MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Tome V, 20 février-31 mai 1937. 1968.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Tél.: VAUgirard 79-90 et BLOmet 69-70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME V

(20 FÉVRIER-31 MAI 1937)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME V

(20 FÉVRIER-31 MAI 1937)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1968

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. LALOY, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Poitiers.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. CORBIN, ambassadeur de France.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. l'Amiral FLICHE, chef du Service historique de la Marine.

M. le Général FOURNIER, chef du Service historique de l'Armée.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le Général HAYEZ, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. LABROUSSE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, secrétaire général du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT et Pierre RENOUVIN

M. Pierre MANDOUL, agrégé de l'Université.

M. le Colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

La période couverte par le tome V de la 2e série des Documents diplomatiques français s'étend du 20 février au 31 mai 1937, soit depuis l'accord interdisant le recrutement et le transit des volontaires pour l'Espagne jusqu'au grave incident d'Almeria (bombardement du cuirassé Deutschland *par l'aviation gouvernementale espagnole et riposte allemande). L'application du plan de contrôle mis en vigueur le 8 mars par le Comité de non-intervention se trouve alors interrompue.*

Ce sont donc les événements d'Espagne qui tiennent la place dominante dans les préoccupations des gouvernements : la situation intérieure de la péninsule ibérique forme la trame des débats qui se déroulent dans les séances du Comité de Londres.

Cependant, d'autres problèmes importants continuent à requérir l'attention.

Dans les relations franco-allemandes, les entretiens du Docteur Schacht, ministre de l'économie nationale du Reich, à Berlin avec l'ambassadeur de France (21 mai), puis à Paris avec le ministre des Finances (27 mai) et le président du Conseil (28 mai), cherchent vainement à dégager des bases de conversation.

La position internationale de la Belgique, qui n'a pas été définie depuis le discours du roi Léopold d'octobre 1936, fait l'objet d'une déclaration franco-anglaise le 24 avril 1937. Les gouvernements de Paris et de Londres libèrent celui de Bruxelles des engagements qu'il avait renouvelés à Londres le 19 mars 1936. Ils maintiennent pourtant les engagements d'assistance qu'ils avaient pris à l'égard de la Belgique.

La situation de l'U.R.S.S. pose toujours bien des problèmes. Le régime stalinien qui poursuit une politique d'épuration est-il en position forte ou faible? Quelle est son attitude vis-à-vis du Komintern? Quel est l'état de ses rapports avec Berlin? Un télégramme de Moscou, du 30 mars, examine le cas où un brusque changement pourrait intervenir dans ces relations. En même temps, l'éventualité de la négociation d'une convention militaire franco-soviétique se heurte aux objections de l'état-major français et du gouvernement anglais.

Enfin la diplomatie française se soucie de la faiblesse de la Petite Entente, aggravée par la conclusion de l'accord italo-yougoslave du 27 mars et la position du gouvernement polonais, qui manifeste de vives inquiétudes pour sa sécurité, mais prend aussi des initiatives à l'occasion gênantes pour les intérêts français.

Dans le Proche-Orient, la Turquie, très sollicitée de tous côtés, demeure hésitante sur l'attitude à adopter.

L'Extrême-Orient reste l'objet d'inquiétudes pour l'avenir. Le Japon accepterait-il de se montrer conciliant à l'égard de la Chine?

Les États-Unis confirment la position qu'ils ont adoptée en politique internationale en renouvelant la « loi de neutralité ».

* *
*

Comme dans les volumes précédents, la Commission ne s'est pas bornée à consulter les documents existant dans les archives du ministère des Affaires étrangères (1).

Les papiers personnels de M. Massigli, remis à ce ministère, ont contribué, ainsi que les archives de l'ambassade de France à Prague et celles des services historiques de la Guerre et de la Marine, à fournir une importante documentation.

(1) À savoir les séries « classiques », ainsi que les archives rapatriées des postes de Berlin, Rome et Moscou.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1) :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

a. SITUATION MILITAIRE ET POLITIQUE EN ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
1er mars	Paris.....	Situation générale présentée par l'ambassadeur d'Espagne à Londres de passage à Paris.	N.	48
4	Londres à Paris....	Position du gouvernement de Valence dans la question du rappel des « volontaires ».	T.	61
4	Ciboure à Paris....	Le problème des « volontaires » français et étrangers en Espagne.	D.	66
12	*Idem*.....	Débarquement récent d'Italiens à Cadix.	T.	95
12	*Idem*.....	La situation en Espagne exposée par un journaliste suédois.	T.	96
18	Saint-Sébastien à Paris.	Déclarations du général Franco au cours d'une interview.	T.	120
19	Valence à Paris....	Procédés dilatoires du gouvernement de Valence pour éviter le rapatriement des « volontaires » français se trouvant en Espagne.	D.	129
24	Saint-Jean-de-Luz à Paris.	La situation en Espagne vue par un Français de « bon sens », vivant depuis longtemps dans ce pays.	T.	167

Les lettres D., L., N., T., CR., PV., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
25 mars	Valence à Paris....	Attitude des « volontaires » français.....	T.	173
25	Londres à Paris....	Entretien avec l'ambassadeur d'Espagne à Londres sur le problème des « volontaires » et des unités régulières italiennes en Espagne.	T.	174
27	Valence à Paris....	Explication partielle de la résistance opposée par le gouvernement de Valence à la solution du problème des « volontaires » français.	T.	182
10 avril	Saint-Sébastien à Paris.	Installation d'artillerie lourde à Pasajes non loin de la frontière française.	T.	239
11	Londres à Paris ...	Les autorités de Burgos s'opposent à l'entrée de tout navire dans le port de Bilbao.	T.	244
12	Saint-Sébastien à Paris.	Les diverses interventions étrangères aux côtés des deux partis espagnols.	T.	257
12	*Idem*.....	Présence de canons lourds d'origine allemande près de Saint-Sébastien.	T.	259
12	Valence (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Conséquences politiques des récents succès gouvernementaux.	D.	260
27	*Idem*.....	L'armée républicaine espagnole.....	D.	355
1er mai	Saint-Sébastien à Paris.	Mauvaise volonté du gouvernement de Valence dans l'affaire du rapatriement des volontaires français.	T.	382
5	*Idem*.....	Exposé de la politique nationaliste espagnole par M. Nicolas Franco et M. de Sangroniz.	T.	403

b. L'ATTITUDE DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE

1937				
20 février	Paris à Londres....	Il faudrait obtenir le départ des étrangers qui, en Espagne, alimentent la lutte.	T.	4
25	*Idem*.....	Mesures à envisager pour la surveillance des bâtiments espagnols.	T.	26
25	*Idem*.....	Au sujet du plan de contrôle du trafic maritime à destination de l'Espagne.	T.	27
26	*Idem*.....	Au sujet de la surveillance des frontières andorranes.	T.	35

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
5 mars	Paris à Londres...	Il est nécessaire d'appliquer le plan de contrôle très prochainement.	T.	68
5	Paris (Intérieur) aux préfets front. esp.	Modalités de la surveillance de la frontière à partir du 7 mars, à 0 heure.	D.	71
10	Ciboure à Paris....	Quelle attitude faut-il prévoir à l'égard des « volontaires » français demandant leur rapatriement?	T.	87
18	Paris à Berlin, Londres.	Il conviendrait de hâter le règlement de la question des « volontaires ».	T.	117
19	Londres à Paris....	Le gouvernement britannique est désireux de voir discuter prochainement la question du rappel des « volontaires ».	T.	124
22	Circulaire.....	Mesures de contrôle concernant les aéronefs et avions se rendant en Espagne ou appelés à survoler l'Espagne.	T.	145
22	Paris à Londres....	Le gouvernement français donne la priorité à la question des volontaires, mais accepte parallèlement l'inscription à l'ordre du jour de la question de l'or.	T.	146
25	Saint-Jean-de-Luz à Paris.	Le problème du rapatriement des « volontaires » français.	T.	176
27	Valence à Paris....	*Idem*.....	T.	185
27	Londres à Paris....	Position du gouvernement britannique dans l'évolution des affaires d'Espagne.	T.	186
30	Valence à Paris....	La question des volontaires français risque de se compliquer.	T.	194
31	Londres à Paris....	M. Eden, relativement optimiste, trouve la situation moins sombre que l'an dernier.	T.	198
1er avril	Londres (Att. nav.) à Paris (Marine).	Établissement du contrôle naval.....	C.R.	208
5	Londres à Paris....	Entretien avec M. Eden sur la politique à suivre pour faire face à l'intervention italienne en Espagne.	T.	218
7	M. Delbos à M. Araquistain.	Le gouvernement français est soucieux de voir intervenir un accord international en vue du retrait d'Espagne des contingents étrangers.	L.	225
8	Saint-Sébastien à Paris.	Accord commercial entre la Grande-Bretagne et Burgos relatif aux pyrites de Rio Tinto.	T.	230

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
9 avril	Saint-Sébastien à Paris.	Il y aurait lieu de se préoccuper de la présence d'Allemands dans les bases navales espagnoles.	T.	236
12	*Idem*	Au sujet du commerce des pyrites avec la Grande-Bretagne.	T.	255
13	*Idem*	*Idem*.	T.	264
14	*Idem*.	Incident des cargos britanniques destinés à Bilbao.	T.	271
15	Londres à Paris. . .	Débat sur les affaires d'Espagne à la Chambre des Communes.	T.	281
16	Saint-Sébastien à Paris.	Le danger d'une occupation prolongée de l'Espagne par Italiens et Allemands.	T.	291
17	Paris à Londres. . . .	Comment pourrait être pratiquement traité le problème du retrait des volontaires, selon le gouvernement français.	T.	294
22	Saint-Jean-de-Luz à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec le chef de cabinet diplomatique de Salamanque.	D.	324
23	Saint Sébastien à Paris.	L'arrivée de trois cargos britanniques à Bilbao sous la protection de navires de guerre anglais.	T.	328
23	Paris (Fin. à Aff. étr.).	Interdiction du transit du matériel de guerre vers l'Espagne.	D.	329
29	Paris à Valence. . . .	Note française relative au rapatriement des volontaires français désireux de rentrer en France.	T.	363
1er mai	Paris à Londres. . .	Le gouvernement français est désireux de saisir le Comité de non-intervention en vue de mettre fin aux excès de l'aviation nationaliste.	T.	379
4	*Idem*.	Envoi en Espagne de militaires italiens. .	T.	391
4	Saint-Sébastien à Paris.	Il y aurait lieu de prévoir les difficultés pouvant survenir à l'occasion de la présence d'un navire de commerce français dans les eaux territoriales espagnoles.	T.	394
8	Paris.	Atterrissage à Toulouse d'avions venant d'Espagne.	N.	413
13	Tarbes à Paris.	*Idem*.	D.	424

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
18 mai	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Au sujet du rapatriement d'Espagne des volontaires étrangers. Ne pourrait-on essayer de faire accepter une cessation d'hostilités provisoire?	N.	433
20	Circulaire.....	Le gouvernement français est favorable à une cessation d'hostilités provisoire pour le rapatriement des volontaires étrangers.	T.	437
20	Paris (Aff. étr. à Amb. d'Espagne).	Au sujet de l'atterrissage d'un groupe d'avions espagnols près de Pau.	N.	438
21	Londres à Paris....	Lord Plymouth est préoccupé par le tour présent de la question espagnole, notamment par l'atterrissage des avions espagnols en France.	T.	444
24	Paris à Londres....	Solution apportée par le gouvernement français aux deux affaires d'atterrissage en France d'avions espagnols.	T.	452
30	*Idem*.....	Au sujet du retrait des volontaires.....	T.	473
		c. L'attitude de l'Allemagne et de l'Italie		
20 février	Rome à Paris.....	L'intervention italienne en Espagne.....	D.	6
26	Rabat à Paris.....	L'activité allemande au Maroc espagnol..	D.	37
3 mars	Saint-Sébastien à Paris.	Quelles seront les réactions allemandes en Espagne s'il est avéré que le temps travaille contre l'Allemagne?	T.	56
9	Berlin à Paris.....	Les événements d'Espagne auraient incité les dirigeants du Reich au calme dans le domaine politique.	T.	82
9	Paris à Londres....	Le comte Ciano dément les débarquements italiens en Espagne, mais ne veut pas voir son démenti rendu public.	T.	84
10	Rome à Paris.....	Au sujet de l'intervention des Italiens en Espagne.	D.	88
18	Berlin à Paris.....	M. von Neurath déclare que l'Italie paraît s'engager en Espagne, mais que l'Allemagne n'a envoyé aucun contingent.	T.	119
19	*Idem*.....	Le gouvernement allemand acceptera-t-il l'étude immédiate de la question du rappel des volontaires?	T.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
19 mars	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand s'étonne du silence français sur le Maroc espagnol.	T.	127
20	*Idem*.....	L'Allemagne accepte la mise à l'ordre du jour de l'examen du problème des volontaires.	T.	130
20	Rome à Paris.....	L'Italie et les affaires espagnoles.....	D.	142
22	Saint-Sébastien à Paris.	M. Mussolini a la volonté de sortir victorieux de la guerre d'Espagne.	T.	147
27	Paris à Londres...	Assistance militaire prêtée par l'Italie aux forces insurgées d'Espagne.	D. (et N.)	189
29	Valence à Paris...	Au sujet de l'intervention italienne.....	L.	191
30	Berlin à Paris.....	Écho berlinois des récentes déclarations de M. Grandi au comité de Londres.	T.	193
10 avril	*Idem*.....	Le gouvernement allemand prépare-t-il les voies à quelque surprise?	T.	237
12	Londres à Paris....	Le gouvernement italien admettrait l'ouverture d'une discussion sur le rappel des volontaires sous certaines conditions.	T.	250
12	Saint - Sébastien à Paris.	Les contingents italiens en Espagne.	T.	256
20	Rome à Paris.....	L'Italie et la guerre civile d'Espagne...	D.	309
30	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	375
27 mai	Vienne à Paris....	Conversation entre l'attaché militaire de France et M. Castelli, député italien, sur la situation en Espagne.	D.	465
29	Rome à Paris.....	L'Italie et la guerre civile d'Espagne....	D.	472
31	Berlin à Paris.....	Entretien François-Poncet-Neurath sur l'incident du *Deutschland*.	T.	476
31	*Idem*.....	L'attitude de l'Allemagne dépendra de celle qu'adoptera le comité de Londres.	T.	477
		d. L'ATTITUDE DES AUTRES PUISSANCES		
20 fév.	Lisbonne à Paris...	Mesures du gouvernement portugais pour interdire le recrutement des volontaires.	T.	2
20	*Idem*.....	Note du Portugal relative au contrôle de ses frontières.	T.	3

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 fév.	Londres à Paris...	Participation de l'U.R.S.S. à la surveillance des côtes espagnoles.	D.	7
4 mars	Moscou à Paris....	Attitudc de l'U.R.S.S. dans les affaires d'Espagne.	T.	60
9	Londres à Paris...	Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que son pays souhaite la victoire de la démocratie, mais ne veut pas s'ingérer dans les affaires d'Espagne.	T.	83
3 avril	La Haye à Paris...	La Hollande et la non-intervention en Espagne.	D.	215
6	Londres à Paris...	L'U.R.S.S. voudrait dénoncer devant le Comité de non-intervention l'envoi de volontaires italiens en Espagne.	T.	220
	e. L'ACTION DU COMITÉ DE NON-INTERVENTION DE LONDRES			
20 fév.	Londres à Paris....	Compte rendu des délibérations de la journée (volontaires, contrôle naval, négociations anglo-portugaises).	T.	1
23	*Idem*.....	Séance de la veille : demandes diverses et discussions.	T.	12
26	*Idem*.....	Examen du rapport relatif au contrôle de la frontière des Pyrénées.	T.	31
26	*Idem*.....	Question du contrôle naval : déclarations des délégués soviétique et portugais.	T.	32
1er mars	*Idem*.....	Séance du jour : contrôle sur les Pyrénées; contrôle naval; question des volontaires.	T.	46
7	*Idem*.....	Séance de la veille : contrôle des Canaries, question financière, propositions diverses. Les difficultés restantes.	T.	76
8	*Idem*.....	La solution de ces difficultés.....	T.	78
8	*Idem*.....	Soucis causés par le problème du rapatriement des volontaires.	T.	79
8	*Idem*.....	Mise en place, le 13 mars, des unités navales devant participer au contrôle des côtes espagnoles.	T.	80
17	*Idem*.....	L'impossibilité d'ouvrir une discussion décisive sur le rappel des volontaires.	T.	113
24	*Idem*.....	Séance du 23 mars. La question des volontaires est posée sans résultat.	T.	157

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
24 mars	Londres à Paris...	Même séance : la question des « actifs espagnols ».	T.	158
24	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	159
24	*Idem*.....	Séance du 24 : l'ambassadeur d'U.R.S.S. pose la question de la présence en Espagne d'unités régulières italiennes.	T.	165
13 avril	*Idem*.....	Problèmes traités à la séance du jour (actifs espagnols, non-intervention).	T.	263
15	*Idem*.....	Séance du jour. Entrée en vigueur du contrôle du trafic maritime à compter du mardi 20 avril.	T.	283
26	*Idem*.....	Échange de vues au Comité sur le problème du retrait des volontaires.	T.	345
3 mai	*Idem*.....	Au sujet d'un appel aux deux partis espagnols relatif au bombardement des villes ouvertes.	T.	386
3	*Idem*.....	Le problème du retrait des volontaires.	T.	388
4	*Idem*.....	Séance du jour. Au sujet de la renonciation au bombardement des villes ouvertes.	T.	393
19	*Idem*.....	Séance du 18. Déclarations sur l'« humanisation de la guerre civile en Espagne ».	D.	435
22	*Idem*.....	Séances du 21 et du 22. Mise au point du rapport sur le retrait des volontaires.	T.	449
24	*Idem*.....	Examen de ce rapport.....	T.	453
31	*Idem*.....	Séance du jour. L'affaire du *Deutschland* et des représailles allemandes.	T.	478

II. LES PROBLÈMES DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités et questions des armements		
1937				
23 février	Londres à Paris...	Les négociations navales anglo-allemandes	D.	15
25	Paris.....	L'éventualité d'une conférence navale..	N.	29
5 mars	Paris à Londres...	Au sujet des projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique.	T.	69
6	Londres à Paris...	Au sujet de l'accord naval anglo-soviétique.	T.	73
7	Rome (Vatican) à Paris.	Appréciation du Cardinal sur la situation diplomatique générale.	D.	77
8	Paris (Marine à Aff. étr.).	Avis du département de la Marine sur les projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique.	D.	81
14 avril	Paris (E.-M. de l'Armée).	Le pacte aérien et la limitation aérienne.	N.	274
20	Paris.....	Enquête économique de M. Van Zeeland.	N.	308
21	Paris à Londres....	La question du contrôle et de la publicité des armements.	T.	314
27	Paris (Marine à Guerre).	Le programme français de réarmement naval.	D.	353
15 mai	Londres.....	Échange de vues Delbos-Eden sur les divers problèmes internationaux.	C.R.	429
22	Paris.....	Séance du comité permanent de la Défense nationale relative au désarmement.	P.V.	450
28	Circulaire.....	A propos de la réalisation d'une entente charbonnière internationale.	T.	467
		b. La politique du Reich et les relations franco-allemandes		
24 février	Berlin à Paris.....	Assurances pacifiques données par M. Hitler à un anciern conseiller fédéral suisse.	T.	18
25	*Idem*.....	L'Allemagne et le problème des matières premières.	D.	30
4 mars	*Idem*.....	La question des anciennes colonies allemandes.	T.	62

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
4 mars	Rome (Vatican) à Paris.	Propos de l'ambassadeur du Japon rentrant de Berlin : l'Allemagne travaille beaucoup en vue de la guerre.	D.	67
13	Berlin à Paris.....	La politique allemande, à l'heure actuelle, attend et sonde le terrain.	T.	101
15	*Idem*.....	Les projets allemands, d'après une information dont l'exactitude n'est pas certaine.	T.	103
16	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	D'une manière générale, le corps des officiers allemands est acquis au national-socialisme.	D.	111
18	Berlin à Paris.....	Le problème du ravitaillement de l'Allemagne en métaux.	D.	122
20	*Idem*.....	Le ravitaillement de l'Allemagne en matières premières.	D.	139
22	*Idem*.....	L'encyclique pontificale condamnant le national-socialisme.	T.	144
22	Berlin (Att. mil). à Paris (Guerre).	Sur l'organisation du commandement de l'armée allemande.	D.	151
24	Berlin à Paris.....	Le Reich souhaite que la tension anglo-italienne ne s'envenime pas.	T.	162
24	*Idem*.....	Le Reich se réjouit du voyage du comte Ciano à Belgrade, à la pensée que « la Petite Entente commence à craquer. »	T.	166
25	*Idem*.....	La situation économique du Reich....	D.	179
31	*Idem*.....	Réconciliation du général Ludendorff et du chancelier Hitler.	T.	199
1er avril	*Idem*.....	Le Reich escompte la dislocation prochaine de la Petite Entente.	T.	203
1er	Prague à Paris....	Les intentions prêtées à l'Allemagne d'attaquer la Tchécoslovaquie seraient des « bobards idiots » selon Prague.	T.	206
3	Berlin à Paris.....	Berlin regarde la Petite Entente comme « très malade ».	T.	211
7	*Idem*.....	Le problème du ravitaillement du Reich en blé et en fer.	D.	226
8	*Idem*.....	La presse fait campagne contre la la semaine de quarante heures.	T.	227

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
8 avril	Berlin à Paris.....	L'attitude politique du Reich est placée sous le signe de la prudence et de l'attente.	D.	233
12	*Idem*.....	La presse allemande tend à faire croire que la France est à la veille de la révolution.	T.	248
14	*Idem*.....	Un sourd malaise règne en Allemagne..	T.	272
14	*Idem*.....	Grande amabilité de M. Goering à l'égard du ministre de Tchécoslovaquie à Berlin.	T.	273
14	Paris.....	Constatations dégagées d'une « critique d'exercice sur la carte » faite à Paris.	N.	275
15	Bruxelles à Paris..	Bref entretien de l'ambassadeur de France avec le Dr Schacht qui souhaite un rapprochement franco-allemand.	T.	279
15	Londres à Paris...	Les projets de l'état-major allemand, selon l'attaché militaire anglais à Berlin.	T.	284
15	Berlin à Paris....	Existe-t-il un conflit chronique entre la tête de la Reichswehr et le parti national-socialiste?	D.	286
15	*Idem*.....	La politique allemande d'autarcie en matière agricole.	D.	288
21	*Idem*.....	Tour d'horizon politique effectué avec M. von Neurath.	T.	311
22	*Idem*.....	Les préoccupations probables de M. von Neurath.	T.	317
22	Prague à Paris....	Explication par M. Krofta de la modération présente du Reich.	T.	318
22	Berlin à Paris.....	Le malaise économique et politique à Berlin.	D.	321
22	*Idem*.....	Les difficultés actuelles de l'Allemagne..	D.	322
22	Berlin à Paris.....	La célébration de l'anniversaire du Führer.	D.	323
22	*Idem*.....	L'Allemagne et le projet d'une conférence économique internationale.	D.	325
24	*Idem*.....	Satisfaction des milieux officiels allemands après la conférence de Venise.	T.	330

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
26 avril	Berlin à Paris.....	Il existe deux camps dans le Reich : les modérés et les excités. Le Führer est encore hésitant entre les deux.	T.	344
29	*Idem*.....	Les conversations polono-roumaines et la politique allemande.	D.	365
29	*Idem*.....	L'entrevue de Venise et l'Allemagne...	D.	366
1er mai	*Idem*.....	Le Chancelier est froissé de voir le gouvernement belge régler ses affaires en tête à tête avec les gouvernements anglais et français.	T.	381
10	*Idem*.....	Selon Goering, l'Allemagne désire surtout échapper à des sanctions économiques éventuelles.	T.	416
11	Paris.....	A propos de la prochaine visite du Dr. Schacht à Paris.	N.	420
19	Berlin à Paris	L'effort allemand pour se rapprocher de la Grande-Bretagne.	D.	436
20	*Idem*.....	Les revendications coloniales de l'Allemagne. Objectifs et tactique.	D.	440
21	*Idem*.....	Entretien avec le Dr. Schacht à la veille de son voyage à Paris.	T.	442
22	*Idem*.....	Entretien avec M. von Neurath sur ledit voyage.	T.	447
27	Paris.....	Conversation entre M. Vincent Auriol et le Dr. Schacht.	C.R.	462
27	Berlin à Paris.....	La visite de M. Delbos à Bruxelles et l'opinion allemande.	D.	463
28	Paris.....	Conversation entre le président Léon Blum et le Dr. Schacht.	C.R.	470

Voir également les rubriques : LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE; L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

c. LA POSITION INTERNATIONALE DE LA BELGIQUE ET LE PROJET DE PACTE OCCIDENTAL

26 février	Londres à Paris...	La venue prochaine à Londres de MM. Van Zeeland et Spaak en vue de négociations.	T.	36
2 mars	Berlin à Paris.....	Les raisons du retard allemand à répondre au mémorandum anglais du 19 novembre 1936 sur le pacte occidental.	T.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
2 mars	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement belge est résolu à s'opposer à toute violation de son territoire.	T.	53
6	Londres à Paris....	Le gouvernement britannique insiste auprès de Berlin pour une prochaine réponse à sa note du 19 novembre.	T.	72
11	Bruxelles à Paris..	L'Italie admet que la Belgique soit garantie sans être garante.	T.	92
12	Londres à Paris...	Le gouvernement allemand vient de répondre au mémorandum anglais.	T.	94
12	Berlin à Paris.....	Le texte de cette réponse.....	T.	98
16	Bruxelles à Paris..	Premières réactions de M. Van Zeeland devant la réponse allemande.	T.	105
17	*Idem*.....	... et de M. Spaak.....	T.	112
17	Berlin à Paris.....	La réponse allemande traduit la solidité de l'axe Rome-Berlin.	D.	115
18	*Idem*.....	Entretien avec M. von Neurath sur le mémorandum allemand.	T.	118
19	Londres à Paris...	Entretien avec M. Eden sur le même sujet.	T.	123
19	Circulaire.....	Position française devant le mémorandum italien du 16 octobre 1936 et le mémorandum allemand du 10 mars.	T.	126
19	Paris à Londres...	Les vues du gouvernement français sur la situation de la Belgique au regard de Locarno.	T. (et N.)	128
20	Bruxelles à Paris..	Le prochain voyage du roi des Belges en Grande-Bretagne.	T.	133
20	Londres à Paris...	Remise de la note française précitée au sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office.	T.	136
20	*Idem*.....	M. Eden est déçu par la note allemande.	T.	137
20	Rome à Paris.....	Texte de la réponse italienne à la note britannique du 19 novembre.	D. (et N.)	140
22	Bruxelles à Paris..	Entretiens sur la question belge avec MM. Van Zuylen et Van Langenhove.	T.	143
22	Paris.....	Transmission d'un aide-mémoire de Bruxelles sur la situation de la Belgique au regard de Locarno.	N.	150

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
23 mars	Rome à Paris.....	La position italienne dans la question belge.	D.	155
24	Londres à Paris...	La réponse anglaise à la note française du 19 mars.	N.	169
25	Bruxelles à Paris..	Conversation avec M. Spaak au sujet de la prochaine déclaration franco-anglaise relative à la Belgique.	T.	170
26	*Idem*.....	Aucune tractation n'est en cours entre Belgique et Allemagne en vue d'un accord en marge de la négociation à cinq.	T.	181
3 avril	Paris à Londres...	Le projet de déclaration franco-britannique.	T.	213
3	Bruxelles à Paris..	Entretien avec le ministre de Belgique à Berlin sur la prochaine déclaration franco-belge et les rapports germano-belges.	T.	214
10	Londres à Paris...	Observations du Foreign Office relatives au projet de déclaration précité.	T.	238
12	Berlin à Paris.....	L'élection de M. Van Zeeland à Bruxelles a déçu Berlin.	T.	249
12	Londres à Paris...	Nouvelles observations du Foreign Office sur le projet susdit.	T.	252
14	Bruxelles à Paris..	Conversations du Dr. Schacht à Bruxelles.	T.	265
15	Paris à Londres...	Le nouveau projet de rédaction de la déclaration franco-belge.	T.	280
15	Bruxelles à Paris..	Au sujet des contacts d'état-major franco-belges.	D.	289
17	Paris à Bruxelles..	Paris sollicite l'accord du gouvernement belge à la déclaration franco-britannique.	T.	293
17	Bruxelles à Paris..	M. Spaak semble satisfait du projet de déclaration.	T.	295
17	Paris à Bruxelles..	Communication supplémentaire à faire au gouvernement belge relative à la nécessité de conversations techniques.	T.	296
19	Bruxelles à Paris..	Observations de Bruxelles relatives au projet de déclaration.	T.	304

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 avril	Paris à Londres, Bruxelles.	Suggestions françaises pour une nouvelle rédaction de la déclaration.	T.	306
21	Londres à Paris...	... et suggestions britanniques.	T.	312
21	Bruxelles à Paris..	Débat animé au Conseil des ministres belge au sujet du projet de déclaration franco-belge.	T.	313
24	*Idem*.....	Conversation avec le baron Van Zuylen sur la déclaration précitée.	T.	333
24	Paris à Londres...	Communication d'une note verbale française à M. Spaak relative à l'assistance promise.	T.	336
24	Paris à Bruxelles ..	Texte de la déclaration franco-britannique du même jour.	N.	337
26	Londres à Paris...	Communication au gouvernement anglais de la note verbale précitée.	T.	346
26	Bruxelles à Paris..	Entretiens Eden-Spaak à Bruxelles.....	T.	347
27	*Idem*.....	Conversation entre M. Laroche et M. Eden. Ce dernier, très satisfait, voit l'avenir avec optimisme.	T.	349
27	*Idem*.....	Conversation Laroche-Spaak : note franco-britannique, contacts d'état-major, etc.	T.	350
28	*Idem*.....	La Grande-Bretagne refuserait sa garantie aux Pays-Bas et au Luxembourg.	T.	357
29	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et le règlement du problème belge.	D.	367
30	Bruxelles à Paris..	Conversation entre l'ambassadeur et M. Spaak : entretiens Eden, accords d'état-major.	T.	370
30	Londres à Paris...	Au sujet des entretiens de M. Eden à Bruxelles.	T.	371
30	Bruxelles à Paris..	Un projet de pacte occidental.....	T.	372
3 mai	Berlin à Paris.....	Ressentiment provoqué en Italie par l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne dans l'affaire belge.	T.	387
4	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Au sujet des contacts et des accords d'état-major.	D.	400
6	Circulaire.....	Au sujet d'un pacte de non-agression proposé par Londres « et dont la Belgique serait le centre ».	T.	407

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
13 mai	Berlin à Paris.....	Le Reich, la Belgique et la Hollande...	D.	426
18	Genève.....	La mission de M. Van Zeeland et le voyage de M. Frère à Berlin.	C.R.	432
20	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Au sujet de la déclaration franco-anglaise du 24 avril.	D.	439
20-21	Bruxelles.....	Échange de vues Delbos-Van Zeeland-Spaak sur les problèmes de l'Ouest européen.	C.R.	446
26	MM. Delbos et Eden à M. Avenol.	Au sujet de la déclaration franco-anglaise du 24 avril.	L.	457
26	Bruxelles (Att. mil.) à Paris. (Guerre)	Les contacts d'état-major entre France et Belgique.	D.	459
28	Genève.....	Conversation Delbos-Eden-Spaak sur les problèmes politiques de l'Ouest européen.	C.R.	471
	d. La position de la Grande-Bretagne			
25 février	Londres à Paris....	Débat à la Chambre des lords sur la politique britannique.	T.	24
26	*Idem*.....	Entrevue Eden-Ribbentrop à Londres..	T.	33
27	Berlin à Paris.....	Berlin espère le remplacement prochain de M. Baldwin par M. Neville Chamberlain.	T.	39
4 mars	Londres à Paris...	Au sujet des obligations internationales de la Grande-Bretagne.	D.	64
12	*Idem*.....	Sur les espoirs mis en M. Neville Chamberlain par les dirigeants du Reich.	T.	97
15	*Idem*.....	Discours du secrétaire d'État aux Colonies au sujet des revendications coloniales allemandes.	T.	102
25	*Idem*.....	L'attitude du gouvernement britannique à l'égard de l'Italie.	T.	172
17 avril	*Idem*.....	Opinion du Foreign Office sur le développement de l'accord franco-soviétique.	D.	229
19	Berlin à Paris.....	Conversation entre le leader travailliste Lansbury et M. Hitler.	T.	302
22	Londres à Paris...	L'objet du voyage à Berlin de M. Lansbury.	D.	319

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
24 avril	Londres à Paris...	Voyage de M. Daladier en Grande-Bretagne : contraste entre l'accueil qui lui est réservé et celui dont fut l'objet M. von Ribbentrop.	T.	335
29	*Idem*.....	Prudence et réserve du gouvernement britannique dans l'affaire de la visite de M. Lansbury.	T.	364
4 mai	*Idem*.....	Comment le Foreign Office apprécie la situation politique en Europe occidentale.	D.	397
27	*Idem*.....	M. Winston Churchill affirme son attachement à la loi internationale et à la Société des Nations.	T.	461
		e. L'attitude de l'Italie		
20 février	Rome à Paris.....	Situation de l'Italie.....	D.	5
23	*Idem*.....	Entretien Mussolini-Lagardelle : relations franco-italiennes.	T.	13
27	*Idem*.....	Situation de l'Italie.....	D.	42
9 mars	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la politique italienne en Méditerranée.	D.	86
16	*Idem*.....	L'Italie a-t-elle offert à l'Allemagne une alliance militaire?	T.	108
20	Rome à Paris.....	Orientation de l'Italie.....	D.	141
27	Paris.....	Réception en audience de l'ambassadeur d'Italie.	C.R.	188
7 avril	Berlin à Paris.....	Les sentiments des Allemands à l'égard de l'Italie.	T.	224
15	Rome à Paris.....	Nouvel entretien Mussolini-Lagardelle : relations franco-italiennes.	T.	278
20	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	310
30	*Idem*.....	Les entretiens de Venise et l'orientation politique de l'Italie.	D.	376
5 mai	*Idem*.....	Le comte Ciano affirme la solidité de l'axe Rome-Berlin.	T.	401
5	*Idem*.....	Les conversations Ciano-Neurath	T.	404
6	Berlin à Paris.....	Quel a été le résultat de la visite de M. von Neurath à Rome?	T.	405

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
8 mai	Berlin à Paris.....	Au sujet de ladite visite.....	T.	411
9	Rome (Vatican) à Paris.	L'opinion du cardinal Pacelli sur l'intimité italo-allemande.	D.	415
10	Rome à Paris.....	Que penser de l'axe Rome-Berlin?	D.	417
14	*Idem*.....	Discours du comte Ciano sur la situation politique. Certains silences et certaines discrétions.	T.	427
20	*Idem*.....	Au sujet d'une éventuelle reconnaissance de l'empire d'Éthiopie et du retour de l'Italie à Genève.	D.	441
22	Paris à Rome.....	La situation de l'Italie; sa politique et sa position par rapport à la S.D.N.	D. (et N.)	451
27	Rome à Paris.....	Rome s'efforce vainement de rapprocher Hongrie et Roumanie.	T.	460
27	Berlin à Paris.....	La visite du comte Ciano à Budapest et l'opinion allemande.	D.	464
30	Rome à Paris.....	Situation en Italie.....	D.	475

Voir également les rubriques : LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE; L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE.

III. L'U.R.S.S. DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
23 fév.	Moscou à Paris....	La politique internationale de l'U.R.S.S. et le Komintern.	D.	16
23 mars	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	156
30	*Idem*.....	Un rapprochement brusque entre le Reich et l'U.R.S.S. ne serait pas impossible un jour, si la situation internationale s'y prêtait.	T.	192
8 avril	Berlin à Paris.....	Un rapprochement germano-russe serait-il en train de se préparer?	T.	229
13	*Idem*.....	Les inconvénients économiques pour le Reich de son hostilité à l'égard de l'U.R.S.S.	T.	262
15	Paris (Guerre)...	Les avantages que présenterait la conclusion d'un accord entre états-majors français et soviétique.	N.	285
17	Londres à Paris...	Hostilité du Foreign Office au développement de l'accord franco-soviétique.	D.	299
17	Moscou à Paris....	L'affaire Yagoda et le reclassement des valeurs humaines et juridiques en U.R.S.S.	D.	301
21	Berlin à Paris.....	Bruits d'un rapprochement germano-soviétique : démenti allemand.	D.	316
24	Moscou à Paris....	L'épuration en U.R.S.S. : Staline reste maître de la situation.	T.	331
27	Prague à Paris....	L'U.R.S.S. vient de démentir les bruits de rapprochement avec l'Allemagne.	T.	356
4 mai	Moscou à Paris....	Attitude défiante de l'U.R.S.S. à l'égard du gouvernement roumain.	T.	396
4	*Idem*.....	Situation politique en U.R.S.S.	D.	398
11	Paris	Relations commerciales et financières entre la France et l'U.R.S.S.	N.	421
18	Moscou à Paris....	Disgrâce du maréchal Toukhatchevsky.	D.	434
	Guerre (E.M. de l'Armée).	Réflexions sur les conséquences possibles d'un accord militaire franco-soviétique.	N.	480

Voir également la rubrique : LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

IV. L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'Autriche		
1937				
24 fév.	Vienne à Paris....	Visite de M. von Neurath à Vienne	T.	19
24	*Idem*.....	Conversations austro-allemandes : le problème de la restauration.	T.	20
25	Berlin à Paris.....	Malgré un optimisme apparent, le Reich serait déçu de l'attitude de M. Schuschnigg.	T.	25
26	*Idem*.....	Où en sont les accords germano-italiens sur l'Autriche?	T.	34
1er mars	Vienne à Paris.....	Le ministre d'Italie à Vienne convient de l'inopportunité d'un article du *Giornale d'Italia*.	T.	45
6	*Idem*.....	Conversation avec M. Schuschnigg sur les problèmes de la restauration des Habsbourg et des rapports de l'Autriche avec ses voisins.	T.	75
12	Prague à Paris....	Le gouvernement tchécoslovaque se préoccupe du problème de la restauration.	T.	99
17	Vienne à Paris....	La question de la restauration sera-t-elle posée à la réunion des représentants de la Petite Entente à Belgrade ?.	T.	114
24	Prague à Paris....	La question des Habsbourg est vue sous un jour différent dans les divers pays de la Petite Entente.	T.	168
25	Berlin à Paris.....	Les dissentiments austro-allemands.....	D.	180
27	Vienne à Paris....	Résultats de l'entrevue Hodza-Schuschnigg à Vienne.	T.	183
27	*Idem*.....	Conversation avec M. Schuschnigg au sujet de sa prochaine entrevue avec M. Mussolini et de l'actuelle politique italienne.	T.	184
27	*Idem*.....	Le problème légitimiste.....	T.	187
1er avril	Prague à Paris....	Précisions sur les entretiens Schuschnigg-Daranyi à Budapest et Schuschnigg-Hodza à Vienne.	T.	205

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
5 avril	Vienne à Paris....	Les relations austro-allemandes.....	T.	219
8	Rome (Vatican) à Paris.	Grande confiance du cardinal Pacelli dans l'avenir de l'Autriche, les Italiens ne tenant pas à la présence des Allemands sur le Brenner.	T.	232
10	Rome à Paris.....	Quelle est la politique italienne actuelle à l'égard de l'Autriche?	D.	242
10	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Renforcement des fortifications italiennes à la frontière autrichienne, notamment au Brenner et au Tarvis.	D.	243
12	Vienne à Paris....	M. Schuschnigg s'efforce d'amener dans le Front patriotique M. Seyss-Inquart et une partie des nationaux.	T.	253
12	*Idem*.....	Entretien avec M. Schuschnigg à la veille de son départ pour l'Italie : les sujets dont il entretiendra le Duce.	T.	254
14	Prague à Paris....	Les rapports sont bons entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie.	T.	268
15	Vienne à Paris....	L'entrevue Schuschnigg-Mussolini à Venise et les relations austro-italiennes.	D.	290
17	Rome (Vatican) à Paris.	Le cardinal Pacelli, et plus encore Mgr. Pizzardo, sont confiants dans le sort de l'Autriche. Selon eux, l'entente Rome-Berlin est peu solide.	T.	297
17	Vienne à Paris..	L'évolution des rapports austro-allemands.	D.	300
19	*Idem*.....	La possibilité d'incidents prochains à la frontière austro-allemande.	T.	303
23	*Idem*.....	Remarques relatives au communiqué final des entretiens de Venise.	T.	326
24	Berlin à Paris.....	La question des nazis autrichiens réfugiés en Allemagne.	T.	332
24	Vienne à Paris....	L'entrevue de Venise et l'incident du *Giornale d'Italia* semblent avoir laissé soucieux le chancelier Schuschnigg.	T.	334
25	Rome à Paris.....	Quels sont les résultats de l'entrevue de Venise?	T.	341
25	Rome (Vatican) à Paris.	Italie, Autriche et Allemagne. Le Vatican compte que l'Italie barrera le chemin à l'influence allemande en Autriche.	D.	342

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
26 avril	Vienne à Paris....	Premières impressions relatives à l'entrevue de Venise.	T.	343
26	Rome (Vatican) à Paris.	L'Italie fait « la courte échelle à l'Allemagne en Autriche ». Il y aurait lieu d'attirer l'attention du Saint-Siège sur ce point.	T.	348
27	Prague à Paris....	L'affaire du *Giornale d'Italia* rend difficile la situation de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. M. Krofta semble abattu et découragé.	T.	352
29	*Idem*	L'entourage de M. Krofta est très affecté par les récents événements et manifeste de l'humeur à l'égard du chancelier Schuschnigg, à qui on reproche d'avoir mécontenté le Duce.	T.	362
30	Vienne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Selon le chef d'État-major autrichien, l'Autriche évitera de se laisser incorporer dans un groupement offensif. En outre, l'Allemagne est actuellement pacifique.	D.	378
1er mai	Londres à Paris...	Selon le Foreign Office, le résultat de l'entrevue de Venise sera de resserrer les liens entre l'Allemagne et l'Italie. Heureusement, le chancelier Schuschnigg est énergique.	T.	380
2	Prague à Paris....	Tchécoslovaquie, Italie et Autriche.....	D.	385
3	Vienne à Paris....	L'article du *Giornale d'Italia* a donné de l'impulsion en Autriche à la cause de l'indépendance nationale.	D.	390
4	*Idem*.....	Le directeur politique des Affaires étrangères semble satisfait des résultats de l'entrevue de Venise.	T.	395
8	*Idem*	Au lendemain des entretiens de Venise, le Chancelier et le secrétaire d'État des Affaires étrangères sont inquiets.	T.	410
14	Prague à Paris....	Conversation avec M. Benès sur la situation en Autriche et l'opportunité d'un traité austro-tchécoslovaque.	T.	428
21	Belgrade à Paris...	Résultats de la venue à Rome de M. von Neurath concernant l'Autriche.	T.	443

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
22 mai	Paris à Prague....	Au sujet du traité d'amitié austro-tchécoslovaque.	T.	448
25	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	455
26	Vienne à Paris....	L'Autriche, sa situation et sa politique..	D.	458
		b. La Hongrie		
17 avril	Budapest à Paris..	La Hongrie n'est pas inquiète du rapprochement entre l'Italie et la Yougoslavie. « Nous avons une confiance absolue en Mussolini », dit M. de Kanya.	D.	298
29	*Idem*.....	M. de Kanya est « pleinement satisfait » des résultats de l'entrevue de Venise; il voit « avec soulagement » l'Italie « couper la route » entre Vienne et Prague.	T.	361
30	*Idem*.....	L'entrevue de Venise et la Hongrie....	D.	377
1er mai	*Idem*.....	En cas de conflit, la Hongrie risquerait de devenir champ de bataille. Aussi demeure-t-elle « actuellement résolument pacifique ».	D. (et N.)	384
31	*Idem*.....	Revendication hongroise de l'égalité des droits en matière d'armements.	D.	479
		c. Les états de la Petite Entente		
21 février	Prague à Paris....	Symptômes d'un rapprochement entre les états de la Petite Entente selon M. Lacroix.	T.	8
23	*Idem*.....	... et M. Benès	T.	14
23	*Idem*.....	Malgré l'atmosphère favorable, M. Benès ne pense pas qu'un accord d'assistance militaire réciproque puisse être envisagé lors de la prochaine réunion du conseil de la Petite Entente.	D.	17
24	*Idem*.....	Politique de l'État tchécoslovaque à l'égard des minorités nationales.	D. (et N.)	22
24	*Idem*.....	Projet de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.	D.	23

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
27 février	Prague à Paris....	M. Krofta considère l'hypothèse d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie comme présentement exclue.	T.	40
27	*Idem*.....	Selon M. Krofta, Rome chercherait à se rapprocher de la Petite Entente.	T.	41
28	Bucarest à Paris...	Difficultés intérieures de la Yougoslavie et conséquences en politique extérieure.	T.	43
2 mars	Prague à Paris....	M. Benès ne croit pas à une agression allemande et attribue à une manœuvre du gouvernement britannique les bruits qui courent à ce sujet.	T.	52
3	*Idem*.....	Il est vraisemblable que la Yougoslavie cherche à se rapprocher des autres membres de la Petite Entente et de la France.	T.	57
3	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Allemagne se montrerait pacifique jusqu'à l'automne 1938. A partir de ce moment, elle tâchera « de faire sauter la Tchévoslovaquie ».	D.	58
4	Belgrade à Paris...	Déclaration d'amitié de la Yougoslavie à la France.	T.	59
4	Prague à Paris....	Le parti allemand des Sudètes serait en désarroi à la suite de l'accord conclu entre le gouvernement et les partis activistes allemands.	T.	63
4	Berlin à Paris.....	Reprise de la propagande allemande contre la Tchécoslovaquie.	D.	65
10	Rome à Paris.....	Les relations italo-yougoslaves : conversation avec le ministre de Yougoslavie.	D.	89
11	Prague à Paris....	Rapports de l'État et des Tchèques avec la minorité allemande.	D.	93
12	Belgrade à Paris...	Situation intérieure de la Yougoslavie : conséquences en politique extérieure.	T.	100
15	Prague à Paris....	Conversation avec le ministre des Soviets sur les rapports de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne.	D.	104
16	*Idem*.....	La Yougoslavie viendrait immédiatement au secours de la Tchécoslovaquie attaquée, mais préfère ne pas donner de publicité à cette assurance.	T.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
16 mars	Prague à Paris . . .	Confirmation de propos pacifiques tenus par le chancelier Hitler à l'égard de la Tchécoslovaquie.	T.	107
16	Paris à Prague. . . .	Il est nécessaire de garder le secret sur les négociations entre la France et la Petite Entente.	D.	109
18	Berlin à Paris.	La loi du 9 mars sur la sécurité des frontières du Reich vise surtout les Tchèques et l'État tchécoslovaque.	D.	121
20	Bucarest à Paris. . .	L'activité du gouvernement polonais en Roumanie témoigne de sa défiance à l'égard de Prague.	T.	138
22	Berlin à Paris.	Précisions sur les récentes négociations germano-tchécoslovaques.	T.	148
22	Prague à Paris. . . .	Conversation avec M. Benès : relations germano-tchécoslovaques, rapports des états de la Petite Entente.	N.	149
23	Belgrade à Paris. . .	Prochaine venue du comte Ciano à Belgrade pour un accord italo-yougoslave.	T.	152
23	*Idem*.	*Idem*.	T.	153
23	Paris à Belgrade. . .	Au sujet de l'accord italo-yougoslave. . .	T.	154
24	Prague à Paris. . . .	En même temps qu'il signe un accord avec l'Italie, M. Stoyadinovitch fait savoir à la Tchécoslovaquie son désir de resserrer les liens de la Petite Entente.	T.	160
24	Bucarest à Paris. . .	Le pacte d'assistance militaire entre les trois états de la Petite Entente n'aurait pour l'instant aucune chance d'aboutir.	T.	161
24	Londres à Paris. . .	Consignes données à la presse britannique par le Foreign Office au sujet de l'accord italo-yougoslave.	T.	163
24	Belgrade à Paris. . .	Indications confidentielles relatives à l'accord italo-yougoslave.	T.	164
25	*Idem*.	Texte de l'accord italo-yougoslave.	T.	171
25	Prague à Paris. . . .	Discours de M. Krofta sur la question des rapports entre la minorité allemande et l'État tchécoslovaque.	T.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
25 mars	Le général Faucher au général Gamelin.	Visite de M. Tataresco à Prague : entretien entre celui-ci et le chef de la mission militaire française.	L.	177
27	Belgrade à Paris...	Visite du comte Ciano à Belgrade : signature de l'accord italo-yougoslave.	D.	190
31	Prague à Paris....	La divulgation par la presse tchécoslovaque des négociations relatives au pacte d'assistance entre la France et la Petite Entente.	T. (et N.)	196
31	Bucarest à Paris...	M. Antonesco se montre pessimiste sur l'avenir de la Petite Entente.	T.	197
31	Prague à Paris....	Au sujet des négociations possibles entre Prague et Berlin.	T.	200
31	Rome à Paris.....	L'accord italo-yougoslave.....	D.	201
31	Prague à Paris....	Possibilités de troubles suscités par le parti Henlein en Tchécoslovaquie.	D.	202
1er avril	Belgrade à Paris...	Réunion du comité permanent de la Petite Entente. La question du pacte d'assistance entre les trois états est retirée de l'ordre du jour.	T.	204
1er	Prague à Paris....	M. Benès est mécontent du pacte italo-yougoslave.	T.	207
2	Belgrade à Paris...	Réunion du comité permanent de la Petite Entente : question du pacte d'assistance.	D.	209
3	*Idem*.....	... et le communiqué final	T.	210
3	*Idem*.....	Entretien avec M. Stoyadinovitch sur la politique yougoslave.	T.	212
3	Prague à Paris....	Évolution du parti Henlein	D.	216
4	*Idem*.....	Au sujet des rapports germano-tchécoslovaques. Maladresse des journalistes français.	T.	217
6	Bucarest à Paris...	Les liens de la Petite Entente sont en cours de relâchement.	T.	221
8	Paris à Prague....	Le gouvernement français ne s'inquiéterait pas d'une détente entre Berlin et Prague.	T.	228
8-9	Prague à Paris....	Conversation avec M. Hodza : ses vues sur la politique générale.	T.	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
9 avril	Belgrade à Paris...	Justification de la politique yougoslave par M. Stoyadinovitch.	T.	235
10	Prague à Paris....	Conversation avec M. Benès : son voyage à Belgrade, ses impressions.	T.	240
10	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	241
12	Circulaire.....	Il convient de confirmer que la solidarité des trois états de la Petite Entente reste entière.	T.	247
12	Varsovie à Paris...	La légation de Yougoslavie présente la Petite Entente comme plus solide que jamais.	T.	251
12	Prague à Paris....	Pour le pacte avec l'Italie, les dirigeants yougoslaves prétendent avoir eu l'assentiment de Londres.	T.	258
14	*Idem*.....	M. Stoyadinovitch aurait déclaré au cabinet britannique que ses engagements avec l'Italie étaient sans importance, car, éventuellement, il ne les tiendrait pas.	T.	269
14	*Idem*.....	Procès-verbal confidentiel résumant les débats du conseil de la Petite Entende.	D. (et N.)	277
16	M. Jean-Paul Boncour à M. Massigli.	Situation intérieure de la Roumanie...	L.	292
20	Vienne à Paris....	Selon le Ballplatz, la Petite Entente est en cours de dislocation.	T.	307
25	Bucarest à Paris...	M. Antonesco affirme que l'alliance roumano-polonaise, purement défensive, n'est dirigée contre personne.	T.	339
25	Prague à Paris....	Avertissement de M. Krofta à M. Antonesco au sujet d'éventuelles négociations italo-roumaines.	T.	340
27	Rome (Vatican) à Paris.	Italie, Allemagne et Tchécoslovaquie...	D.	354
30	Bucarest à Paris...	La Yougoslavie tend vers des relations moins intimes avec ses deux alliés de la Petite Entente.	T.	368
30	Prague à Paris....	Le journal agrarien *Venkov* qualifie la politique extérieure du gouvernement « d'incompréhensible ».	T.	374

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
8 mai	Prague à Paris....	Au sujet d'un rapprochement entre la Tchécoslovaquie et l'Autriche.	T.	412
11	Belgrade à Paris...	Sur la récente visite de M. Goering en Yougoslavie.	T.	418
11	Rome (Vatican) à Paris.	Conversation entre le ministre de Roumanie près le Quirinal et l'ambassadeur de France près le Saint-Siège sur les conversations entre Rome et Bucarest.	T.	419
13 mai	Berlin à Paris.....	Tchécoslovaquie et Europe centrale : conversation avec un diplomate tchèque.	D.	425
21	Prague à Paris....	Situation en Europe centrale et dans les Balkans.	T.	445
25	Berlin à Paris.....	Le Reich et l'influence franco-britannique en Europe centrale.	D.	456
28	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique et l'entente danubienne.	T.	469
30	Prague à Paris....	Conversation avec le directeur politique sur la question des minorités en Tchécoslovaquie.	T.	474
		d. LES ÉTATS BALKANIQUES		
22 février	Athènes à Paris...	Comment le pacte bulgaro-yougoslave peut-il être concilié avec la Petite Entente et l'Entente balkanique?	T.	10
1er mars	Sofia à Paris.....	L'Italie, l'Allemagne et les Balkans.....	D.	50
16	Berlin à Paris.....	L'Allemagne, la Bulgarie et la Yougoslavie.	D.	110
20	Ankara à Paris....	Visite de M. Antonesco à Ankara : conversations relatives aux états balkaniques.	T.	134
22	Berlin à Paris.....	L'Allemagne, les récentes conversations turco-yougoslaves et leurs répercussions possibles.	D.	320

Voir aussi les sous-rubriques : a. L'AUTRICHE; *b.* LA HONGRIE; *la rubrique* VI. LE PROCHE-ORIENT.

V. LA POLOGNE ET LES ÉTATS DE LA BALTIQUE (U.R.S.S. et ALLEMAGNE exceptées)

a. La Pologne

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
22 février	Varsovie à Paris...	Le séjour de M. Goering en Pologne semble sans importance.	T.	9
1er mars	*Idem*.....	Le gouvernement polonais est mécontent des indiscrétions de presse commises en France.	T.	44
20	Berlin à Paris.....	La question des minorités allemandes en Pologne.	T.	135
31	*Idem*.....	Les milieux politiques berlinois sont intrigués par l'état des rapports franco-polonais.	T.	195
7 avril	*Idem*.....	La question des minorités allemandes en Pologne.	T.	223
11	Varsovie à Paris...	Le service de presse polonais reçoit la consigne de ne pas être désagréable à l'Allemagne.	T.	245
25	Bucarest à Paris...	Séjour de M. Beck à Bucarest. Il s'est montré très réservé à l'égard de Genève et de la Tchécoslovaquie.	T.	338
27	*Idem*.....	M. Beck au cours de sa visite n'a pas réussi à entraîner les Roumains aussi loin qu'il le souhaitait.	T.	351
28	Varsovie à Paris...	Remarques relatives au voyage de M. Beck en Roumanie.	T.	359
30	Paris à Varsovie...	Conversation de M. Delbos avec l'ambassadeur de Pologne : quelle est la position de la Pologne à l'égard de la S.D.N., la Tchécoslovaquie et de l'Italie?	T.	369
1er mai	Paris.....	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur de Pologne. Réponses aux questions posées ci-dessus.	N.	383
3	Varsovie à Paris...	Au sujet des propos tenus par M. Beck.	T.	389
5	*Idem*.....	Le chef du grand État-major polonais est pressé de voir les accords de Rambouillet entrer en application.	T.	402

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
5 mai	Paris (Guerre à Fin)	Au sujet de l'application des accords de Rambouillet.	D.	405
6	Varsovie à Paris...	Conversation avec M. Beck sur son attitude et sur les propos qu'il a tenus.	T.	408
8	M. Frankowski à M. Bargeton.	Au sujet de la réalisation de l'accord de Rambouillet.	L. (et N.)	414
12	Paris (Aff. étr. à Fin).	*Idem*.....	D.	422
18	Varsovie à Paris...	Conversation avec le maréchal Rydz-Smigly sur l'attitude politique de la Pologne.	T.	430
18	*Idem*.....	Étranges propos de M. Beck, en contradiction avec ceux tenus le 6 mai.	T.	431
18	Berlin à Paris.....	La presse allemande note les attentions particulières de M. Beck vis-à-vis de l'Italie.	T.	466
		b. LES PAYS SCANDINAVES		
25 mars	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et les pays scandinaves...	D.	178
9 avril	*Idem*.....	Irritation à Berlin devant les bons rapports anglo-danois.	T.	234
15	*Idem*.....	Le Reich, les états scandinaves et la question baltique.	D.	287

VI. **LE PROCHE-ORIENT**

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 mars	Ankara à Paris....	Violente diatribe de Kemal Ataturk au sujet d'Alexandrette en présence de M. Antonesco.	T.	131
14 avril	Berlin à Paris.....	Les milieux politiques du Reich affectent de se désintéresser de l'actuelle conférence de Montreux sur l'abolition du régime des capitulations.	T.	267
7 mai	Paris (E.M. de l'Armée).	Au sujet de l'opportunité de conversations d'état-major avec les Turcs concernant le sandjak d'Alexandrette.	N.	409
12	Berlin à Paris.....	L'Allemagne, la Turquie et le Proche-Orient.	D.	423
24	Istanbul à Paris....	Tentative de Moscou pour se rapprocher de la Turquie qui demeure réticente.	T.	454

VII. L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
22 février	Moscou à Paris....	Le parti communiste chinois et le Kouomintang.	D.	11
11 mars	Nankin à Paris....	Rapports sino-japonais : la politique japonaise va-t-elle se montrer plus conciliante?	T.	90
1er avril	Londres (Att. nav.) à Paris (Marine).	Position du gouvernement japonais dans la limitation des armements navals.	C.R.	208
13	Berlin à Paris.....	Efforts japonais pour cultiver l'amitié allemande.	T.	261
14	*Idem*.....	Les aviateurs japonais du raid Tokyo-Londres sont reçus à Berlin avec beaucoup de prévenances.	T.	266
14	*Idem*.....	Le Reich, la Grande-Bretagne et l'Extrême-Orient.	D.	276
19	Tokyo à Paris.....	M. Sato ministre des Affaires étrangères. Ses intentions.	D.	305
28	*Idem*.....	Rapports entre le Japon et la Chine...	D.	360

VIII. LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
24 février	Washington à Paris	Projet de loi Pittman sur la neutralité américaine.	T.	21
25	*Idem*.....	Discours de M. Cordell Hull sur la conférence de Buenos-Aires, constituant une critique voilée des gouvernements totalitaires.	T.	28
27	Berlin à Paris.....	A l'occasion du projet de loi sur la neutralité, le Reich reprend une campagne sur le *Lusitania*, navire armé ».	T.	38
1er mars	Washington à Paris	Remise des lettres de créance de M. Georges Bonnet.	T.	47
1er	M. de Laboulaye à M. Delbos.	Questions traitées avec M. Roosevelt lors de l'audience de congé (désarmement, répartition des matières premières, neutralité américaine).	L. (et N.)	49
3	Washington à Paris	Entretien avec MM. Roosevelt et Cordell Hull (problème de la neutralité).	T.	54
3	*Idem*.....	Entretien avec M. Morgenthau sur la situation monétaire et économique française.	T.	55
5	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	70
6	Berlin à Paris.....	Vote du projet Pittman par le Sénat américain : vives critiques en Allemagne.	T.	74
9	Washington à Paris	L'emprunt français aux États-Unis.....	T.	85
17	*Idem*.....	Le projet de loi Pittman sur la neutralité.	D.	116
20	*Idem*.....	Conversation avec M. Cordell Hull (questions économiques, désarmement).	T.	132
6 avril	Paris.....	Entretien E. Wilson-Labonne sur la mission économique de M. Van Zeeland	N.	222
11	Londres à Paris...	Conversation sur des questions d'ordre économique entre M. Spinasse et M. Norman Davis.	L.	246
14	Washington à Paris	Entretien avec le président Roosevelt sur la situation européenne.	T.	270

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
15 avril	Washington à Paris	... ainsi que sur les dettes; souhait d'une coopération économique étroite franco-américaine.	T.	282
23	*Idem*.....	Appréciation sur l'accord commercial franco-américain de 1936.	T.	327
28	*Idem*.....	Accord entre les représentants et le Sénat sur un texte transactionnel relatif à la neutralité.	T.	358
30	*Idem*.....	La loi sur la neutralité.....	T.	373
4 mai	Paris à Washington	Le Département se montrera prudent dans ses indications à la presse en ce qui concerne la loi sur la neutralité.	T.	392
4	Washington à Paris	Analyse de cette loi.....	D.	399
28	*Idem*.....	Avances indirectes faites au gouvernement américain par M. Mussolini en matière de limitation des armements.	T.	468

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME V

1

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 424 à 430. *Londres, 20 février 1937, 1 h.*

(*Reçu :* 2 h. 15, 2 h. 45, 3 h. 30.)

Les délibérations du sous-Comité ont porté aujourd'hui sur trois points principaux :

1° Les mesures d'exécution prises par les diverses puissances en ce qui concerne les volontaires;

2° Le plan de contrôle naval revisé par les experts;

3° Les négociations anglo-portugaises.

En ce qui concerne le premier point, j'ai donné connaissance des indications transmises par votre télégramme nos 431-432 (1) au sujet du décret publié par le *Journal officiel* de ce matin. J'ai formulé les réserves de principe nécessaires pour le cas où des mesures similaires ne seraient pas prises par les autres puissances participant à l'accord, ou pour le cas où une suite satisfaisante ne serait pas donnée aux décisions homologuées par le Comité dans sa séance de mardi dernier (2).

(1) Reproduit au tome IV de la présente série sous le n° 463.
(2) Voir au tome susdit le n° 449.

Tous les gouvernements représentés au sous-Comité ont déclaré être prêts à appliquer dès demain soir les mesures d'exécution qu'ils ont préparées.

Le décret italien sera publié demain. Il prévoit une peine de trois ans de prison pour les contrevenants. Le délégué allemand a également annoncé pour demain la publication des dispositions légales interdisant les engagements dans l'armée espagnole. L'ambassadeur du Portugal espère pouvoir communiquer demain le texte des mesures prises par son gouvernement. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait une déclaration analogue.

D'après les informations fournies par le secrétariat, beaucoup de gouvernements ont déjà répondu dans le même sens. Certains ont donné une adhésion de principe sans être en mesure de préciser la date à laquelle elle sera suivie d'application effective. L'Albanie, le Danemark, la Finlande, la Lithuanie, la Norvège et la Pologne sont dans ce cas. D'autres tels que l'Irlande, la Grèce, la Yougoslavie, la Suède ne seront prêts à exécuter l'accord que lundi.

Passant à l'examen du nouveau rapport technique sur le contrôle naval, le Président a observé qu'il n'avait pas été soulevé d'objections positives contre la répartition des zones entre six puissances au lieu de quatre. Toutefois, le délégué allemand a déclaré vouloir consulter à ce sujet son gouvernement. Le délégué italien s'est abstenu de toute observation.

Quant à l'attribution des secteurs de surveillance, lord Plymouth a noté les réserves émises par les attachés navals de la France et de l'U.R.S.S. Le premier désirait un allégement de la charge que représente pour la marine française la surveillance de la pointe nord-ouest de l'Espagne. Le second voulait qu'au lieu de la région située entre le cap Busto et les îles Sisargas, il fût attribué à la marine soviétique une zone au sud de l'Espagne ou le long des côtes marocaines, ce qui faciliterait le ravitaillement de ses unités navales.

Le représentant de la Grande-Bretagne a demandé que la répartition actuelle fût laissée telle quelle. En ce qui concerne la France, il a rappelé que, grâce à l'adjonction des marines portugaise et russe, la zone atlantique qui lui était confiée se trouvait notablement diminuée. Il a ensuite repoussé la demande soviétique en alléguant que les dernières victoires des forces nationalistes avaient eu pour résultat d'étendre encore la zone attribuée à la Grande-Bretagne sur la Méditerranée. Elle accepte ce fardeau supplémentaire en raison de la proximité de Gibraltar. Mais il ne saurait être question de développer le secteur qui lui est imparti sur l'Atlantique où la marine anglaise opérera loin de ses bases.

J'ai réservé la réponse définitive du gouvernement français et je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir le plus tôt possible si je dois accepter le projet sous cette forme. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. doit également interroger Moscou avant de donner son acceptation.

Le rapport des experts prévoit d'autre part que tous les navires affectés à la surveillance battront un pavillon spécial, celui qui a été fixé par la convention des pêches de la mer du Nord. Je ne pense pas que notre marine voie d'[objection] à accepter cette clause de l'accord au sujet de laquelle les gouvernements sont priés de donner une adhésion expresse.

Enfin, le Président a annoncé qu'il n'était pas encore en mesure d'apporter

au sous-Comité un exposé complet de l'état des négociations engagées avec Lisbonne, le gouvernement portugais n'ayant pas encore, toujours en raison des difficultés de communication, fourni les précisions et les éclaircissements demandés sur certains points.

Il en résulte donc que l'accord général sur le plan de contrôle qui devait être acquis demain soir se trouvera retardé de trois ou quatre jours au moins. Il n'est pas possible en effet, tant que le sous-Comité n'a pas connaissance du régime applicable au Portugal, de procéder à l'examen de l'équivalence théorique que le gouvernement français établit entre les méthodes employées de part et d'autre. Il est vrai que, de toute manière, les questions navales en suspens auraient rendu nécessaire un certain délai.

D'après des informations qui m'ont été données à titre personnel et auxquelles je prie Votre Excellence de vouloir bien conserver un caractère confidentiel, le gouvernement anglais, à la suite de mes déclarations d'hier [1], cherche à obtenir du Portugal une augmentation très sensible du nombre des « observateurs » britanniques. Ceux-ci devant être reportés sur la frontière, ce qui de l'avis des experts complique la surveillance, il faudrait en effet porter leur total de 50 à 120 ou 150. Mais, par contre, le gouvernement anglais paraît espérer que nous n'insisterons pas pour la réduction du nombre des agents de contrôle apportée (*sic*) sur notre territoire, redoutant des objections de Rome ou de Berlin qui compromettraient l'accord final.

Je n'en continuerai pas moins à demander cette réduction, ainsi qu'une certaine concession de forme que je présente comme la contrepartie indispensable de notre assentiment définitif.

2

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 67. Urgent. *Lisbonne, 20 février 1937, 16 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Le gouvernement portugais, se conformant à la décision prise par le comité de Londres, publie ce matin un décret aux termes duquel sont interdits, pour tous les citoyens portugais, l'enrôlement et le recrutement de volontaires à destination des forces espagnoles, ainsi que la propagande faite pour encourager ces départs.

Les citoyens portugais actuellement enrôlés dans les deux forces espagnoles devront regagner le Portugal dans le délai d'un mois.

Les sanctions prévues sont la perte de la qualité de citoyen portugais, ainsi que des peines d'emprisonnement et d'amendes.

Les dispositions de ce décret, qui interdit également le transit des volontaires étrangers, entrent immédiatement en vigueur.

[1] Voir, au tome IV de la présente série, les nos 466, 468.

3

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 68 à 71. Urgent. *Lisbonne, 20 février 1937, 19 h. 9, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 21 h. 35, 21 h. 20.)

Le ministère des Affaires étrangères a fait publier ce matin par la presse une note dont j'envoie à Votre Excellence le texte intégral par avion.

Après avoir rappelé que l'attitude du Portugal demeure inchangée en ce qui concerne la question du contrôle à ses frontières, le gouvernement précise qu'il ne saurait modifier cette position de principe, et que jamais il n'a eu à s'opposer à un contrôle éventuel de ses côtes et ports, car semblable menace n'aurait pu être faite ni discutée en présence d'un délégué portugais et encore moins admise par lui.

Désireux de collaborer toutefois à l'accord de non-intervention, le gouvernement portugais, à la demande de puissances amies, a adressé au gouvernement anglais une invitation à envoyer des observateurs anglais qui, attachés à l'ambassade de Lisbonne et auprès des consultats britanniques, pourraient s'assurer que le Portugal accomplit rigoureusement les engagements pris par lui en ce qui concerne l'Espagne. Le gouvernement tient à bien spécifier que si semblable invitation a été portée à la connaissance du Comité, il convient de préciser que cette proposition n'a pas été adressée à cet organisme, mais bien au gouvernement anglais seul, et que « malgré les facilités qui leur seraient accordées, la compétence des observateurs ne serait pas égale à celle prévue par le plan du Comité pour ses contrôleurs, et accepté en principe par la France et l'Angleterre pour le contrôle de leurs territoires respectifs, et que les observateurs britanniques ne pourront être considérés comme délégués d'un organisme international ».

Quelle que soit la valeur de cette dernière restriction, destinée à ménager la susceptibilité nationale si aisément irritée, il semble bien que le gouvernement envisage dans la solution qu'il propose, et que je laissais prévoir dans mon télégramme no 54 du 11 février [1], un moyen de se rallier au système de contrôle, tout en gardant, au regard de l'opinion intérieure, l'apparence d'une pleine indépendance.

D'ailleurs, dans les dernières lignes de la note, le gouvernement portugais indique que « si sa présence peut être un obstacle insurmontable à l'unanimité des résolutions du comité de Londres, il n'hésitera pas à abandonner celui-ci. »

(1) Reproduit au tome IV de la présente série sous le no 429.

4

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 457 à 461. Confidentiel. Réservé. *Paris, 20 février 1937, 23 h. 15.*

Les renseignements récents reçus de notre ambassade en Italie [1], qui vous ont été communiqués d'autre part, permettent d'apprécier toute l'importance de l'effort qu'a poursuivi le gouvernement de Rome au cours de ces dernières semaines en faveur des insurgés espagnols. De ce fait, l'extension à la question des volontaires de l'accord de non-intervention risque de manquer un de ses buts essentiels, qui est de ramener la guerre civile à un problème de politique intérieure, limité strictement au jeu des forces espagnoles.

Pour atteindre ce but, il faudrait maintenant obtenir le rembarquement des étrangers qui, de part et d'autre, sont venus alimenter la lutte.

Sans doute le gouvernement britannique, comme le gouvernement français, a-t-il beaucoup hésité à s'engager dans cette voie en raison des difficultés d'exécution que l'on pouvait appréhender. (S'il peut être, en effet, relativement facile d'obtenir le rembarquement d'effectifs qui ne sont qu'en apparence volontaires, il le serait beaucoup moins d'obtenir le départ d'hommes qui, venus librement et parfois en contrevenant à leurs lois nationales apporter leur concours aux forces gouvernementales espagnoles, ne s'estimeraient à aucun degré tenus de se conformer aux injonctions qui leur seraient adressées par les représentants de leur propre gouvernement). Diverses circonstances paraissent néanmoins rendre le moment actuel particulièrement favorable pour une tentative dans ce sens.

D'une part, du côté allemand et italien, on se plaît à rappeler que les gouvernements de Berlin et de Rome ont depuis longtemps proposé le rappel de tous les volontaires : à quelque préoccupation tactique que puisse répondre cette attitude, il est possible d'en tirer parti. D'autre part, dans un document dont vous recevrez copie par la prochaine valise, document dont nous ne pouvons faire autrement état mais qui a dû être également remis au Foreign Office, le gouvernement de Valence, esquissant ce qu'il appelle une politique de collaboration anglo-franco-espagnole, prend lui-même position, de la manière la plus nette, en faveur du rembarquement, à une date à fixer par le comité de Londres, de tous les étrangers sans exception — quelle que soit leur fonction — qui participent actuellement à la guerre civile [2]. Enfin, le nombre des volontaires ayant combattu dans les forces gouvernementales qui manifestent le désir de regagner leur pays croît chaque jour, au point que leur rapatrie-

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 327, 371, 417.
(2) Le document ainsi mentionné est vraisemblablement le mémorandum du 9 février publié au tome susdit sous le n° 441 (annexe).

ment est devenu une des préoccupations principales de nos consuls à Barcelone, Valence et Alicante, et l'on pourrait certainement profiter de cette évolution naturelle pour déterminer, parmi les forces insurgées, un mouvement ayant les mêmes effets, sinon les mêmes causes.

Je verrais intérêt à ce que vous entreteniez sans retard le secrétaire d'État ou, à son défaut, lord Plymouth, de la possibilité de mettre à très brève échéance la question à l'ordre du jour du Comité de non-intervention. Quelles que soient les difficultés, une action rapide m'apparaît susceptible de résultats prochains et le gouvernement français serait, pour sa part, disposé à l'appuyer de tout son pouvoir. Mais si nous voulons empêcher que ne se produisent à ce propos les mêmes retards qui ont marqué le récent accord, peut-être serait-il préférable que la proposition fût présentée par le gouvernement britannique, étant bien entendu que nous lui apporterions immédiatement tout notre appui.

5

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 77. *Rome, 20 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Le bilan de la situation extérieure de l'Italie, par rapport à ce qu'il était il y a quelques mois, ne semble pas se caractériser aujourd'hui par une amélioration, et ce fait explique sans doute l'atmosphère de nervosité et d'incertitude qui, au-delà de quotidiennes et claironnantes démonstrations d'assurance, se manifeste parfois ici en réalité dans certains milieux officiels.

Tout d'abord, la politique d'entente et d'action commune avec l'Allemagne paraît marquer depuis peu dans ses développements un temps d'arrêt ou tout au moins de ralentissement sur certains points. L'expérience commence à démontrer en effet que, pour avoir laissé prudemment de côté lors des embrassements d'octobre certains problèmes brûlants, on ne pouvait empêcher que ces problèmes, avec les divergences d'intérêts qu'ils comportent entre Rome et Berlin, ne vinssent assez rapidement se poser de nouveau. Il en est notamment ainsi, dans sa nouvelle phase d'actualité, de la question de la restauration en Autriche. On estime généralement ici que la teneur du discours du chancelier Schuschnigg[1] a été connue d'avance et approuvée par M. Mussolini, qui observe sans plaisir les récents progrès de l'influence hitlérienne en Autriche. Aux questions posées par des journalistes étrangers sur l'exactitude de certaines informations relatives à l'envoi d'une note allemande d'avertissement à Rome et à Vienne après le discours de M. Schuschnigg, un fonctionnaire du

(1) Du 14 février. Voir au tome IV de la présente série le nº 454 (note).

ministère italien de la Presse a répondu (mais seulement après consultation en plus haut lieu) par un haussement d'épaules, et à l'ambassade d'Allemagne, on s'est contenté d'indiquer qu'étant donné les étroites et constantes relations existant entre les gouvernements italien et allemand, « on doutait que la question de la restauration en Autriche eût pu faire l'objet d'une communication écrite de Berlin à Rome ». Faut-il en conclure que le haussement d'épaules avait pour but d'éviter une réponse embarrassante?

D'autre part, l'amour-propre italien n'est certainement pas sans se formaliser de ce que l'Allemagne persiste à situer en Angleterre le centre de ses préoccupations européennes et à traiter certaines questions d'intérêt général dans des conversations bilatérales avec Londres, sans se préoccuper suffisamment de l'allié méridional. Il y a quelques jours encore, le *Corriere Padano* de Padoue se faisait l'interprète de cet état d'esprit en reprochant en termes du reste amicaux au gouvernement du Reich de parler « colonies » à Londres à lui tout seul, comme si la promesse de se concerter sur tout avec l'Italie était devenue caduque.

Bref, le jeu de l'axe Rome-Berlin ne va pas sans quelques premiers crissements et en ce qui concerne par ailleurs les relations italo-britanniques, certaines circonstances, notamment le réarmement anglais et le déroulement des débats relatifs à la non-intervention en Espagne, ont empêché le rapprochement marqué par le *gentlemen's agreement* du 2 janvier dernier [1] de donner tous les développements que l'on eût espérés ici. Le formidable programme naval anglais n'est pas pour plaire à Rome, car on le considère dans son aspect antiallemand et l'on se demande si la nécessité d'un choix assez embarrassant ne s'imposera pas à l'Italie plus tôt qu'elle ne le souhaite. (M. Sanza n'observait-il pas dernièrement avec mélancolie, dans une correspondance adressée de Londres à la *Tribuna*, que l'axe Londres-Paris semblait tendre de plus en plus à s'opposer à l'axe Rome-Berlin?) D'autre part, le désir d'une parité navale avec l'Angleterre en Méditerranée est toujours dans les cœurs, et la perspective d'un programme anglais d'un milliard et demi de livres sterling donne peut-être à penser à de cruelles éventualités inspirées de « la Grenouille et le Bœuf ». Quant à la non-intervention, l'action modératrice exercée ces temps derniers par l'Angleterre pour calmer les partisans de solutions espagnoles « totalitaires » a fort irrité certains conseilleurs impétueux de la politique italienne. La presse elle-même n'a pas été sans se livrer à quelques incartades révélatrices de cet état d'esprit de semi-mécontentement à l'égard de l'Angleterre et l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome a dû récemment, à la demande de M. Eden, démentir les propos prêtés à ce dernier par un journal italien, d'après lequel le ministre anglais avait, dans une interview donnée sur la Côte d'Azur, parlé de « la comédie d'obstruction permanente jouée par l'U.R.S.S. » au comité de Londres.

A ces expériences de semi-déboires dans ses rapports avec Londres et Berlin, l'Italie doit ajouter au passif de ces dernières semaines, d'une part, les difficultés qu'elle s'est créées avec le gouvernement belge par l'affirmation de ses

(1) Sur cet accord anglo-italien, voir, au tome IV de la présente série ,le n° 234.

sympathies rexistes et l'hospitalité donnée à M. Degrelle [1], d'autre part, le mécontentement suscité en Roumanie par l'intervention du ministre italien aux funérailles des deux « Gardes de fer » tués dans les rangs des nationalistes espagnols (mon télégramme nos 352-353) [2]. Puis les méfiances italiennes vis-à-vis des deux groupements politiques centre et sud-orientaux ne se sont pas atténuées, et la réserve observée dans les milieux officiels romains sur la récente réunion de l'Entente balkanique à Athènes [3] montre que le rapprochement italo-turc n'a pas suffi pour dissiper les préventions à l'égard d'un « bloc » dont on constate sans plaisir la solidité, après avoir, à l'époque, salué sa constitution de sarcasmes et de pronostics ironiques. Enfin, le développement des relations cordiales de l'Italie avec le Japon semble marquer un temps d'arrêt. Du moins, la signature du traité de commerce qui devait consacrer la reconnaissance formelle de l'empire d'Éthiopie (ma dépêche no 62 du 10 de ce mois)[4] paraît-elle moins prochaine qu'on ne pense.

Vis-à-vis de la France, aucune modification sensible ne s'est produite par rapport à la situation que décrivait ma dépêche no 48 du 30 janvier [5]. Les oppositions idéologiques qui éloignent présentement de nous l'Italie subsistent dans toute leur acuité et se sont même accrues dernièrement. Faut-il ajouter cependant, au risque de formuler une opinion un peu hasardée, que dans l'incertitude à laquelle elle se trouve présentement amenée par les orientations successives et contradictoires de sa politique, l'Italie commence peut-être à souhaiter que les circonstances lui permettent de revenir sur la position que lui a fait assumer son idéologie politique intransigeante et de reprendre sur des bases plus pratiques l'examen des relations franco-italiennes?

Un tel tableau d'ensemble de la situation actuelle de l'Italie peut, parce que les ombres s'y trouvent appuyées, être jugé insuffisamment objectif. Au passif de cette situation, pourrait être évidemment opposé ce que l'on considère ici comme un « poste » capital de l'actif, à savoir les succès récents des nationalistes espagnols. Mais encore faut-il se demander si le triomphe éventuel du général Franco comporterait en fin de compte, pour l'Italie, des avantages positifs et durables autres que la satisfaction morale et la sécurité matérielle que l'on attend d'une défaite complète du bolchevisme en Espagne. Le comte Ciano n'a-t-il d'ailleurs pas admis lui-même dernièrement, au cours d'une conversation avec un journaliste américain venu d'Espagne, que le général Franco ne pourrait, après sa victoire militaire éventuelle, se maintenir au pouvoir qu'en faisant appel à la collaboration d'hommes de gauche?

Quoi qu'il en soit, un sentiment d'incertitude est indubitablement éprouvé à l'heure actuelle dans les milieux gouvernementaux italiens. J'ai appris d'assez bonne source que des tendances contradictoires se heurtaient ces jours-ci assez violemment dans les hautes sphères du palais Chigi, où d'aucuns pour-

(1) Au début de janvier, le leader rexiste avait prononcé un discours au poste radiophonique de Turin.

(2) La reproduction de ce télégramme n'a pas semblé utile, son sens étant suffisamment précisé ici sur cette affaire, voir ci-après le no 201 (note).

(3) Du 15 au 18 février.

(4) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document.

(5) Reproduite au tome IV de la présente série sous le no 376.

suivent avec ardeur l'obtention d'une solution espagnole totalitaire pouvant servir la cause du fascisme en général, alors que d'autres jugent plus raisonnable un règlement modéré susceptible de ne pas compromettre la précieuse amitié anglaise. Ces oppositions de tendances, bien que déterminées en partie par des rivalités de personnes, ne sont-elles pas cependant le témoignage des perplexités que l'Italie peut être amenée à concevoir présentement pour l'avenir de sa politique?

6

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 78. *Rome, 20 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Depuis l'envoi de ma dépêche nº 55 du 9 février [1] et jusqu'au vote du sous-comité de Londres fixant au 20 de ce mois la date de la mise en vigueur des mesures d'interdiction de contrôle[2], on m'a signalé encore certains envois de volontaires à destination de l'Espagne. C'est ainsi que j'ai appris de bonne source la présence dans l'armée du général Franco du général de division Rossi, ancien commandant de la brigade de Mantoue, du cadre de réserve, qui dirigeait, paraît-il, les troupes italiennes lors de la prise de Malaga. On m'a indiqué d'autre part que l'on avait prélevé intégralement deux ou trois batteries du régiment d'artillerie en garnison à Caserte qui auraient quitté la Péninsule il y a une dizaine de jours. De *Milan*, notre consul général m'a fait savoir que 2 batteries d'artillerie au minimum, de l'armée régulière, devaient partir incessamment de *Naples* pour rejoindre les rebelles. Notre agent dans cette ville m'a de son côté rapporté que le navire *Toscana* avait levé l'ancre le 13 à 11 heures du soir après avoir embarqué environ 2.000 volontaires, dont quelques officiers d'infanterie et du génie. Ce bateau devait, en outre, charger à Messine un autre contingent moins important.

Notre consul à *Florence* croit savoir lui aussi, comme je l'avais déjà signalé dans ma précédente communication, que c'est bien le général Roatta, lequel aurait d'ailleurs été blessé, m'assure-t-on, pendant l'attaque de Malaga, qui ferait fonctions de chef d'État-major du général Franco pour la région du sud. En tout cas, cet officier général, chef du deuxième bureau italien, va recevoir incessamment sa promotion au grade supérieur « pour faits de guerre ». Quant à la prise de cette importante localité, elle a été accueillie ici et notamment en Toscane comme un succès des armées italiennes et, si on ne le dit pas officiellement, on le laisse volontiers entendre.

(1) Reproduite au tome IV de la présente série sous le nº 417.
(2) Voir, au tome susdit, le nº 449.

De *Venise*, il me revient que, d'après des indications considérées comme sérieuses par M. de Albytre, des départs de volontaires italiens auraient encore eu lieu assez fréquemment par petits groupes au début de ce mois. On les dirigerait vers les ports du sud du Royaume. Les hommes recevaient une solde de 10 lires par jour avec une prime de 3 000 lires payable à leur retour. Les cadres auraient été recrutés en partie dans l'armée régulière.

Enfin, on a constaté à Rome pendant quatre ou cinq jours la présence de 500 miliciens originaires du Piémont, venus de Turin et qui ont quitté la capitale pour un port d'embarquement.

D'autre part, les mouvements de bateaux sur lesquels notre consul à *Naples* est renseigné d'une manière assez sûre ont révélé depuis quarante-huit heures une intense préparation des dernières expéditions auxquelles doivent mettre fin aujourd'hui les mesures prises conformément aux décisions du comité de Londres. J'ai transmis au Département les intéressantes informations que je venais de recevoir de M. de Sandfort. Sans compter ni *Lombardia*, *Liguria* et *Toscana* (ce dernier vapeur étant revenu à Naples le 17 après avoir pris en Libye 900 fusiliers marins), tous trois en instance de départ avec ordre d'être prêts avant le 20, ni le *Vienna* qui, d'après une indication de source anglaise, serait parti de Naples le 10 avec 1 200 volontaires, M. de Sandfort a observé dans le port de sa résidence le départ de trois navires (*Sardegna*, *Calabria* et *Sicilia*) qui ont, le 17 et le 18, emporté vers l'Espagne environ 8 000 hommes, 20 canons et 400 tonnes de munitions.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de l'U.R.S.S. évaluent, comme moi, à une soixantaine de mille le total des soldats que l'Italie aura envoyés au général Franco jusqu'à la mise en vigueur de l'interdiction. Ils ont l'impression que les contingents fournis par l'Allemagne sont très inférieurs à ce chiffre et qu'ils comprennent un nombre relativement élevé d'aviateurs et de techniciens.

7

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 131. *Londres, 20 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Depuis quelques jours, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. me répétait que son pays ne pourrait accepter d'être exclu du contrôle naval de l'Espagne, auquel il a demandé à participer[1]. La discussion qui s'est engagée hier à ce sujet au sous-Comité permet d'escompter que cette demande recevra finalement satisfaction. Seul, en effet, le délégué allemand a élevé une objection de principe et, semble-t-il, de pure forme.

[1] Voir, au tome IV de la présente série, les nos 369, 467.

J'ai cherché à savoir si le gouvernement soviétique disposait effectivement des unités navales qui conviennent pour remplir une telle mission. M. Maisky m'a assuré que son gouvernement ne serait pas embarrassé pour si peu et qu'il enverrait tous les bâtiments qui pourraient être requis, croiseurs, destroyers, torpilleurs, etc... En réalité, les choses ne seront pas aussi faciles que voudrait le faire croire l'ambassadeur de Russie. Les navires de guerre que possède la Russie, soit dans la Baltique, soit dans la mer Moire, sont loin de convenir à une croisière assez longue dans une région où la navigation passe pour être très dure, et où même les navires de fort tonnage risquent de se trouver souvent en difficulté. L'attaché naval soviétique n'a pas fait mystère de l'embarras que pourrait causer à Moscou le rôle qu'il revendique pour des raisons de prestige, et c'est pour cela qu'il a constamment insisté en vue d'obtenir un secteur de surveillance en Méditerranée, plutôt que dans l'Atlantique. Il semble que le gouvernement russe, plutôt que de risquer le long des côtes espagnoles de vieux croiseurs à faible rayon d'action, songe à employer des navires de commerce sommairement armés et sur lesquels serait installé un équipage appartenant à la marine de guerre. Les règles établies par le plan des experts n'interdisent pas cette substitution.

L'ambassade de l'U.R.S.S. paraît également avoir fait quelques tentatives auprès de l'Amirauté pour obtenir accès dans certaines rades britanniques pour les bâtiments soviétiques. Ces velléités ont été aussitôt découragées. Les représentants de l'Amirauté ont fait observer aux Russes que leurs bases, notamment celle de Gibraltar, seraient beaucoup trop occupées par le mouvement des navires anglais pour pouvoir prêter asile à des marines étrangères. Ils ont ajouté qu'il existait au nord de l'Espagne, dans la zone gouvernementale, des régions abritées où les bateaux russes pourraient aisément se ravitailler.

Ces préoccupations techniques ne sont pas les seules qu'éprouve la délégation soviétique. Hier, M. Maisky a exprimé l'avis qu'aussitôt le plan de contrôle naval mis en vigueur, le général Franco ne pourrait invoquer aucune justification pour arrêter, comme il l'a fait si souvent au mépris du droit des gens, les navires de commerce étrangers se rendant dans les ports espagnols. Dans son opinion, cette règle devrait s'appliquer aux navires de tous pays, qu'ils aient ou non le droit de battre le pavillon d'un des pays participants à l'accord de non-intervention. Il conviendrait donc d'adresser une communication expresse en ce sens au général Franco, au nom du Comité tout entier. Cette suggestion a soulevé les objections que l'on peut aisément deviner, reposant pour la plupart sur l'impossibilité d'imposer aux autorités rebelles espagnoles l'observation de cette règle et sur l'absence de sanctions efficaces. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. ne s'est pas tenu pour battu. Il a annoncé que sa demande ferait l'objet d'une lettre spéciale, qu'il adressera au secrétaire du Comité. Cette intervention donne à penser que la délégation russe n'est pas sans éprouver des craintes en ce qui concerne les réactions éventuelles de la marine nationaliste à l'égard des bâtiments de guerre soviétiques, qui viendront croiser le long des côtes espagnoles.

8

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 137 à 139. *Prague, 21 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 23, 13 h. 10.)

Au sujet de la réunion du conseil de la Petite Entente dont il a été question, le directeur politique m'a dit que M. Stoyadinovitch avait fait savoir qu'il était tout prêt à venir à Prague au début du mois prochain, tout en ajoutant qu'il serait occupé à ce moment-là des préparatifs de la visite du président Benès à Belgrade. D'après M. Fierlinger, le gouvernement tchécoslovaque ne tient pas à une réunion presque immédiate du conseil de la Petite Entente. Cette réunion pourrait se tenir à Belgrade immédiatement après la visite de M. Benès au prince Paul, qui doit avoir lieu en avril.

D'autre part, le ministre de Roumanie paraît un peu ennuyé de commencer sa mission au moment où s'est produit l'incident Seba (2). Il m'a dit que pour le cas où le conseil de la Petite Entente ne se réunirait pas immédiatement, il avait suggéré que M. Tataresco reprît son projet de voyage à Prague et fixât celui-ci au début du mois prochain sous un prétexte quelconque. D'après M. Aurelian, le président du Conseil se présenterait ici comme l'homme de confiance du Roi et les assurances cordiales de communauté de vues politiques qu'il échangerait avec les hommes d'État tchécoslovaques auraient le bon effet de faire passer à l'arrière-plan l'incident Seba.

Mon collègue a exprimé le regret de n'avoir pas pu me consulter avant d'envoyer son télégramme. Je lui ai dit que son initiative me semblait heureuse comme toutes celles tendant au rapprochement réel et apparent des états de la Petite Entente. J'ai d'ailleurs l'impression, et c'est celle aussi du directeur politique, que nous assistons aux premiers symptômes de ce rapprochement.

(1) Par avion.
(2) Sur l'affaire Seba, se reporter au tome IV de la présente série sous le n° 442 (note).

9

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 141 à 145. Confidentiel. *Varsovie, 22 février 1937, 19 h. 30, 19 h. 31, 19 h. 33, 19 h. 32, 19 h. 34.*

(*Reçu :* 20 h. 55, 20 h. 30.)

Le séjour de M. Goering en Pologne a pris fin. Ainsi qu'il était prévu, le Ministre-Président, après avoir chassé en Polésie, a regagné l'Allemagne sans s'arrêter à Varsovie; les politesses faites à son hôte par le gouvernement ont été réduites au strict minimum.

La presse polonaise n'aurait sans doute consacré au voyage aucun commentaire d'ordre politique si les rumeurs que l'on sait ne l'y avaient en quelque sorte contrainte.

Le public, blasé déjà sur les déplacements de M. Goering, n'en a guère parlé, dans la mesure où il ne s'est intéressé à celui-ci en la circonstance que pour s'amuser de sa passion cynégétique et de ses allures.

Cette fois, M. Goering n'a pas rencontré M. Beck toujours absent.

Ses entretiens avec le président M. Moscicki, comme ses brèves conversations avec le président du Conseil et avec le comte Szembek, pour qui connaît ces personnalités et leur rôle respectif, n'ont pu apporter aucun élément nouveau aux relations polono-allemandes.

Les détails qui m'ont été donnés par le comte Szembek sur la conversation qu'a eue le ministre allemand avec le Maréchal me paraissent d'autre part exacts : le vice-ministre des Affaires étrangères ne m'a peut-être pas tout raconté, mais ce qu'il m'a dit doit être l'expression de la vérité.

A ce propos, je puis ajouter à ce que j'ai communiqué précédemment à Votre Excellence (mon télégramme nos 115-121) (1) certaines nouvelles recueillies à la même source.

M. Goering n'a fait aucune allusion aux négociations consécutives au 7 mars.

Il s'est efforcé de persuader son interlocuteur que l'Allemagne ne s'entendrait jamais avec la Russie, et à cet égard il a éprouvé le besoin d'expliquer au maréchal Rydz-Smigly que le général von Schleicher, au contraire, avait eu en vue un accord du Reich avec l'U.R.S.S. aux dépens de la Pologne.

A ce sujet encore, il a indiqué qu'il ne croyait pas à des initiatives belliqueuses de l'U.R.S.S., à moins que ses dirigeants ne soient poussés vers une aventure par des difficultés intérieures.

(1) **Reproduit au tome IV de la présente série sous le no 461.**

Au cours de cette conversation, M. Goering, qui n'avait jamais eu jusque-là l'occasion de rencontrer le Maréchal, mais qui n'ignorait pas ses sentiments, semble avoir eu avant tout le souci de lui plaire et de le rassurer sur les intentions du Reich à l'égard de la Pologne comme de la France.

Je ne pense pas qu'il ait eu cette année un autre souci; celui-ci suffisait d'ailleurs à conférer un intérêt et une signification politiques à un déplacement cynégétique projeté depuis un an et arrêté depuis le mois de novembre.

Mais au total, il ne semble pas que ce voyage, tel qu'il s'est déroulé, soit de nature à nous émouvoir.

Communiqué à Berlin par avion.

10

M. BRUÈRE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 76 à 78. *Athènes, 22 février 1937, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 5, 21 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 74-75 (1).

D'après ce qui me revient de sources diverses, les gouvernements hellénique et roumain s'étaient vainement efforcés, dès la première réunion de l'Entente, d'obtenir qu'en cas d'agression de la part de la Bulgarie, le gouvernement yougoslave cessât de se considérer lié par les obligations du pacte bulgaro-yougoslave. M. Stoyadinovitch se serait refusé avec énergie à souscrire une pareille déclaration. Ce n'est qu'après de laborieuses discussions qu'il aurait consenti à fournir l'assurance « que le pacte de Sofia ne pourrait être invoqué au détriment de celui d'Athènes ».

Cette concession tardive et de forme obscure ne pouvait guère suffire à dissiper les soupçons du côté grec ni davantage, à ce qui est dit, du côté roumain. Tandis que [M. Antonesco] faisait, au départ d'Athènes, le crochet de Belgrade, je retrouvais aux Affaires étrangères, aussi bien que chez plusieurs de mes collègues, l'opinion dont notre ministre à Prague s'était déjà fait l'écho, à savoir que les discussions soulevées par le pacte de Sofia mettaient peut-être plus encore en jeu les affaires de la Petite Entente que celles de l'Entente balkanique.

De toute façon, en ce qui concerne cette dernière, le bilan de la réunion d'Athènes paraît peu satisfaisant : défiance persistante de la part des Grecs, inquiétude en Roumanie; par ailleurs, chez les uns et les autres, circonspection marquée devant les initiatives parfois contradictoires du ministre des Affaires étrangères de Turquie, telles par exemple que sa suggestion en faveur d'un pacte méditerranéen balkanique, que la conférence ne jugea pas devoir retenir.

(1) **Télégramme du 19 février non reproduit qui traitait des résultats de la conférence d'Athènes. Il est repris et précisé par le présent document.**

J'ai pu enfin constater à nouveau que l'on reste ici convaincu de l'existence d'un accord germano-bulgare, « formel ou non, a ajouté le directeur politique, mais cela revient exactement au même », et que l'on demeure très soucieux de la politique de M. Stoyadinovitch telle qu'elle peut résulter de son souci dominant des questions intérieures et de sa préoccupation d'indépendance dans l'action extérieure.

11

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 51. *Moscou, 22 février 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 février; Dir. pol., 5 mars.)

La réunion en séance plénière, le 15 février, du comité central exécutif du Kouomintang, a fourni à la presse soviétique l'occasion de s'occuper à nouveau des affaires de Chine dont elle semblait se désintéresser depuis quelque temps. En fait, l'importance des questions qui se posent actuellement en Chine, et dont la solution est susceptible de commander les possibilités de l'U.R.S.S. dans cette région, où semblent particulièrement se concentrer les espoirs d'expansion économique des Soviets, ne peut laisser indifférents ni le gouvernement de Moscou, ni la IIIe Internationale, dans la mesure où celle-ci peut encore jouer le rôle de fourrier de l'impérialisme russe.

A situation nouvelle, solution nouvelle. Autrefois, Moscou voyait dans l'anarchie chinoise le meilleur gage de la réalisation de ses espérances et favorisait, dans certaines régions, l'autonomie de pouvoirs publics à sa solde et qui, appuyés sur une armée rouge recevant d'ici ses directives, étaient susceptibles de jouer à son profit le rôle de noyaux de cristallisation. Aujourd'hui, la situation est changée.

Le Japon s'est dressé en tiers entre l'U.R.S.S. et la Chine, qui se trouvent menacées l'une et l'autre par son impérialisme continental, et un ministère militaire vient de s'y constituer qui, non content de consolider les résultats acquis au Mandchoukouo, semble s'être donné pour tâche de préparer une expansion japonaise soit au nord, soit au sud, soit alternativement dans l'une ou l'autre de ces deux directions. Avant donc de poser les conditions d'une reprise de l'impérialisme soviétique en Chine, il faut d'abord chercher à déblayer le terrain en faisant échec à l'impérialisme japonais. Il ne convient donc plus de stimuler l'anarchie chinoise, mais au contraire de favoriser la cohésion et l'unité chinoises de façon à permettre à la Chine de mieux jouer le rôle d'arrêt que désormais on attend provisoirement d'elle.

A cet égard, l'attitude récemment adoptée par le parti communiste chinois vis-à-vis du comité central exécutif du Kouomintang, actuellement réuni en congrès, est des plus significatives.

A la séance d'ouverture du Congrès, le président Wang-Tsin-Weï a déclaré, dans son discours inaugural, que les principales questions à résoudre étaient le retour des territoires perdus, la défense des régions se trouvant encore sous la domination du gouvernement chinois, la stabilisation de la situation intérieure, la cessation de la campagne punitive entreprise contre les communistes. Par ailleurs, Feng-Yu-siang, vice-président du Conseil militaire national, appuyé par le leader du Chansi et par « l'Association pan-chinoise du salut national », a présenté un projet de résolution dans lequel il demandait la démocratisation du régime du Kouomintang et l'entente de toutes les forces sociales disposées à combattre l'ennemi extérieur, le règlement de ces deux points étant considéré comme la condition nécessaire d'une politique énergique à l'égard du Japon.

Il y avait là un appel non dissimulé au parti communiste chinois, et celui-ci s'est hâté d'y répondre par l'organe de son comité central, en adressant au Kouomintang un télégramme où il pose ses conditions à une collaboration à laquelle il se déclare prêt en ce qui le concerne. Il demande au Kouomintang de concentrer toutes les forces nationales contre l'agression étrangère; d'assurer la liberté de la presse et de réunion; de proclamer une amnistie générale; de convoquer un congrès national et de procéder au rassemblement des forces susceptibles de collaborer au salut de l'État; de parfaire la préparation de la lutte armée contre le Japon; d'améliorer la situation des masses populaires. En contrepartie, il offre de mettre un terme à ses efforts pour renverser le gouvernement du Kouomintang; de désigner à l'avenir le gouvernement soviétique chinois sous le nom de « district spécial de la République chinoise », et de soumettre directement à Nankin l'armée rouge qui s'appellerait désormais « armée nationale-révolutionnaire »; d'introduire dans le « district spécial » un système démocratique de gouvernement; de mettre un terme à la spoliation des propriétaires fonciers; d'exécuter avec fermeté le programme du front national antijaponais. Le parti communiste, qui avait inauguré son manifeste par un appel à l'union intérieure dans l'intérêt de l'État et du peuple chinois, le termine par un serment de fidélité à la nation.

Son programme est modéré et il ne paraît diverger sur aucun point essentiel des *desiderata* formulés au cours de la séance plénière du comité central exécutif du Kouomintang. Le manifeste fait exactement écho aux paroles de Wang-Tsin-Weï. Les paroles prononcées de part et d'autre semblent avoir été habilement orchestrées et il n'est pas douteux qu'une minutieuse préparation diplomatique a préludé du côté soviétique aux débats du Congrès. D'où, vraisemblablement, le silence observé par la presse de Moscou sur les affaires chinoises. Le bruit court d'ailleurs que Borodine, dont on connaît l'activité antérieure en Chine, aurait récemment été sur le théâtre de ses anciens exploits.

J'ai indiqué, au début de cette lettre, comment le rapport des forces en Extrême-Orient justifiait, dans l'intérêt de l'État soviétique, la position adoptée par le parti communiste chinois. Cependant, il semble qu'il faille y voir plus que la conclusion tirée de l'appréciation, sur un point donné et à un moment donné, d'un rapport de forces : après les désillusions qu'a causées ici la reprise, notamment en Espagne et en Chine, de l'agitation révolutionnaire, où les Soviets n'ont trouvé que perte d'influence et de prestige, la pro-

clamation du parti communiste chinois semble bien exprimer la tendance générale actuelle de Moscou d'abandonner une tactique qui, en les plaçant en flèche, risquait de leur faire faire cavalier seul. Quitte à consentir à des concessions, les Soviets paraissent maintenant vouloir faire effectivement converger les efforts des partis communistes avec ceux des partis au pouvoir dans les pays dont les préoccupations internationales essentielles répondent, du fait surtout de la présence d'un adversaire extérieur commun, à l'intérêt de l'U.R.S.S.

12

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 441 à 445. *Londres, 23 février 1937, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h.)

Le président du Comité a donné connaissance des lignes spéciales de l'accord intervenu entre Londres et Lisbonne au sujet de l'organisation du contrôle sur le territoire portugais [1]. Il a été convenu, pour rendre le projet plus effectif, conformément à notre requête, que la plupart des « observateurs » britanniques seraient établis dans le voisinage de la frontière aux nœuds de communications qui commandent l'accès de l'Espagne. En outre, il est prévu des équipes mobiles pouvant se porter sur les points qui appelleraient une surveillance particulière. Le nombre total de ces agents s'élèvera à 130. Le gouvernement anglais a obtenu que leurs devoirs ainsi que les facilités qui leur seront accordées soient définis d'une manière qui assure toute satisfaction à la puissance responsable du contrôle.

Il se déclare maintenant en mesure d'assumer la pleine responsabilité de la tâche qui lui est dévolue et d'exercer un contrôle effectif sur tout le trafic à destination de l'Espagne.

Ce compte rendu a reçu l'approbation immédiate des délégués de l'Allemagne et de l'Italie. Je me suis référé à mes réserves antérieures et j'ai demandé que l'on complète maintenant l'équivalence de méthode entre ce projet et le système applicable à la frontière française en apportant certaines modifications à celui-ci.

Ma demande a soulevé aussitôt des protestations de la part du représentant de l'Allemagne qui a déclaré que les deux frontières ne pouvaient être comparées, que de l'avis du gouvernement allemand, la surveillance des Pyrénées aurait dû être établie d'une manière plus rigoureuse et que le gouvernement

(1) Intervenu la veille.

français avait intérêt à établir sa bonne foi en laissant s'exercer un contrôle aussi strict que possible le long de la frontière.

Le représentant de l'Italie, en termes beaucoup plus modérés, a demandé simplement que pour sauvegarder l'esprit général de l'accord, le gouvernement français n'insiste pas en vue d'apporter des modifications qui compromettraient l'efficacité du contrôle.

Il ne m'a pas été difficile de réfuter l'argumentation de M. von Ribbentrop et, d'accord avec le délégué de la Grande-Bretagne, j'ai fait admettre que les experts militaires seraient chargés de reprendre demain matin l'examen du projet concernant la frontière française et « de ne rien... [1] de l'accord qui vient d'intervenir entre l'Angleterre et le Portugal .»

Je ne compte pas, ainsi que je l'ai précédemment indiqué, pouvoir obtenir une approximation bien étroite entre les deux systèmes. Mon objectif est surtout de faire admettre certains changements qui répondent au vœu de l'opinion publique et aux principes d'équivalence et d'équilibre dont le Comité s'est toujours inspiré.

Le sous-Comité a abordé ensuite le projet du contrôle naval à six.

J'ai fait savoir que le gouvernement de la République, dans l'esprit de coopération dont il avait fait preuve depuis le début de nos réunions, retirait ses objections et donnait son adhésion au projet tel qu'il nous était présenté.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S., en revanche, a déclaré qu'il ne pouvait pas accepter la zone attribuée à son pays. En raison de la distance des ses bases, le gouvernement de l'U.R.S.S. insistait pour se voir affecter une zone en Méditerranée.

Les délégués italien et allemand, tout en maintenant leur préférence pour le projet primitif du contrôle à quatre, ont déclaré qu'il ne feraient pas d'objection au système à six, à la condition que la répartition des zones fût respectée et que le gouvernement de l'U.R.S.S. se montre plus accommodant pour la question des éléments d'actif.

Lord Plymouth s'est borné à observer que son gouvernement, qui supporte la plus lourde charge du contrôle naval, n'admettrait pas de céder à la Russie la surveillance des côtes avoisinant Gibraltar.

M. Maisky s'est alors efforcé d'obtenir de l'ambassadeur d'Allemagne l'assurance qu'il n'élèverait pas d'objections de principe à la participation soviétique au contrôle. M. von Ribbentrop s'est dérobé, répondant seulement qu'il n'avait d'objection à formuler contre la proposition des experts. On s'est demandé si le gouvernement de l'U.R.S.S. ne désirait pas seulement une satisfaction de principe sur la question du contrôle pour s'effacer ensuite. Cette curieuse discussion n'a été suivie d'aucune conclusion pratique, et le délégué de l'U.R.S.S. a consenti seulement à consulter de nouveau son gouvernement à ce sujet.

[1] Lacune de déchiffrement.

13

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 371 à 374. Très confidentiel. Réservé. *Rome, 23 février 1937, 23 h. 5.*

(*Reçu :* le 24, 2 h. 10, 2 h. 30, 1 h.)

Au cours d'un entretien amical (1) qu'il vient d'avoir avec M. Lagardelle, le chef du gouvernement italien a été amené à exposer sa pensée sur les relations présentes de la France et de l'Italie.

Il a semblé tenir à marquer tout d'abord que, d'une manière générale, les divergences qui paraissent opposer présentement nos deux pays n'avaient, selon lui, rien d'irréductible. Il estime notamment que la question de la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie produira un effet certain d'apaisement, et il juge par ailleurs que la victoire du général Franco n'est pas de nature à envenimer la situation et que (et il se dit renseigné d'une manière certaine à ce sujet) le chef des nationalistes espagnols continue de nourrir à l'heure actuelle de réelles sympathies pour la France.

Ce que M. Mussolini déclare redouter le plus, c'est, suivant son expression, la « méconnaissance stupéfiante » qui se manifeste trop souvent dans les cercles dirigeants de notre pays à l'égard « de l'œuvre révolutionnaire et anticapitaliste » accomplie par le fascisme. Et M. Mussolini a rappelé alors longuement les points essentiels de l'action du régime, notamment en ce qui concerne la propriété considérée seulement comme fonction sociale, le régime bancaire entièrement contrôlé par l'État, l'accroissement continu des institutions corporatives avec l'importance croissante donnée à la classe ouvrière, etc... « J'ai été, a-t-il dit, bien au-delà dans cette voie révolutionnaire de ce que l'on paraît croire en France, où le mot de « fascisme » a pris le sens diamétralement contraire à la réalité de réaction conservatrice et capitaliste. Une telle ignorance des faits laisserait supposer que Paris est aussi éloigné de Rome que de la Chine ». Évoquant alors les conflits qui s'étaient produits récemment sur les chantiers de l'Exposition, le chef du gouvernement a manifesté une certaine amertume et a souligné l'effort dont témoignait la participation de l'Italie.

M. Mussolini a paru regretter d'autant plus ces « méconnaissances » de notre part qu'il paraît suivre, avec beaucoup d'attention, l'œuvre sociale accomplie en France par un gouvernement de la durée duquel il se déclare par ailleurs persuadé.

Cette conversation ayant eu un caractère exclusivement amical et personnel, M. Lagardelle serait particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien la considérer comme telle.

(1) Cette amitié datait de l'époque ou le Duce vivait en exil en France et y fréquentait les milieux révolutionnaires.

14

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 140. *Prague, 23 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 25, 12 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 137 à 139 (2).

Le président de la République observe comme moi certains symptômes plus favorables entre les états de la Petite Entente. Il a été officiellement invité à venir à Belgrade. Il a accepté en principe, mais compte faire connaître dans quelques jours seulement la date qui lui conviendrait au mois d'avril pour ce voyage. Contrairement à ce que m'avait dit M. Fierlinger, M. Benès désire que la réunion du conseil de la Petite Entente ait lieu avant sa visite à Belgrade. A ses yeux, cette visite doit avoir lieu dans une atmosphère éclaircie. M. Krofta, qui préside le Conseil, a fait savoir qu'il était disposé à tenir la réunion à Ljubljana, si cela arrangeait ses collègues. Celle-ci aura lieu au mois de mars.

15

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 158. Très confidentiel. *Londres, 23 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

Les négociations qui se sont poursuivies à Londres au cours de ces derniers mois en vue de la conclusion, sur les bases du traité naval de 1936 (3), d'un accord bilatéral anglo-allemand ont fait l'objet de communications multiples de cette ambassade au Département. Les Anglais s'estiment aujourd'hui en mesure, de par les progrès des entretiens, de soumettre à Berlin les textes :

1º D'un projet d'accord naval anglo-allemand;

2º D'un projet de note à échanger entre Londres et Berlin au sujet des croiseurs de la sous-catégorie A.

(1) Par avion.
(2) Du 21 février, reproduit ci-dessus sous le nº 8.
(3) Allusion à l'accord signé le 25 mars 1936 à Londres par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, les traités de Washington de 1922 et de Londres de 1930 venant alors à expiration-accord dont l'extension à d'autres puissances avait été prévue (voir ci-dessous le nº 29, annexe).

Ces documents sont actuellement l'objet d'un examen de la part du gouvernement du Reich. Leur caractère n'est donc pas définitif et ils doivent être considérés comme *absolument confidentiels*. Cependant, le Foreign Office a cru devoir les communiquer à la France et aux États-Unis, pays cosignataires du traité de Londres. Votre Excellence en trouvera donc ci-joint les textes [1].

Il y a lieu de remarquer que le gouvernement britannique a fait à Moscou, à propos de l'aboutissement des conversations navales anglo-russes de Londres, des communications auxquelles il n'a pas encore été répondu. Le Foreign Office ignore les raisons de ce silence. M. Maisky en est resté, à l'égard des Anglais, à une conversation déjà ancienne et dans laquelle il envisageait de réunir en une conférence toutes les puissances qui, séparément, avaient négocié à Londres en vue de la conclusion d'accords navals bilatéraux. Le Département est au courant de cette ouverture des Soviets et du sondage effectué auprès de moi à ce même propos par M. Maisky [2]. Nous savons toutefois aujourd'hui que ce dernier a ainsi fourni à sir Robert Craigie l'occasion de formuler l'observation suivante. Au début des conversations navales anglo-soviétiques, la seule condition posée par les Russes fut que la Grande-Bretagne conclurait avec l'Allemagne un accord similaire à celui qui serait éventuellement établi entre Londres et Moscou. Selon sir Robert, M. Maisky, devant le rappel de ce fait, se serait borné à répondre que son gouvernement, en évoquant la possibilité d'une conférence, cherchait non pas à modifier le caractère de la négociation, mais simplement à être utile (*helpful*).

Les lignes qui précèdent font comprendre pourquoi les Anglais ont jugé jusqu'ici inutile de communiquer aux Soviets les deux textes ci-joints. Ils se proposent toutefois de faire prochainement parvenir à Moscou un projet qui, comme le document établi pour Berlin, présentera d'une manière concrète les questions sur lesquelles, à Londres, les deux interlocuteurs se sont trouvés virtuellement d'accord. Le projet du Foreign Office envoyé à Berlin ne sera communiqué aux Russes qu'après avoir reçu l'assentiment du gouvernement du Reich.

Si nous examinons maintenant ce dernier document, nous constatons qu'il s'inspire du traité naval de Londres de 1936. Toutefois, il diffère de ses dispositions par l'article 4 (calibre de la grosse artillerie pour navire de ligne), par l'article 6 (croiseurs de la sous-catégorie A) et par l'article 19 (notification pour bâtiments de faible tonnage ou auxiliaires).

Reprenons ces différentes questions.

En ce qui concerne l'article 4, les Soviets se sont réservés au cours des conversations de Londres le droit de construire avant le 1er janvier 1943 deux navires de ligne armés de canons de 16 pouces. Le gouvernement britannique n'a pas cependant définitivement renoncé à l'espoir de voir le calibre de ces pièces réduit à 15 pouces [3].

(1) Non reproduits.
(2) Voir ci-dessous le n° 29 (annexe).
(3) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 201.

Or les Allemands, en acceptant pour les cuirassés le calibre de 14 pouces, ont subordonné leur décision à une décision similaire de la part de toutes les autres grandes puissances navales. La position à laquelle Moscou s'en est tenu jusqu'ici les a donc amenés à réclamer le droit d'armer de pièces de 16 pouces leurs futurs navires de ligne.

Le gouvernement britannique estime quant à lui que toute cette question des calibres maxima sera résolue conformément aux décisions que prendra finalement le Japon. Le gouvernement italien a fait savoir le 12 janvier dernier au gouvernement britannique qu'il acceptait le calibre de 14 pouces (lettre ci-jointe en copie du comte Ciano à sir Eric Drummond). Dans ces conditions, il a paru préférable de suspendre les conversations anglo-russes et anglo-allemandes sur ce sujet et d'attendre la réponse qu'à plusieurs reprises les Anglais ont demandée à Tokyo.

Le silence observé par les Japonais et dû à leur amirauté a obligé les Anglais à examiner quelle serait la situation, soit si Tokyo répondait négativement, soit si sa réponse ne parvenait à Londres qu'après le 1er avril prochain. Dans les deux cas, le gouvernement britannique considérerait les dispositions limitant les calibres à 14 pouces comme devenues sans objet. Il serait loisible aux Soviets et au Reich, comme aux autres gouvernements, d'adopter les 16 pouces. Si au contraire la réponse de Tokyo était favorable, les négociations de Londres reprendraient aussitôt, tant avec les Allemands qu'avec les Russes en vue d'obtenir un règlement satisfaisant des calibres prévus pour les deux premiers cuirassés soviétiques.

Il convient ici d'ouvrir une parenthèse sur la question des tonnages maxima. Les experts navals considèrent comme très difficile de pourvoir un navire de ligne n'excédant pas 35 000 tonnes de pièces de 16 pouces. L'amirauté anglaise se préoccupe du problème et estime, je crois, qu'il ne saurait être résolu qu'en sacrifiant d'autres caractéristiques des bâtiments. Les Américains affirment, toutefois, qu'il leur est possible de construire un bon 35 000 tonnes en l'armant de 16 pouces. Les Anglais pensent qu'à Washington, on n'hésiterait pas à faire des sacrifices sur la vitesse. Toutefois, il importe essentiellement aux yeux du gouvernement britannique de maintenir les dispositions du traité de Londres relatives aux tonnages maxima, donc de conserver la limite de 35 000 tonnes (avec le correctif de la clause de sauvegarde) [1], pour éviter toute folle surenchère à ce sujet. Comme les États-Unis sont particulièrement dangereux à cet égard, on évitera soigneusement ici de discuter leur manière de voir actuelle au sujet des 35 000 tonnes.

Si nous poursuivons maintenant l'examen du projet d'accord ci-joint, nous constatons qu'il diffère des dispositions du traité naval portant sur les croiseurs de la sous-catégorie A (article 6).

[1] Ce terme désignait l'article 21 du traité naval signé à Londres le 22 avril 1930. Il stipulait que si, pendant la durée du traité, une des hautes parties contractantes estimait les exigences de sa sécurité nationale (en ce qui touchait les bâtiments de guerre limités par la partie III du même traité) affectées par les constructions nouvelles de toute puissance non contractante, ladite haute partie notifierait à ses cocontractants les augmentations auxquelles elle devrait recourir pour rétablir l'équilibre et qu'elle aurait le droit (ainsi que ces derniers) de procéder auxdites augmentations.

Le projet ci-joint de notes à échanger entre Londres et Berlin à propos de ces bâtiments résume brièvement les négociations dont ils ont été l'objet dans les conversations anglo-allemandes en cours.

Les Anglais considèrent que les proportions de 35 %, qui figurent dans l'accord naval signé par l'Allemagne le 18 juin 1935, donnent à cette puissance le droit de construire deux croiseurs A en plus des trois déjà en chantier. Néanmoins, la pression exercée par Londres sur Berlin, en vue de sauvegarder la trêve des croiseurs, a permis d'éviter les deux nouvelles mises en chantier. Cette situation particulière a été considérée par le gouvernement britannique comme justifiant l'adoption de dispositions spéciales concernant ces bâtiments. Il a donc été envisagé que ces deux navires, au cas où ils seraient construits, ne seraient pas inclus dans un programme annuel, que le gouvernement allemand se trouverait néanmoins dans l'obligation de notifier au gouvernement britannique, et en vue de communication à faire aux autres puissances intéressées, sa décision de mettre en chantier ou d'acquérir lesdits bâtiments et de fournir à leur sujet tous les renseignements prévus par la partie III du traité de Londres.

Quelles que soient les préoccupations causées ici par les intentions allemandes au sujet des croiseurs A, les Anglais n'en considèrent pas moins qu'elles ne doivent pas faire perdre de vue l'essentiel de la question, c'est-à-dire le maintien des proportions actuelles entre les deux flottes. Le 35 % a été difficile à obtenir. Au début, les exigences des négociateurs allemands étaient très supérieures. Ce sont des raisons de politique générale et l'action d'Hitler qui ont permis à la Grande-Bretagne de réduire les prétentions de l'amirauté allemande. Les Anglais sont donc préoccupés d'éliminer dans toutes la mesure possible les raisons juridiques que pourrait invoquer le Reich pour contester la validité actuelle des dispositions prévues en 1935.

Le fait que ces deux nouveaux croiseurs allemands pourraient être mis sur cale sans figurer dans les programmes annuels les soustrait aux conditions de préavis prévues par le dernier traité de Londres. Selon le Foreign Office, cette concession, très importante en apparence, l'est beaucoup moins en réalité. Les experts anglais s'offrent à donner à cet égard, comme aux autres, toutes les précisions désirables à notre attaché naval ou à notre ministère de la Marine. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que le gouvernement britannique se considère comme seul responsable soit de l'interprétation de l'accord de 1935, soit de la poursuite de conversations bilatérales engagées dans des conditions qui lui ont nettement déplu. Ces sentiments doivent nous inciter à une prudence très particulière.

Article 19 du traité de Londres (petits bâtiments et navires auxiliaires). Les bateaux soviétiques, quel que soit leur caractère, sont, à quelques exceptions près, la propriété de l'État. A Londres, les négociateurs russes ont donc fait remarquer qu'il leur serait difficile de fournir les listes des bâtiments prévus par l'article 19. Une réserve similaire fut aussitôt formulée par les négociateurs allemands.

Les Anglais jugeraient regrettable qu'aucune information ne fût échangée à propos de ces navires. Ils ont estimé en outre que la difficulté invoquée par

les Russes s'appliquait plutôt aux bâtiments auxiliaires qu'aux navires de guerre de petit tonnage. Le Foreign Office a repris les négociations sur ces bases. Il est parvenu à recevoir des Allemands l'assurance que le Reich communiquerait à la Grande-Bretagne la liste de ces navires de guerre de petit tonnage à condition que le gouvernement de Moscou prît le même engagement.

Le Département connaît les dispositions spéciales envisagées au cours des conversations anglo-soviétiques à propos de la flotte russe d'Extrême-Orient.

Si dans cette partie du monde, les constructions navales d'autres puissances avaient excédé les limites prévues par le traité de 1936, le gouvernement de Moscou se serait trouvé affranchi de la procédure fixée par l'article 25 dudit traité [1]. Il aurait pu construire des navires destinés à l'Extrême-Orient en dehors de ces limites et en notifiant simplement sa décision au gouvernement britannique. Les Allemands déclarèrent que, dans ces conditions, eux-mêmes devaient se trouver également libérés de la procédure prévue à l'article 25.

Les Anglais se montrèrent catégoriquement opposés à cette prétention. Ils affirmèrent que la demande russe ne visait que l'Extrême-Orient, mais qu'elle s'étendrait à l'Europe si Berlin maintenait son point de vue. Cette affirmation provoqua le retrait de la réserve allemande, retrait subordonné d'ailleurs à la conclusion d'un accord complet sur toutes les autres questions.

Les Anglais, après de vives discussions, ont donc obtenu satisfaction sur ce point. Ils en sont satisfaits. Ils déclarent également que l'article 25 du projet de traité n'affaiblit nullement la valeur d'ensemble du texte. A première vue, cet article paraît de nature à diminuer la portée des autres dispositions; en réalité, il constituerait un véritable avertissement donné à l'Allemagne.

Les dispositions techniques contenues dans le projet ci-joint sont trop nombreuses et trop compliquées (par exemple au point de vue de l'ajustement du tonnage et des transferts) pour pouvoir être analysées dans cette dépêche. Les Anglais se sont offerts à nous donner tous les éclaircissements complémentaires qui nous paraîtraient nécessaires. Mais il convient de ne pas perdre de vue que ce texte, comme celui que je vous enverrai prochainement à propos des Soviets, n'est qu'un projet établi par les Anglais pour hâter l'aboutissement de conversations aussi prolongées que laborieuses. Il reste donc sujet à d'importantes modifications si à Berlin celles-ci étaient jugées indispensables.

[1] L'article 25 de l'accord du 25 mars 1936 autorisait chaque partie contractante à déroger aux limitations prévues aux articles 3 à 7 du même traité et à ses programmes annuels de constructions navales, au cas où une puissance non contractante procéderait à la construction de bâtiments non conformes auxdits articles. Il fallait dans ce cas le notifier aux autres parties qui se consulteraient entre elles.

16

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 50 [1]. *Moscou, 23 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mars.)

Le cours de l'été dernier a été marqué, dans l'ordre international, par une reprise très nette de l'idéologie communiste et, à propos notamment des événements d'Espagne et des événements de Chine, l'on a pu se demander un moment si, dans les conseils du gouvernement de Moscou, les considérations spécifiquement révolutionnaires inspirées par le Komintern n'allaient pas prendre le pas sur les considérations de raison d'État.

C'est sur le terrain de l'affaire espagnole surtout que se sont affrontées les préoccupations contradictoires qui animent les dirigeants moscovites. Lorsque la révolte du général Franco se fut développée et que les sympathies des masses ouvrières étrangères se furent manifestées en faveur du gouvernement de Madrid, les Soviets se trouvèrent à une véritable croisée de chemins. Pratiquer loyalement la politique de non-intervention en Espagne, surtout en présence des violations allemandes et des violations italiennes, c'était risquer de s'aliéner le prolétariat mondial et d'en perdre le contrôle, alors que l'appoint de ses sympathies constitue une composante utile de la politique russe. Se prononcer ouvertement en faveur du Front populaire espagnol, c'était risquer de s'aliéner les gouvernements pacifiques dont la politique de sécurité collective répond essentiellement aux préoccupations majeures de l'U.R.S.S. Il semble bien que le parti communiste russe, section directrice du Komintern, ait été débordé un moment par les partis communistes périphériques et que d'ailleurs, même au sein du parti russe, l'affaire espagnole ait provoqué de profonds remous.

Aux prises avec les tendances révolutionnaires qu'il pouvait maîtriser à l'intérieur, mais qu'il était impuissant à dominer à l'extérieur, Staline a pu se demander s'il ne valait pas mieux, dans une certaine mesure, composer avec elles, et cela d'autant plus que, déçu par le cours des négociations relatives à un nouveau Locarno et par les résultats de la politique de sécurité collective qu'il avait poursuivie jusque là, il était fondé à penser que le temps n'était pas venu de perdre, avec les sympathies des masses ouvrières, un élément de pression sur les gouvernements des pays amis et un élément de désagrégation susceptible de jouer en faveur de la Russie au sein des pays virtuellement ennemis.

Au cours de l'été, la position des dirigeants russes à l'égard des affaires d'Espagne a été des plus confuses, les préoccupations les plus contradictoires

(1) **Extraite des archives de l'ambassade.**

s'enchevêtrant les unes dans les autres et l'idée de diversion ayant même pu, à un moment donné, jouer ici son rôle.

La déclaration de M. Maisky à Londres, le 24 octobre dernier [1], marque le point culminant de la crise provoquée, à l'occasion de l'affaire espagnole, par le souci de Moscou de tenir compte au maximum des tendances révolutionnaires qui se manifestaient à l'étranger. Depuis lors, on semble en être arrivé à une période de reflux (voir notamment la communication de l'ambassade en date du 31 octobre 1936) [2].

Ce n'est pas à dire évidemment que Staline jette par-dessus bord le Komintern et néglige les aspirations de ce dernier. Comme dirigeant responsable de la politique de l'U.R.S.S., il subordonne la politique révolutionnaire de la IIIe Internationale à une politique russe, mais, dans cet esprit précisément, il paraît tenir à se réserver la possibilité de recourir, s'il y a lieu, au Komintern pour favoriser, à défaut, le cas échéant, d'autres moyens qui lui paraîtraient accessibles, les fins de l'État soviétique. J'ai indiqué, à l'occasion des fêtes du 7 novembre, comment alors on avait mis alternativement en avant M. Dimitrov et M. Litvinov : le premier, symbole de la politique révolutionnaire, le second, tenant de la politique de la sécurité collective; l'on semblait ainsi tenir deux fers au feu et dire aux puissances éventuellement partenaires ou antagonistes : « C'est à vous de choisir ».

Dans ma communication du 11 novembre [3], j'ai rendu compte au Département de la conversation que j'avais eue avec M. Litvinov, dès mon entrée en fonctions, pour lui exposer sans ambages les inquiétudes que provoquait en France la politique du Komintern, tant dans l'ordre intérieur que dans l'ordre extérieur, et pour lui signaler l'utilité que présenterait pour l'U.R.S.S., dans l'intérêt de nos bons rapports, le retour à une claire politique de raison d'État. M. Litvinov m'avait demandé alors quelles étaient mes conclusions; je lui avais répondu que c'était au gouvernement de l'U.R.S.S. qu'il appartenait de les tirer et d'apprécier comment mon sentiment, s'il était partagé par lui, pouvait se traduire dans les manifestations de sa politique internationale.

Je dois constater que le gouvernement soviétique n'a fait jusqu'ici aucune déclaration susceptible de mettre un terme définitif aux appréhensions que je lui avais exprimées. Il paraît au contraire, sur le chapitre de la IIIe Internationale, tenir expressément à réserver sa liberté. C'est ainsi que, d'après les renseignements dont j'ai recueilli l'écho, Staline aurait fait à l'écrivain allemand Feuchtwanger des déclarations entièrement favorables au Komintern. Mais en même temps, il aurait prié son interlocuteur de ne pas les publier, ce qui est symptomatique de la tactique pratiquée actuellement par le parti communiste de l'U.R.S.S. à l'égard des sections étrangères de l'Internationale communiste et qui consiste, contrairement à l'adage, à la fois à donner et à retenir. D'autre part, l'ambassadeur des États-Unis, à la suite d'une conversation que j'avais eue avec lui, a exposé à M. Litvinov des vues analogues à celles dont j'ai rendu compte au Département dans ma communication du

(1) Voir, au tome III de la présente série, le nº 402 (note).
(2) Voir, audit tome, le nº 429.
(3) Voir, audit tome, le nº 472. (Se reporter également au nº 497.)

11 novembre; de son côté, il a insisté sur l'avantage que présenterait pour l'assainissement des rapports de l'U.R.S.S. et des puissances étrangères une manifestation publique telle qu'elle désolidarisât sans ambiguïté les objectifs de la IIIe Internationale et ceux du gouvernement de l'U.R.S.S.; il a émis l'avis que le discours d'Hitler [1] pouvait en fournir l'occasion; M. Litvinov a refusé de se laisser engager dans cette voie et au contraire a pris prétexte de la démarche de M. Davies pour s'élever une fois de plus contre la faiblesse des puissances occidentales à l'égard de l'impérialisme allemand.

Mais si, dans l'ordre des déclarations, le bilan est négatif, dans l'ordre des actes, au contraire, il apparaît positif et c'est là ce qui importe le plus.

A la suite des déboires que lui ont causés ses écarts de l'été dernier, le gouvernement soviétique paraît en effet agir dans presque tous les domaines de la politique internationale comme s'il en était revenu à la politique de la raison d'État, sans plus.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les dernières étapes de sa politique en Espagne. Il a manifesté, à l'égard des puissances occidentales, un réel sens de la coopération en vue de la sauvegarde de la paix. Après avoir collaboré avec nous en vue d'assurer, par l'établissement d'un strict contrôle, l'observation loyale et réciproque de l'accord de non-intervention, il vient de mettre le sceau à sa nouvelle politique en « libérant de ses fonctions » d'ambassadeur en Espagne M. Rosenberg, dont le rappel apparaît quelque peu comme une disgrâce. Le geste est symbolique. M. Rosenberg, dont le Département connaît à la fois l'intelligence et le goût de l'intrigue, était arrivé à Madrid au moment où les Soviets cherchaient à y poursuivre une politique spécifiquement révolutionnaire. Il en est rappelé la veille même du jour de l'entrée en vigueur de l'accord sur les volontaires. Ce n'est sans doute pas là une simple coïncidence. On ignore d'ailleurs quelle affectation va recevoir l'ancien ambassadeur, dont le tempérament ne répond plus, provisoirement tout au moins, aux directives générales de la politique soviétique dans l'ordre international.

En ce qui concerne la Chine, l'U.R.S.S. avait semblé, au cours de ces derniers mois, y pratiquer, comme en Espagne, une politique activiste, et elle n'était peut-être pas étrangère au conflit qui avait mis aux prises Tchang-Kaï-Chek et Tchang-Hsueh-Liang[2]. Aujourd'hui, le parti communiste chinois se félicite de l'heureuse solution du différend et, évidemment, à la suggestion de Moscou, offre sa collaboration au Kouomintang; il prétend ne plus vouloir tenir compte que « du bonheur futur de l'État et du peuple chinois » et des nécessités de l'union nationale face à l'agression japonaise. J'ai d'ailleurs tenu, hier, Votre Excellence au courant de ce revirement par lettre nº 51 (Asie) [3].

Enfin, un sérieux effort de détente de la part de l'U.R.S.S. est à signaler à l'égard des états riverains de la Baltique. J'ai déjà rendu compte au Département de la visite à Moscou du ministre des Affaires étrangères finlandais [4]

(1) Du 30 janvier.
(2) Allusion à la capture du généralissime à Sian-fou, le 12 décembre. Voir, au tome IV de la présente série, le nº 144 (note).
(3) Reproduite ci-dessus sous le nº 11.
(4) Du 8 au 10 février.

et de ses résultats, d'autant plus heureux qu'il semblent devoir exercer leur effet, par répercussion, sur les pays voisins. En même temps que M. Holsti était comblé à Moscou de prévenances et que l'on cherchait à dissiper dans son esprit les préjugés qui séparent depuis longtemps la Finlande et l'U.R.S.S., le chef de l'état-major général de l'armée rouge partait pour les pays baltes proprement dits, afin d'y rendre la visite que lui avaient faite, l'an dernier, ses collègues lithuanien, letton et estonien. Le gouvernement soviétique, auquel plusieurs dates avaient été proposées, a tenu à faire en sorte que le séjour du maréchal Iegorov à Kaunas et à Tallinn coïncidât avec la commémoration de l'indépendance lithuanienne et de l'indépendance estonienne. Le Maréchal était à Kaunas le 16 et sera à Tallinn le 24. Les autorités soviétiques paraissent n'avoir eu qu'un regret, c'est que la fête de l'indépendance lettonne ne tombât pas en février, et que sa date ne lui permît pas de faire un triplé. L'attention du gouvernement soviétique est d'autant plus significative que les fêtes auxquelles le chef d'État-major de l'armée rouge s'est laissé convier rappellent la libération de la Lithuanie et de l'Estonie, non seulement de la domination russe, mais aussi de l'emprise soviétique. Après les menaces formulées par Jdanov au dernier congrès des Soviets [1], l'U.R.S.S., de ce côté encore, en revient à une politique de respect de la souveraineté des petites puissances et à une politique de sécurité collective.

C'est donc sans témérité que je puis dire que, dans les actes, l'U.R.S.S. assainit sa position internationale. Mais il ne faut pas s'y tromper. Tant qu'elle ne sera pas absolument sûre des garanties que pourra lui fournir, pour sa sécurité, une politique de raison d'État, et ces garanties ne dépendent pas que d'elle, elle voudra tenir l'idéologie communiste en réserve. Elle ne souhaite sans doute pas s'en servir. Mais s'il le fallait, elle s'y résignerait.

17

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 76 [2]. *Prague, 23 février 1937* [3].

Je me réfère à mon télégramme de ce jour nº 140 [4].

Tout en constatant des dispositions plus prévenantes à Bucarest et surtout à Belgrade, M. Benès ne pense pas que puisse être décidé au cours de la prochaine réunion du conseil de la Petite Entente la conclusion entre les trois états de l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, le nº 166.
(2) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
3) Par avion.
(4) Reproduit ci-dessus sous le nº 14.

Suivant ce que m'a dit le Président, M. Krofta ne pressera pas à ce sujet ses interlocuteurs yougoslaves. Il exprimera seulement l'avis que chacun doit s'inspirer de ce qu'il croit être son intérêt.

Il ajoutera que si l'accord n'est pas conclu, « certaines choses ne se feront pas ».

Le Président ne s'est pas expliqué plus précisément. Je me demande s'il avait en vue les fournitures de matériel de guerre.

18

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 815 à 817. *Berlin, 24 février 1937, 13 h. 35, 13 h. 38.*

(*Reçu :* 13 h. 30, 13 h. 50, 13 h. 45.)

L'ancien conseiller fédéral suisse M. Schulthess se trouve en ce moment à Berlin. Il y a été reçu avant-hier ou hier par M. Hitler, avec lequel il a eu un long entretien.

Au cours de cette conversation, M. Hitler a été amené à déclarer que jamais l'Allemagne ne porterait atteinte à la neutralité de la Confédération helvétique et qu'en aucun cas, elle ne se départirait d'un respect absolu à l'égard de ce principe traditionnel.

Après avoir affirmé avec force la sincérité de sa volonté pacifique, le Chancelier a ajouté qu'il n'avait jamais songé et ne songerait à attaquer la France, avec laquelle son plus cher désir était de s'entendre et de se lier d'amitié. Du reste, a-t-il dit, la France est protégée par des fortifications que nous ne pourrons pas franchir. Et nous-mêmes, nous construisons des fortifications qui lui barreront le passage. M. Hitler a rappelé, en outre, qu'il avait offert à la Belgique et à la Hollande de garantir l'intégrité de leur territoire. La paix serait donc, selon lui, complètement assurée.

M. Schulthess a été très agréablement frappé par ces déclarations de M. Hitler, dont l'accent de sincérité lui a paru remarquable. Il n'a pas demandé à son interlocuteur si la paix était aussi certaine à l'est qu'à l'ouest. Mais il s'est préoccupé de savoir s'il lui serait possible de rendre publics les propos du Chancelier, qui ne manqueraient pas de produire en Suisse une profonde et salutaire impression. M. Hitler y a consenti sans peine. En conséquence, un récit de l'entretien a été établi et envoyé à Berne. Il sera aujourd'hui reproduit par tous les journaux helvétiques.

Dans ce récit, il ne sera d'ailleurs fait état que de ce qui concerne la Suisse. Les déclarations relatives à la France seront laissées de côté. Mais elles ont été portées à ma connaissance par M. Dinichert.

M. Schulthess semble avoir été conquis par le charme et la franchise d'allure du Führer du IIIe Reich.

19

M. Puaux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 226 à 237. Confidentiel. *Vienne, 24 février 1937, 20 h. 40, 20 h. 24.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h., 23 h. 40;
le 25, 0 h. 20, 0 h. 40.)

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui m'a reçu ce matin, m'a paru plutôt satisfait du résultat final de la visite allemande. Il s'est beaucoup loué de l'amabilité et de la bonne volonté personnelle de M. von Neurath qui, regrettant le caractère pris par les manifestations nazies, n'était en aucune manière intervenu en faveur de ceux qui avaient été arrêtés ou molestés [1]. M. von Neurath avait été sollicité en dernière heure par les chefs nazis de demander au gouvernement fédéral une modification au programme fixé pour le départ : il aurait quitté Vienne pour une gare de banlieue où les nazis l'auraient acclamé, tandis que les troupes du Front patriotique l'auraient vainement attendu à la gare de l'Ouest. M. von Neurath a dit à M. Schmidt qu'il avait immédiatement repoussé cette suggestion.

M. Schmidt estime que la délégation allemande a pu se rendre compte des forces respectives des partis en Autriche, en comparant les hâves et misérables jeunes gens des deux sexes qui criaient « Heil Hitler » aux solides paysans qui acclamaient M. Schuschnigg. J'ai fait remarquer à M. Schmidt qu'il avait tout de même fallu amener ceux-ci de la campagne et que la disparition des *Heimwehren* et des *Sturmscharen* s'était assez regrettablement fait sentir en la circonstance. Il m'a dit que le Front patriotique viennois possédait une troupe d'assaut de 1 000 jeunes gens sélectionnés. Ce sont ceux qui ont rossé les nazis, mais ils sont venus un peu tard. J'ai souligné également auprès de M. Schmidt que la graduelle passivité de l'ensemble de la population viennoise montrait que si l'opposition nazie ne représentait qu'une minorité assez négligeable, le gouvernement ne pouvait guère compter sur l'assistance spontanée et passionnée de la grande masse, et que si celle-ci était actuellement calme, loyale et relativement satisfaite, toute faute et toute faiblesse de la part du gouvernement pouvaient amener de dangereux glissements. A ce point de vue, la manifestation d'hier soir du Front patriotique aura sûrement d'heureux effets.

Sur le résultat concret des conversations politiques qui ont duré hier trois heures, M. Schmidt m'a donné les précisions suivantes :

(1) Des manifestations s'étaient produites, au cri de « Heil Hitler ! », sur le passage de M. von Neurath, qui s'était rendu en Autriche du 22 au 24 février.

1° Affaire de la *Neue Freie Presse*[1]. On autorisera de part et d'autre trois nouveaux journaux. Pour la presse allemande seront sans doute désignés : le *B. Z. am Mittag*, la *Kölnische Volkszeitung*, un journal européen et un journal de Stuttgart.

2° Comité culturel austro-allemand. Il sera uniquement composé de fonctionnaires de part et d'autre. Le président de la délégation autrichienne, le baron Hammerstein, est un patriote cent pour cent qui n'inclinera pas à des concessions dangereuses.

3° Affaire d'Espagne. M. von Papen a insisté pour que l'Autriche reconnaisse le gouvernement Franco. M. Schmidt a répondu que son pays préférait ne pas prendre parti et qu'il ne voyait aucune raison pratique de modifier cette attitude dans les circonstances présentes. M. von Neurath lui a donné raison.

4° L'Europe centrale. M. von Neurath a écarté la phrase finale du communiqué, en prétextant que la Pologne et la Hongrie sont en mauvais termes avec la Tchécoslovaquie et que recommander des relations amicales entre tous les états de l'Europe centrale serait paraître leur donner une leçon.

M. von Neurath s'est exprimé en termes modérés à l'égard du gouvernement de Prague; il s'est même loué de l'action personnelle de M. Mastny à Berlin; il a déclaré que le comte Trautmannsdorf n'avait été chargé d'aucune mission en Tchécoslovaquie par l'office des Affaires étrangères : « C'est là, a-t-il dit, un coup du bureau Ribbentrop »[2].

Toute cette conversation, m'a dit M. Schmidt, a été très cordiale et paisible et si elle n'a pas apporté quelque chose de nouveau, elle prouve, selon lui, que malgré les incidents de la visite, l'accord du 11 juillet n'est pas compromis. Le secrétaire d'État m'ayant demandé comment j'avais apprécié son toast et sa déclaration, je lui ai dit qu'il avait, à mon sens, un peu trop forcé dans son toast la note de la communauté germanique et que la réserve du Chancelier répondait mieux aux exigences de l'heure. « Nous nous sommes partagé les rôles », m'a-t-il répondu. J'ai ajouté que la déclaration donnée par M. von Neurath à la presse montrait que l'Allemagne persistait à traiter l'Autriche, non pas comme un état étranger, mais comme une sorte d'annexe du Reich, à laquelle on laissait provisoirement son autonomie. Le secrétaire d'État ayant reconnu que c'était là l'idée des dirigeants allemands, je lui ai fait valoir que les dirigeants autrichiens devaient ... [3] qu'ils ont une autre idée de l'indépendance de leur pays.

(1) Le journal autrichien fut interdit en Allemagne, celle-ci espérant user de ce moyen de pression pour faire pénétrer en Autriche un plus grand nombre de journaux allemands nazis.
(2) Sur cette « mission », voir, au tome IV de la présente série, le n° 383 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.

20

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 238 à 241. Confidentiel. *Vienne, 24 février 1937, 20 h. 40.*

(*Reçu :* le 25, 0 h. 45, 0 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 215-216 (1).

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères, dans notre entretien de ce jour, m'a précisé l'attitude prise par M. Schuschnigg sur la question de la restauration, dans ses entretiens avec M. von Neurath et M. von Papen.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich a abordé la question en termes très modérés, sans donner à ses paroles le caractère ni d'un ultimatum, ni même d'une simple pression. Le Chancelier a fait la profession de foi que j'ai rapportée (2), en soulignant que c'est l'Allemagne qui avait pris l'initiative des attaques contre la maison des Habsbourg, par des livres et des articles de revues et journaux. M. Schuschnigg a ajouté qu'il était assez conscient de ses responsabilités d'homme d'État pour ne faire aucun geste qui pût provoquer une effusion de sang. Quand il jugera opportun de faire la restauration, ce sera, il l'espère, en accord avec tous ses voisins.

M. von Papen ayant insisté pour un « armistice de presse », M. von Neurath ne l'a pas soutenu et a déclaré que les paroles prononcées par le Chancelier lui suffisaient. La situation reste la même : le Chancelier entend se réserver toute liberté en ce qui concerne la propagande monarchique en Autriche, mais il évitera toute « expérience » prématurée de nature à compromettre la paix européenne.

(1) Ces télégrammes, du 23 février, reproduisaient des déclarations du directeur politique au ministère autrichien des Affaires étrangères. Elles font double emploi avec les télégrammes 238-241.

(2) M. Schuschnigg avait déclaré à M. von Neurath qu'il était monarchiste et se sentait « personnellement blessé par toute attaque contre la Maison d'Autriche ».

21

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199 à 205. *Washington, 24 février 1937, 19 h.*

(*Reçu :* le 25, 13 h. 45, 14 h. 10, 13 h. 35, 14 h. 30, 14 h. 50.)

La commission des Affaires étrangères du Sénat a achevé samedi dernier la discussion du nouveau projet de loi sur la neutralité américaine en temps de guerre.

Le texte soumis par le président de la Commission, M. Pittman, a été adopté à l'unanimité des commissaires présents, sauf le sénateur de Californie M. Hiram Johnson.

Le nouveau projet reprend purement et simplement les dipositions des résolutions votées en 1935-1936 sur l'embargo des armes à destination des pays belligérants. Il prévoit l'établissement d'un embargo semblable, en cas de guerre civile.

En ce qui concerne l'exportation des matières premières et produits manufacturés, qui n'est soumise par le projet à aucune restriction quantitative, le Président n'est autorisé ni à prohiber la sortie de ces produits, ni à les contingenter sur la base des chiffres normaux du temps de paix, ainsi que le prévoyait le projet de 1936, écarté par la commission des Affaires étrangères du Sénat.

Toutefois, des restrictions rigoureuses sont apportées au transport à bord de navires américains des produits destinés aux belligérants :

1° Le Président est autorisé à dresser une liste des produits dont le transport sur les navires de commerce américains vers les belligérants sera complètement interdit;

2° Tous les autres produits, quelle qu'en soit la nature, ne pourront être transportés sur des navires américains vers les pays belligérants que s'ils sont devenus au préalable la propriété complète des acheteurs étrangers.

En revanche, aucune restriction n'est apportée à la sortie des matières premières et objets manufacturés par les frontières terrestres des États-Unis.

Une disposition spéciale prévoit que l'embargo des armes et munitions ne sera pas applicable aux républiques américaines engagées dans une guerre contre un état non américain, sauf dans le cas où il coopérerait avec un groupe de nations étrangères (allusion à une action concertée éventuelle avec la Société des Nations).

Par ailleurs, les clauses de la résolution de 1936, qui interdisaient le placement d'emprunts par les belligérants sur le marché américain, ainsi que l'ouverture d'avances en leur faveur, sont maintenues purement et simplement.

D'autres dispositions donnent au Président le pouvoir d'interdire dans certains cas l'entrée des sous-marins étrangers dans les ports des États-Unis et prohibent l'armement des navires de commerce américains.

En même temps, le projet Pittmann stipule que le gouvernement américain n'appuiera en aucun cas les réclamations de ses ressortissants dont les cargaisons auraient été saisies par les belligérants. En d'autres termes, il renonce par avance à élever des protestations analogues à celles qu'il n'avait cessé de formuler de 1914 à 1917 contre la visite et la saisie par la flotte britannique de marchandises destinées à l'Allemagne.

On le voit par cette brève analyse, le nouveau projet est de nature à favoriser, dans l'hypothèse d'un conflit mondial, la puissance ou le groupe de puissances qui posséderaient la maîtrise des mers et disposeraient de ressources financières permettant de régler au comptant les achats qui seraient effectués aux États-Unis.

Un nouveau projet a été établi par la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants qui reproduit les dispositions du projet du Sénat en ce qui concerne le matériel de guerre mais qui, en ce qui concerne les envois de matières premières et autres produits, donne des pouvoirs beaucoup plus étendus au Président.

Secret. Réservé. Je suis de très près cette question, suivant les instructions que vous m'avez données, et je compte m'en entretenir ces jours-ci avec le président Roosevelt, le secrétaire d'État, M. Cordell Hull, et certains membres du Congrès. J'ai eu déjà à ce sujet plusieurs importantes conversations et j'ai actuellement l'impression que la thèse de l'embargo complet sur les matières premières et les divers approvisionnements présentée par divers sénateurs comme Nye et Clark pourra être écartée et que des pouvoirs plus ou moins étendus seront laissés au Président, ainsi que nous le souhaitons. J'attire cependant à nouveau votre attention sur l'intérêt capital qu'il y a à éviter actuellement des commentaires prématurés de la presse française, qui risqueraient de donner à notre opinion publique une idée inexacte de la future loi et de ses répercussions et de gêner ainsi l'action que je serais amené à exercer ici.

22

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 81 [1]. *Prague, 24 février 1937* [2].

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mars.)

En me référant à mon télégramme nº 133 [3], j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à Votre Excellence la traduction du communiqué officiel publié samedi soir 20 février au sujet des directives de la politique de l'État tchécoslovaque à l'égard des minorités nationales.

J'ai eu à ce sujet le 22 de ce mois deux conversations successives, la première avec le président de la République, la seconde avec le président du Conseil.

M. Benès s'est attaché tout d'abord à faire ressortir auprès de moi les applications pratiques des intentions manifestées par le gouvernement.

Il m'a dit qu'en ce qui concerne les dépenses budgétaires, serait introduite une stricte proportionnalité par rapport aux divers éléments nationaux de la population.

C'est ainsi par exemple que les crédits affectés à la construction de routes et de chemins de fer seraient portés pour les régions allemandes à 21 % du total, fraction correspondant à l'importance de la minorité allemande, alors que jusqu'ici cette fraction n'était que de 16 % environ. Il en serait de même pour les régions magyare et polonaise. La propagande du Reich reproche souvent au gouvernement tchécoslovaque de suivre une politique de tchéquisation des régions allemandes. M. Benès dit que ce phénomène n'a rien de politique; que dans les périodes de prospérité industrielle, la population allemande ne fournit pas un nombre suffisant d'ouvriers, et que des éléments tchèques venaient automatiquement suppléer à cette insuffisance.

M. Benès a commenté d'autre part auprès de moi la volonté du gouvernement de s'inspirer pour le recrutement des fonctionnaires du principe d'une proportionnalité équitable à maintenir entre les différents éléments nationaux de la population. Cette proportionnalité ne sera pas introduite dans la diplomatie, dans l'armée, dans l'administration politique.

Mais par compensation, certaines branches de l'administration, comme la régie des tabacs par exemple, accueilleront un nombre de fonctionnaires minoritaires plus considérable que celui indiqué par l'importance relative de la fraction de la population.

Le Président a observé par ailleurs que jusqu'ici les administrations cen-

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par courrier.
(3) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce télégramme, qui annonçait la transmission prochaine du communiqué.

trales étaient composées en très grande partie de Tchèques, et aussi de Slovaques. Certains éléments minoritaires y seront introduits, mais pas dans la proportion de l'importance des minorités. Par compensation, un plus grand nombre de fonctionnaires minoritaires seront recrutés pour les postes et les bureaux locaux.

M. Benès m'a fait remarquer que jusqu'ici, dans certaines villes de la Bohême allemande à minorité tchèque, comme Liberec par exemple, dont 20 % de la population est tchèque, les bureaux de l'administration municipale étaient exclusivement allemands. Il n'en sera plus de même à l'avenir, et cette fois le principe de la proportionnalité jouera en faveur des Tchèques. En somme, il ressort des explications du Président que le sens des modifications introduites dans la pratique gouvernementale est de donner aux minorités les mêmes avantages matériels qu'aux Tchèques et aux Slovaques. Toutefois le gouvernement entend, comme par le passé, n'appeler que les fonctionnaires qu'il juge sûrs, et qui seront par conséquent en général Tchèques et Slovaques dans les postes, petits ou grands, intéressant la sécurité de l'État. J'ai cependant été frappé qu'à propos du respect qu'ont les Allemands de l'autorité, M. Benès m'a dit avoir des préfets allemands remplissant leurs fonctions plus consciencieusement et plus exactement que n'importe quel Tchèque. Dans l'administration de la Justice, j'ai compris que la proportionnalité existait déjà. Dans tous les cas, cette administration est une de celles où elle sera strictement appliquée.

Au point de vue de l'économie matérielle de la réforme, je dirais un mot dans deux dépêches séparées de la minorité polonaise et de la Russie subcarpathique.

Je rendrai compte maintenant des circonstances politiques dans lesquelles ont été élaborées les nouvelles applications des principes contenus dans la constitution tchécoslovaque, suivant la terminologie adoptée dans le communiqué gouvernemental.

Comme je l'ai indiqué dans mes précédentes communications, une certaine inquiétude s'était manifestée pendant les négociations avec les Allemands activistes dans les partis tchèques et slovaques de la coalition et de l'opposition. Le président du Conseil m'a dit avoir réussi à calmer ces inquiétudes parmi les partis de la coalition qui sont satisfaits du résultat obtenu, y compris les Allemands activistes. Quant à M. Karel Kramarz, chef de l'opposition nationaliste de droite, il ne serait « pas mécontent ». M. Hodza ne m'a dit rien de positif au sujet des Allemands des Sudètes. Il paraît que M. Henlein va prononcer un discours dans quelques jours. Le président du Conseil se demande s'il attribuera à la pression qu'il a exercée sur le gouvernement par l'existence même de son parti les résultats obtenus par la négociation, ou s'il qualifiera ces résultats de dérisoires.

Quant au président de la République, il m'a confirmé l'espoir qu'il m'avait exprimé le 2 février (cf. ma communication nos 93 à 103 à laquelle il convient de se reporter pour les idées générales de M. Benès) [1] de voir le parti des

[1] Reproduite, au tome IV de la présente série, sous le no 393.

Sudètes se désagréger peu à peu grâce aux facilités matérielles accordées aux minorités, ne laissant plus subsister qu'un résidu irrédentiste. Cet espoir optimiste pourrait se réaliser dans le cadre de la sécurité internationale, ou bien dans celui d'un retour du gouvernement du Reich à des procédés normaux en matière de relations extérieures, ou bien en cas d'obscurcissement du prestige du Reich, tous phénomènes actuellement imprévisibles.

M. Benès m'a confié par ailleurs à titre très confidentiel que les Allemands des Sudètes avaient dans une certaine mesure participé secrètement aux négociations.

Il dit avoir reçu une délégation des députés du parti, dont le chef lui a offert « sur un plat » le concours et la fidélité de ses quarante-quatre coreligionnaires politiques.

Le Président aurait répondu qu'il n'accepterait pas ce concours, tant que les Allemands des Sudètes n'auraient pas renoncé à leur idéologie antidémocratique, au principe de l'autorité absolue d'un « Führer », à leur antisémitisme, à leur prétention de régler la situation de la minorité allemande par une négociation « de peuple à peuple », tant qu'ils demanderaient au Président de trahir à leur profit les Allemands activistes. Le Président aurait ajouté que pour le moment, il verrait avec plaisir les Allemands des Sudètes constituer au gouvernement leur opposition loyale et respectueuse de la Constitution; que, dans le cadre de la Constitution, il pourrait arriver un jour que cette opposition se transformât en parti de gouvernement, qu'alors il traiterait les affaires de l'État avec ce parti, suivant les règles parlementaires, mais pas avant. Sur une question de ma part, le Président a répondu que jamais, à aucun moment ni sous aucune forme, le gouvernement du Reich n'était intervenu ni n'avait tenté d'intervenir dans les négociations entre le gouvernement et les partis activistes allemands. Il m'a répété que si à ce sujet ou à tout autre une ouverture était faite par Berlin, il m'en avertirait aussitôt.

Quant à M. Hodza, après m'avoir donné les mêmes assurances, il a mentionné une conversation dans laquelle le ministre d'Allemagne lui avait demandé si l'aboutissement des négociations était un commencement ou une fin. Le président du Conseil a répondu qu'il n'était ni un commencement ni une fin, mais une continuation de la politique toujours suivie par le gouvernement tchécoslovaque à l'égard des minorités, suivant les principes de la Constitution. A ma demande, M. Hodza m'a donné d'autres détails sur cette conversation : notamment l'expression du désir formulé par M. Eisenlohr que le gouvernement tchécoslovaque, extrêmement attentif au péril résultant de l'espionnage — le Président l'a reconnu auprès de moi — témoignât moins de hâtive sévérité à l'égard des personnes suspectes à cet égard. M. Hodza a répondu que de son côté, le gouvernement du Reich ne se faisait pas scrupule d'arrêter à tout propos et hors de propos les ressortissants tchécoslovaques dont il croyait avoir à se plaindre.

Je n'ai pas eu l'impression que la possibilité d'une négociation sur un plan politique eût été mentionnée dans cet entretien ni même qu'elle eût effleuré l'esprit du président du Conseil. Celui-ci m'a dit que la réponse qu'il convenait

de faire au discours de M. Hitler et qui avait été faite était le programme anglais d'armement et l'emprunt polonais.

Le président de la République m'a dit que les dispositions envisagées pour le traitement des minorités seraient appliquées aux Magyars comme aux Allemands. Il ne m'a pas parlé des Polonais, qui seuls sont cependant mentionnés dans le communiqué. Je le sens toujours mécontent, amer personnellement et sentimentalement hostile à Varsovie.

ANNEXE

Communiqué

Prague, 20 février 1937.

TRADUCTION.

« Pour amener l'entente entre les différentes nationalités de la République, pour résoudre les problèmes que pose leur coexistence, et pour éviter tout ce qui pourrait accroître les difficultés de l'heure présente au carrefour des intérêts nationaux de l'Europe centrale, le gouvernement tchécoslovaque a examiné l'état actuel de la politique minoritaire et, conformément à la tradition démocratique de la politique tchécoslovaque, a fixé les principes suivants :

« Le gouvernement porte un intérêt particulier à la situation économique des régions frappées par une crise qui s'étend dans le monde entier à certaines branches de la production industrielle. Le jeu des circonstances veut que la majorité de la population de ces régions soit de langue allemande. Mais le fait que ce sont, en grande partie, les industries allemandes qui ont bénéficié des garanties accordées par l'État à l'industrie prouve qu'il ne saurait y avoir rien de plus déloyal que de vouloir accuser le gouvernement de se désintéresser du sort des industries allemandes.

« Les grands travaux et constructions réalisés par le gouvernement sont répartis régulièrement dans toutes les régions de l'État suivant leurs besoins, et le gouvernement veillera à ce que partout les travaux soient confiés en premier lieu aux entrepreneurs et aux ouvriers des régions intéressées.

« Les administrations centrales seront chargées d'exercer dans ce sens un contrôle rigoureux de leurs subordonnés, afin que ce principe d'équité économique soit entièrement observé.

« Le gouvernement attire à cet égard l'attention de tous les organes de l'administration sur la responsabilité personnelle de leurs membres et sur les conséquences qui pourraient résulter de la non-observation de cet ordre de service.

« Pour les mesures d'assistance sociale et d'hygiène qu'il prendra à l'avenir, le gouvernement tiendra compte non seulement du nombre de la population, mais encore des statistiques du chômage dans les différents districts.

« Quant aux œuvres d'assistance sociale et d'hygiène en faveur de la jeunesse, le gouvernement veillera, comme par le passé, à ce que la direction en soit confiée à des citoyens dont la langue sera la même que celle des personnes assistées. Il s'efforcera de développer les institutions de prévoyance.

« En ce qui concerne l'engagement des employés dans les services d'État, il importe de rappeler le principe défini à l'article 128 de la constitution de la République tchécoslovaque, à savoir que les différences de confession ou de langue ne sauraient représenter d'obstacle, dans le cadre des lois générales, à l'entrée dans les services publics d'aucun citoyen de la République tchécoslovaque.

« En dehors de ce principe défini par la Constitution, le gouvernement estime qu'un autre principe approuvé dans toutes les sphères internationales a également une validité durable : c'est-à-dire qu'une loyauté sans réserve à l'égard de l'État est la condition *sine qua non* des droits des minorités nationales.

« Le gouvernement peut constater que la force morale de la conception de l'État tchécoslovaque grandit de plus en plus dans le sens d'une collaboration créatrice entre les différents peuples.

« Ce fait, non moins que l'extension chaque jour croissante de la connaissance de la langue officielle, permet au gouvernement de faire un pas en avant en ce qui concerne l'engagement dans les services d'État des citoyens appartenant aux minorités nationales, en tenant compte, dans une mesure toujours plus large, non seulement des aptitudes professionnelles et des intérêts régionaux, mais encore des intérêts des minorités nationales dans le sens d'une proportionnalité équitable.

« En ce qui concerne l'emploi des langues à adopter dans les rapports entre les autorités publiques et les particuliers, les besoins des minorités nationales sont assurés jusqu'à l'extrême limite réalisable par la loi constitutionnelle sur l'emploi des langues. Le gouvernement considère comme une nécessité évidente de morale politique et de sagesse que les lois de la République soient appliquées sans aucune réserve dans tous les secteurs de l'administration publique. Il a pris les mesures nécessaires pour régler la correspondance entre les autorités de district et autres avec les communes dont la majorité de la population n'est pas de langue tchécoslovaque; et, désormais, les communications rédigées dans la langue officielle et destinées à ces communes seront accompagnées, sous demande spéciale et gratuitement, d'une traduction rédigée dans la langue de la minorité nationale de ladite commune.

« Le gouvernement est prêt à régler la question des examens de langue — compte tenu des besoins réels et de l'attribution prévue du candidat à tel ou tel service public — et à contribuer à l'édition des manuels nécessaires à cet effet. Le projet gouvernemental du budget d'État sera l'expression de la ferme volonté du gouvernement tchécoslovaque d'encourager jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités financières la culture, cette belle tradition du peuple tchèque et slovaque, en faisant en même temps, dans l'esprit d'une proportionnalité convenable, des efforts en faveur de la culture des concitoyens d'autres langues, c'est-à-dire non seulement des Allemands et Magyars, mais de toutes les minorités nationales.

« Le gouvernement tient compte également de ses concitoyens de langue polonaise. Maintenant où, dans ce domaine, aucune influence ne s'exerce de l'étranger, nous pouvons, de concert avec nos concitoyens de langue polonaise, procéder, dans un esprit d'équité et de fraternité, au règlement des questions qui pourraient être encore en suspens.

« En ce qui concerne l'organisation scolaire, on a déjà très largement tenu compte des besoins culturels des différents peuples, mais le gouvernement n'exclut pas la possibilité d'améliorer encore l'organisation actuelle.

« Le gouvernement s'efforcera de supprimer les lacunes qui pourraient être constatées dans le domaine des intérêts des groupes nationaux ou minoritaires.

« Le gouvernement insistera, en conséquence, sur le principe d'une politique minoritaire rigoureusement équitable; il développera et adaptera celle-ci en s'inspirant des intérêts de l'État et des minorités nationales. »

23

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 88. *Prague, 24 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 mars.)

Le directeur politique m'a demandé si j'avais reçu des renseignements au sujet de l'accueil réservé par les gouvernements yougoslave et roumain à la démarche analogue à celle que j'avais effectuée moi-même, le 18 janvier [1], auprès du gouvernement tchécoslovaque en vue de proposer un projet de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle,

[1] Voir, au tome IV de la présente série, le nº 318.

projet dans lequel était marqué la connexion devant exister, aux yeux du gouvernement français, entre la conclusion éventuelle de ce pacte et celle d'un accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente [1].

J'ai répondu n'avoir pas reçu communication des rapports à ce sujet de mes collègues de Belgrade et de Bucarest. M. Fierlinger m'a dit avoir l'impression que, tout en marquant sa bonne volonté par des protestations aimables et vagues, M. Antonesco n'était pas fâché de pouvoir dissimuler derrière les hésitations de Belgrade le peu d'empressement de Bucarest à souscrire les engagements que nous avons en vue.

J'ai répondu que diverses indications que j'avais reçues de Votre Excellence faisaient que je n'étais pas éloigné de partager ce sentiment.

M. Fierlinger a ajouté que M. Stoyadinovitch avait répété avec une grande apparence de sincérité les assurances de fidélité à la Petite Entente, et à la Tchécoslovaquie en particulier, d'assistance effective et complète en cas d'agression qu'il avait précédemment données à M. Girsa et dont M. de Dampierre, qui avait reçu les mêmes, avait fait état dans des communications datant de la fin de l'année dernière et du début de cette année-ci [1].

Le directeur politique ne croit pas que doivent être durables les bons rapports existant présentement entre Belgrade et Rome. Le consul de Tchécoslovaquie à Trieste a rapporté que l'Italie continuait ses préparatifs militaires sur la frontière yougoslave.

M. Fierlinger pense que si nous restons patiemment sur nos positions, des circonstances imprévisibles mais certaines porteront le gouvernement yougoslave, et à sa suite le gouvernement roumain à accepter celles-ci.

Il paraît que, toujours prodigue d'attentions aimables mais n'engageant à rien, M. Antonesco a insisté pour que la prochaine réunion de la Petite Entente eût lieu à Prague, plutôt qu'à Ljubljana, et cela pour marquer, a-t-il dit, la solidarité avec la Tchécoslovaquie des deux états alliés.

Le directeur politique m'a dit encore que le ministre d'Allemagne, qui s'est fréquemment absenté de Prague ces temps derniers, soit pour chasser dans le pays, soit pour aller dans sa belle-famille en Bavière, était venu le voir pour demander, avec une apparence d'ignorance et d'anxiété qui a paru sincère à son interlocuteur, s'il était vrai que fussent en cours des négociations visant les accords que nous avons en vue.

M. Fierlinger dit avoir répondu évasivement qu'il y avait bien eu certains propos échangés, mais sans caractère suivi et que rien n'était en cours d'aboutissement.

M. Eisenlohr a demandé si des textes avaient été élaborés. Le directeur politique a répondu que les juristes faisaient toujours des projets, mais que cela n'engageait à rien.

Il lui a paru que M. Eisenlohr était parti rassuré.

M. Krofta, à qui le directeur politique a rendu compte de cette conversation, a remarqué que jamais le ministre d'Allemagne ne lui avait posé pareille question.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 148 et 156.

24

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 473 à 475. *Londres, 25 février 1937, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h. 50, 15 h. 15.)

Le débat, qui s'est déroulé hier à la Chambre des Lords devant cinquante pairs exactement, ne mériterait guère de retenir l'attention, étant donné le faible retentissement qu'il connaîtra en Angleterre, si l'on ne pouvait prévoir que la presse allemande s'efforcera d'en tirer parti.

Parmi le très petit nombre de membres de la Chambre Haute qui assistent aux séances, les adversaires de la Société des Nations et les partisans de l'Allemagne sont en majorité. Cet état d'esprit s'est traduit à de fréquentes reprises pendant tout le conflit italo-éthiopien sans exercer d'ailleurs la moindre action sur les décisions du Cabinet. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si hier lord Arnold, ancien député travailliste, a prononcé un réquisitoire en règle contre la diplomatie française et contre la politique d'entente franco-anglaise; si lord Mount Temple, président de la Société anglo-allemande, a fait l'apologie de M. Hitler et réprimandé M. Eden pour son attitude vis-à-vis de l'Allemagne; si lord Newton a tourné en dérision les délibérations de Genève; et si lord Russell (plus célèbre sous le nom de Bertrand Russell dont il signe ses ouvrages de philosophie) a défendu la doctrine du pacifisme intégral.

Ils ont été contredits par lord Stonehaven, qui a déclaré « intolérables » les revendications coloniales de l'Allemagne, et par un pair travailliste, lord Strabolgi, ancien officier de marine, qui s'est élevé avec véhémence contre les tirades antifrançaises de lord Arnold et contre l'idéalisme stérile de lord Russell.

Dans le discours qu'il a prononcé au nom du gouvernement, lord Plymouth a lui aussi repoussé avec fermeté la thèse isolationniste de lord Arnold et démontré la nécessité du programme de défense nationale déposé par le Cabinet devant les Chambres. Il a fait l'apologie de la Société des Nations et souligné dans sa péroraison que les puissances tournaient de plus en plus leurs yeux vers la Grande-Bretagne, et que seule la politique suivie par l'Angleterre depuis dix-huit mois était propre « à sauver l'Europe d'un désastre complet ».

25

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 829, 830. *Berlin, 25 février 1937, 18 h. 11, 18 h. 12.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Je crois savoir qu'en dépit des apparences et des déclarations officielles (voir mon télégramme nos 826-827)[1], on serait assez déçu, dans les sphères gouvernementales allemandes, du résultat du voyage de M. von Neurath à Vienne. On affirme bien que le cabinet du Reich n'en attendait rien de précis. Mais il semble, en réalité, que l'on avait escompté de M. Schuschnigg quelques promesses de nature à fournir des apaisements dans la question de la restauration.

Le Chancelier fédéral aurait, au contraire, donné l'impression désastreuse, non seulement qu'il n'entendait rien abandonner de l'idée d'un retour des Habsbourg, mais encore qu'il inclinait à penser que ce problème devrait être un jour tranché par un appel au peuple autrichien. Cette tendance ne serait pas sans préoccuper le gouvernement hitlérien. Celui-ci s'était fait, jusqu'à présent, l'avocat d'une pareille consultation populaire, de telle sorte qu'il lui est difficile, aujourd'hui, de la combattre ouvertement; mais il n'avait jamais pensé que le plébiscite pût avoir pour objet le problème de la restauration monarchique.

[1] Ce télégramme, non reproduit, signalait que l'entourage de M. von Neurath manifestait « la plus entière satisfaction » au sujet du voyage à Vienne du ministre allemand, voyage qui s'était déroulé du 22 au 24 février.

26

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 505 à 508. *Paris, 25 février 1937, 22 h. 15.*

Je me réfère à mon télégramme nos 503-504 (1).

De l'étude à laquelle le Département a procédé de concert avec le ministère de la Marine, il résulte que diverses mesures pourraient être envisagées en ce qui concerne la surveillance des bâtiments espagnols.

1o Les bateaux espagnols chargeant dans les ports des puissances parties à l'accord de non-intervention seraient contrôlés par les consuls de deux ou trois puissances, préalablement désignés, qui auraient qualité pour se renseigner sur la liste des passagers et pour s'assurer du caractère licite de la cargaison. Ils pourraient notamment, à cet effet, requérir la douane de procéder, en leur présence, à telle ou telle opération de sondage qu'ils prescriraient.

Cette méthode de contrôle a été, il est vrai, écartée par le comité de Londres comme méthode générale de surveillance du trafic maritime, en raison de la grande importance numérique du personnel dont elle aurait exigé l'emploi si elle avait dû être appliquée aux bâtiments de toute nationalité. Mais il résulte des renseignements qui me sont donnés que le nombre des bâtiments de commerce espagnols qui naviguent actuellement est fort limité : le système, dont l'efficacité serait incontestable, ne devrait donc se heurter à aucune difficulté majeure.

2o Une pression pourrait être exercée sur le gouvernement de Valence et sur les autorités de Salamanque, pour les amener à accepter l'application aux bâtiments espagnols battant pavillon gouvernemental ou rebelle des mêmes règles qui vont être appliquées aux bâtiments de commerce relevant des puissances parties à l'accord de non-intervention.

Les autorités des deux côtés seraient averties qu'en cas de refus de leur part, il serait interdit aux bâtiments espagnols de charger ou de décharger des marchandises, ainsi que d'embarquer ou de débarquer des passagers dans les ports des puissances parties à l'accord de non-intervention.

3o Pour réduire au minimum les possibilités de camouflage et l'accroissement du tonnage espagnol, les puissances parties à l'accord de non-intervention devraient prendre les mesures utiles afin de rendre impossible, pendant la durée de la guerre civile, tout transfert, sous pavillon espagnol, de bâtiments de commerce relevant de leur juridiction.

Je verrais intérêt à ce que, dès maintenant, vous entreteniez le secrétaire d'État de ces suggestions qui, ainsi que je vous l'ai déjà antérieurement indiqué, devraient être mises au point dès que le plan de contrôle actuellement en discussion aura été définitivement arrêté.

(1) **Du même jour, reproduit ci-dessous sous le no 27.**

27

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 503, 504. *Paris, 25 février 1937, 23 h. 20.*

Je me réfère à mes télégrammes nos 66 à 73 et nos 332 à 335 (1).

La mise au point définitive du plan de contrôle du trafic maritime à destination de l'Espagne marquera le moment où devra être reprise, en vue d'une solution rapide, la question de la surveillance du trafic effectué sous pavillon espagnol. Elle paraît même devoir trouver une solution avant celle des négociations à entreprendre avec les puissances non parties à l'accord de non-intervention dont le pavillon ne participe au commerce maritime avec la Péninsule que pour un tonnage de faible importance, ainsi que l'a noté le Comité dans son rapport du 25 janvier (paragraphe 87).

Les rapports et les informations qui vous ont été communiqués contiennent déjà maints exemples de bâtiments de commerce, notamment italiens, qui ont été camouflés pour effectuer des transports sur l'Espagne, et l'abus ne manquerait pas de devenir encore plus grand si les bâtiments battant pavillon républicain ou rebelle échappaient à toute surveillance.

Mes télégrammes précités contenaient déjà diverses suggestions concernant certaines des mesures à envisager. On peut en concevoir d'autres, et des études sont en cours à ce sujet. Mais, sans attendre qu'elles soient achevées, je souhaiterais savoir si, du côté britannique, on a réfléchi à la question et, dans l'affirmative, vers quelles solutions on se trouve conduit.

Vous aurez soin, en vous en informant, de marquer le grand intérêt que j'attache moi-même à cet aspect du problème.

(1) Le second de ces télégrammes, du 3 février, est reproduit au tome IV de la présente série sous le no 391. Il résumait brièvement le premier (non publié).

28

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 206 à 208. *Washington, 25 février 1937, 19 h.*

(*Reçu :* le 26, 12 h. 30.)

Le secrétaire d'État a rappelé dans un discours prononcé hier à New-York devant les membres de l'importante Société d'études internationales, le *Council on foreign relations*, présidé par M. Norman Davis, les résultats essentiels de la conférence interaméricaine de Buenos-Aires(1).

De ce long exposé, il faut surtout retenir les passages où M. Cordell Hull montre que l'œuvre de la conférence interaméricaine constitue un désaveu des tendances agressives tant au point de vue politique qu'au point de vue économique qui se sont manifestées depuis quelques années dans les relations internationales, où il affirme le désir des états d'Amérique de coopérer avec les autres nations et de les aider à surmonter leurs propres difficultés sans sortir cependant des limites de leur politique traditionnelle.

« Les vingt et une républiques américaines, dit-il, ont créé entre elles de nouveaux liens d'amitié et de paix; à mon avis, elles ont apporté en outre une contribution réelle non seulement à la sauvegarde de la paix, mais au renforcement de la démocratie et de l'ordre international. Elles ont voulu que leurs relations réciproques fussent fondées sur le principe de la coopération amicale, du droit et de la justice, et non sur le règne de la force.

« Un gouvernement dont l'action est inspirée par des considérations d'orgueil national, d'ambition et de conquête et qui procède à un accroissement continuel des armements cause le plus grand tort non seulement au monde, mais au peuple lui-même dont il régit les destinées ».

En somme, tout le discours du secrétaire d'État, qui s'élève également contre la conception de la guerre inévitable, constitue une critique voilée mais ferme des principes et des actes des gouvernements totalitaires. Ces idées sont, comme vous le savez, partagées par M. Roosevelt.

J'ajoute que M. Cordell Hull avait développé exactement la même thèse dans le premier entretien que j'ai eu avec lui jeudi dernier (2).

(1) Sur cette conférence, voir, au tome IV de la présente série, les nos 61, 157, 300.
(2) Voir au tome précité le no 470.

29

Note de la Direction Politique [1]

Éventualité d'une conférence navale

25 février 1937.

En rédigeant la note ci-jointe du 11 de ce mois sur l'éventualité d'une conférence navale, la sous-direction de la Société des Nations a omis de marquer que ses termes et ses conclusions ont été établis d'accord avec le ministère de la Marine.

Sur le plan technique, ce département est prêt à participer à une conférence générale, si le principe en est admis. Mais, sur le plan politique, il ne s'estime pas en mesure de se prononcer sur l'opportunité de prendre part ou non à une réunion qui aboutirait en fait à la reconnaissance du réarmement naval de l'Allemagne.

Dans ces conditions, il ne semble pas qu'il y ait lieu de consulter à nouveau le ministre de la Marine.

Note annexe

Éventualité d'une conférence navale

11 février 1937.

A l'issue de la conférence navale de Londres de 1936, il fut décidé entre représentants français et britanniques que, pour faciliter l'extension, à l'ensemble des puissances navales, du traité qui venait d'être conclu entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis (le Japon s'était retiré de la conférence et l'Italie, pour des raisons de politique générale, n'avait pas signé le traité), le gouvernement britannique entamerait avec les principales puissances intéressées des pourparlers destinés à préparer des accords qui seraient ultérieurement intégrés dans un accord général à conclure sous les auspices de la Société des Nations.

Malgré tous les inconvénients qu'elle devait comporter, cette procédure de conversations bilatérales avait dû être adoptée pour tenir compte notamment de l'opposition manifestée par le gouvernement français à l'égard de négociations directes avec l'Allemagne sur un sujet qui nous eût infailliblement amené à reconnaître le réarmement naval du Reich qu'avait consacré l'accord anglo-allemand de 1935 [2], sans que pût être parallèlement réalisé un progrès dans l'organisation de la sécurité européenne et alors que la situation créée du fait de l'Allemagne par la répudiation du traité de Locarno n'avait pas été réglée.

Si, comme le suggère le gouvernement soviétique, une conférence générale, ou même une conférence réduite à certaines puissances navales, se réunissait pour généraliser les dispositions acceptées à Londres par la France, l'Angleterre et les États-Unis, les puissances participantes y trouveraient incontestablement l'avantage de pouvoir discuter directement entre

[1] Rédigée à l'intention du Ministre. Elle porte l'annotation suivante de M. Massigli : *Vu par le ministre. Attendre.*

[2] Du 18 juin.

elles certaines questions navales qui les intéressent sans passer par l'intermédiaire britannique. Mais la conférence devrait nécessairement comporter la participation de l'Allemagne et nous nous trouverions ainsi dans la même situation qui a fait écarter cette procédure l'an dernier : reconnaître le réarmement naval allemand alors que, sur le plan politique, la négociation du pacte occidental n'a pu progresser.

On pourrait passer outre à cette considération si, par ailleurs, la réunion d'une conférence ne se heurtait pas à d'autres objections et si, comme on le donne à entendre du côté soviétique, le gouvernement français était seul à voir des inconvénients à pareille réunion. Mais il n'en est rien.

Un télégramme de M. Corbin du 1er février [1] a déjà indiqué que, lorsque l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres est venu suggérer au Foreign Office la réunion d'une conférence, sa proposition n'a nullement rencontré un accueil favorable. Sans doute, le fonctionnaire qui l'a reçu a-t-il mis en avant les objections soulevées antérieurement du côté français, mais il a eu soin d'ajouter que la participation américaine serait également douteuse et, au surplus, que si l'on abandonnait le système de négociations bilatérales actuellement en cours, on devrait donner à la conférence une ampleur qui ne faciliterait pas sa tâche : instruit par l'expérience du passé, le Foreign Office considère que la conférence générale navale ne pourra être utilement réunie qu'après qu'une série d'accords particuliers aura pratiquement réalisé l'entente, de telle sorte que la conférence générale n'ait plus qu'à procéder à un travail d'entérinement des décisions déjà prises.

Il est difficile de supposer que, du côté russe, on ne se rende pas compte des difficultés qui ne manqueraient pas de surgir à la table de la conférence, et la question qui se pose est de savoir si, en réalité, on ne souhaite pas cette procédure pour que les causes véritables d'un échec éventuel des pourparlers puissent être plus aisément masquées. Or, il n'est pas douteux que l'U.R.S.S. formule actuellement des revendications apparemment de portée plus théorique que pratique, qui risquent de fournir à l'Allemagne des prétextes nouveaux pour se délier de ses propres obligations et qui pourraient lui permettre non seulement d'échapper aux obligations qualitatives et aux dispositions de publicité de programme fixées par le traité de Londres, mais encore de s'évader de la limitation quantitative résultant pour la flotte du Reich de son accord avec la Grande-Bretagne. L'U.R.S.S. n'a manifestement aucun intérêt à ce que la responsabilité de telles conséquences puisse lui être imputée, et elle préférerait une conférence où la question des programmes français pourrait aussi être posée par l'Allemagne.

Il n'y a là que des hypothèses, mais fort vraisemblables. Elles viennent en tout cas à l'appui des autres considérations déjà développées ci-dessus pour nous inciter à maintenir la position que nous avons jusqu'à présent adoptée. Au surplus, il est permis de remarquer que la conclusion du traité de Londres, en consacrant pour la première fois depuis de longues années un accord franco-anglais sur les questions navales, a eu les plus heureuses conséquences sur les relations générales des deux pays. Nous devons donc, dans les circonstances actuelles, éviter toute démarche qui pourrait comporter le risque que ce traité fût remis en question*.

[1] Allusion au télégramme 240 de Londres, par lequel l'ambassadeur relatait l'accueil réservé à la proposition de M. Maisky (effectuée, dans l'esprit de ce dernier, pour hâter le cours des négociations navales anglo-russes), et dont le contenu est suffisamment exprimé ici.

* Annotation initiale : *Consulter la Marine.*

30

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 275 [1]. *Berlin, 25 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mars.)

En Allemagne, les milieux nazis, sous l'impulsion du général Goering, font preuve à l'égard du plan de quatre ans d'une confiance et d'un optimisme qui se distinguent de l'adhésion moins bruyante, et généralement entourée de réserves des cercles économiques et financiers, gagnés plus ou moins directement à l'influence du Dr Schacht. Pour les premiers, l'application intégrale du plan quadriennal aura pour effet de libérer le Reich de la tutelle « insupportable » des puissances qui contrôlent les grands marchés de matières premières. Pour les seconds, au contraire, l'autarcie complète est un leurre et un danger : ils estiment que, tout en travaillant à tirer le maximum de ses ressources propres, le Reich doit s'appliquer à sauvegarder l'essentiel de ses rapports commerciaux avec l'étranger et même à les développer toutes les fois que c'est possible.

Dans leurs discours officiels, destinés à être publiés et commentés dans les capitales étrangères, les dirigeants rapprochent ces deux tendances, en parlant de « la nécessité absolue » dans laquelle ils se trouveraient d'instaurer une politique économique qui vise à l'autarcie. La fermeture progressive des marchés mondiaux et les difficultés croissantes qu'éprouverait l'Allemagne à se procurer des matières premières les contraindraient à s'engager, presque malgré eux, dans cette voie. Parfois même, ils laissent entendre que leur attitude serait différente s'ils rencontraient chez les autres puissances plus de compréhension à l'égard de la situation du Reich.

Les hitlériens convaincus, au contraire, ceux qui croient à la possibilité d'une émancipation totale du Reich, ne connaissent pas ces réserves, que les dirigeants se croient obligés de faire. Ils parlent avec enthousiasme du plan de quatre ans. Sous leur plume, la réalisation du plan de quatre ans devient une lutte engagée entre l'Allemagne et le reste du monde pour la conquête de l'indépendance économique, un combat entre « l'injustice des monopoles » et le génie créateur des ingénieurs allemands, certains vont même jusqu'à écrire une revanche de l'« esprit » sur la « matière ».

C'est le thème qu'a développé, par exemple, M. Otto Dietrich, chef du service de presse du parti national-socialiste [2], dans trois récents articles

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) *Note du document :* Numéros des 22, 23 et 24 février 1937.

publiés par l'*Angriff*. Reprenant le principe bien connu de la primauté du politique sur l'économique, il considère que le peuple ne doit pas être l'« esclave, mais le maître de son économie ». Sa tâche présente est de forger son indépendance économique, sans laquelle il ne saurait être question de liberté, de travail, de stabilité : une de ses formules consiste à dire que « le génie allemand l'emportera sur les coffres-forts », en d'autres termes, les chercheurs et les savants du Reich trouveront le moyen de libérer leur pays de la tutelle de l'étranger. Suivant une autre de ses maximes, « les fabriques valent mieux que le soleil des tropiques ».

L'Allemagne, en dehors du charbon, constate M. Dietrich, ne possède, en quantité suffisante, aucune des matières premières nécessaires à ses industries. Elle a, d'autre part, une des populations les plus denses du globe. « Considérée à travers les lunettes du libéralisme économique », la tâche paraît irréalisable. Mais l'Allemagne d'aujourd'hui a en son pouvoir deux atouts qui lui donneront la victoire : la puissance de travail de ses habitants, « véritable trésor national », et, d'autre part, l'esprit de volonté et d'énergie du national-socialisme, qui triomphe des obstacles réputés infranchissables et met en pratique ce qui avait toujours passé pour inapplicable.

Les « géniales inventions » des chimistes et des physiciens allemands sont garantes de la possibilité d'appliquer le plan de quatre ans. Les résultats obtenus sont déjà considérables.

En ce qui concerne les textiles, un sixième des besoins de l'Allemagne est actuellement couvert par la fabrication de produits synthétiques. La soie artificielle et la laine de cellulose sont tirées du bois. Et la technique n'a pas dit son dernier mot. L'Italien Feretti, à l'époque des sanctions, a extrait de la laine en fibre du lait écrémé. Il a donné le nom de *Lanital* à ce produit. Une découverte du même genre aurait été faite en Hollande tout récemment.

Le caoutchouc synthétique est un des plus grands succès de l'industrie allemande. Le buna est tiré de la chaux et du charbon. Il est de meilleure qualité que le caoutchouc naturel. Encore quelque temps, écrit l'auteur, et l'Allemagne aura complètement secoué la tutelle des trusts et des monopoles pour ce produit.

Même chose pour le pétrole. De sa lignite et de son charbon, le Reich tire le tiers de sa consommation totale en carburants et la moitié de ses besoins en essences légères : « Dans un an et demi, il ne pénétrera plus une seule goutte de pétrole étranger en Allemagne », assure le Dr Dietrich.

A son avis, c'est le problème des métaux qui est le plus difficile à résoudre. La science n'est pas encore arrivée à créer du fer synthétique. Une organisation méthodique doit y suppléer pour le moment. L'auteur préconise en particulier le ramassage en grand des ferrailles, l'utilisation au maximum des minerais pauvres, l'emploi des métaux communs à la place des métaux rares toutes les fois que c'est possible.

Le chef du service de presse du parti national-socialiste termine son exposé en exprimant sa confiance illimitée dans les résultats du plan de quatre ans : « Tout ce qui a été fait jusqu'à présent en Allemagne dans le domaine de la science et de ses applications industrielles, écrit-il, est l'œuvre de chercheurs

isolés, exposés à l'indifférence ou à l'incompréhension d'une époque pénétrée d'idées libérales, dominée par la puissance des détenteurs de monopoles. Quels résultats n'allons-nous pas atteindre maintenant que l'Allemagne nationaliste tout entière est décidée à soutenir leurs efforts avec une admirable énergie? Que de possibilités sont ouvertes à un pays qui, pendant quatre années, va concentrer toutes ses forces pour conquérir l'indépendance économique et qui va organiser, dans ce but, toutes les ressources de ses laboratoires et de ses industries! ».

31

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 487 à 489. *Londres, 26 février 1937, 13 h. 13, 13 h. 12.*

(*Reçu :* 15 h. 55, 15 h. 15, 14 h. 50.)

Le sous-Comité a repris hier soir l'examen du nouveau rapport des experts relatif au contrôle de la frontière des Pyrénées. Le délégué du Reich a déclaré qu'il n'était pas encore en mesure de donner l'acquiescement de son gouvernement, mais que celui-ci serait certainement facilité si le gouvernement français acceptait l'insertion dans le projet d'une phrase autorisant l'agent principal à demander au Comité un accroissement du nombre de ses subordonnés s'il le jugeait utile. Le délégué italien a appuyé cette dernière suggestion, tout en ratifiant l'adhésion donnée par son attaché militaire au chiffre de 130 agents.

Le représentant de la Grande-Bretagne a fait observer que le gouvernement portugais ne s'était jamais refusé pour sa part à une nouvelle extension du nombre des observateurs au cas où la question lui serait posée par le gouvernement britannique.

J'ai dû rappeler une fois de plus la modération et la largeur de vues dont le gouvernement français a fait preuve en acceptant l'application d'un système de contrôle international sur son territoire, alors que d'autres pays s'y sont pour leur part catégoriquement opposés. Il a donné un nouveau témoignage de ces dispositions conciliantes en apportant l'esprit le plus libéral à l'harmonisation des méthodes de contrôle prévues sur la frontière du Portugal et sur celle des Pyrénées et en n'insistant pas sur les arguments techniques qu'il pouvait faire valoir pour montrer les facilités dont bénéficierait le contrôle sur la frontière franco-espagnole, notamment sur le fait que, de ce côté, plusieurs voies de communication importantes étaient reliées à un secteur du territoire occupé par les rebelles, ce qui rend la surveillance inutile.

J'ai constaté que les représentants de certains pays ne semblaient pas tenir un compte suffisant de ces concessions ni témoigner de dispositions correspondantes aux nôtres, et j'ai réservé la réponse définitive du gouvernement jusqu'à ce que je sois en mesure de faire connaître à Paris les vues de toutes les puissances faisant partie du sous-Comité.

En ce qui concerne l'accroissement éventuel du nombre des agents, je me suis refusé à toute formule concernant spécialement les frontières terrestres. Je ne me suis pas refusé à envisager une disposition d'ordre général qui viserait le contrôle par mer aussi bien que le contrôle par terre.

32

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 491, 492. *Londres, 26 février 1937, 17 h. 36.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Le représentant de l'U.R.S.S. a fait ce matin au Comité une déclaration au nom de son gouvernement d'après laquelle, le droit ayant été formellement reconnu à son pays de participer au contrôle naval sur la base de l'égalité[1], il n'insistait pas pour exercer ce droit actuellement.

Le délégué portugais a déclaré aussitôt que son gouvernement ne désirait pas, dans ces conditions, prendre part à la surveillance navale et qu'il n'y avait qu'à revenir au plan de contrôle à quatre. Il a réservé les droits de son gouvernement si une puissance quelconque manifestait le désir d'y participer.

Le plan de contrôle à quatre avait été accepté par les experts navals avec réserve de la France (pour la zone nord-ouest de l'Espagne) et de l'U.R.S.S. (pour la participation soviétique). Les réserves de la France ont été levées pour la zone réduite que comportait le plan de contrôle à six. Le président du Comité m'a demandé si j'étais en mesure de donner l'assentiment de mon gouvernement au projet initial ou si j'avais des modifications à suggérer. Je verrais intérêt à être mis en mesure de donner cette réponse à lord Plymouth le plus tôt possible. Il semble que la question pourrait être d'abord discutée directement avec l'Amirauté.

(1) Voir ci-dessus le no 7.

33

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 501. *Londres, 26 février 1937, 19 h. 46.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

M. Eden a reçu cet après-midi M. von Ribbentrop.

D'après les premiers renseignements qu'il m'a été possible de recueillir, l'ambassadeur d'Allemagne n'avait été chargé par son gouvernement d'aucune mission spéciale et s'est borné à refaire devant le secrétaire d'État l'exposé déjà subi par lord Halifax (1).

A propos des revendications coloniales de l'Allemagne, M. Eden a pris soin de rappeler à son interlocuteur la déclaration qu'il a faite en 1936 sur ce point devant la Chambre des Communes (2) et de souligner que ce texte, loin de représenter sa seule opinion personnelle, avait été délibéré en Conseil des ministres.

L'on pense au Foreign Office que M. von Ribbentrop a tenu à marquer d'autant plus d'empressement à rendre visite à M. Eden que certains journaux lui avaient prêté l'intention d'exercer ses pouvoirs de persuasion sur lord Halifax en l'absence du ministre des Affaires étrangères.

34

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 865 à 867. Réservé. *Berlin, 26 février 1937, 21 h. 22, 21 h. 21, 21 h. 24.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h. 50, 22 h.)

L'article du *Giornale d'Italia* dans lequel M. Virginio Gayda a paru prendre position contre la restauration des Habsbourg (3), en déclarant que le problème ne se posait pas à l'heure actuelle, a naturellement causé à Berlin

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 435, 436 (et note).
(2) Le 27 juillet. Sur ce discours, voir, au tome III de la présente série, le nº 276 (note).
(3) Le *Giornale d'Italia* venait de publier un article exposant que la vie nationale de l'Autriche, assurée et sauvegardée par l'Italie et l'Allemagne, n'avait pas besoin d'un changement de régime pour s'affirmer dans toute sa valeur. Il était précisé en outre que l'Italie considérait le problème du rétablissement de la monarchie à Vienne comme non actuel et même dangereux. L'article avait causé à la fois une vive émotion à Vienne et une grande satisfaction à Berlin.

une grande satisfaction, satisfaction d'autant plus vive que la presse parisienne n'avait pas manqué de prétendre que la question autrichienne allait refroidir les relations italo-allemandes. Aujourd'hui, les feuilles berlinoises se gaussent de ces espoirs si naïvement étalés.

Est-ce à dire qu'un accord soit intervenu entre l'Allemagne et l'Italie et que celle-ci, renversant ses positions, soit disposée à sacrifier la cause du rétablissement de la monarchie autrichienne à son amitié avec M. Hitler? Je ne crois pas, pour ma part, que les choses en soient arrivées à ce point.

Mais je constate que les rapports italo-allemands restent très étroits, que rien n'indique qu'ils doivent se relâcher et qu'au contraire, M. Mussolini semble tenir de plus en plus à les resserrer. Tandis que l'Allemagne donnait ces temps derniers l'impression de vouloir s'écarter de la guerre civile espagnole, l'Italie y envoyait des contingents nombreux, comme si le Führer, après entente, avait accepté de s'effacer en Espagne, devant le Duce.

On peut donc se demander si l'Allemagne n'a pas obtenu de contrepartie ailleurs, et notamment en Autriche. Il est probable d'ailleurs que la publication du Livre blanc britannique et la décision de l'Angleterre de consacrer des sommes énormes à son réarmement inclineront M. Mussolini à chercher plus encore que dans le passé un appui auprès du IIIe Reich. Les mois prochains diront dans quelle mesure ces hypothèses sont fondées. De toute manière, il ne semble pas que l'axe Rome-Berlin ne soit qu'une construction légère, valable seulement pour un bref laps de temps. Après la visite du comte Ciano dans la capitale du Reich, l'ambassadeur d'Italie m'a dit que son pays n'avait pas, pour le moment, aliéné sa liberté, mais qu'il serait peut-être amené à le faire par la suite et à souhaiter de contracter avec l'Allemagne une véritable alliance [1].

Il y avait, sans doute, dans cet avertissement un dessein d'intimidation, sinon de chantage. Quand on l'observe de Berlin, la politique italienne ne paraît pas avoir encore renoncé à poursuivre ce dessein.

35

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 512, 513. *Paris, 26 février 1937, 22 h. 20.*

Le plan de contrôle prévoit la surveillance de la frontière franco-espagnole. Or, en un point, la France et l'Espagne se trouvent séparées par le territoire des vallées d'Andorre qui ne relève nullement de l'État espagnol et dont l'un des co-princes est le chef de l'État français.

(1) Voir, au tome III de la présente série, les nos 412 et 432.

A ce titre, des forces de police françaises (gardes mobiles et gendarmes) assurent depuis le mois de septembre dernier, par une surveillance de la frontière hispano-andorrane, la sécurité de la population des vallées. Elles procèdent en outre, sur la même frontière, aux opérations de vérifications qu'implique l'application par les autorités françaises de l'accord de non-intervention en ce qui concerne le matériel de guerre et les volontaires.

Il appartient au Comité de tenir compte de cette situation dans la fixation des points de passage à la frontière espagnole où s'exercera la surveillance des agents internationaux. Cette surveillance ne peut en effet s'effectuer utilement que là où sont appliquées en fait les mesures fixées par le Comité. Il importerait donc que des agents internationaux fussent placés dans la localité de San-Julia, à proximité de laquelle se trouvent stationnées les forces de police françaises.

J'ajoute pour votre orientation que l'établissement du contrôle international à la frontière franco-andorrane semblerait impliquer un rattachement de l'Andorre à l'Espagne que nous ne saurions admettre, car il serait contraire à la situation de fait et de droit.

Je vous signale d'autre part qu'en ce qui concerne la surveillance douanière, celle-ci reste limitée au territoire douanier français, en l'espèce au poste des douanes du Pas de la Case à proximité du village de l'Hospitalet.

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 498. Secret. Réservé. *Londres, 26 février 1937* (1).

Je me réfère à mon télégramme nos 477-478 (2).

La venue prochaine à Londres de M. Van Zeeland et de M. Spaak m'est confirmée d'autre part.

Après un entretien du conseiller de l'ambassade de Belgique avec sir Orme Sargent, et après la conversation du baron de Cartier avec M. Eden, dans l'après-midi du mardi 23 février dernier, la presse paraît avoir reçu du Foreign Office la consigne de commenter sans hostilité une initiative belge éventuelle tendant à ouvrir une négociation propre à éclaircir le statut international du Royaume sans attendre l'issue des pourparlers engagés pour la conclusion du pacte occidental.

Dans les milieux qui entourent l'ambassade de Belgique, l'on se montre extrêmement satisfait du résultat des premiers échanges de vues, et des dispo-

(1) Par courrier en clair.
(2) Ce télégramme, du 25 février, non reproduit, annonçait la venue du Premier ministre belge à Londres.

sitions d'esprit favorables aux revendications belges qu'ils auraient permis de constater au Foreign Office.

D'autre part, je crois savoir qu'en réponse à des préoccupations anglaises, le gouvernement belge aurait indiqué clairement qu'à ses yeux, tout survol du territoire du Royaume serait considéré comme une violation au même titre qu'une invasion terrestre, et que, par conséquent, la Grande-Bretagne n'avait pas à craindre de perdre le bénéfice du « guet » belge.

37

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 401. *Rabat, 26 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mars.)

De tous les événements qui se sont produits depuis la guerre, ceux qui se déroulent actuellement en Espagne ont montré, peut-être plus que les autres, que les principes de la *Weltpolitik* continuaient, malgré la défaite sanctionnée à Versailles, à diriger les aspirations germaniques et à inspirer, comme au temps de Bülow, les actes des maîtres de l'Allemagne.

C'est, en effet, à la faveur de la sédition militaire espagnole que le Reich a fait sa réapparition en Méditerranée, sous le prétexte de protéger la vie et les biens de ses nationaux résidant dans la péninsule ibérique. En même temps, grâce à la collusion qui, dès le premier jour, s'est établie entre le gouvernement de Berlin et le parti rebelle, l'Allemagne a pu jeter de nouveaux regards sur le Maroc et peut-être caresser l'espoir de pouvoir, si le malaise européen s'accentuait, reprendre pied sur ce coin d'Afrique qui avait tenu une si large place dans sa politique et ses ambitions d'avant-guerre.

Après avoir paru quelque peu hésitante, l'activité allemande au Maroc espagnol s'est affirmée nettement après la reconnaissance par le Reich du gouvernement de Burgos. Elle est parvenue en peu de temps à établir sur ce pays une véritable mainmise morale et matérielle.

Les visites répétées des navires allemands donnèrent lieu à des cérémonies bien orchestrées de parade militaire, avec défilés des équipages encadrés par leurs officiers. De brillantes réceptions se déroulèrent sous le signe de la croix gammée, accompagnées de manifestations de fraternisation tant avec les autorités espagnoles qu'avec les autorités indigènes locales. Mise en scène montée pour exalter la puissance allemande s'érigeant, comme dans un passé déjà lointain, en protectrice de l'Islam et pour montrer aux Marocains l'importance des concours et des appuis que le mouvement nationaliste pourrait, le cas échéant, trouver en Europe.

Cette propagande à grand spectacle destinée à frapper l'imagination donnait des résultats certains surtout auprès des autorités indigènes comblées d'égards et de prévenances protocolaires. Mais plus redoutable était la propagande qui ne s'exerçait pas au grand jour. La durée des escales était en effet utilisée pour jeter les bases d'une collaboration éventuelle : visites de camps de l'armée espagnole, voyages d'études, reconnaissances de terrains, etc... C'est ainsi, par exemple, qu'au mois de décembre, l'officier de marine Fauller, commandant le croiseur léger *Wolf*, a séjourné plusieurs jours à El-Ksar et à Bab-Taza. En même temps, des techniciens inspectaient des installations militaires. Le 12 décembre, le docteur Gotzwiller et M. von Hornut allaient en effet se rendre compte de l'état des batteries de Benzou situées aux environs de Ceuta.

En outre, les officiers allemands, accompagnés de leurs satellites espagnols, avaient avec les chefs indigènes des entretiens au cours desquels ils s'efforçaient de montrer à ces derniers leurs véritables intérêts et de leur dicter leurs nouveaux devoirs. Leur action était épaulée par celle de Langenheim, commerçant allemand de Tétouan, ancien agent des Mannesmann, et de von Brosch, consul d'Allemagne dans cette ville, qui tous deux exercent une grande influence sur le colonel Beigbeder, ancien attaché militaire près l'ambassade d'Espagne à Berlin et actuellement haut-commissaire par intérim. Ainsi était échafaudée l'organisation, qui porte l'empreinte germanique, de toute la propagande antifrançaise. Celle-ci s'effectue soit par la radio, soit même par des émissaires. Elle s'acharne non seulement à dénaturer tous les actes du gouvernement français ou du gouvernement chérifien, mais à inculquer à l'indigène que le Maroc ne retrouvera sa prospérité et sa liberté que le jour où l'occupant ou plutôt l'usurpateur français aura été bouté dehors. Et pour que les effets de cette propagande puissent se faire sentir même dans les régions les plus reculées, des officiers allemands ont effectué des séjours auprès de certains « interventors » qui exercent, dans des conditions à peu près analogues, les mêmes fonctions que nos contrôleurs civils dans le protectorat.

Le Reich a su d'ailleurs se faire payer les services qu'il rend à la cause du général Franco. Bien qu'il soit difficile de connaître l'étendue des avantages économiques accordés à l'Allemagne, il est indéniable que ceux-ci risquent à l'avenir d'établir sur l'ensemble du pays une sorte d'hypothèque économique dont il sera plus tard difficile de se débarrasser. Il semble à ce sujet que l'effort allemand s'est surtout porté sur les mines et sur les exportations vers le Reich du minerai de fer que produit cette région. Sur un rythme de plus en plus accéléré, les cargos allemands sont venus emplir leurs cales de cette matière première et on a pu noter, par exemple, qu'à la fin du mois de décembre et dans l'espace de six jours, dix d'entre eux avaient quitté Melilla pour les ports de la mer du Nord.

Durant les premiers jours du mois de janvier, cette activité était devenue encore plus intense, presque fébrile. Tout permettait de croire que le Reich estimait sans doute le moment venu de faire du Maroc espagnol une solide base d'opérations destinée à appuyer les efforts du général Franco devant Madrid, ainsi qu'à soutenir efficacement les offensives futures des nationalistes vers Malaga et le long des côtes de l'Espagne. On pouvait supposer que, si

cette éventualité se refusait, le général Franco, une fois victorieux et mis dans l'obligation de témoigner sa reconnaissance, aurait permis sans doute à l'Allemagne de s'implanter au Maroc. Ainsi cette puissance, qui entend maintenir dans leur intégralité les droits que malgré le diktat de Versailles, elle prétend avoir à une mission colonisatrice, aurait peut-être mis une fois de plus l'Europe devant le fait accompli.

Des renseignements dignes de foi indiquaient que les contacts entre les officiers allemands et les autorités espagnoles devenaient plus fréquents, que le nombre des aviateurs allemands stationnés dans certains camps espagnols, en particulier à Melilla, augmentait de jour en jour et que la surveillance autour des aérodromes, à l'intérieur desquels il était défendu de pénétrer, se faisait plus stricte. Des casernements, par exemple ceux situés à Tétouan, à Nador, et à Dar Rifien, siège de la Légion étrangère espagnole, étaient améliorés et agrandis de façon à pouvoir abriter de nouveaux contingents. En outre, on avait pu savoir qu'un marché très important de fourniture de vivres avait été passé à la fin du mois de décembre et que les livraisons des denrées destinées, paraît-il, à des troupes étrangères devaient commencer le 10 janvier. Enfin les autorités militaires espagnoles avaient constitué à Ceuta, au début du mois de janvier, un groupe d'officiers interprètes indigènes, parlant l'anglais ou l'allemand, commandés par les capitaines Addou Douriagli et Abdessalam Akhamlich.

En présence de ces renseignements, le gouvernement français, soucieux de la paix européenne et fermement résolu à couper court à des intentions qui, si elles commençaient à être mises à exécution, pouvaient amener de graves complications internationales, prit immédiatement les mesures nécessaires pour rappeler les autorités de Burgos et de Tétouan au respect des engagements pris par l'Espagne dans les traités antérieurs et pour faire savoir à l'Allemagne qu'il n'admettrait pas une intervention directe de cette puissance au Maroc espagnol(1).

La réaction du gouvernement français, l'émotion qui s'empare de la presse et de l'opinion publique européennes, la publicité donnée à la réunion des différents chefs des états-majors de notre Défense nationale et enfin l'appui probable de la Grande-Bretagne arrêtent Burgos et Berlin sur la route dangereuse qu'ils avaient sans doute choisie. Plus de prudence et plus de circonspection paraissent devenir les mots d'ordre nouveaux. En effet, dès le 10 janvier, il semble que, sur des ordres reçus, le haut-commissariat de Tétouan se préoccupe de faire place nette afin de prendre à témoin de la pureté de ses intentions les enquêteurs officiels ou officieux et les journalistes qui pourront être amenés à parcourir la zone espagnole. C'est ainsi qu'une partie des mécaniciens allemands arrivés depuis quatre jours à Tétouan partent, le 12 janvier, en avion pour Salamanque. A Melilla, le personnel allemand de l'aviation se rend à l'intérieur, sous le prétexte d'assister à une réception donnée par la Zaouïa des Derkaoua située chez les Beni ben Yali et ne peut ainsi, le 12 janvier, empêcher deux avions gouvernementaux de bombarder cette ville. En outre,

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 261, 265, 273 à 278.

pendant la semaine allant du 11 au 18 janvier, les navires de la marine du Reich qui, auparavant, touchaient fréquemment Ceuta et Melilla, ne font plus aucune apparition. Les navires vont mouiller à Tanger ou stationnent au large entre Ceuta et Tétouan pour surveiller sans doute les opérations de l'armée nationaliste le long des côtes de l'Espagne méridionale. Il en est de même pour les navires de commerce; dans les seules journées des 9 et 10 janvier, quatre cargos allemands mouillent à Melilla, les cinq jours suivants, trois seulement y arrivent pour n'y séjourner d'ailleurs que quelques heures. Dans ce port, ce ne sont plus, au mois de janvier, les cargos allemands qui sont les plus nombreux comme précédemment et le minerai de fer est, dans sa plus grande partie, chargé sur des bateaux d'autres nationalités.

Ces faits paraissent bien établir que l'action du gouvernement français a porté ses fruits. Non seulement le Reich semble avoir renoncé, pour le moment du moins, à des projets qu'il avait sans doute plus qu'ébauchés, mais il a, d'une façon très sensible, diminué l'activité que, depuis plusieurs semaines, il déployait d'une façon croissante au Maroc espagnol dans le domaine militaire. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il continue son action contre la France et qu'il inspire toujours les autorités espagnoles dans l'organisation de la campagne dirigée contre notre pays. La traduction de *Mein Kampf*, présentée dans une reliure de bonne facture, est toujours distribuée ainsi que des insignes métalliques où fraternisent côte à côte le nouveau drapeau de la zone, celui du parti rebelle et ceux des puissances qui ont reconnu le gouvernement de Burgos.

Le Reich continue donc sa propagande dans les milieux indigènes et les assurances données à notre ambassadeur par le chancelier Hitler [1] n'ont pas diminué les efforts qu'il tente, d'ailleurs avec succès, pour susciter chez les Marocains la plus vive admiration pour la grandeur et la puissance de la nouvelle Allemagne. En même temps aussi, le Reich cherche à se faire des adeptes. C'est ainsi qu'il vient d'accorder, comme l'a fait annoncer dans la presse son consul à Tétouan, cinq bourses d'études dans des écoles allemandes à de jeunes indigènes de la zone espagnole.

Il importe donc que nous restions vigilants. La collusion entre les autorités rebelles et hitlériennes est trop étroite, la situation stratégique du Maroc, surtout en cas de tension ou en cas de guerre, est trop tentante et l'attirance que ce pays exerce depuis le début de ce siècle sur l'Allemagne est trop grande pour que nous ne restions pas sur nos gardes. Tout un passé lointain et récent nous le commande, si nous voulons demeurer les maîtres de notre avenir.

[1] Voir, au tome IV de la présente série, les nos 276, 277.

38

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 860. *Berlin, 27 février 1937* (1).

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Sous des manchettes sensationnelles telles que : « La vérité sur le *Lusitania*; Le *Lusitania* était un navire armé; Le *Lusitania* transportait des munitions », la plupart des journaux berlinois de cet après-midi relatent les déclarations faites à la radio par le sénateur Pittman sur les conditions dans lesquelles l'Amérique serait entrée en guerre en 1917 (2). Ils mettent en relief les paroles suivantes qu'aurait prononcées le sénateur américain : « Les Américains n'avaient rien à faire sur un navire armé d'un état belligérant ».

Les feuilles allemandes font remarquer que le sénateur Pittman est le rapporteur du projet de loi sur la neutralité qui doit être bientôt soumis à l'adhésion du Sénat américain et qui prévoit la renonciation américaine au principe de la liberté des mers.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Déclarations au cours desquelles le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat justifiait l'adoption de son projet de neutralité (analysé ci-dessus sous le nº 21). Le contrôle de l'exécutif sur les navires marchands armés s'expliquait par le caractère dangereux pour les sous-marins desdits navires (le cas du *Lusitania* était pris en exemple). Ces arguments étaient repris par M. Pittman devant le Sénat le 1er mars.

39

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 857. *Berlin, 27 février 1937, 14 h. 3.*

(*Reçu :* le 28, 13 h. 50.)

J'ai déjà signalé que les milieux politiques berlinois semblaient fonder des espoirs sur la retraite de M. Baldwin, qui suivrait de peu les cérémonies du couronnement [1] et qui entraînerait peut-être le départ de M. Eden. Une série d'entretiens récents m'a confirmé cette impression. J'ai entendu fréquemment soutenir que, même si M. Eden demeurait au Foreign Office, M. Neville Chamberlain, le futur Premier ministre, pratiquerait une politique moins hostile à l'Allemagne et plus détachée des affaires du continent.

40

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 159. *Prague, 27 février 1937* [2].

(*Reçu :* le 1er mars, 11 h. 30.)

M. Krofta m'a dit que le gouvernement tchécoslovaque était extrêmement réconforté par les preuves d'énergie que le gouvernement français a récemment données, soit à propos du Maroc espagnol, soit au comité de non-intervention de Londres. Il constate l'effet favorable produit par notre attitude dans ces circonstances. Celle-ci, conjuguée avec le réarmement anglais et l'intimité franco-britannique, a déjà, pense-t-il, amené une modification de la politique allemande et de la politique italienne. Il considère qu'aujourd'hui l'hypothèse d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie peut être exclue, le gouvernement hitlérien se rendant compte du risque général que lui ferait courir pareille aventure.

(1) M. Baldwin ayant dû exposer au roi Edouard VIII l'impossibilité de concilier son mariage avec Mrs Simpson et son maintien sur le trône, son retrait de la vie politique était vraisemblable au lendemain du couronnement de George VI (célébré le 12 mai). Il remettra sa démission le 28 mai.

(2) Par poste.

41

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 155 à 158. *Prague, 27 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 1er mars, 11 h. 50.)

Suivant M. Krofta, l'éventualité d'une tentative de restauration des Habsbourg ne serait pas encore à redouter en Autriche, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, l'opposition déclarée du gouvernement du Reich à quoi viendrait se rallier le gouvernement italien.

Ensuite le fait qu'en Autriche même, les nationaux-socialistes d'une part, les socialistes de l'autre représenteraient, chacun, des éléments beaucoup plus puissants que les légitimistes. Un plébiscite ne serait certainement pas favorable à la monarchie. Le gouvernement hésiterait sans doute à tenter la restauration de celle-ci par un moyen artificiel puisque le Habsbourg, n'apportant par ailleurs aucun avantage au pays, serait probablement contraint à un nouveau départ par suite de l'hostilité de la majorité de la population. Le ministre pense que le gouvernement du Reich ne tentera aucune action violente indirecte en Autriche, mais qu'il cherchera à y accroître son influence et à consolider les avantages acquis par des modifications successives dans le personnel ministériel et administratif.

M. Krofta continue à donner du poids à des renseignements qui lui sont venus de l'entourage du régent Horthy et suivant lesquels le gouvernement italien, constatant qu'il a perdu la partie en Autriche, chercherait à soustraire la Hongrie à l'influence allemande et à se rapprocher de la Petite Entente pour combattre les progrès de cette influence en Europe centrale et dans les Balkans.

J'ai eu précédemment l'occasion de faire état de ces renseignements dans ma correspondance.

J'ai répondu aujourd'hui au ministre qu'à mon avis, cette vue de la politique de Rome était un peu simplifiée, cristallisée et optimiste; qu'il était permis de se demander si, par ses avances à la Yougoslavie, l'Italie ne cherchait pas à dissocier la Petite Entente; que par ailleurs, sur d'autres terrains de la politique générale, cette puissance paraissait fort soucieuse de maintenir son action en harmonie avec celle de l'Allemagne. M. Krofta a observé qu'en effet, la politique de l'Italie était très mobile et que depuis quelque temps, M. de Facendis se montrait de nouveau moins prévenant.

(1) **Par poste.**

42

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 97. *Rome, 27 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mars.)

Les événements politiques de cette dernière semaine n'ont fait qu'accentuer la situation de l'Italie, telle que je la décrivais avec ses éléments d'incertitude et de contradiction dans ma dépêche nº 77 du 20 février [1].

Tout d'abord, et en dépit d'assurances officielles d'ailleurs singulièrement plus mesurées que de coutume, le bilan des conversations de Vienne [2] ne s'est certainement pas soldé en fin de compte d'une manière satisfaisante pour l'Italie. Les sympathies pour le mouvement monarchiste en Autriche existaient et existent indéniablement dans les milieux officiels italiens aussi bien que dans l'opinion publique, et la volte-face dont témoigne le récent article de M. Gayda au regard de la question de la restauration des Habsbourg (voir mon télégramme nos 384-387) [3] peut difficilement être considérée comme due au seul effet d'une méditation spontanée. Un tel changement d'attitude justifie, en bonne logique, les rumeurs qui représentaient M. von Neurath comme ayant apporté à Vienne un veto dont l'Italie a dû elle-même s'accommoder, en faisant là-dessus la meilleure figure possible. Il ne semble pas par ailleurs que l'Italie ait à se féliciter de la création d'une commission « culturelle » qui accorderait, dit-on, à la propagande allemande (journaux, livres, films, radios) des avantages très substantiels. Quoi qu'il en soit, les déclarations du directeur du *Giornale d'Italia* ont fait sensation et la légation d'Autriche s'en est montrée fort émue. On s'est d'ailleurs empressé de déclarer au ministère de la Presse que M. Gayda n'avait rien d'officiel et l'on s'est borné à ajouter que la question de la restauration monarchique en Autriche « continuait à être considérée ainsi qu'elle l'était précédemment, comme n'étant pas d'actualité ». La notion d'« actualité » peut évidemment prêter à bien des discussions ou interprétations. Mais la formule dans laquelle on s'est prudemment réfugié, si elle n'engage pas l'avenir, n'en est pas moins en opposition formelle avec le récent discours du chancelier Schuschnigg[4]. Incontestablement, l'inégalité des deux partenaires de l'axe Rome-Berlin vient de trouver une de ses premières démonstrations. Il n'est pour s'en convaincre que de voir l'accueil fait ce soir par la presse italienne, dans ses correspondances de Paris, aux commentaires que nos journaux et notamment le *Temps* ont formulés sur ce point.

(1) Reproduite ci-dessus sous le nº 5.
(2) Entre le Chancelier fédéral et M. von Neurath. Voir ci-dessus le nº 25.
(3) Non reproduit. Sur cet article, voir ci-dessus le nº 34 (note).
(4) Prononcé le 14 février. Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, le nº 454 (et note).

Il semble d'ailleurs que même sur le terrain de la doctrine et de l'idéologie politique, l'accord entre Rome et Berlin ne soit pas complet. Au cours d'une récente conversation avec M. Lagardelle, le ministre de l'Agriculture, M. Rossoni (dont le Département connaît la situation particulièrement importante au sein du gouvernement italien) relevait les différences fondamentales qui opposent les système allemand du front du Travail au système italien des syndicats. Et M. Rossoni concluait en déclarant : « Les Allemands sont nos amis aujourd'hui, mais ils ne le seront pas nécessairement demain ». Cette formule semble résumer assez exactement l'état d'esprit actuel de l'Italie. Le rapprochement italo-allemand est une question de circonstance plutôt que de sentiment ou d'affinités véritables, et l'on ne verrait nulle objection à se dégager, lorsque des possibilités suffisantes s'offriront à cet effet, des liens qui ont été récemment noués avec Berlin et dont la gêne commence déjà à se faire sentir. Dans une conférence qu'il a donnée hier en italien à l'Institut d'études fascistes, l'ambassadeur d'Allemagne a développé le thème de la fonction « centriste » de l'Allemagne et de l'Italie en Europe et de la mission commune qui s'offre aux deux pays entre l'orient et l'occident de notre vieux continent. Il paraît bien douteux que les perspectives de cette mission suffisent à retenir pour longtemps l'Italie dans l'amitié allemande. Je m'empresse d'ajouter d'ailleurs que M. von Hassell a exposé sa thèse avec une extrême prudence et le souci visible de ne pas heurter l'« Occident ».

Une opposition durable à l'Angleterre ne trouverait en effet que peu de partisans en Italie. Assurément, les relations italo-britanniques traversent en ce moment une période d'à-coups, mais les manifestations de mauvaise humeur y alternent avec des accès de prudence et ces contradictions successives révèlent le souci et l'embarras que l'on éprouve ici devant les incertitudes qui caractérisent présentement les rapports entre Rome et Londres. Les sentiments inspirés par le réarmement anglais (et que je signalais dans ma dépêche du 20 février) ont trouvé leur expression dans l'article que M. Gayda a publié il y a quelques jours dans la *Voce d'Italia* (voir mon télégramme nos 363-365) [1]. Or, la polémique que cet article a fait naître a incontestablement tourné à la confusion de l'Italie. Aussi a-t-on manifesté beaucoup plus de réserve devant la nouvelle, jugée pourtant fort irritante, de l'envoi probable d'une invitation au Négus pour le couronnement du roi George VI. Les journaux ne sont pas partis en guerre avec leur fougue habituelle, et ils se sont bornés à des critiques mesurées, avec quelques appréciations peu obligeantes sur « l'inoffensif lord Cranborne et son parfait accent d'Oxford ». Enfin, les informations, d'après lesquelles la solution du problème de la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie pourrait n'intervenir à Genève qu'à l'occasion de l'assemblée ordinaire de septembre, ont donné à réfléchir. On n'envisage pas sans préoccupation le ferme maintien d'une attitude commune sur ce point entre la France et l'Angleterre. D'après les informations qui me parviennent, on craindrait aussi, surtout après le discours de Votre Excellence au Sénat [2], que Londres et Paris ne

[1] Document non reproduit (analyse de presse).
[2] Du 23 février. La presse italienne reprochait ardemment au ministre français d'avoir insisté sur la discrimination dont la France était l'objet dans l'affaire des lettres de créance.

se mettent d'accord pour évoquer, à propos des règlements préalables des intérêts français et anglais en Ethiopie, le traité tripartite de 1906, et ne placent par là l'Italie dans une position embarrassante.

En ce qui concerne les relations franco-italiennes, la conversation que M. Lagardelle a eue avec M. Mussolini et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme nos 371-374 (1) m'a confirmé dans l'impression que je rapportais dans ma dépêche du 20 février, à savoir que les oppositions qui nous séparent actuellement de l'Italie ne sont pas jugées ici irréductibles, et qu'on ne serait sans doute pas opposé à collaborer à un effort qui eût pour but de les surmonter. D'autre part, M. Mussolini a déclaré, au cours du même entretien, qu'il « assistait en spectateur aux événements actuels », et qu'il adapterait son attitude et sa conduite à leur développement ultérieur. Le chef du gouvernement semble avoir ainsi confirmé lui-même les hésitations qui caractérisent présentement la politique italienne, incomplètement satisfaite sur plusieurs points des résultats de la position prise il y a quelques mois.

Les incertitudes de la politique de ce pays n'ont donc pas diminué depuis la semaine dernière. Et il faut sans doute ajouter, aux divers éléments de perplexité que je viens d'exposer, la déception que l'on éprouve ici du résultat auquel a abouti la dernière offensive nationaliste en Espagne, offensive de laquelle on espérait peut-être la décision finale favorable, « un second Addis-Abeba », disait-on. Le retard apporté à cette décision, au moment où l'application effective de la non-intervention vient d'entrer en vigueur, pose pour l'avenir immédiat des problèmes sur la solution desquels on n'est peut-être pas absolument fixé ici ni même d'accord, et qui font ressentir plus vivement encore la lassitude éprouvée, en Italie comme ailleurs, devant la prolongation de la guerre civile espagnole.

43

M. Jean Paul-Boncour, Chargé d'affaires de France à Bucarest, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 135 à 139. Réservé. *Bucarest, 28 février 1937* (2).

(*Reçu :* le 2 mars, 17 h.)

J'ai naturellement demandé au ministre des Affaires étrangères quelle impression sa visite à Belgrade (3) et sa conversation avec le prince Paul lui laissaient quant à l'évolution de la politique yougoslave, plus particulièrement dans le domaine qui continue à nous préoccuper vivement du resserrement éventuel des liens entre les états de la Petite Entente.

(1) Du 23 février, reproduit ci-dessus sous le n° 13.
(2) Par avion.
(3) Les 19 et 20 février.

Pour ce qui est des projets de pacte, tout est ajourné jusqu'à la visite du président Benès à Belgrade (mon télégramme nos 123 à 125) [1]. Mais M. Antonesco m'a paru, dans une très large mesure, rassuré sur les objectifs et la réciprocité de la politique de Belgrade. Une phrase du prince Paul qu'il m'a répétée approximativement est, à cet égard, assez caractéristique : « Je suppose, aurait dit le régent de Yougoslavie au ministre des Affaires étrangères de Roumanie, que vous n'avez pas le moindre doute quant au camp dans lequel nous nous rangerions le jour où éclaterait un nouveau conflit européen. Mais ne nous demandez pas de l'afficher tous les jours ». Quant aux motifs de cette hésitation yougoslave à prendre nettement position parmi les partisans de la sécurité, et à s'affirmer ouvertement contre le bloc des états revisionnistes, M. Antonesco les voit avant tout désormais dans des nécessités de politique intérieure qu'ont mises en lumière ses nombreux entretiens avec le président Stoyadinovitch pendant les longues journées du trajet ferroviaire Belgrade-Athènes et vice-versa, de même que les conversations qu'il a eues avec le Prince régent dans la capitale yougoslave.

La Régence n'aurait pu longtemps « tenir le coup », lui a-t-on expliqué, dans la situation politique intérieure et extérieure qui existait.

A la mort du roi Alexandre, la Yougoslavie était en mauvais termes avec la majorité de ses voisins, et de tous côtés, des tentatives de dissociation interne trouvaient le concours d'étrangers. Le caractère composite de la nation yougoslave, dont l'unité morale est encore loin d'être réalisée, exigeait donc impérieusement que l'on donne aux populations qu'elle englobe la conviction que l'intégrité politique du pays n'est pas menacée et que la Yougoslavie vit en bonne entente avec ses voisins.

C'est ainsi que, parlant des ouvertures amicales du Duce à la Yougoslavie, le prince Paul a dit au ministre des Affaires étrangères qu'il n'en croyait pas un mot, mais que, vis-à-vis des éléments croates, il était indispensable de les accueillir pour laisser apparaître que l'ère des subventions à l'agitation terroriste est close.

De même, le pacte bulgaro-yougoslave s'expliquerait avant tout par le désir de clore progressivement la question macédonienne en témoignant de l'unité morale des deux nations.

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères s'il avait toujours les mêmes appréhensions quant à la négociation éventuelle d'un traité d'amitié hungaro-yougoslave. Il m'a dit que non, car, d'après lui, aucune nécessité analogue de politique intérieure n'existe dans les relations entre la Hongrie et la Yougoslavie. J'ai eu,depuis lors, l'occasion d'évoquer, au cours d'un entretien avec le ministre de Yougoslavie, cet argument de politique intérieure qui était, pour moi, assez nouveau, et dont on ne peut nier qu'il contribue à éclaircir, dans une certaine mesure, la politique « indépendante » de Belgrade. M. Kassidolatz m'a dit que son gouvernement avait longtemps hésité à avouer ces nécessités pressantes de l'action de consolidation nationale menée par le

(1) Télégramme suffisamment résumé ici.

président Stoyadinovitch : il fallut s'y résoudre à Resita [1] en présence du trouble profond que le projet de pacte avec Sofia avait jeté dans les esprits.

Dès lors que M. Antonesco m'en avait parlé, M. Kassidolatz m'a vivement engagé à mettre à mon tour ces considérations en lumière auprès de Votre Excellence.

44

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 168 à 171. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 1er mars 1937, 15 h. 10, 15 h. 11, 15 h. 12, 15 h. 13.*

(*Reçu :* 15 h. 55, 16 h. 25, 17 h. 20, 16 h. 55.)

[Lors]que l'agence *l'Information* a communiqué à la presse, le 18 février, sous la forme d'un télégramme de Londres, l'essentiel du télégramme nos 115 à 120 [2] dans lequel j'avais résumé les confidences qui m'avaient été faites par le comte Szembek sur l'entretien de M. Goering avec le maréchal Rydz-Smigly, je m'attendais à une réaction du gouvernement polonais.

Elle vient de se produire. Le comte Szembek y a mis toutes les formes et tout le tact possibles; il ne s'en est pas moins plaint des indiscrétions qui avaient été commises et qui ont permis non seulement à *l'Information* de publier son récit, mais à divers journaux d'en combler ultérieurement les rares lacunes.

Je me suis efforcé de prouver au vice-ministre que ces indiscrétions avaient sans doute d'autres sources que celles qu'il supposait. Il m'a fait comprendre qu'il n'en croyait rien, que, pour son compte, il n'avait (ce qui est exact) presque rien dit de la conversation Goering-Rydz-Smigly à mes collègues du corps diplomatique, qu'il n'en avait parlé que d'une façon très vague à ses propres collaborateurs, et que dans une circulaire adressée aux représentants de la Pologne à l'étranger, il s'était borné à donner une idée générale des propos échangés.

« Les Allemands, a-t-il observé, n'avaient de leur côté aucun intérêt à divulguer ce qui s'était dit. »

Le comte Szembek a ajouté : « En la circonstance, les indiscrétions commises par vos services de presse ne portent pas préjudice à la Pologne, mais c'est pour nous une leçon dont nous serons obligés de tenir compte ».

L'incident est extrêmement fâcheux. Il fournira un prétexte, et parfois un motif au ministre et au vice-ministre des Affaires étrangères pour se montrer, à l'avenir, plus secrets vis-à-vis de nous qu'ils ne l'étaient depuis quelque temps,

(1) Sur la conférence de Resita, voir, au tome IV de la présente série, le no 422 (note).
(2) Du 18 février, reproduit au tome susdit sous le no 461.

et comme les dirigeants de ce pays, formés par leur passé à l'école du silence, ne confient presque rien à leurs collaborateurs, il sera fort difficile de suppléer à ce défaut d'information.

J'en ai fait déjà l'expérience. M. Greiser avait eu hier, en traversant Varsovie à son retour de Bialowieza, un court entretien avec le comte Szembek : il m'a été impossible de savoir ce qui s'y était dit.

Par ailleurs, je crains que le maréchal Rydz-Smigly n'ait été défavorablement impressionné par ce qui s'est passé.

45

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 257 à 260. Confidentiel. *Vienne, 1er mars 1937, 16 h. 20, 16 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h. 15, 16 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme nos 251-252 (1).

Mon collègue d'Italie, avec qui je me suis entretenu de l'article de M. Gayda, en a reconnu l'inopportunité. La réaction de M. Schuschnigg a été, m'a-t-il dit, très vive et l'on en a été surpris à Rome où l'on n'avait pas mesuré les répercussions qu'aurait en Autriche une manifestation considérée par la Consulta comme une réplique à la presse française trop pressée d'escompter l'... (2) de l'Italie.

M. Salata m'a confirmé qu'il avait envoyé à Rome un projet de mise au point, mais il n'est pas sûr que cette rectification soit publiée et se demande s'il ne vaudrait pas mieux faire entièrement le silence sur ce qu'il considère comme un simple incident, car il m'a affirmé que pratiquement le point de vue de M. Mussolini n'avait pas changé, qu'il était aujourd'hui comme hier résolu à ne faire aucune concession à l'Allemagne dans les affaires intérieures autrichiennes et qu'aucune pression n'avait été faite et ne serait faite sur M. Schuschnigg pour qu'il enraye la propagande légitimiste. La politique de l'axe Rome-Berlin ne répond, selon M. Salata, qu'à une nécessité tactique qui subsistera aussi longtemps que M. Mussolini n'aura pas trouvé une formule d'entente avec la France et l'Angleterre au sujet de l'Éthiopie. L'accord du 11 juillet a permis à l'Italie de s'engager dans cette politique sans avoir à sacrifier ses intérêts vitaux en Autriche mais selon lui, le Duce n'a aucune raison d'aller au-delà et dans la lutte contre le national-socialisme autrichien que M. Schuschnigg s'est expressément réservé vis-à-vis de Berlin le droit de poursuivre, le Chancelier peut toujours compter sur l'appui italien.

(1) D'après ce télégramme, du 26 février, l'article incriminé (voir ci-dessus le no 34, note) aurait eu à l'origine une pression du Führer sur le Duce en vue d'obtenir un désaveu du légitimisme autrichien.

(2) Lacune de déchiffrement.

46

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 517 à 523. *Londres, 1er mars 1937, 22 h. 10, 22 h. 2.*

(*Reçu :* 23 h. 10; le 2, 0 h. 20, 0 h. 25, 0 h. 45; le 1er, 23 h. 15.)

Le sous-Comité est revenu cet après-midi sur l'organisation du contrôle sur les Pyrénées, le projet de surveillance navale et a examiné le choix d'un candidat pour le bureau de contrôle de Londres.

En ce qui concerne le premier point, le délégué de l'Allemagne a accepté le chiffre de 130 observateurs sur les Pyrénées, si par ailleurs les dispositions prévues aux paragraphes 7 et 8 du document N.I.S. [C 36] 44 (ma lettre no 157 (1) du 26 février) étaient également agréées. Le délégué italien a adopté la même position. J'ai déclaré à titre personnel que j'acceptais la rédaction de ces paragraphes tels qu'ils avaient été amendés en cours de discussion à notre dernière réunion, mais je serais heureux de pouvoir faire parvenir au président du Comité l'assentiment définitif du gouvernement au texte dont il s'agit.

Lorsque la surveillance navale a été examinée, lord Plymouth a rappelé que le front du général Franco s'était prolongé jusqu'à Malaga et que la Grande-Bretagne comptait étendre sa zone jusqu'à un point situé au-delà d'Almeria, au cap de Gata, au détriment de la zone primitivement allouée à l'Allemagne. Il suggérait que le gouvernement allemand s'entende avec le gouvernement italien pour se répartir le contrôle de la côte gouvernementale du cap de Gata à la frontière française.

J'avais prié notre attaché naval de s'efforcer d'obtenir une réduction de la zone qui nous est dévolue au nord-ouest de l'Espagne. L'Amirauté s'y est obstinément refusée en faisant valoir l'accroissement des charges britanniques dans la région de Malaga.

Dans ces conditions, il ne m'a pas été possible d'insister beaucoup pour obtenir un allégement en notre faveur et j'ai finalement donné l'adhésion du gouvernement français au projet qui nous est soumis.

Le choix du président du bureau de Londres n'a pas soulevé de difficultés particulières, tous les délégués ayant déjà donné au secrétariat leur agrément au nom de l'amiral de Graaf. Il m'a paru prudent toutefois, et le sous-Comité a accepté cette proposition, de demander que les deux autres agents principaux (surveillance de la navigation commerciale et Pyrénées) fussent désignés en même temps que lui.

(1) Ce document, contenant uniquement des détails techniques, n'a pas été retenu.

Les délégués allemand et italien ont demandé à consulter leurs gouvernements respectifs sur le colonel Lunn dont le nom ne leur a été donné que ce matin. Dans l'éventualité d'un refus, il semble que l'on doive s'acheminer pour ce poste vers la candidature du général Fabius, le contrôle sur mer étant par ailleurs confié au contre-amiral Olivier. Trois principaux postes de la surveillance seraient ainsi confiés à des ressortissants néerlandais. Le gouvernement de La Haye paraît redouter cette solution, mais ne sera sans doute pas en mesure de s'y opposer.

D'accord avec moi, lord Plymouth a soulevé en fin de séance la question du rapatriement des volontaires. Il a fait valoir un certain nombre d'arguments à l'appui de sa proposition et suggéré que celle-ci fût soumise à ce comité lors de sa prochaine séance plénière, c'est-à-dire vendredi prochain, de manière à ce qu'une résolution de principe pût être votée en ce sens.

Les représentants de l'Allemagne et de l'Italie, un peu surpris de cette initiative, n'ont pu que se référer à leurs précédentes déclarations. Ils ont mentionné la nécessité de rappeler en même temps les agitateurs politiques. Mais ils se sont montrés beaucoup moins affirmatifs que précédemment et ont demandé s'il était prudent de faire à ce sujet une déclaration publique qui pourrait n'être pas suivie d'effets.

Le délégué portugais, après s'être déclaré d'accord, a insisté pour qu'une autre forme d'assistance indirecte, l'assistance financière, fût abordée et réglée en même temps. Cette addition a été immédiatement appuyée par les Allemands et les Italiens.

J'ai ensuite donné mon plein agrément à la proposition de lord Plymouth, en exposant que la crise ouverte par l'intervention étrangère en Espagne ne serait véritablement résolue que si un accord était réalisé sur les mesures les plus propres à ramener dans leurs pays respectifs tous les combattants non espagnols, auxquels il conviendra naturellement d'ajouter les techniciens qui jouent un rôle si important dans le conflit.

Quoique sans instructions, le représentant de l'U.R.S.S. a déclaré que son gouvernement accepterait d'examiner la question, quoique les difficultés pratiques d'un tel accord fussent évidentes. Sur la question de l'assistance financière, il a annoncé une réponse très prochaine de Moscou.

Un texte de résolution sera donc préparé par le secrétariat et soumis aussitôt au sous-Comité. Il comprendra les principaux points soulevés par les divers délégués et mentionnera par conséquent les agitateurs révolutionnaires ainsi que les questions d'aide financière.

47

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 212. *Washington, 1er mars 1937, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 2, 14 h. 20.)

Au cours de la remise de mes lettres de créance, vendredi dernier, le président Roosevelt m'a réservé un accueil particulièrement amical, s'informant avec insistance de la politique française et me demandant des nouvelles du président du Conseil. Dans sa réponse écrite à l'adresse que je lui avais remise, il avait tenu à marquer fortement la concordance entière de ses vues avec le plan économique et financier que j'avais exposé. Dans la conversation que j'ai eue ensuite avec lui, il a précisé sa pensée en exprimant verbalement son désir de me revoir aussitôt après que je me serais entretenu, dans le plus bref délai, de ces problèmes avec M. Cordell Hull et M. Morgenthau.

J'ai déjà rencontré le premier comme je vous l'ai indiqué dans mon télégramme nos 185 à 189 (1); j'ai pris rendez-vous pour cet après-midi avec le secrétaire d'État du Trésor. Je dois voir demain les différents membres du gouvernement.

48

Note de la Direction politique (2)

Conversation avec M. de Azcarate

N. Secret. *1er mars 1937.*

L'ambassadeur d'Espagne à Londres qui rejoint son poste fait part des impressions qu'il rapporte d'un séjour de deux semaines à Valence, Barcelone et Madrid, et communique confidentiellement la substance des instructions dont il s'acquittera dès son retour à Londres.

Situation générale. En ce qui concerne la situation intérieure, M. de Azcarate se félicite de constater que partout est ressenti le besoin d'un raffermissement de l'autorité. La chute de Malaga, dont la F.A.I. et la C.N.T. portent

(1) Du 19 février, reproduit au tome IV de la présente série sous le nº 470.
(2) Rédigée par M. Massigli.

toute la responsabilité, a ouvert les yeux, et le sentiment général est qu'il faut aboutir à un régime d'ordre. La démonstration qui a eu lieu hier matin à Barcelone et qui a été très imposante est caractéristique à cet égard, car elle témoigne qu'en Catalogne même, on se rend compte qu'il n'est plus possible de laisser les choses aller ainsi.

Les efforts d'organisation donnent des résultats encore insuffisants. C'est ainsi que le ravitaillement de Madrid serait mieux assuré si les colonnes de camions arrivaient toujours à destination et si elles n'étaient pas parfois réquisitionnées en cours de route par des anarchistes.

M. de Azcarate assure que le moral reste bon et qu'il n'y a aucune lassitude. On tiendra autant qu'il faudra.

Situation militaire. Au point de vue militaire, la défense de Madrid a fait de grands progrès. Le réseau de fortifications a été beaucoup renforcé, et l'on peut considérer Madrid comme pratiquement imprenable. La menace pesant sur les communications de la capitale avec Valence est moins grave qu'on ne l'a dit. Par ailleurs, la vie madrilène continue comme si tout était normal, à moins d'un kilomètre des lignes.

Sur les autres parties du front, la situation s'est également améliorée. La valeur des miliciens augmente et la discipline a fait de grands progrès. M. de Azcarate admet que l'armée serait hors d'état de passer à l'offensive.

La fabrication du matériel de guerre et des munitions a fait des progrès; pas assez toutefois pour que l'on puisse constituer des stocks.

Retrait des volontaires étrangers. En ce qui concerne les problèmes à résoudre, le gouvernement espagnol considère que le plus immédiat est celui du retrait des volontaires étrangers.

M. de Azcarate s'est entretenu de la question aussi bien avec le président de la République qu'avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, et il emporte à cet égard les instructions les plus nettes.

Il faut que le retrait soit total et qu'il ait lieu le plus tôt possible. Pour pouvoir se réaliser, l'opération exigera d'ailleurs une suspension d'armes : il est convaincu que si les hostilités cessent, elles ne reprendront pratiquement pas.

L'ambassadeur indique que le gouvernement espagnol est dès maintenant décidé — peut-être ne l'indiquera-t-il pas tout de suite — à accepter, pour réaliser ce retrait, toutes les formes de contrôle. Il faut, en réalité, que ce soit une commission militaire internationale qui, d'un côté et de l'autre, prenne les choses en main et organise l'évacuation. Les « camouflages » pourront être facilement décelés.

Dans l'esprit du gouvernement espagnol, l'évacuation devra s'étendre aux éléments marocains dont, d'ailleurs, l'effectif a sensiblement diminué. A l'observation qui est faite que la question du retrait des Marocains devra être examinée soigneusement, car le gouvernement français ne pourrait être indifférent au précédent ainsi créé, M. de Azcarate répond que les Marocains étant sujets du Sultan, une justification peut être trouvée qui n'atteindrait pas l'intérêt français.

En ce qui concerne l'importance des effectifs étrangers, l'ambassadeur ne donne pas de chiffre pour la zone gouvernementale. Pour la zone rebelle, il donne confidentiellement, d'après les déclarations du représentant du comité international de la Croix-Rouge qui a parcouru toute l'Espagne, le chiffre de 60.000 Italiens et de 30.000 Allemands.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, on considère à Valence que si le rappel des volontaires est organisé, il s'accompagnera nécessairement d'une suspension d'armes, mais il ne doit y avoir de ce fait aucune négociation entre gouvernementaux et rebelles, et M. de Azcarate indique confidentiellement, à cet égard, que l'on a été fâcheusement impressionné à Valence par l'allusion faite dans le dernier discours du Ministre aux possibilités de médiation [1]. Il ne faut pas songer à une médiation; il ne faut pas songer à un armistice; il ne faut même pas parler d'une suspension d'armes conclue par accord entre les généraux. Ce seront les commissaires étrangers qui devront, par entente directe entre eux, décider du moment où les hostilités seront suspendues.

M. de Azcarate souligne fortement que, sur cette question, le gouvernement est unanime et que le président de la République partage sa manière de voir. Il met en garde contre les personnes qui se posent à Paris en interprètes autorisés de la pensée de M. Azaña. Il a longuement, pour sa part, conféré la veille avec le président de la République et il parle en pleine connaissance de cause.

Dès son arrivée à Londres, l'ambassadeur demandera audience au secrétaire d'État pour l'entretenir de la question et pour suggérer une action rapide. Pour sa part, il estime que ce serait une erreur de faire régler la question par le Comité de non-intervention. Il faut aller vite, et il souhaiterait que la France et l'Angleterre abordent directement le gouvernement allemand et le gouvernement italien et discutent le problème directement avec eux.

Enfin, l'ambassadeur laisse entendre que le gouvernement espagnol est préoccupé de prendre publiquement position sur cette affaire. Il n'est pas question de rendre public le mémorandum qui a été adressé à Paris et à Londres [2], mais l'on voudrait à bref délai marquer officiellement que l'on a, à Valence, le désir de voir l'Espagne rendue aux Espagnols pour un règlement, par les Espagnols mêmes, de leurs querelles [3].

[1] Le ministre français des Affaires étrangères, lors du débat au Sénat du 23 février, se félicitait de l'accord récemment intervenu sur la question des volontaires. Il espérait que les autres pays cessant de souffler sur le feu, les Espagnols, désormais maîtres de leur destin, seraient « encouragés à sauver leur commune patrie ». Deux jours après, en réponse à une interpellation, il justifiait, à la chambre, l'adoption par la France du plan de contrôle en ces termes :

« L'application du plan de contrôle doit raffermir la communauté européenne dans une même volonté de paix, et faciliter l'action que nous avons entreprise avec nos amis anglais, dès que nous avons aperçu une lueur d'espoir en vue de mettre fin au conflit espagnol par une médiation permettant au peuple espagnol d'affirmer sa volonté » (Le *Temps* du 27 février, p. 4).

[2] Allusion vraisemblablement au mémorandum reproduit, au tome IV de la présente série, sous le n° 441 (annexe).

[3] Le 4 mars, le gouvernement de Valence annonçait, dans un communiqué, son intention de coopérer au retrait des éléments étrangers combattant en Espagne.

49

M. DE LABOULAYE, ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. (1). *Paris, 1er mars 1937.*

J'ai l'honneur de remettre ci-inclus à Votre Excellence une note résumant l'entretien que j'ai eu avec le président Roosevelt au cours de l'audience de congé qu'il a bien voulu m'accorder le 11 février dernier.

ANNEXE

N. confidentiel. *24 février 1937.*

Les sujets de politique étrangère abordés au cours de l'audience de congé accordée à M. de Laboulaye par le président Roosevelt, le 11 février 1937, sont les suivants :

I. *Désarmement.* — Le Président a déclaré demeurer fidèle au programme qu'il avait tracé en 1933, à savoir : A. destruction du matériel vieilli; B. trêve de constructions nouvelles pendant dix ans; C. institution d'un contrôle international, opérant dans tous les pays. Les États-Unis seraient disposés à participer à ce contrôle qui, aux yeux de M. Roosevelt, serait une opération parfaitement « neutre » et « pacifique ».

2. *Répartition des matières premières.* — Le Président a manifesté spontanément le vif intérêt avec lequel il allait suivre les travaux de la commission de Genève chargée d'étudier la question. Il s'est félicité d'y avoir renvoyé un représentant aussi compétent que M. Grady, qui jouit de toute sa confiance.

M. de Laboulaye ayant fait observer que la solution du problème dépendait principalement de l'attitude qu'adopteraient les États-Unis et l'Angleterre, détenteurs à eux seuls de près de 75 % des matières premières jugées indispensables aujourd'hui, le Président a répondu qu'il était, quant à lui, disposé à examiner cette question dans un esprit large et généreux. Il a d'ailleurs volontiers reconnu la nécessité d'obtenir, des puissances auxquelles des facilités d'approvisionnement seraient accordées, qu'elles fournissent l'assurance que les acquisitions auxquelles elles procèderont ne seraient pas utilisées à des fins belliqueuses mais pacifiques.

3. *Neutralité américaine.* — Dans l'opinion du Président, le bill présenté par le sénateur Pittman (2) sera voté avec quelques amendements d'importance relative. Cette loi, pense-t-il, lui laissera des pouvoirs discrétionnaires assez étendus pour permettre, en ce qui concerne les matières premières et les objets fabriqués non considérés comme matériel de guerre, aux puissances belligérantes possédant la maîtrise de la mer de se ravitailler aux États-Unis. Sans avoir voulu se commettre absolument, M. Roosevelt a laissé entendre que quelle qu'elle soit, la loi votée par le Congrès n'aurait guère qu'une valeur théorique puisqu'on avait déjà constaté que les événements prenaient souvent une tournure imprévisible et que, d'autre part, le gouvernement fédéral aurait grand-peine, en cas de conflagration générale, à résister à la pression qu'exerceraient sur lui les industriels et les commerçants américains pour les autoriser à profiter des circonstances.

Les propos tenus par le Président à ce sujet ont confirmé pleinement les considérations que M. de Laboulaye avait fait valoir dans sa correspondance pour établir le caractère temporaire que doit forcément revêtir la législation américaine en matière de neutralité.

(1) L'original de cette lettre n'ayant pas été retrouvé, il est reproduit ci-après une copie dactylographiée effectuée durant l'occupation allemande.
(2) Dont le contenu est analysé ci-dessus sous le nº 21.

50

M. Labouret, Ministre de France à Sofia,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 106. *Sofia, 1er mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Par une lettre en date du 20 janvier [1], notre ministre à Prague se demande si le gouvernement allemand ne cherche pas actuellement moins à désagréger l'Entente balkanique qu'à s'en servir pour ses fins politiques, en Europe centrale et orientale.

A en juger par ce qu'on peut observer de Sofia, cette supposition est très plausible.

Au lendemain de la guerre, la France et les petits états vainqueurs ou bénéficiaires des traités cherchèrent à consolider la situation, en contenant le revisionnisme des états vaincus par des ententes appropriées. La Petite Entente, et plus tard l'Entente balkanique, furent l'expression de cette politique qui avait l'appui de la France, mais qui rencontrait l'opposition de l'Allemagne et de l'Italie.

On entre, bientôt après, avec le rapprochement bulgaro-yougoslave, dans une deuxième phase pour ce qui concerne les Balkans. Il ne s'agit plus seulement de contenir la Bulgarie. L'un des voisins de celle-ci désire maintenant éteindre son revisionnisme par une collaboration amicale. Cet effort est suivi avec intérêt par la France, avec une hostilité nette par l'Italie. Quant à l'Allemagne, on a bientôt le sentiment qu'elle voit avec faveur cette politique [2], et cette impression devient certitude, au fur et à mesure que s'amplifie l'emprise économique de l'Allemagne sur la Yougoslavie et la Bulgarie. Le Reich voit le parti à tirer pour lui de l'orientation nouvelle, ce qui ne l'empêche pas de rester, aux yeux des Bulgares, par ses dénonciations éclatantes du traité de Versailles, le grand redresseur des injustices de la paix. L'Allemagne, toutefois, reste encore hostile à l'Entente balkanique, probablement avec l'espoir que l'amitié bulgaro-yougoslave la désagrégera.

(1) D. nº 28 dont la publication n'a pas paru indispensable. Cette dépêche examinait la situation de l'Allemagne dans les Balkans et se terminait ainsi :

« Quoi qu'il en soit, en constatant l'allure nettement politique prise récemment par les rapports économiques entre l'Allemagne et la Grèce, l'attitude intransigeante adoptée par la Turquie dans l'affaire d'Alexandrette, le prix attaché par Belgrade à ses relations avec Berlin, l'entremise du ministre d'Allemagne à Bucarest en vue de la conclusion d'un pacte d'amitié entre la Roumanie et la Bulgarie, et en rapprochant de ces circonstances l'hégémonie économique de l'Allemagne à Sofia, il est permis de se demander si le gouvernement du Reich cherche non pas tant à désagréger l'Entente balkanique qu'à se servir de ce groupement, dont les rapports avec la Petite Entente sont étroits, en vue de la poursuite de ses buts en Europe centrale et sud-orientale. »

(2) Voir au tome IV de la présente série le nº 235.

Ne serait-on pas, aujourd'hui, entré dans une nouvelle phase qui apparaît comme suit? Le rapprochement bulgaro-yougoslave se cristallise dans un accord. L'Allemagne exploite cet événement, y applaudit, et le présente comme une libération des Balkans de l'influence occidentale, ce qui veut dire française. Probablement, a-t-on spéculé à Berlin sur des tiraillements au sein de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. Mais comme il n'est pas dit que les deux ententes doivent sombrer dans l'affaire, on cherche maintenant à Berlin et à Rome à attirer à soi celui de ces groupes sur lequel, politiquement et économiquement, on a des prises : l'Entente balkanique. Un travail d'approche sera donc exercé sur la Yougoslavie, la Turquie et la Grèce, voire même sur la Roumanie, où l'existence d'éléments fascistes offre des espoirs. Pourquoi laisser à la France le monopole de patronner une entente dont on pourrait aussi tirer profit? Et puisque l'idée d'un rapprochement de la Bulgarie avec tous ses voisins est dans l'air, et que les mots de collaboration balkanique ont actuellement une certaine résonance, pourquoi ne pas essayer aussi de manœuvrer sur ce terrain? Les possibilités sont diverses et larges, si l'on joue la carte du rapprochement balkanique. Que des ententes bilatérales se réalisent, on pourra dire à Berlin que c'est l'œuvre de la diplomatie allemande, et si l'Entente balkanique devenue sans objet se dissocie, déclarer que c'est le triomphe des accords bilatéraux sur la politique des pactes. Si l'Entente balkanique se maintient, on conserve tous les avantages d'une attitude amicale envers elle. Dans tous les cas, on ne laisse pas à la France le bénéfice de la politique balkanique qu'elle avait suivie jusqu'ici, puisqu'aussi bien, ce qu'il faut aujourd'hui et avant tout, c'est la contrebattre sur tous les terrains et l'isoler.

Si les intentions allemandes sont telles, on en est amené à conclure que la Bulgarie fait tous les frais de cette politique, si on se place au point de vue de son revisionnisme. C'est ce qui résulte des paroles que, d'après les journaux bulgares, Hitler aurait, paraît-il, tenues aux anciens combattants bulgares : « Aujourd'hui, nous connaissons mieux la Bulgarie et les Balkans, et nos relations ne peuvent être que d'ordre économique. Jamais plus l'armée allemande ne se présentera dans les Balkans ». On ne peut dire plus clairement aux Bulgares, sous couleur de leur tenir un langage agréable, qu'ils n'ont pas à compter sur les armées allemandes pour modifier leurs frontières. Une fois de plus, il sera dit que la Bulgarie, née sous une mauvaise étoile, sera sacrifiée à ses voisins.

Ces manœuvres se colorent, comme je l'ai indiqué, du leitmotiv « la libération des Balkans de toute sujétion étrangère ». Là encore, l'Allemagne et l'Italie cherchent à faire leur une doctrine qui, par le fait, fut toujours la nôtre. Si la libération des Balkans a été voulue par une grande puissance, ce fut bien, en premier lieu, par la France, et ce n'est pas celle-ci qui menace aujourd'hui leur indépendance. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les efforts suivis que l'Italie déploya en Bulgarie pendant des années, à coup d'argent, pour y gagner des consciences, ceux, plus considérables encore, que l'Allemagne fait aujourd'hui, pour avoir en mains tous les journaux et soutenir, au moyen de subventions massives, ses œuvres de propagande. Un pays est-il libre quand il fait 60 % de son commerce avec un seul client, qui le tient par là même

économiquement à sa merci, et peut lui mettre le marché à la main, quand il le désire, comme ce fut le cas pour l'adjudication du poste de T.S.F.? Pendant ce temps, la France, avec un commerce inexistant de 10 millions de francs, une colonie de 250 personnes, ne soutient sa politique que par le maintien des sympathies que lui vaut, sans pression, l'attrait qu'offrent encore pour les peuples balkaniques sa culture et sa langue.

51

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 890 à 894. *Berlin, 2 mars 1937, 13 h. 15, 13 h. 16, 13 h. 19, 13 h. 17.*

(*Reçu :* 14 h., 13 h. 25, 14 h. 20.)

M. von Ribbentrop passe pour être revenu de Londres persuadé que le gouvernement allemand ne pouvait, sans inconvénient, retarder plus longtemps la réponse qu'il doit au gouvernement britannique au sujet du projet de pacte de l'ouest. Je tiens, d'un journaliste allemand qui a de très bons rapports avec la Wilhelmstrasse, que cette opinion a donné lieu dans les sphères gouvernementales à des échanges de vues qui se poursuivent encore activement.

L'office des Affaires étrangères soutiendrait comme M. von Ribbentrop qu'on ne peut plus faire attendre le Foreign Office. En ce qui concerne le fond de la question, il se montrerait toutefois plus réservé que l'ambassadeur d'Allemagne à Londres. Celui-ci verrait avantage à adopter une attitude positive à l'égard des suggestions anglaises et pousserait le Chancelier à sortir de son expectative. M. Hitler et M. Goering, au contraire, préféreraient ne pas se départir *encore* de la réserve qu'observe depuis plusieurs mois dans cette affaire la diplomatie allemande. D'après la personnalité qui m'a fourni ces informations, les raisons des hésitations du Führer seraient les suivantes :

1° La tactique de temporisation a trop bien réussi à l'Allemagne pour qu'elle puisse l'abandonner sans être sûre d'en retirer des avantages substantiels. L'Allemagne répugne à se lier les mains et, si elle consentait à s'engager, il faudrait que cela en valût la peine. La question doit donc être mûrement pesée.

2° Les liens d'un pacte d'assistance mutuelle qui lui sont offerts par les puissances occidentales lui paraissent plus dangereux que tous autres. Les hommes d'État allemands n'ont cessé de déclarer pourquoi. La politique des accords bilatéraux leur semble infiniment plus profitable.

3° De l'avis du gouvernement du Reich, la position des puissances occidentales, dans un éventuel pacte de l'ouest, par rapport à l'Italie, n'est pas discutée suffisamment partout. D'ailleurs, quelle est à cet égard l'opinion du gouvernement de Rome lui-même? N'est-ce pas plutôt à celui-ci qu'il conviendrait de donner la parole? Dans son embarras, M. Hitler ne serait pas fâché de pousser en avant M. Mussolini et de l'amener à dire « non », avant lui.

4° Le gouvernement du Reich cherche à découvrir les motifs qui peuvent déterminer le cabinet de Londres à accélérer la négociation d'un accord de garantie des frontières occidentales. Il se demande sous l'inspiration de M. Goering si, dans l'insistance du Foreign Office à réclamer la conclusion d'un pacte limité à l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la France, il ne faudrait pas voir une pointe contre l'Italie. Le réarmement anglais, qui a jeté l'alarme à Berlin comme à Rome confirme, aux yeux des dirigeants du Reich, que l'Angleterre ne se sent pas en sécurité. De là, l'idée que si elle recherche à fixer l'Allemagne à l'ouest par un pacte qui garantirait les frontières de la Belgique et de la France, c'est peut-être en prévision d'un conflit méditerranéen avec l'Italie. Le but de la diplomatie britannique serait donc de s'assurer pour toute éventualité la neutralité de l'Allemagne.

Des considérations de cette nature ne seraient pas faites, dans l'état actuel des relations italo-allemandes, pour encourager M. Hitler à se montrer favorable à la négociation suggérée à Londres.

5° Dans les milieux officiels allemands, on serait depuis longtemps convaincu que les circonstances présentes ne se prêtent pas à un accord tel que l'envisage le gouvernement anglais. Seul pourrait être réalisé, à leur avis, un pacte limité au problème belge, garantissant la neutralité de la Belgique, sur le modèle de celui qui existait en 1914.

Tels seraient, d'après mon interlocuteur, les motifs de l'expectative et des atermoiements de la diplomatie du Reich à l'heure actuelle.

A ces indications qui paraîtront tout à fait plausibles, il conviendrait d'ajouter le rôle que jouent dans l'esprit des dirigeants nationaux-socialistes le problème russe et le pacte franco-soviétique, l'affaire d'Espagne et l'idée que la situation intérieure et extérieure de la France ne saurait aller qu'en s'affaiblissant.

52

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 169. Réservé. *Prague, 2 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 5, 11 h. 10.)

Au cours de l'audience qu'il a accordée à M. Bastid (2) et à laquelle j'ai assisté, le président de la République a exprimé l'avis que le gouvernement britannique n'était pas étranger aux bruits suivant lesquels M. Hitler se proposerait d'attaquer la Tchécoslovaquie, et qui ont circulé dans la presse et dans certains milieux au début de l'hiver surtout (3). M. Benès attribue le calcul du cabinet de Londres à des motifs de politique intérieure et extérieure.

Le gouvernement britannique n'aimerait pas à reconnaître que l'Angleterre est menacée; pour légitimer aux yeux de l'opinion sa politique d'armement, et les dépenses qui en sont la conséquence, il aurait donc désiré trouver une raison extérieure : la défense de la Société des Nations étant un peu usée, il aurait choisi le péril qui menacerait la Tchécoslovaquie.

Le Président nous a dit d'autre part que le cabinet de Londres avait attiré « avec amitié et loyauté » l'attention de celui de Prague sur l'opportunité d'un effort en vue de donner des satisfactions à la minorité allemande. D'après M. Benès, cette démarche serait inspirée par le désir du gouvernement britannique d'une part de diminuer la tension entre Prague et Berlin, de l'autre, en cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, d'éviter un mouvement de l'opinion britannique attribuant à Prague la responsabilité de cette attaque, et mettant ainsi obstacle à l'aide que l'Angleterre voudrait apporter à la Tchécoslovaquie.

M. Benès a répété qu'il ne croyait pas à une attaque allemande et cela pour les motifs que j'ai souvent indiqués à Votre Excellence. Il a ajouté avoir fait demander au gouvernement britannique de ne plus favoriser la diffusion de bruits concernant une pareille attaque.

(1) Par courrier en clair.

(2) Le ministre français se trouvait à Prague à l'occasion de la signature d'un accord commercial entre les deux pays, effectuée le 2 mars.

(3) Sur l'inquiétude de Londres à cet égard et les démarches britanniques à Prague, voir au tome IV de la présente série les nos 295, 329, 364, 474.

53

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 155. Réservé. *Bruxelles, s. d.*[1]

(*Reçu :* le 3 mars 1937, 11 h. 20.)

Le ministre des Affaires étrangères que j'ai rencontré hier dans une soirée m'a dit que, d'après certains indices, il croyait que le gouvernement allemand ne tarderait plus guère à donner sa réponse à la note anglaise sur le pacte occidental. « Les Allemands sont très impressionnés, a-t-il ajouté, par le réarmement massif de l'Angleterre ».

Mon collègue anglais ayant eu l'occasion de rencontrer le Roi au golf, celui-ci lui a parlé des armements de la Belgique comme d'un « fardeau nécessaire ». Il a dit qu'ils étaient de nature à faire réfléchir l'Allemagne et à la détourner définitivement d'attaquer le territoire belge. « Les Allemands, a déclaré le Souverain, avaient cru en 1914 que la Belgique ne se défendrait pas. Ils ont eu une dure leçon qui doit les faire réfléchir ».

Sir Esmond Ovey, parlant sur le même sujet avec le ministre des Affaires étrangères et celui-ci lui affirmant la résolution du gouvernement belge de s'opposer à toute violation de son territoire, mon collègue lui a demandé si cela s'appliquait à la violation par air.

« Sans aucun doute », a répondu M. Spaak.

(1) Par poste.

54

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 213 à 221. Confidentiel.

Washington, 3 mars 1937, 15 h. 5, 14 h. 58, 16 h. 13, 16 h. 6, 16 h. 40, 16 h. 58, 16 h. 52, 17 h. 6, 17 h. 12.

(*Reçu :* 22 h. 20, 23 h. 10, 23 h. 30, 23 h. 50; le 4, 3 h. 30, 1 h. 50, 0 h. 5, 1 h. 55.)

Après avoir vu le président Roosevelt et M. Cordell Hull [1], j'ai eu, au cours de ces derniers jours, des entretiens importants avec divers membres du gouvernement des États-Unis, notamment avec M. Morgenthau, secrétaire d'État du Trésor, dont je vous résume la conversation dans un télégramme séparé [2], avec M. Roper, secrétaire du Commerce et avec les principaux chefs de service du Département.

Au cours de ces entretiens, j'ai marqué avec force qu'il était inexact, comme l'avait en effet indiqué la presse, que la mission dont vous m'aviez chargé se bornât au problème de la neutralité des États-Unis en temps de guerre, le gouvernement français n'en attachant pas moins une importance considérable à cette question.

Interdire l'envoi des matières premières et des produits nécessaires à la guerre à tous les belligérants sans distinction, comme le proposaient certains projets soumis au Congrès, c'était incontestablement encourager l'agresseur qui pouvait silencieusement accumuler les approvisionnements et préparer en toute tranquillité une attaque brusquée, sachant que son adversaire ne pourrait plus ensuite se ravitailler.

Une telle interdiction généralisée apparaissait en outre tout à fait contraire à la politique économique libérale que le président Roosevelt préconisait et que M. Cordell Hull nous avait si vivement félicités d'avoir adoptée. Une nation comme la France, qui répondait à l'appel du gouvernement des États-Unis et qui s'efforcait d'intensifier les échanges internationaux, risquait de se trouver en état d'infériorité en temps de guerre vis-à-vis d'autres nations comme l'Allemagne qui, par sa politique d'autarcie, était parvenue à fabriquer la plupart des produits qui manquaient à son sol.

Hâter peut-être l'heure de la guerre en encourageant l'agresseur, affaiblir en cas d'hostilité les démocraties restées fidèles au principe de la solidarité internationale : telles me paraissaient être les conséquences d'une interdiction ou d'une limitation excessive des envois de marchandises et de matières pre-

(1) Voir ci-dessus le n° 47 (et note).
(2) Voir ci-dessous le n° 55.

mières aux pays belligérants. Ce ne pouvait pas être le désir du gouvernement des États-Unis.

Je dois reconnaître que je n'ai trouvé aucun de mes interlocuteurs qui contestât la valeur de mon argumentation. On m'a répondu simplement que le projet avait principalement pour but de donner satisfaction à une opinion publique, sans doute aveugle, mais impatiente. Au surplus cette satisfaction même semblait illusoire, car au département d'État, on paraît partager l'opinion émise par des personnalités éminentes qu'en cas de guerre générale en Europe, aucun texte sur la neutralité ne pourrait être appliqué strictement plus de quelques mois.

J'ai fait observer que ces « premiers mois » d'une guerre européenne pendant lesquels les textes sur la neutralité seraient appliqués par les États-Unis pouvaient être décisifs pour la France, si son fournisseur habituel la privait alors d'un ravitaillement pour elle plus indispensable encore qu'auparavant.

Le département d'État comprend d'ailleurs parfaitement notre préoccupation. Il s'efforce d'éviter que le Congrès n'entrave l'action du président Roosevelt en temps de guerre par une loi de neutralité trop étroite en contradiction avec la politique commerciale du secrétaire d'État. Il est certain désormais que des projets comme celui du sénateur Nye, établissant un isolement total des États-Unis en temps de guerre, seront écartés par le Congrès. Le Sénat adoptera vraisemblablement le projet du sénateur Pittman, dont je vous ai donné un résumé dans mes télégrammes n°s 199 à 203 du 24 février [(1)]. La Chambre des représentants, de son côté, votera le projet McReynolds plus large et plus conforme aux vues du Président. Il est probable qu'un compromis interviendra entre les deux assemblées et que le Président bénéficiera comme nous le souhaitons de pouvoirs assez étendus.

Il importe cependant de continuer à suivre avec la plus grande attention, et jusqu'à leur conclusion définitive, les débats du Congrès relatifs à la loi de neutralité. C'est l'opinion que j'ai recueillie aujourd'hui même de l'ambassadeur d'Angleterre, avec qui je me suis entretenu longuement de cette question. Sir Ronald Lindsay ne m'a pas caché l'intérêt capital qu'y porte son gouvernement et en particulier M. Runciman, ministre du Commerce britannique, qui était venu à Washington, il y a quelques semaines, pour voir le président Roosevelt et M. Cordell Hull [(2)]. Le gouvernement anglais a craint un certain moment que le Sénat ne fût entraîné à voter une loi comportant l'isolement absolu des États-Unis et l'interdiction totale des [ex]portations vers les pays belligérants. Sir Ronald Lindsay partage l'opinion que je vous exprimais récemment sur les avantages que comportera pour l'Angleterre et pour nous-mêmes, s'il est voté, le texte de la loi actuellement en discussion; il assure à la nation et au groupe de nations ayant la supériorité navale et aérienne la faculté de se ravitailler librement. Il exclut toutes les autres. Les États-Unis vendront des

(1) Reproduits ci-dessus sous le n° 21. Le débat sur la neutralité, ouvert le 1er mars par un discours du sénateur Pittman en faveur de son projet, devait s'achever le 3 par l'adoption de ce projet.

(2) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 470 (note).

produits à ceux qui peuvent venir les chercher, c'est-à-dire aux pays qui contrôlent les mers.

Sir Ronald Lindsay m'a dit textuellement : « Si ce texte est voté, nous ne pouvons pas espérer mieux. Ce sera même un avertissement très sérieux pour l'Allemagne, qui s'en inquiète ». Il a ajouté : « Réjouissons-nous que toute l'attention de l'opinion des États-Unis et du Congrès soit actuellement concentrée sur la réforme de la Cour suprême. Ainsi, le débat sur la neutralité peut se dérouler sans soulever de trop vives passions. Mais surveillons de près la question, car le texte en discussion présentera pour l'Angleterre et la France de tels avantages jusqu'au dernier moment qu'il faut redouter un amendement qui risquerait de l'annuler ou de l'affaiblir ».

J'ajoute que j'ai entendu émettre dans les cercles officiels l'opinion suivante : « Nous aurions souhaité comme vous que les États-Unis se prononcent contre tout agresseur, mais vous ne pourriez pas vous plaindre en échange du vote d'un texte qui accorderait l'hégémonie économique en temps de guerre aux nations maîtresses de la mer, c'est-à-dire, dans l'Atlantique, à l'Angleterre et à la France ».

C'est cette raison qu'a évoquée également le sénateur Borah qui a combattu le projet avec une éloquence passionnée : « La loi, a-t-il dit, ne diminuera pas les profits de la guerre; elle ne contribuera pas à la paix générale; elle rangera en fait les États-Unis du côté des grandes nations qui pourront venir chercher en Amérique les marchandises dont elles ont besoin ».

C'est la même opinion qu'exprime la presse unanimement ici, en particulier Mme Dorothy Thompson qui, dans un article très remarqué du *New York Herald Tribune*, conclut : « On devrait appeler cette loi une loi qui permet aux États-Unis de contracter alliance avec les pays qui possèdent la flotte la plus puissante, une loi qui favorise la finance internationale aux dépens des petits producteurs américains ».

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je reste en liaison intime avec mon collègue d'Angleterre... (1) aujourd'hui pour suivre de près avec lui cette question si intéressante pour nos deux pays.

(1) Lacune de déchiffrement.

55

M. GEORGES BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 222 à 227. Réservé.

Washington, 3 mars 1937, 17 h. 59, 16 h. 56, 17 h. 44, 18 h. 27.

(*Reçu :* le 4, 3 h. 29, 3 h. 30.)

Je tiens à vous rendre compte de l'importante conversation que j'ai eue hier avec le secrétaire d'État du Trésor que M. Roosevelt m'avait demandé de voir d'urgence. J'ai remercié vivement M. Morgenthau de la collaboration si précieuse qu'il avait apportée à notre pays, notamment au moment de la conclusion de l'accord monétaire tripartite [1]. Je lui ai dit en particulier combien M. Vincent Auriol lui avait été reconnaissant d'avoir pris la peine de lui téléphoner lui-même à plusieurs reprises pour l'assurer de son amical concours. J'ai insisté ensuite sur les signes de reprise économique qui s'étaient manifestés dans notre pays au cours de ces derniers mois et qui donnaient au gouvernement français la certitude d'une reprise définitive, accélérée encore par l'afflux considérable de touristes étrangers arrivant en France d'ici quelques semaines pour visiter l'Exposition de Paris.

Le secrétaire d'État du Trésor m'a répondu qu'il ne méconnaissait pas les signes favorables de la reprise économique, bien que le déficit de notre balance commerciale restât encore considérable, mais il m'a parlé avec gravité et émotion de la situation financière française, que la presse américaine a dépeinte ces jours-ci sous de sombres couleurs, et qui avait provoqué, m'a-t-il dit, un récent échange de lettres entre M. Léon Blum et M. Stanley Baldwin [2].

M. Morgenthau, à ce sujet, m'a donné l'assurance qu'il ne négligerait aucun effort pour aider le gouvernement français à redresser cette situation, dans toute la mesure où le lui rendaient possible les lois actuellement en vigueur aux États-Unis. Je pense que M. Morgenthau a voulu faire ainsi allusion au *Johnson Act* [3] et à l'impossibilité où nous serions d'émettre un emprunt pour l'État français sur le marché américain. Il semble que le fonds d'égalisation des changes américain aurait pu nous aider indirectement par des achats de francs-or qui auraient soutenu notre devise dans la période actuelle.

Mais, d'une conversation tout à fait officieuse qu'a eue, sur ma demande, avec un haut fonctionnaire de la Trésorerie notre attaché financier dont la

(1) De septembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le n° 288.
(2) Sur l'échange de lettres entre les deux gouvernements, se reporter au tome IV de la présente série aux nos 458 et 473.
(3) Du 13 avril 1934. Cette loi interdisait aux Etats-Unis l'émission d'emprunts en faveur des états n'ayant pas acquitté leurs dettes de guerre. Toutefois, le gouvernement fédéral pouvait, grâce à l'entremise de l'*Export-Import Bank*, accorder des crédits en certaines circonstances.

compétence et la prudence sont particulièrement appréciées ici, il résulte que la Trésorerie considérerait ces achats éventuels en dehors des besoins normaux comme impossibles en raison du *Johnson Act*.

J'ai affirmé par contre moi-même à M. Morgenthau notre attachement à l'accord monétaire tripartite. J'ai indiqué que nous souhaiterions qu'il pût devenir définitif et qu'une stabilisation de nos trois monnaies pût être réalisée.

M. Morgenthau m'ayant demandé s'il était vrai que le gouvernement envisageât une nouvelle dévaluation, j'ai répondu très nettement qu'il n'en était rien et je lui ai rappelé les déclarations du président du Conseil et du ministre des Finances. J'ai ajouté que nous restions entièrement fidèles à l'accord tripartite monétaire, qui avait fixé pour nos monnaies une limite inférieure et une limite supérieure entre lesquelles le gouvernement français était libre d'ailleurs d'arrêter d'une manière définitive la valeur du franc.

M. Morgenthau m'a demandé alors de vous répéter que le gouvernement américain était prêt à aider le gouvernement français dans la mesure du possible. Il est à remarquer que, dès maintenant, le gouvernement américain envisage des mesures énergiques pour enrayer l'entrée des capitaux français en Amérique. M. Morgenthau m'a dit qu'il accueillerait toutes les suggestions que nous pourrions lui faire d'une manière générale au point de vue financier avec l'entière bonne volonté d'un ami de la France.

56

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 259. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 3 mars 1937* [1].

(*Reçu :* le 4, 16 h. 15.)

Je me réfère au télégramme nº 511 du 1er mars de notre ambassadeur à Londres [2].

D'après le *Morning Post*, l'Allemagne se trouverait maintenant dans une situation militaire difficile pour deux raisons. Dans l'avenir, l'exécution du programme britannique de réarmement la mettrait en état d'infériorité. Dès maintenant, l'épreuve que son matériel de guerre a subie en Espagne démontrerait qu'il ne vaut pas celui des Russes. Le temps joue contre l'Allemagne, ajoute le *Morning Post;* plus elle attendra, plus forte se fera la pression exercée contre elle.

(1) Par courrier.
(2) Revue de presse non reproduite concernant les entretiens de M. von Ribbentrop au Foreign Office.

Je ne sais quelle valeur il faut attacher à ces affirmations. Pour le cas où elles seraient à retenir, je me permets de signaler à tout hasard la conclusion à laquelle elles conduiraient.

Si le temps joue contre l'Allemagne, M. Hitler, qui ne veut évidemment pas capituler, n'a d'autre ressource que de devancer le temps. Or, à supposer même que certains éléments du matériel allemand se soient montrés inférieurs en Espagne aux armes dont disposent les Russes, le Reich trouve dans l'état actuel du conflit espagnol un avantage qui doit compenser, et au-delà, cet inconvénient hypothétique.

En effet, l'absence de toutes relations régulières entre Salamanque et Paris, ainsi qu'entre Salamanque et Londres, donne actuellement aux Allemands et aux Italiens une situation privilégiée sur les côtes de la Galice et de l'Andalousie, dans la partie occidentale des Pyrénées, au Maroc espagnol, dans les archipels des Baléares et des Canaries, au Rio de Oro et jusqu'en Guinée espagnole. Cette situation est toute prête à être exploitée. Non seulement de nombreux effectifs italiens et de nombreux spécialistes allemands sont occupés à faire la guerre en Espagne, mais encore le port du Ferrol, par exemple, est dès maintenant fermé à toute navigation étrangère, sauf aux bateaux allemands, et l'arsenal installé en cet endroit paraît compter des Allemands dans son personnel.

Rarement une occasion plus favorable se présentera à l'Allemagne, aidée de l'Italie, pour faire la guerre aux puissances occidentales. Si elle attendait que celles-ci fussent entrées en relations avec le général Franco, la place qu'elle a prise en Espagne et qu'elle élargit de jour en jour lui serait aussitôt disputée. Au cas où le temps travaillerait vraiment contre elle, comme le suppose le *Morning Post*, l'Allemagne n'a donc que la ressource de faire tout ce qui dépend d'elle pour retarder la reconnaissance du général Franco par l'Angleterre et par la France, et pour entrer en guerre contre ces puissances avant que la lutte intérieure ait pris fin en Espagne. Les éléments communistes et anarchistes qui tiennent une si grande place dans les forces du gouvernement de Valence, et avec lesquels la France serait naturellement appelée à coopérer si une guerre européenne se superposait ainsi à la guerre civile d'Espagne, ne manqueraient pas d'affaiblir la défense nationale française comme ils ont ruiné en Espagne la cause du Front populaire, et ce serait encore un avantage pour les Allemands.

Le raisonnement du *Morning Post*, dans la mesure où il serait valable, amènerait donc à penser que l'Angleterre et la France se protégeraient d'une agression allemande en reconnaissant le gouvernement de Salamanque et en se mettant ainsi en mesure de hâter la fin de la guerre civile en Espagne. Car il est évident qu'on ne peut pas contribuer à l'apaisement sans être en état de causer avec les deux adversaires.

Mais peut-être est-ce précisément là que voulait en venir le *Morning Post*? En ce cas, il y aurait intérêt à savoir comment son opinion est acueillie outre-Manche.

57

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 172, 173. *Prague, 3 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 5, 12 h. 40.)

M. Benès estime que la politique italienne est actuellement dominée par la peur des armements britanniques et que cette peur maintiendra pour quelque temps Rome dans le sillage de Berlin.

Le ministre de Yougoslavie m'a répété que M. Stoyadinovitch avait fait demander à M. Mussolini quelle intention positive et réalisatrice se cachait sous les assurances de bonne volonté données dans le discours de Milan (2). Le cabinet de Belgrade n'a reçu jusqu'ici aucune réponse.

A propos de l'alignement italien sur l'Allemagne dans la question de la restauration en Autriche (3), M. Protitch a exprimé l'opinion que le gouvernement de Rome ne pourrait se résigner à laisser l'influence allemande s'installer sur le Brenner et qu'avant longtemps, il « supplierait » la France de venir à son secours pour empêcher ce débordement.

En comparant ces propos avec d'autres que m'avait tenus M. Protitch dans de précédentes circonstances et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, s'est confirmée dans mon esprit l'impression dont j'ai fait part dans mes télégrammes nos 137 à 140 (4), et suivant laquelle la Yougoslavie évoluerait en ce moment vers un rapprochement de ses alliés de la Petite Entente et de la France.

Je serais très heureux de connaître le sentiment de M. de Dampierre à ce sujet.

(1) Par avion.
(2) Prononcé le 1er novembre précédent à Milan. Voir, au tome III de la présente série, le no 432 (note).
(3) Allusion à l'article du *Giornale d'Italia*. Voir ci-dessus les nos 34 (note), 42, 45.
(4) Du 22 février, reproduit ci-dessus sous le no 8.

58

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 158/AM. (1) *Berlin, 3 mars 1937.*

Un officier allemand du ministère de la Guerre, lié avec mon collègue lithuanien qui compte environ huit ans de séjour à Berlin, lui a rapporté l'écho d'une opinion qui serait courante parmi les officiers du ministère. Je souligne qu'il s'agit de propos de couloirs ou de bureaux.

L'Allemagne se consacrerait jusqu'à l'automne de 1938 à l'organisation de son armée, de son aéronautique, à la formation de ses réserves. Jusque-là elle éviterait de s'engager dans un conflit. A partir de cette époque, elle changerait de ton et d'attitude et se donnerait comme première tâche « de faire sauter la Tchécoslovaquie » (2).

59

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 94, 95. *Belgrade, 4 mars 1937, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h. 15.)

Je me réfère à ma lettre nº 91 du 23 février (3).

Le président du Conseil vient de prononcer à la Skoupchtina le discours attendu sur la politique étrangère. Voici la traduction du passage concernant la France :

« Je pense qu'il est inutile d'insister sur l'amitié traditionnelle qui lie la Yougoslavie à la République française. Elle ne peut pas être mesurée avec les formules diplomatiques ordinaires et il n'est pas nécessaire de faire à son sujet des déclarations fréquentes. Cette amitié a des racines profondes dans le cœur de notre peuple. Récemment nous avons, d'accord avec le gouvernement

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) M. François-Poncet attirera l'attention du Ministre sur ce document dans une dépêche nº 468 du 24 mars non reproduite.
(3) Où il était question d'un tract de l'opposition yougoslave concernant la politique extérieure de Belgrade.

français, prolongé le pacte d'amitié du 12 novembre 1927 ; de même, nous avons conclu à Belgrade en présence du ministre français du Commerce un accord commercial qui a pour but de compléter et de revivifier nos échanges (1). La Yougoslavie reste l'amie fidèle de la France comme elle le fut toujours ».

Cette déclaration a été applaudie par l'unanimité des députés.

60

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 128, 129. *Moscou, 4 mars 1937, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 20, 16 h. 25.)

Questionné, à la suite d'un déjeuner à l'ambassade d'Angleterre, par le vicomte Chilston et par mon conseiller, sur les raisons qui avaient motivé la décision prise par l'U.R.S.S. de s'abstenir de participer au contrôle naval des côtes d'Espagne (2), M. Litvinov a répondu en se référant aux explications fournies à ce sujet par M. Maisky. Il a notamment indiqué que le but final de l'U.R.S.S. avait toujours été moins de faire usage du droit qu'elle revendiquait que d'obtenir une satisfaction de principe et qu'il s'était agi avant tout pour elle, au nom de l'égalité entre états, de briser la situation privilégiée à laquelle prétendaient sans titre défendable certaines puissances, en particulier l'Allemagne, qui ne peut même pas arguer d'intérêts méditerranéens. Comme on lui faisait remarquer que la participation à une œuvre d'intérêt européen comportait l'exercice, non seulement de droits, mais aussi de devoirs et de responsabilités, il a répliqué que si le comité de Londres avait fait de la participation au contrôle une obligation, l'U.R.S.S. s'y serait soumise, mais que la question ne s'était pas posée sur ce plan.

De plus en plus, l'U.R.S.S. cherche à se dégager de l'affaire d'Espagne et à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraîner pour elle, de ce côté, des responsabilités politiques spéciales, tant vis-à-vis des autres puissances que vis-à-vis de la IIIe Internationale. Le rappel de M. Rosenberg constituait déjà une indication dans ce sens.

(1) Au mois de décembre précédent. Voir, au tome IV de la présente série, le no 148 (note).
(2) Voir ci-dessus le no 32.

61

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 559 à 561. Confidentiel. *Londres, 4 mars 1937, 9 h. 50* (1), *21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 30.)

L'ambassadeur d'Espagne est venu me parler du haut intérêt qu'attacherait le gouvernement de Valence à voir se développer l'initiative prise par la France et la Grande-Bretagne en vue d'obtenir le rappel de tous les étrangers prenant part à la guerre civile (2). Il m'a demandé comment j'envisageais la réalisation de ce projet, et si un résultat rapide pouvait être espéré.

Je lui ai répondu que la question était maintenant posée devant le Comité et que, conformément à mes instructions, j'appuierais tout ce qui peut aider à la solution. Mais je n'ai pas dissimulé à M. de Azcarate y Flores les obstacles que nous allons rencontrer. Le rappel des volontaires ne pourra faire l'objet d'un accord international que si un contrôle présentant toutes garanties est organisé sur le territoire espagnol. Or, le général Franco s'est toujours opposé à l'établissement d'un organisme de ce genre dans les régions placées sous son autorité et il faudrait supposer une pression bien énergique à Salamanque de la part des gouvernements allemand et italien pour vaincre sa résistance.

Le principal argument que fera valoir le général Franco, c'est que le gouvernement de Valence ne sera pas en état de faire exécuter un tel accord faute d'autorité suffisante vis-à-vis des partis non responsables. J'ai ajouté que malheureusement, les difficultés que rencontraient nos consuls pour rapatrier les volontaires français demandant à rentrer en France semblent justifier ces craintes.

J'ai fait allusion aussi aux facilités illégales accordées par certains bureaux consulaires espagnols aux jeunes gens désireux de partir pour la Péninsule. Si des faits de ce genre venaient à être prouvés, ils rendraient singulièrement difficile l'action engagée par le gouvernement français pour étendre l'application de l'accord relatif aux volontaires.

M. de Azcarate y Flores m'a assuré que l'autorité du gouvernement de Valence ne cessait de se consolider et que s'il obtenait le retrait général de tous les étrangers qui sont actuellement en Espagne, la pacification du pays ne saurait tarder.

Il n'en reste pas moins certain que les dispositions de certains gouvernements vis-à-vis de ce projet, dont la mise à exécution ne pourra de toute manière être obtenue avant quelque temps, dépendrait pour une large part des résultats

(1) Peut-être faut-il lire en fait : 19 h 50 (ou 21 h 50).
(2) Le 16 février. Voir au tome IV de la présente série, les nos 449 et 453.

pratiques que l'on obtiendra de l'accord du 16 février. A cet égard, je me permets de signaler que le Foreign Office a été informé de l'arrivée de nouveaux contingents de volontaires à Barcelone (voir télégramme de Barcelone nº 193)[1]. J'ai peine à croire qu'il s'agit de groupes ayant franchi la frontière après le 20 février; je serais néanmoins reconnaissant à Votre Excellence de me renseigner à ce sujet.

62

M. François-Poncet Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 936. Secret. Réservé. *Berlin, 4 mars 1937.*

(*Reçu :* le 5, 12 h. 40.)

D'après ce que m'a rapporté un informateur non négligeable, il conviendrait d'attacher la plus grande importance au discours que M. von Ribbentrop a prononcé le 1er mars à Leipzig. Ce discours aurait été rédigé, en effet, sous l'inspiration directe de M. Hitler. On se rappelle que M. von Ribbentrop y avait déclaré que l'Allemagne attendait, de la part des grandes puissances, la restitution de ses colonies, en vertu d'un geste spontané et généreux. Il avait ajouté que l'Allemagne serait en droit non pas de demander, mais d'exiger (*fordern*) qu'il lui fût donné satisfaction; car, en confiant à certains états un simple mandat sur les anciennes possessions coloniales allemandes, les auteurs du traité de paix avaient clairement signifié qu'ils estimaient que le problème n'était réglé qu'à titre provisoire et devrait être soumis, par la suite, à un nouvel examen.

Selon mon informateur, le gouvernement du Reich, après avoir constaté que l'appel de M. von Ribbentrop n'avait pas été entendu, saisirait les puissances détentrices de mandats sur les anciennes colonies allemandes d'un mémoire, dans lequel il réclamerait que la question de l'attribution des mandats fût, de nouveau, considéré par la Société des Nations. S'il se heurtait à un refus, soit des puissances mises en cause, soit de la Société des Nations, il se déclarerait libéré, à son tour, de tout égard envers la Société des Nations. Et il ferait usage de cette liberté en occupant, un beau jour, Dantzig, comme il a occupé, l'an dernier, la zone rhénane. Mon informateur prétend que M. Beck serait, dès maintenant, résigné, sinon résolu, à laisser l'Allemagne opérer de cette façon. Je transmets, bien entendu sous réserve, les indications qu'il m'a données.

[1] **Il n'a pas semblé utile de le reproduire.**

63

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 178, 179. *Prague, 4 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 6, 11 h. 50.)

Un des fonctionnaires de l'entourage immédiat du ministre des Affaires étrangères a déclaré hier à un de mes collaborateurs que l'accord récemment conclu entre le gouvernement de Prague et les partis activistes allemands en ce qui concerne la minorité allemande (2) avait provoqué au sein du parti allemand des Sudètes un désarroi dont l'ampleur, peut-être au reste momentanée, n'avait pas été sans surprendre même les milieux officiels et qui pourrait suffire à expliquer la violence des réactions de M. Henlein (voir mon télégramme no 162) (3).

Ce fonctionnaire a ajouté que l'accord en question avait eu pour résultat immédiat la rupture des relations entre les partis activistes et la légation d'Allemagne à laquelle les activistes, même depuis leur participation au pouvoir, n'avaient jamais cessé jusqu'a présent de fournir de précieuses informations. M. Spina, ministre de l'Hygiène, qui représente au sein du Cabinet le parti agrarien allemand, aurait notamment déclaré ne plus vouloir avoir à l'avenir de contact avec la légation d'Allemagne.

64

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. no 174. *Londres, 4 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 mars.)

Si l'on en croit l'article que publie ce matin le *Manchester Guardian* sous la signature de son correspondant à Paris, le discours prononcé devant la Chambre des Communes, pendant le débat du 2 mars, par sir Austen Cham-

(1) Par avion.
(2) Sur cet accord, se reporter ci-dessus au no 22.
(3) Qui rendait compte du discours prononcé à Aussig le 28 février par M. Henlein, prenant position contre l'accord récemment intervenu entre le gouvernement et les activistes allemands. Sur ce discours, voir encore ci-dessous le no 65.

berlain, aurait causé des inquiétudes dans certains milieux français, où l'on craindrait que l'opinion allemande n'y trouvât un encouragement à penser que le Reich peut s'engager dans une aventure orientale ou danubienne, sans courir le risque d'une intervention britannique. Peut-être y a-t-il intérêt, étant donné ces interprétations, à examiner de près les déclarations de l'ancien secrétaire d'État au Foreign Office en se reportant au *Journal officiel* du 2 mars.

Sir Austen Chamberlain a commencé par se prononcer contre tout projet de nouveau traité ou de nouvelle conférence internationale dont deux députés travaillistes, MM. Grenfell et Henderson, s'étaient faits antérieurement les avocats. « Les traités qui existent entre les nations, a déclaré l'ancien ministre, sont tout à fait suffisants, si elles ont l'intention de les respecter. La difficulté ne vient pas de ce qu'on a signé trop peu de traités, mais du fait que trop peu d'entre eux ont été respectés. Si l'on s'en tient fidèlement à ses obligations, le pacte Kellogg exclut le recours à la guerre, sauf pour la défense du territoire ou pour celle d'une nation gratuitement attaquée. Aucun nouveau traité signé par cinquante-deux nations ou davantage (comme c'est le cas du pacte Kellogg) ne peut renforcer de telles obligations. Ce qui est nécessaire, c'est la volonté de tenir ses engagements quand la force nationale semble, ou est, suffisante pour atteindre un but qui ne peut être réalisé sans recours à la force ».

Sir Austen Chamberlain a fait valoir également un certain nombre d'arguments contre une nouvelle conférence économique, soulignant notamment que l'Allemagne venait de refuser sa participation à la discussion du problème des matières premières [1], alors que ce point l'intéresse au premier chef. Quelques paroles sévères à l'adresse des états qui se livrent aux formes de propagande internationale dénoncées par M. Grenfell ont amené sir Austen à répudier une fois de plus la formation de fronts « idéologiques » en Europe, et à rappeler que, dans le passé déjà, c'était un empereur d'Allemagne qui avait essayé de faire appel à une solidarité des empereurs contre les démocraties.

Après ces déclarations préliminaires, l'ancien secrétaire d'État en est venu à cette partie de ses déclarations qui paraît avoir fourni matière à controverse : « Je me trouve en complet accord, a-t-il dit, avec les termes du discours prononcé par M. Eden à Leamington [2]. A mes yeux, il a défini, de la façon la plus claire et la moins susceptible d'une fausse interprétation, l'obligation qui incombe à l'Angleterre d'entrer en guerre aussitôt que se sera produit le *casus foederis*. La seule différence, me semble-t-il, qui existe entre l'attitude du gouvernement et celle des orateurs libéraux et travaillistes, c'est que ces derniers estiment qu'en vertu du pacte de la Société des Nations, nous sommes obligés de prendre, envers tout pays qui puisse être à un moment quelconque l'objet d'une agression, les mêmes engagements que nous avons pris vis-à-vis

(1) Par télégramme 805-806 de Berlin, du 23 février, le Département était avisé du refus de Reich de participer à la conférence des matières premières qui devait se réunir début mars sous l'égide de la Société des Nations.

(2) Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, le n° 4.

de la France et de la Belgique et que nous prenions vis-à-vis de l'Allemagne par le traité de Locarno ».

Les orateurs précédents, c'est-à-dire M. Henderson, député socialiste et fils de l'ancien président de la conférence du désarmement, et M. Mander, libéral d'opposition, ont alors interrompu sir Austen pour préciser leur position. L'ancien secrétaire d'État, après avoir rappelé les divergences de vues apparues entre dirigeants travaillistes, à l'occasion des affaires de Mandchourie et d'Abyssinie, a repris son exposé dans les termes suivants :

« Quand M. Henderson demande au gouvernement de déclarer qu'il est de notre devoir de faire entrer en jeu notre force armée dans tous les cas où le conseil de la Société des Nations nous le demandera, croit-il le pays disposé à accepter cette obligation ? ».

M. Henderson : « Nous l'avons accepté déjà en vertu du pacte de la Société des Nations ».

Sir Austen Chamberlain : « Je crois que M. Henderson se trompe. Je reconnais que l'article x, qui définit nos devoirs en termes généraux, va très loin, mais à mes yeux, il est incompatible avec d'autres articles et notamment avec l'article xix, auquel on attache une importance spéciale. Dans ses résolutions interprétatives, l'Assemblée a défini les devoirs des membres de la Société des Nations, en ce qui concerne les sanctions, dans le même langage à peu près que celui de l'annexe F... En d'autres termes, tant en ce qui concerne l'étendue de l'assistance militaire que son principe même, il appartient au Conseil de faire une recommandation, mais aux pays intéressés de décider s'ils acceptent ou non cette recommandation. Il n'y a donc point là d'obligation pour un gouvernement. Les membres de la Chambre des Communes ne seront-ils pas d'accord avec le secrétaire d'État au Foreign Office pour constater qu'il serait déplorable pour tout gouvernement de s'engager à une action de cette gravité sans être certain, le cas échéant, de trouver dans le pays l'appui général, pour ne pas dire unanime, qui serait nécessaire en pareil cas?

« Croient-ils, quand ils demandent au gouvernement de dire exactement, aujourd'hui, ce qu'il ferait si l'indépendance de l'Autriche était menacée, la Tchécoslovaquie envahie, Dantzig ou les états baltes en proie à des troubles, et de déclarer sur le champ : « Nous marcherons avec toutes les forces de l'Empire dont nous pourrons user à cette occasion », croient-ils que le pays approuverait une telle attitude? ».

Miss Rathbone : « C'est ce que vous avez fait pour la Belgique ».

Sir Austen Chamberlain : « Je ne suis pas de cet avis. J'ai observé le public pendant la crise éthiopienne et constaté qu'à aucun moment, il n'y avait eu d'opinion unanime, loin de là. La grande majorité était prête à appliquer les sanctions économiques et il était évident que l'application même de ces sanctions pourrait facilement conduire à la guerre... Il est inutile d'y avoir recours sans être prêt à en accepter les conséquences. Ainsi que je l'ai dit déjà, au moment où vous infligez des sanctions économiques, la décision concernant la paix ou la guerre passe de vos mains dans celles de l'état contre lequel vous avez agi. Si vous aviez dit aux Anglais : « Ceci va être une affaire sérieuse,

qui ne peut être réglée seulement par vos soldats et vos marins, et la première chose que nous aurons à vous demander sera le rétablissement de la conscription », le peuple eût-il été prêt à l'accepter à l'occasion d'une telle querelle, pour une telle cause? Je crois qu'il ne l'était pas. Vous auriez subi un choc sérieux si vous aviez pris cette décision, et vous auriez dû reconnaître l'impossibilité de l'appliquer. Rien ne pourrait être pire que de voir un gouvernement britannique quelconque engager le pays, ou demander au Parlement d'engager le pays, dans des circonstances imprévisibles, quand personne, ni au gouvernement, ni au Parlement, ne peut être sûr que, le cas échéant, le peuple accomplira et poursuivra volontiers les sacrifices nécessaires. Je suis sûr que le secrétaire d'État maintiendra la distinction entre les cas où nous sommes engagés à une action immédiate *et ceux où nous prendrons notre part des efforts de la Ligue pour aboutir à un règlement pacifique et où, très vraisemblablement, au moment venu, nous jouerons un rôle qui ne sera pas dissemblable de celui qui nous incomberait si la Belgique et la France étaient envahies demain.* Mais il n'est pas prudent, dans de tels cas, d'engager notre pays longtemps à l'avance à prendre une pareille attitude, parce qu'il n'est pas certain que, le moment venu, en cas de danger, le peuple serait prêt à honorer les engagements pris. Ce serait une lourde erreur, de la part de quiconque, de croire que parce que nous ne nous engageons pas à agir en un tel cas, nous n'agirons jamais. J'espère qu'aucun gouvernement ne commettra cette erreur. Ce que nous ferons alors dépendra de la volonté du peuple et du Parlement, mais ce sera fait dans un esprit dont le monde a déjà fait l'expérience, et notre contribution, si nous croyons pouvoir et devoir la fournir, sera de nature à ne paraître négligeable à aucun adversaire ».

Tel est le texte littéral des déclarations de sir Austen Chamberlain. De ce langage assez confus et enveloppé, il est possible de dégager les deux considérations essentielles auxquelles a obéi l'ancien ministre des Affaires étrangères.

Sir Austen Chamberlain s'est efforcé, en premier lieu, de tirer la leçon de la crise intellectuelle et morale traversée par l'opinion britannique à l'occasion du conflit italo-éthiopien; il estime, à la lumière de l'expérience, que la procédure des sanctions présente un caractère trop général, trop abstrait et trop arbitraire pour ne pas négliger les impondérables psychologiques et les conditions de temps ou de lieu; il juge donc conforme à la fois à l'instinct, au désir et aux intérêts du peuple anglais de ne prendre à l'avance aucun engagement que le gouvernement du Royaume-Uni se trouve ensuite exposé à ne pouvoir tenir, et de limiter, par conséquent, à ces cas étroitement définis où les intérêts vitaux et permanents de la Grande-Bretagne sont en jeu, les promesses d'assistance militaire, dont l'opposition voudrait voir proclamer le principe et l'application universelle. Autrement dit, sir Austen Chamberlain pense qu'en Angleterre, la très grande majorité se prononcera toujours pour que la France et la Belgique soient défendues contre une agression non provoquée. En ce qui concerne la Tchécoslovaquie ou l'Autriche, en revanche, il croit qu'on ne peut être sûr que ce sera *toujours* l'attitude du public, et qu'il convient, par conséquent, d'attendre le cas d'espèce pour se prononcer.

Mais le négociateur des traités de Locarno connaît trop bien la façon de

penser et de sentir des hommes d'État allemands pour n'être pas soucieux d'empêcher qu'ils ne tirent parti de cette réserve et qu'ils ne se méprennent sur sa portée. Aussi se hâte-t-il d'ajouter que le gouvernement britannique, en ne prenant aucun engagement, n'entend aucunement déclarer qu'il n'agira point et que l'étranger commettrait une erreur profonde en voyant dans ce refus d'engagement préalable le signe d'une passivité certaine. Mais sir Austen Chamberlain va même plus loin. Il croit que les Anglais de 1914, au cas où on leur aurait demandé s'ils combattaient pour la Serbie, auraient unanimement répondu par la négative et qu'ils en feraient sans doute de même aujourd'hui si on leur posait la même question à propos de la Tchécoslovaquie; il n'en reste pas moins que l'Angleterre est entrée dans la guerre de 1914 parce que les conflits internationaux se présentent sous un aspect plus complexe, et parce que des formules aussi simplistes ne répondent pas plus qu'il y a vingt ans à la situation de l'Europe. L'ancien secrétaire d'État n'ignore pas qu'une agression allemande contre la Bohême mettrait en jeu l'existence même du continent européen, et, par contrecoup, des intérêts essentiels à son pays; aussi a-t-il tenu à ajouter la phrase que j'ai soulignée plus haut, et où il laisse entendre que, selon toute vraisemblance, l'Angleterre serait amenée à prendre, en pareille hypothèse, la même attitude que si la France ou la Belgique elles-mêmes étaient attaquées. Il est peu probable que ce passage soit relevé par la presse allemande; nous n'en avons que plus intérêt à lui faire un sort dans nos propres journaux.

65

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 325 [1]. *Berlin, 4 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 mars.)

Depuis quelques semaines, et particulièrement depuis quelques jours, on peut dire que la Tchécoslovaquie a le privilège presque exclusif des attaques de la presse allemande. La campagne menée contre Prague par les feuilles du Reich n'a, il est vrai, jamais cessé. Même aux époques d'accalmie, il s'est toujours trouvé quelque éditorial pour prendre à parti la politique du gouvernement tchèque, stigmatiser son amitié avec Moscou ou protester contre le traitement « inique » infligé aux Allemands des Sudètes. Mais actuellement, le thème antitchécoslovaque est repris avec une persévérance et une violence nouvelles. Chaque jour, il reçoit un nouveau développement, soit qu'il s'étale dans la presse tout entière, soit qu'un organe déterminé lui consacre de veni-

[1] **Extraite des archives de l'ambassade.**

meuses colonnes. Les quotidiens berlinois paraissent même en oublier la propagande contre la Russie soviétique qui formait, naguère, l'étoffe principale de ces sortes d'articles. Prague est, maintenant, devenue la cible par excellence sur laquelle un adversaire acharné ne ménage pas ses coups.

Les arguments dont se sert cette campagne sont connus. La correspondance de l'ambassade a eu l'occasion de les signaler à maintes reprises. Ils reviennent comme un leitmotiv, mais un leitmotiv dont l'intensité orchestrale irait *crescendo*. S'ils portent sur des points différents, ils tendent tous à une même fin : présenter la Tchécoslovaquie comme un foyer permanent de périls pour l'Europe centrale, une menace pour la stabilité de la paix européenne tout entière. Prague serait, au dire de la presse allemande, le centre névralgique du continent ou, comme l'écrivait récemment le *Berliner Tageblatt* [1], le « carrefour des soucis européens ». L'État tchécoslovaque est ainsi devenu le bouc émissaire sur lequel se concentre la haine allemande, le pelé, le galeux d'où vient, si l'on en croit les dirigeants du IIIe Reich, le malaise actuel du bassin danubien.

Que reproche la propagande allemande à la Tchécoslovaquie?

Les griefs fondamentaux qu'elle invoque sont au nombre de trois :

D'une part, le IIIe Reich ne pardonne pas à l'État tchécoslovaque d'être né des traités de paix et d'incarner, en quelque sorte, l'esprit de la politique dite communément « de Versailles ». Dans l'article déjà cité du *Berliner Tageblatt*, on relève ces lignes caractéristiques : « La Tchécoslovaquie est la création-type des faiseurs de paix parisiens. Elle n'a pas seulement collaboré à tout ce qui est sorti de Versailles et de Genève. Bien souvent, elle en a pris l'initiative et conseillé la réalisation. Elle a basé tout son avenir sur la Société des Nations. Nous l'avons vue, il y a encore peu de temps, planter d'une main impétueuse le drapeau de la sécurité collective sur les sommets du mécontentement européen. Sa fierté a toujours consisté à être l'instrument sans reproche de la politique poursuivie par les puissances occidentales ». Fidélité à l'esprit du traité de paix, attachement au principe de sécurité collective et collaboration étroite avec la France, en voilà assez pour que la Tchécoslovaquie soit définitivement condamnée aux yeux des sphères responsables de Berlin.

Mais il y a plus : « Dans son zèle à pratiquer la politique russophile de la France, écrit le *Berliner Tageblatt*, Prague ne s'est laissé dépasser par personne». Le pacte entre Prague et Moscou, s'ajoutant au pacte franco-soviétique et le complétant, est, si l'on va au fond des choses, le grand grief du IIIe Reich contre sa voisine sud-orientale. Journellement, ces pactes sont présentés par la presse allemande comme une menace précise contre l'Allemagne, une tentative d'encerclement des pays bolchevistes ou en voie de bolchevisation dirigée contre l'État national-socialiste. Il n'est pas besoin de rappeler les prétendues révélations des journalistes berlinois — qu'ils empruntent d'ailleurs assez souvent à leur confrères polonais ou hongrois — et d'après lesquelles des officiers soviétiques exerceraient déjà d'importants commandements dans

[1] ***Note du document :*** **Numéro du 18 février 1937.**

l'armée tchécoslovaque ou surveilleraient, en Slovaquie, l'aménagement de terrains d'aviation destinés aux avions de bombardement russes. Ces affirmations reparaissent périodiquement en dépit de tous les démentis. Elles ont manifestement pour objet de créer dans le pays un état d'excitation permanent contre les Tchèques.

L'incident Seba [1], forgé de toutes pièces par la propagande polonaise, qui ne le cède en rien à la propagande allemande dans l'expression de sa haine contre la Tchécoslovaquie, a été repris et longuement développé par les feuilles du Reich [2]. L'émotion artificielle suscitée soudainement autour d'un ouvrage qui date de plus d'un an a gagné, on le sait, Bucarest, et M. Seba a dû finalement demander un congé. Cet incident est une nouvelle preuve du soin avec lequel les services spéciaux du Reich savent faire usage de tous les moyens possibles pour compromettre le gouvernement tchèque même au regard de ses amis, et pour entretenir autour de Prague une atmosphère de méfiance et de suspicion générales.

Mais c'est surtout la question des Allemands des Sudètes qui constitue l'arme principale de cette campagne. Si la légation d'Allemagne à Prague affecte de ne pas intervenir dans la question de la minorité allemande de Tchécoslovaquie et évite pudiquement de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays étranger, cette réserve n'est nullement observée par les services dirigeants de la propagande hitlérienne. La détresse morale et matérielle dont souffriraient les Allemands des Sudètes, les vexations de toutes sortes dont ils seraient l'objet de la part des autorités tchèques sont un thème inépuisable et qui nourrit sans cesse ce feu de discorde que certains milieux nationaux-socialistes attisent soigneusement sous la cendre.

On connaît le parti que ces milieux ont tiré de tels arguments. Si M. Henlein proclame qu'il n'est pas national-socialiste, c'est pourtant de Berlin que son activité politique est dirigée et subventionnée. Les dirigeants du Reich le tiennent, si on les en croit, pour un incapable, pour une sorte de réplique grotesque du Führer. Mais ils s'en servent. Sur leurs conseils, M. Henlein s'est rendu à Londres et a su s'y faire écouter [3]. Ils l'appuient de toutes leurs possibilités. Des services officiels comme l'organisation du parti national-socialiste pour les Allemands de l'étranger — organisation qui vient d'être rattachée à la Wilhelmstrasse — interviennent pour ainsi dire ouvertement. Un périodique spécial, *Der Sudentendeutsche*, a été créé à Berlin. D'autre part, un service de presse concernant les questions intéressant les Allemands des Sudètes dessert, depuis peu, les journaux du Reich et leur fournit gratuitement des informations et des articles contre la Tchécoslovaquie, sous couleur d'inciter les feuilles allemandes à consacrer plus d'attention à la « lutte pour le germanisme ».

Ces faits expliquent, en grande partie, l'inquiétude avec laquelle les cercles dirigeants de Berlin ont suivi les négociations engagées à Prague, au sein de

(1) Sur cet incident, voir, au tome IV de la présente série, le n° 442 (note).
(2) *Note du document :* Cf. notamment les télégrammes téléphonés n°s 585 et 799. [Ces deux télégrammes (analyses de presse) n'ont pas été reproduits].
(3) Voir, au tome III de la présente série, le n° 122 (note).

la coalition gouvernementale, par M. Hodza avec les ministres appartenant aux partis allemands activistes. La conclusion de l'accord qui en est résulté [1] a été saluée à Berlin par une explosion d'indignation et de dérision. Dociles aux instructions qu'ils recevaient, les principaux organes ont refusé toute valeur aux concessions faites par Prague [2]. D'après eux, le gouvernement tchécoslovaque n'aurait en vue que des buts intéressés. Il ne s'était nullement agi pour M. Hodza de satisfaire, même dans une faible mesure, aux revendications légitimées des Allemands de Tchécoslovaquie, mais il avait voulu uniquement faire un geste qui permît au gouvernement tchèque d'exciper de sa bonne volonté à l'égard de la minorité des Sudètes, de dissiper l'émotion provoquée à l'étranger et particulièrement en Angleterre par la campagne de M. Henlein. Avec un ensemble parfait, la presse allemande s'est acquittée de sa tâche. « Prague refuse en réalité tout compromis », écrivait en manchette le *Berliner Tageblatt* du 21 février. Aux revendications antérieurement formulées, les journaux du Reich en ajoutaient de nouvelles : « L'accord intervenu, affirmait le même jour l'*Observateur raciste*, n'assure en aucune façon la permanence du caractère national du germanisme dans les Sudètes. Tout accord entre Tchèques et Allemands, qui ne comportera pas comme condition première l'arrêt de la colonisation tchèque dans le territoire des Sudètes, n'aura aucune valeur ».

A cette levée de boucliers qui répondait à la fois au désir d'atténuer les répercussions possibles de l'accord dans le camp de Henlein et de conserver un aliment de premier ordre à la propagande antitchécoslovaque, la *Correspondance politique et diplomatique* a aussitôt participé. Dans son numéro du 22 février, l'officieux bulletin écrit que le gouvernement tchèque n'a nullement fait pour la minorité allemande le geste qu'on s'était plu à attendre de lui. Le Führer des Sudètes lui-même, rassuré et fortifié par cette campagne, élève la voix et se livre, à Aussig, le 28 février, à une manifestation à laquelle les journaux du Reich s'empressent d'accorder la plus large publicité : M. Henlein réclame non seulement l'autonomie administrative complète pour les Allemands de Tchécoslovaquie, mais encore la protection de leur patrimoine national, la garantie de leur frontière culturelle et linguistique et un dédommagement pour tous les torts subis par eux depuis 1918.

Le tollé soulevé par de telles revendications dans la presse tchèque a été exploité, ici, comme il fallait s'y attendre. « Prague repousse brutalement la main que lui tendent les Allemands des Sudètes », imprime en grands titres l'*Observateur raciste* du 2 mars. Ce journal ajoute qu'un cri de fureur a été la seule réponse de l'opinion tchécoslovaque à l'offre loyale de collaboration faite par M. Henlein. L'*Angriff*, organe de M. Goebbels, s'exprime dans le même sens : « Prague, écrit-il, persiste dans son entêtement ».

Le discours prononcé, hier 3 mars, par M. Krofta devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat tchécoslovaques n'a apporté

(1) Voir ci-dessus le n° 22.
(2) *Note du document* : Cf. télégrammes téléphonés n°s 777 et 842. [Ces deux télégrammes (analyses de presse) n'ont pas été reproduits].

aucun apaisement. Les assurances données par le ministre des Affaires étrangères que les rapports officiels entre son pays et le Reich demeurent bons, en dépit des campagnes de presse, ont été accueillies ici avec une froideur mêlée d'ironie. Le *Berliner Tageblatt* avait d'ailleurs, par avance, le 28 février, répondu à ces affirmations optimistes : « On entend parfois exprimer à Prague, indiquait-il, des opinions favorables sur l'évolution des relations avec l'Allemagne. Nous voulons bien y croire. Mais les dirigeants tchécoslovaques paraissent désirer gagner du temps jusqu'à la conclusion d'un compromis entre le Reich et les puissances occidentales. Sans doute espère-t-on quelque avantage de cette tactique. En attendant, la démocratie tchèque continue la petite guerre contre le germanisme ».

Il est permis de se demander à quoi tend une propagande aussi prolongée et aussi systématique. Elle ne peut être faite au hasard. Sous un régime qui prétend au privilège exclusif de façonner l'opinion publique, une telle campagne doit avoir un dessein précis. Sert-elle à préparer les esprits à un acte de force qu'elle présente, dès maintenant, comme inévitable, à les persuader de la nécessité absolue de l'opération chirurgicale dont parlent certains des plus hauts dirigeants du Reich? C'est possible, mais de pareilles intentions contrediraient trop brutalement, du moins pour le moment, les assurances de paix que les chefs de l'Allemagne nationale-socialiste multiplient depuis quelque temps.

Il paraît plus conforme à la vérité de voir, dans cette propagande, une manifestation de la volonté des milieux politiques du Reich de conserver avec le gouvernement de Prague ce qu'on pourrait appeler une querelle ouverte, d'empêcher la plaie de se cicatriser et même de l'envenimer à l'occasion. Il est caractéristique que Varsovie paraisse pratiquer, à l'égard de la Tchécoslovaquie, une politique analogue et se refuse à toute procédure d'entente. Quel peut être l'objet que les sphères de Berlin se proposent avec de telles méthodes? Sans doute, et en premier lieu, celui de démoraliser la partie adverse, de l'intimider, de la mettre dans un état de moindre résistance qui permette au IIIe Reich d'attirer sans peine, le cas échéant, le gouvernement de Prague dans les filets d'un accord bilatéral.

De plus, en concentrant ses attaques sur un point précis, la politique allemande veut et espère détacher la Tchécoslovaquie de ses alliés et saper à sa base la Petite Entente. En toutes circonstances, elle ne manque pas de peindre l'activité de Prague comme un obstacle à la pacification du bassin danubien, la Tchécoslovaquie sous l'aspect d'un foyer dangereux dont Yougoslaves et Roumains doivent, dans leur intérêt, se détourner.

A cette politique du poing tendu, se mêle parfois habilement celle de la main ouverte. A Berlin, on reçoit volontiers mon collègue tchécoslovaque, on l'écoute avec complaisance. Des personnalités, comme M. Goebbels ou M. Rosenberg, lui donnent, au besoin, des assurances apaisantes. Mais de ces conversations, de ces sondages, rien n'est sorti, jusqu'à présent, de positif et les dirigeants hitlériens n'ignorent pas l'art de se dérober.

La campagne actuelle peut, il est vrai, se terminer aussi brusquement qu'elle a commencé. Sur un signe du chef d'orchestre, tout peut s'apaiser du jour au

lendemain. Il n'en reste pas moins que ce ferment de discorde demeure; que, jusqu'à nouvel ordre, on ne fait rien à Berlin pour en atténuer les effets perturbateurs et qu'on paraît considérer la permanence du conflit latent germano-tchèque comme constituant un procédé commode à la fois pour maintenir, sur un point donné, l'unité de vues des politiques allemande, polonaise et hongroise et pour provoquer une crise, à l'heure qui serait jugée propice.

66

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 235. Très confidentiel. *Ciboure, 4 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 mars.)

Sous les bordereaux nos 251 du 27 février et 257 du 1er mars, le Département a bien voulu me communiquer les copies de deux intéressants rapports (nº 55 et nº 78) (1) de notre chargé d'affaires au Quirinal, concernant les envois de combattants italiens en Espagne. Dans ces deux rapports, M. Blondel évalue à 60.000 environ le nombre des Italiens qui devaient se trouver engagés en Espagne à la fin de février. Il m'est venu de Saint-Sébastien une information selon laquelle ce total serait de 70.000. Elle me paraissait excessive, mais elle n'est pas très éloignée, on le voit, de celle qui a cours dans les milieux diplomatiques britanniques, français et russes de Rome.

Ce qui est, toutefois, plus significatif encore que le nombre des combattants italiens, c'est la manière dont notre chargé d'affaires décrit leur recrutement. Il semble que des unités entières de l'armée italienne soient transportées en Espagne. Le gouvernement italien ne se contente donc pas de laisser ses nationaux participer à la guerre. Il y participe lui-même avec des effectifs qui sont assez restreints si on les compare à l'ensemble de l'armée italienne, mais qui, même sans porter le drapeau vert-blanc-rouge, l'engagent néanmoins.

Dans un entretien qu'il a eu avec notre ambassadeur à Bruxelles et dont celui-ci a rendu compte par sa dépêche nº 114 (copie communiquée à cette ambassade sous le nº 246 en date du 27 février) (2), le ministre belge des Affaires étrangères s'est montré inquiet des événements qui se passent ainsi en Espagne. Il estime que la France et l'Angleterre devraient parler très ferme et exercer une action aussi énergique que possible, sans quoi les masses auront l'impression « que les démocraties se laissent faire ».

On comprend d'autant mieux l'inquiétude de M. Spaak qu'il appartient au parti socialiste et que, dans ce parti, un mécontentement existe, dont l'indice

(1) Des 9 et 20 février, reproduits au tome IV de la présente série sous le nº 417; dans ce tome, sous le nº 6.
(2) Dépêche dont l'essentiel est ici résumé.

a été récemment fourni par la démission de M. Vandervelde [1]. Mais la façon même dont M. Mussolini a engagé l'Italie dans la guerre civile d'Espagne, — très probablement d'accord avec l'Allemagne, comme l'explique M. Blondel —, confère une gravité particulière à la lutte qu'il faudrait soutenir pour chasser d'Espagne les combattants italiens. Aussi, la première précaution à prendre consisterait-elle à prier le ministre belge des Affaires étrangères, qui n'a évidemment pas manqué de peser toutes les conséquences éventuelles de l'initiative qu'il suggère, de préciser le concours promis par la Belgique aux puissances qui devraient affronter un conflit pour réaliser sa suggestion.

L'allusion que M. Spaak a faite aux « masses » est peut-être une réponse anticipée à cette question. Le ministre belge des Affaires étrangères est peut-être convaincu, de très bonne foi, que les peuples se lèveraient comme un seul homme pour défendre le gouvernement de Valence si, la France et l'Angleterre ayant pris parti pour Valence contre Rome, une guerre européenne s'ensuivait. Mais en présence de perspectives aussi formidables, les convictions même les plus sincères ne suffisent pas à fournir la base d'une politique. Il faudrait des engagements précis et des garanties de leur exécution. Avant le conflit franco-prussien de 1870, Napoléon III disait qu'il ne ferait la guerre que « les mains pleines d'alliances ». Le jour venu, il fut seul. Nous perdîmes l'Alsace-Lorraine et Bismarck acheva de constituer l'Empire allemand qui devait plus tard envahir la Belgique.

Or, il apparaît en ce moment-ci que les volontaires mêmes qui sont déjà partis de France ou de Belgique, pour combattre dans les troupes de Valence, sont souvent peu enclins à continuer la lutte. Cependant, si l'on suppose que les masses populaires vont se lever dans toute l'Europe pour défendre le gouvernement de M. Largo Caballero, quel enthousiasme ne devait-on pas espérer des jeunes gens, courageux jusqu'à l'exaltation, qui n'ont pas attendu l'inquiétude de M. Spaak pour abandonner leurs foyers et pour courir aux tranchées espagnoles où tant d'entre eux, hélas, ont déjà trouvé la mort?

Le découragement qui couve parmi les survivants n'est pas attesté seulement par les déclarations de ceux qui réussissent à revenir en France. A vrai dire, ces déclarations sont déjà bien éloquentes. On est tenté de recommander particulièrement à M. Spaak la lecture du rapport rédigé, le 3 février, par un fonctionnaire manifestement dépourvu de toute partialité. Il s'agit du commissaire spécial qui a reçu ce jour-là à Paris, gare de Lyon, les vingt-quatre miliciens rapatriés à grand-peine par notre vaillant consul à Valence, qui a pu sauver aussi des volontaires belges. Le rapport en question relate simplement les déclarations des volontaires rapatriés. On y apprend que ceux-ci avaient commencé par être mis en état d'arrestation par les autorités espagnoles, lorsqu'ils s'étaient adressés à notre consulat pour retourner en France. Un passage de leur récit laisserait même supposer que, sans l'intervention immédiate de M. Marcassin qu'un volontaire français avait pu avertir en sau-

[1] Le vice-président du Conseil belge avait démissionné fin janvier en raison de divergences de vues sur les affaires d'Espagne.

tant par-dessus le mur de la caserne, ils auraient tous été fusillés par l'ordre d'un Allemand qui commandait dans la capitale même du gouvernement de la République espagnole. Soit dit en passant, ce détail donne une certaine vraisemblance à la nouvelle qui a paru quelque temps après dans la presse espagnole de la zone militaire, et selon laquelle des volontaires français auraient effectivement été fusillés à Valence. Mais enfin, on peut prétendre que des volontaires rapatriés, qui n'ont pas voulu continuer à combattre, sont des témoins suspects. Si cette objection était formulée par des personnes qui continuent à lutter au péril de leur vie pour le gouvernement de Valence, il faudrait évidemment en tenir compte. Une autre preuve devrait alors être cherchée, pour démontrer que beaucoup de volontaires veulent s'en aller.

Mais cette preuve existe. Elle est fournie par le gouvernement de Valence lui-même. Dans son télégramme nos 135 à 137 du 1er mars [1], notre chargé d'affaires dans cette ville a, en effet, communiqué au Département la traduction d'un ordre que le président du Conseil, ministre de la Guerre, a adressé au directeur général de la Sûreté, pour lui prescrire d'empêcher « par tous les moyens et avec le concours des policiers et des gardes d'assaut » le départ des volontaires étrangers. La raison qu'en donne M. Largo Caballero est que le comité de Londres a décidé de ne plus laisser entrer de volontaires en Espagne.

Ainsi, le gouvernement de Valence craint de manquer de soldats s'il laisse partir les volontaires qui veulent s'en aller et qui, désormais, ne peuvent plus être remplacés par d'autres recrues étrangères. Je ne voudrais pas écrire ici les mots qui viennent à l'esprit de tout Français, à la pensée de l'emploi qui est ainsi fait d'une partie de notre jeunesse, déjà trop peu nombreuse pour défendre la patrie. Pour soulager l'indignation qui risquerait d'éclater en nous si nous continuions à discuter sérieusement ce sujet, je me permettrai de raconter ici un mot qui me fut rapporté un jour, à Moscou, par un journaliste français qui avait réussi à voir assez bien l'U.R.S.S. parce qu'il savait la langue russe et parce que les autorités soviétiques croyaient qu'il l'ignorait.

Notre compatriote visitait une *Komouna*, c'est-à-dire une exploitation agricole soviétique où tous les biens étaient mis en commun, comme dans une congrégation. Le chef de la *Komouna*, jeune communiste plein d'entrain et de cordialité, lui expliquait le magnifique progrès qu'avait constitué la réalisation de cette formule millénaire. Le Français, pourtant, demanda si aucun membre de la *Komouna* ne s'en était jamais retiré. Le Russe répondit que si, et il cita le nom d'un camarade qui était parti l'année précédente, parce qu'on n'avait pas voulu appeler un pope auprès de sa mère qui allait mourir.

« Et quand il est parti, questionna le Français, vous lui avez rendu la terre qu'il avait apportée à la communauté? »

Le Russe éclata de rire et, frappant sur le genou de son interlocuteur, il lui dit avec candeur :

« Si je rendais la terre, il n'y aurait plus personne ici demain. »

Combien de volontaires français, belges, anglais, etc., resterait-il en Espagne, si on leur rendait la liberté de partir?

[1] Télégramme dont la reproduction a paru inutile, son sens étant indiqué ici.

Et s'il ne restait plus de volontaires étrangers dans les troupes de Valence, M. Mussolini éprouverait-il encore le besoin de voir des Italiens dans les troupes de Salamanque?

En d'autres termes, la première mesure à prendre pour calmer l'inquiétude de M. Spaak ne consisterait-elle pas à obtenir que le gouvernement de Valence, renonçant à la décision adoptée par M. Largo Caballero, laissât partir tous les « volontaires involontaires »?

67

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 96 [1]. Très confidentiel. *Rome, 4 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 mars.)

Étant allé voir M. Sugimura, à son retour de Berlin, j'ai recueilli de lui des impressions et des appréciations que je résume ci-après en les cousant, pour ainsi dire, les unes aux autres.

« Le communiqué du Grand Conseil [2], m'a dit l'ambassadeur du Japon, contient la part de rhétorique claironnante qui est habituelle aux documents du régime et qui a pour but l'effet moral à l'extérieur et le prestige à l'intérieur. Mais quand on l'analyse, il est plutôt modéré. Il y est question de « solidarité » avec l'Espagne de Franco, mais seulement d'« entente » avec l'Allemagne, de « clarification » des rapports avec l'Angleterre (le fait est que leur clarification n'est pas inutile), et enfin de dispositions à « coopérer avec toutes les nations » qui y sont elles-mêmes disposées, tandis que jusqu'à présent, l'on distinguait le plus souvent entre nations sanctionnistes et nations non sanctionnistes. Donc cette distinction a disparu. Quant au développement des armements italiens, on l'annonce « adéquat » à la situation créée par les armements des autres. Vraiment, quand je verrai le comte Ciano, que je n'ai pas encore vu depuis mon retour de Berlin, je serai tenté de lui dire qu'il est en passe de devenir un remarquable rédacteur.

« Comme vous le savez, je reviens d'Allemagne. J'ai été frappé de ce que l'on y travaille, de ce qu'on y a travaillé, et tout ce qui s'y fait, tout ce qui s'y est fait est en vue de la guerre ou dans l'hypothèse de la guerre. Pauvre Tchécoslovaquie ! Oh oui, pauvre Tchécoslovaquie ! Deux magnifiques routes ont été construites pour conduire de Berlin à la frontière, l'une par Dresde,

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.
(2) Tenu à partir du 2 mars. Voir ci-après le nº 86 (note).

l'autre par Leipzig. Grâce à ces routes, un important effectif de troupes allemandes peut être très rapidement amené sur la frontière tchécoslovaque (1).

« Les militaires allemands croient que, dans le cas d'une guerre, les troupes françaises ne dépasseront pas la ligne Maginot, mais ils redoutent l'action de votre aviation en Rhénanie*. Toutefois, ils n'ont pas l'intention d'agir offensivement à l'ouest. Ils pensent qu'à peine la guerre commencée, les Russes enverraient leurs avions en Tchécoslovaquie : d'où résulte chez eux l'opinion que l'Allemagne devrait immédiatement occuper la Tchécoslovaquie, au moyen d'une opération massive, faite avec des effectifs imposants, peut-être une dizaine de corps d'armée. La Tchécoslovaquie devient pour eux, par suite, la Belgique de demain.

« Je ne crois pas qu'ils se proposent d'attaquer la Tchécoslovaquie. Il me semble que, dans leur esprit, l'occupation de la Tchécoslovaquie leur serait imposée par l'éventualité d'une guerre éclatant entre l'Allemagne et la Russie. Rappelez-vous 1914. Entre deux grandes puissances, l'on polémique et l'on manœuvre l'une contre l'autre pendant un certain temps; puis, un jour, cela s'envenime, l'on prend des précautions militaires, l'on ne peut plus arrêter la machine mise en mouvement, et alors ça y est. Voilà, à ce qu'il me semble, contre quoi les Allemands sont en garde par rapport à la Russie et pourquoi la Tchécoslovaquie est, à leurs yeux, la Belgique de l'avenir.

« De nos jours, il n'y a guère d'entente à cent pour cent : du soixante pour cent est déjà très joli. Il me semble en être ainsi de l'entente de Berlin avec Rome. Les Allemands n'ont pas une grande confiance dans les Italiens. De son côté, Mussolini n'a pas fait son jeu avec Hitler sans retour : il manœuvre. Il y a une part d'affectation pour la galerie dans la formule : l'axe Berlin-Rome.

« En Allemagne, pour la politique extérieure, il faut distinguer entre les nazis et la Wilhelmstrasse. Les nazis veulent diriger et, en fait, dirigent; mais la Wilhelmstrasse, organisme technique, entre en scène quand il s'agit de passer à l'exécution et remet les choses au point**. De ces deux facteurs, le plus favorable à l'axe Rome-Berlin est les nazis. Mais je dois dire qu'un peu partout, à la Wilhelmstrasse aussi, est admise l'opinion que l'Italie d'aujourd'hui, l'Italie de Mussolini n'est plus celle d'autrefois, qu'elle compte pour davantage.

« La plupart des Allemands du Reich croient que l'Autriche, un jour ou l'autre, leur tombera dans les mains. Lui-même, leur ambassadeur, M. von Hassell, dit à ses collègues que l'Autriche est un pays allemand, que son union à l'Allemagne est certaine, que c'est seulement une question de temps. Quant au ministre d'Autriche, M. von Berger-Waldenegg, ancien ministre des Affaires étrangères, il m'a confié ces jours-ci qu'à l'heure actuelle encore « il n'y avait

(1) Tandis qu'en France, le *Matin* faisait campagne contre la construction d'autostrades et que l'opinion publique s'en désintéressait, l'Allemagne développait un immense réseau d'autoroutes qui, pour une même manœuvre, permettrait à une division allemande d'agir en quatre heures (contre dix-huit pour une division française).

* Annotation marginale du document : *Aviation italienne soutiendrait la française.*

** Annotation du document : *La Wilhelmstrasse perd toujours la partie.*

pas de patriotisme autrichien », mais seulement un sentiment de loyalisme à la maison de Habsbourg, que c'était peut-être triste, mais que c'était ainsi.

« L'union de l'Autriche à l'Allemagne serait très grave pour la Tchécoslovaquie, grave pour la Roumanie et la Yougoslavie, grave pour l'Italie aussi. Ce qui convient à l'Italie et ce que M. Mussolini a d'abord cherché, c'est que l'Autriche soit une nouvelle Suisse, ou état-tampon entre l'Italie et l'Allemagne. Le Duce en était venu à apprécier le voisinage de petits pays, neutres de droit ou de fait : ses sourires d'aujourd'hui à la Suisse le prouvent, alors qu'il avait commencé par être tant soit peu irrédentiste à propos du Tessin. En ce qui concerne l'Autriche, un rôle analogue à celui de la Suisse est le rôle qui plaisait pour elle à M. Mussolini. Mais sont survenues l'affaire d'Abyssinie et les sanctions, et c'est, à son avis, ce qui a déterminé M. Mussolini à modifier sa politique autrichienne.

« Quand fut annoncé l'accord austro-allemand du 11 juillet 1936, je demandai à M. von Hassell : « Maintenant que la chose est publique, révélez-moi votre secret ». Il me répondit que la négociation avait commencé en janvier 1936. Alors, l'affaire est claire : les sanctions économiques entrent en vigueur en décembre 1935; à ce moment, il est question de l'embargo sur le pétrole, qui alarme fort les Italiens; moins d'un mois après, commence la négociation sur la réconciliation de Vienne avec Berlin. Bref, ce sont les sanctions qui ont décidé le Duce à laisser l'Autriche se rapprocher de l'Allemagne.

« Si rien ne vient changer le cours des choses, l'Allemagne sera avantagée sur l'Italie en Europe danubienne et balkanique. L'industrie allemande est puissante, sa production est abondante : les Italiens ne seront pas de force à la concurrencer. Il est vrai que l'Allemagne n'a pas de capitaux, pas d'or; mais l'Italie n'en a guère plus; et malgré sa pénurie d'or, M. Schacht n'a-t-il pas trouvé le moyen d'en envoyer un peu en Turquie, pays auquel les Allemands font assez attention? En fait d'exportation, d'expansion économique, le Reich l'emportera sur l'Italie dans la vallée du Danube, dans les Balkans et au-delà.

« Les sujets de préoccupation ne manquent pas, certes; mais il semble y avoir quelque indice que les États-Unis ne se désintéresseront pas complètement des affaires de l'Europe. Ainsi, j'ai appris que Roosevelt a fait faire des sondages, dans diverses capitales, à Londres et à Rome notamment, sur la possibilité d'étendre à toutes les colonies d'Afrique les clauses stipulées autrefois pour le bassin international du Congo : la porte ouverte. Je tiens de M. Phillips, l'ambassadeur des États-Unis à Rome, qu'il a sondé le gouvernement italien à ce sujet. Mais le Duce, n'est-ce pas, songe pour l'Abyssinie à tout autre chose qu'à ouvrir la porte : aussi le sondage ne pouvait-il rien donner ici, pour le moment. A Londres, je ne sais pas au juste ce qui a été répondu, sans doute, qu'on n'y serait pas défavorable, mais que c'était encore un peu tôt pour en parler. Néanmoins, je retiens le fait comme un symptôme des dispositions de M. Roosevelt à faire quelque chose pour favoriser l'apaisement entre pays d'Europe; et peut-être en effet, une initiative de ce genre aiderait-elle à résoudre le problème colonial.

« L'Italie, au moins par sa presse, appuie moralement la revendication coloniale de l'Allemagne et elle associe les Allemands à l'exploitation de sa propre

colonie nouvelle, l'Éthiopie. Que donnera dans l'avenir cette association économique italo-allemande en Abyssinie ? C'est une question. Les Italiens ne trouveront-ils pas un jour qu'ils se sont donné des associés un peu encombrants ? C'est possible. Mais pour le moment, ils sont déçus dans les espoirs qu'ils avaient fondés sur le *gentlemen's agreement*, amers envers l'Angleterre, inquiets de ses armements ; l'invitation adressée à la légation du Négus pour le couronnement de George VI les a piqués : par suite, c'est vers l'Allemagne qu'ils se tournent.

« Le jour où les Italiens auraient clarifié leurs rapports avec l'Angleterre, je crois qu'ils adhéreraient à la convention navale de Londres et, le jour où ils auraient repris leur place à Genève, je crois qu'ils mettraient leur signature à la convention de Montreux. Alors, le moment pourrait venir pour les États-Unis d'édulcorer le problème colonial, qui est surtout africain, en le transportant sur le terrain économique, douanier, commercial.

« En ce qui concerne votre pays, les Allemands assurent qu'ils n'ont pas de mauvaise intention à son égard. Mais certains nazis racontent aux attachés militaires étrangers que le bolchevisme, une fois vaincu en Espagne, ce dont ils se prétendent sûrs, n'épargnera pas pour cela la France, où il prendra le dessus. Seulement, vous le savez, le rôle des diplomates est de soumettre à leur critique les renseignements que recueillent les militaires : et il en doit être ainsi de celui-là ».

68

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 575, 576. *Paris, 5 mars 1937, 16 h. 30.*

Les difficultés que signalent vos dernières communications en ce qui concerne la mise au point du système de surveillance font apparaître comme inévitables des retards dans l'application du plan de contrôle. Les conséquences d'une telle situation seraient d'autant plus sérieuses que, d'après les renseignements reçus de notre consul à Gibraltar (mon télégramme no 572) [1] au sujet desquels je demande toutes confirmations et précisions utiles, les débarquements italiens auraient continué à une date permettant de supposer que les contingents en question auraient quitté l'Italie postérieurement au 21 février, tandis qu'à notre frontière, au contraire, la surveillance a été renforcée, la nouvelle réglementation édictée étant appliquée d'une manière stricte.

Dans ces conditions, j'estime indispensable que, sans plus attendre, la surveillance navale soit effectivement organisée et mise en situation de pouvoir

(1) Qui signalait le débarquement de troupes italiennes dans le sud de l'Espagne.

s'exercer. Même si, pendant les premiers jours, les bâtiments de guerre qui en seront chargés ne sont pas encore autorisés à exercer à l'égard des navires de commerce le contrôle que prévoit le plan de Londres, le seul fait de leur présence, par la possibilité qu'il donne de surveiller les mouvements des navires à l'entrée et à la sortie des ports, sera de nature à gêner certaines opérations et rendre en tout cas impossibles les interventions directes de telle ou telle marine de guerre. Il va de soi que rien ne s'oppose à ce que, parallèlement, les premiers éléments de contrôle terrestre soient mis en place.

Vous voudrez donc bien insister de la manière la plus pressante et la plus énergique pour que, compte tenu de mon télégramme nº 548 (1), une date très prochaine soit arrêtée pour l'entrée en application du plan de surveillance navale et l'installation des premiers éléments du système de surveillance des frontières.

69

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 582, 583. *Paris, 5 mars 1937, 23 h.*

Les projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique, transmis par vos lettres nos 158 et 159 (2), ont fait l'objet de l'examen attentif du Département et du ministère de la Marine.

Je vous prie de remercier le gouvernement britannique de nous avoir confidentiellement donné connaissance de ces projets, dont la teneur confirme les renseignements qui nous avaient déjà été communiqués au cours des négociations. Ils n'appellent, de notre part, aucune objection.

Aucune de leurs dispositions n'apparaît, en effet, de nature à être invoquée comme constituant aux yeux du gouvernement britannique un « changement de circonstances » pouvant faire jouer l'article premier du protocole de signature du traité tripartite de 1936 (3) et provoquer une « consultation » des puissances signataires en vue de modifier ce dernier traité.

Veuillez vous faire confirmer ce point. Nous tenons, en effet, à ce que le traité de 1936 demeure dans sa forme originelle, notamment en ce qui concerne l'article 6 (4) qui donne à la France la faculté de prendre toutes dispositions

(1) Télégramme du 3 mars, résumé par cette phrase.

(2) La première de ces dépêches, du 23 février, a été reproduite ci-dessus sous le nº 15.

(3) Le dit article de l'accord naval franco-anglo-américain du 25 mars 1936 (voir ci-dessus nº 15, note) stipulait que si l'entrée en vigueur du traité était rendue indésirable par les constructions navales d'une puissance quelconque, les puissances contractantes se consulteraient pour en modifier les dispositions.

(4) Cet article interdisait la mise sur cale ou l'acquisition avant le 1er janvier 1937 des bâtiments de surface appartenant aux sous-classes *a* et *b* et dont le déplacement-type dépasserait 8.000 tonnes. Si une puissance quelconque ne s'y conformait pas, toute partie contractante pourrait, après notification, porter cette limite à 10.000 tonnes.

nécessaires au cas où le Reich entreprendrait la construction des deux croiseurs *A* supplémentaires que, par le nouvel accord, le gouvernement britannique lui reconnaît le droit de posséder.

Veuillez en même temps marquer que, convaincus que le gouvernement britannique partage le point de vue exposé ci-dessus, nous souhaitons que ces deux accords bilatéraux lui facilitent une prochaine ratification du traité tripartite. Dans le même esprit, la procédure d'approbation, en cours devant notre Parlement, va être accélérée.

70

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 232 à 240. Très confidentiel. Réservé. *Washington, 5 mars 1937, 20 h. 3, 20 h. 32, 20 h. 35, 21 h. 30, 21 h. 35.*

(*Reçu :* le 6, 4 h. 55, 2 h. 45, 4 h. 50.)

A communiquer immédiatement dès l'arrivée au président du Conseil et au ministre des Finances.

De très bonne heure aujourd'hui, le secrétaire d'État du Trésor m'a téléphoné pour me demander de venir le voir. Je suis arrivé à dix heures du matin à la Trésorerie.

M. Morgenthau m'a aussitôt montré une série de télégrammes qu'il venait de recevoir et qui résumaient les mesures prises par le Conseil des ministres dans l'ordre financier(1). Il m'a demandé si je savais si les nouvelles données par cette dépêche étaient exactes.

Je lui ai répondu qu'il m'était impossible de lui donner une opinion définitive sur ce point, étant donné que je n'avais reçu encore aucune nouvelle officielle et que les journaux américains de ce matin donnaient des renseignements contradictoires.

M. Morgenthau m'a demandé alors l'autorisation de s'exprimer en toute franchise. Il parlait moins comme secrétaire d'État du Trésor que comme un ami de la France et de son gouvernement, dont il suit l'effort avec d'autant plus d'intérêt qu'il sait que le gouvernement français fait la même politique que le gouvernement américain qui rencontre devant lui les mêmes forces et les mêmes oppositions.

(1) Le 5 mars, le Conseil des ministres se prononçait en faveur de la libre circulation de l'or, adoptait diverses mesures (gestion par une commission spéciale du fonds d'égalisation des changes, modification du rythme de certaines dépenses d'investissement) et procédait au lancement d'un emprunt de la Défense nationale.

M. Morgenthau jugeait à première vue que les mesures prises par le gouvernement français risquaient d'être inopérantes. Il pensait que du moment qu'il ne décidait pas une stabilisation définitive du franc, qui aurait mis fin à l'incertitude monétaire et aurait procuré au Trésor d'appréciables ressources, la situation resterait critique et il jugeait que dans ces conditions, il serait extrêmement difficile au gouvernement français de maintenir le franc-or au taux où il était pratiquement établi depuis le mois de septembre dernier.

M. Morgenthau a insisté pour que je téléphone à Paris en vue de lui fournir dans le courant de l'après-midi des renseignements précis sur les mesures financières prises par la France.

Après avoir téléphoné au ministère des Finances où, en l'absence de M. Vincent Auriol, j'ai été en communication avec M. Flouret, j'ai revu cet après-midi M. Morgenthau. J'ai pu, grâce aux indications qui m'avaient été fournies et grâce au communiqué de l'agence Havas que j'avais reçu dans l'intervalle et qui reproduisait les déclarations très nettes du président du Conseil, apporter à M. Morgenthau les renseignements précis qu'il désirait. Le secrétaire d'État du Trésor, qui était entouré de plusieurs experts, m'a fait alors la déclaration suivante :

« Hier, les cours étaient de 4,65 pour cent francs, comme les jours précédents. Ce matin, les gouvernements français et [anglais] ont essayé de défendre ces cours. Ils n'y ont pas réussi, malgré les sommes considérables qu'ils ont dépensées ». M. Morgenthau a prononcé le chiffre de 90 millions de dollars.

« J'ai reçu, a-t-il continué, de la Banque de France l'ordre d'acheter du franc à 4,41 pour cent francs. Mais la Trésorerie américaine n'a pas eu à agir, car sans aucune intervention de sa part, le franc est resté stable au taux de 4,53 pour cent francs, c'est-à-dire à un taux supérieur à celui auquel la Banque de France semblait se résigner à laisser baisser le franc ». M. Morgenthau a ajouté que les inquiétudes qu'il m'avait manifestées le matin spontanément, sur l'impossibilité de maintenir le franc au taux antérieur, étaient bien justifiées puisque dans les quelques heures qui avaient suivi, les ordres de la Banque de France avaient confirmé ses prévisions.

Mais, a-t-il conclu, la résistance spontanée du franc qu'il avait constatée dans l'après-midi, après l'excellente déclaration lue par le président du Conseil, était de bonne augure. Elle marque, d'après lui, que sur un taux inférieur au taux des jours précédents, la stabilisation définitive du franc serait possible, surtout si l'appel du président du Conseil était entendu avec confiance. M. Morgenthau me répéta ensuite en termes particulièrement chaleureux son désir d'aider le gouvernement français dans toute la mesure du possible, suivant les indications que je pourrais lui donner, et il conclut ainsi cette deuxième conversation :

« Je vous ai expliqué les faits que le Trésor américain avait constatés au cours de cet après-midi. Certaines obscurités subsistent pour nous, car pour comprendre exactement le sens des événements, il faudrait savoir ce qui s'est passé à Paris et quelles sont les intentions du gouvernement français. Demain matin,

je vous serai donc reconnaissant de téléphoner vous-même à M. Vincent Auriol, pour lui demander s'il peut à ce sujet vous donner des indications, et de revenir me voir à 9 heures et demie, c'est-à-dire une demi-heure avant l'ouverture du marché, de manière que je puisse agir en connaissance de cause et seconder dans la mesure du possible l'action de votre gouvernement. »

J'ai remercié M. Morgenthau des assurances si amicales qu'il me donnait, tout en marquant que sur un sujet aussi délicat, des conversations approfondies par téléphone entre Paris et Washington étaient toujours difficiles.

Je téléphonerai cependant demain matin vers midi et demie, heure française, c'est-à-dire vers 7 heures et demie, heure de Washington, soit à M. Vincent Auriol, soit à M. Rueff, de manière à pouvoir me rendre ensuite de nouveau à la Trésorerie, comme M. Morgenthau m'en a instamment prié, en vue de lui apporter avant l'ouverture du marché américain les renseignements que vous croirez devoir me donner.

71

M. Dormoy, Ministre de l'Intérieur,

à MM. les Préfets de la frontière franco-espagnole.

D. Secret. *Paris, 5 mars 1937.*

Pour assurer le respect du principe de la non-intervention dans la guerre civile espagnole, le comité de Londres, aux décisions duquel la France a adhéré, a institué aux frontières de l'Espagne, et notamment à la frontière française, un contrôle qui sera exercé par des agents internationaux.

Ces derniers ont pour mission de s'assurer de la stricte application des mesures prises par les gouvernements, en vue d'interdire l'envoi des volontaires et des marchandises prohibées à destination de l'Espagne.

Ces instructions ont pour but de vous préciser les modalités de la surveillance exercée par les agents internationaux à la frontière franco-espagnole, qui entrera en vigueur *le 7 mars à 0 heure.*

TITRE I

Principes suivant lesquels sera exercé le contrôle de la surveillance de la frontière terrestre franco-espagnole.

Paragraphe 1. — *Délimitation de la frontière.*

La frontière sera divisée en trois zones comprenant :

a. Zone 1 : Basses-Pyrénées;
b. Zone 2 : Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège;
c. Zone 3 : Pyrénées-Orientales.

Chacune de ces zones sera contrôlée par des organes de contrôle mi-fixes, mi-mobiles, pour lequel est prévu, à l'heure actuelle, un effectif de 130 personnes.

1. *Le personnel fixe* sera placé à tous les points où les voies ferrées et les routes traversent la frontière (Se reporter à l'annexe A qui énumère ces points de passage).

2. *Le personnel mobile* est destiné à renforcer éventuellement le personnel fixe, et surtout à surveiller les autres parties de la frontière que l'on peut franchir sans passer par les postes frontière établis sur les voies ferrées et sur les routes.

Paragraphe 2. — *Personnel employé au contrôle.*

1. L'agent supérieur dit *agent-chef* sera responsable de la surveillance de l'ensemble de la frontière (c'est-à-dire des trois zones);

2. Il sera assisté *d'agents* (au nombre de 3) dont chacun aura la direction du contrôle d'une zone. Toutefois, en ce qui concerne la 2e zone, l'agent sera assisté de deux adjoints chargés respectivement des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège;

3. La surveillance même de la frontière sera assurée par un personnel international comprenant :

a. des officiers de contrôle de première classe;
b. des officiers de contrôle de deuxième classe;
c. des officiers de contrôle adjoints.

Ces fonctionnaires jouiront de l'immunité diplomatique.

Toutefois, il est prévu que le plan instituant la surveillance de la frontière franco-espagnole pourrait être mis en vigueur dès qu'auraient été nommés :

1. l'agent-chef;
2. les trois agents;
3. un nombre suffisant d'officiers de contrôle pour permettre qu'un fonctionnaire de ce grade soit placé à chacun des postes frontières désignés pour la surveillance d'après le plan arrêté par le Comité de non-intervention (Annexe A.).

TITRE II

Modalités d'exercice de la surveillance de la frontière.

Paragraphe 1. — *Droits et obligations des fonctionnaires internationaux de contrôle.*

A. *Droits de ces fonctionnaires.*

L'agent-chef, les agents et leurs subordonnés auront le droit :

1. de libre accès, en tout temps, aux docks, aux locaux de chemins de fer et aux autres établissements de ce genre;

2. D'effectuer les inspections qu'ils jugeront nécessaires, dans les établissements visés à l'alinéa précédent, en vue de vérifier si des volontaires ou du matériel de guerre seraient sur le point de pénétrer en Espagne, en violation de l'accord de non-intervention;

3. D'inviter les autorités françaises compétentes à produire les documents se rapportant à la nature de certaines expéditions de marchandises;

4. D'examiner les passeports des voyageurs se rendant en Espagne.

5. Ces dispositions doivent être complétées par l'octroi au personnel international, en ce qui concerne les communications téléphoniques et télégraphiques, de la même priorité que celle dont jouissent les agents diplomatiques accrédités en France ou les autorités officielles françaises.

En résumé, le rôle de ces agents est de s'assurer et de rendre compte des conditions dans lesquelles les autorités nationales remplissent les engagements internationaux qu'elles ont assumés.

B. *Droits et obligations de l'agent-chef.*

L'agent-chef, responsable de l'ensemble de la surveillance de la frontière, sera tenu :

1. Dans le cas où il y serait invité par le comité de Londres, d'effectuer une enquête sur tous les cas particuliers au sujet desquels une plainte aurait été présentée au Comité par le gouvernement d'un état;

2. Dans le cas où une telle enquête établirait qu'une infraction à l'accord de non-intervention a été commise, d'adresser aussitôt un rapport au secrétariat du Comité, ainsi qu'aux autorités de l'état sur le territoire duquel elle a été constatée.

3. L'agent-chef aura le droit à tout moment de communiquer directement avec le comité international, sur toute question se rattachant à l'accomplissement de sa fonction.

Paragraphe 2. — *Rapports des fonctionnaires internationaux avec les autorités françaises.*

A. *Devoirs des autorités françaises.*

Lorsque ces fonctionnaires internationaux manifesteront le désir d'accomplir un acte *limitativement prévu au titre II, paragraphe 1*, vous devrez prescrire à vos agents subordonnés de tous ordres et de tous grades de leur accorder toutes les facilités nécessaires, pour l'exercice de leur mission.

Mais si un de ces agents vous informe ou fait part à vos agents subordonnés de son intention d'accomplir un acte qui n'a pas été prévu par le comité de Londres, et qui n'est pas énuméré au *titre II, paragraphe 1*, il vous appartiendra de prendre toutes dispositions utiles et de vous concerter, le cas échéant, avec l'agent français en rapport avec l'agent international chargé de la surveillance de chaque zone et dont le rôle est déterminé plus loin (Titre II, paragraphe 2, B.).

Vous voudrez bien d'autre part en informer sans délai le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur.

Il demeure bien entendu que ces agents internationaux de tous grades doivent se borner strictement à leur rôle d'observateur. S'ils constatent des insuffisances ou des imperfections dans le système de surveillance établi à la frontière franco-espagnole, ils doivent se conformer, dans leurs relations avec les autorités françaises, aux règles prévues à la lettre B. (Titre II, paragraphe 2.)

B. *Relations entre les autorités françaises et les organes de contrôle international.*

a. L'agent-chef étranger, responsable de la surveillance de l'ensemble de la frontière, devra rester en relation étroite avec les autorités centrales françaises de police et de douanes pour régler toutes les questions générales, et un agent-chef, nommé par le gouvernement français, sera placé près du secrétariat, pour assurer la liaison entre celui-ci et les autorités françaises.

C'est par l'intermédiaire de cet agent-chef français que devront vous parvenir toutes instructions nouvelles, relatives aux questions générales qui se poseront pour l'ensemble de la surveillance de la frontière.

b. De même, dans chaque zone, trois agents français seront désignés par le gouvernement français pour entrer en contact avec les agents étrangers chefs de zone, et rempliront un rôle analogue à celui de l'agent-chef français en ce qui concerne la résolution des difficultés propres à chaque zone.

c. Enfin, il vous appartiendra de désigner certains fonctionnaires francais locaux (sous-préfets ou commissaires spéciaux chefs de postes frontière) qui seront en rapport avec les officiers de contrôle étrangers et seront plus spécialement chargés de faciliter leur mission.

Il conviendra donc d'observer que seuls, l'agent-chef français (pour les questions d'ordre général) et les agents français (pour les relations d'intérêts locaux) pourront, après en avoir référé aux départements des Affaires étrangères et de l'Intérieur, dans les cas délicats, et en me tenant au courant, dans les autres, prescrire toutes modifications utiles ou toutes améliorations, dans le système de surveillance établi à la frontière espagnole, pour empêcher le passage de volontaires ou de marchandises prohibées.

TITRE III

Prescriptions diverses.

Il ne vous échappera pas que le contrôle exercé par les services français à la frontière, tant sur les personnes que sur les marchandises, doit être assuré de telle sorte que les agents internationaux ne puissent y relever la moindre lacune ou négligence. Il est indispensable que ce contrôle fasse ressortir la rigueur apportée dans l'observation de nos engagements internationaux et démontre, par cela-même, le caractère tendancieux des campagnes qui ont pu mettre en doute la bonne foi de la France dans l'application de l'accord de non-intervention.

Vous devrez donc, dès réception des présentes instructions, vous rendre personnellement dans la zone frontière située dans votre département et vérifier soigneusement l'efficacité du système de surveillance établi en application de l'accord de non-intervention de Londres. Il y aura lieu d'y apporter toutes modifications qui vous paraîtraient opportunes ou rendues nécessaires par les constatations déjà faites.

Toutefois, il conviendra de procéder en cette matière avec prudence, de façon à ne pas introduire, dans le système de surveillance, des modifications hâtives et mal adaptées au but à atteindre, qui pourraient aller à l'encontre du but poursuivi.

Vous voudrez bien m'accuser réception de ces instructions, sous le présent timbre, et me tenir soigneusement informé de tous les faits se rapportant à l'institution du contrôle international à la frontière franco-espagnole.

J'ajoute que l'agent supérieur français chargé de la liaison auprès de l'agent-chef étranger sera, en principe, désigné par les soins de M. le Ministre des Affaires étrangères et résidera à Paris.

Les agents français correspondant à chaque zone seront :

1° M. le Préfet des Basses-Pyrénées, pour la 1ere zone;

2° M. le Préfet de la Haute-Garonne, pour la 2e zone, qui sera assisté de deux adjoints : MM. les Préfets de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées;

3° M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, pour la 3e zone.

72

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 570 à 572. *Londres, 6 mars 1937, 0 h. 55.*

(*Reçu :* 2 h. 10, 2 h. 15, 2 h. 20.)

Le secrétaire d'État m'a confirmé hier soir, au sujet de la conversation qu'il a eue il y a quelques jours avec l'ambassadeur d'Allemagne [1], qu'il avait beaucoup insisté sur la nécessité d'une prochaine réponse allemande à la dernière note anglaise sur le projet de pacte occidental. M. von Ribbentrop a déclaré qu'il s'efforcerait d'en rapporter les éléments de Berlin, mais M. Eden n'a rien trouvé dans les propos de son interlocuteur qui permît de penser que le gouvernement allemand se rallierait aux vues exposées dans le document britannique. Les choses lui paraissent donc rester dans le même état qu'auparavant, et les phrases prononcées sur ce point par le ministre dans son dernier

[1] Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 33.

discours (voir mon télégramme nº 539) [1] représentent l'expression d'un désir plus que d'une espérance, comme me l'avait indiqué déjà sir Robert Vansittart.

Toutefois, l'ambassadeur d'Allemagne a donné à M. Eden l'impression que l'on désirait peut-être à Berlin sortir de l'inaction pour proposer la conclusion d'un traité à trois (Allemagne, France, Angleterre) avec la Belgique.

Votre Excellence connaît par certains de mes derniers télégrammes les bruits qui circulent ici à ce sujet. M. Eden m'a assuré avoir répondu à mon collègue allemand qu'une telle conception répondait bien mal à l'arrangement général dont les puissances occidentales souhaitaient la conclusion. Il ne s'en préoccupe pas moins des revendications belges et de la situation intérieure qui les motive. Déjà, m'a-t-il dit, M. Van Zeeland avait cherché à le voir en secret dans le midi de la France; trouvant divers inconvénients à ce projet, le secrétaire d'Etat l'avait écarté. Mais il reste toujours prêt à accueillir les ministres belges à Londres ou même, le cas échéant, à leur rendre visite à Bruxelles, jugeant nécessaire de rester en contact avec eux et de les encourager à une certaine fermeté vis-à-vis de ceux qui cherchent à les déborder.

M. Eden pense d'ailleurs qu'il n'y a pas de surprise fâcheuse à redouter de ce côté-là et que le gouvernement belge s'en tiendra à l'engagement qu'il a pris vis-à-vis du gouvernement britannique de ne se livrer à aucune initiative nouvelle sans avoir consulté Londres au préalable.

Pour l'instant, le Foreign Office étudie toujours la réponse de Bruxelles au mémorandum britannique [2] et des éclaircissements ont été demandés par l'intermédiaire du baron de Cartier sur différents points jugés obscurs dans ce document.

73

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 590, 591. *Londres, 6 mars 1937, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Le gouvernement britannique s'est montré sensible aux remerciements que votre télégramme nº 582 [3] me chargeait de lui exprimer.

A cette occasion, sir Robert Craigie m'a déclaré que le projet d'accord avec la Russie ne constituait pas un « changement de circonstances » intéressant l'article 1er du protocole de signature du traité de 1936. La forme originelle de cet acte, m'a-t-il dit, subsiste donc intégralement.

(1) Télégramme du 3 mars non reproduit, qui commentait le récent discours de M. Eden à la Chambre des Communes.
(2) Publiée, au tome IV de la présente série, sous le nº 432.
(3) Du 5 mars, reproduit ci-dessus sous le nº 69.

Je lui ai rappelé l'importance que présente pour notre pays l'article 6 du traité[1] par rapport aux deux croiseurs allemands supplémentaires.

Le Foreign Office fera le nécessaire pour recevoir d'ici à la fin du mois des pouvoirs qui lui permettront de ratifier le traité de Londres le 1er avril, au cas où les Japonais n'auraient pas répondu à cette date. Si au contraire, une communication de Tokyo autorisait l'espoir de résultats favorables à obtenir dans un très court délai, la ratification anglaise serait retardée de quelques jours.

M. Eden espère que le gouvernement français jugera possible de ratifier dans les mêmes conditions que celui de Londres. Il m'a demandé si après l'aboutissement de notre procédure parlementaire, Votre Excellence ou moi-même ne pourrions avoir une certaine latitude pour faire coïncider la date de notre ratification avec celle du gouvernement britannique.

74

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 968. *Berlin, 6 mars 1937, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le vote du projet Pittman par le Sénat américain [2] a soulevé d'assez vives critiques dans les cercles dirigeants de l'Allemagne.

Bien que la presse ait gardé sur se sujet un silence à peu près général, on s'est ému à Berlin en constatant que l'effet pratique de la neutralité américaine serait de permettre à l'Angleterre, maîtresse des mers et disposant d'une flotte de commerce abondante, de se faire ravitailler à sa guise par les États-Unis. On a eu l'impression que cette neutralité n'était qu'apparente et qu'en réalité la démocratie américaine s'était ménagé les moyens de faire jouer la solidarité des trois grandes démocraties récemment évoquée par M. Léon Blum et M. Bullitt [3].

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le nº 69 (note).

(2) Sur le contenu de ce projet et son vote le 3 mars par le Sénat, se reporter ci-dessus aux nos 21 et 54 (et note).

(3) Au cours du dîner de l'*American Club*, le 22 février, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du fondateur des États-Unis. L'ambassadeur américain affirmait le désir de son pays de coopérer avec l'Europe pour la limitation des armements.

75

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 272 à 284. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 6 mars 1937, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'ai cru utile, après les récentes polémiques de presse [1], de me faire préciser par le Chancelier lui-même les termes de son entretien avec M. von Neurath au sujet de la restauration.

M. Schuschnigg m'a déclaré que son interlocuteur n'avait pas posé d'ultimatum, qu'il n'avait exigé aucun engagement écrit, ni même verbal, mais que son langage n'en avait pas moins été de la plus grande clarté : « Je suis chargé de vous dire que pour le Reich, la restauration est inacceptable » (plus exactement insupportable : *unerträglich*).

« Pour quelles raisons? ».
« A cause de l'Allemagne du sud ».
« Cette position est-elle définitive? ».
« Non, elle peut changer d'ici quelques années ».
« Votre opposition vise-t-elle uniquement la maison de Habsbourg? ».
« Oui. ».
« Voulez-vous que nous prenions un Wittelsbach? ».

M. Schuschnigg m'a confirmé qu'il avait déclaré à M. von Neurath que la restauration était une affaire intérieure, dont lui seul se réservait d'apprécier l'opportunité, mais que jamais il ne s'engagerait dans une « aventure ».

Le Chancelier a ajouté que cet entretien ne lui avait rien appris, car il savait depuis longtemps que le Reich et la Yougoslavie étaient prêts à s'opposer par les armes au retour des Habsbourg. Quant à l'Italie, elle a agi par tactique politique, mais M. Mussolini ne pouvait ignorer que jamais le gouvernement fédéral n'avait envisagé une restauration immédiate. A cet égard, le Chancelier n'est pas fâché que les événements aient refroidi le zèle de certains monarchistes trop ardents qui voyaient déjà le Prétendant à Vienne d'ici quelques semaines.

Le Chancelier n'a pas l'intention d'interdire la propagande légitimiste, mais il se réserve de la diriger lui-même afin de s'en faire une arme de gouvernement et [de ne pas] s'exposer à des surprises. Il ne veut en tout cas fermer la porte à tout espoir; la consigne du Front patriotique sera : maintenir l'indépendance de l'Autriche afin qu'elle puisse éventuellement plus tard devenir une monarchie.

(1) Sur ces polémiques italo-autrichiennes, voir ci-dessus les nos 34 (et note), 42, 45.

J'ai fait remarquer au Chancelier que le voyage de M. von Neurath et ce qui en était suivi avait montré que l'accord du 11 juillet et l'axe Rome-Berlin n'étaient pas une garantie suffisante de l'indépendance autrichienne. Il m'a répondu que le rapprochement italo-allemand avait désarmé une partie de l'opposition, qui jadis reprochait au gouvernement fédéral de trahir le germanisme en s'alliant aux adversaires du Reich. A quoi j'ai objecté qu'un protectorat italo-allemand trop marqué pouvait heurter la susceptibilité des patriotes autrichiens et incliner certains d'entre eux à préférer l'appartenance totale au Reich à la qualité de protégés, et que l'intérêt de l'Autriche me paraissait être de maintenir et fortifier ses bonnes relations avec d'autres états. J'ai fait allusion au voyage de M. Schmidt à Prague. M. Schuschnigg pense que le moment n'en est pas encore venu. M. Schmidt ira d'abord à Londres et à Paris. Il attend lui-même une [visite] de M. Hodza qui doit venir à Vienne dans une quinzaine.

J'ai insisté auprès du Chancelier sur les avantages d'un rapprochement danubien qui grouperait l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, les tout récents événements de Budapest [1] montrant que les trois pays sont exposés au même péril.

M. Schuschnigg l'a admis, mais songeant aux réactions que pourrait provoquer à Berlin et à Rome un rapprochement entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie, il a objecté qu'il ne pouvait pas « risquer ses amitiés ». Je lui ai répondu qu'il ne s'agissait pas de sacrifier celles-ci et qu'il était sans doute indispensable pour l'Autriche d'être en relations amicales avec l'Italie et en relations normales avec le Reich, mais que ces garanties, si elles étaient nécessaires, n'étaient pas suffisantes. J'ai ajouté qu'il se trouvait lui-même vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie dans une position plus forte qu'il ne paraissait le croire, car le Reich ne veut ni ne peut rompre avec lui. Ce serait avouer l'échec de la politique de fraternisation, alors qu'une politique de force ne peut être reprise par le Führer sans briser le fameux axe. Quant au Duce, quoi qu'en puisse dire le comte Ciano, il a besoin de l'indépendance autrichienne plus encore que de l'amitié allemande et, de ce fait, c'est au gouvernement fédéral à indiquer lui-même à quelles conditions cette indépendance peut être défendue.

M. Schuschnigg m'a paru retenir avec attention ces observations. Il a repris lui-même la formule : « nécessaires, mais non suffisantes ». Puis il m'a affirmé que malgré les difficultés de sa tâche, il n'était nullement découragé. Les nazis autrichiens travaillent beaucoup avec l'argent allemand, mais ils sont et seront tenus en respect.

C'est dans les premiers jours d'avril que le Chancelier verra le Duce. Jusque là, il ne faut s'attendre de sa part à aucune déclaration, à aucun geste d'une grande portée politique, [tout au plus peut-être le départ de M. Neustädter].

[1] La presse avait annoncé la découverte, le 5 mars, d'un complot d'extrême-droite contre la sûreté de l'Etat hongrois.

76

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 598 à 605. *Londres, 7 mars 1937, 14 h. 33, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h., 17 h. 40.)

Après avoir siégé jusqu'à une heure tardive de la soirée, le sous-Comité a achevé hier la mise au point du plan de contrôle couvrant les frontières maritimes et terrestres d'Espagne. Restent seuls en suspens quelques points au sujet desquels les délégués ont estimé nécessaire d'en référer à leurs gouvernements. Leur réponse doit être donnée lundi matin à 10 heures, avant la séance plénière où l'on espère obtenir l'adhésion de toutes les autres parties à l'accord de non-intervention. Le projet d'accord sera mis au net et distribué aujourd'hui dimanche dans la soirée. Quant à la traduction française, il est entendu que le texte authentique n'en sera établi que d'accord avec Paris.

Voici l'énumération des principales questions traitées au cours de la journée.

1o Le contrôle des Canaries, qui avait été réglé le matin, est revenu en discussion sur l'initiative du représentant soviétique, lui-même alerté par l'ambassadeur d'Espagne, qui redoute les protestations de Valence. Si les Canaries sont provisoirement tenues en dehors de la surveillance, M. Maisky a déclaré qu'il ne pouvait ratifier la rédaction précédemment acceptée sans consulter son gouvernement.

2o La question des taxes à acquitter par les bateaux faisant escale pour prendre des observateurs à bord a de nouveau été longuement agitée. Les droits de pilotage étant toujours mis à part, plusieurs délégués se sont étonnés que le gouvernement français ne puisse assurer l'exemption des diverses taxes locales (Chambres de commerce, etc.) qui frappent les navires entrant dans ses ports.

J'ai maintenu notre position à ce sujet. Mais quand il s'est agi de déterminer qui devrait finalement en supporter la charge, il est apparu que presque tous les délégués se refusaient à imposer cette dépense aux armateurs. Ils préfèrent la porter au compte de la Commission centrale, dont le budget se trouvera ainsi accru d'une somme évaluée à 40.000 livres sterling. Les représentants britanniques, qui craignent l'opposition éventuelle des compagnies de navigation, ont particulièrement insisté en ce sens. Sur ce point, nous ne pourrons éviter de nous rallier à la majorité. Je vous serais néanmoins reconnaissant de me donner vos instructions à ce sujet.

3o L'opposition de la délégation russe à l'inclusion des ports portugais sur la liste des escales obligatoires a été levée, après des négociations prolongées auprès des représentants du Portugal et de l'U.R.S.S. Sur ma demande, ils

ont finalement consenti à ne pas insister ni l'un ni l'autre pour affirmer publiquement leurs points de vue, à la condition que le Président déclare que les questions ainsi posées sortent du cadre des débats. Le paragraphe 12 bis du projet est donc maintenu sans changement.

4° Une dernière question reste en suspens : celle de la contribution financière de l'Allemagne. Elle risque de prendre une tournure sérieuse, si le gouvernement allemand ne modifie pas son attitude à brève échéance. Il n'a consenti jusqu'ici qu'à faire, comme les autres gouvernements, une avance de 2.000 livres. Le gouvernement britannique considère un règlement en marks comme inutilisable. D'autres délégués, notamment celui de l'U.R.S.S., déclarèrent que, dans ces conditions, leur gouvernement acquittera également sa contribution en monnaie nationale. D'après ce que m'a dit le chargé d'affaires d'Allemagne, qui n'a pu obtenir jusqu'ici de nouvelles instructions, des tractations seraient en cours auprès de certaines banques anglaises pour obtenir une avance en livres.

D'autre part, certains amendements ont été proposés, dont voici le sommaire.

1. Conformément à vos instructions, j'ai fait introduire une mention des dispositions visant le Portugal en tête du paragraphe 3, concernant le contrôle des frontières terrestres.

2. A la clause résolutoire [1] qui n'a pu être adoptée pour les raisons que j'ai indiquées, sera substituée une déclaration du Président, rappelant la possibilité pour toute puissance de se retirer après consultation préalable, au cas où il serait constaté par le Comité que des manquements graves ont été commis et que l'accord ne joue pas d'une manière satisfaisante.

3. Pour la surveillance des eaux territoriales (paragraphe 26), j'ai fait savoir que le gouvernement français se chargeait de veiller lui-même à ce que les bateaux ne passent pas directement des eaux françaises dans les eaux espagnoles.

Le représentant portugais a suivi mon exemple. Il a été demandé que les gouvernements intéressés fassent part au Comité des mesures qu'ils auront prises à cet effet et lui donnent connaissance des infractions qu'ils auront constatées.

4. La délégation britannique a proposé un paragraphe additionnel au chapitre 3, permettant aux pays qui voudraient organiser chez eux un contrôle dans les ports d'embarquement de faire des propositions en ce sens, à la condition de prendre à leur charge les dépenses supplémentaires qui en résulteraient. Au cours de la séance de lundi, le Comité sera saisi de recommandations tendant :

1° A étendre l'accord de non-intervention à d'autres formes d'intervention

(1) Par télégramme 562-568 du 4 mars, le ministre des Affaires étrangères s'entendait avec l'ambassadeur pour l'insertion dans le projet de résolution sur le plan de contrôle d'une « clause résolutoire » ainsi rédigée : « Les représentants ont réservé l'entière liberté d'action de leurs gouvernements respectifs, après préavis de huit à quinze jours (délai à fixer), pour le cas où il viendrait à être établi que les dispositions de l'accord de non-intervention ne sont pas, en fait, observées d'une manière satisfaisante ».

indirecte, comprenant aide financière et entrée en Espagne d'étrangers dont le but serait de « prolonger ou d'envenimer le conflit ».

[Cette mention vise les agitateurs politiques]. Le texte ajoutera que les gouvernements principalement intéressés sont prêts à négocier des arrangements en vue du retrait de tous les ressortissants étrangers directement ou indirectement engagés dans la guerre civile espagnole.

2° A assurer dans le plus bref délai la mise en place, d'une part des unités navales qui doivent participer au contrôle des côtes espagnoles, d'autre part des administrateurs principaux et de leurs assistants, qui doivent diriger le contrôle maritime et terrestre. Le sous-Comité a ratifié la date du samedi 13 mars que j'ai proposée.

Enfin, le secrétariat a fait savoir qu'il s'était assuré de l'accord des gouvernements principalement intéressés à la nomination de l'amiral de Graaf pour diriger la commission de Londres, du contre-amiral Olivier à la tête du contrôle maritime et du colonel Lunn pour diriger le contrôle terrestre, avec résidence à Paris.

Ces trois personnalités vont être immédiatement pressenties, et si leur désignation est acceptée par le Comité, invitées à prendre leurs fonctions dès samedi prochain.

Reste à régler tout le chapitre du choix et de la distribution des agents d'observation aux frontières et dans les ports. Le petit nombre des candidats de nationalités neutres et les prétentions de l'Allemagne et de l'Italie d'obtenir pour leurs ressortissants certains postes importants soulèvent pour nous des questions délicates, dont je tiendrai le Département informé en temps voulu.

77

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. *Rome, 7 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

Le cardinal secrétaire d'Etat se montrait ces jours-ci assez impressionné par la situation diplomatique générale, notamment par la mutuelle défiance qui pèse sur les rapports anglo-italiens, par l'écart qui se manifeste entre les politiques de Londres et de Berlin, enfin et surtout par la nouvelle impulsion imprimée à la course aux armements. Sa sombre impression, qu'il me confiait avant-hier, est d'autant plus remarquable qu'elle lui est moins habituelle : il est en général, difficile à émouvoir et reste, même quand il est inquiet, extrêmement mesuré dans l'expression de son inquiétude. Cette fois, il m'a pourtant avoué être alarmé et, sans en préciser autrement les raisons, m'a

dit savoir qu'il n'était pas seul à l'être, que des craintes se faisaient jour pour le maintien ou la durée de la paix, et qu'on ne pouvait les trouver tout à fait injustifiées.

Comme les échos que le cardinal Pacelli reçoit les premiers sont naturellement ceux qui lui viennent d'Italie, je crois que son impression pessimiste est à rapporter aux sentiments régnant dans les cercles officiels italiens. L'on doit donc, à mon avis, la noter comme un symptôme d'une certaine émotion ambiante.

Cette émotion s'est révélée à la mauvaise humeur avec laquelle fut accueilli à Rome le réarmement de l'Angleterre, moyennant un effort financier qui défie toute concurrence. La contrariété éprouvée de ce fait s'est ajoutée à la déception déjà causée par les résultats insuffisants du *gentlemen's agreement*, dont le Duce avait attendu beaucoup plus. Il me paraît très probable que le Vatican a entendu s'exprimer les appréhensions inspirées au gouvernement italien par l'attitude du gouvernement britannique et par le manque d'empressement de Londres et de Paris à venir pivoter autour de l'axe Rome-Berlin.

Au cours de notre brève conversation sur ce sujet, le cardinal Pacelli m'a montré qu'il persistait à ne pas croire M. Mussolini très séduit par son entente avec l'Allemagne. Il est même singulièrement affirmatif sur le défaut de confiance réciproque entre Italiens et Allemands, sans toutefois citer à l'appui de sa conviction personnelle ni preuve ni témoignage. Il m'a répété que, d'après ce qui n'avait cessé de lui revenir, M. Mussolini aurait préféré rester d'accord avec la France et prétendait avoir été jeté dans les bras de l'Allemagne par notre propre politique : du moins était-ce là ce que déclaraient les interprètes du Duce. Il m'a dit enfin, toujours répondant à des questions que je lui posais, qu'il ne croyait pas le gouvernement italien indifférent aux progrès que l'influence du Reich réalise en Autriche.

Ces diverses appréciations du cardinal Pacelli ne me semblent pas inexactes, mais me paraissent pourtant avoir besoin d'une mise au point. Tout en admettant que l'orientation de M. Mussolini vers Berlin ne résulte nullement d'une prédilection, ait pu ne pas être prise par lui de gaîté de cœur, n'exclue pas une certaine défiance de part et d'autre, enfin laisse subsister quelque concurrence en Autriche, je crois cependant le Duce disposé à persévérer dans ses relations amicales avec l'Allemagne, relations qu'il me paraît tenir à conserver actives dans les circonstances présentes. Le cardinal Pacelli ne le dépeint d'ailleurs pas comme prêt à abandonner cette ligne de conduite, mais seulement comme n'y étant pas venu par goût et comme s'y sentant moins à l'aise qu'il ne le veut paraître.

J'ai demandé au Cardinal s'il n'avait pas l'impression que M. Mussolini, par l'ostentation de son accord avec l'Allemagne et par la rigueur de la presse italienne envers la France, voulût stabiliser pour ainsi dire la scission politique que les circonstances ont opérée entre Rome et Paris. Il m'a répondu que non et qu'il croyait au contraire le Duce désireux des meilleurs rapports avec nous.

Les procédés de la politique fasciste sont si étranges que le désir véritable de M. Mussolini peut bien être, en effet, d'entretenir avec nous de meilleurs rapports, voire même les meilleurs rapports. J'admets donc volontiers l'opi-

nion du cardinal Pacelli à cet égard. Mais je crois que le Duce souhaite aussi, quant à présent, demeurer libre envers nous, matériellement et moralement libre; que, sauf faute lourde et imprudence grave de l'Allemagne envers lui-même, il n'envisage pas, pour l'avenir prochain, d'autre engagement en notre faveur que celui qui pourra résulter pour lui d'un nouveau Locarno, tenant plus ou moins compte de sa conception; enfin, qu'il conserve à sa politique extérieure quelques directives non conformes à celles de la nôtre. Rien de tout cela ne me paraît d'ailleurs démentir l'opinion du cardinal Pacelli, c'est-à-dire exclure le désir qu'il prête au Duce de meilleurs et vraiment bons rapports avec la France; mais tout cela me semble interdire les illusions qui pourraient être échafaudées sur la constatation de ce désir chez M. Mussolini. L'illusion serait de s'imaginer qu'il est disposé à sacrifier toute sa politique actuelle pour se rapprocher de nous, à faire volte-face pour nous rejoindre. La réalité est probablement que son vœu reste de revenir à de bonnes et cordiales relations avec nous. Le cardinal Pacelli, qui le dit, ne dit d'ailleurs pas davantage.

L'on a beaucoup attribué à M. Mussolini la conviction qu'il n'y avait pour lui rien à faire avec un gouvernement français de rassemblement populaire. Des journalistes, parfois même des Italiens appartenant au monde politique, se sont prétendus au courant de son opinion arrêtée sur ce point. Chose curieuse, personne au Vatican ne m'en a jamais fait mention; l'autre jour encore, le Cardinal ne s'est pas fait l'écho du bruit, pourtant assez largement colporté, d'après lequel le Duce professerait cette conviction.

Je me demande du reste, en l'admettant pour sienne, si elle ne lui paraît pas, depuis quelque temps, moins opportune à déclarer. Elle a dû, si réellement il l'a éprouvée, s'accompagner chez lui, au début, d'une autre conviction : c'est qu'il ne tarderait pas beaucoup à trouver devant lui un autre gouvernement français. La durée du cabinet Blum a probablement été pour lui une surprise, comme elle l'a été — ce qu'on peut constater — pour un assez grand nombre de ses compatriotes. Une autre surprise pour lui fut sans doute aussi l'assez large adhésion que la politique extérieure de notre gouvernement actuel a rencontrée de la part même de l'opposition parlementaire. Je fais là, en ce qui concerne M. Mussolini, deux conjectures; mais ce n'en sont pas quant à beaucoup d'Italiens de diverses conditions, qui avouent ne s'être attendus, ni à ce que le gouvernement de rassemblement populaire durât autant, ni à ce que sa politique extérieure fût aussi généralement approuvée. Est-ce trop imaginer que de supposer le Duce conscient de s'être égaré dans ses prévisions à ce sujet, comme ont conscience de s'être trompés nombre de ses administrés?

En régime fasciste, l'aveu d'une erreur de prévision de la part du gouvernement est chose proscrite. Le pouvoir s'abstient par principe de tout *mea culpa* et il interdit à la presse d'en faire le moindre à ses lieu et place. Il n'y a donc aucune conclusion à tirer du fait qu'on ne convient pas ici n'avoir pas exactement prévu la durée du cabinet Blum et l'approbation de notre opinion publique à sa politique extérieure. Mais il semble qu'*in petto* l'on s'en rende compte et que, par suite, l'on ne soit plus très sûr d'avoir été bien avisé en prenant

à notre égard une attitude aussi revêche et aussi négative. Encore vague et étouffé, mais perceptible cependant depuis quelque temps, ce sentiment est vraisemblablement l'une des raisons pour lesquelles l'on regarde de notre côté avec moins de parti pris.

D'ailleurs, l'assurance imperturbable, l'énergie à toute épreuve que le gouvernement italien affiche à toute occasion, sans être affectées, car il en donne d'indéniables preuves, sont cependant quelque peu exagérées pour la galerie du dedans et du dehors. Sans doute veut-on être prêt à toutes les éventualités; sans doute espère-t-on être égal à toutes : mais on préfère tout de même, quant à présent, ne pas avoir à faire face à des complications en Europe. L'on est un peu déconcerté par l'attitude des Anglais, par leur étroite entente avec la France, et préoccupé des risques de conflit européen. Somme toute, l'exhibition ni le fonctionnement de l'axe Berlin-Rome n'ont produit sur les tierces puissances autant d'effet que l'on s'en promettait : aussi incline-t-on à ne pas s'en remettre uniquement à ses capacités du soin de les rendre dociles.

Il y a, du reste, grande probabilité que, tout en tenant beaucoup à ce fameux axe et en l'offrant aux autres comme pivot de leurs propres exercices, les dirigeants de la politique italienne ne se sont jamais hypnotisés sur Berlin. La politique italienne a pour tradition de diviser ses mises. Le jeu de M. Mussolini est un jeu hardi, résolu, mais subtil. Aucun tableau n'a définitivement le monopole de ses préférences. Le fait est que, depuis son entente avec les Allemands, pendant le temps même où il a, en somme, coopéré activement avec eux, de bons observateurs n'ont cessé d'estimer que son association avec le Reich, pour réelle et effective qu'elle fût, laissait subsister chez lui le souci de sa liberté d'évolution et celui de ne pas rompre les ponts avec nous. Cette opinion a toujours été celle des prélats du Vatican et, à plus d'une reprise au cours des derniers quatre mois, j'ai eu l'occasion de la signaler, non sans d'ailleurs en faire la remise au point, comme je le fais également cette fois-ci.

Il faut convenir qu'il nous est plus d'une fois arrivé à nous-mêmes — par nous-mêmes, j'entends ici les agents français à Rome — de recueillir des propos qui tendraient à confirmer l'impression de mes interlocuteurs ecclésiastiques. Souvent, des ministres italiens, le comte Ciano tout le premier, ont affirmé à des Français, officiels ou non, que l'Italie n'était pas « engagée » avec l'Allemagne; je sais ce que contient de vain le *distinguo* entre engagé et non engagé, alors que la notion d'engagement a été si fortement battue en brèche par les Allemands et les Italiens; mais enfin, le fait d'affirmer qu'on n'est pas lié par un engagement avec Berlin témoigne tout de même du désir de ne pas nous rebuter à fond. Maintenant, des personnes qualifiées vont un peu plus loin et déclarent que l'accord germano-italien ne porte en somme sur rien d'autre que les affaires d'Espagne et l'action anticommuniste : et cela (qui ne me paraît pas complètement exact, car cet accord porte bien aussi sur l'Autriche) est fait aussi pour nous insinuer le conseil de ne pas considérer l'Italie comme perdue pour nous. Voici encore d'autres exemples du même souci. En janvier dernier, recevant un homme politique français, le comte Ciano lui disait : « Une France forte est nécessaire à l'Europe; s'il arrivait quoi que ce fût à la France, ce serait une catastrophe ». Peut-être forcée dans l'ex-

pression, cette sollicitude tendait au moins à rassurer le visiteur sur les intentions de l'Italie. A la même époque, causant avec moi à Rome, l'ambassadeur d'Italie à Paris me disait : « Entre la France et l'Italie, il n'y a que des moustiques; parfois, il est plus difficile de tuer des centaines de moustiques qu'un seul lion; mais enfin c'est moins dangereux ». Or, en faisant cette boutade, M. Cerruti s'appropriait une comparaison faite quelques jours auparavant par le comte Ciano devant M. Blondel : donc, non seulement la formule, mais l'idée qu'elle exprime était celle du ministre en personne. Ces jours-ci, un journaliste français de passage, ayant vu le même ministre, me rapportait avoir recueilli de lui cette opinion : « Entre la France et l'Italie, il n'y a pas de litiges ». C'est la même idée, moins la forme spirituelle. Enfin, en janvier dernier, M. Mussolini recevait un Anglais de mes amis, lord Lloyd : « Ce que je reproche à l'Angleterre, lui dit-il, c'est de donner à la France l'illusion qu'elle peut lui être d'un secours militaire efficace sur le continent, alors qu'elle ne pourrait encore lui envoyer qu'un effectif minime; tandis que moi, j'ai avec les Français un accord aux termes duquel je mets à leur disposition un secours immédiat de deux divisions motorisées sur le Rhin »(1). Donc à ce moment, en pleine ferveur de ses effusions avec Berlin, le Duce ne considérait pas comme caduc son accord d'état-major avec nous, accord subordonné, il est vrai, à sa décision politique de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer. Voilà toute une série d'indices, de nature à authentifier l'opinion selon laquelle l'entente de Rome avec Berlin n'excluerait pas, chez les Italiens mêmes qui l'ont conclue, l'éventualité d'un rapprochement avec Paris.

A mon avis, il ne faut pas les rejeter *a priori* comme sans valeur. De nos jours, l'instabilité politique paraît telle à certains hommes d'État, aimant le gros jeu, qu'aucune combinaison diplomatique ne les satisfait pleinement. L'Italien qui a cherché à Berlin une assurance, en somme contre Londres et Paris, ne serait pas fâché de trouver à Paris ou à Londres une contre-assurance contre son assureur berlinois. Qui sait, d'ailleurs, si l'Allemand qui a cherché à Rome une assurance, en somme contre Paris et Moscou, ne prendrait pas volontiers, s'il le pouvait, une contre-assurance à Londres ou même à Moscou, sans plus se soucier de savoir si elle plairait à son assureur romain? Nous ne devons donc pas, selon moi, considérer que l'accord italo-allemand, certainement valide à l'heure actuelle, constitue pour l'Italie une carte définitive et suffisante à son jeu, ni mette un obstacle insurmontable à l'amélioration de nos rapports avec ce pays.

(1) Allusion à l'accord militaire du 27 juin 1935. Se reporter à Gamelin, *Servir*, tome II, p. 163 et suiv.

78

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 614 à 617. *Londres, 8 mars 1937, 22 h. 26.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 15, 1 h. 40, 0 h. 35, 0 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 598 (1).

Le sous-Comité a levé ce matin les dernières difficultés qui restaient à régler.

1o Canaries. Il a été finalement reconnu que la surveillance devait y être aussi efficace qu'à l'égard du reste de l'Espagne, mais qu'elle constituait un cas particulier qui appelait une étude supplémentaire. Celle-ci devra trouver sa solution dans un délai qui ne dépassera pas un mois après la mise en vigueur du reste du système d'observation.

2o En ce qui concerne les taxes à acquitter dans les ports, j'ai dû me rallier au vœu unanime des autres membres du Comité et les laisser à la charge du bureau de Londres. Le représentant du Portugal a déclaré que son gouvernement était prêt à les supprimer complètement en ce qui le concerne, à charge de réciprocité. Le Président m'a demandé de nouveau si le gouvernement français ne pourrait faire un effort pour les supprimer ou les réduire. Dans la mesure où elles ne pourront pas être supprimées, une proportion commune sera fixée, par accord entre les quatre pays où sont situés les ports d'observation (Grande-Bretagne, France, Portugal, Italie).

3o Le représentant allemand, d'autre part, a fait savoir que son gouvernement était prêt à une première contribution de 10.000 livres en devises. Il a ajouté qu'il s'efforcerait de compléter cette somme par la suite.

Les concessions faites de part et d'autre ont permis de présenter dès ce matin au Comité plénier la résolution avec son annexe que j'ai transmise à Votre Excellence, ce matin par avion, sous le no 182 (2).

Une certaine mauvaise humeur s'est manifestée parmi les représentants des puissances ne figurant pas au sous-Comité. L'ambassadeur de Pologne, le ministre de Yougoslavie, le ministre de Norvège, les représentants de la Roumanie et de la Grèce ont formulé des réserves de principe. Ils ont déclaré successivement qu'ils ne voyaient pas la possibilité d'engager leur gouvernement sur un texte qui n'avait pu lui être effectivement communiqué et qui devrait être approuvé par leur Parlement.

Quand la séance a été reprise cet après-midi, les délégués ont paru rassérénés. J'ai suggéré, d'accord avec le Président, que le bureau de Londres comprenne, en dehors des représentants des cinq grandes puissances, des délégués

(1) Du 7 mars, reproduit ci-dessus sous le no 76.
(2) Document essentiellement technique non reproduit.

de trois puissances secondaires faisant partie du Comité et ayant des relations maritimes d'une certaine importance avec l'Espagne.

Cette proposition a été acceptée et tous les délégués ont finalement donné leur adhésion au projet de résolution et à son annexe.

Une seconde résolution concernant la marche future de nos travaux a été ensuite adoptée sans discussion. Elle décide :

1° Que le Comité poursuivra l'examen des problèmes d'intervention indirecte (assistance financière, agitateurs, etc.);

2° Le retrait de tous les ressortissants non espagnols qui prennent part soit directement, soit indirectement, au conflit (volontaires, techniciens, etc.).

79

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 618, 619. *Londres, 8 mars 1937, 22 h. 20, 22 h. 26.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 15, 0 h. 35.)

Ainsi qu'il avait été convenu, le président du Comité, en ouvrant la séance plénière de cet après-midi, a rappelé que l'accord des gouvernements restait subordonné à la règle de l'unanimité et que s'il était constaté par le Comité que le plan ne fonctionnait pas d'une manière suffisante, chacun resterait libre de se retirer, après avoir avisé les autres puissances de son intention.

J'ai rappelé, de mon côté, que le gouvernement français avait consenti à l'établissement d'organes d'observation sur sa frontière et dans ses ports, pour arriver à une entente qui lui paraissait nécessaire pour la sauvegarde de la paix générale, mais qu'il comptait trouver une contrepartie à ces mesures dans l'exécution loyale et satisfaisante des engagements pris par les puissances participant à l'accord.

A l'issue de la séance, j'ai demandé à lord Plymouth d'engager immédiatement l'étude du problème du rapatriement des volontaires actuellement engagés dans la guerre civile espagnole, conformément à la recommandation adoptée aujourd'hui par le Comité.

Le Président m'a dit qu'il ne voyait pas comment cette question pourrait être abordée cette semaine, alors que le secrétariat est absorbé par l'organisation de la Commission centrale, par la nomination des administrateurs et des agents d'observation, qui représentent actuellement l'objectif le plus pressant, si l'on souhaite la mise en vigueur prochaine du plan de contrôle. Mais il examinerait volontiers les suggestions d'ordre pratique que nous pourrions présenter pour une solution d'ensemble. Il a rappelé qu'il avait, il y a longtemps déjà, demandé aux Allemands et aux Italiens de faire des propositions en ce sens, et qu'il n'avait jamais obtenu de réponse.

80

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 620, 621. *Londres, 8 mars 1937, 22 h. 26.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nº 598 (1).

Le Comité plénier a ratifié la date du samedi 13 mars pour la mise en place des unités navales qui doivent participer au contrôle des côtes espagnoles.

En attendant l'organisation de la surveillance du trafic maritime, ces unités ne pourront évidemment que rendre compte à leurs gouvernements respectifs des mouvements des navires à l'entrée et à la sortie des ports espagnols dans les zones qu'elles sont chargées de surveiller.

Il ne saurait donc être question encore de leur donner des instructions conformes au chapitre 4 de l'annexe au projet de résolution communiqué par ma lettre nº 182 (2).

Le Comité plénier a décidé de porter la résolution sur le contrôle à la connaissance des parties en conflit en Espagne. Cette décision est conforme à un vœu dont m'avait fait part l'ambassadeur d'Espagne à Londres.

81

M. GASNIER-DUPARC, MINISTRE DE LA MARINE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 15 E.M.G. EAN. Secret. *Paris, 8 mars 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 9 mars; sous-dir. S.D.N., 10 mars.)

1. Vous avez bien voulu me communiquer pour avis deux projets de traités bilatéraux qui vont être prochainement signés à Londres entre le gouvernement britannique d'une part et les gouvernements allemand et russe d'autre part.

Ces documents suivent de très près le texte du traité naval tripartite du 25 mars 1936 dont ils ne diffèrent en fait que sur trois points relatifs au calibre des bâtiments de ligne, aux vacances navales pour les croiseurs de

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 76.
(2) Document essentiellement technique non reproduit.

10.000 tonnes, et à l'échange de renseignements au sujet de certains bâtiments.

2. Le nouvel article 4 de l'accord anglo-allemand donne 406 mm comme calibre maximum normal pour les bâtiments de ligne. Cette innovation montre que le gouvernement britannique ne compte plus sur la bonne volonté japonaise en cette matière.

Une telle situation n'est pas pour nous surprendre et la disparition définitive du calibre maximum de 356 mm aura l'avantage de rendre possible l'armement de nos prochains cuirassés par des canons de 380 mm. La Marine ne peut donc qu'approuver la rédaction proposée par les négociateurs de l'accord anglo-allemand.

3. Le paragraphe 1 de l'article 6 du projet de traité donne à l'Allemagne l'autorisation d'acquérir, pendant la durée de la convention, deux croiseurs armés de 203 mm, alors que cette catégorie de bâtiments avait été en principe interdite par l'accord du 25 mars 1936. La raison majeure de cette facilité supplémentaire donnée au Reich se trouve dans une stipulation du projet anglo-russe qui accorde aux Soviets la faculté de construire sept croiseurs de 8.000 tonnes armés de canons de 180 mm (7,1 pouces), en plus du *Krasny-Kavkaz* de ce type qu'ils possèdent déjà.

Les constructions navales de l'U.R.S.S. ne peuvent actuellement nous inquiéter. Par contre, la construction par l'Allemagne de deux unités de 10.000 tonnes au cours des années prochaines pourrait être de nature à nous amener à reviser notre politique en matière de croiseurs. Il ne faut pas oublier en effet que le Reich achève actuellement trois unités de 10.000 tonnes bien plus récentes, et par conséquent plus puissantes, que les nôtres.

Cela n'est cependant pas une raison suffisante pour nous permettre d'élever des objections contre la signature d'un accord auquel nous ne sommes pas partie. Mais il paraît indispensable de prévenir dès maintenant le gouvernement britannique que nous entendons réserver toute notre liberté pour le cas où l'Allemagne userait de la faculté qui lui est donnée : les clauses de sauvegarde du traité du 25 mars 1936 [1] réservent sur ce point tous nos droits, et il convient de nous y tenir strictement.

4. Enfin, il ressort des projets de traités anglo-allemand et anglo-russe que ni les bâtiments auxiliaires ni les unités construites spécialement pour l'Extrême-Orient ne feront l'objet d'échanges périodiques de renseignements entre signataires. Il s'agit là de dispositions d'intérêt secondaire et qui ne nous concernent d'ailleurs pas, puisque la France doit jusqu'à nouvel ordre rester en dehors du jeu des préavis de constructions allemandes et russes.

5. En résumé, la Marine ne peut que prendre acte des accords envisagés entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, accords auxquels il n'est pas question pour la France d'adhérer dans un avenir prochain. Rien dans les futurs pactes bilatéraux ne nous paraît constituer — pour reprendre les

(1) Sur ces clauses, se reporter ci-dessus au nº 15 (note).

termes du protocole de signature annexé à l'accord du 25 mars 1936 — « un changement de circonstances de nature à ne pas rendre désirable l'entrée en vigueur de notre traité dans sa forme actuelle ».

Bien au contraire, l'Angleterre ayant toujours subordonné, en ce qui la concernait, la ratification du traité tripartite du 25 mars à la conclusion d'un accord satisfaisant avec l'Allemagne, il semble que rien désormais ne doive plus retarder la ratification rapide de l'accord que la France a signé l'année dernière.

Cette ratification aura l'avantage d'exclure définitivement toute discussion relative, soit au tonnage maximum des bâtiments de ligne (que l'on craint encore de voir remettre en question par les États-Unis), soit à l'usage que la France peut compter faire un jour des clauses de sauvegarde.

Il est indispensable en effet que sur ce dernier point, nous restions seuls juges de notre action si l'Allemagne ne respecte pas les vacances navales prévues, et il convient sans plus tarder de le marquer fermement dans notre réponse au gouvernement britannique.

82

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1013, 1014. *Berlin, 9 mars 1937, 19 h. 48, 19 h.50.*

(*Reçu :* 20 h.)

Un de mes collègues, avec lequel je m'entretenais de l'accalmie qui se manifeste depuis quelque temps dans l'attitude politique de l'Allemagne et des raisons qui peuvent l'expliquer, a exprimé une opinion qui vaut sans doute d'être notée.

D'après lui, l'exemple de l'Espagne aurait établi que les engins de guerre modernes n'ont pas les effets foudroyants qu'on attendait d'eux. L'expérience espagnole aurait montré la puissance que garde une défensive abritée dans des tranchées. Les dirigeants du Reich et surtout ses chefs militaires en auraient conclu que l'idée d'une guerre rapide, atteignant ses objectifs en six semaines, devait être tenue pour chimérique; et comme l'Allemagne ne saurait jusqu'à nouvel ordre se lancer dans une entreprise qui risquerait de traîner en longueur, il aurait été jugé opportun d'adopter un ton plus modéré et d'éviter d'envenimer les conflits.

83

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 629, 630. *Londres, 9 mars 1937, 18 h. 55.*
(*Reçu :* 20 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 614 à 617 (1).

Au cours de la réunion d'hier, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait une déclaration en termes beaucoup plus modérés que de coutume.

M. Maisky a dit que son pays formait sans doute des vœux pour la victoire finale de la démocratie en Espagne, mais qu'il ne voulait pas pour cela s'ingérer dans les affaires de la Péninsule, ni favoriser, ainsi qu'on l'a prétendu, la naissance d'une république communiste. Son seul intérêt était de mettre un terme à l'intervention des autres puissances, afin de permettre au peuple espagnol de décider lui-même du régime qu'il voulait se donner.

Mon collègue russe a ajouté qu'il se réjouissait, en conséquence, de l'accord sur le contrôle qui avait été réalisé et qu'il souhaitait le voir entrer en vigueur le plus rapidement possible. Il a posé ensuite la question de la contribution financière de l'Allemagne ainsi que celle des « actes de piraterie » commis par les autorités nationalistes contre des navires étrangers.

84

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. no 608. *Paris, 9 mars 1937, 22 h.*

Vous avez reçu communication des diverses informations qui sont parvenues au Département sur les récents débarquements italiens en Espagne, ainsi que du démenti que le comte Ciano, dans sa conversation avec M. Blondel, a opposé à ces nouvelles (2).

Je vous signale que, notre chargé d'affaires ayant, sur mes instructions, demandé au ministre des Affaires étrangères s'il pouvait être fait état publique-

(1) Du 8, reproduit ci-dessus sous le no 78.

(2) Selon les télégrammes 433-434 de Rome, du 8 mars, le ministre italien des Affaires étrangères démentait les informations de la presse française relatives au débarquement de 10.000 Italiens à Cadix le 28 février ou à l'envoi de nouveaux contingents en Espagne. Sur l'origine de ces informations, voir ci-après les nos 88, 95.

ment de ce démenti, le comte Ciano s'y est refusé en soulignant, au contraire, le caractère personnel de la communication dont il chargeait pour moi notre représentant.

Dans ces conditions, je verrais intérêt à ce que vous fissiez part de ces informations au Foreign Office, sans taire le démenti qui leur est opposé à Rome, mais en précisant le caractère confidentiel et par là même surprenant qui lui est donné.

85

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 261 à 269. Réservé. *Washington, 9 mars 1937, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 10, 14 h. 50, 15 h., 16 h. 15, 15 h. 15, 15 h. 25, 15 h. 55.)

J'ai fait avant-hier après-midi la démarche que M. Vincent Auriol, après avoir reçu la réponse négative du secrétaire d'État au Trésor [1], m'avait demandé d'effectuer auprès de lui en vue de le faire revenir sur sa décision.

J'ai tout d'abord donné à M. Morgenthau lecture d'un mémorandum dans lequel j'avais exposé les principaux arguments que je croyais devoir faire valoir à l'appui de notre demande et dont je vous envoie ci-après le résumé :

1° En envisageant de désigner une banque américaine qui serait chargée de payer les coupons du nouvel emprunt, le gouvernement français n'a aucune intention de solliciter les souscriptions des citoyens américains;

2° Aucune cotation du nouvel emprunt aux États-Unis ne sera demandée par le gouvernement français;

3° Le gouvernement français s'engagerait à déposer par avance la provision qui serait nécessaire pour payer aux États-Unis les coupons dudit emprunt.

J'ajoutais que des accords spéciaux prévoyaient déjà le payement par des banques américaines des coupons ou du principal de nombreux emprunts étrangers privés ou publics, notamment de la Compagnie de Suez et de l'emprunt français 1920;

Qu'au surplus le *Johnson Act* [2] ne semblait nullement interdire cette pratique puisque, grâce à la provision, l'établissement américain payeur ne pourrait à aucun moment se trouver à découvert;

Que la légalité de ce procédé ne faisant aucun doute dans l'esprit du gouvernement français, il avait interrogé le gouvernement américain par courtoisie

(1) Voir ci-dessus les nos 55, 70.
(2) Sur cet acte, voir ci-dessus le no 55 (note).

et pour marquer l'esprit amical avec lequel il interprète l'accord monétaire [1] auquel il s'est efforcé de rester constamment fidèle.

Je terminais en faisant valoir les dangers qui pourraient résulter pour les États-Unis eux-mêmes d'un insuccès de cet emprunt, de l'institution d'un contrôle des changes ou de toutes autres mesures auxquelles le gouvernement français demeure fermement opposé, et, après avoir rappelé qu'à de nombreuses reprises le gouvernement américain avait assuré le gouvernement français de son désir de lui donner, dans le domaine financier, toute l'assistance compatible avec la législation américaine, j'exprimais l'avis que le cas actuellement soumis à l'examen du Trésor lui fournirait une occasion particulièrement opportune de mettre en pratique cette politique de coopération.

M. Morgenthau m'a répondu qu'à la suite des études approfondies entreprises concurremment par le département d'État, l'attorney général et le Trésor, il était apparu de façon incontestable que la demande du gouvernement français était incompatible avec les dispositions du *Johnson Act*. Le secrétaire d'État au Trésor a ajouté que les déclarations faites la veille par M. McReynolds, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre [2], montraient déjà suffisamment la position que le Congrès était disposé à adopter dans cette matière et qu'au surplus le gouvernement français s'exagérait, à son avis, l'influence que la disposition soumise à l'examen du Trésor pourrait exercer sur le succès de l'emprunt que le gouvernement américain souhaitait, a-t-il répété, de tout son cœur.

L'interprétation donnée dans la circonstance présente par M. Morgenthau au *Johnson Act* me paraît inexacte. Comme je l'avais dit par téléphone à M. Vincent Auriol, le directeur d'une banque de New-York, avec qui j'avais eu l'occasion de m'entretenir dans la matinée, m'avait assuré que si son établissement avait été pressenti par le gouvernement français pour effectuer le payement des coupons de l'emprunt dans les conditions prévues ci-dessus, cette opération lui aurait paru si normale et si conforme aux lois américaines, qu'il se serait cru autorisé à l'accepter sans même solliciter l'avis de Washington.

Quoi qu'il en soit, M. Morgenthau m'ayant donné à entendre que son refus était fondé uniquement sur l'interprétation d'une participation [réciproque] qui ressortissait à la compétence exclusive du gouvernement américain, j'ai compris qu'il était inutile de chercher à vaincre par de nouveaux arguments une opposition qui paraissait désormais irréductible. M. Rueff, à qui j'ai téléphoné, a partagé entièrement mon point de vue.

Les véritables raisons de cette attitude sont, à mon avis, les suivantes :

1° Le refus opposé dès vendredi par le gouvernement anglais et connu immédiatement par M. Morgenthau a créé à l'égard de notre demande un préjugé défavorable;

(1) Allusion à l'accord tripartite de septembre 1936. Voir, au t. III de la présente série, le n° 288.

(2) Le 7 mars, dans la soirée, le représentant américain, ainsi que le sénateur Borah, affirmaient, devant la presse rassemblée à Washington, la volonté de maintenir le *Johnson Act* dans toute sa rigueur (D. n° 64 de Washington, du 11 mars).

2° On s'est imaginé aux États-Unis que l'émission d'un emprunt comportant une option de change en dollars allait attirer en France d'assez nombreuses souscriptions d'Américains par l'intermédiaire d'établissements étrangers. Le sénateur Borah est même allé jusqu'à prétendre à la tribune que la France avait choisi cette forme d'emprunt pour tourner le *Johnson Act*;

3° Le gouvernement américain a craint, en acquiesçant à notre requête, d'une part, de rendre l'emprunt plus attrayant pour les souscripteurs éventuels américains, d'autre part, de fournir un aliment à un vif débat que les adversaires de la France n'auraient pas manqué de soulever au Congrès.

Une pareille polémique, suscitée par une question d'ordre relativement secondaire, eût été particulièrement inopportune à l'époque où se poursuit au Congrès la discussion de propositions d'un intérêt vital pour la France et l'Angleterre telles que la loi de neutralité. Ce point de vue particulier m'a été exposé à la fin de mon entretien avec M. Morgenthau.

Un débat s'est engagé au Sénat à cette occasion. Nos adversaires ont accusé le gouvernement français de vouloir tourner le *Johnson Act* par l'émission d'un emprunt dont les coupons étaient payables en dollars, en soulevant à nouveau, comme ils l'avaient fait d'ailleurs tout récemment lors du vote des crédits pour l'exposition de Paris, le défaut de la France pour le payement de sa dette.

M. Morgenthau s'est rendu lui-même au Sénat pour donner aux présidents des commissions des explications qui ont été jugées satisfaisantes et suivies d'un communiqué officiel.

Je me suis efforcé par des conversations avec la presse de dissiper l'impression qu'on a tenté de répandre que la France voulait faire souscrire par les Américains un emprunt destiné, comme le sénateur Johnson l'a souligné, « à financer les armements de la France pour la prochaine guerre ». Je pense qu'à la suite de mes conversations, des articles favorables à la France seront publiés ces jours-ci par la presse.

86

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 353 [1]. *Berlin, 9 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

L'annonce du prochain voyage de M. Mussolini en Tripolitaine est, pour un grand nombre de journaux allemands, l'occasion d'étudier les positions respectives de l'Italie et de la Grande-Bretagne en Méditerranée. Les milieux

1) Extraite des archives de l'ambassade.

politiques berlinois ont été vivement frappés de l'ampleur du projet de réarmement anglais et, en même temps, de l'énergie avec laquelle la Péninsule entreprend le renforcement de sa situation militaire et navale. Le son de cloche rude et peu optimiste des résolutions du grand Conseil fasciste [1] a été entendu ici. Il a été pris au sérieux et considéré comme marquant l'ouverture d'une période qui peut être de grande importance pour l'ensemble de la politique européenne.

A l'époque du conflit abyssin, le Reich n'a cessé de proclamer sa neutralité totale et d'affecter la plus parfaite correction. En réalité, il a profité des circonstances pour rompre les dernières « chaînes » du traité de Versailles et poursuivre activement la reconstitution de son armée. Par la suite, lorsqu'une détente a paru s'établir entre Londres et Rome, la propagande et la diplomatie germaniques ont cru le moment favorable pour prendre « la revanche de Stresa » et tenter d'isoler la France qu'on accuse de rechercher, avec l'aide de la Russie, l'encerclement de l'Allemagne. Celle-ci s'aperçoit aujourd'hui que son calcul était trop simple. C'est qu'en effet sa puissance même et sa politique de force entrent en jeu comme un nouvel et grave élément de complication qui, en dépit de toutes les protestations de bonne volonté, ne peut pas ne pas préoccuper l'Angleterre. D'autre part, s'il est vrai qu'au-delà des Alpes on est venu à l'idée d'une collaboration avec Berlin, cette collaboration est pour partie fonction des risques de tension qui subsistent dans les rapports italo-anglais. Aussi les comptes rendus de la presse allemande inclinent-ils à considérer les rivalités méditerranéennes comme des problèmes latents qui pourraient revenir un jour ou l'autre au premier plan de l'actualité et même précipiter la cristallisation générale des alliances.

En se représentant ainsi l'évolution des événements, le IIIe Reich ne renonce d'ailleurs pas à en tirer parti une fois de plus, quoique sa tactique soit rendue plus délicate par le fait de l'amitié qui maintenant unit les gouvernements fasciste et national-socialiste.

Néanmoins, une des premières caractéristiques de l'attitude allemande est l'objectivité apparente avec laquelle sont exposées les données matérielles de la question; du tableau d'ensemble que dresse ici la presse du rapport des forces italiennes et britanniques, on retire l'impression qu'il y a, d'un côté comme de l'autre, une organisation solide, des forces numériques imposantes ou en voie de développement rapide et des points stratégiques de grande valeur.

Ainsi, la *Gazette de Cologne*, dans de longs articles publiés le 4 et le 7 mars, commence par déclarer que la conquête abyssine, « même si l'on en conteste l'intérêt économique, représente pour Rome une position de premier ordre qui contrecarre la domination qu'exerçait jusqu'à présent l'Angleterre dans la Méditerranée orientale et la mer Rouge ». Le journal précise qu'en effet, « l'occupation de l'Éthiopie peut devenir une menace de flanc sur l'Égypte,

(1) Le grand Conseil s'était réuni du 2 au 9 mars. Le 2, estimant que toute éventualité de limitation des armements était à exclure, il décidait la réalisation d'un plan de réarmement de l'armée italienne et d'autarcie en ce qui concernait les besoins militaires. Voir également ci-dessus le n° 67.

tandis que la côte et les îles peuvent fournir d'excellentes bases d'avions et de sous-marins ». « Cependant, ajoute-t-il aussitôt, il fallait s'attendre à une réplique anglaise. Le Foreign Office s'en était remis à la Société des Nations du soin de défendre l'Empire. Il a échoué; on en revient alors aux moyens militaires ». Peu de temps auparavant, d'ailleurs, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* insistait, elle aussi, sur l'importance des projets britanniques : formation d'une armée égyptienne motorisée et « équipée pour la guerre dans le désert », organisation minutieuse de la protection du canal de Suez, création d'un centre de commandement et de liaison en Palestine et surtout installation de forces aériennes sur les sommets du « triangle Alexandrie-Haïfa-Chypre, dont la position-clef » fera face aux préparatifs italiens.

De même, en ce qui concerne la situation morale de chacun des deux pays dans le monde musulman, le *Berliner Tageblatt* du 24 février remarque l'habileté avec laquelle Londres a su concevoir et appliquer la nouvelle constitution de l'Hindoustan pour maintenir sa puissance et « naviguer » entre les différentes races et les différentes religions de cet immense territoire. Cependant, deux jours après, le même organe souligne les efforts méthodiques qu'ont entrepris les dirigeants de Rome afin de gagner l'amitié de l'Islam et s'en servir comme instrument de leur impérialisme. L'article s'appuie notamment sur un ouvrage * publié par M. Cantalupo, aujourd'hui ambassadeur du Duce auprès du général Franco, et sur des déclarations faites en août 1936, à Addis-Abeba, par le maréchal Graziani. Ce dernier aurait alors fait connaître l'intention de l'Italie de fonder à Harrar un institut d'études islamiques dont le rayonnement dépasserait les frontières éthiopiennes.

Dans cette entreprise mise au service de ses ambitions, le gouvernement italien aurait, de l'avis de certains publicistes allemands, l'avantage de l'offensive tandis que les puissances installées depuis longtemps en pays musulman seraient réduites à la défensive. « L'énergie farouche qui anime les dernières résolutions du grand Conseil fasciste, écrit la *Gazette de Francfort* du 4 mars, apparaît irrésistible, plus encore que la force numérique qu'elle met en mouvement ».

Ce jugement n'est peut-être pas tant dicté par une sympathie véritable et spontanée envers l'Italie que par le désir de tenter une pression sur l'Angleterre. J'ai, déjà, indiqué le malaise qu'éprouve l'opinion allemande devant l'attitude actuelle de ce pays. « Les raisons invoquées à Londres pour expliquer le nouveau et gigantesque programme d'armement ne sont guère convaincantes, écrit la *Gazette de Francfort* dans l'article cité plus haut. Ce que le monde veut savoir, ce sont les intentions qui président à cette politique. L'Allemagne comprend la situation et les besoins navals de l'Empire britannique; mais les soupçons dont elle est l'objet de ce côté lui apparaissent comme injustes et aussi comme dangereux. Une lourde responsabilité pèse sur les épaules des dirigeants britanniques. Ce qui le prouve en particulier, c'est l'enchaînement des derniers événements. Les projets militaires présentés à

* *Note du document :* « L'Italia musulmana ».

la Chambre des Communes ont été suivis des décisions de Rome; on voit bien où est la cause et où est l'effet! ».

Ce langage laisse apercevoir clairement la manœuvre du Reich qui essaie d'utiliser la menace italienne, concurremment avec la persuasion, pour amener le gouvernement de Londres dans la voie d'un compromis et le séparer de la France. Ces intrigues sont complétées par une campagne de dénigrement dirigée, avec des arguments parfois contradictoires, contre notre pays. Celui-ci est représenté tantôt en proie à une crise intérieure douloureuse et sans issue qui paralysera pour longtemps toute son action extérieure, tantôt animé des plus noires intentions d'hégémonie. Ainsi, la *Gazette de Cologne* du 7 mars, étudiant la balance des forces en Méditerranée occidentale, affirme que c'était la France qui avait cherché à rompre l'équilibre à son profit et à prendre pied dans la péninsule ibérique. « A Madrid, écrit en substance la feuille rhénane, les gouvernements radicaux et les gouvernements d'extrême-gauche étaient tout dévoués à la franc-maçonnerie et au front populaire de Paris. La France était alors assurée de n'être pas troublée sur les Pyrénées et de pouvoir, en toutes circonstances, maintenir la liaison avec l'Afrique du Nord; elle pouvait même compter sur l'appui de sa voisine méridionale... Si l'on ajoute à cela l'influence de la Russie soviétique, on voit quel danger cette situation représentait pour les autres états intéressés aux problèmes méditerranéens ».

Ces accusations trahissent, en réalité, les arrière-pensées du Reich et les espoirs qu'il fonde sur une Espagne qui se serait définitivement brouillée avec nous. D'autre part, au point de vue de la propagande, elles sont destinées à éveiller rétrospectivement, s'il était possible, les suspicions de l'Angleterre. Pourtant, si l'on en juge d'après les voix de presse officieuses, les milieux dirigeants de Berlin ne paraissent guère douter de l'intimité croissante des relations franco-britanniques. La *Nationalzeitung*, en particulier, organe de M. Goering, souligne, le 6 mars, qu'une étroite collaboration s'est instituée entre Londres et Paris, que l'organisation des bases navales de Bizerte et de Mers-el-Kebir en est un exemple et qu'il faut également expliquer par là « l'importance énorme du nouveau programme de construction annoncé par le ministre de la Marine, M. Gasnier-Duparc, à l'étonnement d'un grand nombre de parlementaires [1]. Ce programme, remarque le journal d'Essen, doit porter la flotte française à 850.000 tonnes, c'est-à-dire au chiffre total des flottes italienne et allemande ».

On peut constater, d'après ce qui précède, que les nombreux articles publiés ici sur la politique méditerranéenne rendent toujours, sinon dans le fond, du moins dans la forme, un son favorable à l'Italie. Cette amabilité, pour le moment peu coûteuse, a des contreparties précises qu'on devinait déjà jusqu'à présent et que la *Gazette de Cologne*, dans la longue étude analysée plus haut, exprime de façon très nette. Retraçant les différentes phases du conflit anglo-italien de 1935-1936, la feuille allemande soutient que, si le gouvernement de Rome a pu l'emporter sur les cinquante-deux nations entraînées par Londres sous l'égide de la Société des Nations, c'est essentiellement au Reich qu'il le

(1) Sur ce programme, voir, au tome IV de la présente série, les nos 374, 396.

doit. « Le 6 mars 1936, écrit-elle en substance, M. Flandin adhérait des deux mains au renforcement des sanctions et constituait ainsi un bloc qui eût pu mettre l'Italie sur les genoux. Le lendemain, l'Allemagne proclamait le rétablissement de sa souveraineté militaire et réoccupait la Rhénanie. Elle renversait ainsi la situation ». Cette phrase donne à penser que, dès cette époque, des contacts ont eu lieu entre les dirigeants fascistes et nationaux-socialistes et que, dès l'origine, cette conjonction voulue ou fortuite des deux états totalitaires était peu propice à la cause de la paix.

La *Gazette de Cologne* donne ensuite des indications qui ne sauraient évidemment être prises au pied de la lettre comme la révélation d'un accord concret entre Rome et Berlin, mais qui montrent, en tout cas, ce que l'Allemagne attend du rapprochement avec l'Italie: « Le réseau tissé pour étrangler Mussolini a été déchiré par le IIIe Reich; plus tard, celui-ci a conclu avec Vienne l'accord du 11 juillet. Ainsi est née l'entente germano-italienne. Le Duce qui, jusqu'alors, avait voulu distinguer entre la Russie et le communisme, est entré dans le front antibolcheviste. Il a renoncé à des visées d'hégémonie sur le Danube et dans les Balkans. Il a expressément reconnu que l'Autriche était, bien qu'indépendante, un état allemand. Il cherche à se rapprocher de la Yougoslavie avec laquelle l'Allemagne a déjà d'excellentes relations ». On ne peut guère demander à une feuille allemande de confirmer plus catégoriquement les indications données précédemment par cette ambassade, notamment par ma lettre nº 259 du 24 février [1], sur les calculs germaniques et l'espoir qu'a le gouvernement de Berlin de dominer l'Europe centrale et sud-orientale tandis que l'Italie serait occupée par sa colonisation africaine.

Aujourd'hui encore, l'Allemagne proclame volontiers qu'elle n'a pas d'intérêt, autre que commercial, dans les problèmes méditerranéens. Sincère ou non, cette déclaration n'empêche pas les dirigeants nationaux-socialistes de considérer que ces questions sont trop mêlées à la politique générale pour ne pas retentir sur l'ensemble de l'Europe et pour ne plus leur offrir à eux-mêmes de nouvelles possibilités d'intrigue.

C'est, en premier lieu, la France qui est l'objet de ces manœuvres. Il est inutile d'insister sur l'importance du facteur méditerranéen pour la sécurité de notre pays et, par conséquent, sur le rôle que peut jouer, à cet égard, l'évolution des relations franco-espagnoles et franco-italiennes. Berlin aperçoit évidemment tout le parti qu'il pourrait tirer de là dans des négociations diplomatiques ou en cas de tension. Pourtant, l'accord Paris-Londres, dont personne ici ne se dissimule la portée, constitue, en face de cette tactique, un puissant contrepoids. Aussi le Reich évite-t-il de prendre actuellement des positions trop avancées qui heurteraient la Grande-Bretagne en même temps que la France. Il poursuit même ses efforts afin de convaincre l'Angleterre de ses bonnes intentions et de la détourner de l'Entente cordiale.

Toutefois, le jeu qu'il mène avec l'Italie risque de l'entraîner toujours davantage. Les ambitions navales et africaines de Rome lui offrent, en effet, l'occasion

[1] Dont la reproduction a paru superflue, le sens en étant indiqué ci-dessus.

de faire fléchir le Duce dans la résistance opposée jusqu'à présent aux ambitions allemandes en Europe centrale et de l'amener à composer. Il est vrai que la collaboration germano-italienne exige, des deux parties, des sacrifices importants ou de sérieuses entorses à des principes que chacune considérait comme directeurs de sa politique. Il en est ainsi pour la question autrichienne et danubienne, en ce qui concerne l'Italie, et pour l'amitié anglo-allemande, dont le Reich hitlérien a fait une de ses règles tactiques. Cependant, l'amère déception que l'on éprouve ici du côté britannique se traduit actuellement par une mauvaise humeur parfois très vive. Cette mentalité rancunière pourrait, dans certaines circonstances, être mauvaise conseillère et influer fortement sur l'orientation définitive. Le ton de sympathie marquée qu'emploie la presse à l'adresse de l'Italie en exposant les rivalités méditerranéennes ne cache-t-il pas déjà autre chose qu'un sentiment platonique?

Il est difficile de faire exactement le point sur l'attitude de l'Allemagne. Celle-ci flotte encore entre des tendances parfois opposées; son orientation future dépendra de facteurs divers dont quelques-uns, du reste, sont extérieurs et sont liés à la politique générale de l'Europe. C'est ce coefficient de complexité et d'incertitude qui, pour le moment, domine nécessairement tout exposé que l'on cherche à faire sur les intentions du Reich. L'élément relativement fixe est le désir de collaborer avec Rome, afin de dominer le bassin danubien et de faire pression sur les puissances occidentales. Jusqu'où ira cette manœuvre et ne conduira-t-elle pas à prendre des positions absolues et menaçantes? Actuellement, vis-à-vis de l'Angleterre, Berlin passe par des alternatives d'espoir et de ressentiment. Vis-à-vis de la France, ses réactions sont inverses. Notre pays est d'autant plus attaqué que les perspectives d'un rapprochement germano-anglais paraissent plus favorables. Au contraire, on oppose volontiers la rectitude de sa psychologie politique aux obscurités et aux sinuosités de la Grande-Bretagne.

87

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 293. *Ciboure, 10 mars 1937* [1].

(*Reçu :* le 11, 18 h. 50.)

Les télégrammes de notre chargé d'affaires à Valence, de nos consuls à Valence et à Madrid et de notre agent consulaire à Alicante, qui ont été adressés les 7 et 8 mars au Département et dont celui-ci m'a donné communication par le courrier que j'ai reçu ce matin, montrent que les volontaires français

[1] Par courrier.

enrôlés par le gouvernement de Valence réclament en nombre croissant leur rapatriement, que les autorités espagnoles s'y opposent, même par la force, et qu'on est à la merci d'un incident qui, en provoquant des violences contre un ou plusieurs de nos compatriotes, mettrait le gouvernement français dans la grave alternative d'employer à son tour la force, comme notre chargé d'affaires l'a suggéré dans son télégramme nº 151 du 4 mars [1], ou de laisser se déchaîner en France une indignation dont les conséquences seraient difficiles à mesurer.

D'autre part, la marche des opérations militaires sur le front de Madrid tend jusqu'à présent à confirmer les prévisions dont j'ai fait part hier au Département et dont il résulte que le saillant formé par la capitale et par un demi-cercle d'environ 50 à 60 kilomètres de rayon, tracé à partir de Madrid du nord-ouest au sud-est, risque d'être très prochainement isolé avec toutes les troupes qui s'y trouvent, troupes parmi lesquelles il peut y avoir un important contingent de Français.

Sans même envisager l'hypothèse, évoquée par le télégramme nº 161 de notre chargé d'affaires à Valence [2], dans laquelle « les éléments français des brigades internationales pourraient se révolter bientôt et s'ouvrir les armes à la main un passage vers Valence ou Alicante », on doit donc reconnaître que le gouvernement français est dès maintenant en présence de deux perspectives sérieuses : d'une part l'éventualité, signalée plus haut, d'un conflit avec le gouvernement de Valence à propos des volontaires français que celui-ci empêche de rapatrier; d'autre part l'impossibilité de protéger les nombreux prisonniers français qui peuvent tomber entre les mains du général Franco.

Quelque préférence qu'on ait pour l'un ou l'autre des deux partis espagnols en lutte et quelque opinion qu'on ait sur le dénouement de la guerre civile, on doit convenir également que l'intérêt de la France consiste à sauvegarder ses nationaux sans entrer en conflit ni avec les autorités de Valence ni avec celles de Salamanque. Nous ne pouvons pas nous désintéresser de nos ressortissants. Nous ne devons pas compromettre l'avenir de notre pays en nous engageant dans un conflit avec quelque autorité espagnole que ce soit.

Soucieux de faire face, autant qu'il est en mon modeste pouvoir, aux diverses nécessités que cette situation nous impose, je me permets de suggérer les solutions provisoires qui me paraissent les plus appropriées à chacun des deux problèmes définis ci-dessus.

En ce qui concerne les volontaires français qui demandent leur rapatriement et que le gouvernement de Valence prétend garder sous les drapeaux pour éviter l'écroulement de ses fronts (télégramme nº 35 de notre agent consulaire à Alicante) [3], j'estime que notre tâche la plus urgente consiste à organiser leur hébergement en territoire espagnol, au voisinage de ports fréquentés par nos navires. Cette mesure serait indispensable même si le gouvernement

(1) Par ce télégramme, le chargé d'affaires faisait savoir au Département qu'un certain nombre de volontaires français n'avait pu prendre place à bord d'un navire de même nationalité, en raison des résistances du ministère espagnol de la Guerre. Il attirait l'attention sur la situation délicate où se trouvait le lycée français de Valence, devenu insuffisant pour les ex-volontaires qui s'y réfugiaient.

(2) Qu'il a paru superflu de reproduire.

(3) Document dont la reproduction n'a pas semblé indispensable.

de Valence consentait demain à les laisser s'embarquer. En effet, nous n'avons eu affaire jusqu'à présent qu'à une fraction minime du problème : c'est par vingtaines ou par trentaines seulement que les volontaires à rapatrier se sont présentés à nos consulats. Le jour où ce mouvement se généraliserait, c'est par milliers qu'ils afflueraient. Les navires capables de les emporter ne seraient pas à notre disposition dans les ports espagnols. Il faudrait le temps d'amener les bateaux, de vérifier l'état sanitaire des partants, de soigner les malades et les blessés, etc. Des installations spacieuses sont donc à prévoir, de toute façon et dès à présent. Pour éviter les difficultés que susciterait la réalisation de ce programme dans des villes déjà surpeuplées et rendues plus ou moins malsaines par l'afflux des réfugiés civils, il serait probablement recommandable d'aménager des bâtiments ou d'installer des campements dans des localités qui jouissent d'un bon climat et qui possèdent de nombreux hôtels ou villas, comme il en existe sur la côte de la province d'Alicante (Altea, Benidorm, Villajoyosa, etc.).

En ce qui touche l'éventualité où de nombreux volontaires français seraient faits prisonniers par l'armée du général Franco, aucune mesure ne saurait naturellement être prise avant l'événement; mais il importerait de préparer les voies afin de pouvoir, le cas échéant, organiser officieusement dans le plus bref délai un service de renseignements et d'assistance qui nous permettrait de rassurer les familles des volontaires sur le sort de ceux-ci, d'établir un régime de correspondances postales, de fournir aux prisonniers français les vêtements, vivres, médicaments, etc., dont ils auraient besoin et de hâter, dans toute la mesure réalisable, leur rapatriement. Je ne manquerai pas d'examiner les possibilités qui s'offriraient à cet égard, et si les circonstances l'exigeaient, de présenter des suggestions au Département. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de recourir en l'occurrence au comité international de la Croix-Rouge, en raison des difficultés qui se sont élevées précédemment entre lui et les autorités de Salamanque.

Je me tiens à la disposition du Département pour lui fournir, sur les deux questions traitées par le présent télégramme, toutes autres indications qui lui paraîtraient opportunes et qu'il serait en mon pouvoir de lui procurer.

88

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 117. Secret. *Rome, 10 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 mars.)

En me signalant que d'après une communication de notre consul à Gibraltar [1], 10.000 Italiens avaient débarqué le 28 février à Cadix, le Département a bien voulu me demander de rechercher dans quelles conditions ces troupes auraient été transportées d'Italie en Espagne.

J'ai l'honneur de faire connaître au Département que, d'après les indications qui m'ont été fournies par nos différents consuls, les bateaux dont il aurait été question n'ont touché ni Palerme, ni Cagliari. Notre consul à Naples m'a fait savoir que le *Lombardia* avait quitté le port de sa résidence le 26 février à destination de l'Afrique orientale, après avoir embarqué la 155e légion de la milice, soit un peu plus de 4.000 hommes. Le *Toscana* et le *Sannio*, également destinés aux possessions italiennes de la mer Rouge, sont partis respectivement le 17 et le 23, le premier avec deux bataillons de Chemises noires et une batterie d'artillerie appartenant à la 185e division de la brigade *Pusteria* et de la division *Tevere*. Notre consul à Gênes croyait savoir, de son côté, que les navires *Lombardia*, *Calabria*, *Liguria*, *Piemonte* et un autre dont il ignorait le nom étaient partis de Gaète entre le 23 et le 25 à destination de Cadix, emportant un grand nombre de volontaires à leur bord. Toutefois, il ne semble pas que les indications transmises par M. Roux correspondent à la réalité. Les derniers bateaux dont le départ pour l'Espagne nous a été signalé avant le 28 février étaient le *Sardegna*, le *Calabria* et le *Sicilia*, partis le 17 de Naples. Un autre, le *Sannio*, avait quitté sa base le 23 à destination de l'A.O.I. d'après les indications données par la presse. Quant au *Lombardia*, il ne pouvait pas matériellement se trouver à Cadix le 28 s'il avait quitté Naples le 26 dans la soirée pour se diriger vers l'A.O.I., ainsi que la presse en a fait mention. Les indications données par M. de Sandfort sur la destination possible du *Sannio*, du *Sardegna*, du *Liguria* et du *Calabria* appellent toutefois certaines observations, car sur ces cinq navires, quatre ont été signalés par la presse comme dirigés sur l'Afrique orientale. Seul le *Sardegna* n'a été mentionné dans aucun journal, mais d'après ce qui a été dit à notre consul à Naples, ce navire aurait quitté le port de sa résidence le 28 à 18 heures, à destination de Gaète où il devait embarquer environ 2.000 hommes. Or, notre attaché militaire se trouvait personnellement à cette date à Gaète; il n'a constaté la présence en ville

[1] Ce télégramme nº 6, du 9 mars, se bornait à mentionner le fait, sans commentaire. Voir également ci-après le nº 95.

d'aucun contingent italien à destination d'un théâtre d'opérations extérieures et n'a observé aucun préparatif apparent d'embarquement; aucun transport n'était visible en rade.

La presse qui jusqu'à présent, n'avait jamais mentionné le départ de navires italiens à destination de l'Espagne toujours rigoureusement tenus secret, s'est répandue au contraire cette fois en détails sur le chargement de quelques-uns des navires précédemment cités ainsi que du bâtiment *Toscana*. Il résulte des indications précises ainsi données que le *Lombardia*, le *Sannio* et le *Toscana* auraient embarqué des éléments appartenant à la 8e brigade mixte des Chemises noires la *Pusteria*. Or, cette unité paraît bien destinée à relever des fractions de la division du même nom dont le prochain rapatriement a été officiellement annoncé par le communiqué du 1er mars. Il paraît en tout cas peu vraisemblable que l'on ait scindé les éléments de cette brigade, et on se trouve obligé d'admettre que si le *Sannio* est parti pour l'Espagne, le *Lombardia* et le *Toscana* ont dû y être également dirigés.

Il résulte de ces données contradictoires que les affirmations relatives aux transports vers l'Espagne qui sont parvenues depuis le 26 février à la connaissance de nos consuls à Naples et à Gibraltar doivent probablement être acceptées en bloc ou rejetées de même. Il ne nous est évidemment pas possible de savoir si des bateaux partis officiellement pour l'Afrique orientale, en présence des autorités officielles et des familles, n'ont pas été déroutés en pleine mer, c'est seulement le contrôle des passages par le canal de Suez qui pourra lever toute incertitude à ce sujet. Il n'est pas douteux en effet que le Département ne puisse être rapidement fixé sur ce point en interrogeant notre consul à Port-Saïd.

A première vue il pourrait paraître étrange que les Italiens, qui jusqu'au 20 février, se sont rigoureusement abstenus dans leur presse de faire une allusion quelconque à leurs embarquements pour l'Espagne, aient brusquement changé de tactique en donnant maintenant à leur départs une publicité mensongère et bruyante. Le *Lavoro Fascista* du 8 de ce mois s'est élevé avec vigueur contre les articles de la presse française signalant, comme destinées à l'Espagne, des troupes partant « au vu et au su de tout le monde pour l'A.I. ». J'ai par ailleurs transmis à Votre Excellence les observations que le comte Ciano m'avait faites au sujet de cette « campagne de presse », déclarant fausses et mensongères les nouvelles reproduites par nos journaux, bien qu'il n'ait pas voulu accepter ensuite de donner à ses déclarations la forme d'un démenti officiel [1], qui lui aurait paru de nature à donner sans doute l'impression que le gouvernement italien cherchait à se disculper auprès des journaux étrangers d'accusations infondées.

Ainsi, il semble que, d'une façon générale, on ne puisse avoir aucune certitude à l'heure actuelle sur la réalité des départs effectifs de contingents d'Italiens à destination de la péninsule ibérique depuis la mise en vigueur de l'accord de Londres. Il n'est par contre pas douteux qu'on envisage en Italie une continuation éventuelle de l'effort entrepris jusqu'ici en Espagne. D'après des

(1) Voir ci-dessus le nº 84 (et note).

informations de source très sérieuse, on s'occupe encore à l'heure actuelle au palais Braschi, siège des faisceaux de combat de Rome et de sa banlieue, de la formation d'une division de Chemises noires dite « Division noire » qui, sous le commandement du consul Pollastrini, pourrait être envoyée en Espagne dans le courant du mois de mars. D'après des indications précises, 3.000 volontaires seraient déjà groupés et prêts à partir. D'une façon générale, le recrutement des nouveaux volontaires destinés à être envoyés éventuellement en Espagne se trouve confirmé de divers côtés. J'ai signalé au Département que d'après des informations qui paraissent sérieuses, le général Baistrocchi, ancien sous-secrétaire d'État à la Guerre, serait à Salamanque, et aurait déclenché la dernière offensive nationaliste. La présence du général Baistrocchi en Espagne est d'ailleurs formellement démentie par les officiers de son entourage, mais on doit constater que le général n'a été vu nulle part depuis qu'il a quitté ses fonctions au ministère de la Guerre. D'autre part, la mission de M. Farinacci auprès du gouvernement du général Franco ne paraît pas douteuse, et son absence lors des dernières sessions du grand Conseil fasciste a été très remarquée.

En résumé, et sous réserve des indications décisives que nous pouvons attendre de Port-Saïd, tout se passe donc comme si, sans procéder dès maintenant à des violations délibérées de l'accord de Londres, le gouvernement fasciste s'efforçait déjà de se mettre en mesure d'intervenir à nouveau au moment où il le jugerait indispensable en faveur des rebelles espagnols : c'est peut-être pour préparer le terrain qu'il utiliserait à cette fin les informations qu'il peut puiser dans notre presse d'information et dans différents organes étrangers, en publiant que les volontaires français continuent à quitter notre pays et à franchir la frontière des Pyrénées pour porter secours aux rouges de Valence.

89

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 116. *Rome, 10 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mars.)

Je me suis assez longuement entretenu aujourd'hui avec le ministre de Yougoslavie des relations de son pays avec l'Italie et de l'état présent de leur rapprochement. M. Doutchich m'a tout d'abord déclaré qu'en aucun cas son gouvernement n'avait l'intention d'aller au-delà d' « une sorte de *gentlemen's agreement* » et que la réalisation d'un accord éventuel entre Rome et Belgrade ne saurait, par ailleurs, altérer à aucun degré les bases de la politique yougoslave actuelle et les amitiés de la Yougoslavie, notamment en ce qui concerne la

Petite Entente et la France. Il a ajouté que son gouvernement comptait bien tenir le gouvernement français exactement informé de la marche des pourparlers telle qu'elle se déroulerait dans la suite.

Sur les divers points particuliers qui pourraient être examinés au cours des conversations, M. Doutchich m'a donné les indications suivantes :

1° *Propriétés italiennes en Dalmatie.*

Le comte Policastro, du ministère italien des Affaires étrangères, s'est rendu à Belgrade pour traiter cette question qui a été par ailleurs également étudiée à Rome. Son règlement présente quelques difficultés dues au fait que le gouvernement italien voudrait obtenir pour ses ressortissants un traitement plus favorable que celui qui est fait, dans l'application des lois agraires, aux ressortissants yougoslaves eux-mêmes. La valeur globale des propriétés italiennes en question ne dépasse d'ailleurs pas, m'a dit M. Doutchich, une dizaine de millions de lires.

2° *Émigrés politiques et terroristes.*

Le gouvernement yougoslave attache une importance particulière à un règlement satisfaisant pour lui de ce problème, dont l'actualité n'a pas décru, à juger d'après les nombreuses lettres de menaces qui, d'après M. Doutchich, sont encore fréquemment adressées d'Italie notamment au Régent, à M. Stoyadinovitch et à la légation à Rome. On envisagerait à Belgrade la possibilité d'une amnistie qui permettrait à un certain nombre de ces émigrés politiques de rentrer en Yougoslavie. Quant aux autres, on souhaiterait que le gouvernement italien prît les dispositions nécessaires pour les mettre nettement hors d'état de nuire. M. Doutchich a indiqué qu'il avait rencontré à cet égard, dans ses plus récents entretiens avec le comte Ciano, les meilleures dispositions, mais que « l'on ne s'était pas encore assis » pour traiter positivement le problème.

3° *Minorités slovènes en Istrie.*

A cet égard, tout reste à faire et aucune conversation n'a encore eu lieu, dans le cadre du rapprochement actuel. M. Doutchich m'a signalé qu'il avait bien obtenu, il y a un an, l'admission de certains journaux slovènes, mais que l'effet de la bonne volonté manifestée à cette occasion par les autorités italiennes s'était trouvé pratiquement annulé par les difficultés faites tant aux vendeurs de ces journaux qu'à ceux qui les achetaient. Depuis lors et en vue des négociations futures, M. Doutchich a réuni une documentation complète sur le régime des allogènes en Haut-Adige. La réalisation, fort restreinte dans la pratique, des quelques concessions faites à ces derniers, lui donne à penser que les Slovènes d'Istrie n'obtiendront en fin de compte pas grand-chose d'un état aussi « totalitaire » que l'État italien.

4° *Albanie.*

M. Mussolini a, il y a deux ou trois ans déjà, déclaré au ministre de Yougoslavie qu' « il ne voulait pas rester seul » en Albanie et qu'il désirait que ce pays cessât de constituer un motif de discorde et de tension entre Rome et Belgrade. D'après M. Doutchich, il se pourrait que l'on envisageât l'éventualité

d'une manifestation commune, peut-être d'une déclaration, par laquelle l'Italie et la Yougoslavie affirmeraient simultanément leur volonté de respecter l'indépendance de l'Albanie. Mais sur ce point encore, aucune conversation positive n'a été engagée jusqu'à présent.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les relations commerciales et le réajustement rendu nécessaire par la dévaluation de la lire, les pourparlers (bien que sans doute très prochains) n'ont pas non plus commencé. M. Doutchich m'a indiqué qu'à Belgrade, on n'était que médiocrement satisfait de la qualité des livraisons faites par l'Allemagne et que par ailleurs celle-ci payait assez mal et avec beaucoup de retard ses achats à la Yougoslavie. Sans doute souhaiterait-on se prémunir, vis-à-vis de l'Italie, contre des inconvénients analogues. Le ministre de Yougoslavie m'a rapporté à cette occasion que le sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères lui avait récemment déclaré : « Tout ce que vous accordez aux Allemands est contre nous ». Un tel propos illustre assurément de la manière la plus claire l'un des points faibles du fameux « axe » Rome-Berlin.

En terminant, j'ai demandé à M. Doutchich s'il avait eu connaissance d'une information envoyée il y a deux ou trois jours de Belgrade à une agence autrichienne, information qu'un journal italien avait reproduite et aux termes de laquelle le ministre des Affaires étrangères d'Italie irait à Belgrade avant la fin de ce mois. M. Doutchich m'a répondu que le bruit d'un voyage prochain du comte Ciano à Belgrade et à Ankara avait en effet circulé, mais qu'il jugeait dans tous les cas peu vraisemblable qu'en ce qui concerne Belgrade, ce voyage pût avoir lieu avant que les conversations commencées sur certains points entre l'Italie et la Yougoslavie eussent abouti à quelque résultat.

90

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 123 à 125. *Nankin, 11 mars 1937, 19 h. 24, 19 h. 22, 19 h. 23.*

(*Reçu :* 13. h. 20.)

Les déclarations officieuses de M. Sato et son discours du 8 à la Chambre des Pairs [1] ont créé une bonne impression. Autant qu'il lui était permis de le faire, le nouveau ministre paraît s'être désolidarisé de ses prédécesseurs et avoir blâmé l'intrusion des militaires dans les affaires extérieures. Ses allusions aux principes d'égalité et de réciprocité ont été d'autant plus appréciées qu'elles font écho aux déclarations de son collègue chinois, ce dernier ayant, devant la

[1] Au cours duquel l'homme d'État nippon exprimait le désir d'une amélioration des rapports de son pays avec Moscou, Londres et Nankin.

presse, invoqué, le 8, ces deux mêmes principes, complétés par le maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Chine.

Au cours de nos premières visites, le 10 et le 11, M. Wang-Tchong-Wei s'est félicité d'entrer en fonctions sous ces auspices, non pas qu'il s'attende à des résultats immédiats, mais parce qu'une atmosphère nouvelle a été créée et que l'espoir est permis.

D'autres milieux chinois influents restent réservés. Ils ne croient pas à un changement profond allant jusqu'à la liquidation de l'entreprise mandchourienne et de ses annexes en Mongolie intérieure et dans la Chine du nord. Ils pensent que l'impérialisme japonais va, sous la direction de M. Sato, essayer de changer de méthode. Le mot d'ordre sera de parler d'amitié, d'affinités ethniques, de collaboration économique. Le but reste le même : prendre un ascendant d'ordre général sur le gouvernement de Nankin et un contrôle précis sur les régions limitrophes de la Mandchourie, afin de s'assurer, à défaut de collaboration, du moins l'immobilisation de la Chine en cas de guerre du Japon contre la Russie.

L'intimidation n'ayant pas réussi, on va tenter de la douceur.

Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai de bonnes raisons de penser que l'action diplomatique de l'Allemagne et de l'Italie s'est exercée à Tokyo dans le sens de la conciliation et qu'elle n'est pas étrangère à ce changement de méthode.

C'est une raison de plus pour nous de suivre attentivement, dans leur nouvelle phase, les rapports sino-japonais. Si les tendances actuelles devaient conduire à des décisions rapprochant les deux pays, surtout sous l'inspiration de Berlin et de Rome, les conséquences en seraient considérables : sur le terrain général, on pourrait redouter un changement de l'équilibre international; sur le terrain local, il faudrait s'attendre à voir le gouvernement chinois reprendre, dès qu'il serait assuré de sa tranquillité du côté du Japon, sa campagne d'abrogation de l'exterritorialité.

91

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 646 (1). *Londres, 11 mars 1937, 19 h. 50.*
(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je me réfère à votre lettre nº 608 (2).

J'ai communiqué au secrétaire d'État les informations que nous avons reçues relativement aux récents débarquements italiens en Espagne ainsi que la conversation de notre chargé d'affaires avec le comte Ciano, où celui-ci,

(1) Ce télégramme a été retransmis par fil, le 12 mars, sous le nº 240.
(2) Allusion au télégramme (et non lettre) reproduit ci-dessus sous le nº 84.

tout en démentant les nouvelles en question, se serait cependant refusé à laisser publier son démenti.

M. Eden, après avoir observé que les journaux italiens avaient nié ces envois de volontaires, au moins pour ce qui concerne ceux du 28 février [1], m'a assuré que ni l'Amirauté ni le Foreign Office n'en avaient eux-mêmes reçu confirmation. Il a reçu au contraire de Rome des indications aux termes desquelles le gouvernement italien, sollicité par le général Franco de lui expédier du matériel de guerre, s'y serait refusé en se retranchant derrière les nouveaux accords [2]. M. Eden paraît y ajouter foi. Il songe néanmoins à prier son représentant à Rome d'attirer l'attention du gouvernement italien sur l'effet déplorable que créent des bruits de ce genre et sur la nécessité d'y opposer un démenti péremptoire.

92

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 175. *Bruxelles, 11 mars 1937* [3].

(*Reçu :* le 12, 24 h.)

Le ministre des Affaires étrangères vient de me convoquer pour m'annoncer que l'ambassadeur d'Italie est venu aujourd'hui lui déclarer que le gouvernement italien, après avoir étudié le passage de la note belge relative au pacte occidental qui vise l'attitude que la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont successivement prise par rapport à la Belgique [4], a décidé d'adopter le même point de vue. Ainsi, m'a dit M. Spaak, l'Italie admet que la Belgique soit garantie sans être garante.

Bien qu'un peu incertain sur l'interprétation à donner à la démarche italienne, il en conclut que le gouvernement de Rome est prêt, lui aussi, à garantir la Belgique dans les mêmes conditions, et n'a donc pas renoncé à faire partie du futur pacte occidental. Il ne semble cependant pas que l'ambassadeur d'Italie ait donné aucune indication à ce sujet. En tout cas, quand M. Spaak lui a demandé si son gouvernement allait répondre bientôt à la note anglaise[5], mon collègue italien a répondu qu'il n'avait pas d'instructions sur ce point.

L'ambassadeur d'Angleterre a été également convoqué par le ministre des Affaires étrangères qui lui a fait les mêmes déclarations qu'à moi.

(1) Voir ci-dessus le nº 84 (note).
(2) Allusion au *gentlemen's agreement* du 2 janvier. Voir, au t. IV de la présente série, le nº 234.
(3) Par courrier en clair.
(4) Cette note, du 12 février, est reproduite au t. IV de la présente série sous le nº 432.
(5) Du 19 novembre 1936, reproduite au t. III de la présente série sous le nº 513.

93

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 104 [1]. *Prague, 11 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

A propos des récentes négociations poursuivies entre le président du Conseil et les représentants des minorités[2], j'ai eu récemment avec le directeur de la presse de la présidence du Conseil une conversation d'allure générale, mais dont me paraissent de nature à intéresser Votre Excellence certains points concernant particulièrement les rapports de l'État tchécoslovaque et de la nation tchèque avec la minorité allemande.

Mon interlocuteur a remarqué tout d'abord que les relations entre la minorité allemande et la majorité tchèque étaient conditionnées en partie encore actuellement par le fait que les chefs des deux partis avaient l'habitude de se combattre au Parlement et dans les municipalités depuis l'époque autrichienne. Il estime que quand aura disparu cette génération d'hommes entrés avant la guerre dans la vie politique, les rapports seront plus faciles. Il note au surplus que dans certaines régions, dont celle d'où il est originaire, il n'y a que très peu de différences réelles entre les représentants de la majorité tchèque et ceux de la minorité allemande. A l'appui de cette idée, M. Schmoranz m'a cité un mot qui lui avait été dit par M. Udrzal, ancien président du Conseil, au sujet de M. Spina, chef des agrariens allemands : « La seule différence entre M. Spina et moi, c'est qu'à l'école, il a mieux appris l'allemand que moi ».

M. Schmoranz note toutefois qu'immédiatement après la guerre, beaucoup de jeunes gens tchèques ont fêté la liberté retrouvée en apprenant le français ou l'anglais plutôt que l'allemand. Il y aurait donc dans cette génération intermédiaire une certaine ignorance de la mentalité et de la culture allemandes à laquelle il serait remédié pour les plus jeunes et à quoi il importerait de continuer de remédier. Dans un récent discours, M. Hodza a d'ailleurs insisté sur la nécessité pour les Tchèques d'apprendre à mieux connaître la langue et les idées de leurs compatriotes de race germanique.

Quant aux mesures dont l'adoption a été annoncée à la suite des négociations poursuivies entre le président du Conseil et les minorités, M. Schmoranz m'a dit que celle concernant le recrutement proportionnel des fonctionnaires ne pourrait être entièrement réalisée que dans un délai de plusieurs années, en raison des droits acquis par les actuels serviteurs de l'État. Je touche ce

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Sur ces négociations, voir notamment ci-dessus le nº 22.

point dans une autre dépêche qui parviendra à Votre Excellence par le même courrier.

En ce qui concerne l'accueil réservé par la minorité allemande au résultat des négociations, le chef de presse de la présidence du Conseil a noté que certains journaux, appartenant à des personnalités provinciales, et qui avaient jusqu'ici appuyé les revendications du parti Henlein, avaient abandonné leur point de vue précédent et appréciaient favorablement l'effort accompli par le gouvernement en vue d'une détente entre la minorité allemande et la majorité tchécoslovaque.

94

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 660 à 662. *Londres, 12 mars 1937, 23 h. 7.*

(*Reçu :* le 13, 1 h. 30, 0 h. 30.)

M. Eden m'a annoncé tout à l'heure que la réponse allemande au dernier mémorandum anglais sur le renouvellement du traité de Locarno (1) avait été remise aujourd'hui à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Il n'en connaissait pas le contenu (2), mais il considère le fait pour l'Allemagne d'avoir repris la discussion comme un élément satisfaisant. Il pense avoir l'occasion de s'en entretenir prochainement avec M. von Ribbentrop.

M. Eden estime que les . . . (3) se trouvant ainsi renouées sur le plan de Locarno, la question de la Belgique présente peut-être moins d'urgence. Mais il continue à trouver qu'il ne sera pas possible pour le cabinet de Bruxelles de rester plus longtemps dans l'expectative. Bien que celui-ci ait promis de ne prendre aucune initiative sans avoir consulté le gouvernement anglais, il craint toujours que la pression des partis n'oblige un jour M. Van Zeeland à dénoncer l'accord du 20 mars pour se placer de lui-même dans la position prévue par le discours du roi Léopold (4). Il désirerait savoir quelles sont à cet égard les vues du gouvernement français, et si celui-ci a envisagé la suite qui pourrait être donnée à la note belge du 12 février (5). Il se demande à ce propos si l'on pourrait concevoir un pacte spécial de non-agression concernant la Belgique et auquel viendraient concourir l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

(1) Du 19 novembre, reproduit au t. III de la présente série sous le n° 513.
(2) Le texte du mémorandum allemand est reproduit ci-dessous sous le n° 98.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur ce discours, du 14 octobre précédent, voir, au t. III de la présente série, le n° 346.
(5) Publiée au tome IV de la présente série sous le n° 432.

Comme j'indiquais les objections qui se présentent immédiatement à l'esprit devant une pareille proposition, le secrétaire d'État reconnut aussitôt qu'un tel accord devait réserver expressément les principes du covenant auquel la Belgique entend rester fidèle, et la nécessité de conclure un accord avec la France pour la garantie de la frontière française.

J'ai observé que si ces conditions devaient être exactement remplies, nous nous heurterions vraisemblablement à des difficultés semblables à celles que nous rencontrons pour les négociations de l'accord général.

95

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 311. Réservé. *Ciboure, 12 mars 1937* [1].

(*Reçu :* le 13, 10 h. 45.)

Par le courrier d'aujourd'hui, le Département a bien voulu me communiquer le télégramme nº 6 du 9 mars dans lequel notre consul à Gibraltar annonce qu'un nouveau contingent de dix mille Italiens a débarqué le 8 mars à Cadix de deux grands bateaux [2].

Il va de soi que notre consul à Gibraltar ne doit pas être rendu responsable de la stricte exactitude des informations qu'il recueille sur ce qui se passe à Cadix. Son renseignement peut offrir à Gibraltar les plus sérieuses garanties d'authenticité et pourtant ne pas correspondre rigoureusement aux faits survenus à cent vingt kilomètres de là. Mais s'il était bien vrai que dix mille Italiens eussent encore débarqué à Cadix le 8 mars, l'on ne pourrait pas manquer de regarder cet événement comme un indice assez grave.

Il impliquerait en effet que le gouvernement italien se considérerait, dans la phase actuelle du conflit espagnol, comme un véritable belligérant qui croit défendre ses intérêts vitaux et qui s'embarrasse peu, par conséquent, des prescriptions internationales mêmes à l'élaboration desquelles il a participé.

Quand on a suivi l'évolution de la politique italienne depuis le « front de Stresa » jusqu'aux moments actuels, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'à mesure qu'il s'éloignait des puissances occidentales et de la politique symbolisée par la Société des Nations, le Duce n'a guère cessé d'accroître à la fois l'envergure de ses desseins et l'audace avec laquelle il s'appliquait à les réaliser.

En regardant la courbe qu'il a ainsi décrite, non sans augmenter le patrimoine et le prestige de son pays, on est tenté de croire qu'elle ne s'arrêtera

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus le nº 88 (et note).

pas au point où elle en est maintenant. De même que la conquête de l'Abyssinie n'avait évidemment pas pour seul but de procurer à l'Italie les territoires sur lesquels régnait le Négus, l'appui donné au général Franco ne doit pas avoir pour unique objet d'empêcher l'implantation du communisme russe en Espagne. M. Mussolini a d'ailleurs maintes raisons pour ne pas ajourner les projets ultérieurs qu'il aurait conçus et qu'il jugerait exécutables. Ni le réarmement britannique, ni la continuation du réarmement allemand, ni bien d'autres facteurs ne permettent de supposer que le temps travaillera nécessairement pour l'Italie.

Si donc l'effort militaire des Italiens en Espagne ne s'arrêtait pas, on ne saurait repousser *a priori*, comme absurde, l'hypothèse dans laquelle la guerre d'Espagne risquerait de conduire sans transition à un conflit plus général.

Au cas où ce risque existerait, on aurait peut-être encore les moyens de l'écarter. Mais leur emploi supposerait, non seulement qu'on fît abstraction de toutes préférences politiques, mais encore que l'on connût suffisamment chaque jour la situation intérieure de l'Espagne.

Sur ce dernier point, je me permets seulement de répéter que l'on aurait chance de se tromper, si l'on regardait les chefs du parti militaire actuel, et notamment le général Franco, comme les adversaires les plus redoutables des intérêts britanniques et français en Espagne. Le jour où le développement favorable des opérations militaires autoriserait les différents partis qui coexistent dans la zone occidentale de l'Espagne à considérer que le rôle des généraux va devenir moins important et que l'heure approche où l'on pourra songer à organiser les résultats de leur victoire, il est à prévoir que la signification politique réelle de la lutte commencerait à se dessiner. Ce jour-là on s'apercevrait peut-être, mais trop tard, qu'il ne s'agissait plus d'un pronunciamiento à la mode du XIXe siècle, mais bien d'une révolution dans le style du fascisme ou du national-socialisme. Ce genre de révolution pourrait même passer pardessus les couronnes de laurier qui ceindraient le front des généraux.

Nous aurions alors très prochainement pour voisin, de l'autre côté des Pyrénées, non pas le dictateur militaire du type O'Donnell ou Narvaez que se représentent naïvement certains Français, mais tout un peuple en effervescence chez lequel les anarcho-syndicalistes eux-mêmes entreraient dans les rangs de la Phalange espagnole pour se lancer dans quelque entreprise d'expansion nationale. Or, l'expansion de l'Espagne ne saurait s'effectuer dans ces conditions qu'aux dépens de la France et de l'Angleterre. Les projets éventuels de M. Mussolini trouveraient ainsi un instrument immédiatement utilisable.

96

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 316. Confidentiel. *Ciboure, 12 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 16 h. 45.)

M. Stroemberg, correspondant à Paris du *Stockholms Tidningen*, qui revient d'un voyage dans la zone occidentale de l'Espagne, m'a raconté ce soir qu'il avait vu à Avila deux casernes occupées par des fantassins allemands. Il a recueilli la nouvelle qu'il y avait de l'infanterie allemande sur le front de Madrid, mais il n'a vu que le secteur de la Cité universitaire et il n'a pas eu l'occasion de vérifier lui-même le fait. Son impression est que l'état-major du général Franco va s'efforcer d'abord d'encercler Madrid, puis de mettre à profit la démoralisation des assiégés pour s'emparer de la capitale, avant d'aller plus loin. Il ne paraît donc pas croire au glissement immédiat du front vers la Méditerranée, hypothèse qui reste cependant assez vraisemblable.

Mon visiteur suédois m'a parlé de la place grandissante que prenaient en Espagne les Allemands et les Italiens, alors que les Français et les Anglais avaient perdu beaucoup de terrain. Il a même entendu dire par des Espagnols : « Nous sommes comme en guerre avec la France; la frontière est fermée ». Comme je lui demandais si cet état d'esprit impliquait nécessairement de mauvaises intentions pour l'avenir à l'égard de la France, il a répondu négativement. Je suis persuadé qu'il a encore raison.

M. Stroemberg ne m'a pas fait connaître ses opinions politiques, mais j'ai eu l'impression qu'il était attaché aux idées démocratiques. En prévoyant la victoire du général Franco, il ne paraît donc obéir à aucune préférence personnelle.

(1) Par courrier.

97

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 659. *Londres, 12 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 16 h. 45.)

Notre ambassadeur à Berlin a signalé, dans son télégramme nº 961 du 6 mars dernier (2), que certains milieux allemands continuent d'espérer que M. Neville Chamberlain, devenu Premier ministre (3), montrera au Reich des sentiments plus favorables que ne le font M. Baldwin ou M. Eden.

La Wilhelmstrasse ou les chefs nationaux-socialistes commettent sans doute la même erreur qu'ils ont déjà faite en cherchant à opposer lord Halifax à M. Eden. Le chancelier de l'Échiquier n'éprouve d'hostilité préconçue vis-à-vis d'aucun peuple, et il ne cherchera certainement pas noise aux Allemands sans nécessité. Mais, en cas de besoin, il sait être particulièrement catégorique et tranchant. Tous ces temps derniers, il a plutôt évité, dans ses discours publics, de traiter les questions de politique étrangère, et l'opposition lui a vivement reproché son manque de zèle pour la Société des Nations et le système de la sécurité collective. Il a pourtant eu l'occasion, dans une circonstance récente, de faire une brève allusion au passé dans les déclarations qu'il a prononcées au cours du banquet donné pour l'anniversaire de la *National Review*. Il a tenu à rappeler en s'adressant aux dirigeants actuels de la revue, lady Milner et le général Ivor Maxse, que leur frère Leo Maxse, mort il y a quelques années, avait été l'un des premiers à dénoncer le péril allemand, et à conjurer le gouvernement britannique de prendre les mesures nécessaires pour y parer. « S'il avait été écouté davantage, a conclu M. Neville Chamberlain, bien des choses se seraient passées différemment au début de la dernière guerre ».

(1) Par poste.
(2) Document non reproduit, le sens en étant résumé ici (il a déjà été exprimé ci-dessus sous le nº 39).
(3) Il ne le deviendra que le 28 mai.

98

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1084 (1). *Berlin, 12 mars 1937.*

(*Reçu :* le 13, 18 h. 45.)

L'office allemand des Affaires étrangères m'a fait remettre cet après-midi, à cinq heures, une copie de la réponse du gouvernement du Reich à la note britannique du 19 novembre 1936. Voici la traduction de ce document, conforme dans ses grandes lignes aux indications que j'ai transmises hier :

« Au cours des derniers mois, le gouvernement allemand, prenant pour base de son examen les aide-mémoire du gouvernement royal britannique des 4 et 19 novembre 1936 (2), a de nouveau étudié dans tous leurs détails les problèmes qui ont trait au projet tendant à substituer à l'ancien pacte de Locarno un nouveau pacte entre l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie. Cette étude a pu également s'étendre aux informations complémentaires qu'il a fait prendre au Foreign Office au sujet de l'interprétation d'un point important du mémorandum du 19 novembre 1936, ainsi qu'aux nouveaux aide-mémoire des gouvernements français et belge des 19 décembre 1936 et 12 février 1937 (3), aide-mémoire que ces gouvernements lui ont obligeamment communiqués entre-temps.

« C'est compte tenu de cette documentation que le gouvernement allemand a l'honneur, aujourd'hui, de prendre position comme suit à l'égard des questions soulevées par le gouvernement royal britannique.

I

« Le gouvernement royal britannique maintient sa proposition tendant à élargir le système de l'ancien pacte rhénan de telle sorte qu'il soit accordé au Royaume-Uni, en contrepartie de la garantie qu'il assumerait en faveur de l'Allemagne d'une part, ainsi que de la France et de la Belgique, d'autre part, la garantie de l'Allemagne pour le cas d'une agression française et la garantie de la France pour le cas d'une agression allemande.

« Déjà, dans son mémorandum du 12 octobre 1936 (4), le gouvernement allemand a fait observer que l'accueil à réserver à cette proposition dépendait de la question de savoir si elle était réalisable sans que l'équilibre nécessaire du système contractuel en fût ébranlé.

(1) Exemplaire rectifié, dont la confirmation est reçue par la poste.
(2) Reproduits au tome III de la présente série sous les nos 439 et 513.
(3) Reproduits au tome IV de la présente série sous les nos 178 (annexe) et 432.
(4) Reproduit au tome III de la présente série sous le nº 337.

« A cet égard, le gouvernement royal italien a exposé d'une façon convaincante, dans son mémorandum du 16 octobre 1936 (1), que les garanties de l'ancien pacte rhénan étaient pour le Royaume-Uni et l'Italie un engagement de caractère solidaire et collectif et que c'est précisément ce caractère de la garantie anglo-italienne qui constituait le fond même du traité.

« Vouloir maintenant introduire entre l'un des garants et deux puissances garanties un rapport contractuel particulier serait modifier la position des deux garants à l'intérieur de l'ensemble du système. La parité entre eux ne pourrait être rétablie qu'en prévoyant aussi entre l'Allemagne, la France et l'Italie un rapport contractuel particulier tel que le gouvernement britannique souhaiterait qu'il fût stipulé entre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, ou bien par une extension plus grande encore du système, en convenant d'une garantie mutuelle illimitée entre les cinq puissances signataires.

« En ce qui concerne cette dernière solution, préconisée par le gouvernement français, le gouvernement allemand croit pouvoir s'abstenir d'exposer dans le détail les raisons pour lesquelles il est obligé de considérer comme impossible de conclure entre les cinq puissances un tel pacte d'assistance mutuelle illimité.

« Il suppose que, non seulement le gouvernement royal d'Italie et le gouvernement royal de Belgique, mais aussi le gouvernement royal britannique lui-même ne désirent pas une telle extension ni une telle généralisation de l'ancien pacte rhénan. Mais l'autre solution envisagée, celle qui consisterait dans la juxtaposition de trois systèmes différents de garantie, appelle également, de la part du gouvernement allemand, les plus sérieuses objections. L'économie en serait la suivante :

1° Garantie conçue suivant l'ancien pacte rhénan;

2° Garantie accordée par l'Allemagne pour les rapports entre le Royaume-Uni et la France et garantie accordée par la France pour les rapports entre l'Allemagne et le Royaume-Uni;

3° Garantie accordée par l'Allemagne pour les rapports entre l'Italie et la France et garantie accordée par la France pour les rapports entre l'Allemagne et l'Italie.

« Une telle conception, qui briserait le cadre de l'ancien pacte rhénan, soulèverait des problèmes politiques nouveaux, d'une vaste portée, n'ayant entre eux aucune connexion interne, et dont, par conséquent, la solution se concevrait difficilement dans un traité homogène; en tout cas, les effets politiques de ce traité s'en trouveraient inévitablement amoindris.

« Le caractère particulier de l'ancien pacte rhénan consistait en ceci qu'il avait pour objet une tâche tout à fait concrète et délimitée, la sécurité de la paix sur le Rhin, sécurité à laquelle les cinq puissances contractantes ont un égal intérêt et en vue de laquelle celles-ci étaient, pour cette raison, chacune suivant sa position spéciale, en mesure d'assumer des obligations très précises, dont la portée pouvait s'apercevoir d'avance clairement.

(1) Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 379 (annexe).

« S'il est vrai que la situation survenue depuis la conclusion du pacte rhénan a rendu sans objet certaines questions qui étaient réglées dans ce pacte, telles que la démilitarisation de la Rhénanie; s'il est vrai aussi que, sur d'autres questions, comme celle de la position de la Belgique, ou encore celle de la liaison du système contractuel avec les organismes et le statut de la Société des Nations, il y a lieu maintenant d'adopter des points de vue différents de ceux qui avaient été admis autrefois, il n'en reste pas moins que le but véritable des anciens accords et le cadre fixé par eux doivent demeurer valables pour le nouveau pacte actuellement envisagé. Toute extension de ce cadre dans le sens d'un pacte général d'assistance mutuelle apparaît au gouvernement allemand comme une erreur. D'autre part, le gouvernement allemand se plaît à penser que le gouvernement royal britannique, en envisageant dans son projet les hypothèses d'une agression allemande ou française contre le Royaume-Uni, ne les considère pas comme des possibilités qui rendraient nécessaire ou seulement désirable que les négociations éventuelles soient alourdies de problèmes nouveaux et compliqués.

II

« Le gouvernement royal britannique estime indispensable que certaines exceptions soient prévues aux engagements de non-agression à conclure, et il invoque en faveur de la nécessité de telles exceptions le fait qu'en dehors de l'Allemagne, les signataires du nouveau pacte sont membres de la Société des Nations et qu'en outre, une partie d'entre eux a assumé, par traité, des engagements d'assistance à l'égard des puissances tierces.

« Le gouvernement allemand considère, quant à lui, comme douteux que le covenant implique pour les membres de la Société des Nations des obligations qui s'opposent à un accord entre deux états comportant une renonciation inconditionnée à toute agression. Pourtant, si l'on devait admettre — et dans la mesure où on devrait l'admettre — que le pacte de la Société des Nations empêche réellement une renonciation illimitée à une guerre offensive, les pourparlers actuellement en cours au sujet d'une réforme du pacte fourniraient l'occasion d'éliminer de telles difficultés. En tout cas, la principale raison pour laquelle on demande des exceptions à la renonciation à la guerre réside manifestement dans l'existence des pactes particuliers d'assistance mentionnés par le gouvernement royal britannique. Pour ces motifs, la proposition tendant à prévoir une exception à l'engagement de non-agression pour tous les cas où l'un des partenaires de cet engagement attaque un troisième état et, par cette agression, viole une obligation contractuelle à l'égard de ce troisième état, ne tient pas compte de la véritable situation. Sans doute, cette proposition englobe pratiquement tous les cas que l'on veut atteindre, mais elle dissimule les véritables mobiles pour lesquels une exception est revendiquée dans tous ces cas. Si, au lieu de désigner ces exceptions par une formule générale et abstraite, on indiquait leurs véritables mobiles politiques, il apparaîtrait immédiatement et clairement qu'elles représentent *une limitation unilatérale de l'accord de non-agression au détriment de l'Allemagne.*

Étant donné que l'Allemagne, ainsi que le fait remarquer, à juste raison, le gouvernement royal britannique, n'a conclu aucun pacte d'assistance avec des états tiers, son propre engagement de non-agression serait illimité, tandis que l'engagement de son partenaire serait très conditionnel. La répercussion politique de ce défaut de réciprocité n'est point écartée par le fait que l'on choisit une formule abstraite, éveillant l'impression qu'elle a la même signification pour tous les partenaires de l'accord de non-agression.

III

« Pourtant, le fond du problème que pose la demande d'établir certaines exceptions ne réside point dans la définition des exceptions, mais dans la question de savoir qui, dans un cas concret, aurait à décider si ce cas particulier rentre ou ne rentre pas dans les exceptions prévues. D'après les propositions qui ont été faites jusqu'ici au sujet de ces exceptions, la question qui se poserait serait plus exactement celle de savoir qui, en cas d'un conflit armé, entre un signataire du nouveau pacte et un troisième état, aurait à désigner l'agresseur. Il va de soi que c'est de la réponse à cette question que dépend toute la portée du problème des exceptions.

« Le gouvernement britannique lui-même reconnaît l'importance prédominante de cet aspect du problème. Il traite la question dans son mémorandum du 19 novembre 1936 en corrélation avec la question plus générale de savoir de quelle façon il sera déterminé si, le cas échéant, on est en présence d'une violation des engagements de non-agression à prévoir dans le nouveau pacte et si, conformément à ce pacte, les garanties doivent jouer. De l'avis du gouvernement royal britannique, cette mission devrait être confiée au conseil de la Société des Nations, qui serait ainsi compétent non seulement lorsqu'il s'agit d'un conflit surgissant directement entre des partenaires du nouveau pacte, mais également lorsque le conflit s'élève directement entre un partenaire du nouveau pacte et un troisième état et qu'un autre partenaire, se prévalant des exceptions, veut porter assistance à ce troisième état et attaquer, dans ce but, l'adversaire de ce troisième état. Si ce principe était appliqué logiquement, cela signifierait qu'un partenaire du nouveau pacte ne pourrait, en aucun cas, se prévaloir d'une exception à son engagement de non-agression, sans avoir obtenu, au préalable, une décision internationale sur le point de savoir s'il est fondé à le faire.

« Mais, ainsi que le gouvernement allemand a dû le constater, cela ne répond pas aux intentions du gouvernement royal britannique. Les termes du mémorandum du 19 novembre 1936 n'ayant point donné, à cet égard, une clarté suffisante, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres a, au milieu de décembre dernier, demandé à ce sujet au Foreign Office des informations complémentaires. D'après les déclarations qui, à la suite de cette démarche, lui ont été faites, de source britannique autorisée, le conseil de la Société des Nations doit bien être appelé à décider dans tous les cas; mais dans les cas dits flagrants, les partenaires du nouveau pacte pourraient agir sans une décision préalable du conseil de la Société des Nations et n'auraient besoin d'obtenir *cette décision*

qu'après coup. En ce qui concerne la question des exceptions, envisagée ici, cela signifierait, appliqué à l'Allemagne : si l'Allemagne entrait en conflit armé avec un état ne figurant pas parmi les signataires du nouveau pacte, la France aurait le droit d'apprécier, suivant son propre jugement, si le conflit représente un cas flagrant et si l'Allemagne peut être considérée comme l'agresseur dans ce conflit. Si la France tranchait affirmativement cette question, elle aurait le droit, en dépit de l'engagement de non-agression assumé par elle, d'agir militairement contre l'Allemagne, sans craindre une intervention contre elle des puissances garantes du pacte. Ce n'est qu'après coup que le conseil de la Société des Nations aurait à se prononcer sur le bien-fondé de l'action offensive de la France.

« Sur une telle base, une solution du problème des exceptions est inacceptable pour le gouvernement allemand. Un engagement de non-agression entre deux états n'a plus de sens, si l'un de ces deux états se réserve le droit d'intervenir militairement dans tout conflit surgissant entre l'autre état et un troisième état. Quant à la possibilité d'un désaveu après coup de son action par une instance internationale, on peut d'autant moins lui accorder d'importance réelle que ce désaveu, d'après la proposition du gouvernement britannique, dépend de l'unanimité de tous les membres du conseil de la Société des Nations non impliqués dans les hostilités.

« Le gouvernement français, pour justifier sa demande d'exceptions à l'engagement de non-agression, expose, dans son mémorandum du 19 décembre1936, que le nouveau pacte ne devrait pas avoir pour conséquence de faciliter à l'un des états signataires une atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'états tiers. Cette idée répond à cette autre thèse bien connue qui soutient que la paix est indivisible et que certaines puissances ont le mandat de se poser, dans toutes les régions de l'Europe, en garants qualifiés de l'intangibilité de l'état de choses existant. Sans vouloir discuter les bases politiques et morales de thèses de ce genre, le gouvernement allemand tient seulement à souligner ici que, si vraiment il ne s'agissait en l'espèce que de ne pas favoriser une politique agressive contre des états tiers, il n'y aurait aucunement besoin, en ce qui concerne l'Allemagne, de pousser plus avant la discussion sur ce thème. Car l'Allemagne ne songe pas à une telle agression contre des états tiers. Mais, en vérité, les choses se présentent de telle façon que les conséquences de certains traités d'alliance dirigés contre l'Allemagne ne dépendent aucunement des intentions pacifiques de la politique allemande, mais de facteurs qui échappent à cette politique. C'est là le fait qui est et demeure déterminant pour l'attitude de l'Allemagne dans cette question.

« Si tant est, donc, que l'on veuille permettre au gouvernement allemand de discuter la possibilité d'admettre des exceptions à l'engagement de non-agression, la condition préalable indispensable est que des garanties réelles soient données. Ces garanties devraient assurer que la question de savoir si, dans tel cas concret, les exceptions sont applicables ou non, soit soustraite à l'appréciation arbitraire du contractant qui invoque ces exceptions, et soit tranchée de façon objective et impartiale. Le gouvernement allemand doit laisser le soin de faire des propositions plus précises dans ce sens aux gouverne-

ments qui demandent l'introduction de ces exceptions. C'est à eux seuls qu'il appartient d'indiquer si, et de quelle manière, étant donné les pactes d'assistance qu'ils ont conclus, ils sont en mesure et ils ont la volonté de signer un accord concernant les garanties visées plus haut. Le gouvernement allemand ne peut, jusqu'à nouvel ordre, que déclarer à ce sujet que, de son point de vue, il paraîtrait tout à fait concevable de fixer l'étendue et la nature de telles garanties, selon le caractère politique particulier de chaque pacte d'assistance considéré [1].

IV

« Quant au point de savoir à qui devrait — en dehors des cas prévus ci-dessus qui concernent les exceptions — être confié le soin de décider si l'engagement de non-agression a été violé, le gouvernement allemand, même après un nouvel examen de l'affaire, ne peut pas arriver à la conviction que le conseil de la Société des Nations soit un organisme qualifié pour cela. Le fait que l'Allemagne n'est pas membre de la Société des Nations va déjà à l'encontre de cette idée. Mais, surtout, les expériences faites jusqu'à présent font craindre que le conseil de la Société des Nations ne soit pas à la hauteur de la tâche qui consisterait, dans l'éventualité d'un conflit armé entre deux grandes puissances européennes, à prendre une aussi grave décision.

« Dans l'ancien pacte rhénan de Locarno, la distinction entre les violations flagrantes et les violations non flagrantes du traité avait un sens, parce qu'à l'époque, les engagements des garants s'étendaient aussi aux transgressions supposées des clauses de démilitarisation et que dans de tels cas, les puissances intéressées pouvaient naturellement s'abstenir de faire immédiatement jouer leur garantie. Après la disparition des clauses de démilitarisation, la violation du traité, c'est-à-dire la violation de l'engagement de non-agression suppose l'ouverture des hostilités. Par suite, seuls se poseraient les cas de violation flagrante, exigeant le jeu rapide des engagements de garantie.

« Dans ces conditions, il apparaît au gouvernement allemand que la solution la plus naturelle et la plus opportune serait de laisser aux parties contractantes qui, le cas échéant, ne sont pas immédiatement intéressées au conflit, le soin de constater la violation de l'engagement de non-agression et par conséquent d'établir si l'engagement de garantie doit jouer.

« Au cas où le gouvernement royal belge, étant donné la position spéciale qu'il souhaite de prendre dans le système de garantie, verrait, dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand, un inconvénient à prendre part à une telle constatation, le gouvernement allemand serait d'accord pour que l'entrée en

[1] Par télégrammes nos 1090-1095, du 13 mars, l'ambassadeur de France à Berlin déclarait qu'en se prononçant pour un engagement de non-agression franco-allemand garanti par l'Italie et l'Angleterre, l'Allemagne se ralliait à la thèse préconisée par l'Italie. La France demandant des exceptions contrairement à l'Allemagne, c'était à la première, selon Berlin, de faire des propositions et de fournir des garanties réelles : il s'agissait là du « point le plus délicat de l'argumentation allemande », celui qui lui permettrait de « faire définitivement réussir ou échouer la négociation ». L'Allemagne ne demandant pas que la France dénonçât son pacte avec la Russie, « que pourraient être les « garanties réelles » qu'elle réclame »?. Et l'ambassadeur de conclure : « Sans être absolument négatif, le mémorandum allemand ne propose donc aucune solution positive ».

jeu de la garantie dépendît uniquement de la décision unanime des deux puissances garantes, c'est-à-dire du Royaume-Uni et de l'Italie. Il ne saurait partager l'opinion du gouvernement britannique selon laquelle, dans ce cas, l'indépendance de la décision des puissances garantes ne serait pas entière.

V

« Le gouvernement allemand est volontiers disposé à envisager, conformément au vœu exprimé par le gouvernement royal belge dans ses mémorandums, un règlement faisant à la Belgique dans le nouveau pacte une place différente de celle qu'elle occupait dans l'ancien. Il se permet de renvoyer à cet égard aux déclarations publiques faites par le Chancelier du Reich [1]. Dans le cadre du nouveau pacte, le règlement le plus naturel consisterait à ce que l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie s'engageâssent à respecter en tout état de cause l'indépendance et l'intégrité de la Belgique et à garantir collectivement l'observation de cet engagement, tandis que la Belgique, de son côté, s'engagerait, dans l'éventualité d'un conflit entre les puissances garantes, à ne prêter son appui militaire à aucune de celles-ci.

« Le gouvernement allemand se déclare, en outre, d'accord pour qu'à l'occasion des pourparlers qui pourraient se poursuivre sur le nouveau pacte, l'on examinât également de quelle manière il pourrait être tenu compte du désir exprimé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, dans une note remise le 11 décembre 1936 et envoyée en même temps aux autres gouvernements intéressés [2].

« Berlin, le 10 mars 1937 ».

99

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 209. *Prague, 12 mars 1937*[3].

(*Reçu :* le 14, 11 h. 45.)

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a demandé ce qu'il fallait penser d'indications parues dans certains journaux, et suivant lesquelles le gouvernement français serait maintenant mieux disposé à l'égard d'une restauration éventuelle des Habsbourg en Autriche.

J'ai répondu que ces indications ne correspondaient pas à la vérité et que le gouvernement français restait comme les états de la Petite Entente opposé à cette restauration.

(1) Allusion au discours prononcé devant le Reichstag le 30 janvier. Voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 465.
(2) Sur ce désir, voir au tome susdit les nos 114 (et note), 124, 151, 172.
(3) Par courrier.

100

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 113. Secret. Réservé. *Belgrade, 12 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 55.)

Par son télégramme nº 135 (2) que m'a apporté la dernière valise, notre chargé d'affaires à Bucarest a rendu compte à Votre Excellence d'une conversation avec M. Antonesco et a résumé, en signalant qu'elles étaient nouvelles pour lui, les considérations de politique intérieure qui influaient sur l'attitude du gouvernement yougoslave dans les questions internationales.

J'ai cependant maintes fois signalé que le besoin de consolider l'unité de l'État, la nécessité de permettre l'affermissement et le développement du système politique qui a succédé au régime autoritaire institué par le roi Alexandre, étaient constamment invoqués par le président du Conseil pour expliquer son souci non seulement de ne rien faire qui pût troubler le travail d'organisation intérieure, mais encore de ne rien négliger qui fût de nature à permettre l'acheminement de son pays vers un avenir plus stable. Cette tâche, d'après M. Stoyadinovitch, ne pourrait être poursuivie dans de bonnes conditions si des froissements incessants avec les états voisins venaient troubler l'atmosphère et si la mévente des produits de la terre engendrait une irritation chronique dans les masses paysannes : l'entente avec la Bulgarie propre à apaiser les difficultés macédoniennes, la recherche d'un accord avec l'Italie qui atténuera l'action toujours dangereuse des agitateurs croates, détendra la situation sur les confins albanais et permettra un développement des exportations, l'établissement avec la Hongrie de meilleurs rapports qui ont rassuré, dès maintenant, et sans attendre la conclusion d'un arrangement évidemment difficile à réaliser, des populations pour lesquelles pendant longtemps les velléités revisionnistes de la nation voisine constituaient un sujet d'alarme, le souci de ménager l'Allemagne qui reste l'un des meilleurs clients des produits yougoslaves, trouvent leur principale raison d'être dans des nécessités de politique intérieure. Des considérations de même ordre n'expliquent-elles pas l'hostilité que l'on continue à nourrir ici contre la restauration des Habsbourg qui, tôt ou tard, tourneraient fatalement leurs regards vers les provinces croates et slovènes détachées de l'ancienne monarchie austro-hongroise dont ils retarderaient par leur seule présence à Vienne l'assimilation? Le désir de ne pas détruire les effets intérieurs de l'œuvre patiemment menée par son gouvernement pour améliorer les relations avec l'Allemagne et l'Italie n'est-il

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 28 février, ci-dessus reproduit sous le nº 43.

pas en outre invoqué en première ligne par M. Stoyadinovitch contre un resserrement, dont il conteste l'utilité actuelle, des liens d'amitié qui unissent les trois pays de la Petite Entente? (1)

Il y aurait intérêt à ce que l'on tînt mieux compte, à Prague et à Bucarest, de considérations qui ne sont pas sans valeur et qui dans tous les cas entreront en ligne de compte lors des discussions qui auront lieu à Belgrade les 1er et 2 avril prochain entre les trois ministres des Affaires étrangères.

101

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1097, 1098. *Berlin, 13 mars 1937, 19 h. 35, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

La presse du Reich a très peu commenté le discours que sir Frederick Leith-Ross a prononcé récemment au comité de Genève des matières premières (2) et qui contenait, à l'égard des revendications coloniales allemandes, une fin de non-recevoir plutôt rude.

Mais je sais que, dans les cercles politiques, ce discours a causé la plus forte et la plus pénible impression. On en a été surtout frappé dans l'entourage du Dr Schacht, où l'on espérait trouver en la personne de sir Frederick Leith-Ross un Anglais bien disposé et compréhensif. Que le raidissement de l'attitude britannique puisse être la conséquence du ton qu'a adopté l'Allemagne elle-même et qui s'est marqué dans le discours de M. von Ribbentrop à Leipzig (3), peu d'Allemands s'en rendent compte, tant l'aptitude à l'objectivité leur fait défaut et tant ils sont portés à juger naturel pour eux-mêmes ce qui les choque chez autrui. Entre la thèse coloniale d'un Schacht et celle d'un von Ribbentrop, il y a d'ailleurs de telles différences qu'on est en droit de se demander laquelle représente l'opinion du gouvernement du Reich.

A vrai dire, l'opinion du gouvernement lui-même n'est probablement pas arrêtée; diverses tendances se heurtent; diverses influences se contrarient; en ce domaine, comme en plusieurs autres, à l'heure actuelle, la politique allemande flotte, tâtonne, attend et sonde le terrain.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, sur les motifs de tous ordres des réticences yougoslaves, les nos 156 (et note), 180, 387, 421.

(2) Au discours d'ouverture du Comité (8 mars), l'homme d'État britannique laissait entendre que les transferts de territoires ne constituaient pas un remède au problème des matières premières; que la politique de la porte ouverte causerait du tort aux intérêts des indigènes; que la véritable difficulté provenait de la politique économique et monétaire de certains pays; enfin que rien n'empêchait l'Allemagne de s'approvisionner dans les colonies britanniques.

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 62.

102

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 684 à 686. Confidentiel. *Londres, 15 mars 1937, 22 h, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 55.)

Le secrétaire d'État aux Colonies a prononcé aujourd'hui, au cours du banquet de la presse étrangère, un important discours *dont il avait été convenu d'avance qu'il ne serait point reproduit par les journaux.* Les déclarations de M. Ormsby-Gore n'en sont que plus intéressantes à retenir. [Il a]...(1) [qu'il se] ...(2) à affirmer, en ajoutant qu'il pouvait parler, aussi bien au nom des travaillistes et des libéraux que pour le parti conservateur, qu'il ne se trouverait jamais un gouvernement britannique pour « offrir » à l'Allemagne celles de ses anciennes colonies qui sont actuellement administrées par l'Angleterre. Il a tenu à rappeler à cette occasion que ces territoires avaient été conquis par les armées des puissances alliées et associées, que l'attribution en avait été réglée par celles-ci, et qu'elles restaient donc maîtresses d'en déterminer les destinées.

Il a souligné que le bien-être des populations indigènes devait constituer le souci principal des nations mandataires, mais que celles-ci pouvaient aussi parfois envisager d'autres considérations : « C'est ainsi, a-t-il ajouté, qu'en aucun cas la Grande-Bretagne ne saurait céder ses droits sur le Tanganyika, qui constitue un chaînon d'une importance vitale pour la liaison aérienne avec l'Afrique du Sud ».

Parlant ensuite de la Palestine, le secrétaire d'État a relevé que l'Angleterre qui éprouve, en toute impartialité, les mêmes sentiments d'amitié pour les deux éléments principaux de la population, était particulièrement qualifiée pour rechercher et appliquer un compromis propre à donner satisfaction à tous. « La Grande-Bretagne, a-t-il remarqué notamment, a eu un premier ministre israélite, elle n'a pas peur des Juifs et les tient pour des citoyens loyaux ».

En passant, M. Ormsby-Gore a décoché quelques flèches à l'Italie pour la propagande qu'elle poursuit à Malte; il a fait ressortir la situation de l'île, d'une importance si considérable pour les communications impériales, que l'Angleterre ne pourra jamais s'en dessaisir. Il a d'ailleurs ajouté, en terminant, qu'il espérait que les relations anglo-italiennes ne seraient affectées par aucune revendication d'ordre purement théorique et que le gouvernement anglais

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

ne voyait aucune raison d'inquiétude dans l'étendue des frontières désormais communes au Royaume-Uni et à l'Italie en Afrique orientale, comme en témoigne au surplus la récente convention frontalière [1].

Plusieurs journalistes allemands qui sont en rapports étroits avec l'ambassade d'Allemagne assistaient à la réunion.

103

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1125. Secret. Réservé. *Berlin, 15 mars 1937* [2].

(*Reçu :* le 17, 12 h. 25.)

Au cours d'une conversation familière qu'il a eue récemment (14 ou 15 mars) avec un ami, l'un des membres importants du gouvernement du Reich (qui n'est pas M. Goering), commentant la situation extérieure, a tenu en substance les propos suivants :

« Il faut absolument que l'Angleterre nous écoute, qu'elle se tourne vers nous, qu'elle abandonne son attitude bornée et obstinée. Nous voulons qu'elle se prête à la transformation de la Société des Nations en une ligue inoffensive, qu'elle renonce à l'article 16 du covenant et à la politique de sécurité collective. Nous voulons qu'elle nous laisse récupérer des colonies. C'est pour faire pression sur elle et l'amener à nos vues que nous jouons, en ce moment, la carte italienne. Vous me demandez pourquoi nous nous sommes mêlés des affaires de l'Espagne? La raison en est très simple. Nous ne pouvions pas permettre que l'Espagne devînt bolcheviste. Car la France aurait été, du même coup, bolchevisée. Et il en aurait résulté une menace pour notre pays. Vous craignez que nous ne fassions imprudemment le jeu de l'Italie et que celle-ci ne se serve de nous, comme d'un instrument, pour ses fins égoïstes. C'est précisément le contraire! Mussolini a envoyé quarante mille hommes en Espagne. Soit! *Il gardera, évidemment, l'île de Majorque. Il enfoncera, ainsi, un coin dans la chair de l'Angleterre et de la France.* Nous en profiterons autant que lui. Vous objectez le *gentlemen's agreement*? Vous parlez d'un *casus belli*? Vous vous trompez. Le *gentlemen's agreement* n'empêchera rien et il n'y aura pas de guerre non plus. L'Angleterre et la France s'inclineront. Nos complaisances envers l'Italie nous procureront encore un autre avantage; elles nous vaudront une plus grande liberté d'action dans le sud-est de l'Europe. Comme vous le devinez, je pense à la Tchécoslovaquie. Tôt ou tard, ce pays doit disparaître. Et si l'Angleterre persiste

(1) Du 27 janvier. Voir, au tome IV de la présente série, le nº 367 (et note).
(2) Par courrier, en clair.

à ne pas comprendre, nous pourrons encore tenter de l'assouplir en jouant la carte russe. Avec Staline, il ne me serait pas difficile d'arriver à un accord. Pour l'instant, les préjugés nationaux-socialistes s'y opposent. Mais ils sont déjà moins forts qu'ils n'ont été! Un jour, ils finiront bien par s'évanouir. »

Les propos qui précèdent ont été portés à ma connaissance par la personne qui les a directement recueillis. Celle-ci, qui est, il est vrai, hostile au régime national-socialiste, les aurait-elle inventés ou altérés, pour compromettre son interlocuteur et semer la méfiance à l'égard de la politique du IIIe Reich? Étant donné son caractère, une telle supposition n'est guère plausible. Il est, malheureusement, plus vraisemblable que les propos rapportés sont exacts. Ils émanent, cependant, d'un homme qu'on avait quelque motif de considérer comme un élément pondéré et relativement sage au sein du cabinet du Reich, et dont on n'attendait pas qu'à la manière des nazis les plus écervelés, il s'amusât à faire ainsi son compte sans son hôte. Mais l'âme des meilleurs Allemands est trouble; le cynisme et la fourberie s'y allient souvent à la bonne volonté et à l'honnêteté.

104

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 111 [1]. Très confidentiel. *Prague, 15 mars 1937* [2].

(*Reçu :* Dir. pol., 13 avril.)

Le ministre des Soviets m'a fait part de la mauvaise impression que lui avait causée une visite au président du Conseil : il reproche à celui-ci de ne lui avoir parlé que de ses plans d'organisation économique de l'Europe danubienne, plans comportant, comme Votre Excellence le sait, des négociations avec l'Allemagne et l'Italie, et de ne lui avoir dit un mot, ni de la Russie, ni de la France. J'ai dit à mon collègue que M. Hodza était en effet fort occupé des plans en question et qu'il m'en parlait toujours, lors des entrevues assez fréquentes que j'avais avec lui. J'ai ajouté avoir beaucoup de sympathie personnelle pour M. Hodza, et considérant au surplus cet homme d'État comme pleinement conscient de l'importance primordiale des liens unissant la Tchécoslovaquie à la Russie et à la France. M. Alexandrovsky a répliqué n'avoir quant à lui fait que deux visites à M. Hodza depuis la formation du Cabinet et s'étonner que le Premier ministre n'ait eu à lui parler que de questions à son point de vue secondaires.

Le ministre des Soviets m'a entretenu ensuite des rapports entre Berlin et Prague et du rôle joué dans ces rapports par le comte Trautmannsdorf

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par courrier.

dont j'ai parlé à Votre Excellence dans ma dépêche du 31 janvier nº 46 sous le présent timbre [1]. Il m'a dit que cet émissaire avait eu des colloques avec M. Krofta, et avec même M. Benès. J'ai demandé d'où mon collègue tenait ces renseignements. Il m'a répondu que les ayant obtenus, il avait demandé à M. Krofta s'ils étaient exacts et que le ministre lui avait répondu affirmativement en ce qui le concernait personnellement. M. Alexandrovsky a ajouté que l'objet des conversations était non pas la question de la minorité allemande, mais celle de la conclusion entre les deux pays d'un pacte de non-agression et de neutralité devant respecter les engagements antérieurs de la Tchécoslovaquie. Le ministre des Soviets a remarqué qu'il n'aimait pas ces entretiens rentrant dans la méthode de M. Hitler, qui consistaient à vider de leur contenu les traités antérieurement signés par ses interlocuteurs.

J'ai répondu qu'à ma connaissance, les personnalités allemandes responsables avaient en effet, au cours de conversations générales, indiqué que le gouvernement du Reich serait disposé à conclure avec celui de Prague un pacte de non-agression et de non-immixtion, mais que ces propos avaient été tenus de telle manière que les hommes d'État tchécoslovaques n'avaient pas eu à répondre et n'avaient d'ailleurs pas répondu. J'ai observé que, suivant ce qui m'avait été dit, les Allemands n'avaient jamais parlé d'un pacte de neutralité. J'ai ajouté que le président de la République m'avait promis, s'il était jamais saisi de propositions de cette nature, de voir avec les gouvernements français, russe et des états de la Petite Entente ce que celles-ci signifiaient avant d'y donner une réponse quelconque [2]. J'ai conclu avoir toujours exposé à mes interlocuteurs tchécoslovaques le danger de conversations politiques bilatérales avec l'Allemagne non seulement en raison de la disproportion des partenaires, mais aussi parce que l'expérience prouvait que comptant sur celle-ci, M. Hitler faisait toutes les concessions, et également parce que le seul fait de conclure un accord bilatéral constituait un succès pour le gouvernement du Reich. J'avais terminé ces observations en disant être résolument opposé à de pareilles conversations.

Au surplus, ai-je dit à mon collègue que j'avais l'impression que la force de l'armée russe, le réarmement britannique et l'effet immédiat de l'attitude décidée de la France dans la question du Maroc espagnol et dans celle de la fixation de la date de l'entrée en vigueur de l'interdiction du recrutement et du passage de volontaires pour l'Espagne et du contrôle avaient donné au gouvernement tchécoslovaque le sentiment qu'aujourd'hui c'était la France, l'Angleterre et la Russie qui étaient les plus fortes. Le danger d'une agression allemande se trouvait ainsi diminué, et la tentation d'écouter Berlin.

M. Alexandrovsky a reconnu que suivant ce que lui avait dit M. Krofta, il n'y avait pas eu de négociations entre Berlin et Prague, mais simplement des sondages allemands. Il a ajouté avoir reçu les mêmes promesses que moi

(1) Sur cette dépêche, voir, au tome IV de la présente série, le nº 383 (note).
(2) Voir notamment, au tome susdit, les nºs 359, 375, 393, 442.

quant à la fidélité de la Tchécoslovaquie à ses engagements antérieurs, et à la consultation préalable de la France et de la Russie en cas de propositions allemandes.

Il pense au surplus qu'actuellement, le gouvernement du Reich n'oserait pas se lancer dans une entreprise belliqueuse susceptible d'amener une conflagration générale et que le cabinet de Prague en a lui aussi l'impression.

Quant à la mission du comte Trautmannsdorf, j'ai vu que dans son télégramme nos 234-235 du 24 février [1], M. Puaux en entretenait épisodiquement Votre Excellence comme d'un sujet connu. Il me serait utile de recevoir communication des renseignements que Votre Excellence a sans doute reçus à ce sujet.

105

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 179 à 182. *Bruxelles, 16 mars 1937, 20 h. 48, 20 h. 47, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h., 21 h. 50.)

J'ai été reçu ce matin par M. Van Zeeland. Il n'avait pas encore pris connaissance *in extenso* de la réponse allemande [2]. Je lui ai fait lire le texte que je venais de recevoir par la valise. En se réservant naturellement de formuler une opinion définitive après un examen approfondi, il a émis l'avis que la note était habilement rédigée. En même temps, il l'a trouvée beaucoup plus décevante que les premières indications ne le faisaient présumer.

Il a relevé la prétention de confier à l'Angleterre et à l'Italie solidaires le soin de décider si leurs garanties joueraient. Il estime que d'une façon générale, ... [3] argumentation et les proposition allemandes ... [4] trahissent la préoccupation d'empêcher les puissances occidentales de prêter leur assistance au cas où un conflit éclaterait en Europe centrale et orientale et par conséquent l'arrière-pensée d'avoir les mains libres. Il relève encore l'intention de créer une confusion entre une agression et une guerre défensive. Or, une action entreprise en vertu du pacte de la Société des Nations est, a-t-il dit, le type même de la guerre défensive. A propos de la discussion relative au jeu de la garantie, il a souri ironiquement en ... [5] cette réflexion : « C'est pourtant l'Allemagne qui a violé le traité ».

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 19.
(2) Reproduite ci-dessus sous le no 98.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.

En ce qui concerne la Belgique, il a protesté contre l'idée de lui imposer un véritable statut de neutralité incompatible aussi bien avec sa participation au pacte de la Société des Nations qu'avec l'idée qu'elle se fait de sa souveraineté.

Il a répété à ce propos que la position belge était très nette : le gouvernement belge ne veut pas entendre parler de neutralité. Il entend pratiquer une politique d'indépendance et d'équilibre. Il estime qu'il remplira tout son devoir en faisant respecter l'intégrité de son territoire, et il entend l'accomplir en s'opposant à toute violation terrestre, maritime ou aérienne quelle qu'elle soit. Il appartient à la Belgique d'appeler les garants à son secours. Il se refuse à prendre l'engagement que l'avant-dernier paragraphe suggère *in fine*. Il ne veut surtout pas d'un système qui pourrait rendre inopérant le jeu de la garantie.

106

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 224. *Prague, 16 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 18, 12 h.)

Dans son récent exposé de politique étrangère, M. Krofta avait, Votre Excellence se le rappelle, donné comme ayant été faite publiquement une déclaration de M. Stoyadinovitch suivant laquelle le gouvernement yougoslave considérait que les frontières de la Tchécoslovaquie étaient celles de la Yougoslavie. Or, cette déclaration avait été faite non pas publiquement, mais au ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade.

M. Krofta m'a confié que le ministre de Yougoslavie lui avait exprimé de la part de M. Stoyadinovitch le regret que cette confusion eût été commise. M. Protitch a répété que si la Tchécoslovaquie était attaquée, la Yougoslavie viendrait immédiatement à son secours, mais il a ajouté que le cabinet de Belgrade préférait ne pas donner de publicité à cette assurance.

(1) Par avion.

107

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 225. *Prague, 16 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 18, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 182 à 185 (2).

M. Krofta m'a confirmé la confidence que m'avait faite le ministre de Suisse quant aux propos qui auraient été tenus par M. Hitler à M. Schulthess au sujet de la Tchécoslovaquie. D'après ce qui aurait été dit au ministre de Tchécoslovaquie à Berne soit par M. Motta, soit par M. Schulthess, le Chancelier se serait exprimé ainsi :

« Le cabinet de Prague ne traite pas bien la minorité allemande, mais il faudra tout de même que nous nous arrangions avec la Tchécoslovaquie. »

108

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1146. Secret. Réservé. *Berlin, 16 mars 1937* (3).

(*Reçu :* le 17, 12 h. 25.)

Le correspondant du *Times* à Berlin, M. Ebbutt, croit savoir que l'Italie aurait offert à l'Allemagne une alliance militaire. Selon lui, l'attitude allemande à l'égard de cette offre serait très hésitante et réservée. La direction de l'armée, notamment, n'aurait confiance ni dans les promesses de l'Italie, ni dans sa valeur militaire.

J'ignore si l'information de M. Ebbutt est exacte, mais je rappelle que mon collègue, M. Attolico, m'a déclaré, au moment de la visite à Berlin du comte Ciano, que l'Italie, si les événements l'y poussaient, irait jusqu'au bout de la politique de rapprochement et proposerait, un jour, à l'Allemagne, une alliance militaire(4).

(1) Par avion.

(2) Ce télégramme, du 5 mars, dont la reproduction n'a pas semblé indispensable, faisait état de renseignements rassurants donnés par le ministre de Suisse à Prague sur les rapports germano-tchèques à la suite de l'entrevue du Führer et de M. Schulthess (Sur cette entrevue, voir ci-dessus le nº 18).

(3) Par courrier, en clair.

(4) La menace de l'ambassadeur d'Italie était en fait plus voilée, du moins selon le télégramme nos 3418-3429 de Berlin, du 27 octobre 1936, *in fine*, publié au tome III de la présente série sous le nº 412.

109

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

D. nº 106 [1]. *Paris, 16 mars 1937* [2].

Me référant à votre lettre nº 97 [3], j'ai l'honneur de vous faire savoir que je partage votre avis sur la nécessité de garder secrète, le cas échéant, la résolution qu'adopterait le conseil de la Petite Entente afin d'exprimer la reconnaissance des trois états pour l'appui que la France leur propose et de marquer le désir que le temps de la réflexion leur soit laissé.

Je vous serais obligé de faire part de mon sentiment à M. Krofta.

110

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 411 [4]. *Berlin, 16 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mars.)

De plus en plus nettement, la tactique allemande en Europe centrale et sud-orientale révèle ses objectifs : constituer, sous le couvert d'une action soi-disant désintéressée et pacifique, un bloc d'états dont les rivalités seraient aplanies, dont le Reich serait, pour ainsi dire, l'arbitre et dont serait exclue l'influence des puissances occidentales. J'ai relevé, notamment dans ma lettre nº 259 du 24 février [5], certaines manifestations de cette politique. Aujourd'hui, les journaux officieux l'exposent en propres termes sous la plume de leurs correspondants diplomatiques.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion.
(3) Dépêche du 9 mars non reproduite. Celle-ci annonçait « un projet de résolution exprimant la reconnaissance des trois états à l'égard de l'appui qui leur est offert par la France, dans les conditions que nous avons prévues, et ajoutant que le conseil de la Petite Entente désire réfléchir encore avant d'accepter cette proposition ».
(4) Extraite des archives de l'ambassade.
(5) Ce document, non reproduit, faisait état de la satisfaction de Berlin devant la signature du pacte bulgaro-yougoslave et la récente conférence de l'Entente balkanique à Athènes. Le Reich voyait en l'Entente un groupement qui réglerait ses affaires en dehors des grandes puissances et lui permettrait indirectement d'asseoir sa propre hégémonie.

Un article publié le 6 mars par la *Deutsche Allgemeine Zeitung* confirme précisément que, dans les Balkans, c'est la Bulgarie qui doit jouer, suivant les calculs germaniques, le rôle d'un noyau autour duquel se cristalliseraient les forces voisines, en premier lieu par le moyen d'une entente avec la Yougoslavie [1]. Après avoir souligné les solides qualités du peuple bulgare, la grandeur héroïque de son histoire, l'organe berlinois évoque immédiatement la question macédonienne. Il déclare, en substance, qu'après avoir été la cause de longs et sanglants conflits entre les deux nations sœurs, elle peut devenir, si elle est abordée et résolue raisonnablement, le ciment de leur entente. L'article montre l'enchevêtrement des revendications mutuelles — Sveti Naoum, sur l'actuelle frontière serbo-albanaise, était, par exemple, le centre religieux de la Bulgarie médiévale — et il en tire argument contre toute solution absolue dans un sens ou dans l'autre. « Même les Macédoniens du groupe Mihailoff, écrit-il, se rendent compte de la vanité de certaines illusions et la plupart des chefs restés en Bulgarie ont, maintenant, pour idéal la formation d'une Macédoine une, mais qui serait également en bons rapports avec tous ses voisins ». « Ce but, conclut le journal, est encore lointain; pourtant, il faut reconnaître que le récent accord peut apaiser les esprits et préparer les voies. Il s'agit de savoir dans quelle mesure et à quelle cadence le patriotisme des différents pays de cette région peut évoluer vers un nationalisme panbalkanique tel que le cultive, sur des bases morales et scientifiques, l'institut fondé à Belgrade. Déjà, la doctrine nationale-socialiste exerce, à cet égard, une attraction certaine sur la jeune génération bulgare. On sent qu'en luttant pour dégager et faire triompher une nouvelle conception politique, le IIIe Reich prendra une influence décisive sur l'ensemble de l'Europe centrale. »

L'Allemagne paraît donc considérer le rapprochement bulgaro-yougoslave comme l'amorce d'un regroupement des forces balkaniques qui se ferait, sans doute assez lentement, mais sous ses auspices. Aussi son effort de propagande se développe-t-il parallèlement à Sofia et à Belgrade. Car, si elle voit dans la Bulgarie le centre, le point d'appui de son action, elle cherche à manœuvrer la Yougoslavie pour en faire, en quelque sorte, un instrument de ses visées diplomatiques. De fréquents articles de presse traduisent cet espoir de façon à peine voilée et vantent, pour les mieux exploiter, les qualités des dirigeants et du peuple serbes.

Toutefois, parmi les groupes ethniques qui composent le jeune royaume, les Slovènes semblent rester, jusqu'à présent, plus rebelles aux sollicitations germaniques. C'est qu'en effet, ils ont pendant longtemps senti fortement la pression du *Drang nach Osten* et qu'actuellement encore, ils vivent côte à côte avec des minorités qui souvent montrent à visage découvert les ambitions pangermanistes. M. de Dampierre a signalé, dans ses lettres du 29 avril et du 19 novembre 1936 [2], l'irritation causée à Ljubljana par cette attitude

(1) Sur le pacte bulgaro-yougoslave du 24 janvier 1937, voir, au tome IV de la présente série, le nº 355.

(2) Documents suffisamment résumés par la présente phrase.

méprisante ou arrogante d'une population qui se comporte toujours en maître du pays. Vers la même date, le *Slovenec* avait constaté avec amertume qu'un groupe de journalistes berlinois, voyageant l'été dernier en Yougoslavie, n'avait pas publié le moindre reportage sur la Slovénie.

Le Reich paraît vouloir aujourd'hui corriger cette impression et faire un grand effort d'amabilité. La *Gazette de la Bourse* a publié, les 11 et 12 mars, le compte rendu d'un « voyage politique en Slovénie » qui, vraisemblablement, a été composé de toutes pièces pour les besoins de la cause, dans une salle de rédaction de Berlin. Cet article vante les beautés naturelles des Alpes iuliennes et de la vallée de la Drave, le développement économique de la région, le niveau culturel des habitants et la défense qu'ils ont organisée contre le communisme. Mais il ne peut passer sous silence le problème des minorités allemandes. Il défend leur cause en soulignant que, dès le haut Moyen-Age, peu de temps après l'établissement des Slaves dans ces provinces, le pays a été soumis à l'Empire franc, puis colonisé par des seigneurs allemands sous le nom de « Windische Mark ». Cet argument ne sera, sans doute, pas du goût des Slovènes; en particulier, l'allusion faite à leur parenté avec les anciens « Wendes » ne pourra qu'évoquer le sort de leurs frères de Lusace que le IIIe Reich a achevé de déslaviser et de germaniser. Comme pour atténuer l'effet désagréable de ces réflexions, le journal berlinois parle, d'autre part, de la « collaboration culturelle » entre les Slovènes et les Germains, et il exprime l'espoir que « les autorités locales se conformeront davantage aux instructions de Belgrade et accorderont aux minorités le même traitement libéral que dans les autres régions du Royaume ».

L'ensemble de l'article est, d'ailleurs, conçu dans un esprit extrêmement favorable aux dirigeants serbes et aux efforts entrepris pour consolider, sous leur direction, l'unité intérieure du pays. On retrouve la même tendance comme leitmotiv d'un éditorial publié le 9 mars par l'organe national-socialiste *Rheinfront* contre la restauration des Habsbourg. « La Yougoslavie, écrit cette feuille, a toujours été, des trois états de la Petite Entente, le plus hostile aux projets légitimistes; car, sans mettre aucunement en doute la loyauté de M. Matchek lui-même et de ses amis, on a toute raison de supposer que la réalisation de ces projets encouragerait le séparatisme croate ». Le journal se félicitait de la position très ferme maintenue, sur ce point, par le cabinet Stoyadinovitch et concluait que sur de telles bases, le gouvernement de Belgrade était « tout disposé à s'entendre avec l'Italie et aussi avec l'Autriche ».

On aperçoit clairement la portée des espérances que la diplomatie allemande attache à son action sur la Yougoslavie. Ce pays est, en effet, un facteur important à la fois de la politique balkanique et de la politique danubienne; et, si la propagande germanique s'exerce sur lui avec cette intensité et cette obstination, c'est bien parce qu'il commande le carrefour de l'Europe centrale, de l'Adriatique et de la péninsule des Balkans.

111

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 196/AM [1]. *Berlin, 16 mars 1937.*

Dans ma correspondance antérieure, j'ai étudié, à plusieurs reprises, l'influence des idées nationales-socialistes sur l'armée. Une série de conférences que les grands chefs du parti viennent de faire aux officiers, sur l'invitation du ministre de la Défense nationale, les serments de fidélité prêtés récemment encore, après tant d'autres, par le maréchal von Blomberg au Führer, les remerciements exprimés par Hitler au Maréchal le jour où ce dernier a atteint quarante ans de services, me donnent l'occasion de revenir brièvement sur ce sujet.

Des conférences avaient déjà été faites aux officiers, les années précédentes, dans le but de les éclairer sur l'esprit et les buts du national-socialisme, mais elles n'avaient jamais été organisées en aussi grand nombre que depuis le mois de janvier 1937.

Vers le 14 janvier, c'est Rosenberg, délégué du Führer pour les questions d'éducation nationale-socialiste, qui parle aux officiers de l'école supérieure de Guerre des bases philosophiques du national-socialisme. Il reprend le même sujet le lendemain devant un autre auditoire d'officiers.

Vers le 19 janvier, c'est le ministre Frick qui, dans la salle des fêtes du ministère de la Guerre, prend comme thème : le IIIe Reich, ce qu'il est et comment il a été organisé.

Vers le 21 janvier, le Dr. Goebbels, ministre de la Propagande, traite devant les cadres et les élèves de l'école supérieure de Guerre « du caractère de la propagande nationale-socialiste ». C'est une conférence qu'il avait déjà faite vers le 19 novembre au ministère de la Guerre.

Vers le 28 janvier, l'un des fonctionnaires les plus importants de la *Reichskulturkammer*, qui est subordonnée au Dr. Goebbels, Hinkel, a exposé au ministère de l'Aéronautique les principes suivant lesquels la « culture » allemande, c'est-à-dire les beaux-arts, la littérature, le théâtre, avait été dirigée depuis quatre ans.

En mars, nouvelle série de conférences.

Le 4 mars, le chef des S. A., Lutze, prend comme sujet, devant les officiers de marine de Wilhelmshafen, « la nouvelle force armée de l'Allemagne et les soldats politiques du Führer (S. A., S. S., etc.) ». Le lendemain, passant de la mer du Nord dans la Baltique, il répète sa conférence devant les officiers de marine de Kiel.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

Le 4 mars encore, le chef de la jeunesse hitlérienne, Baldur von Schirach, prend la parole au ministère de la Guerre pour exposer la création et le développement de la *Hitlerjugend*, son influence au point de vue social, les effets de son entraînement sur le développement physique des jeunes gens; il aborde également le point délicat de la question religieuse dans la jeunesse d'Hitler [1], à laquelle de nombreuses familles allemandes ont reproché de développer l'athéisme, et il repousse cette accusation.

Cette liste est certainement incomplète. Elle suffit cependant à nous montrer avec quel soin le gouvernement allemand s'efforce d'affermir les convictions nationales-socialistes du corps des officiers, voire de convertir ceux de ces derniers qui auraient conservé des préventions à l'égard du régime. Le ministre de la Guerre s'emploie avec ardeur à donner à la force armée un exprit vraiment national-socialiste. C'est lui qui a pris l'initiative de l'organisation des conférences que je viens d'énumérer : la presse l'affirme, et nous la croyons sans peine. Il ne néglige aucune occasion d'affirmer solennellement son dévouement sans réserve au Führer et la fidélité de la force armée au Reich national-socialiste. J'ai noté ces déclarations publiques au cours des premiers temps du nouveau régime, parce que je n'étais pas encore sûr qu'elles fussent dictées par une conviction solide, mais ensuite je ne vous en ai plus rendu compte, parce que nous sommes depuis longtemps fixés : le maréchal von Blomberg est un nazi très pur. Il conviendrait sans doute d'analyser ses opinions; le national-socialisme n'est pas une doctrine nettement définie; dans le parti se dessinent des tendances assez différentes et sans doute le Maréchal ne partage-t-il pas certaines idées chères aux plus exaltés des nationaux-socialistes. Quoi qu'il en soit, le Maréchal est un nazi enthousiaste, il le proclame, dans ses discours et dans ses écrits :

« Le Führer a remercié les innombrables soldats et officiers qui se sont rangés auprès de lui dans l'esprit du national-socialisme. Nous sommes de ceux-là, et nous en serons toujours. Nos forces et nos actes, nos biens et notre sang, tout pour le Führer et pour le peuple allemand! » (Ordre du jour du 31 janvier 1937).

« Ce que le Führer a fait pour la Wehrmacht au cours de ces quatre années le place parmi les plus grands organisateurs militaires de notre histoire... Le parti a exigé [en vertu] du paragraphe 22 de son programme du 24 février 1920 la création d'une armée du peuple; ceci est devenu une réalité : c'est au parti que nous le devons, nous, soldats. De même c'est à lui que nous devons de voir l'esprit militaire si vivant dans le peuple tout entier, de voir la nation suivre le Führer avec une discipline militaire. Il n'a pas manqué de se produire, en 1933 et 1934, des malentendus, des frictions passagères, entre le parti et la force armée; des interventions ont été nécessaires, qui ont été douloureuses à tous deux. Tout cela est loin maintenant... Nous, soldats, nous saluons comme de fidèles camarades de combat les camarades du parti, qu'ils soient sous l'uniforme brun, noir, ou couleur du sol. Nous laissons aux

[1] L'original est ainsi rédigé. Peut-être faut-il comprendre « la Jeunesse hitlérienne ».

émigrés et aux articles de fond hostiles à l'Allemagne le thème des sujets d'opposition entre le parti et la Wehrmacht... Nous suivrons le Führer! » (Déclaration publiée le 30 janvier 1937 par le *Völkischer Beobachter*).

Hitler a été bien inspiré en prenant von Blomberg comme ministre de la Défense nationale; il ne pouvait en trouver un qui lui fût plus aveuglément dévoué. Il l'a d'ailleurs récompensé en le nommant maréchal; il lui a rendu un nouvel hommage en se rendant au ministère de la Guerre le jour où l'on a célébré le quarantième anniversaire de l'entrée du Maréchal au service, en le faisant commandant honoraire du 73e régiment d'infanterie, qui fut le régiment du sous-lieutenant von Blomberg, et en faisant de lui l'éloge suivant :

« Le parti national-socialiste a voulu former une force armée nouvelle et, à cet effet, créer les conditions politiques, économiques et psychologiques nécessaires. Si cette organisation nouvelle de l'armée allemande a pu être réalisée sans frictions et sans heurts, si notre vieille armée et notre jeune parti se sont rencontrés et unis, c'est grâce à la volonté ardente du ministre de la Guerre du Reich et c'est en même temps le grand mérite de ce dernier. Une armée ne pourrait pas vivre dans un espace privé d'air; elle doit être établie sur les bases fermes d'une conception philosophique. Si un pont a pu être lancé entre elle et la conception philosophique du national-socialisme, nous en sommes redevables à l'intelligence, à la loyauté sans réserve du ministre de la Guerre... J'ose déclarer ceci : malgré les service infinis de chacun des chefs des trois branches de la force armée, l'armée allemande d'aujourd'hui n'aurait jamais pu être organisée en si peu de temps sans le maréchal von Blomberg. Ceci est un fait que l'histoire retiendra! »

Toutefois, le ministre pourrait être le seul nazi de l'armée.

Il a semblé, du moins au cours des premières années du régime hitlérien, que le corps des officiers n'était pas uniformément national-socialiste, loin de là. Mais une évolution s'est produite et l'on peut dire que l'armée actuelle est en très grande majorité fidèle à Hitler. D'abord les jeunes officiers ont à peu près tous des convictions nationales-socialistes; seuls, peut-être, quelques fils de vieilles familles de l'ancien régime font exception; mais je connais des descendants de longues lignées d'officiers qui se sont convertis. Les grosses promotions qui passent ces années-ci par les écoles militaires sont entièrement nationales-socialistes. Ceci est le résultat de l'éducation qu'ils ont reçue et qui forme toute la jeunesse actuelle. Hitler pourrait généraliser ce qu'il disait un jour des ouvriers parmi lesquels se trouvaient des communistes : « Je ne vous gagnerai peut-être pas tous, mais je vous garantis que j'aurai vos fils! »

Il n'y a que parmi les officiers d'un rang élevé qu'on peut encore trouver des esprits réfractaires aux idées du jour. Encore se gardent-ils d'afficher leur antipathie; j'en ai rencontré quelques-uns qui ne m'ont pas caché leurs opinions; certaines relations civiles communes m'ont dévoilé les mêmes sentiments chez d'autres officiers. Mais j'ai l'impression que beaucoup de ceux qui n'éprouvaient pas de sympathie pour le national-socialisme se sont plus ou moins ralliés.

Et ce phénomène n'est-il pas naturel? C'est Hitler qui a rendu à l'armée

allemande sa puissance, son prestige à l'intérieur, son rang parmi les grandes armées européennes. Les officiers qui ne seraient pas reconnaissants au Führer d'avoir reconstitué la force militaire de l'Allemagne seraient ingrats. Seules quelques personnes chagrines qui regrettent le caractère éminemment aristocratique de l'armée impériale, et en particulier de certains régiments privilégiés, ne se consolent pas de voir qu'un souffle démocratique a modifié dans une certaine mesure l'esprit du corps des officiers. Mais ceux-là ne constituent qu'une minorité négligeable. D'une manière générale, le corps des officiers allemands est acquis au national-socialisme.

112

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 184 à 186 (1). *Bruxelles, 17 mars 1937, 15 h. 50, 17 h. 14.*

(*Reçu :* 17 h. 25, 19 h., 18 h. 55.)

M. Spaak m'a parlé de la note allemande (2) dont il s'est entretenu hier avec M. Van Zeeland. Comme celui-ci, il l'a trouvée très décevante. L'Allemagne montre vraiment trop son désir d'avoir les mains libres dans l'est. L'idée tendant à faire en réalité de l'Italie l'arbitre du jeu de la garantie est inadmissible. Quant au système proposé pour la Belgique, il est absolument inacceptable. Le gouvernement belge ne veut pas renoncer à la Société des Nations, ni voir limiter sa souveraineté. M. Spaak est donc sceptique sur la suite de la négociation. Pas plus que M. Van Zeeland, il ne m'a parlé de la possibilité de régler, en attendant, la question de la garantie belge, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y songe pas. Toutefois, l'attitude de l'Allemagne... (3) lui donne des doutes sur l'opportunité d'une initiative de ce genre, et peut-être aussi celle de l'Angleterre, dont certains assurent qu'elle aurait témoigné dernièrement d'une certaine réserve relativement à la position belge, qui aurait fait réfléchir le gouvernement de Bruxelles.

Au cours de la conversation, comme je disais au ministre des Affaires étrangères qu'il serait fou de croire que si un conflit éclatait dans l'est, l'Occident, et par conséquent la Belgique, serait à l'abri, il m'a répondu : « J'en suis bien convaincu; c'est pourquoi, ce qu'il faut, c'est ménager l'opinion belge de telle sorte que, le jour où la Belgique serait dans la nécessité d'entrer dans la lutte, la décision rencontre ici une approbation unanime du fait même qu'on aurait le sentiment que cette décision serait spontanée. »

(1) Le télégramme 185 a été téléphoné.
(2) Allusion à la note remise le 12 mars à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, et reproduite ci-dessus sous le n° 98.
(3) Lacune de déchiffrement.

113

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 710 à 716. *Londres, 17 mars 1937, 23 h. 31, 23 h. 37, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 18, 1 h. 20, 2 h. 20, 2 h. 50, 2 h. 30.)

Lord Plymouth m'a confirmé ce matin l'impossibilité qu'il voit à provoquer l'ouverture d'une discussion décisive sur le rappel des volontaires, tant que le gouvernement de l'U.R.S.S. s'obstinera à refuser d'examiner la question des éléments d'actif espagnols (1).

L'ambassadeur d'Allemagne lui aurait déclaré que le problème de l'or était capital à l'heure actuelle, qu'il avait été posé depuis le mois d'octobre et qu'il était urgent à la fois de bloquer les réserves qui auraient pu être constituées à l'étranger et d'empêcher tout nouvel appauvrissement de la Banque d'Espagne.

Les experts britanniques ne voient pas comment on pourrait arriver à des résultats pratiques dans cet ordre d'idées. Mais le président du Comité juge difficile, pour sa part, d'ajourner davantage cet examen qui a été promis depuis longtemps à l'Allemagne et à l'Italie.

Je lui ai fait prévoir que nous userions de notre influence à Moscou pour essayer de modifier l'attitude du gouvernement de l'U.R.S.S., mais j'ai ajouté qu'en attendant, il convenait de hâter autant que possible la discussion du rapatriement des volontaires, qui est autrement grave et pressante. Lord Plymouth a exprimé l'avis que dans les faits que je lui citais au sujet des récents envois de contingents italiens à Cadix (2), il n'y avait pas d'éléments assez précis pour engager devant le Comité un débat pouvant aboutir à une conclusion satisfaisante.

J'ai repris cet entretien dans le courant de l'après-midi avec le secrétaire d'État. Je lui ai représenté l'émotion qui serait créée dans l'opinion publique de nos deux pays si l'on apprenait que les accords qui viennent d'être conclus sur la question des volontaires (3) sont si mal respectés par l'une des puissances participantes. M. Eden a pleinement reconnu la valeur de cet argument. Il pense comme lord Plymouth qu'il serait inopportun de porter devant le Comité des cas de manquement dont nous ne pourrions établir la preuve irréfutable avant l'installation du contrôle. Mais il comprend l'intérêt qu'il y a à ne pas se contenter d'une décision favorable de Moscou sur la question

(1) Sur la question de l'or espagnol et l'attitude soviétique à cet égard, voir, au tome IV de la présente série, les nos 283 et 312.
(2) Sur ces envois, voir ci-dessus les nos 84 (et note), 88, 91, 95.
(3) Le 8 mars. Voir ci-dessus le no 78.

de l'assistance financière et à presser autant que possible la solution de la question des volontaires. Jusqu'à présent, ainsi qu'il me l'avait dit précédemment, les informations reçues par le gouvernement britannique ne concordent pas avec les nôtres. D'après des renseignements venus de Rome, les offices de recrutement auraient été fermés et les contrats d'affrètement passés avec certaines compagnies de navigation pour transporter les volontaires auraient été dénoncés. Cependant une indication lui est parvenue ce matin de Gibraltar, aux termes de laquelle un bateau italien serait arrivé le 5 mars à Cadix et aurait débarqué des contingents dont le nombre n'a pu être évalué. M. Eden cherche à faire confirmer ce dernier point et il est disposé à charger son ambassadeur à Rome de demander des explications sur les faits dont il s'agit. En même temps, sir Eric Drummond presserait le gouvernement italien d'accepter la discussion immédiate devant le Comité du retrait des volontaires.

Comme c'est de Berlin que semblent venir surtout les objections, M. Eden enverrait également à sir Eric Phipps l'instruction d'insister très vivement pour obtenir que M. von Ribbentrop cesse de s'opposer à l'examen immédiat de cette question. Il ajoutera que le gouvernement britannique fait tous ses efforts pour que Moscou consente de son côté à discuter le problème de l'or de la Banque d'Espagne.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou sera invité à représenter au gouvernement de l'U.R.S.S. le tort que celui-ci fait à sa propre cause en maintenant son attitude négative dans la question financière. Il espère qu'en joignant ses instances aux nôtres, il parviendra à convaincre le gouvernement de l'U.R.S.S. de cesser son obstruction.

Il serait heureux que nos représentants à Berlin et à Rome reçoivent des instructions dans le même sens, si Votre Excellence estime que leurs démarches puissent concourir utilement au résultat souhaité.

Reste la question de la note remise par l'ambassadeur d'Espagne au Foreign Office concernant la présence dans la Péninsule d'unités italiennes organisées et encadrées [1]. Le secrétaire d'État craint que si la question est soumise au Comité, elle ne provoque immédiatement un démenti qui mettra fin à toute discussion. Il préfère donc charger son ambassadeur à Rome de s'entretenir également avec le gouvernement italien, en lui marquant le caractère particulièrement alarmant de ces nouvelles qui sont de nature à faire douter de sa volonté d'exécuter les accords qu'il a signés.

[1] Cette note fut remise au Foreign Office le 13 mars; la partie la plus importante en est publiée par *le Temps* du 15 mars, p. 1. Une communication analogue au Département fut également effectuée, à la même époque, dans les termes ci-dessous reproduits sous le n° 189 (ann. I). Selon l'ambassadeur de France à Londres, la note, aux yeux des services, « paraît au premier abord poser un problème entre Valence et Rome plutôt qu'une question relevant du Comité au titre des volontaires» (T. n° 683 de Londres, du 15 mars).

114

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 317 à 320. *Vienne, 17 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 19, 12 h. 45.)

Le directeur politique croit savoir que M. Stoyadinovitch proposera à la réunion de Belgrade une nouvelle manifestation collective de la Petite Entente contre la restauration des Habsbourg.

Selon M. Hornbostel, cette initiative ne serait pas entièrement approuvée du côté tchécoslovaque, ni même du côté roumain, où l'on se rend compte qu'elle ne répondrait à aucune utilité pratique et n'aurait d'autre effet que de servir les intérêts de l'Allemagne en accroissant les difficultés intérieures du chancelier Schuschnigg.

L'avis du président Benès, qui n'est pas encore connu, sera prépondérant et sans doute le chef de l'État tchécoslovaque ne serait-il pas indifférent aux indications qui pourraient lui être données de Paris. M. Benès sait que M. Schuschnigg s'efforce de soustraire la question légitimiste aux polémiques de la presse internationale; il sait également que le Chancelier ne se prêtera à aucune aventure du Prétendant, mais qu'il doit ménager les susceptibilités des monarchistes, qui forment la partie importante de ses troupes. Si la Petite Entente devait surenchérir sur les menaces de M. von Neurath (2) et l'admonestation de M. Virginio Gayda (3), il serait à craindre que le moral du Front patriotique ne s'en trouve dangereusement affecté, au moment même où s'esquisse de la part de l'opinion autrichienne un mouvement de rapprochement vers la Tchécoslovaquie.

(1) Par avion.

(2) Formulées à vrai dire « en termes modérés » selon l'expression même du ministre de France, lors de la visite à Vienne le mois précédent de l'homme d'État allemand. Voir ci-dessus le n° 20.

(3) Sur cette « admonestation », voir ci-dessus les nos 34 (et note), 42, 45.

115

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 425[1]. *Berlin, 17 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mars.)

Le mémorandum allemand du 10 mars [2] n'a pas sensiblement modifié les positions de la diplomatie du Reich. J'y ai retrouvé, pour l'essentiel, les idées que j'entendais déjà couramment soutenir à la Wilhelmstrasse, du vivant du secrétaire d'État von Bülow.

Pourtant, après la remise de la dernière note britannique, en novembre dernier [3], il n'avait pas semblé que l'on fût, à Berlin, nettement opposé à la combinaison de garantie réciproque et triangulaire suggérée par la Grande-Bretagne. L'idée avait été, au contraire, jugée intéressante et l'on s'était montré disposé à l'étudier avec sympathie. Sur ce point, l'Allemagne a donc cédé à l'argumentation et aux objections italiennes.

De son côté, l'Italie n'était pas convaincue, autrefois, qu'il y eût incompatibilité entre le pacte franco-soviétique et le pacte de Locarno. Elle s'était même, de façon officielle, prononcée pour la compatibilité des deux accords. Dans le document qu'elle a communiqué à sir Eric Drummond[4], elle s'est rangée à une opinion différente. Sur ce point, elle a donc cédé à l'argumentation et aux objections allemandes.

Ainsi, les deux pays se sont mis d'accord, au prix de concessions mutuelles. On ne peut se défendre de l'impression que le fait même de cet accord a été, et reste, pour eux, plus important que le fond du problème en cause. Ils se sont attachés, en tout cas, à souligner l'intimité de leur collaboration, l'harmonie de leurs relations, la concordance parfaite de leurs attitudes ; leur presse, dûment stylée, n'a pas manqué d'y insister. Ils ont voulu en donner un signe à la fois tangible et symbolique en déposant leur aide-mémoire le même jour et à la même heure, entre les mains de l'ambassadeur d'Angleterre, à Rome et à Berlin. Ils ont semblé, surtout, soucieux de laisser entendre, à cette occasion, que le fameux axe « Rome-Berlin » était plus solide que jamais.

En sont-ils aussi persuadés qu'ils le disent? Agissent-ils par conviction ou par tactique? Quoi qu'on en pense, force est de constater que la solidarité italo-allemande, durable ou non, produit des effets réels et pèse d'un poids très lourd sur la situation présente.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 98.
(3) Le 19. Note publiée au tome III de la présente série sous le nº 513.
(4) Reproduit ci-dessous sous le nº 140 annexe.

Que le mémorandum du 10 mars n'apporte pas les moyens d'arriver à une solution, on s'en rend bien compte à Berlin, M. von Neurath me l'a dit. On confesse même que ce document ne fera guère avancer les choses. Mais on se contenterait qu'il prolongeât seulement la discussion. Pourquoi, dans ces conditions, l'Allemagne s'est-elle, au bout de quatre mois, décidée à répondre à la note britannique? C'est, sans doute, qu'elle a cru qu'en persistant à garder le silence, elle risquait que la conversation ne fût définitivement rompue. M. von Ribbentrop paraît avoir interprété dans ce sens l'entretien qu'il a eu avec M. Eden, avant d'aller prononcer à Leipzig son discours sur les colonies [1]. Or, l'Allemagne ne veut pas rompre le contact avec la Grande-Bretagne. Elle veut encore moins qu'on puisse l'accuser d'avoir provoqué cette rupture. Elle a donc jugé opportun de verser dans la lampe une goutte d'huile, afin d'empêcher que la flamme ne s'éteignît. Mais elle s'est abstenue d'en verser autant qu'il eût fallu pour faire toute la lumière. Elle se préoccupe, à l'heure actuelle, de gagner du temps. Depuis deux mois, elle pratique une politique d'attente et de détente. Qu'attend-elle? Qu'escompte-t-elle? Que recouvre la présente accalmie, si peu conforme aux goûts et aux mœurs du national-socialisme? C'est la question qui domine actuellement toutes les autres. Et il est probable que cette question ne comporte pas une seule, mais toute une série de réponses.

L'Allemagne attend la fin de la guerre espagnole, la victoire de Franco, la manifestation des véritables intentions italiennes, les rapports qui en résulteront entre l'Italie, d'une part, la France et l'Angleterre, d'autre part. Elle attend que ses armements aient atteint le niveau souhaité, que l'état de ses stocks de matières premières, de ses réserves de devises, de ses approvisionnements en denrées alimentaires se soit amélioré. Elle attend le couronnement du roi d'Angleterre, la démission de M. Baldwin, l'avènement de M. Neville Chamberlain, un changement éventuel dans la direction du Foreign Office. Elle attend que des troubles communistes ébranlent la stabilité de la France. Elle attend que le maréchal Vorochilov pousse la Russie dans la voie d'un socialisme militaire et national qui la rapprocherait du Reich. Elle attend que la Tchécoslovaquie soit abandonnée par ses alliés, que la Petite Entente achève de se disloquer. Elle attend que le Führer, en sa retraite de Berchtesgaden, perçoive l'appel distinct des voix mystérieuses qui lui dicteront sa conduite...

Si l'Angleterre estimait que le mémorandum du 10 mars ne contient pas le minimum d'éléments positifs indispensable pour que la conversation se poursuive et qu'il est préférable d'en rester là, on en serait certainement déçu chez les dirigeants du Reich. Ceux-ci s'efforceraient, dans une telle hypothèse, d'en rejeter la faute sur la partie adverse, sur l'intransigeance d'une Grande-Bretagne aveuglée, et perfidement conseillée par la France.

Mais, si tant est que ces craintes aient été conçues, les informations, venues de Londres et de Paris, après un instant d'incertitude, les ont déjà dissipées. L'Angleterre réagit, en effet, comme on le prévoyait ici. Elle préfère le langage, même peu encourageant, du mémorandum au silence pur et simple. Elle

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 62.

témoigne de son désir de donner suite à l'entretien. Berlin en profite pour faire soutenir, par la presse du régime, que l'Allemagne a rédigé un mémorandum de paix, un *Friedensmemorandum*, qu'elle a saisi Londres de véritables propositions positives; et comme le texte n'en est pas connu, le public allemand peut le croire. Les services de la Wilhelmstrasse s'appliquent, dans les conversations qu'ils tiennent et les commentaires qu'ils inspirent, à mettre spécialement en relief que le Reich n'a pas réclamé la dénonciation du pacte franco-soviétique, mais qu'il a, au contraire, implicitement admis que ce pacte pût continuer d'exister. A les en croire, ce serait, de la part de l'Allemagne, une concession considérable, un gage éloquent de son esprit de conciliation et de sa volonté de paix. On ne demanderait à la France que des garanties contre le fonctionnement automatique de son accord avec l'U.R.S.S.

Cependant, lorsqu'on interroge les Allemands pour savoir ce que ces mots signifient et quelles garanties ils conçoivent, en dehors de celles qui se trouvent dans le pacte franco-soviétique lui-même, ou dans la faculté d'apprécier les cas d'espèce qui devrait être, selon eux, reconnue à l'Angleterre et à l'Italie, ils deviennent évasifs et témoignent du plus grand embarras. J'en ai fait l'expérience avec le secrétaire d'État Dieckhoff. Je l'ai mis au défi de m'indiquer une seule de ces garanties réelles que l'Allemagne prétend désirer. Il a été incapable de rien me répondre.

En ce qui concerne le droit que le mémorandum du 10 mars voudrait voir conférer à l'Angleterre et à l'Italie d'apprécier les cas dans lesquels l'engagement franco-allemand de non-agression pourrait subir des exceptions, les fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères se sont avisés qu'au moment des débats parlementaires pour la ratification du pacte franco-russe, la France elle-même, par l'organe de M. Flandin, avait déclaré qu'en pratique, avant d'agir et de se porter, éventuellement, au secours des Russes, elle consulterait les puissances garantes du pacte de Locarno. Ils en tirent argument pour prétendre que la suggestion exprimée dans leur mémorandum n'a rien d'abusif ni d'excessif, puisque le gouvernement français en aurait, en quelque sorte, déjà reconnu à moitié le bien-fondé. Aussi nous invitent-ils à faire un pas de plus, et à nous rallier à une proposition qui augmenterait singulièrement les chances d'un arrangement final.

Espèrent-ils obtenir également de l'Angleterre qu'elle renonce à rattacher le futur pacte à la Société des Nations et qu'elle consente à enlever au conseil de la Ligue le rôle qui lui était dévolu? Ils considèrent que la tentative mérite, de toute façon, d'être entreprise. Ils pensent que la Grande-Bretagne ira très loin dans son besoin d'aboutir à un règlement et qu'il ne doit pas être impossible, en la pressant, en la harcelant, en évoquant devant elle la menace d'une alliance avec l'Italie, de l'amener à composition. Ce qu'ils voudraient d'elle, c'est qu'elle abandonnât la formule de la sécurité collective, qu'elle se désintéressât de l'article 16 du covenant et qu'elle se prêtât à une réforme de la Société des Nations, qui réduirait cette institution à n'être plus qu'une sorte de club, où auraient lieu les rencontres et les discussions diplomatiques.

Mais, pour vaincre les résistances anglaises et françaises, ils comptent, plus encore, sur l'aide, consciente ou inconsciente, de la Belgique. Ils mesurent le

trouble que le Führer a jeté dans l'esprit des Belges, en leur offrant de garantir, sans contrepartie, l'intégrité et l'indépendance de leur pays. Ils croient aux chances d'avenir du parti rexiste, à l'éventualité de l'accession de M. Degrelle au pouvoir. Les accords militaires qui ont été conclus, au lendemain du 7 mars 1936, entre la France, l'Angleterre et la Belgique [1] constituent, à leurs yeux, un obstacle et une gêne qu'ils ont l'ambition de supprimer. Une fraction importante de l'opinion belge les y encourage; et ils en profitent de leur mieux. À cet égard, ils se montrent pleins de confiance. Détacher la Belgique de l'Angleterre et de la France, ou seulement de la France, amener les Belges à préférer une garantie allemande à une garantie française, aigrir les rapports traditionnels d'amitié qui ont toujours uni les Français à leurs voisins du nord, serait un avantage qui leur semblerait bon à prendre.

N'arriveraient-ils qu'à ce résultat que celui-ci suffirait à justifier, à leurs yeux, les seize pages de la prose pesante et opaque du mémorandum du 10 mars.

Il serait, toutefois, inexact, et, sans doute, injuste d'affirmer que l'Allemagne soit, dès maintenant, résolue à faire échouer le futur pacte de Locarno.

Il y a, certainement, dans les cercles dirigeants du IIIe Reich, des éléments qui sont avec sincérité partisans d'une entente occidentale, dans laquelle ils voient, non sans raison, la plus solide assise de la paix.

La mesure de leur influence dépendra du cours que suivront les événements, dans les semaines et les mois prochains.

Il ne semble pas que, dans l'esprit de ceux qui l'ont rédigé ou approuvé, le mémorandum soit un dernier mot.

A vrai dire, quand on songe aux difficultés qui subsistent, on a de la peine à imaginer comment elles seront surmontées.

Mais peut-être convient-il de se souvenir que la négociation de l'ancien accord de Locarno parut, jusqu'au dernier moment, sans issue? M. von Neurath estime que l'heure d'une conférence n'a pas sonné. On ne saurait, d'autre part, poursuivre un échange de vues à la cadence d'un aide-mémoire tous les quatre mois.

Des contacts personnels sont devenus indispensables. C'est de la réunion des trois juristes anglais, français et allemand que sortit, naguère, quand tout le monde désespérait, la solution cherchée.

[1] Allusion aux conversations d'états-majors tenues à Londres les 15 et 16 avril, et dont le compte rendu est publié au tome II de la présente série sous le nº 97.

116

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 56. *Washington, 17 mars 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence, le Sénat américain a adopté, par 63 voix contre 6 et 26 abstentions, le texte de résolution sur la neutralité qui lui était soumis par son président, M. Key Pittman.

Le rapport par lequel la commission des Affaires étrangères avait recommandé à la Haute Assemblée le vote de la résolution a été rendu public le 23 février. Je crois utile de vous adresser une analyse de ce document, qui précise les points sur lesquels le nouveau projet diffère de la résolution provisoire en vigueur jusqu'au 1er mai 1947.

Embargo sur les armes, munitions et matériel de guerre.— Aucun changement n'est apporté à la législation existante, sinon que le Président est autorisé à établir un embargo des armes à destination des pays étrangers « *où une guerre civile a pris une telle ampleur et est menée dans des conditions telles que l'exportation des armes, munitions et matériel de guerre des États-Unis vers l'état étranger menacerait la paix des États-Unis* ».

Les clauses interdisant l'émission d'emprunts par les pays belligérants sur le marché américain et l'ouverture de crédits en leur faveur demeurent inchangées.

Restrictions apportées au transport des matières premières et articles manufacturés. — Le projet autorise le Président à dresser une liste de produits qui ne pourront être transportés sur des bateaux américains vers les pays belligérants, quand cette réglementation lui paraîtra nécessaire au maintien de la sécurité, de la paix ou de la neutralité des États-Unis, ainsi qu'à la protection des existences et du commerce des ressortissants américains.

Dans l'esprit de la Commission, le président des États-Unis n'établira ces restrictions qu'en cas de nécessité absolue et lorsqu'il s'agira d'articles dont le transport risquerait d'entraîner la destruction du navire. En outre, par une disposition d'ordre plus général, qui s'appliquera non seulement aux navires américains, mais à tous les navires de commerce qui transporteront des articles manufacturés ou des matières premières des États-Unis vers les pays belligérants, aucune cargaison de ce genre ne pourra être transportée tant que sa propriété n'aura pas été transférée intégralement à un gouvernement, à une institution, association, société ou particulier étranger. Cette disposition est destinée — précise le rapport de la Commission — à éviter les discussions qui pourraient s'élever touchant la destruction illégale de biens appartenant à des citoyens américains.

Restrictions apportées à l'entrée dans les ports américains des sous-marins et des navires marchands armés étrangers. — D'après ces dispositions, le président des États-Unis est autorisé à réglementer comme il le jugera bon l'entrée dans les ports américains des navires marchands armés : « Des auteurs éminents de droit international, — déclare le rapporteur de la Commission —, soutiennent qu'un petit canon monté sur un navire de commerce peut couler un sous-marin en surface avec un seul projectile et que dans ces conditions, un pareil armement prend un caractère offensif. Un navire marchand ainsi armé peut donc être assimilé à un bâtiment de guerre. C'est là une question que notre gouvernement ne saurait perdre de vue dans une guerre future ».

Voyages de ressortissants américains sur les navires belligérants. — Dès que le Président a reconnu par une proclamation l'existence de l'état de guerre entre deux pays étrangers, il devient illégal pour les citoyens des États-Unis de voyager à bord des navires des pays belligérants sans que le Président soit obligé, comme le prévoyait la législation antérieure (résolution de 1935 et 1936), de rendre une proclamation spéciale à cet effet.

Armement des navires marchands américains. — L'article 10 du projet stipule qu'il est illégal pour les navires marchands américains, qui se livrent au commerce avec les belligérants, d'être armés pour des fins offensives ou défensives. Cette mesure s'inspire des recommandations faites (à la lumière de l'expérience de la guerre sous-marine) par le jurisconsulte Charles Warren, adjoint à l'attorney général sous l'administration Wilson.

Ce projet de loi, actuellement en discussion devant la Chambre des représentants, envisage les mêmes mesures pratiques pour la protection de la neutralité américaine, mais il s'en distingue sur un point capital. Au lieu de prévoir l'application quasi automatique des restrictions apportées au transport maritime des produits américains vers les pays belligérants, il laisse au président des États-Unis le soin d'apprécier si l'application de ces mesures s'impose en vue du maintien de la paix ou de la neutralité des États-Unis ou de la protection des vies et des biens des ressortissants américains. Le Président garde, en outre, le droit d'apporter à la réglementation qu'il édictera toutes les limitations et exceptions qui lui paraîtront opportunes. De même, lui est laissée toute latitude en ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'interdiction faite aux ressortissants américains de voyager à bord des bâtiments de commerce des pays belligérants.

L'impression générale, dans les milieux du département d'État, est que le texte final qui sera arrêté dans une conférence mixte des rapporteurs désignés par les deux assemblées tiendra largement compte, ainsi que le souhaitent M. Roosevelt et le secrétaire d'État, des dispositions spéciales du projet McReynolds*.

* Annotation initiale du secrétaire général du Quai d'Orsay : *Une copie de plus par M. Baelen, actuellement à Sofia, qui a établi la note la plus claire sur la neutralité depuis le début des discussions et compléter la note d'ensemble avec ces éléments.*

117

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES.

T. nos 270 à 272; 700 à 703. *Paris, 18 mars 1937, 23 h. 30.*

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme nos 710 à 716 (1).

Après la conversation que notre chargé d'affaires a eue avec le comte Ciano et le refus de celui-ci de se prêter à la publication d'un communiqué concernant les débarquements d'Italiens en Espagne (mon télégramme no 608) (2), je crois difficile de prescrire une nouvelle démarche à M. Blondel. Mais j'ai tenu à marquer moi-même très nettement à l'ambassadeur d'Italie l'importance que nous attachons à voir rapidement régler la question du retrait des volontaires.

Je retiens, d'autre part, la suggestion d'une démarche à Berlin et j'adresse à ce sujet, à M. François-Poncet, le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Un incident a surgi, qui risque de paralyser totalement l'action du Comité de non-intervention.

Dans la réunion du 16 mars, le représentant soviétique s'étant opposé à toute discussion sur la question de l'utilisation de l'or espagnol, les délégués allemand et italien ont répliqué en s'opposant, de leur côté, à la mise à l'ordre du jour du rappel des volontaires, tant que le gouvernement de l'U.R.S.S. ne modifierait pas son point de vue(3).

Je suis immédiatement intervenu à Moscou — et le gouvernement britannique agit de son côté dans le même sens — pour que M. Maisky soit autorisé à adopter une attitude qui permette au Comité de sortir de cette impasse.

En revanche, il est incontestable que, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la solidarité entre les puissances européennes, le rappel des volontaires s'impose d'une manière particulièrement pressante. M. Eden a donc donné à votre collègue britannique l'instruction d'insister très vivement pour obtenir que M. von Ribbentrop cesse de s'opposer à son examen immédiat et il l'a, au surplus, autorisé à mettre la Wilhelmstrasse au courant de l'action qui se poursuit à Moscou.

Veuillez, de votre côté, confirmer à M. von Neurath que notre représentant à Londres est prêt, comme il l'a déjà déclaré, à un examen immédiat du problème d'ensemble des actifs espagnols, et lui faire connaître — confi-

(1) Du 17 mars, ci-dessus reproduit sous le no 113.
(2) Du 9 mars, ci-dessus reproduit sous le no 84.
(3) Sur ce point de vue, voir, au tome IV de la présente série, les nos 283 et 312; au tome présent, le no 113.

dentiellement — notre intervention à Moscou. Mais vous lui marquerez, d'autre part, les très vives préoccupations que nous causerait une prolongation du rôle actuellement joué dans la guerre civile d'Espagne par des contingents étrangers, et vous insisterez — comme l'a fait sir Eric Phipps — pour que les instructions de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres lui laissent la latitude de se prêter à l'inscription à l'ordre du jour du retrait des volontaires sans attendre même que M. Maisky ait reçu les siennes.

Pratiquement, la priorité donnée à la question des volontaires ne peut retarder l'examen de la question des actifs espagnols puisque, en raison de son caractère technique, celle-ci devra nécessairement être soumise à l'examen d'experts financiers et de juristes.

118

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1174. *Berlin, 18 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 19, 16 h.)

M. von Neurath, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir cet après-midi au sujet du mémorandum allemand, m'a déclaré qu'à son avis, deux questions dominaient maintenant la discussion. L'Angleterre renoncera-t-elle à son système de garantie réciproque et triangulaire et acceptera-t-elle de revenir à l'idée d'un pacte, analogue dans son fond à l'ancien pacte de Locarno? Dans l'affirmative, une étape décisive serait franchie et l'on pourrait aborder avec chance de succès les autres difficultés. L'autre problème est de savoir comment sera réglé le cas de la Belgique. A cet égard, M. von Neurath estime que c'est surtout la France et l'Angleterre qui sont en cause. L'Allemagne ne peut, pour le moment, qu'attendre le résultat des échanges de vue en cours entre Bruxelles, Paris et Londres. Le problème des exceptions, de l'appréciation des cas d'agression éventuelle, des garanties à fournir touchant les pactes avec des tiers, malgré son importance, lui semble ne venir, par ordre d'urgence, qu'en second lieu.

J'ai demandé au ministre quelles autres garanties il concevait, en dehors du pouvoir attribué, par hypothèse, à l'Angleterre et à l'Italie, d'apprécier les cas où une exception à l'engagement franco-allemand de non-agression serait valable. Il m'a répondu qu'en réalité, la garantie qui résulterait du rôle dévolu à ces deux puissances était la principale et qu'on se contenterait de celle-là.

(1) Par courrier, en clair.

Je lui ai alors demandé ce qui se passerait si l'Angleterre était d'un avis, l'Italie d'un autre. Dans cette éventualité, m'a-t-il dit, on devrait admettre qu'on ne se trouve pas en face d'une agression justifiant une exception.

M. von Neurath, qui s'est appliqué à tenir le langage d'un homme désireux d'aboutir, m'a répété qu'il n'était pas hostile au principe d'une conférence, et encore moins à l'idée d'une réunion de juristes, mais qu'à son avis, ces rencontres n'auraient une utilité que si les gouvernements s'étaient, au préalable, entendus sur un schéma d'ensemble.

119

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1175. *Berlin, 18 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 19, 16 h.)

Dans mon entretien de cet après-midi avec M. von Neurath (cf. télégramme nº 1174) (2), j'ai demandé au ministre s'il avait connaissance de la présence sur le front de Madrid de nombreux contingents italiens. Il m'a répondu évasivement, en disant que ces contingents devaient être moins nombreux qu'on ne le supposait, mais qu'évidemment l'Italie paraissait s'engager beaucoup plus que l'Allemagne. Il m'a affirmé que l'Allemagne, quant à elle, n'envoyait personne et qu'il était inexact qu'elle eût en Espagne d'importantes forces d'aviation.

Faisant allusion aux prétendues offres de M. del Vayo (3), il s'est préoccupé de savoir si la France maintenait l'assurance que j'avais donnée en janvier de respecter strictement les accords internationaux relatifs au Maroc espagnol (4). J'ai répondu affirmativement.

Je l'ai interrogé à mon tour sur les intentions probables de M. Mussolini. Ne pouvait-on craindre que, malgré ses promesses, il ne tentât de s'établir dans les Baléares? M. von Neurath m'a répondu qu'il n'en savait rien; mais que l'Italie s'était, vis-à-vis de l'Allemagne, toujours défendue, jusqu'à présent, de nourrir de telles intentions.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 118.
(3) Offres formulées dans un mémorandum remis par l'ambassadeur d'Espagne à Paris le 13 février, et reproduit au tome IV de la présente série sous le nº 441 (annexe).
(4) Se reporter au tome précité sous le nº 277.

120

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 344. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 18 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 19, 17 h. 20.)

Au cours d'une interview qu'il a donnée aux correspondants de la presse étrangère et que reproduit une information de Salamanque communiquée aux journaux espagnols, le général Franco a été questionné sur les bruits selon lesquels il aurait fait des promesses à l'Allemagne et à l'Italie en échange de l'aide que ces puissances lui ont donnée. Il a répondu :

« Il n'a pas été nécessaire de rien promettre à l'Allemagne ou à l'Italie. Les deux nations sont suffisamment intéressées à éviter la propagation du communisme en Espagne pour ne pas avoir besoin d'une autre raison lorsqu'elles nous aident. »

A propos d'une restauration monarchique, alphonsiste ou carliste, le généralissime a déclaré :

« La collaboration de partis animés d'un patriotisme aussi exalté que les requetés carlistes et la Rénovation espagnole (alphonsiste) a été aussi spontanée que logique. Mais leur adhésion à notre noble cause n'a jamais été subordonnée à une condition. »

On a demandé alors au général Franco s'il était exact, comme la rumeur en circulait avec insistance, qu'il se proclamerait régent de l'Espagne nationale au nom de l'infant Don Juan, fils de l'ex-roi Alphonse XIII. Le général Franco n'a pas répondu et s'est borné à sourire.

Dans la dernière partie de son interview, le généralissime a affirmé :

« La véritable Espagne lutte contre la Russie rouge et contre ses satellites. »

(1) Par courrier, en clair.

121

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 420 [1]. *Berlin, 18 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mars.)

Dans sa séance du 9 mars 1937, le Conseil des ministres du Reich a adopté une loi qui se propose d'assurer la sécurité des frontières allemandes et qui autorise le gouvernement à prendre, dans certains cas, des mesures de rétorsion à l'égard des états étrangers.

Le texte de cette loi, qui porte les signatures du chancelier Hitler, de M. Frick, ministre de l'Intérieur, du baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères et de M. Hess, représentant du Führer et ministre sans portefeuille, est ainsi conçu :

« *Article 1.* — Le ministre de l'Intérieur du Reich est autorisé à prendre dans les territoires qu'il désignera à cet effet, en particulier à la frontière du Reich, et en accord avec les ministres intéressés, toutes les mesures qu'il estimera nécessaires pour une protection efficace de la frontière et du territoire du Reich.

« *Article 2.* — Alinéa 1 : Le ministre de l'Intérieur est autorisé à prendre des mesures de rétorsion contre les ressortissants d'un état étranger et contre leurs biens, pour autant que l'état étranger en question aura pris, contre des ressortissants du Reich ou contre leurs biens, des mesures contraires au droit allemand.

« Alinéa 2 : Les mesures prises par le ministre de l'Intérieur doivent, pour chaque cas, recevoir l'approbation du ministre compétent, du ministre des Affaires étrangères et du représentant du Führer.

« *Article 3.* — Les dispositions prises en vertu des articles 1 et 2 de cette loi ont force exécutoire pour les autorités administratives et les tribunaux. »

On ne peut manquer d'être frappé par le caractère hermétique et comme sybillin de ce document, par le vague nébuleux de ses formules, par l'imprécision de son vocabulaire et l'extraordinaire extension de ses termes. C'est, en réalité, une loi d'exception donnant pleins pouvoirs au ministre de l'Intérieur du Reich. Aussi bien en ce qui concerne la portée et la nature même des mesures prévues que leur domaine d'application, une complète liberté d'action lui est laissée.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

De nombreuses questions se posent. L'article 1er paraît viser spécialement les frontières. Mais il prévoit également que le ministre pourra intervenir à l'intérieur même de l'Allemagne. Ce qui semble indiquer qu'il s'agirait de mesures atteignant les ressortissants étrangers dans leurs personnes ou dans leurs biens en quelque endroit qu'ils se trouvent, et non pas seulement de prescriptions relatives à la surveillance ou à la police des régions frontières. On aimerait aussi savoir ce qu'il faut entendre exactement par les mots de « protection efficace » appliquée à la fois à la frontière et au territoire du Reich. De même, en quoi consistent les « mesures de rétorsion » stipulées dans l'alinéa 2 et quels sont les actes commis par des gouvernements étrangers qui entraîneront leur mise en vigueur ? Seront-elles, au surplus, appliquées automatiquement ou bien, au contraire, après qu'un avertissement ait attiré l'attention de l'autre état sur les manquements dont il se serait rendu coupable à l'égard du droit allemand ? Ce droit est, d'ailleurs, en train de se renouveler complètement. Il prend un aspect nationaliste conforme à l'évolution générale du Reich. Dans bien des cas, et non des moindres, il n'est déjà plus en accord avec les droits étrangers. Il punit sévèrement des actes que la législation d'autres pays ne considère pas toujours comme répréhensibles. Enfin, quels sont les états que la nouvelle loi, sous l'apparente universalité de ses termes, vise plus particulièrement ? Sur tous ces points, le mystère plane. Il ne sera probablement éclairci — et encore imparfaitement — que lorsque des situations concrètes se seront présentées et qu'on aura pu, à la lumière des solutions intervenues et à la manière dont la loi aura été appliquée, se faire une idée de l'esprit dans lequel le ministre de l'Intérieur entend se servir de l'arme qui vient d'être mise à sa disposition.

Il ne semble pas cependant que cette « épée de Damoclès » soit suspendue sur la tête de tous les états étrangers sans exception. Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 10 mars dernier [1], M. von Neurath m'a dit que les nouvelles dispositions législatives visaient moins la Pologne que la Tchécoslovaquie. Ce serait une réponse à la politique menée par ce pays dans les Sudètes, un moyen de pression pour l'engager à y renoncer par la crainte d'attirer sur les Tchèques vivant en Allemagne des mesures de rétorsion qui pourraient aller jusqu'à la confiscation de leurs biens et la dépossession pure et simple au profit de l'État. Les propos de M. von Neurath paraissent être confirmés par le fait que, depuis quelques jours, les ressortissants tchécoslovaques résidant sur le territoire du Reich sont soumis, par la police allemande, à des interrogatoires minutieux sur leur situation de fortune, sur leurs biens meubles et immeubles, et, d'une façon générale, sur les propriétés de toute espèce qu'ils possèdent en Allemagne. Le ministre de Tchécoslovaquie s'étant plaint, le 15 mars, à la Wilhelmstrasse, que les Tchèques soient les seuls à être soumis à ces enquêtes, on lui a répondu qu'on songeait à étendre ces investigations aux ressortissants lithuaniens. Mais on a ajouté que les mesures en question avaient pour cause le traitement infligé à certains Alle-

[1] Le télégramme n° 1039, du 10 mars, non reproduit, signalait cet entretien. Les termes en sont repris et développés dans la présente dépêche.

mands dans les Sudètes. De tout cela, il paraît ressortir que la loi pourra être appliquée à certains états comme la Pologne, ou la Lithuanie, mais qu'elle s'adresse au premier chef à la Tchécoslovaquie.

Un tempérament est, toutefois, inclus dans le texte de la loi. Les arrêtés du ministre de l'Intérieur auront besoin, pour être valables, de l'assentiment du ministre des Affaires étrangères. La garantie n'est pas négligeable, car il est à présumer que ce dernier appellera au moins l'attention de son collègue sur les répercussions que pourraient entraîner certaines décisions dans le domaine international. D'autre part, il semble que les dirigeants du Reich n'aient pas l'intention de se servir de ces nouveaux pouvoirs pour prendre l'initiative de mesures ayant pour résultat de léser les intérêts des ressortissants d'états étrangers. Pour le moment, ils paraissent surtout escompter de la loi un effet moral; ils cherchent à amener les gouvernements voisins et, tout spécialement, le gouvernement de Prague, à réfléchir sur les conséquences fâcheuses que telle ou telle décision, prise chez eux, pourrait avoir pour leurs nationaux établis en Allemagne.

Il n'empêche que, jusqu'à plus ample informé, la loi du 9 mars apparaît comme une menace à l'égard des autres états, d'autant plus dangereuse qu'elle est entourée de vague et d'imprécision. On retiendra également à la fois comme un manquement aux usages internationaux et comme un signe des temps que l'Allemagne envisage, à l'heure actuelle, de se servir des étrangers installés chez elle comme autant d' « otages » pour faire pression sur les gouvernements dont ils sont ressortissants, et de remettre ainsi en honneur une pratique que l'on croyait avoir fait disparaître depuis l'Antiquité et le Moyen Age des relations entre les peuples.

122

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 431 [1]. *Berlin, 18 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mars.)

En Allemagne, dans certains milieux politiques, dans les cercles nazis et dans le grand public, on a coutume de justifier le plan de quatre ans par des considérations d'ordre militaire. Parmi les arguments qu'on répète avec le plus de complaisance, on fait valoir qu'une autarcie économique très poussée dès le temps de paix permettrait au Reich d'opposer une résistance plus grande aux effets d'un blocus en temps de guerre.

[1] Extraite des archives de l'ambassade, et transmise au service des Relations commerciales sous le nº 432.

Il est intéressant, toutefois, de constater que les techniciens et les esprits avertis ne sont pas, en général, aussi catégoriques. Leur opinion paraît être beaucoup plus nuancée. S'ils reconnaissent les bienfaits et l'utilité, dans certains domaines, d'une politique visant à l'autarcie, ils s'appliquent, d'autre part, à fixer les limites naturelles de ces efforts au-delà desquelles le système, se retournant contre ses protagonistes, pourrait entraîner, à leur avis, des inconvénients graves et ébranler non seulement la structure économique du pays, mais même sa puissance militaire.

C'est le point de vue qu'a développé dernièrement un spécialiste de ces questions, le Dr Eysen, de Berlin, dans la revue *L'Économiste allemand**.

S'appuyant sur des exemples tirés de l'étranger et sur l'expérience d'événements récents, il s'est efforcé de montrer dans un article, sérieux et nourri, que l'Allemagne, si l'on considère précisément les intérêts bien compris de sa défense nationale, aurait tort de se lancer dans une tentative d'autarcie absolue et à tout prix. Alors qu'elle croirait aujourd'hui augmenter ainsi son potentiel de guerre, elle le diminuerait en réalité, et, du moins en ce qui concerne son approvisionnement en produits minéraux, elle affaiblirait gravement ses capacités de résistance dans l'hypothèse d'un conflit prolongé.

Dans une première partie, M. Eysen constate que tous les pays, à l'heure actuelle, sont hantés par l'idée « de faire de l'autarcie » et de conquérir la plus grande indépendance possible dans leur approvisionnement en matières premières. Cette politique est née, d'après lui, des leçons de la grande guerre. Depuis cette époque, elle a germé lentement et sans cesse gagné du terrain. Elle est devenue vraiment une « nécessité vitale » pour les peuples, quand ceux-ci ont vu la Société des Nations organiser le blocus économique pour essayer d'arrêter le cours victorieux des armées italiennes en Afrique orientale et changer le sort des armes. Cette menace n'a pas été ressentie seulement en Italie. L'importance du facteur économique dans une guerre moderne a été comprise à la suite de cette campagne par tous les pays. Aujourd'hui, les puissances militaires, presque sans exception, s'efforcent d'utiliser à fond leur ressources propres, en élevant des barrières douanières prohibitives. A grand renfort de subventions, on a repris le travail dans des mines abandonnées autrefois, parce qu'elles étaient « inrentables ». Celles-ci ne pourront payer leurs frais d'exploitation, mais leur production, même limitée, même de médiocre qualité, paraît indispensable aux pays dans lesquels elles se trouvent pour les besoins de leur défense nationale.

Après avoir souligné, en passant, l'illogisme et le caractère artificiel de ces tentatives considérées sous un angle purement économique et le trouble profond qu'elles apportent au trafic international, l'auteur de l'article fait remarquer que ces efforts désespérés d'autarcie ont des limites imposées par la nature même. Si l'on fait exception du charbon en Allemagne, en Angleterre, et aussi aux États-Unis, du fer en France, presque tous les minéraux se trouvent en quantité insuffisante dans la plupart des pays. L'or, le pétrole, le zinc, le plomb, l'aluminium, etc., à en juger par leurs réserves actuellement

* Annotation du document : *Der deutsche Volkswirt* (n° du 12 mars 1937).

connues, ne suffiront à la consommation mondiale que pendant quelques décades. Ces produits s'épuisent rapidement, et à la différence des richesses végétales, ne sont pas remplacés. Leur très inégale répartition à la surface de la terre fait qu'aucun pays ne peut se flatter d'avoir à sa disposition tous les métaux dont il a besoin. Le hasard a pu doter généralement tel état de l'un d'entre eux, mais il lui manque un approvisionnement également abondant sur toute la ligne. Il ne possède jamais la gamme complète. Les vieux pays industriels, et leur liste coïncide le plus souvent avec celle des puissances militairement fortes, sont les plus mal placés à ce point de vue, car ils ont commencé de très bonne heure l'exploitation de leurs richesses. L'épuisement des gites métallifères en Angleterre et en Allemagne est caractéristique à cet égard.

Dans ces conditions, poursuit l'auteur de l'article, les états qui, en temps de paix, se livrent à une exploitation intensive de leurs ressources minérales, en général si parcimonieusement mesurées, risquent de faire disparaître leurs dernières réserves et de se trouver, en cas de guerre, c'est-à-dire au moment où ils auront le plus besoin de métaux, devant des filons définitivement épuisés.

Les Etats-Unis témoigneraient d'un esprit de prévoyance bien plus averti, en empêchant, comme le prétend M. Eysen, l'exploitation sur leur territoire de certains puits de pétrole, gardés précieusement intacts comme réserve de guerre, et en constituant dès maintenant des stocks pour les produits qu'ils ne produisent pas (comme le platine, le nickel, le mercure, le zinc) dans l'éventualité d'un conflit armé. M. Eysen reconnaît, sans doute, que cet exemple ne peut être suivi à la lettre en Allemagne, car seul un pays extrêmement riche pourrait, d'après lui, se permettre pareille conduite. Mais il préconise que l'Allemagne du temps de paix s'inspire, dans l'organisation de sa défense nationale, des deux principes suivants, qu'il tient pour essentiels :

1° Organiser et prospecter les gisements métallifères le plus soigneusement possible, doter les mines d'un équipement ultra-moderne et tout prévoir pour une mise en valeur rationnelle et intensive; mais tant que l'Allemagne ne serait pas en guerre, les exploiter au ralenti, de façon à garder une ultime réserve le jour où les hostilités éclateraient;

2° Ne pas relâcher les liens économiques qui unissent le Reich avec les autres pays du monde.

L'auteur insiste beaucoup sur ce dernier point, qu'il estime plus important encore que le premier. Si le Reich s'isole économiquement, écrit-il en substance, et laisse peu à peu disparaître ou s'affaiblir ses liens avec les producteurs de matières premières, il risque de se trouver dans une situation très difficile en cas de conflit. Ce jour-là, en effet, ses ressources propres, même considérablement gonflées par des années d'efforts, en vue de réaliser l'autarcie, se révèleront promptement insuffisantes. Pendant la dernière guerre, l'Allemagne et l'Angleterre se sont trouvées à un moment à court de charbon, malgré leurs mines, parce que les transports étaient engorgés et parce que beaucoup de travailleurs étaient au front. A plus forte raison, les participants d'une guerre future sont exposés à souffrir d'une pénurie de fer, de nickel, de cuivre, etc.,

pour peu que le conflit se prolonge. L'auteur prévoit que les combattants lutteront pour mettre la main sur les mines de fer scandinaves et que l'enjeu de la partie se décidera peut-être dans ces régions. Mais si l'on fait abstraction d'hypothèses de ce genre qui, d'ailleurs, ne valent que pour une seule catégorie de produits, il est évident que les états engagés dans la lutte couvriront la majeure partie de leur demande, grossie démesurément, en matières premières par le commerce des neutres. Ils seront probablement obligés de payer leurs achats en devises ou en or — et le métal jaune deviendrait ainsi une des matières premières les plus indispensables à la conduite d'une guerre future —, ou en articles d'échange pour les pays qui ne pourraient faire autrement. Le point central de l'argumentation de M. Eysen consiste alors à soutenir que la reprise de relations commerciales intenses avec les neutres sera d'autant plus difficile pour l'Allemagne que, dans son désir d'autarcie, elle aura laissé se dénouer davantage ses rapports avec l'étranger. Les fournisseurs, abusant de la situation, pourront exiger, s'ils ne sont pas liés par des contrats antérieurs, des prix exorbitants et faire passer à ce moment le Reich sous « les fourches caudines » de leurs prétentions. Mais il y a plus. La question même de savoir si l'Allemagne pourra obtenir certains produits risquera de se poser, car la demande atteindra un volume si énorme qu'elle absorbera peut-être entièrement et au-delà les possibilités du marché. Les pays qui auront eu l'habileté, en temps de paix, de garder des contacts étroits avec les neutres, et qui auront des accords commerciaux passés avec eux, seront naturellement les premiers et les mieux servis. Dans ce cas, l'Allemagne serait exposée au danger d'être exclue, au début d'un conflit, des grands marchés de matières premières ou, du moins, de se présenter sur les places de ravitaillement international en fâcheuse posture et en mauvaise condition. A l'appui de cette hypothèse, l'auteur de l'article cite l'exemple de l'Italie qui, au moment où son ravitaillement en pétrole était menacé, aurait été obligée de consentir à des états comme la Roumanie des avantages énormes pour obtenir les livraisons qui lui étaient nécessaires.

L'Allemagne ne doit donc pas relâcher ses contacts avec le monde extérieur. Elle ne doit pas oublier qu'en temps de guerre, son ravitaillement dépendrait en grande partie du bon vouloir, de la confiance et de l'amitié qu'elle aura su inspirer à des tiers par des relations étroites et anciennes établies et entretenues avec soin lors du temps de paix. Tel est le conseil que M. Eysen donne, en terminant, aux hommes responsables des destinées de l'Allemagne. Et il conclut son article par une formule qu'il défend d'être un paradoxe : « Parmi les nombreux sacrifices, écrit-il, que la préparation méthodique de la guerre entraîne pour la nation, il faut ranger l'obligation de renoncer, dans bien des cas, à une complète indépendance en matière économique ».

On notera que l'article ne dit pas un mot de l'approvisionnement en essence, en caoutchouc et en textiles. Il se cantonne étroitement dans le domaine des métaux. L'argumentation de l'auteur ne vaut donc que pour ce chapitre. Mais, ainsi limitées, ses conceptions paraissent non seulement répondre à celle des spécialistes qui s'occupent de ces questions, mais être également en concordance avec les préoccupations des gouvernants. L'insuffisance des ressources

métallifères du Reich et la gêne qui en résulterait dans une guerre de longue durée [sont] un des problèmes qui inquiètent le plus les chefs militaires et les dirigeants nationaux-socialistes. Par des mesures draconiennes, ils ont établi en Allemagne une réglementation féroce des métaux. D'autre part, il est probable qu'ils s'efforcent de constituer des stocks de guerre pour le fer et pour l'acier. Mais ces résultats apparaissent encore peu de chose en comparaison de ce qui a été fait pour d'autres grandes matières premières, nerfs de la guerre moderne, comme le pétrole ou le caoutchouc. Il semble qu'il y ait là une « fissure » dans l'armature militaire du Reich, une réalité, une donnée naturelle, devant laquelle les partisans les plus convaincus du plan de quatre ans sont obligés de s'incliner.

Peut-être les chefs responsables se rendent-ils compte et comprennent-ils, avec M. Eysen, qu'il y a aujourd'hui en Allemagne un problème des métaux et qu'il ne peut être résolu, pour le moment, par la seule technique allemande. Cela expliquerait pourquoi leur attention est toujours en éveil quand il s'agit de la Baltique et du minerai de fer suédois et pourquoi ils suivent, à l'heure actuelle, avec un intérêt si passionné, le déroulement de la guerre civile engagée dans le pays qui, après la Suède, possède les gisements métallifères les plus riches en teneur du monde : l'Espagne.

123

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 731 à 735. *Londres, 19 mars 1937, 0 h. 36, 0 h. 56.*

(*Reçu :* 2 h. 25, 2 h. 50, 1 h. 50.)

Le temps nous ayant manqué hier soir [1] pour parler de la position belge et du renouvellement des accords de Locarno, le secrétaire d'État m'avait donné rendez-vous cet après-midi pour reprendre notre entretien à ce sujet.

Je lui ai exposé d'abord ce que nous savions des aspirations de la Belgique, d'après la communication dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance[2] ainsi que d'après les dernières conversations de M. Laroche avec M. Van Zeeland [3]. M. Eden s'est félicité de savoir que le gouvernement belge décline le statut de neutralisation qui lui est offert par l'Allemagne et qu'il réclame un régime compatible avec les engagements du covenant. Il pense qu'il convient de se hâter pour éviter les surprises que pourrait susciter

[1] En langage strict, il faudrait dire : avant hier — puisque le cap de 0 heure est franchi — et, plus loin : hier après-midi au lieu de : cet après-midi. L'entretien auquel il est fait allusion est analysé ci-dessus sous le n° 113.

[2] Allusion à la note du gouvernement belge à Londres, retransmise à Paris le 12 février. Elle est reproduite au tome IV de la présente série sous le n° 432.

[3] Voir ci-dessus le n° 105.

la politique intérieure belge, mais il est disposé à croire que, si satisfaction est accordée à Bruxelles, les contacts d'états-majors, à la condition de les exercer très prudemment, seront facilités. Quant à la procédure à suivre, j'ai exprimé l'avis qu'il serait préférable d'éviter une conférence à laquelle les Belges jugeraient peut-être difficile de ne pas convier l'Allemagne et de s'en tenir à des déclarations ou à des échanges de notes.

M. Eden partage ce sentiment. Une conférence donnerait l'impression que tout espoir de renouveler les traités de Locarno est abandonné. D'autre part, il serait opposé à une déclaration collective à laquelle participerait l'Allemagne, car ce serait donner à celle-ci un prétexte pour vouloir se mêler à toutes les conversations d'états-majors qui pourraient s'engager. Si l'on devait aller au-delà d'une déclaration unilatérale, où la France et l'Angleterre exposeraient leur attitude, et si l'on devait faire entrer l'Allemagne dans un arrangement d'ensemble, le secrétaire d'État britannique aimerait mieux que l'on se contentât de conclure des pactes de non-agression *ne comportant pas de garanties*. Ces pactes seraient complétés ensuite par des promesses de garantie que donneraient l'Angleterre et la France.

J'ai rappelé que l'Italie n'ayant pas dénoncé les accords de Locarno, il y aurait sans doute des dispositions à prévoir à son égard. M. Eden pense que l'objection ne doit pas nous retenir, l'Italie ne s'étant jamais beaucoup embarrassée de scrupules juridiques.

J'ai tout particulièrement signalé la nécessité que nous verrions, au cas où il résulterait de nos déclarations ou de nos accords éventuels que la Belgique est libérée des obligations de Locarno, à ce qu'il fût clairement stipulé que la France et l'Angleterre s'en tiennent pour leur part à l'accord du 20 mars pour la définition de leurs obligations réciproques.

En ce qui concerne la position du gouvernement belge, celui-ci voudra sans doute préciser qu'il reste fidèle au pacte de la Société des Nations. Le secrétaire d'État estime qu'il sera préférable, sous peine de soulever des controverses sans issue, de ne pas insister sur le caractère des obligations qu'il assumera ainsi, notamment par rapport à l'article 16.

Finalement, M. Eden m'[a] promis de réfléchir à la question sur laquelle il n'a jusqu'ici, m'a-t-il dit, que des vues personnelles. Il m'a demandé de le tenir au courant des conclusions auxquelles Votre Excellence croirait devoir s'arrêter.

124

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 737, 738. *Londres, 19 mars 1937, 0 h. 36.*

(*Reçu :* 1 h. 50.)

Le secrétaire d'État a décidé finalement hier soir, sans confirmation des renseignements qu'il avait reçus concernant l'arrivée d'un transport de troupes italiennes à Cadix (1), de demander au gouvernement italien des éclaircissements sur ce point.

D'autre part, il a télégraphié à Rome et à Berlin pour obtenir que les gouvernements italien et allemand ne s'opposent pas à la discussion de la question du rappel des volontaires qui sera de nouveau évoquée au sous-Comité lundi prochain (2). Il m'a dit qu'il ne croyait pas nécessaire, dans ces conditions, que nous agissions de notre côté, la démarche anglaise se justifiant par le fait que la présidence du Comité appartient au Royaume-Uni.

Il espère qu'entre-temps, le gouvernement de l'U.R.S.S. renoncera à son opposition systématique dans la question de l'or (3).

Il est plus embarrassé pour la suite à donner à la dernière note espagnole(4). Il répugne à laisser ce document sans réponse, et en même temps il se demande s'il est sage de soulever cette difficulté qui créera évidemment de l'irritation à Rome et pourrait déterminer le gouvernement italien à prendre une attitude entièrement négative à l'égard du rappel des volontaires.

(1) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus les nos 66, 84 (note), 88, 91, 95.
(2) Soit le 22 mars.
(3) Voir ci-dessus le no 117 (et notes).
(4) Du 13 mars. Voir ci-dessus le no 113 (note).

125

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1182, 1183. *Berlin, 19 mars 1937, 17 h. 17, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Je me réfère au télégramme 270 à 272 (1).

M. von Neurath étant retenu aujourd'hui par son audience et par la séance que doit avoir le Conseil des ministres, j'ai effectué à une heure cet après-midi, auprès de M. Dieckhoff, la démarche prescrite.

Le secrétaire d'État a certainement compris la portée des arguments que je lui ai fait valoir. J'ai eu l'impression que lui-même n'était pas exempt de toute préoccupation en ce qui concerne le développement de la guerre civile espagnole. Il m'a affirmé que le point de vue de son gouvernement, touchant le rappel des volontaires, n'avait pas changé et que le représentant de l'Allemagne au comité de Londres accepterait l'étude immédiate de la question, dès que le représentant de la Russie aurait accepté, de son côté, la mise à l'étude de la question de l'or espagnol. Mais, en dépit de mon insistance, il n'a pas cru devoir aller plus loin et se prononcer pour l'examen immédiat de la question des volontaires, sans attendre le résultat de l'action qui se poursuit à Moscou. Il fera part de ma démarche et de ma demande à son ministre et à son gouvernement (2). Il m'avertira dans le cas où ceux-ci se rendraient à mes raisons. Mais il ne m'a pas laissé beaucoup d'espoir à cet égard.

A midi trente, l'ambassadeur d'Angleterre n'avait pas encore reçu de Londres les instructions mentionnées dans le télégramme du Département.

(1) Du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 117.

(2) Par un télégramme du même jour, l'ambassadeur a fait connaître que le ministre allemand des Affaires étrangères confirmait la réponse donnée par son subordonné.

126

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, LONDRES, BERLIN, BRUXELLES.

T. nos 295 à 297; 715 à 717 (1); 273 à 275; 83 à 85. *Paris, 19 mars 1937, 18 h. 50.*

Pour Londres : Je me réfère à mon télégramme nos 2274 à 2276 de 1936 (2).

Pour tous les postes sauf Rome. J'adresse à notre chargé d'affaires à Rome le télégramme suivant :

Pour tous les postes. Mon télégramme nos 1300 à 1303 du 24 octobre dernier avait attiré l'attention de M. de Chambrun sur l'inadmissible théorie juridique développée dans le mémorandum italien du 16 octobre (3) au sujet du traité de Locarno — théorie d'après laquelle la garantie anglo-italienne stipulée dans ce traité serait une garantie conjointe. J'avais, en particulier, signalé à notre ambassadeur — et M. Cerruti en avait été également averti — que cette théorie allait à l'encontre des termes mêmes du traité, confirmés par les travaux préparatoires, et j'avais marqué la nécessité de dissiper à cet égard tout malentendu.

Le comte Ciano avait répondu à M. de Chambrun (télégramme 1272 à 1277 de Rome) (4) que M. Cerruti l'avait déjà saisi de la question, qui se trouvait soumise à l'examen des experts du palais Chigi. Je n'ai point connaissance que les résultats de cet examen vous aient été communiqués.

Or, je constate que le dernier mémorandum allemand (5) fait sienne la théorie de la garantie conjointe, qui aurait, prétend-on, été développée « de manière convaincante » par le gouvernement italien. Quant au mémorandum italien (6) dont M. Cerruti m'a remis hier copie, il attribue à nouveau à la garantie de Locarno le caractère de garantie conjointe comme si elle était désormais hors de contestation.

Il importe, pour la suite de la négociation, de ne pas laisser s'accréditer cette version.

Vous voudrez bien, dans ces conditions, rappeler au ministre des Affaires étrangères sa conversation du 26 octobre avec M. de Chambrun et l'indication donnée à celui-ci qu'une nouvelle étude du problème allait être entreprise. Vous marquerez, amicalement, mais très nettement que le gouvernement français, pour sa part, ne peut que s'en tenir à la seule interprétation justifiée par les termes mêmes du traité de Locarno.

(1) Par avion.

(2) Le télégramme 2274-2276 (pour Londres), 1300-1303 (pour Rome), du 24 octobre, est reproduit au tome III de la présente série sous le no 404.

(3) Publié au tome III susdit sous le no 379 (annexe)

(4) Du 26 octobre, reproduit au tome III susdit sous le.no 410.

(5) Du 10 mars, ci-dessus reproduit sous le no 98.

(6) Publié ci-après sous le no 140 (annexe).

127

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1186. *Berlin, 19 mars 1937, 19 h. 7.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Comme le prouve la question que m'a posée hier M. von Neurath [1], on s'étonne, dans les milieux politiques berlinois, que la France n'ait pas encore suivi l'exemple de l'Angleterre et fait savoir qu'elle entendait demeurer fidèle aux actes d'Algésiras, et qu'elle avait en conséquence repoussé les offres du gouvernement Caballero, touchant le Maroc espagnol [2].

128

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 719. Réservé. *Paris, 19 mars 1937, 21 h. 40.*

Je vous adresse sous les nos 720 à 728 le texte d'une note que je vous prie de remettre d'urgence au secrétaire d'État et qui précise les vues du gouvernement français touchant le règlement de la situation de la Belgique au regard du traité de Locarno. Cette note s'inspire de considérations très voisines de celles que M. Eden vous a exposées (votre télégramme nos 731 à 735). [3]

Vous constaterez que, comme le secrétaire d'État, nous ne concevons pour le moment qu'une déclaration unilatérale anglo-française. La suggestion faite par M. Eden pour un stade ultérieur de pactes de non-agression mérite d'être étudiée; mais dans un cadre anglo-franco-belge, elle répondrait mal à l'état des relations entre les trois pays qui, au surplus, restent respectivement liés par les engagements du pacte de Paris.

(1) Voir ci-dessus le nº 119.
(2) Sur ces offres, voir, au tome IV de la présente série, le nº 441 (annexe).
(3) Du même jour, publié ci-dessus sous le nº 123.

ANNEXE

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 720 à 728. Réservé. *Paris, 19 mars 1937, 23 h.*

Texte de la note à remettre au secrétaire d'État

Le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a bien voulu faire part à l'ambassadeur de France de son souci de voir régler sans nouveaux délais la situation de la Belgique au regard des obligations qui résultent encore pour elle soit du traité de Locarno, soit de l'arrangement intervenu le 19 mars dernier entre les puissances signataires de ce traité, à l'exception de l'Allemagne.

Le gouvernement français partage cette préoccupation. Les renseignements les plus récents qu'il s'est trouvé en situation de recueillir sur les vues du gouvernement belge (1) l'ont convaincu que celui-ci estime indispensable, du point de vue des intérêts dont il a la responsabilité, l'ouverture à bref délai d'une négociation internationale sur la situation de la Belgique.

Sur le fond même du problème, les vues du gouvernement belge ne paraissent pas d'ailleurs s'être modifiées. Il insiste pour que la Belgique se voit reconnaître la situation d'état garanti et non garant; il affirme que la Belgique est prête à prendre l'engagement solennel de se défendre avec toutes ses forces contre toute agression, terrestre, navale ou aérienne; il entend réserver ses obligations de membre de la Société des Nations. En revanche, il se montre très réservé sur la délicate question du droit de passage, liée elle-même à l'interprétation de l'article 16 du pacte et, s'il n'exclut pas tout contact entre les états-majors belge, anglais et français, il ne les envisage qu'avec une grande circonspection.

Dans une situation aussi délicate, le gouvernement français attache une importance particulière à assurer l'harmonisation des vues françaises et britanniques. Il a été heureux de retrouver, dans les déclarations du secrétaire d'État à l'ambassadeur de France, l'écho de la même préoccupation. C'est dans cet esprit qu'il souhaite confronter avec les vues du gouvernement britannique les conclusions auxquelles il a été lui-même conduit.

Il n'y a pas lieu de prévoir dans un délai raisonnable une modification de l'opinion belge qui puisse permettre au gouvernement de Bruxelles de revenir sur la position définie dans le discours du Roi. L'intérêt commun de la France et de l'Angleterre est donc de s'en accommoder dans des conditions où les deux puissances puissent en tirer le meilleur parti. Dès lors, il convient de faire sans retard un geste qui, à être plus longtemps différé, perdrait une grande partie de sa valeur.

Mais, pour des considérations de fait intéressant la sécurité de l'Europe occidentale, et en raison aussi de la nécessité de sauvegarder les principes mêmes de la politique commune des gouvernements britannique et français, il apparaît d'autant plus essentiel de s'assurer avec précision de l'entière fidélité de la Belgique à ses obligations de membre de la Société des Nations que le gouvernement de M. Van Zeeland ne laisse point de formuler les plus inquiétantes réserves en ce qui concerne les dispositions de l'article 16 du pacte. Le gouvernement français attache, d'autre part, la plus grande importance à ce que soit sauvegardée la possibilité de maintenir des contacts d'états-majors avec Bruxelles. Ces contacts sont, en effet, indispensables pour que les engagements de garantie qui seront donnés au gouvernement belge puissent avoir une réelle efficacité, et il apparaît d'ailleurs possible de les ménager dans des conditions suffisantes de discrétion.

L'accord une fois réalisé avec le gouvernement britannique sur les principes qui doivent être à la base de la négociation, le gouvernement français n'aurait, pour sa part, aucune objection à ce que la négociation avec la Belgique fût rapidement engagée. On pouvait, il y a quelques jours, espérer que les réponses attendues du gouvernement allemand et du gouvernement

(1) Se reporter ci-dessus entre autres aux nos 105, 112.

italien [1] aux questions posées par le gouvernement britannique sur le mémorandum du 19 novembre seraient de nature à permettre un développement rapide de la négociation générale. Cet espoir ne semble plus justifié. La négociation envisagée devrait donc, pour le moment, être limitée au cas de la Belgique.

Même ainsi circonscrite, elle rencontrerait des difficultés sérieuses dans la mesure où il apparaît nécessaire d'y associer toutes les puissances signataires du traité de Locarno. Le règlement de ces difficultés sera d'ailleurs plus facile s'il est poursuivi par la voie diplomatique et si l'idée d'en faire l'objet d'une conférence est écartée. D'autres raisons, notamment les hostilités que rencontrerait cette apparente résurrection du pacte à Quatre, rendent le gouvernement français nettement défavorable à l'éventualité d'une telle conférence.

Au surplus, ce qui importe surtout, à l'heure actuelle, au gouvernement belge, c'est beaucoup moins de recevoir d'immédiates garanties de la part des grandes puissances, parties au traité de Locarno, que d'être libéré des obligations d'assistance qu'il se trouve lui-même avoir assumées, notamment par l'arrangement du 19 mars dernier, et dont la France et l'Angleterre (le cas de l'Italie restant douteux) pourraient être amenées à réclamer le bénéfice. A cet égard, une déclaration conjointe des gouvernements français et britannique, déclaration dont les termes pourraient être rapidement concertés avec le gouvernement belge, suffirait sans doute pour donner au gouvernement de Bruxelles les satisfactions qui lui sont immédiatement nécessaires, et permettrait de mettre au point les conditions d'un règlement complet. L'élaboration de ce règlement peut être en effet très délicate, car les conditions suggérées dans la dernière note du gouvernement allemand paraissent, à première vue, difficilement acceptables et de nature à soulever de sérieuses objections de la part du gouvernement belge.

Le gouvernement de la République attacherait le plus grand prix à savoir si les vues ci-dessus exposées rencontrent l'adhésion générale du gouvernement britannique. Dans ce cas, les représentants des deux gouvernements à Bruxelles pourraient être invités d'urgence à en entretenir conjointement le gouvernement royal.

129

M. Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 43. *Valence, 19 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mars.)

Me référant au premier alinéa de mon télégramme nº 186 [2], j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint au Département, à titre d'information caractéristique, une note du colonel Morel, relative aux démarches que cet officier a effectuées auprès du ministère de la Guerre en vue d'obtenir le libre embarquement des volontaires français se trouvant actuellement à notre lycée.

Cette note expose d'une manière particulièrement vivante les procédés qu'ont employés les bureaux dudit ministère afin de retarder la solution du cas d'espèce dont notre attaché militaire les avait saisis.

Le ministère d'État faisant, comme je n'ai cessé de le signaler, usage d'échappatoires pareils pour éluder toute réponse de principe aux communications

(1) Les réponses allemande et italienne au mémorandum britannique du 19 novembre 1936 sont reproduites ci-dessus sous le nº 98; ci-après sous le nº 140 (annexe).
(2) Il a paru superflu de reproduire le télégramme 186-190 de Valence, du 18 mars.

que, conformément aux instructions de Votre Excellence, je lui ai successivement adressées sur la question des volontaires français en général [1], il est bien évident que ce jeu trop facile du gouvernement espagnol pourra continuer longtemps encore et même indéfiniment à moins que n'intervienne une action énergique de notre part qui serait, dans les circonstances présentes, seule susceptible d'y mettre un terme.

ANNEXE

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MADRID,
À M. JEAN-BAPTISTE BARBIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID.

D. sans nº. *Valence, 18 mars 1937.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte des démarches que j'ai entreprises du 12 au 17 mars 1937 qui se sont terminées par la fin de non-recevoir que vous connaissez.

Le vendredi 12. — Je me rendis dans la matinée, conformément à vos instructions, au ministère de la Guerre. Je fus reçu par M. Bareibar, sous-secrétaire : je lui exposai que la question de principe au sujet des miliciens dépassait ma compétence, mais que je venais, du seul point de vue de notre commodité, lui demander de hâter le rapatriement des Français réfugiés à notre lycée. Je me cantonnai dans le domaine militaire et m'efforçai de lui montrer que notre demande ne portait pas atteinte à l'intérêt militaire espagnol. Il me répondit qu'il était sensible à la valeur de mes arguments et qu'il les exposerait le lendemain matin au ministre de la Guerre.

Je ne fis aucune démarche le *samedi 13* et le *dimanche 14*.

Le lundi 15, je m'informai auprès du colonel Ceron, adjoint au sous-secrétaire, de la réponse donnée à ma demande. Mon interlocuteur me dit qu'aucune décision n'avait été prise à sa connaissance; qu'il allait en parler *à nouveau* au sous-secrétaire.

Le mardi 16 je téléphonai à plusieurs reprises à cet officier : vers 13 heures, il me répondit que le sous-secrétaire me faisait savoir que nous n'avions *plus qu'à soumettre la question au ministère d'État*. Les termes de la communication laissaient entendre que la Guerre ne s'opposait plus à une décision du ministère d'État favorable à notre thèse. Je vous rendis compte de cette réponse et de cette interprétation : d'où votre lettre personnelle à M. Urena, faisant état des bonnes dispositions que je supposais au ministère de la Guerre.

Le mercredi 17, je me rendis à midi à la Guerre pour savoir si les conjonctures que nous avions estimées favorables avaient abouti à des ordres dont par négligence on ne nous eût pas avisés. Je me convainquis que rien n'avait été fait. Avec votre assentiment, je me rendis alors chez M. Urena qui me reçut après trois quarts d'heure d'attente; je lui expliquai que, chargé de l'embarquement, je me permettais de lui demander, le temps pressant, si la réponse de la Guerre, que j'estimais favorable, était venue à sa connaissance et pouvait faire présager de la part de son département une décision qui nous donnât satisfaction.

Il me répondit qu'il ignorait cette réponse, que la *question dépendait uniquement de la Guerre* et que dans le cas où ce département lui communiquerait son assentiment, il le ferait savoir de suite à l'ambassade et s'emploierait par téléphone à ce que tout fût réglé en temps opportun.

Je me retournai alors vers la Guerre (14 heures) et exposai la question au colonel Ceron. Je lui demandai de joindre le sous-secrétaire, qui était alité, et de le prier d'avertir le ministère d'État que la Guerre cessait son opposition.

A 16 heures, j'allai au ministère de la Guerre chercher la réponse. Le colonel Ceron, qui avait vu le sous-secrétaire, *me confirma que j'avais eu raison d'interpréter favorablement* l'état d'esprit de son département. Mais que pour qu'une *décision* intervînt, qui intéressait

(1) Sur la question des volontaires français en Espagne, voir ci-dessus les nos 66 et 87 (note).

deux départements, il fallait qu'elle fût prise en Conseil des ministres. Il me donna l'assurance que le sous-secrétaire comptait poser la question au prochain conseil de Cabinet.

Je n'ajoute aucun commentaire à l'exposé décevant de mes démarches et de mon échec.

Cet échec a deux causes principales :

1° Un manque involontaire et réel de liaison entre les ministères, dû, pour la Guerre en tout cas, au petit nombre de gens capables, et à une méfiance réciproque qui interdit toute initiative et centralise à l'extrême. Pour un rien, il faut déranger le sous-secrétaire à la Guerre, qui fait tout ou plutôt qui amorce une foule d'affaires qu'aucun bureau constitué n'est capable de suivre et de mener à leur terme;

2° Un manque voulu de liaison qui permet aux deux départements intéressés de rejeter sur l'autre la responsabilité du refus, manque de liaison d'autant plus invraisemblable que M. Alvarez del Vayo, ministre d'État, vient tous les jours au ministère de la Guerre en tant que commissaire politique.

130

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1199. *Berlin, 20 mars 1937, 13 h. 18.*

(*Reçu :* 13 h. 35,)

L'ambassadeur d'Angleterre a vu ce matin M. von Neurath et a fait auprès de lui la démarche annoncée [1].

Le ministre des Affaires étrangères était assez agité parce qu'il avait reçu la nouvelle que six navires soviétiques venaient de passer les Détroits à destination de l'Espagne.

Il a répété à sir Eric Phipps que la discussion de la question des volontaires devait rester étroitement liée à celle de la question de l'or, sinon, jamais cette dernière n'aurait chance d'être abordée.

M. von Neurath a tout de même consenti à ce que, lundi prochain[2], à la commission de Londres, le représentant de l'Allemagne acceptât la mise à l'ordre du jour de l'examen du problème des volontaires, pourvu que le représentant de la Russie acceptât, de son côté, que le problème de l'or fût également retenu.

[1] Dont fait état le télégramme 737-738 de Londres, du 19 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 124.

[2] C'est-à-dire le 22 mars.

131

M. Lescuyer, Chargé d'affaires de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 214. *Ankara, 20 mars 1937, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Au cours d'une conversation qu'il a eue avec M. Antonesco [1], Kemal Ataturk s'est livré à une violente diatribe au sujet de l'affaire d'Alexandrette. « J'ai mûrement réfléchi à cette affaire, a-t-il dit en particulier, mais maintenant ma décision est prise et je préférerais même quitter le pouvoir que de ne pas voir mon pays obtenir entière satisfaction ».

Les éclats de Kemal Ataturk sont connus et il s'exprime avec véhémence; il ne faut pas pour cette raison attacher trop d'importance à ce qu'il dit. Il est toutefois regrettable que suivant son habitude, il ait tenu en un lieu public les propos que je rapporte, qui sont de nature à créer une atmosphère peu favorable.

132

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 314 à 321. Confidentiel. *Washington, 20 mars 1937, 13 h. 11, 13 h. 28, 13 h. 33.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 21 h. 40, 20 h. 40, 21 h. 20, 22 h. 20.)

J'ai vu hier matin longuement le secrétaire d'État, M. Cordell Hull, en l'absence du président Roosevelt, parti pour une quinzaine de jours en vacances.

Je lui ai indiqué l'identité absolue des vues de nos deux gouvernements dans le domaine économique et financier . J'ai insisté sur les récentes déclarations du président du Conseil, à l'occasion du récent débat financier [2], et rappelé le magnifique succès de notre emprunt, qui a montré notre volonté de respecter l'accord tripartite monétaire auquel le gouvernement américain lui-même

(1) Au cours de la visite de ce dernier à Ankara, du 18 au 21 mars. Voir également ci-après les nos 134, 161.

(2) Pour justifier les mesures prises le 5 mars par son gouvernement (6 mars) et notamment l'emprunt de défense nationale (10 mars). Voir ci-dessus le nº 70 (note).

est si fermement attaché. J'ai ensuite marqué que, si important que fût cet accord de la France avec les États-Unis au point de vue économique et financier, il ne me paraissait pas suffisant, étant donné la situation grave dans laquelle se trouve actuellement l'Europe.

J'ai rappelé à M. Cordell Hull les dangers que comportaient, pour le maintien de la paix, les armements de l'Allemagne, auxquels l'Angleterre et nous-mêmes avions été obligés de répondre. Je lui demandai à ce propos s'il pouvait me donner des renseignements sur l'exactitude des nouvelles publiées dans un grand nombre de journaux des États-Unis au sujet d'une initiative éventuelle du président Roosevelt tendant à arrêter la course aux armements. J'ai conclu en affirmant à M. Cordell Hull que le seul moyen de maintenir la paix en Europe était une union étroite entre la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne, le gouvernement français étant disposé à écouter toutes les suggestions qui pourraient lui être faites pour l'organisation de la paix.

M. Cordell Hull m'a répondu en me disant tout d'abord qu'il se réjouissait pleinement de l'accord total de la politique économique et financière de son gouvernement avec celle de la France.

« C'est là, a-t-il dit, un accord dont les conséquences en d'autres domaines peuvent être fort importantes ». Par ailleurs, il a ajouté que le gouvernement des États-Unis était aussi préoccupé que nous de cette course aux armements qui ruinait les budgets de tous les pays et risquait de les mener à la guerre. Il souhaitait vivement qu'on pût y mettre fin.

Sans pouvoir donner une indication formelle sur les initiatives que pouvait prendre le président Roosevelt, il tenait cependant à indiquer que si le gouvernement des États-Unis s'engageait à tenter un nouvel effort pour la limitation des armements, il voulait être certain que son initiative ne fût pas vouée à un échec.

Il savait sans doute que de tels projets rencontreraient un accueil bienveillant du côté français; mais que feraient les autres pays?

M. Cordell Hull a rappelé longuement l'effort qu'il avait tenté lui-même pour réaliser l'accord entre toutes les nations américaines au moment de la conférence de Buenos-Aires [1]. Il souhaitait vivement que les nations européennes puissent entrer dans la même voie; il se rend compte que la tâche n'était pas aussi aisée en Europe, mais toute initiative européenne prise dans un esprit analogue à celui de Buenos-Aires serait encouragée, par les États-Unis. M. Cordell Hull a affirmé, en terminant, combien il était heureux de sentir une coopération aussi étroite entre la France et l'Amérique pour la solution des grands problèmes internationaux.

Cette conversation avec M. Cordell Hull a confirmé mon opinion sur les projets prêtés ici récemment par le *New York Times* et d'autres journaux, au président Roosevelt, de prendre l'initiative d'une proposition pour la réduction des armements.

[1] Sur cette conférence, voir, au tome IV de la présente série, les nos 61, 157, 300.

Je suis convaincu que le président Roosevelt étudie sincèrement les suggestions qui lui sont présentées dans ce sens de divers côtés et a le désir d'agir, mais il voudrait être sûr de réussir.

M. Norman Davis s'embarque le 24 pour l'Europe. Le but officiel de son voyage est d'assister à une conférence pour l'organisation du marché du sucre où il doit représenter les États-Unis. Mais en réalité, il va sans doute profiter de son voyage en Europe pour s'informer auprès de divers gouvernements des chances que pourrait rencontrer une initiative américaine en vue de réaliser une réduction et un contrôle des armements.

Je ne pense pas, par conséquent, qu'aucune initiative de la part du gouvernement américain soit prise avant qu'il ait recueilli les renseignements que M. Norman Davis doit lui envoyer d'Europe. Au surplus, le Président est à l'heure actuelle engagé dans une bataille extrêmement difficile au sujet de la Cour suprême. M. Roosevelt veut avoir la certitude que les mesures d'ordre économique et financier qu'il peut être obligé de prendre dans les mois à venir ne seront pas annulées, comme cela s'était passé précédemment, par la Cour suprême. Il est donc obligé d'envisager une modification de la composition de la Cour, de manière à s'y assurer une majorité. Mais il rencontre dans le président [1] et dans son propre parti au Sénat de vives oppositions. Il est obligé de se consacrer complètement à cette bataille décisive, et c'est là une raison de plus, à mon avis, pour que d'ici à quelque temps il ne prenne aucune initiative en matière de désarmement sans s'être assuré au préalable de ne pas éprouver un échec.

D'autre part, vous avez pu voir que la Chambre des représentants a adopté à une importante majorité le projet de M. McReynolds [2] qui, selon notre désir, confère en matière de neutralité les plus larges pouvoirs au Président. Un compromis peut intervenir, estime-t-on, d'ici dix à quinze jours environ entre le projet du Sénat, présenté par le sénateur Pittman, et le projet de la Chambre des représentants, présenté par M. McReynolds. En tout état de cause, le projet qui sera définitivement voté assurera un avantage considérable à la France et à l'Angleterre, en cas de guerre, sur les autres nations, et en particulier sur l'Allemagne.

C'est la remarque que m'a faite hier soir le sénateur Pittman, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, qui dînait à l'ambassade et qui, au cours d'une conversation qu'il avait eue avec moi et aussi avec l'ambassadeur d'Angleterre, également présent au dîner, nous a fait remarquer combien le projet qui sera adopté par le Congrès serait favorable aux intérêts de la France et de l'Angleterre.

(1) De la Cour suprême.
(2) Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 21, 116; ci-après les nos 358 et 373.

133

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 195 à 199. *Bruxelles, 20 mars 1937, 18 h. 58.*

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 40.)

Le Roi, que j'ai rencontré cet après-midi dans une réunion sportive, m'a dit qu'il allait en Angleterre pour deux jours (1). Les chefs d'État n'étant pas conviés aux fêtes du couronnement, George VI avait eu « l'amicale pensée de l'inviter à déjeuner pour avoir l'occasion de le voir ». Il ira ensuite passer quelques jours en Suisse, m'a-t-il dit.

Mon collègue anglais m'a confié de son côté que depuis longtemps, le roi Léopold, qui a été au collège avec George VI, souhaite le rencontrer. Il m'a été difficile de discerner si l'initiative de la visite était venue de Londres ou de Bruxelles, mais d'après ce que me dit sir Esmond Ovey, il semble que de part et d'autre on ait un égal désir de profiter de l'occasion, pour avoir une *franche et complète* ... (2).

Je viens de prendre connaissance des télégrammes de M. Corbin transmis sous les nos 86 à 90 (3).

J'estime pour ma part que l'occasion est particulièrement propice pour une rencontre de ce genre. Sans être pessimiste sur la situation intérieure belge, on peut craindre que les résultats de l'élection du 11 avril (4), même si, comme tout porte à le croire, M. Van Zeeland obtient une forte majorité, ne soient quand même exploités par M. Degrelle comme un succès relatif et ne permettent à l'opposition rexiste et flamingante de gêner l'action gouvernementale dans un sens qui, au point de vue extérieur, ne nous serait pas favorable.

Par contre, il est certain que si le Premier ministre pouvait à la suite des entretiens de Londres faire des déclarations sur la politique extérieure de nature à satisfaire la majorité de l'opinion, sa position électorale en serait renforcée et c'est sans doute ce que le gouvernement attend du voyage du Roi. Cela permettrait, en fournissant au gouvernement belge l'occasion qu'il cherche, d'en profiter pour obtenir de lui, en échange, les apaisements néces-

(1) Le roi des Belges effectuait en Grande-Bretagne un séjour du 22 au 25 mars, indiqué par les milieux officiels comme « strictement privé ». La presse belge en parla peu, et les télégrammes diplomatiques n'y firent que de brèves allusions.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Il s'agit des télégrammes 731 à 735 de Londres, du 19 mars, ci-dessus reproduits sous le n° 123.

(4) Élection au cours de laquelle M. Van Zeeland était élu député de Bruxelles contre le leader rexiste, et qui revêtait une importance politique considérable en raison de la personnalité des deux adversaires. Voir également ci-dessous le n° 249 (et note).

saires en ce qui concerne le jeu des garanties, l'efficacité de la défense belge, des assurances formelles à ce sujet, et toutes autres précisions nécessaires.

Je pense du reste que M. Eden a raison de ne pas vouloir insister actuellement sur le caractère des obligations que la Belgique aurait à remplir aux termes du pacte de la Société des Nations, notamment en ce qui concerne l'article 16, mais qu'il serait indispensable de lui faire préciser qu'elle entend rester fidèle à ses engagements envers la Société des Nations.

134

M LESCUYER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 215, 216. *Ankara, 20 mars 1937, 17 h. 53, 17 h. 51.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 21 h. 10.)

La visite de M. Antonesco à Ankara [1] s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité marquée.

Les toasts échangés au cours des différentes réceptions ont été particulièrement chaleureux et la presse turque a souligné avec le plus vif enthousiasme cette manifestation de l'amitié turco-roumaine.

Au cours de cette visite, les longues conversations que M. Antonesco a eues avec Kemal Ataturk et Ismet Inonu ont indiqué une parfaite identité de vues entre les deux gouvernements, mais uniquement dans le cadre des négociations de la dernière réunion balkanique à Athènes [2].

En ce qui concerne la conclusion d'un accord militaire entre les pays balkaniques, il ne semble pas qu'un progrès quelconque ait pu être réalisé, la Yougoslavie maintenant les réserves qu'elle a formulées à Bucarest le 15 novembre [3], et sa ... [4] à la réunion des états-majors des pays n'est donc pas prévue avant l'automne prochain. Il est certain que malgré le chaud plaidoyer de M. Stoyadinovitch à Athènes en faveur de l'accord bulgaro-yougoslave [5], cet accord soulève encore ici et à Bucarest une certaine méfiance, moins vive cependant qu'à Athènes.

Sur le plan économique, de nombreuses conversations ont eu lieu également et il semble que, dans ce domaine, on veuille arriver à des résultats en augmentant, en particulier, les fournitures de pétrole roumain aux Turcs.

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 131 (et note).
(2) Tenue du 15 au 18 février. Voir ci-dessus le n° 10.
(3) Voir, au tome III de la présente série, le n° 484.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Sur cet accord, signé en janvier, voir, au tome IV de la présente série, le n° 355.

135

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1204 à 1206. *Berlin, 20 mars 1937, 19 h. 8, 19 h. 9, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 21 h. 10.)

Depuis quelque temps, on voit se multiplier en Allemagne les signes d'une certaine préoccupation au sujet du sort des minorités allemandes de la Haute-Silésie polonaise.

Cette inquiétude apparaît dans de nombreux éditoriaux. Elle s'est exprimée d'une façon particulièrement nette dans le récent discours où M. Wagner, président de la province de Silésie, s'est plaint sur un ton très sec et presque comminatoire des méthodes de dégermanisation des autorités polonaises.

Elle s'est traduite également par de multiples protestations contre l'activité de l' « Association polonaise de l'Ouest » [que préside] M. Grazynski, voïvode de la Haute-Silésie.

La cause des sentiments d'incertitude et d'appréhension qui se manifestent ainsi paraît être l'expiration prochaine de l'accord sur les minorités signé à Genève, le 15 août 1922. Cet accord, qui avait institué une commission de contrôle internationale, présidée par M. Calonder, cessera d'être en vigueur au mois de juillet 1937.

L'Allemagne ne désire pas la prolongation d'une convention qui présente à ses yeux le défaut essentiel d'avoir été conclue dans le cadre de la Société des Nations. Elle reconnaît cependant que cette convention n'était pas sans avantages pour le Reich et elle souhaiterait qu'elle fût remplacée par un accord bilatéral entre Berlin et Varsovie.

Quant à la Pologne, elle n'avait signé qu'à contre-cœur l'accord de 1922; elle n'avait pas caché qu'elle considérait l'activité du Comité de contrôle comme une ingérence intolérable dans ses affaires intérieures et elle n'avait jamais dissimulé son mécontentement d'être obligée de rendre des comptes à la Société des Nations. Dans un récent entretien, M. Lipski, l'ambassadeur de Pologne à Berlin, m'a du reste déclaré que son gouvernement refuserait catégoriquement de conclure avec le Reich un accord sur le traitement des minorités et qu'il considérerait toute garantie spéciale résultant d'un pareil accord comme une [atteinte] à la souveraineté de l'État polonais, seul juge des mesures à prendre à l'égard de tous ses ressortissants sans distinction.

Ce n'est donc pas sans raison qu'à Berlin on soupçonne le gouvernement de Varsovie de vouloir, à l'expiration de l'accord de 1922, s'affranchir de tout droit de regard sur les minorités.

A cet égard, il est permis de se demander si la loi du 9 mars [1] par laquelle le gouvernement allemand s'est réservé le droit de prendre des mesures de rétorsion contre des sujets étrangers, et qui [fut] certainement dirigée en premier lieu contre la Tchécoslovaquie, n'a pas également pour but accessoire d'assurer, par avance, aux autorités allemandes les moyens de répondre au traitement défavorable dont les ressortissants du Reich pourraient être, par la suite, l'objet de la part de l'administration polonaise.

136

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 754 à 756. Réservé. *Londres, 20 mars 1937, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 20.)

J'ai laissé ce matin, entre les mains de l'assistant sous-secrétaire d'État au Foreign Office, le texte de la note contenue dans vos télégrammes nos 720 à 728 [2]. J'ai insisté sur le désir qu'aurait le gouvernement de la République de connaître le plus tôt possible les vues de Londres à ce sujet, afin d'être en mesure de procéder, dès le début de la semaine prochaine, à la démarche conjointe prévue au dernier paragraphe de la note. J'ai marqué l'intérêt qu'il verrait, sinon à prendre l'initiative en cette matière, du moins à ne pas être devancé, par exemple lors de la venue du roi des Belges [3], par des conversations qui nous laisseraient en seconde ligne.

Sir Orme Sargent m'a promis d'en saisir le secrétaire d'État dès lundi et de me mettre aussitôt au courant de sa manière de voir. Les suggestions exprimées dans la note française ont paru rencontrer son plein assentiment. Il a fait observer seulement que si la déclaration conjointe franco-anglaise libérait la Belgique des obligations visées par l'arrangement du 19 mars [4], la Belgique se trouvera perdre en même temps le bénéfice de la garantie franco-anglaise prévue par cet arrangement comme par l'accord de Locarno. Elle ne bénéficierait plus que des déclarations générales faites par les deux gouvernements, mais non d'une garantie légale fixée par un texte officiel.

J'ai rappelé qu'en ce qui nous concerne, il convient de spécifier, sous une forme à déterminer, que la France et l'Angleterre continuent à être liées par les termes de l'accord du 19 mars. Sir Orme Sargent s'est déclaré d'accord à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus le no 121.
(2) Du 19 mars, ci-dessus reproduits sous le no 128 (annexe).
(3) Alors en visite en Grande-Bretagne. Voir ci-dessus le no 133 (et note).
(4) 1936. Sur cet arrangement, voir, au tome III de la présente série, le no 8.

137

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 757, 758. *Londres, 20 mars 1937, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 21 h. 45.)

J'ai interrogé M. Eden sur les impressions qu'il avait retirées de la lecture du mémorandum allemand [1]. A son avis, loin de constituer un progrès, cette note nous ramène sensiblement en arrière. L'Allemagne se prononce catégoriquement contre une garantie à accorder à la Grande-Bretagne, alors que jusqu'ici elle avait simplement élevé quelques objections à ce sujet. Elle prend nettement position contre la Société des Nations, ce qui n'était pas le cas dans les notes précédentes. Enfin, la garantie conjointe de l'Angleterre et de l'Italie semble calculée pour faire échouer toute velléité d'assistance en cas d'agression.

Néanmoins, M. Eden craint, si ce document reste sans réponse, que l'Allemagne ne nous accuse plus tard d'avoir laissé tomber ses offres. D'autre part, il y aurait intérêt, d'après lui, à rétorquer certains arguments dont le gouvernement du Reich se sert si souvent qu'ils impressionnent l'opinion étrangère, et aussi à affirmer en face de la thèse nationale-socialiste le point de vue des nations démocratiques fidèles au pacte de la Société des Nations.

L'opinion du secrétaire d'État est, semble-t-il, celle du Foreign Office tout entier, où l'on estime que la note allemande ne peut conduire à aucun résultat positif, son seul objet étant de paralyser l'action des puissances occidentales.

138

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 191 à 193. *Bucarest, 20 mars 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 35, 22 h., 23 h. 30.)

Le ministre de Yougoslavie m'a rendu compte d'une conversation qu'il venait d'avoir avec M. Arciszewski; celui-ci, l'entretenant de la prochaine session du conseil de la Petite Entente à Belgrade, lui a annoncé qu'il ferait

(1) Du 10 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 98.

aussitôt après cette réunion une démarche auprès du gouvernement roumain; convaincu qu'un pacte d'assistance militaire sera signé entre les trois états de la Petite Entente, le gouvernement polonais souhaite obtenir l'assurance que ledit pacte ne sera en rien contraire aux engagements de la Roumanie vis-à-vis de la Pologne.

Venant après l'habile campagne de M. Arciszewski contre M. Seba [1], l'hostilité polonaise au resserrement des liens entre les trois états de la Petite Entente témoigne une fois de plus de la défiance traditionnelle du gouvernement de Varsovie à l'égard de celui de Prague; mais celle-ci se manifeste sur un terrain où nos intérêts sont engagés. Elle explique notamment certaines réticences de M. Antonesco, alors qu'il invoquait l'alliance polonaise pour se dérober à nos propositions de pacte d'assistance entre la France et la Petite Entente (ma lettre nº 13 du 18 janvier) [2].

L'activité déployée à cet égard par M. Arciszewski dans le domaine diplomatique, parlementaire et de la presse (rapport nº [77] du 17 février de cette légation) [3] commence d'ailleurs à provoquer des réactions salutaires; c'est ainsi que dans son journal *Universul*, M. Stelian Popesco commence une série d'éditoriaux où il combat la thèse de la neutralité et préconise le resserrement des alliances de la Roumanie dans le cadre des engagements généraux du pacte de la Société des Nations.

Je ferai parvenir au Département, par la valise du 22 de ce mois, la traduction de ces articles, qui produisent ici une bonne impression.

139

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 454 [4]. *Berlin, 20 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 mars.)

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint, à Votre Excellence, la copie d'un rapport établi par notre agent commercial à Hambourg, M. Bassaget, sur le problème du ravitaillement de l'Allemagne en matières premières.

Cette étude met en lumière les répercussions sensibles qu'a entraînées, en Allemagne, la hausse du cours des matières premières dans le monde. Cette hausse, déjà ancienne et continue, mais aggravée et accélérée récemment par les spéculations auxquelles donnerait lieu le réarmement anglais, a eu

(1) Qui aboutit à la démission du ministre tchèque à Bucarest. Sur cette affaire, voir, au tome IV de la présente série, le nº 442 (note).
(2) Lettre dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Rapport dont le sens est ici résumé.
(4) Extraite des archives de l'ambassade.

pour effet d'accroître les difficultés que le Reich éprouve en permanence à se procurer sur les marchés étrangers les produits nécessaires à ses industries, et à obtenir les devises indispensables à ses achats au dehors.

Cette situation préoccupe les chefs nationaux-socialistes. Ceux-ci s'efforcent d'y remédier par différents moyens, qu'expose ce rapport, et dont l'un des plus radicaux est une sévérité plus draconienne que jamais dans l'octroi des permis d'importation.

L'acuité nouvelle prise par ces problèmes n'est pas sans influencer la politique générale du Reich. D'après notre agent commercial à Hambourg, elle constituerait la raison essentielle de la modération relative dont témoignent, à l'heure actuelle, ses dirigeants dans le domaine des affaires extérieures. Elle expliquerait en partie les efforts auxquels ils se livrent, depuis quelque temps, pour créer une atmosphère de détente dans les rapports internationaux.

Il est plausible, en effet, que les difficultés d'ordre économique aient engagé l'Allemagne à tempérer, depuis quelques jours, l'exposé de ses revendications coloniales et à espacer ses attaques de presse contre la France ou la Russie.

Annexe

M. Bassaget, Agent commercial de France à Hambourg,
à M. Lefeuvre, Attaché commercial de France à Berlin.

Hambourg, 16 mars 1937.

L'Allemagne ne cesse de s'inquiéter, depuis plusieurs semaines, de la situation extrêmement délicate à laquelle la condamne la hausse ininterrompue du cours des matières premières sur le marché mondial. Depuis un an, les prix du cuivre, du plomb, du zinc et du cacao ont progressé de plus de 100 %, ceux du caoutchouc et de l'étain de 50 %, ceux des céréales d'au moins 30 %, ceux du coton et de la laine de plus de 25 %. Le minerai de fer, la ferraille et le coke nécessaires à l'industrie sidérurgique font défaut à l'Allemagne comme, d'ailleurs, aux autres grands pays producteurs. Comme le prix de vente à l'étranger des produits manufacturés que l'Allemagne exporte et qui sont sa principale source de devises est très loin de s'être amélioré dans la même proportion, il en résulte une tension extrême de la trésorerie allemande en monnaies étrangères et la nécessité pour l'Allemagne d'envisager des mesures de politique générale qui puissent pallier les difficultés actuelles.

Si rigoureux que soit le contrôle allemand des importations, il a, en effet, à lutter avec une espèce de panique qui s'est emparée des milieux du négoce et de l'industrie, notamment à l'annonce du programme anglais de réarmement et qui s'est traduite par un gonflement tout à fait anormal, depuis quelques semaines, des demandes d'achat de matières premières à l'étranger. Le premier moyen auquel le gouvernement a eu recours a été de multiplier les communiqués officieux ou inspirés, où la hausse actuelle est représentée comme avant tout spéculative et susceptible de ménager les plus cruelles surprises à quiconque se sera imprudemment engagé à long terme. L'administration allemande essaie donc de décourager les négociants et industriels désireux de se couvrir, en leur prophétisant un choc en retour sur les marchés de matières premières. Il n'est pas jusqu'aux publications scientifiques qui n'aient été enrôlées dans cette croisade. Concurremment avec la presse spécialisée, elles font toutes une très large place aux échos et aux études de source anglo-saxonne qui laissent prévoir que le boom actuel engendrera peut-être bientôt une rechute et qui se préoccupent déjà d'éviter à leurs pays respectifs les affres d'une nouvelle crise économique. Sur le sujet, les articles de l'économiste anglais Keynes, en particulier (*How to avoid a slump*), ont été commentés dans le sens que l'on imagine.

Comme elle est loin d'être assurée que cette campagne auprès de l'opinion portera ses fruits, l'administration allemande se montre, ces temps derniers, plus draconienne que jamais dans

l'octroi des permis d'importation. Elle procède un peu à tâtons, à défaut d'éléments certains qui lui permettent, dans chaque cas particulier, de taxer ou non de spéculatifs les achats qu'on la prie d'homologuer. Il lui arrive donc, par excès de défiance, de repousser les demandes les mieux fondées (par exemple tout récemment une demande de permis d'importation de trois à quatre tonnes de cuivre, qui aurait permis à l'Allemagne de mettre au point un matériel la dégageant de toute sujétion envers l'étranger pour la fabrication d'une matière première indispensable à un très grand nombre d'industries de l'alimentation : le jus de réglisse, dont elle a importé, en 1936, pour 7 millions de RM). Par ailleurs, il est de notoriété publique que les offices de devises, après avoir longtemps hésité à donner des permis pour des achats qui auraient pu se faire à un certain cours, les accordent précipitamment quelques semaines ou même quelques jours après, enjoignant aux bénéficiaires d'en user au plus tôt. Les exemples en sont quotidiens pour les matières premières alimentaires et les produits textiles qui pénètrent en Allemagne par les villes hanséatiques.

Dans le détail, l'administration allemande est donc visiblement débordée. Elle s'applique, cependant, à conjurer le mal par une politique de plus grande envergure qui consiste à améliorer le rendement en devises de l'exportation allemande.

Depuis six mois, elle poursuit, à cet effet, une politique conséquente qui tend à restreindre de plus en plus le champ de la compensation privée avec les pays dont la situation économique se raffermit et qui sont maintenant à même de régler en devises, et non plus seulement par voie de troc, leurs achats de produits industriels allemands. Politique qui a fait l'objet de circulaires officielles tout récement encore (circulaire 24/37 DSt du 26 février 1937).

Par ailleurs, en fait de politique commerciale, l'Allemagne déploie tous ses efforts et se montre prête à tous les sacrifices pour se dégager des entraves du *clearing* pur et simple, qui la prive de toute espèce de rentrée de devises et que pratiquent encore à son endroit vingt-huit états, absorbant à eux seuls 62 % des exportations allemandes. Certes, elle ne peut guère échapper à la formule du *clearing* qu'en souscrivant à des accords de payements commerciaux du type de ceux passés depuis la fin de 1934 avec la Belgique et l'Angleterre, c'est-à-dire des conventions qui lui permettent d'encaisser librement des devises, mais qui la contraignent de les affecter presque intégralement aux règlements de marchandises, de services et de créances financières auxquels elle est tenue envers le pays cocontractant. Même lorsqu'il n'y a pas de solde actif en devises (*Devisenspitze*) de prévu à son bénéfice dans les accords de ce type, ou lorsque ce solde actif est pratiquement grevé de lourdes servitudes, l'Allemagne estime, sans doute, encore avoir un avantage sérieux à passer de telles conventions, qui l'assurent, pendant quelques semaines ou quelques jours, parfois essentiels pour elle, de pouvoir librement disposer des rentrées de devises en provenance de tel ou tel pays.

On sait, par ailleurs, l'administration allemande singulièrement moins libérale que par le passé dans l'octroi des subventions à l'exportation qu'elle délivrait jusqu'ici par les soins de la banque d'escompte-or (*Golddiskontbank*) aux exportateurs, assureurs, armateurs, etc., qui lui apportent des devises. L'ordre de grandeur de la réduction, d'après un certain nombre de renseignements concordants, atteint 15 % sur bon nombre d'articles (papiers, articles en cellulose, porcelaine, verrerie, etc.) exportés vers les pays du Pacifique et l'Extrême-Orient. Les subventions à la marine marchande, elles aussi, ont pu être légèrement réduites sur certains parcours, par suite de la hausse des frets.

Malgré ces efforts et ces aménagements partiels, la question des devises se pose pour l'Allemagne avec une acuité qu'elle n'a jamais encore connue. D'après des bruits persistants recueillis à Hambourg, la pénurie de moyens de payement étrangers serait telle qu'elle mettrait en question l'existence de certains stocks de sécurité. Le commerce des combustibles liquides, notamment, aurait les difficultés les plus grandes à s'approvisionner en produits étrangers et à maintenir ses réserves au niveau d'il y a quelques mois. On dit même, depuis quelques jours — et cette affirmation n'est naturellement reproduite que sous toutes réserves — que, pour se procurer de l'argent frais, l'administration allemande aurait dû autoriser la vente en Hollande et aux pays baltes de tonnages importants d'acier chromé et de cadmium, profitant, ainsi, de la hausse déclenchée par les besoins du réarmement anglais. On signale, à ce propos, que le cours du cadmium a doublé pour le moins depuis l'automne dernier.

On conçoit sans peine, dans ces conditions, les motifs de la modération assez remarquable que l'Allemagne s'impose depuis quelques semaines et du silence qu'elle a fait, tant sur ses revendications coloniales qu'à l'égard des travaux récents du Comité international des matières

premières. Si l'exposé à Genève de sir Frederick Leith-Ross [1] a été assez violemment pris à partie en Allemagne, ce ne fut guère que dans un seul journal, et dans un unique article [2]. Par contre, la suite des débats n'a amené aucune espèce de réaction. L'Allemagne attendait donc visiblement que, soit par l'intervention du Japon, soit du fait de la Pologne, le débat de Genève se dramatisât. Comme il n'en a rien été, la presse allemande s'est soigneusement gardée d'en informer ses lecteurs et a passé sous silence la conclusion des travaux du Comité. Le public allemand ignorera donc encore longtemps qu'aux yeux du monde, la question des matières premières n'est qu'un pseudo-problème que résoudrait l'abandon par l'Allemagne de sa politique d'isolement économique.

Rome, 19 mars 1937.

140

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 134 [3]. *Rome, 20 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 mars.)

J'ai l'honneur d'envoyer, ci-joint, à Votre Excellence, en original et en traduction, à toutes fins utiles, le texte de la réponse italienne à la note britannique sur Locarno.

Ce texte m'a été remis hier par un haut fonctionnaire du palais Chigi.

ANNEXE

Mémorandum

Rome, 19 mars 1937.

I. Par son mémorandum du 18 octobre dernier [4], le gouvernement fasciste avait exposé au gouvernement britannique son point de vue au sujet de la nécessité qu'avant d'entrer en négociations sur les divers points du nouveau traité qui devrait remplacer le traité de Locarno, les cinq puissances de Locarno fussent d'accord pour définir le caractère que devrait avoir le nouveau traité et établir si elles entendaient ou non reconstruire le traité de Locarno sur ses bases originelles. Il semble au gouvernement fasciste que — au point de vue pratique —, il soit de peu d'utilité de discuter les détails du nouveau traité si, au préalable, les cinq puissances ne sont pas d'accord sur la nature que devrait avoir ce traité, sur les buts auxquels il devrait répondre et sur les limites dans lesquelles il devrait exercer son action.

Le gouvernement fasciste, dans son mémorandum du 18 octobre, n'a pas caché son aversion pour une transformation radicale de l'ancien traité de Locarno qui, fruit d'une longue élaboration diplomatique et résultat d'efforts accomplis par toutes les parties avec bonne volonté et avec un sens réaliste des problèmes que l'on voulait résoudre, a été, pendant de nombreuses années, un instrument utile et pratique de sécurité, de paix et de collaboration en Europe occidentale.

(1) Sur cet exposé, voir ci-dessus le nº 101 (note).
(2) *Note du document : Berliner Tageblatt* du 9 mars : « Dialectique anglaise sur la question des matières premières » par Kastenholz.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.
(4) Reproduit au tome III de la présente série sous le nº 379 (annexe).

L'ancien traité de Locarno avait un but précis et bien défini, et c'était le maintien du *statu quo* territorial en ce qui concerne les frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France et l'inviolabilité de ces frontières. Sa structure répondait directement et exactement à ce but : l'Allemagne et la Belgique et l'Allemagne et la France s'engageaient directement entre elles à respecter ces frontières, à ne pas s'attaquer, à ne pas envahir le territoire l'une de l'autre et à ne pas recourir de part et d'autre à la guerre; la Grande-Bretagne et l'Italie s'engageaient, en cas de violation de cet engagement, à prêter leur assistance à la puissance contre laquelle cet engagement spécifique aurait été éventuellement violé.

L'ancien traité de Locarno était un pacte de sécurité rhénane, ce n'était pas un pacte de sécurité générale. Il fixait bien clairement pour les frontières du Rhin les obligations de non-agression et de garantie, et la valeur pratique de ces obligations était d'autant plus grande qu'elles étaient bien définies et précises.

La distinction entre les pays garantis et les pays garants était précise; et le traité donnait aux pays garants une fonction propre qui ne pouvait être confondue avec l'engagement de non-agression existant entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France. En cas d'attaque flagrante, — ce qui était l'hypothèse concrète dans laquelle la garantie devait fonctionner dans toute son efficacité immédiate —, c'était la Grande-Bretagne et l'Italie qui, par un jugement impartial et désintéressé, étaient immédiatement appelées à déterminer quelle partie elles considéraient comme responsable de l'agression et en faveur de quelle partie elles étaient obligées à prêter leur assistance.

L'ancien traité de Locarno avait créé dans cette obligation directe d'assistance un mécanisme d'action simple et destiné à avoir une application immédiate; de même, dans la garantie conjointe de l'Italie et de la Grande-Bretagne, il avait créé un système unitaire qui aurait réuni, en toute éventualité, contre l'agresseur, les forces de la puissance attaquée et des deux garants. Dans le caractère conjoint de la garantie italo-britannique et dans cette réunion des forces de la puissance attaquée et des deux garants consistait l'unité fondamentale — à tous effets pratiques — du traité de Locarno.

C'est l'opinion du gouvernement fasciste que cette unité doit être maintenue de même que doit être maintenu le caractère immédiat de l'assistance contre l'agresseur si l'on veut sauvegarder l'efficacité réelle du traité de Locarno.

C'est seulement dans cette unité que les pays garants peuvent trouver leur plus grande protection et c'est seulement dans cette unité que les pays garants peuvent exercer conjointement en plein leur fonction commune.

II. Dans son mémorandum du 18 octobre, le gouvernement fasciste a déjà eu l'occasion d'exposer ses doutes au sujet de la possibilité de maintenir l'unité fondamentale du traité de Locarno au cas où l'on établirait comme base du nouveau traité un système de garanties réciproques séparées. « En présence des suggestions du gouvernement britannique, était-il dit dans le mémorandum italien du 18 octobre, le gouvernement fasciste se demande si cette unité fondamentale serait effectivement maintenue dans un régime de garanties réciproques séparées ou si au contraire le traité de Locarno ne viendrait pas à se scinder en deux systèmes tripartites qui altéreraient fondamentalement la position des garants, enlèveraient le caractère conjoint de la garantie et transformeraient le traité de Locarno pour tous ses effets pratiques en deux actes séparés d'assistance mutuelle, l'un franco-anglo-germanique et l'autre italo-franco-germanique, liés seulement d'une manière formelle dans le cadre commun d'un pacte général ».

Le gouvernement britannique, dans son mémorandum du 19 novembre [1], n'a pas encore cru devoir commencer l'examen de cet aspect pourtant essentiel du problème. Il a seulement rappelé qu'à sa proposition de pacte aérien de 1935 [2] — proposition qui était fondée sur le principe de la réciprocité —, le gouvernement italien semblait avoir été favorable. Il ne semble pas nécessaire au gouvernement fasciste de faire remarquer la différence essentielle qui existe entre la proposition d'un pacte aérien qui aurait dû éventuellement constituer un complément du pacte de Locarno et la proposition de transformer les bases du système général de garanties sur lequel était fondé ce traité. Il ne paraît pas non plus nécessaire au gouvernement fasciste de rappeler que l'élaboration du pacte aérien n'arriva jamais à un degré permettant aux états signataires du traité de Locarno de se rendre compte de la possibilité pratique de coordonner

[1] **Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 513.**
[2] Voir ci-après le n° 450 (note).

organiquement les garanties réciproques qu'il prévoyait avec le système général du traité, problème dont l'examen ne fut jamais entrepris par ces états.

Quoi qu'il en soit, abstraction faite de la question du pacte aérien, ce que le gouvernement fasciste a voulu éclaircir dans son mémorandum du 18 octobre, c'est que si l'on établit les garanties de Locarno sur la base de la réciprocité, on ne modifie pas seulement un détail de l'ancien traité, mais on en altère essentiellement la nature et le caractère.

Le gouvernement fasciste a trouvé confirmation de cette impression dans les deux mémoranda du gouvernement français des 30 septembre [1] et 19 décembre [2]. Le gouvernement français semble considérer que le nouveau traité doit être un traité collectif de non-agression et d'assistance mutuelle entre les cinq signataires de Locarno et, par conséquent, un traité qui n'aurait plus pour but le maintien du *statu quo* en ce qui concerne la frontière belgo-allemande et franco-allemande, mais devrait pourvoir à la sécurité de tous ses contractants. « Chaque signataire s'engagerait envers chacun des autres signataires à ne se livrer à aucune attaque ou invasion par terre, mer ou air... En cas de manquement à l'engagement de non-agression, l'assistance, qui ne saurait faire l'objet d'un engagement moins étendu que celui résultant du traité de Locarno, devrait être fournie par les autres puissances signataires à la puissance attaquée ». (Paragraphes 6 et 7 du mémorandum français du 30 septembre).

Il semble évident au gouvernement fasciste que si les négociations entre les cinq puissances s'orientaient dans cette direction, on en viendrait à modifier substantiellement les bases de l'ancien traité de Locarno et à en transformer les caractéristiques essentielles. On en viendrait en particulier à détruire la distinction nette entre pays garantis et pays garants sur laquelle est fondé le traité de Locarno. Les pays garants n'assumeraient plus une obligation de caractère spécifique et limité — comme était celle de la garantie des frontières rhénanes —, mais devraient en assumer une plus indéterminée et plus vaste, et comme chacun d'eux peut avoir des engagements d'assistance dans des zones géographiques autres que la frontière rhénane, chacun d'eux devrait également être mis en mesure de pouvoir protéger par des « exceptions » particulières ces engagements. Le problème des « exceptions » en viendrait ainsi à s'élargir et à se compliquer. Il faudrait prévoir la possibilité d'exceptions non seulement pour les trois pays pour lesquels, dans l'ancien traité de Locarno, existait l'obligation de non-agression, mais pour les cinq contractants. Le mémorandum britannique lui-même en donne la preuve quand il spécifie qu'il « serait, par exemple, impossible au gouvernement de Sa Majesté de participer à des accords qui seraient incompatibles avec les clauses de ses traités avec l'Irak et avec l'Égypte ». Cela est évident. Mais ce problème ne se serait même pas posé avec l'ancien traité de Locarno, tandis que naturellement il se poserait si l'on voulait substituer à un traité de garantie des frontières du Rhin un traité collectif de garanties réciproques.

Le gouvernement fasciste serait heureux que le gouvernement britannique et les autres gouvernements intéressés étudiassent plus à fond cet aspect du problème et lui fissent connaître leurs observations et leurs suggestions. Il ne cache pas son aversion à ce que l'ancien traité de Locarno soit transformé en un instrument trop complexe, que ses buts deviennent moins précis et moins directs et que les obligations de non-agression des pays garantis et les obligations d'assistance des pays garants viennent à perdre leur simplicité, leur clarté et leur efficacité une fois qu'elles seront insérées dans un mécanisme de garanties interdépendantes, dont chacune serait limitée et compliquée par des exceptions qui appartiendraient à d'autres systèmes autonomes de sécurité.

III. Le problème d'établir quelles exceptions aux obligations de non-agression peuvent être admises par les contractants est un problème qui intéresse les pays garants non moins que les pays garantis. Les pays garants qui sont appelés à assumer un engagement précis d'assistance doivent être assurés contre le danger que leurs engagements soient altérés par des engagements que les pays garantis assumeraient éventuellement pour leur compte envers de tierces puissances. Il ne s'agit pas ici purement et simplement d'une question de compatibilité juridique entre divers groupes d'accords de non-agression, d'assistance et de garantie. Il s'agit d'un problème plus vaste et sur lequel le gouvernement fasciste tient à appeler la particulière attention des gouvernements intéressés.

(1) Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 313 (annexe).
(2) Publié au tome IV de la présente série sous le n° 178 (annexe).

Les pays garants du traité de Locarno ont contracté leurs engagements de garantie — engagements auxquels ne correspond en leur faveur aucune contrepartie positive — dans le but précis de faire œuvre de paix, de contribuer à la stabilité et à la sécurité de l'Europe occidentale, d'éviter qu'entre la France et l'Allemagne ne vienne à se créer une situation de conflit permanent. Le gouvernement italien a toujours entendu que le traité de Locarno fût un instrument de conciliation et de paix dont le but essentiel devait être de rapprocher entre elles l'Allemagne et la France, en donnant à l'un et à l'autre de ces pays une telle garantie de sécurité que ni l'un et l'autre ne fussent poussés à chercher cette sécurité dans des alliances extérieures qui auraient fatalement divisé l'Europe en deux camps adverses. Si le gouvernement fasciste a été amené à assumer, sans conditions et sans limitation de temps, la lourde charge de garantir entre la France et l'Allemagne les frontières du Rhin, ce fut dans l'espoir que sa garantie inconditionnée et illimitée, jointe à celle de la Grande-Bretagne, pourrait décourager ces deux pays de poursuivre l'un contre l'autre une politique d'encerclement mutuel qui aurait fatalement causé un nouveau conflit. Pour les charges qu'il assumait, le gouvernement italien pensait que la véritable contrepartie serait celle-ci : la renonciation de la part des pays garantis à chercher ailleurs et au péril de la paix de l'Europe cette garantie de sécurité que l'Angleterre et l'Italie offraient conjointement.

Les traités franco-polonais et franco-tchécoslovaque d'assistance mutuelle furent acceptés par les garants comme des exceptions à la règle générale de conduite qui devait être celle des pays garantis, et le gouvernement italien — qui ne se refuse pas à examiner dans leur substance et cas par cas les propositions éventuelles d'exception à la règle générale du nouveau traité — ne pourrait accepter le principe qu'en eux-mêmes et quels qu'ils soient, les traités d'assistance mutuelle entre les pays garantis et de tierces puissances devraient rentrer dans le système destiné à remplacer le traité de Locarno. Il peut d'autant moins partager l'opinion exprimée par le gouvernement français dans son mémorandum du 19 décembre que le traité qui devra remplacer celui de Locarno ne devra pas être incompatible avec les traités d'assistance mutuelle conclus par chacun des signataires.

Cela semble au gouvernement fasciste constituer une grave régression sur ce qu'était le système de Locarno. Dans le système de Locarno, les accords d'assistance mutuelle entre pays signataires du traité et pays non signataires étaient considérés comme des exceptions à l'engagement principal de non-agression, et devaient par conséquent être compatibles avec cet engagement et être acceptés par toutes les parties contractantes au traité. Si l'on admettait maintenant le principe énoncé par le gouvernement français, ce problème serait singulièrement renversé. Il s'agirait non pas d'examiner quelle exceptions au nouveau traité peuvent être admises, — ce qui est un problème qui est naturellement ouvert à la discussion de toutes les parties contractantes —, mais de modeler le traité lui-même de manière qu'il ne soit en opposition avec aucun des pactes possibles d'assistance mutuelle auxquels sont parties ou peuvent devenir parties dans l'avenir les cinq puissances de Locarno.

Le gouvernement fasciste désirerait connaître, si telle est effectivement la pensée du gouvernement français, si le gouvernement français entend effectivement que le système de Locarno soit transformé d'une manière tellement radicale que les obligations de non-agression et les obligations de garantie viennent à perdre leur caractère immédiat, pour être insérées dans un système plus complexe de pactes d'assistance mutuelle de l'interprétation desquels dépendrait au fur et à mesure l'application pratique du nouveau traité.

IV. Le gouvernement fasciste pour sa part ne voit à cela aucun avantage. Il pense que les obligations du nouveau traité doivent être aussi simples, claires et directes que dans l'ancien traité de Locarno. De même que l'ancien traité de Locarno, le nouveau pacte entre les cinq puissances occidentales devrait avoir un but précis et bien défini tel que serait le maintien du *statu quo* territorial pour ce qui concerne les frontières de la Belgique et la frontière franco-allemande.

Les obligations de non-agression et de garantie devraient être si précises et si simples que les garants puissent rapidement décider et intervenir rapidement en faveur de la partie attaquée.

Le gouvernement fasciste estime que dans l'étude du problème de la détermination de l'agresseur — aux effets du fonctionnement pratique de la garantie —, cette considération est celle dont on doit tenir compte par-dessus tout, car, parmi les cas possibles d'agression, celui qui naturellement intéresse d'une manière vitale les états contractants et dans lequel les garanties doivent déployer toute leur efficacité est le cas d'une attaque soudaine quand il s'agit de porter une assistance immédiate à l'état attaqué.

Le gouvernement fasciste estime que le problème du maintien des frontières du Rhin, l'inviolabilité de la Belgique, la paix entre l'Allemagne et la France sont des intérêts essentiels de l'Europe qui doivent être protégés par des méthodes et des engagements de caractère particulier, plus précis et plus directs que les méthodes et les engagements généraux de la sécurité collective.

Le gouvernement fasciste est pour sa part prêt à assumer ces engagements. Il est prêt à garantir conjointement avec la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne l'intégrité de la Belgique, sans demander à la Belgique une garantie de réciprocité. Il est prêt à garantir conjointement avec la Grande-Bretagne le maintien du *statu quo* territorial pour ce qui regarde les frontières franco-allemandes et l'inviolabilité de ces frontières sans demander aucune réciprocité.

Le gouvernement fasciste renouvelle donc la suggestion qu'il a déjà faite il y a cinq mois dans son mémorandum du 18 octobre, à savoir de prendre comme base de discussion entre les cinq puissances l'ancien traité de Locarno et au lieu de discuter *ex novo* tous les éléments qui ont conduit à sa conclusion, de réexaminer d'accord avec les cinq puissances la structure du traité pour l'adapter aux circonstances qui ont changé dans l'intervalle, sans toutefois en altérer ni la position générale ni les caractères essentiels.

141

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 132. *Rome, 20 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mars.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des indications que notre ministre à Vienne a adressées au Département au sujet de la récente volte-face italienne dans la question de la restauration en Autriche, et notamment du télégramme nº 257 [1] dans lequel M. Puaux a rendu compte d'une conversation avec son collègue italien. Dans cette conversation, M. Salata exprimait l'opinion que la politique de l'axe Rome-Berlin ne répondait qu'à une nécessité tactique qui subsisterait aussi longtemps que M. Mussolini n'aurait pas trouvé une formule d'entente avec la France et l'Angleterre au sujet de l'Éthiopie.

Je ne suis pas, en ce qui me concerne, absolument de cet avis et j'ai depuis quelque temps l'impression que les rapports italo-anglais, après l'effet en somme manqué du *gentlemen's agreement* du 2 janvier, tendent à s'envenimer d'une manière peut-être durable. La campagne de presse contre l'Angleterre s'affirme en effet chaque jour jusqu'à rappeler par moments la période la plus aiguë des sanctions. Sans doute la question éthiopienne est-elle pour beaucoup dans cette mauvaise humeur (notamment en raison des échos que les représailles d'Addis-Abeba ont trouvé en Grande-Bretagne)[2]. Mais il semble qu'il y ait à cet égard une disposition générale et, pour ainsi dire, un parti pris qui dépasse la portée de ce point particulier non encore résolu. Les affirmations

(1) Du 1er mars, ci-dessus reproduit sous le nº 45.
(2) Représailles déclenchées à la suite d'un attentat contre le vice-roi italien d'Éthiopie le 19 février.

méditerranéennes et impériales que comporte (malgré les déclarations à M. Ward Price) [1] le séjour prolongé du chef du gouvernement en Libye [2], ne peuvent, de même que la mise en scène destinée à exalter le nouveau protecteur de l'Islam, être en effet considérées, même si l'on fait la part de ce goût de « théâtre » cher à tout Italien, comme entrant dans le cadre normal de la visite d'un chef de gouvernement à une colonie. Pourquoi donc « agacer », inutilement en apparence et quitte à contredire son attitude par des déclarations opposées, les autres puissances méditerranéennes et musulmanes? Est-ce là carrément une nouvelle politique : tourner le dos au Brenner pour ne plus songer qu'à l'Empire, avec toutes les conséquences, même risquées, que peut comporter une orientation aussi exclusive?

Je crois assurément que la politique de l'axe Rome-Berlin a pu répondre à une nécessité tactique; mais qui dit tactique dit, jusqu'à un certain point au moins, libre choix de la part de celui qui l'emploie. Or, il semble que, par tout un circuit de répercussions, la politique de l'axe Rome-Berlin a fini par « enferrer » l'Italie beaucoup plus qu'elle ne le voulait et qu'elle ne se trouve plus maintenant complètement libre de revenir, sans risquer quelque atteinte à son prestige ou même un insuccès complet, à l'autre terme du traditionnel jeu de bascule.

Les propos de M. Salata semblent surtout traduire l'embarras d'une situation aventurée, très peu favorable dans son ensemble et dont le caractère aventuré s'accentue singulièrement, depuis quelque temps surtout, en ce qui concerne l'Espagne. Là l'Italie s'est engagée, matériellement et moralement, de plus en plus à fond, se plaçant nettement en flèche par rapport à l'associé allemand. Là aussi les mécomptes se sont répétés : après le « second Addis-Abeba » que l'on attendait de la récente offensive d'Aragon et qui ne s'est pas produit, la dernière offensive sur Guadalajara n'a pas donné non plus jusqu'à présent un résultat décisif. Faut-il dès lors investir de nouveaux « capitaux » humains et matériels dans l'affaire, pour éviter de perdre ceux qu'on lui a déjà consacrés, avec le prestige qui s'y trouve également engagé? Comment procéder au regard de la non-intervention dans sa forme solennellement renforcée?

Dans ce tableau assez sombre où les premières difficultés de l'assimilation de l'Éthiopie, le retard apporté à la reconnaissance de l'Empire et les déceptions éprouvées en Europe centrale comptent également pour beaucoup, l'Espagne constitue cependant à l'heure actuelle le gros « point noir ». Faut-il juger que, comme certains bruits tendraient à le faire croire, le gouvernement italien et son chef, impatientés des lenteurs de la guerre ibérique, envisageraient l'opportunité d'un « éclat » et que les dispositions nécessaires seraient actuellement étudiées en vue d'une dénonciation bruyante des engagements de non-intervention et de la réalisation, ouverte cette fois, d'une action massive en faveur de Franco?

[1] Le même jour 20 mars, le *Daily Mail* reproduisait des déclarations du Duce au journaliste britannique, qui l'accompagnait dans son voyage de Tripolitaine. Le Duce se défendait de nourrir des dessins belliqueux et se déclarait satisfait sur le plan colonial.

[2] Au cours de son voyage libyen (12-21 mars), le Duce assurait de sa sympathie agissante les musulmans du monde entier.

Je voudrais croire que, si même de telles tendances se dessinent dans les milieux gouvernementaux italiens, des vues plus réalistes et plus raisonnables prendront en fin de compte le dessus. Mais ce n'est pas néanmoins sans préoccupation que j'observe la campagne de presse contre la France et contre l'Angleterre et d'autres manifestations qui, pour n'être pas publiques, ne visent pas moins avec autant d'efficacité à insuffler en ce moment l'esprit de guerre dans les milieux dirigeants et à exalter le moral de la nation, comme si l'on envisageait la possibilité de lui demander demain le suprême sacrifice.

142

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 135. *Rome, 20 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mars.)

Par mon télégramme nos 465-470 du 18 de ce mois[1], j'ai fait part au Département des indications qu'il m'a été possible de recueillir au sujet des départs de volontaires pour l'Espagne et des débarquements possibles de troupes italiennes dans la péninsule ibérique.

D'après certains renseignements déjà anciens d'ailleurs, recueillis par notre consul à Bari, des départs sur navires camouflés auraient encore eu lieu à la fin de février dans la région de Naples.

A Brindisi on confectionnait, paraît-il, récemment encore et par milliers, des caisses de modèle réglementaire pour l'envoi en Espagne de munitions de toute espèce. Le détachement de la *milizia della strada* de Bari a été invité à fournir dix volontaires pour l'Espagne, qui ont été désignés par le sort. On cite également le cas de mécaniciens qui, ayant contracté des engagements comme conducteurs de camions en Abyssinie, se sont vu désigner pour l'Espagne et ont dû se donner beaucoup de mal pour ne pas partir, ce qui leur a valu d'être exclus du *fascio* local.

Le 27 février, M. Chastand a assisté à l'entrée dans le « maro piccolo » d'un sous-marin venant du large; la superstructure était peinte en rouge et la coque ne portait aucune inscription, alors que les sous-marins italiens sont généralement peints en gris vert et portent naturellement à l'arrière le pavillon national.

D'autre part, d'après certaines informations non contrôlées, le *Vittorio* serait parti le 5 mars de Naples avec 1.000 hommes et des munitions. Le *Sannio* aurait quitté le port le 25 février sans troupes à bord mais chargé de munitions. Le croiseur de guerre *Giuseppe Miraglia* aurait levé l'ancre le 6 mars avec 30 avions en pièces détachées destinées aux troupes espagnoles

[1] Document dont le sens est suffisamment précisé ici.

insurgées. Enfin il est certain que le navire-hôpital *Helouan* est rentré à Naples le 6 au matin, ramenant d'Espagne 5 à 600 blessés ou malades.

Ainsi que je l'ai signalé par mon télégramme précité, le *Sardegna*, qui est rentré le 11 après-midi ayant à bord 8 à 900 blessés, paraît bien être allé effectivement en Espagne et vraisemblablement avec un contingent de volontaires. Le *Zena* est parti de Savone le 1er mars à destination officielle de Hambourg et l'on suppose qu'il a été dirigé sur l'Espagne. Ce navire emportait un chargement de 200 camions, mais ne transportait pas de personnel.

En ce qui concerne les préparatifs en vue d'une intervention nouvelle en Espagne s'il en était besoin, on a ici l'impression qu'ils continuent. De nombreux cadres sont tenus en position d'alerte. D'après des renseignements non recoupés, deux corps d'armée seraient tenus prêts à toute éventualité pour être embarqués à Livourne et à Naples. Ils porteraient la tenue habituelle gris-vert et non la tenue kaki. Des officiers d'état-major feraient fréquemment le va-et-vient entre le Royaume et la péninsule ibérique en s'embarquant sur hydravions à Ortobello. D'autre part, d'après certaines indications recueillies par M. Chastand, quatre officiers aviateurs de la 4e zone militaire (Bari) seraient partis pour l'Espagne, en passant par la Sardaigne où ils auraient pris des appareils qui les transportent directement à Malaga.

Quant aux renseignements qui ont paru dans les numéros du *Temps* des 13 et 14 de ce mois, ils paraissent dans leur ensemble correspondre à la réalité. Il est question de 3 ou 4 divisions de Chemises noires, ce qui correspond en effet aux effectifs d'environ 50.000 hommes permettant de mettre sur pied 4 divisions légères avec quelques éléments d'armée. Par ailleurs, toutes nos informations concordent sur le fait que les départs d'Italie n'ont eu lieu que par détachements homogènes et que les groupements en vue d'organiser les divisions sont faits sur le territoire espagnol.

Quant à la publication des noms des généraux, qui font l'objet de votre télégramme nº 265 en date de ce jour [1], il y a lieu de remarquer que M. Bergonzoli (Annibale) figure à l'annuaire 1937 comme vice-commandant de la 2e division *Celere*. Il est général de brigade depuis avril 1935. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il ait pris le commandement d'au moins une ou plusieurs divisions et de plusieurs unités motorisées. Il a été affecté en janvier 1937 au ministère de la Guerre et chargé de « fonctions spéciales ».

M. Nuvoloni (Luigi) est également mentionné dans l'annuaire militaire comme commandant la division alpine *Taurinense*. Il est général de brigade depuis le 1er janvier 1936 seulement et paraît particulièrement désigné, étant donné sa spécialité, pour diriger des opérations qui se développent en territoire espagnol. Par contre, M. Mancini ou Mangini ne figure pas parmi les officiers de l'armée active; on n'a trouvé trace que d'un général Ugo Mancini appartenant à l'arme de l'artillerie qui est né en 1872 et se trouve actuellement à la retraite, toutefois il existe un consul Mancini (Marini) qui aurait pu être nommé récemment consul général et chargé de commander une division de la milice fasciste, ce qui pourrait expliquer la confusion.

(1) Document dont le sens est suffisamment résumé ici.

Le quatrième nom cité est celui de Coppi. Or, un colonel Coppi (Amerigo), qui était en 1936 chef d'état-major du C.A. de Sicile et figure sur l'annuaire de 1937 comme faisant fonctions de commandant de l'artillerie du C.A. de Milan, a été nommé général de brigade le 1er janvier 1937, rayé de son poste à Milan le 19 janvier et affecté lui aussi au ministère de la Guerre avec « fonctions spéciales ». On pouvait se demander s'il ne s'agissait pas du général Zoppi dont on aurait estropié le nom, mais il y a lieu de remarquer que celui-ci avait rang de général d'armée lorsqu'il a pris sa retraite en 1936 d'ailleurs en pleine activité physique et intellectuelle et qu'il paraît peu vraisemblable, dans ces conditions, qu'il n'ait pas été pourvu, s'il s'est rendu en Espagne, d'un commandement plus important que celui qui lui aurait été accordé d'après les déclarations reproduites dans le *Temps*. Il existe aussi un lieutenant-général Zoppi appartenant à la milice antiaérienne. En ce qui concerne les autres officiers nommément désignés, deux d'entre eux ont pu être identifiés, le commandant appartient au 93e régiment d'infanterie à Ancône et le sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie à Milan.

Il est évidemment singulier que ni le nom du général Baistrocchi ni celui du général Roatta n'aient été prononcés. Or, les bruits concernant la présence en Espagne, au quartier général insurgé, de ces deux officiers généraux continuent toujours à courir avec insistance à Rome. On affirme même que le général Roatta, guéri de sa blessure, est reparti pour la péninsule ibérique, d'ailleurs sous un nom d'emprunt.

Les échecs que viennent de subir les troupes italiennes dans la région de Guadalajara [1] et dont les journaux fascistes se gardent bien d'entretenir leurs lecteurs parviennent quand même, dans une certaine mesure, à la connaissance du public. Celui-ci a l'impression que l'affaire d'Espagne menace de s'éterniser alors qu'il s'attendait à un dénouement rapide. Un certain mécontentement se fait jour à ce propos, car on rapatrie de nombreux blessés et bien des familles restent sans nouvelles de ceux qui sont partis. En outre, on considère que l'intervention italienne en Espagne et notamment les fournitures de toute sorte accordées par le gouvernement nationaliste espagnol sont une des causes principales du renchérissement considérable de la vie en Italie comme de la raréfaction du marché.

Quoi qu'il en soit et en dépit de ces symptômes, il paraît peu vraisemblable que le gouvernement italien, après avoir pris une position aussi nette dans la guerre civile espagnole et avoir d'une façon aussi patente engagé dans l'aventure le prestige de la nation et celui de l'armée, accepte de rester sur un échec. Il lui paraîtrait particulièrement insupportable de laisser s'accréditer l'impression que les soldats italiens n'ont pas été à la hauteur de la tâche qui leur était assignée et ne se sont pas montrés capables, après avoir triomphé des Abyssins, de vaincre les miliciens rouges.

A moins d'une évolution décisive de la situation militaire en Espagne ou d'événements inattendus sur le plan international, j'ai l'impression que l'Italie

[1] Le 19 mars, un communiqué de Valence annonçait un sévère échec italien dans le secteur de Guadalajara.

sera tentée d'intervenir à nouveau, s'il le faut, plus ou moins ouvertement et au mépris de ses engagements internationaux en faveur du général Franco. Dans cet ordre d'idées, les infractions dont, à en croire la *Tribuna* (mon télégramme 440) [1], la France se serait rendue coupable depuis l'accord de non-intervention, pourraient servir de prétexte pour essayer de justifier une violation nouvelle et flagrante des engagements de l'Italie. De même, la radio italienne continue, d'accord avec les postes émetteurs des nationalistes espagnols relayés par les stations du Royaume, à dénoncer nos prétendues violations de l'accord de non-intervention. Il y a là évidemment un ensemble d'indices qui permettent de se demander si, comme je l'indiquai dans ma dépêche nº 117 du 10 mars [2] *in fine*, l'Italie ne se préoccupe pas de justifier par avance de nouveaux envois de troupes en Espagne. La publication de la note du gouvernement de Valence relative au Maroc espagnol [3], présentée ici comme une atteinte possible au *statu quo* méditerranéen, fait également partie de cette campagne de presse.

143

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 200 à 212. Réservé. Urgent. *Bruxelles, 22 mars 1937, 9 h. 15, 9 h. 25, 11 h. 55* [4], *12 h. 50, 12 h.52, 12 h. 55, 12 h. 53, 16 h. 35, 16 h. 36.*

(*Reçu :* 9 h. 15, 9 h. 25, 11 h. 55, 13 h. 45, 14 h., 18 h., 18 h. 15.)

A la soirée que donnait hier le ministre des Affaires étrangères, le directeur politique m'a dit que le gouvernement belge avait chargé son ambassadeur à Paris de remettre à Votre Excellence une note[5] précisant les *desiderata* du gouvernement belge, en faisant état des dernières conversations franco-belges. Avant de la rédiger, on a fait venir le comte Kerchove de Denterghem pour s'assurer qu'elle reproduisait bien la position française. On estime ici que ces conversations ont réalisé un grand progrès dans la voie de l'entente entre les deux gouvernements et on s'est décidé à cette démarche, parce qu'on a l'espoir qu'un accord est en vue.

(1) Télégramme non reproduit (revue de presse).
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 88.
(3) D'après une information de Salamanque, le service de renseignements du grand quartier général nationaliste était en possession d'une note envoyée par Valence aux gouvernements français et anglais, et d'où il ressortait que Valence avait « promis de céder à la Grande-Bretagne et à la France tout le Maroc espagnol si les deux gouvernements l'aid[aient] par des moyens adéquats à gagner la guerre » (T. 461 de Rome, du 17 mars). Il s'agissait vraisemblablement de la note reproduite au tome IV de la présente série sous le nº 441 (annexe).
(4) Les trois premiers télégrammes sont retransmis par téléphone.
(5) Reproduite ci-après sous le nº 150 (annexe).

Le baron Van Zuylen m'a dit que le Roi n'était chargé d'aucune négociation à Londres [1], mais il a admis que les échanges de vues auxquels sa présence donnerait lieu permettraient d'éclaircir encore la situation et contribueraient à faciliter la solution désirée.

J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, de la note adressée à Londres par Votre Excellence [2] et de la conversation de M. Corbin avec sir Orme Sargent rapportée dans vos télégrammes nos 93 à 95 [3].

J'ai jugé bon de dire au baron Van Zuylen que la question belge faisait actuellement l'objet d'un actif échange de vues entre Paris et Londres, afin qu'il ne pût croire que la démarche conjointement envisagée, lorsqu'elle se produira, ait été provoquée par l'envoi de la note belge ou par les conversations du Roi à Londres. J'ai toutefois éludé toute indication sur l'état actuel de ces échanges de vues.

D'autre part, au cours de cette soirée, le conseiller de l'ambassade a pu avoir un bref entretien avec le secrétaire général des Affaires étrangères.

Comme ce dernier se félicitait de l'heureuse compréhension mutuelle dans laquelle s'était déroulée la dernière conversation entre M. Van Zeeland et Votre Excellence [4], mon collaborateur lui a demandé ce qu'il fallait penser des informations laissant supposer que le gouvernement belge souhaiterait voir régler la position internationale de la Belgique sans attendre l'issue des négociations entre chancelleries pour un nouveau pacte occidental. Il lui a fait observer que si la Belgique souhaitait simplement obtenir un engagement écrit des quatre autres puissances locarniennes, confirmant les garanties verbales données en sa faveur par chacun de leurs gouvernements au cours de ces derniers mois, cela n'ajouterait pas grand-chose à sa sécurité. Il resterait à régler notamment les modalités d'assistance, la désignation de l'agresseur, élément essentiel de la négociation en cours. De plus, il serait à craindre que les Allemands et les Italiens, une fois cette déclaration écrite donnée à la Belgique, se désintéresseraient encore davantage de la négociation du pacte occidental.

Or, la Belgique avait un intérêt capital et évident à ce que ce pacte fût signé, sinon la situation tendue qui règne actuellement continuerait à peser sur elle comme sur ses voisins.

Certes, cette déclaration écrite permettrait à M. Van Zeeland de se targuer d'un nouveau succès diplomatique à la veille de son élection[5]; mais ne serait-ce pas payer ce succès bien cher, si cela devait amener la Belgique même en apparence seulement à ne plus prendre une part active à la négociation d'ensemble et diminuer encore les chances de réussite de celle-ci ?

(1) Lors de son séjour récent dans la capitale britannique.
(2) Reproduite ci-dessus sous le n° 128 (annexe).
(3) Allusion au T. 754-756 de Londres, du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 136.
(4) Par T. 161 du 5 mars, l'ambassadeur de France à Bruxelles annonçait l'arrivée à Paris le lundi matin suivant (soit le 8) du Premier ministre belge, retour de la Riviera. Ce dernier rencontrerait volontiers le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, mais exigeait que la rencontre eût un caractère strictement confidentiel (d'où l'absence de tout compte rendu dans les archives). Suivant la D. 180 de Bruxelles du 10 mars, l'homme d'État belge, à en croire M. Spaak, paraissait « très satisfait de son déjeuner de Paris ». Voir également, au tome IV de la présente série, le n° 63 (note).
(5) Voir ci-dessus le n° 133 (note).

Le secrétaire général des Affaires étrangères a acquiescé à toutes ces observations y compris la dernière. Ce que nous désirons, a-t-il dit, c'est nous libérer au plus tôt de certaines obligations qui sont incompatibles avec la politique que nous entendons suivre. C'est l'accord du 19 mars qu'il convient de réviser.

Il visait évidemment les dispositions des articles 3 et 4 de cet accord en vertu desquelles la Belgique reste liée par ses obligations de Locarno, maintient sa garantie d'assistance envers la France et s'engage à avoir des contacts d'état-major.

Je rappelle à ce sujet que le gouvernement belge n'a pas répondu à la lettre du gouvernement britannique du 1er avril [1] stipulant la réciprocité d'assistance (mon télégramme nos 711-712) [2].

Au cours de cette conversation, M. Van Langenhove s'est félicité que le gouvernement belge ne se soit pas pressé de répondre à l'aide-mémoire remis au comte Kerchove de Denterghem le 24 décembre dernier [3], et dans lequel nous avions soulevé la question du droit de passage.

J'ai l'impression que le gouvernement belge s'estimerait satisfait si, par un échange de lettres, le gouvernement anglais et le gouvernement français renonçaient :

1o A se prévaloir de la garantie d'assistance prévue par les accords de Locarno et du 19 mars, et se contentaient à cet égard d'une confirmation des obligations de la Société des Nations;

2o Déclaraient que le gouvernement belge, qui admet l'utilisation éventuelle de contacts entre son état-major, le nôtre et l'anglais, reste libre de ne les avoir que lorsqu'il l'estimera opportun.

Il est évident qu'en tout état de cause, ces contacts ne pourront effectivement avoir lieu qu'avec son agrément, mais pour l'opinion publique belge, il est important qu'ils ne paraissent pas obligatoires.

Resteraient à régler les dispositions à prendre à l'égard de l'Italie, mais comme l'a fait remarquer M. Eden à M. Corbin, celle-ci ne s'étant jamais embarrassée de scrupules juridiques [4], ce n'est pas une objection qui doit nous retenir. Au surplus les dispositions de l'accord du 19 mars qui visent les engagements d'assistance *mutuelle* ne les prévoient qu'entre *certains* des signataires, ce qui exclut une garantie belge envers l'Italie.

J'ajoute qu'il serait nécessaire de faire confirmer officiellement par le gouvernement belge (au besoin sous la forme d'un engagement spontané pour ménager son amour-propre) l'assurance qu'il considérera comme un *casus belli* toute violation quelle qu'elle soit de sa souveraineté sur terre, sur mer ou dans l'air, et qu'il s'y opposera de toutes ses forces.

(1) La note britannique adressée au gouvernement français et stipulant la réciprocité d'assistance est reproduite au tome II de la présente série sous le no 5 (II).
(2) Du 21 octobre, reproduit au tome III de la présente série sous le no 385.
(3) Reproduit au tome IV de la présente série sous le no 207.
(4) Voir ci-dessus le no 123.

144

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1220 à 1226. *Berlin, 22 mars 1937, 18 h. 35, 18 h. 34, 18 h. 33.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

L'encyclique pontificale qui a été lue hier dans toutes les églises catholiques d'Allemagne (1) est, de toute évidence, un document capital; elle marquera une date dans l'histoire des relations du IIIe Reich avec l'Église romaine.

Déjà, le fait que cette encyclique suit de peu celle dans laquelle le Pape a condamné le communisme(2) montre qu'aux yeux du Saint-Père, le national-socialisme et le bolchevisme sont du même ordre et doivent être mis sur le même plan.

La presse allemande, qui a coutume de passer sous silence les manifestations du Saint-Siège, avait marqué une vive satisfaction de la lettre pontificale contre le communisme et elle l'avait largement même reproduite. Elle se réjouira moins de la nouvelle encyclique, dont elle n'a jusqu'à présent pas soufflé mot.

Dans l'intervention du Saint-Père, on verra certainement une conséquence directe de la visite que les principaux représentants de l'épiscopat allemand ont faite il y a quelque temps au chevet du Pape malade. Cette circonstance ne pourra que souligner davantage, aux yeux des dirigeants du IIIe Reich, la gravité du conflit. Car ils penseront que ce sont les évêques allemands qui ont, en quelque sorte, mobilisé le Vatican contre eux.

Le document constitue un véritable réquisitoire. Il ne vise pas seulement les abus et les excès divers commis dans la pratique par les nationaux-socialistes au détriment des membres du clergé et des catholiques allemands, ou les entorses constamment faites à la lettre et à l'esprit du Concordat; il condamne en termes catégoriques toute l'idéologie sur laquelle repose le IIIe Reich et dont celui-ci a la prétention d'imprégner les esprits, en mettant, dès le plus jeune âge, la main sur l'éducation et la formation morale des enfants.

Ainsi se trouvent dénoncés et stigmatisés le néo-paganisme germanique, le racisme, les théories du sang et du sol, la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, le culte idolâtre du peuple et de ses chefs et toute la conception juridique qui est en train de passer dans le code et qui sacrifie systématiquement la personne humaine aux intérêts de la communauté

(1) Il s'agit de l'encyclique *Mit brennender Sorge.*
(2) Qui datait du 18 mars (Encyclique *Divine Redemptoris*).

populaire, interprétée par les hommes qui s'en sont arrogé le commandement. La protestation pontificale en faveur du droit naturel restera, sans doute, une page historique.

Quoi qu'il en soit, ces passages de l'encyclique établissent une incompatibilité totale, une hostilité sans remède entre le national-socialisme et le catholicisme.

Mais l'encyclique va plus loin encore. Elle fait un devoir au clergé, aux parents catholiques, à la jeunesse elle-même de ne pas se soumettre, de ne pas trahir la foi et de lutter pour la sauvegarde de droits qui viennent de Dieu.

Elle revêt, par là, l'allure d'une véritable déclaration de guerre. Elle paraît d'ailleurs en un moment où la question des élections protestantes au synode général agite profondément non pas la masse de la population, qui reste assez indifférente à ces querelles, mais l'élite de la société bourgeoise. J'ai été frappé de constater avec quelle liberté de jugement et quelle violence de langage s'expriment couramment, sur ce sujet, des personnalités qui se réclament pourtant du national-socialisme et servent le régime.

Le gouvernement du Reich voudra-t-il, pourra-t-il étouffer l'encyclique pontificale ? Il semble que le clergé allemand ait déjà pris des mesures pour lui assurer, dès maintenant, une large diffusion. Pareille audace ne manquera pas de provoquer la fureur de M. Hitler et de ses lieutenants. Ils l'interpréteront comme une atteinte à leur autorité et à leur prestige. Ils n'y répondront peut-être pas par des paroles. Mais ils seront tentés d'y riposter par des actes. Il est possible que les choses évoluent désormais assez rapidement vers la dénonciation du Concordat et la séparation de l'Église et de l'État. C'est ce que paraissait indiquer entre les lignes l'article publié ce matin par le *Völkischer Beobachter* (voir mon télégramme nº 1219) [1]. C'est aussi l'impression qui se dégage des propos tenus par certaines personnalités dirigeantes.

[1] Document non reproduit (analyse de presse).

145

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SAINT-JEAN-DE-LUZ, VALENCE, PALMA, LAS PALMAS, SAINT-SÉBASTIEN, BILBAO, LA COROGNE, SÉVILLE, MADRID, MALAGA, ALICANTE, BARCELONE.

T. nos 154 à 158; 144 à 148; 15 à 19; 14 à 18; 12 à 16; 22 à 26; 10 à 14; 22 à 26; 111 à 115; 26 à 30; 39 à 43; 107 à 111.

Paris, 22 mars 1937, 23 h. 45.

Pour Saint-Jean-de-Luz et Valence : J'adresse à nos consuls en Espagne le télégramme suivant :

Pour Valence : Que je vous serais obligé de communiquer à notre consul à Valence.

Pour tous les postes : A la suite des décisions du Comité de non-intervention au sujet des volontaires, un décret en date du 18 février dernier (paru au *Journal officiel* du 19 février) a interdit à tout aéronef, autre que les aéronefs commerciaux accomplissant des services réguliers, de s'envoler d'un aérodrome français à destination de l'Espagne ou de survoler l'Espagne sans une autorisation spéciale. Ce décret a également stipulé que tous les aéronefs privés ou commerciaux se rendant en Espagne doivent atterrir sur un des aérodromes frontières désignés. Il a en outre décidé, pour assurer l'observation de ces dispositions, que :

1o Si un avion appartenant à une compagnie de transport aérienne est contraint, au cours d'un voyage régulier, de déposer en territoire espagnol, en raison d'un cas de force majeure, des passagers uniquement titulaires de visas de transit, ou qui ne sont pas à proximité de leur lieu de destination en Espagne, le commandant de l'aéronef sera tenu d'avertir sans délai le consul de France du lieu le plus rapproché de l'atterrissage. Le consul devra statuer sur l'opportunité du rapatriement des passagers et, le cas échéant, y pourvoir. Il devra, en outre, aviser l'aérodrome frontière français de départ;

2o Tout pilote d'avion privé contraint, par un cas de force majeure, d'atterrir en territoire espagnol, devra en faire sans délai la déclaration à l'autorité consulaire française compétente. Si l'avion ne peut continuer son voyage par la voie des airs, l'autorité consulaire en contrôlera le rapatriement. Elle statuera également sur le rapatriement éventuel des passagers qui pourraient être à bord. Il lui incombera aussi d'avertir l'aérodrome frontière français de départ;

3o Si, au cours de l'escale d'un avion commercial régulier sur un aérodrome espagnol, un passager à destination d'un autre aérodrome espagnol ou des

aérodromes au-delà de l'Espagne mettait l'arrêt à profit pour interrompre son voyage, le commandant de l'aéronef et le préposé de la compagnie résidant éventuellement sur l'aérodrome devraient en aviser aussitôt l'autorité consulaire compétente et l'aérodrome frontière français de départ.

Il vous appartient, en conséquence, dans les cas précités, d'aviser d'urgence l'aérodrome frontière français de départ, en lui communiquant toutes précisions utiles sur les caractéristiques de l'appareil, les noms du pilote et des passagers, l'aérodrome français de départ, etc., ainsi que sur les décisions que vous aurez prises notamment en ce qui concerne le rapatriement éventuel des passagers.

Vous voudrez bien également en informer le Département.

146

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 761 à 765. *Paris, 22 mars 1937, 23 h. 45.*

Je me réfère au télégramme de Moscou qui vous est transmis sous les numéros 749-750 (1).

La préoccupation du gouvernement français est d'obtenir que le comité de Londres procède à l'examen immédiat de la question du rappel des volontaires et lui donne en fait la priorité sur celle des actifs espagnols qui suppose, en raison de son caractère technique, une étude préliminaire approfondie par des experts financiers et des juristes.

Mais, pour parvenir à ce résultat, il paraît indispensable d'accepter parallèlement l'inscription à l'ordre du jour de la question de l'or, qui n'est qu'un élément de celle, plus générale, des actifs espagnols. Il ne s'agit pas, pour le moment, de prendre position sur le fond d'un problème qui appelle un examen juridique et technique approfondi de la part des experts. De ce point de vue, le délégué de la France devra se réserver évidemment de connaître l'argumentation russe aussi bien que celle que pourront mettre en avant les partisans de l'embargo. M. Maisky, au surplus, ne saurait faire état de l'opinion des jurisconsultes du Quai d'Orsay, cette opinion n'ayant fait l'objet d'aucune communication de notre part au gouvernement soviétique.

La question de l'or se présente sous deux aspects :

1° Il y a la question des responsabilités éventuelles des acquéreurs d'or, au cas où une réclamation serait présentée ultérieurement par la Banque

(1) Il s'agit du T. 158-159 de Moscou du 21 mars, par lequel l'ambassadeur de France annonce que le gouvernement de l'U.R.S.S. accepte une discussion séparée par le comité de Londres des problèmes du retrait des volontaires et de l'embargo sur les actifs espagnols.

d'Espagne ou un gouvernement espagnol qui ne reconnaîtrait pas les opérations faites par le gouvernement de Valence. Cette question ne paraît pas pouvoir concerner le Comité de non-intervention;

2° Au contraire, le Comité a qualité pour se préoccuper de l'assistance financière indirecte résultant du fait que, en acceptant des versements d'or espagnol, l'on fournit au gouvernement vendeur des moyens de payement. Mais, de ce point de vue, l'or joue le rôle que peut jouer tout autre actif qui serait à la disposition du gouvernement de Valence ou des autorités rebelles pour se procurer des devises ou pour payer des marchandises.

A cet égard, vous pouvez dire à M. Maisky que, de l'avis du gouvernement français, la question de l'embargo sur l'or ne pourra être envisagée utilement au Comité que si, en même temps, l'on prévoit des mesures analogues à l'égard des autres actifs espagnols (matières premières, produits divers, aliénation par vente ou par concession de tel ou tel élément du patrimoine espagnol, etc.).

Ce rapprochement marque assez la difficulté d'un règlement pratique et me paraît par conséquent, à ce titre, de nature à donner au gouvernement soviétique les apaisements qu'il peut souhaiter.

147

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 368. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 22 mars 1937* [1].

(*Reçu :* le 23, 17 h.)

Selon un renseignement recueilli dans la zone occidentale de l'Espagne, le nombre des Italiens actuellement incorporés aux forces du général Franco serait d'environ 100.000 et l'on en attendrait encore quelque 40.000 autres.

L'évaluation de 100.000 est en contradiction avec un autre renseignement provenant de la même zone et selon lequel une vingtaine de milliers d'Italiens auraient figuré parmi les forces qui opéraient dans la région de Malaga et une trentaine de milliers parmi celles qui opéraient dans la région de Guadalajara, ce qui ferait 50.000 en tout.

Les deux renseignements en question étant dus à des sources étrangères sérieuses, il est difficile de choisir. Toutefois, il m'est revenu que l'auteur de la seconde évaluation, lorsqu'on lui a fait part de la première pour l'amener à compléter ses indications, a déclaré qu'après tout il était peut-être resté en dessous de la vérité, car l'on ne pouvait pas mettre en doute la volonté inébranlable qu'avait M. Mussolini d'empêcher la victoire du communisme en

(1) Par courrier en clair.

Espagne, ni l'intérêt passionné avec lequel il suivait les événements de ce pays.

Pour ma part, sans m'attacher à des chiffres qu'il m'est impossible de discuter en connaissance de cause, je ne puis que confirmer l'opinion esquissée dans mon télégramme nº 311 du 12 mars (1) : en Espagne, M. Mussolini fait réellement la guerre et ses intentions ne peuvent être comprises (comme durant la campagne d'Abyssinie d'ailleurs) que si l'on tient compte de ce fait fondamental qu'il a conscience d'être en guerre.

Faisant la guerre en Espagne, sans éprouver le besoin de la déclarer à un gouvernement qu'il ne reconnaît plus, M. Mussolini est évidemment résolu à la gagner. Il est donc probablement résolu aussi à la faire à qui voudrait l'empêcher de la gagner. Les circonstances lui sont plus favorables, du point de vue international sinon du point de vue militaire, que durant la campagne d'Abyssinie. L'Allemagne est engagée en Espagne tandis qu'elle ne l'était pas en Afrique orientale et surtout la Russie soviétique a joué dans l'affaire espagnole un rôle si important que les puissances appelées à soutenir la même cause qu'elle devraient, le cas échéant, affronter une lutte dans laquelle elles auraient le communisme russe pour allié, avec tous les risques de guerre civile qui en résulteraient sur leur propre sol (voir mon télégramme nº 151 du 9 février) (2).

Sans être en mesure de savoir exactement combien d'Italiens combattent en Espagne ni si M. Mussolini se dispose à leur envoyer encore des renforts, on ne peut donc pas se dissimuler la gravité que la prolongation du conflit espagnol confère à la situation européenne au début de ce printemps.

148

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1233. Secret. Réservé. *Berlin, 22 mars 1937* (3).

(*Reçu :* le 25, 12 h. 25.)

Une conversation avec mon collègue tchécoslovaque m'a permis de mettre au point les renseignements contenus dans mon télégramme nº 1148 du 16 mars 1937 (4).

C'est bien le fils du général Haushofer et le comte Trautsmannsdorf (5) qui, en novembre dernier, s'abouchèrent avec M. Mastny dans l'intention de

(1) Ce télégramme est ci-dessus reproduit sous le nº 95.
(2) Publié au tome IV de la présente série sous le nº 415.
(3) Par courrier en clair.
(4) Pièce non reproduite, qui faisait état de négociations confidentielles germano-tchèques.
(5) Sur ce dernier, voir, au tome IV de la présente série, le nº 383 (note).

rechercher les bases d'une amélioration des rapports tchéco-allemands, et d'examiner la possibilité d'aboutir à la conclusion d'un accord de non-agression.

Les deux intermédiaires allemands se réclamaient de M. Hitler lui-même et se déclaraient investis et autorisés par lui. Ils l'étaient, en effet. Le Chancelier ne s'était pas borné à leur donner une vague assurance d'intérêt. Il était en contact régulier au moins avec M. Haushofer et il se faisait rendre compte par celui-ci de la marche de la négociation.

Pourtant, M. von Neurath et la Wilhelsmstrasse avaient été laissés dans l'ignorance de l'entreprise et M. Mastny avait dû s'engager à garder le secret.

C'est à l'occasion de sa visite à Vienne que le ministre des Affaires étrangères du Reich eut, pour la première fois, vent de l'affaire. Il en parla, à son retour, au Chancelier qui, soit pour dissimuler son embarras, soit parce que la tentative n'avait pas conduit à un résultat positif, affecta de n'y voir qu'un épisode négligeable.

Les intermédiaires allemands suggéraient un pacte de non-agression qui n'aurait comporté aucune espèce de réserve.

Du côté tchèque, il fut répondu que la Tchécoslovaquie ne consentirait jamais à faire abstraction des obligations qu'elle avait contractées envers la Société des Nations, la France et la Russie.

On s'avisa, alors, de revenir au pacte d'arbitrage conclu par les deux pays en 1925 et d'étudier si l'on n'y trouverait pas une base d'accord utilisable.

Mais, du côté allemand, l'existence du pacte russo-tchèque fut représentée comme un obstacle difficile à franchir; on réclamait, à tout le moins, des garanties contre une extension éventuelle ou un fonctionnement automatique de ce pacte.

L'échange de vues suivit, ainsi, un cours sinueux et traînant, coupé de longs intervalles de silence; et, d'ailleurs, tandis qu'il se déroulait, les campagnes violentes de la presse du Reich ne cessèrent pas.

Depuis que le baron von Neurath a été instruit de l'activité de MM. Haushofer et Trautmannsdorf, ceux-ci paraissent être rentrés dans l'ombre.

L'envoi du mémorandum du 10 mars au gouvernement britannique [1] a, du reste, modifié la situation. Le cas du pacte russo-tchèque se trouve inclus dans le débat plus général qui vient de se rouvrir à propos du pacte occidental et il est, en quelque sorte, primé par lui.

Les sondages effectués ne semblent pas, toutefois, avoir été complètement vains. La conclusion d'un accord économique entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, au début de mars, l'amnistie décrétée par le cabinet de Prague et dont beaucoup d'Allemands des Sudètes ont profité, les concessions récemment faites à la minorité allemande [2], enfin la négociation d'un accord relatif à l'aviation commerciale qui sera signé d'ici peu ont établi la bonne foi et la bonne volonté de la Tchécoslovaquie. Il faut croire que le Führer n'y a pas été

[1] Le mémorandum allemand du 10 mars est ci-dessus reproduit sous le nº 98.
[2] Le 11 février.
[3] Voir ci-dessus le nº 22.

absolument insensible ou qu'il n'a pas renoncé à ménager l'avenir. Car il a, m'assure-t-on, donné l'ordre d'arrêter la campagne de la presse, de ne plus prendre à partie la Tchécoslovaquie au sujet de son entente avec l'U.R.S.S. et de se borner à traiter, et encore sans violence, de la question des Allemands des Sudètes. Effectivement, depuis huit jours, comme je l'ai signalé, les journaux du Reich ont mis, tout à coup, une sourdine à leurs attaques.

Il reste à se demander comment s'explique l'attitude de M. Hitler et ce que signifie son jeu dans une intrigue que le ministre de Tchécoslovaquie, lié par sa promesse, n'avait pu que me laisser deviner, mais dont je ne doutais pas, connaissant la loyauté de son caractère, qu'il m'instruirait en détail, dès qu'il s'estimerait en droit de le faire.

Que M. Hitler ait agi en dehors de son ministre des Affaires étrangères et de la Wilhelmstrasse n'est pas ce qui doit étonner. Il a gardé le goût et l'habitude de la conspiration et des combinaisons secrètes. Il partage, en outre, les préjugés de son parti contre les diplomates. Il n'aurait pas été fâché de régler sans eux un problème réputé délicat et difficile et de les mettre tout à coup en présence du résultat obtenu. C'est ainsi qu'il semble avoir procédé, avec l'aide des services de M. von Ribbentrop, pour la conclusion de l'accord germano-japonais.

Il est plus étonnant que le Chancelier se soit efforcé de traiter en sous-main avec la Tchécoslovaquie, à l'heure même où la presse du Reich dirigeait contre ce pays une campagne d'agression persévérante, où certains chefs nationaux-socialistes tenaient les propos les plus menaçants [1], où la disposition des troupes allemandes à la frontière pouvait susciter les pires soupçons, et où le monde entier, au surplus, considérait que ce coin d'Europe allait être prochainement le théâtre d'événements graves.

Il y a eu certainement chez lui des préoccupations de tactique et un essai de manœuvre. Tout en soumettant la Tchécoslovaquie à une pression très forte, il a cherché à la tenter par l'appât d'un accord bilatéral qui lui procurerait l'assurance de la paix. Il a cherché à la détacher à la fois de la France, de la Russie et de la Petite Entente, fidèle à son désir de briser les fronts qu'il rencontre en face de lui. C'est le procédé qu'il a employé avec la Pologne et qu'il emploie aujourd'hui avec la Belgique. Il est, d'ailleurs, assez caractéristique que ses sondages se soient ralentis et même arrêtés, à partir du moment où Prague eût déclaré que la Tchécoslovaquie n'entendait pas se soustraire à ses obligations ni à ses alliances.

Aussi bien pourra-t-il se prévaloir des conversations qu'il a engagées, pour lever les scrupules auxquels, en recourant à une tactique analogue, il se heurterait, chez les Yougoslaves, par exemple, ou chez les Roumains.

Dans le cas, enfin, où il se déciderait à lancer les armées du Reich contre la Tchécoslovaquie, il lui serait avantageux d'être en mesure d'affirmer qu'ayant offert à celle-ci un pacte de paix, il en avait essuyé un refus.

(1) Notamment le ministre allemand de la Propagande, le 5 février, qui qualifiait la Tchécoslovaquie de « navires porte-avions » de Moscou (sur ce discours, voir au tome IV de la présente série le n° 409).

Tout ceci dit, qui est plausible, et même vraisemblable, il ne faut pas écarter absolument la supposition qu'il ait été sincère et vraiment soucieux d'arriver à un règlement pacifique. L'idée de répondre aux soupçons et aux accusations du dehors par un geste capable de confondre ses détracteurs est de celles qui séduisent par intervalles son esprit. Et l'on ne saurait négliger ce que sa nature renferme de flottant, de contradictoire et de ténébreux.

Entre la Tchécoslovaquie et lui, il n'a pas rompu les ponts. Il a même étendu jusqu'à Prague les bénéfices de l'accalmie que sa politique extérieure paraît vouloir, pour l'instant, faire régner. Au demeurant, le développement de la négociation locarnienne nous éclairera, peut-être, sur ses intentions définitives.

149

Note du Ministre de France à Prague [1]

Conversation avec M. Benès

Prague, 22 mars 1937.

I

Le Président estime passée la période la plus aiguë de la crise politique : le redressement français et britannique, l'intimité franco-anglaise donnent à l'Europe entière l'impression que c'est actuellement la force des grandes démocraties occidentales qui est prépondérante. Cette impression existe également en Tchécoslovaquie.

M. Benès estime que l'Allemagne et l'Italie elle-même sentent que la période du chantage et de la terrorisation est passée. Suivant les renseignements qu'il a reçus, le Président affirme que M. Hitler et le gouvernement allemand n'escomptent plus un affaiblissement français consécutif à des troubles sociaux ou financiers. L'Allemagne et l'Italie se rendent compte d'autre part que la guerre en Espagne ne pourra se terminer par un succès rapide.

Au sujet des notes allemande et italienne concernant le pacte de l'ouest [2], le Président a des renseignements suivant lesquels le point de vue de Rome et de Berlin est tout à fait inacceptable : en somme les renseignements qui résultent du télégramme de Bruxelles qui m'a été communiqué [3]. M. Benès considère néanmoins que le fait d'avoir envoyé ces notes prouve que les gouvernements allemand et italien jugent que le temps est passé d'employer la manière forte.

(1) Extraites des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Ces notes sont reproduites ci-dessus sous les nos 98 et 140 (annexe).
(3) Allusion au T. 179-182 du 16 mars ou au T. 184-186 du 17, ci-dessus reproduits sous les nos 105 et 112.

Dans ces conditions, — et j'ai été chargé de le dire à M. Blum et à M. Delbos —, le Président estime que la France et l'Angleterre entourées de leurs alliés doivent se tenir fermement sur leurs positions et ne rien céder. A son avis, les efforts allemands et italiens en vue de dissocier la Petite Entente, d'agir en Autriche et en Hongrie, se sont révélés infructueux aux yeux de leurs auteurs mêmes. M. Benès ne dit pas que ces anciennes intrigues ne reprendront pas ni que les Allemands et les Italiens ont renoncé définitivement à leurs anciens procédés, mais il pense que pour le moment, il y aura une accalmie et que le temps travaille très nettement en notre faveur.

Au sujet des rapports entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, M. Benès m'a confirmé ce qu'il m'avait déjà dit précédemment. Les Allemands ont fait des sondages, surtout du côté de M. Mastny, mais il n'y a rien de concret[1]. Si jamais le Président était saisi d'une proposition précise, il l'étudierait avec nous avant d'y répondre. Le Président a ajouté que des conversations parallèles aux nôtres avaient eu lieu entre M. Delbos et M. Osusky à ce sujet.

Parlant de l'attitude de scepticisme qu'il avait cru devoir adopter dans le courant de l'année dernière en ce qui concerne l'imminence d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie [2], M. Benès s'est plaint des articles de Mme Tabouis, en disant que dans bien des cas dévoiler un danger et surtout l'exagérer pouvait avoir un effet psychologique contraire à celui que Mme Tabouis voulait produire.

Au sujet des rapports avec la Russie, le Président réglera son attitude sur celle de la France et de l'Angleterre.

Rapports réciproques des états de la Petite Entente.

La visite de M. Tataresco [3] ne sera l'occasion d'aucun événement politique précis, mais elle pourra et devra être utilisée en vue de manifester l'intimité roumano-tchécoslovaque et la solidarité de la Petite Entente.

A Belgrade, M. Benès a l'intention « de ne rien casser ». Il exposera très franchement et très cordialement aux hommes d'État yougoslaves les inconvénients de la politique d'hésitations qu'ils poursuivent; il appuiera son argumentation sur l'exemple de la Pologne. Il n'est pas en son pouvoir, dit-il, d'enlever de l'esprit des hommes d'État yougoslaves la peur de l'Allemagne et de l'Italie. Mais M. Benès estime que cet état d'esprit ne durera pas au-delà d'un certain temps. C'est pourquoi, si les accords que nous avons en vue ne peuvent être conclus à l'occasion de la prochaine réunion du conseil de la Petite Entente et du voyage du Président à Belgrade, et tel est bien le sentiment de M. Benès, le Président a prescrit à M. Krofta de manœuvrer pour laisser ouverte la question de ces pactes. La résolution qui serait prise en ce sens serait bien entendu tenue secrète. M. Benès attribue une grande importance actuelle aux difficultés résultant pour le gouvernement de Belgrade de la situation intérieure yougoslave.

(1) Sur ces sondages, et les réactions de Prague, voir, au tome IV de la présente série, les nos 359, 375, 383 (note), 393, 442; ci-dessus les nos 19, 104, 148.

(2) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 82, 116, 209.

(3) La visite à Prague du président du Conseil roumain et de son secrétaire d'État à l'Armement devait se dérouler du 22 au 24 mars.

En ce qui concerne les rapports entre la Tchécoslovaquie d'une part, l'Autriche et la Hongrie de l'autre, M. Benès laisse la porte grande ouverte à un rapprochement avec l'Autriche. Il faut, dit-il, prendre garde de découvrir le jeu pour éviter que l'Autriche ne soit reprise en main par l'Allemagne et l'Italie, mais le Président serait heureux d'arriver à un rapprochement, non seulement économique mais politique, avec l'Autriche.

Je l'ai questionné sur la Hongrie. Il m'a dit qu'un rapprochement avec la Hongrie serait le second pas, qu'il avait bien l'impression que le gouvernement Daranyi et une partie des cercles autorisés hongrois s'étaient rendu compte du danger impliqué dans les récents troubles politiques et tentatives de coup d'État et avaient reconnu la main de l'Allemagne dans toutes ces machinations[1]. Cependant, M. Benès considère qu'aujourd'hui la situation intérieure en Hongrie est très mauvaise et même périlleuse et que dans ces conditions, le gouvernement n'oserait pas encourir l'hostilité de l'Allemagne.

II

M. Benès m'a chargé de donner la formelle assurance à M. Blum et à M. Delbos que la politique tchécoslovaque ne changerait pas : les crises masquées analogues à celle qui s'est produite l'automne dernier [2] ne sont pas nouvelles en Tchécoslovaquie. Il est d'ailleurs explicable que M. Benès, ayant quitté la direction du ministère des Affaires étrangères après dix-sept ans de magistrature continue, et cela au moment où se produisaient de grands événements internationaux, la politique qu'il avait suivie devînt l'objet de critiques pas toujours bienveillantes. Ces critiques étaient facilitées par le fait qu'étant devenu président de la République, M. Benès ne pouvait pas défendre ses idées aussi facilement que quand il était dans la politique active. Mais cette crise est actuellement finie. D'ailleurs, M. Benès est convaincu que personne ne prendrait la responsabilité de tenter de soustraire la Tchécoslovaquie à ses directives.

150

Note de la Direction politique

Aide-mémoire belge

Paris, 22 mars 1937.

L'ambassadeur de Belgique résume la conversation qu'il a eue le 6 mars avec le secrétaire général. M. Léger lui a dit alors que le gouvernement français avait toujours considéré la Belgique comme entièrement libre d'orienter à son gré sa politique extérieure, comme sa politique intérieure. La Belgique

(1) Sur ces « machinations », voir ci-dessus le n° 75 (note).
(2) Sur cette « crise » entre le gouvernement et les agrariens tchèques, voir notamment, au tome IV de la présente série, le n° 72 (note).

n'avait d'autres liens avec la France que ceux résultant du traité de Locarno et des accords de Londres du 19 mars 1936.

La Belgique était donc parfaitement fondée, si elle l'estimait de son intérêt, de reprendre sa liberté d'action.

En ce qui concerne l'aide que la France était prête à fournir à la Belgique, c'est la Belgique même qui en déterminerait la mesure et qui en fixerait les limites suivant l'attitude qu'elle adopterait. On pouvait concevoir une assistance dont tous les éléments seraient préparés à l'avance, ce qui supposait évidemment une série d'accords préalables. On pouvait concevoir aussi que la Belgique précise simplement l'assistance qu'elle désirait obtenir. On pouvait concevoir enfin que le principe de l'assistance seul soit fixé, sans qu'aucun programme préalable en soit établi; dans ce cas, l'assistance ne pourrait résulter que de mesures improvisées.

Le comte de Kerchove ajoute que cette conversation témoigne de la compréhension avec laquelle le gouvernement français envisage la situation belge et il donne lecture de l'aide-mémoire qu'il a mission de remettre.

Le directeur politique adjoint, après avoir excusé le secrétaire général empêché au dernier moment par une affaire urgente de recevoir l'ambassadeur de Belgique, constate que le document belge confirme la fidélité du gouvernement belge aux principes du pacte de la Société des Nations ainsi que la volonté du gouvernement royal de s'opposer à toute attaque contre le territoire belge. Il demande si, suivant la formule employée en d'autres circonstances par des représentants qualifiés de la pensée du gouvernement belge, il faut entendre que les mots « à travers le territoire belge » visent le cas d'une agression aérienne autant que d'une agression par voie de terre. Le comte de Kerchove répond qu'il n'a pas d'instructions sur ce point mais qu'à son avis, il n'y a pas de doute et que l'on a entendu couvrir toutes les formes d'agression [1]. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'un accord international eût neutralisé l'air. M. Massigli ajoute qu'il ne doute pas qu'une prompte réponse ne soit faite au document qui vient de lui être remis. Il précise confidentiellement que les gouvernements français et anglais étaient en contact pour examiner dans quelles conditions ils pourraient dès maintenant marquer leur souci de tenir compte des préoccupations belges. Du point de vue psychologique, il regrette que la démarche belge ait devancé la leur.

Le comte de Kerchove tient à souligner à ce propos que le document qu'il remet ne constitue à aucun degré une dénonciation des engagements qui lient la Belgique; il n'y a là que la constatation d'une situation et l'expression du vœu qu'il soit tenu compte promptement de cette situation.

L'ambassadeur de Belgique pense qu'une copie de cet aide-mémoire sera remise aujourd'hui à Londres.

(1) Le ministre français des Affaires étrangères, rendant compte de cet aide-mémoire et de la conversation de l'ambassadeur de Belgique à Paris (T. de Paris à Londres et Bruxelles du 23 mars, 20 h. : nos 768-770; 100-102), déclarait : « En revanche, M. Van Zeeland avait nettement indiqué au président du Conseil et à moi-même [lors de son voyage à Paris du 8 mars. Voir ci-dessus le n° 143 (note)] que le survol de la Belgique serait considéré par son gouvernement exactement comme une invasion par terre ».

ANNEXE

Aide-mémoire (1)

Le gouvernement du Roi a été heureux de constater que les derniers entretiens, particulièrement celui que le comte de Kerchove eut le 6 mars avec M. Léger, avaient sensiblement rapproché les points de vue. Tout en confirmant l'assistance promise à la Belgique, en cas d'agression non provoquée, ces conversations ont fait apparaître le souci du gouvernement de la République de laisser la Belgique déterminer en toute liberté la contribution qu'elle croit pouvoir apporter à la sécurité de l'Occident. Le gouvernement du Roi a vivement apprécié la compréhension que le gouvernement de la République a montrée à cet égard.

Ainsi que l'exposait la note du 22 octobre 1936 (2), le devoir qui incombe à la Belgique, en tenant compte à la fois de sa fidélité aux principes du covenant et des limites que lui imposent sa position géographique et la force relative de ses moyens militaires et financiers, est d'opposer une solide barrière aux forces qui tenteraient d'atteindre un de ses voisins à travers le territoire belge. Le régime provisoire établi il y a plus d'un an à Londres se prolonge au-delà de toute attente, sans que les garanties dont il devait être entouré aient pu se réaliser et sans qu'on puisse encore prévoir la conclusion d'un nouveau pacte occidental. La constatation s'est imposée au gouvernement du Roi qu'il ne serait plus à l'avenir en son pouvoir de prêter une assistance allant au-delà du rôle qu'il s'est assigné. Il serait désirable que, à une date aussi rapprochée que possible, les accords à intervenir tinssent compte de cette situation.

Le rôle défini ci-dessus si lourd soit-il, le gouvernement français sait que la Belgique est déterminée à le remplir jusqu'au bout, comme elle le fit jadis, et à y consacrer toutes ses forces et toute son énergie. Il correspond à la mission historique de la Belgique. Le gouvernement du Roi est désireux, tout en assumant cette mission, de poursuivre et de développer la confiante collaboration qui unit les deux nations dans l'œuvre de la paix.

151

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 214/AM. *Berlin, 22 mars 1937.*

Suite à mes lettres nº 201 du 17 mars 1937 et nº 208 du 18 mars 1937 (3).

Je reviens sur l'organisation du nouveau commandement d'armée. Le sujet est, à mon avis, d'une très grande importance en ce qu'il nous révèle, au point de vue de l'utilisation des forces en temps de guerre, des intentions que nous ne pouvions que soupçonner.

Le général Schmit, attaché militaire belge, a eu le 20 mars une entrevue avec le chef du bureau des armées étrangères qui avait été chargé par le général Beck, chef d'État-major général, de lui donner certaines explications

(1) Remis le 22 mars à midi.
(2) Reproduite au tome III de la présente série sous le nº 397.
(3) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ces deux pièces, qui traitaient de l'organisation militaire de l'Allemagne.

au sujet du 4e *Gruppenkommando*. Il résulte de ce que mon collègue m'a rapporté que la définition que j'ai donnée de la mission de ce 4e *Gruppenkommando*, définition qui reposait pour une part sur ce qui m'avait été dit au ministère, et pour le reste sur des hypothèses, est exacte. *Cet organe est créé pour étudier dès le temps de paix l'organisation et l'emploi d'une masse comprenant : les grandes unités blindées, des groupes de reconnaissance motorisés, des divisions d'infanterie motorisées.*

Le chiffre de dix-neuf groupes de reconnaissance motorisés, celui de quatre divisions d'infanterie motorisées, ont été répétés dans l'entretien qu'a eu mon collègue avec le colonel von Tippelskirch. Il n'a pas été question, toutefois, des unités de chars de corps d'armée dont j'ai fait état dans mes hypothèses.

Je souligne l'importance des confirmations qui m'ont été apportées par le général Schmit. En outre, l'emplacement choisi pour l'état-major de ce 4e groupement donne lieu à réflexion. Pourquoi a-t-on choisi Leipzig? Cette ville est située à 100 kilomètres de la frontière tchèque, sur le prolongement de l'axe nord-ouest-sud-est de la Bohême, en position centrale par rapport aux trois divisions du corps blindé. Si les Allemands voulaient attaquer le plateau bohémien, Leipzig serait placé judicieusement pour recevoir l'état-major de forces dont le déploiement, par suite du stationnement du temps de paix, est tout naturellement aiguillé en direction générale de Prague.

Quand on constate avec quel soin le service allemand de propagande entretient chaque jour la campagne en faveur des Sudètes, quand on recueille couramment des propos tels que ceux que j'ai rapportés sous le nº 158 du 3 mars dernier [1], suivant lesquels la Tchécoslovaquie est condamnée à disparaître le jour où l'armée allemande sera complètement reconstituée, quand on observe que l'Allemagne se couvre par des fortifications à l'est et à l'ouest, et non au sud, quand on examine sur la carte la répartition des forces principales de ce nouveau groupement de grandes unités, on est bien obligé de se demander si en dépit des assurances de paix prodiguées par Hitler, l'Allemagne ne prépare pas un mauvais coup contre la Tchécoslovaquie. Sans doute peut-elle penser que la France, pour ne parler que de nous, aura des velléités de rester fidèle à ses engagements. Mais encouragée par notre absence de réaction au cours des années passées, convaincue que nous glissons infailliblement vers un état de décomposition organique qui nous rendra incapables d'agir à l'extérieur, l'Allemagne compte sur notre inertie, notre impuissance, et au pis aller, sur la protection de ses organisations défensives. Elle espère probablement aussi que ses opérations contre la Tchécoslovaquie pourraient être menées assez vivement pour qu'elle puisse disposer de nouveau de toutes ses forces actives sur un autre front.

Elle est habituée aux opérations sur lignes intérieures.

(1) Allusion à la dépêche reproduite ci-dessus sous le nº 58.

152

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 130 à 133. *Belgrade, 23 mars 1937, 17 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 19 h. 15, 20 h. 10.)

Le président du Conseil m'a dit ce matin que le comte Ciano arriverait à Belgrade le 25 mars et qu'il y passerait trois jours.

Suivant le communiqué qui sera donné, sa visite aura pour but de conférer avec le gouvernement yougoslave; en réalité, elle sera vraisemblablement marquée par la signature de l'accord qui a été négocié à Rome par M. Soubovitch et qui ne serait pas encore tout à fait au point. C'est le problème des minorités slovènes, particulièrement délicat, qui rencontrait quelques difficultés.

M. Stoyadinovitch se montre par contre très satisfait de la solution qui a été acceptée à Rome pour le règlement de la question des réfugiés politiques. Quant à l'Albanie, les deux gouvernements se sont entendus sur une formule consacrant le respect de l'indépendance albanaise et interdisant à chacun des deux ...[1] d'avoir dans ce pays une position privilégiée aussi bien du point de vue politique que du point de vue économique.

Les accords sur ces trois points ne seront pas publiés et le Président m'a exprimé le désir que les indications qu'il m'a données soient considérées par Votre Excellence comme confidentielles.

Le document, qui sera vraisemblablement signé à Belgrade et qui consacrera l'aboutissement des conversations, s'inspirera à la fois, m'a dit le Président, de l'ancien pacte d'amitié italo-yougoslave [2], de l'accord polono-allemand [3] et du *gentlemen's agreement* italo-britannique[4]. Désir réciproque du maintien de la paix, respect des frontières, interdiction de recourir à la guerre y seront inscrits. Le gouvernement yougoslave a réussi à faire insérer en outre une clause spécifiant que l'accord ne saurait aller à l'encontre des engagements internationaux pris par les deux parties.

Bref, a conclu le Président, nous avons suivi le conseil qui nous a été donné à Paris : « arranger dans les meilleures conditions possibles les points de litige existants entre les deux pays, mais ne pas aller trop loin ». « Nous avons pris toutes les précautions, a-t-il ajouté, pour n'inquiéter ni nos alliés, ni la France dont l'amitié reste à la base de notre système politique ». M. Stoyadinovitch

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 27 janvier 1924.
(3) Pacte de non-agression du 26 janvier 1934.
(4) Du 2 janvier 1937 (voir, au tome IV de la présente série, le n° 234).

m'a confié que le gouvernement italien aurait été disposé à aller jusqu'à l'alliance; qu'il avait ensuite proposé un pacte analogue à celui qu'il avait conclu avec la Grèce et la Turquie; le négociateur yougoslave avait dû déployer beaucoup d'habileté pour maintenir les conversations dans des limites plus modestes.

D'après M. Stoyadinovitch, la conclusion de l'accord italo-yougoslave marque le désir du gouvernement de Rome de s'affranchir tôt ou tard d'une collaboration allemande dont il comprendrait tout le danger et elle ne saurait être considérée comme un succès pour la politique de Berlin.

153

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 139, 140. Urgent. Réservé. *Belgrade, 23 mars 1937, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h.; le 24, 0 h. 40.)

Dans ma conversation avec le président du Conseil [1], qui m'a dit d'ailleurs avoir gardé le contact à ce sujet avec le gouvernement français par l'entremise de son ministre à Paris, je me suis borné jusqu'ici à ne pas faire d'objection à un accord italo-yougoslave qui rencontrerait l'agrément des deux autres états de la Petite Entente et qui n'impliquerait pas un changement de la politique générale de la Yougoslavie.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir d'urgence si cette attitude correspond à ses vues et si je puis féliciter le comte Ciano de la conclusion de négociations que nous préconisions il y a deux ans et à laquelle nous aurions peut-être intérêt à réserver un accueil favorable, même dans les circonstances actuelles.

En m'abstenant d'une semblable démarche auprès du ministre des Affaires étrangères italien que je connais personnellement, je donnerais l'impression que le gouvernement français désapprouve l'accord.

(1) Dont il a été question déjà ci-dessus sous le n° 152.

154

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE.

T. nos 158 à 165. Urgent. Réservé. *Paris, 23 mars 1937, 23 h. 30.*

M. Pouritch était venu me voir le 18 mars et, en termes très généraux, m'avait entretenu des négociations que son pays poursuivait avec l'Italie (1). Il m'avait indiqué notamment que, sur le plan politique, le gouvernement italien, après être allé jusqu'à proposer une alliance, que la Yougoslavie avait refusée, avait suggéré un système de consultation mutuelle, que son gouvernement n'avait pas cru devoir écarter complètement, mais qu'il avait réduit au minimum en lui faisant donner un caractère facultatif; la consultation ne devrait avoir lieu en effet qu'avec l'accord préalable des deux parties.

Le ministre yougoslave ayant exprimé l'espoir que la France verrait ces négociations d'un œil favorable, comme le faisaient, disait-il, l'Angleterre et la Tchécoslovaquie, je lui avais répondu que la France ne pouvait qu'envisager favorablement l'établissement de bonnes relations entre Rome et Belgrade; mais qu'il fallait se méfier des interprétations tendancieuses que, du côté italien, on pourrait essayer de donner à l'accord en le faisant apparaître comme un affaiblissement des relations franco-yougoslaves ou un relâchement des liens de la Petite Entente. J'avais donc exprimé l'espoir que le gouvernement yougoslave tiendrait à préciser lui-même publiquement le sens et la portée de l'arrangement en préparation. Enfin, j'avais marqué qu'il conviendrait que le gouvernement français fût avisé de la teneur exacte de l'accord avant sa conclusion.

M. Pouritch s'était déclaré d'accord sur ces observations, dont il m'avait dit vouloir faire part à son gouvernement. En son absence, le chargé d'affaires est venu aujourd'hui déclarer que la négociation traînait et que sa conclusion devrait en être différée en raison des exigences inadmissibles du gouvernement italien. Or, au même moment, on annonçait à Rome que le comte Ciano partait pour Belgrade en vue de signer des accords, que nous ne connaissons que par une communication orale assez sommaire.

Nous serions en droit d'être surpris de ce procédé, si malgré la déclaration du chargé d'affaires yougoslave, nous nous trouvions brusquement mis en présence du fait accompli, sans la mise au point attendue.

Le traité de 1927 (article 6) (2) comporte, pour les deux gouvernements, l'obligation formelle d'échanger leurs vues dans les questions touchant la politique

(1) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 89, 152, 153.
(2) Allusion au traité d'amitié franco-yougoslave signé à Paris le 11 novembre 1927.

européenne et, à cette fin, de se faire respectivement connaître les traités ou accords qu'ils viendraient à conclure avec des tierces puissances.

En outre l'amitié franco-yougoslave comporte, en pratique, depuis vingt ans, une coordination plus étroite de l'action diplomatique des deux pays. C'est dans cet esprit que nous avons jadis poursuivi la recherche d'un accord tripartite entre Paris, Rome et Belgrade; à défaut de cette solution, et lorsque fut entrepris l'effort de rapprochement franco-italien qui aboutit aux accords de Rome [1], le gouvernement français s'était employé à le combiner avec un rapprochement italo-yougoslave. S'il n'avait pu y parvenir formellement, du moins avait-il recueilli certaines promesses et avait-il mis Belgrade très complètement au courant des possibilités qui s'offraient et des raisons qui nous commandaient de ne pas retarder la conclusion de l'accord franco-italien.

Dans les circonstances actuelles, on ne peut ignorer à Belgrade les doutes que justifie la politique italienne en Espagne. La conclusion de l'accord, en délivrant l'Italie de certains soucis, n'aurait-elle pas pour objet essentiel de lui permettre de s'engager plus avant dans une voie qui risquerait de conduire à des complications méditerranéennes? Il est naturel qu'à Belgrade, on se laisse tenter par l'apparence immédiate d'une occasion favorable; il suffirait, du moins, de parapher l'arrangement, en réservant la signature pour le moment où l'atmosphère serait assainie. Faute d'avoir pris ces précautions, le gouvernement yougoslave pourrait apparaître, malgré lui, comme encourageant la politique aventureuse de l'Italie dans l'affaire espagnole et son crédit, aux yeux de l'opinion européenne aussi bien que française, risquerait de s'en trouver atteint.

Les renseignements que je reçois de notre chargé d'affaires à Rome, et qui vous sont télégraphiés d'autre part, témoignant des efforts de propagande que l'on entend déployer du côté italien, viennent à l'appui de ces observations.

Vous ne dissimulerez donc pas à M. Stoyadinovitch que, si j'ai toujours souhaité le voir parvenir au règlement des litiges qui ont pesé si longtemps sur les rapports de Rome et de Belgrade, je regretterais qu'il n'eût pas pris, avant de conclure, les précautions que commande le souci des intérêts généraux de la politique européenne et, plus particulièrement, le souci des intérêts de la politique française solidaire des intérêts de la Yougoslavie, et qu'il serait inopportun en ce moment de grever de difficultés dans le bassin occidental de la Méditerranée.

A tout le moins lui appartiendrait-il d'obvier, dans quelque mesure, aux conséquences d'une négociation brusquée, en en fixant publiquement l'interprétation et en manifestant, à bref délai, de la manière la plus explicite, la fidélité de la Yougoslavie à ses amitiés traditionnelles.

(1) De 1935. Sur ces accords, voir Gamelin, *Servir*, t. II, p. 163 et suiv.

155

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 144. *Rome, 23 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

J'ai eu l'honneur de transmettre au Département, par la dernière valise, le texte du mémorandum adressé par le gouvernement italien à l'ambassade d'Angleterre en réponse à la dernière note britannique [1].

Le 8 mars, ainsi que je l'ai télégraphié en son temps, le comte Ciano m'avait laissé clairement entendre que la note du gouvernement fasciste ne serait pas remise prochainement. C'était d'ailleurs également l'impression du chargé d'affaires de Belgique qui avait vainement cherché pour sa part à obtenir quelques indications sur les dispositions de l'Italie à ce sujet. Or, le 11 mars, dînant à l'ambassade, le ministre des Affaires étrangères m'annonçait que la réponse italienne serait communiquée dès le lendemain. Il semble, dans ces conditions, que c'est bien à Berlin que la décision de répondre a été prise en premier lieu sur les instances du gouvernement britannique. C'est d'ailleurs ce qui ressort des informations que le Département a bien voulu me communiquer.

Le comte Ciano qui, en octobre dernier, déclarait déjà à M. de Chambrun qu'au sujet de Locarno l'Allemagne et l'Italie étaient d'accord, cent pour cent [2], n'a pas voulu rester en arrière et il a tenu sans doute à démontrer, cette fois encore, que les deux gouvernements, après s'être concertés, agissaient toujours en complète harmonie. Toute occasion lui est bonne pour affirmer ainsi, même indirectement, la solidité de l'axe Rome-Berlin.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se dissimuler qu'on ne porte ici qu'un intérêt extrêmement limité, tout au moins dans les circonstances actuelles, à l'aboutissement des négociations engagées pour arriver à la conclusion d'un nouvel accord locarnien. C'est, d'ailleurs, ce qui ressort clairement de l'attitude de la presse [3].

Tels sont les seuls commentaires de quelque intérêt que la remise de la réponse italienne a inspirés à la presse romaine. D'une façon générale les journaux fascistes, notamment en province, ont évité d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur la question locarnienne, laissée volontairement dans l'ombre, et ils n'y ont consacré que quelques lignes de simple information.

(1) Il s'agit de la réponse au mémorandum britannique du 19 novembre 1936 publié au tome III de la présente série sous le nº 513. Cette réponse est publiée ci-dessus sous le nº 140 (annexe).

(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 410.

(3) Le document n'ayant été retrouvé que sous forme d'une copie incomplète, un passage, vraisemblablement omis ici, n'a pu être reconstitué.

Évidemment, à l'heure actuelle, le gouvernement fasciste, préoccupé par l'affaire espagnole et absorbé par ses négociations en Europe centrale et balkanique, s'intéresse assez peu à la négociation du pacte occidental. Il entend, sans nul doute, accentuer au maximum à ce propos la collaboration italo-allemande, mais il n'est nullement pressé d'aborder le fond du problème, à condition toutefois de ne pas risquer de rester en flèche par rapport à Berlin. On ne demande donc ici qu'à conformer l'attitude de l'Italie à celle du Reich sur ce point. C'est également l'impression de l'ambassadeur d'Angleterre. Sir Eric Drummond estime que, pour le moment, l'intérêt porté à Rome aux tractations relatives à Locarno est très faible et que, comme le lui a dit le comte Ciano, le gouvernement italien ne s'y intéressera véritablement qu'après le règlement des affaires d'Espagne. D'après certaines indications, l'Italie ne porterait, en fait, son attention que sur la neutralité belge, grâce à laquelle la France, complètement enfermée à l'intérieur de ses frontières, perdrait, dans un avenir assez proche, toute l'influence efficace aux yeux de ses amis de l'Europe centrale et orientale. Cela importerait infiniment plus au gouvernement fasciste que la conclusion d'un nouvel accord de stabilisation plus ou moins généralisé au moment où à Rome on s'efforce, dans toute la mesure du possible, de modifier à notre détriment et par le moyen d'accords bilatéraux les conditions de l'équilibre des forces en Europe, en cherchant à ruiner les systèmes sur lesquels la politique française s'était jusqu'à présent appuyée.

156

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 79 [1]. *Moscou, 23 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

J'ai signalé à diverses reprises, dans ma correspondance, l'attitude du gouvernement soviétique vis-à-vis du Komintern et son souci de s'abstenir de toute manifestation pouvant donner à penser qu'il songe à se séparer de l'organe directeur de l'action communiste internationale. Si par ailleurs, comme le rappelait ma dépêche nº 50 du 3 février [2], on constate que, depuis plusieurs mois, la politique extérieure de l'U.R.S.S. s'est à nouveau développée sur le plan de la raison d'État en harmonie avec celle des démocraties occidentales, on ne peut se défendre de l'impression de gêne que cause l'existence d'une équivoque. Celle-ci, à la vérité, est réelle; il ne faut pas toutefois en chercher l'explication dans la mise en œuvre d'arrière-pensées révolutionnaires, mais

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) En fait du 23 février. Cette dépêche est reproduite ci-dessus sous le nº 16.

dans le désir du gouvernement soviétique d'utiliser à des fins nationales les moyens d'action que lui a fournis à l'étranger la révolution bolchevique.

Un premier point est hors de doute : Staline veut, pour le moment, garder en main le Komintern. Le dictateur entend demeurer le pape rouge. J'ai déjà cité divers témoignages de sa volonté très nette à cet égard : l'indication officieuse qu'il m'a fait donner, à la suite de mon intervention de novembre dernier[1], et suivant laquelle nous devions apprécier sa collaboration aux actes de sa politique extérieure et non à ses déclarations sur le Komintern ; sa réaction en présence de la demande d'interview du correspondant du *Temps* au sujet de cet organisme; ses confidences à l'écrivain allemand Feuchtwanger; le refus coupant opposé par M. Litvinov au conseil que, sur ma suggestion, lui avait donné l'ambassadeur des États-Unis de ne pas laisser sans réponse le dernier discours d'Hitler, mais de saisir cette occasion pour marquer que le gouvernement soviétique repoussait le principe de la révolution permanente prônée au contraire par ses ennemis et qu'il entendait, sous condition de réciprocité, ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays. « Le ministre des Affaires étrangères, m'a dit M. Davies, a mis fin à la conversation sur ce chapitre en me déclarant que l'U.R.S.S. n'ajouterait pas une manifestation de faiblesse à celles déjà trop nombreuses données par les démocraties occidentales au regard de l'Allemagne. »[2]

Plus récemment encore, l'accueil réservé sur ce point à la déclaration du nouveau ministre des Affaires étrangères du Japon [3] préciserait, s'il était nécessaire, l'attitude du gouvernement soviétique. « M. Sato, a écrit la *Pravda*, organe du parti communiste, pense que les relations des deux pays pourraient s'améliorer si l'U.R.S.S. rompait avec le Komintern. S'il entend poursuivre une politique concrète, il fera bien de quitter le pays des rêves et de revenir à la réalité. »

Cette position, le chef du gouvernement soviétique ne l'a évidemment pas prise à la légère et les inconvénients qu'elle comporte n'ont pas dû lui échapper. Depuis qu'il a posé le principe de « l'édification socialiste dans un seul pays », il n'a pas intérêt à voir se produire, dans d'autres états, des secousses sociales qui par un choc en retour risqueraient de troubler l'opération de cristallisation à laquelle il s'emploie en U.R.S.S. Sur le plan extérieur, il n'est pas sans se rendre compte du redoutable argument de propagande qu'il fournit à Hitler en lui permettant de montrer du doigt le gouvernement soviétique derrière le Komintern, épouvantail révolutionnaire des pays bourgeois. Ces inconvénients sont de taille et, si l'on veut en mesurer l'importance pour Staline, l'on ne doit pas oublier d'une part que son ennemi mortel est précisément Trotsky, l'apôtre de la révolution permanente, et d'autre part que son action est exclusivement russe, ses objectifs foncièrement nationaux.

Si donc Staline conserve la direction du Komintern, il faut qu'il ait, pour ce faire, des raisons impératives. A mon sens, elles répondent à la fois à des

(1) Sur cette intervention, voir, au tome III de la présente série, les nos 472, 497.
(2) Sur tout ceci, se reporter ci-dessus au no 16.
(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le no 90.

considérations de politique intérieure et à certaines nécessités touchant la sauvegarde du territoire.

La révolution est close et bien close en U.R.S.S. Sur des bases nouvelles, se constitue peu à peu une société qui, tout en étant modernisée, ressemblera étrangement aux autres sociétés pour la raison qu'elle aussi est humaine et que ceux qui la construisent ne peuvent pas plus se soustraire aux mobiles immuables qui font agir les hommes que les architectes aux lois de la pesanteur.

Mais ils doivent tenir compte aussi, au moins pour un temps, de l'état d'esprit qui prévaut encore au sein du « parti communiste soviétique ». L'U.R.S.S. demeure animée d'un certain dynamisme révolutionnaire. Beaucoup des camarades de la première heure sont encore chauds des bagarres auxquelles ils ont pris part. Jusque dans l'entourage de Staline, beaucoup ont encore le tempérament sinon l'idéal des hommes de révolution. A ce dynamisme qui ne trouve plus à s'exprimer à l'intérieur, il faut donner un dérivatif. Le Komintern sert de soupape de sûreté. Vis-à-vis des masses, il y a une phraséologie qui doit être maintenue. Il faut conserver la lettre, sinon l'esprit de l'évangile communiste dont les jeunes générations ont été nourries. Il faut parler de l'*Internationale* de même qu'il faut la chanter. Le Komintern est l'enseigne révolutionnaire que l'on a pendue au devant de la nouvelle maison, tandis qu'à l'intérieur on l'aménage exclusivement à la russe et pour la Russie.

Si certaine que soit cette nécessité de sauver la face révolutionnaire, je ne suis cependant pas sûr qu'elle eût suffi à déterminer Staline à conserver la direction du Komintern. Il eût sans doute trouvé, s'il l'eût jugé indispensable, des motifs valables à son éloignement. S'il en a décidé autrement, c'est surtout, à mon avis, pour des raisons de défense nationale.

Ce sont ces raisons qui, dans la période actuelle, pèsent le plus sur les décisions du chef de l'U.R.S.S. Après l'effort prodigieux réalisé avec succès pour créer une industrie lourde et assurer l'indépendance économique du pays, tous les ressorts de l'État sont tendus, ces dernières années, en vue de développer les moyens militaires de la nation et de la doter d'une armée qui la mette à l'abri des agressions. On vit ici sous la menace obsédante de l'attaque allemande. Il faut la repousser si elle se produit et, pour le salut de l'œuvre encore fragile entreprise à l'intérieur, il faut tout faire pour l'éviter. Il n'est pas trop, à cet effet, de tous les moyens d'intimidation et d'action éventuelle dont on dispose. Il en est un surtout sur lequel on compte toujours à Moscou : c'est la diversion révolutionnaire en pays ennemi, ce sont les ravages de ce bacille empoisonné dont Hitler a parlé le 30 janvier [1] avec l'horreur de l'homme qui sait que les plus puissantes cuirasses n'en préservent pas les dictatures. Un télégramme du 22 février de notre consul général à Munich [2] a signalé l'augmentation du nombre de poursuites contre les communistes en Bavière et l'inquiétude que cause aux autorités l'extension de ce parti, « le seul organisé en Allemagne ». Pour intensifier ce mouvement, pour déclencher le moment

(1) Lors de son discours au Reichstag. Voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 465.

(2) Qu'il n'a pas paru utile de reproduire.

venu son action révolutionnaire et pour que l'Allemagne sache qu'elle sera déclenchée, il faut disposer du Komintern, organe de direction des partis communistes nationaux.

Ainsi, on arrive à la conclusion, en apparence paradoxale, que c'est Hitler lui-même qui assure la solidarité du gouvernement de l'U.R.S.S. avec le Komintern.

La situation pourra changer le jour où l'U.R.S.S. se saura militairement assez puissante, politiquement assez forte pour faire face par ses propres moyens à ses agresseurs éventuels, le jour aussi où elle se sentira effectivement soutenue par les démocraties occidentales. Elle pourrait aussi changer, et c'est là une éventualité redoutable à laquelle on ne saurait trop prendre garde, le jour où, se trouvant isolée, elle céderait à l'Allemagne et se lierait à elle pour échapper à la guerre. Pour l'instant Staline conserve le Komintern, avant tout parce que c'est le levier de l'action révolutionnaire dans les pays présumés ennemis et qu'à ce titre, il le tient pour un élément nécessaire de la défense nationale.

Cette ambassade a, il y a déjà longtemps, marqué que le Komintern ne commandait pas ou ne commandait plus la politique soviétique, mais en était l'instrument [1]. Les événements ont démontré l'exactitude de cette appréciation. Suivant qu'ils exercent leur activité dans des pays favorables ou hostiles à l'U.R.S.S., les partis communistes reçoivent du Komintern mission de se comporter en éléments de cohésion ou de désagrégation nationale. J'ai rapporté le mot que me disait un jour M. Litvinov : «En France, c'est aux patriotes que nous faisons appel. » Le jeu sera d'ailleurs de plus en plus difficile à jouer. Malgré le soin que l'on prend à la masquer sous des formules idéologiques, l'opposition fondamentale qui se dessine entre la Russie de Staline et les éléments révolutionnaires étrangers doit inéluctablement s'accentuer : incités par le Komintern à servir le conservatisme soviétique, ceux-ci attendent au contraire de l'U.R.S.S. qu'elle soutienne leur lutte contre les états bourgeois. Cette opposition porte d'ailleurs déjà un nom : le trotskysme. L'affaire d'Espagne a mis ce conflit en lumière et fait apparaître la contradiction dans laquelle se meut la politique soviétique. Menacé d'un côté de la défection de certaines sections communistes étrangères s'il n'intervenait pas, menacé de l'autre d'un isolement diplomatique s'il ne se rangeait pas à la politique de non-intervention, Staline s'est efforcé de ménager à la fois les partis révolutionnaires et les puissances amies.

Il n'est pas à présumer qu'il abandonne ces méthodes essentiellement opportunistes qui répondent à son tempérament. Pour les motifs purement nationaux que j'ai indiqués, il continuera sans doute à s'appuyer sur le Komintern pour conserver le contrôle des masses communistes. Qu'il y réussisse, cela est plus douteux. Les voies qu'elles et lui entendent suivre sont trop divergentes pour qu'ils puissent longtemps encore harmoniser leur action et il semble bien que seul le prestige que vaut à l'U.R.S.S. la révolution de 1917 couvre à l'heure actuelle le fossé qui se creuse.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 365.

Les efforts du gouvernement soviétique pour garder la direction du mouvement révolutionnaire à l'étranger pourront par moments encore donner le change, mais le Komintern, s'il demeure l'organe de Moscou, doit se vider peu à peu de sa substance communiste. Il importe de suivre attentivement cette évolution, car le jour où elle sera révolue, l'élément essentiel de la polémique germano-soviétique aura disparu.

157

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 796 à 802. *Londres, 24 mars 1937, 0 h. 20, 2 h. 20.*

(*Reçu :* 2 h. 40, 3 h. 10.)

La réunion que tenait ce matin le sous-Comité présentait une importance toute particulière en raison du nombre et de la nature des questions qui devaient y être abordées. Les premiers articles de l'ordre du jour sur lesquels je reviendrai ultérieurement ont été réglés d'une manière satisfaisante et dans un esprit manifestement conciliant. Lorsque la discussion en est arrivée au dernier point qui concernait le rappel des volontaires, le Président a exprimé le vœu que la question, qui présente un intérêt essentiel à ses yeux et au regard de l'opinion publique de la plupart des pays représentés au Comité, fût déférée à un comité technique en vue d'un examen aussi rapide que possible.

L'ambassadeur d'Italie a pris alors la parole pour déclarer qu'il n'était pas d'accord avec les vues du Président. Dans l'opinion de la délégation italienne, la question du rappel des volontaires n'est pas d'ordre technique mais d'ordre politique et ne peut être réglée par un sous-comité. D'autre part, le gouvernement italien n'est pas prêt à l'examiner « dans les circonstances actuelles ».

Interrogé sur le point de savoir s'il retirait la proposition qu'il avait faite à cet égard au mois de janvier [1], M. Dino Grandi a répondu qu'il communiquerait à ce sujet avec son gouvernement et ferait connaître sa réponse. Il a ajouté qu'à son avis personnel, bien que cet avis pût paraître au Comité d'un intérêt secondaire, « pas un soldat italien ne devrait quitter la territoire espagnol dans les circonstances présentes ».

J'ai aussitôt fait ressortir la profonde impression causée par la déclaration de l'ambassadeur d'Italie, qui accuse un contraste si frappant avec le langage qu'il tenait lui-même antérieurement. J'ai rappelé que la question du rappel

[1] Se reporter au tome IV de la présente série au n° 254 (et annexe).

des volontaires pouvait être aujourd'hui considérée comme la plus importante de celles qui incombent au Comité et que mon gouvernement, pour sa part, la regarde comme le complément indispensable des décisions prises ces temps derniers au sujet du contrôle.

J'ai attiré l'attention du Comité sur la gravité des paroles prononcées par M. Dino Grandi à titre personnel. Si elles reflètent l'opinion de son gouvernement, elles risquent d'avoir les plus sérieuses conséquences pour l'avenir même du Comité et pour la paix de l'Europe.

D'autres délégués, et en particulier les représentants de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne, se sont associés aux appréciations que j'avais portées. Le délégué de l'[Allemagne] a affecté d'être surpris de l'importance que l'on attachait à la déclaration italienne.

Il convenait, à son avis, d'attendre que le gouvernement italien se prononce et de ne pas formuler à ce sujet des conclusions trop hâtives. Le représentant de la Suède a demandé à M. Dino Grandi si la position qu'il prenait aujourd'hui impliquait un changement en ce qui concerne l'envoi de civils volontaires sur le territoire espagnol. M. Dino Grandi a affirmé que son gouvernement se considérait toujours comme lié par les engagements qu'il a pris à cet égard de même qu'en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de contrôle.

Durant la fin de cette séance, le ton de M. Dino Grandi, sa figure pâle et raidie, montraient qu'il avait pleinement conscience de la gravité de ses déclarations. Néanmoins, dès que l'on s'est séparé, il a cherché à atténuer l'impression produite sur le Comité. Il m'a dit qu'on ne pouvait guère s'attendre à ce que son gouvernement prît une autre attitude après les commentaires de la presse anglaise et les discours que l'on a entendus au Parlement [britannique] durant ces derniers jours.

Quant à ses appréciations personnelles, il laissait entendre qu'il ne fallait pas les prendre au pied de la lettre.

La rédaction du communiqué a donné lieu à une discussion de plus de deux heures. Alors que j'insistais pour donner un compte rendu aussi complet que possible des débats, la plupart des délégués, ceux de l'Allemagne et du Portugal en tête, se sont élevés contre les responsabilités qu'assumerait le Comité en donnant une impression pessimiste, alors que la décision italienne reste simplement en suspens. Le ministre de Suède a parlé dans le même sens. Certains voulaient même que, provisoirement, il ne fût même pas fait mention du refus de M. Dino Grandi. Finalement, il m'a paru préférable de me rallier au texte préparé par la délégation britannique qui donne une relation très sommaire de l'attitude prise par le délégué italien et des réactions qui en ont été la conséquence.

158

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 805 à 808. *Londres, 24 mars 1937, 0 h. 20.*
(*Reçu :* 3 h. 10, 2 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

Au cours de la séance du sous-Comité pour les affaires espagnoles qui s'est réuni ce matin au Foreign Office et dont je vous rends compte par ailleurs, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait savoir que son gouvernement ne s'opposait plus à un examen du problème des actifs espagnols.

Lord Plymouth a aussitôt rappelé la proposition faite par lui à la séance du 16 de ce mois et tendant à confier à un comité de jurisconsultes l'examen des questions très délicates que soulève cette question des actifs.

Le Président a de nouveau soumis au sous-Comité le texte préparé par les jurisconsultes de la Couronne déjà examiné le 16 et qui esquisse en ces termes le but des travaux de la future commission juridique.

« Rechercher (*investigate*) les conditions d'exportation et d'emploi hors d'Espagne des actifs de ce pays, y compris, depuis le début du présent conflit, de l'or qui, antérieurement, faisait partie des réserves de la Banque d'Espagne. Faire savoir si des problèmes juridiques se trouvent soulevés par ces faits. Rendre compte, s'il y a lieu, des répercussions qu'ils ont pu avoir dans la question de non-intervention. »

La discussion qui a suivi a porté non sur la nature du texte anglais, mais sur les membres du futur comité juridique. Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et du Portugal ont insisté pour qu'il fût composé de personnalités considérables dont les avis feraient autorité. J'ai dû rappeler qu'il s'agissait en somme d'avis techniques à propos desquels les gouvernements conserveraient leur liberté d'appréciation. Cette manière de voir a reçu toute l'approbation de lord Plymouth. Le ministre de Suède a posé la question de savoir si les jurisconsultes qui allaient avoir à étudier ces problèmes le feraient en toute indépendance d'esprit ou s'inspireraient surtout des vues de leurs gouvernements.

M. Maisky a déclaré que ce problème des actifs n'avait pas par lui-même une importance supérieure à d'autres questions déjà traitées à Londres ou en cours de discussion.

M. von Ribbentrop affirma qu'aux yeux de son gouvernement, cette affaire présentait un intérêt capital et que les futurs travaux devraient permettre aux gouvernements intéressés d'éviter tout délai dans les décisions à prendre.

(1) **Allusion en fait au T. 796-802, ci-dessus publié sous le n° 157.**

Il fut convenu que chaque membre du sous-Comité ferait part à son gouvernement de ce qui précède sans émettre d'avis sur les choix à faire pour la désignation des experts, et que la commission juridique se réunirait dans la semaine de Quasimodo.

159

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 809. *Londres, 24 mars 1937, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 3 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nº 805 (1).

Le texte relatif aux travaux de la future commission juridique sur les avoirs espagnols a été modifié cet après-midi à ma demande par le sous-Comité. Voici la nouvelle rédaction :

« Examiner l'emploi fait hors d'Espagne des actifs de ce pays depuis le début du présent conflit et notamment de l'or qui antérieurement faisait partie des réserves de la Banque d'Espagne. Faire savoir si des problèmes juridiques se trouvent soulevés par un tel emploi. »

J'ai fait observer à ce sujet que le mot « rechercher » (*investigate*) impliquerait des enquêtes matérielles qui excéderaient toute possibilité pratique et qui ne concorderaient pas avec l'objectif essentiellement juridique dont il s'agit.

160

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 239 à 241. *Prague, 24 mars 1937, 13 h. 30, 13 h. 33, 13 h. 38.*

(*Reçu :* 13 h. 50, 14 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nº 237 (2).

M. Stoyadinovitch a fait savoir au gouvernement tchécoslovaque qu'il voulait signer avec le comte Ciano un traité d'amitié et de non-agression entre la Yougoslavie et l'Italie qui serait rédigé, croit-on à Prague, suivant

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 158.
(2) Ce télégramme, du 23 mars, n'a pas été reproduit. Il annonçait la prochaine visite du comte Ciano à Belgrade.

le modèle du pacte germano-polonais. Un traité de commerce sera également signé ou paraphé.

En même temps qu'il précisait ainsi ses intentions à l'égard de l'Italie, M. Stoyadinovitch faisait part au gouvernement tchécoslovaque de son désir de resserrer les liens de la Petite Entente. Il convoquera au mois de mai à Belgrade une réunion de la Petite Entente analogue à celle qui a eu lieu à Bucarest il y a quelques mois (1) et à laquelle le gouvernement tchécoslovaque n'avait marqué à l'époque qu'un intérêt limité.

Ces manifestations divergentes et d'ailleurs de portée bien différente donnent ici l'impression que la Yougoslavie entend de plus en plus pratiquer à l'égard des puissances qui la sollicitent une politique de bascule. On croit qu'après les amabilités prodiguées au comte Ciano, la Petite Entente aura son tour et qu'elle en ressortira renforcée, tout au moins officiellement.

La presse officieuse tchécoslovaque s'applique à relever avec satisfaction les éléments d'apaisement que l'amélioration des relations italo-yougoslaves apportera sans doute dans la situation internationale.

Le *Prager Tagblatt* croit savoir par ailleurs que le gouvernement italien a tenté d'amener le gouvernement yougoslave à entrer dans l'axe Rome-Berlin, mais que celui-ci s'est refusé à aller aussi loin et même à conclure pour la mer Adriatique un *gentlemen's agreement* analogue à celui qui a été conclu pour la mer Méditerranée entre Londres et Rome.

161

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 203. *Bucarest, 24 mars 1937, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

M. Antonesco m'a dit que sur l'instance de M. Krofta, la question d'un pacte d'assistance entre les trois états de la Petite Entente avait été mise à l'ordre du jour de la session de Belgrade des 1er et 2 avril prochain.

Le ministre des Affaires étrangères croit cependant que ce projet n'a pour le moment aucune chance d'aboutir. Il estime que M. Benès lui-même ne se fait pas d'illusions à ce sujet. J'ai trouvé dans ces propos la confirmation de ce que M. de Lacroix avait rapporté au Département par sa lettre nº 76 du 23 février (2).

(1) Sur cette dernière conférence, voir, au tome III de la présente série, le nº 484.
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 17.

Au cours de sa visite à Ankara [1], M. Antonesco a eu l'[occasion]... [2] à M. Rustu Aras le programme de la prochaine réunion de Belgrade. Le ministre des Affaires étrangères de Turquie — dont, m'a dit M. Antonesco, on connaît les relations d'intimité avec la Yougoslavie — ne lui a pas caché son hostilité à une solution qui entraînerait pour deux membres de l'Entente balkanique de nouvelles obligations d'assistance militaire à la Tchécoslovaquie.

162

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1272, 1273. *Berlin, 24 mars 1937, 20 h. 31, 20 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

La tension anglo-italienne n'est pas sans causer d'assez [vives] appréhensions. Comme on avait, jusqu'à présent, caché au public les faits qui l'expliquent, la presse se trouve dans une position tout embarrassée et elle cherche à rattraper peu à peu les informations qu'elle avait [négligées] à dessein, ces jours derniers. Elle n'a, tout de même, pas encore osé dire de quoi il s'agit. Elle ne parle pas de la participation de forts contingents italiens aux combats devant Madrid, ni de la déroute de ces contingents, ni des documents saisis sur les prisonniers [3]; ou plutôt, elle n'évoque ces événements qu'à travers les allusions des journaux anglais ou la polémique des feuilles de la Péninsule, de telle sorte que l'émotion de la presse britannique ou les incidents qui se sont produits au Comité de non-intervention [4] sont difficilement compréhensibles. Elle seconde cependant, tant bien que mal, les efforts de l'Italie, en reproduisant les accusations lancées par celle-ci contre la France et la Russie. Mais tout ce manège trahit la gêne et l'inquiétude. Dans les milieux politiques, on se demande où veut en venir M. Mussolini et l'on ne paraît pas souhaiter que les choses s'enveniment.

(1) Sur cette visite voir ci-dessus les nos 131 (et note) et 134.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur cette affaire, voir ci-après les nos 189 ann. I et II; 191 (et note).
(4) Sur l'incident soulevé par le délégué italien, voir ci-dessus le no 157.

163

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 818 à 821. Confidentiel. *Londres, 24 mars 1937, 19 h. 56.*
(*Reçu :* 21 h. 36, 21 h. 15, 21 h. 35, 21 h.)

Le chef du service de presse du Foreign Office vient de convoquer l'un de mes collaborateurs pour lui faire connaître les directives qu'il compte donner aux journaux britanniques à l'occasion du voyage à Belgrade du comte Ciano et de la signature probable de l'accord italo-yougoslave (1). Ces instructions peuvent se résumer ainsi.

Il n'y a aucune raison particulière de s'émouvoir à la perspective de cet arrangement, qui a toujours été souhaité dans le passé par les puissances occidentales et dont feu M. Barthou désirait précisément entretenir le roi Alexandre au moment où s'est produit l'attentat de Marseille.

L'on ne peut que se réjouir de voir se poursuivre, dans le bassin de la Méditerranée, cet apaisement qui a été amorcé par le *gentlemen's agreement.* Ainsi pourront disparaître des possibilités de conflit qui ont menacé à plusieurs reprises dans le passé la paix de l'Europe et même nécessité l'intervention de la Société des Nations.

Enfin, il convient de voir dans le nouveau traité un succès de la politique yougoslave, qui s'efforce de s'entendre tour à tour avec les différents voisins du Royaume, qui y est parvenue déjà en ce qui concerne la Bulgarie (2) et qui se propose de continuer ultérieurement avec la Hongrie.

Telles sont, dans l'ensemble, les instructions données ce soir aux rédacteurs diplomatiques. Elles s'inspirent évidemment du souci très net d'empêcher que de nouveaux articles ne viennent fournir un aliment supplémentaire à la polémique qui se poursuit actuellement entre journaux anglais et journaux italiens. Déjà, les efforts du bureau de presse dans cette voie ont été partiellement couronnés de succès et le ton général des quotidiens anglais était ce matin beaucoup plus réservé à l'égard de l'Italie. Mais, d'après les explications données par M. Leeper, le Foreign Office est également animé du désir d'empêcher que l'accord italo-yougoslave ne puisse être interprété à Berlin et à Rome comme un échec de la politique des puissances occidentales. D'après Downing Street, ce serait commettre une faute que de montrer en ce moment une mauvaise humeur dont nos adversaires ne manqueraient point de se réjouir, et qu'ils seraient aises, au surplus, d'opposer à l'attitude que nous avons toujours prise dans le passé en faveur d'un accord italo-yougoslave.

(1) Sur les négociations italo-yougoslaves, voir ci-dessus les nos 89, 152, 153, 154, 160.
(2) Allusion au pacte bulgaro-yougoslave de janvier. Voir, au tome IV de la présente série, le no 355.

164

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 144 à 149. Urgent. Réservé. *Belgrade, 24 mars 1937, 22 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h., 23 h. 50; le 25, 1 h. 10.)

Je me suis entretenu ce soir avec le directeur politique dans le sens indiqué par vos télégrammes nos 158 à 165 (1), mais ceux-ci ayant sans doute été expédiés avant le déchiffrement de mes télégrammes nos 130 à 133 (2), j'ai dû tenir compte des indications que m'a données et des déclarations que m'a faites hier matin M. Stoyadinovitch (3).

M. Andritch a été chargé par le président du Conseil de m'expliquer que le retour de M. Mussolini à Rome (4) avait précipité le départ du comte Ciano. On interprète ici cette manifestation du « rythme fasciste » comme impliquant l'acceptation du point de vue yougoslave sur les questions encore en suspens et que l'on s'attend à pouvoir régler dans la journée de demain. Les « exigences inadmissibles » dont a parlé le chargé d'affaires yougoslave à Paris se rapportaient à la référence aux obligations antérieurement contractées par les deux parties, qu'on aurait voulu à Rome ne pas voir figurer dans l'accord et à laquelle à Belgrade on tient essentiellement.

J'ai insisté à nouveau sur les précautions que doit prendre le gouvernement yougoslave pour éviter de se laisser compromettre par l'Italie et j'ai dit nettement à mon interlocuteur que, pour échapper à ce danger, le président du Conseil devrait fixer publiquement l'interprétation de l'accord et manifester de la manière la plus explicite la fidélité de la Yougoslavie à ses amitiés traditionnelles. M. Andritch a convenu avec moi qu'une phrase à ce sujet pourrait utilement figurer dans le discours que le président du Conseil prononcera demain soir au banquet donné en l'honneur du ministre des Affaires étrangères italien : il m'a promis de l'indiquer à M. Stoyadinovitch.

Le directeur politique m'a exprimé l'espoir que la presse française n'interpréterait pas d'une manière défavorable ni le voyage du comte Ciano, ni la conclusion de l'accord italo-yougoslave, dont les termes, d'après lui, ne soulèveront pas de critique de notre part.

M. Andritch m'a donné sur le projet d'accord, *à titre strictement confidentiel et personnel,* les indications suivantes, qui pourront compléter celles que le chargé d'affaires de Yougoslavie a été prié d'apporter au Département.

(1) Du 23 mars, ci-dessus reproduits sous le n° 154.
(2) Du 23, reproduits ci-dessus sous le n° 152.
(3) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nos 152 et 153.
(4) De son voyage en Tripolitaine. Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 141 (note).

L'accord contiendra sans doute six paragraphes :

1° Non-assistance à l'agresseur, formulée à peu près comme suit : « Si l'une des parties contractantes est l'objet d'une attaque non provoquée, l'autre partie s'abstiendra d'aider l'agresseur »;

2° Respect des frontières terrestres et maritimes;

3° Engagement réciproque de ne se livrer à aucune action dirigée contre l'intégrité de l'autre état;

4° « Réaffirmation », par les deux parties, de leur volonté de ne pas recourir à la force (pacte Briand-Kellogg);

5° Clause *facultative* de consultation, libellée à peu près comme suit : « Si les Hautes Parties contractantes sont d'accord pour estimer que leurs intérêts communs sont menacés, elles s'engagent à se consulter, etc. »;

6° Clause spécifiant que rien dans l'accord ne s'oppose aux obligations internationales antérieurement contractées par les deux parties (cette clause vise notamment, pour la Yougoslavie, le pacte de la Société des Nations, les pactes de la Petite Entente et de l'Entente balkanique).

165

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 822 à 825. *Londres, 24 mars 1937, 22 h. 15, 22 h. 16.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h. 15, 23 h. 50).

A la séance plénière de cet après-midi, la liste des administrateurs principaux du contrôle maritime et terrestre a été approuvée par le Comité sans difficulté. La date de la mise en vigueur du plan doit être fixée par la commission centrale de Londres, dès qu'elle aura réuni les éléments nécessaires à cet effet. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a pris alors la parole pour lire un message relatif à la présence en Espagne d'unités régulières de l'armée italienne.

S'appuyant sur les renseignements contenus dans la note du gouvernement de Valence en date du 13 mars[1](1), il a réclamé l'institution d'une commission d'enquête chargée de vérifier ces allégations sur place et d'en faire un rapport au Comité.

Cette intervention, que le président du Comité avait vainement essayé d'arrêter en objectant que la question n'était pas à l'ordre du jour, a suscité de vives répliques de la part de l'ambassadeur d'Allemagne, qui l'a qualifiée de monument d'hypocrisie, et de l'ambassadeur d'Italie, qui a déclaré que ce discours provocant recevrait du gouvernement fasciste la réponse qu'il mérite.

(1) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 113 (note).

Pour ma part, j'ai déclaré que la question présentait un caractère de nature à appeler une réunion aussi proche que possible du sous-Comité. M. von Ribbentrop s'est plaint ensuite des méthodes soviétiques, qui transforment le Comité en un véritable centre de propagande, en dépit de toutes les règles de la procédure régulièrement établies. Il a demandé que de nouvelles mesures soient prises pour assurer le secret de nos délibérations. Le Président a alors clos le débat, en déclarant qu'il se réservait, lorsque le représentant soviétique aurait, ainsi qu'il le doit, communiqué son mémorandum aux différents membres du Comité, de convoquer le sous-Comité pour examiner la suite à donner à cette communication.

Malgré mon insistance, le président du Comité ne paraît pas disposé à réunir rapidement le Comité pour l'examen de la question soulevée par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. Il pense que l'on se heurterait à l'obstruction systématique des ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie, et une pareille discussion, tendant à créer une nouvelle méthode de contrôle, n'aurait pour effet que d'entraver la mise en œuvre du plan qui vient d'être définitivement adopté.

166

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1274. *Berlin, 24 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 25, 12 h. 25.)

La nouvelle du voyage du comte Ciano à Belgrade (2) a causé ici une grande satisfaction. L'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* a beau dire (24 mars) que le geste du ministre des Affaires étrangères d'Italie est un témoignage de la volonté de paix qui anime son gouvernement, on l'interprète, à Berlin, comme un bon tour que la Yougoslavie aurait joué à la Tchécoslovaquie au moment même où M. Hodza célébrait, à Prague, avec M. Tataresco (3), la solidité de la Petite Entente et à la veille de la visite de M. Benès dans la capitale serbe; on y voit, à tout le moins, une preuve de la liberté d'action que le cabinet de Belgrade entend revendiquer. Récemment, lorsque M. Lozoraitis s'est entretenu avec M. von Neurath, à Berlin, il a demandé à ce dernier comment se présentait la situation dans le sud-est européen. M. von Neurath a répondu : « La Petite Entente commence à craquer! »

C'est bien, en effet, ce que l'Allemagne n'a jamais cessé d'espérer et la conclusion qu'elle tire du voyage du comte Ciano.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur ce voyage et les relations italo-yougoslaves, voir ci-dessus les nos 152 à 154, 160, 163, 164.
(3) Sur le voyage de l'homme d'État roumain à Prague, voir ci-dessus le nº 149 (note).

167

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 379. *Saint-Jean-de-Luz, 24 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 25, 16 h. 10.)

D'après les journaux, l'ambassadeur d'Italie aurait déclaré hier au sous-comité de Londres qu'aucun volontaire italien ne quitterait l'Espagne avant la fin de la guerre civile.

Ce langage confirme les prévisions dont notre ambassadeur à Londres faisait part à Votre Excellence dans son télégramme nº 773 du 22 mars (2) : il rapportait les paroles d'un fonctionnaire du Foreign Office selon lequel, après l'échec subi par les Italiens devant Guadalajara, « il fallait s'attendre maintenant à voir les représentants italiens au Comité de non-intervention se montrer plus opposés que jamais au rapatriement des volontaires ».

Le langage de M. Grandi paraît justifier aussi les vues que je me suis permis d'exprimer sur les intentions de M. Mussolini dans mes télégrammes nos 311 et 368 des 13 et 22 mars (3).

On ne peut pas s'empêcher non plus d'être attentif à l'attitude que M. Mussolini vient de prendre envers les Musulmans durant son voyage en Libye (4), ni à d'autres indices tels que le récent appel de l'Action catholique italienne. Dans ce document, notre ambassadeur près le Saint-Siège, télégraphiant le 17 mars sous le nº 69 (5), a relevé un passage où il est recommandé aux fidèles de faire leur devoir « dans ce vaste programme organique de mobilisation matérielle et morale de la nation, élaboré par le régime avec le ferme dessein de se préparer à toute éventualité ».

On ne saurait donc nier que l'Europe soit exposée en ce moment à des complications très graves dont la cause ou l'occasion réside dans la guerre civile d'Espagne. Cependant, ces complications devraient être évitées et pourraient l'être.

Sans doute il y a toujours, dans une lutte aussi acharnée que la guerre civile d'Espagne, des fanatiques qui souhaitent l'élargissement du conflit dans l'espoir d'y trouver soit la garantie de leur victoire, soit la consolation de n'être pas vaincus seuls. Mais le parti qui ferait ce calcul se tromperait. Pour les nationalistes espagnols du général Franco, l'élargissement du conflit serait l'amoindrissement de l'indépendance nationale. Pour des Espagnols

(1) Par courrier, en clair.
(2) Non reproduit, son sens étant indiqué ici.
(3) Le second de ces documents est publié ci-dessus sous le nº 147.
(4) Voir ci-dessus le nº 141 (note).
(5) Document dont le sens est suffisamment précisé ici.

de gauche et d'extrême-gauche, ce serait l'assujettissement au communisme russe ou à l'anarchisme. Il ne faut pas oublier en effet que si la puissance étrangère la plus engagée dans le camp de Salamanque est l'Italie, la puissance étrangère la plus engagée dans le camp de Valence est la Russie communiste et que le concours de la Russie communiste transforme nécessairement, selon la formule de Lénine lui-même, toute guerre nationale en une guerre sociale.

C'est même pour cette dernière raison que la France ne saurait à aucun prix se laisser entraîner dans une guerre ni à propos de l'Espagne, ni à propos de complications nées du conflit espagnol. Sans quoi elle risquerait de subir elle-même une guerre civile, et cette menace nous exposerait à l'invasion étrangère, à la perte des colonies, au démembrement de la patrie.

Mais on peut éviter, aujourd'hui encore, que la guerre civile d'Espagne donne naissance ou prétexte à un conflit européen. Il suffit pour cela de voir les événements d'Espagne tels qu'ils sont, avec leur mélange de tragédie et de puérilité, de sentiments inconciliables et d'intérêts inséparables, de grands mots dépourvus de réalité et de réalités qui se laisseraient arranger si l'on s'abstenait de prononcer des grands mots.

Un de nos compatriotes qui a déjà vécu longtemps en Espagne, mais qui y a conservé tout son bon sens français, me disait en revenant d'un séjour tout récent dans la zone soumise au général Franco :

« Les Allemands sont déjà devenus impopulaires : on attendait d'eux des ressources financières qu'ils n'ont pas apportées. Les Italiens viennent de subir une défaite qui endommage considérablement leur prestige. Quelques Français qui auraient l'expérience du pays, qui s'armeraient de patience et qui, le moment venu, disposeraient de capitaux, pourraient, en peu de temps, réussir admirablement à Salamanque. Les Espagnols ne ressemblent pas du tout à la représentation schématique qu'on se fait d'eux : dans une zone, tous révolutionnaires, dans l'autre tous dictatoriaux. Chez les « rouges », une très grande partie de la population, lasse d'être pillée, est « blanche » au fond de son cœur. Chez les « blancs », il y a telle ville ouvrière que je connais où les habitants salueraient presque tous avec le poing levé, s'il arrivait un camion rempli de miliciens à foulards rouges. Toutes ces tendances si diverses, si changeantes, ont une résultante générale qui n'est ni pour Staline, ni pour Mussolini. Il faudrait aider cette résultante à se dégager et faciliter son action sur les destinées du pays. Mais une négociation, une réconciliation est absolument impossible aujourd'hui. A peine les aurait-on rapprochés à l'amiable que les gens sauteraient les uns sur les autres. Pour le moment, il ne peut donc être question que de préparer un avenir meilleur et non pas de le réaliser dès demain. Mais pour le préparer et pour empêcher qu'en attendant le feu s'étende au-delà des frontières espagnoles, il faudrait travailler dans les deux camps à la fois. Or la France, qui est peut-être seule à pouvoir faire ce travail, n'a même pas la moindre relation d'affaires avec l'un des deux camps. Comment faire de la politique en Espagne sans y faire des affaires ? Comment voir clair dans la situation du pays si l'on ne cause pas continuellement, des deux côtés de la barricade, avec des gens qui manipulent la vie pratique du

pays ? Qu'on parle donc avec des Espagnols blancs aussi bien qu'avec des Espagnols rouges, sans essayer de concilier leurs idéologies incompatibles, mais en tâchant de comprendre leurs besoins réels, leurs véritables desseins : alors, on s'apercevra vite que les intérêts vitaux de la France peuvent être sauvegardés dans toutes les éventualités vraiment possibles — peu importent les éventualités imaginaires — et en définitive la France, constatant qu'elle peut sans crainte garder toute sa tranquillité d'esprit, sera en mesure d'éviter par son sang-froid l'extension de l'incendie espagnol. »

La modestie et les occupations de mon interlocuteur l'obligent à souhaiter que son nom ne soit pas prononcé, mais la vérité n'a que plus de prix quand elle est anonyme.

168

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 244. *Prague, 24 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 26, 16 h. 30.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 120 à 123 me transmettant un télégramme de notre ministre à Vienne (2).

J'ai pris soin de tenir M. Krofta informé de l'opinion émise par M. Hornbostel concernant les inconvénients qu'il y aurait à ce que, sur l'initiative du gouvernement yougoslave, la Petite Entente fît à la réunion de Belgrade une nouvelle manifestation collective contre la restauration des Habsbourg. M. Veverka, qui est en ce moment à Prague, a dû se faire l'interprète du même vœu auprès du ministre des Affaires étrangères.

M. Krofta m'a fait répondre qu'il comprenait les préoccupations de M. Schuschnigg et que son intention était d'éviter à Belgrade toute manifestation qui pourrait affaiblir la situation du chancelier autrichien ou nuire au rapprochement esquissé entre son pays et la Tchécoslovaquie.

Le directeur politique m'a dit, de son côté, que l'on croyait toujours à Prague que le mieux était de parler le moins possible des Habsbourg. La Tchécoslovaquie se voyait cependant à regret contrainte parfois de céder aux insistances de la Yougoslavie, qui est le seul pays de la Petite Entente auquel une restauration ferait courir des risques réels et qui a tendance à imputer à des arrière-pensées le silence de ses alliés.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Il s'agit du T. 317-320 de Vienne, du 17 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 114.

169

Communication du Gouvernement anglais à l'Ambassade de France à Londres

Traduction [1]. *Foreign Office, S.W.I., 24 mars 1937.*

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a été heureux de recevoir de l'ambassadeur de France, le 20 mars, un exposé des vues du gouvernement français sur le problème posé par le souci du gouvernement belge d'être libéré, vis-à-vis de la France, de l'obligation d'assistance due aux termes du traité de Locarno, et que la Belgique a reconnue, au paragraphe III du texte des propositions du 19 mars 1936, comme subsistant dans son intégralité [2].

Le gouvernement de Sa Majesté a apporté un soin attentif à l'analyse du problème évoqué dans la communication de M. Corbin, ainsi qu'à la procédure avancée pour la solution de ce problème, et il a certaines considérations à soumettre à l'examen du gouvernement français.

En premier lieu, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'une nette distinction devrait être effectuée entre la procédure qui libérerait la Belgique de ses obligations présentes de puissance garante, aux termes du traité de Locarno et des propositions de mars 1936, et celle qui accorderait satisfaction au désir du gouvernement belge de bénéficier, dans le cadre d'un nouveau pacte occidental ou en cas d'échec dans la recherche de ce dernier, d'une garantie différente par nature de celle dont il bénéficie en vertu du traité de Locarno.

Le second problème est de ceux qui ne peuvent être bien abordés que dans le cadre des conversations à cinq actuellement en cours; et, comme le gouvernement français le remarque à juste titre, la dernière communication du gouvernement allemand [3] contient à cet égard des propositions que le gouvernement belge pourrait juger difficile d'accepter. Le gouvernement de Sa Majesté ne souhaite pas, par la présente communication, s'aventurer dans une discussion relative au mérite des multiples propositions faites sur ce sujet, plus vaste ou d'intérêt moins immédiat, ou à la procédure dont l'adoption paraîtrait la plus opportune. Il se bornera à l'urgent problème auquel il est actuellement confronté, à savoir celui des démarches à accomplir pour donner au gouvernement belge la liberté désirée.

Le gouvernement de Sa Majesté partage l'avis du gouvernement français selon lequel une méthode susceptible de donner satisfaction au gouvernement belge résiderait dans une déclaration conjointe anglo-française, dont

(1) Effectuée par les membres de la Commission.
(2) Allusion à la note française du 19 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 128 (annexe).
(3) Du 10 mars, publiée ci-dessus sous le n° 98.

les termes seraient arrêtés en accord avec le gouvernement belge. Le gouvernement de Sa Majesté consent à ce que l'établissement d'une telle déclaration soit abordé aussitôt que possible, et que, dès l'intervention d'un accord entre Paris et Londres, une proposition commune soit faite au gouvernement belge par les représentants des deux gouvernements.

Le gouvernement de Sa Majesté estime qu'en même temps, le gouvernement belge devrait, pour sa part, être invité à s'engager dans une forme appropriée :

1° A maintenir ses forces armées et autres moyens de défense à un degré d'efficacité maxima;

2° A employer toutes ses forces militaires, navales et aériennes à défendre ses frontières dans l'éventualité d'une attaque ou d'une invasion de la Belgique, ainsi qu'à prévenir l'utilisation de la Belgique comme lieu de passage ou base d'opérations par terre, mer ou air, dans un but agressif;

3° A poursuivre la participation de la Belgique à la Ligue des nations et à rester fidèle aux obligations du covenant.

Le gouvernement de Sa Majesté doute qu'il soit désirable de demander au gouvernement belge des engagements plus poussés ou plus précis, et il suggérerait en conséquence que le gouvernement français reconsidérât les deux conditions avancées dans son mémorandum.

La première de ces conditions est, pour les deux gouvernements, de s'assurer pleinement que la Belgique remplira scrupuleusement ses obligations de membre de la Ligue, condition considérée comme essentielle eu égard aux réserves que le gouvernement belge a formulées de temps à autre sur l'article 16 du covenant. Le gouvernement de Sa Majesté rappellerait que, dans le mémorandum communiqué à l'ambassade de France le 18 décembre dernier [1], il exprimait l'espoir de voir le gouvernement français assez bien avisé pour accepter, comme la meilleure solution possible, un exposé du gouvernement belge selon lequel, si la Belgique se reconnaît liée par le paragraphe 3 de l'article 16 du covenant au regard du passage des troupes à travers son territoire en certaines circonstances, elle devrait dans tous les cas rester seule juge de l'apparition de ces circonstances. Le gouvernement de Sa Majesté partage encore la même opinion.

La seconde condition du gouvernement français est de sauvegarder la possibilité de maintenir des contacts avec l'état-major général belge, puisqu'elle est indispensable à la mise en œuvre effective de la garantie d'assistance militaire donnée à la Belgique. Le gouvernement de Sa Majesté ne sous-estime pas l'importance de cette considération et serait loin de chercher à détourner le gouvernement français de conclure tous arrangements possibles à cet égard avec le gouvernement belge. Il n'est pas toutefois lui-même en état de requérir qu'un accord avec le gouvernement belge sur ce sujet doive constituer une condition préalable à la libération de la Belgique de ses obligations présentes. Le problème des contacts d'état-major, en effet, semble au

[1] Non retrouvé.

gouvernement de Sa Majesté de ceux qui seraient plus opportunément soulevés à un stade ultérieur, quand la question de la nature et de la forme des garanties à donner à la Belgique à la place de celles actuellement en vigueur viendra en considération.

Compte tenu de ces observations, le gouvernement de Sa Majesté concourt à la mise en œuvre immédiate de l'action proposée par le gouvernement français. Il ajouterait seulement, en réponse à une requête de M. Corbin lors de la communication de son mémorandum, considérer que la libération de la Belgique de ses obligations n'affectera pas la situation présente en ce qui concerne les obligations du gouvernement de Sa Majesté. Il sera prêt à le faire savoir dans une forme appropriée.

Finalement, le gouvernement de Sa Majesté estime important d'éviter de créer l'impression que l'attitude que les deux gouvernements se proposent d'adopter vis-à-vis de la Belgique implique la suspension ou la rupture des conversations à cinq. Il suggérerait que cette affirmation fût clairement exprimée, au moment opportun, aux gouvernements allemand et italien. On pourrait aussi donner au gouvernement italien l'occasion de s'associer à la déclaration anglo-française suggérée, étant entendu toutefois que l'établissement de la déclaration ne fût en aucun cas conditionné par sa participation[1].

170

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 223 à 231. Urgent. *Bruxelles, 25 mars 1937, 22 h. 1, 22 h. 3, 22 h., 22 h. 10, 22 h. 4.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h. 25.)

Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire appeler. Il m'a dit que le Roi avait rapporté une impression satisfaisante des conversations qu'il avait eues à Londres [2]. Il a appris que des pourparlers actifs se poursuivent entre les gouvernements français et anglais au sujet de la Belgique. Il croit que du côté britannique, on envisage une déclaration qui serait faite par la France et à laquelle l'Angleterre donnerait son assentiment.

Quoi qu'il en soit, M. Spaak désirait me voir pour me prier d'abord de faire connaître à Votre Excellence qu'il se félicitait de l'adoption par le

(1) Ce document a été transmis par la D. de Londres n° 143, du même jour. Le T. n° 826-829 de Londres, également du 24, après en avoir résumé le contenu, déclarait : « Des indications verbales que m'a données ensuite M. Eden, il résulte que le gouvernement britannique ne jugerait pas à propos de renouveler vis-à-vis de la Belgique la garantie donnée précédemment : il se regarde en effet pour sa part comme toujours lié par l'accord du 20 mars. Cependant, si nous le trouvions souhaitable, il ne se refuserait pas à modifier son point de vue à ce sujet. Comme conclusion pratique de notre entretien, M. Eden a admis que Votre Excellence lui soumette un projet de déclaration commune sur les bases ci-dessus indiquées. »

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 133 (et note).

gouvernement français ... [1] et était certain qu'elle aurait la plus heureuse influence sur les rapports des deux pays. Pour que la ... [2] envisagée par la France et l'Angleterre, quelle qu'en soit la forme, puisse obtenir tout l'effet souhaité de part et d'autre, il lui paraît indispensable qu'elle corresponde aussi bien aux désirs du gouvernement belge qu'aux vues de Paris et de [Londres]. Aussi exprime-t-il le vœu qu'avant de l'effectuer, le gouvernement français (et éventuellement celui de Londres) veuille bien faire part secrètement au gouvernement belge de la forme et de la substance de la démarche envisagée par lui et par le gouvernement britannique. M. Spaak a spécifié avec insistance que cette démarche ne devait en aucune manière être attribuée à un sentiment de défiance, mais, en raison de l'importance de l'événement, il convient d'être bien d'accord pour que le gouvernement belge, comme les deux autres gouvernements, puisse tirer tout le parti possible de l'initiative projetée vis-à-vis de leur opinion publique.

Il m'a demandé si j'avais quelque indication sur la déclaration envisagée. Je lui ai répondu que rien n'était encore arrêté, mais qu'évidemment les gouvernements français et anglais se préoccupaient d'éviter, d'une part, que cette démarche puisse gêner les négociations futures du pacte occidental, et d'autre part qu'elle ne puisse être présentée comme un encouragement à une politique belge de neutralité ou à un relâchement des liens de la Belgique avec la Société des Nations, que parlant à titre strictement personnel, il me paraissait qu'il serait bon aussi de fonder la démarche sur l'engagement pris par la Belgique de se défendre énergiquement contre toute violation, quelle qu'elle soit, de son territoire et de sa souveraineté sur terre, sur mer ou dans l'air, soit qu'elle fît état des déclarations antérieures du gouvernement belge, soit que celui-ci répondît dans ce sens à la notification qui lui serait faite.

M. Spaak m'a dit qu'aussi bien à cet égard qu'en ce qui concerne la fidélité au pacte de la Société des Nations, il acquiesçait entièrement à l'idée que la déclaration en fît état et comprenait parfaitement les préoccupations des gouvernements français et anglais.

Je n'ai pas naturellement abordé la question de l'article 16, jugeant que je n'avais pas à entrer dans des contreparties, mais seulement à orienter mon interlocuteur sur les considérations générales sur lesquelles il m'interrogeait.

J'estime, pour ma part, qu'il ne peut y avoir que des avantages à exposer confidentiellement le sens de la déclaration envisagée au gouvernement belge, avant de la lui notifier officiellement, car il convient qu'il ne puisse se réfugier dans aucune échappatoire.

M. Spaak m'a parlé avec amertume du discours du ministre des Affaires étrangères hollandais [3]. Il trouve inadmissible la manière dont il répudie

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Le 25 mars, devant la première chambre des États-Généraux, le ministre hollandais des Affaires étrangères, abordant la question de l'article 16, affirmait qu'au cas d'une agression commise par une grande puissance voisine, les Pays-Bas n'appliqueraient pas les sanctions. D'autre part, le droit de passage devait être limité.

les engagements du pacte de la Société des Nations. Il est certain que ce discours sera en effet exploité par les nationalistes flamands contre le gouvernement belge, qui, à ce qu'il semble résulter des paroles du ministre des Affaires étrangères, s'il fait certaines réserves en ce qui concerne l'application de l'article 16, ne paraît pas vouloir se soustraire en principe aux engagements d'assistance mutuelle.

C'est en quoi une conversation préalable sur le sens de la démarche pourra être d'une grande utilité.

M. Spaak compte partir demain en congé pour les fêtes de Pâques et sera rentré ici mardi ou mercredi.

171

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 152 à 156. *Belgrade, 25 mars 1937, 23 h.*

(*Reçu :* le 26, 0 h. 15; le 25, 23 h. 50, 23 h. 30.)

J'adresse ci-dessous à Votre Excellence le texte de l'accord qui a été signé cet après-midi par M. Stoyadinovitch et le comte Ciano :

« Au nom de Sa Majesté le Roi de Yougoslavie;

« du Régent royal;

« et de Sa Majesté le Roi d'Italie, Empereur d'Éthiopie,

« Considérant qu'il est de l'intérêt des deux pays, comme de la paix générale, de consolider les relations mutuelles d'amitié sincère et durable, et désireux de donner à cette amitié une nouvelle base et d'ouvrir une ère nouvelle dans les rapports politiques et économiques entre les deux états;

« Convaincus que le maintien et la consolidation d'une paix durable entre les deux pays sont également une condition importante de la paix en Europe;

« Résolurent de conclure un accord .»

Suit la désignation des plénipotentiaires, puis le texte même de l'accord :

« *Article premier.* — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter leurs frontières communes, aussi bien terrestres que maritimes, entre les deux états dans la mer Adriatique, et dans le cas où l'une d'elles serait l'objet d'une agression non provoquée de la part d'une ou plusieurs puissances, l'autre partie s'engage à s'abstenir de toute action qui pourrait être au profit de l'agresseur.

« *Article 2.* — Dans le cas de complications internationales et si les deux Hautes Parties contractantes sont d'accord que leurs intérêts communs sont menacés ou qu'ils pourraient l'être, elles s'obligent à s'entendre sur les mesures à prendre afin de les sauvegarder.

« *Article 3.* — Les Hautes Parties contractantes confirment à nouveau leur volonté de ne pas recourir à la guerre dans leurs relations réciproques comme instrument de leur politique nationale, et de résoudre tous les différends et conflits qui pourraient surgir entre elles par des moyens pacifiques.

« *Article 4.* — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne pas tolérer sur leurs territoires respectifs, ni aider en aucune façon toute activité qui serait dirigée contre l'intégrité territoriale ou l'ordre existant de l'autre Partie contractante ou qui serait de nature à nuire aux rapports entre les deux pays.

« *Article 5.* — Dans le but de donner à leurs relations commerciales existantes une impulsion nouvelle, plus en harmonie avec les relations amicales établies entre les deux pays, les Hautes Parties contractantes se sont mises d'accord pour intensifier et élargir leurs échanges commerciaux actuels ainsi que pour examiner les conditions d'une collaboration économique plus étendue. Un accord spécial sera conclu dans ce but dans le plus bref délai.

« *Article 6.* — Les Hautes Parties contractantes sont convenues que rien dans cet accord ne sera considéré comme contraire aux obligations internationales existant entre les deux pays, ces obligations étant d'ailleurs publiques.

« *Article 7.* — Cet accord est conclu pour une durée de cinq années. S'il n'est pas dénoncé dans un délai de six mois avant son expiration, il sera prolongé par tacite reconduction d'année en année.

« *Article 8.* — Cet accord sera ratifié. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification. Cet échange aura lieu à Belgrade le plus tôt possible.

« En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé cet accord.

« Fait à Belgrade le 25 mars 1937 en deux exemplaires, un exemplaire étant remis à chacune des Hautes Parties contractantes ».

172

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 834 à 839. *Londres, 25 mars 1937, 22 h. 26, 22 h. 34, 22 h. 29.*

(*Reçu :* le 26, 0 h. 20, 0 h. 50, 1 h. 15, 0 h. 15, 1 h. 5.)

Les réactions des milieux officiels et de la presse britanniques devant les entretiens diplomatiques qui se sont déroulés hier à Paris [1], et devant les déclarations faites par Votre Excellence à la presse, sont intéressantes à observer.

[1] Allusion aux audiences accordées le 24 mars par le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et d'Allemagne à Paris (voir ci-après les nos 186 et 188, note), audiences qui constituaient un avertissement indirect à l'adresse de Rome, à la suite de la position prise à Londres par le délégué italien au Comité de non-intervention (voir ci-dessus le no 157).

Dans l'ensemble, l'on n'entend formuler aucune critique à l'égard des avertissements qui viennent d'être donnés par le gouvernement français, sous une forme plus ou moins voilée toutefois, au gouvernement italien. L'opinion anglaise, comme le public français, considère qu'il serait inadmissible que M. Mussolini envoie de nouveaux contingents en Espagne en violation de l'accord intervenu au comité de Londres. L'on marque d'ailleurs ici une tendance très nette à croire que le Duce s'abstiendra et qu'en annonçant l'intention de ne pas rapatrier dans les circonstances présentes les « volontaires » italiens [1], il est allé jusqu'à la limite des gestes spectaculaires qui sont dans ses intentions actuelles.

Dans certains milieux, l'on établit un parallèle entre « l'avertissement » ainsi communiqué par la France à l'Italie et celui que nous avons adressé à l'Allemagne au mois de janvier dernier, à propos de l'affaire du Maroc espagnol [2]; l'on se demande d'ailleurs si les dirigeants fascistes se montreront aussi accessibles que M. Hitler à une pareille mise en garde.

Le conseil de Cabinet qui s'est déroulé hier après-midi paraît avoir discuté surtout l'attitude qu'il convient d'adopter vis-à-vis de l'Italie pour empêcher que la nouvelle tension survenue à la suite de discours publics ou d'articles de presse ne dégénère en crise véritable. D'après ce qui m'a été rapporté, les ministres auraient été unanimes à juger qu'il convenait de retenir les journaux d'opinion sur la pente de polémiques trop ardentes.

Les services officiels ont donc reçu l'instruction générale de modifier aussitôt que possible le ton de la presse afin d'éviter que la situation ne s'envenime. Ces instructions ont eu pour conséquences d'entraîner une nuance de réserve de la part de certains quotidiens dans leurs appréciations de la position française. Cette réserve est particulièrement sensible dans l'éditorial du *Daily Telegraph* que j'ai signalé ce matin. D'autre part, l'on se montre assez sceptique en ce qui concerne la possibilité d'une intervention modératrice de l'Allemagne à Rome.

Aucun journal ne paraissant demain et les fêtes de Pâques devant entraîner une carence partielle de la presse pendant plusieurs jours, il m'a paru utile de vous signaler le ton des propos qui me sont rapportés et qui reflètent le désir d'apaisement des milieux officiels.

La Chambre des Communes, dans une atmosphère qui se ressentait d'ailleurs de l'approche des vacances, a consacré sa dernière séance à discuter une interpellation travailliste sur les massacres survenus à Addis-Abeba, après l'attentat contre le vice-Roi [3].

Tour à tour, M. Henderson (socialiste) et M. Mander (libéral) ont réclamé qu'une commission d'enquête fît la lumière sur les faits; et, dépassant le cadre éthiopien, ils ont vivement attaqué la politique du gouvernement italien en Espagne. Plusieurs orateurs conservateurs ont également critiqué l'intervention de M. Mussolini dans les affaires de la Péninsule, d'autres défendant au contraire la thèse de l'isolement de l'Angleterre et d'autres manifestant leurs

(1) Voir ci-dessus le n° 157.
(2) Sur cette affaire, voir au tome IV de la présente série les n°s 261, 273, 276, 278.
(3) Attentat survenu le 19 février au cours d'une cérémonie.

sympathies pour la cause du général Franco. M. Lloyd George s'est montré particulièrement violent dans sa dénonciation des atrocités italiennes en Abyssinie; il a souligné la menace que l'action de l'Italie en Espagne fait peser sur les lignes de communication de l'Empire britannique; et il a insisté pour que le gouvernement anglais prît en sérieuse considération les propositions formulées à plusieurs reprises par M. Hitler, sans attendre que les circonstances vinssent modifier l'attitude de l'Allemagne.

En l'absence de M. Eden retenu à la campagne, c'est lord Cranborne qui a répondu au nom du gouvernement. Il s'est attaché à dissiper les rumeurs, dont la presse internationale s'est fait l'écho, des récentes déclarations de M. Grandi devant le Comité de non-intervention. Il a déclaré qu'une distinction s'imposait entre le refus de rapatrier les volontaires qui se trouvent actuellement en Espagne et l'envoi de nouveaux qui créerait une situation réellement dangereuse. La question des volontaires, a-t-il ajouté, ne saurait être portée devant la Société des Nations par l'Angleterre; si l'Espagne fait appel à Genève [1], il y aura lieu d'examiner alors l'attitude à prendre.

Ensuite, il s'est efforcé de démontrer que l'accord italien de janvier 1937 [2] avait déjà porté ses fruits dans le domaine de la propagande antianglaise jusqu'alors menée par l'Italie et qui, sauf quelques cas d'espèce, avait à peu près complètement cessé. Enfin, en ce qui concerne les événements d'Addis-Abeba, il a indiqué que les représentants de l'Éthiopie avaient [saisi] la Société des Nations d'une demande d'enquête, au sujet de laquelle il s'est d'ailleurs gardé d'exprimer l'avis du gouvernement.

[1] A la suite des récentes révélations sur la présence d'unités italiennes combattantes en Espagne, le gouvernement de Valence avait effectué une double démarche à Paris et à Londres, pour avertir Français et Britanniques de son intention de porter l'affaire devant le conseil de Genève. L'ambassadeur d'Espagne à Paris avait rappelé le langage tenu le 17 mars aux Communes par lord Cranborne, tel qu'il était rapporté par le *Times*. En fait, selon le secrétaire d'État britannique, lord Cranborne se serait contenté de « donner une vague assurance de principe », prise à tort par Madrid pour un « véritable engagement ». L'orateur s'était exprimé ainsi : « Si le gouvernement espagnol porte sa cause devant la Société des Nations, j'assure... que nous, en tant que membres permanents du Conseil, serons tout disposés à examiner d'une manière sérieuse et objective les points qui peuvent être mis en avant par le gouvernement espagnol ». Le Foreign Office « avait répondu presque exactement dans les mêmes termes que nous (le Quai d'Orsay) » — ce qui signifiait implicitement : en termes peu favorables (T. 810-812 de Londres, du 24 mars).

[2] Allusion au *gentlemen's agreement* anglo-italien du 2 janvier. Voir, au tome IV de la présente série, le n° 234.

173

M. Jean-Baptiste Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 195. *Valence, 25 mars 1937, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 26, 4 h. 10.)

L'afflux des volontaires français continue. Ils sont arrivés ici au nombre de trente-cinq depuis hier, portant à plus de deux cents le total de ceux qui se trouvent concentrés à notre lycée. Les derniers venus assurent que la débandade se poursuit dans les brigades internationales et que des groupes plus importants encore se présenteront incessamment au consulat.

D'autre part, l'énervement qui se manifeste parmi nos compatriotes et dont j'ai déjà signalé le caractère inquiétant va s'accentuant de jour en jour et même d'heure en heure. Beaucoup d'entre eux annonçaient ce matin l'intention de s'embarquer de vive force sur le navire de guerre français qui doit faire escale à Valence, en se servant au besoin d'armes qu'ils savent pouvoir se procurer à cet effet. L'attaché militaire leur a parlé pour les dissuader de mettre à exécution un tel projet, mais le résultat de son intervention demeure au moins incertain et il ne saurait être en aucun cas acquis pour longtemps.

174

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 841. *Londres, 25 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 26, 11 h. 30.)

L'ambassadeur d'Espagne est venu me parler tout à l'heure des diverses questions posées devant le Comité de non-intervention. Il m'a dit tout d'abord que son gouvernement avait complètement abandonné l'idée d'un recours au conseil de la Société des Nations. Quand cette suggestion a été faite à

(1) Par courrier, en clair.

Paris [1], c'était sous l'impression que le gouvernement britannique y serait entièrement favorable. Mais M. de Azcarate a pu constater, d'abord que le *Times* avait donné une version inexacte des paroles de lord Cranborne, puis que le Foreign Office envisageait une telle initiative sans aucun enthousiasme. D'autre part, son expérience personnelle de Genève lui permet d'apprécier combien cette procédure aurait peu de chance d'aboutir à autre chose qu'à une nouvelle preuve d'impuissance de la Société des Nations.

Quant à la note antérieure, relative à la présence en Espagne d'unités régulières de l'armée italienne [2], l'ambassadeur, après avoir développé toutes les raisons qui justifient la protestation de son gouvernement, reconnut que la proposition d'enquête telle qu'elle a été formulée par M. Maisky [3] ne saurait être acceptée par le général Franco ni par conséquent par Rome et Berlin. Il se rend compte aussi des réactions que devait appeler un tel document de la part des représentants de l'Allemagne et de l'Italie du moment qu'il était présenté par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. A son avis, la documentation fournie par le gouvernement de Valence devrait surtout avoir à appuyer l'objectif qui lui apparaît aujourd'hui comme primordial, à savoir le rappel des volontaires. Mais à Valence, on avait eu l'illusion que l'affaire pourrait être aisément réglée puisque l'Allemagne et l'Italie avaient elles-mêmes pris l'initiative d'une suggestion en ce sens [4], et on est surpris des difficultés qui se sont élevées à ce sujet devant le Comité.

Cependant, on y comprend, assure M. de Azcarate, la nécessité de ne pas heurter trop directement le gouvernement italien, puisque sans son adhésion aucun plan constructif ne pourra être mis sur pied.

M. de Azcarate ne s'est pas fait faute de marquer sa surprise de l'article publié ce matin par le *Daily Telegraph*, qui témoigne d'un scepticisme si fâcheux à l'égard des tentatives destinées à débarrasser le territoire espagnol de tous les combattants étrangers.

J'ai expliqué à l'ambassadeur d'Espagne que si désireux que l'on ait pu se montrer ici, à certains moments, d'arriver à un accord sur le rappel des volontaires, on est préoccupé surtout de hâter l'application pratique du plan de contrôle adopté par le Comité. C'est le contrôle en effet qui peut seul empêcher le gouvernement italien de continuer à faire passer des renforts en hommes et en matériel dont l'effet est d'éterniser le conflit. Une fois le contrôle pratiquement réalisé, le gouvernement anglais ne se montrera pas moins disposé que nous à user de tous les moyens propres à résoudre le problème des volontaires étrangers.

(1) Ainsi qu'à Londres. Voir ci-dessus le n° 172 (note).
(2) Allusion à la note de Valence au Foreign Office, remise le 13 mars (voir ci-dessus le n° 113, note).
(3) Voir ci-dessus le n° 165.
(4) Se reporter à cet égard aux mémoranda italien et allemand du 7 janvier précédent, reproduits au tome IV de la présente série sous les n°s 254 (annexe) et 256 (annexe).

175

M. de Monicault, Chargé d'affaires de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 246. *Prague, 25 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 26, 16 h. 30.)

M. Krofta est revenu hier, dans un discours qu'il a prononcé à Reichenberg, sur la question des rapports entre la minorité allemande et l'État tchécoslovaque. Certaines de ses déclarations méritent d'être relevées.

Le ministre des Affaires étrangères a commencé par définir les droits et les devoirs qui incombent aux diverses nationalités vivant dans ce pays, en rappelant que suivant la doctrine officielle du gouvernement, les Tchécoslovaques jouissent d'une prépondérance justifiée par le fait que l'État a été fondé par eux et pour eux, alors que les minorités sont des îlots appartenant à des groupes ethniques qui ont à l'étranger leurs foyers politiques.

M. Krofta s'est ensuite prononcé avec énergie contre la thèse suivant laquelle les Allemands vivant hors des frontières du Reich devraient préférer ce pays à celui dans lequel ils habitent. « Si une thèse de ce genre trouvait un écho favorable parmi les Allemands de Tchécoslovaquie, a-t-il déclaré, la collaboration entre les Tchécoslovaques et la minorité allemande serait rendue bien difficile, sinon impossible ».

Le ministre a signalé à cette occasion que plusieurs représentants du parti Henlein soutenaient que cette collaboration était subordonnée à l'existence de bons rapports politiques entre Prague et Berlin. « Une telle affirmation, a-t-il répondu en substance, ne saurait être admise par le gouvernement. La loyauté est due sans conditions par tous les citoyens de cet état. Le gouvernement tchécoslovaque souhaite très vivement entretenir de bons rapports avec l'Allemagne. Mais il est évident que ces rapports ne dépendent pas de lui seulement. Les Tchécoslovaques considéreraient donc comme inadmissible qu'un malentendu quelconque entre Prague et Berlin fût considéré par les Allemands des Sudètes comme une raison suffisante pour se croire déliés de leur devoir de fidélité et de soumission envers l'État ».

(1) **Par courrier en clair.**

176

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 387. *Saint-Jean-de-Luz, 25 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 18 h. 45.)

Le rapport rédigé le 24 février par le commissariat spécial de la gare de Paris-P.L.M., pour résumer l'ensemble des déclarations faites par une centaine environ de volontaires français rapatriés d'Espagne, contient, à propos des « éléments français qui combattent dans les rangs des troupes gouvernementales », le passage suivant :

« Tous ont déclaré que si des facilités de rapatriement étaient accordées à nos compatriotes, la très grande majorité de ceux-ci solliciteraient immédiatement leur retour en France ».

A supposer même que les rapatriés aient exagéré, il n'en reste pas moins probable que des milliers de jeunes Français, incorporés dans les forces du gouvernement espagnol de Valence, désirent rentrer en France et que leur rapatriement — c'est-à-dire bien souvent leur vie même — dépend uniquement de la question de savoir si le gouvernement réussira ou non à obtenir du gouvernement espagnol la possibilité de les ramener dans leurs foyers.

Tant qu'il a été possible d'espérer que le retrait général des volontaires étrangers engagés en Espagne allait se réaliser rapidement, il a pu paraître aussi que le sort des volontaires français, désireux d'être rapatriés, ne devait pas être l'objet de démarches spéciales. Mais depuis les récents débats qui ont eu lieu au sous-comité de Londres, les perspectives d'un retrait général des volontaires étrangers se sont au moins éloignées et il paraîtrait risqué de ne compter que sur elles pour sauver la vie à des milliers de jeunes Français.

Je me permets donc d'insister à nouveau sur l'urgence qu'il y aurait à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rapatrier ceux de nos nationaux qui doivent être actuellement regardés, en Espagne, comme des « volontaires involontaires ».

Il n'est pas moins urgent de rapatrier les volontaires français qui n'ont pas atteint encore l'âge de 21 ans et ceux qui sont devenus impropres au service armé par suite de blessures ou de maladies.

Bien que nos devoirs de protection envers nos ressortissants ne soient évidemment pas subordonnés aux conséquences indirectes que nos initiatives peuvent avoir pour les ressortissants d'autres états, je signale enfin qu'il serait probablement plus difficile à d'autres puissances d'obliger leurs nationaux à combattre en Espagne si la France faisait prévaloir le principe que les volontaires involontaires, mineurs ou impropres au service armé, doivent être rapatriés sans délai.

(1) **Par courrier en clair.**

177

LE GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE DE FRANCE À PRAGUE, AU GÉNÉRAL GAMELIN, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

L [1]. *Prague, 25 mars 1937.*

M. Tataresco est arrivé ici lundi matin; il est parti ce matin pour Brno. Il est accompagné du général Glatz, sous-secrétaire d'État pour l'armement.

Il a naturellement profité de son voyage pour parler avec le président du Conseil Hodza et le ministre des Affaires étrangères Krofta de questions de politique générale. Mais il s'agit aussi et, je pense, surtout de la question des fournitures d'armement et spécialement du mode de payement. C'est la discussion au sujet du payement d'une partie des commandes en nature qui continue ou recommence. Les Roumains seraient bien heureux en outre de recevoir un peu d'argent. Je crois que sur les deux points les Tchécoslovaques, tout en reconnaissant la nécessité d'aider leurs alliés, ne jugent pas possible d'aller aussi loin que ceux-ci le désireraient.

J'ai eu occasion de rencontrer plusieurs fois M. Tataresco. Chaque fois, son accueil a été particulièrement aimable. J'ai observé qu'il était attentif à faire le tour des principaux assistants dans les sociétés où il se trouvait.

Il m'a semblé pourtant qu'il me donnait un peu plus que ma part, notamment au cours de la réception qui a suivi le dîner donné par la légation de Roumanie mardi. Je note que le Roi s'était comporté de même en octobre dernier [2]. Dans les deux cas, on a eu une attention particulière pour le Français.

Ma conversation de mardi soir avec M. Tataresco a eu d'ailleurs un caractère très général; je n'ai à en relever que les points suivants :

— Attachement à la France. M. Tataresco se qualifie de demi-Français;

— Nécessité d'une politique extérieure ferme. Nous sommes forts, ou nous pouvons l'être. Nous avons trop longtemps agi comme des faibles. Approbation sans réserve de la politique extérieure de notre gouvernement;

— M. Tataresco a toujours compris la nécessité pour la Roumanie de faire un très gros effort d'armement; il s'y est employé dès le début et veut intensifier encore dans toute la mesure possible;

— On peut avoir des coups très durs, mais rien n'est perdu, si on a prévu : grande importance d'une base en Roumanie.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Sur le voyage du roi de Roumanie, voir, au tome III de la présente série, les nos 427 (et note), 469 (et note).

Je pense que M. Tataresco se sert de cet argument, certes très sérieux, pour obtenir un concours aussi large que possible des Tchécoslovaques pour l'équipement industriel de la Roumanie.

Le général Glatz m'a fait l'éloge de la mission française mise à la disposition de l'armée roumaine pour les munitions.

178

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 475 (1). *Berlin, 25 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mars.)

Les récentes déclarations de M. Stauning à Lund et à Stockholm (2), le passage du roi de Danemark à Berlin, le voyage de M. Sandler à Londres et à Paris (3) ont ramené, une fois de plus, l'attention des milieux politiques du Reich sur les problèmes scandinaves. L'ambassade a déjà signalé le mécontentement mal dissimulé qu'avaient provoqué à Berlin les négociations entreprises par la Hollande pour redonner quelque vie aux accords d'Oslo (4). On craignait, dans la capitale du Reich, que l'établissement d'un régime préférentiel entre les signataires de ces conventions ne portât préjudice à l'économie allemande et ne nuisît, du même coup, à l'influence politique du Reich dans les pays du nord.

Le renouveau d'activité diplomatique déployé ces jours derniers par certains hommes d'État scandinaves a suscité à Berlin un intérêt réel et provoqué à la fois des espoirs et des inquiétudes dont la presse s'est faite l'écho.

Les dirigeants du Reich croyaient pouvoir penser que le coup porté à la Société des Nations par l'affaire abyssine avait détourné les petites puissances de l'organisme de Genève. Ils espéraient que les états du nord allaient suivre l'exemple de la Belgique et opter pour une attitude de neutralité absolue, conforme, d'ailleurs, à leur tradition. Mais les réactions des pays scandinaves n'ont pas répondu à ces prévisions. Deux courants d'opinion s'y dessinent, en effet, l'un, favorable à la liberté de chacun dans la neutralité de tous, l'autre, tenté par l'idée d'un rapprochement plus étroit entre les pays nordi-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Les 8 et 11 mars.

(3) Le ministre suédois des Affaires étrangères s'était rendu à Londres du 16 au 18 mars, puis à Paris du 18 au 21. A Paris, il insistait sur le fait que Genève constituait un terrain commun pour l'activité extérieure de la France et de la Suède.

(4) Par ces accords du 22 décembre 1930, intervenus entre Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Norvège et Suède, les représentants de ces pays s'engageaient à ne pas procéder à l'accroissement de leurs droits de douane ou à l'établissement de nouveaux droits sans préavis, tout gouvernement qui s'estimerait alors lésé par une telle mesure pouvant proposer les modifications jugées utiles à ses intérêts.

ques, fidèle à la Société des Nations, et sympathique aux puissances occidentales.

Les événements les plus récents n'ont pas révélé clairement de quel côté penche la balance et, à en juger par ce qu'en laisse voir la presse, l'orientation des pays scandinaves présente pour l'Allemagne à la fois des éléments satisfaisants et des indices inquiétants.

Parmi les facteurs que la presse berlinoise considère comme favorables, il faut ranger les déclarations de M. Stauning. Que le ministre d'État danois ait déclaré à Lund et à Stockholm que les états du nord de l'Europe avaient des intérêts parfois divergents et que la constitution d'un bloc des nations scandinaves lui paraissait une utopie, c'est ce qu'on ne pouvait qu'apprécier hautement à Berlin. Aussi, est-ce avec une satisfaction manifeste que les paroles du ministre d'État ont été rapportées par les quotidiens allemands. Elles ont été l'objet des commentaires les plus élogieux de la part de certaines feuilles, notamment de l'*Observateur raciste*, organe officiel du parti national-socialiste. On a loué M. Stauning de son réalisme politique et l'on s'est félicité qu'il se joignît aux partisans du principe de la neutralité. On pouvait craindre, en effet, ici, que M. Stauning ne cédât à la pression des milieux danois qui estiment le programme militaire du gouvernement insuffisant et qui avaient jugé les paroles du ministre d'État assez sévèrement pour les qualifier d' « antidanoises » et d' « antinordiques ». « Les partis conservateurs qui ont attaqué le ministre d'État, disent les journaux berlinois, réclament discrètement le réarmement du Danemark sous l'influence des « niaiseries » des feuilles françaises et anglaises qui préconisent l'établissement d'une sorte de « ligne Maginot » le long de la frontière du Schleswig ». M. Stauning, heureusement, considère qu'une augmentation des armements ne suffirait pas à assurer la garantie de la neutralité danoise; il estime, du reste, que c'est une question qui relève purement de la souveraineté danoise et il a répondu vertement aux allusions que se permettait, à ce sujet, la presse suédoise.

Cette attitude suppose la confiance en l'Allemagne; c'est ce dont les quotidiens berlinois lui savent gré. Ils ajoutent que, les buts de l'Allemagne n'étant pas différents de ceux du Danemark, le gouvernement de Copenhague n'aura pas de motif de regretter plus tard une telle attitude.

L'occasion a-t-elle paru belle au gouvernement du Reich pour essayer de fixer le Danemark dans cette attitude? Toujours est-il que le bruit a couru, à Berlin, lors du passage du roi Christian X, que le Führer, au cours de son entrevue avec le Souverain, avait fait, à ce dernier, des déclarations relatives à l'intégrité du Danemark, analogues à celles qu'il avait faites à M. Schulthess au sujet de la neutralité de la Suisse [1]. La légation du Danemark a démenti catégoriquement cette nouvelle; il n'est cependant pas impossible qu'on ait songé, dans les milieux allemands, à rassurer ainsi l'opinion danoise et à fournir des armes aux partisans de M. Stauning.

La manœuvre n'a-t-elle pas été tentée ou n'a-t-elle pas réussi? Il est difficile de le savoir, mais il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, c'est sur le

[1] Sur les déclarations faites au conseiller fédéral suisse, voir ci-dessus le n° 18.

Danemark que le Reich compte pour faire échouer cette tentative de groupement nordique.

Si la presse allemande croit trouver, dans l'orientation donnée à la politique du Danemark, des motifs de satisfaction, elle a été plus embarrassée dans ses appréciations sur le voyage de M. Sandler. Au moment de son départ pour Londres, les journaux se sont contentés de déclarer que le ministre suédois se rendait en Angleterre pour des négociations commerciales. Il y avait déjà là, peut-être, de quoi inquiéter le Reich, car on sait que la Suède fournit abondamment son minerai à l'industrie de l'armement anglaise et que les industriels suédois préfèrent le client britannique qui paye en bonne monnaie au client allemand, réduit au régime du troc.

La presse, en tout cas, s'est contentée de publier de brefs entrefilets sur les conversations de M. Sandler dans la capitale du Royaume-Uni. Son arrivée à Paris fut, de même, l'objet de télégrammes de quelques lignes. Seule, la *Gazette de Cologne* rappelait que M. Sandler passait pour un partisan déterminé de la constitution d'un pacte défensif entre états scandinaves et qu'il serait probablement question de ce projet au cours de son séjour en France.

Mais le 21 mars, les journaux du Reich, jusque-là très réservés sur cette affaire, ont tout à coup mis en vedette les déclarations faites à la presse française par le ministre des Affaires étrangères suédois. Ils se sont emparés d'une de ses phrases définissant les pays scandinaves comme « des pays sans alliances ». Ils y ont vu la preuve que M. Sandler « se passait des conseils de la France et se prononçait contre la formation d'un bloc des puissances scandinaves ». Ils ont, en outre, interprété les propos du ministre suédois comme une réponse à l'article du *Temps* dans lequel le journal parisien insistait sur le rôle que la France et l'Angleterre jouent dans la protection des petites puissances. Ils ont ajouté qu'à Paris, on était fort déçu et que le Quai d'Orsay cherchait à cacher sa déconvenue en affirmant bien haut que la visite de M. Sandler n'avait qu'un caractère strictement privé. La cause du Reich leur paraissait marquer un point.

Ce triomphe, toutefois, devait être de courte durée, car M. Sandler, en débarquant à Malmoë, exprimait sa satisfaction de l'accueil qu'il avait reçu à Paris et à Londres. Il se félicitait de la compréhension qu'il avait rencontrée dans les capitales occidentales et déclarait que le temps était proche où l'idée d'un resserrement des liens entre les puissances signataires des conventions d'Oslo pourrait être reprise sur des bases plus larges. Le lendemain, il déclarait, dans une interview avec un journaliste danois, que les dispositions du pacte de la Société des Nations et la collaboration plus étroite des états scandinaves étaient, à son sens, les deux éléments primordiaux de la sécurité des pays du nord. Il préconisait une entente entre ces états pour assurer leur ravitaillement en période critique et commentait favorablement les ouvertures faites par la Hollande en vue de la reprise des négociations entre les états signataires de la convention d'Oslo.

On chercherait en vain, d'ailleurs les échos de ces paroles dans les colonnes des feuilles allemandes. Seule, l'agence officielle du *DNB* en a donné le compte

rendu. Elles semblent, en tout cas, indiquer qu'à Berlin, on avait trop tôt chanté victoire.

Du reste, les commentaires récemment parus dans le *Berliner Tageblatt* sur le voyage de M. Sandler révèlent un état d'esprit assez préoccupé. Le journal allemand répète, sans doute, que M. Sandler caractérise la Suède comme un « pays sans alliances »; il affirme que le ministre suédois ne s'est pas laissé séduire par le concert de louanges dont il a été entouré. Mais les comparaisons que l'on a faites dans la presse française entre M. Sandler et M. Branting agacent visiblement le journaliste allemand. L'ironie avec laquelle il parle du succès fait au ministre « qui, dit-il, a récolté des lauriers même là où il n'en avait pas semé », dénote une certaine mauvaise humeur. Le *Berliner Tageblatt* assure bien que « tout ce que la presse du Front populaire a écrit sur la conclusion d'une alliance militaire scandinave dirigée contre le Reich est à jeter au panier ». Mais il reconnaît ensuite implicitement que de telles suggestions n'étaient peut-être pas tellement téméraires quand il déclare que M. Stauning, par son attitude en faveur de la neutralité, « a su mettre en fuite des spectres que M. Sandler avait contribué à évoquer ».

Les craintes que semble inspirer, malgré tout, aux Allemands l'attitude de Stockholm, les incitent à redoubler d'avances à l'égard des Suédois. Depuis quelques jours, les manifestations d'amitié germano-suédoises se sont multipliées. L'arrivée du nouveau ministre de Suède à Berlin, M. Richert, a été l'occasion d'une réception donnée par l'Alliance des pays nordiques. Cette réception a été relatée en bonne place dans les feuilles comme un événement d'importance et l'on a pris soin d'informer le public que le Dr Dorpmüller, ministre des Communications, y assistait ainsi que des représentants de l'office des Affaires étrangères, du ministère de la Propagande et de la chancellerie d'Empire. Quelques jours plus tard, la même association accueillait des députés suédois de passage à Berlin. M. Rosenberg était présent et prit la parole. Conscient de la désaffection que les Nordiques éprouvent à l'égard du IIIe Reich, il s'est contenté de définir le national-socialisme comme un phénomène purement allemand. Il a rendu hommage aux méthodes de gouvernement de certaines démocraties traditionnelles comme la Grande-Bretagne ou les pays scandinaves et souligné l'aspect social du régime hitlérien. Le discours du chef de l'Office de politique extérieure du parti a été reproduit et analysé par tous les journaux. Ces politesses à l'égard des Suédois et la publicité dont on les entoure marquent bien que les dirigeants du Reich se rendent compte du recul qu'a subie l'influence allemande en Suède et qu'ils s'efforcent, d'ores et déjà, de remonter le courant.

En ce qui concerne la Finlande, enfin, les appréhensions suscitées par le voyage de M. Holsti au mois de janvier (voir ma dépêche nº 91 du 21 janvier 1937) [1] se sont confirmées. Le nouveau gouvernement finlandais met en tête de son programme extérieur l'établissement de bonnes relations avec la Russie et la collaboration toujours plus étroite avec les pays scandinaves. Les journaux du Reich ont fait le silence sur cette déclaration gouvernementale.

[1] Reproduite au tome IV de la présente série sous le nº 337.

On ne peut en trouver trace que dans les feuilles du *DNB*. Mais la nouvelle orientation de la politique de ce pays — qui doit son existence même à l'Allemagne et qui était l'un des foyers traditionnels de l'influence allemande dans la Baltique — porte incontestablement un coup assez rude au prestige et à la situation du Reich dans l'Europe du nord.

Vue de Berlin, la situation politique dans la Baltique apparaît aussi en pleine évolution. Laquelle l'emportera des deux tendances qui se manifestent? Un bloc des puissances scandinaves se formera-t-il? Ce bloc prendra-t-il tournure d'une ligue des neutres ou se présentera-t-il sous l'aspect d'un pacte régional conforme à la recette genevoise? Les états du nord graviteront-ils autour du Reich ou s'appuieront-ils sur les puissances occidentales et sur la Russie? Telles sont les questions que l'on se pose à Berlin. Le gouvernement du Reich répugne, là comme ailleurs, à se trouver en face de groupements d'états. Il désire que les états nordiques ne se lient pas par des liens trop étroits et qu'ils s'en tiennent, chacun pour son compte, à une stricte neutralité. Les milieux berlinois ne semblent pas considérer que cette union scandinave puisse se réaliser de sitôt. L'abstention du Danemark suffirait à la rendre impossible. Mais on constate, en revanche, que M. Stauning est très critiqué dans son propre pays, que la Suède et la Finlande semblent favorables à un resserrement des relations entre les états nordiques, que l'influence russe croît à Helsinki et l'influence anglaise à Stockholm: autant d'ombres au tableau.

L'importance de la Scandinavie et, en particulier, des puissances riveraines de la Baltique est trop grande, en tout cas, pour que le Reich puisse s'en désintéresser. On peut donc s'attendre à de prochaines offensives diplomatiques de l'Allemagne dans ces régions, en vue de consolider les positions qui lui semblent acquises, de regagner le terrain qu'elle a perdu ou, tout au moins, d'arracher certains des états scandinaves à l'attraction qu'ils subissent de la part des autres grandes puissances européennes.

179

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 478 [1]. *Berlin, 25 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mars.)

Un simple coup d'œil jeté sur les derniers numéros des revues allemandes spécialisées dans l'étude des questions économiques * permet de se rendre compte que la hausse du prix des matières premières est, de tous les problèmes de l'heure, celui qui retient le plus leur attention.

[1] Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est adressée à la sous-direction des Relations commerciales sous le n° 479.

* *Annotation du document : Der deutsche Volkswirt* du 19 mars 1937; *Wirtschaft und Statistik* du 18 mars 1937; *Der deutsche Volkswirtschaft* du 11 et du 21 mars 1937.

Dans leurs développements, elles soulignent toute l'ampleur du phénomène, sa généralité, sa continuité, sa gravité. Elles y voient, le plus souvent, un effet de la reprise économique générale dans le monde; mais elles mettent en cause également, et avec vigueur, la politique de réarmement intensif de certaines puissances, parmi lesquelles l'Angleterre est la première visée. A leur avis cependant, le mal serait moins grand si une « spéculation effrénée » ne venait se greffer sur ces causes profondes et pousser artificiellement les prix, pour le plus grand dommage de l'économie allemande, à un niveau sans rapport avec la situation véritable.

Le *Deutsche Volkswirt* insiste avec beaucoup de force sur ce point. La spéculation aurait faussé, selon lui, le jeu normal des échanges internationaux. Pour les principaux produits (caoutchouc, cuivre, plomb, zinc, etc.), les prix auraient été maintenus, jusqu'à une date récente, à des « taux raisonnables», grâce aux efforts des « comités de contrôle » auxquels participaient les principaux pays producteurs. Mais les stocks, qui leur avaient permis pendant un certain temps de satisfaire à l'accroissement soudain et considérable des demandes et, par là, de régulariser le marché, auraient fondu rapidement. De sorte qu'aujourd'hui, ces comités seraient impuissants, le jeu des réserves ne permettant plus de stabiliser les prix. Il ne resterait plus en présence que des « spéculateurs », rivalisant pour monopoliser à leur profit certains produits et réalisant d'énormes bénéfices grâce à la hausse provoquée ou amplifiée par eux de matières premières dont ils auraient le contrôle exclusif. Cette situation arrache à la revue allemande des plaintes indignées. Elle réclame « plus de *fair play* » sur les marchés des matières premières. Elle voudrait que l'on revînt à la « saine pratique » d'un équilibre entre l'offre et la demande et à des prix stables ou du moins ne connaissant pas de trop fortes oscillations.

Les spécialistes se montrent particulièrement frappés de la hausse du prix des métaux ferreux. Ils l'attribuent pour une part au réarmement britannique et, pour une autre part, à la disparition momentanée de l'Espagne du nombre des pays producteurs. Cette hausse atteindrait également les vieux fers. Le prix de la tonne de ferraille serait passé à Pittsburg de 14,20 dollars au milieu de 1936 à 21,50 dollars à l'heure actuelle. Il faudrait en voir la raison dans le fait que la plupart des états empêcheraient par des prohibitions détournées ou des interdictions formelles l'exportation des ferrailles. Ce serait le cas de la Norvège, de la Roumanie, de la Belgique, de la France, etc.

Encore qu'il soit impossible de s'exprimer librement en Allemagne sur ces questions, on sent dans ces publications une tendance à considérer que la stabilité absolue des prix à l'intérieur du Reich se trouve gravement compromise par les répercussions d'un phénomène aussi généralisé. Une brèche a déjà été faite dans l'ordonnance du 25 novembre 1936 qui a interdit, sous des peines sévères, toute augmentation des prix : un décret du 12 mars 1937 a stipulé que pour les textiles, les prix de vente pourraient être relevés dans la mesure où les matières premières ayant servi à la composition des étoffes ont augmenté. Sans doute, un contrôle rigoureux fonctionne et il faut faire la preuve du relèvement des prix des matières premières pour chaque cas. Toute hausse illicite reste sévèrement punie. Il n'empêche que, pour la

première fois depuis novembre dernier, les autorités nationales-socialistes ont reconnu qu'un adoucissement de la loi s'imposait. Le principe a été admis : ce fait en lui-même est important. Car ce qui vaut pour les textiles peut valoir demain pour le fer, l'acier, le caoutchouc, etc. Il est intéressant de noter dans certains articles des critiques, il est vrai encore très enveloppées, à l'égard du « commissaire aux prix » et de la politique systématique de compression des prix. Avec bien des réserves encore, la question est posée, dans les publications techniques, de savoir si les pouvoirs publics, en présence des réalités internationales, pourraient isoler le pays et maintenir indéfiniment à l'intérieur du Reich les prix à leur niveau du 26 novembre dernier.

En effet, malgré les mesures de contrainte et la surveillance draconienne qui s'exerce dans tous les domaines, le coût de la vie en Allemagne a tendance à monter. Les chiffres publiés par *Wirtschaft und Statistik*, chiffres officiels et probablement au-dessous de la vérité, indiquent pour ces deux derniers mois (janvier et février) une hausse des prix, peu importante il est vrai, mais indéniable, sur les produits suivants : viandes d'une façon générale, et surtout viandes de bœuf et de veau; légumes; beurre, œufs, margarine; vêtements et chaussures.

En présence de ces faits, certains organes * ont réagi en partant en guerre, une fois de plus, contre les cartels. La *Gazette de Francfort* et le *Berliner Tageblatt* ont émis l'opinion que, pour enrayer le mouvement de hausse, le mieux serait d'en finir avec ceux-ci et de revenir, sur le marché intérieur, au jeu de la libre concurrence, qui s'exercerait à leur avis en faveur d'une réduction des prix. Les deux journaux ont laissé entendre que le gouvernement serait prêt à entamer une grande offensive contre les cartels. Ils ne se dissimulent pas les difficultés de l'opération, mais ils conseillent à l'État d'intervenir vigoureusement sans se laisser arrêter par les protestations des intéressés.

Il n'est donc pas impossible que les dirigeants du Reich soient amenés à rendre plus sévère encore le contrôle des prix. Mais il est évident que ces mesures intérieures ne peuvent pallier qu'imparfaitement un mal qui a ses racines dans des phénomènes d'ordre international. Aussi bien les chefs responsables paraissent se rendre compte de plus en plus que la lutte doit être entreprise sur une plus large échelle. A leurs yeux, le problème se pose à peu près en ces termes : le prix des marchandises étrangères importées augmentant sans cesse sans que le Reich ait à sa disposition plus de devises qu'auparavant, la marque de sa capacité d'achat au dehors va en diminuant. Il s'agit, dès lors, de comprimer encore, et jusqu'à l'extrême limite du possible, les importations. Et comme ils ne peuvent pas, ou ne veulent pas économiser sur le fer, le cuivre, le zinc, etc., produits qu'ils estiment indispensables au réarmement et nécessaires à la fabrication des articles manufacturés dont l'exportation est le seul moyen de faire rentrer des devises en Allemagne, une seule voie leur reste ouverte : demander à l'agriculture allemande un nouvel effort, de façon à importer de moins en moins de produits alimentaires.

* *Annotation du document : Gazette de Francfort* et *Berliner Tageblatt* du 21 mars 1937.

Plus que jamais, leur mot d'ordre et leur idéal sont : que l'Allemagne se nourrisse exclusivement sur son propre sol !

On sait que, d'après les statisticiens d'outre-Rhin, ce résultat serait d'ores et déjà acquis jusqu'à concurrence de 83 % des besoins. Mais cela n'est pas suffisant, déclarent les dirigeants. M. Goering, dans son discours du 23 mars aux paysans, a nettement indiqué que ce déficit de 17 % (dont bien des pays se contenteraient, voire se féliciteraient), devait être comblé et il a proclamé que la « bataille pour la production agricole », loin d'être terminée, allait être poursuivie avec plus de vigueur que jamais.

Les mesures qu'il a annoncées * relèvent de la méthode bien connue « du sucre et de la cravache », employée, d'ailleurs, en Allemagne, avant que le national-socialisme ait fait son apparition, puisque le mot et la doctrine se trouvent dans les mémoires du prince von Bülow. Le ministre-président de Prusse, dans son allocution, s'est, d'une part, efforcé d'amadouer les cultivateurs et de les rallier à son programme en leur promettant des subventions, en s'engageant à leur fournir des engrais à meilleur compte, tout en relevant, d'autre part, le prix de certaines denrées agricoles, particulièrement importantes en Allemagne, comme le seigle. Il a annoncé également que le gouvernement avait prévu des crédits pour la mise en valeur des terres pauvres, pour la construction de logements à bon marché, pour la diffusion des machines agricoles dans les campagnes, etc. Mais en même temps, il a menacé les paresseux, les négligents, les récalcitrants de peines sévères, qui peuvent aller jusqu'à la prison et à la dépossession pure et simple. Chaque exploitation agricole en Allemagne aura désormais son fichier, où seront portés tous les renseignements concernant sa superficie, la qualité de la terre, son rendement moyen, ses possibilités évaluées en tenant compte du sol, de la main-d'œuvre, des conditions d'exploitation, etc. Une fois ce « cadastre perfectionné » établi, il sera plus difficile aux paysans de « tricher » avec l'État et de livrer des quantités nettement inférieures à leurs moyens. La mesure est intéressante à noter, car elle montre combien se resserre le contrôle du national-socialisme sur les paysans et combien son attitude à leur égard tend à s'inspirer des méthodes de contrainte et même de l'esprit collectiviste qui, jusqu'à présent, paraissaient l'apanage exclusif de l'U.R.S.S.

Que l'Allemagne, pour couvrir un déficit alimentaire relativement minime, se croit obligée de prendre ces mesures, en dit long sur l'état de tension économique dans lequel elle vit et sur les nouvelles difficultés auxquelles elle a à faire face. Il convient, sans doute, d'éviter les jugements trop absolus et les pronostics pessimistes en ce qui concerne un pays qui semble loin d'avoir atteint la limite de ses possibilités et dont la population semble prête à subir encore bien des restrictions. Il est frappant cependant de noter qu'après une brève période d'accalmie, des préoccupations se font jour, à nouveau, dans les milieux d'affaires et dans les cercles gouvernementaux sur la situation présente et plus encore sur l'avenir économique du pays. Bon gré, mal gré, les

* *Note du document :* **télégramme téléphoné n° 1257 du 24 mars au matin (analyse de presse non reproduite).**

dirigeants sont obligés de se rendre compte que le Reich ne saurait rester complètement en dehors de ce qui se passe dans le monde. Il n'est guère douteux qu'à l'heure actuelle, ils sont inquiets de la tournure prise par le commerce international. La tendance à la hausse, qui se manifeste à peu près partout, les préoccupe et à juste titre, car cette évolution ne peut être favorable à un état comme l'Allemagne, qui paye ses matières premières importées, dont les prix montent rapidement et sans cesse, par des articles manufacturés exportés dont les cours sont stationnaires ou en hausse très lente. Prise dans cette « tenaille » qui risque de ruiner son équilibre et de faire disparaître sa maigre réserve de devises, le Reich se propose de lutter en bandant à l'extrême les énergies nationales, en faisant appel, une fois de plus, au « patriotisme » de ses paysans. Quels que soient les résultats de ces nouveaux efforts, il est permis de supposer que leur effet est à plus ou moins lointaine échéance, de constater que la situation présente est incertaine et de conclure que l'ère des difficultés économiques n'est pas encore près d'être close en Allemagne.

180

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 488 [1]. *Berlin, 25 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mars.)

Une fois de plus, les rapports austro-allemands tournent à l'aigre. Depuis une semaine, une tension manifeste trouble les relations entre Vienne et Berlin, réveille de part et d'autres d'anciennes méfiances et rejette dans l'ombre l'accord du 11 juillet 1936. Cette évolution n'est, en elle-même, ni nouvelle, ni inattendue. Elle ne constitue que l'un des épisodes de la lutte que l'Autriche continue à mener pour sauvegarder son indépendance. Ce qui est nouveau, c'est l'état d'esprit qu'elle décèle chez les deux parties : énergie et fermeté à Vienne, indécision, réserve et modération insolites à Berlin. L'attitude plutôt modeste des dirigeants hitlériens ne peut s'expliquer que par le jeu d'un ensemble de circonstances qu'il serait intéressant d'étudier.

Les milieux politiques du IIIe Reich s'étaient flattés d'obtenir des résultats importants, sinon décisifs, du voyage de M. von Neurath à Vienne [2]. Ils comptaient que cette visite aurait pour effet de lier par quelque côté le Chancelier fédéral, d'encourager les éléments nationalistes autrichiens et d'intimider la propagande légitimiste. Au pis aller, ils en attendaient un réchauffement des rapports devenus un peu tièdes entre les deux capitales. Il semble

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 19 (et note), 25 (et note), 42.

avéré aujourd'hui que ces espoirs ont été en grande partie déçus et que la démarche viennoise du baron von Neurath est loin d'avoir été ce qui s'appelle un succès.

La mauvaise humeur qui s'est exhalée dans la presse allemande au lendemain de cette visite en est une preuve. Les organes du parti, spécialisés dans ce genre de besogne, tels que l'*Angriff*, l'*Observateur raciste*, le *Schwarze Korps* ont repris leur campagne antiautrichienne, d'abord *mezzo voce*, puis sur un ton plus soutenu. Il n'est besoin de citer, à cet égard, que la diffusion récente en Allemagne d'un volume de vers, d'ailleurs médiocres. Ce recueil de soi-disant poésies contient, à l'égard du gouvernement et du clergé autrichiens, des attaques et des injures d'une violence inouïe.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la presse autrichienne a réagi et la *Reichspost*, elle-même, a pris part à cette polémique, de jour en jour plus acerbe. Une telle réaction a surpris et indigné les milieux responsables du Reich qui n'acceptent guère qu'on retourne leurs armes contre eux. Un journal de Vienne, le *Telegraph*, ayant eu la maladresse de laisser passer une fausse nouvelle relatant l'arrestation par la Gestapo du chef de presse du parti national-socialiste, M. Dietrich, une tempête a soulevé les feuilles de Berlin et de la province. Elles ont accusé la presse autrichienne de violer l'accord du 11 juillet et reproché au gouvernement fédéral de ne pas intervenir au mépris des multiples avertissements donnés à Vienne par M. von Papen.

La réponse énergique du Ballplatz a déconcerté la Wilhelmstrasse et arrêté net une explosion d'irritation quelque peu factice. Sur un ton ferme, Vienne a fait savoir que le gouvernement fédéral désapprouvait, certes, la publication « d'articles tendancieux qui contredisaient l'esprit de l'accord du 11 juillet », mais qu'il était contraint de constater que ses efforts pour observer la trêve étaient trop souvent annihilés par l'attitude des journaux du Reich, qu'au surplus, il n'avait pas, pour agir sur les rédacteurs viennois, les moyens de pression dont disposaient les dirigeants hitlériens en Allemagne.

L'officieuse *Correspondance politique et diplomatique* (20 mars) a riposté au communiqué viennois. Mais sa riposte est singulièrement faible et embarrassée. « Du côté allemand, écrit l'organe de la Wilhelmstrasse, la campagne de la presse autrichienne a été, jusqu'ici, passée sous silence. C'est le développement qu'elle a pris qui nous oblige à réagir. Aussi est-il d'autant plus étonnant que l'on cherche aujourd'hui à rejeter les responsabilités sur le Reich et à présenter comme inoffensives les attaques des journaux viennois. On a l'impression que le langage de ces derniers ne se distingue plus guère de celui que l'on tient à Prague ». La *Correspondance* élargit d'ailleurs aussitôt la portée de l'incident. « Il serait regrettable, ajoute-t-elle, que le gouvernement autrichien ne se rendît pas compte de ces faits et n'aperçût pas non plus que les inspirateurs de la campagne sont ceux-là même qui, dès l'origine, ont cherché à saboter l'accord du 11 juillet ». Elle indique ainsi implicitement que les causes du conflit sont plus profondes et dépassent le cadre d'une simple polémique de presse.

Cette mercuriale n'a sans doute pas fait grande impression à Vienne. Le lendemain même du jour où elle paraissait, M. Schuschnigg relevait de ses

fonctions M. Neustädter-Stürmer et portait un coup direct à l'activité et aux espoirs des milieux nationalistes et des partisans trop zélés du IIIe Reich en Autriche. On aurait pu s'attendre à un déchaînement de clameurs dans les journaux allemands. Il n'en fut rien. Outre que la *Correspondance politique et diplomatique* avait affirmé, la veille, que l'Allemagne entendait ne pas se mêler des affaires intérieures de l'état frère, les cercles responsables de Berlin semblent avoir été frappés par la décision du Chancelier fédéral, sa volonté de résister à ceux qui voudraient lui forcer la main et faire une récolte hâtive des fruits que doit porter, dans la pensée des chefs nationaux-socialistes, l'accord du 11 juillet.

Sur le remaniement ministériel autrichien [1], la presse berlinoise ne s'est livrée à aucune interprétation ni à aucun commentaire personnel. Comme obéissant à un mot d'ordre, elle a observé une prudence rigoureuse. L'aigreur et la violence qui régnaient trois jours auparavant ont subitement fait place à la modération, presque à la courtoisie. L'*Angriff*, le *Völkischer Beobachter* se sont tus. Cependant, le *Berliner Tageblatt* et la *Gazette de la Bourse*, tout en mettant en garde leurs lecteurs contre des conclusions pessimistes, laissaient percer une certaine inquiétude. Ils rappelaient que M. Neustädter-Stürmer était l'un des membres du cabinet autrichien qui souhaitait le plus élargir la base gouvernementale en réconciliant le Front patriotique avec les nationaux-socialistes et en associant ceux-ci aux responsabilités du pouvoir. M. Skubl, qui sera le collaborateur de M. Schuschnigg dans ses nouvelles fonctions, passe, au contraire, ici, pour être très opposé à toute politique de compromis.

On a craint, évidemment, à Berlin, qu'une réaction trop brutale n'aggravât la situation. On y affecte de faire confiance au chancelier Schuschnigg et de croire qu'il n'a pris en mains le ministère de la Sûreté publique que pour manifester l'importance qu'il attachait à l'œuvre de pacification intérieure dans le sens de l'accord du 11 juillet. Au fond d'eux-mêmes, les dirigeants hitlériens ont moins d'assurance qu'ils ne veulent bien le dire. Ils sentent que, trompant des espérances prématurées, l'Autriche pourrait bien de nouveau se fermer à l'Allemagne, et cette crainte, toute une série d'indices paraissent, à leurs yeux, la justifier.

Si, dans le domaine intérieur de l'Autriche, les résultats de l'accord austro-allemand n'ont pas encore répondu à l'attente de Berlin, il n'est un secret pour personne que les tendances actuelles de la politique extérieure du Ballplatz commencent à inquiéter les chefs du IIIe Reich.

Cette inquiétude s'est exprimée dans un éditorial assez curieux, publié le 20 mars par la *Gazette de la Bourse* qui reflète souvent le point de vue de la Wilhelmstrasse. L'article en question est intitulé « Invitation au saut de côté », formule qui rappelle celle du « tour de valse » du chancelier von Bülow, et expose les efforts faits à Vienne par certains éléments « hostiles à l'accord

(1) Le 20 mars, M. Neustädter-Stürmer était relevé de ses fonctions de ministre de la Sûreté, le Chancelier assurant lui-même la haute gestion de ce département.

du 11 juillet » pour détacher leur pays de l'axe Rome-Berlin et l'aiguiller sur la voie qui passe par Paris et Prague.

« Ces efforts n'ont pas été sans succès, constate amèrement la *Gazette de la Bourse*, car, à côté d'une feuille chrétienne sociale * à laquelle on attribue d'étroits contacts avec le Chancelier fédéral, l'officieuse *Reichspost*, elle-même, s'est laissée aller à porter des appréciations pour le moins surprenantes dans ses commentaires sur les mémorandums allemand et italien (1), sans voir le danger que pourrait comporter, pour l'Autriche, ce flirt avec de nouvelles combinaisons. Lorsque, par exemple, le *Neuigkeitsweltblatt* écrit que la position des états danubiens à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie s'est un peu modifiée au cours de la dernière année et que ce journal exprime certaines idées qui mettent en cause les rapports de Vienne avec la ligne Rome-Berlin et mentionne au contraire avec complaisance les plans danubiens qu'on nourrit à Prague, lorsque le *Temps* répète la même chose en d'autres termes et que la *Reichspost* demande qu'on mette les petits états de l'Europe centrale à couvert de l'emprise allemande et italienne, il y a là une conception des relations de l'Autriche — comme d'ailleurs de la Hongrie — avec les deux grandes puissances amies qui peut donner à penser, non seulement à Berlin, mais aussi à Rome. »

Suit, dans les colonnes de la *Gazette de la Bourse*, un avertissement non dissimulé à l'adresse de l'Autriche et de la Hongrie. « En ce qui concerne la question danubienne, ajoute le journal berlinois, il ne saurait y avoir de doute sur l'attitude de l'Autriche, attitude qu'elle a adoptée en accord avec les deux grandes puissances amies. Un glissement de la politique autrichienne vers Prague entraînerait Vienne dans un système dont les pactes soviétiques indiquent assez le caractère et dont les tendances idéologiques seraient difficilement conciliables avec les conceptions germano-chrétiennes. De même, le rôle qu'on voudrait attribuer à la Hongrie dans cette affaire ne résiste pas à un examen positif et ne risquerait que de compromettre les intérêts de ce pays. D'ailleurs, Budapest a déjà refusé nettement cette invitation à s'écarter du droit chemin! »

Par cette dernière phrase, la *Gazette de la Bourse* fait allusion à la récente visite de M. Schuschnigg à Budapest (1). L'organe berlinois laisse entendre que les résultats de ce voyage auraient déçu les instigateurs d'un bloc triangulaire Vienne-Prague-Budapest et que l'entrevue des hommes d'État autrichien et hongrois n'aurait eu pour effet que de confirmer la stabilité des alliances scellées par les protocoles de Rome. Mais là encore, les chefs hitlériens redoutent eux-mêmes de prendre leurs désirs pour des réalités. Ils n'ignorent pas que l'essai de putsch fomenté à Budapest par des éléments d'extrême droite, avec les conseils bienveillants, sinon l'appui, de la légation d'Allemagne (2), a produit dans les milieux politiques hongrois une pénible

* *Note du document :* Le *Neuigkeitsweltblatt.*

(1) Cette visite eut lieu les 18 et 19 mars. Le communiqué rappelait « la collaboration amicale dans l'esprit des protocoles de Rome » des deux pays, désireux « d'établir avec leurs voisins des relations correctes ».

(2) Voir ci-dessus le n° 75 (note).

impression et leur a fait toucher du doigt l'étendue et les dangers de la propagande prohitlérienne. Que, sous l'action de cette pression allemande, Vienne et Budapest aient pris conscience de la solidarité de leurs intérêts et aient cherché à se concerter pour résister en commun, c'est une hypothèse dont on redoute, ici, qu'elle ne soit un jour vérifiée par les faits. Les feuilles du Reich n'ont presque rien dit sur les entretiens de Budapest. Leur silence même est un aveu.

Quant au bloc triangulaire Vienne-Prague-Budapest, sa formation est-elle possible ? On se le demande à Berlin. On y connaît le nouveau cours que, depuis plus d'un an, M. Benès cherche à donner à la politique tchécoslovaque et ses efforts pour resserrer les rapports de son pays avec l'Autriche. Dans la mesure où la Petite Entente s'affaiblit, et où la Yougoslavie semble attirée par l'axe Rome-Berlin, Prague se sent plus libre d'adopter une ligne de conduite purement tchèque. On sait aussi que de tels efforts n'ont pas été inutiles. C'est même cette constatation qui a hâté, en partie, du côté allemand, la conclusion de l'accord du 11 juillet. Entre Tchécoslovaquie et Hongrie, un rapprochement ne semble pas aussi facile. On suit toutefois à Berlin avec la plus grande attention les avances que, tantôt M. Benès, tantôt M. Hodza font, à l'occasion, au gouvernement hongrois. Vienne pourrait, d'ailleurs, le cas échéant, jouer le rôle de trait d'union. C'est toujours dans cette ville que se trouve la clef du problème danubien.

Il n'est pas douteux que l'existence du fameux axe Rome-Berlin n'ait contraint le Ballplatz à reviser ses calculs politiques. Vienne ne peut désormais compenser l'influence allemande par l'influence italienne. L'épisode de la polémique sur la question d'une restauration en Autriche et l'article écrit par M. Gayda [1] l'ont assez prouvé. Il est caractéristique que l'éditorial du *Neuigkeitsweltblatt* cité plus haut ait paru dès qu'on a eu connaissance, en Autriche, du changement d'attitude du palais Chigi à l'égard du problème légitimiste. Les chefs du IIIe Reich se rendent compte que le Ballplatz est tenté de chercher ailleurs un contrepoids et qu'il en est d'autant plus soucieux que la politique aventureuse de l'Italie, le conflit aigu qui l'oppose à l'Angleterre ne sont pas sans susciter à Vienne un certain malaise.

Les sphères responsables de Berlin assistent à cette évolution sans pouvoir, jusqu'à présent, s'y opposer efficacement. Elles se sentent désarmées en présence d'une situation qu'elles ont, après tout, contribué à créer. De là, leur modération soudaine, leur prudence inhabituelle et leur désarroi. Elles apprennent maintenant, à leurs dépens, qu'il est plus difficile de conserver une position que de la conquérir. Naguère, la diplomatie du IIIe Reich avait tout à gagner et rien à perdre. Elle a pu enregistrer de nombreux succès. Par suite des circonstances et du développement même de la politique hitlérienne, certains de ces succès commencent à s'user, les difficultés surgissent et se multiplient, aussi bien à l'intérieur qu'au dehors et les chefs de l'Allemagne deviennent plus modestes et plus discrets. Le tout est de savoir dans quel sens ils interpréteront la leçon des faits.

[1] Sur l'article du *Giornale d'Italia* relatif à la restauration, voir ci-dessus les n°s 34 (et note), 42, 45.

181

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 234 à 237. Réservé. *Bruxelles, 26 mars 1937, 17 h. 48, 17 h. 49.*

(*Reçu :* 18 h. 55, 19 h.)

J'ai envoyé le conseiller de l'ambassade interroger discrètement le directeur général de la politique sur les bruits rapportés par M. François-Poncet d'après lesquels la Belgique signerait un accord avec l'Allemagne avant le 11 avril.

Le baron Van Zuylen a affirmé qu'aucune tractation n'était en cours avec l'Allemagne en vue d'un accord en marge de la négociation locarnienne à cinq. « Nous préférerions, a-t-il dit, un accord à trois (France-Angleterre-Allemagne) qui se fasse en quelque sorte au-dessus de notre tête.

« Un accord simple à deux paraît dirigé contre l'Allemagne et si nous y étions mêlés, cela serait moins conforme à notre ligne politique d'abstention qui, à cet égard, est conforme à celle indiquée ces jours-ci pour les Pays-Bas par M. de Graeff » (1).

Mon collaborateur a objecté qu'un accord à trois, tel celui souhaité par le baron Van Zuylen, risquerait de donner un prétexte à l'Allemagne pour ajourner *sine die* la négociation du pacte occidental. Son interlocuteur n'en a pas disconvenu, mais il a paru sceptique sur la possibilité d'aboutir à la conclusion du pacte et sans doute pensait-il qu'un bon *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*.

Je note toutefois que ni M. Van Zeeland ni M. Spaak ne m'ont exprimé le désir de voir l'Allemagne s'associer à une déclaration franco-anglaise. Comme je l'ai signalé, le ministre des Affaires étrangères paraissait croire hier qu'on envisageait à Londres une déclaration française à la Belgique, entérinée en quelque sorte par l'Angleterre (2), et s'il a exprimé le désir de connaître préalablement nos intentions, il n'a formulé aucune objection à cet égard.

Le directeur général a, d'autre part, démenti que M. Spaak se soit rendu incognito [à] Londres ces jours-ci, comme le bruit en court. Il a déclaré par contre qu'on serait heureux ici, comme le bruit en court également, que M. Eden vînt à Bruxelles après le 11 avril. Le conseiller de l'ambassade d'Angleterre qui sortait de chez le baron Van Zuylen, comme mon collaborateur y entrait, a confié à celui-ci que les Belges étaient très désireux de voir venir M. Eden, mais que ce dernier avait fait savoir qu'il était actuellement trop occupé pour pouvoir s'absenter. Il lui a également indiqué que le conseiller allemand avait, juste avant lui, fait une longue visite au directeur général.

M. Spaak est parti pour le Zoute jusqu'à midi. M. Van Zeeland est l'hôte du chargé d'affaires luxembourgeois dans le Grand-Duché jusqu'à dimanche.

(1) Voir ci-dessus le n° 170 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 170.

182

M. Jean-Baptiste Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 198. Confidentiel. *Valence, 27 mars 1937, 17 h.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Un secrétaire de M. Alvarez del Vayo (lequel cumule, comme le sait le Département, les fonctions de commissaire politique à la Guerre et celle de ministre d'État) a parlé hier de la question des volontaires à un membre de notre colonie qu'il connaît depuis fort longtemps et dont j'ai eu, en ce qui me concerne, l'occasion d'apprécier l'intelligence non moins que le très grand dévouement à l'intérêt français.

Notre compatriote a rapporté de sa conversation l'impression très nette que les autorités d'ici comptent désormais sur l'opposition que feraient certains milieux politiques français au retour de nos miliciens, soupçonnés, paraît-il, de desservir la propagande révolutionnaire par leurs récits.

Cette indication pourrait projeter une certaine lumière sur la situation actuelle et elle explique peut-être, au moins en partie, la résistance que nous oppose le gouvernement de Valence dans une question où se trouvent en jeu tant de susceptibilités et de passions.

183

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 366 à 371. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 27 mars 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 10; le 28, 6 h. 50, 2 h. 10.)

Le Chancelier a tenu à me faire part lui-même des résultats de son entrevue avec M. Hodza [1].

La conversation, qui a duré deux heures, a porté tout d'abord sur des questions techniques et économiques intéressant les deux pays (arrangement

[1] Cette entrevue eut lieu à Vienne, où le président du Conseil tchécoslovaque était venu rendre visite au chancelier autrichien.

de l'affaire du *Phœnix* [1], régime fluvial frontalier, accords commerciaux). Elle s'est terminée par un « tour d'horizon ».

M. Hodza a paru au Chancelier soucieux de la situation extérieure de la Tchécoslovaquie, dont les relations tant avec l'Allemagne qu'avec l'Italie ne se sont ni améliorées, ni même clarifiées. S'il croit pouvoir compter sur la neutralité de la Pologne, M. Hodza ne se dissimule pas que la Hongrie reste hostile, tandis que la Yougoslavie semble se détacher de la Petite Entente. Tous ses espoirs sont concentrés sur la Grande-Bretagne. Il ira à Londres pour le couronnement et il espère y obtenir sinon l'engagement, tout au moins l'assurance que le gouvernement britannique ne resterait pas indifférent à un nouveau « fait accompli » du Reich aux dépens de la Tchécoslovaquie. Il escompte que dans ce cas, la France s'associerait à l'action de l'Angleterre.

M. Schuschnigg lui a, de son côté, déclaré qu'il considérait le danger hitlérien comme également menaçant pour l'Autriche et qu'il existait de ce fait une solidarité entre les deux états. Le Chancelier et le président du Conseil en ont conclu qu'il était de l'intérêt de leurs deux pays d'entretenir sur tous les terrains des relations amicales et confiantes, sans qu'il fût nécessaire ni même opportun de donner à cette solidarité la consécration d'un acte diplomatique ni même d'une déclaration publique.

Sur la question d'une réconciliation entre Prague et Budapest, M. Hodza a été très net. Les relations officielles sont franchement mauvaises, et selon lui, avec l'amiral Horthy et M. de Kanya, « il n'y a rien à faire ».

Par contre, ses rapports personnels avec l'opposition sont bons. S'il y avait un changement de cabinet, M. Hodza est tout prêt à faire à la Hongrie des concessions importantes (à l'exception toutefois de toute rectification de frontières). Ainsi, la politique triangulaire danubienne n'est actuellement qu'une espérance et cela commande aux deux autres partenaires éventuels la plus grande prudence. M. Schuschnigg tient à maintenir intacts les protocoles de Rome [2], tandis que M. Hodza ne veut pas compromettre son traité avec la Russie, ce que le Chancelier m'a dit du reste parfaitement comprendre. Il m'a paru cependant satisfait que M. Hodza lui ait affirmé qu'il n'existait avec l'U.R.S.S. aucun accord militaire.

M. Hodza a donné également à M. Schuschnigg l'assurance que le centre révolutionnaire de Brno ne serait plus toléré. Il pense qu'il ira transporter son activité à Paris.

(1) Sur l'affaire de la société d'assurances *le Phœnix*, voir, au tome II de la présente série, le n° 102 (note).

(2) Protocoles signés entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie, le 24 mars 1936. Voir, au tome I de la présente série, les nos 511 et 523 (et note).

184

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 374 à 377. Confidentiel. *Vienne, 27 mars 1937, 21 h.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 10, 6 h. 50, 1 h. 10.)

M. Schuschnigg m'a dit aujourd'hui qu'il ne verrait pas M. Mussolini avant le 15 ou le 20 avril. Comme je lui exprimais le regret que la date d'une explication si nécessaire ait été retardée, il m'a répondu qu'il ne pouvait actuellement s'absenter : il faut remettre au point l'action de la police et voir enfin clair dans le problème de la « pacification intérieure ».

Le Chancelier, tout en protestant de son affectueuse admiration pour le Duce, m'a confié qu'il ne comprenait plus la politique de celui-ci. La campagne abyssine était déjà une entreprise aventureuse, mais que dire de la guerre d'Espagne! L'Italie se trouve ainsi de plus en plus rivée à la politique allemande et cela n'est pas sans péril pour l'Autriche.

M. Schuschnigg explique surtout par des nécessités méditerranéennes l'accord italo-yougoslave [1]. Le Duce veut être libre de tout souci dans l'Adriatique. Au point de vue autrichien, la question des Habsbourg mise à part, cette réconciliation n'est pas sans avantages, car elle désarmera l'hostilité latente du gouvernement yougoslave vis-à-vis de l'Autriche et, par les bons offices de l'Italie, des relations plus amicales pourront peut-être s'établir entre les deux pays.

M. Schuschnigg est persuadé que l'Allemagne et l'Italie sont d'accord pour ne rien entreprendre actuellement qui puisse conduire à un conflit européen, car elles ne sont pas en état de soutenir une guerre.

Il ne craint donc actuellement, si la France et l'Angleterre sont fermes, aucun mauvais coup, soit contre la Tchécoslovaquie, soit contre l'Autriche.

[1] Du 25 mars, dont le texte est reproduit ci-dessus sous le n° 171.

185

M. Jean-Baptiste Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199 à 204. Réservé. *Valence, 27 mars 1937, 23 h. 30; le 28, 0 h. 30.*
(*Reçu :* le 28, 2 h. 30, 2 h. 10, 1 h. 50.)

Le consul de France à Valence a rendu compte au Département par son télégramme no 76 (1) de certains incidents qui ont eu lieu hier au port en raison de la présence inopinée de quelques miliciens français (2). Les complications sanglantes que j'appréhendais pour la même journée ne se sont heureusement pas produites et j'avais d'ailleurs recommandé au commandant du *Suffren*, qui en a tenu le plus grand compte, de ne laisser approcher à aucun prix de ses chaloupes nos compatriotes dans le cas où ils auraient été poursuivis. Mais le risque renaîtra sans doute à la prochaine occasion et il ne peut même que s'accroître avec l'énervement graduel de ces hommes. D'autre part, le secrétaire général du ministère d'État a déclaré hier à M. Marcassin que ledit ministère allait répondre incessamment aux notes de principe que, selon les instructions de Votre Excellence, je lui avais adressées sur la question des volontaires et il a laissé entendre que cette réponse serait négative.

Il devient maintenant possible d'apercevoir d'une façon plus claire comment s'est développé le jeu des autorités d'ici dans toute cette affaire, née de la démarche écrite que j'avais effectuée le 13 janvier conformément à votre télégramme nos 18-19 (3).

Sans vouloir nous donner la moindre assurance formelle, ni, par conséquent, me répondre par écrit, le gouvernement de Valence qu'intimide notre prise de position si nette a d'abord laissé s'effectuer sans difficulté les embarquements.

Bien que n'osant pas encore aborder le sujet d'une manière directe et franche, le ministre d'État, mécontent de la mise en vigueur du plan de contrôle, a, par la suite, soigneusement monté les incidents qui devaient surgir les 3 et 4 mars (lettre de M. Urena, m'informant des désertions de soldats espagnols soi-disant facilitées par M. Marcassin, irruption d'une bande armée dans le lycée français où se trouvaient les volontaires et enfin arrêt brusque des embarquements, lequel fut toutefois présenté à moi-même et au colonel Morel, au cours de diverses entrevues, comme une mesure suspensive marquée par des nécessités provisoires d'ordre administratif ou militaire plutôt que

(1) La reproduction de ce télégramme, dont le sens est indiqué ici, n'a pas paru indispensable.
(2) Sur le problème des ex-volontaires français, voir ci-dessus les nos 66, 87 (et note), 129.
(3) Du 11 janvier, et qui transmettait une note de Paris demandant à Valence de faciliter le retour des volontaires français retenus contre leur gré dans des formations militaires espagnoles.

comme une mesure définitive). Je prie d'ailleurs le Département de vouloir bien se reporter à tous les télégrammes par lesquels je l'ai tenu au courant de jour en jour, et parfois d'heure en heure, du développement de cette situation.

Après que le personnel du consulat eût subi la menace des pistolets et que d'autres circonstances non moins inadmissibles eurent accompagné l'arrêt des départs des volontaires et tandis que plusieurs navires de guerre se succédaient à Valence sans pouvoir prendre nos compatriotes à leur bord, les gens d'ici ont observé plusieurs semaines durant nos réactions que, selon les probabilités, ils redoutaient infiniment plus promptes et énergiques. Et le secrétaire général du ministère d'État, enhardi, finalement, profite d'une circonstance qui le mettait en présence non de moi-même mais du consul, pour démasquer dans une certaine mesure les intentions qui seraient devenues celles de son gouvernement.

Il y aurait un intérêt évident et pressant à devancer par une action très ferme la note que je m'attends à recevoir d'un instant à l'autre. Ce n'est, à mon avis, qu'en menaçant de rappeler son ambassade que le gouvernement dont fait partie Votre Excellence pourra désormais obtenir satisfaction dans cette question des volontaires, où, après la façon catégorique dont nous avons affirmé notre thèse (voir en dernier lieu votre télégramme nos 117 à 120) (1), la dignité française semble dorénavant engagée. Je ne pense pas qu'en l'état actuel de ses relations internationales, le gouvernement de Valence puisse songer même à s'offrir le luxe de rompre avec nous. Au cas où il devrait retirer la représentation diplomatique qu'il entretient ici depuis près de trois mois, le Département ne priverait, en fait, les intérêts existants en zone gouvernementale que d'une protection malheureusement ... (2). J'ai le regret de constater qu'aucune suite effective n'a été donnée à mes interventions répétées en faveur de nos compatriotes dont les droits sont sans cesse lésés ou méconnus. Ce n'est que dans des affaires d'importance tout à fait minime que j'ai pu, par exception, obtenir quelques résultats (dont la plupart ne furent du reste selon le cas qu'apparents ou provisoires). Je me réfère d'ailleurs, en ce qui concerne les obstacles insurmontables que j'ai rencontrés ici dans ma mission de protection des intérêts français, aux faits et considérations exposés dans ma lettre no 48 (3), qui sera à Paris lundi prochain.

En tout état de cause, nous ne saurions, sans perdre définitivement la face, ajourner plus longtemps dans cette question des volontaires une action énergique qui me paraît, encore une fois, devoir nécessairement comporter une menace de rappel de cette ambassade. Les minutes comptent désormais et l'audace des gens d'ici, n'en doutons pas ... (4) aussi décidée que le permettrait notre faiblesse.

(1) Du 9 mars, qui recommandait de rappeler aux autorités espagnoles la teneur de la note remise le 13 janvier, ainsi que les risques d'incidents si Valence persistait dans son attitude.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Du 23 mars, non retrouvée.
(4) Lacune de déchiffrement.

186

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 848. Réservé. *Londres, 27 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 28, 12 h.)

A la suite de la conversation qu'il a eue avec M. Delbos, le 24 mars, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris a télégraphié un compte rendu qui contient les précisions suivantes :

Le ministre français a déclaré à l'ambassadeur qu'il était très préoccupé de la tournure prise par les discussions du comité de Londres.

Il fallait faire comprendre au gouvernement italien que l'envoi en Espagne de nouveaux contingents composés, soit de volontaires, soit de troupes, provoquerait infailliblement une situation très dangereuse. M. Delbos pensait que le comité de Londres devrait faire savoir au gouvernement italien qu'il était essentiel que les engagements pris par celui-ci de lui-même fussent maintenus.

M. Delbos estime que le comité de Londres doit continuer à demander le rappel des contingents de volontaires étrangers qui se trouvent en Espagne. Ce comité devrait préciser, d'une manière positive et définitive, qu'il ne serait pas permis à de nouveaux volontaires de se rendre en Espagne et que l'envoi de troupes régulières constituerait, non seulement une violation des engagements déjà pris, mais aussi un acte de guerre contre un gouvernement étranger régulièrement constitué.

« If, none the less, further contingents are sent, M. Delbos holds that the London Committee should recommend that they should be prevented from arriving by the ships of the powers engaged in applying control over the Spanish sea-border ».

M. Delbos parla ensuite de la position du gouvernement espagnol et de son désir d'utiliser la Société des Nations (2). Il se prononça contre une pareille procédure et se montra partisan de continuer à traiter cette affaire par le comité de Londres. L'entretien, qui fut interrompu par l'arrivée de l'ambassadeur d'Allemagne, ne fut pas repris.

M. Eden voudrait recevoir des précisions sur la signification exacte du passage en anglais. Si M. Delbos a fait allusion aux navires qui se trouvent actuellement affectés aux secteurs de surveillance sur les côtes d'Espagne, les Anglais estiment qu'aux termes du plan de contrôle adopté à Londres, le rôle de ces bâtiments est de pure observation. S'agit-il de modifier leur rôle?

(1) Exemplaire rectifié, reçu par la poste.
(2) Voir ci-dessus le nº 171 (note).

M. Delbos envisagerait-il même la possibilité de recourir à des moyens de force?

M. Eden ne sera de retour à Londres qu'à la fin de la journée de mardi prochain ou même le lendemain. Il sera tout à notre disposition pour avoir avec nous une conversation.

Pour l'instant, et sous réserve des précisions que nous pourrions fournir, les Anglais ne considèrent pas que les propos qui ont été tenus à Paris à l'ambassadeur d'Angleterre constituent par eux-même une proposition.

Ils remarquent en outre que la réalisation des éventualités envisagées par M. Delbos ne peut être considérée comme assurée.

A ce sujet, la dernière démarche anglaise à Rome, effectuée à propos de l'envoi d'un navire italien à Cadix le 5 mars [1], a laissé ici l'impression qu'aucune présomption certaine n'existait en faveur de récents envois de volontaires italiens en Espagne.

Sir George Mounsey n'a pas été en mesure de nous dire si de nouvelles assurances avaient, comme l'affirment certains journaux, été fournies à cet égard par le gouvernement italien aux Anglais. Il considère que ces informations de presse ne font que reproduire les renseignements dont il a été fait état vis-à-vis de nous en ce qui concerne le bateau italien du 5 mars (Cadix)

En ce qui concerne les informations parues dans la presse anglaise, M. Eden et ses collaborateurs sont préoccupés des correspondances de Paris publiées ce matin dans le *Daily Telegraph* et qui donnent à entendre que le gouvernement britannique aurait été saisi de propositions précises par le gouvernement français, et ne les aurait pas immédiatement accueillies. On m'a fait remarquer, à ce propos, que sir George Clerk n'avait exprimé aucune opinion en écoutant M. Delbos. Jusqu'à présent, le gouvernement britannique n'avait formulé aucune appréciation sur les sentiments dont s'était inspiré le ministre des Affaires étrangères français.

Le Foreign Office se préoccupe de ne pas laisser s'accréditer en Angleterre des informations de presse de nature à égarer l'opinion.

Le Foreign Office désirerait savoir, aussi rapidement que possible, s'il pourrait donner, dès cet après-midi, une note officieuse sur les points suivants :

« Il n'existe aucune divergence de vues entre les gouvernements de Londres et de Paris au sujet de l'évolution des affaires d'Espagne;

« Jusqu'à présent, on n'a pas officiellement constaté à Londres d'infractions aux engagements pris par les différents gouvernements au sujet des envois de volontaires;

« Le gouvernement britannique est d'accord avec le gouvernement français pour estimer que si ces infractions se produisaient, elles créeraient une situation très sérieuse;

« Les deux gouvernements de Paris et de Londres échangent leurs vues sur le développement de la situation espagnole ».

[1] Le 17 mars, M. Eden répondait à une question posée à la Chambre des Communes qu'il avait été informé de l'arrivée à Cadix, le 5 mars, d'un navire italien et qu'il faisait demander des renseignements à ce sujet. Le 23, le gouvernement de Rome répondait que seuls des volontaires du service médical et du matériel sanitaire avaient été débarqués.

187

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 379 à 383. Réservé. Confidentiel. *Vienne, 27 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 30, 11 h. 30.)

Le Chancelier, au cours de notre conversation de ce jour (2), m'a parlé assez longuement de la question légitimiste.

Il n'a pas pris au tragique la déclaration faite par MM. Hodza et Tataresco (3). Il sait que le président du Conseil tchécoslovaque a été accusé du côté roumain et serbe d'une excessive tiédeur contre la restauration : aussi pense-t-il que M. Hodza a voulu se couvrir vis-à-vis de ses partenaires de la Petite Entente.

M. Schuschnigg ne doute pas qu'il ait été question des Habsbourg dans les conversations italo-yougoslaves. Mais de Rome rien ne lui a été dit à ce sujet et jamais aucune remarque ou suggestion ne lui a été faite du côté italien pour modérer la propagande légitimiste. Le Chancelier estime qu'il a gardé les mains libres à cet égard, mais il ne compte faire de cette liberté qu'un usage prudent. La restauration, selon lui, doit rester pour les patriotes autrichiens un grand espoir, mais rien de plus actuellement.

J'ai demandé au Chancelier s'il était exact, comme je l'entends dire, qu'il ait songé à l'archiduc Eugène pour la succession du président Miklas. Il s'en est vivement défendu, tant en raison de l'âge du vieux feld-maréchal que des complications extérieures que ne manquerait pas de provoquer l'intronisation d'un Habsbourg à Vienne, ne serait-ce que sur un fauteuil présidentiel.

C'est d'un autre projet que le Chancelier m'a entretenu très confidentiellement : parfaire la constitution Dollfuss en proclamant que l'Autriche est une monarchie dont la régence serait confiée au président Miklas; il y verrait l'avantage de fortifier la conception d'une Autriche indépendante, nettement distincte du Reich allemand sans que soit posée la délicate question des Habsbourg.

(1) Par poste.
(2) Voir ci-dessus les nos 183 et 184.
(3) Sur le voyage à Prague de l'homme d'État roumain, voir ci-dessus le no 149 (note). La déclaration dont il s'agit marquait l'hostilité des deux partenaires à la restauration des Habsbourg.

188

Compte rendu [1]

Audience du secrétaire général à l'ambassadeur d'Italie (27 mars 1937).

L'ambassadeur d'Italie avait quitté Paris le 22 mars, autorisé par son gouvernement à prendre un congé de Pâques. Il devait le passer en Tripolitaine auprès de son fils, aviateur. Au moment de prendre l'avion de Rome pour Tripoli, M. Cerruti reçut l'ordre de regagner d'urgence Paris. Dès son arrivée, le samedi matin, il demande audience au secrétaire général.

Sur un ton un peu solennel, en des termes empreints d'une certaine gravité, M. Cerruti se déclara chargé par son gouvernement de s'assurer des dispositions du gouvernement français à l'égard de l'Italie, en raison, disait-il, de la situation créée par les déclarations du ministre français des Affaires étrangères depuis la dernière réunion du comité de Londres.

M. Léger fit d'abord observer, de la façon la plus nette, à l'ambassadeur qu'en l'absence de toute déclaration publique de M. Delbos, si son gouvernement entendait se fonder seulement sur des informations de presse pour formuler la moindre appréciation sur des entretiens que le ministre des Affaires étrangères avait eus avec des ambassadeurs étrangers, il pouvait considérer d'avance sa démarche comme irrecevable. M. Cerruti était ambassadeur à Paris depuis plus d'un an et demi ; il avait assez la pratique des audiences diplomatiques pour savoir qu'aucune indication n'était jamais donnée à la presse sur l'objet de ces audiences, et qu'à défaut d'une communication officielle du service de la presse, la libre interprétation des journalistes ne constituait rien moins qu'une référence diplomatique.

L'ambassadeur crut alors pouvoir se référer à des propos qui auraient été tenus par M. Delbos lui-même devant des journalistes, reçus collectivement ou en particulier, et qui autoriseraient le gouvernement italien à se demander s'il ne se trouvait pas désormais placé sur la défensive à l'égard des intentions du gouvernement français et de l'orientation générale de son activité diplomatique.

M. Léger refusa de se prêter à aucune discussion qui pût porter sur de simples propos rapportés à l'ambassade d'Italie. Le Ministre avait reçu collectivement les représentants de la presse diplomatique, comme il a coutume de le faire en maintes occasions, il ne leur a fait aucune communication écrite ou dont les termes leur fussent dictés. Que sa pensée, dans certains milieux de presse, eût été transposée, déformée ou dépassée, c'est là fait courant de la vie journalistique. Qu'il ait dû lui-même, le lendemain, se préoccuper d'une mise au point de ces informations, on pouvait s'en assurer aisément en se reportant à la presse des 26 et 27 mars. M. Cerruti en convint aussitôt, recon-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

naissant formellement qu'il n'y avait rien à relever, pour son gouvernement, dans la présentation de presse des deux derniers jours.

L'ambassadeur d'Italie, changeant de ton, demanda alors au secrétaire général s'il pouvait espérer obtenir personnellement quelques indications propres à éclairer son gouvernement.

Tout en prenant le plus grand soin de ne pas émousser, dans les dispositions du gouvernement français, ce qui pouvait être de nature à faire réfléchir le gouvernement italien et à le déterminer d'une façon plus conforme à nos vues, M. Léger s'est attaché à représenter, dans ce qu'elles avaient de légitime, les préoccupations qui se sont imposées au gouvernement français, et les obligations qui en résultaient normalement pour le ministre des Affaires étrangères, d'autant plus attaché à la sauvegarde des accords de non-intervention que la diplomatie française leur avait fait plus de sacrifices.

M. Cerruti a pris note des indications très générales fournies sur l'entretien de M. Yvon Delbos avec l'ambassadeur d'Angleterre [1], entretien dont l'objet naturel était la nécessité d'assurer, par l'application rigoureuse des accords existants et la poursuite d'accords complémentaires, l'effectivité de la non-intervention en Espagne, sous peine d'abandon général de cette politique qui avait déjà coûté tant d'efforts et qui gardait la même justification pour la communauté des nations pacifiques d'Europe.

En ce qui concerne l'entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne[2], M. Léger s'est attaché surtout à bien dégager le fait que le ministre des Affaires étrangères n'avait jamais songé à rechercher aucune pression allemande sur l'Italie, et qu'il lui suffisait de faire normalement appel à la contribution pacifique de l'Allemagne en faveur de l'œuvre de collaboration internationale du comité de Londres, se référant d'ailleurs à des assurances générales et spontanées que l'ambassadeur d'Allemagne avait eu lui-même l'occasion d'apporter de Berlin à M. Delbos. (Cette dernière indication, fournie volontairement sans insistance et comme incidemment, a paru frapper très vivement l'ambassadeur d'Italie). Il a été indiqué enfin à M. Cerruti qu'il n'était pas exact que le gouvernement français eût jamais poussé à une convocation précipitée du conseil de la Société des Nations (convocation, pensait l'ambassadeur, qui, dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire en l'absence de tout manquement constaté du gouvernement italien à ses engagements, eût constitué un acte d'hostilité diplomatique à l'égard de l'Italie).

En conclusion, le secrétaire général a rappelé les questions essentielles qui continuaient de requérir l'attention et d'engager la responsabilité du comité

(1) Le 24 mars. Un compte rendu s'en trouve reproduit par T. 848 de Londres à Paris, du 27, ci-dessus reproduit sous le n° 186.

(2) Le compte rendu de cet entretien est publié dans *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse.* III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole*, Paris, trad. Tournier, 1952, n° 156. L'ambassadeur allemand déclarait que le Ministre s'était vivement plaint de l'attitude italienne au Comité de non-intervention (voir ci-dessus le n° 157), en violation flagrante des accords précédemment conclus. La portée de l'affaire était telle, selon le Ministre, qu'elle ne pouvait être réglée par le seul comité de Londres, aux compétences essentiellement techniques, mais par la voie diplomatique normale, La présence des troupes italiennes en Espagne était confirmée. Néanmoins la démarche française avait pour but, non d'exercer une pression sur Rome par l'intermédiaire de Berlin, mais d'amener l'Italie à se conformer aux traités.

de Londres (exécution des accords existants; aménagement d'un nouvel accord pour le rappel des volontaires; interdiction, en attendant, de toute assistance d'État sous forme d'encadrement d'unités régulières). Le gouvernement français, dans les préoccupations très légitimes qu'il avait manifestées récemment par la bouche de M. Delbos, n'avait nullement anticipé sur les événements : il avait seulement, comme c'était son devoir de le faire, évoqué l'obligation qui incombe à tous les gouvernements représentés au comité de Londres de veiller solidairement à l'observation effective de la politique de non-intervention, pour n'avoir pas à assurer ultérieurement les obligations beaucoup plus graves qui pourraient résulter de la situation créée par une violation des accords existants.

L'ambassadeur, qui avait pris des notes au cours de l'exposé de M. Léger, a déclaré qu'il allait, d'extrême urgence, renseigner son gouvernement. Il se félicitait de pouvoir sans délai dissiper l'impression créée à Rome par certains commentaires de la presse française de première heure.

Le secrétaire général a marqué alors à l'ambassadeur qu'il ne pouvait, pour sa part, se contenter d'une telle conclusion : le gouvernement français était en droit, à son tour, d'obtenir du gouvernement italien des précisions sur ses dispositions quant à l'observation et à la poursuite effectives de la politique de non-intervention en Espagne.

A ce point de la discussion, l'ambassadeur n'a fait aucune difficulté pour répondre, de la façon la plus nette, qu'après avoir enregistré, pour son gouvernement, les éclaircissements qui venaient de lui être fournis, il était autorisé à donner l'assurance officielle que le gouvernement italien désirait sincèrement le maintien des accords conclus et qu'il entendait, pour sa part, les observer strictement. Quant au projet d'accord sur le rappel des volontaires, l'ambassadeur déclarait encore officiellement qu'il avait toutes raisons de penser que si la question était de nouveau reprise à l'ordre du jour du comité de Londres, l'assentiment du gouvernement italien ne ferait pas défaut.

(Ainsi, cette assurance ne nous avait pas été apportée *motu proprio*, mais s'était trouvée, en fait, subordonnée au résultat de l'exploration prescrite à l'ambassadeur d'Italie à Paris; il est clair qu'elle n'eût pas été fournie en toute hypothèse, mais qu'elle ne pouvait l'être, d'après les instructions de l'ambassadeur, que dans la mesure où le permettraient les explications recueillies).

Le secrétaire général a demandé, enfin, à l'ambassadeur s'il rapportait de Rome l'autorisation, par deux fois demandée, de faire état du démenti donné par le comte Ciano aux informations relatives à des débarquements d'Italiens en Espagne [1], postérieurement à l'accord du 20 février. M. Cerruti a répondu négativement, en marquant à ce sujet un visible embarras, qui semblait aller jusqu'à la manifestation d'un regret personnel. Le secrétaire général insistant sur le doute qui en subsisterait forcément dans la pensée du gouvernement français, et en tout cas sur l'impossibilité où on le laissait d'arrêter les commentaires de presse dont se plaignait le gouvernement italien, M. Cerruti a cédé alors à un réflexe qui prenait, sans qu'il y prît garde, la valeur d'un aveu : il

(1) Sur ce démenti, voir ci-dessus le n° 84.

a tiré de sa serviette, pour en lire les premières lignes, une liste, commençant par la France, des violations récentes d'accords relevées par l'Italie à la charge de différents pays. M. Léger, n'ayant pu obtenir la communication de ce document, a eu l'impression qu'il était réservé à l'usage éventuel du représentant de l'Italie au comité de Londres, en cas de mise en cause de l'Italie.

Prenant acte, en tout cas, de cette indiscrétion qui en toute autre circonstance eût paru n'être qu'une feinte de diplomate italien, le secrétaire général s'est empressé d'inviter officiellement l'ambassadeur à faire à son gouvernement les deux communications suivantes :

1° Si le gouvernement italien croit avoir connaissance de récentes violations françaises des accords existants, le gouvernement français lui demande formellement de bien vouloir lui signaler les faits en question, pour lui permettre d'enquêter immédiatement à ce sujet, le gouvernement français se réservant, en cas d'inexactitude constatée de ces faits, d'inviter le gouvernement italien à les démentir publiquement;

2° Se référant, par contre, aux faits qu'il a portés à la connaissance du gouvernement italien, et qui ont donné lieu au démenti personnel du comte Ciano, le gouvernement français renouvelle, avec insistance, sa demande d'autorisation de faire publiquement état de ce démenti.

189

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 832 (1). *Paris, 27 mars 1937.*

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'un mémorandum de l'ambassade d'Espagne dont le Foreign Office a dû également être saisi et qui fournit les renseignements les plus précis sur l'assistance militaire prêtée d'Italie aux forces insurgées d'Espagne (2).

Je vous serai obligé de rechercher, d'accord avec le Foreign Office, l'utilisation la plus efficace à donner à cette documentation pour assurer l'observation la plus stricte du principe de non-intervention dont s'inspire le comité de Londres.

Vous trouverez également ci-joint la copie d'un mémorandum relatif à 'envoi en Espagne de combattants éthiopiens.

(1) Signée en fait de M. Léger.

(2) Les renseignements portés par le mémorandum, reproduit ci-après en annexe, avaient été communiqués le 13 mars par une note du gouvernement de Valence au Foreign Office (voir ci-dessus n° 113, note), ainsi qu'à la Société des Nations.

Annexes

Communications de l'Ambassade d'Espagne à Paris

Memoranda

Paris, 24 mars 1937.

I

Relativement à l'intervention italienne dans la guerre civile d'Espagne, le gouvernement de la République espagnole à Paris a chargé simultanément ses ambassades à Paris et à Londres de saisir respectivement les gouvernements français et anglais des faits suivants :

1° Des déclarations faites par les officiers et soldats italiens faits prisonniers sur le front de Guadalajara, il se dégage que, le 6 février et les jours suivants, ont débarqué à Cadix du vapeur italien *Sicilia* et d'autres bâtiments de nombreuses troupes régulières italiennes complètement équipées et armées. Elles furent concentrées dans le port de Santa-Maria et acheminées ensuite sur le front de Guadalajara, permettant ainsi le déclenchement de l'offensive récente des rebelles. Ces troupes sont constituées par quatre divisions de l'armée italienne : la première, la deuxième et la troisième divisions des « Chemises noires », placées sous le commandement du général Nuvoloni, dont le quartier général était à Brihuega, et la première division *Littoria* commandée par le général Bergonzoli, concentrée à Almadrones. Le commandement de ce corps d'armée avait été confié au général Mancini, qui avait établi son quartier général à Algora. A ces forces attaquantes ont été adjointes deux brigades spéciales, une de soldats réguliers allemands et italiens et une autre de soldats réguliers allemands, ainsi que quatre compagnies de *carabinieri* motorisées.

Chaque division comprend deux régiments à trois bataillons de 650 hommes répartis eux-mêmes en quatre compagnies, trois de fantassins et une de mitrailleuses *Fiat*. Chaque régiment possède un peloton de mortiers de 45; une batterie de 65,17, une de 75,27 et une de 100,17, comportant chacune quatre pièces, la première batterie portée par camions et les deux restantes par tracteurs; une batterie antiaérienne de 20 mm, cadence de tir 260 coups par minute; un bataillon de 50 chars d'assaut mixtes, les uns armés de mitrailleuses *Fiat* et de mitrailleuses anti-tanks de 8, certains chars sont armés de canons de 47; d'une compagnie de gaziers et de lance-flammes, la première comportant six pelotons et la seconde, deux. En outre, à ces unités ont été adjoints des pontonniers, sapeurs, artificiers, radiotélégraphistes, services de santé et de ravitaillement.

Toutes les divisions sont motorisées, chaque bataillon dispose de 70 camions et d'un parc mobile de réserve. Parmi les bataillons italiens, on relève les n°s 500, 624, 824, 835 et 840.

L'aviation est constituée par trois escadrilles allemandes et quatre italiennes de douze appareils chacune. Les escadrilles italiennes se composent d'une section de chasseurs et une de bombardiers. Les appareils sont de marque *Fiat, Savoia, Romeo*.

Deux autres divisions italiennes sont attendues. Il résulte que le haut commandement italien se propose d'attaquer Madrid, en même temps que les flottes italienne et allemande préposées à la surveillance des côtes espagnoles attaqueront Barcelone et Valence.

Telles sont en résumé les déclarations faites par Antonio Luciano, major de l'active de l'armée régulière italienne, chef-mitrailleur de la première division *Littoria*; Achille Sacchi, lieutenant de l'active de l'armée italienne, dépendant de la 3e division des « Chemises noires »; Giuseppe Moretti, de la 1re compagnie du bataillon 835; Andrés Cappone, peloton de mortiers du bataillon 835; Francesco Lodo, fusilier du bataillon 835; Giuseppe Rossoto, de la 2e compagnie du bataillon 624, etc., etc.

2° Les déclarations ci-dessus résumées confirment de façon irréfutable la présence dans le secteur de Guadalajara et, par conséquent, la participation à la lutte espagnole dans les rangs rebelles de véritables contingents de l'armée régulière italienne.

Avant tout le gouvernement de la République tient à rappeler que dans sa note du 8 janvier [1], il prévoyait déjà que l'éventualité d'envois successifs et répétés de « volontaires », que le retard apporté à l'établissement du contrôle a permis de mettre à profit par l'Italie, pourrait l'obliger à modifier son attitude de principe devant l'idée même du contrôle.

[1] **Non reproduite.**

3° La participation dans la lutte de contingents militaires formant partie de l'armée italienne constitue, non seulement la plus scandaleuse violation perpétrée sur le continent européen depuis la grande guerre, de même que celle des principes mêmes sur lesquels repose la communauté internationale juridiquement organisée et constituant l'essence et la base de la Société des Nations, sinon que cette violation pose ouvertement une question politique sur l'importance de laquelle il est à peine besoin d'insister.

Il s'agit maintenant d'un cas caractéristique du périlleux état de choses annoncé par le délégué de l'Espagne lors du discours qu'il a prononcé devant l'assemblée de la Société des Nations, c'est-à-dire la guerre effective, patente, sans déclaration préalable.

Il est impossible, en effet, que personne puisse confondre l'infraction, plus ou moins ouverte, de la convention devant empêcher le départ de « volontaires » destinés à la lutte en Espagne, avec l'organisation et l'envoi par le propre gouvernement italien d'une véritable expédition militaire destinée à combattre aux côtés des rebelles.

La question première peut être soumise à la garantie d'un mécanisme technique de contrôle plus ou moins parfait. Quant à la seconde, elle soulève un problème politique d'une ampleur et d'une gravité extrêmes dont la solution ne sera certainement pas trouvée dans l'application du contrôle, si parfait fût-il. Cette seconde question exige, en effet, pour être résolue, la collaboration directe des pays sur lesquels pèsent l'honneur et la responsabilité des fonctions régissant la vie internationale contemporaine.

De l'avis du gouvernement espagnol, elle se trouve posée à l'heure actuelle et les responsabilités qui en découlent sont des plus claires. Ce jugement s'appuie sur des preuves nettes et catégoriques. Il demande que ces preuves soient examinées et qu'il soit décidé de façon catégorique que son jugement correspond à la réalité des faits.

Tel est l'objet de la présente note.

Le gouvernement de la République espagnole, mû par son esprit de confiante collaboration, a l'honneur de s'adresser au gouvernement de la République française pour lui demander de bien vouloir interposer sa haute et efficace influence auprès du Comité de non-intervention, afin d'obtenir de ce dernier qu'il prenne la charge, dans le plus bref délai possible, des questions ci-dessus énoncées et consistant, en somme, à se prononcer sur les faits exposés par le gouvernement espagnol, quant à la nature et le caractère véritables de l'aide militaire apportée par le gouvernement italien aux rebelles.

Le gouvernement de la République se déclare d'ores et déjà prêt à prêter la plus entière collaboration aux mesures que le Comité de non-intervention jugera nécessaire d'adopter à cet effet.

II

Paris, 24 mars 1937.

L'ambassadeur d'Espagne a l'honneur de porter à la connaissance du ministère des Affaires étrangères que, d'après des renseignements dûment contrôlés qui sont parvenus au gouvernement espagnol, trois vapeurs italiens ont franchi le canal de Suez, dont les navires *Cesare Baptisti* et *Domine*, ayant à bord plus de 2.000 guerriers abyssins, qui doivent être débarqués au Maroc espagnol et de là acheminés sur les fronts de la Péninsule.

Par ailleurs, les soldats italiens récemment faits prisonniers sur le front de Guadalajara ont unanimement déclaré qu'ils ont été enrôlés en vue de la colonisation de l'Abyssinie, d'où ils espéraient porter remède au dénuement dans lequel se débattent leurs familles en Italie. Une fois embarqués, on leur a indiqué qu'ils partaient pour une destination inconnue et ce n'est qu'à proximité du terminus de leur voyage qu'ils furent prévenus qu'ils allaient en Espagne pour y coopérer au maintien de l'ordre. Mais parvenus à destination, ils furent acheminés vers les fronts. Ils ont ajouté que s'ils avaient connu le motif exact du voyage, ils auraient refusé de s'embarquer.

Quant aux officiers qui ont été faits prisonniers, ils déclarent appartenir à des formations régulières de l'armée italienne et avoir été envoyés en Espagne en vertu d'ordres exprès de leur gouvernement.

L'ambassade d'Espagne estime devoir également porter à la connaissance du ministère des Affaires étrangères qu'au cours de l'avance des troupes de la République espagnole dans le secteur de Guad ajara, il a été trouvé un ordre du jour correspondant au 16 mars, portant la signature du général Mancini et transcrivant un télégramme adressé par M. Mussolini le 13 mars, expédié à bord du croiseur italien *Pola*.

Le texte traduit de ce télégramme est ainsi conçu :

« Je reçois à bord du *Pola* en route vers la Lybie les communiqués de la grande bataille en cours vers Guadalajara. J'en suis les incidents avec la conviction que l'impétuosité et la ténacité de nos légionnaires vaincront la résistance de l'ennemi. Écraser les forces internationales constituera un succès de haute valeur de même que politique. Faites savoir à nos légionnaires que je suis heure par heure leur action qui sera couronnée par la victoire. Benito Mussolini ».

190

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE.
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 146. *Belgrade, 27 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

Les dirigeants de la politique yougoslave ont dû voir s'envoler ce matin avec une certaine satisfaction l'avion qui emportait le comte Ciano et ses collaborateurs, car il ne faut pas se dissimuler que le gendre de M. Mussolini a accompli un coup d'audace en se rendant ainsi, après une préparation insuffisante de l'opinion publique, dans une capitale où l'Italie et sa politique sont loin d'être populaires. Quant à M. Stoyadinovitch, il a éprouvé une fois de plus la chance qui l'accompagne avec tant de fidélité, puisque, somme toute, grâce à des mesures de police exceptionnelles et en dépit de quelques manifestations sans écho, tout s'est bien passé. Le rapprochement italo-yougoslave qui a fait couler tant d'encre, et qui a paru définitivement compromis au lendemain de l'assassinat du roi Alexandre, est un fait accompli. C'est évidemment un grand succès pour l'homme d'État qui a su le réaliser sans le payer par des concessions ou des abandons. On peut seulement se demander si M. Stoyadinovitch saura faire partager à son pays la satisfaction d'avoir réglé dans des conditions avantageuses un problème particulièrement épineux.

Le scepticisme reste grand autour de lui. « Belle comédie! », ai-je entendu chuchoter à l'un des membres du gouvernement après le discours prononcé par le comte Ciano au dîner de gala du casino de la Garde. Dans le public, à l'Université, dans de nombreux milieux politiques, les accords[1] ne sont pas approuvés : ils surprennent ou ils inquiètent. Pourquoi ces avances de l'Italie qui a cédé sur tous les points? Qu'attend-on de nous? La France approuve-t-elle l'arrangement? Telles sont les questions que j'ai entendu poser. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'opposition se sert de cette nouvelle occasion pour attaquer le président du Conseil.

On se demande évidemment ce que le gouvernement fasciste gagne dans l'affaire : l'engagement de prendre des mesures en faveur des minorités slovènes et contre les réfugiés politiques est à sa charge; celui de respecter les

(1) Conclus l'avant-veille (voir ci-dessus le nº 171).

frontières maritimes et terrestres de la Yougoslavie lui coûte évidemment davantage, s'il est sincère, que l'engagement réciproque pris par son cosignataire; on peut en dire autant de l'engagement relatif à l'indépendance de l'Albanie. L'Italie fera en grande partie les frais de l'arrangement commercial. Elle a cédé sur la question du respect des engagements existants.

Que peut-on mettre à l'actif du gouvernement de Rome? Il tirera du règlement de questions pendantes depuis si longtemps avec sa voisine slave un argument en faveur de sa volonté de paix. Il se servira pour sa politique de prestige de la conclusion d'un accord bilatéral avec un pays considéré jusqu'alors par lui comme un « satellite » de la France. Il pense peut-être avoir posé dans les Balkans un premier jalon pour ses velléités futures d'expansion, et certaines confidences assez imprudentes du comte Ciano ne laissent guère de doute sur l'espoir du jeune et présomptueux ministre des Affaires étrangères de supplanter ici notre pays pour lequel il n'a pas caché son hostilité. La politique italienne, battue en brèche en Espagne, en régression dans l'Europe centrale, inquiète des visées allemandes, soucieuse des armements anglais, a sans doute voulu saisir l'occasion de proclamer un succès. Certains pensent qu'en hâtant la conclusion des pourparlers et en envoyant le comte Ciano à Belgrade avant la réunion de la Petite Entente, M. Mussolini a entendu marquer un point sur ce groupement dont il s'est toujours méfié et rendre plus difficile encore le resserrement des liens entre la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie. Il a pu obtenir d'un nouvel état la reconnaissance explicite de la conquête de l'Abyssinie : si M. Stoyadinovitch n'a pas prononcé le nom de ce pays, il a, dans son toast du 25 mars, levé son verre au « roi et empereur Victor-Emmanuel ».

Tels sont, semble-t-il, les « gains » italiens. Ils me paraissent modestes et je crois pouvoir dire qu'on se fait à Rome de grandes illusions, si l'on pense que la visite du ministre des Affaires étrangères et la conclusion des accords ont changé la mentalité yougoslave à l'égard de l'Italie et ont marqué un changement de la politique de Belgrade. M. Stoyadinovitch a simplement voulu — avec peut-être une certaine satisfaction de pouvoir le faire sans l'aide d'une grande puissance — profiter des circonstances pour régler le mieux possible des difficultés avec lesquelles son pays était aux prises, et cela au bénéfice de la politique intérieure qu'il poursuit. C'est à Zagreb en effet que seront surtout ressenties les mesures par lesquelles l'Italie se débarrassera des « Oustachis », et c'est à Ljubljana que l'on sera reconnaissant au gouvernement yougoslave d'avoir adouci le sort des « frères slovènes » d'au-delà de la frontière : l'unification du pays, poursuivie par le Prince régent et le président du Conseil, ne pourra qu'y gagner.

En se plaçant du point de vue de l'axe Paris-Londres, quel jugement peut-on porter sur les accords? Seul l'accord politique a une portée générale. Ses termes, semble-t-il, ne peuvent guère soulever de critique : la reconnaissance des communes frontières, la promesse de ne pas aider l'agresseur, celle de résoudre les conflits éventuels par une voie pacifique (une déclaration annexe se réfère expressément au pacte Briand-Kellogg), l'engagement de ne pas tolérer ni aider une activité dirigée contre l'intégrité territoriale ou l'ordre

existant dans l'autre état, la clause concernant l'élargissement des échanges commerciaux, sont conformes aux vœux que nous avons toujours formés en ce qui concerne les relations italo-yougoslaves. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce que le négociateur yougoslave ait fait insérer un article spécifiant que rien dans l'accord n'est « contraire aux obligations internationales des deux pays », et M. Stoyadinovitch a insisté publiquement sur ce point dans deux occasions différentes où il a rappelé la fidélité de la Yougoslavie à ses amitiés et à ses alliances et à la Société des Nations. Reste l'article visant la consultation, mais celle-ci ayant un caractère purement facultatif, elle ne semble guère présenter d'inconvénient.

Mon collègue d'Angleterre partage mon avis à cet égard, mais il aurait préféré, comme moi, moins de hâte dans la conclusion des pourparlers et le choix d'un moment plus favorable. Mais cette hâte paraît bien avoir été le fait du gouvernement de Rome et comme celui-ci avait cédé sur tous les points litigieux, on n'a pas pu ne pas accueillir ici la date proposée par le comte Ciano, désireux de faire un tout des accords politiques et du traité commercial, lequel devait être signé avant le 1er avril, d'autant plus que la réunion de la Petite Entente, le voyage de M. Benès et la visite du président du Conseil turc risquaient de retarder ensuite sensiblement la venue du ministre des Affaires étrangères italien.

Celle-ci aura-t-elle été un événement heureux? Cela dépendra tout d'abord de la loyauté que le gouvernement de Rome mettra à exécuter ses engagements et aussi de la politique qu'il fera demain. Une Italie hostile à la France et à l'Angleterre ne saurait trouver à Belgrade une amitié sincère.

191

M. Alvarez del Vayo, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères de France.

Valence, 29 mars 1937.

Au cours des derniers combats de Guadalajara, les forces républicaines se sont emparées des ordres du haut commandement italien qui dirige les opérations militaires dans ce secteur, ainsi que des documents de service correspondant aux divisions italiennes alliées des rebelles.

Ces documents reflètent, d'une manière qui ne laisse place à aucun doute, les caractéristiques de l'intervention armée italienne en Espagne, dénoncée à la Société des Nations le 27 novembre 1936 (1) et nouvellement consignée par le gouvernement de la République dans sa communication au secrétaire général, du 13 mars 1937 (2), ainsi que dans ses notes de même date envoyées aux puissances.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 35 (et note).
(2) Sur cette note, voir ci-dessus les nos 113 (et note) et 189 (note).

L'existence d'une armée italienne d'occupation en lutte contre le gouvernement légitime de l'Espagne, en plus de constituer une violation du droit des gens, et d'être en contradiction directe avec la résolution du Conseil du 12 décembre 1936, dans laquelle on affirmait « que tout état est obligé de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre état », signifie la transgression de plus grande envergure qui ait été commise jusqu'ici de la politique de non-intervention et des obligations internationales qui découlent de la déclaration de non-intervention faite au mois d'août.

En se conduisant ainsi, l'Italie a contribué à la prolongation de la guerre en Espagne : elle a enfreint l'article 10 du pacte de la Société des Nations [1]; et elle s'est comportée comme une véritable puissance belligérante.

De l'examen des documents joints à la présente note, il ressort, en effet, ce qui suit :

1° L'existence en territoire espagnol d'unités complètes de l'armée italienne, dont le personnel, le matériel, les organes de liaison et les cadres de commandement sont italiens;

2° Les unités militaires italiennes opèrent dans les secteurs assignés à leurs effectifs, comme une véritable armée d'occupation;

3° Le gouvernement italien a établi en territoire espagnol des services publics propres, destinés à ses unités militaires;

4° Les personnalités les plus saillantes du régime italien participent activement à l'action des forces italiennes en Espagne, en les dirigeant et les encourageant;

5° Tout ce qui précède équivaut à une invasion de l'Espagne par l'Italie, ce qui ébranle sérieusement la confiance que doivent inspirer les accords solennellement concertés, et porte une grave atteinte à la sûreté de l'Europe occidentale ainsi qu'à la cause générale de la paix.

Le gouvernement de la République, en possession des preuves ci-incluses, les considérant suffisantes pour en déduire les conclusions ci-dessus formulées et sans attendre la compilation de tout le matériel recueilli, a l'honneur de les porter à la connaissance du gouvernement de la République française [2].

[1] D'après cet article 10, chaque membre de la Société s'engageait a respecter et maintenir, contre toute agression extérieure, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les autres membres.

[2] Le 1er avril, l'ambassadeur d'Espagne à Paris remettait au Département la reproduction photographique des documents saisis. Cette remise donnait lieu à la rédaction d'une analyse des documents en question (5 avril), ainsi que d'une note sur leur authenticité (14 avril). Le premier de ces textes se terminait ainsi :

« Il semble qu'on puisse tirer de cette analyse les conclusions suivantes :

Les troupes italiennes opérant en Espagne ont été organisées, équipées, armées et mises en route, en exécution d'ordres de la présidence du Conseil et du ministère de la Guerre, par les autorités officielles de la milice et de l'armée;

Il ne ressort d'aucun des documents remis que ces troupes aient reçu des renforts après le 20 février, date de l'entrée en vigueur de la convention interdisant l'envoi de volontaires. »

192

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 169 à 176. *Moscou, 30 mars 1937, 14 h. 45, 18 h. 59.*

(*Reçu :* 13 h. 30, 14 h. 40, 14 h., 14 h. 20, 18 h. 50).

Je relève, depuis le retour de Berlin de l'ambassadeur d'Allemagne, certains indices de détente dans les relations germano-soviétiques.

Au cours d'une récente réception à l'ambassade des États-Unis, le comte von der Schulenburg, qui a été longuement reçu par M. Hitler durant son dernier séjour en Allemagne, a eu avec M. Litvinov un entretien prolongé dont le caractère amical a été très remarqué. Par ailleurs, la presse soviétique s'abstient ostensiblement de prendre le Reich à partie et réserve diatribes et caricatures à l'Italie et au Duce.

J'avais déjà signalé le 14 mars (1) que le gouvernement de l'U.R.S.S. ne semblait pas devoir insister pour le rappel des attachés militaire et de presse allemands cependant impliqués dans le dernier procès trotskyste (2). Il est possible que l'ambassadeur d'Allemagne, dont Votre Excellence connaît l'action conciliatrice, ait rapporté de Berlin des paroles d'apaisement en vue de créer une atmosphère favorable au règlement de ce conflit ainsi que de celui qu'ont provoqué les arrestations de ressortissants allemands et qui menaçait de s'aggraver. Dix-sept sujets du Reich ont été en effet arrêtés ces dernières semaines, ce qui porte à quarante-trois le chiffre des Allemands incarcérés, déduction faite de ceux qui ont été expulsés. L'effacement de l'Allemagne dans l'affaire d'Espagne a pu également contribuer à une détente.

Pour le moment, celle-ci ne traduit vraisemblablement que le désir des deux pays de revenir à des relations plus normales et on ne peut à ce titre que l'enregistrer avec satisfaction.

On ne saurait cependant négliger l'existence de forces latentes, que le conflit des idéologies masque et neutralise sans doute aussi, mais qui demeurent puissantes et pourraient rapprocher brusquement les deux pays le jour où la situation internationale s'y prêterait.

A la vérité, ces forces existent surtout en Allemagne. Votre Excellence sait combien persistante y est la tradition diplomatique de l'alliance russe et quelles convoitises éveillent dans les milieux militaires et économiques les ressources de la Russie en matières premières et en hommes. J'ai d'ailleurs été frappé

(1) Par le télégramme nos 144-145 non reproduit, son sens étant précisé ici.
(2) Sur ce procès, voir, au tome IV de la présente série, les nos 353, 372, 413.

de la prudence avec laquelle M. Hitler, dans son discours du 30 janvier [1], a parlé de la Russie, tandis qu'il stigmatisait le bolchevisme avec la plus extrême violence et le définissait en lui attribuant les caractères de la doctrine de Trotsky, ennemi mortel de M. Staline. Il convient également de noter la persistance des bruits qui circulent dans les pays baltes, en Tchécoslovaquie, en Angleterre même sur les sympathies, voire les vues qui rapprocheraient les états-majors des deux pays.

En U.R.S.S., si l'admiration pour l'Allemagne militaire et industrielle est grande, surtout dans l'armée, le sentiment qui domine est celui de la crainte. C'est là un élément sans doute négatif, mais qui, dans des conditions données, peut agir aussi puissamment que l'élément positif allemand pour se combiner avec lui.

J'ai acquis la conviction que, s'il se savait ou se croyait isolé, le gouvernement de l'U.R.S.S., quoi qu'il en dise, se déroberait par tous les moyens, y compris une capitulation diplomatique, à une guerre où il aurait à faire face à deux adversaires dont l'un au moins lui en impose par sa puissance militaire. Il ne se sent pas pour le moment du moins assez fort ni militairement ni surtout [politiquement], pour affronter seul un conflit qui pourrait ruiner l'œuvre intérieure encore fragile qu'il a édifiée et à laquelle il tient par-dessus tout. Les Soviets sont convaincus que le Reich recherche cette guerre, mais qu'il n'osera pas l'entreprendre si les grandes puissances qui, avec eux, veulent la paix sont unies pour lui résister. Le pacte franco-soviétique, dans toute la mesure où il ne sera pas dévalorisé, pourra les maintenir dans ce sentiment et les retenir à nos côtés.

Mais si ce lien venait à se rompre ou à se détendre par trop, on pourrait redouter de la part de l'U.R.S.S. un brusque changement de front dont l'Angleterre, plus que nous peut-être, aurait un jour à ressentir les effets. Dans l'ordre international, les affinités et les antagonismes de politique intérieure ne jouent qu'un rôle secondaire aux yeux de l'U.R.S.S., dont les rapports avec les états étrangers, quels qu'ils soient, sont commandés avant tout par des considérations de force.

En face de la pression significative qu'exerce sur nous le Reich, pour nous séparer de l'U.R.S.S., et qui constitue une nouvelle épreuve de puissance, il me paraît essentiel de garder en mémoire que c'est la menace d'une collusion germano-soviétique qui est à l'origine de l'entente entre la France et l'U.R.S.S., et que c'est le sentiment de leur faiblesse relative et de leur isolement qui a jeté les Italiens dans les bras de l'Allemagne.

[1] Au Reichstag. Voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 465.

193

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1317 à 1319. *Berlin, 30 mars 1937, 20 h. 4, 20 h. 13, 20 h. 5.*

(*Recu :* 20 h., 20 h. 15.)

A la suite des récentes déclarations de M. Dino Grandi au Comité de non-intervention (1), les milieux politiques du Reich paraissent être passés par des sentiments divers. Ils ont cherché à voiler, dans la presse, l'incident causé par l'attitude italienne et montré une certaine incertitude. Puis, lorsqu'ils eurent acquis le conviction que l'Angleterre s'efforçait d'atténuer et d'apaiser le conflit, ils se sont retournés contre la France et l'ont violemment accusée d'avoir voulu exploiter ce qui n'aurait été qu'un malentendu. Les conversations de Votre Excellence avec les ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne (2) ont été interprétées comme annonçant une démarche comminatoire auprès de l'Italie et marquant un raidissement de notre attitude. Le Quai d'Orsay, disait-on, réclame le blocus des côtes espagnoles, la réunion du conseil de la Société des Nations, l'ouverture d'une procédure nouvelle pour le règlement des affaires d'Espagne. En même temps, on se plaisait à relever les sentiments plus conciliants de la Grande-Bretagne et à montrer qu'un désaccord sérieux semblait éclater entre Paris et Londres.

Le rapide apaisement qui a suivi semble avoir déconcerté l'opinion allemande. La presse ne consent pas à l'expliquer par des concessions italiennes. Elle préfère laisser croire à ses lecteurs qu'après avoir essayé de monter une manœuvre diplomatique contre l'Italie, le gouvernement français s'est aperçu juste à temps de son échec pour battre promptement en retraite. Rares sont les organes assez clairvoyants et assez objectifs pour publier le communiqué par lequel le Foreign Office se déclare prêt à prendre, d'accord avec le gouvernement français, toutes mesures utiles au cas où l'accord de non-intervention serait violé (3).

(1) Voir ci-dessus le n° 157.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 188 (et note).
(3) Voir ci-dessus le n° 186.

194

M. Jean-Baptiste Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 209 à 212. Réservé. *Valence, 30 mars 1937, 21 h. 40, 21 h. 45.*

(*Reçu :* le 31, 1 h. 45, 0 h. 15, 2 h. 40.)

Suite du numéro précédent [1].

La note de M. Alvarez del Vayo, plutôt mesurée dans la forme, est en réalité violente au fond, puisque sa dernière partie contient même une menace très nette, formulée en prévision du cas où un consul français refuserait à nouveau de livrer des volontaires qui se seraient réfugiés dans son immeuble.

D'autre part, il faut évidemment s'attendre à ce que, peut-être demain, le ministère de la Guerre fasse chercher *manu militari* les quelque deux cents miliciens français qui se trouvent hébergés ici à notre lycée, afin de les conduire dans un camp de concentration. L'attaché militaire et son adjoint, dont les sentiments leur font honneur, me proposent de se mettre, le moment venu, en uniforme devant l'entrée, mais il est plus que probable que la présence de ces officiers n'arrêterait point les agresseurs éventuels et le traitement qui risquerait dès lors de leur être appliqué serait, après les menaces dont notre consul à Valence et son personnel sont, il y a maintenant près d'un mois, devenus les victimes, un affront de plus pour la France. En tout état de cause nos volontaires eux-mêmes ne se laisseraient certainement pas arrêter sans résistance, ce qui revient à dire que des incidents sanglants sont de plus en plus vraisemblables.

Il y a des situations qui ne peuvent se dénouer par des envois de notes ou par des discours, surtout quand ces derniers ne sont appuyés par nulle espèce de pression.

Après avoir usé d'atermoiements et de subterfuges pendant la longue période au cours de laquelle il a « tâté » notre capacité de résistance, le ministre d'État prend d'ailleurs soin de nous avertir que sa ferme décision est maintenant fixée d'une manière inébranlable et il laisse clairement entendre que c'est lui qui n'hésitera plus dorénavant à passer en cas de besoin à l'action. A nous d'en tenir compte et d'y mettre bon ordre.

Confidentiel. Je demeure pour ma part persuadé qu'une mesure de rappel de l'ambassade ou une menace d'envoi de la flotte (laquelle pourra être chargée de prendre elle-même les mesures nécessaires pour l'embarquement des volontaires) ne tarderait pas à renverser la situation. A supposer même que la résistance des gens d'ici ne doive pas dès lors tomber aussi vite, ce n'est pas

(1) Le numéro précédent reproduisait une note de M. Alvarez del Vayo, qui reprochait aux autorités consulaires françaises de favoriser la désertion de leurs ressortissants désireux de quitter les rangs espagnols. Il n'a pas semblé nécessaire de la reproduire en raison des commentaires donnés ici.

en nous abstenant de recourir à de tels moyens de pression que nous écarterions des complications graves, ni surtout une effusion de sang (qui paraît encore une fois inévitable, au cas où la police viendrait se saisir de nos miliciens au lycée français). Et il faut également songer à ce qui peut encore nous rester ici de prestige à défendre.

195

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1327, 1328. *Berlin, 31 mars 1937, 17 h. 25, 17 h. 28.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

L'entrevue qu'a eue Votre Excellence avec M. Beck sur la Côte d'Azur pique vivement la curiosité des milieux politiques berlinois. Elle gêne visiblement les journaux et ce malaise s'explique si l'on se rappelle que, depuis quelque temps, la presse ne fait pas mystère des soucis que causent à l'Allemagne le traitement des minorités en Pologne et la question de Dantzig.

Les feuilles croient pouvoir se tirer d'affaire en représentant la France en posture de demandeur et en la montrant préoccupée, dans le désarroi, de séduire et de retenir par de nouvelles promesses de sécurité son partenaire polonais.

La présence simultanée à Cannes de M. Lipski et du colonel Beck, l'absence prolongée de ce dernier de la capitale polonaise, provoquent également des commentaires et des rumeurs touchant la situation personnelle du ministre des Affaires étrangères de Pologne. On prétend que le remplacement de M. Beck par M. Lipski serait une hypothèse à envisager.

196

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262 à 264. *Prague, 31 mars 1937, 19 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 50, 19 h. 45, 19 h. 15).

Plusieurs journaux tchécoslovaques ont fait allusion ce matin, en termes non équivoques, au projet de pacte d'assistance entre la France et la Petite Entente [1] qui, bien qu'il doive sans nul doute être ajourné à la demande

[1] Reproduit ci-après en annexe.

de la Yougoslavie et de la Roumanie, reste officiellement à l'ordre du jour de la réunion de la Petite Entente. Les *Lidove Noviny* écrivent que l'on parlera à Belgrade d'un projet français. Le *Prager Tagblatt*, sous la manchette : « Projet français d'assistance mutuelle, acceptation improbable par la Yougoslavie », donne des détails précis sur les négociations engagées depuis plusieurs mois et développe les raisons pour lesquelles on ne ... [1] ni à Belgrade, ni à Bucarest à le faire aboutir. La *Zeit* (parti Henlein) et le *Poledni Listy* (national-démocrate) sont également assez prolixes et s'expriment dans le même sens.

Il est regrettable que M. Krofta, qui avait déjà commis plusieurs indiscrétions dans cette affaire, n'ait pas su empêcher ces nouvelles divulgations. Celles-ci, au lendemain de l'accord italo-yougoslave [2], se présentent sous une forme particulièrement désobligeante pour nous. Je l'ai dit à M. Benès. Les ministres de la Petite Entente devant se réunir incessamment à Belgrade, Votre Excellence estimera peut-être utile de prévenir M. de Dampierre afin que l'on évite désormais de [mettre] ainsi en avant le gouvernement français.

Annexe

Projet d'accord entre la France et la Petite Entente en tant que telle

Bucarest, mars 1937 [3].

L'initiative de ce projet revient au gouvernement tchécoslovaque. A la réunion tenue par les trois ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente à Bratislava les 14 et 15 septembre 1936 [4], M. Krofta entretient ses collègues d'un projet tendant à resserrer les liens politiques unissant les trois états et à en créer de nouveaux entre la France et la Petite Entente agissant *in corpore*. M. Stoyadinovitch et M. Antonesco répondent qu'ils étudieront la question.

Le 22 octobre, le Département prie M. de Lacroix de faire au gouvernement tchécoslovaque la communication suivante : le gouvernement français estime nécessaire d'ajourner toute négociation formelle tendant au resserrement des liens de la France et de la Petite Entente aussi longtemps que la négociation locarnienne se poursuivra effectivement, car il importe de ne pas donner à l'Allemagne un prétexte de se dérober à cette négociation ou d'en rejeter l'échec sur d'autres. Mais le gouvernement français ne voit pas d'inconvénient à examiner discrètement d'ores et déjà la forme que pourrait revêtir le nouveau lien entre la France et la Petite Entente [5].

M. Hodza, recevant peu après M. de Lacroix, insiste pour que la négociation entre la France et la Petite Entente soit menée parallèlement à celle que doivent engager entre eux les trois états de la Petite Entente en vue d'un accord d'assistance militaire. Le gouvernement tchécoslovaque considère en effet que la Roumanie et la Yougoslavie se prêteront plus volontiers à cette seconde négociation si elles ont l'assurance que l'accord d'assistance militaire aura pour corollaire immédiat le pacte entre la France et la Petite Entente [6].

Au même moment, nos ministres à Bucarest et Belgrade insistent pour être autorisés à faire auprès des gouvernements roumain et yougoslave la même communication que celle

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Le texte de cet accord, du 25 mars, est ci-dessus reproduit sous le n° 171.
(3) Extrait des papiers Massigli. La pièce n'est pas datée de façon précise; cependant, il résulte des indications contenues dans la fin du texte que le document a été rédigé en mars.
(4) Sur cette réunion tenue les 14 et 15 septembre précédents, voir, au tome III de la présente série, les n°s 260 (et note), 261.
(5) Voir, au tome susdit, le n° 391.
(6) *Ibid*, note.

dont M. de Lacroix a été prié le 22 octobre de s'acquitter auprès de M. Hodza. Ils y sont autorisés le 31 octobre [1].

Le 9 novembre, constatant la communauté de vues des trois gouvernements de la Petite Entente sur le principe de la double négociation, le Département fait savoir à nos représentants à Prague, Belgrade, Bucarest qu'il est prêt à engager avec les gouvernements des négociations parallèles à celles qu'ils vont poursuivre entre eux. Il n'est plus question de subordonner l'aboutissement de cette négociation à la conclusion d'un nouveau Locarno[2].

Le 12 novembre, M. Krofta adresse au Département un projet d'accord [3] qui appelle de notre part les observations suivantes :

1° Ce projet ne comporte pas de référence au pacte que les trois états sont censés avoir conclu préalablement;

2° Le projet reproduit presque littéralement les termes du traité franco-soviétique, ce qui, étant donné la méfiance croissante de nombreux pays et d'une partie de l'opinion française à l'égard des Soviets, est une faute psychologique;

3° La conclusion du traité sera interprétée comme marquant la constitution d'un bloc opposé au bloc italo-allemand, alors qu'il faut au contraire créer l'impression que ce pacte, résidu de l'ancienne négociation danubienne, est réservée à l'accession d'autres pays.

Le 18 novembre, le Département invite M. Corbin à mettre le Foreign Office au courant de la négociation et à lui demander son appui auprès du prince Paul [4].

Au fur et à mesure que la négociation se noue, le gouvernement yougoslave laisse voir sa répugnance à constituer avec la Tchécoslovaquie et la Roumanie un bloc qui paraîtrait s'opposer au bloc Allemagne-Italie. Le 16 décembre, dans un entretien avec M. de Dampierre [5], M. Stoyadinovitch précise cette objection et marque qu'il craint tout particulièrement pour son pays la mauvaise humeur qu'éprouveraient l'Allemagne et l'Italie. A ce motif s'ajoute le danger que court la Yougoslavie à se lier à des pays qui ont eux-mêmes contracté certains engagements avec Moscou (entretien de M. Eden avec M. Corbin) [6].

Au cours de l'entrevue de Resita (fin décembre)[7], M. Antonesco représente à M. Stoyadinovitch l'avantage d'une négociation à laquelle il croit que la Grande-Bretagne est favorable. Cette considération paraît faire une certaine impression sur le président du Conseil yougoslave.

Le 30 décembre, le Département juge nécessaire de rappeler aux trois gouvernements intéressés qu'il ne s'engagera vis-à-vis d'eux qu'autant que ceux-ci auront préalablement conclu entre eux un pacte d'assistance mutuelle.

Le 11 janvier, le Département adresse aux trois postes intéressés, ainsi qu'à notre ambassade à Londres, un projet de pacte entre la France et la Petite Entente dont le texte est ci-joint — et qui repose sur le principe suivant : si l'un des états de la Petite Entente, objet d'une agression non provoquée, reçoit l'assistance que se sont promis les trois états associés, et si la Petite Entente fait appel à la France, la France lui prête aide et assistance. Si la France attaquée reçoit l'aide de l'un des états de la Petite Entente, et si elle fait appel à l'aide de la Petite Entente, celle-ci prête à la France aide et assistance [8].

Le 18 janvier, le projet est communiqué aux trois gouvernements intéressés, leurs réactions sont les suivantes :

Yougoslavie. — Le président du Conseil demande si la Grande-Bretagne sera signataire et indique qu'il lui faut le temps de la réflexion. Le 4 février, il répond à M. de Dampierre, qui l'interroge à nouveau, qu'il ne pourra donner sa réponse qu'après la réunion de l'Entente balkanique à Athènes [9].

(1) *Note du document* : Il n'y a pas trace au dossier des assurances données à cet égard par les gouvernements yougoslaves et roumain.

(2) Voir, au tome III de la présente série, le n° 457.

(3) Reproduit, au tome susdit, sous le n° 467.

(4) Voir, audit tome, le n° 503.

(5) Relaté au tome IV de la présente série sous le n° 156.

(6) Voir, au tome susdit, le n° 404.

(7) Sur cette entrevue, voir au tome susdit le n° 422 (note).

(8) Voir, au tome susdit, le n° 281.

(9) *Ibid*, n° 421.

Roumanie. — M. Antonesco déclare être disposé à se rallier au projet français. Mais, devant l'opposition yougoslave qu'il croit absolue, il propose que la France conclue séparément avec chacun des trois états; ceux-ci s'engagent à conclure par la suite entre eux un accord d'assistance mutuelle (1).

Tchécoslovaquie. — M. Benès accepte sans réserve le projet français (2).

D'autre part, le 5 février, M. Eden recevant M. Corbin précise le point de vue britannique quant à la négociation en cours (3). Ce point de vue est le suivant : le gouvernement britannique a acquis la conviction que notre projet ne sera jamais accepté à Belgrade et Bucarest car, d'une part, la Yougoslavie n'est pas en mesure, faute de frontière commune, d'envoyer des troupes en Tchécoslovaquie et, de l'autre, la Roumanie n'est pas disposée à donner passage à des troupes russes. D'après les renseignements du Foreign Office, le gouvernement roumain est plus opposé au projet français que ne le dit M. Antonesco et, par ailleurs, M. Eden n'a pas le moindre doute que, même si le gouvernement britannique usait de tous les moyens dont il dispose, il n'arriverait pas à convaincre les Yougoslaves. M. Eden a développé par ailleurs les inconvénients qui pourraient résulter de la formation d'un bloc France-Petite Entente. Il a insisté sur l'inutilité de conclure des accords qui ne répondent pas au sentiment profond des pays intéressés.

En résumé, du mois d'octobre au mois de mars, la conception française a évolué de la manière suivante :

a. En fin octobre, le Département fait dépendre la négociation de l'aboutissement préalable de la négociation néolocarnienne;

b. Le 9 novembre, abandonnant cette condition, le Département se déclare prêt à entamer avec les trois gouvernements des négociations parallèles à celles qu'ils ont poursuivies entre eux, mais ne s'engagera vis-à-vis d'eux qu'autant que ceux-ci auront préalablement conclu entre eux un pacte d'assistance mutuelle;

c. Le 19 janvier, il communique à Prague, Belgrade, Bucarest son projet de pacte.

Seule la Tchécoslovaquie paraît jusqu'à présent entrer dans nos vues.

197

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 222 à 226. Réservé. *Bucarest, 31 mars 1937, 19 h. 45, 19 h. 55, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 22 h. 50, 21 h., 23 h. 20, 22 h. 25.)

M. Antonesco m'a exposé longuement et librement, hier soir, après un dîner auquel il a assisté à la légation, ses vues sur l'avenir et la Petite Entente. J'ai été frappé de son pessimisme.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit à nouveau qu'il n'attendait rien de positif de la réunion qui s'ouvrira après-demain à Belgrade; il m'a marqué nettement son mécontentement du récent accord italo-yougoslave (4) et ne m'a pas caché qu'il avait été personnellement froissé de n'avoir pas été

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 334, 344, 379.
(2) *Ibid*, no 338.
(3) *Ibid*, no 404.
(4) Signé le 25 mars et reproduit ci-dessus sous le no 171.

averti plus tôt de sa conclusion. En effet, le 22 mars, M. Kassidolatz l'avait encore assuré que les négociations ne faisaient pas de progrès (mon télégramme nº 202) (1). M. Antonesco comprend fort bien les raisons d'ordre intérieur qui ont motivé l'attitude de M. Stoyadinovitch; déjà, par son accord avec la Bulgarie (2), le président du Conseil yougoslave s'était garanti contre l'agitation des comitadjis macédoniens; il obtient maintenant par son entente avec Rome une assurance en ce qui concerne les terroristes croates. Les avantages de sa politique sont donc certains; mais en revanche sûrement, celle-ci a abouti à détacher la Yougoslavie de la Petite Entente, de telle sorte que M. Antonesco a été jusqu'à me dire que ce groupement politique n'était plus à ses yeux qu'une « apparence ». Il estime en effet que, même en face de la Hongrie, la cohésion des trois états n'existe plus, car le nouveau pacte réalise implicitement dès maintenant l'accord hungaro-yougoslave que l'on redoute tant ici.

S'il faut en croire le ministre des Affaires étrangères, on serait à Prague tout près de partager son sentiment. Il m'a répété que M. Benès avait l'intention de mettre, lors de son projet de voyage à Belgrade, le gouvernement yougoslave « au pied du mur ». Le président de la République tchèque, ayant ainsi fait le départ entre l'assurance de fidélité et les intentions véritables de son allié, tirerait de cet examen les conséquences qui s'imposeraient. Abordant à ce propos la question d'un rapprochement austro-tchèque (3) auquel les journaux font ces temps-ci allusion, M. Antonesco a observé que, d'après lui, c'est avec l'Allemagne plutôt qu'avec l'Autriche qu'à Prague on songerait éventuellement à s'entendre. Le gouvernement anglais serait d'ailleurs, croit-il, actuellement favorable à une conciliation germano-tchèque.

Le ministre des affaires étrangères estime visiblement que son pays pourrait se trouver dans une position délicate.

Si, en effet, la Yougoslavie se détachait entièrement de la Petite Entente pour se rapprocher de l'Italie, si la Tchécoslovaquie, se sentant insuffisamment garantie par son traité actuel, s'accordait avec l'Allemagne, la Roumanie se trouverait isolée et cela d'autant plus qu'elle resterait hostile à une entente plus étroite avec son voisin russe.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer au ministre des Affaires étrangères que si le gouvernement roumain avait accepté notre projet de resserrement des liens entre la Petite Entente et la France (4), il ne serait pas dans cette situation difficile. Mon interlocuteur en a convenu, mais m'a rappelé son impuissance à obtenir l'adhésion yougoslave.

Mais, tout en considérant que la Petite Entente n'a plus aujourd'hui de valeur réelle, M. Antonesco estime cependant qu'il convient de « sauver les apparences », car il croit qu'en cas de conflit, les états qui la composent seraient

(1) Document dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire; son sens est suffisamment précisé ici.

(2) Signé en janvier. Voir, au tome IV de la présente série, le nº 355.

(3) Bruit auquel donnaient lieu les entretiens du Chancelier fédéral et du président du Conseil tchécoslovaque. Voir ci-dessus le nº 183.

(4) Sur les réticences roumaines, voir ci-dessus le nº 196 (et renvois).

encore amenés à faire cause commune. Il m'a rappelé (mon télégramme nos 135 à 139) [1] les paroles du prince Paul qui lui a dit : « Nous serons à vos côtés, la chose est entendue, mais ne nous demandez pas de le proclamer trop souvent. »

Cette conversation révèle le degré d'incertitude auquel le ministre des Affaires étrangères se trouve progressivement être arrivé, les graves difficultés qu'il rencontre au sein de la Petite Entente venant s'ajouter à l'insuccès passager de sa tentative d'étendre à toutes les frontières de la Roumanie les garanties de l'alliance polonaise (mon télégramme nos 718-719 du 31 décembre 1936)[2], ainsi qu'à l'échec de sa propre politique de rapprochement avec Rome (ma dépêche no 596 du 5 novembre dernier) [3].

198

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 870 à 874. Confidentiel. Réservé. *Londres, 31 mars 1937, 21 h. 51.*

(*Reçu :* 1er avril, 0 h. 15.)

M. Eden a [reçu] aujourd'hui le conseiller de cette ambassade. Il lui a dit que, malgré toutes les difficultés de l'heure présente, il trouvait la position de l'Europe moins sombre que l'an dernier. Un des éléments de cet optimisme provient de l'intimité des relations entre le France et l'Angleterre et du sentiment que ces deux pays peuvent rendre les plus grands services chaque fois qu'ils concertent leur action. Cette position très particulière, a affirmé le secrétaire d'État, fait un devoir à ces deux nations de prévenir entre elles toutes divergences de vues quelque légères qu'elles puissent être.

M. Eden venait de lire les comptes rendus des articles parus les 27 et 29 mars dans la presse française. Il a regretté les appréciations sur l'attitude de l'Angleterre qui se trouvaient formulées dans les organes de gauche à l'occasion des affaires d'Espagne et de la Société des Nations. Mon collaborateur lui a fait observer que la note officieuse publiée samedi par l'agence Reuter avait été très largement utilisée à Paris et que la majorité de nos journaux appréciait aujourd'hui la situation avec modération. « Il y a évidemment des exceptions, a dit M. Roger Cambon, mais il en est de même ici. Voyez l'article paru ce matin dans le *Daily Herald* à propos de la Belgique et de la politique française ».

(1) Document du 28 février, ci-dessus publié sous le no 43.
(2) Qui relatait l'échec du chef d'État-major roumain dans ses tentatives pour obtenir de Varsovie son adhésion contre la Hongrie, en contrepartie de l'assistance que Bucarest pourrait apporter à la Pologne contre l'U.R.S.S.
(3) Non retrouvée.

Le secrétaire d'État a reconnu que le ton de la presse française s'était modifié depuis quarante-huit heures. Il a d'ailleurs aussitôt ajouté que tout ceci était d'une importance secondaire.

« Aujourd'hui, a-t-il dit, nous ne nous rendons pas très bien compte de l'état d'esprit dans lequel on se trouve à Paris à notre égard. Personnellement, je n'en suis pas préoccupé, mais nous ne voudrions pas laisser se développer des germes de discussion. Nous sommes très disposés à causer de tout cela avec vous et à examiner les suggestions que vous auriez à faire soit en ce qui concerne la question des volontaires italiens en Espagne, soit au sujet de la surveillance navale des côtes de ces pays, soit encore à propos du rôle qui reviendrait à la Société des Nations. Lord Cranborne a fait l'autre jour au Parlement une allusion à un recours du gouvernement espagnol à l'organisme de Genève(1). Nous croyons comprendre aujourd'hui qu'une telle procédure serait jugée plus dangereuse qu'utile aussi bien à Valence qu'à Paris. C'est du reste, également notre sentiment.

« En ce qui concerne les navires qui se trouvent sur les côtes d'Espagne et le rôle qui leur incomberait, je ne vois pas comment l'Italie et l'Allemagne se prêteraient à une modification de la tâche à laquelle ils participent.

« Au sujet des volontaires italiens, je puis vous assurer que le contrôle, dont l'application est maintenant une question de jours, doit à nos yeux être aussi effectif que possible.

« Nous considérerions comme très grave de nouveaux envois faits par le gouvernement italien. A propos de la question du rappel des volontaires, j'ai fait procéder à un sondage auprès des Italiens et il m'a convaincu des inconvénients sérieux que présenterait pour l'instant un entretien à ce sujet avec M. Dino Grandi. Celui-ci persistera actuellement dans une position d'où il lui serait très difficile de se dégager. »

Le Parlement britannique siège de nouveau mardi prochain. M. Eden s'efforcera d'éviter pendant les premiers jours que des questions lui soient posées au sujet de « propositions » françaises qu'auraient déclinées le gouvernement britannique (2). Cependant une manifestation ou une communication faite à Paris pour affirmer que, dans les affaires d'Espagne, la communauté de vue de la France et de l'Angleterre est assurée par des contacts constants lui faciliterait grandement les choses.

Le secrétaire d'État quittera Londres demain matin et il y reviendra au début de la semaine prochaine. Il sait que je dois voir très prochainement Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus les nos 172 (note) et 174 (et note).
(2) Voir ci-dessus le no 186.

199

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1331 à 1335. *Berlin, 31 mars 1937* (1).

(*Reçu :* 1er avril, 11 h. 40.)

La réconciliation du général Ludendorff et de M. Hitler a surpris le public et produit quelque sensation. En soi, l'événement n'a qu'une portée restreinte. Ludendorff a soixante-douze ans. Il vit depuis fort longtemps à l'écart du régime et des milieux gouvernementaux, retiré dans sa propriété du lac de Starnberg, dans une attitude à la fois boudeuse et critique.

Pour des raisons sentimentales et d'ambition personnelle, M. Hitler semble avoir malaisément supporté l'éloignement d'un homme qui symbolise l'ancienne armée impériale et qui fit avec lui le coup de feu dans les rues de Munich, lors du putsch de 1923. On sait que depuis 1925, les deux hommes étaient brouillés et que diverses tentatives de rapprochement avaient piteusement échoué. La dernière fut retentissante. Elle eut lieu en avril 1935, peu après la proclamation par l'Allemagne de son réarmement. A l'occasion des soixante-dix ans de Ludendorff, le Führer crut qu'il pourrait reconquérir l'amitié de l'ancien quartier-maître général. Sur son ordre, l'Allemagne fêta avec un éclat tout particulier l'anniversaire du « plus grand capitaine de la guerre ». On dit que M. Hitler offrit au général le bâton de maréchal et lui proposa d'entrer, avec le maréchal von Mackensen, dans un conseil supérieur de la Guerre créé pour la circonstance. Ludendorff répondit avec une froideur marquée à ces avances (voir mon télégramme no 908 du 8 avril 1935, ainsi que les dépêches 530 du 25 avril 1935 et 435 du 11 avril 1935) (2).

Dans sa revue « Aux sources sacrées de la force allemande », il continuait à décocher ses sarcasmes contre la politique du IIIe Reich. Tout dernièrement, il dénonçait en termes à peine voilés l'immixtion du Reich dans la guerre civile espagnole (voir ma lettre no 130 du 28 janvier 1937)(3). Sa publication a d'ailleurs été saisie à cette occasion par la police.

Le but du Chancelier a été évidemment de mettre fin à ce conflit personnel et politique. Il a dû y être encouragé par les milieux militaires où, bien que critiqué pour sa propagande antichrétienne et théosophique, Ludendorff a conservé de nombreux admirateurs. Mais l'initiative vient certainement du Führer lui-même. Elle répond à son désir de réaliser entre les représentants les plus éminents du peuple allemand et le régime l'unité de pensée et de sentiment à laquelle il tient par-dessus tout.

(1) Par avion.
(2) Suffisamment résumés dans cette phrase.
(3) La reproduction de ce document n'a pas semblé nécessaire.

200

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 275 à 278. *Prague, 31 mars 1937* (1).

(*Reçu :* le 3 avril, 13 h.)

Je me réfère au télégramme de Londres du 19 mars que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le nº 124-128 (2).

Parlant à M. Corbin du règlement de la situation de la Belgique, M. Eden a envisagé la conclusion entre cet état et la France, l'Angleterre et l'Allemagne séparément de pactes de non-agression ne comportant pas de garanties, mais devant être complétés ensuite par des promesses de garanties que donneraient la France et l'Angleterre.

L'adoption d'une pareille procédure me paraîtrait constituer un précédent fâcheux en ce qui concernerait les rapports germano-tchécoslovaques. En effet, les hommes d'État de Prague rappellent volontiers qu'à Locarno, ils ont négocié bilatéralement avec les Allemands et que c'est à l'accord conclu que la France a donné sa garantie. Mais il nous est facile de leur répondre qu'à Locarno, les tractations entre les grandes puissances d'une part, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie de l'[autre], ont été concomitantes; et Votre Excellence, au cours de l'audience qu'Elle a bien voulu m'accorder, a employé ce terme pour caractériser la relation devant exister à son avis entre d'éventuelles négociations de caractère politique entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie et celles qui seraient poursuivies en vue du règlement de la sécurité occidentale.

Si cependant la Belgique concluait les pactes de non-agression envisagés par M. Eden, il me semble que le gouvernement tchécoslovaque pourrait invoquer des précédents pour entamer une négociation avec l'Allemagne dans un temps ou n'auraient pas encore pris tournure favorable les tractations en vue de la réalisation du nouveau Locarno. Si la signature d'un pacte de non-agression, de non-immixtion, de non-assistance à l'agresseur et de consultations devait constituer, suivant de précédents propos allemands, l'aboutissement de ces pourparlers, je me demande si, cet instrument diplomatique une fois conclu, nous pourrions donner postérieurement la garantie que M. Eden a en vue pour la Belgique sans susciter de la part de l'Allemagne des réclamations et même des menaces de dénonciation à l'égard de la Tchécoslovaquie. Le gouvernement du Reich pourrait soutenir en effet que c'est

(1) Par avion.
(2) Il s'agit du T. de Londres nos 731 à 735, du 19 mars, reproduit ci-dessus sous le nº 123.

la garantie que nous avons donnée au pacte germano-tchécoslovaque de Locarno qu'il n'a pas dénoncé actuellement qui constitue notre lien avec la Tchécoslovaquie et que, cet instrument diplomatique étant remplacé par un autre, notre garantie ne va pas de soi.

Il est vrai, d'autre part, que M. Benès a toujours déclaré qu'il ne négocierait avec l'Allemagne qu'en posant comme condition liminaire le maintien de tous les engagements, obligations et alliances de la Tchécoslovaquie [1].

201

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 146. *Rome, 31 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

Les accords italo-yougoslaves du 25 mars [2] sont encore trop proches pour qu'il soit possible de mesurer avec exactitude la portée et la valeur réelles de ce règlement de comptes qui, après s'être amorcé dans des conditions tout à fait normales, s'est terminé de façon assez précipitée, dans un désir commun de conciliation, mais sans que par ailleurs tous les comptes particuliers qui demeuraient en souffrance depuis des années entre les deux pays aient été positivement et complètement liquidés.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir ici tant au ministère des Affaires étrangères qu'auprès de mon collègue de Yougoslavie, le bilan des conversations sur les divers points particuliers ne serait pas en somme complètement achevé à l'heure actuelle. En ce qui concerne l'Albanie, le directeur général des Affaires [politiques] au palais Chigi m'a déclaré ce matin que des assurances verbales avaient été échangées au sujet de la volonté commune de maintenir l'intégrité et l'indépendance du petit royaume adriatique, mais que les gouvernements italien et yougoslave avaient jugé opportun de ne rien signer, étant donné qu'il s'agissait d'un état tiers. De son côté, le chargé d'affaires de Yougoslavie, M. Beljanski (M. Doutchitch est encore à Belgrade), m'a dit qu'à ces assurances s'ajoutait la promesse réciproque de ne rechercher en Albanie aucun avantage exclusif de quelque ordre que ce fût. D'après ce que M. Beljanski m'a laissé entendre, une telle promesse s'appliquerait à l'avenir, la Yougoslavie acceptant en quelque sorte de fermer les yeux sur l'emprise réalisée jusqu'à l'heure actuelle par l'Italie en Albanie pourvu que cette emprise n'aille pas plus loin.

(1) Voir ci-dessus le nº 149 (et renvois).
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 171.

Quant à la situation des minorités slovènes d'Istrie, il semble que le gouvernement yougoslave, fort sceptique depuis longtemps sur la possibilité d'obtenir des concessions substantielles et durables, se soit contenté de la promesse, de la part de l'Italie, de quelques satisfactions d'ailleurs assez limitées (usage de la langue slovène dans l'exercice du culte, introduction d'un journal...) et qui ne feront du reste pas l'objet d'un accord, mais sont ou seront octroyées unilatéralement par l'Italie. C'est aussi par une concession unilatérale que la question des réfugiés politiques yougoslaves paraît devoir se régler. Des déclarations faites par le comte Ciano après la signature des accords formulaient déjà une allusion aux mesures prises par le gouvernement italien, et qui vraisemblablement se traduiront par l'accentuation d'une surveillance un peu moins... tutélaire et bienveillante peut-être que par le passé à l'égard de ces émigrés politiques. Par contre, le gouvernement yougoslave s'est, à en croire M. Beljanski, montré plus intransigeant sur la question d'ailleurs secondaire des biens italiens en Dalmatie. Il a maintenu son point de vue antérieur, à savoir que les ressortissants italiens intéressés ne pouvaient prétendre à un traitement plus favorable que celui qui était fait aux Yougoslaves eux-mêmes. Il aurait du reste suggéré que le litige fût le cas échéant soumis à une juridiction internationale.

Sur ces divers points, il semble donc que le gouvernement yougoslave se soit montré assez accommodant sur les « détails », avec l'idée que les arrangements conclus sur chacune des questions en litige seraient vivifiés et rendus opérants dans la pratique par l'esprit général de cordialité résultant du rapprochement entre les deux pays. Et il en a été très certainement de même pour l'accord commercial qui, ainsi que je l'indiquais dans mon télégramme nos 505-506 (1), constitue essentiellement un cadre, vide jusqu'à présent, et que seul l'exercice constant d'une bonne volonté réciproque pourra réussir ultérieurement à remplir.

Je me propose toutefois d'entretenir le Département dans une très prochaine dépêche de certains aspects de cette collaboration économique qui peuvent être considérés dès maintenant.

D'un point de vue plus général, l'avantage que tire la Yougoslavie de ces accords est assurément considérable. Il suffit pour en mesurer l'étendue de se rappeler la campagne acharnée qui depuis des années s'exerçait en Italie en faveur de « l'irrédentisme » dalmate et contre l'unité politique du royaume yougoslave. M. Coselschi devra maintenant orienter ailleurs l'activité que déployait contre la Yougoslavie la *Volonta d'Italia* et les organisations sportives italiennes rengaineront les banderoles immenses : « la Dalmatie ou la mort », qu'elles déployaient sous les yeux complaisants des autorités. Le seul retardataire dans l'affaire (mais il faut être indulgent au génie !) aura été M. d'Annunzio qui, il y a quelques semaines à peine, exprimait dans une lettre rendue publique le « regret de mourir sans avoir pris d'assaut Raguse ». La reconnaissance de ses frontières terrestres avec l'Italie, la reconnaissance de ses frontières sur l'Adriatique, enfin l'espoir que la formation politique du

(1) Télégramme dont le sens est suffisamment précisé ici.

Royaume sera désormais respectée par l'Italie constituent donc pour la Yougoslavie un avantage des plus sérieux.

Mais peut-être la perspective de cet avantage n'eût-elle pas suffi à précipiter du côté yougoslave la conclusion des conversations avec l'Italie. Mon collègue yougoslave m'a, depuis la signature des accords, déclaré avec force que de Rome on avait, pour la fixation du voyage du comte Ciano à Belgrade à une époque aussi rapprochée, littéralement « forcé » les décisions du gouvernement yougoslave [1]. Ce disant, M. Beljanski m'a paru sincère, et tout en pensant que la Yougoslavie a accepté sans déplaisir cette « douce violence », je n'en crois pas moins que la hâte de conclure a été bien plus grande ici qu'à Belgrade.

Que cherchait donc l'Italie ? Certes, elle a réussi à se tirer à bon compte, et avec des concessions toutes virtuelles et faciles à annuler si besoin était, de règlements particuliers qui demeuraient en suspens depuis des années. Par ailleurs, il n'est pas d'un mince intérêt pour elle d'avoir pu rétablir, après une aussi longue période d'inimitié déclarée, des relations normales avec la Yougoslavie et de voir ainsi disparaître « l'épine au flanc » que constituait pour elle une menace yougoslave, avec des bases de départ redoutables contre une ligne côtière singulièrement vulnérable et difficile à défendre.

Mais ce n'est sans doute pas cet aspect « bilatéral » de leur rapprochement qui a incité l'Italie à conclure si vite, et la volonté qui du côté italien a conduit aux accords du 25 mars doit aussi et surtout être située dans le cadre plus général d'une politique centre-européenne et danubienne que le gouvernement de Rome paraît vouloir pousser désormais avec une extrême activité. Disloquer la Petite Entente n'est pas un but nouveau pour l'Italie, qui a cru certainement trouver dans la conjoncture présente une possibilité de travailler utilement et d'une manière décisive dans ce sens. Très certainement aussi, l'Italie (on ne le nie d'ailleurs pas au palais Chigi) encourage-t-elle vivement le rapprochement amorcé entre Belgrade et Budapest et qui, d'après les bruits qui courent ici, aboutirait de façon imminente à la conclusion d'un accord. A Bucarest, l'incident des funérailles des Gardes de fer [2] n'a sans doute fait qu'interrompre momentanément une activité italienne qui, plus encore qu'à détruire la Petite Entente, vise à englober deux de ses membres dans un système politique patronné par l'Italie. Enfin, le démenti qui a été donné ici avant-hier à la nouvelle du voyage prochain du comte Ciano à Ankara ne fait que souligner, par les termes mêmes dans lesquels il se trouve formulé, le désir de reprendre définitivement « en mains » la Turquie au terme de la période de méfiance et d'hostilité que le gouvernement turc avait traversée pendant la guerre d'Éthiopie.

Je crois du reste pour ma part que cette poussée italienne dans l'Europe centrale et danubienne est déterminée en grande partie et peut-être même principalement par la nécessité qui s'impose aux dirigeants de ce pays de

(1) Sur le voyage à Belgrade du ministre italien des Affaires étrangères et la conclusion de l'accord italo-yougoslave, voir ci-dessus les nos 152 à 154, 160, 163, 164, 171.

(2) Le 11 février, les ministres d'Italie et d'Allemagne assistaient au service religieux célébré à l'occasion des funérailles de deux membres de la Garde de fer tués en Espagne.

faire pièce à l'Allemagne et de la devancer en compensant, par la rapidité d'une action multiple, les avantages et moyens supérieurs dont dispose le Reich pour étendre son influence, notamment en Yougoslavie. Les appréciations que j'ai recueillies récemment sur l'importance du terrain perdu par l'Italie au profit de l'Allemagne en Europe centrale et orientale me confirment dans l'idée que, dans cette région, l'axe Rome-Berlin ne joue déjà plus guère et que les fameux partages d'influence, au sujet desquels l'ambassadeur d'Allemagne exprimait du reste son scepticisme dès le mois d'octobre dernier, commencent même à faire place dès maintenant à des luttes d'influence entre les partenaires des accords de Berlin.

En ce qui nous concerne, la presse italienne, dont j'ai signalé précédemment les commentaires principaux, n'a pas manqué naturellement d'utiliser les moindres occasions offertes par la presse française pour représenter l'opinion publique de notre pays comme cruellement déçue par les accords de Belgrade, conclus en dehors de nous. Par ailleurs, les journaux de la Péninsule ont, comme je le signalais, longuement insisté sur le caractère uniquement bilatéral de ces accords et sur le fait qu'ils se « situaient » en dehors du cadre de la Société des Nations.

Sans doute, le gouvernement yougoslave a-t-il estimé que le ton de ces commentaires allait un peu trop loin. Mon collègue yougoslave m'a dit en effet que M. Stoyadinovitch l'avait prié d'insister tout spécialement auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, des ministres de Tchécoslovaquie et de Roumanie et de moi-même sur les déclarations qu'il avait faites après avoir signé avec le comte Ciano les accords de Belgrade, déclarations que, ajoutait-il, certains commentaires tendancieux de la presse italienne ne devaient pas faire oublier.

P. S. J'envoie ci-joint au Département les textes des accords politique et économique du 25 mars qui ont été rédigés en langue française.

202

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 131 [1]. Secret. *Prague, 31 mars 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 avril.)

Lors de l'audience qu'Elle a bien voulu m'accorder le 24 courant, Votre Excellence m'a chargé d'attirer l'attention de M. Benès sur l'intérêt qu'aurait le gouvernement tchécoslovaque à provoquer une enquête internationale sur la situation des Allemands des Sudètes, si la campagne d'agitation poursuivie par les partisans de M. Henlein paraissait devoir aboutir à des troubles dont

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.

le gouvernement du Reich pourrait se servir pour faire passer en Tchécoslovaquie de soi-disant volontaires. L'arrivée de ceux-ci pourrait ainsi être constatée par des observateurs internationaux, ce qui faciliterait le jeu des pactes unissant la Tchécoslovaquie à ses alliés.

M. Benès m'a prié de remercier Votre Excellence de ce conseil. Ainsi que je l'avais fait prévoir à Votre Excellence, il m'a rappelé qu'il avait lui-même envisagé l'emploi du moyen suggéré de protection contre une immixtion allemande violente mais masquée dans les affaires intérieures de l'État tchécoslovaque. (voir mon télégramme nos 1374-1383.) (1)

Le Président a ajouté qu'il surveillait la situation de très près, particulièrement en ce qui concerne l'envoi d'Allemagne d'agents provocateurs chargés d'user de moyens terroristes, en se donnant par exemple comme émigrés allemands antinazis. Si une telle campagne paraissait s'amorcer, le Président n'hésiterait pas à en appeler à la conscience internationale.

D'autre part, comme je l'ai fait prévoir à Votre Excellence, le Président se dit certain qu'une révolte des Allemands des Sudètes ne pourrait même pas éclater. Il m'a rappelé que la minorité germanique était dispersée le long d'une frontière de 2.400 kilomètres et presque partout entremêlée de forts éléments tchèques. Les régions où les partisans de M. Henlein sont le plus nombreux sont, dit-il : 1° à l'ouest, la région autour de Cheb où la population surtout paysanne ne bougerait pas; 2° le nord-est de la Bohême; 3° le nord-est de la Moravie. Ces deux dernières régions sont surtout industrielles; les partisans de M. Henlein y sont mêlés à de forts éléments socialistes allemands qui lui sont très hostiles. Des garnisons suffisamment importantes et absolument sûres y sont stationnées. Si des agitateurs tentaient d'y fomenter des troubles, ces troubles se produiraient entre Allemands. La force publique n'interviendrait que pour rétablir l'ordre entre les deux partis : « La présentation serait ainsi meilleure en ce qui concernerait l'opinion internationale. »

Au surplus, le Président affirme avec vivacité que les mesures prises en faveur des minorités par le gouvernement tchécoslovaque le 18 février dernier (2) ont déjà produit un effet très appréciable sur la population allemande; la situation industrielle devenue beaucoup plus favorable se développe d'ailleurs dans le sens des efforts du gouvernement tchécoslovaque.

Suivant le Président, l'activisme gagnerait beaucoup de terrain, surtout dans les milieux socialistes allemands; la politique agressive adoptée par les chefs à tendance nationale-socialiste serait l'indice du désarroi où les mesures prises le 18 février et le retournement de la situation industrielle auraient jeté le parti de M. Henlein. De profondes divisions se manifesteraient dans ce parti entre les éléments socialistes portés à la composition avec le gouvernement et les éléments radicaux. Le parti serait d'ailleurs en passe d'être abandonné par de nombreuses fractions qui s'y étaient ralliées au moment de la crise sans trop y réfléchir et par mécontentement général. M. Henlein serait lui-même entraîné par ses partisans radicaux à une attitude démagogique

(1) Dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, son sens étant suffisamment précisé ici.
(2) Voir ci-dessus le n° 22.

à laquelle il répugnerait, qu'il ne suivrait que mal et malgré lui. Son action et son prestige se ressentiraient de ce divorce entre ses convictions et ses manifestations. Sa fin dans deux ou trois ans serait celle de précédents agitateurs allemands qui furent abandonnés sur leur droite et sur leur gauche. M. Benès pense que dès les prochaines élections, les socialistes activistes gagneront beaucoup de voix.

En attendant, il surveille la situation de très près. Votre Excellence se rend compte qu'il a réfléchi à toutes les possibilités, même à celles lui paraissant invraisemblables.

Votre Excellence jugera, je pense, comme moi, vu les points de vue divers auxquels se place l'opinion internationale au sujet de la question des Sudètes, que les confidences tout à fait secrètes que m'a faites le Président sur certains aspects de cette question ne devraient pas être communiquées à nos différentes missions diplomatiques, non plus bien entendu qu'aux administrations françaises qu'elles n'intéressent pas immédiatement et qu'à la presse.

203

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1343 à 1346.

Berlin, 1er avril 1937,
19 h. 45, 19 h. 46, 19 h. 48.

(*Reçu :* 19 h. 35, 20 h.)

Survenant aussitôt après la signature de l'accord italo-yougoslave (1), la rencontre à Belgrade des ministres de la Petite Entente (2) intéresse naturellement au plus haut point les milieux politiques allemands.

Ayant présenté l'accord entre l'Italie et la Yougoslavie, que certaines feuilles appellent « le pacte de Pâques », à la fois comme un succès pour la politique de l'axe Rome-Berlin, succès démonstrativement souligné par les félicitations officielles de M. Hitler, et comme un échec pour la politique de la Petite Entente et de la France, ils éprouvent aujourd'hui le besoin de prévenir l'étonnement que pourrait ressentir l'opinion publique, en constatant que la Petite Entente n'est pas encore morte.

Aussi font-ils dire qu'on doit s'attendre à des protestations de fidélité mutuelle et de cohésion inébranlable. Mais à les en croire, il ne faudrait pas s'y tromper. Le processus de dislocation est en marche; il durera plus ou moins longtemps; mais rien n'arrêtera plus son évolution.

(1) Du 25 mars. Voir ci-dessus le no 171.
(2) Cette rencontre se tint les 1er et 2 avril.

La France, toujours soucieuse de dresser un bastion dans le dos de l'Allemagne, tentera bien, selon eux, une contre-offensive. Elle essaiera d'amener les états de la Petite Entente à se garantir réciproquement leurs frontières et elle leur offrira sa propre garantie. C'est la manœuvre que le Conseil des ministres qui s'est tenu récemment à Paris aurait approuvée le 31 mars. Mais ils ne pensent pas que cette parade soit efficace. Ils traitent également par l'ironie les efforts qui seraient faits pour rapprocher Prague de Vienne et de Budapest. Ils considèrent que les dés sont jetés, et qu'une transformation profonde est en train de s'accomplir dans les Balkans, où l'influence de la France et de la Société des Nations marquerait un recul toujours accentué, au bénéfice de l'Allemagne et de l'Italie.

Après l'émancipation de la Yougoslavie, ils affirment que se produira celle de la Roumanie et que la Tchécoslovaquie restera seule avec son déshonneur, c'est-à-dire avec ses alliés bolcheviques.

Peut-être les dirigeants du IIIe Reich sont-ils au fond moins convaincus qu'ils ne veulent le paraître que les événements répondent si totalement à leurs souhaits, mais il est à leurs yeux d'une bonne tactique d'afficher des certitudes qui acquièrent ainsi une force de propagande et orientent ainsi les esprits dans le sens désiré.

204

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 165. *Belgrade, 1er avril 1937, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nos 118-119(1).

Au cours de la première réunion du comité permanent de la Petite Entente qui s'est tenue ce matin, il a été décidé de retirer de l'ordre du jour la question du pacte d'assistance entre les trois états, M. Benès se réservant de reprendre personnellement les conversations pendant son séjour à Belgrade. On m'assure que dans l'entourage de M. Antonesco, cette décision est accueillie avec une particulière satisfaction.

Le directeur politique m'avait dit hier soir que le gouvernement roumain n'était guère plus enclin que le gouvernement yougoslave à donner suite pour l'instant au projet élaboré à Prague (2).

(1) Télégramme du 15 mars, non reproduit, qui annonçait la prochaine réunion du Comité permanent.

(2) Le lendemain, le ministre de France (T. nos 169-170) confirmait l'information donnée ici, sans rien y ajouter.

205

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 266 à 269. *Prague, 1er avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 3, 13 h.)

Dans le cadre de ce qu'il m'avait dit le 22 mars et qui est consigné dans la note que j'ai remise à Votre Excellence le 24 (2), j'ai trouvé le président de la République bien disposé en ce qui concerne un rapprochement avec l'Autriche et même avec la Hongrie.

Cet état d'esprit m'est apparu dans le compte rendu que m'a fait M. Benès des renseignements reçus ici au sujet de la visite de M. Schuschnigg à Budapest (3). Il me les a présentés sans précision, mais comme marquant le désir commun des interlocuteurs de rapports plus étroits avec les états de la Petite Entente. J'ai observé que telle n'était pas l'impression que M. de Kanya avait donnée à M. Maugras (votre télégramme no 129) (4). Le Président m'a répondu que MM. Schuschnigg et Daranyi auraient voulu que le communiqué final marquât plus nettement la bonne volonté à l'égard de la Petite Entente, mais que M. de Kanya avait effectivement fait prévaloir une attitude plus réservée.

J'ai demandé au Président quel avait été l'objet de la conversation de MM. Hodza et Schuschnigg (5). M. Benès m'a répondu que M. Hodza s'était, à son habitude, borné à des généralités. Suivant ce que le ministre d'Autriche a confié à M. de Monicault, le président du Conseil tchécoslovaque aurait cependant prié le chancelier autrichien de s'entremettre en vue d'une amélioration des rapports avec la Hongrie.

Quoi qu'il en soit, M. Benès a renoncé à s'arrêter à Vienne en revenant de Belgrade, vu la visite de M. Hodza à M. Schuschnigg.

Le président de la République se félicite vivement du projet de voyage à Paris de M. Guido Schmid (6). Il m'a prié de dire à Votre Excellence qu'à son avis le rapprochement entre l'Autriche d'une part, la Petite Entente et spécialement la Tchécoslovaquie, de l'autre, se ferait plus facilement sous votre direction que directement.

(1) Par avion.
(2) Reproduite ci-dessus sous le no 149.
(3) Sur cette visite, voir ci-dessus le no 180 (et note).
(4) Ce télégramme, du 21 mars, retransmettait le T. no 27 de Budapest, de la veille, dont le contenu est résumé par la présente phrase.
(5) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le no 183 (et note).
(6) Ce voyage aura lieu les 18 et 19 mai.

206

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 270. *Prague, 1er avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 3, 13 h.).

M. Benès m'a prié de faire savoir à Votre Excellence qu'au cours d'un entretien avec M. Mastny, le baron von Neurath, se servant d'une expression d'argot berlinois, avait qualifié de « bobards idiots » les intentions prêtées à l'Allemagne d'attaquer la Tchécoslovaquie.

207

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 272 à 274. Réservé. *Prague, 1er avril 1937* (2).

(*Reçu :* le 3, 13 h.)

Le président de la République m'a rappelé que c'était lui qui avait voulu l'actuelle réunion du conseil de la Petite Entente et qu'il avait tenu à ce que cette réunion précédât son voyage à Belgrade.

Ces deux formules seront relevées publiquement comme constituant la preuve de l'attachement de chacun des trois états de la Petite Entente et de la solidarité de celle-ci.

Au cours de sa présence à Belgrade, M. Benès s'appliquera à préciser et à faire préciser la position du groupe et celle de chacun des états participants à l'égard des problèmes internes de la Petite Entente, des problèmes européens et des grandes puissances ainsi qu'à l'égard des états voisins.

Cela dit, M. Benès ne m'a pas caché le mécontentement que lui causait, non pas tant la conclusion du pacte italo-yougoslave que les conditions dans lesquelles celui-ci avait été signé par Belgrade : mystère et même mensonge à l'égard des alliés de la Petite Entente et de la France, conclusion immédiate avant la réunion du conseil de la Petite Entente et au moment où celui-ci était saisi de propositions concernant des accords d'assistance militaire réci-

(1) Par avion.
(2) Par avion.

proque contre tout agresseur à contracter entre les trois alliés et un pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et la Petite Entente en tant que telles; conclusion dans le moment où la politique italienne se trouvait en ce qui concerne l'Espagne aux prises avec la politique franco-britannique.

J'observerais au surplus que si le gouvernement de Belgrade avait renseigné plus sincèrement et consulté suivant ses engagements la France, la Tchécoslovaquie et la Roumanie, ces états auraient sans doute donné leur assentiment à son projet en conseillant tout au plus d'en différer la réalisation.

Le Président est toutefois tombé d'accord avec moi que si le bloc italo-bulgaro-yougoslave montrait quelque solidité momentanée, il pourrait constituer un pôle d'attraction susceptible de contrecarrer une politique de rapprochement entre la Petite Entente d'une part, l'Autriche et la Hongrie de l'autre.

208

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DU TOUR, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À LONDRES,
À M. GASNIER-DUPARC, MINISTRE DE LA MARINE.

C.C.R. nº 24 (1). *Londres, 1er avril 1937.*

I. *Affaires d'Espagne.*

A. *Établissement du contrôle naval :*

Le Comité technique naval s'est réuni le 30 mars pour examiner les zones focales d'accès dans la section confiée à la surveillance navale allemande, et l'établissement d'un contrôle naval aux Canaries.

En ce qui concerne le premier point, les propositions allemandes ont été acceptées. Elles établissent des points de ralliement au large des ports de Carthagène, Alicante et Valence, pour les navires marchands à destination des ports espagnols situés dans la zone allemande. Le détail de ces décisions sera expédié au Département dès que le compte rendu de cette séance parviendra à notre ambassade.

Il a été toutefois convenu, à ma demande, que, dans les autres secteurs, les différentes marines ne seraient nullement obligées d'adopter un système analogue.

En ce qui concerne l'établissement d'un contrôle naval aux Canaries, les discussions ont fait ressortir l'importance exceptionnelle (15 bâtiments par jour) d'un trafic réparti entre les ports de la Luz et de Santa Cruz, séparés l'un de l'autre par une distance de 50 milles. A l'exception du représentant des Soviets, il a donc paru nécessaire, malgré les frais très élevés d'un pareil système, de placer un bâtiment-base portant des observateurs devant chacun de ces ports et de prévoir en outre un bateau de remplacement.

Le représentant soviétique a estimé au contraire qu'il suffirait d'un seul bâtiment-base qui, malgré le manque complet d'abri, stationnerait entre les deux ports. Un bâtiment de remplacement serait également prévu. Ce système

(1) Compte rendu de renseignements extrait des archives de la Marine.

a soulevé d'assez vives critiques en raison de la gêne considérable qu'il apporterait à une navigation commerciale intense dans ces parages.

L'entente n'ayant pu se faire, il a été convenu que cette question serait à nouveau examinée par le Comité technique naval.

B. *Bureau de non-intervention.*

Le Bureau de non-intervention s'est réuni le 31 mars pour examiner le texte des instructions de détail préparées pour le contrôle à la mer ou à la terre.

Ces instructions se bornent à développer les dispositions de la résolution du 8 mars. Notre ambassade y a donc donné une approbation de principe en faisant valoir toutefois qu'elles pourraient, tant sur terre que sur mer, être sujettes à modification à la lumière de l'expérience.

C. *Relations entre Londres et Burgos (Confidentiel).*

M. Parker, conseiller commercial de l'ambassade britannique en Espagne, vient de se rendre, en compagnie d'autres collaborateurs, à Burgos pour y régler les points essentiels intéressant le commerce de l'Angleterre avec la zone insurgée et particulièrement la question des firmes possédées par des compagnies anglaises.

Le gouvernement s'est ainsi assuré les quantités de métaux et de pyrites qui lui sont nécessaires.

Les pourparlers avaient d'ailleurs effleuré d'une façon officieuse beaucoup d'autres sujets sortant du cadre commercial.

Suivant des *renseignements sûrs*, les autorités de Burgos se sont montrées les plus serrées dans les négociations avec les Anglais. Toutefois, de la liberté avec laquelle ont pu être abordées et résolues un grand nombre de questions, les représentants britanniques ont tiré la conclusion que le général Franco n'a pas, *jusqu'à présent*, contracté d'engagement d'ensemble envers Rome ou Berlin.

Devant les résultats substantiels obtenus par les pourparlers de M. Parker à Burgos, le Foreign Office se demande s'il conviendrait d'autoriser cette personnalité à faire à l'avenir des séjours prolongés à Burgos ou de lui substituer un agent commercial qui, sans caractère officiel, s'y installerait d'une façon permanente.

D. *Relations anglo-françaises au sujet de l'Espagne.*

M. Eden, au cours d'une récente entrevue avec le conseiller de notre ambassade [1], a déclaré que l'intimité des relations entre la France et l'Angleterre faisait un devoir à ces deux nations de prévenir toutes divergences de vues sur les questions concernant l'Espagne.

M. Eden venait de lire les articles parus les 27 et 29 mars dans la presse française, et regrettait des appréciations sur l'Angleterre qui se trouvaient formulées par certains de nos organes d'extrême-gauche. Quoique le ton de cette presse se soit en partie modifié par la suite, M. Eden ne voudrait pas

[1] **Relatée ci-dessus sous le nº 198.**

laisser se développer des germes de discussion, et se montre disposé à examiner nos suggestions sur la question des volontaires italiens en Espagne.

En ce qui concerne les navires anglais et français sur les côtes d'Espagne et le rôle qui leur incomberait pour une action jointe, M. Eden ne voit pas comment l'Italie et l'Allemagne se prêteraient à une modification de la tâche à laquelle elles ont déjà accepté de participer dans le contrôle naval.

M. Eden a ajouté que le gouvernement britannique considérerait comme très grave de nouveaux envois de volontaires faits par Rome. A propos du rappel des volontaires, M. Eden a ajouté qu'il a fait procéder à un sondage auprès des Italiens qui l'a convaincu des inconvénients sérieux que présenterait pour l'instant un entretien à ce sujet avec M. Grandi; celui-ci persisterait actuellement dans une position dont il lui serait ensuite très difficile de se dégager.

E. *Représentation britannique au sujet du trafic commercial au voisinage des côtes espagnoles.*

Les trois cargos britanniques *Menin Ridge*, *Staholm* et *Springwear* ont été illégalement arrêtés en haute mer par les forces navales du général Franco sous le prétexte de transport clandestin d'armes.

Les recherches effectuées à Casablanca sur le *Staholm* et à Gibraltar sur le *Springwear* ont démontré que ces bâtiments ne portaient aucune contrebande de guerre.

Le gouvernement britannique, à la suite de ces incidents, a adressé à Burgos des protestations dans des termes courtois mais fermes, en faisant remarquer qu'il avait déjà de sa propre initiative promulgué des règlements internes pour empêcher tout transport d'armes sous pavillon britannique.

II. *Réponse japonaise.*

Le gouvernement de Tokyo a officiellement fait savoir le 27 mars à l'ambassade d'Angleterre à Tokyo que le Japon ne se jugeait pas en mesure d'accepter la limite de 14 pouces pour le calibre maximum de l'artillerie navale.

Cette communication, qui n'a pas surpris les milieux officiels britanniques, a été l'objet d'un très mauvais accueil dans la presse anglaise. Les critiques adressées au Japon sont d'ordre à la fois politique et technique.

— On regrette que par son geste, le gouvernement de Tokyo menace le principe même de la limitation navale et fournisse un point de départ à une nouvelle course aux armements navals;

— Sur le plan technique, l'attitude du Japon compliquera la tâche des amirautés, car tôt ou tard, on peut s'attendre à ce qu'une puissance dépasse la limite de 35.000 tonnes. Cette menace d'une course au calibre et au tonnage est déplorable. Toutefois, l'amirauté britannique a annoncé que, malgré l'attitude du Japon, les cinq premiers bâtiments de ligne du programme de réarmement ne seraient équipés que de canons de 14 pouces.

Ni les commentaires du *Times* ni ceux du *Daily Telegraph* ne sont conformes aux vues des milieux officiels anglais qui, sans vouloir modérer les critiques adressées au Japon, auraient souhaité qu'on ne parlât pas de la question du tonnage.

Cependant, un article de M. Bywater paru le 1er avril dans le *Daily Telegraph* paraît plus nettement inspiré par l'Amirauté et signale que la décision prise par les autorités navales britanniques pour les cinq premiers cuirassés présente le maximum d'avantages, étant donné la puissance et le débit du canon de 14 prévu et la légèreté relative d'un armement de 14 pouces par rapport à celui de 16 pouces qui permettra d'utiliser (60 % de bénéfice) plus de poids pour la protection contre les torpilles, obus ou bombes.

III. *Traités navals anglo-soviétique et anglo-allemand (Confidentiel).*

Depuis une semaine, l'attitude soviétique au sujet des négociations navales (1) avec l'Angleterre s'est heureusement modifiée, Moscou n'insiste plus pour la réunion d'une conférence générale du désarmement naval, et accepte un accord bilatéral avec l'Angleterre.

Les pourparlers anglo-soviétiques ont donc repris et portent sur les modifications à l'article X du projet de traité. Les modifications qui interviendront obligeront à modifier également le projet anglo-allemand.

Le Foreign Office espère toutefois pouvoir échanger prochainement les signatures avec l'U.R.S.S. et avec l'Allemagne.

IV. *Relations anglo-italiennes.*

Les différents services du gouvernement britannique qui ont des liaisons avec la presse ont usé de leur influence pour diminuer les froissements anglo-italiens qui s'étaient produits à la suite des dernières campagnes faites par les journaux anglais.

C'est ainsi que l'absence de bâtiments de guerre italiens à la revue de Spithead n'a pas été l'objet d'aigres critiques, mais seulement de regrets. Toutefois, les mesures prises en Abyssinie à l'encontre de la firme anglo-hindoue Mohamed Ali ont motivé des représentations de la part du gouvernement britannique (2).

(1) Sur ces négociations, voir au tome IV de la présente série, les nos 201 (et note), 374, 396, 408; ci-dessus les nos 15, 29, 69, 73, 81.

(2) Un addendum à ce document, contenant des renseignements parvenus le 2 avril, et relatifs à la nomination par le Comité de non-intervention d'adjoints aux chefs des ports d'observation et des postes-frontière des Pyrénées, n'a pas été reproduit.

209

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 154. *Belgrade, 2 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 avril.)

J'ai indiqué au Département par mon télégramme nº 165 (1) les conditions dans lesquelles les trois ministres de la Petite Entente avaient décidé de remettre à plus tard la discussion du resserrement des liens entre leurs états. Devant le président du Conseil yougoslave, hostile, pour les raisons que j'ai déjà indiquées, au pacte d'assistance proposé et le ministre des Affaires étrangères roumain, dont les réticences ont eu notamment pour raison l'opposition du gouvernement turc à tout accord de ce genre, M. Krofta n'a pas pu insister. Il a cherché à obtenir du moins que la visite de M. Benès fût précédée d'un certain raffermissement sur le terrain militaire et économique des rapports entre pays de la Petite Entente : M. Antonesco m'a dit que M. Stoyadinovitch s'était prêté volontiers à la réalisation de ce désir. Des mesures douanières et préférentielles ont été acceptées par le Comité permanent. Du point de vue militaire, des manœuvres combinées entre, d'une part, deux divisions roumaines et deux divisions tchécoslovaques, d'autre part, deux divisions roumaines et deux divisions yougoslaves, auront lieu l'été prochain pour marquer la solidarité des trois armées.

Il va de soi que l'ajournement de l'examen du pacte d'assistance entraîne *ipso facto* celui de l'examen du projet de pacte avec la France. M. Antonesco me l'a dit nettement après la séance d'hier où la question avait été envisagée. « Dans mes conversations avec M. Delbos, a-t-il ajouté, j'ai proposé la conclusion d'un traité entre la Roumanie et la France. M. Delbos m'a, avec la plus grande franchise, exposé qu'un pacte n'aurait d'intérêt pour la France que s'il était conclu avec la Petite Entente en bloc. J'ai parfaitement compris ce point de vue. Mais il implique que les deux questions sont liées : on ne peut les faire aboutir ».

Je me propose, aussitôt après la visite de M. Benès, d'insister auprès du gouvernement yougoslave pour obtenir une réponse à ma démarche du 18 janvier (2).

(1) Du 1er avril, reproduit ci-dessus sous le nº 204.
(2) Effectuée conformément aux instructions adressées aux représentants de France à Belgrade et Bucarest, le 11 janvier (voir, au tome IV de la présente série, le nº 281).

210

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 171 à 175. *Belgrade, 3 avril 1937, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 1 h. 40.)

Un long communiqué a été donné ce soir à la presse à la suite de la dernière réunion du comité permanent de la Petite Entente.

En voici le résumé :

« La situation internationale s'est améliorée, grâce notamment à la reprise des affaires sur le plan économique. Après avoir affirmé une unité de vues complète entre les trois ministres des Affaires étrangères, le conseil permanent de la Petite Entente proclame de nouveau son attachement à la Société des Nations et aux principes sur lesquels elle est fondée. Les rapports d'amitié confiante, la communauté de vue et d'intérêts existant entre les trois états ainsi que les « liens les unissant à l'Entente balkanique et à la France — qui leur a donné ces derniers temps de nouvelles preuves d'amitié —, déterminent exactement le cadre à l'intérieur duquel ils sont prêts à élargir et à approfondir leurs relations politiques et économiques avec les autres pays et en premier lieu avec tous leurs voisins ».

« L'organisation du système de sécurité « qui doit englober toutes les régions de l'Europe où cette question se pose » constitue un des plus importants problèmes à résoudre. Aussi les états de la Petite Entente souhaitent-ils de voir aboutir les négociations engagées entre les grandes puissances en vue d'un nouveau traité de Locarno, lequel contribuerait à assurer également la paix en Europe centrale et orientale.

« Les trois pays restent opposés à tout conflit idéologique international et refusent de se ranger dans l'un ou l'autre des fronts qui pourraient se former; « c'est ainsi qu'ils ont observé une attitude nette à l'égard de l'affaire d'Espagne et qu'ils sont prêts à accueillir avec empressement tout nouvel effort tendant à rendre aussi efficace que possible l'application des règles de non-intervention et à circonscrire un dangereux foyer de conflit éventuel ».

« Enfin, le Conseil permanent « prend acte avec satisfaction des accords de la Yougoslavie avec la Bulgarie et l'Italie, lesquels ne dérogent en rien aux engagements liant entre eux les pays de la Petite Entente ».

Il y a lieu de noter que l'optimiste affirmation de l'opposition des trois états au retour des Habsbourg n'a pas figuré dans le communiqué : elle a par contre trouvé sa place dans le procès-verbal.

211

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1363. *Berlin, 3 avril 1937, 14 h. 23.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Le communiqué publié à l'issue de la conférence de Belgrade [1] a été interprété ici comme une confirmation des pronostics et des réflexions auxquels s'était livrée, ces jours derniers, la presse allemande [2].

On concède, évidemment, que la Petite Entente n'est pas morte; mais on la tient pour très malade et l'on déclare que, pour lui conserver un semblant d'existence, la Tchécoslovaquie et la Roumanie ont été obligées de s'incliner devant les volontés de la Yougoslavie. M. Stoyadinovitch est, du reste, présenté comme le grand vainqueur de la rencontre, la France comme la principale vaincue. On prétend, en effet, qu'ainsi qu'on l'avait annoncé à l'avance, c'est M. Stoyadinovitch qui s'est opposé à la combinaison d'assistance mutuelle suggérée par la France; c'est donc à lui qu'on attribue le mérite d'avoir fait en sorte que, selon la formule imprimée en manchette par le *Berliner Tageblatt*, « Paris ait reçu une tape ».

212

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 177 à 179. *Belgrade, 3 avril 1937, 16 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 17 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 169-170 [3] et à ma lettre nº 154 du 2 avril [4].

J'ai mis à profit un court entretien que j'ai pu avoir hier soir avec le président du Conseil, à l'issue de la réception donnée par lui en l'honneur de M. Krofta et M. Antonesco, pour lui dire combien je regrettais que l'examen de la princi-

(1) Résumé ci-dessus sous le nº 210.
(2) Voir ci-dessus le nº 203.
(3) Ce télégramme, non reproduit, faisait allusion à l'ajournement de la conclusion du pacte d'assistance entre les états de la Petite Entente.
(4) Reproduite ci-dessus sous le nº 209.

pale question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du comité permanent de la Petite Entente, celle des pactes d'assistance, eût amené un nouvel ajournement. Venant immédiatement après la signature des accords avec l'Italie et la visite du comte Ciano, cette décision allait en effet fournir un nouvel argument à ceux qui ont vu dans le voyage précipité du ministre des Affaires étrangères italien un coup porté à la Petite Entente et le signe d'une orientation nouvelle de la politique yougoslave.

M. Stoyadinovitch m'a répété qu'il n'avait pas cru pouvoir refuser les propositions qui lui avaient été faites de Rome et qui risquaient de ne pas être renouvelées plus tard : il n'avait pas eu le choix de l'heure, mais il avait la conviction d'avoir travaillé, non seulement pour la solution de certains problèmes yougoslaves actuels, mais encore pour l'avenir commun du groupe d'états. ... (1) yougoslave ...(2) [demeure] convaincu comme il l'a toujours été que l'Anschluss se fera, il ne l'est pas moins de l'extrême fragilité de l'axe Rome-Berlin.

Un rapprochement se fera fatalement entre les politiques française et italienne et les accords signés le 25 mars produiront alors tous leurs fruits. On devrait comprendre à Paris, a-t-il ajouté, que dans les circonstances actuelles, la conclusion des pactes d'assistance envisagés ne pouvait intervenir, mais la question n'était pas close, elle était simplement ajournée. Il m'entretiendra plus longuement de la question dans quelques jours, après le départ de M. Benès.

213

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 849 à 851. *Paris, 3 avril 1937, 18 h.*

Projet de déclaration franco-britannique.

Les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne n'ont pas manqué, au cours des derniers mois, de donner toute leur attention au désir manifesté par le gouvernement royal (3) de voir apporter aux droits et obligations internationales de la Belgique les précisions nécessaires, en raison de sa position géographique aussi bien que des délais que peuvent comporter encore la négociation et la conclusion de l'acte général destiné à se substituer au traité de Locarno.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Notamment par un aide-mémoire analysé ci-dessus sous le nº 150 (annexe).

Soucieux de tenir le plus grand compte des vues qu'il appartenait au gouvernement de Bruxelles d'exprimer lui-même touchant les intérêts de la Belgique, ils ont pris acte de la détermination à plusieurs reprises et publiquement affirmée du gouvernement royal d'employer toutes ses forces armées, maintenues au niveau nécessaire, à défendre ses frontières contre toute agression ou invasion de la Belgique et à empêcher que, en pareil cas, son territoire ne soit utilisé comme passage ou comme base d'opérations par terre, par mer ou par les airs. Ils ont également pris acte de l'assurance renouvelée par la Belgique de sa fidélité au pacte de la Société des Nations et aux obligations qu'il comporte pour ses membres.

Dans ces conditions, et en raison de l'engagement que constituent les assurances ainsi données par le gouvernement royal, les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, soucieux de manifester leur sympathie à la Belgique,

Déclarent qu'ils considèrent le gouvernement belge comme délié de toute obligation spéciale résultant pour lui, à leur égard, soit du traité de Locarno, soit des arrangements intervenus à Londres le 19 mars 1936;

Déclarent qu'ils maintiennent à l'égard de la Belgique les engagements d'assistance qu'ils ont pris envers elle par ces mêmes actes, laissant au gouvernement belge le soin de déterminer lui-même la mesure dans laquelle pourra être assurée cette assistance;

Rappellent que, dans leurs relations réciproques, les deux gouvernements entendent n'apporter aucune modification aux engagements d'assistance existant entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne;

Considèrent que la présente déclaration sera valable dès qu'elle aura reçu l'adhésion du gouvernement belge.

214

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 243 à 249. *Bruxelles, 3 avril 1937, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h. 25, 19 h. 20, 19 h. 45.)

J'ai reçu la visite du ministre de Belgique à Berlin que j'ai eu pour collègue à Varsovie et avec qui j'entretenais des relations d'amitié.

Il m'a parlé de la déclaration franco-anglaise projetée [1] et du pacte occidental. Il a fait allusion à la « terrible susceptibilité » des nationaux-socialistes allemands : ce qui est fait en dehors d'eux, ils ne l'accepteront jamais.

J'ai fait observer au vicomte Davignon qu'en ce qui concerne la déclaration envisagée, il s'agit en l'espèce de préciser la position de l'Angleterre et de la

[1] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 213.

France et, respectivement, celle de la Belgique, par rapport aux accords conclus par ces trois puissances après le coup [de force] du 7 mars, accords auxquels l'Allemagne n'est forcément point partie puisqu'ils visaient la situation créée par sa répudiation du traité de Locarno.

Il s'est montré tout à fait d'accord, ajoutant que l'essentiel était de donner au gouvernement allemand l'impression que la négociation du pacte occidental auquel il doit participer n'est pas interrompue.

J'ai répondu que c'était bien notre point de vue.

Le vicomte Davignon m'a assuré qu'il n'y avait aucune conversation politique entre Bruxelles et Berlin tendant à une négociation séparée. Comme je lui disais qu'il y avait cependant eu des ouvertures allemandes, il a répliqué qu'elles étaient anciennes.

En ce qui concerne le pacte occidental, il considère qu'il serait désirable que la situation de la Belgique fût réglée par une déclaration de ses trois grands voisins s'engageant à respecter l'intégrité de son territoire; c'est là peut-être l'origine du propos tenu par le baron Van Zuylen à M. Gazel (1).

Mon interlocuteur m'a dit que le gouvernement allemand avait un immense désir de s'entendre avec nous, mais que malheureusement sa défiance et son incompréhension de la France rendaient la réalisation de ce vœu difficile. J'ai fait observer que la difficulté provenait surtout du fait que l'Allemagne donnait l'impression qu'elle voulait un accord en Occident pour avoir les mains libres ailleurs, et j'ai rappelé que telle était la réaction que M. Van Zeeland et M. Spaak avaient eue en lisant la réponse allemande à l'Angleterre (2).

Le vicomte Davignon n'en disconvient pas, mais il est d'avis qu'il serait bien souhaitable de trouver un terrain d'entente avec l'Allemagne et de conclure le pacte occidental, alors surtout que la Société des Nations perd de plus en plus de son efficacité et de son prestige. Les déclarations récentes du ministre des Affaires étrangères hollandais (3) lui ont porté un nouveau coup. Que reste-t-il du pacte de Genève quand la Hollande affirme qu'elle ravitaillera l'Allemagne quoi qu'il arrive?

Parlant de la situation intérieure du Reich, il a émis l'avis qu'il ne faut pas compter sur ses difficultés économiques, par lesquelles il ne se laissera pas dominer. Par ailleurs, il est convaincu que l'Allemagne sera intransigeante sur la question coloniale.

Enfin, il s'est montré préoccupé du rapprochement italo-allemand qui, dit-il, est bien plus profond que nous ne le supposons. L'ambassadeur d'Italie à Berlin est tenu au courant de tout et traité en allié.

Le vicomte Davignon a fait un grand éloge de M. François-Poncet que les Allemands tiennent en haute estime. Il trouve par contre que sir Eric Phipps avait beaucoup perdu de son autorité et il se demande si son successeur saura tenir à Berlin un langage digne de l'Angleterre.

(1) Propos reproduit par le T. 234-237 de Bruxelles, du 26 mars, ci-dessus publié sous le n° 181.
(2) Voir ci-dessus les n°s 105 et 112.
(3) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 170 (note).

215

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 140. *La Haye, 3 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 avril.)

Ainsi que je l'ai déjà indiqué dans mes précédentes communications, les Pays-Bas s'installent peu à peu dans la non-intervention, avec la minutie qu'ils apportent à toutes choses. La deuxième Chambre a adopté, pour ainsi dire, sans discussion, avant de partir en vacances et de clore ainsi ses travaux, le projet de loi accordant au gouvernement la faculté de prendre les mesures qu'il jugera utile en vue de cette non-intervention et qui, d'ailleurs, avaient déjà été mises en vigueur à titre provisoire (voir ma dépêche nº 100 du 6 mars 1937) [1].

Cette loi actuellement soumise à la première Chambre vient de donner lieu entre les sénateurs et le ministre des Affaires étrangères à un échange de mémoires écrits qui permet de dégager l'état de l'opinion hollandaise, comme du gouvernement lui-même. La résistance opérée par les forces républicaines a ramené au gouvernement de Valence une grande partie des sympathies qu'il avait primitivement perdues. Il est le gouvernement légal et le respect de ce caractère correspond aux secrètes aspirations des milieux politiques peu soucieux de voir admettre et encore plus d'admettre eux-mêmes la légitimité d'un mouvement révolutionnaire, appuyé par des forces étrangères. De là, l'esprit juridique favorable au gouvernement républicain et d'ailleurs renforcé par un très net sentiment intéressé, qui se manifeste dans les opinions émises à la première Chambre, assemblée de juristes s'il s'en fût (vingt-deux docteurs en droit sur cinquante), et ayant par ailleurs consacré depuis longtemps leur activité aux questions politiques.

« De nombreux sénateurs » se sont déclarés inquiets du précédent créé par une loi refusant tout appui au gouvernement régulier d'une nation amie et portant de plus atteinte à la liberté de commerce avec un pays représenté officiellement en Hollande. « Quelques sénateurs » comprendraient que le gouvernement eût demandé l'autorisation de réfréner toute assistance directe ou indirecte aux rebelles espagnols, mais ils estiment que c'est une erreur de principe d'appliquer la même interdiction au gouvernement régulier. Néanmoins, ils voteront le projet de loi, pour des raisons d'ordre pratique.

(1) **Dépêche suffisamment résumée dans le présent document.**

D'autres sénateurs estiment qu'en entrant à la Commission de non-intervention, la Hollande a conclu un traité avec des puissances étrangères, ou tout au moins un arrangement, et ils demandent pourquoi cette adhésion à un accord international n'a pas été soumise à la ratification des États généraux, conformément à l'article 58 de la constitution néerlandaise. Ils demandent de qui émanait l'invitation à adhérer à la Commission, la communication et la définition exacte de l'engagement pris par les Pays-Bas à cette occasion.

Ces mêmes sénateurs ont demandé aussi pour quelles raisons des Néerlandais ont été autorisés à prendre part aux opérations de contrôle en Espagne et si les Néerlandais chargés de ces fonctions sont entrés ou non au service de puissances étrangères.

Enfin ils critiquent le fait que, lors d'une rencontre du cuirassé *Hertog Hendrik* avec un croiseur nationaliste espagnol, des saluts ont été échangés entre les deux navires et se demandent comment cela peut s'accorder avec la déclaration du ministre déclarant que la marine du général Franco s'est rendue coupable de piraterie. Comment peut-on échanger des politesses avec des pirates?

Toutes ces critiques, ou plutôt toutes les observations n'ont, comme le Département peut s'en rendre compte, qu'un caractère juridique, voire même académique. Le projet de loi gouvernemental sera voté à mains levées par la première Chambre comme il l'a été par la seconde, et les questions posées n'ont d'autre importance que de révéler des préoccupations hollandaises assez généralisées. M. de Graeff y a d'ailleurs répondu aussitôt avec beaucoup de netteté, accentuant pour ainsi dire la position internationale qu'il entend faire prendre à son pays et dont ma dépêche nº 133 du 27 mars [1] a déjà donné connaissance au Département.

J'annexe le texte de ses déclarations [2] à la présente communication. Il y reconnaît sans ambages le bien-fondé des arguments juridiques formulés contre le principe de la non-intervention et l'interdiction de certains négoces avec l'Espagne gouvernementale. Mais il déclare que sa politique, uniquement fondée sur l'intérêt national bien compris, ne comportait aucunement la reconnaissance officielle du gouvernement Franco. Par ailleurs, son adhésion à la Commission de non-intervention ne saurait constituer un traité liant les Pays-Bas vis-à-vis d'un gouvernement quelconque. En participant à cette organisation internationale, le gouvernement royal a simplement montré qu'il adoptait le principe de la non-intervention et ne s'est engagé qu'à délibérer avec les autres adhérents sur les questions qui y seraient soulevées. La Commission étudie, discute, forme des suggestions, fait des recommandations, mais chaque gouvernement reste libre de les adopter, et en l'occurrence le gouvernement hollandais continuera à s'inspirer de la politique nationale qu'il entend suivre désormais.

[1] Cette dépêche faisait état du discours du ministre hollandais des Affaires étrangères du 25 mars, analysé ci-dessus sous le nº 170 (note).

216

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 132. *Prague, 3 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

J'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, par ma dépêche nº 131 du 31 mars [1], l'opinion de M. Benès concernant les mouvements d'opinion qui se manifestent au sein de la minorité allemande en général, ainsi que les pronostics qu'il formule sur l'avenir du parti Henlein qui en constitue l'élément le plus actif en même temps que le plus dangereux pour la Tchécoslovaquie.

Tout en tenant compte de l'esprit volontairement optimiste avec lequel le Président tient, surtout devant les étrangers, à considérer un problème dont je n'ai cessé de souligner l'extrême gravité, il y a de bonnes raisons de croire que l'opinion qu'il m'a exprimée est fondée sur un ensemble de constatations assez exactes. Le jugement que j'ai pu former à cet égard correspond d'ailleurs à celui de plusieurs de mes collègues étrangers.

Il n'est pas douteux que le parti Henlein est assez profondément divisé. Le Département sait, par la correspondance de la légation, qu'en 1935 ses dissensions intérieures ont fait beaucoup de bruit. La scission que faisait présager la révolte de M. Kasper a été, il est vrai, évitée. La discipline du parti a été depuis lors officiellement restaurée. Mais le conflit d'idées qui subsiste entre son aile gauche dont les tendances marxistes ne peuvent guère être dissimulées et son aile nationaliste et pangermaniste subsiste entièrement. Alors qu'en Allemagne l'autorité du pouvoir exécutif maintient au sein du parti nazi un certain équilibre entre ces tendances diverses, il est inévitable qu'en Tchécoslovaquie, les éléments ouvriers du parti des Sudètes soient parfois tentés de rejoindre les socialistes gouvernementaux des rangs desquels ils sont d'ailleurs le plus souvent sortis et vers qui les porte le sentiment de la solidarité prolétarienne.

Ainsi que je l'ai indiqué par ma dépêche nº 131 précitée, l'opinion de M. Benès semble être que cette masse ne s'est jointe à Henlein que par mécontentement des conditions d'existence qui lui étaient faites. Elle devrait donc être regagnée par les partis gouvernementaux au fur et à mesure que l'activité économique reprendra dans les régions allemandes.

Cette explication des choses est juste, sinon très complète. Elle ne paraît en effet tenir qu'insuffisamment compte du prestige que peut acquérir, même

(1) Reproduite ci-dessus sous le nº 202.

au sein d'une masse ouvrière, l'idée-force du nationalisme allemand. Elle justifie en tout cas les efforts que fait en ce moment le gouvernement pour améliorer la situation en utilisant tous les moyens matériels dont il dispose. Il est fort possible que la parti socialiste officiel en tire profit un jour, notamment dans le cas de nouvelles élections législatives.

En même temps que M. Benès formule cet espoir, il doit constater par ailleurs l'intransigeance de plus en plus absolue de la fraction purement nazie du groupe d'Henlein. Cette intransigeance s'accompagne chez elle d'une tendance de plus en plus marquée à avoir recours à des voies de force. J'ai signalé les manœuvres d'obstruction par lesquelles on s'efforce d'empêcher les manifestations des activistes. Les actes de sabotage se multiplient. Ils ont été récemment dénoncés par un ministre allemand activiste, M. Zadina. Cette recrudescence de l'agitation peut s'expliquer par des causes diverses. La force accrue de l'Allemagne encourage ses partisans à enfler la voix et même à passer aux actes. Les concessions que le gouvernement fait aux Allemands loyalistes les obligent d'autre part à surenchérir sans cesse sur leurs revendications et à leur donner un aspect sensationnel. Enfin, il semble bien que la plus grande partie de la jeunesse intellectuelle allemande, celle même qui fournit dans tous les pays les éléments politiques les plus remuants, soit perdue pour le gouvernement. Malgré les efforts sincères de M. Hodza, il s'écoulera sans nul doute de longues années avant que cette jeunesse obtienne suffisamment de place dans les administrations officielles pour pouvoir se déclarer satisfaite. Le chômage ouvrier pourra diminuer, le chômage intellectuel générateur de l'opposition nationaliste n'est pas près de cesser.

Après les ouvriers et les intellectuels, il y aurait un mot à dire des industriels allemands. Ceux-ci, qu'une crise exceptionnellement sévère a frappés et qui se sont longtemps plaints d'être sacrifiés aux intérêts de leurs concurrents tchèques, sont aujourd'hui, semble-t-il, dans de meilleures dispositions. Le gouvernement leur a accordé quelques commandes. Ils en espèrent d'autres. A mesure qu'ils obtiennent des avantages concrets, ils sont moins portés à regarder au-delà de la frontière vers un pays où le capitalisme dépend exclusivement du bon plaisir de l'État. Aussi n'est-il pas surprenant qu'ils souhaitent à l'heure actuelle une détente politique, profitable aux affaires, et qu'ils soutiennent le mouvement néo-activiste, celui-ci pouvant seul leur procurer les faveurs du gouvernement. Il en serait particulièrement ainsi dans les régions d'Aussig, d'Eger, de Plzen et de Brno, les industriels de Silésie étant restés, me dit-on, sur un pied d'hostilité marquée à l'égard du gouvernement.

217

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 287 à 294 *bis*. Réservé. *Prague, 4 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 7, 12 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Bucarest qui m'a été communiqué sous les nos 176 à 180 (2).

En ce qui concerne les rapports de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne, Votre Excellence connaît les déclarations et promesses formelles que m'a faites M. Benès (3).

A mon retour de Paris, le Président y a ajouté l'assurance qu'il ne prendrait aucune initiative. Ce qui lui a été communiqué dans ces derniers temps de la correspondance de M. François-Poncet, ce qui m'est répété des propos de M. Eisenlohr, me fait penser d'autre part que, pour le moment, le gouvernement allemand a cessé ses avances. Il est vrai que M. Krofta ne dissimule pas assez la complaisance avec laquelle il envisagerait un accord de non-agression avec Berlin. Sans nommer le ministre, j'ai laissé entendre au Président qu'à mon avis venaient du palais Czernin les bruits courant dans le corps diplomatique local et suivant lesquels le gouvernement tchécoslovaque désirerait se rapprocher politiquement de Berlin. J'ai ajouté que cela était fâcheux.

Quant à l'attitude de Londres à l'égard des rapports germano-tchécoslovaques, j'ai rapporté à Votre Excellence, dans mon télégramme nos 147 à 149 (4), les déclarations que m'avait faites le chargé d'affaires britannique. Le nouveau ministre (5) m'a dit n'avoir pas d'instructions à ce sujet. Il m'a paru assez imbu de la répugnance traditionnelle du cabinet de Saint-James à se mêler des affaires de l'Europe centrale et orientale. Il a exprimé l'opinion que, tout en s'étant produit d'une manière désagréable, l'accord germano-polonais (6) avait constitué pour la France un événement favorable, puisqu'il nous avait affranchi d'une lourde charge éventuelle. A propos des rapports germano-tchécoslovaques, il a formulé l'avis que Londres verrait avec satisfaction tout ce qui pourrait diminuer les risques de guerre en Europe.

(1) Par avion.
(2) Il s'agit du T. 222-226 du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le no 197.
(3) Voir ci-dessus les nos 149 (et renvois) et 200.
(4) Le télégramme nos 147 à 149 de Prague, du 24-25 février, non reproduit, signalait la promesse faite par le président de la République au chargé d'affaires de Grande-Bretagne d'examiner éventuellement avec les cabinets de Paris et de Londres les offres politiques faites par le Reich avant d'y répondre. Mais selon ses instructions, le chargé d'affaires devait se borner à surveiller la situation et à renseigner son gouvernement.
(5) M. Newton.
(6) Accord de non-agression du 26 janvier 1934.

Mon collègue a dû laisser paraître ce sentiment auprès du ministre d'Allemagne. Il ne me l'a pas dit, mais le propos de son interlocuteur qu'il m'a cité : « Quels apaisements positifs pourrions-nous donc donner à la Tchécoslovaquie ? » apparaît comme une réponse.

M. Newton a bonne impression, par ailleurs, des efforts faits par le cabinet de Prague en faveur des minorités. Rappelant le caractère sentimental de l'opinion publique anglaise, il considérerait plus facile d'amener celle-ci à approuver le gouvernement britannique d'apporter éventuellement une aide effective à la Tchécoslovaquie si les Allemands des Sudètes n'apparaissent pas comme maltraités par les Tchèques.

Je reviens maintenant à l'ensemble de l'exposé de M. Antonesco à M. Thierry. Le pessimisme impuissant du ministre des Affaires étrangères [roumain] m'a fait mauvaise impression. Comme je l'ai dit à Paris, M. Tataresco s'était montré auprès de moi plus optimiste, plus courageux et plus persévérant.

Mais je crois que c'est une erreur de jugement de prétendre cristalliser la situation actuelle qui, telle que je la vois, est à l'état de devenir dans l'Europe centrale et orientale. Je ne crois pas notamment que la politique de M. Stoyadinovitch soit systématique. En ce moment, il touche de tous les côtés. Espérons que cette heureuse conjoncture durera le plus longtemps possible. C'est très balkanique. Les hommes d'État qui, tels M. Antonesco, se disent persuadés de l'utilité de la cohésion de la Petite Entente devraient savoir ce qu'ils veulent et s'efforcer de le réaliser au lieu de constater passivement les obstacles et d'exagérer les périls. Me rappelant ce que m'a confié le président du Conseil au sujet de sa conversation avec M. Cesiano, je me permets d'espérer qu'un homme de la valeur et du dynamisme de M. Titulesco reprendra promptement en mains la politique extérieure roumaine.

Dans le même ordre d'idées, j'ai été mécontent de l'article de Pertinax dans *L'Écho de Paris* d'hier et des dépêches du correspondant du *Temps* d'avant-hier soir au sujet de la réunion du conseil de la Petite Entente. Le contenu des pactes que nous avons en vue est exposé avec précision et exactitude, bien que j'eusse indiqué les inconvénients d'en parler. L'ajournement de la discussion à ce sujet est présenté comme un échec de notre politique. Les traits sont accusés d'un possible arrangement bilatéral entre la Hongrie et la Yougoslavie. Le ton général surtout de Pertinax est celui de la mauvaise humeur et du dénigrement. Une pareille position me paraît explicable, légitime et sans doute utile si elle est prise dans des entretiens diplomatiques et confidentiels. Mais, sans pousser aussi loin que la presse de Prague l'optimisme de commande, il ne convient pas à mon avis qu'à un moment défavorable pour nous d'une situation mouvante et qui se développe, les journaux fassent le point en constatant les échecs et les périls. Ils risquent ainsi de cristalliser des positions passagères que pourrait modifier sans éclat une politique patiente, persévérante et appuyée sur le prestige et les moyens puissants dont dispose la France et ceux qui veulent fermement être ses alliés.

218

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 912 à 916. *Londres, 5 avril 1937, 23 h. 2.*

(*Reçu :* le 6, 2 h., 1 h. 40.)

J'ai eu cet après-midi avec M. Eden, en présence de lord Plymouth, un long entretien sur le développement des travaux du Comité de non-intervention. M'inspirant des indications que vous m'avez données, j'ai d'abord précisé les vues du gouvernement français devant la situation créée par la présence avérée d'éléments de l'armée régulière italienne en Espagne et par le refus de M. Grandi de laisser discuter la question du rappel des volontaires. J'ai fait valoir l'intérêt qui s'attache, pour obtenir des résultats positifs sur ce dernier point, à user auprès du gouvernement italien de tous les arguments propres à le faire céder, en faisant valoir notamment l'obligation à laquelle nous serions conduits de provoquer à Londres ou à Genève un débat basé sur les dernières notes du gouvernement de Valence(1).

J'ai indiqué enfin que si de nouveaux renforts italiens étaient envoyés dans la Péninsule, il deviendrait impossible au gouvernement français de maintenir sa présente attitude.

Le secrétaire d'État m'a rappelé que ses préoccupations avaient eu pour origine certains articles de la presse française, d'où il semblait ressortir que Londres et Paris se trouvaient plus ou moins en désaccord à ce sujet. Depuis lors, le ton des journaux français s'est modifié et il ne paraît pas que des questions gênantes doivent être posées pour le moment à la Chambre des Communes. M. Eden estime en tout cas qu'il est en plein accord avec nous sur la ligne à suivre devant le Comité. Enfin, il considère que s'il était prouvé que l'Italie viole ou continue à violer l'accord de non-intervention, une situation extrêmement sérieuse serait créée, qui appellerait un échange de vues entre les deux gouvernements. Il resterait à examiner quels moyens pourraient être mis en œuvre pour faire face à cet état de choses, auquel nous pouvons être assurés que le cabinet britannique attache la même gravité que le gouvernement français.

J'ai cru devoir donner connaissance à M. Eden de la substance du dernier entretien que le secrétaire général du Département a eu avec l'ambassadeur d'Italie (2), et je l'ai engagé à avoir à son tour une conversation avec M. Grandi, où, sans faire état des indications données par M. Cerruti, il essaierait de con-

(1) **Notes analysées ou reproduites ci-dessus sous les nos 113 (note), 172 (note), 189 annexes, 191.**

(2) **Dont le compte rendu a été publié ci-dessus sous le no 187.**

naître les dispositions du gouvernement de Rome à l'égard du rappel des volontaires.

D'autre part, lord Plymouth a reçu aujourd'hui une communication de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. le pressant de réunir le sous-Comité pour discuter les accusations portées par le gouvernement espagnol contre l'Italie. Il juge cette discussion inopportune et de nature à compromettre les efforts que nous poursuivons dans un domaine plus pratique. Je compte voir M.Maisky pour lui exposer notre point de vue et pour lui demander sa coopération dans cette voie.

D'une manière générale, M. Eden est convaincu, comme Votre Excellence, que notre tâche la plus urgente est d'abord de presser toutes les nominations de personnel subalterne qni nous achemineront vers l'établissement d'un contrôle effectif et, en second lieu, d'amener le gouvernement italien, par les méthodes les plus appropriées, à accepter dans le plus bref délai l'ouverture d'un débat technique sur le problème du rappel des volontaires.

219

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 406. *Vienne, 5 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 7, 12 h. 30.)

M. von Papen, à son récent retour de Berlin, a déclaré au ministre d'Italie — de qui je le tiens — que les dernières instructions du Führer étaient de ne provoquer aucun incident dans les relations austro-allemandes et de « faciliter la tâche de M. Schuschnigg ».

Ces déclarations seraient — selon le directeur politique — destinées surtout à tranquilliser le ministre d'Italie, car si en fait aucune difficulté nouvelle n'a récemment surgi et si aucun conflit grave n'est à prévoir, on ne constate guère de bonne volonté du côté allemand soit pour régler les questions en suspens, soit pour assainir l'atmosphère qui demeure empoisonnée par l'agitation des émigrés autrichiens d'Allemagne, toujours ardents à mener campagne contre le gouvernement fédéral par des conférences, des représentations théâtrales et des tracts. La police fédérale sait également que par les soins de l'attaché militaire allemand, des jeunes Autrichiens sont recrutés dans les diverses classes sociales pour recevoir en Allemagne une éducation de propagandistes.

(1) Par courrier, en clair.

Dans le domaine de la presse, un armistice de fait s'est établi. Le gouvernement du Reich a invité M. Adam, chef du service de presse à la Chancellerie fédérale, à venir à Berlin pour y discuter les termes d'un accord plus durable. M. Adam a été autorisé par le Chancelier à accepter et se rendra en Allemagne sans doute à la fin de la semaine prochaine.

Les nazis autrichiens se tiennent actuellement tranquilles et semblent décontenancés par la tactique du Chancelier, tendant à couper l'opposition en extrémistes et en modérés. Les négociations engagées à cet effet avec M. Seyss-Inquart se poursuivent encore.

220

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 927, 928. *Londres, 6 avril 1937, 16 h. 4, 19 h. 4.*

(*Reçu :* 21 h. 55, 21 h. 5.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S., qui m'a rendu visite ce matin, m'a exposé le point de vue de Moscou sur la question d'Espagne. Il estime qu'il convient, pour empêcher le gouvernement italien de continuer ses envois de volontaires, de le mettre en posture d'accusé et à cet effet de dénoncer devant le Comité les faits signalés par les dernières notes de Valence(1). Je lui ai expliqué qu'à notre avis, le principal but à atteindre est d'obtenir le rappel des volontaires et que ce résultat ne pouvant être obtenu qu'avec la coopération italienne, il paraît préférable de ne pas commencer par engager un débat rétrospectif et probablement sans issue, mais de faire sentir au gouvernement de Rome qu'en cas d'opposition persistante de sa part, nous ne pourrions éviter d'instruire les plaintes portées contre lui.

Bien que ses instructions lui prescrivent, m'a-t-il dit, d'agir sans délai, M. Maisky attendra que le gouvernement anglais ait pu s'assurer des intentions de l'Italie, mais à condition que le délai n'excède pas la fin de la semaine.

Le secrétaire d'État doit recevoir M. Grandi dans le courant de l'après-midi.

(1) Notes analysées ou reproduites ci-dessus sous les nos 113 (note), 172 (note), 189 annexes, 191.

221

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 237, 238. Confidentiel. Réservé. *Bucarest, 6 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 7, 19 h. 25.)

M. Victor Antonesco, de retour de Belgrade, m'a donné ce matin lecture du texte original du protocole secret que les trois ministres des Affaires étrangères ont signé à l'issue de leur réunion. Je rends compte sous le numéro suivant de ce que j'en ai retenu de plus marquant.

Les propos du ministre des Affaires étrangères, et plus particulièrement ses commentaires des articles 4, 5 et 6 de ce document, témoignent plus que jamais du désarroi de M. Victor Antonesco. Les délibérations de Belgrade n'ont visiblement fait qu'accentuer les dispositions d'esprit dans lesquelles il se trouvait avant son départ pour la capitale yougoslave et que signalaient mes télégrammes nos 222-226 (2).

La Petite Entente étant devenue en quelque sorte un groupement dont chaque membre cherche, avant tout, pour le moment, à assurer sa sécurité en s'accordant individuellement avec ses voisins, la logique voudrait que la Roumanie s'entendît avec l'U.R.S.S. et il est clair que le ministre des Affaires étrangères y pense sans d'ailleurs être encore à même de discerner sur quelle base pourrait se faire ce rapprochement. Je serais aussi maintenant tenté de croire que, lors de son passage à Prague, le président du Conseil a été conduit à des réflexions du même ordre et que c'est là l'origine de la nouvelle qui, bien que démentie par M. Tataresco lui-même, a été reproduite il y a quelques jours par la presse internationale et selon laquelle des tractations seraient en cours pour obtenir de Moscou la reconnaissance de la frontière du Dniestr.

Si difficile qu'il soit de transformer en projet précis de telles velléités, elles ne manqueront pas d'être combattues du côté polonais où l'on s'efforcera, le cas échéant, d'engager la Roumanie dans une voie différente de celle que nous souhaiterions lui voir suivre.

Nous devons donc, à mon sens, être prêts à orienter vers des perspectives conformes à nos conceptions ce pays auquel, indépendamment des liens désormais plus lâches de la Petite Entente, nous restons liés par tant d'affinités et d'intérêts communs, ainsi que par la collaboration que nous lui prêtons en matière d'armements.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 31 mars, ci-dessus reproduits sous le n° 197.

Voici un bref résumé du protocole secret rédigé à l'issue des travaux de la conférence de Belgrade. Je prie Votre Excellence d'excuser les lacunes que comporte nécessairement la reconstitution du texte fort long dont M. Victor Antonesco m'a donné lecture.

*A l'article 1*er, passant en revue la situation générale, les trois ministres constatent :

1° L'opposition persistante entre l'Italie et l'Angleterre en dépit de leur *gentlemen's agreement*;

2° L'accord de plus en plus étroit entre la France et la Grande-Bretagne;

3° La coopération germano-italienne.

L'article 2 est relatif aux *négociations locarniennes*; les trois ministres considèrent que celles-ci n'ont fait « aucun progrès » et que les réponses de l'Allemagne et de l'Italie au questionnaire anglais (1) ne sont en rien satisfaisantes. Ils expriment le vœu qu'au cas où l'accord locarnien se réaliserait, ses garanties s'étendent à « l'est européen ».

A l'article 3 se trouve proclamée la fidélité de la Petite Entente au principe de la non-intervention dans les affaires d'Espagne.

L'article 4 comporte un long préambule destiné à montrer que les pactes bulgaro-yougoslave (2) et italo-yougoslave (3) ne sont en rien contraires aux intérêts des trois états. Il est ensuite affirmé que ces deux actes ne sont pas en contradiction avec les obligations découlant des traités d'alliance entre les trois pays. Vient alors le passage essentiel que je reproduis à peu près textuellement ci-dessous :

« M. Stoyadinovitch admet que la procédure appliquée en ce qui concerne le pacte italo-yougoslave ne correspond pas strictement aux stipulations de l'article 6 du pacte d'organisation de la Petite Entente de 1933 (4). Les trois ministres constatent que c'est là une procédure *exceptionnelle* adoptée en vue de *circonstances urgentes*. Ils s'engagent à s'en tenir désormais aux dispositions du pacte de 1933 qui a fait ses preuves ».

Ainsi, m'a dit M. Victor Antonesco, le président du Conseil yougoslave s'excuse de n'avoir pas prévenu suffisamment ses alliés et « promet ne ne pas recommencer ».

L'article 5 est relatif au projet de pacte *entre la France et la Petite Entente en tant que telle*. Le premier paragraphe est de pure forme et ne contient que des développements d'ailleurs chaleureux sur l'amitié entre notre pays et les trois états de la Petite Entente. Voici le texte du deuxième paragraphe :

« Si d'une part, il convient de constater que la Yougoslavie a eu quelques difficultés d'ordre psychologique à accepter l'offre de la France, il faut noter que la conclusion des deux derniers pactes (bulgaro-yougoslave et italo-yougo-

(1) Du 19 novembre 1936, reproduit au tome III de la présente série, sous le n° 513.
(2) Sur ce pacte, voir, au tome IV de la présente série, le n° 355.
(3) Du 25 mars, dont le texte est publié ci-dessus sous le n° 171.
(4) Du 16 février 1933. Voir, au tome II de la première série, le n° 302.

slave) a fait disparaître une partie de ces difficultés et l'on peut espérer que la conclusion, dans un avenir prochain, dans d'autres régions, de pactes semblables qui intéressent les deux autres pays de la Petite Entente, rendra la conclusion du pacte France-Petite Entente plus facile ».

D'après M. Victor Antonesco, dont les explications à ce sujet ont d'ailleurs été assez vagues, il s'agirait des arrangements éventuels à conclure par la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne et avec la Pologne, ainsi que de ceux qui pourraient intervenir entre la Roumanie et l'U.R.S.S.

L'article 6 a trait aux relations entre l'*Allemagne et la Tchécoslovaquie*; je le transcris intégralement :

« Le Conseil permanent voit avec satisfaction qu'en même temps que se resserraient les liens existant entre la Roumanie et la Pologne et que s'ajustaient les rapports bulgaro-yougoslaves et italo-yougoslaves, il se formait entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, notamment à la suite de leur accord économique concernant les transports, une atmosphère qui autorise à espérer qu'un ajustement définitif interviendra bientôt pour régler les relations de bon voisinage de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie. »

L'article 7 subordonne la reconnaissance de l'égalité des droits en matière d'armement pour la *Hongrie* à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux, par lesquels les trois états de la Petite Entente et cette puissance se donneraient des garanties réciproques de sécurité.

L'article 8 affirme une fois de plus l'opposition traditionnelle des trois gouvernements à la *restauration des Habsbourg*.

A l'article 9, il est indiqué que bien que la Yougoslavie et la Roumanie aient créé des consulats à Addis-Abeba, les trois pays ne négocieront que d'un commun accord la reconnaissance *de jure* de l'empire italien d'Éthiopie.

Sur l'observation que je lui en faisais, M. Victor Antonesco a admis la contradiction flagrante entre l'engagement que M. Stoyadinovitch prend dans ce protocole secret et le texte du préambule du traité italo-yougoslave dont la presse italienne a tiré des interprétations exactement contraires.

Le ministre des Affaires étrangères ayant passé sur les articles 10, 11 et 12 relatifs notamment aux questions d'ordre économique, aux fleuves internationaux, etc., je ne puis donner sur leur contenu des indications précises.

222

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]

Visite de M. Edwin Wilson

Paris, 6 avril 1937.

M. Edwin Wilson rend visite à M. Labonne le 6 avril.

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a pris connaissance des déclarations de M. Jaspar et du communiqué publié le 5 avril par le gouvernement belge sur la mission confiée par la Grande-Bretagne et la France à M. Van Zeeland [2].

Il indique que le gouvernement des États-Unis a appris cette nouvelle avec intérêt et suivra avec le plus grand soin les suites de cette initiative.

Au cours des derniers mois, M. E. Wilson s'était fréquemment enquis des dispositions du gouvernement français dans le domaine économique international. Les questions nombreuses et assez insistantes qu'il pose aujourd'hui témoignent que le gouvernement des États-Unis suppose peut-être que des échanges de vues, plus amples et plus approfondis que ne le disent les gouvernements, ont eu lieu entre la Grande-Bretagne, la France et la Belgique. Elles témoignent aussi que le gouvernement des États-Unis voudrait être tenu au courant de ces études et même, dans la mesure du possible, en être informé au préalable.

A cet égard, certains propos de M. Edwin Wilson laissent supposer que le gouvernement britannique, peut-être par le truchement de M. Runciman au cours de son voyage aux États-Unis [3], en a dit quelques mots au gouvernement de Washington.

M. Labonne a répondu que les termes du communiqué de M. Van Zeeland donnaient une physionomie exacte de l'état de la question. Il s'agit de réunir des éléments permettant d'apprécier les chances et même l'opportunité d'une réunion préparatoire à une conférence de caractère économique.

Le but de tels travaux est bien connu. Les déclarations des chefs de gouvernement britannique, français et belge en fournissent la définition. Il s'agit de rechercher, par des atténuations ou des nivellements douaniers ainsi que par des suppressions de contingents, un élargissement des transactions mondiales et une rupture des barrières qui paralysent les échanges entre les peu-

(1) Rédigée par les services du directeur-adjoint, M. Massigli.

(2) D'après ce communiqué, l'homme d'État belge devait entreprendre « une enquête sur la possibilité d'obtenir une réduction générale des mesures de contingentement et des autres obstacles au commerce international, afin de donner effet à la déclaration tripartite du 25 septembre 1936 » (déclaration reproduite au tome III de la présente série sous le n° 288).

(3) Sur ce voyage de l'homme d'État anglais, voir, au tome IV de la présente série, le n° 470 (note).

ples. Ces buts et ces préoccupations répondent exactement à ceux dont M. Cordell Hull s'est fait si souvent l'interprète et qui ont trouvé leur première expression dans les arrangements tripartites.

Questionné à son tour sur les nombreuses rumeurs prêtant au président Roosevelt ou à M. Cordell Hull l'intention de prendre d'importantes initiatives d'ordre économique, M. E. Wilson répond que M. Bullitt va bientôt débarquer, que l'ambassadeur a passé de longues journées avec le président Roosevelt et qu'il apportera sans doute des indications intéressantes.

223

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1411. *Berlin, 7 avril 1937.*

(*Reçu :* le 8, 12 h.)

Comme on l'a vu par les protestations indignées avec lesquelles la presse allemande du 7 avril a accueilli la manifestation de la ligue des Polonais de l'Ouest à Graudenz [1], le conflit qui divise l'Allemagne et la Pologne au sujet des minorités tend plutôt à s'aggraver qu'à s'aplanir. Encore ne faudrait-il pas le prendre trop au tragique. Du côté allemand, il semble qu'on cherche surtout à tirer avantage des exagérations ou des imprudences auxquelles se livrent les Polonais pour faire entendre à Varsovie que, faute d'un accord réglant ce problème brûlant, l'amitié des deux pays pourrait se trouver compromise. Le gouvernement du Reich avait offert au gouvernement polonais la négociation d'un pareil accord. La Pologne a refusé. Depuis lors, les milieux hitlériens donnent des signes d'impatience et de nervosité. Mais il serait erroné de croire que les relations germano-polonaises soient entrées, dès maintenant, dans une phase critique. La *Correspondance diplomatique et politique*, tout en invitant le cabinet de Varsovie à ne pas laisser sans sanction des manifestations comme celles de Graudenz, a pris soin d'indiquer, dans son bulletin du 7 avril, qu'il n'y avait pas de raison de remettre en cause le pacte de 1934 et que celui-ci, loin d'avoir épuisé ses effets bienfaisants, demeurait à la base des rapports entre les deux peuples.

[1] Le 3 avril, au cours de laquelle de vives attaques étaient dirigées contre l'Allemagne.

224

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1415. *Berlin, 7 avril 1937.*

(*Reçu :* le 8, 12 h.)

Les sentiments des Allemands à l'égard de l'Italie sont assez curieux en ce moment.

Des déboires que les armes italiennes ont subis devant Madrid, non seulement on n'a éprouvé aucune peine à Berlin, mais on s'en est plutôt réjoui.

On s'est félicité, en tout cas, de la justesse des prévisions en vertu desquelles le gouvernement du Reich avait jugé opportun de ne pas trop s'engager en Espagne et de limiter l'ampleur des secours qu'il a apportés au général Franco.

Les milieux politiques ont été assez frappés, d'autre part, par l'absence de qualités militaires qu'a révélée l'attitude des Italiens sur les fronts espagnols. Ils ont été portés à en conclure que l'allié romain serait peut-être, en cas de guerre, plutôt une charge qu'un appui. En même temps, ils n'ont pas appris sans un secret plaisir que c'étaient des Allemands de la brigade internationale qui avaient mis en fuite, à Guadalajarra, les contingents italiens.

Il est difficile de savoir s'ils sont restés silencieux, ou s'ils ont conseillé à Mussolini la modération, lors de l'incident soulevé par l'imprudente déclaration du comte Grandi, au comité de Londres [1]. L'ambassadeur des États-Unis m'a raconté qu'il tenait de bonne source que l'Allemagne et l'Italie chercheraient à nous attirer dans une guerre en Espagne, ou à propos de l'Espagne, parce que la France, dans une pareille éventualité, ne recevrait pas l'aide de l'Angleterre. Mais l'excellent M. Dodd a si peu d'esprit critique, et il est si peu capable d'apprécier la valeur d'un témoignage, que ses renseignements sont toujours forts sujets à caution.

Il semble plutôt que le IIIe Reich, tout en demeurant résolu à ne pas laisser écraser Franco et triompher les « Rouges », souhaite sincèrement, à l'heure actuelle, que le conflit espagnol ne dégénère pas en conflit européen et se termine par une solution moyenne.

En ce qui concerne le récent accord italo-yougoslave [2], il paraît certain que l'Allemagne y a poussé, autant qu'elle a pu. Elle y voyait un succès pour sa politique des accords bilatéraux, pour le renforcement de l'axe Berlin-Rome, dont elle se sert comme d'un moyen de pression et d'intimidation, un échec pour la Société des Nations, pour la France et pour la Petite Entente.

Elle a donc applaudi à la conclusion du « pacte de Pâques ». Elle laisse toutefois percer l'appréhension que l'Italie ne prenne, à son détriment, une

(1) Voir ci-dessus le nº 157.
(2) Du 25 mars. Voir ci-dessus le nº 171.

place trop grande sur le marché yougoslave. Elle enregistre également avec quelque souci les difficultés croissantes qu'à la suite des initiatives du Duce, elle rencontre elle-même en Autriche et à Budapest; et comme elle constate que la collusion italo-allemande n'a pas semblé sensiblement influer sur le cours des déterminations britanniques, on a l'impression qu'elle se demande, chaque jour, si elle a plus gagné que perdu à son amitié avec Rome.

On se tromperait, d'ailleurs, si l'on en déduisait que l'axe Rome-Berlin n'est pas solide et que cette construction artificielle sera nécessairement de courte durée.

Le régime hitlérien a pris une conscience nette de la solidarité qui l'unit au régime fasciste, et il se rend compte qu'un affaiblissement de celui-ci entraînerait son propre affaiblissement. Il se rend compte aussi que, privée de l'Italie, l'Allemagne n'aurait pas beaucoup d'amis en Europe, de même que, privée de l'Allemagne, l'Italie ne disposerait pas de nombreuses sumpathies.

Cette crainte de l'isolement contribue à rapprocher les deux pays.

Elle les décide, en tout cas, à ne négliger aucune occasion d'afficher la chaleur et l'intimité de leurs rapports et à continuer entre eux l'échange de visites et de bons procédés qu'ils pratiquent assidûment depuis de longs mois.

225

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères de France,
à M. Araquistain, Ambassadeur d'Espagne à Paris.

L. *Paris, 7 avril 1937.*

A la date du 24 mars, Votre Excellence a bien voulu me saisir d'un mémorandum de son gouvernement au sujet de l'intervention de contingents réguliers, allemands et italiens, sur le territoire espagnol (1). Le 2 avril, d'autre part, vous m'avez transmis la lettre en date du 29 mars (2) par laquelle Son Excellence M. Alvarez del Vayo a tenu à me faire connaître les conclusions que lui paraît appeler, en ce qui concerne l'action en Espagne du gouvernement italien, une documentation dont une copie m'a été également adressée.

Le gouvernement de la République mesure la gravité de faits tels que ceux qui lui sont signalés. Il apprécie pleinement le souci qu'a eu le gouvernement espagnol de réunir à leur sujet une importante documentation. Il a le vif souci d'y voir mettre fin. C'est dans cet esprit qu'il s'est activement employé pour qu'un accord international puisse rapidement intervenir en vue du retrait d'Espagne de tous les contingents étrangers. Il continuera à agir dans ce sens, préoccupé d'éviter les abus sur lesquels vous avez appelé son attention et de hâter la fin de la guerre civile en laissant le peuple espagnol maître de ses destinées.

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 189 (I).
(2) Reproduite ci-dessus sous le n° 191.

226

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 554 (1). *Berlin, 7 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 avril.)

Parmi les difficultés que le Reich rencontre dans son ravitaillement en matières premières, il est deux questions qui retiennent, en ce moment, l'attention inquiète des dirigeants : l'approvisionnement en céréales et en métaux, ou si l'on veut le problème du pain et le problème du fer.

Les stocks de céréales actuellement existants seront-ils suffisants pour couvrir la demande jusqu'à la prochaine récolte? En tenant compte de la consommation du mois de février, qui a été réduite par suite des mesures prises à un minimum difficilement compressible (2), on arrive à la conclusion que l'Allemagne a besoin, pour les cinq mois qui restent à courir jusqu'à cette date (avril-août), d'environ 2.976.000 tonnes de froment et 4 millions de tonnes de seigle. Or, les stocks, en tenant compte de toutes les disponibilités, s'élèvent à 1.480.000 tonnes pour le froment et à 2.600.000 tonnes pour le seigle. Le déficit, d'après ces chiffres, s'établirait de la manière suivante : 1.496.000 tonnes pour la première denrée et 1.400.000 tonnes pour la seconde. C'est-à-dire que l'Allemagne manquerait de 2.896.000 tonnes de céréales pour suppléer à ses besoins d'ici la prochaine récolte.

Sans doute ces chiffres ne sont-ils que des évaluations et il n'est pas possible de garantir leur véracité. Mais il faut remarquer que ces estimations sont celles qui circulent dans les milieux économiques du Reich et qui sont reproduites par les feuilles ou les revues spécialisées dans l'étude de ces questions. On peut discuter tel ou tel chiffre, mais on ne peut nier qu'un déficit n'existe et qu'il ne soit sérieux. Cette situation, d'ailleurs, est reconnue par les dirigeants eux-mêmes qui s'efforcent, dans toute la mesure du possible, d'y porter remède.

Ils ne se dissimulent pas que, pour faire la soudure, il leur faudra, bon gré mal gré, acheter des grains à l'étranger. Mais ils voudraient réduire au strict indispensable ces achats au dehors qui coûtent des devises au pays, de ces devises que leur rareté rend si précieuses et qui, à leurs yeux, devraient servir avant tout au réarmement. C'est pourquoi ils cherchent à agir vigoureusement auprès des détaillants et plus encore des paysans.

(1) Une copie de cette dépêche a été adressée au service des Relations commerciales sous le nº 555.

(2) *Note du document* : La consommation en février a été de 496.000 tonnes de froment contre 510.000 tonnes en janvier, et de 666.000 tonnes de seigle contre 822.000 tonnes en janvier.

Une ordonnance récente a prescrit aux boulangers, industriels ou artisans utilisant de la farine de faire, avant le 15 avril, une déclaration indiquant les quantités mensuelles de farine utilisées par eux en 1936. Leurs indications pourront être contrôlées par les autorités qui auront le droit de se reporter aux livres de commerce des intéressés. Une réglementation analogue fonctionne déjà pour le lait, le beurre, les graisses. Elle présente l'avantage pour les gouvernants, d'abord d'établir des prévisions, mais aussi et surtout d'empêcher que des stocks ne se constituent chez les détaillants. La consommation de l'an dernier est prise comme règle et l'on contingente les commerçants suivant les prorata de 1936.

A l'égard des producteurs, la pression du gouvernement se fait de plus en plus étroite depuis quelques mois. On a obligé les paysans à remettre aux minoteries les quantités de céréales panifiables déterminées pour chacun d'eux. Ces versements ont été faits, le dernier à la date du 28 février 1937. Ils ont provoqué une légère amélioration des stocks détenus par les minoteries; mais les statistiques montrent que les agriculteurs disposent encore de grandes quantités de céréales. Les stocks de froment disponibles, en effet, au début de mars, s'élevaient environ à 1.500.000 tonnes dont 800.000 tonnes chez les minotiers et 680.000 tonnes chez les agriculteurs. Les stocks de seigle étaient évalués à 2.600.000 tonnes dont 1.600.000 tonnes chez les agriculteurs.

Les autorités s'efforcent aujourd'hui de faire rentrer toutes les réserves détenues par les paysans et dont le total, on l'a vu, serait insuffisant à couvrir les besoins jusqu'à la prochaine récolte. Ils veulent éviter surtout que les céréales panifiables, dans les campagnes, ne servent à l'alimentation des bêtes et, dans ce but, ils distribuent des fourrages aux paysans qui consentent, en outre des livraisons qu'ils ont été tenus d'effectuer, à se dessaisir de leurs stocks de froment ou de seigle.

De plus en plus la tendance se répand que le paysan allemand doit ses produits à l'État, qu'il travaille pour la collectivité, qu'il manque à ses devoirs en gardant, par devers lui, dans un dessein de spéculation, sa récolte. L'idée qui sert de pivot à « la bataille pour la production agricole », organisée dans le cadre du plan de quatre ans, est que les agriculteurs allemands sont moins des propriétaires, disposant librement de leurs biens, que des citoyens, tenus par des obligations très strictes envers le pays. Un exemple est caractéristique à cet égard : le 1er mai prochain, à l'occasion de la fête nationale du Reich, un « livret de culture » sera remis à tous les paysans allemands. Ce livret contiendra tous les renseignements utiles sur l'exploitation, sur son personnel et sur le cheptel. Il mentionnera, en outre, le rendement exact des cultures et de l'élevage. Ce document devra être présenté à toute réquisition des inspecteurs agricoles. Gare, désormais, à ceux dont les livraisons seront inférieures aux chiffres inscrits sur ce livret! S'ils ne peuvent fournir d'explications valables, ils seront suspects de négligence et, dans les circonstances actuelles, l'insouciance, la paresse sont presque assimilées à une « désertion ». Ou bien, accusés d'accaparement et de spéculation, leur sort ne sera guère plus enviable, car ils ne seront pas loin d'être taxés de « trahison ».

De même que le déficit en céréales est la grande question qui se pose dans le domaine de l'approvisionnement alimentaire, le manque de fer est le point le plus sensible du ravitaillement en matières premières industrielles.

Un certain nombre de mesures ont été prises dernièrement par le général Goering, en sa qualité de commissaire du plan de quatre ans [1]. Elles ont établi une nouvelle réglementation dans l'industrie du fer et de l'acier en Allemagne. Il sera désormais interdit aux industriels, dans cette branche de la production, d'accepter des commandes au-delà de six mois. Le 1er mai prochain, ils auront dû retourner les commandes déjà acceptées et non livrables dans ce délai. En outre, à partir de cette date, la concurrence entre les industries métallurgiques est supprimée. Des contingents seront distribués aux usines suivant l'ordre d'urgence suivant, déterminé par la nature des fabrications :

1° Seront servies en premier lieu les entreprises travaillant pour l'exportation, et en particulier celles qui exportent au dehors des produits finis, tirant leur valeur, non pas tant de la quantité de fer ou d'acier qu'ils renferment, mais du travail qu'ils représentent et de la technique qui a présidé à leur exécution;

2° Viennent ensuite les « dépenses d'utilité publique » : c'est-à-dire les armements et les travaux prévus par le plan de quatre ans;

3° Enfin, et par ordre de préférence, suivront : l'industrie des machines, l'industrie minière, les forges et les hauts-fourneaux, les chantiers navals, les usines de locomotives, de turbines et de chaudières, et l'industrie automobile.

Quant aux entreprises qui ne figurent pas dans ce tableau préférentiel, elles recevront des contingents calculés d'après la moyenne de leurs besoins du 1er juillet 1935 au 1er juillet 1936. Cette limitation entraînera d'importantes réductions, en particulier dans le domaine de la construction métallique. Dans l'industrie du bâtiment, le fer devra céder la place, partout où ce sera possible, à la construction en briques ou en pierres.

Cette liste d'urgence est intéressante, parce qu'elle traduit les besoins de l'économie allemande et reflète les préoccupations des hommes qui la dirigent. On voit que l'objectif essentiel reste l'exportation de produits manufacturés chers. Les usines fabriquant les métiers à tisser perfectionnés, les machines aux rouages délicats ou les instruments de précision (optique, électricité, etc.,) qui se vendent à l'étranger, seront servies en fer et en acier avant même les usines où l'on sort des canons ou du matériel de guerre. C'est que tout se tient, d'une part, et que tout repose, d'autre part, sur la rentrée de devises. Ces devises sont indispensables pour acheter au dehors le blé qui permettra d'attendre la récolte de 1937. Elles ne sont pas moins nécessaires à l'industrie des armements qui, si elle en était privée, s'arrêterait faute de matières premières.

La situation, sans doute, n'est pas nouvelle. On a déjà parlé, à plusieurs reprises, au cours de l'hiver, des difficultés d'approvisionnement en céréales

(1) *Note du document :* Cf. la *Deutsche Volkswirtschaft* dans son numéro du 1er avril 1937.

et il a même été question, en décembre, de l'établissement de cartes de pain. De même, et par suite du réarmement intensif qu'elle poursuit, l'Allemagne se trouve, depuis plusieurs mois, en état de « disette latente » de fer. Les difficultés de ravitaillement paraissent néanmoins avoir été, jusqu'à présent, résolues ou, du moins, ajournées. Mais il convient de remarquer que « la marge de sécurité » devient de plus en plus étroite. Il serait exagéré de prétendre que le Reich se trouve à la merci d'une mauvaise récolte. Mais c'est un fait qu'il table sur une production agricole normale. Une année déficitaire dérangerait ses calculs, l'obligerait à des restrictions plus grandes encore. Si une série de mauvaises récoltes, comme l'Europe en a connues après la guerre, venait à se succéder en Allemagne, il est probable que l'équilibre du pays en serait gravement compromis. On se demande comment le Reich pourrait résister à une « période de vaches maigres », à supposer même qu'elle ne durât que trois ou quatre ans.

Si l'on songe que l'industrie n'est guère plus à l'aise, que le problème des prix s'y pose avec acuité, que la hausse mondiale du taux des matières premières est en compétition sourde avec la politique de bas prix et de bas salaires à laquelle se cramponnent les dirigeants du Reich, on ne manquera pas d'être frappé de l'état de perpétuelle tension et de constante inquiétude auquel est condamnée l'économie allemande. Grâce à une réglementation de plus en plus étendue, draconienne et compliquée, grâce à un étatisme qui devient chaque jour plus envahissant, et dont certaines manifestations rendent un son étrangement collectiviste, le système se maintient et continue à fonctionner.

Mais l'édifice, malgré les étais, les contreforts, les piliers dont on s'efforce de le munir à coup d'ordonnances, de décrets, d'interdictions, de contingentements, etc., reste fragile. Des lézardes inquiétantes s'y dessinent; en dépit de l'énergie ou de l'habileté de ses architectes, il ne faudrait pas que la situation intérieure s'aggravât ou qu'une crise extérieure de longue durée vînt à éclater. Il est à présumer, d'ailleurs, que ces faits n'échappent pas à l'attention des dirigeants, qu'ils restent à l'arrière-plan de leurs pensées et qu'ils exercent une influence certaine sur l'orientation de leur politique générale.

227

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1433. *Berlin, 8 avril 1937, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Il m'a été confirmé que le chef des services de presse du Reich avait, avant-hier, donné aux journaux la consigne d'écrire des articles sur la semaine de quarante heures et de montrer que cette innovation, pour laquelle les ouvriers allemands manifestaient trop de sympathie, conduisait la France à sa ruine.

228

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nº 195. Réservé. *Paris, 8 avril 1937, 22 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 287 à 290 (1).

Sous réserve des formes sous lesquelles cette évolution de la situation pourrait se traduire, nous n'avons pas à nous inquiéter que le gouvernement tchécoslovaque demeure disposé à se prêter à une détente avec le gouvernement allemand. Cette attitude peut notamment être déterminante en ce qui concerne les dispositions du gouvernement britannique, dont vous rappelez l'importance en ces affaires. A plus forte raison y aurait-il inconvénient à ce qu'une position entièrement négative de la Tchécoslovaquie pût être attribuée à une intervention française.

La profonde connaissance des conditions présentes de l'Europe, la longue expérience politique du président Benès, la franchise et la fidélité dont il ne s'est jamais départi à l'égard de notre pays, comme la loyauté de MM. Krofta et Hodza nous font un devoir, en dehors même des assurances précises que vous rappelez, de leur laisser un minimum de latitude dans l'élucidation de la situation.

229

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1429. *Berlin, 8 avril 1937.*

(*Reçu :* le 9, 17 h.)

A Paris, à Londres, et, dans une mesure beaucoup plus faible, à Berlin, il est question, depuis quelque temps, de l'éventualité d'un changement de front de la politique hitlérienne et d'un rapprochement germano-russe.

Les observations suivantes peuvent présenter, à cet égard, un certain intérêt.

1º Malgré l'orientation nettement et violemment antirusse du IIIe Reich, il y a toujours, en Allemagne, des éléments qui tiennent une telle attitude

(1) Du 4 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 217.

pour une erreur et en préconisent la modification. Ces éléments sont constitués : *a.* par quelques diplomates de la Wilhelmstrasse, fidèles, avec l'ancien ambassadeur Nadolny, aux leçons et aux traditions bismarckiennes ; *b.* par d'importants industriels, qui considèrent le marché russe comme le plus capable d'absorber les produits allemands et regrettent l'époque où ils faisaient avec l'U.R.S.S. de fructueuses affaires ; *c.* par une fraction notable de l'état-major de la Reichswehr, qui reste hantée par le péril de la guerre sur deux fronts et verrait avec plaisir se renouer les relations qui unissaient Berlin à Moscou, aux beaux jours de l'accord de Rapallo. Dans les milieux de l'armée, l'attaché militaire soviétique est, d'ailleurs, infiniment mieux traité que son ambassadeur ne l'est dans les milieux politiques et diplomatiques.

2° Les éléments favorables à un changement d'attitude envers l'U.R.S.S. sont restés, jusqu'à présent, très discrets. Ils n'ont pas cherché à livrer combat pour imposer leur point de vue. Ils ont senti qu'ils risqueraient de s'y discréditer en pure perte.

3° De leur côté, les chefs du national-socialisme, et Hitler lui-même, n'ont pas varié dans leur hostilité radicale contre le communisme russe. La guerre civile espagnole semble avoir, au contraire, en justifiant leurs appréciations passées et leurs prédictions d'avenir, exaspéré leur antagonisme. En septembre dernier, à Nuremberg, les diatribes des orateurs nazis contre le bolchevisme et les bolchevistes ont été plus farouches et plus brutales que jamais (1).

4° Hitler et ses lieutenants ont toujours pris soin, cependant, de déclarer qu'ils n'en voulaient nullement au peuple russe, et qu'ils en avaient seulement à l'équipe de marxistes juifs qui le gouvernait, et au Komintern, agent de révolution internationale.

5° Depuis la mi-janvier 1937, la Russie des Soviets a bénéficié, elle aussi, de la part des services de propagande du Dr Goebbels, d'un traitement un peu moins rigoureux. Elle est encore l'objet d'attaques véhémentes, mais ces attaques se produisent avec plus d'intermittence, et après de plus longues périodes de répit (2).

6° Les procès qui se sont déroulés contre les trotskystes, et sans doute aussi, les renseignements qu'ils reçoivent de leurs agents, ont fait naître chez les chefs hitlériens l'idée que l'U.R.S.S. était en proie à une crise profonde, et qu'elle serait bientôt le théâtre de grands bouleversements. Ils s'attendent à un soulèvement de l'armée rouge, conduite par Vorochilov, et à la formation d'une sorte de bonapartisme qui instaurerait en Russie un nationalisme socialisant dirigé par les militaires, c'est-à-dire assez voisin du régime qu'eux-mêmes ont installé en Allemagne. A la suite du séjour que leur ambassadeur, le comte von Schulenburg, a fait récemment à Berlin, les espérances qu'ils conçoivent à cet égard ont paru se fortifier, et les ménagements de leur presse se sont accentués.

(1) Sur ces diatribes, voir, au tome III de la présente série, les nos 254 et 258.
(2) Dans une dépêche no 544 du 7 avril, l'ambassadeur signalait que la campagne de presse allemande contre l'U.R.S.S. s'était « depuis plusieurs mois mise en sourdine ».

7° S'ils avaient en face d'eux une Russie socialiste, mais militaire et autoritaire, et qui aurait à la fois balayé le personnel juif actuellement au pouvoir, répudié la doctrine et la pratique de la révolution internationale et supprimé le Komintern, Hitler et les siens soumettraient à révision la politique qu'ils ont suivie jusqu'ici.

Des propos tenus en confidence par certains membres du gouvernement du Reich et qui m'ont été rapportés le laissent entendre assez clairement.

8° Mais aussi longtemps que Staline, Litvinov, Dimitrov, pour ne citer que ceux-ci, seront les maîtres de l'U.R.S.S., aussi longtemps qu'ils préconiseront, en théorie et en fait, la révolution internationale et seront en contact étroit avec le Komintern, il demeurera peu probable qu'Hitler veuille, et même puisse songer à effectuer une volte-face et à se rapprocher de Moscou.

9° Il n'en est pas moins utile à l'Allemagne de donner à croire qu'elle serait capable de prendre une pareille détermination. Car elle agit ainsi sur l'opinion française et anglaise et peut espérer rendre plus conciliants les gouvernements de ces deux pays.

Pour des raisons analogues, l'U.R.S.S. a intérêt à répandre le bruit qu'elle serait, à l'occasion, disposée à se rapprocher de l'Allemagne. C'est un moyen, à ses yeux, d'obtenir des Français l'accord militaire que ceux-ci lui ont refusé (1).

10° L'Allemagne, malgré les assurances qu'elle a reçues, affecte de considérer le pacte franco-soviétique comme un pacte militaire. Elle sait très bien, pourtant, que le pacte en question est politique, et non militaire. S'il devenait militaire, il y aurait lieu de penser que les relations franco-allemandes prendraient immédiatement un caractère de grave tension.

(1) A cette époque, l'U.R.S.S. tentait d'obtenir la transformation du traité d'assistance mutuelle franco-soviétique intervenu le 2 mai 1935 en une véritable alliance militaire. Des contacts avaient lieu en février entre le président du Conseil français et l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris (voir, au tome IV de la présente série, le n° 457), et à la mi-avril (voir ci-dessous le n° 285), des conversations techniques étaient prévues entre états-majors, *mais en restant dans le cadre du traité de 1935*. Les réticences de Paris étaient dues, non seulement à une certaine impopularité du pacte dans l'opinion française, mais aussi aux réserves britanniques, formulées dans la D. n° 321 de Londres du 17 avril (ci-après reproduite sous le n° 299) — d'où l'attitude de l'état-major français, soucieux de ne pas voir le resserrement des relations avec l'U.R.S.S. « payé d'un relâchement dans la collaboration franco-anglaise » (voir ci-après le n° 480).

230

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 463. Très confidentiel. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 8 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 9, 18 h. 35.)

L'attaché commercial à l'ambassade britannique, qui est revenu de Burgos, semble avoir conclu avec le gouvernement du général Franco un accord relatif aux pyrites de Rio Tinto.

La production de ces mines serait répartie à raison de 20 % à destination de l'Angleterre et de 80 % à la disposition des autorités espagnoles. Celles-ci effectueraient sur leur part des livraisons à l'Allemagne. La société de Rio Tinto toucherait naturellement en livres sterling le prix des 20 % exportés vers l'Angleterre. Le payement des 80 % restants serait différé jusqu'à la fin des hostilités, mais serait calculé dès maintenant en livres sterling au change fixe de 42 pesetas par livre. En ettendant, la société n'aurait pas à supporter les dépenses en pesetas de l'exploitation, car le fonctionnement des mines serait assuré par les soins des autorités espagnoles.

En vertu de cet arrangement, l'Angleterre recevrait donc une part des pyrites de Rio Tinto, dont la portion principale resterait destinée à l'Allemagne, tandis que les intérêts financiers de la société seraient en partie satisfaits et en partie réservés.

231

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 315 à 330. Réservé. *Prague, 8 et 9 avril 1937* (2).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 12, 11 h. 45.)

Le président du Conseil m'a exposé hier ses idées actuelles sur la politique générale. Dans l'examen de chaque question particulière, son point de vue m'est apparu conditionné par l'élément prépondérant que représente à ses

(1) Par courrier, en clair.
(2) Par avion.

yeux l'intimité franco-britannique, compte tenu du réarmement anglais et de la fermeté témoignée par la politique française.

Nous avons parlé tout d'abord des relations de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne. J'ai rappelé les déclarations et promesses de M. Benès (1) dont, ai-je dit, j'avais rendu compte à Votre Excellence. J'ai ajouté que M. le Président du Conseil et Votre Excellence faisaient naturellement toute confiance à l'expérience et à la fidélité du gouvernement tchécoslovaque, que cela dit, à leur avis, des négociations politiques éventuelles devraient être concomitantes à celles en vue de la conclusion du pacte de l'ouest. M. Hodza m'a répondu que tels étaient également son avis et sa résolution; il m'a fait une déclaration tout à fait orthodoxe sur les inconvénients des accords politiques bilatéraux destinés, dit-il, dans l'esprit du gouvernement du Reich, à morceler la résistance qui pourrait être opposée à des agressions successives.

Il m'a confirmé ce que m'avait dit M. Krofta des bonnes dispositions manifestées par M. Eisenlohr à son retour de Berlin à l'égard d'une détente des polémiques de presse (voir mon télégramme nos 194 à 199) (2).

J'avais rappelé le terme de « sondage » dont s'était servi M. Benès pour caractériser certaines avances allemandes. Le président du Conseil a appliqué ce mot aux démarches du comte Trautmannsdorf et de M. Haushofer qu'il ne m'a d'ailleurs pas nommés. Il m'a dit n'avoir jamais voulu recevoir ces deux émissaires. Au sujet du résultat négatif de leur activité, ces renseignements confirment ceux faisant l'objet du télégramme no 1148 de M. François-Poncet (3). Comme l'ambassadeur de France à Berlin, il attribue au ministère des Affaires étrangères du Reich la cessation de ces sondages non officiels.

D'après M. Hodza, le maréchal von Blomberg, M. Schacht et M. von Neurath formeraient un triumvirat uni dont l'influence modératrice serait actuellement prépondérante auprès de M. Hitler, qui ne suivrait les questions que de très haut. Cette ascension des gens raisonnables serait motivée par les réflexions auxquelles a donné lieu la redoutable force franco-britannique. Il ne serait toutefois pas exclu que M. Hitler en vînt plus tard à désigner M. Goering comme chancelier, ce qui pourrait rouvrir la période des à-coups.

Passant sur le terrain économique, M. Hodza m'a dit qu'à son avis la situation, à ce point de vue, était commandée par trois organismes : la France et l'Angleterre, l'Allemagne et les états danubiens. La politique économique franco-britannique tendait à amener l'Allemagne à une certaine collaboration politique avec les puissances respectueuses des traités. Il appartenait aux états danubiens de prêter leur concours à cette politique.

Le président du Conseil s'est d'ailleurs défendu d'avoir en vue un encerclement de l'Allemagne. Il persévère dans ses efforts en vue de constituer le groupement danubien. Il compte sur l'opposition de l'Italie qui n'est pas assez forte, dit-il, pour exercer dans cette région une influence de premier ordre et qui se limite à mettre obstacle à tout travail constructif.

(1) Sur les avances allemandes à Prague et les réactions tchèques, voir ci-dessus les nos 149 (et renvois), 200, 216.

(2) Du 9 mars, dont la reproduction a paru superflue.

(3) Du 16 mars, non publié, l'essentiel en étant reproduit ci-après.

Sans placer la Russie parmi les organismes économiques dirigeants, M. Hodza a tenu à ... [1] la signification du passé. « Les pactes qu'elle a conclus sont, m'a-t-il dit, parmi les liens sauvegardant la paix le plus efficacement. Au surplus, il faut se garder de se détourner de cette puissance, qui pourrait alors se rapprocher de l'Allemagne. »

Votre Excellence mesurera le chemin parcouru entre cette déclaration et celle faisant l'objet de mon télégramme du 8 décembre [2]. Le président du Conseil m'a parlé ensuite de sa visite à M. Schuschnigg [3], « à qui l'unissent, dit-il, des liens d'amitié ».

« Le chancelier autrichien respire plus librement depuis le réarmement anglais et les preuves de fermeté efficacement données par le politique française. » Il enverra M. Guido Schmidt à Londres à l'occasion du couronnement. Ce ministre aura ainsi l'occasion de séjourner à Paris, ce à quoi le Chancelier attache peut-être le plus d'importance.

M. Schmidt aura pour mission de chercher à obtenir que les gouvernements britannique et français manifestent explicitement l'intérêt qu'ils attachent au maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'Autriche. M. Hodza m'a fait remarquer que si la Tchécoslovaquie et la Roumanie n'étaient pas, comme l'Autriche, menacées directement par l'Italie et l'Allemagne, elles l'étaient du moins par cette dernière puissance, qui avait des vues aussi précises sur les pétroles roumains que sur la Tchécoslovaquie. Il ira lui aussi à Londres pour assister au couronnement. Il a convenu, dit-il, avec M. Tataresco qu'il parlerait, non seulement au nom de son pays, mais en celui de la Roumanie. Le président du Conseil a l'impression que l'Angleterre ne s'intéresse encore au sort de l'Europe centrale qu'avec beaucoup de restrictions. Il voudrait amener cet état à une attention plus effective et catégorique, et que la Hongrie ne fût pas exclue de cette bienveillance tutélaire. J'ai observé que l'intérêt britannique pour l'Europe centrale était en progression, grâce un peu à nous, mais qu'il était vain, sans doute, d'attendre de ... [4] engagements préalables et catégoriques. Quant à la visite de M. Guido Schmidt, j'ai ajouté que Votre Excellence m'avait dit l'envisager avec beaucoup de bienveillance.

Le Président ne doute pas du concours puissant que le gouvernement français assurera à la politique qu'il veut poursuivre et que les avis du cabinet de Paris seront d'un grand poids à Londres. J'ai rapproché ce développement de ce que m'avait dit elliptiquement M. Benès : « Le rapprochement entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie doit se faire par Paris. » Après le couronnement, M. Hodza se rendra à Bucarest, où il est invité par le Roi, et y fera part au Souverain et à M. Tataresco des impressions qu'il aura rapportées de Londres. L'idée du Président est que les années difficiles à passer sont 1937 et 1938 et que la manifestation de l'intérêt porté par la France et l'Angleterre

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Se reporter au T. 1328-1336 de Prague dudit jour. reproduit au tome IV de la présente série sous le nº 116.
(3) Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 183 (et note).
(4) Lacune de déchiffrement.

au maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des états danubiens sauvegarderait la paix pendant cette période.

J'ai remarqué et fait remarquer à M. Hodza que sa construction ne faisait nullement état de la Yougoslavie.

Le Président m'a répondu assez brièvement qu'actuellement, le gouvernement yougoslave avait peur de l'Italie et que quand cette peur serait évanouie, il s'attacherait tout naturellement et de lui-même au groupement à constituer des autres états danubiens.

Quant à la restauration des Habsbourg, M. Hodza considère qu'elle constituerait non pas le sauvetage, mais la fin de l'indépendance autrichienne et cela à cause d'une intervention allemande qui se produirait immanquablement. Il l'a dit souvent à M. Schuschnigg et croit que celui-ci l'a compris. Dans tous les cas, le Chancelier lui a, dit-il, donné l'assurance que la restauration ne serait faite qu'avec l'assentiment des états de la Petite Entente et cela, dit M. Hodza, signifie : jamais. M. Schuschnigg aurait exprimé en même temps le désir que cessassent au sujet de la restauration des Habsbourg les polémiques de la presse internationale et surtout de la presse française. Il sent en effet le besoin de ne pas priver le Front patriotique du concours des légitimistes et, pour atteindre ce but, juge utile que soit agitée le moins possible la question de la restauration.

J'ai demandé au président du Conseil ce qu'il pensait de la Hongrie et quelle impression avait rapportée M. Schuschnigg de son voyage à Budapest[1]. M. Hodza m'a répondu qu'en Hongrie aussi se faisait heureusement sentir l'effet du réarmement britannique et de la fermeté française. L'État magyar aurait été par ailleurs rendu attentif par les récents événements intérieurs [2] au danger des intrigues allemandes. Il se rendrait compte aussi de la vanité des assurances éclatantes de M. Mussolini.

M. Schuschnigg aurait constaté une légère détente dans l'attitude à l'égard de la Tchécoslovaquie; mais ce ne serait qu'une nuance et le temps ne serait pas venu encore d'un rapprochement positif. En attendant va être signé un traité de commerce entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie, fort avantageux pour la Hongrie. Cet état aura à apprécier si un pareil résultat n'est pas plus positif que ceux des discours de M. Mussolini.

D'autre part, M. Hodza note encore, dans les avances individuelles faites par Budapest à chacun des états de la Petite Entente, un effort en vue de la dissociation de ce groupement.

A Bucarest et à Prague, aussi bien qu'à Belgrade, il aurait été catégoriquement répondu qu'un rapprochement peut se faire seulement avec la Petite Entente en tant que telle. Il semble bien d'ailleurs que les avances aient été moins caractérisées à Prague qu'à Bucarest et à Belgrade. J'ai noté que, dans cette partie de son exposé, le Président insistait sur la solidarité des trois états et me suis demandé si ce n'était pas en partie pour atténuer l'impression

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 180 (et note).
(2) Sur ces événements, voir ci-dessus le n° 75 (note).

qu'avait pu me faire l'omission de la Yougoslavie dans la combinaison qu'il m'avait développée un moment avant.

J'ai cru devoir rapporter assez longuement à Votre Excellence ma conversation avec M. Hodza. Votre Excellence sait que le président du Conseil se plaît aux vues générales et a une tendance à négliger les détails et les modalités de réalisation. Il n'en reste pas moins qu'il est fort intelligent, qu'il est le Premier ministre et qu'ancien député au Parlement de Budapest, il entretient des rapports permanents avec beaucoup d'hommes politiques des états successeurs. Ses idées actuelles marquent une évolution considérable par rapport à celles qui ont dirigé jusqu'ici la politique tchécoslovaque dans la région danubienne. La réalisation n'en sera sans doute ni rapide, ni complète. Il m'a cependant paru intéressant de les noter.

M. Benès est rentré hier après-midi(1). A la gare, il m'a dit être satisfait de sa visite à Belgrade. Il me recevra cet après-midi.

232

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 105. *Rome, 8 avril 1937* (2).

(*Reçu :* le 12, 16 h. 40.)

Le projet de visite de M. Schuschnigg à M. Mussolini (3) semble, autant qu'on peut juger d'ici par le peu qu'on en sait, avoir subi des ajournements et être l'objet d'incertitudes, qui ont été remarqués au Vatican, comme ils l'ont été dans les missions diplomatiques et les cercles de presse. Comme je lui parlais hier de ce sujet, le cardinal secrétaire d'État s'est étonné que le ministre d'Autriche près le Saint-Siège fût, — du moins mon collègue le lui assurait-il récemment —, dans l'ignorance des intentions du Chancelier, déclarant ne savoir ni quand cette visite probable aurait lieu, ni si elle amènerait M. Schuschnigg à Rome. Au Vatican, comme ailleurs, l'on a donc l'impression qu'il s'est présenté une difficulté, sur la nature de laquelle l'on n'est pas fixé. L'on s'attend toutefois à ce que l'entrevue du chancelier autrichien et du Duce ait lieu, et, croit-on, avant la fin du mois courant.

Au cours de la conversation, le cardinal Pacelli a constaté que l'action et l'influence de l'Allemagne hitlérienne en Autriche demeuraient préoccupantes, et suscitaient des difficultés au gouvernement de Vienne. Il a fait allusion, notamment, à la grande diffusion que la presse du Reich trouve en Autriche.

(1) De son voyage à Belgrade, du 5 au 7 avril, et dont un compte rendu est donné ci-après par le président de la République tchécoslovaque sous le nº 240.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Visite qui aura lieu les 22 et 23 avril. Voir ci-après le nº 326 (et renvois).

Cette observation m'a fourni l'occasion de lui demander s'il n'avait pas l'impression que le gouvernement italien eût fléchi, dans la défense de l'indépendance autrichienne, et s'il ne commençait pas à craindre que M. Mussolini ne finît, un jour ou l'autre, par laisser les mains libres en Autriche à M. Hitler, en faisant fond sur la frontière du Brenner pour rendre inoffensive à l'Italie la présence des Allemands du Reich à Vienne. Le cardinal Pacelli m'a répondu que cette conjecture ne lui paraissait pas plausible, même à échéance éloignée; et il m'a répété que, d'après ce qui lui revenait, les Italiens se rendaient encore compte du danger d'avoir l'Allemagne pour voisine et se méfiaient des Allemands, tout en coopérant avec eux. C'est là une opinion qu'il a eu souvent l'occasion de m'exprimer. Elle est certainement sincère de sa part. Dans quelle mesure correspond-elle à la réalité? C'est une autre question.

233

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 560. *Berlin, 8 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 avril.)

L'attitude politique de l'Allemagne s'inspire visiblement de sentiments de prudence et d'attente [1]. Depuis deux mois, elle ne s'est pas modifiée sensiblement. Les dirigeants du Reich paraissent toujours préoccupés de suivre une tactique d'expectative, de ne se livrer à aucune violence excessive ou inutile et, autant que possible, de ne pas attirer sur eux les soupcons ni la méfiance du dehors.

Une telle modération, en ce qu'elle a d'insolite, frappe l'observateur étranger. Jusqu'à maintenant, le IIIe Reich semblait faire de la persistance et de la brutalité de ses diverses revendications un axiome de sa conduite. Aujourd'hui, les problèmes demeurent, mais on les traite avec plus de discrétion, et si parfois des éclats se produisent encore, si le ton devient insolent et arrogant, l'accès dure peu. Il ne rappelle que de loin les explosions de naguère. Il n'en est le plus souvent qu'un écho affaibli, comme les roulements de tonnerre décroissants qui accompagnent l'accalmie après l'orage.

Aussi évite-t-on les campagnes de presse bruyantes. Les polémiques, à peine entamées, tournent court. Les questions même les plus importantes, celles qui, il y a peu de temps, étaient matière à controverses acharnées, ne provo-

(1) *Note du document :* Cf. lettre nº 222 du 18 février 1937 [reproduite au tome IV de la présente série sous le nº 465].

quent plus que des réactions délibérément amorties. A de rares exceptions près, dans les discours officiels ou officieux, dans les manifestations de la vie publique, dans les articles de revues et de journaux, partout se manifeste cette tendance à étouffer les affaires.

Après être passées par une phase aiguë [1], les attaques contre le gouvernement tchèque se sont calmées. Si elles n'ont pas complètement cessé, elles n'ont plus qu'un caractère épisodique et, pourrait-on dire, normal, les accusations élevées par les feuilles allemandes contre la politique moscovite de Prague ou le traitement « inique » infligé à la population des Sudètes étant devenues de tradition.

Pareillement, les récents dissentiments austro-allemands ont mis en lumière un état d'esprit nouveau chez les nazis [2]. Déconcertés apparemment par l'attitude énergique du chancelier Schuschnigg, les milieux hitlériens ont tout à coup fait preuve d'une réserve inattendue. Les querelles de presse ont été laissées de côté et la Wilhelmstrasse s'est contentée d'observer, non sans une certaine inquiétude, les efforts faits à Vienne par certains éléments pour détourner l'Autriche de l'axe Rome-Berlin.

La longanimité avec laquelle les autorités du Reich supportent que des mesures de brimade soient prises, en Pologne, contre la minorité allemande, peut également susciter l'étonnement. Au début de mars, comme obéissant à un mot d'ordre, les feuilles allemandes ont bien manifesté un intérêt très vif pour le sort de cette minorité [3]. Elles ont bien protesté contre la politique de polonisation à outrance du gouvernement de Varsovie et contre les vexations de toutes sortes qui en résulteraient pour la partie germanique de la population. Mais ces protestations ont gardé dans l'ensemble l'intonation d'une surprise douloureuse. De même qu'on reproche à Vienne de ne pas appliquer avec assez de confiance l'accord du 11 juillet, on invoque sans cesse, en faveur des rapports polono-allemands, l'accord de 1934. On rappelle la collaboration étroite que cet accord a inaugurée entre les deux états et on demande à Varsovie de s'en inspirer davantage. Il est significatif de voir combien les discours des porte-parole autorisés sont embarrassés et faibles sur cette question. Il n'en est besoin pour preuve que de lire le texte des déclarations faites dernièrement (3 avril) par une personnalité nationale-socialiste, le gauleiter Stürtz, au congrès annuel de l'association de l'Est allemand à Schneidemühl [4]. Si certains journaux berlinois les ont interprétées comme un avertissement à la Pologne, il faut avouer que cet avertissement est enveloppé dans une forme bien courtoise.

Les revendications coloniales elles-mêmes subissent un temps d'arrêt. Cette question, dont la solution était représentée il y a quelques semaines comme une nécessité urgente, s'estompe au second plan. Les articles, les études consacrés à ce sujet sont plus rares et plus brefs. L'inauguration à Francfort, dimanche dernier (4 avril), d'une exposition coloniale n'a donné

(1) *Note du document :* Cf. lettre n° 325 du 4 mars 1937 [reproduite ci-dessus sous le n° 65].
(2) *Note du document :* Cf. lettre n° 488 du 25 mars 1937 [reproduite ci-dessus sous le n° 180].
(3) *Note du document :* Cf. lettre n° 390 du 11 mars 1937 [analyse de presse non reproduite].
(4) *Note du document :* Cf. télégramme téléphoné n° 1374 [analyse de presse non reproduite].

lieu à aucune démonstration particulière. Aucun personnage officiel important ne semble y avoir assisté et la presse s'est abstenue de lui accorder une attention trop marquée.

Enfin, l'encyclique pontificale, lue du haut de la chaire, le 21 mars, dans toutes les églises allemandes, a été accueillie par un silence rigoureux [1]. Les autorités du IIIe Reich n'ont pas réagi. Elles ont reçu le coup sans le rendre. Elles continuent, du moins, de garder un secret absolu sur leurs intentions. Les journaux locaux n'ont pas publié, même sous la forme d'une simple analyse, le message du Saint-Siège. Seule, la *Correspondance diplomatique et politique* a répondu. Encore ne l'a-t-elle fait que mollement, sur un ton modéré, plaintif et empreint de plus de regret que d'irritation.

A l'égard des affaires d'Espagne, même temporisation, même réserve. Il n'est pas douteux qu'avant de rien entreprendre en Europe, M. Hitler n'attende que la guerre civile espagnole soit liquidée. Il escompte toujours la victoire finale du général Franco; il en est certain. Mais on juge à Berlin que le terme pourrait bien en être retardé. On n'est plus aussi convaincu d'une prompte décision. En présence de la lenteur et de la modicité des progrès faits par les troupes nationalistes, on éprouve une déception visible. Une certaine lassitude commence à paraître, sinon à s'exprimer [2].

Pourtant, au moment de l'alerte de Pâques et des incidents orageux qui ont troublé, le 24 mars, les travaux du comité de non-intervention de Londres [3], le Reich a semblé vouloir ostensiblement appuyer l'Italie. Il a tenu à fournir une nouvelle preuve concrète de la stabilité du fameux axe Rome-Berlin. Son concours s'est manifesté, il est vrai, avec quelque délai et après quelques réflexions; de même, les journaux hitlériens n'ont suivi qu'en second échelon la contre-offensive déclenchée par la presse italienne contre la Russie soviétique et la France. Le problème de l'immixtion dans les affaires espagnoles reste, cependant, l'un de ceux à propos desquels l'Allemagne témoigne de la plus grande susceptibilité et se montre le plus volontiers prête à croiser le fer avec Moscou et Paris.

Il n'est guère de jour où les feuilles berlinoises ne prennent la politique française en Espagne pour cible de leurs flèches empoisonnées. Leurs correspondants à Paris, sans doute dociles à des instructions précises, ne manquent pas de faire un sort à toutes les informations tendancieuses qui visent à jeter la suspicion sur la sincérité avec laquelle le gouvernement français observe le principe de non-immixtion. La presse d'opposition française est soigneusement épluchée. Le moindre des articles ambigus, publiés par elle, a les honneurs de la vedette. L'analyse s'en étale en première page dès qu'on croit pouvoir, à Berlin, le résumer par une manchette venimeuse : « La France triche » — « L'hypocrisie de la France » — « Paris continue à jouer double jeu ».

(1) *Note du document :* Cf. lettre nº 471 du 25 mars 1937 [qu'il n'a pas semblé utile de reproduire].
(2) *Note du document :* Cf. lettre nº 510 du 1er avril 1937 [qu'il a paru superflu de reproduire].
(3) **Voir ci-dessus le nº 157.**

C'est ainsi qu'on met en cause M. Pierre Cot, accusé de tolérer la contrebande d'avions de France vers l'Espagne et de favoriser, aux frais des contribuables français, la formation, dans les centres français d'aviation, de pilotes rouges espagnols (1). « On doit s'attendre, ajoutent perfidement des feuilles telles que le *Berliner Tageblatt* (2), à ce que le Quai d'Orsay prenne position à l'égard de ces informations, bien qu'il soit à peine possible de nier que des pilotes espagnols soient actuellement instruits en France ».

La persistance de ces attaques doit avoir une signification. Il ne s'agit pas seulement pour les journalistes allemands d'emboîter le pas à leurs confrères italiens. Une telle persistance indique plutôt l'intention arrêtée des chefs du IIIe Reich de laisser la question ouverte. Ils considèrent que l'affaire espagnole n'est pas terminée, qu'en dépit des résolutions prises au comité de Londres, la partie n'est pas jouée. Non qu'on doive mettre actuellement en doute la volonté du gouvernement allemand de continuer à observer une neutralité qui est, d'ailleurs, relative. Mais la Wilhelmstrasse veut pouvoir, le cas échéant, répondre aux accusations franco-britanniques par des contre-accusations. On désire en même temps tenir l'opinion publique en haleine. De cette façon, si la conférence de Londres venait à échouer et si les gouvernements français et anglais voulaient passer à l'exécution des mesures unilatérales prévues dans le communiqué officieux du Foreign Office en date du 27 mars (3), l'Allemagne pourrait, aux côtés de l'Italie, se justifier du reproche d'avoir saboté la politique de non-immixtion.

Enfin, dans l'hypothèse d'une défaite imprévue des forces de Franco, les larrons semblent soucieux de se ménager la ressource de crier au voleur. Le Reich et l'Italie prendraient ouvertement le parti des rebelles au nom de la neutralité. Les considérations des feuilles hitlériennes sur le recul de Guadalajara l'ont clairement laissé entendre (4).

Les récents événements des Balkans ont, certes, retenu au plus haut point l'attention des milieux politiques allemands. Ils ont assisté avec un vif intérêt à la conclusion de l'accord italo-yougoslave (5), suivi la conférence de la Petite Entente (6), commenté le voyage du président Benès à Belgrade. Ils ont salué le rapprochement survenu entre l'Italie et la Yougoslavie comme le terme d'une évolution heureuse pour la paix balkanique et pour la stabilité de l'Europe entière. Leurs commentaires toutefois n'ont pas été uniquement altruistes. A cette occasion, les organes officieux se sont empressés de souligner le renforcement de l'axe Rome-Berlin. Selon eux, cet édifice politique s'appuierait désormais sur un pilier de plus. Les journaux n'ont pas manqué non plus de faire ressortir le mal interne qui, à leur avis, minerait la Petite Entente, la débiliterait et la mènerait à la décomposition. Ils ont affirmé que l'accord Rome-Belgrade représentait une lourde défaite pour la diplomatie française

(1) *Note du document :* Cf. télégramme téléphoné n° 1378 [non reproduit : analyse de presse].
(2) *Note du document :* 5 avril, édition du soir.
(3) Reproduit ci-dessus sous le n° 186.
(4) *Note du document* : Le *Berliner Tageblatt*, dans un article du 30 mars, a attribué la victoire du général Miaja à un afflux inopiné de matériel soviétique du côté des loyalistes.
(5) Signé le 25 mars. Voir ci-dessus le n° 171.
(6) Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 203, 204, 209 à 212, 221.

et pour son porte-parole au sein de la Petite Entente, la Tchécoslovaquie. L'échec subi par Prague et Paris affecterait dans une égale mesure la Russie soviétique qui devrait maintenant renoncer à l'espoir de jouer un rôle en Europe centrale.

Il est à remarquer que le contenu de l'accord italo-yougoslave n'a pas autant intéressé les sphères responsables du Reich que le fait même de sa signature. C'est la conclusion rapide du pacte qui les a frappées. Elles l'ont interprétée comme un triomphe des méthodes hitlériennes, une nouvelle consécration du système des accords bilatéraux qui avait déjà fait ses preuves entre Sofia et Belgrade, une atteinte de plus portée au prestige et à la prétendue universalité de la Société des Nations, qui n'est même pas mentionnée dans l'accord.

On a estimé à Berlin qu'après cet épisode fondamental, la conférence de la Petite Entente n'avait qu'une importance formelle, qu'elle ne changerait rien à la nouvelle orientation de la politique yougoslave. La presse allemande n'a pas publié en entier le communiqué final de la session de Belgrade (1). Ce qui l'intéressait, c'est moins ce que ce communiqué disait que ce qu'il ne disait pas, à savoir le refus de la Yougoslavie de se rallier au projet français d'une Petite Entente basée sur des pactes d'assistance mutuelle entre les trois états et étroitement alliée à la France. Pour les dirigeants hitlériens, le point essentiel était que ce projet fût repoussé, que l'échec du Quai d'Orsay semblât patent et que M. Benès, selon la formule des journaux d'aujourd'hui, « revînt les mains vides » (2).

Mais si ce thème a été complaisamment développé dans les feuilles allemandes, les commentaires directs et personnels sont brefs. Avant d'avoir été complètement exploité, le sujet a été délaissé. En d'autres temps, on aurait insisté bien davantage, adopté un ton plus claironnant et sonné des fanfares plus triomphales. Un recul de la politique française, s'il avait vraiment eu l'importance qu'on attribue à ce soi-disant échec, aurait été accueilli par des clameurs autrement bruyantes.

Pourquoi cette modération inaccoutumée? Par quelle raison s'explique cette frappante baisse de ton? La question demeure aujourd'hui telle qu'elle se posait déjà en février. Deux interprétations sont possibles. L'attitude politique des dirigeants hitlériens peut, en effet, obéir à deux mobiles.

Ou bien cette contenance, toute de prudence et de souplesse, leur est dictée, imposée par les difficultés auxquelles ils se heurtent, difficultés économiques, pénurie de devises, sans compter les multiples soins que comporte l'organisation intérieure du pays dans le cadre de l'État national-socialiste. Il est possible aussi que l'on ait senti des résistances de la part de l'opinion allemande. Celle-ci s'est lassée et inquiétée des manifestations belliqueuses, des appels guerriers, des menaces sans cesse renouvelées dont s'accompagnait chaque revendication. Elle a compris que ce rôle rendait le IIIe Reich odieux à l'étranger. A ses yeux, l'amitié italienne, si démonstrative qu'elle soit, ne

(1) *Note du document :* Cf. lettre nº 549 du 8 avril [pièce non reproduite].
(2) *Note du document :* Cf. message téléphoné nº 1417 du 8 avril [analyse de presse non reproduite].

compense pas la réserve hautaine de l'Angleterre, l'hostilité des États-Unis, la froideur d'une grande partie de l'Europe.

Les armements de la Grande-Bretagne s'ajoutant à ceux de la France, la collaboration entre Londres et Paris ont dissipé bien des illusions et déchiré les voiles dont la presse nationale-socialiste masquait, aux regards de ses lecteurs, la véritable situation européenne. Les milieux avertis ont redouté que le régime actuel ne retombât dans les fautes de Guillaume II et qu'à une heure décisive, il ne plaçât l'Allemagne dans une position internationale défavorable. Sensible à cette évolution de l'opinion, le Führer s'est-il résolu à faire prudemment machine en arrière, à atténuer son programme de politique extérieure, à se poser désormais en champion de la paix et en partisan futur d'une collaboration intereuropéenne?

Il aurait peut-être été conduit à ces pensées par la constatation d'autres faits troublants. Le bruit court, dans les cercles diplomatiques de Berlin, que le matériel militaire allemand, engagé en Espagne, notamment les avions et les tanks, n'aurait pas été, à l'usage, satisfaisant. Le résultat des expériences faites sur le front de Madrid aurait déçu les espoirs que les dirigeants hitlériens avaient mis dans la force armée du Reich. Ils se verraient contraints de corriger bien des détails, de perfectionner leur armement, de réviser leurs calculs. De ce chef, ils redouteraient les complications internationales et se tiendraient sur une réserve obligatoire.

Mais l'attitude allemande peut comporter aussi une autre explication. Il est plausible que l'Allemagne veuille laisser au temps le soin de mûrir un certain nombre de questions. Loin de s'orienter avec une sincérité profonde vers une politique d'apaisement et de conciliation, elle souhaiterait seulement de terminer ses préparatifs militaires, d'attendre que l'achèvement du plan de quatre ans la mît à l'abri des effets d'un blocus. Elle estimerait que les circonstances travaillent en sa faveur et que les événements prochains qu'elle escompte serviront ses plans.

On aperçoit sans peine dans quel sens sont orientées ses espérances : issue du conflit espagnol désastreuse pour la France et relâchement de l'entente franco-anglaise; ruine financière et révolution à Paris; décomposition du régime et de la puissance soviétiques. Par ailleurs, un changement de cabinet à Londres, peut-être même à Bruxelles, multiplierait les atouts dans les mains des chefs du Reich, alors que, dans les Balkans, du moins ils l'affirment, tout semble, dès maintenant, aller au gré de leurs désirs.

Pour eux, ces hypothèses ne sont pas des hypothèses. Ce sont les probabilités de demain. Ils y croient; elles font partie intégrante de leurs vues politiques. M. Hitler demeure persuadé que notre pays est à la veille de troubles sociaux fort graves, qu'il sera submergé à brève échéance par une vague de bolchevisme et que les deux alliées, la Russie et la France, se rejoindront dans l'anarchie et l'impuissance. Cette conviction, ses collaborateurs immédiats, sinon l'état-major de la Reichswehr, la partagent.

Dans ces conditions, il serait compréhensible qu'on voulût, à Berlin, s'abstenir de toute gesticulation prématurée, éviter de donner l'éveil et de susciter trop tôt les soupçons. On désirerait, le moment venu, être en mesure de pro-

fiter des occasions. On verrait non sans une satisfaction secrète l'Italie s'avancer en flèche, concentrer sur elle toutes les attentions, devenir l'objet de toutes les craintes. Pendant ce temps, l'Allemagne serait semblable à un animal tapi qui, apparemment détendu, guette une proie.

Des deux interprétations auxquelles la politique allemande peut donner lieu, laquelle est la vraie? Ce serait trop raisonner à la française que de prétendre faire, entre les deux, un choix absolu. En réalité, l'Allemagne, pays où les contradictions s'associent et se juxtaposent sans s'exclure, passe probablement d'un plan à l'autre, d'un système, d'une tentation à l'autre, au gré de l'actualité, selon les combinaisons des groupes au pouvoir, selon les humeurs de son Führer. Il faudrait que les dirigeants nationaux-socialistes eussent bien changé pour devenir soudain les champions sincères de la stabilité en Europe. Mais, d'autre part, les risques d'une politique d'aventure, les difficultés qu'ils rencontrent, les dangers dont l'avenir est gros ne leur échappent pas. De là, leur flottement, leur incertitude, leur répugnance à s'engager, jusqu'à nouvel ordre, et, en brûlant leurs vaisseaux, dans une direction inflexiblement définie.

De toutes façons, l'on peut être sûr que la tranquillité apparente de l'Allemagne est pleine d'arrière-pensées.

234

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1442. *Berlin, 9 avril 1937, 18 h. 17.*

(*Reçu :* 19 h. 20)

On a noté ici, sans plaisir, qu'à la suite du voyage de M. Stauning à Londres [1], les liens du Danemark avec l'Angleterre s'étaient resserrés.

On prétend même savoir, et on s'en offusque, que le président du Conseil danois aurait [donné] à Londres l'assurance qu'en cas de guerre, la Grande-Bretagne pourrait toujours compter sur les fournitures du Danemark.

[1] **Ce voyage s'était déroulé du 7 au 9 avril.**

235

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 211 à 214. Réservé. *Belgrade, 9 avril 1937*(1).

(*Reçu :* le 12, 11 h. 45, 11 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 206 à 209 (2).

Le président du Conseil m'a fait ce matin un nouvel exposé des raisons qui avaient déterminé l'ajournement du pacte d'assistance entre les puissances de la Petite Entente (3). Il a beaucoup insisté sur ce que la décision a été prise à la suite d'un accord des trois ministres et non pas sur sa seule initiative. « Si M. Krofta, m'a-t-il dit, son pays étant plus directement touché, était partisan du pacte, M. Antonesco n'y était guère plus favorable que moi ».

M. Stoyadinovitch m'a renouvelé les objections fondées sur la situation intérieure et économique de son pays; le Département les connaît. D'après le Président, le gouvernement yougoslave ne peut pas s'exposer à des représailles économiques de l'Allemagne et de l'Italie, représailles qui troubleraient profondément le travail de pacification et d'unification qu'il poursuit.

Il estime, d'autre part, que ce pacte éventuel accentuerait le partage de l'Europe en deux camps; or, on pense que la Petite Entente, même soutenue par la France, n'est pas de taille à résister à l'Allemagne et à l'Italie, tant qu'elle n'est pas assurée de l'appui de l'Angleterre, qui est loin d'avoir terminé son armement et qui, d'ailleurs, n'est pas à l'heure actuelle disposée à prendre d'engagements en Europe centrale.

Comme j'émettais un doute sur cette appréciation pessimiste de nos forces, le président du Conseil a précisé que la France était invulnérable avec sa ligne de fortifications et son armée, mais qu'elle ne pourrait pratiquement pas faire grand-chose pour la Petite Entente avec laquelle elle n'aurait aucun moyen de communication pratique puisque, par définition, l'Italie serait en guerre contre nous.

Enfin, la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle soulèverait les plus grandes difficultés stratégiques et il faudrait qu'elle fût précédée d'études approfondies des états-majors.

En cas d'attaque de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, si la Roumanie et la Yougoslavie devaient accourir automatiquement au secours de leur alliée,

(1) Par poste.

(2) Qui rendait compte d'un entretien avec le président du Conseil. Ce dernier avait déclaré que si la Petite Entente n'avait pas réalisé de progrès, elle avait « du moins consolidé ses positions ».

(3) Se reporter au communiqué publié à l'issue de la conférence de Belgrade, ci-dessus publié sous le no 210.

elles découvriraient leurs propres frontières qui seraient immédiatement envahies d'une part par les troupes italiennes, d'autre part, par les armées russes qui, sous prétexte de vouloir traverser le territoire roumain pour aider la Tchécoslovaquie — ce que le gouvernement de Bucarest n'acceptera jamais de son plein gré —, entreraient en Bessarabie et n'en sortiraient plus.

Et le Président a terminé son exposé par le *leitmotiv* habituel : Pourquoi soulevez-vous tous ces problèmes à peu près insolubles en prévision d'une hypothèse qui, il en a la conviction, ne se produira pas? Répondant à mes réflexions à ce sujet, M. Stoyadinovitch a ajouté que l'Allemagne n'était pas actuellement en état de faire la guerre et qu'il était permis d'autre part d'imaginer soit des événements intérieurs, soit des circonstances extérieures, comme l'orientation de l'activité allemande vers un domaine colonial, qui seraient de mesure à diminuer l'acuité de ses aspirations en Europe.

236

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 484. Confidentiel. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz, 9 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 12, 11 h. 45.)

En me référant aux récentes informations par lesquelles j'ai communiqué à Votre Excellence ce que j'avais appris sur l'existence d'une petite base navale dans le port de Pasajes [2], sur la construction accélérée des docks qui y touchent et surtout sur l'installation d'artillerie lourde au voisinage de ce port, je dois signaler les observations que me paraît comporter dès maintenant, malgré son caractère encore incomplet, la connaissance que nous avons désormais de ces faits apparemment indubitables.

L'emploi d'Allemands à l'arsenal du Ferrol, qui fait partie d'une base navale puissamment protégée, constituait déjà un indice des avantages que l'Allemagne tire de la situation actuelle et des inconvénients qui peuvent en résulter pour nos communications dans l'Atlantique. Mais l'organisation d'une base navale sérieusement défendue dans le port de Pasajes doit peut-être nous faire réfléchir plus attentivement encore, même si les Allemands n'y sont pas directement mêlés.

Il est clair en effet qu'une telle base, appropriée à des sous-marins ainsi qu'à des unités de surface légères et rapides, serait extrêmement gênante pour nous en cas de guerre maritime, si l'Espagne se trouvait parmi nos adversaires ou

(1) Par courrier, en clair.
(2) Pièces non retenues.

pratiquait envers eux une neutralité bienveillante. Nous ne possédons pour notre part aucune base navale sur le golfe de Gascogne. Nos navires n'en trouvent une qu'à l'île d'Aix, au nord de la Gironde, et encore cette rade n'est-elle pas sans insuffisances.

Des perspectives si graves nous engagent à examiner avec d'autant plus d'objectivité et de sang-froid la question des rapports qu'entretient le gouvernement de Salamanque avec le groupe formé par l'Allemagne et par l'Italie.

Tant que durera la guerre civile et à moins que les forces du général Franco soient très prochainement chassées de tout le littoral nord et nord-ouest de l'Espagne ainsi que de toute la côte andalouse, de Majorque et des Canaries — ce qui ne paraît pas vraisemblable —, les bases navales actuellement détenues par les autorités de Salamanque seront d'autant plus complètement à la disposition de l'Allemagne et de l'Italie que le gouvernement du général Franco sera plus convaincu de trouver en France et en Angleterre des dispositions hostiles.

Envisageons maintenant, sans les affecter d'aucun coefficient de probabilité, les différentes suppositions qu'on peut faire sur l'issue de la guerre civile.

Si la guerre civile se terminait par la défaite de Salamanque, la question des bases navales espagnoles ne se poserait plus ou plutôt elle se présenterait d'une tout autre manière sur laquelle il est superflu de faire des conjectures ici.

Si au contraire la guerre civile se terminait par la victoire de Salamanque, ou si elle finissait par un partage provisoire de la Péninsule entre deux camps, ou encore par l'établissement d'un régime transactionnel dans toute l'Espagne, les moyens d'action ne manqueraient ni à l'Angleterre, ni à la France, pour limiter l'emprise allemande et italienne en Espagne. En particulier, dans l'hypothèse où le général Franco serait vainqueur, et vainqueur dans des conditions telles qu'il n'eût pas le sentiment de triompher d'une politique britannique et française, le souci de l'indépendance et de la fierté nationales le porterait probablement bientôt à chercher, en Angleterre et en France, les moyens de résister à des exigences allemandes ou italiennes qui deviendraient importunes.

C'est donc maintenant, pendant la guerre civile d'Espagne, que la question des bases navales espagnoles doit nous inspirer les plus vives préoccupations.

Si, sous l'action de l'Italie par exemple, un conflit européen éclatait à présent, en l'état où sont nos relations de fait avec Salamanque et pendant que l'appui donné par l'Angleterre aux nationalistes basques de Bilbao indispose contre elle tant de militaires ou de marins espagnols, nul ne saurait dire où s'arrêterait l'utilisation des bases navales de Guipuzcoa et de Galice, d'Andalousie, des Canaries et de Majorque, par les puissances qui seraient vraisemblablement nos ennemies.

Aussi est-il d'un intérêt capital pour la sécurité de nos communications maritimes, précisément dans la phase actuelle de la guerre civile en Espagne, précisément à l'approche de la saison où un conflit international trouve le plus de facilités matérielles pour surgir, que nous ménagions discrètement à la France toutes les occasions d'apparaître au gouvernement de Salamanque comme une puissance impartiale, sincèrement attachée à l'indépendance

nationale et à l'intégrité territoriale de l'Espagne, efficacement résolue à ne se laisser ni employer, ni compromettre, en aucune façon, dans des essais d'intervention plus ou moins masquée.

A l'heure qu'il est, nous n'avons pas d'autre méthode à appliquer pour écarter, autant qu'il dépend de nous, les redoutables périls dont les bases navales de l'Espagne pourraient menacer nos transports de mobilisation [1].

237

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1472 à 1474. *Berlin, 10 avril 1937, 19 h. 37, 19 h. 36, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Au sujet de l'affaire d'Espagne, la *Correspondance politique et diplomatique* se livre dans son numéro de ce soir, 10 avril, à des considérations qui méritent de retenir l'attention.

L'officieux bulletin prétend établir, en effet, le bilan de la politique de non-immixtion, telle qu'elle a été appliquée jusqu'ici. Il distingue entre les pays qui ont observé une attitude correcte et ceux qui n'ont cessé de fournir aux gouvernementaux espagnols des volontaires et du matériel de guerre. Au nombre des premières puissances, il range l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Les secondes ne sont point désignées nommément. Mais il est clair qu'il s'agit de la France et de la Russie.

L'organe de la Wilhelmstrasse tient à affirmer que ce serait une erreur de croire que l'Allemagne soit disposée à fermer les yeux sur les nombreuses infractions qui sont faites à l'engagement de non-immixtion et qu'elle demeure indifférente à l'aggravation du péril bolcheviste qui en résulte pour l'Europe.

Pour ce qui est des infractions commises au profit du gouvernement de Burgos, la *Correspondance politique et diplomatique* soutient que toutes les accusations formulées à ce sujet n'ont pu résister à un examen objectif.

En terminant, l'officieux bulletin affirme avec force que le Reich tient essentiellement à ce que les gouvernements intéressés prennent les mesures nécessaires pour empêcher désormais toute espèce d'intervention en faveur de l'un ou l'autre parti. Il conclut sur un ton d'avertissement qui frise la menace que dans le cas contraire, la détente actuellement constatée dans le domaine

(1) Le 9, par T. no 191, le Ministre a prescrit de faire contrôler par le consul de France à Saint-Sébastien l'existence de canons allemands de gros calibre « à moins de 15 kilomètres de notre frontière ».

international se trouverait compromise et que l'affaire d'Espagne revêtirait, de nouveau, un caractère dangereux.

En présence de l'attitude ainsi adoptée par l'organe officieux de la Wilhelmstrasse et qui seconde si manifestement les manœuvres de la presse italienne et de M. Gayda, on peut se demander si la politique italo-allemande ne prépare pas les voies à quelque surprise.

238

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 965 à 972. *Londres, 10 avril 1937, 22 h. 28, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 40.)

Notre projet de déclaration franco-anglaise relatif à la Belgique (votre télégramme nos 848 à 851) (1) a provoqué au Foreign Office les observations suivantes que j'ai été prié de soumettre au Département.

A. Premier alinéa. Mettre au début : « Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord ». Dans la suite du texte, les mots : « Royaume-Uni » suffiront.

B. Substituer aux mots : « le gouvernement royal » les mots : « le gouvernement belge ».

C. Remplacer les mots : « les précisions nécessaires » par les mots : « certaines précisions nécessaires ».

D. Après « Locarno », introduire la phrase suivante : « En vue de manifester toute la sympathie que leur inspirent les désirs de la Belgique, le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont d'accord pour faire la déclaration suivante ».

E. Le deuxième alinéa serait à rédiger comme suit : « Lesdits gouvernements ont pris acte des vues qu'il appartenait au gouvernement belge d'exprimer lui-même, touchant les intérêts de la Belgique et plus particulièrement :

« 1° De sa détermination à plusieurs reprises et publiquement affirmée d'employer toutes ses forces armées, maintenues au niveau nécessaire, à défendre les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et à empêcher que le territoire belge ne soit utilisé comme passage ou comme base d'opérations par terre, par mer ou dans les airs;

« 2° De l'assurance renouvelée par lui de la fidélité de la Belgique au pacte de la Société des Nations et aux obligations qu'il comporte pour ses membres ».

(1) Du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 213.

F. Troisième alinéa. Substituer aux mots : « le gouvernement royal » les mots : « le gouvernement belge ».

G. Mettre ensuite : « Le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni, soucieux de manifester leur sympathie à la Belgique, déclarent qu'ils la considèrent, etc. ».

H. Terminer le troisième alinéa, après le mot : « assistance ». Ensuite, mettre un quatrième alinéa ainsi conçu : « Le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont convenus que la libération de la Belgique de ses obligations, ainsi qu'il est prévu à l'alinéa 3 ci-dessus, ne touche en rien les engagements existant entre la France et le Royaume-Uni ».

I. Un cinquième et dernier alinéa serait ainsi rédigé : « La présente déclaration sera valable dès qu'elle aura reçu l'adhésion du gouvernement belge ».

Je vous communique sous le numéro suivant mes remarques sur les suggestions qui précèdent.

A. Le Foreign Office préfère voir en tête de la déclaration et à propos du gouvernement britannique une mention absolument correcte.

B. D'après lui, les mots « le gouvernement royal » à propos du gouvernement belge peuvent prêter à équivoque.

C. L'expression : « les précisions nécessaires » paraît trop générale au Foreign Office. Ces précisions ne portent pas en effet sur l'ensemble des droits et obligations internationales de la Belgique (par exemple, ceux résultant du pacte de la Société des Nations).

D. La phrase insérée dans notre texte après le mot « Locarno » a pour but de séparer plus nettement le premier alinéa (préambule) du deuxième (déclaration proprement dite).

E. La rédaction proposée pour le deuxième alinéa vise à lui donner une forme plus arrêtée.

Dans ce même ordre d'idées, le Foreign Office, tout en acceptant à propos des forces armées belges les mots « maintenues au niveau nécessaire », nous a demandé, sans d'ailleurs considérer la question comme importante, si une rédaction plus proche de celle adoptée dans le projet anglais du 24 mars [1] ne serait pas préférable. Ce texte prévoyait que la Belgique maintiendrait ses forces armées et ses autres moyens de défense à leur force d'efficacité (*efficiency*) maxima.

Les mots « en pareil cas » qui figurent dans le projet français ont été supprimés. On considère au Foreign Office que la Belgique, même si elle se refuse à être partie dans un conflit, doit s'opposer à une utilisation stratégique de son territoire. Si par exemple le gouvernement belge, tout en restant neutre, permettait à une puissance belligérante de pénétrer en Belgique, la nouvelle rédaction offrirait les garanties nécessaires aux autres belligérants.

En vue d'éviter toute équivoque, le Foreign Office avait même pensé à

(1) **Ci-dessus reproduit sous le n° 169.**

ajouter les mots : « par les airs, en vue d'une agression contre un autre état ou d'une invasion de son territoire ».

[F]. La nouvelle rédaction sur les engagements d'assistance existant entre la France et le Royaume-Uni les rappelle comme un fait existant par lui-même, indépendant de la position de la Belgique. La forme choisie à cet effet par le Foreign Office qui se détachera plus nettement du reste de la déclaration me semble présenter des avantages.

Il sera entendu que cette rédaction se réfèrera aux déclarations les plus précises faites à ce sujet par M. Eden (discours de Leamington) (1) et à celles de M. Delbos devant le Parlement français.

[G]. La fin a été légèrement modifiée en tenant compte de ce qui précède.

Le Foreign Office estime comme nous qu'il convient de faire connaître officieusement au gouvernement belge le projet franco-britannique avant de le remettre officiellement à Bruxelles. On se demande toutefois ici si cette procédure ne va pas entraîner certains délais.

Les collaborateurs de M. Eden sont d'accord avec nous pour estimer que toute cette affaire devrait être terminée avant le prochain voyage en Belgique du secrétaire d'État.

En ce qui concerne la déclaration à faire aux gouvernements de Rome et de Berlin, le Foreign Office paraît considérer qu'on pourrait leur faire part de la déclaration une fois l'accord conclu avec la Belgique et avant la publication.

La position juridique de l'Italie par rapport à Locarno et à la Société des Nations n'est d'ailleurs pas la même que celle de l'Allemagne. Mais aucune observation d'ordre pratique ne m'a été faite à ce sujet.

239

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 486 à 489. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 10 avril 1937, 22 h. 45.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 45, 1 h. 40.)

Réponse à votre télégramme no 191 (artillerie lourde à Pasajes) (2).

1o Mon télégramme no 479 (2), envoyé hier soir par le courrier, apporte à Votre Excellence les derniers renseignements que j'ai recueillis. Ils sont assez précis (sous réserve de toutes vérifications ultérieures) pour que nous puissions nous faire une idée vraisemblable des intentions auxquelles les auto-

(1) Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, le no 4.
(2) Télégrammes qu'il a paru superflu de reproduire, le sens en étant précisé ici. Voir également ci-dessus le no 236.

rités espagnoles de Salamanque obéissent en plaçant des canons modernes à longue portée près de Pasajes.

2° Une batterie installée dans la région que nos renseignements désignent, c'est-à-dire le long de la falaise qui borde la côte entre le goulet de Pasajes et la plage de Gros à Saint-Sébastien, n'est pas appropriée à des tirs qui viseraient les eaux françaises ou le territoire français. La masse montagneuse du Jaizquibel, qui fait saillie à la fois en direction et en altitude entre Pasajes et la frontière française, constitue en effet pour de semblables tirs un obstacle considérable et évident.

3° D'ailleurs, l'Espagne possède depuis longtemps une artillerie lourde qui serait infiniment mieux placée pour atteindre notre territoire et nos eaux : c'est celle qui arme le fort de Guadalupe, situé à trois kilomètres environ de la gare d'Hendaye sur une crête qui a vue sur toute la côte française jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Je n'exclus pas l'hypothèse où les pièces déjà anciennes de 150 qui se trouvent à Guadalupe seraient remplacées par des canons plus modernes et mieux défilés, mais jusqu'à présent je n'en ai jamais entendu parler.

4° Les canons à l'installation desquels on travaille près de Pasajes sont destinés, d'après leur emplacement, à battre à la fois l'accès de ce port et celui de Saint-Sébastien. Là s'arrête probablement le rôle qui leur est assigné.

5° La gravité du fait ne réside donc pas dans une manifestation agressive des Espagnols à notre égard, mais dans les facilités que la base navale de Pasajes et même le mouillage de Saint-Sébastien pourraient fournir en cas de guerre maritime à une ou à des puissances hostiles à la France et pourvues de nombreux sous-marins, bâtiments de surface légers et rapides, mouilleurs de mines, etc.

6° Comme je l'ai indiqué dans mon télégramme n° 469 d'hier [1], il ne peut être paré à ce danger, comme aux autres éventualités inhérentes à la position géographique de l'Espagne et à la configuration de ses côtes, que par une politique adaptée aux nécessités qui en découlent pour notre défense nationale. Ce n'est là en somme qu'un aspect particulier et sérieux du problème dit « du troisième front », problème qui consiste à empêcher que la France voit s'ajouter, aux obligations que lui imposent déjà les besoins de sa défense contre l'Allemagne et contre l'Italie, celles que lui infligerait l'utilisation des bases terrestres et maritimes de l'Espagne par ces deux puissances.

7° Je me suis entretenu ce matin de Pasajes avec l'ambassadeur d'Angleterre. Je lui ai communiqué mes renseignements et il me fera part de ceux qu'il recueillera de son côté. Il m'a rappelé que depuis longtemps sa préoccupation principale, au regard de la guerre civile en Espagne, est celle que lui inspire l'utilisation éventuelle de bases espagnoles par l'Allemagne. La présence actuelle de deux cuirassés allemands dans les parages de Bilbao le confirme dans cette préoccupation. Il est d'avis comme moi que la situation est peut-être plus délicate en ce moment qu'elle ne le serait même après une

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire.

victoire complète du général Franco : car le général Franco, s'il devenait maître de toute l'Espagne, aurait besoin de l'Angleterre et de la France pour recouvrer sa liberté de mouvement vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie; tandis qu'à présent les Allemands et les Italiens, ses seuls interlocuteurs, ont une telle prise sur lui qu'il ne pourrait probablement rien leur refuser si un conflit international éclatait.

240

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 335. Réservé. *Prague, 10 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 12 h.)

Le président de la République m'a reçu hier dans ses appartements privés.

De son voyage à Belgrade (2), il a tout d'abord résumé l'impression par son mot à M. de Dampierre : « Le glissement est arrêté » (3).

Il a confirmé ce qu'ont dit les journaux de l'accueil enthousiaste dont il a été l'objet. Sans les précautions de police, l'opposition aurait poussé les manifestations encore plus loin, cela pour montrer son mécontentement de certaines attitudes ou décisions gouvernementales.

Le pacte italo-yougoslave n'est pas populaire. On doute en effet de la valeur et de la parole de l'Italie.

Le Président m'a rappelé l'amitié de quinze ans qui l'unit au prince Paul et a attiré mon attention sur le caractère personnel du télégramme que lui a adressé le Régent.

M. Benès estime donc que sa visite a été l'occasion pour la Yougoslavie de donner un témoignage éclatant de sa fidèle amitié pour la Tchécoslovaquie et pour la France.

Passant à l'intérêt gouvernemental de son voyage, M. Benès m'a rappelé qu'il avait tenu à ce que celui-ci suivît, et non pas précédât le conseil de la Petite Entente. Il avait en vue, en prenant cette position, d'éviter que l'opinion attribuât les décisions du Conseil à la pression qu'il aurait exercée, et qu'ainsi fût froissé l'amour-propre yougoslave. Le Président m'a d'ailleurs confié avoir rédigé lui-même préalablement les parties du communiqué de clôture de la réunion du Conseil auxquelles il tenait essentiellement. Ces parties sont celles relatives au respect du pacte de la Petite Entente et au caractère primordial

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 5 au 7 avril.
(3) Propos relaté par le ministre dans un T. du 7 avril, nº 195, dont la publication a paru superflue, compte tenu du présent télégramme.

des anciennes amitiés, celle de la France en particulier (nos 4 et 6) [1]. Le but recherché par M. Benès a été d'obtenir du gouvernement yougoslave les précisions et les interprétations utiles au sujet de ces points du communiqué.

Il a dit tout d'abord au prince Paul et à M. Stoyadinovitch qu'il devait savoir s'il pouvait compter absolument dans l'avenir sur le respect absolu par le gouvernement yougoslave des stipulations du pacte de la Petite Entente.

La réponse a été catégoriquement affirmative. Le Président m'a d'ailleurs confié que dans une autre circonstance, M. Stoyadinovitch avait reconnu avoir commis une faute au regard des stipulations de ce pacte en concluant le pacte avec l'Italie dans les conditions où il l'a fait.

M. Benès a rappelé ensuite à ses interlocuteurs qu'au moment de la conclusion du pacte de 1933 avait été prévue la possibilité d'un certain développement et d'un certain resserrement des liens unissant les trois alliés. C'est dans cet esprit qu'avait été envisagée, lors de la visite du roi Carol à Prague [2], l'institution d'une union douanière entre les trois états. M. Benès a demandé si le gouvernement yougoslave restait fidèle à cet esprit.

La réponse a été affirmative.

En ce qui concerne le pacte d'assistance militaire mutuelle contre tout agresseur à conclure entre les états de la Petite Entente, application du principe de développement prévu en 1933, M. Benès a demandé si l'opposition de la Yougoslavie était fondée sur des motifs transitoires ou bien définitifs. La réponse a été que cette opposition était passagère. Les raisons en sont les mêmes que certaines de celles qu'a données le gouvernement yougoslave de la conclusion du pacte avec l'Italie :

D'une part, m'a dit M. Benès, à tort ou à raison, le cabinet de Belgrade reproche à la France d'avoir abandonné la Yougoslavie au moment du rapprochement franco-italien.

Il a d'autre part été frappé de la faiblesse de la politique française et de la politique britannique, et de l'inefficacité de la Société des Nations à l'occasion de l'affaire d'Abyssinie et de la remilitarisation de la Rhénanie.

Le prince Paul a par ailleurs conçu des inquiétudes ne paraissant pas absolument dissipées sur les conséquences que pourrait avoir l'abdication du roi Édouard pour la solidité de l'Empire britannique. A ce propos, M. Benès rappelle les relations étroites avec la cour britannique du Prince, beau-frère du duc de Kent et camarade de collège du roi Édouard.

Dans ces conditions, le gouvernement yougoslave a été effrayé de la force et de l'audace des puissances dictatoriales et notamment de l'Italie.

Le souci de la situation intérieure de la Yougoslavie a, d'un autre côté, joué un rôle décisif dans la décision du cabinet de Belgrade. M. Benès dit très laborieuse la liquidation du régime dictatorial : les hommes ayant servi ce régime sont inutilisables; l'opposition serbe n'a pas de chefs capables de

(1) Le communiqué publié à l'issue de la conférence et le protocole secret né de cette rencontre sont analysés ci-dessus sous les nos 210 et 221.

(2) Sur cette visite, voir au tome III de la présente série les nos 427 (et note), 469 (et note).

diriger les affaires de l'État. Les négociations avec le parti croate ne donnent aucun résultat. M. Matchek se montre irréductible.

Dans ces conditions, M. Stoyadinovitch attache une importance primordiale à se mettre à l'abri des attaques ou des intrigues des puissances voisines. Il croit avoir obtenu les garanties utiles du côté de l'Italie par les engagements que Rome a pris dans le pacte conclu pour cinq ans : concessions à la minorité slovène; cessation des subventions aux Oustachis naguère suscités par l'Italie, internement de ceux-ci dans des camps de concentration; promesse de Rome de ne pas construire de routes stratégiques en Albanie, et d'une manière générale de ne pas se servir militairement ou autrement de ce pays contre la Yougoslavie.

Pour M. Benès, la question reste d'ailleurs réservée de savoir si l'Italie observera le pacte pendant le délai prévu.

M. Stoyadinovitch le croit. Pour lui, l'Italie a signé ces instruments diplomatiques à cause de ses difficultés économiques qui lui font désirer un développement des relations commerciales avec la Yougoslavie; à cause également des difficultés qu'elle rencontre en Abyssinie, et des dangers que présente pour elle l'affaire espagnole; enfin le gouvernement fasciste, qui a perdu tout crédit en Autriche, chercherait à trouver des concours pour lutter contre l'expansion de l'influence allemande en Europe centrale et dans les Balkans.

Quant à M. Benès, il croit que le mobile principal de l'action italienne a été de faire échec à la politique française et de dissocier la Petite Entente.

M. Stoyadinovitch se défend, paraît-il, énergiquement d'avoir voulu rattacher la Yougoslavie à l'axe Rome-Berlin. Il estime d'ailleurs que la collaboration des deux puissances ne fonctionne que très imparfaitement dans l'Europe danubienne et dans les Balkans.

M. Benès m'a dit être revenu de Belgrade avec l'impression que l'influence politique allemande n'était pas forte en Yougoslavie.

Il n'attribue que peu d'importance politique au pacte bulgaro-yougoslave, conclu par Belgrade pour les raisons intérieures que j'ai exposées plus haut. En ce qui concerne la solidité de l'Entente balkanique, le président tchécoslovaque estime que la Yougoslavie ne peut pas se séparer de la Roumanie ni de la Turquie. La Grèce, le roi Boris « qui est un malin » a peut-être espéré que la signature du pacte bulgaro-yougoslave pourrait l'éloigner de ses alliés.

Quant à la Hongrie, le prince Paul et M. Stoyadinovitch ont donné à M. Benès l'assurance catégorique qu'ils ne concluraient pas d'arrangement séparé avec cet état.

Les rapports de la Yougoslavie avec la Russie ont également fait l'objet des conversations de M. Benès avec le prince Paul et M. Stoyadinovitch. Les interlocuteurs yougoslaves ont expliqué que dans leur pays la russophilie populaire avait un caractère primitif : tout ce qui venait de la Russie était désirable. Le peuple ne savait pas distinguer comme les Tchécoslovaques entre Russie et bolchevisme. C'est ce qui motive la prudence à laquelle sont obligés les dirigeants de Belgrade. M. Benès a déclaré d'ailleurs que le prince

Paul n'avait aucune sympathie pour la manière de voir des Russes blancs et qu'il s'était exprimé sévèrement sur le tsarisme.

Au sujet de la France, M. Benès m'a dit que le prince Paul était revenu auprès de lui à plusieurs reprises sur l'admiration que lui inspirent le caractère et les qualités d'homme d'État de M. Léon Blum. Le Régent conserverait cependant quelques craintes quant au développement de la situation intérieure dans notre pays. Le président tchécoslovaque s'est appliqué à dissiper ces craintes.

Quant à M. Korochetz, comme les catholiques slovènes qu'il dirige, il reste méfiant et hostile à la France. M. Benès s'est appliqué à le ramener à un sentiment plus juste.

Pour conclure, le président de la République a marqué avec force la différence qu'il fait entre la Yougoslavie et la Pologne. M. Stoyadinovitch, dit-il, manquera peut-être encore d'égards à ses alliés. Il restera toujours tenté par la méthode des profits à réaliser en ne prévenant ses associés qu'une fois l'opération faite. Il faut donc rester attentifs et vigilants.

Mais si M. Stoyadinovitch se livre encore à des écarts de cette nature, ce sera sur des points de détail. M. Benès revient de Belgrade avec l'impression très nette que la Yougoslavie reste sincèrement attachée à ses alliés de la Petite Entente et à la France qui demeurent la base et le cadre de sa politique.

M. Benès m'a dit qu'il laissait à M. Krofta le soin de me renseigner sur les circonstances et les résultats des délibérations du conseil de la Petite Entente. Le ministre étant souffrant aujourd'hui, je ne pourrai le voir qu'au début de la semaine prochaine. Dès hier cependant, le Président m'a confié que M. Krofta n'avait pas bénéficié de l'appui de M. Antonesco au cours des discussions sur les questions les plus importantes.

Il a toutefois ajouté que la Roumanie restait fortement liée à la Tchécoslovaquie, du concours de qui elle avait besoin.

241

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 336. Réservé. *Prague, 10 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 335 (2).

M. Benès m'a confié qu'après la signature du pacte italo-yougoslave (3), et avant le départ de M. Krofta pour Belgrade, il avait tenu à voir le ministre d'Italie.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 240.
(3) Du 25 mars, dont le texte est reproduit ci-dessus sous le nº 171.

Il avait exprimé à mon collègue la satisfaction que lui causait cet instrument diplomatique dont la conclusion rentrait dans le programme politique de la France et de la Tchécoslovaquie, qui s'étaient montrées toujours désireuses d'un rapprochement entre l'Italie et la Petite Entente en vue de prévenir l'Anschluss. La condition de ce rapprochement était toutefois le [rapprochement] préalable de Rome et de Belgrade réalisé aujourd'hui. Le Président a rappelé à M. de Facendis que c'était dans ce sens qu'avait répondu le gouvernement tchécoslovaque aux avances italiennes, en 1924 en particulier.

Le Président a dit ensuite au ministre d'Italie que l'extension des liens militaires entre les états de la Petite Entente et des engagements entre ces états et la France dont les journaux avaient parlé ces derniers temps était une question qui avait été soulevée à plusieurs reprises depuis nombre d'années, et que l'initiative avait été prise non par la France mais par les états de la Petite Entente. M. Benès a remarqué *auprès de moi* que, seul des journaux français, le *Temps* l'avait indiqué dans une phrase qu'il n'avait d'ailleurs pas développée.

Il m'a rappelé ensuite les circonstances dans lesquelles s'étaient produites ces initiatives, de la part de Bucarest et de Belgrade. Le Président a exprimé l'avis que par ailleurs ce n'était pas le pacte italo-yougoslave lui-même qui était regrettable, mais le moment où il avait été conclu et l'absence de consultation préalable des alliés.

Le Président a ajouté qu'il regrettait vivement la mauvaise humeur et le pessimisme avec lesquels la presse française avait commenté la réunion du conseil de la Petite Entente à Belgrade. D'après lui, le premier jour, les journaux allemands et italiens reconnaissaient la vanité de leurs espoirs quant au relâchement des liens unissant les états de la Petite Entente et n'avaient pas caché leur déception. Mais ils avaient repris courage en lisant les articles de la presse française.

M. Benès a remarqué que la passion des journaux italiens les entraînait habituellement jusqu'à nier l'évidence. La position prise par la presse allemande était généralement plus nuancée et plus raisonnée. Ces deux propagandes trouvaient dans les journaux français d'utiles aliments.

Le Président s'étonne que plusieurs de nos journalistes, Pertinax et Mme Tabouis en particulier, paraissent puiser leurs renseignements dans les agences et journaux hostiles à la France, et construisent leurs articles sur ces renseignements.

Il estime qu'en politique extérieure, les faits sont certes d'importance primordiale, mais que les fictions jouent également un rôle essentiel. Il regrette que ce soient trop souvent des fictions nuisibles à la politique de la France et de ses alliés que contribue à propager et à accréditer la presse française.

242

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 163. Confidentiel. *Rome, 10 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 avril.)

Ainsi que je l'ai signalé au Département par mon télégramme nº 542 du 3 de ce mois [1], des lettres, et non de simples assurances verbales comme me l'avait dit le comte Vitetti (ma dépêche nº 146 [2] du 31 mars) ont été échangées à Belgrade pendant le séjour du comte Ciano, dans lesquelles l'Italie et la Yougoslavie affirmaient leur respect de la pleine souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Albanie. D'après les indications recueillies par le ministre de Grèce qui me les a communiquées, ces trois points auraient été garantis mutuellement par les deux puissances contractantes. M. Metaxas croit même savoir que les deux gouvernements ont mentionné expressément dans ces lettres le « *statu quo* existant », ce qui impliquerait par conséquent la reconnaissance de la part du cabinet de Belgrade de la situation de fait que l'Italie a créée à son profit en Albanie.

En ce qui concerne l'éventualité des tractations entre la Hongrie et la Yougoslavie, impliquant confirmation réciproque des frontières actuelles et peut-être un nouveau statut des minorités dans un sens plus libéral, le ministre de Roumanie ne les considère nullement comme invraisemblables. M. Lugosiano m'a confié, d'autre part, qu'il avait été à nouveau l'objet d'invites très nettes de la part du comte Ciano pour la conclusion d'un accord politique direct entre la Roumanie et l'Italie, et il m'a paru assez favorable à la perspective d'une semblable négociation. Le ministre italien des Affaires étrangères voudrait mettre à la base de l'entente italo-roumaine un rapprochement magyaro-roumain, mais le gouvernement de Bucarest ne saurait admettre, m'a dit M. Lugosiano, qu'un tel rapprochement fût réalisé sous l'égide de l'Italie.

L'ambassadeur d'Allemagne qui a vu récemment le ministre de Roumanie lui a par ailleurs indiqué, après avoir déclaré que la politique française des pactes multilatéraux et des accords de sécurité collective avait définitivement fait faillite dans la région danubienne et dans l'Europe centrale, qu'un traité entre le Reich et la Tchécoslovaquie était impossible à accomplir actuellement en raison de la situation des minorités dans la République tchécoslovaque et de l'accord tchéco-soviétique. Quant à la restauration des Habsbourg, le gouvernement allemand la considérait, à en croire M. von Hassell,

(1) Télégramme dont le sens est pour l'essentiel résumé ici.
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 201.

comme une affaire extrêmement sérieuse et susceptible de comporter des conséquences imprévisibles, mais il n'avait effectué aucune démarche ni à Rome, ni ailleurs qui ait pu déterminer la volte-face de la politique italienne à ce sujet[1]. Celle-ci aurait été provoquée par l'imminence de l'accord avec la Yougoslavie, l'Italie ayant alors estimé qu'elle devait accorder au cabinet de Belgrade cette satisfaction qui lui paraissait de nature à faciliter les pourparlers en cours. En Autriche, le gouvernement fasciste développerait une réelle activité dans le domaine économique et se préparerait à accorder des satisfactions plus larges encore au cabinet de Vienne.

A ce propos, je crois devoir signaler qu'il est assez singulier de voir l'Italie faire soi-disant tant d'efforts économiques en faveur de l'Autriche au moment où d'après différents indices, elle paraît considérer la partie comme tout à fait perdue à Vienne sur le plan politique. C'est ainsi que le comte Ciano a exposé tout récemment que l'Anschluss était désormais inévitable à un journaliste étranger qui est tout acquis au gouvernement italien[2] et qui s'est empressé de répéter ces propos aux représentants diplomatiques français et de plusieurs pays amis de la France, ainsi qu'à quelques-uns de ses confrères français. Le ministre des Affaires étrangères aurait même ajouté, pour expliquer qu'il prenait si facilement son parti de l'extension des limites de l'Allemagne jusqu'aux confins italiens, que la frontière du Brenner était plus facilement défendable qu'un fleuve, « puisque six mois par an il n'y a que des neiges, et le reste du temps ce n'est que du roc ».

Le ministre des Affaires étrangères a communiqué sommairement aux représentants de la Turquie et de la Grèce auprès du Quirinal la teneur des accords de Belgrade et il a, paraît-il, été félicité par l'ambassadeur d'Angleterre pour les résultats obtenus. Sir Eric Drummond considère, m'a-t-on dit, que la Yougoslavie n'a pas accordé à l'Italie tout ce qu'elle désirait et notamment l'alliance militaire qu'aurait, d'après lui, recherchée en l'occurrence le gouvernement de Rome.

243

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 71/S [3]. Très secret. *Rome, 10 avril 1937.*

I. Je tiens de source sûre et très directe que Ciano, s'entretenant ces jours derniers longuement et en confiance avec un étranger parfaitement averti des questions de politique extérieure, a émis en substance les opinions sui-

(1) Sur cette « volte-face », voir les n°s 34 (et note), 42, 45.
(2) Voir ci-après le n° 243.
(3) Extraite des archives de la Guerre.

vantes, dont la première est assez surprenante dans la bouche d'un ministre des Affaires étrangères d'Italie :

a. *Au sujet de l'Autriche.* — Toute la jeunesse autrichienne est naziste et les partisans de l'autonomie finiront par être débordés un jour ou l'autre, quoi qu'on puisse tenter pour retarder cette échéance.

L'Anschluss est donc à considérer comme un événement inéluctable dans un avenir indéterminé [1].

La perspective du voisinage allemand au Brenner est grosse de conséquences pour l'Italie. Heureusement, a-t-il ajouté, que le Brenner n'est pas une mauvaise frontière comme le Rhin, mais une frontière naturelle, « avec la neige huit mois de l'année et pendant les quatre autres, une région rocheuse et escarpée avec peu de passages, donc très facile à défendre ».

b. *Au sujet de l'Allemagne.* — Nous n'avons pas d'alliance militaire. Mais nous avons convenu d'étayer nos politiques pour toutes les questions où nos intérêts sont complètement indépendants les uns des autres; et *a fortiori*, là où ils sont convergents.

c. *Au sujet de la Yougoslavie.* — Notre rapprochement avec la Yougoslavie a été bien accueilli à Berlin puisqu'il renforce la politique de l'Italie en Méditerranée, où ne sont pas en jeu des intérêts allemands. A ce moment, l'interlocuteur s'est étonné et a invoqué l'éventualité d'une poussée germanique sur Trieste ou vers les Balkans, rappelant le temps du *Drang nach Osten* et de la *Bagdadbahn.*

Précisément, a répondu Ciano, nous devons aussi envisager que l'entente italo-yougoslave peut devenir pour nous à un certain moment une garantie contre une trop grande extension du germanisme vers les Balkans.

II. Plusieurs renseignements sont parvenus à cette ambassade ces temps derniers quant aux renforcements auxquels on procède actuellement du côté italien dans les fortifications à la frontière autrichienne, notamment au Brenner et au Tarvis. En sus de certaines conversations à ce sujet tenues par des officiers généraux et supérieurs italiens, un avocat de Trieste, passant pour avoir beaucoup d'accointances avec le régime, a déclaré en propres termes à un de nos compatriotes ce qui suit : « Nos frontières du côté autrichien ont été renforcées de telle sorte qu'elles présentent aujourd'hui une garantie de sécurité au moins comparable à celle que peut vous assurer votre ligne Maginot, et l'Allemagne ne nous inspirerait le cas échéant aucune crainte. »

On peut se demander si les propos prêtés à Ciano sur l'Autriche (et que je considère pour ma part comme très fidèlement rapportés) traduisent bien sa pensée quant à l'Anschluss.

Quoi qu'il en soit, il apparaît bien que le gouvernement italien, en dépit de sa collaboration politique actuelle avec l'Allemagne, ne perd pas de vue le danger que présenterait pour lui une réalisation éventuelle de l'Anschluss, puisqu'il se préoccupe dès maintenant de parer aux inconvénients futurs d'une contiguïté immédiate entre le Reich et ses provinces adriatiques.

(1) *Note du document :* Ici une phrase dont il a attribué la paternité à un de ses sous-ordres du palais Chigi : « C'est nous qui avons nourri le chapon, mais ce n'est pas nous qui le mangerons».

P. S. — 10 avril 1937, soir : Il résulte d'une conversation avec notre chargé d'affaires que l'informateur ci-dessus visé est connu de lui comme une personne tout acquise au palais Chigi, qu'il a d'ailleurs fait exactement (à ce que nous venons d'apprendre) la même confidence relative à l'Autriche à plusieurs représentants diplomatiques de pays amis de la France et, sous une forme atténuée, à certains journalistes français. Notre chargé d'affaires en conclut donc qu'on se trouve en présence d'une manœuvre dictée par le comte Ciano et organisée par lui dans le but de faire impression sur les milieux diplomatiques français et francophiles.

244

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 974 à 976. Très urgent. *Londres, 11 avril 1937, 13 h. 15, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 19 h. 35, 20 h. 10.)

Les autorités de Burgos ont fait savoir au gouvernement britannique qu'elles s'opposeraient à l'entrée de tout navire dans le port de Bilbao. Les ministres des départements intéressés examineront cet après-midi même à Londres la situation qui est ainsi créée.

En me faisant cette communication, sir George Mounsey a exprimé le désir de savoir si le général Franco nous avait fait une notification analogue et, dans l'affirmative, quel était le point de vue du gouvernement français.

J'ai demandé à mon interlocuteur si la communication du général Franco n'équivalait pas à une déclaration de blocus.

Il m'a répondu que c'était en effet le cas et que les autorités rebelles bloquaient *effectivement l'accès du port*. Forcer le blocus en faisant accompagner les navires de commerce par des navires de guerre serait assumer une attitude dont les conséquences pouvaient être graves. Sir George Mounsey ignorait si les mesures prises par les autorités de Burgos avaient un caractère permanent ou si elles étaient seulement provisoires.

Conformément aux indications que m'a transmis le directeur politique, j'ai fait savoir à sir George Mounsey que le gouvernement français considérerait, en principe, comme inadmissible qu'on interdise à des bâtiments français l'accès d'un port espagnol alors qu'il garantit que ces bâtiments ne contiennent ni armes, ni volontaires. J'ai ajouté qu'en fait, il irait aussi loin que le gouvernement britannique pour assurer la protection des bâtiments battant le pavillon national. Mais il ne pourrait pas se rallier à une solution qui impliquerait une reconnaissance du gouvernement de Burgos ou de sa qualité de belligérant.

J'ai indiqué enfin que nous n'avions reçu, jusqu'à présent, aucune notification à ce sujet et que nous ne jugerions sans doute pas à propos de répondre si nous en recevions une.

D'après les renseignements complémentaires que m'a donnés sir George Mounsey, c'est bien, ainsi que mon télégramme précédent l'a indiqué, un blocus que désirent établir les autorités de Salamanque qui, dans leur communiqué, n'ont pas fait de distinction entre « eaux territoriales » et « eaux non territoriales ».

Cependant, sir Henry Chilton croit que les navires de guerre nationalistes éviteraient de provoquer des incidents dans les eaux non territoriales. Par contre, ils emploieraient probablement la force pour empêcher des navires de pénétrer dans les parages de Bilbao.

245

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 263 à 265. Secret. Réservé. *Varsovie, 11 avril 1937, 20 h. 39, 20 h. 37, 20 h. 38.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h. 5; le 12, 2 h. 30.)

Le service de presse du ministère des Affaires étrangères, par des interventions quotidiennes auprès des journaux qui se prêtent à ses directives, s'efforce en ce moment d'empêcher la presse de publier informations ou articles désagréables à l'Allemagne ou susceptibles de faire apparaître, sous un jour défavorable, la politique suivie par M. Beck à l'égard du IIIe Reich.

Il fait pression en ce sens quand il s'agit de Dantzig ou des récents incidents polono-allemands (1).

Il s'est employé à empêcher la presse de donner une trop large publicité à l'encyclique relative aux affaires d'Allemagne(2). Il s'est attaché également à détourner la presse polonaise de s'approprier les observations récentes concernant l'éventualité d'un rapprochement entre Berlin et Moscou(3). A ce point de vue, il a été plus loin encore : il a invité certains journaux à affirmer que ces informations avaient été imaginées et lancées par le Quai d'Orsay.

Ces instructions des collaborateurs de M. Beck ne sont pas — ma correspondance l'indique — rigoureusement observées : l'opinion est en ce moment plus forte que les « disciples » du ministre (ma dépêche no 172) (4). On cons-

(1) Allusion notamment à la manifestation de Graudeuz. Voir ci-dessus le no 223 (et note).
(2) Sur cette encyclique, se reporter ci-dessus au no 144.
(3) Sur cette éventualité, voir ci-dessus les nos 192, 229.
(4) Dépêche du 7 avril non retenue. Elle reproduisait en annexe la déclaration commune des partis polonais de Tchécoslavaquie, visant à la défense des droits de la minorité polonaise en ce pays.

tate à Varsovie, et plus encore en province, le développement d'un sentiment populaire fait de méfiance et d'alarme vis-à-vis du IIIe Reich, en même temps que de mauvaise humeur à l'égard de M. Beck.

En rentrant à Varsovie, après une absence de trois mois, le ministre des Affaires étrangères ne peut manquer de s'en apercevoir. Il est permis de supposer d'ailleurs qu'il y verra une raison de plus pour multiplier ses voyages à l'étranger et les rencontres politiques, grâce auxquelles il compte faire impression sur les esprits de ses compatriotes et remonter le courant.

246

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [1]. *Londres, 11 avril 1937.*

M. Spinasse[2] a eu, au cours de cette semaine, un certain nombre d'entretiens sur les questions d'ordre économique dont il tiendra sans doute à rendre compte directement lui-même au président du Conseil et à M. Delbos. J'ai adressé, avant-hier, au Département un compte rendu très sommaire de son entrevue avec M. Runciman et avec sir Frederick Leith-Ross, et je vous serais reconnaissant de le tenir pour confidentiel.

M. Spinasse a eu également une conversation avec M. Norman Davis dont il m'a fait une relation et qui a touché à toutes espèces de sujets, d'un plan beaucoup plus général que celui de la conférence des sucres. M. Norman Davis a marqué d'abord son intérêt pour l'enquête confiée à M. Van Zeeland[3] et en demandant si elle avait quelque chance de conduire à des résultats positifs.

Le ministre français a répondu qu'il serait vain de garder quelque espoir tant que l'Allemagne persistera dans son *dumping* (qui nous oblige par exemple à maintenir des contingents de protection et le contrôle des changes). M. Norman Davis n'a pas paru considérer comme impossible que l'Allemagne et l'Italie n'entrent dans cette voie, si elles avaient chance d'obtenir en même temps certains crédits qui infuseraient une vigueur nouvelle à leur production.

M. Spinasse ayant objecté que ces crédits ne pouvaient se concevoir que dans une atmosphère très différente de celle qui prévaut aujourd'hui, le délégué américain a admis que la situation européenne ne pourrait être rétablie qu'en passant par les trois stades suivants :

(1) Extraite des papiers Léger.
(2) Qui représentait la France à la conférence du sucre, réunie pour aboutir à un arrangement international sur le commerce de ce produit.
(3) Sur cette enquête, voir ci-dessus le n° 222 (note) ; ci-après les nos 308, 432, 446.

1° Celui d'un accord politique permettant d'obtenir une détente générale;

2° Celui d'accords économiques;

3° D'un accord sur le désarmement.

M. Norman Davis comprend que l'Angleterre ait besoin de reconstituer ses armements et sa défense nationale pour faire pièce aux dictatures, mais il se demande si elle ne se laisse pas trop entraîner par cet élan et s'il n'en résulte pas un raidissement dangereux. Il a marqué en passant un peu d'humeur en présence de la tendance britannique à écarter la réunion du Bureau du désarmement, en faisant observer qu'il viendrait peut-être un moment où les dictatures, se sentant à bout de souffle, pourraient être disposées à envisager un arrangement.

Mais il s'est nettement dérobé lorsque M. Spinasse lui a parlé, en termes très généraux, d'une initiative possible de l'Amérique en faveur de la paix[1]. Il a déclaré que ceci concernait plutôt M. William Bullitt qui revient ces jours-ci des États-Unis et qui sera sans doute en mesure de répondre aux sondages dont il aurait été l'objet antérieurement de la part du gouvernement français.

Le délégué des États-Unis a manifesté aussi une certaine déception de l'insuccès de ses tentatives pour arriver à un accord commercial avec le Royaume-Uni. Ceci semble d'ailleurs le but principal de sa visite à Londres, et les Anglais, de leur côté, ne veulent pas s'engager avant la conférence impériale qui doit commencer après le couronnement.

J'ai attiré l'attention de M. Spinasse, qui d'ailleurs paraît avoir abordé ces conversations dans un esprit prudent et modéré, sur les deux points suivants : d'abord, il ne faut pas faire trop de fond sur les dissentiments anglo-américains qui sont toujours relevés avec insistance de part et d'autre, mais qui finissent toujours par disparaître, et surtout ne pas chercher à les exploiter. En second lieu, nous devons veiller également à ne pas donner aux uns et aux autres l'impression que nous souhaitons tellement cet arrangement général d'ordre économique que nous ferions au besoin de très larges concessions sur des questions intéressant d'ailleurs surtout nos amis.

M. Spinasse a cru remarquer quelque impatience chez M. Norman Davis, en présence de l'intransigeance anglaise en matière coloniale [2]. Son impression est peut-être justifiée, mais nous aurions tort d'appuyer sur cette corde.

Vous voyez que le champ de ces entretiens dépasse assez nettement le domaine technique et touche à des questions d'ordre purement politique. La conversation est beaucoup plus facile avec les Américains qu'avec les Anglais, mais après tout M. Norman Davis n'a aucune instruction précise. Il se borne à traduire ce qu'il croit être la pensée du Président et nous devons, par conséquent, envisager ses propos avec quelque réserve.

[1] Voir ci-dessus le n° 132.

[2] Sur cette intransigeance, voir ci-dessus les n°s 101 (et note) et 102.

247

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BELGRADE, PRAGUE, BUCAREST, LONDRES, ROME, VIENNE, BUDAPEST, VARSOVIE.

T. nos 205-206; 198; 185; 908; 424; 97; 82; 206. *Paris, 12 avril 1937, 17 h. 20*[1].

Je me réfère à votre lettre nº 157 [2].

L'avis de M. Krofta répond exactement à la situation et il nous convient encore moins qu'à un pays de la Petite Entente d'insister auprès de la Yougoslavie. C'est pour répondre à l'intérêt de la Petite Entente et au désir de ses membres que nous nous sommes montrés disposés, si eux-mêmes se donnaient entre eux des garanties d'assistance, à leur donner des assurances supplémentaires.

On ne saurait par suite présenter comme le refus d'une demande française l'ajournement à Belgrade d'un projet de resserrement entre les gouvernements de la Petite Entente [3] qu'il appartient à eux seuls de réaliser. C'est là une manœuvre qu'en Italie, notamment, la presse a tentée et à laquelle il importe de ne fournir aucun prétexte. Par contre, il convient de confirmer les trois pays amis dans le sentiment que, pour n'avoir pas, en cette occasion, donné une forme plus précise à leur solidarité, celle-ci demeure entière si même les circonstances ne l'ont pas accrue.

248

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1492. *Berlin, 12 avril 1937, 19 h. 44.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

L'incident des drapeaux tricolores, marqués d'emblèmes révolutionnaires, qui ont été hissés à l'entrée de l'exposition de Paris a été largement exploité par la presse allemande. Plusieurs journaux berlinois ont publié des photographies de ces drapeaux. Ils s'en sont servi comme d'un témoignage à l'appui de la campagne qu'ils ont reprise depuis peu et qui tend à faire croire que la révolution est à nos portes.

(1) Par courrier.
(2) La D. nº 157 de Belgrade, du 3 avril, consacrée au projet de pacte entre la Petite Entente et la France, n'a pas été retrouvée.
(3) Sur la conférence de Belgrade qui conclut à cet ajournement, voir ci-dessus les nos 203, 204, 210 à 212, 221.

249

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1491. *Berlin, 12 avril 1937, 19 h. 42.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le résultat de l'élection d'hier à Bruxelles [1] a déçu les espoirs que l'on avait formés ici. On ne l'avoue pas franchement; mais on le laisse deviner. L'importance de l'intervention du cardinal-archevêque de Malines a été soulignée avec d'autant plus d'insistance qu'on y a trouvé une occasion opportune de faire ressortir qu'en tous pays, l'Église catholique sort de son rôle et se mêle des luttes politiques.

250

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 986, 987. *Londres, 12 avril 1937, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 22 h.)

Le secrétaire d'État qui doit prononcer ce soir un discours à Liverpool avait prié lord Plymouth de me mettre au courant de son dernier entretien avec l'ambassadeur d'Italie. M. Dino Grandi lui a fait savoir qu'il était prêt à admettre l'ouverture d'une discussion sur le rappel des volontaires, s'il était entendu que le Comité s'abstiendra pour le moment d'examiner les dernières accusations lancées contre l'Italie par le gouvernement de l'U.R.S.S. Lord Plymouth, toujours préoccupé d'arriver à des résultats pratiques, essaye d'amener l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à admettre cette solution.

Comme je lui faisais remarquer que le Comité ne pourrait en aucun cas renoncer à une définition qui constitue l'une de ses attributions essentielles, lord Plymouth m'a assuré qu'il s'agissait uniquement d'une question d'opportunité et que, si la discussion du rappel des volontaires ne donnait pas de résultats satisfaisants, les puissances seraient toujours libres d'en revenir à leur ancienne procédure, toute stérile qu'elle se soit révélée à l'expérience.

S'il arrivait à un accord avec les délégués de l'Italie et de l'U.R.S.S., le président du Comité serait d'avis de provoquer une réunion le plus tôt possible, mardi ou jeudi par exemple.

(1) De M. Van Zeeland comme député de la capitale, vainqueur du leader rexiste M. Degrelle (voir ci-dessus le nº 133, note). L'archevêque de Malines avait déclaré de « Rex » que ce parti constituait un « danger pour le pays et pour l'Église ».

251

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 267. Confidentiel. *Varsovie, 12 avril 1937, 20 h. 26.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Depuis les récentes conversations de Belgrade, la légation de Yougoslavie à Varsovie a reçu des instructions lui prescrivant de présenter aux journalistes polonais la Petite Entente comme plus solide que jamais.

Ceci est d'autant plus caractéristique que, depuis plusieurs mois, la légation de Yougoslavie, comme d'ailleurs la légation de Roumanie, paraissent s'attacher à ne pas parler de la Petite Entente, et éviter visiblement de se « compromettre » avec les Tchécoslovaques.

252

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 995 à 997. Très confidentiel. Réservé.

Londres, 12 avril 1937, 22 h. 55.

(*Reçu :* le 13, 2 h., 1 h.)

Le secrétaire d'État permanent du Foreign Office, abordant cet après-midi la question des négociations avec la Belgique, m'a dit que, quoique dans l'ensemble le projet de note soumis par nous au Foreign Office [1] n'ait soulevé de sa part que des observations de pure forme, il ne partageait pas notre manière de voir sur deux points importants. Le premier vise le maintien des forces armées de la Belgique sur lequel le Foreign Office estimerait préférable d'appuyer conformément au texte que je vous ai transmis (voir mon télégramme nº 970)[2], afin que le gouvernement belge ne se juge pas autorisé à en revenir au statut de la neutralité pure et simple et reconnaisse la nécessité d'entretenir sa défense au maximum de sa puissance effective.

(1) Du 19 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 128 (annexe).
(2) Du 10 avril, ci-dessus publié sous le nº 238.

Le second, qui s'inspire de considérations émises par sir Robert Vansittart à titre personnel, concerne le membre de phrase « laissant au gouvernement belge le soin de déterminer lui-même la mesure dans laquelle pourra être assurée cette assistance ». Sir Robert Vansittart estime que cette rédaction pourrait se retourner contre nos intérêts dans le cas où le gouvernement belge, dont l'attitude a si sensiblement évolué depuis dix-huit mois, accentuerait davantage cette transformation. « Entre les courants opposés qui se manifestent en Belgique, a-t-il ajouté, nous ne pouvons savoir lequel l'emportera finalement. Pour le moment nos garanties reposent sur le gouvernement et sur la personne de M. Van Zeeland, mais sommes-nous assurés qu'un autre cabinet, sous la pression d'une puissance étrangère, n'interprétera pas cette déclaration au rebours de ce qu'attend le gouvernement français et ne s'en prévaudra pas pour limiter l'assistance éventuelle de la France et de l'Angleterre ? »

Le sous-secrétaire d'État permanent estime donc que nous agirions prudemment en supprimant les mots dont il s'agit dans notre rédaction définitive. Il resterait à voir si l'avertissement que le gouvernement français désire faire tenir à Bruxelles ne pourrait pas lui être donné verbalement, par exemple, ou sous une forme qui ne serait pas susceptible d'être exploitée plus tard contre les deux puissances garantes.

253

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 425 à 428. Confidentiel. *Vienne, 12 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 12 h.)

Le Chancelier, au cours de notre dernier entretien, m'a mis au courant de l'état de ses pourparlers avec M. Seyss-Inquart pour l'incorporation des nationaux dans le Front patriotique. On discute encore certaines formules, mais un accord de principe est déjà acquis sur quelques points; M. Seyss-Inquart, qui assumerait dans le Front la direction de la section pour la politique du *Volkstum*, s'engage à ne prendre aucune directive ni à Berlin, ni à la légation d'Allemagne. Il déclare reconnaître sans réserve l'indépendance de l'Autriche. Il la proclame même nécessaire aux intérêts du germanisme, la mission de l'Autriche étant d'entretenir l'idée allemande dans les états successeurs de l'ancienne monarchie.

(1) Par avion.

Bien que M. Seyss-Inquart ne soit pas le chef d'un groupe important, le Chancelier n'en escompte pas moins qu'il serait suivi par une partie des « nationaux », tandis que les nazis extrémistes dans leurs tracts occultes ont déjà pris parti contre lui. L'opposition serait ainsi coupée, selon la tactique de l'ancienne monarchie qui s'était toujours efforcée de scinder les germanophiles en plusieurs fractions.

254

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 429 à 436. *Vienne, 12 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 12 h.)

Le Chancelier, que j'avais tenu à voir avant mon prochain départ en congé, m'a confirmé qu'il se rendrait en Italie à la fin du mois entre le 20 et le 24.

M. Hoyos, président de la diète fédérale, qui s'était rendu à Rome au congrès de l'Union parlementaire, a été reçu par le Duce; mais celui-ci lui a seulement parlé de l'incident du match de football (mon télégramme no 407) (2) que l'on semble vouloir, du côté italien, systématiquement grossir. C'est une échappatoire, m'a dit M. Schuschnigg. Le Duce a parlé de cela au comte Hoyos pour ne pas avoir à lui parler d'autre chose.

M. Schuschnigg se propose d'entretenir le Duce des deux questions qui lui tiennent actuellement le plus à cœur : 1o la restauration, 2o les rapports de l'Autriche avec la Petite Entente et plus spécialement avec la Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne la restauration, M. Schuschnigg garde la même position; il assurera le Duce qu'aucune aventure n'est à craindre de sa part, mais il précisera que la mystique légitimiste est le seul obstacle qu'il puisse efficacement opposer au dynamisme nazi. Il laissera donc libre cours à l'action des légitimistes, leur demandant seulement de ne pas fixer des dates trop rapprochées ou même trop précises à leurs prophéties.

M. Schuschnigg ne doute pas que le Duce se range à son point de vue. Il se défie seulement de la mauvaise volonté du comte Ciano qu'il soupçonne de parti pris contre l'Autriche : « Avec lui, m'a-t-il dit, je ne puis parler. Il est satisfait de lui-même ».

M. Schuschnigg craint par contre que le Duce ne reste très prévenu contre la Tchécoslovaquie et qu'il soit difficile de le convaincre que le rapprochement entre Prague et Vienne représente une sécurité nouvelle pour l'Italie. Quant

(1) Par avion.
(2) Ce télégramme relatait l'annulation d'un match France-Italie par le gouvernement de Rome.

à lui, le Chancelier est décidé à persister dans la voie où il s'est engagé. Il a la plus grande confiance dans M. Hodza : « Mes relations avec Prague n'ont cessé de s'améliorer ».

J'ai demandé à M. Schuschnigg ce qu'il pensait d'un accord entre Berlin et Prague. « Je le crois impossible, m'a-t-il dit; M. von Neurath, lorsqu'il était à Vienne, s'était montré très négatif à cet égard et avec le parti Henlein aucune entente sérieuse n'est possible. C'est un mouvement totalitaire dirigé de Berlin par le parti. M. Hodza a adopté la seule voie possible en cherchant à s'entendre avec les activistes. S'il parvenait à diminuer la misère économique dans le pays des Sudètes, un grand pas serait fait vers la pacification ».

Le Chancelier espère également améliorer ses relations avec la Yougoslavie. Il n'a jamais été question pour lui d'aller à Belgrade comme l'ont prétendu les informations de presse inventées de toutes pièces, car non seulement il n'y a pas songé, mais il n'a reçu aucune suggestion dans ce sens ni de Rome ni de Prague. Peut-être M. Schmidt ira-t-il cet été voir M. Stoyadinovitch à Bled.

M. Schuschnigg souhaiterait pouvoir venir à Genève à la session de mai pour prendre contact avec les représentants de la France et de l'Angleterre, mais il voudrait être auparavant certain qu'il n'éclatera pas un conflit entre l'Italie et la Société des Nations, car cela le placerait dans une situation difficile. Il ne prendra de décision à cet égard qu'après le voyage de M. Schmidt à Londres et à Paris [1].

255

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 503. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 12 avril 1937, 19 h.*

(*Reçu :* le 13, 15 h.)

Au sujet du voyage que l'attaché commercial à l'ambassade d'Angleterre doit faire demain, paraît-il, à Salamanque avec une personnalité espagnole du monde des affaires, on émet la supposition que M. Pack pourrait être chargé de négocier un accord pour assurer en toutes circonstances la continuation du commerce par lequel l'Angleterre reçoit le minerai de fer de Bilbao.

[1] **Qui n'aura lieu que les 18 et 19 mai, en ce qui concerne Paris (voir ci-après le nº 448 et note).**

La question des quatre cargos britanniques destinés à Bilbao qui attendent actuellement à Saint-Jean-de-Luz[1] pourrait être réglée du même coup, mais il va de soi que les livraisons de minerai constituent pour l'Angleterre un intérêt permanent d'une beaucoup plus grande importance et que l'industrie britannique peut avoir le désir de sauvegarder cet intérêt quel que soit le sort de Bilbao.

256

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 498. *Saint-Sébastien* (*par Saint-Jean-de-Luz*), *12 avril 1937*[2].

(*Reçu :* le 13, 17 h. 30.)

Sous le bordereau nº 403 [Europe] du 9 avril, le Département a bien voulu me communiquer la copie de la dépêche nº 150 du 13 mars [3] par laquelle notre ambassadeur en Pologne avait annoncé la publication, dans les journaux de ce pays, d'un communiqué où l'ambassade d'Italie démentait la présence en Espagne de « troupes régulières italiennes et de divisions de Chemises noires ».

Le plus récent renseignement que j'ai recueilli au sujet des contingents italiens en Espagne, et qui provient d'une source sérieuse, indique d'après la déclaration même d'une personnalité militaire italienne que les contingents en question s'élèveraient au total, dans la zone espagnole soumise au général Franco, à 55.000 hommes environ. Ils équivaudraient à trois fortes divisions d'environ 18.000 hommes chacune. Ils seraient constitués, du moins en grande partie, par des volontaires qui avaient contracté un engagement de trois ans afin de servir en Abyssinie et qui, vu la pacification de ce pays, n'ont plus de rôle à y jouer. Beaucoup d'entre eux seraient venus directement de l'Afrique orientale, sans avoir passé par l'Italie.

Ce renseignement ne paraît pas littéralement inconciliable avec l'affirmation selon laquelle les combattants de la zone occidentale d'Espagne ne forment ni des « troupes régulières italiennes », ni des « divisions de Chemises noires ». Il se peut en effet que les volontaires recrutés pour l'Abyssinie constituent des unités appelées d'un autre nom.

Les contingents italiens paraissent se déplacer actuellement vers le nord-est de Valladolid, ce qui confirmerait une précédente information relative à l'éventualité d'une opération offensive vers les régions comprises entre Gijon et Santander.

(1) Sur l'affaire des cargos anglais destinés à Bilbao, voir ci-dessus le nº 244; ci-après les nos 264, 271, 291, 328.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Dépêche dont l'essentiel est résumé ici.

257

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 501. *Saint-Sébastien* (*par Saint-Jean-de-Luz*), *12 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 13, 17 h. 30.)

Renseignements militaires fournis par des agents (sous réserves).

1. Plusieurs escadrilles d'avions italiens (une soixantaine d'appareils nouveaux et particulièrement rapides) sont arrivées dernièrement en Espagne. Leur envoi avait pour but de rétablir l'équilibre qu'on jugeait avoir été rompu, au détriment du général Franco, par d'autres fournitures récentes d'avions aux forces de Valence.

D'autre part, les contingents italiens combattant en Espagne sont munis de fusils chromés qui ne se rouillent pas, de mitrailleuses Fiat et de voiturettes électriques très maniables dont la longueur ne dépasse pas deux mètres.

2. L'U.R.S.S. a expédié au gouvernement de Valence des chars d'assaut armés d'un canon de 40 m/m qui sont fabriqués aux États-Unis et vendus à la Russie soviétique. L'inscription en langue anglaise et le numéro du brevet sont dissimulés par une plaque de réception avec inscription en langue russe.

3. On fabrique à Bilbao des chars d'assaut copiés d'après un modèle russe. Ils sont armés de deux mitrailleuses Colt jumelées.

4. De son côté, l'armée Franco commencerait à recevoir de petits chars d'assaut fabriqués à Saragosse.

5. La capture récente de divers navires soviétiques qui tentaient d'amener du matériel en Espagne a permis aux autorités militaires de Salamanque de s'emparer d'armes intéressantes, notamment plus de 500 fusils mitrailleurs, de nombreuses mitrailleuses Lewis montées sur roues caoutchoutées et dix-huit batteries de canons de 155 m/m, modèle français, fabriqués en U.R.S.S. (Si cette dernière information est exacte, l'Espagne pourra sans doute se dispenser d'acheter la licence française que le Creusot était sur le point de lui vendre l'année dernière pour la fabrication du 155).

6. La Légion étrangère espagnole ne comprend plus guère d'éléments datant des premiers temps de la guerre civile : les pertes qu'elle a subies ont obligé à renouveler ses effectifs qui actuellement se composent surtout d'Espagnols, avec environ 30 % de Portugais.

[1] Par courrier, en clair.

258

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 338. Réservé. *Prague, 12 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 14, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 335 (2).

Le ministre étant toujours souffrant, j'ai vu tout à l'heure le directeur politique.

Celui-ci n'a ajouté que peu de chose aux renseignements que m'avait donnés M. Benès sur les discussions et conversations de Belgrade.

Au sujet des accords d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente, M. Fierlinger m'a dit toutefois qu'au sein du Conseil, la reprise de l'examen de la question avait été envisagée en corrélation avec les négociations en vue de la conclusion du pacte de l'ouest.

Au sujet du pacte avec l'Italie, les hommes d'État yougoslaves ont dit avoir consulté Londres. Il leur aurait été recommandé de conclure un accord de mince substance. C'est ce qu'ils ont prétendu avoir fait.

259

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 505. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 12 avril 1937* (3).

(*Reçu :* le 13, 17 h. 30.)

Selon un renseignement qui me parvient ce soir, les autorités militaires de Saint-Sébastien feraient installer des pièces d'artillerie sur le mont Urgull qui domine à la fois la plage de Gros et la rade proprement dite, ainsi que près du village d'Igueldo, situé sur la crête qui longe la mer, à l'ouest de la rade et à cinq kilomètres environ du phare. Avec ces canons et ceux dont l'installation a été précédemment annoncée près du « tir aux pigeons », l'on assurerait un ensemble de défense côtière couvrant le goulet de Pasajes, les deux plages

(1) Par avion.
(2) Ce télégramme, du 10 avril, est reproduit ci-dessus sous le nº 240.
(3) Par courrier, en clair.

de Saint-Sébastien avec la rade que borde l'une d'elles et probablement aussi les abords de l'estuaire du rio Oria, soit en tout une étendue de côte d'environ 20 kilomètres avec un port très abrité pour sous-marins et bâtiments légers (Pasajes), une rade assez médiocre pour petites unités (Saint-Sébastien) et un mouillage praticable par temps moyen pour de plus grands navires.

Les travaux s'exécuteraient avec l'aide de camions allemands transportant le matériel. On a l'impression qu'ils ont été poussés avec une certaine précipitation afin de prévenir les complications éventuelles qui auraient pu se produire avec l'Angleterre à propos de Bilbao. D'autre part, depuis cinq jours, l'éclairage public est entièrement éteint à Saint-Sébastien à partir de 22 h. 30 et dès ce moment les volets de toute pièce éclairée doivent être fermés. Cette dernière précaution serait prise en vu d'attaques par l'aviation du gouvernement de Valence.

Sans méconnaître l'importance que peut avoir dans l'avenir l'existence d'une base sérieusement protégée pour les sous-marins et les bâtiments légers sur la côte espagnole au voisinage de notre territoire (cette question a été examinée dans un de mes télégrammes précédents), je crois me rendre compte que la multiplicité même des batteries à l'installation desquelles on travaille n'engage pas à exagérer leur valeur. S'il s'agissait de mettre en place des canons de 380 comme autour du Ferrol et de La Corogne, ce n'est pas en quelques semaines que l'ouvrage pourrait s'exécuter et l'introduction même de ces pièces d'artillerie en Espagne passerait difficilement inaperçue. Je serais donc tenté de croire que les renseignements recueillis sur l'armement de la base Pasajes-Saint-Sébastien se rapportent, pour le moment du moins, à des canons d'un calibre voisin de ceux qui existaient déjà au fort de Guadalupe et au Mont Urgull, c'est-à-dire 150 m/m. On aurait toutefois affaire à du matériel plus moderne qui, tirant sous un angle convenable, atteindrait probablement une portée de 25 kilomètres au moins.

260

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MADRID,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 436/A [1]. Secret. *Valence, 12 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet E. M. A., 20 mai 1937.)

Le succès de Guadalajara [2] a eu des effets simultanés et contraires :

Il a donné à ceux qui s'occupent des affaires militaires l'illusion d'une amélioration des troupes républicaines assez grande pour leur permettre, dès à

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Voir ci-dessus le nº 142 (note).

présent, d'engager la contre-offensive (voir lettre sur la situation militaire) [1].

Il a incité les politiques à chercher à exploiter la victoire dans le domaine général. C'est à ce titre et parce qu'ils sont intimement liés à la marche des opérations, que j'ai l'honneur de vous signaler des faits qui semblent témoigner d'un esprit nouveau.

1° Un décret de la présidence du Conseil vient de paraître qui ouvre la porte, non à un compromis général qui est encore prématuré, mais à des compromis individuels.

Le gouvernement de Valence s'adresse à ceux qui dans le camp rebelle, tout en étant de fait avec les factieux, ne sont pas avec eux de cœur. Quant aux victimes républicaines, il leur adresse un hommage qui n'a rien d'un appel à la vengeance : « La République n'oubliera jamais ses martyrs : elle leur témoigne en ce jour sa reconnaissance émue ». Formule neutre qui a bien l'air de préparer une liquidation correcte du passé. Puis il parle de sa générosité et ouvre les bras « fraternellement » à ceux qui ont été trompés. Il leur promet même des récompenses.

Suivant les deux articles du décret.

« *Article premier.* — Les combattants factieux, nationaux ou étrangers qui seront faits prisonniers, auront leur vie respectée et sans perte de temps seront livrés aux autorités compétentes, aucune poursuite ne pouvant être engagée contre eux sans accord préalable du Conseil des ministres.

« *Article deuxième.* — Les combattants du camp rebelle, qui volontairement se présenteront à nos rangs, ont la promesse que leur vie sera respectée, en outre une information sera ouverte et s'il en résulte la preuve de leur adhésion à la République, le gouvernement reconnaîtra *les fonctions, situation et rang dont ils jouissent ou ont joui tant dans la vie civile que dans la vie militaire* ».

Il va sans dire que le gouvernement voit dans cette offre de pardon et d'oubli du passé une manœuvre habile pour tenter de dissocier la résistance adverse. Dans l'autre camp, des tentatives analogues ont été faites qui sont pareillement intéressées : mais dans la mesure où ces offres « généreuses » témoignent de la lassitude générale, dans la mesure où elles suggèrent que l'on croit moins à une victoire militaire totale qui permettrait la suppression brutale de l'adversaire, elles constituent un indice que l'on ne peut accueillir qu'avec satisfaction.

Il est bien sûr que dans ce pays-ci, la clémence ne peut être qu'un aveu d'impuissance et de lassitude. Il n'en reste pas moins que le jour où les deux partis seront convaincus de l'inutilité de la lutte, peut-être après s'être offert mutuellement la vie, rechercheront-ils les bases, encore impensables, d'un compromis.

2° Un autre indice réside dans les récentes déclarations de M. I. Prieto. Ce « monstre de souplesse », fort bavard d'ordinaire, était resté silencieux

(1) Dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, car elle concerne uniquement les opérations militaires.

pendant plusieurs mois. N'ayant pu supplanter son ennemi intime M. Largo Caballero, il s'était « garé » dans l'autre ministère de défense nationale, celui de l'Air et de la Marine. Par une curieuse ironie du sort, il en arriva, lui l'homme de toutes les transactions, d'avoir sous ses ordres, au moins théoriques, l'aviation russe, la force la plus irréductible à l'idée de toute transaction. Aussi se contenta-t-il de vivre. Le fait qu'il sort de son long silence est donc significatif.

Ses déclarations sont habiles : tout en y insérant le couplet rituel sur l'horreur de la trahison, il insiste surtout sur le danger que la présence des étrangers fait courir à l'Espagne : « Je fais l'honneur aux soutiens de la sédition de croire que la plupart d'entre eux n'ont jamais pensé que leur attitude mettrait en danger l'indépendance de l'Espagne. Ceux qui, en tramant la conjuration, préparaient du même coup l'invasion, ne savaient pas les risques immenses d'une pareille collusion...

« Plus la guerre durera, plus notre économie sera ruinée. Sa restauration pourra difficilement être réalisée sans l'aide de soutiens financiers extérieurs. L'Espagne, libre jusqu'à présent de dette extérieure, devra forcément consentir l'hypothèque que comporte un prêt de ce genre. Mais le dommage serait centuplé si les envahisseurs n'étaient pas rejetés hors du territoire national...

« La pauvreté dans laquelle vivent l'Allemagne et l'Italie ne leur permet pas de consentir à l'Espagne une aide financière de quelque ordre que ce soit ».

On voit le ton modéré et raisonnable de cet appel à peine voilé au patriotisme des « généraux traîtres », qui se sont trompés, mais qui, en tant que bons Espagnols, peuvent apercevoir l'impasse où les a engagés les concours italien et allemand. Les envahisseurs mêmes ne sont pas nommés. Le vague de l'expression n'interdit pas d'y comprendre les Russes, les subordonnés fort encombrants du même Prieto.

Si l'intelligence réaliste reprend ses droits, si l'on se met à parler économie et économie d'après guerre, peut-être est-il possible d'espérer la fin du piétinement sanglant en quoi se résolvent les opérations. Même Bilbao et Madrid prises péniblement, la solution purement militaire du conflit apparaît comme de moins en moins possible. Il faudra alors plus ou moins composer. Il ne faudrait sans doute pas pousser beaucoup M. Prieto pour lui faire dire que Madrid menacé « vaut bien une messe ». De l'autre côté, il faudrait aussi que les politiques l'emportent sur les croisés.

Restera dans les deux camps à se défaire des frénétiques et surtout des créanciers.

261

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1502, 1503. *Berlin, 13 avril 1937, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Le port de Kiel doit recevoir le 24 mai prochain la visite du croiseur japonais *Ashidara*, qui viendra dans les eaux européennes à l'occasion des fêtes du couronnement britannique. Ce sera la première fois depuis trente ans qu'un pareil événement se produira.

L'attaché naval du Japon en a d'ailleurs profité pour faire à un rédacteur du *Berliner Tageblatt* (13 avril) des déclarations débordantes de sympathie et d'admiration pour l'Allemagne, la discipline allemande, l'esprit militaire allemand, en général, et pour M. Hitler et le IIIe Reich, en particulier.

Je remarque, à ce propos, l'effort que déploient les Japonais pour cultiver l'amitié allemande et multiplier les manifestations de sympathie et d'attachement envers l'Allemagne. Mon collègue se répand en visites, en voyages, en discours. A chaque instant, la presse publie les comptes rendus de fêtes et de réceptions qui ont eu lieu, soit au Japon, soit en Allemagne. De nombreux Japonais séjournent à Berlin. Les chefs des missions diplomatiques japonaises en Europe paraissent d'ailleurs s'y donner rendez-vous et s'y livrer à des conciliabules mystérieux.

L'Allemagne se prête volontiers à cet échange d'amabilités; mais elle y apporte, semble-t-il, plus de réserve.

262

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 1507. *Berlin, 13 avril 1937, 19 h. 27.*

(*Reçu :* 21 h.)

D'une bonne source, on me dit que la situation économique dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Allemagne ferait assez amèrement ressentir au Reich les inconvénients de l'hostilité frénétique qu'il a toujours témoignée à l'U.R.S.S. La Russie, en effet, ne lui achète plus grand-chose et elle ne lui fournit plus grand-chose, dans un moment où il a cependant un besoin urgent de matières

premières. Les réflexions auxquelles se trouvent ainsi conduits, sinon les chefs du parti national-socialiste, du moins les dirigeants de l'économie et de l'armée, seraient, en partie, à l'origine des bruits suivant lesquels la politique allemande chercherait le moyen de se rapprocher des Soviets.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a déclaré à ce propos que son pays ne songerait aucunement, quant à lui, à modifier son attitude.

263

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1003. *Londres, 13 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 14, 9 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 897-898(2).

La Commission de jurisconsultes s'est réunie ce matin au Foreign Office, ainsi qu'il était prévu.

Sir William Malkin a ouvert la séance en déclarant qu'aux termes de son mandat, il appartenait à la Commission de présenter au Comité de non-intervention un avis sur trois problèmes, à savoir :

1º L'usage hors d'Espagne des actifs espagnols, notamment de l'or qui constituait la réserve légale de la Banque, depuis le début du présent conflit;

2º Les problèmes juridiques éventuellement soulevés par l'usage de ces actifs;

3º Le cas échéant, le lien de ces questions avec la non-intervention en Espagne.

Il a ensuite demandé aux représentants allemand et italien, dont les gouvernements avaient insisté pour l'examen de ces problèmes, s'ils avaient des faits précis à faire valoir touchant le premier point.

M. Tumedei et le Dr. Betz ont successivement répondu par la négative, mais ils ont insisté l'un et l'autre pour que la Banque d'Espagne soit invitée à faire connaître son bilan ou, si cette procédure n'était pas pratique, pour que les gouvernements participant au pacte de non-intervention veuillent bien indiquer dans quelles quantités et à quelles époques l'or de la Banque d'Espagne avait été importé sur leurs territoires respectifs.

Cette enquête, d'après le jurisconsulte italien, serait facile à effectuer auprès des douanes, des sociétés de navigation aérienne (qui, depuis la guerre, avaient en Europe un véritable monopole du transport de l'or), des compagnies d'assurances, enfin auprès des banques d'émission.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 3 avril, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire.

Le secrétaire du Comité de non-intervention a fait remarquer qu'il était douteux que des sociétés privées acceptent de donner des indications sur les opérations qu'elles ont effectuées.

M. Basdevant, pour sa part, a rappelé que la Commission avait pour but de faciliter au Comité l'organisation de la non-intervention en Espagne, mais qu'elle n'était pas appelée à examiner la situation monétaire de ce pays. Il était très douteux que l'on pût recueillir les indications désirées auprès de la Banque d'Espagne elle-même; par ailleurs, il était peut-être délicat de les demander aux gouvernements. Au surplus, la question n'était pas de savoir quelles quantités d'or avaient été exportées d'Espagne, ni à quelle époque, mais l'usage qui avait pu être fait des actifs espagnols en tant que ceux-ci auraient pu affecter le système de non-intervention. Il s'agissait d'ailleurs moins d'examiner les actes du passé que les possibilités de l'avenir; or ce n'étaient pas des chiffres qui pouvaient permettre de les apprécier. Il ne voyait pas en quoi la solution de problèmes de droit pouvait être tirée de l'examen des statistiques.

M. Tumedei a répliqué qu'en ce qui concerne l'or, il n'est pas possible de dissocier la notion de quantité et celle d'usage. Contrairement aux autres actifs, qui peuvent être consommés ou utilisés, l'or ne peut être que vendu. Le seul moyen de se rendre compte de l'usage qui en a été fait est donc d'en suivre les mouvements semaine par semaine. Ce point de vue a été appuyé par le représentant du Portugal.

En levant la séance, sir William Malkin a chargé le secrétaire du Comité de rédiger une formule demandant aux gouvernements de faire connaître l'utilisation dans leurs pays respectifs des avoirs espagnols depuis le mois de juin 1936. Cette formule sera examinée au cours d'une nouvelle réunion demain matin.

264

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 510. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 13 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 15, 11 h. 30.)

L'attaché commercial britannique dont on annonçait hier le départ pour Salamanque [2] ne s'y est pas rendu et j'ai déjeuné avec lui chez l'ambassadeur d'Angleterre.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Se reporter au T. nº 503 du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 255.

L'ajournement de son voyage semble avoir été causé en partie par une exigence des autorités espagnoles qui, craignant apparemment la circulation d'une automobile étrangère à l'arrière du front de Biscaye, l'avaient prié de faire cette fois le trajet en chemin de fer, ce qui comporte de longs délais.

Au sujet des pyrites, M. Pack m'a dit que les autorités de Salamanque avaient voulu astreindre l'Angleterre à ne pas réexporter les quantités qu'elle recevrait, mais que, du côté britannique, on n'avait pris aucun engagement à cet égard.

J'ai fait allusion au minerai de fer que fournit la région de Bilbao. M. Pack n'a pas contesté l'intérêt que ce produit présente pour l'Angleterre, mais il a ajouté que les autorités espagnoles auxquelles appartiendrait Bilbao, quelles qu'elles fussent, auraient de leur côté un intérêt au moins aussi grand à vendre ce minerai à l'Angleterre : car, parmi les acheteurs possibles, l'Angleterre est seule capable de payer l'Espagne en devises disponibles pour d'autres achats (pétrole, etc.), tandis que l'Allemagne ou l'Italie, par exemple, ne sauraient acquérir le minerai de Bilbao qu'en le troquant contre leurs propres marchandises.

L'entretien m'a laissé l'impression qu'il était dans l'intérêt commun des Anglais et des autorités de Salamanque, si celles-ci s'emparent de Bilbao, de conclure un accord pour continuer les livraisons de minerai.

A propos des cargos britanniques destinés à Bilbao et déroutés vers les eaux françaises (quatre sont maintenant à Saint-Jean-de-Luz et un à Bayonne), M. Pack m'a dit qu'ils étaient affrétés par les autorités basques pour de longues périodes (jusqu'à six mois) et que les affréteurs avaient payé, outre le frêt et le prix des cargaisons, des primes d'assurances onéreuses qui couvraient les risques de guerre. Aussi les capitaines de ces bateaux sont-ils désireux de tenter coûte que coûte l'entrée de Bilbao. D'ailleurs deux autres cargos britanniques qui n'avaient pu être déroutés, parce qu'ils n'avaient pas la T.S.F., ont réussi à pénétrer dans ce port.

Les mines inquiètent peu les capitaines des bateaux qui ont presque tous fait du dragage pendant la guerre. Il est vrai qu'il y a des mines en dérive qui restent capables d'exploser et que parmi celles qui sont ancrées, certaines paraissent avoir été posées jusqu'en dehors des eaux territoriales, abus sur lequel le gouvernement britannique a attiré l'attention de Salamanque; mais il y a aussi de fausses mines faites uniquement pour effrayer les navigateurs et l'on peut répéter que la marine marchande anglaise ne s'inquiète pas beaucoup des mines, surtout quand les navires sont assurés contre les risques de guerre. Restent les bâtiments de guerre du général Franco qui peuvent arrêter ou couler des bateaux marchands au voisinage de la côte.

Aussi, tout en refusant de reconnaître aux deux partis espagnols le statut de belligérants et tout en maintenant que le trafic maritime doit rester libre, le gouvernement britannique ne peut pas refuser de constater qu'il y a des endroits dangereux où une entreprise commerciale ne saurait risquer ses capitaux en s'exposant à voir canonner ou capturer ses navires. Par conséquent, il reste prescrit aux cargos britanniques déroutés vers les eaux françaises de ne pas chercher à atteindre Bilbao. L'un d'eux a, d'après sa charte-partie, le droit

de décharger sa cargaison à Bayonne, mais les autres sont engagés à décharger la leur dans les ports de Biscaye. Pour ceux-là, la vente de leurs denrées périssables en France est un problème délicat. Or l'un des cargos serait chargé de pommes de terre et un autre porterait des œufs.

J'ai suggéré que ces approvisionnements fussent mis gratuitement — puisqu'ils sont payés — à la disposition des nombreux réfugiés espagnols de Guipuzcoa ou de Biscaye qui sont dépourvus de ressources, dans la région de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz.

265

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 289 à 292. *Bruxelles, 14 avril 1937, 13 h. 23, 16 h. 22, 16 h. 21, 16 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 17 h., 17 h. 45.)

D'après les premières informations qui me parviennent de différentes sources, et qu'il n'est pas possible de contrôler d'une manière certaine, les conversations de M. Schacht [1] sur la question proprement germano-belge prendraient corps. Elles portent naturellement sur la fourniture des matières premières. Les Allemands veulent des oléagineux et du cuivre.

En ce qui concerne le cuivre, les Belges font des objections; ils ne veulent pas alimenter un réarmement allemand. Ils se montrent d'autant plus réticents que, m'assure-t-on, ils auraient déjà des demandes avec des garanties de payement beaucoup plus sérieuses que celles que peuvent offrir les Allemands.

Pour les oléagineux, les Belges ne peuvent guère en fournir, mais seraient disposés à s'arranger pour s'en procurer ailleurs, aux Indes ou en France par exemple, et les revendre aux Allemands. Ceux-ci feraient, entre autres, travailler le port d'Anvers et il semble, en effet, que les Anversois jouent un rôle particulièrement actif dans cette négociation. On dit même qu'il serait question pour l'Allemagne d'accorder à Anvers des avantages sinon identiques, du moins analogues quant à leur effet à ceux que ce port a reçus de nous.

En ce qui concerne le payement, les Allemands auraient accepté, sur l'insistance des Belges, qu'il ne soit fait que partiellement en objets fabriqués. La difficulté est de trouver l'argent comptant pour le reste. On prétend que M. Schacht aurait fait valoir auprès du Chancelier la nécessité absolue de distraire une partie des devises réservées jusqu'ici à l'armement pour les affecter à l'industrie. On prétend aussi que M. Schacht irait d'ici à Londres et chercherait à y contracter un emprunt qui serait destiné aux payements en question.

(1) Le ministre allemand s'était rendu à Bruxelles du 13 au 15 avril. Sur cette visite, voir encore ci-dessous le no 279.

Enfin, il y aurait des tractations germano-belges en ce qui concerne les charbons, l'Allemagne acceptant de supprimer ses primes d'exportation contre engagement réproque de la Belgique.

En dépit des difficultés de la négociation, M. Schacht a déclaré à un de mes informateurs qu'il avait bon espoir. Les négociations en question porteraient sur une valeur de 500.000.000 d'après les uns, et d'après les autres, de 1 milliard de francs belges.

266

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1527. *Berlin, 14 avril 1937, 19 h. 5.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Les aviateurs japonais qui ont réussi le raid Tokyo-Londres sont attendus à Berlin vendredi prochain. Ils déposeront une couronne au monument du Soldat inconnu. Ils seront reçus, ensuite, officiellement par le premier bourgmestre de la ville, M. Lippert. Le soir, une fête sera donnée en leur honneur à l'ambassade du Japon. Le lendemain, le général Goering les accueillera et leur fera visiter le ministère de l'Air.

267

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1529, 1530. *Berlin, 14 avril 1937, 19 h. 31, 19 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 20 h. 35.)

Les milieux politiques du Reich suivent les travaux de l'actuelle conférence de Montreux [1] avec le même désintéressement apparent qu'ils affichaient, l'an dernier, à l'égard de la conférence sur la révision du statut des Détroits.

En réalité, ils observent attentivement l'évolution des événements avec le secret espoir qu'il en résultera entre les puissances intéressées des frictions dont la politique allemande pourra tirer parti.

[1] Ouverte le 13 avril. La délégation égyptienne présentait un projet comportant l'abolition du régime des capitulations tout en maintenant les tribunaux mixtes pour une période transitoire.

La *Correspondance politique et diplomatique* laisse voir cet état d'esprit. Elle se montre ce soir, 14 avril, particulièrement compréhensive pour les revendications du gouvernement égyptien. Elle relève, sur un ton de regret, les réserves qu'auraient opposées, d'après elle, les représentants anglais et français aux désirs des représentants du Caire de ne voir désormais l'autorité de leur gouvernement limitée par aucune condition.

L'officieux bulletin reproche à certaines feuilles françaises d'avoir donné un avertissement gratuit à l'Égypte en rappelant que la Société des Nations ne peut accueillir aucun état qui aurait rompu ses engagements par déclaration unilatérale. Non sans perfidie, il conseille à ces journaux de relire le covenant et notamment son article 1, qui fait de la pleine autonomie l'une des principales conditions d'admission à l'assemblée de Genève.

En terminant ses considérations, la *Correspondance politique et diplomatique* ajoute que l'Allemagne, quant à elle, a déjà souscrit à l'abandon de la juridiction consulaire et qu'elle accepte d'avance tout règlement général qui donnera satisfaction à l'Égypte.

268

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 343 à 346. Réservé. *Prague, 14 avril 1937.* (1)

(*Reçu :* le 15, 12 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nos 320-330 (2).

J'ai abordé avec le directeur politique les sujets qu'avait traités le président du Conseil dans les déclarations qu'il m'avait faites. M. Fierlinger m'a dit que les rapports de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie étaient bons, que les deux pays étaient disposés à les rendre plus confiants et plus étroits encore mais sans se lier politiquement. Le directeur politique pense que l'Autriche devrait se sentir véritablement menacée par l'Allemagne dans son indépendance, ce qui ne paraît pas probable actuellement, pour qu'elle tentât d'incliner tout à fait sa politique vers Rome ou Prague.

Quant au gouvernement britannique, M. Fierlinger ne pense pas, et j'ai dit à M. Hodza que c'était mon avis également, que M. Guido Schmidt (3) puisse en obtenir un témoignage d'intérêt plus précis que celui donné par M. Eden à la Tchécoslovaquie dans ses discours de l'hiver dernier. Il paraît peu probable au directeur politique que le cabinet de Londres spécifie la région géo-

(1) Par avion.
(2) Ce télégramme, des 8 et 9 avril, est ci-dessus reproduit sous le n° 231.
(3) Qui devait se rendre à Paris et Londres. Sur le scepticisme du ministre de France à Prague, voir ci-dessus le n° 231.

graphique de l'Europe centrale ou orientale dans laquelle il attacherait un prix particulier au maintien du *statu quo*.

Passant sur le terrain de la politique intérieure autrichienne, M. Fierlinger a noté le retentissement considérable en Europe de l'élection de Van Zeeland (1), qui marque à son avis un échec des partisans des formes autoritaires de gouvernement. Il a remarqué que l'Angleterre jouissait d'ailleurs auprès d'une partie de l'opinion autrichienne d'un prestige considérable à cause des traditions libérales de son parlementarisme. Il a exprimé l'avis que si les hommes d'État britanniques donnaient au cabinet de Vienne, par l'entremise de M. Guido Schmidt, le conseil de revenir à une pratique gouvernementale plus démocratique et d'abandonner la forme corporative, et si ce conseil était suivi, certains chrétiens-sociaux et les sociaux-démocrates seraient prêts à donner leur loyale collaboration à M. Schuschnigg; la base nationale sur laquelle s'appuie le Chancelier serait ainsi élargie, et les chances de maintenir l'indépendance autrichienne fortement augmentées.

M. Fierlinger a été ministre à Vienne. Votre Excellence sait, je pense, par la correspondance de M. Puaux, que ses sympathies le rapprochaient plutôt des milieux socialistes que de ceux détenant actuellement le pouvoir en Autriche.

269

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 346 *bis*. Réservé. *Prague, 14 avril 1937.*

(*Reçu :* le 15, 12 h. 40.)

Je me réfère au dernier paragraphe de mon télégramme nº 338 (2).

Il paraît qu'en recommandant au cabinet de Belgrade de conclure avec celui de Rome un accord de mince substance, le Foreign Office avait en vue quelque chose d'analogue au *gentlemen's agreement* anglo-italien. Le gouvernement yougoslave ayant été plus loin, le ministre britannique lui aurait marqué la désapprobation du cabinet de Londres concernant notamment l'article où les deux états se promettent leur neutralité réciproque pour le cas où l'un d'entre eux serait attaqué. M. Stoyadinovitch aurait répondu que cet engagement était sans importance car, le cas échéant, il n'avait pas l'intention de le tenir. Ce cynisme aurait déplu à Londres.

(1) Voir ci-dessus le nº 249 (et note).
(2) Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 258.

270

M. GEORGES BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 386 à 398. Réservé. *Washington, 14 avril 1937, 21 h. 30, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 15, 15 h. 15, 16 h., 15 h. 30, 16 h. 25, 19 h. 20, 20 h., 20 h. 50.)

Je vous envoie sous les numéros suivants une série de télégrammes ayant un caractère secret et relatant une conversation avec le président Roosevelt.

J'ai eu ce matin une longue conversation avec le président Roosevelt qui m'accueillit ainsi : « Bonjour M. Georges Bonnet. Je préfère vous appeler ainsi plutôt que M. l'Ambassadeur. Car je pense que nous ne sommes pas des diplomates, mais des hommes d'affaires qui veulent examiner ensemble franchement la situation si inquiétante du monde à l'heure actuelle. »

Aussitôt après, M. Roosevelt m'a interrogé sur l'état de l'économie et des finances françaises. J'ai répondu à ces questions précises en rappelant notamment le succès de notre emprunt (1) et l'indice nettement favorable de la reprise économique en France, puis, après avoir écouté mes explications, M. Roosevelt m'a dit : « Je suis très préoccupé de la situation européenne. Si les choses continuent ainsi, nous aurons en Europe, avant deux ans, ou des révolutions dans tous les pays, ou une guerre générale. »

J'ai répondu que le gouvernement français était convaincu mieux que tout autre des dangers de la course aux armements. Dans la récente conversation que j'avais eue avec M. Cordell Hull pendant les vacances du Président (2), j'avais indiqué au secrétaire d'État que la France souhaiterait une réduction générale et contrôlée des armements. M. Roosevelt me dit : « Je le sais. Nous avons parlé avec M. Cordell Hull de votre conversation. Je souhaiterais intervenir pour arrêter la course aux armements. Mais je ne veux m'exposer à un échec. En 1933, j'avais fait une proposition (3). A ce moment, la France n'était pas disposée à l'accepter. Aujourd'hui, le gouvernement français serait d'accord avec moi. Mais l'Angleterre ne paraît pas être prête à la suivre. Et puis il y a l'Allemagne, qui n'accepterait que si on lui donnait le moyen de procurer du travail aux chômeurs dont le nombre serait accru par la diminution de l'activité de ses usines de guerre. Quant à l'Italie, je ne serais pas inquiet de son attitude, car j'ai de très bonnes raisons de penser que M. Mussolini ne pourrait pas refuser les suggestions que je pourrais faire en cette matière. »

Et M. Roosevelt ajouta :

(1) Lancé le 5 mars en vue de financer la défense nationale : voir ci-dessus le n° 70 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 132.
(3) Allusion au mémorandum américain présenté en mai 1933 à Genève. Voir, au tome III de la première série, les nos 314 (note), 315.

« Laissez-moi employer une comparaison courante ici. Il ne suffit pas de dire qu'on veut mettre son chapeau au porte-manteau; il faut qu'il y ait un clou pour l'accrocher. Je ne le vois pas. Et alors, que pensera-t-on de moi si j'annonce à grands cris que je vais accrocher mon chapeau et si je suis obligé de le garder à la main; tout le monde rira. Et j'aurai laissé diminuer une autorité dont le monde peut un jour avoir besoin pour arranger ses affaires. »

Le Président m'ayant aussitôt après interrogé sur la hausse des matières premières qui l'inquiète vivement et à laquelle il a consacré son dernier discours, je lui ai répondu que cette hausse provenait essentiellement des achats faits en Amérique par tous les pays pour les besoins de leur défense nationale.

L'Allemagne, l'Italie notamment avaient fait aux Etats-Unis des approvisionnements de guerre très importants. Le Président avait raison de craindre cette hausse si rapide des matières premières, elle ne pouvait qu'aboutir à un krach analogue à celui dont les Etats-Unis avaient souffert il y a quelques années. Mais là encore je ne pensais pas que les mesures annoncées par M. Roosevelt pour arrêter la hausse des prix pourraient être vraiment efficaces aussi longtemps que, sur le marché américain, tant de nations se disputeraient les unes aux autres les matières indispensables à la préparation de la guerre.

« Vous avez raison, a répliqué M. Roosevelt. Oui, l'arrêt de la course aux armements est le problème primordial.

« Je souhaite qu'il soit réglé même dans l'intérêt de mon propre pays, qui va être obligé à son tour de suivre le mouvement général et de consacrer à sa défense nationale des sommes nouvelles considérables alors que nous avons des difficultés à équilibrer notre budget. Toute cette politique nous mène tous à la faillite. Les Anglais en sont convaincus d'ailleurs, vous le savez. Ils disent, non sans cynisme : « L'Allemagne fera banqueroute la première; puis ce sera la France, enfin ce sera le tour de l'Angleterre ». Je comprends qu'il serait souhaitable d'agir. Mais on me conseille d'attendre, car on me dit que le temps approche où l'attitude de l'Allemagne deviendra plus conciliante en raison de l'impossibilité pour elle de continuer à vivre dans l'autarcie où elle s'est enfermée. Il est vrai qu'on me tient ce langage depuis deux ans, comme en 1914 on me disait que la guerre ne pourrait pas durer plus de trois mois. »

Je ne pense pas, ai-je répondu, que le temps nous aide beaucoup. Plus l'on attend et plus les gouvernements entrés dans l'autarcie éprouvent, semble-t-il, des difficultés à abandonner les systèmes économiques dans lesquels ils sont enfermés.

Je rappelai au président Roosevelt, qui y avait fait allusion, les articles parus dans la presse hostile à la France et par lesquels j'étais représenté comme voulant entraîner à tout prix les Etats-Unis dans une guerre imminente en Europe. Telle n'est pas mon intention, ajoutai-je, ce que nous souhaitons, c'est au contraire que vous nous aidiez à empêcher la guerre et à consolider la paix.

Or, à l'heure actuelle, les États-Unis, grâce à leur situation géographique, à leurs capitaux et à leurs matières premières en quantités illimitées, disposent d'une puissance incontestée. Ils savent que la France et l'Angleterre défendent

les deux biens auxquels l'Amérique est le plus passionnément attachée : la paix et les libertés démocratiques. Les paroles, les initiatives ou les avertissements du président Roosevelt auraient une portée considérable dans le monde entier où il jouit d'un prestige que chacun se plaît à reconnaître.

M. Roosevelt a répliqué : « J'ai donné aux gouvernements de dictature un avertissement solennel à Buenos-Aires pour leur marquer le désir des États-Unis de ne pas voir une nouvelle guerre en Europe (1). J'ai estimé alors que l'occasion était bonne. Je veux la paix et je suis heureux de penser que le gouvernement français a la même volonté. Je ne demande qu'à aider l'Europe, à éviter les dangers qui la menacent de toutes parts. Mais je veux agir uniquement si j'ai vraiment toutes les chances de réussir. »

Et le Président conclut cette conversation en disant : « Voyez combien je suis d'accord avec votre gouvernement.

« Je prépare mes discours, j'écris tout d'abord :

« 1° Désarmement. Et puis j'ouvre une accolade où j'inscris :

« A. économique ;

« B. financier.

« Et je n'inscris jamais :

« 1° Désarmement ;

« 2° Économie ;

« 3° Finance,

« car pour moi le désarmement prime tout. Vous vous rappelez ma comparaison de tout à l'heure. Je cherche vraiment « le clou pour accrocher mon chapeau ». Aidez-moi à le trouver ».

Mon impression de cette partie de ma conversation avec le président Roosevelt confirme le télégramme que je vous avais envoyé après avoir vu le secrétaire d'État (2). M. Roosevelt se rend compte des dangers de la situation européenne. Il souhaite agir. Mais avec raison, il ne veut pas s'exposer à un échec. Il craint surtout une attitude négative de l'Angleterre. Je suis convaincu que si nous pouvions lui présenter des propositions concertées avec le gouvernement britannique, nous aurions des chances d'obtenir de lui une initiative ferme et publique.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 119 (et note), 195.
(2) Entrevue relatée ci-dessus sous le n° 132.

271

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 523. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 14 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 15, 16 h. 45.)

D'une source sûre, je recueille les détails rétrospectifs que voici sur l'incident des cargos britanniques destinés à Bilbao [2].

Dans la soirée du 12 avril, le commandant militaire de la frontière espagnole, qui avait été précédemment chargé de communiquer à l'ambassade d'Angleterre les dispositions prises pour empêcher l'entrée des navires marchands étrangers dans les eaux territoriales de Biscaye, recevait à son tour une communication de l'ambassade britannique lui annonçant que les cargos mouillés à Saint-Jean-de-Luz ne se rendraient pas à Bilbao, mais qu'ils se rendraient peut-être à Santander ou Gijon.

Le commandant espagnol fit d'expresses réserves sur ce dernier point en expliquant que des marchandises déchargées à Santander ou à Gijon seraient transportées par voie ferrée à Bilbao.

En même temps, la communication reçue de l'ambassade britannique était transmise à Salamanque où elle occasionnait une vive irritation. Le collaborateur du général Franco qui en prenait connaissance n'hésitait pas à déclarer que si les cargos britanniques tentaient de pénétrer dans les ports de Santander ou de Gijon, on les coulerait.

La communication britannique était portée peu après à la connaissance des ambassades allemande et italienne à Salamanque.

Ce sont probablement les entretiens ainsi engagés entre le gouvernement de Salamanque et les ambassades d'Allemagne et d'Italie qui ont fait dire ce matin par *El Diario Vasco* de Saint-Sébastien (comme je l'ai signalé dans un autre télégramme) que l'Italie et l'Allemagne « ont soutenu diplomatiquement la cause de l'Espagne ».

Rien ne m'est connu jusqu'à présent sur la manière dont ce soutien s'est manifesté. Mais, comme le même journal de Saint-Sébastien déclare que si l'Angleterre avait persisté à envoyer ses cargos, elle serait allée « à la guerre », je ne serais pas éloigné de supposer que les ambassades d'Allemagne et d'Italie avaient promis au général Franco l'assistance de leurs gouvernements respectifs pour le cas où des hostilités auraient éclaté entre ses navires et ceux de la Grande-Bretagne.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cet incident, voir ci-dessus les nos 244, 255, 264; ci-après les nos 291, 328.

272

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1523. Secret. Réservé. *Berlin, 14 avril 1937.*

(*Reçu :* le 16, 17 h.)

Tandis que l'Allemagne, tournée vers le dehors, paraît vouloir se fixer dans une attitude d'expectative qui la fait ressembler soit à un animal essoufflé qui reprend haleine, soit à un animal tapi qui guette une proie, de nombreux signes indiquent, à l'intérieur, un état de sourd malaise, comme il s'en est, d'ailleurs, produit déjà à plusieurs reprises, dans l'histoire du IIIe Reich.

La hausse des matières premières sur les marchés mondiaux a été, pour la réalisation du plan de quatre ans, un coup très rude; la disette de ces matières se fait cruellement sentir; elle ralentit l'activité économique et l'exécution du programme d'armements. L'approvisionnement en denrées alimentaires est, lui-même, défectueux et le sera davantage encore à l'époque de la soudure. Les salaires demeurent stables; mais le prix de la vie monte. La classe ouvrière s'en plaint amèrement. Chez les industriels, on s'alarme des interventions de plus en plus fréquentes de l'État et d'une socialisation croissante. Dans le public, les critiques, le mécontentement, la lassitude s'expriment tout haut, avec une liberté de langage parfois stupéfiante. Parmi les hauts fonctionnaires qui n'appartiennent pas au parti national-socialiste, mais servent le régime et lui sont, en apparence, ralliés, il n'est pas rare d'entendre apprécier avec sévérité la politique suivie à l'égard de l'Angleterre et qui a déterminé ce pays à réarmer en hâte. On regrette aussi la violence des campagnes dirigées contre la Russie et dont les difficultés économiques présentes soulignent l'inconvénient. On déplore l'intervention en Espagne, la lutte engagée sur le terrain religieux, le conflit en cours avec l'Église protestante et avec le Saint-Siège. On s'inquiète de l'augmentation de la dette intérieure que l'on chiffre aux environs de 30 milliards de marks. On manifeste le désir de revenir à des conditions d'existence plus normales et plus raisonnables.

Cet état d'esprit ne serait pas seulement celui du Dr. Schacht et de ses amis. D'une source très sérieuse, on m'assure qu'il serait également celui des généraux qui commandent la Reichswehr, notamment du général von Fritsch et du général Beck, qui est, sans doute, la personnalité la plus remarquable de l'armée. M. von Neurath, avec quelque timidité, partagerait les sentiments des généraux. Fatigués par la tyrannie, les maladresses, les imprudences des nazis, ces hommes songeraient à se débarrasser du système; ils en arriveraient même à douter qu'Adolf Hitler fût encore en mesure de rendre des services à l'Allemagne. C'est dans cette ambiance qu'il faudrait replacer,

pour en saisir toute la portée, la réconciliation du Führer avec Ludendorff [1]. M. Hitler n'y aurait consenti qu'à contre-cœur; il n'aurait cédé à la pression de l'armée que pour éviter qu'autour de la figure de l'ancien collaborateur de Hindenburg ne s'organisât une opposition redoutable. De l'hostilité grandissante des milieux militaires, certains chefs nazis se rendraient parfaitement compte, entre autres Goebbels et Himmler. Ce dernier en serait même à ce point préoccupé qu'il procéderait à l'armement des milices noires, dont il a le commandement. Quant à Goering, il louvoierait entre les deux camps, s'efforçant de rester en bonnes relations avec l'un et l'autre.

Ainsi, la situation rappellerait, sous plus d'un aspect, l'époque qui a précédé les massacres du 30 juin 1934.

Il est vrai que chaque année, quand approche cette date fatidique, des rumeurs analogues se répandent dans l'air et agitent l'opinion publique. Puis elles s'effacent et le régime, rasséréné, reprend sa route.

Je crois devoir, cependant, les enregistrer, non seulement parce qu'elles me paraissent renfermer une part de vérité, mais à cause de la personnalité qui me les a signalées, et qui n'est en aucune façon négligeable.

273

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1524. Secret. Réservé. *Berlin, 14 avril 1937.*

(*Reçu :* le 16, 17 h.)

Le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, M. Mastny, a rendu visite, le 7 avril, à M. Hermann Goering. Il avait entendu dire que celui-ci se plaignait des complots qui seraient tramés à Prague, dans les milieux d'émigrants, contre les chefs du IIIe Reich, et il désirait le questionner à ce propos.

M. Mastny, accueilli avec le plus grand empressement par le Ministre-président, s'est trouvé en face d'un homme qui lui a paru tout changé. M. Goering était mesuré dans ses paroles, prudent, conciliant, pacifique. Il a fait allusion aux bruits selon lesquels l'Allemagne préméditerait une agression foudroyante contre la Tchécoslovaquie. Il s'est écrié que ces bruits étaient des « fables absurdes ». Revenant sur l'histoire des aérodromes que la Tchécoslovaquie aurait aménagés en grand nombre et mis à la disposition du gouvernement des Soviets [2],—thème obstinément développé malgré tous les démentis, pendant des mois, par la presse allemande —, il a reconnu que cette assertion n'était pas exacte et que l'Allemagne avait été trompée par de faux docu-

(1) Voir ci-dessus, le nº 199.
(2) Sur ce thème, se reporter notamment au tome III de la présente série sous les nos 289, 292, 450, 496, 500; au tome IV sous le nº 364 (note).

ments, venus de Hongrie. M. Goering a fait remarquer, du reste, à son interlocuteur que les campagnes des journaux du Reich contre la Tchécoslovaquie avaient cessé; leur attitude, a-t-il dit, s'améliorera encore.

Au sujet des plans d'attentats, attribués aux milieux d'émigrants de Prague, le Ministre-président les a confirmés; il semble même avoir montré à son visiteur les rapports sur lesquels il se fondait. M. Mastny lui a promis toute l'aide de la police tchèque, qui serait, au besoin, disposée à collaborer avec la Gestapo, pour découvrir et faire échouer les complots en question. M. Goering s'en est déclaré très touché. Il a assuré M. Mastny de toute sa sympathie.

Pour apprécier tout le sens et, peut-être, tout le sel de ces protestations amicales, sans doute convient-il de se rappeler que le Ministre-président m'a parlé à moi-même, il y a quelques mois, de la Tchécoslovaquie comme de l'« appendicite de l'Europe », qu'il faudrait, tôt ou tard, « opérer » [1].

M. Goering n'a pas caché, au surplus, à M. Mastny qu'il savait bien que, si une guerre éclatait, la Tchécoslovaquie ne serait pas dans le camp de l'Allemagne, et qu'elle était destinée à devenir la place d'armes de la Russie contre le Reich. C'est pourquoi l'Allemagne était obligée de construire des fortifications et de disposer ses garnisons en vue d'une telle éventualité. Mais il était complètement injuste et erroné d'en conclure à une volonté d'agression de sa part.

Enfin, M. Goering a longuement interrogé son interlocuteur sur la Russie. Il a fait preuve, à ce sujet, de la plus vive curiosité. Il a prié M. Mastny de lui indiquer comment les Tchèques s'expliquaient les événements qui se déroulent en U.R.S.S., s'ils croyaient à un soulèvement de l'armée, quels étaient, à leur avis, les rapports de Vorochilov avec Staline, et de Staline avec le Komintern. Visiblement, ces problèmes agitaient l'esprit du Ministre-président, qui paraissait y attacher une extrême importance.

M. Mastny doit partir pour Prague le 16 avril. Il y rendra compte verbalement de sa conversation avec M. Goering. A son retour à Berlin, il rencontrera de nouveau celui-ci. Il est indispensable, entre-temps, et ne fût-ce que pour me conserver la possibilité d'être tenu au courant de la suite de ce dialogue, qu'un caractère tout à fait confidentiel soit gardé au présent télégramme.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 423.

274

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE [1]
sur le pacte aérien et la limitation aérienne

Secret. *14 avril 1937.*

I

I. L'idée britannique d'une négociation restreinte aux armements de l'Air n'est pas nouvelle. Dès 1928, des ouvertures sont faites dans ce sens par sir Austen Chamberlain, alors chef du Foreign Office, à MM. Briand et Paul-Boncour. Elle est fréquemment évoquée par les experts anglais tant au cours des travaux préparatoires de la conférence du désarmement qu'à la conférence elle-même.

II. Au cours des années 1932 à 1933, la conception d'un pacte aérien proprement dit est laissée quelque peu dans l'ombre. La limitation des armements aériens est recherchée dans le cadre d'une convention générale affectant la totalité des armements [2].

Il faudra l'échec des pourparlers de Genève et la mise en sommeil de la conférence pour revoir apparaître le désir anglais d'aboutir malgré tout à quelque chose de concret. Au reste, la conclusion d'un traité naval avec l'Allemagne est venu en 1935 démontrer qu'il était plus facile de signer une convention se rapportant à une catégorie d'armements déterminée que de conclure un accord tendant à une limitation de tous les armements... L'opinion publique est enfin de plus en plus alertée, d'une part par la gravité de la menace aérienne qu'ont soulignée les guerres d'Ethiopie et d'Espagne, d'autre part par les énormes dépenses qu'exigerait une course aux armements de l'air.

III. De son côté, le gouvernement français se préoccupe de la question suivante : comment reconnaître et arrêter à la fois le réarmement aérien allemand?

(1) **Extraite des archives de la Guerre.**

(2) ***Note du document : Le 17 novembre 1932*, sir John Simon suggère à la Commission générale du désarmement :**

— la réduction immédiate des forces aériennes des principales puissances au niveau de celles de l'Angleterre;

— une réduction de 35 % de toutes les forces aériennes du monde ainsi réduites, y compris celles du Royaume-Uni.

***Le 16 mars 1933*, le projet de convention soumis par la délégation britannique place la France, l'Angleterre (non compris les Dominions), le Japon, les États-Unis, l'Italie, l'U.R.S.S., sur un pied d'égalité numérique (500 appareils). Aucun armement aérien n'est prévu pour l'Allemagne (à cette époque la France dispose d'environ 2.400 appareils, l'U.R.S.S. 1.500, l'Italie 1.100, l'Angleterre 950).**

***En 1934*, à la suite de l'échange des divers mémoranda relatifs au désarmement entre les principales puissances, le Reich obtient le principe de la parité aérienne avec ces dernières (sauf pour l'aviation de bombardement).**

Dès le début de 1935, le ministre des Affaires étrangères, en liaison avec les ministres intéressés, établit un projet de convention aérienne. Cette convention apparaît sous la forme *d'un accord défensif franco-britannique*, condition préalable et *sine qua non* du droit pour l'Allemagne de posséder une aviation militaire.

Mais lors des entretiens de Londres au début de février 1935, au contact des Britanniques, le projet français se transforme en une *convention d'assistance mutuelle aérienne* à conclure entre les cinq puissances locarniennes en vue d'une application en Europe occidentale.

Le 3 février, les gouvernements français et anglais préconisent, dans une *déclaration commune, une convention régionale aérienne complémentaire du traité de Locarno* [1] *et qui doit s'intégrer* dans un règlement général du problème de la sécurité et des armements.

II

I. Le projet annoncé un peu hâtivement par la déclaration du 3 février est immédiatement mis à l'étude à Berlin, Londres et Paris [2].

En France — comme d'ailleurs en Angleterre —, on s'aperçoit vite que l'idée lancée à Londres *n'est pas avantageuse*. En effet, du point de vue militaire, la convention envisagée n'apporte rien de plus que Locarno.

L'Allemagne du fait des obligations qu'elle devra assumer en participant à l'accord, sera conduite à revendiquer la parité de ses forces aériennes avec la France ou la Grande-Bretagne et réclamer notamment une aviation de bombardement. Or, le ministre de l'Air estime que les forces aériennes maxima à consentir à l'Allemagne sont de 450 avions [3] et à condition qu'un contrôle effectif fonctionne. Par ailleurs, le Reich a accepté (note du 16 avril 1934) de ne pas avoir d'aviation de bombardement.

Le Locarno aérien lui offre le moyen de revenir sur sa parole.

Bref, le projet est contraire aux intérêts de la France à qui les obligations imposées sont supérieures à celles de tous les autres états. Heureusement qu'aux termes de la déclaration de Londres, il ne peut être question d'autoriser l'Allemagne à adhérer au pacte aérien avant que son statut militaire ait été arrêté.

II. Le chancelier Hitler a compris immédiatement tout le bénéfice à tirer de la suggestion franco-britannique. Les *25 et 26 mars* , le Reichsführer, qui entre-temps vient de dénoncer la partie V du traité de Versailles le *16 mars*,

(1) *Note du document :* Aux termes de cette convention, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne devaient s'engager à intervenir immédiatement avec toutes leurs forces aériennes contre toute agression dont serait victime une des parties contractantes.

La Belgique, l'Allemagne et l'Italie donnèrent peu après le 3 février leur adhésion au projet franco-britannique.

(2) *Note du document :* Réunion du Haut-Comité le 20 février, réunion au 8 boulevard des Invalides le 3 avril.

(3) *Note du document :* Contre 920 à la France et un chiffre sensiblement égal à la Grande-Bretagne. Le ministre des Affaires étrangères proteste : « Je ne dois pas dissimuler, disait-il, que dans la situation politique actuelle, j'ai les doutes les plus sérieux sur la possibilité de faire reconnaître par le gouvernement allemand, à notre profit, une margeaussi importante » (N° 37, 16-3-35).

se déclare disposé à signer « de suite » un accord qui lui procurerait la parité avec les forces françaises en France et en Afrique du Nord, pourvu que la conclusion d'une telle convention ne fût pas « encombrée par des conditions difficiles et compliquées telles qu'une limitation des forces aériennes et telles que les autres sujets de la déclaration de Londres », et pourvu que ce qui pouvait arriver en U.R.S.S. ne nécessitât pas un relèvement des chiffres arrêtés.

III

I. Sur ces entrefaites, l'Allemagne rétablit le service obligatoire. Une conférence se réunit le *14 avril*, à Stresa. Français et Anglais en profitent pour se communiquer le résultat de leurs travaux au sujet du pacte aérien. Les Britanniques remettent à la délégation française un avant-projet de convention aérienne qui offre en définitive les inconvénients que les ministres français ont eux-mêmes découverts, à leur retour de Londres, en février. Fait plus grave, le texte anglais ne contient aucune allusion à la conclusion *d'accords bilatéraux d'application* organisant l'assistance prévue par Locarno et la rendant effective. Il n'accorde aucune compensation à la France en ce sens qu'il n'est question ni d'une limitation du réarmement allemand ni de l'organisation d'un système pratique de constatation immédiate de l'agression aérienne. Il n'est pas possible de s'entendre.

Un communiqué se borne à indiquer que les gouvernements britannique, français et italien conviennent « de continuer activement l'étude du pacte aérien et de tous accords bilatéraux qui pourraient l'accompagner. »

II. Le chancelier Hitler insiste. Le *21 mai*, dans un discours au Reichstag, il mentionne non sans vigueur la possibilité d'un accord pour la limitation aérienne sur la base de la *parité* entre les grandes puissances occidentales, sous réserve que le développement de l'aviation russe ne soit pas tel qu'une révision devienne nécessaire. Le pacte franco-soviétique vient d'être signé par ailleurs.

III. Le mot tant attendu de « limitation » étant pour la première fois prononcé par le Führer, le gouvernement anglais s'en empare aussitôt. Dès le lendemain, *22 mai*, M. Baldwin lance aux Communes l'idée de *lier la signature de la convention aérienne à celle d'une limitation des armements de l'Air, cette limitation devant se faire sur la base de la parité des aviations* française, italienne, britannique et allemande. Et l'homme d'État anglais indique sans tarder le chiffre des appareils à inscrire dans la convention : 1.500, ce qui donnait :

— à la France, une flotte *inférieure* de 347 appareils à celle signalée à Genève;

— à l'Italie une flotte *double* environ de celle signalée à Genève;

— à l'Allemagne une flotte *triple* de celle signalée à Genève.

IV. La discussion ne peut se poursuivre. Sur ces entrefaites, le *29 mai*, en réponse à une question posée le *10 mai* par Londres, le gouvernement

allemand communique un nouveau projet qui n'envisage ni limitation des armements aériens [1] ni accords bilatéraux d'assistance comme n'a cessé de le réclamer la France, *à laquelle la Grande-Bretagne se joint enfin.* La tension anglo-italienne à propos du conflit éthiopien est la cause de cet heureux rapprochement.

Par ailleurs, la controverse à propos du pacte franco-soviétique est plus vive que jamais entre Paris et Berlin. Il faut renoncer à poursuivre les pourparlers.

V. Au cours de *l'année 1936,* aucun résultat positif n'est à enregistrer.

D'un côté, l'Allemagne, le *7 mars 1936,* au lendemain de la ratification française du traité franco-soviétique et de l'occupation de la zone démilitarisée rhénane, propose à nouveau la conclusion d'un pacte aérien entre les puissances occidentales. Cette suggestion est reprise dans le « plan de paix » du *31 mars* [2]. Le Reich se déclare prêt :

— à conclure avec la France et la Belgique un pacte de non-agression et de sécurité valable vingt-cinq ans et garanti par l'Angleterre et l'Italie;

— à compléter ce pacte par un accord aérien.

De l'autre, la France, *le 8 avril,* l'Angleterre *le 10 avril,* rappellent la thèse constante de leur gouvernement : « Les garanties de sécurité offertes par le pacte aérien allemand sont pratiquement nulles s'il ne comporte un accord de limitation aérienne »...

IV

I. Depuis cette époque, l'Allemagne et l'Italie ont accepté de se rencontrer avec les autres puissances locarniennes en vue de la négociation d'un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de 1925. De laborieuses négociations sont en cours.

Une nouvelle fois, la conclusion d'un accord aérien proprement dit est passée au second plan.

II. Quoi qu'il en soit, la France et l'Angleterre demeurent attachées à cette idée.

Dans son discours du *4 décembre 1936* à la Chambre [3], le ministre des Affaires étrangères a indiqué que le gouvernement français allait proposer à Genève, au titre d'une première étape dans la voie du désarmement, une limitation des forces aériennes [4]. *Le Ministre n'a pas prononcé l'expression de pacte aérien.* Peut-être s'est-on enfin aperçu qu'un tel instrument diplomatique ne comportait que des inconvénients.

L'indication sommaire de ces derniers figure dans la conclusion ci-dessous.

(1) *Note du document :* Le chancelier Hitler déclara qu'aucun accord de limitation aérienne ne lui permettant pas de tenir compte de la force énorme de la Russie dans l'air n'était possible.
(2) Publié au tome II de la présente série sous le n° 2.
(3) Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, les n°s 102 et 109 (note).
(4) *Note du document :* Avec la publicité des dépenses militaires.

Conclusion

En matière de pacte aérien, deux formules s'offrent à la France :

1. Un pacte auquel la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie seraient parties;

2. Un pacte franco-anglais.

Cas n° 1. — Un pacte multilatéral appelle les plus sérieuses réserves.

a. Il n'a de valeur pratique que si les dispositions politiques dont il fait état sont complétées par des dispositions techniques. En raison du caractère des engagements envisagés, des modalités différentes sont à prévoir pour son application suivant les divers pays. Des ententes bilatérales (ou à trois) [1] sont indispensables. Or, on voit mal la France fournir à l'Allemagne et à l'Italie des précisions relatives au nombre d'appareils, aux délais d'intervention, etc... pour le cas d'une action des forces aériennes françaises dans l'hypothèse d'une attaque de ces pays par la Grande-Bretagne.

De telles précisions sont plus gênantes qu'utiles quand elles ne sont pas inadmissibles [2].

b. Quand on étudie les possibilités d'application d'un pacte aérien, on s'aperçoit vite qu'en raison de leur situation géographique, les divers états parties ne sont pas en mesure d'apporter à l'assistance mutuelle la même contribution. L'aide apportée à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne par la France est des plus sérieuses et, en particulier, la mise en œuvre éventuelle de la défense contre les attaques aériennes revêt un caractère de première importance. Au contraire, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ne semblent pas pouvoir apporter à une quelconque des autres puissances autre chose que l'intervention de leurs forces d'aviation de bombardement. En outre, l'aide qui serait apportée par chacun de ces trois états est loin d'avoir la même valeur; en cas de conflit avec l'Allemagne, l'intervention britannique peut être immédiate, mais l'appui des forces aériennes italiennes serait aléatoire, car il exigerait la violation de la Suisse, le survol de l'Autriche ou le passage par la France. Il en serait de même de l'appui des forces aériennes allemandes, au cas où nous serions en conflit avec l'Italie.

c. On doit observer qu'en aucun cas l'assistance prévue ne permettra de donner au pays attaqué l'appui immédiat de l'ensemble des forces aériennes des pays garants, mais seulement l'appui de *certaines forces*. Si ces dernières ne sont pas relativement considérables, l'assistance promise risque de tendre vers zéro et d'être une duperie.

[1] *Note du document* : Si la Belgique y consentait, le cas échéant.

[2] *Note du document* : Un exemple le montre : la France — et peut-être la Belgique — seraient sans doute disposées un jour à accepter la participation britannique à l'organisation d'un guet commun sur la frontière allemande et même la présence permanente sur leur territoire d'artillerie antiaérienne britannique ou d'autres éléments de défense, ce qui faciliterait singulièrement la protection du territoire de la Grande-Bretagne contre une attaque aérienne allemande. Il est bien évident que les mêmes facilités ne peuvent pas être accordées à l'Allemagne dans l'éventualité d'une attaque aérienne de la Grande-Bretagne contre elle.

d. On conçoit mal un pacte aérien doublé d'une limitation des armements aériens sans l'établissement d'un contrôle spécial et permanent sur place portant :

— en usines, sur les fabrications (avions et moteurs) militaires et civiles;
— sur les aérodromes;
— sur les garnisons ou emplacements des formations militaires aériennes.

Or, les difficultés d'établissement d'un tel contrôle sont insurmontables.

e. La conclusion d'un tel accord néglige *l'aéronautique civile* qui demeure en dehors de toute limitation. Quelles mesures prendre pour empêcher que le pacte soit tourné par une utilisation pseudo-militaire de l'aviation civile?

f. Toute idée de parité en nombre de matériels est inacceptable : *la notion de catégorie* doit également intervenir [1] et la limitation du matériel doit être accompagnée d'une limitation du personnel.

g. La signature d'un pacte aérien avant que le statut militaire de l'Allemagne ait été arrêté serait contraire aux conditions nettement fixées par la *déclaration franco-britannique du 3 février 1935*;

— s'opposerait à la thèse française de *l'interdépendance des armements*;
— fournirait à l'Allemagne un prétexte pour revendiquer juridiquement la possession d'une *aviation de bombardement* qu'elle n'a jamais réclamée jusqu'ici.

En résumé, pour toutes ces raisons de droit et de fait, un pacte aérien auquel seraient parties la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, la France, ne nous apporterait que des garanties nouvelles insignifiantes, avec, comme contrepartie, des obligations nouvelles extrêmement importantes; il n'apporte à la Grande-Bretagne un appui que dans l'éventualité où celle-ci prêterait des intentions agressives à la France. Par contre, elle entraîne pour l'Allemagne des avantages considérables.

Cas n° 2.

De deux choses l'une : ou l'Angleterre et la France ne sont pas unies ou elles le sont devant un danger commun.

La première éventualité ramène au pacte multilatéral. La seconde implique non seulement un accord quant à l'emploi des forces aériennes, mais de toutes les forces militaires mises au service d'une même cause. Une convention aérienne ne provoquerait donc, militairement parlant, aucun avantage spécial. Cette constatation avait été déjà faite à propos d'un Locarno aérien s'ajoutant au traité de Locarno.

Une convention aérienne peut au contraire offrir des inconvénients graves, étant donné certaines discussions qui mettent aux prises à l'heure actuelle les milieux militaires anglais, sur le rôle et l'organisation future de l'armée britannique, et il peut ne pas être sans danger de provoquer certaines assurances sur l'importance du concours aérien anglais qui risquerait de diminuer

[1] *Note du document* : Ceci est particulièrement important pour la France qui doit entretenir à l'usage des colonies un certain nombre d'avions légers.

la valeur d'une intervention terrestre. De nombreux Anglais estiment en effet que la France serait mieux appuyée par une intervention aérienne accrue et rapide qu'elle ne pourrait l'être par l'envoi d'un corps expéditionnaire, que l'on serait assez peu disposé à renforcer indéfiniment.

La conclusion d'un accord militaire aérien franco-britannique risque de voir se cristalliser ces idées. Mieux vaut, semble-t-il, n'en point parler.

275

Note de la Direction politique [1].

Secret. *14 avril 1937.*

Dans la « critique d'exercice sur la carte » à laquelle, suivant vos instructions, j'ai assisté le 13 avril, certains renseignements d'ordre militaire ont été dégagés, qui ne sont pas sans importance sur le plan politique. Ils sont résumés ci-après.

Dans chaque paragraphe, la première partie dégage les constatations faites sur le plan militaire. La seconde partie marque les conséquences qui m'en paraissent découler sur le plan politique. J'ajoute que la réunion d'hier ayant eu un caractère strictement militaire, il n'a été fait allusion à aucune de ces conséquences.

A. *Belgique.*

Dans l'état actuel de l'organisation belge, l'armée belge, dont la mobilisation est assez lente, se trouverait — en cas d'attaque brusquée de l'Allemagne — dans l'impossibilité de se maintenir sur la frontière ou sur des positions voisines de celle-ci. Pour qu'elle pût le faire, il faudrait qu'elle fît appel à l'assistance française sans attendre le déclenchement de l'attaque allemande. A défaut, l'armée française ne pourra utilement intervenir que sur une ligne qui laissera aux mains de l'envahisseur une bonne partie du territoire belge.

Si telle est la situation, et si la Belgique n'est pas prête à faire, par elle-même, l'effort qui permettrait d'y remédier — par l'organisation de fortifications solides et par le renforcement des unités de couverture —, on comprend la politique qu'a définie le discours du Roi. Dans l'état de division de l'opinion belge, le gouvernement de Bruxelles n'oserait pas appeler les troupes françaises en période de tension. Dès lors, il a intérêt à adopter une attitude politique dans laquelle la Belgique apparaît comme voulant se défendre avec ses seules forces et qui lui interdit de céder à la tentation de solliciter notre assistance avant l'agression. Mais la politique ainsi adoptée condamne la Belgique à devenir le champ de bataille d'une nouvelle guerre franco-allemande.

[1] Destinée au secrétaire général, elle est l'œuvre du directeur politique adjoint.

B. *Pologne.*

La mobilisation polonaise est très lente.

Dans ces conditions, on ne peut s'attendre à ce que la Pologne, si elle n'est pas directement attaquée ou si aucune menace ne se précise contre elle, prenne position dans les premières semaines d'un conflit européen et s'expose ainsi à des coups qu'elle ne pourrait rendre. Son intérêt est de se déclarer le plus tard possible. La politique d'atermoiement de M. Beck trouve, dans cette situation, une justification technique.

C. *Tchécoslovaquie.*

1. L'hypothèse envisagée était celle d'une attaque allemande menée à la fois contre la France et contre la Tchécoslovaquie; elle était donc relativement favorable à la Tchécoslovaquie. L'étude n'en a pas moins fait apparaître les difficultés — point insurmontables — du problème que doit résoudre la défense tchèque. Mais deux points sont très nettement dégagés : *a.* nécessité d'une neutralité bienveillante de l'Autriche; *b.* nécessité absolue du concours polonais dans des conditions qui impliqueraient un cruel sacrifice politique pour la Tchécoslovaquie, puisqu'il faudrait que la Silésie de Teschen fût comprise dans la zone d'opérations réservée à l'armée polonaise.

Le premier de ces points pose la question de l'attitude de l'Italie, qui est en mesure de peser sur la décision autrichienne. Le second va au fond des difficultés polono-tchèques. Il suppose un accord politique entre les deux pays; en y faisant allusion, le général Mittelhauser, qui connaît bien les Tchèques, a indiqué que la Tchécoslovaquie ne pourrait s'y résigner que sous l'empire de la plus pressante nécessité.

2. La coopération russe à la défense tchécoslovaque a été étudiée. Il est apparu que, sur le plan terrestre, la question ne se pose pratiquement pas avant des délais extrêmement longs, la Pologne et la Russie, même si elles étaient favorables, ayant besoin de leurs lignes de chemins de fer pour leurs propres concentrations et mobilisations.

Le concours russe n'est possible que sur le plan aérien. Mais, dans l'état actuel des terrains d'aviation tchèques, son importance devrait être assez limitée. Les Tchèques se rendraient compte, d'autre part, que s'ils entreprennent d'aménager un nombre de terrains qui ne serait pas justifié par l'importance de leur propre aviation, l'Allemagne ne manquera pas d'y voir une menace directe. On risque de précipiter ainsi l'orage que l'on aura voulu écarter.

D. *Petite Entente.*

Il faut compter un délai d'un mois pour que la Yougoslavie et la Roumanie puissent apporter à la Tchécoslovaquie un commencement de concours militaire contre l'Allemagne. La coordination de l'action des trois pays pose d'ailleurs de difficiles problèmes de commandement.

Si telle est la situation, on peut comprendre que même les militaires yougoslaves et roumains favorables à la France ne poussent pas à un acte politique qui se manifesterait par le resserrement des liens entre les états de la Petite Entente. La situation des deux pays est un peu comparable à celle de la Pologne :

pourquoi prendre des risques avant le moment où l'on serait en mesure de les assumer?

Il y a là une situation de fait contre laquelle ne peut prévaloir aucune considération politique. Elle conduit à nous faire rechercher, non pas la poursuite des négociations politiques de l'hiver dernier — dont la réunion de Belgrade a marqué l'interruption —, mais bien plutôt le développement de conversations techniques, séparément avec les états-majors roumain et yougoslave — si celui-ci s'y prête —, la mise en œuvre de l'assistance demeurant subordonnée à des décisions gouvernementales ultérieures.

La question de la coordination des résultats obtenus dans ces deux séries de conversations se poserait ultérieurement. C'est déjà, en quelque manière, la difficulté qui se présenterait dans la réalité, car la collaboration harmonieuse des trois armées de la Petite Entente poserait le problème de commandement le plus délicat. De l'avis des militaires, il exigerait, pour être résolu, la création d'un commandement supérieur français.

276

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 587 (1) *Berlin, 14 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 avril.)

La dissolution de la Chambre japonaise (2) ramène une fois de plus l'attention de l'opinion allemande sur l'Extrême-Orient. En suivant les manifestations actuelles de la politique de Tokyo, le Reich se préoccupe en particulier de l'évolution des rapports anglo-nippons et de leur répercussion en Europe.

A l'époque où l'on croyait la Grande-Bretagne paralysée pour longtemps encore par l'insuffisance de son armement, on escomptait ici que les problèmes asiatiques empêcheraient ce pays de prendre une attitude ferme dans les questions occidentales et on spéculait volontiers sur la multiplicité des difficultés auxquelles il avait à faire face sur tous les points du globe.

Le redressement vigoureux qui s'est opéré à Londres dans les volontés et dans les actes a, à tous égards, causé une vive impression à Berlin et, dans ce domaine spécial, il a contribué à provoquer un changement de tactique. L'Allemagne s'évertue aujourd'hui à prouver que ses accointances avec le Japon ne heurtent nullement les intérêts de l'Angleterre; parallèlement,

(1) Cette dépêche, extraite des archives de l'ambassade, a été adressée à la sous-direction d'Asie sous le nº 588.

(2) Fin mars, sur refus de la Chambre de voter d'urgence un projet de réforme électorale.

elle veut se donner l'apparence d'exercer sur le gouvernement du Mikado une action conciliatrice.

A l'un et à l'autre la propagande germanique adresse, en effet, des exhortations parfois assez vives. La presse inspirée souligne tour à tour leur force respective comme pour faire comprendre à chacun d'eux qu'il serait préférable pour lui de composer avec son partenaire.

En ce qui concerne Tokyo, un grand nombre de feuilles, parmi les plus représentatives du IIIe Reich, désapprouvent depuis longtemps la politique de conquête au cœur de la Chine et incitent les deux grands peuples jaunes à rechercher, au contraire, les bases d'une coopération « qui les protégerait contre le bolchevisme et, d'autre part, porterait ses fruits dans le domaine économique » (Cf. ma lettre [465 du 23 mars 1937])[1]. La persistance de cette campagne est tout à fait frappante et caractéristique. On répète que la lutte contre le Komintern doit être le terrain d'entente sur lequel se rencontreront les dirigeants japonais et ceux de Nankin. On relève ensuite que cette entente ferait disparaître les alarmes qu'a suscitées dans le monde anglo-saxon l'impérialisme du Soleil levant et que, de ce côté aussi, elles substituerait donc à une périlleuse et vaine rivalité une collaboration féconde. C'est la thèse que développe à nouveau l'*Observateur raciste* dans son édition du 4 avril. L'organe national-socialiste montre la puissance britannique étendant son action dans les provinces chinoises voisines de la Birmanie, fortifiant l'île de Hai-Nan, soutenant financièrement, appuyée par New-York, l'œuvre de relèvement et de mise en valeur de la Chine moyenne et méridionale, aidant à la construction de voies ferrées en même temps qu'elle organise la base de Singapour, comme un gardien des grandes routes maritimes de l'Empire. Le Japon, quant à lui, s'établit solidement dans les provinces du nord de la Chine et demeure vigilant le long des frontières soviétiques. Londres et Tokyo, telle est la leçon qu'on prétend dégager de ce tableau, doivent et peuvent s'accorder au lieu de s'épuiser en de vaines discordes.

Le pacte germano-japonais, affirment à cet égard les milieux politiques berlinois, ne doit pas inquiéter la Grande-Bretagne. La position prise par l'Allemagne dans ce traité ne fait qu'assurer la défense de la civilisation en Asie comme en Europe et que préparer l'accord de ces deux continents dans un but de paix générale. Telles sont, presque textuellement, les conclusions d'un article paru en janvier dernier dans l'*Europäische Revue*, laquelle est devenue, sur bien des sujets, le porte-parole des dirigeants allemands ou plutôt l'instrument de leur propagande.

Celle-ci a, d'ailleurs, saisi l'occasion des troubles de l'Inde pour dénoncer à nouveau « le pernicieux ferment bolcheviste » et pour représenter à l'Angleterre « le danger qu'elle courait en traitant avec l'ennemi ». Les publicistes germaniques ont mis en relief la gravité du mouvement séditieux. Ils ont cru remarquer que « la masse de la population suivait de plus en plus l'influence des chefs extrémistes comme Pandit Nehru dont on se rappelle les nombreux voyages à Moscou »; ils ont parlé avec une ostentation ironique du « combat

(1) Non reproduite. (Revue de presse dont l'idée essentielle est résumée par cette phrase.)

engagé entre le fakir d'Ipi[1] et l'aviation du vice-Roi et ils ont, à ce propos, souligné que la rébellion semblait faire, cette fois, l'union des Hindous et des Musulmans. Enfin, ils ont signalé comme une explication ou, tout au moins, comme une importante cause d'aggravation de cet état de choses le fait que l'U.R.S.S. « dresserait » les étudiants hindous venus dans les universités soviétiques pour les renvoyer ensuite dans leur pays prêcher la révolution.

Cette sollicitude allemande pour les intérêts anglais, tant vis-à-vis de l'impérialisme nippon que de l'agitation bolcheviste, est une tactique plus encore que l'expression d'un réel souci de bonne harmonie avec la Grande-Bretagne. Les longues homélies de la presse berlinoise à l'adresse du Japon visent moins à limiter sérieusement les ambitions de ce pays qu'à persuader Londres de la pureté des intentions qui animent les signataires de l'« accord anticommuniste » du 25 novembre. En tout cas, les auteurs de ces articles ne paraissent guère croire que les facteurs de modération l'emporteront bientôt, à Tokyo, sur les éléments exaltés. Ils écrivent notamment que « M. N. Sato sous-estime l'influence de l'armée sur la conduite de la politique étrangère » et, dans l'ensemble, ils s'attendent à ce que « les milieux militaires imposent leurs conceptions touchant la réforme et la direction de l'État ».

Même dans les polémiques du IIIe Reich contre Moscou, il entre, à côté d'une hostilité évidente contre le bolchevisme, le désir de séparer la Russie des puissances occidentales et de l'isoler afin de préparer les voies, pour plus tard, à l'expansion du germanisme vers l'est.

277

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 138 [2]. *Prague, 14 avril 1937* [3].

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 24 avril.)

Le ministre des Affaires étrangères, toujours souffrant, a chargé son chef de cabinet de me faire lire le procès-verbal confidentiel résumant les débats du conseil de la Petite Entente [4], et de me remettre la copie du passage de ce document concernant la question du pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et la Petite Entente en tant que telle. Cette copie est jointe à la présente dépêche.

(1) Sur ce dernier, voir ci-dessous le nº 475 (note).
(2) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(3) Par avion, en chiffre.
(4) Récemment réuni à Belgrade. Voir ci-dessus les nos 203, 204, 210 à 212, 221.

J'ai demandé quels étaient les « accords semblables » aux pactes bulgaro-yougoslave et italo-yougoslave visés dans le seconde phrase. Le chef de cabinet m'a confirmé ce que m'avait dit le directeur politique (voir mon télégramme nº 338) [1]. Il s'agit des accords qui réaliseraient le pacte de l'ouest.

Voici le résumé étendu du procès-verbal :

Situation internationale : Elle est dominée par l'opposition anglo-italienne, par l'intime collaboration et la « communion d'idées et d'intérêts » de la France et de l'Angleterre, par le réarmement britannique, par la coopération continue entre l'Allemagne et l'Italie, dans laquelle l'Italie est « l'état le plus faible ».

Négociations relatives au nouveau Locarno : Les ministres des Affaires étrangères des trois états affirment que l'organisation de la sécurité doit comprendre la sécurité de l'Est européen. Ils sont heureux de constater que la France partage cette opinion et que l'Angleterre y vient.

Guerre civile espagnole : Les trois états ont été et demeureront fidèles au principe de la non-intervention défendu par la France et l'Angleterre. Ils adopteront avec empressement toute mesure propre à renforcer la mise en œuvre de ce principe.

Pacte bulgaro-yougoslave et italo-yougoslave : Le Conseil les considère comme « une réalisation exemplaire des efforts tendant à entretenir des relations de bon voisinage avec les états limitrophes ». Ces pactes consolideront la situation de la Yougoslavie et permettront à cet état de consacrer son énergie à des efforts sur d'autres terrains. Le Conseil espère en outre qu'ils provoqueront la réalisation de relations amicales entre les deux autres états de la Petite Entente, la Bulgarie et l'Italie. Il estime d'ailleurs que loin de mettre obstacle à l'application régionale des engagements résultant du covenant, ces pactes faciliteraient celle-ci du point de vue psychologique, en empêchant de naître la supposition que cette application serait dirigée contre l'un des états parties à ces pactes. (Il est permis, à mon avis, de rapprocher de cette phrase l'hypothèse de la conclusion des accords d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente, et du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle.)

Le Conseil prend acte des déclarations de M. Stoyadinovitch suivant lesquelles :

1º Le pacte bulgaro-yougoslave ne porte pas atteinte aux obligations de la Yougoslavie à l'égard de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie; constitue un instrument de paix dans les Balkans; ne comporte ni accord secret, ni accord additionnel;

2º La conclusion du pacte italo-yougoslave ne tient pas strictement compte des obligations prévues au pacte de 1933 de la Petite Entente, notamment à l'article 6 de ce pacte [2]. La procédure de ce pacte a été exceptionnelle. Cette

(1) Du 12 avril, ci-dessus publiée sous le nº 258.

(2) Allusion au pacte signé le 16 février (Voir, au tome II de la première série, les nos 302 314). L'article 6 stipulait que tout acte unilatéral « changeant la situation politique actuelle d'un des trois états à l'égard d'un état tiers » exigerait le consentement unanime du conseil de la Petite Entente.

exception ne modifie pas la résolution du gouvernement yougoslave de s'en tenir strictement aux dispositions du pacte de la Petite Entente;

3° L'article 3 de l'accord commercial italo-yougoslave ne mettra pas d'obstacle au développement des relations économiques entre les états de la Petite Entente.

(L'article 3 de l'accord commercial comporte la faculté pour la Yougoslavie d'obtenir le traitement que l'Italie réserve aux états du protocole de Rome. M. Krofta s'est inquiété de savoir si réciproquement, la Yougoslavie serait obligée de concéder à l'Italie le traitement préférentiel qu'elle accorderait le cas échéant à la Tchécoslovaquie. M. Stoyadinovitch a répondu que les accords italiens ayant été signés très vite, toutes leurs répercussions n'avaient pas été envisagées, et qu'il ne s'était pas posé cette question.)

Rapports avec la Hongrie : Le Conseil a constaté que dès le mois de mai 1933, les états de la Petite Entente avaient envisagé d'accorder à la Hongrie l'égalité de droits en matière d'armements dans certaines conditions.

Il y serait encore disposé moyennant :

1° La conclusion d'un pacte de non-agression à quatre ou de trois pactes de non-agression « négociés d'un commun accord et signés simultanément». Ces pactes devraient comporter la définition de l'agresseur donnée à Londres le 4 juillet 1933 (1);

2° La suppression au profit des états de la Petite Entente de certaines clauses du traité de Trianon, notamment celle interdisant la fortification de la tête de pont sud de Bratislava et celle concernant les tribunaux arbitraux mixtes.

Restauration des Habsbourg : Les états de la Petite Entente n'y consentiront « à aucun prix »; ils prennent acte avec satisfaction des déclarations officielles suivant lesquelles la question ne serait pas actuelle (2).

Rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne : Le Conseil constate avec satisfaction la détente survenue dans les rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, et qui résulte de la signature entre ces deux pays de l'accord économique et des accords de transports.

Il émet le vœu d'un « ajustement définitif » pour règlement des relations de « bon voisinage ».

Rapports de la Petite Entente avec la France : Voir pièce ci-jointe.

Abyssinie : Le Conseil constate que ni la création de consulats roumain et tchécoslovaque à Addis-Abeba, ni l'attribution du titre d'Empereur d'Ethiopie au roi d'Italie dans les accords italo-yougoslaves ne constituent une reconnaissance de *jure* de l'annexion de l'Abyssinie par l'Italie. Il souhaite que dans cette question, le droit soit mis le plus tôt possible d'accord avec les faits.

Questions économiques : Le Conseil approuve ensuite un certain nombre

(1) Le texte en est publié au tome IV de la première série sous le n° 64 annexes.

(2) Allusion notamment à des déclarations communes tchéco-roumaines (voir ci-dessus le n° 187 note); aux documents émanant de la conférence tenue par la Petite Entente à Belgrade (*ibid*, n° 221); enfin à des assurances fournies par le chancelier fédéral autrichien au président du Conseil yougoslave (*ibid*, n° 231).

de décisions prises par le conseil économique de la Petite Entente, notamment celle concernant l'étude de la transformation de ce groupement en union douanière.

Fleuves internationaux : Le Conseil déplore la situation résultant de la dénonciation par l'Allemagne des clauses des traités concernant les fleuves internationaux (1); constate l'intérêt de la Tchécoslovaquie à la navigation sur l'Elbe et l'Oder; exprime le vœu que les délégations des trois états aux commissions fluviales internationales puissent se mettre d'accord en vue d'une action commune dans ces commissions.

ANNEXE

Projet d'accord France-Petite Entente

Prague, 5 avril 1937.

Le Conseil permanent fait particulièrement cas de l'amitié que la France porte aux états de la Petite Entente et des soins dévoués qu'elle prend pour maintenir la paix en Europe centrale et qui ont pris une forme tangible dans l'offre qu'elle a faite aux états de la Petite Entente de conclure avec eux un accord d'assistance mutuelle. Par cette offre, elle a rendu un grand service à la Petite Entente et à la cause de la paix.

Si, d'une part, il convient de constater que la Yougoslavie a eu quelques difficultés d'ordre psychologique qui l'empêchaient d'accepter immédiatement cette offre, il faut, d'autre part, noter que la conclusion du pacte bulgaro-yougoslave et des accords italo-yougoslaves a fait disparaître une partie de ces difficultés et l'on peut espérer que la conclusion, éventuelle, dans un avenir prochain, dans d'autres régions, d'accords semblables qui intéressent les deux autres pays de la Petite Entente, rendra la décision plus facile (2).

278

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 576 à 588. Réservé. *Rome, 15 avril 1937, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 5 h. 10, 3 h. 55, 4 h., 3 h.)

M. Mussolini a reçu longuement M. Lagardelle. L'entetien, poursuivi sur le ton de l'amitié personnelle, a porté sur l'état actuel des relations franco-italiennes.

Le chef du gouvernement a rappelé d'abord qu'aucune opposition grave d'intérêts n'existait entre la France et l'Italie. La principale difficulté viendrait, selon lui, de la non-reconnaissance de l'empire italien d'Ethiopie et de l'absence d'un ambassadeur français à Rome.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le no 491 (et note).
(2) Le texte de ce projet d'accord a été adressé à part par le T. 352-353 de Prague, du 14 avril.

Comme M. Lagardelle faisait remarquer que les affaires d'Espagne contribuaient fortement à la mésentente entre les deux pays, M. Mussolini a répondu que ces événements se déroulaient sur un plan général et n'affectaient pas nos rapports particuliers. Il a ajouté que les tendances francophiles du général Franco et ses relations avec les Anglais pouvaient donner quelque apaisement à la France.

Poursuivant à titre personnel l'examen des points de friction, M. Lagardelle a signalé à son interlocuteur les effets irritants de l'attitude agressive de la presse italienne envers la France; M. Mussolini a objecté qu'il n'avait pas non plus à se féliciter du ton d'une partie de la presse française envers l'Italie: « Au fond, a-t-il ajouté, il n'y a pas là motif à brouille. Les journalistes grossissent toujours ce dont ils parlent, le public reste sceptique, et d'ailleurs la censure en Italie est répressive, non préventive ». M. Lagardelle n'en a pas moins exprimé le vœu que cessent de pareils procédés.

La conversation est alors revenue à son point de départ et M. Mussolini a répété que le seul point de dissentiment sérieux était la non-reconnaissance de l'Ethiopie. A ce propos, il a exprimé l'opinion que l'attitude de l'Angleterre et de la France encourageait en Ethiopie certaines espérances d'ailleurs irréalisables, mais susceptibles de susciter des résistances appelant à leur tour d'inévitables répressions : « Il serait pourtant si facile, a-t-il repris, lors de la prochaine réunion genevoise, d'en finir avec cette irritante question. Pourquoi la Société des Nations n'admettrait-elle pas, à défaut de reconnaissance collective, la reconnaissance individuelle par chacun des états qui la composent? En ce cas, la France ou l'Angleterre ferait une déclaration publique dont les autres nations ne tarderaient pas à s'inspirer. L'Italie prendrait alors sa place à Genève et l'ambassadeur de France au palais Farnèse. Notre collaboration serait de nouveau possible et fructueuse. »

Mais sur quels points précis, a demandé M. Lagardelle, cette collaboration pourrait-elle s'affirmer? « Sur tous les points qui peuvent intéresser la reconstruction de l'Europe ou spécialement nos deux pays », a répondu M. Mussolini, tout en déclarant n'être pas en mesure de formuler pour l'instant des suggestions positives.

M. Lagardelle a rappelé alors que la défense conjointe de l'Autriche avait été une des bases des accords de Rome du 7 janvier 1935[1]; aujourd'hui la collaboration franco-italienne sur cette question n'était-elle pas périmée, puisqu'il semblait désormais que l'Autriche aurait beaucoup de peine à garder son indépendance? M. Mussolini a répliqué que la situation de l'Autriche n'était pas si grave : « Economiquement, sa position s'est améliorée, a-t-il poursuivi, et M. Hitler ne songe pas à un putsch contre Vienne. La situation intérieure seule laisse à désirer, par suite d'un manque de cohésion des éléments divers qui composent l'Autriche. Mais le chancelier Schuschnigg est décidé à y mettre bon ordre; il a réorganisé la police, et l'armée lui est dévouée.» M. Mussolini ne croit pas davantage au rétablissement des Habsbourg, souvenir défraîchi des vieux temps. « Tout ce qu'on peut prévoir, a-t-il déclaré,

(1) Sur ces accords, se reporter à Gamelin, *Servir*, t. II, p. 163 et suiv.

c'est l'Anschluss par l'intérieur. Ici, nulle intervention n'est possible : l'Autriche reste maîtresse de son gouvernement intérieur. Ce n'est donc pas sur ce point que la collaboration de la France et de l'Italie pourrait être reprise. Mais il y a tous les autres, tous ceux qui touchent à l'Europe centrale. »

Enfin, M. Lagardelle a appelé l'attention du chef du gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait, pour la compréhension mutuelle des deux pays, à définir la position réelle du fascisme à l'égard des démocraties. M. Mussolini n'en a pas disconvenu, « d'autant plus, a-t-il dit, que le fascisme est une forme de démocratie qui ne se différencie des autres que par son caractère organisé et autoritaire ».

M. Mussolini a assuré à nouveau M. Lagardelle, en le priant de continuer à garder le contact avec lui, de son réel désir de voir se rétablir les bonnes relations entre l'Italie et la France, en exprimant l'espoir que notre pays se ferait bientôt représenter à Rome « par un ambassadeur de longue durée ».

En somme, dans cette conversation, le chef du gouvernement, malgré les questions réitérées de M. Lagardelle, a éludé toute précision concernant la solution éventuelle des problèmes au sujet desquels la reconnaissance de l'empire d'Ethiopie et l'amélioration des relations franco-italiennes peuvent amener un rapprochement substantiel des points de vue des deux pays. Rien ne paraît avoir changé dans les positions initiales de l'Italie, telles qu'elles ont été encore définies lors du précédent entretien de M. Mussolini avec M. Lagardelle le 23 février (mon télégramme nos 371 à 374) [1]. Il s'agit cette fois encore d'obtenir la reconnaissance en se bornant à affirmer que par la suite, tout deviendra possible. Déjà au moment où il a été question de promulguer contre l'Italie des sanctions militaires, puis lorsqu'il s'est agi d'abolir les sanctions économiques, le gouvernement fasciste avait pris vis-à-vis du gouvernement français la même attitude : pas de conditions préalables à ce geste, et tout pourra s'arranger. En l'espèce, il n'y a pas de doute que l'Italie est demanderesse en ce qui concerne la reconnaissance et qu'elle s'irrite de la lenteur que la France et l'Angleterre apportent à y procéder. Le gouvernement fasciste sent évidemment son isolement et serait heureux de démontrer à sa puissante alliée germanique qu'il dispose dans une certaine mesure d'autres sympathies. Il n'en reste pas moins que la reconnaissance de l'empire d'Ethiopie survenant maintenant serait interprétée comme un nouveau succès de l'axe Rome-Berlin et comme une démonstration que les faits finissent toujours par l'emporter sur les idéologies, même adverses. Il ne faut pas se dissimuler que nous n'obtiendrons rien de précis en échange de la reconnaissance. Toutefois, il est vraisemblable que celle-ci aurait comme conséquence indirecte de donner à l'Italie plus de liberté de manœuvre, en lui permettant, le cas échéant et au gré des circonstances, de se rapprocher des démocraties occidentales en s'écartant quelque peu de Berlin.

En ce qui concerne l'Espagne et l'Autriche, points précis sur lesquels M. Mussolini aurait pu donner des apaisements ou des indications intéressantes, le chef du gouvernement s'est nettement dérobé (Il n'a d'ailleurs

[1] Publié ci-dessus sous le nº 13.

pas davantage pris position par rapport aux polémiques de presse). La diplomatie italienne en Europe centrale continuera vraisemblablement, même après la reconnaissance *de jure* de l'Empire, à travailler, comme elle l'a fait ces temps derniers, au démantèlement de la Petite Entente et à chercher partout, en Turquie, comme dans l'Europe balkanique, des points d'appui pour battre en brèche l'influence française.

Quant au problème de la reconnaissance, je crois devoir signaler que la conception de M. Mussolini paraît se rapprocher singulièrement du point de vue exprimé à plusieurs reprises par sir Eric Drummond et que connaît également fort bien Votre Excellence. A ce propos, lorsque M. Mussolini laisse entendre qu'une fois la reconnaissance accomplie, l'Italie reprendrait sa place à Genève et collaborerait de nouveau avec la Société des Nations, on peut se demander si l'Italie se reprendrait pas sa place à Genève plutôt pour y combattre les projets franco-anglais et y faire prévaloir le point de vue italo-allemand, en servant ainsi de porte-parole au Reich, que pour travailler réellement à la consolidation de la paix sous l'égide de l'institution genevoise. Il ne faut pas se dissimuler en effet que tout le monde dans ce pays est instinctivement hostile à la Société des Nations et que pratiquement, même si elle le voulait, l'Italie fasciste serait difficilement en mesure d'apporter une contribution efficace au fonctionnement d'un organisme dont elle n'a jamais compris véritablement l'esprit.

279

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 296 à 299. *Bruxelles, 15 avril 1937, 13 h. 18, 13 h. 19, 15 h. 19.*

(*Reçu :* 14 h., 14 h. 20, 16 h. 5, 16 h. 25.)

Au cours de la soirée donnée par le ministre d'Allemagne, j'ai eu hier l'occasion de causer avec M. Schacht (1). La conversation a été forcément brève, le président de la Reichsbank étant sollicité sans cesse par des présentations. Il m'a dit qu'il souhaitait très vivement un rapprochement entre l'Allemagne et la France auquel M. François-Poncet travaillait, il le sait, de son mieux. Il considère ce rapprochement comme un élément indispensable de la paix générale.

Il a affirmé la volonté pacifique de l'Allemagne, puis il a également exprimé le regret qu'on n'ait pas donné corps à Paris aux espoirs qu'il avait conçus lors de sa dernière visite (2) et s'est plaint que la France ait perdu déjà bien

(1) Sur la visite de ce dernier à Bruxelles, voir ci-dessus le n° 265 (et note).
(2) Cette visite eut lieu à la fin du mois d'août 1936. Voir à ce sujet, au tome III de la présente série, le n° 213.

des occasions de s'entendre avec l'Allemagne, laissant tomber les avances de celle-ci.

J'ai répliqué que l'Allemagne ne nous avait pas facilité la tâche par ses propres initiatives et j'ai relevé le peu d'empressement dont elle fait preuve dans la négociation du futur pacte occidental. « Mais nous ne cessons pas de négocier », a fait observer M. Schacht. « Bien lentement », ai-je répondu.

Laissant alors ce sujet, il m'a dit qu'il était essentiel, pour aboutir à un rapprochement franco-allemand, d'écarter les luttes d'idéologies et de ne pas se placer sur le terrain sentimental. Passant au motif de son séjour à Bruxelles, il a spécifié qu'il n'avait pas pour but des négociations proprement dites, mais des contacts avec des personnalités importantes de l'industrie ou de la finance qui permettaient d'espérer un resserrement de relations des deux pays.

Questionné sur ses conversations avec M. Van Zeeland, il m'a dit qu'il était pleinement satisfait. L'Allemagne est prête à coopérer à l'enquête économique[1].

Mais à son avis, M. Van Zeeland ne peut réussir que s'il commence à travailler avec un nombre très restreint d'experts : français, anglais, allemands; un petit nombre est la condition même du succès. Une conférence nombreuse comme celle de Londres est vouée à un échec. D'abord, déblayer le terrain entre les trois états les plus intéressés, car la réussite dépend de leur accord; n'agrandir le champ d'action qu'ensuite : la conférence sera utile quand le résultat final sera en vue.

M. Schacht m'a confirmé qu'il irait à Paris pour l'inauguration du pavillon allemand à l'Exposition. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention d'aller actuellement à Londres.

280

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 931 à 934. Réservé. *Paris, 15 avril 1937, 15 h. 20.*

Je me réfère à votre télégramme nos 995 et suivants [2].

1° La rédaction esquissée dans le mémorandum britannique du 24 mars [3] avait l'inconvénient de demander au gouvernement belge un engagement précis qu'il peut lui être difficile de prendre dans un document public. Notre rédaction pouvant toutefois être jugée trop vague et, par là, ouvrir la porte aux inconvénients signalés par le sous-secrétaire d'État permanent, il serait tenu compte, me semble-t-il, dans toute la mesure du possible, des objections anglaises, si le troisième alinéa était rédigé comme suit :

(1) Sur cette enquête, voir ci-dessus le n° 222 (note); ci-après les nos 308, 432, 446.
(2) Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 252.
(3) Publié ci-dessus sous le n° 169.

« Les deux gouvernements ont pris acte des vues qu'il appartenait au gouvernement belge d'exprimer lui-même touchant les intérêts de la Belgique et plus particulièrement :

« 1° De sa détermination, à plusieurs reprises et publiquement affirmée:

« *a.* De défendre avec toutes ses forces les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et d'empêcher que le territoire belge ne soit utilisé en vue d'une agression contre un autre état, comme passage ou comme base d'opération par terre, par mer ou dans les airs;

« *b.* D'organiser à cet effet de manière efficace la défense de la Belgique;

« 2° De l'assurance, etc. »

Cette rédaction a l'avantage de pouvoir être considérée comme une référence à des déclarations officielles du gouvernement belge telles que le mémorandum adressé au gouvernement britannique le 22 octobre 1936 [1]. Vous noterez la rédaction de l'alinéa 1°, *a.*, qui tient compte de la critique formulée du côté britannique contre notre texte, mais qui introduit une précision en l'absence de laquelle la rédaction anglaise aurait pu être interprétée comme réglant contre notre thèse la question du droit de passage.

2° Quant à la seconde observation que vous a faite sir Robert Vansittart, j'admets qu'elle n'est pas sans valeur et que l'avertissement que nous désirons faire entendre à Bruxelles pourra être donné sous une autre forme. L'alinéa correspondant du projet se lirait donc comme suit :

« Déclarent qu'ils maintiennent à l'égard de la Belgique les engagements d'assistance qu'ils ont pris envers elle par ces mêmes actes. »

Il y aurait intérêt à terminer sur cette base la négociation le plus tôt possible.

281

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1016 à 1018. *Londres, 15 avril 1937, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h., 15 h. 30.)

Le débat qui a eu lieu hier à la Chambre des Communes sur les affaires d'Espagne s'est déroulé dans une atmosphère passionnée dont témoignent les nombreuses interruptions qui ont haché le discours de sir John Simon et les fréquents incidents qui ont mis aux prises, malgré les interventions répétées du speaker, les orateurs de la majorité et ceux de l'opposition. Il ne s'est d'ailleurs dégagé de la discussion ni doctrine nouvelle ni fait inédit. Les représentants

[1] Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 397 (annexe)

des différents partis se sont bornés à rééditer avec une violence accrue les arguments dont ils font usage depuis des semaines ou des mois dans les réunions publiques ou dans les journaux.

S'il se dégage une impression générale d'une séance assez confuse, c'est que la majorité de la Chambre des Communes reste résolument attachée à la politique de non-intervention en Espagne et se rallie au gouvernement dès que celui-ci ramène la discussion sur ce terrain. Les membres du Cabinet ont de leur côté pris soin de s'abriter constamment derrière les décisions prises par les chefs de la marine britannique pour justifier l'attitude que l'Angleterre adopte actuellement. Ils ont eu l'occasion de faire cet éloge de la flotte que souhaitait entendre une partie de l'assemblée, de souligner le nouvel avertissement donné au général Franco et d'expliquer en même temps comment le conseil avait été pourtant donné aux navires de commerce britanniques de s'abstenir dans la mesure du possible de courir des dangers inutiles dans les eaux territoriales [1].

En marquant l'espoir d'une médiation bientôt possible entre les divers partis en présence, M. Winston Churchill a émis le vœu qui correspond certainement au sentiment de la plus grande partie des Communes.

282

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 399 à 401. Réservé. *Washington, 15 avril 1937, 12 h. 3, 11 h. 59.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 22 h..)

Suite à mon télégramme précédent [2].

Au cours de ma conversation avec le Président sur les problèmes de politique générale dont je vous rends compte d'autre part, M. Roosevelt a vigoureusement insisté sur la nécessité d'une politique de coopération économique étroite entre la France et les États-Unis. Il s'est félicité de la conclusion de notre traité de commerce [3] qui, dit-il, non seulement a donné, au point de vue économique, d'excellents résultats, mais qui a eu surtout l'avantage de dissiper un peu dans l'opinion publique américaine le fâcheux effet produit par le défaut de la France pour les dettes de guerre.

(1) Après que M. Baldwin eût, le 12 avril, attiré l'attention des Communes sur les risques encourus par les navires marchands britanniques, sir John Simon déclarait le surlendemain que le gouvernement britannique avait fait savoir à celui de Salamanque qu'il ne tolérerait aucune attaque contre ses bâtiments.

(2) Du 14, reproduit ci-dessus sous le n° 270.

(3) Conclu l'année précédente. Voir, au tome II de la présente série, le n° 167 (note).

« Il est excellent, m'a-t-il dit, pour votre pays que nous puissions avoir avec vous un traité de commerce, tandis que nos négociations n'ont abouti encore ni avec l'Allemagne, ni avec l'Angleterre. »

J'ai profité de l'allusion faite par le Président aux dettes de guerre pour aborder franchement la question avec lui. Je lui ai dit que le gouvernement français souhaitait évidemment un règlement de ce problème, mais que l'absence des payements allemands rendait impossible à la France d'exécuter les accords conclus en 1926[1]. M. Roosevelt a aussitôt répliqué qu'il souhaitait vivement, pour la France elle-même, que cette question fût un jour résolue : « C'est un nuage que les adversaires de la France aux États-Unis entretiennent avec soin. Il faudra le dissiper. Mais à l'heure présente, quelles que soient les propositions que vous pourriez m'apporter, je ne pourrais pas les faire accepter par mon congrès. Il faut donc attendre un moment plus favorable ».

M. Roosevelt me parla aussi avec une pleine confiance des difficultés certaines qu'il rencontre dans le domaine financier et économique aux États-Unis. Il me demanda mon avis personnel sur un certain nombre de problèmes qu'il était en train d'étudier. Il me parla avec vivacité de ceux qui n'approuvaient pas les réformes essentielles qu'il voulait entreprendre dans son pays, notamment la réforme de la Cour suprême, qu'il avait la certitude désormais de faire voter par le Sénat. Il termina en souhaitant d'avoir avec l'Angleterre une coopération économique aussi étroite qu'avec la France.

283

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1020 à 1025. *Londres, 15 avril 1937, 22 h. 43.*

(*Reçu :* le 16, 1 h. 35, 1 h. 25, 2 h. 10, 2 h. 20.)

Au cours de sa réunion ce matin, le sous-Comité a constaté que la plupart des puissances, et parmi elles toutes les puissances particulièrement intéressées, avaient déjà pris les dispositions nécessaires pour appliquer le système de l'observation du trafic maritime. Il a en conséquence décidé d'en fixer la mise en vigueur au mardi 20 avril à 0 heure.

Votre Excellence estimera sans doute devoir inviter d'urgence notre marine

(1) **Accords qui devaient être ratifiés par les Chambres en 1929, sous certaines réserves ayant pour but de subordonner les payements des dettes de guerre françaises envers l'Amérique à celui des réparations allemandes.**

marchande à se conformer à partir de cette date aux dispositions du décret du 8 avril[1].

Le système fonctionnera, pour commencer, sur une « base réduite ». Il faut entendre par là que tous les administrateurs adjoints, observateurs principaux, ainsi que la moitié des observateurs ou observateurs adjoints, auront rejoint leurs postes.

Le personnel d'observateurs et d'observateurs adjoints sera complété aussi rapidement que possible.

La décision du sous-Comité s'[applique] également au contrôle terrestre. Sur la frontière des Pyrénées, 70 à 80 observateurs sont déjà sur les lieux. Il en est de même au Portugal. Les administrateurs principaux sont invités à indiquer le plus tôt possible à la commission de Londres si le système peut fonctionner sur ces bases d'une manière satisfaisante et dans quelle mesure il conviendra de renforcer les cadres de leur personnel.

Lord Plymouth a fait savoir ensuite que l'ambassadeur d'Italie ne s'opposait plus à l'examen du problème du retrait des volontaires et que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. n'insistait pas pour la discussion de la note soviétique sur les violations de la non-intervention par l'envoi « d'unités italiennes » en Espagne.

M. Dino Grandi s'est félicité de ce que l'atmosphère au Comité se soit ainsi améliorée. Il a déclaré qu'il n'était possible d'aborder un problème aussi délicat que celui du retrait des volontaires que dans un esprit coopérateur qui n'existait assurément pas lors de la réunion du 23 mars dernier. Il a ajouté qu'il convenait, de l'[avis] de son gouvernement, d'en confier l'examen à des experts qualifiés. Il a demandé que ceux-ci fussent invités à travailler à des solutions pratiques et sans parti pris.

M. Maisky a souligné qu'il ne saurait être question pour son gouvernement de « retirer » la note qu'il avait remise. Il n'en demandait pas la discussion pour permettre d'aborder sans tarder l'examen du problème du retrait des volontaires, que son gouvernement était particulièrement désireux d'étudier.

L'ambassadeur d'Italie a tenu à ajouter avec une sincérité peut-être douteuse que son gouvernement était heureux de faire une concession au désir général exprimé par le Comité en renonçant à l'examen de la note russe, mais qu'il le regrettait et il était permis de se demander en effet si l'intérêt de tous n'était pas d'aborder franchement la discussion d'une série d'accusations qui n'étaient

[1] Le texte de ce décret, qui fixe les mesures applicables aux navires français se rendant dans un port espagnol, en exécution de la loi du 21 janvier 1937 (voir, au tome IV de la présente série, le n° 305, note), est reproduit par le *Temps* du 10 avril, p. 6. Ce décret porte entre autres :

Art. 1 : la nécessité de la présence, à bord de chaque navire, d'au moins un observateur de l'organisation de surveillance des frontières espagnoles;

Art. 2 : la liste des ports d'embarquement des observateurs;

Art. 5 : l'indication des droits de ces derniers (ouverture des colis; présentation des documents de bord), le capitaine du navire devant mettre obstacle au débarquement des personnes et du matériel de guerre selon les injonctions desdits observateurs;

Art. 14 : l'obligation pour les navires français de se soumettre aux dispositions établies dans chaque secteur de surveillance (y compris la vérification de leur identité et de leur trajet par les bâtiments de guerre chargés de cette surveillance).

nullement fondées et auxquelles il serait possible de répliquer par d'autres qu'il serait moins aisé d'écarter.

Lord Plymouth est intervenu assez sèchement pour dire qu'il n'était pas question de discuter la note soviétique, mais de réunir un comité technique. Après une brève discussion, il a été convenu d'inviter les experts à préparer pour le Comité un rapport sur le retrait d'Espagne de toutes personnes de nationalité non espagnole à la date de juillet 1936 et qui se sont rendues dans la Péninsule en vue de prendre une part directe ou indirecte au conflit. Le Comité technique est invité d'autre part à indiquer les moyens par lesquels pourrait être contrôlée l'exécution du projet du retrait des volontaires.

En cours de séance, M. von Ribbentrop a donné connaissance d'un incident qui, a-t-il dit, aurait pu avoir de sérieuses conséquences. Un torpilleur du gouvernement espagnol croisant un navire de guerre allemand affecté à la surveillance navale depuis le 13 mars avait pointé dans sa direction ses tubes lance-torpilles. Cet incident n'avait été suivi d'aucun effet. Il se demandait toutefois s'il n'y aurait pas intérêt à recommander aux partis en conflit de ne prendre aucune disposition visant à mettre obstacle au contrôle naval. Le sous-Comité a donc invité lord Plymouth à signaler la question au gouvernement britannique et à prier celui-ci, s'il le jugeait utile, de compléter la notification qui sera faite aux deux partis en Espagne de la date de la mise en vigueur du système d'observation en exprimant le vœu qu'aucune entrave ne soit apportée à l'exercice du contrôle.

284

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1019. Confidentiel. Réservé. *Londres, 15 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 16, 11 h.)

Le War Office a reçu communication d'un rapport dans lequel l'attaché militaire anglais à Berlin rapporte des informations qu'il dit recueillies à bonne source sur un entretien qui aurait eu lieu récemment entre M. Goebbels et les dirigeants du ministère de la Propagande d'une part, et les délégués de la Reichswehr de l'autre.

Les représentants de l'État-major général se seraient plaints des instructions données à la presse en vue d'entretenir dans l'opinion allemande l'illusion suivant laquelle l'Angleterre serait disposée à envisager des concessions coloniales en faveur du Reich. M. Goebbels aurait répondu qu'il était parfaitement conscient de la situation réelle, et qu'il n'ignorait point qu'au contraire, la

[1] Par courrier, en clair.

résistance à toute idée de transfert de mandat s'était beaucoup accentuée en Grande-Bretagne depuis quelques mois; mais, aurait-il ajouté, il faut bien de temps à autre dire quelque chose d'agréable au peuple allemand, et cela présente moins d'inconvénients dans ce domaine que dans aucun autre.

Les délégués de la Reichswehr auraient alors fait valoir qu'à leurs yeux, les revendications coloniales de l'Allemagne ne présentaient aucun caractère d'actualité. En effet, l'ampleur du réarmement britannique, qui dépasse toutes les prévisions, constitue pour l'armée allemande une pénible surprise, et l'oblige à procéder à une révision des buts politiques que doit poursuivre le Reich. En conséquence, le Haut-Commandement estimerait qu'il appartient à l'Allemagne, pour éviter toute occasion de conflit avec l'Empire britannique, de se concentrer sur la réalisation des objectifs pangermanistes du Reich en Europe. Ces objectifs seraient : l'absorption, soit économique, soit politique, dans l'organisme germanique, des Pays-Bas et de la Belgique, des régions allemandes de Tchécoslovaquie et de la Pologne occidentale; le développement de l'influence allemande en Scandinavie; enfin, l'annexion de l'Autriche, avec Trieste comme débouché sur la mer Adriatique.

Il convient de laisser à l'attaché militaire anglais la responsabilité de ces renseignements; si d'aventure ils étaient exacts, ils jetteraient un jour singulier sur les projets que conçoivent les têtes de l'état-major allemand, généralement considérées comme raisonnables; et l'on pourrait se demander comment la Reichswehr croit pouvoir éviter d'entrer en difficultés avec la Grande-Bretagne si elle vise à attirer les deux Pays-Bas dans l'orbite du Reich.

285

Note du département de la Guerre [1].

Secret. *15 avril 1937.*

Au cas où par application du traité signé le 2 mai 1935, la France et l'U.R.S.S. auraient à se prêter assistance, chacun des deux pays aura à agir contre l'agresseur suivant les circonstances du moment et à consacrer à cette action toutes ses forces militaires, navales et aériennes dans la mesure où leur présence ne sera pas nécessaire sur d'autres fronts ou sur leurs possessions extérieures.

I

L'U.R.S.S. et l'Allemagne n'ayant pas de frontières communes, il appartient aux états-majors des armées françaises et soviétiques de rechercher les moyens par lesquels s'exercerait l'action des forces soviétiques. Des études distinctes seraient faites prenant pour base :

[1] Extraite des papiers Rochat.

a. L'hypothèse où l'action soviétique ne bénéficierait pas de facilités résultant d'une assistance prêtée par les pays limitrophes de l'U.R.S.S. en vertu du pacte de la Société des Nations;

b. L'hypothèse où, par application du pacte de la Société des Nations, la Pologne et la Roumanie notamment accorderaient aux forces soviétiques la traversée et le survol de leur territoire.

II

En ce qui concerne les armements, des conversations techniques seront poursuivies entre états-majors pour permettre de préciser l'importance du matériel que chacun des deux pays pourrait fournir à l'autre. Il y aura lieu de considérer que du fait qu'elle a avec l'Allemagne une frontière commune, il n'est pas à prévoir qu'au début d'hostilités, la France puisse à cet égard apporter à l'U.R.S.S. un concours considérable. Il est pris note d'autre part de l'aide matérielle qu'au point de vue matières premières et armement, l'U.R.S.S. pourrait apporter à la France et aux autres pays qui lui prêteraient également assistance.

III

L'état-major français est autorisé à poursuivre avec l'état-major soviétique des échanges de vues et de renseignements dans le cadre ci-dessus défini.

286

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 590 [1]. *Berlin, 15 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 avril.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, par la valise du 9 avril dernier, une importante lettre de notre ministre à Vienne, en date du 2 mars, nº 57 [2], dans laquelle celui-ci a relaté des informations concernant l'Allemagne, qu'il a recueillies et qui émanent d'une personnalité touchant de près à la Reichswehr.

Ces informations m'ont paru, sur beaucoup de points, exactes et, pour le reste, plausibles, c'est-à-dire conformes à ce que j'ai moi-même entendu dire à Berlin, sans que je puisse, d'ailleurs, en garantir la vérité.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Ce document est abondamment cité et commenté ici.

Il est exact, en particulier, que le haut-commandement de la Reichswehr, hostile à l'intervention en Espagne, s'est opposé à l'envoi dans la Péninsule de troupes régulières. Il est exact que les « volontaires » destinés au général Franco ont été recrutés principalement parmi les S.S. et les S.A., et que l'armée allemande a surtout fourni des spécialistes (pilotes, conducteurs de tanks, mécaniciens, pointeurs, mitrailleurs) pour accompagner le matériel expédié, l'utiliser et en enseigner le maniement. On ne saurait nier non plus que la participation dans la guerre civile espagnole ne soit, en Allemagne, très impopulaire et que les nouvelles annonçant aux familles la mort de tel ou tel de leurs parents, ainsi que le retour de mutilés et de blessés, n'aient provoqué des protestations et de l'irritation. Cet état d'esprit n'a sûrement pas été étranger à la décision qu'a prise le gouvernement du Reich de laisser l'Italie s'engager à fond et de se tenir, quant à lui, sur une plus grande réserve.

Que l'amiral Foerster ait été, lui aussi, hostile à l'intervention en Espagne et que son opposition ait été la raison de sa brusque mise à la retraite, me semble, ajourd'hui, certain. J'en ai douté, à l'époque, parce qu'il m'était difficile de ne pas tenir compte des renseignements contraires et absolument formels de notre attaché naval. Mais il m'est apparu, par la suite, que celui-ci avait eu tort d'attacher créance à une version qui ne lui avait été donnée, probablement, que pour le tromper.

Les informations rapportées par notre ministre à Vienne font allusion au conflit chronique qui diviserait le général von Fritsch, le général Beck, chefs de la Reichswehr, eux-mêmes plus ou moins d'accord avec le maréchal von Blomberg, et le parti national-socialiste, lui-même plus ou moins d'accord avec le chancelier Hitler.

C'est un des domaines les plus secrets, un des problèmes les plus délicats de l'histoire intérieure du IIIe Reich.

On a toujours pensé que les chefs de l'armée allemande, ralliés en apparence au régime, heureux de s'en servir pour reconstituer les forces militaires du pays et briser les dernières chaînes du traité de Versailles, et résolus, dans cette mesure, à se ranger sous les ordres d'Adolf Hitler, n'en blâmaient pas moins les erreurs et les excès du national-socialisme et, le cas échéant, n'hésiteraient pas à se débarrasser des nazis, et peut-être du Führer lui-même, le jour où ils auraient acquis la conviction que ceux-ci, après avoir rendu à l'Allemagne les plus grands services, ne pourraient plus, désormais, que lui nuire. Pourtant, les prévisions basées sur l'antagonisme entre le parti et l'armée ne se sont pas vérifiées, jusqu'ici... Les espoirs mis par les adversaires du régime dans la résistance des généraux ont été déçus, et le Chancelier a toujours réussi, sans beaucoup de peine, à imposer sa volonté.

A l'occasion de la guerre civile espagnole, la Reichswehr a très fermement exprimé son opinion, qui n'était pas conforme à celle du parti, et elle l'a fait triompher.

A-t-elle eu à combattre, par un veto formel, l'idée, chère aux éléments radicaux du nazisme, d'attaquer par surprise la Tchécoslovaquie et l'Autriche? C'est possible. On peut admettre, en effet, que les chefs de la Reichswehr répudient, pour l'instant, l'hypothèse de complications belliqueuses et consi-

dèrent que leur pays n'est pas encore capable d'affronter les risques d'une guerre européenne. Mais il semble que les nazis eux-mêmes n'aient plus, à l'égard de la Tchécoslovaquie, les intentions qui les animaient, il y a quelques mois. J'ai relaté les sondages auxquels M. Hitler s'était livré, les déclarations qu'il a faites à M. Schulthess [1], l'apaisement soudain des campagnes de la presse[2], le changement complet du langage que tient maintenant M. Goering[3]. S'agit-il d'une feinte, ayant pour but d'endormir les soupçons? ou d'une volte-face sincère, due à la conscience des difficultés de toute sorte auxquelles se heurte la politique du IIIe Reich? Les mois prochains, seuls, nous l'apprendront.

Le rapport de M. Puaux dépeint le général von Fritsch comme un homme énergique et courageux, qui ose tenir tête même au Führer. C'est, il est vrai, la réputation qu'il a. En fait, il a plusieurs fois jeté sa démission dans la balance; et l'on a raconté, à ce propos, que l'amiral Raeder et le maréchal von Blomberg avaient déclaré, comme l'indique le rapport de notre ministre à Vienne, qu'ils se retireraient en même temps que lui. Le rôle du maréchal von Blomberg demeure, pourtant, fort obscur et difficile à définir. Il semble consister à empêcher précisément qu'un divorce ne se produise entre l'armée et le Führer; et, jusqu'à présent, le Maréchal y a réussi.

D'autre part, l'ambition, l'opportunisme du général von Reichenau sont bien connus. Il est évident que le commandant du corps d'armée de Munich aspire à la plus haute place. Je ne suis pas convaincu, toutefois, qu'il accepterait de succéder au général von Fritsch, si celui-ci démissionnait après un conflit dans lequel il aurait l'approbation de la plupart des généraux de la Reichswehr.

L'informateur de M. Puaux mentionne une conférence de M. Rosenberg, au milieu de laquelle le général von Fritsch, mécontent des diatribes de l'orateur, se serait levé et aurait quitté la salle.

On a, en effet, raconté et colporté cet incident dans les conversations berlinoises. Je n'en ai jamais recueilli une confirmation authentique.

Il est parfaitement vraisemblable, en revanche, que M. Hitler ait eu une controverse avec l'attaché militaire allemand à Paris et lui ait reproché d'exagérer les mérites de l'armée française. Le Chancelier m'a déclaré à moi-même, en février et en septembre derniers, qu'il avait les plus grands doutes sur l'état de notre armée, qu'il estimait que la propagande communiste y exerçait des ravages et qu'en cas de révolution, nos soldats refuseraient, sans doute, d'obéir aux ordres de leurs officiers [4]. Sa conviction, qui est que nous sommes voués au sort de l'Espagne, repose sur les renseignements qu'il reçoit, non pas de ses agents diplomatiques, mais des agents de la Gestapo et des émissaires de M. Goebbels.

Quant à la scène qui se serait déroulée entre le cardinal Faulhaber et le

(1) Voir ci-dessus le n° 18.
(2) Voir ci-dessus le n° 233.
(3) Voir ci-dessus le n° 273.
(4) Voir au tome III de la présente série le n° 334 (annexe); au tome IV, le n° 394. Se reporter également ci-dessus au n° 248.

Chancelier, telle que l'a décrite l'informateur de M. Puaux, je n'en ai eu aucun écho. Elle me paraît relever des bruits qui courent, ici, en abondance et à tout moment, et dans lesquels un grain de vérité se trouve considérablement amplifié et déformé.

Il n'en serait pas moins souhaitable que notre ministre à Vienne pût garder le contact avec la personne dont il a noté les déclarations, car ces déclarations contiennent d'intéressants éléments de recoupement.

287

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 591 (1). *Berlin, 15 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 avril).

Quoiqu'elle ait semblé ces derniers temps éclipsée par des questions plus importantes, la politique scandinave et balte n'a pas cessé de retenir l'attention du Reich. Les conversations qui se sont poursuivies entre les états du groupe d'Oslo (2) et, d'autre part, la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères d'Estonie, de Lettonie et de Lithuanie provoquent, à Berlin, une recrudescence d'intérêt pour les problèmes de la mer du Nord et de la Baltique.

C'est surtout par le côté économique, par le projet de conférence dont l'étude a été confiée à M. Van Zeeland, que l'Allemagne est amenée à prendre position. Les échanges de vues préliminaires qui ont lieu entre « les grandes démocraties » ne suscitent guère ici, jusqu'à présent, que de la méfiance. Si l'on relève avec satisfaction les déclarations de M. Cordell Hull (3), c'est pour tenter de les opposer aux « arrière-pensées de domination qui inspirent toujours certains pays ». Les milieux allemands qui touchent de près à la Wilhelmstrasse accusent implicitement la France et l'Angleterre de ne pas vouloir reconnaître que la cause principale du trouble des marchés réside dans la répartition disproportionnée des richesses. Ils posent leur revendication touchant les sources de matières premières et les colonies comme la base de toute négo-

(1) Cette dépêche, extraite des archives de l'ambassade, a été adressée aux Relations commerciales sous le nº 592.

(2) Du 12 au 17 avril, se tint à Bruxelles une conférence des experts des états signataires des accords d'Oslo. Ces experts élaboraient le texte d'un avant-projet tendant à élargir les échanges économiques et à constituer un premier pas dans la voie de la réduction des entraves au commerce international.

(3) Le 5 avril, l'homme d'État américain, au cours d'un dîner donné à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en guerre des États-Unis, laissait entendre qu'il n'y aurait pas de véritable renaissance économique durable, si la paix ne présidait pas aux relations économiques internationales.

ciation sur les moyens propres à ranimer les échanges et à relever le crédit. Cette attitude est, d'ailleurs, peut-être autant une manœuvre qu'une réclamation véritable. Car le IIIe Reich veut, avant tout, éviter de trop restreindre sa liberté d'action, il redoute que des négociations économiques internationales ne soient mises à profit pour évoquer des questions politiques connexes et lui imposer, sur ce terrain, des conditions et des engagements qui lui répugneraient. Ses craintes se trouvent précisément augmentées par le fait que les puissances qui amorcent actuellement la discussion sur la situation commerciale du monde sont celles-là même qui conduisent, d'autre part, les pourparlers relatifs à l'organisation de la sécurité en Europe. La mission préparatoire dont s'est chargée le président du Conseil de Belgique, libéré ajourd'hui de la pression de Rex [1], tend à confirmer dans cette impression le gouvernement hitlérien.

Ce dernier a, par ses porte-parole officieux, insisté sur cet aspect général du problème. Il en a également souligné un aspect particulier, l'influence des démocraties sur le « groupe d'Oslo ». Les journaux ne se sont pas très longuement étendus sur ce sujet, sans doute afin de ne pas heurter directement la Grande-Bretagne, mais assez, cependant, pour laisser voir les pensées et les préoccupations des cercles dirigeants. L'Allemagne voudrait, en effet, maintenir sous son obédience les petits états qui l'entourent au nord et à l'ouest et, en tout cas, empêcher qu'ils ne s'unissent sous les auspices d'une grande puissance. Or, Londres chercherait, par des projets financiers, à développer son influence sur la Scandinavie. La City, conjointement avec des banques de Stockholm, accorderait un emprunt au Danemark. Mais on s'est empressé de relever ici que les pourparlers n'avaient pas encore abouti; on ajoute que, du reste, le contrôle des changes et des importations qui subsiste à Copenhague est un obstacle aux vues britanniques. Pourtant, on hésite à se prononcer sur l'avenir, même immédiat; à cet égard, le voyage de M. Stauning en Angleterre [2] cause un souci que les visites à Berlin de la famille royale danoise ne suffisent pas à contrebalancer.

La presse allemande note également sans plaisir l'action anglaise sur les pays baltes, la fidélité de ceux-ci aux conceptions occidentales et leur opposition à toute politique de guerre idéologique.

Un récent article de la revue *Ostland* relève, non sans dépit, la pénétration économique de la Grande-Bretagne dans cette région et la régression relative du commerce du Reich.

D'autre part, à la politique de bascule pratiquée entre Berlin et Moscou par l'Estonie et la Lettonie, l'Allemagne répond que « la menace bolcheviste » imposera tôt ou tard un choix catégorique. Mais elle déplore, en attendant, « l'aveuglement de ces petits peuples ». L'*Observateur raciste,* dans une correspondance publiée le 10 et le 13 avril, déclare que ces nations, tard venues à l'indépendance, «souffrent d'un complexe d'infériorité qui les rend ombrageuses vis-à-vis du germanisme et les pousse, au contraire, à tout considérer encore

(1) Depuis son élection comme député de Bruxelles. Voir ci-dessus les nos 133 (note) et 249 (et note).

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 178 (et note), 234.

sous l'angle de leurs anciens maîtres slaves, Russes et Polonais ». L'organe national-socialiste se plaît à souligner, toutefois, que les Estoniens sont davantage « libérés du passé » et il espère qu'à Riga, la nouvelle génération « saura faire preuve de réalisme politique ». En ce qui concerne la Lithuanie, il se borne à constater « quelques symptômes de meilleure compréhension ».

Un ouvrage paru l'année dernière à Berlin * sous la forme d'un exposé historique revendique pour l'Allemagne une situation prépondérante dans la Baltique; il prétend notamment que « ni la Russie ni la Pologne, même aux époques de leur apogée, n'ont jamais eu de véritable force navale et sont toujours demeurées des états continentaux ». Sa conclusion est que le *Deutschtum* doit s'affirmer sur cette « mer de l'est » et maintenir de solides points d'appui moraux dans les pays riverains.

Poussé par sa hantise de l'encerclement et par ses propres ambitions, le Reich s'efforce, partout et toujours, de soustraire les petites nations voisines à l'influence des grandes puissances et de Genève, afin de les amener à conclure avec lui des arrangements bilatéraux.

Dans le bassin danubien et dans les Balkans, où elle se manifeste ouvertement, cette politique essaie de gagner la bienveillance de la Grande-Bretagne en représentant à cette dernière qu'elle n'a rien à craindre dans un domaine aussi éloigné de ses intérêts essentiels.

Sur les frontières maritimes, qui sont comme les portes ouvertes sur le monde, les tendances de l'Allemagne sont, au fond, les mêmes. Elles sont seulement moins accusées aussi longtemps qu'il paraît nécessaire de ménager l'Angleterre. Le gouvernement hitlérien ne développe son programme qu'avec prudence mais, — M. Goebbels l'a dit —, c'est la prudence du serpent. Lorsqu'on compare l'arrogante satisfaction avec laquelle Berlin suit l'actuelle évolution de l'Europe centrale au langage relativement mesuré tenu il y a deux ans, on devine, d'après les indices qui déjà apparaissent clairement, quelle pourrait être son attitude dans les problèmes de la mer du Nord et de la Baltique, « mers intérieures de la race germanique ».

* *Note du document : Dominium maris baltici* - Axel Schmidt (*Preussische Jahrbücher*).

288

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 593 (1). *Berlin, 15 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Quelle sera, du point de vue économique, la portée des « mesures exceptionnelles » de politique agraire qui ont été arrêtées, le 23 mars dernier, par le ministre-président Goering? (2) Beaucoup de bons esprits, en Allemagne, se le demandent avec appréhension.

Malgré les efforts poursuivis, depuis plusieurs années, par le régime national-socialiste, afin d'augmenter la production agricole, celle-ci reste insuffisante. Le Reich doit importer 17 %* de sa consommation de denrées alimentaires. Pour combler ce déficit et assurer ainsi l'indépendance nationale, l'ordonnateur du « plan de quatre ans » a recours à de nouveaux stimulants, et accentue l'ingérence de l'État dans ce domaine. Il prévoit certains encouragements aux agriculteurs, tels que l'élévation du prix de la pomme de terre et du seigle, la baisse des prix des engrais, l'octroi de crédits à moyen terme. Mais, en même temps, il instaure tout un système de contrôle, ainsi que de rigoureuses mesures de contrainte, allant jusqu'à l'administration judiciaire des exploitations agricoles « qui ne sont pas gérées comme l'exige l'intérêt supérieur du ravitaillement de la nation ».

Un nouveau pas important est ainsi franchi, par le IIIe Reich, vers l'économie dirigée et même vers le collectivisme, ou plutôt, pour s'en tenir à l'expression désormais consacrée en Allemagne, vers l'autarcie.

Le premier résultat de cette politique est manifestement la hausse officielle des prix de deux denrées essentielles. Alors que les dirigeants du régime hitlérien considèrent la stabilité des prix et des salaires comme une pièce de résistance de leur système économique, ils n'hésitent pas, néanmoins, à décréter l'augmentation du coût de la pomme de terre et du seigle qui entrent pour une part considérable dans la consommation nationale.

Mais d'autres problèmes plus complexes sont posés. On peut se demander, en effet, dans quelle mesure et à quel prix l'agriculture allemande assurera le ravitaillement intégral du pays. Il y a lieu également, si l'on s'en tient au principe fondamental d'économie politique, d'après lequel les produits

(1) Transmise aux Relations commerciales sous le nº 594.

(2) *Note du document :* Cf. mon message téléphoné nº 1257 du 23 mars et mon télégramme nos 1263 à 1265 du 24 mars 1937.

[Ces deux documents n'ont pas été reproduits. Le premier est une analyse de presse; le second, d'un intérêt minime, n'a pas paru susceptible d'être retenu. Le 23 mars, le ministre-président de Prusse avait annoncé un décret destiné à réprimer la mauvaise gestion des propriétés agricoles]

* Annotation manuscrite : *Ce n'est pas beaucoup, pour un pays aussi peuplé et industrialisé.*

s'échangent contre des produits, de rechercher quelles sont les incidences de ce système d'autarcie sur le commerce extérieur de l'Allemagne.

Ces préoccupations ne se sont pas fait jour dans la presse domestiquée du IIIe Reich. Elles n'en ont pas moins alarmé certains milieux allemands, puisqu'elles ont provoqué l'insertion, dans le *Berliner Tageblatt* (1), d'un article inspiré, qui est intitulé : « Autarcie et commerce extérieur, l'avenir économique de l'Allemagne ». La doctrine orthodoxe s'y trouve exposée par le Dr Hermann Reischle, chef des services centraux de la corporation du Ravitaillement (*Reichsnährstand*), qui prétend dissiper toutes les erreurs d'interprétation auxquelles ont pu donner lieu les récentes mesures arrêtées par le général Goering.

Cet exposé comporte trois parties. Son auteur s'efforce, tout d'abord, de situer et de définir d'une façon générale l'autarcie, par rapport aux autres politiques économiques. Puis il fait ressortir l'importance vitale de l'agriculture pour un état moderne. Les mesures prises, en Allemagne, par le gouvernement national-socialiste pour développer la production, leur portée, leurs répercussions financières font l'objet de la dernière partie.

« L'autarcie est en premier lieu un idéal politique. Ce n'est qu'accessoirement qu'il constitue un idéal économique », déclare le porte-parole du gouvernement hitlérien, après avoir différencié ce système de celui de l'« économie fermée » et de celui du « libéralisme économique ». D'après lui, en effet, l'autarcie n'a pas pour fin la suppression de tous échanges avec le monde extérieur. Mais si cette doctrine ne comporte pas l'isolement de l'État, elle évite également avec soin de mettre en péril l'indépendance nationale en souscrivant à cette répartition géographique de la production entre les peuples, qui est un des principaux corollaires de la doctrine libérale. Les promoteurs de l'autarcie entendent réaliser, avant tout, dans leur pays, un équilibre intérieur et l'affranchir, dans la mesure des possibilités, de toute dépendance extérieure en ce qui concerne le ravitaillement. Ils ne renoncent pas, cependant, aux avantages que peuvent apporter les échanges avec l'étranger, mais à condition que les importations ne viennent pas concurrencer les ressources qui peuvent être tirées du sol national. Le Dr Reichschle admet, d'ailleurs, une certaine analogie entre la doctrine de l'autarcie et celle du mercantilisme, qui a eu pour défenseurs Frédéric Le Grand, Thomas Mun et List.

« C'est à la lueur de ces considérations, déclare-t-il, que les mesures prises par le ministre-président Goering apparaissent comme un pas important vers une autarcie bien comprise, c'est-à-dire vers l'indépendance politique de la nation. Elles constituent également un progrès vers les fins de ce système au point de vue international, à savoir le rétablissement d'échanges sains entre nations libres et indépendantes ».

En prenant des mesures extraordinaires pour restaurer et développer l'agriculture allemande, poursuit-il en substance, les dirigeants du national-socialisme n'obéissent pas à une impulsion romantique. Ils font face à une nécessité vitale pour leur pays. La division du travail qui s'était effectuée dans le monde

(1) *Note du document : Berliner Tageblatt* du 9 avril 1937.

vers la fin du XIXe siècle, sous le règne du capitalisme triomphant, ne répond plus aux exigences actuelles de la situation internationale. L'Angleterre, où l'agriculture ne représente que 8 % de l'activité économique, peut encore jouir d'une certaine sécurité, parce qu'elle domine un empire. Mais tous les pays qui ne disposent pas de pareilles ressources doivent considérer l'agriculture comme le patrimoine le plus précieux de la nation. C'est pour eux une question de vie ou de mort.

Dans la dernière partie de l'article, la politique agraire du gouvernement national-socialiste est définie d'une façon plus précise. Cette politique, d'après l'auteur, se différencie des errements antérieurs en ce qu'elle a pour but essentiel, non le profit, mais le ravitaillement national. On se tenait autrefois pour satisfait lorsque les revenus de l'agriculture augmentaient, sans se préoccuper de savoir si cette élévation de revenus correspondait, ou non, à un accroissement de la production. Aujourd'hui, le régime hitlérien consacre ses efforts au développement de la capacité productrice de l'Allemagne, de façon à assurer notre indépendance politique.

Les mesures prises par le général Goering comportent la hausse du coût de certaines denrées. Elles peuvent paraître contraires à la politique générale de stabilisation des prix à laquelle le gouvernement reste fermement attaché. Ce serait cependant faire erreur que de le croire. Si le cours de ces denrées doit être élevé, c'est que c'est là le meilleur moyen de stimuler la production et, par là même, d'améliorer la situation économique générale.

Sans doute, accorde le Dr Reischle, ces mesures impliquent-elles le soutien de l'agriculture par l'État. Mais, de leur côté, l'industrie, l'artisanat n'ont-ils pas retrouvé une activité accrue, grâce au « plan de quatre ans », et augmenté par là même leur rentabilité ? Leur situation est d'autant plus prospère qu'aucune grève, aucune menace de chômage généralisé ne vient plus troubler leur développement et que les crises sont conjurées par l'exécution d'un plan national.

Pour l'agriculture, au contraire, subsiste toujours un risque : celui des conditions atmosphériques. C'est pourquoi l'appui de l'État ne doit pas faire défaut, le moment venu, à cette branche fondamentale de la richesse nationale, dont dépend en partie l'indépendance politique du pays.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'exposé du chef des services centraux de la corporation du Ravitaillement. Il escamote, à vrai dire, d'une façon assez désinvolte, les problèmes pratiques que le système d'autarcie pose chaque jour au Reich dans le domaine du commerce extérieur. L'examen du mouvement des importations allemandes est plus instructif. On y trouve des éclaircissements plus précis sur l'approvisionnement de la population allemande, sur l'équilibre économique du pays, sur le degré de son indépendance vis-à-vis de l'étranger, sur les conséquences, à cet égard, d'un système d'échanges basé sur le troc.

On y constate que la pénurie de devises, la nécessité de conclure avec chaque pays des marchés de compensation, peuvent obliger le Reich à importer des denrées alimentaires qui ne lui sont pas indispensables, alors qu'il doit se priver de certaines marchandises de première nécessité. On y observe

enfin que la hausse des cours mondiaux de diverses matières premières industrielles peut bouleverser, tout au moins momentanément, les plans d'approvisionnement de l'Allemagne.

Les statistiques nous montrent, notamment, qu'en 1936, les importations de blé ont été sensiblement réduites par rapport aux années précédentes, mais que cette régression ne correspond pas à une plus grande abondance de la production allemande. La réduction des achats de blé a eu pour corrélation une diminution inquiétante des réserves de céréales. L'Allemagne s'est donc trouvée dans l'obligation d'envisager des mesures de restriction pour la consommation du pain, cependant qu'elle augmentait, par exemple, d'une façon notable, les achats d'oranges par le jeu de ses marchés de compensation avec l'Italie. C'est là un fait caractéristique. Alors qu'il avait besoin de blé, de fourrages et de beurre, le Reich a dû livrer du charbon contre des oranges*.

Ces conséquences inattendues du système autarcique allemand se révèlent également dans les échanges du Reich avec le Brésil, tant au point de vue de la nature des marchandises importées que de leurs prix.

En 1934, les importations de café faites par l'Allemagne étaient, en volume, égales au quart de ses achats de blé à l'étranger. En 1936, ses importations de café représentent, par rapport aux achats de blé, le double en poids et, en valeur, une somme dix-huit fois supérieure.

D'autre part, le prix du coton importé du Brésil en Allemagne au moyen du troc a atteint 111 Reichsmarks le quintal, en 1936, alors que le prix du coton, de qualité analogue, revenait à 80 RM aux États-Unis, où le Reich n'était pas en mesure de traiter par voie de compensation**.

Autres constatations d'après les calculs de l'« Institut allemand pour l'examen de la conjoncture » : toute augmentation de 1 % des prix internationaux des matières premières entraîne un accroissement des besoins en devises du Reich de 36 millions de RM par an. La hausse récente des matières premières a donc particulièrement affecté le ravitaillement de l'Allemagne qui a dû restreindre ses achats de denrées alimentaires pour assurer l'approvisionnement de son industrie.

D'une façon plus générale, il semble que la « grande bataille » engagée pour assurer l'autarcie allemande dans le domaine agricole n'ait pas donné, au cours de l'année dernière, des résultats très satisfaisants. On constate, en effet, que les achats de porcs à l'étranger ont été six fois plus importants en 1936 qu'en 1935, cependant que les achats de bovidés doublaient. On relève, également, des augmentations pour les importations de viande, beurre, œufs, de saindoux et de poissons.

Ces indications permettent de penser que l'indépendance de l'Allemagne, en ce qui concerne son approvisionnement en denrées alimentaires, ne sera peut-être pas si aisément réalisée que le prétendent les ordonnateurs du « plan de quatre ans » et de l'autarcie. Car les mesures de contrôle et de

* Annotation manuscrite : *Ceci est très intéressant.*
** Autre annotation marginale : *intéressant.*

contrainte remplacent difficilement, comme stimulants de la production agricole, l'appât du gain et l'aiguillon de l'intérêt individuel.

Ainsi, l'examen attentif des bilans du commerce extérieur donne sur la situation économique de l'Allemagne et sur l'efficacité de son système d'économie dirigée une idée moins favorable que celle qu'on pourrait retirer, à première vue, de l'augmentation du volume de ses échanges et du solde actif de sa balance commerciale, au cours de l'année dernière. Certains stocks se trouvent épuisés, des produits d'importance secondaire ont dû être achetés à l'étranger au lieu de denrées vraiment nécessaires; enfin, de l'aveu même de la revue *Deutsche Volkswirt* qui est inspirée par le Dr Schacht, « les ciseaux des prix se sont ouverts de nouveau ». Ce n'est pas une accentuation du système de l'autarcie qui résoudra des difficultés; car, à la thèse allemande d'après laquelle celui « qui ne peut vendre ne peut acheter », le monde extérieur sera de plus en plus tenté de répliquer : Qui n'achète pas ne saurait vendre »*.

289

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 282. Secret. *Bruxelles, 15 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril).

Au cours de la conversation qu'il a eue avec Votre Excellence à Paris, le 8 mars dernier(1), M. Van Zeeland a déclaré en substance que les accords d'état-major n'avaient rien donné de positif jusqu'à présent.

Le Premier ministre s'est exprimé de la même façon, récemment, avec un Wallon qui lui signalait le désir de ses compatriotes de voir les contacts maintenus. De son côté, lors d'une séance de commission, M. Spaak a répondu dans le même sens à M. Pierard, député de Mons, qui formulait, lui aussi, ce désir.

Donc, ainsi que je l'ai déjà signalé (ma lettre nº 985 du 18 novembre 1936)(2), les personnalités les plus importantes du gouvernement belge ne croient pas à l'efficacité des conversations qui ont eu lieu entre nos états-majors.

Je me suis entretenu de cela avec notre attaché militaire qui s'en est étonné, connaissant la satisfaction que ces contacts avaient donnée au chef d'État-

* Annotation manuscrite : *Très intéressant. Communiquer Commerce, Économie nationale, Agriculture, Finances (Fonds) et à nos principaux postes diplomatiques. Remettre une copie à M. de Saint-Hardouin, Guerre (et à 2e Bureau).*

(1) Sur cette conversation, se reporter ci-dessus au nº 143 (et note).

(2) Pièce dont le sens est suffisamment signalé ici (elle reproduisait les déclarations faites par le président du Conseil belge à l'attaché naval américain sur la politique extérieure belge en général).

major belge. Les quelques techniciens belges au courant ont toujours marqué qu'ils avaient obtenu dans les conversations de 1935 et 1936 tout ce qu'ils avaient demandé aux nôtres. Pour ma part, sans vouloir entrer ici dans aucun détail, je dois dire que j'avais en effet l'impression, non seulement que les concours français promis étaient importants, mais que les modalités pour assurer l'efficacité et la rapidité de ces concours avaient été étudiées avec soin et dans le détail.

J'ai donc demandé au général Riedinger de profiter d'une prochaine visite au chef d'État-major belge pour appeler son attention sur ce qui apparaît au moins comme une équivoque. Notre attaché militaire a vu le général Van den Bergen, hier matin. Voici le compte rendu de cet entretien, tel que l'envoie mon collaborateur à notre chef d'État-major général :

« Il ressort, lui dis-je, de certains renseignements parvenus à notre ambassade, que M. Van Zeeland, Premier ministre belge, aurait, au cours d'une conversation avec notre ministre des Affaires étrangères, déclaré que les contacts d'états-majors n'avaient abouti à aucune solution effective et pratique; que M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, aurait de son côté également laissé entendre que ces contacts n'avaient donné aucun résultat positif.

« Vous savez parfaitement, mon général, que ceci ne répond pas à la vérité. Les deux ministres belges auraient-ils été mal renseignés, ou y aurait-il dans leur esprit confusion entre les conversations d'états-majors qui se sont tenues à Londres, et dont les résultats ont pu paraître décevants, et celles de Paris qui, au contraire, ont abouti à des solutions vous donnant toute satisfaction? (1) Il y a là, en tout cas, semble-t-il, une équivoque qu'il y aurait intérêt à lever dès que possible. »

« Le général Van den Bergen ne cacha pas l'étonnement que lui causait ma déclaration : il m'affirma que le Roi connaissait parfaitement les résultats de nos conversations d'états-majors puisqu'il en avait lu le procès-verbal. Quant à MM. Van Zeeland et Spaak, ajouta-t-il, je dois avouer qu'ils ne m'en ont jamais parlé.

« J'insistai donc auprès du général Van den Bergen en lui faisant ressortir l'intérêt capital de la question et en lui demandant d'intervenir personnellement auprès des ministres belges pour lever l'équivoque pouvant exister dans leur esprit.

« Le général me promit d'en parler à M. Spaak qu'il devait rencontrer dans quelques jours à une réception de la légation de Pologne. Sur ma remarque qu'il lui serait peut-être difficile de traiter dans une réunion mondaine de cet ordre une question aussi délicate, il me promit de voir, dès que possible, le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères pour lui exposer nettement la situation sans, bien entendu, dévoiler aucun des secrets d'états-majors.

« Et il s'engagea à me prévenir dès qu'il aurait pu faire cette démarche ».

(1) Pour un compte rendu des conversations d'état-major tenues à Londres (avril 1936) puis à Paris (mai 1936), se reporter au tome II de la présente série, sous les nos 97 et 217.

Il résulte de cet entretien que :

1° Le chef d'État-major belge a été étonné d'apprendre que M. Van Zeeland et M. Spaak aient pu mettre en doute l'efficacité des résultats obtenus par nos accords d'états-majors;

2° Le chef d'État-major belge n'a jamais parlé de ceux-ci au Premier ministre, ni au ministre des Affaires étrangères;

3° Le Roi connaît parfaitement les résultats obtenus.

On peut donc déduire de tout ceci que, si M. Van Zeeland et M. Spaak ne croient pas à l'efficacité des résultats obtenus, c'est qu'ils ont été mal renseignés par la ou les personnalités autorisées qui leur en ont parlé. Je rappelle, à sujet, que le colonel Van Overstraeten, actuellement chargé de l'intérim des fonctions de chef de la maison militaire du Roi et le général Nuyten, aide de camp, sont les conseillers militaires les plus écoutés du Roi, et qu'ils sont des adversaires acharnés de M. Devèze, à qui revient le mérite d'avoir fait reprendre en 1935 les contacts d'états-majors interrompus depuis plusieurs années.

L'équivoque qui plane ici sur les résultats de ces contacts vient-elle de ce que les conversations tripartites de Londres en avril dernier ont été décevantes du côté anglais et que seuls les échos de celles-ci seraient parvenus au Premier ministre? A-t-on, au contraire, minimisé auprès de M. Van Zeeland les accords franco-belges, en vue de le convaincre de la nécessité de poursuivre une politique « intégralement et exclusivement belge »?

Quoi qu'il en soit, dans un souci de clarté et de vérité, j'interrogerai prochainement le chef du gouvernement, afin de ne pas le laisser ainsi dans l'ignorance ou dans le doute sur la loyauté et la valeur de nos promesses et de notre concours éventuel. Je crois néanmoins préférable, pour ce faire, d'attendre que nous en ayons terminé avec la déclaration franco-britannique projetée. Je pourrai alors aborder la question plus objectivement et M. Van Zeeland aussi.

290

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 102. *Vienne, 15 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril).

Reportée, depuis de longues semaines, d'échéance en échéance, contrainte de subir les ajournements et les contre-coups des voyages ministériels, la visite de M. Schuschnigg à M. Mussolini va enfin avoir lieu, démentant ainsi les pronostics qui commençaient à courir dans la grande presse internationale et même dans l'opinion autrichienne. Elle s'insérera entre le voyage du comte

Ciano à Belgrade[1] et celui de M. Miklas et du Chancelier à Budapest, dont la date était elle-même conditionnée par celle du départ de M. Guido Schmidt pour Londres. C'est la première fois que le chef du gouvernement autrichien reverra le Duce depuis l'accord austro-allemand du 11 juillet dernier et les divers événements qui ont suivi, événements dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont amoncelé quelques nuages sur les relations austro-italiennes et, du point de vue autrichien, soulevé de compréhensibles appréhensions sur l'utilité du mariage de raison contracté naguère entre les deux pays, en des circonstances totalement différentes et dans un autre esprit.

La satisfaction et l'optimisme de commande que reflètent, selon l'usage, les commentaires de la presse autrichienne succinctement analysés dans ma communication nº 446 du 15 avril [2] ne sauraient faire illusion. Le ton en est d'ailleurs plus réservé que d'habitude et tous renferment des allusions plus ou moins claires à la situation délicate où se trouve l'Autriche du fait de la nouvelle politique romaine. On sent que les sentiments qu'ils expriment répondent à un espoir beaucoup plus qu'à une certitude. Quoi qu'on dise et qu'on fasse pour pallier les malentendus en suspens, ces malentendus existent au vu et au su de tous et l'atmosphère de l'entretien, même si elle demeure amicale, ce dont rien ne permet de douter *a priori*, ne sera empreinte ni de la même cordialité ni de la même confiance que naguère. Les événements ont marché vite depuis l'entrevue de juin dernier [3], et il n'est au pouvoir d'aucun des deux interlocuteurs de revenir au temps où l'axe Rome-Vienne n'était pas concurrencé par l'axe Rome-Berlin. Ce n'est pas se risquer que de prédire un communiqué final constatant la parfaite identité de vues des deux pays sur les questions générales et particulières qui les intéressent. Mais le « manteau de Noé » n'est pas une solution et rien ne peut faire aujourd'hui que la foi de M. Schuschnigg dans la solidité et la valeur de l'amitié italienne redevienne ce qu'elle était il y a encore un an.

On remarquera d'autre part avec quel art M. Mussolini, sous prétexte d'une manifestation artistique nécessitant sa présence à Venise, a écarté son hôte du chemin du Vatican, où ce dernier aurait sans doute reçu, au lendemain de l'encyclique sur le national-socialisme [4], des avertissements et des conseils assez différents de ceux du palais de Venise, M. Schuschnigg ne pouvait évidemment insister pour aller à Rome sans remettre en question l'entrevue elle-même. Il n'en demeure pas moins que c'est la seconde fois que le chef catholique du gouvernement de la catholique Autriche se rend en Italie sans voir le Pape, et il est à craindre que l'impression soit également fâcheuse et au Saint-Siège et chez bon nombre de chrétiens-sociaux d'ici.

Au fond, le but essentiel du voyage de M. Schuschnigg paraît bien se ramener à ceci : après avoir liquidé les incidents qui ont pesé, ces derniers temps, sur l'amitié austro-italienne, le chef du gouvernement autrichien essaiera

(1) Qui avait abouti à la signature du pacte italo-yougoslave du 25 mars (voir ci-dessus le nº 171).
(2) Document non reproduit (analyse de presse).
(3) Sur cette entrevue, voir, au tome II de la présente série, les nºs 276, 277, 356.
(4) Voir ci-dessus le nº 144.

de savoir de manière précise si, oui ou non, l'Italie sacrifie ses intérêts et ses prétentions sur le Danube d'une part au rapprochement avec l'Allemagne — où on commence à craindre ici que l'Italie soit plus engagée qu'elle ne veut le paraître —, d'autre part à la consolidation de sa situation méditerranéenne, c'est-à-dire, pour parler franc, à la préparation d'une lutte à outrance avec l'Angleterre soutenue ou non par la France. C'est là en effet, et non ailleurs, qu'est toute la question pour l'Autriche. A première vue, la réponse est déjà inscrite dans les faits. Tout se passe comme si M. Mussolini sacrifiait, au moins provisoirement, les ambitions spécifiquement italiennes et jusqu'à un certain point la sécurité des gains italiens de 1918 au maintien de l'axe Rome-Berlin, par opportunisme peut-être plus que par conviction (le comte Hoyos n'a pas eu l'impression d'une grande sympathie du Duce pour les dirigeants du IIIe Reich), opportunisme qui pourrait néanmoins lui coûter cher un jour. Mon collègue italien me l'a dit nettement : « Nous ne voulons plus faire le gendarme à Vienne pour le compte des puissances occidentales et risquer à tout moment un conflit avec l'Allemagne pour des intérêts qui ne sont pas les nôtres ». A quoi je lui ai répondu que ces intérêts me paraissaient au moins autant italiens qu'internationaux et que je voyais mal comment la garde sur le Brenner, à laquelle je ne pensais pas que l'état-major italien renonçât facilement, pouvait se concilier avec l'abandon total du glacis qui la couvre. Mais le fait est là. On est convaincu aujourd'hui en Autriche, et on le dit sans se cacher, que l'Italie ne rééditerait plus, le cas échéant, son geste d'énergie de juillet 1934. La possibilité d'une réédition de ce geste était, pour tous les patriotes autrichiens, la seule justification d'une amitié à leurs yeux contre nature. Si elle a réellement disparu, et si M. Schuschnigg rapporte de Rome la conviction qu'elle ne ressuscitera pas dans les conjonctures présentes, les répercussions sur la politique générale de l'Autriche seraient incalculables.

Voilà pourquoi ce n'est pas sans de secrètes appréhensions, qu'il n'a du reste pas dissimulées à M. Puaux, que le Chancelier s'apprête à partir pour l'Italie. La perspective des explications nécessaires, mais épineuses, sur les incidents passés n'est déjà pas pour lui ouvrir de riants horizons. Celle d'une mise au point non moins nécessaire et non moins délicate des rapports austro-italiens en général n'apparaît guère plus séduisante. C'est d'ailleurs là ce qui avait permis à la version d'un ajournement *sine die* du voyage de s'accréditer chez de nombreux esprits. M. Schuschnigg réussira-t-il à ramener le Duce à une compréhension plus exacte des besoins de l'Autriche et des intérêts véritables de l'Italie ? Il l'espère sans doute, mais il connaît trop les influences qui s'exercent contre sa thèse pour se flatter d'y parvenir entièrement.

291

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 537. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 16 avril 1937* (1).
(*Reçu :* le 17, 17 h. 45.)

Le retentissement qui a été donné à la question des cargos britanniques destinés à Bilbao (2) m'engage à attirer l'attention, non pas sur tel ou tel des arguments qui ont été développés en sens divers, mais sur la manière même dont se pose la question qui fait l'objet de ces arguments.

C'est à l'origine une question commerciale. Non seulement il s'agit de cargaisons périssables, mais encore les stipulations en vertu desquelles les navires ont été assurés font que leur immobilisation à Saint-Jean-de-Luz ou à Bayonne peut être plus onéreuse pour les armateurs que leur destruction ou leur capture. Or toute question commerciale peut se régler à la satisfaction des intéressés pourvu que ceux-ci trouvent, dans d'autres combinaisons, une compensation à la perte et même au manque à gagner que les circonstances leur imposent.

Il n'est pas impossible que de telles combinaisons aient été étudiées, du moins pour certains des cargos britanniques en cause. Une indication recueillie ce soir semblerait le confirmer. En tout cas, deux cargos britanniques ont été aperçus hier dans le port de Pasajes qui est sous l'autorité de Salamanque. Avant d'ériger ce débat en une discussion de principe, il faudrait être sûr que les intérêts en jeu n'ont pas été ou ne peuvent pas être servis autrement.

Si cependant la question devait redevenir aiguë, contrairement aux intentions qui ont inspiré la décision prise dimanche dernier par le cabinet britannique, il conviendrait d'observer que cette fois encore ce ne seraient pas des principes qui joueraient le rôle essentiel. La première place reviendrait alors à des considérations militaires.

Les indications que je reçois ce soir d'Espagne, sans apporter beaucoup de précisions nouvelles, ajoutent cependant deux traits intéressants aux informations dont j'ai fait part ces temps derniers à Votre Excellence. D'abord, on me signale qu'il circule dans la région espagnole voisine de la frontière française d'assez nombreux Allemands; ce sont, en général, me dit-on, des jeunes gens qui paraissent exercer des professions telles que la mécanique ou la métallurgie. Ils sont employés aux travaux qui s'effectuent en ce moment en divers endroits plus ou moins voisins de la côte pour la mise en place de batteries ou d'installations accessoires. On précise en outre que de tels travaux

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 244, 255, 264, 271; ci-après le nº 328.

s'exécutent, non seulement dans les lieux énumérés précédemment (le long de la côte depuis le fort de Guadalupe jusqu'au village d'Igueldo), mais encore dans les environs d'Oyarzun. Il faut probablement entendre par là qu'on transforme l'armement du fort San Marcos qui était déjà la principale défense de Pasajes; mais on ne doit pas oublier qu'Oyarzun est au pied du massif dit Peñas de Aya (en français « les Trois Couronnes ») et que ce massif a vue sur une très grande étendue de côtes et de territoire, du côté français aussi bien que du côté espagnol. Dans l'ensemble, l'impression antérieurement notée se maintient et s'accentuerait plutôt : une grande activité est déployée pour fortifier la région maritime de l'Espagne, au voisinage de la frontière française des Basses-Pyrénées, et les Allemands y jouent un rôle en fournissant tout au moins du matériel et des spécialistes.

Ces faits ne prouvent pourtant pas que les autorités militaires de Salamanque aient l'intention d'attaquer la France. Le langage que m'a tenu ce soir l'un de nos compatriotes, après avoir été reçu tout dernièrement dans l'entourage du général Franco et avant de se rendre à Paris où il mettra sans doute ses renseignements à la disposition du Département, confirment que dans ce milieu jusqu'à présent dirigeant, il n'existe pas d'hostilité préconçue contre la France. Mais la politique que certains Anglais (en dehors de l'ambassade) ont faite avec les nationalistes basques de Bilbao et, d'une manière générale, les relations nouées par ceux-ci en France aussi bien qu'en Angleterre, ont fait craindre à l'état-major de Salamanque que son offensive de Biscaye fût compliquée par des incidents avec les puissances occidentales. Il est vraisemblable que les propagandes allemande et italienne ont exploité ces inquiétudes. Il est plus probable encore que les Allemands en ont profité pour se ménager, sur la côte du Guipuzcoa, des facilités complétant celles qu'ils semblent s'être assurées depuis assez longtemps sur la côte de Galice. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, le port de Pasajes et les mouillages voisins (Saint-Sébastien, Guetaria) peuvent en effet fournir de précieux abris à des sous-marins et à des unités légères de surface, pourvu que cette partie de la côte espagnole soit défendue par quelques batteries modernes convenablement situées.

Je ne sais s'il est utile d'ajouter que la côte française limitrophe est sans défense. Rien ne protège la rade de Saint-Jean-de-Luz ni l'entrée de l'Adour. Plus au nord, le long du rivage difficilement abordable il est vrai, mais approchable et singulièrement étendu qui va jusqu'au bassin d'Arcachon, il n'y a même pas une route qui longe la côte de bout en bout.

La véritable question qui se pose sur mer et au voisinage immédiat de la mer, en relation avec l'offensive du général Mola en Biscaye, se résume donc pour le moment en une alternative :

Estime-t-on nécessaire de réagir immédiatement contre le danger que pourrait constituer tôt ou tard l'utilisation de la base navale de Guipuzcoa par une flotte ennemie? En ce cas, il faut d'abord prendre des dispositions militaires capables de parer à ce danger, afin de pouvoir ensuite saisir la première occasion pour imposer définitivement à nos voisins certaines conditions (le désarmement d'une certaine étendue de leurs rivages, par exemple).

Estime-t-on au contraire que le danger ne provient pas de l'Espagne elle-même, quel que soit d'ailleurs son gouvernement, mais bien de l'usage qu'une puissance ennemie pourrait faire des ports, des îles, des possessions africaines de l'Espagne? En ce cas, la méthode à suivre consiste à éviter le conflit avec le général Franco, afin de donner à la politique britannique et française le temps de faire valoir les raisons permanentes et irrésistibles en vertu desquelles l'Espagne, dès qu'elle est maîtresse de son propre territoire et de ses propres destinées, ne peut pas manquer d'entretenir des relations pacifiques avec l'Angleterre et avec la France.

Cette seconde solution paraît encore être celle qui correspond aux besoins de notre sécurité aussi bien qu'à ceux de la sécurité britannique. Elle est incompatible avec les incidents que susciterait l'envoi, dans les eaux territoriales de Biscaye, de bâtiments marchands convoyés par des navires de guerre britanniques.

Ce n'est d'ailleurs pas par là qu'il faudrait commencer, même si l'on adoptait la première solution.

292

M. Jean Paul-Boncour, Chargé d'affaires de France à Bucarest, à M. Massigli, Directeur-adjoint des Affaires politiques.

L. personnelle[1]. *Bucarest, 16 avril 1937.*

Mon cher ex-patron,

Dès mon retour ici, j'ai tenu à élucider les divers points qui s'étaient trouvés soulevés au cours de notre conversation d'avant-hier et qui me paraissaient douteux.

I

Sur la question qui avait fait l'objet du coup de téléphone avec Bucarest, donné dans votre bureau, le télégramme que Thierry a envoyé cette nuit vous a donné tous les éclaircissements qu'il avait obtenus d'Antonesco hier et avant-hier [2]. Il reste à savoir, et nous nous efforcerons de l'élucider, quelle est la position du Roi dans cette affaire; tout en partageant l'opinion d'Antonesco, je suis en effet étonné que Tataresco ait pu être aussi formel avec Ostrov-

(1) Extraite des papiers du directeur-adjoint. Celui-ci est qualifié d'« ex-patron », en souvenir de l'époque où lui-même et son correspondant faisaient partie tous les deux du service français de la Société des Nations.

(2) Allusion au télégramme 247-252 de Bucarest, des 15-16 avril. Ce télégramme laissait entendre que M. Ostrovski, ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, poussait M. Litvinov dans la voie d'un pacte d'assistance mutuelle avec la Roumanie, contre la reconnaissance de la frontière bessarabienne, et ce en se couvrant de paroles de M. Tataresco. L'opposition royale aux pactes de ce genre avait amené celui-ci à démentir. Néanmoins, M. Antonesco souhaitait que des conversations roumano-soviétiques aboutissent sur la base d'un pacte analogue au pacte italo-yougoslave.

ski sans être sûr de l'agrément royal, au moins au moment où il parlait à notre collègue.

Il se peut que continuait, à ce moment, la violente réaction du roi Carol contre les ingérences fascistes et nazies, qui l'avait conduit à appuyer son président du Conseil dans l'affaire de la participation des ministres d'Allemagne et d'Italie aux obsèques de Mota et Marin [1].

Mais précisément, il y a aujourd'hui plus d'une raison nouvelle pour que le Roi continue d'évoluer dans le même sens et un rapport de Thierry qui part par la même valise vous montrera comment, depuis la décision du conseil de la Couronne dépouillant le prince Nicolas de ses prérogatives royales, la « Garde de fer » cherche à mettre la main sur le frère du Roi, dont on parle de plus en plus comme du leader présomptif de ce parti désormais nettement anticaroliste. Le peu que je vous ai dit des progrès de l'extrême-droite en Roumanie vous permet de comprendre à quel point le péril pourrait devenir grave pour Carol si les tendances antidynastiques de la « Garde de fer » trouvaient désormais un appui au sein même de la dynastie.

J'en viens donc à prévoir le moment où, pour lutter plus efficacement que ne l'a fait Tataresco contre la puissance occulte mais de plus en plus impressionnante de la « Garde de fer », le Roi sera conduit, contre son gré et au mépris de ses aspirations dictatoriales, à faire appel aux forces démocratiques du pays contre le « fascisme » et peut-être même à rappeler Titulesco, qui serait plus de taille que le parti national-paysan à faire autour de lui le bloc de ces éléments démocratiques, dont beaucoup se rencontrent parmi les libéraux également.

Si telle devait être l'évolution de la politique intérieure roumaine au cours des mois qui viennent, il est bien clair que la position du Roi vis-à-vis de Moscou s'en trouverait altérée dans un sens favorable à nos intérêts, en même temps d'ailleurs que perdrait en puissance l'influence de Belgrade, où dominent des éléments dynastiques avec lesquels le Roi se trouve de plus en plus en conflit.

Si nous avions ici un ministre des Soviets moins forcené qu'Ostrovski, nul doute que quantité de possibilités pourraient s'offrir en ce moment. Ma crainte est que, mis par Antonesco en présence des échappatoires du président du Conseil, Ostrovski ne coupe les ponts en disant qu'on l'a berné, lui et son gouvernement, et qu'il est venu pour conclure un pacte d'assistance mutuelle et rien d'autre. A mon sens, il ne faudrait pas couper les ponts et nous avons intérêt, de toute manière, à faciliter la conclusion d'un accord formel liant définitivement la Roumanie, actuellement isolée ou en voie d'isolement progressif de ses anciens alliés, avec une puissance qui est tout de même, jusqu'à nouvel ordre, avec nous à la tête du mouvement de sécurité collective en Europe continentale.

Mais il va de soi aussi que des formules comme celles du pacte Ciano-Stoyadinovitch seraient inadmissibles et d'ailleurs impossibles à faire accepter à Moscou.

(1) Sur l'affaire des obsèques de ces deux « Gardes de fer », voir ci-dessus le n° 201 (note).

A défaut d'une assistance mutuelle militaire automatique — qu'aucun gouvernement ici, je vous l'ai dit, ne serait en mesure de faire accepter en ce moment par l'opinion publique —, ne pensez-vous pas que nous pourrions conseiller une formule reproduisant strictement les engagements du pacte de la Société des Nations et intitulée par exemple : « pacte de sécurité collective »? Ce pacte aurait la valeur politique certaine que je vous dis plus haut et qu'Antonesco attribue au papier qu'il envisage. Pratiquement, il signifierait la même chose que l'article 16 du covenant, c'est-à-dire l'automatisme des sanctions économiques ainsi que de l'appui mutuel prévu à l'alinéa 3, y compris les bases aériennes, navales, etc... Par contre, l'assistance militaire et le passage des troupes demeureraient subordonnés à une décision du Conseil et par conséquent au vote de la Roumanie tant qu'elle y est représentée.

C'est dans ce sens que je serais tenté, pour ma part, de débrouiller le terrain après le premier choc entre Ostrovski et Antonesco, mais j'aimerais bien qu'au plus tard la prochaine valise m'apportât, de votre part, une opinion à ce sujet.

Dès maintenant d'ailleurs, il y aurait lieu, à mon sens, de répondre aux télégrammes nos 248 à 252 de Thierry que, tout en étant prêts à fournir éventuellement notre concours s'il apparaît ultérieurement indispensable au succès d'une négociation à laquelle nous attachons le plus grand prix, nous tenons à faire savoir à M. Antonesco que nous ne pourrions appuyer de solution qui n'appliquerait pas, pour le moins intégralement, les obligations du pacte de la Société des Nations, sans rester à mi-chemin, comme le traité italo-yougoslave.

II

En ce qui concerne les délais de mobilisation de la Petite Entente, il est vraisemblable que les discussions d'état-major auxquelles vous avez assisté [1] se plaçaient, selon la tradition du 3e bureau, dans l'hypothèse la moins favorable.

En ce qui concerne, en effet, la contribution roumaine aux opérations contre la Hongrie, il a été envisagé à la réunion des chefs d'état-major des états de la Petite Entente qui s'est tenue à Bucarest, vers la mi-juin 1936[2], qu'elle serait de l'ordre d'une vingtaine de divisions (dont deux de cavalerie), sur lesquelles, pour brusquer les choses, une *douzaine* devraient pouvoir agir vers le douzième jour. A la même réunion, le commandant yougoslave qui, à l'époque, désirait se réserver de grosses disponibilités contre l'Italie, jugeait pouvoir appliquer à l'opération hongroise environ *huit* grosses divisions (les divisions yougoslaves sont très fortes : 16 bataillons).

Reste à savoir si la Yougoslavie demeure toujours dans les mêmes dispositions. Je ne sais si je vous ai dit que la réunion annuelle des chefs d'état-major de la Petite Entente doit être convoquée cette année par la Tchécoslovaquie et le sera par conséquent certainement. Mais un officier d'état-

(1) Peut-être s'agit-il des discussions relatées ci-dessus sous le n° 275.
(2) Sur ces conversations, se reporter au tome II de la présente série sous les nos 303, 304.

major roumain, qu'une mission officielle a récemment fait passer par Belgrade, a constaté que l'état-major yougoslave se montre déjà assez réticent quant à l'utilité d'une telle réunion cette année.

Je ne puis à cet égard que vous répéter ce que je vous disais dans votre bureau, et le colonel Delmas à qui je viens d'en parler est plus que jamais à fond d'accord avec moi, comme l'est d'ailleurs aussi Vautrin, auquel vous pourrez en parler à Paris.

Il n'est pas prudent de pousser dès maintenant des états-majors qui ne s'entendent pas bien entre eux, ou tout au moins dont les gouvernements se chamaillent, à élaborer des plans d'ensemble qui peuvent ne pas convenir à certains d'entre eux ou qui, le moment venu, pourraient s'effondrer du fait des hésitations d'un des partenaires. Il est indispensable de préparer le terrain et il vaut mieux qu'un intermédiaire inspirant toute confiance à chacun des trois, en l'espèce l'état-major français, cause avec chacun des intéressés et oriente leurs études dans un sens commun dont il est l'inspirateur et, le cas échéant, le juge.

Il ne serait d'ailleurs pas indiqué, en ce moment, de mettre, dans des échanges de vues à quatre, l'appui français à l'ordre du jour et Belgrade en situation de constater quelle est moins favorisée par nous que Bucarest en matière d'armement.

293

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES.

T. nos 141, 142. Extrême urgence. *Paris, 17 avril 1937, 12 h. 10* [1].

Je vous adresse par télégramme séparé le texte français du projet de déclaration franco-britannique [2]. Votre collègue reçoit de Londres le texte anglais.

Veuillez vous concerter avec lui pour communiquer d'urgence et à titre officieux ce document à M. Spaak en vue de vous assurer de l'accord de son gouvernement.

Vous marquerez au ministre des Affaires étrangères que, aussitôt que l'assentiment belge aura été obtenu, la déclaration commune lui sera adressée sous forme d'une note établie dans les deux langues et signée en commun par les deux ambassadeurs; vous l'avertirez que les deux gouvernements ont l'intention de faire enregistrer la déclaration au secrétariat de la Société des Nations; vous pourrez enfin indiquer que le document, avant publication, sera porté à la connaissance de Berlin et de Rome.

(1) Par téléphone.
(2) Le 16, par télégramme no 1034, l'ambassadeur avisait Paris que M. Eden avait accepté le texte.

Je vous adresserai ultérieurement des instructions touchant le commentaire que, après remise du document définitif, vous aurez à faire du point de vue français en ce qui concerne le passage relatif à l'assistance promise à la Belgique.

ANNEXE

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES.

T. nos 143 à 145. Extrême urgence. *Paris, 17 avril 1937, 12 h. 10.*

Projet de déclaration franco-britannique

1° Les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'ont pas manqué, au cours des derniers mois, de donner toute leur attention au désir manifesté par le gouvernement belge de voir apporter aux droits et obligations internationales de la Belgique certaines précisions nécessaires, en raison de sa position géographique aussi bien que des délais que peuvent comporter encore la négociation et la conclusion de l'acte général destiné à se substituer au traité de Locarno.

2° Soucieux de manifester toute la sympathie que leur inspire le désir du gouvernement belge, le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont d'accord pour faire la déclaration suivante :

3° Les deux gouvernements ont pris acte des vues qu'il appartenait au gouvernement belge d'exprimer lui-même touchant les intérêts de la Belgique et plus particulièrement :

Primo : de sa détermination, à plusieurs reprises et publiquement affirmée : *a.* de défendre avec toutes ses forces les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et d'empêcher que le territoire belge ne soit utilisé, en vue d'une agression contre un autre état, comme passage ou comme base d'opérations par terre, par mer et dans les airs; *b.* d'organiser à cet effet de manière efficace la défense de la Belgique;

Secundo : de l'assurance renouvelée par lui de la fidélité de la Belgique au pacte de la Société des Nations et aux obligations qu'il comporte pour ses membres.

4° Dans ces conditions, et en raison de l'engagement que constituent les assurances ainsi données par le gouvernement royal, les gouvernements de la République et du Royaume-Uni :

— déclarent qu'ils considèrent la Belgique comme déliée de toute obligation spéciale résultant pour elle, à leur égard, soit du traité de Locarno, soit des arrangements intervenus à Londres le 19 mars 1936;

— déclarent qu'ils maintiennent à l'égard de la Belgique les engagements d'assistance qu'ils ont pris envers elle par ces mêmes actes.

5° La présente déclaration sera valable dès qu'elle aura reçu l'adhésion du gouvernement belge.

6° Le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont convenus que la libération de la Belgique de ses obligations, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 4 ci-dessus, ne touche en rien les engagements existant entre la France et le Royaume-Uni.

294

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 954 à 962. *Paris, 17 avril 1937, 17 h.*

Je vous expose ci-après comment m'apparaît pouvoir être traité, sur un plan pratique, le problème du retrait des volontaires. Il présente d'ailleurs des aspects si délicats que les observations qui suivent doivent être considérées par vous comme de simples indications amendables, en tenant compte de la confrontation des points de vue à laquelle le comité de Londres va procéder.

a. Il importe d'abord de définir à quelle catégorie d'étrangers s'applique la qualification de « volontaire ».

Je considère que devraient être retirés d'Espagne tous les étrangers entrés depuis le début de la guerre civile, soit environ depuis le 15 juillet 1936, — qu'il y ait ou non contrat d'engagement formel — au service du gouvernement de Valence ou des autorités rebelles, ainsi que les étrangers entrés dans les mêmes conditions au service d'une autorité relevant à quelque degré que ce soit de Salamanque ou de Valence. Il est impossible, pour de multiples raisons de fait, d'établir une distinction entre les combattants proprement dits et les techniciens employés à l'arrière; une exception ne devrait donc être consentie qu'en faveur des étrangers employés exclusivement dans les formations sanitaires. Ne seront pas reconnus valables les actes qui, postérieurement au 15 juillet 1936, auraient eu pour objet de conférer la nationalité espagnole à des ressortissants étrangers.

b. Il est évident que le résultat cherché ne peut être obtenu sans le consentement exprès et la collaboration effective des deux parties en cause.

Le gouvernement de Valence a déjà pris publiquement position en faveur du retrait [1]; il n'est pas à penser qu'il revienne sur cette acceptation, en tout cas son opposition, si elle se produisait, ne pourrait revêtir que des formes indirectes.

Quant aux autorités de Salamanque, je n'ai pas connaissance qu'elles se soient déjà prononcées; mais le fait que les gouvernements allemand et italien, qui sont en mesure d'exercer sur elles une action décisive, ont pris position en faveur du retrait; le fait également que ces deux gouvernements sont en mesure d'exiger de « pseudo-volontaires » une obéissance militaire aux ordres qui leur sont donnés, est de nature, — si la bonne volonté de Rome et de Berlin est acquise —, à rendre difficile au général Franco une opposition de principe à l'égard d'une mesure dans laquelle l'orgueil espagnol doit trouver certaines satisfactions.

(1) Le 4 mars, un communiqué annonçait la disposition du gouvernement de Valence à coopérer au retrait des éléments étrangers combattant en Espagne.

c. Le consentement des deux parties étant acquis, le retrait ne pourra être effectué qu'avec le concours des deux commissions militaires internationales opérant, l'une du côté gouvernemental, l'autre du côté rebelle. Elles auront tout pouvoir pour traiter avec les autorités de Valence et de Salamanque, ainsi qu'avec le commandement des deux armées; leur compétence devra, par ailleurs, être très large en raison des difficultés diverses — impossibles à prévoir — qui se présenteront et qui devront être tranchées sans délai, eu égard à la nécessité d'aller vite une fois commencées les opérations de retrait.

d. Les pouvoirs des commissions seront de deux ordres :

1° En ce qui concerne l'armée à laquelle ils seront attachés, les commissaires auront qualité pour collaborer avec les autorités combattantes en vue d'organiser le retrait, de contrôler l'exécution des mesures prévues à cet effet, de déceler les fraudes, de préparer l'évacuation, d'assurer la discipline des formations de volontaires à partir du moment où elles cesseront d'être placées sous un contrôle espagnol, de veiller à leur embarquement, etc...

2° Les commissions s'entendront directement pour assurer, dans toute la mesure du possible, le synchronisme des opérations des deux côtés du front; éventuellement, les décisions prises par elles à cet effet s'imposeront à l'observation des commandements des deux armées.

e. Si, dans les formations de l'arrière, le retrait des volontaires étrangers ne pose que des problèmes de fait (rassemblement, évacuation) et de contrôle (vérification, découverte des fraudes), il n'en va pas de même en ce qui concerne les unités engagées dans des opérations actives. Dans ce cas, une suspension d'hostilités, soit générale, soit limitée à un ou plusieurs secteurs déterminés du front, sera évidemment nécessaire. Il faudra prévoir le cas où les autorités de Valence et de Salamanque, ou les commandants des deux partis refuseraient d'engager directement les pourparlers nécessaires à cet effet.

Dans une telle éventualité, les deux commissions internationales devront avoir qualité pour négocier les conditions de la suspension d'armes, conditions que, de part et d'autre, le commandement aura à mettre en vigueur.

f. Des questions spéciales surgiront, sur lesquelles nous aurons ultérieurement à préciser notre position.

Par exemple, le gouvernement de Valence soulèvera la question du retrait des contingents marocains. Elle est délicate et appelle, de notre part, une étude approfondie, non seulement en raison du statut du Maroc[1], mais aussi en considération de la nécessité où nous sommes d'éviter tout ce qui pourrait être invoqué comme un précédent — même indirect — pour limiter la liberté d'utilisation des troupes indigènes sur le territoire national.

Le cas des étrangers qui ont perdu leurs attaches nationales, soit qu'ils

[1] A l'invite lancée, le 9 février, par le gouvernement de Valence à ceux de Londres et de Paris, consistant à leur accorder des compensations au Maroc espagnol contre leur intervention en vue de hâter la fin de la guerre (voir au tome précédent le n° 441, annexe), les gouvernements français et britannique répondaient par la publication de notes le 12 avril. Selon ces notes, l'examen des points soulevés par Valence autres que le retrait des volontaires et notamment tout règlement politique éventuel de la situation de l'Espagne au Maroc devaient être reportés jusqu'au rétablissement définitif de la paix.

fussent établis depuis longtemps en Espagne, soit qu'ils aient le caractère de réfugiés politiques, appellera de même un examen spécial.

g. J'ajoute, pour mémoire, qu'à côté du problème pratique qui sera essentiel, un problème juridique devra être résolu puisqu'il faudra prévoir, indépendamment de l'action des autorités espagnoles ou des commissions militaires internationales, l'intervention des gouvernements qui auront à mettre leurs ressortissants en demeure, sous peine de sanctions qui devront être définies (perte de nationalité, etc.), de regagner le territoire national dans un délai à fixer.

295

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 305, 306. *Bruxelles, 17 avril 1937* (1).

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Je viens de faire avec le chargé d'affaires d'Angleterre la démarche prescrite auprès du ministre des Affaires étrangères pour lui communiquer officieusement le projet de déclaration commune franco-britannique(2).

Je lui ai donné connaissance des indications contenues dans votre télégramme nº 141. Sir Noël Charles lui a fait connaître de son côté des indications analogues au nom de son gouvernement. En plus des miennes, elles contenaient le désir, auquel je me suis associé, d'avoir connaissance préalablement et officieusement de la réponse que le gouvernement belge se propose de nous faire.

Par contre, sir Noël Charles n'avait pas l'intention de parler de la communication qui serait faite de la déclaration, avant publication, à Berlin et à Rome, mais il a marqué son assentiment.

M. Spaak a lu devant nous attentivement le texte du projet. Il en a paru visiblement satisfait et m'a dit qu'étant donné son contenu, il espérait être très rapidement en mesure de nous donner une réponse probablement lundi ou mardi.

Ce n'est évidemment là que son sentiment personnel et il faut compter avec les bureaux, sans parler des autres ministres. Mais en ce qui le concerne, M. Spaak est certainement bien impressionné.

Il n'a fait aucune objection à la procédure exposée par moi et par sir Noël Charles. En ce qui concerne la communication à Berlin et à Rome, il a proposé de s'entendre sur le moment de la publication pour permettre de faire cette démarche dans les conditions désirées par nous.

(1) Par téléphone.

(2) Ce projet, ainsi que le télégramme d'envoi nos 141-142 de Paris à Bruxelles, sont reproduits ci-dessus sous le nº 293.

296

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. nos 147 à 149. *Paris, 17 avril 1937, 22 h. 30.*

Vous avez noté que le texte de la déclaration franco-britannique (1) n'a pas retenu, dans le passage relatif à l'assistance promise à la Belgique, le membre de phrase par lequel les deux gouvernements laissaient « au gouvernement belge le soin de déterminer lui-même la mesure dans laquelle pourra être assurée cette assistance ».

Vous connaissez, en outre, par les télégrammes de notre ambassadeur à Londres qui vous ont été communiqués, les raisons pour lesquelles sir Robert Vansittart craignait que cette rédaction pût se retourner un jour contre les intérêts franco-anglais (2).

Nous avons fait droit à cette objection, mais il n'importe pas moins que l'on ne puisse se méprendre, à Bruxelles, sur le caractère de notre promesse d'assistance et que le gouvernement belge, ayant évité d'en préparer la mise en œuvre, ne s'en croie pas moins fondé, un jour, à nous reprocher d'interpréter nos engagements d'une manière trop restrictive.

Pour qu'aucune équivoque ne puisse se créer sur ce point, il est indispensable que notre position — que le gouvernement belge connaît bien d'ailleurs — lui soit une dernière fois précisée.

Après que vous aurez remis à M. Spaak, avec votre collègue d'Angleterre, le texte officiel de la déclaration franco-britannique, vous voudrez donc bien voir en particulier le ministre des Affaires étrangères et lui faire verbalement la communication suivante, dont vous pourrez lui laisser copie :

« Le gouvernement de la République a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte d'affirmer publiquement le maintien des engagements d'assistance que la France a pris envers la Belgique; le gouvernement belge sait que, en toutes circonstances, ces engagements seront fidèlement tenus; mais il doit savoir aussi que l'assistance qui lui est promise pourra être fournie avec d'autant plus de promptitude et d'efficacité que sa mise en œuvre éventuelle aura fait l'objet à l'avance des conversations techniques nécessaires.

« Il appartient donc au gouvernement belge de déterminer lui-même la mesure dans laquelle l'assistance française pourra être effectivement assurée. »

(1) Ci-dessus publiée sous le n° 293 (annexe).
(2) Voir ci-dessus le n° 252.

297

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 125. *Rome, 17 avril 1937* [1].

(*Reçu :* le 22, 16 h. 30.)

Plus encore que le cardinal Pacelli [2], Mgr Pizzardo est incrédule aux bruits selon lesquels le gouvernement italien se relâcherait de sa vigilance à empêcher la mainmise de l'Allemagne sur l'Autriche. Cette supposition lui paraît invraisemblable, au point de l'égayer. La raison de sa conviction est qu'il lui paraîtrait insensé, de la part des Italiens, d'accepter l'éventualité d'un voisinage direct aussi dangereux que celui de l'Allemagne. Il reste d'ailleurs persuadé que l'étroite entente avec Berlin n'a été pour M. Mussolini qu'un pis-aller, auquel celui-ci s'est vu contraint par l'évolution défavorable de ses rapports avec Londres et Paris. Il pense cependant que le comte Ciano a pu mettre plus de spontanéité que le Duce au rapprochement de l'Italie avec le Reich et pourrait incliner à faire plus de concessions à leurs amis allemands.

En somme, tout le monde au Vatican (sauf peut-être le Pape, que je n'ai pas vu depuis très longtemps), persiste à considérer la coopération italo-allemande comme une combinaison imposée aux deux parties par la nécessité d'éviter l'isolement, et tout le monde continue, pour cette raison, à ne pas croire que, soit l'Italie, soit l'Allemagne, puisse faire l'une à l'autre un gros sacrifice.

Autant que j'en peux juger par le ministre d'Autriche près le Saint-Siège, la diplomatie autrichienne à Rome n'a pas perdu confiance dans la continuité de la politique italienne en Autriche. Elle n'accepte que sous bénéfice d'inventaire les manifestations répétées d'intimité entre Rome et Berlin et se représente l'Italie et l'Allemagne comme étant, en réalité et chacune de son côté, surtout en quête de rapprochement avec l'Angleterre.

Cette opinion n'est toutefois pas unanimement partagée dans les cercles autrichiens de Rome. J'entendais, ces jours-ci, un ancien diplomate viennois s'écrier, en parlant des Italiens : « J'ai toujours dit qu'ils nous laisseraient tomber comme une crêpe ! ».

En tout cas, l'événement n'ira pas, pour le moment, jusqu'à justifier cette prévision pittoresque.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus le nº 232.

298

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 64. *Budapest, 17 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

J'ai été voir M. de Kanya hier. Il venait de faire une assez longue absence, si bien que je ne l'avais plus rencontré depuis la signature de l'accord italo-yougoslave [1]. Dès que j'ai mis la conversation sur ce sujet, il a pris sur sa table une feuille de papier où avait été copié le texte de l'ancien engagement souscrit par les membres de la Petite Entente de ne conclure aucun accord avec de tierces puissances sans l'agrément de leurs partenaires. Il m'a donné lecture de ce document. Le fait qu'il l'eût à portée de la main trois semaines encore après les événements indiquait plus nettement encore que ses paroles combien l'habileté de M. Stoyadinovitch à se dégager des liens où il paraissait immobilisé l'avait intéressé et, je crois pouvoir dire, séduit comme un beau tour de prestidigitation.

Mais quand je lui ai demandé s'il pensait que M. Stoyadinovitch pouvait pousser l'art des accommodements jusqu'à concilier la fidélité à la Petite Entente avec la conclusion de quelque accord séparé avec la Hongrie, il m'a répondu qu'à la différence de beaucoup de ses compatriotes, il ne se faisait pas, à cet égard, d'illusions. M. Stoyadinovitch était homme à aller jusqu'à la limite de ce qui était compatible avec le maintien de la Petite Entente, mais pas au-delà. L'accord avec la Hongrie était au-delà.

Il m'a semblé que la cordialité de l'accueil fait au président Benès à Belgrade avait passablement tempéré la satisfaction qu'avait précédemment inspirée ici le communiqué sans substance par lequel s'était close la réunion de la Petite Entente.

M. de Kanya a tenu à me répéter que c'était se méprendre que d'imaginer, comme l'avaient fait certains journalistes, que la Hongrie avait vu d'un œil inquiet l'Italie se rapprocher de la Yougoslavie : « Nous avons une confiance absolue en Mussolini (*absolue*, a-t-il insisté). Si une difficulté naissait entre nous et les Yougoslaves, nous sommes tout à fait sûrs que, malgré l'accord de Belgrade, c'est pour nous qu'il prendrait parti ».

(1) Du 25 mars. Voir ci-dessus le nº 171.

299

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 321. Secret. *Londres, 17 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 avril.)

J'ai eu hier l'occasion d'avoir avec sir Robert Vansittart une longue conversation de caractère privé, où nous avons surtout discuté le développement éventuel des négociations engagées entre les grandes puissances pour le rétablissement de la paix politique et économique. Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office a d'abord exprimé quelque scepticisme sur la portée des démarches faites par M. Schacht [1] et sur l'unité de vues qui règne à cet égard parmi les dirigeants du Reich. M. Schacht a pour mission de présenter aux étrangers la politique allemande sous son aspect le plus raisonnable et avec les perspectives de conciliation les plus larges. Malheureusement, son influence sur la marche des affaires publiques est très douteuse. D'autre part, il ne tient pas toujours le même langage dans les différentes capitales et sa flexibilité peut ménager des surprises.

Sir Robert Vansittart ajoute qu'au surplus, nous sommes bien obligés de juger la politique allemande sur ses manifestations officielles et publiques. A ce point de vue, rien de plus explicite que la dernière note de Berlin concernant le renouvellement du pacte de Locarno [2]. Non seulement elle n'apporte aucune atténuation à la rigidité de la doctrine nationale-socialiste, mais elle marque même un recul caractéristique. On ne peut plus maintenant conserver aucune illusion sur la possibilité de conclure avec le Reich un règlement embrassant l'ensemble des questions européennes. L'Allemagne est décidée à ne traiter avec les puissances occidentales que pour élever entre elles et le reste de l'Europe une barrière infranchissable.

J'ai fait observer à mon interlocuteur que tout cela ne changeait pas grand-chose à la situation. Même si le gouvernement britannique a sa conviction faite à cet égard, il aura grand-peine à reconnaître ouvertement l'échec définitif des pourparlers. Il continuera à les entretenir au ralenti et en sachant pertinemment que ce n'est plus qu'une fiction, commode tout au plus pour éviter les conséquences que pourrait entraîner la constatation de leur faillite. Cette position, ai-je ajouté, se justifie peut-être dans le cas particulier de la Grande-Bretagne qui cherche à compléter son réarmement; mais en est-il de même pour la France?

(1) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.
(2) Document est abondamment cité et commenté ici.

Le Reich met à profit cette période incertaine pour multiplier ses intrigues, accréditer dans toute l'Europe le dogme de sa force et miner la confiance que les petits états plaçaient jusqu'ici dans la France. Il nous accuse d'apporter un obstacle au renouvellement du pacte de Locarno, alors que nous avons montré au contraire dans nos relations avec la Russie combien notre politique était modérée et conforme à l'intérêt général de l'Europe. Nous y avons quelque mérite. Les conversations franco-britanniques d'états-majors annoncées par le communiqué du 19 mars [1] ont été suspendues à peine amorcées. Cependant, nous avons par ailleurs résisté jusqu'ici aux instances que multiplie le gouvernement soviétique pour valoriser son accord politique avec la France [2].

Sir Robert Vansittart comprend la portée de cette observation. Mais, d'après lui, l'opinion publique anglaise évolue rapidement. Elle se rend compte aujourd'hui que les efforts conciliants de la France et de la Grande-Bretagne se heurtent à une résistance invincible de la part de l'Allemagne. Sans doute, il n'est pas désirable de provoquer une rupture qui serait d'ailleurs aussi mal accueillie en France que dans le Royaume-Uni. Les deux gouvernements devront se concerter incessamment sur la réponse à faire au Reich. Mais il ne leur est pas interdit, à cette occasion, et sans se départir du ton le plus modéré, de faire ressortir tout ce qui, dans la réponse allemande, donne la mesure de son intransigeance. « Nous ne sommes peut-être pas loin, a ajouté le sous-secrétaire d'État permanent, du moment où tous les voiles seront déchirés. C'est l'affaire de quelques semaines tout au plus. A ce moment, le public comprendra plus facilement que les puissances doivent tirer du refus allemand certaines conséquences. Mais il serait imprudent de devancer ce terme. Je n'ignore pas, a-t-il poursuivi, les instances que Moscou exerce sur votre gouvernement pour l'amener à procéder à une entente d'états-majors. Il serait infiniment délicat pour le gouvernement britannique de donner un avis dans une affaire qui concerne aussi directement votre sécurité. Mais il serait vain de se dissimuler l'impression que pourra produire sur le public la nouvelle d'un accord militaire franco-soviétique prématurément conclu. Je ne sais si le Reich y trouvera le prétexte qu'il cherche peut-être pour rompre les négociations locarniennes. En tout cas, la propagande allemande, si habile à profiter des circonstances, tirerait de cet événement un parti considérable. Elle dira que non seulement la France n'a pas voulu modifier le pacte franco-soviétique qui faisait obstacle à la continuation des pourparlers, mais qu'elle l'a renforcé de manière à en accentuer considérablement la pointe offensive. »

Sir Robert Vansittart, en s'excusant de me parler avec cette franchise, m'a dit que les insinuations auxquelles se livrent les journaux allemands sur la politique intérieure française ne sont pas sans effet sur une partie de l'opinion britannique. Certains membres de la Chambre des Communes, et peut-être même certains membres du Cabinet, n'y sont certainement pas insensibles. Ils sont frappés par les incidents sociaux, par les difficultés ouvrières, et se

(1) 1936.

(2) Sur les réticences françaises devant les efforts soviétiques visant à « valoriser » cet accord politique en le faisant déboucher sur une alliance militaire, se reporter ci-dessus au nº 229 (note).

demandent si les tendances extrémistes ne prennent pas chez nous une force croissante. Quel argument à l'appui de ces allégations si le gouvernement français, en pleine négociation des cinq puissances, décidait de compléter son accord avec l'U.R.S.S. par un pacte militaire? L'effet moral des nouveaux liens ainsi contractés serait considérable. On ne songerait pas à en examiner les justifications. On y verrait une preuve de la force du parti communiste en France. Celle-ci risquerait de perdre par là une bonne part des sympathies que lui témoignent aujourd'hui les milieux conservateurs. Et les Etats-Unis eux-mêmes, dont l'opinion aura un tel poids si un conflit menace d'éclater en Europe, seraient profondément influencés eux-mêmes par la conclusion d'un accord militaire entre la France et l'U.R.S.S. que tous confondraient avec une alliance d'avant-guerre.

J'ai fait alors remarquer que la question ne devait pas seulement être examinée du point de vue des négociations locarniennes, mais du point de vue de la Russie elle-même. J'ai rappelé les hésitations que l'on attribue au gouvernement soviétique, les liens que la Reichswehr, dit-on, garde avec l'état-major de l'armée rouge. Tout cela ne fait-il pas craindre que la Russie, lasse d'attendre, n'en revienne à l'isolement hargneux qu'elle observait avant de faire partie de la Société des Nations, ou n'envisage même un renversement complet de politique?

Sir Robert Vansittart a reconnu qu'il ne fallait pas négliger ces éléments du problème. Mais il se demande si les éventualités dont il s'agit ne sont pas utilisées par le gouvernement soviétique pour accentuer ses instances auprès du gouvernement français. On se rappelle à Moscou que le pacte franco-soviétique n'a été signé qu'après de longs atermoiements. On sait aussi que la ratification n'en a été obtenue qu'à la suite de démarches et de pressions réitérées. Les dirigeants de l'U.R.S.S. useront sans doute des mêmes moyens pour déterminer la France à s'engager dans la voie des conversations militaires. Ils auront recours à tous les arguments et même à des opérations de politique intérieure, pour vaincre la résistance du gouvernement français et marquer un succès qui à leurs yeux consacrera la place tenue par leur pays dans les affaires d'Europe.

« Il est surprenant, a conclu mon interlocuteur, que les Russes ne comprennent pas les dangers de « cette manœuvre ». Leur intérêt serait de prendre patience, de maintenir intact le bloc franco-britannique, de laisser apparaître clairement les intentions équivoques du Reich, hostile à la reconstruction pacifique de l'Europe. Veulent-ils creuser davantage le fossé qui sépare la France de l'Allemagne? Craignent-ils qu'une réconciliation ne s'opère à leurs dépens? Mais en ce cas ne sentent-ils pas qu'ils seront les premiers à supporter la responsabilité d'une faillite de la paix? »

Si j'ai rapporté aussi longuement les propos qui précèdent, c'est que parmi les chefs du Foreign Office, sir Robert Vansittart est un des moins suspects de préjugés à l'égard de l'U.R.S.S. Au moment où nous étions sur le point de ratifier le pacte franco-soviétique, il avait parfaitement compris que le gouvernement français ne dût s'inspirer que des intérêts immédiats de sa sécurité. De même, il a toujours protesté avec force contre l'argumentation

allemande dénonçant la Russie comme le pire danger qui menaçât l'Europe. Par contre, j'ai toujours trouvé le secrétaire d'État beaucoup plus sur ses gardes vis-à-vis de la politique soviétique et je n'ai pas besoin de rappeler à cet égard certains de ses discours à la Chambre des Communes, témoignant de la méfiance invincible qu'inspirent les « agissements de Moscou » à la grande majorité des conservateurs. De fait, la position prise à maintes reprises par l'ambassadeur soviétique dans l'affaire espagnole, le ton de ses discours, une certaine jactance sur la puissance militaire de l'U.R.S.S. ont contribué à inquiéter le cabinet britannique et à donner l'impression que la politique russe n'est peut-être pas toujours animée d'un esprit purement défensif.

Ces sentiments ont pu s'atténuer au cours des dernières semaines, grâce en particulier à la retraite opérée par le gouvernement soviétique dans la question d'Espagne. Mais ils reparaîtront chaque fois que l'on aura ici l'impression que dans l'attelage franco-soviétique, c'est l'U.R.S.S. qui mène le train et non la France. On envisage avec satisfaction que nous usions de notre crédit à Moscou pour obtenir une action plus conforme à l'attitude générale de la France et de la Grande-Bretagne. Mais si le gouvernement français, cédant à la pression russe, acceptait de signer un pacte militaire dans des conditions jugées ici inopportunes, on y verrait la preuve qu'il n'est plus le maître de la conduite à suivre et on craindrait que dans d'autres circonstances, il ne se laissât également entraîner à la suite de Moscou.

Il y aurait certainement quelque chose de paradoxal de la part des Anglais à nous contester le droit de conclure avec d'autres les accords techniques qu'ils ne veulent ou ne peuvent signer avec nous. Mais le jour où nous serons unis à la Russie par un pacte de ce genre, on ne les empêchera pas de penser que l'influence de celle-ci jouera à Paris plus fortement que la leur. C'est pourquoi, tant que notre politique continuera à prendre pour base une entente étroite avec la Grande-Bretagne, nous agirons prudemment en faisant en sorte que toute progression dans le pacte franco-soviétique soit clairement justifiée par les événements. Il semblerait sage, en particulier, d'attendre un nouvel éclat de la diplomatie hitlérienne, démontrant l'inutilité des conversations engagées depuis le coup de force du 7 mars 1936, avant de contracter avec le gouvernement de l'U.R.S.S. des liens qui apparaîtraient à Londres comme créant entre les deux pays une entente plus étroite que celle qui unit la France et la Grande-Bretagne.

300

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. nº 108. *Vienne, 17 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mai.)

J'ai l'honneur de retourner ci-joint au Département l'intéressante dépêche de notre ambassadeur à Berlin nº 488 du 25 mars [1] touchant l'évolution des rapports austro-allemands, à la suite des événements de ces derniers mois, dans un sens qui n'est guère conforme, et c'est le moins qu'on puisse dire, à l'attente des promoteurs de l'accord du 11 juillet 1936.

Les espérances conçues à Berlin beaucoup plus qu'à Vienne au lendemain de cet accord expliquent en partie la déception des dirigeants du IIIe Reich, mais en partie seulement. Il est étonnant, en effet, qu'avec tous les moyens d'information qu'ils détiennent, ils n'aient pas été plus exactement renseignés sur les dispositions d'esprit rien moins que confiantes dans lesquelles les milieux politiques autrichiens ont accueilli la réconciliation officielle des deux gouvernements, dispositions que la correspondance de cette légation a relevées dès juillet dernier et qui n'ont fait naturellement que se confirmer depuis. Je demeure convaincu que M. Schuschnigg a été parfaitement sincère en signant l'accord du 11 juillet et qu'il en a réellement espéré une détente dont il était le premier à sentir la nécessité pour sa politique intérieure et extérieure. Nul observateur de bonne foi ne saurait contester que non seulement il a tenu les engagements qui le concernaient, — il est vrai qu'ils se ramenaient à peu de chose —, mais qu'il a fait tous ses efforts pour que la normalisation des rapports entre les deux pays devînt une réalité concrète et vivante : première différence avec son partenaire. Il est certain enfin que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il se voit aujourd'hui ramené à une situation voisine de celle de 1934. Mais ce n'est guère s'avancer que d'assurer qu'il n'en est qu'à demi surpris : seconde différence. Du moins, s'il le regrette, peut-il se dire que ce n'est pas lui qui l'a voulu. S'il lui faut, bien malgré lui, demeurer encore sur une défensive au besoin militante, c'est qu'en présence des intrigues persistantes dont il connaît tous les fils — dont beaucoup passent par la légation d'Allemagne, ce qui ne veut pas dire par M. von Papen —, des attaques incessantes et violentes d'une presse notoirement asservie aux directives officielles, des informations qu'il reçoit chaque jour sur l'état d'esprit des dirigeants berlinois à l'égard de l'Autriche, il ne saurait faire autrement sans se renier lui-même et ouvrir le pays à l'hitlérisme. Le tragique est que Berlin ne peut, de son côté, appliquer l'accord sans arrière-pensées

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 180.

sans renier également ses buts fondamentaux. Aujourd'hui comme hier, du fait de l'Allemagne, et d'elle seule, le problème subsiste de concilier la puissance et le dynamisme du IIIe Reich avec le respect total de la souveraineté et de l'indépendance d'une Autriche allemande et l'accord du 11 juillet, loin de le résoudre, n'a fait qu'en souligner les difficultés.

Il apparaît plus clairement de jour en jour, comme le constate de son côté M. François-Poncet, qu'aussi longtemps que l'Autriche tient ferme sur ses positions nationales et se refuse à toute infiltration massive des « illégaux » dans les cadres du régime, cet accord se limite à un replâtrage plus ou moins durable (et déjà passablement lézardé) des relations officielles entre les deux gouvernements. La normalisation telle que la concevait sans doute en son for intérieur M. Hitler devait aboutir, au-delà de la lettre même du document, à un rapprochement effectif marqué et assuré par la réintégration des nazis ou de leurs porte-parole dans la vie politique régulière de l'Autriche. Il n'en a pas été, et d'ailleurs il ne pouvait en être ainsi non, encore une fois, par la faute de l'Autriche, mais parce que les conditions où se présentait cette tentative auraient pratiquement fait de son succès la fin à brève échéance de l'indépendance autrichienne. On reproche ici dans certains milieux à M. Schuschnigg de méconnaître le fait que bon nombre de « nationaux » répugnent au nazisme et qu'en leur ouvrant la porte, il en aurait fait les défenseurs les plus déterminés de l'entité autrichienne : c'est oublier que du jour où cette métamorphose, effectivement vraisemblable pour beaucoup, se serait réalisée, les dirigeants berlinois aussi bien que les nazis autrichiens cesseraient de voir en eux leurs interprètes qualifiés et qu'ainsi le Chancelier serait contraint, soit d'arrêter l'expérience au risque de perdre le bénéfice déjà acquis, soit de la poursuivre de concession en concession jusqu'à l'extrême aile marchante du parti, c'est-à-dire jusqu'à sa propre abdication. On reproche notamment au Chancelier l'exclusion de M. Neustädter-Stürmer [1], le seul, dit-on, qui eût pu rallier au régime une majorité de l'opposition pangermaniste. Mais outre que le maintien d'un homme aussi compromis eût irrémédiablement découragé les patriotes — il y en a aujourd'hui en Autriche, et plus qu'on ne pense —, M. Schuschnigg savait (et c'est même ce qui a triomphé de ses dernières hésitations) que son collaborateur avait partie liée avec les putschistes hongrois depuis son séjour à Budapest comme ministre d'Autriche et qu'au lendemain du « coup de Budapest » [2], on risquait fort d'assister ici à une réédition du 25 juillet 1934.

Il est impossible enfin qu'on ne se rende pas compte à Berlin des réactions sentimentales et même nationales de M. Schuschnigg devant l'acharnement antilégitimiste des feuilles allemandes. Si l'on avait espéré à Berlin plus de souplesse de sa part, plus d'attention pour les revendications proprement allemandes de l'opposition, il eût fallu tout d'abord ne pas l'indisposer par une intervention aussi massive, aussi brûlante et aussi continue dans une question qui lui tient doublement à cœur et qu'il n'a cessé de proclamer spécifiquement et uniquement autrichienne. Les chefs du IIIe Reich savent, à

(1) Voir ci-dessus le n° 180 (et note).
(2) Sur ce putsch, voir ci-dessus le n° 75 (note).

n'en pas douter, que l'on peut croire dans la parole de M. Schuschnigg lorsqu'il dit et répète qu'il récuse toute aventure habsbourgeoise dont il mesure parfaitement les répercussions internationales. Leur insistance le blesse et le cabre. Elle lui donne beau jeu au surplus pour se retrancher derrière le texte de l'accord et les accuser de déloyauté.

En politique intérieure, donc, l'échec des visées hitlériennes semble complet jusqu'à présent du moins, de même que celui du voyage de M. von Neurath [1], et cela explique l'acrimonie inquiète de la presse allemande envers l'Autriche. La situation n'apparaît pas absolument identique en ce qui concerne la politique extérieure de l'Autriche, non pas tant d'ailleurs du fait de l'accord du 11 juillet que des nécessités économiques permanentes qui s'opposent à une tension trop accentuée et trop prolongée entre les deux pays d'une part, et, de l'autre, de la rigidité au moins apparente de l'axe Rome-Berlin. C'est pourquoi les journaux du Reich et leurs inspirateurs auraient tort de trop s'alarmer des conversations Vienne-Budapest (d'ailleurs couvertes par les protocoles de Rome) et Vienne-Prague [2]. On doit savoir à Berlin avec quelle prudence et quelle discrétion le Chancelier s'efforce de maintenir ou de reprendre des contacts indispensables avec ses voisins immédiats, discrétion dont la récente saisie du *Christliche Standestaat* et sa réorganisation imminente, [3] que je signale d'autre part, viennent de fournir une nouvelle preuve. Autant il est vraisemblable et d'ailleurs compréhensible que le gouvernement fédéral souhaite élargir et affermir ses amitiés, autant il est absurde de parler d'un renversement des alliances de la part d'un petit état dans la situation géographique, démographique et politique de l'Autriche. Ce n'est pas demain que le triangle Vienne-Prague-Budapest se substituera aux autres figures de la nouvelle géométrie européenne. Tout au plus espère-t-on ici pouvoir l'y insérer, et une politique « constructive » telle que celle dont on se flatte à Berlin ne saurait en prendre ombrage.

Le désarroi des milieux dirigeants allemands devant les manifestions d'indépendance de l'Autriche n'en est pas moins un fait. Ce désarroi les ramènera-t-il à la sagesse, ou au contraire, les incitera-t-il à des réactions dont la forme, sinon l'issue, n'est que trop aisée de prévoir? Je ne puis cacher que l'on paraît enclin ici à pencher pour le second terme de l'alternative et que c'est même là ce qui explique dans une large mesure le malaise de l'opinion récemment signalé par cette légation à l'attention du Département.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 19 (et note), 25 (et note), 42.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 180 (et note), 183 (et note).
(3) Sur cette affaire, voir ci-après le no 458.

301

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 115 (1). *Moscou, 17 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Par lettre nº 92 du 6 avril (2), l'ambassade a signalé au Département l'arrestation de M. Yagoda qui assumait, il y a huit mois encore, les fonctions de commissaire du peuple à l'Intérieur et celles du commissaire général à la sûreté d'État. Dès le début de la révolution, M. Yagoda avait joué un rôle de premier plan à la Tchéka. Il avait ensuite présidé, aux côtés de M. Dzerjinsky, puis de M. Menjinsky, aux destinées du G.P.U. Enfin, après avoir été appelé à la tête de cette institution, il avait été tout naturellement transféré à la direction du commissariat à l'Intérieur nouvellement créé. C'est dire qu'il symbolisait, à travers les évolutions du régime, la continuité de l'action et la tradition des organismes de répression de l'U.R.S.S., quelle que fût leur étiquette.

L'enquête à laquelle sont soumis les faits reprochés à M. Yagoda suit son cours et développe ses effets en ondes concentriques; à Moscou seulement, — pour ne pas parler de la province où l'épuration se poursuit avec la même vigueur —, plusieurs centaines de ses anciens collaborateurs ou de ses anciens affidés sont actuellement sous les verrous. On mentionne l'incarcération de plusieurs chefs de service de la police d'État, dont MM. Ostrovsky et Lourié, qui dirigeaient respectivement la section financière et la section des logements, c'est-à-dire celles où le favoritisme et la concussion pouvaient le plus s'en donner à cœur joie et s'exercer avec le plus d'impudeur et le plus d'efficacité. La mise en cause de ces deux fonctionnaires constitue une indication suffisante de la direction imprimée aux accusations qui seront portées contre M. Yagoda et contre ses agents, et qui viseront avant tout l'atmosphère d'immoralité, voire de crapulerie, qui baignait leur activité. On maintiendra l'affaire, autant que possible, sur le terrain du droit commun. Si des griefs politiques, tels que ceux d'impéritie et de négligence dans l'exercice de ses fonctions, sont articulés contre M. Yagoda, ils ne le seront sans doute qu'accessoirement, car il faut prendre garde qu'il soit trop porté atteinte au prestige d'infaillibilité de Staline qui, dans l'ordre politique, couvre tout.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Non reproduite. Elle tirait ainsi la leçon des événements : Staline s'isolant de plus en plus recherchait en compensation le contact direct avec les masses. Mais dans un pays aussi vaste, il fallait des intermédiaires. « Et un grave problème de reclassement des valeurs hiérarchiques se pose ».

On signale également l'incarcération de personnes étrangères aux services de la police d'État, mais qui auraient servi d'intermédiaires à M. Yagoda et à ses agents ou dont ceux-ci auraient couvert les manœuvres frauduleuses. On cite ainsi le nom de l'ancien secrétaire de Gorki, dont la belle-fille elle-même serait déjà placée sous un régime de surveillance spéciale.

Que des griefs de droit commun puissent légitimement être articulés contre M. Yagoda, cela, d'après mes renseignements, ne paraît pas douteux. Il n'en est pas moins vrai que l'enquête à laquelle sont soumis l'ancien commissaire de l'Intérieur et sa clientèle paraît inspirée par une arrière-pensée d'ordre politique.

Quel que soit le mystère dont s'entourait l'action du G.P.U., il est impossible de supposer que les faits reprochés à M. Yagoda et à ses acolytes n'aient pas été connus depuis longtemps en haut lieu. Il est difficile d'admettre qu'un contre-G.P.U. destiné à permettre, par voie de recoupements, le contrôle personnel de Staline, n'existait pas auprès du G.P.U. lui-même. Mais il est des faits que, tout en les connaissant, le pouvoir suprême exploite ou n'exploite pas selon qu'il a ou non intérêt à le faire.

Depuis trop longtemps on avait lâché la bride à la police et celle-ci, forte de sa toute-puissance, en était venue à constituer une sorte d'« État dans l'État » susceptible, à certains moments, de porter ombrage et même atteinte au pouvoir souverain lui-même.

Par ailleurs, si Staline veut sincèrement régulariser l'exercice du pouvoir, il lui est impossible de le faire sans avoir ramené au préalable dans le droit chemin, par une répression vigoureuse et par des exemples éclatants, un organisme habitué depuis trop longtemps à pratiquer l'arbitraire et à jouir des prérogatives et privilèges de toutes sortes qui en découlent. J'ai la conviction pour ma part que toutes les tentatives de normalisation faites par Staline dans le passé ont échoué devant le mauvais vouloir des organes de répression. C'est ainsi que lorsque le G.P.U. fut transformé en commissariat, c'est-à-dire lorsque, — cessant d'être un organisme extérieur et supérieur au gouvernement pour être formellement intégré dans ce dernier —, il sentit ses privilèges menacés, on le vit sauter sur l'occasion de l'affaire Kirov [1], qui ne pouvait bien être, essentiellement à l'origine, qu'une simple affaire personnelle, pour en exagérer la portée et orienter l'enquête de façon à affoler les autorités et à les mettre en garde contre les conséquences d'un nouvel affaiblissement des pouvoirs de la police. En ce qui me concerne, j'ai toujours eu l'impression que l'affaire Kirov, telle qu'elle s'est développée, représente au fond, de par l'intention de ceux qui l'ont exploitée, moins un épisode de la lutte du trotskysme et du stalinisme qu'un épisode de la lutte du G.P.U. et de l'État souverain.

Au cours de la période active de la révolution, l'arbitraire était statutairement la seule règle du G.P.U., celui-ci étant appelé à chaque instant à modeler son action et ses méthodes sur les opportunités mouvantes de la lutte entreprise par le pouvoir. Le G.P.U. avait ses règlements particuliers et exerçait

(1) Sur cette affaire, voir au tome IV de la présente série les nos 353 13.

secrètement les attributions généralement dévolues à la justice. Il enquêtait, incarcérait, déportait, condamnait à mort et exécutait.

Au stade actuel de l'évolution de l'U.R.S.S., l'arbitraire exercé sans contrôle comporte, pour des gens qui ne sont plus que des « nantis », des tentations trop fortes auxquelles leur moralité n'est pas égale. De plus, il a perdu sa justification historique.

A cet égard, il apparaît bien que, soucieux de normalisation, les pouvoirs publics soviétiques cherchent actuellement à substituer dans les relations entre la puissance publique et les individus la notion de « droits garantis » à la notion de « lutte » qui, reposant sur le rapport des forces et l'opportunisme, ne pouvait trouver son expression que dans l'arbitraire.

C'est ce qui ressort, non seulement de la promulgation de la nouvelle constitution, mais aussi, avec plus de précision, d'un article, récemment paru dans les *Izvestia*, de M. Vychinsky, procureur général de l'U.R.S.S., sous le titre : « Contre les théories antimarxistes du droit ».

M. Vychinsky, interprète autorisé de la pensée de Staline, y combat nettement les théories hier encore en honneur en U.R.S.S. et d'après lesquelles la notion de droit représentait une catégorie de la pensée bourgeoise, que le socialisme, à mesure qu'il se réalisait, se devait d'abolir. Il blâme les coryphées de l'école officielle d'avoir assimilé le droit à la religion en le déclarant, comme cette dernière, un opium pour le peuple. Il exalte maintenant l'idée de rapports juridiquement consacrés entre l'État et les individus et les individus entre eux.

Je n'analyserai pas ici l'article de M. Vychinsky dont l'argumentation est trop spécieuse, dont la dialectique en porte-à-faux trahit l'embarras dogmatique et qui, dans l'intérêt de sa démonstration, va jusqu'à attaquer, comme antimarxiste, la doctrine du dépérissement de l'État que l'on relève cependant chez Engels, et qui constituait la pierre angulaire de l'édifice théorique construit par l'ancienne école. Je ne veux retenir ici, à titre de symptômes, que les conclusions du procureur général de l'U.R.S.S. : exaltation de l'État, exaltation du droit garanti par l'État.

L'U.R.S.S. semble vouloir ainsi entrer dans une phase juridique. Certes la dictature, aussi longtemps tout au moins qu'elle n'aura pas surmonté la crise de mue avec laquelle elle est actuellement aux prises, n'en sera pas pour autant moins dure, mais son exercice sera plus réglé, et cela doit être porté à l'actif du bilan provisoire de l'évolution du régime.

A conceptions nouvelles, personnages nouveaux.

L'épuration ne se limite d'ailleurs pas au domaine du seul commissariat de l'Intérieur.

On assiste, dans toutes les administrations, à un nouveau reclassement des hommes qui se poursuit à un rythme accéléré. On procède à des mutations, à des « libérations de fonctions » et à des nominations dans le haut personnel des commissariats. Aux Postes et télégraphes, M. Khalepsky est nommé commissaire en remplacement de M. Yagoda, M. Romanovsky, premier commissaire adjoint en remplacement de M. Prokofiev « libéré de ses fonctions », M. Polonsky, second commissaire adjoint. Au Commerce extérieur, M. Frie-

drichson, ancien représentant commercial de l'U.R.S.S. en Allemagne, est nommé commissaire adjoint, et je me suis laissé dire que la situation de M. Rosengoltz, actuellement commissaire, pourrait bien être menacée. Au commissariat de la Justice, M. Granovsky est désigné aux fonctions de commissaire adjoint, en même temps que M. Krestinsky, naguère commissaire adjoint aux Affaires étrangères. A la Santé publique, M. Kantorovitch et Mme Karmanova sont appelés à assister M. Kaminsky. Aux Voies de communication, M. Karmadarian remplace comme commissaire adjoint M. Metallikov, «libéré de ses fonctions ». Aux Affaires étrangères, M. Potemkine se substitue à M. Krestinsky.

Au sein des organismes dirigeants du parti se poursuit un effort analogue : c'est ainsi que M. Postychev, membre du Politburo, et qui remplissait jusqu'ici, en tant que secrétaire des organisations communistes de la région de Kiev, les fonctions de *missus dominicus* de Staline en Ukraine, vient d'être appelé au poste, nettement inférieur, de secrétaire des organisations communistes de Kouibychev (ex-Samara).

Surtout venant après les modifications profondes intervenues dans la composition du haut personnel du commissariat de l'Industrie lourde, — notamment à la suite de la condamnation de Piatakov —, et du commissariat de l'Intérieur, où seul désormais M. Agranov représente la tradition, toutes ces nominations et mutations, que je ne mentionne qu'à titre d'échantillons et qui en présagent d'autres, permettent de se faire une idée de l'ampleur du travail de regroupement et de mise en place auquel on procède du haut en bas de l'appareil du gouvernement et du parti, dans toutes les organisations, sur toute l'étendue du territoire.

La mise en cause de Yagoda et la disgrâce ou la demi-disgrâce dont sont victimes d'autres personnalités ayant occupé un rôle de premier plan paraissent *a priori* devoir exercer certaines répercussions défavorables sur la tenue de l'esprit public. La population est obligée de vilipender aujourd'hui ceux qu'elle était contrainte d'aduler hier. Au moment où, sentant son isolement, Staline veut reprendre contact avec les masses et a besoin, à cette fin, d'intermédiaires jouissant à la fois de sa confiance et de celle du peuple, il démonétise brusquement les anciennes valeurs hiérarchiques. Ce faisant, ne risque-t-il pas de compromettre par avance le crédit des nouvelles? Ne stimule-t-il pas, au détriment du rendement, la critique en bas et la crainte des responsabilités aux échelons intermédiaires? Il y a là provisoirement une question sérieuse, qui pourrait être très grave dans tout pays autre que l'U.R.S.S., mais à laquelle la résignation passive de la masse russe, surtout après vingt ans de révolution, enlève une partie — mais une partie seulement — de son acuité.

A cet égard, Staline paraît se rendre compte du danger que présente, pour la liberté de ses évolutions futures, le fait de mettre trop en valeur et de trop proposer à l'admiration des foules certaines personnalités qu'il place sur le pavois aujourd'hui, mais qu'il voudra peut-être restituer au néant demain. Aussi, dans un de ses derniers discours, a-t-il fait appel à la modestie des dirigeants et blâmé vertement les louanges dithyrambiques qu'ils s'adres-

saient réciproquement à toute occasion dans des télégrammes livrés à la publicité. Lui-même donne l'exemple. Il ne permet plus que ses photographies paraissent dans les journaux. La presse ne parle plus du « génial Staline ». Ses discours ne sont plus publiés qu'en deuxième page des *Izvestia* et de la *Pravda* et l'approbation de leurs auditeurs n'y est plus marquée que par une discrète mention terminale : « applaudissements », tandis qu'autrefois la reproduction en était interrompue à chaque instant par l'indication en lettres grasses : « Toute la salle se lève; applaudissements tumultueux et incessants se transformant en une immense ovation ».

A l'étranger, la rumeur a circulé, à l'occasion de l'arrestation de Yagoda, de graves dissentiments au sein des milieux dirigeants, de troubles en U.R.S.S. et de barricades dans Moscou. Il n'en est rien et ce n'est pas à envisager. Staline apparaît maître de la situation et même l'arrestation de l'ancien chef du G.P.U. lui a valu une certaine popularité.

Au surplus, il s'agit en U.R.S.S. de redouter moins la possibilité de puissantes réactions populaires qu'au contraire une trop grande passivité, à laquelle le politique peut trouver son compte, mais à laquelle l'économique ne trouve pas le sien. Ce qu'il faut ici, — la contrainte ayant épuisé ses effets et produisant désormais des résultats contraires à ceux qu'elle recherche —, c'est, en instituant la notion de droit garanti et en restaurant le sens de l'intérêt, stimuler l'exercice de l'initiative et de la responsabilité individuelles. Staline paraît l'avoir compris. J'ai l'impression qu'au moment où il élaborait sa constitution, son intention première était de proclamer, en même temps que le nouveau texte, un état d'esprit nouveau et de joindre ainsi le symbole au fait pour créer une atmosphère de détente réelle favorable à la fois à la communauté et à chacun de ses membres. Les événements se sont mis à la traverse, et une saute de vent trotskyste s'est abattue sur lui au moment où il prenait son virage. L'effet qu'il recherchait a provisoirement manqué. Les espoirs qu'il avait stimulés se sont, du fait de la terreur persistante, mués en un scepticisme plus profond. Mais il est assez bon tacticien pour que l'on puisse penser qu'il saura, dès que les circonstances le lui permettront, reprendre la route qu'il s'était primitivement tracée.

302

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1604. *Berlin, 19 avril 1937, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h.)

Le travailliste anglais Lansbury a eu ce matin avec M. Hitler une conversation de deux heures [1].

On me dit qu'à l'issue de l'entretien, une sorte de communiqué a été donné aux journaux anglais. Aux termes de ce communiqué, l'Allemagne serait disposée à se prêter à un... [2] d'accord économique et d'entente générale entre les nations. Elle accepterait de participer à une conférence qui s'appliquerait à cette tâche, si M. Roosevelt ou un autre chef d'État en prenait l'initiative.

303

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 455 à 458. *Vienne, 19 avril 1937, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h., 21 h. 50.)

Les informations reçues ces derniers temps d'Allemagne par le directeur politique inspirent de nouveau à celui-ci certaines préoccupations. Elles signalent, en effet, une activité anormale dans les formations hitlériennes de Bavière où se multiplient les regroupements et exercices de mobilisation, en relation avec ceux auxquels procède de son côté l'armée régulière. On constate également de nombreux passages en Allemagne de nazis autrichiens recrutés ici par des émissaires du Reich, et que ne suffisent pas à expliquer l'épuration en cours dans la garde personnelle du Führer, ni le remplacement des exclus par des éléments étrangers jugés plus sûrs.

M. Hornbostel n'exclut donc pas l'éventualité d'incidents de frontière d'ici les premiers jours de mai, au lendemain de l'anniversaire de M. Hitler ou pendant les entretiens austro-italiens de Venise. Sans pouvoir préciser ses appréhensions quant aux formes de ces incidents et du but poursuivi, il ne paraît pas redouter un putsch intérieur en liaison avec eux.

(1) Sur le voyage du leader travailliste à Berlin, du 18 au 20 avril, voir ci-après les nos 311 317, 319, 325, 364.

(2) Lacune de déchiffrement.

304

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 315 à 321. Urgent. *Bruxelles, 19 avril 1937, 21 h. 6, 21 h. 7; le 20, 0 h. 36, 0 h. 31, 0 h. 38, 0 h. 40.*

(*Reçu :* le 19, 22 h.; le 20, 3 h. 10, 1 h. 40, 2 h. 45.)

Le ministre des Affaires étrangères vient de me convoquer avec le chargé d'affaires d'Angleterre.

Il nous a dit qu'il avait longuement étudié le projet de déclaration (1) et nous priait de transmettre à nos gouvernements les remarques suivantes :

Et d'abord une observation d'ordre général, la plus importante. Elle concerne le paragraphe IV :

L'expression « dans ces conditions et en raison de l'engagement que constituent les assurances, etc. » lui paraît donner à la déclaration un caractère contractuel qui comporte des objections de deux ordres. Se référant à des assurances qui concernent l'organisation de la défense nationale, ce passage pourrait, en affectant la forme d'un contrat, être interprété comme donnant à la France et à l'Angleterre un droit de regard sur une question qui relève de la souveraineté de la Belgique et froisser ainsi l'opinion.

En dehors de cette objection, M. Spaak estime que la formule proposée risque d'entraîner un sérieux danger. Si en effet, l'Allemagne offrait au gouvernement belge de lui donner les mêmes assurances, elle serait fondée à se servir des mêmes considérations, et elle se trouverait ainsi amenée à s'estimer en droit de s'immiscer dans l'organisation de la défense nationale belge.

Le gouvernement belge du reste maintient les assurances visées au paragraphe IV et n'a aucune objection à formuler à propos de sa rédaction qui... (2) exactement les vues belges. Il n'objecte à la formule en question du début du paragraphe IV que, pour les raisons indiquées, c'est le mot « engagement » qui lui paraît choquant. Il avait même trouvé que le mot anglais *undertaking*, moins fort, ne présentait pas autant d'inconvénients pour l'amour-propre belge, ni au point de vue du danger allemand.

Pour sa part, il lui semble que le premier alinéa du paragraphe IV pourrait par exemple être rédigé ainsi : « *En conséquence*, le gouvernement de la République et du Royaume-Uni (suivraient les deux alinéas commençant par le mot « déclarent ») ».

En dehors de cette observation qu'il considère comme essentielle, M. Spaak désirerait avoir des précisions sur la portée du mot « spéciales » qui suit le mot

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 293 (annexe).
(2) Lacune de déchiffrement.

« obligations » dans le deuxième alinéa du paragraphe IV. Entend-on par là opposer seulement les obligations résultant du traité de Locarno aux obligations découlant du covenant? Il ne réclame pas absolument la suppression de ce mot, mais serait heureux d'être éclairé sur le sens qu'il convient de lui attribuer.

Enfin le ministre des Affaires étrangères, faisant observer que la réponse du gouvernement belge sera remise aux représentants français et anglais au moment où ceux-ci remettront le texte définitif et signé de la déclaration, propose de supprimer le paragraphe V, qui devient ainsi sans utilité.

Quant à ce que sera la réponse belge, il a indiqué qu'à son avis, elle devait être très simple et courte et spécifierait que le gouvernement belge, ayant pris connaissance de la déclaration franco-anglaise, exprime ses remerciements aux deux gouvernements et déclare son accord. Sur ma demande, il me communiquera demain un projet.

Le ministre des Affaires étrangères avait aussi pensé que les dernières lignes du premier alinéa visant la continuation de la négociation du pacte occidental pourraient être transposées au début afin d'être mises encore plus en valeur, mais il reconnaît que cela pourrait compliquer la rédaction du texte et il a abandonné cette idée.

Enfin, faisant allusion à la légère différence entre les textes anglais et français au début du paragraphe III, le ministre a déclaré que les mots « qu'il appartenait au gouvernement belge, etc... » lui paraissaient tout à fait appropriés.

Je me demande si, pour tenir compte des objections de M. Spaak mais afin de trouver une formule plus nette que les simples mots « en conséquence » proposés par lui, on ne pourrait pas par exemple faire débuter le paragraphe IV ainsi :

« Faisant état des assurances ainsi rappelées, les gouvernements etc... » ou « tenant compte des assurances ainsi rappelées ».

305

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Tokyo, 19 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Lorsque M. N. Sato a quitté Paris [1], il ne pensait guère que le jour de son arrivée au Japon, le portefeuille des Affaires étrangères lui serait offert et que la retraite qu'il envisageait d'une âme égale s'éloignait de lui et allait être précédée d'une nouvelle période de grande activité.

[1] Où il se trouvait comme ambassadeur. Voir, au tome IV de la présente série, le n° 426.

C'est au cours de son voyage qu'un télégramme de Tokyo lui apprit que le général Hayashi songeait à lui proposer d'entrer dans le gouvernement. Les loisirs de la traversée lui permirent de s'habituer à cette idée nouvelle et surtout de mettre sur pied un programme de politique extérieure fondé sur une enquête sur l'état intérieur du pays, enquête qui devait forcément être très rapide mais dont il avait pu à loisir préparer le questionnaire.

On peut se demander tout d'abord pourquoi le président du Conseil s'est adressé à lui, laissant pendant un grand mois sans titulaire le ministère des Affaires étrangères en un temps que l'on tient ici pour une période très troublée des relations du Japon avec le reste du monde.

La valeur personnelle de M. Sato compte sûrement pour beaucoup dans le choix que l'on a fait de lui. On rend partout hommage à son expérience, à sa connaissance de l'Europe, à sa grande habitude des conférences internationales. Je crois en outre que les Japonais qui réfléchissent se rendent compte que l'idéal de « clôture extrême-orientale » préconisé par les ultranationalistes mènerait le pays à une catastrophe et que c'est malgré tout en Europe que se décidera et se réglera le sort de cette partie-ci du monde. Comprendre l'Europe et lui inspirer confiance a plus d'importance que connaître le détail des affaires de Chine.

On me dit aussi que M. Sato est très apprécié de l'Empereur qui aime sa tournure d'esprit large et libérale. Ce qui est peut-être plus important encore, le président du Conseil, général Hayashi et le ministre de la Guerre, général Sugiyama, sont des amis personnels du nouveau ministre des Affaires étrangères qui, grâce à eux, devenait sympathique à ce pouvoir occulte que l'on appelle ici l'opinion de l'armée. Une pareille sympathie est à première vue assez surprenante, car les idées de M. Sato et celles des militaires paraissent exactement opposées et nous les verrons plus loin se heurter violemment. Peut-être M. Sato a-t-il bénéficié de ses trente années de séjour au loin, au cours desquelles il n'a pas eu à prendre position dans les querelles de partis, ne se faisant donc aucun ennemi dans les diverses coteries, qui pour la plupart ne le connaissent pas.

Avant donc d'accepter les fonctions qui lui étaient offertes, M. Sato a eu de longues conférences avec ses amis et en particulier avec le président du Conseil et les ministres de la Guerre et de la Marine. Il m'en a parlé et m'a dit que tout d'abord il s'était renseigné sur l'état d'esprit des militaires. Des amis sûrs l'ont convaincu que, contrairement à l'opinion courante, les militaires étaient résignés à jouer à l'avenir un rôle politique moins tranchant que ces derniers mois. « Sans cette certitude, m'a-t-il dit, je n'aurais pas accepté d'entrer dans le gouvernement ».

Ce changement d'attitude de la part de l'armée n'est pas absolument invraisemblable en soi. Il me revient de divers côtés qu'elle sent au bout de deux ans de propagande et d'agitation que l'opinion du pays ne lui est en rien favorable. D'autre part, les militaires se rendent très bien compte qu'ils ne sont pas encore prêts à entrer en campagne; il leur faut au moins deux ans de préparation intense avant de pouvoir songer à une politique extérieure agressive.

Enfin d'énormes crédits ont été alloués à la Guerre et à la Marine, et militaires et marins doivent digérer ce fort repas avant de s'en sentir restaurés.

Je note en outre que, corroborant les dires de M. Sato, une ordonnance du ministre de la Guerre, publiée quelques jours après, a formellement interdit à tout militaire ou employé civil relevant de son département de prendre la parole en public et de rien publier sans une autorisation préalable, qui ne peut être donnée que par une autorité ayant rang de général d'armée. Si ces dispositions sont appliquées, elles suffiraient sans doute à faire rentrer dans le devoir les militaires frondeurs; or je n'ai pas connaissance que l'on ait cherché à créer contre cette ordonnance une agitation quelconque.

Ce premier point acquis et comptant que les militaires ne lui feraient pas d'opposition systématique, M. Sato s'est assuré de la conformité de ses vues avec celles des généraux Hayashi et Sugiyama. Ce sont des idées sages et libérales auxquelles se sont ralliés les chefs de l'armée. Il n'est pas sûr qu'ils les auraient conçues d'eux-mêmes, ni peut-être qu'elles répondent à leurs désirs profonds, mais enfin ils s'en sont déclarés contents et nous devons en induire que s'ils l'ont fait, c'est qu'ils savaient qu'ils pourraient se faire obéir de leurs subordonnés — soit par exacte discipline, soit pour les raisons mêmes que j'ai notées ci-dessus.

De fait, dès le lendemain de sa prise de service, M. Sato a fait décider par le Conseil des ministres que l'on reprendrait l'usage tombé en désuétude de réunir en conférence à dates régulières les ministres de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, afin de prendre en commun les décisions relatives à la politique étrangère qui ainsi auraient le complet appui des administrations chargées de la défense nationale.

L'opinion publique a bien accueilli la nomination de M. Sato. Naturellement les conseils des journalistes ne lui ont pas manqué, chacun profitant de cette occasion pour exposer sa propre doctrine de politique étrangère. Les uns lui ont demandé de bien prendre en main la direction de son ministère et de ne pas, comme le faisaient ses prédécesseurs, se laisser dominer par des bureaux incompétents. D'autres émettaient le vœu que M. Sato eût plus d'influence sur la politique du pays que tels ministres antérieurs, toutes les difficultés extérieures du Japon provenant d'après eux de ses querelles intérieures et des initiatives individuelles de groupements sans responsabilité définie. J'ai eu l'impression bien nette que les Japonais libéraux pensent que si leur pays est aujourd'hui en assez mauvaise posture aux yeux de l'opinion universelle et tout spécialement anglo-saxonne, cela tient en grande partie à des erreurs de jugement et à des maladresses d'exécution imputables aux administrations précédentes. Ils comptaient sur le bon sens et le doigté de M. Sato pour éviter à l'avenir ces inconvénients.

Il va sans dire que dès les premiers jours il a aussi trouvé quelques censeurs, mais leurs critiques portaient peu. Elles se réduisaient en somme à affirmer qu'un homme qui a passé sa vie au loin n'a pas une connaissance suffisante du Japon et de l'Extrême-Orient, qu'en outre son jugement a été faussé par la déplorable forme d'esprit des étrangers. Un journal ultra, après avoir soutenu avec âcreté ce point de vue, concluait que M. Sato ne valait certes pas grand-

chose, mais que s'il fallait absolument un diplomate aux Affaires étrangères, autant prendre lui qu'un autre.

Trois jours après son entrée dans le ministère, M. Sato eut l'occasion de prononcer à la Chambre des Pairs un grand discours exposant les principes sur lesquels il comptait baser sa politique.

Il admit en premier lieu que les rapports du Japon avec la Russie et la Chine étaient assez tendus et que le Japon, dans son isolement, ne pouvait et ne devait chercher sa sécurité que dans le renforcement de ses moyens de défense militaire et navale. En ce qui concerne la Russie, M. Sato reconnaît que le pacte germano-nippon avait été vu à Moscou d'un mauvais œil, mais il pense que la faute en est au Komintern contre lequel seul ledit pacte est dirigé. Lorsque la Russie se sera convaincue de cette vérité, elle devra reconnaître la loyauté du Japon et les relations entre les deux pays ne pourront que s'améliorer, car ils n'ont pas en fait d'intérêts vitaux qui s'opposent. Quant au pacte germano-nippon lui-même, il est signé depuis trop peu de temps pour que l'on puisse penser à le modifier ou le dénoncer. On ne peut que l'appliquer loyalement et à l'usage on verra ce qu'il vaut. Donc il n'y a lieu de rien innover dans les rapports avec la Russie, d'autant plus que la situation n'est pas si dangereuse qu'elle puisse amener une catastrophe subite. Des conversations diplomatiques normales devraient pouvoir assurer l'avenir.

Quant à la Chine, M. Sato reconnaît que les négociations entamées avec elle sont arrivées à un point mort. Il s'efforcera de les reprendre en traitant le grand pays voisin sur un pied d'égalité et espère pouvoir s'entendre avec lui, même en ce qui concerne les difficiles problèmes des provinces du nord.

M. Sato pense enfin que les rapports du Japon avec l'Angleterre et les États-Unis sont surtout déterminés par la politique de ces deux puissances en Chine. C'est donc par un règlement acceptable pour tous de ces difficultés du Japon avec la Chine qu'il faut rechercher une amélioration profonde des relations avec le monde anglo-saxon. En attendant, des négociations normales doivent pouvoir éviter une course aux armements maritimes qui serait ruineuse pour tous.

Il n'y a rien que de sage dans ce programme politique et je dois dire que la lecture des traductions que j'en ai eues sous les yeux ne m'avait pas fait prévoir l'explosion de colère qui, dès le lendemain, a ameuté contre M. Sato un grand nombre de ses compatriotes. La surenchère nationaliste est de mode au Japon et dans tous les partis politiques on lui reprocha avec fureur d'avoir un accent étranger, de faire des gestes en parlant, de ne plus penser en japonais, de faire litière du prestige national en parlant de traiter la Chine sur un pied d'égalité, de vouloir abandonner le Mandchoukouo, de critiquer injurieusement les gouvernements auxquels il succédait. Toutes ces attaques paraissaient trop sottes pour être tout à fait sincères, quoique parfois dans cette partie du monde il soit impossible de prévoir les réactions de l'opinion et, lorsqu'elles se sont produites, de les comprendre. Quoi qu'il en soit, la levée de boucliers fut telle qu'il fallut que M. Sato expliquât à plusieurs reprises ce qu'il avait voulu dire dans son premier discours. Il fut ainsi amené à prendre la parole d'abord à la

Chambre des représentants, puis à la Commission du budget de chacune des deux assemblées.

Malgré les pièges qui lui furent tendus pour tâcher de le mettre en contradiction avec lui-même ou avec ses collègues, M. Sato ne s'est jamais départi de son calme et il n'est revenu sur aucune de ses premières déclarations. Il les a précisées dans le sens même que tout témoin impartial leur avait donné dès le premier jour. Il a marqué qu'il était entièrement d'accord avec ses collègues sur la nécessité de renforcer la puissance militaire du pays; que traiter la Chine sur le pied d'égalité ne voulait pas dire qu'on lui passerait tout; qu'il se rebifferait si le gouvernement de Nankin émettait des prétentions excessives; que dire que le Japon et le Mandchoukouo ne pouvaient pas former un bloc économique fermé se suffisant à lui-même n'impliquait pas du tout qu'ils n'étaient pas indissolublement liés au point de vue politique; enfin dire que la politique du Japon serait à l'avenir digne et respectable ne signifiait pas que jusqu'à hier elle était méprisable et basse.

J'ai noté avec intérêt que chaque fois qu'il a pris la parole, M. Sato a été plus catégorique et plus libre. On sentait qu'il avait surmonté les difficultés dont, les premiers jours, on aurait pu le croire accablé. Dans sa dernière allocution, il a déclaré sans être contredit qu'il n'avait jamais vacillé dans ses dires, qu'il n'a en rien modifié un programme sur lequel tout le monde est maintenant d'accord. On sentait que personnellement il tenait la victoire. Il la tenait si bien qu'il a pu passer de la défensive à la contre-attaque et déclarer, sans provoquer un tumulte, que le nationalisme outrancier est directement contraire aux intérêts bien entendus de l'État.

Après quelques réticences, qui signifient sans doute que les groupes avancés de l'armée ont essayé de faire pression sur eux, les deux généraux, ses collègues, lui ont donné tout leur appui. Je pense qu'il faut en conclure qu'ils ont pu s'assurer que les militaires pour le moment ne leur donneront pas d'inquiétudes.

Toute cette crise me paraît donc avoir tourné à l'avantage de M. Sato, qui a déployé des qualités remarquables de manœuvrier et dont l'autorité personnelle semble très établie maintenant. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car je ne crois pas possible de voir au Gaimusho un ministre mieux disposé pour nous et qui nous comprenne aussi bien. A un point de vue plus général, la crise que je viens de rapporter ne peut avoir que d'heureux effets. Elle a jeté quelque clarté sur les buts immédiats que la diplomatie japonaise vise. Ils sont plus modestes qu'on ne le pense d'habitude : pendant quelque temps tout au moins, le Japon semble devoir rester sur la défensive et M. Sato est un homme assez sage pour ne pas rechercher de nouvelles aventures.

Mais si ce succès personnel est indéniable, il n'aura peut-être pour résultat que d'éviter à M. Sato le dégoût d'avoir à rendre son portefeuille au président du Conseil même qui le lui avait confié. Sûr désormais de ne pas tomber tout seul, M. Sato est tout de même solidaire de ses collègues. Or les attaques qui pendant quelques jours ne visaient que lui s'adressent maintenant au gouvernement entier. C'est ce qu'exprimait fort bien un journal ultra, le *Yamato*, en disant que M. Sato savait parfaitement où il allait depuis le premier jour

et que dans ces conditions, le Cabinet dans son ensemble, responsable de la politique du ministre des Affaires étrangères, doit se retirer tout entier et laisser la place à des hommes plus dignes de la confiance de l'Empereur.

Il n'y a plus de crise du ministre des Affaires étrangères, mais la vie du gouvernement paraît mal assurée et il n'est pas du tout impossible qu'avant que cette dépêche ne parvienne à Paris, le cabinet Hayashi ait vécu (1).

306

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 979 à 984; 162 à 167. *Paris, 20 avril 1937, 22 h.*

Pour Londres : Je me réfère au télégramme de Bruxelles, en date du 19 avril, qui vous a été transmis sous les nos 967 à 973 (2).

Pour Bruxelles : Je me réfère à votre télégramme nos 315 à 321.

J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour les deux postes : 1° Dans l'état d'esprit où se trouve le gouvernement belge, l'objection formulée par M. Spaak, concernant la rédaction du début du paragraphe 4 du projet de déclaration franco-britannique (3), ne peut être négligée. Toutefois, en admettant même qu'il n'y ait pas un lien juridique entre les assurances qui nous ont été données du côté belge et l'initiative que prennent les deux gouvernements garants, il n'y en a pas moins, entre ces assurances et cette initiative, un rapport que la rédaction proposée par M. Spaak néglige trop complètement. Or, nous devons prévoir le cas où, par exemple, le gouvernement belge modifierait sa politique, soit en ce qui concerne la défense de la Belgique, soit au sujet de la Société des Nations, et nous devons être justifiés, dans une telle hypothèse, à soumettre à un nouvel examen les engagements que nous contractons.

De ce point de vue, la rédaction proposée par le ministre des Affaires étrangères (« En conséquence, les gouvernements de la République et du Royaume-Uni déclarent, etc. ») paraît trop vague, car il importe à tout le moins que le document franco-britannique fasse apparaître toute l'importance que nous attachons aux déclarations spontanées du gouvernement belge.

Je suggère donc, pour le début du paragraphe 4, la rédaction suivante : « En conséquence, faisant état de la détermination et de l'assurance ci-dessus rappelées, les gouvernements, etc. ».

(1) Cette dépêche a été communiquée à Pékin et Hanoï.
(2) Il s'agit du télégramme 315-321 de Bruxelles du 19, ci-dessus reproduit sous le n° 304.
(3) Reproduit ci-dessus sous le n° 293 (annexe).

2° L'expression « obligations spéciales », au deuxième alinéa du paragraphe 4, tend à opposer aux obligations générales du pacte de la Société des Nations les obligations plus étendues et plus précises qui résultent du traité de Locarno et des arrangements de Londres. L'emploi de l'adjectif « spéciales » est indispensable; la Belgique paraîtrait déliée même des obligations générales du pacte de la Société des Nations en tant que les actes ci-dessus les rappellent.

3° Le cinquième paragraphe peut être supprimé si, en effet, l'accord du gouvernement belge nous est donné immédiatement; dans ce cas, il conviendrait de dire, au deuxième alinéa du paragraphe 4 : « déclarent qu'ils considèrent la Belgique comme *dès maintenant* déliée etc... ».

Il y aurait intérêt, au surplus, à connaître le plus tôt possible le texte de la réponse belge à la déclaration franco-britannique.

4° En ce qui concerne la divergence du paragraphe 3 des textes français et anglais, je ne verrais pas de difficulté, pour ma part, à ce que le texte anglais ne fût pas modifié, à condition que la rédaction française subsistât telle quelle.

5° Quant à la forme dans laquelle le document sera communiqué au gouvernement belge, j'accepte indifféremment, soit la transmission par deux lettres d'envoi distinctes du texte de la note bilingue, soit l'addition au début de celle-ci de la formule suggérée par M. Eden :

Pour Londres : (Votre télégramme n° 1064 et suivants.)

Pour Bruxelles : (Télégramme n°s 1064 et suivants de Londres [1]).

Pour les deux postes : J'attacherais du prix à savoir si ces observations rencontrent les vues britanniques, afin que des instructions dans ce sens puissent être envoyées sans retard aux représentants à Bruxelles des deux gouvernements.

[1] D'après le télégramme n°s 1064-1068, du 19 avril, M. Eden proposait la remise d'un document bilingue commençant ainsi :

« Conformément aux instructions qu'ils ont reçues de leurs gouvernements respectifs, l'ambassadeur de France et l'ambassadeur de Sa Majesté britannique ont l'honneur de faire au gouvernement belge la communication suivante :

« 1° Les gouvernements etc.;

« 2° Etc., l'ambassade... à Bruxelles ».

307

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 460. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 20 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 30).

Le Ballplatz suit le développement du rapprochement en cours entre Rome et Bucarest (2) avec une attention dont j'ai recueilli les symptômes au cours de mes entretiens d'hier.

M. Guido Schmidt tient les négociations pour plus avancées qu'on ne le croit peut-être en Europe occidentale; il paraît s'attendre à leur aboutissement à plus ou moins brève échéance sous une forme inspirée du récent accord italo-yougoslave. M. von Hornbostel, de son côté, ne doute pas que cette nouvelle offensive de la politique italienne des ententes bilatérales, loin de préparer les voies à un rapprochement ultérieur analogue avec Prague dont les dirigeants inspirent toujours à M. Mussolini la même défiance, ne soit au contraire dirigée contre celle-ci. En isolant définitivement la Tchécoslovaquie de ses alliés de la Petite Entente, le Duce se flatte de pouvoir exercer sur elle, d'accord avec Berlin, une pression irrésistible notamment en ce qui concerne les revendications hongroises par lesquelles elle resterait désormais seule visée.

La dislocation de la Petite Entente à laquelle tend cette politique est considérée comme virtuellement acquise par M. von Hornbostel (on lui a rapporté à cet égard des propos de M. Stoyadinovitch, au lendemain de la conférence de Belgrade, identiques à ceux de M. Antonesco relatés par M. Thierry dans son télégramme nos 222-223) (3). Mais ce résultat ne serait qu'une étape dans la pensée de M. Mussolini dont le véritable but paraît bien être, estime-t-on ici, de faire passer isolément chacun des états de la Petite Entente sous son influence pour les ramener ensuite dans le cadre des protocoles de Rome dont il ne cesse de préconiser l'élargissement.

Le directeur politique n'est d'ailleurs pas sans appréhension quant aux conséquences possibles de cette manœuvre en ce qui concerne le sort final de la Tchécoslovaquie. « L'existence de l'État tchécoslovaque, m'a-t-il dit, nous

(1) Par courrier, en clair.

(2) Voir ci-dessus le nº 242; ci-après les nos 368 (note) et 419. Les pourparlers italo-roumains devaient néanmoins cesser sur l'intervention du Quai d'Orsay auprès de Bucarest, sans que la Roumanie jugeât pour autant nécessaire d'en avertir sa partenaire tchécoslovaque au sein de la Petite Entente (T. nº 414 du 9 mai, de Prague).

(3) Du 31 mars, ci-dessus publié sous le nº 9.

est indispensable, non seulement parce qu'il raccourcit notre frontière avec le Reich, mais parce que toute entreprise dirigée contre lui ne peut l'être qu'à nos dépens ». Sans me le dire expressément, il m'a paru craindre que ce soit là, plutôt qu'en Autriche, que fasse un jour sentir son poids le fameux axe Rome-Berlin, dont M. Guido Schmidt venait de me répéter qu'il le tenait «pour plus solide que jamais ».

308

Note de la Direction politique

Enquête de M. Van Zeeland

20 avril 1937.

En priant, d'accord avec le gouvernement britannique, M. Van Zeeland de rechercher les moyens d'élargir les échanges dans le monde [1], le gouvernement français a donné une preuve nouvelle de sa profonde sympathie en faveur de la coopération internationale. Dans son esprit, le maintien de relations pacifiques entre les nations demeure lié à la paix économique et au libre mouvement entre les états des hommes, des capitaux et des marchandises.

Cette conviction, qui est aussi bien celle des États-Unis que de l'Empire britannique, a trouvé son expression monétaire dans l'accord tripartite de septembre 1936 [2].

Il importe maintenant d'étendre l'esprit de cet accord au domaine économique et de mettre pratiquement en œuvre les principes de coopération internationale des trois grandes nations démocratiques.

A cet égard, la position de la France est commandée par les facteurs essentiels que constituent :

1° Le volume de la production de l'Empire français et sa part modeste dans les échanges internationaux;

2° Le devoir que lui assigne précisément cette part modeste d'agir en concordance avec les deux principales puissances économiques du monde;

3° L'état présent de ses échanges extérieurs.

1° La part actuelle de l'Empire français dans les échanges internationaux, au regard de celle de l'Empire britannique et des États-Unis d'Amérique, est très faible. Les initiatives que la France pourrait prendre seule et spontanément dans la voie d'un abaissement des tarifs douaniers ou d'un élargissement des contingents n'apporteraient pas un changement sensible dans le volume des transactions internationales. Les mesures véritablement efficaces dépendent

(1) Voir ci-dessus le n° 222 (note).
(2) Sur cet accord, se reporter au tome III de la présente série sous le n° 288.

donc essentiellement des nations qui ont entre leurs mains les clés des transactions : l'Empire britannique et les États-Unis.

2° A la suite des accords monétaires tripartites de septembre 1936, une relative parité des pouvoirs d'achat s'est établie entre l'Angleterre, les États-Unis et la France. Cette situation, dont les économistes anglo-saxons soulignent fréquemment les bienfaits en même temps que la fragilité, peut être altérée par l'effet de dispositions contractuelles internationales, même tripartites ou multipartites. Car l'on ne saurait prétendre prévoir avec rigueur les répercussions et incidences de telles dispositions. Tout changement susceptible d'affecter l'approximatif équilibre actuel des prix, qu'il soit d'ordre monétaire, douanier, fiscal ou de contingent, affecte donc l'économie et la politique des grands états. Il n'est pas sûr qu'il plaise à ces grands états d'encourir le risque d'un changement. Cette incertitude, qui laisse planer un doute sur les plans des gouvernements intéressés, oblige la France à une prudente réserve. Elle doit, avec cette préoccupation, éviter des initiatives bien intentionnées et peut-être inopportunes. Elle ne peut, de fait, que lier éventuellement son action à celle des autres signataires lorsque leurs vues seront clairement exprimées et leurs intentions manifestées d'une manière effective.

De l'incertitude présente des intentions britanniques et américaines, les récentes déclarations officielles donnent de nombreux témoignages.

Questionné il y a peu de jours aux Communes et prié de donner un avis sur des négociations économiques avec les États-Unis et la France, et éventuellement avec d'autres pays dans un accord plus étendu, M. Neville Chamberlain a répondu « qu'il n'envisageait point de négociation pour l'instant ». « Nous avons déclaré, au moment de l'accord tripartite, a ajouté le chancelier de l'Échiquier, que nous espérions le compléter par des mesures tendant à l'abaissement des barrières qui s'opposent au commerce international. On me demande si j'envisage d'ouvrir des négociations. Je réponds par la négative ».

Aux États-Unis, M. Cordell Hull ne manque aucune occasion d'affirmer la fidélité de son pays à des règles économiques libérales qu'il a préconisées dès sa prise de fonctions de secrétaire d'État en 1933. Et le président Roosevelt a bien souvent marqué lui-même qu'il approuvait les paroles de son collaborateur.

Cependant, le président Roosevelt, en dépit de ses convictions et de son sincère désir, hésite aussi bien à prendre des mesures unilatérales dans le sens d'un désarmement économique qu'à provoquer la réunion de conférences internationales destinées à en étudier les moyens. Tout récemment, s'entretenant avec notre ambassadeur, M. Georges Bonnet, il a renouvelé à la fois ses souhaits, ses appréhensions et ses perplexités [1].

Comme tant d'observateurs de la politique américaine l'ont souligné, le président Roosevelt, profondément pénétré des espoirs immenses que les peuples placent en lui, ressent tout le poids de cette responsabilité. Il craint,

[1] Voir ci-dessus le n° 270.

par une initiative prématurée et peut-être vaine, de décevoir tant d'espérances. Il voudrait particulièrement avoir plus de certitude du côté de l'Angleterre et ne point redouter les positions négatives aussi nettes que celles de M. Neville Chamberlain. Il voudrait, au même titre, être sûr que des mesures de libéralisme international seront approuvées dans son pays et, de cela même, il n'a aucune sûreté.

3° D'autre part, l'approximative parité des pouvoirs d'achat dont se réjouissent les économistes anglo-saxons est bien loin de correspondre à une parité, même relative, dans les échanges.

Sous l'effet d'influences multiples et analysées à satiété, la France subit la plus rude pression du déficit dans les postes visibles ou invisibles de sa balance des comptes comme dans les rubriques de la balance commerciale.

Plusieurs statistiques assez concordantes recherchent et évaluent l'ampleur des mouvements de capitaux et d'espèces métalliques, des investissements réels ou artificiels, des courtages de banques et d'intermédiaires, des frêts, des polices d'assurances, etc...

A ces éléments de la balance des comptes s'ajoute constamment le déficit de la balance commerciale.

Si l'on considère, à l'inverse, que l'état présent des échanges rend les postes correspondants aux États-Unis et dans l'Empire britannique largement bénéficiaires, l'on est forcé de constater que la France consent en réalité de véritables sacrifices en faveur de l'échangisme. Accentuer cet échangisme dans le même sens, et sans contreparties substantielles pour elle, entraîne le risque de déficit nouveau et serait de nature à émouvoir profondément l'opinion française.

D'autant plus que l'état présent des choses provoque déjà, de la part de multiples corporations, des demandes instantes de contingents nouveaux, le gouvernement s'efforce de les tempérer. Il y a réussi jusqu'à présent. S'il devait, sans équitables et larges contreparties internationales, prendre des mesures équivalant en fait à de nouveaux sacrifices, il se trouverait bientôt hors d'état de résister à ces réclamations et sa politique économique risquerait d'en subir un ébranlement de structure.

Ces considérations, qui font l'objet de constantes analyses des observateurs internationaux, portent en elle leur évidence. Elles commandent la position de la France et circonscrivent les limites de sa bonne volonté comme de son action.

M. Frère, après avoir étudié dans sa réalité la situation économique française, ne pourra manquer, comme collaborateur de M. Van Zeeland, au cours de l'enquête entreprise, d'en faire état auprès des états signataires de l'accord tripartite et de tout autre gouvernement avec lequel il sera amené à entrer en relations.

309

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. nº 187. Secret. *Rome, 20 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 avril.)

J'ai eu l'honneur, par ma dépêche nº 148 du 10 de ce mois [1], d'exposer à Votre Excellence comment le gouvernement fasciste paraissait vouloir orienter son action en ce qui concerne la guerre civile espagnole. Depuis cette date, j'ai signalé au Département la persistance de la campagne de presse et notamment les articles de M. Gayda au sujet des prétendus manquements de la France à l'accord de non-intervention [2]. Par ailleurs, notre consul à Naples m'a avisé du retour le 9 avril dans le port de sa résidence d'un navire qu'il croyait être le *Calabria* et qui ramenait de la péninsule ibérique environ 500 malades et blessés. Ce bâtiment, soumis à la désinfection, devait retourner en Espagne, à ce que croyait M. de Sandfort, avec des munitions et peut-être un contingent de volontaires. Notre agent ajoutait qu'un autre navire, l'*Umbria*, procédait également à Naples au chargement d'importantes quantités de munitions. Or, le Département m'ayant communiqué le 15 avril un télégramme de Port-Saïd annonçant le passage par le canal de Suez du *Calabria* qui avait à bord 2.280 militaires et se rendait de Massaouah à Naples, je me suis empressé de transmettre cette information à M. de Sandfort. Celui-ci m'a répondu hier que le *Calabria* était effectivement arrivé à Naples le 17 avec le contingent ci-dessus signalé et qu'en conséquence les renseignements qu'il m'avait donnés précédemment étaient erronés. Il y aurait lieu toutefois de se demander si les autorités italiennes n'ont pas procédé à certaines reprises à une sorte de dédoublement de quelques navires, de façon à disposer d'un alibi, le cas échéant, le bâtiment muni des papiers réguliers passant Suez pendant qu'un navire camouflé portant un nom identique faisait le trafic des côtes d'Italie à celles d'Espagne tant que le contrôle ne fonctionnait pas. Tel aurait pu être le cas du *Lombardia* par exemple. Il ne s'agit là évidemment que d'une hypothèse, mais qui pourrait expliquer dans une certaine mesure des informations en apparence contradictoires.

(1) Non retrouvée.

(2) Le 7 avril, un article du *Giornale d'Italia* (retransmis le lendemain par la D. 152 de Rome) faisait état de fournitures d'armes et de munitions par la France au gouvernement de Valence. Il déclarait que des officiers français d'État-major dirigeaient les opérations espagnoles, que Paris mettait à la disposition des républicains du matériel volant, des fusils, que ce ravitaillement s'effectuait par chemin de fer ou voie maritime, enfin que le recrutement des volontaires se poursuivait sur le territoire français. Malgré un démenti, le 9, le *Giornale d'Italia* rééditait ses accusations dans un nouvel article (T. 573-575 de Rome, du 14 avril).

Quoi qu'il en soit, un de nos compatriotes de passage, M. Brutinel, attaché au cabinet de Votre Excellence, aura certainement rendu compte verbalement au Département du spectacle, auquel il a assisté à Naples dans la nuit du 9 au 10 avril, d'un embarquement clandestin de troupes dans ce port de commerce. Ces hommes qui étaient au nombre d'environ deux à trois mille portaient la tenue ordinaire de la milice mais de couleur kaki et dépourvue d'insignes, un bonnet de police, des brodequins neufs, une lourde musette. Ils n'avaient ni armes, ni casque colonial et personne n'assistait à ce départ qui avait lieu dans le plus grand silence. Le bateau était de fort tonnage à deux cheminées et M. Brutinel se demande s'il ne s'agissait pas d'un navire-hôpital qu'il avait vu dans la journée. Donc, le lendemain du jour où M. de Sandfort me signalait l'arrivée d'un navire qu'il croyait être le *Calabria* et qui devait embarquer un nouveau contingent et des munitions, d'après ses informations, un de nos compatriotes constatait un départ clandestin de soldats très vraisemblablement destinés à l'Espagne. Il y a là une coïncidence à tout le moins troublante et que le fait du passage par Suez du *Calabria* ne suffit peut-être pas à infirmer. J'ai aussitôt demandé à notre consul à Naples de procéder, dans toute la mesure du possible, aux vérifications nécessaires, mais notre agent n'a rien pu se procurer comme indications précises à ce sujet, jusqu'à présent. Il poursuit d'ailleurs son enquête à l'heure actuelle. De son côté, l'ambassadeur d'Angleterre avait prié son consul à Naples de vérifier l'information que M. Brutinel m'avait rapportée : M. de Sandfort vient de me faire savoir que, dans l'opinion de son collègue britannique, « aucun départ de troupes pour l'Espagne n'aurait eu lieu de Naples depuis le commencement du mois ».

J'ai signalé au Département que M. Cantalupo, ambassadeur d'Italie auprès du gouvernement de Burgos, qui avait été rappelé à la suite de difficultés survenues entre lui et M. Farinacci, membre du grand Conseil en mission en Espagne, allait être remplacé par le général en retraite Cavallero, ancien sous-secrétaire d'État à la Guerre. Il aurait été aussi question, d'après certaines indications qui n'ont pu être contrôlées, du départ prochain pour l'Espagne du colonel des carabiniers Pièche qui devait aller prendre le commandement de la police militaire. En même temps que lui partirait comme nouveau commandant en chef des armées italiennes dans la péninsule ibérique le général Bastico, très coté actuellement, paraît-il, au ministère de la Guerre. Pour le moment, la direction des opérations serait provisoirement assumée en Espagne par le général Berti. On m'assure que le colonel Pièche s'est entretenu avec le général Pariani, sous-secrétaire d'État à la Guerre, et plusieurs officiers supérieurs, ainsi qu'avec le général Sogno qui serait prochainement chargé de la direction du service « Opérations et informations » en remplacement du général Roatta, tombé en disgrâce à la suite de l'échec de l'offensive sur Madrid et de la retraite de Guadalajara.

Tout ceci paraissait devoir être en rapport avec l'envoi de nouveaux renforts, le général Bastico ne cachant pas qu'il estimait les forces actuellement en Espagne, du côté nationaliste, comme nettement insuffisantes. On assurait d'ailleurs que deux à trois cents hommes en civil, munis de passeports espa-

gnols, quittaient chaque semaine le Royaume pour se rendre sur le théâtre d'opérations. D'autre part, il résulte des informations recueillies à la demande du Département par notre consul à Gênes que le vapeur *Confidenza* aurait chargé dans le port de Savone un grand nombre de camions Krupp provenant de Turin et destinés à l'Espagne. Les attaques des journaux fascistes contre la France, accusée de continuer à soutenir les gouvernementaux, semblaient destinées à masquer des infractions italiennes aux engagements internationaux de non-intervention.

Or, aux environs du 12 de ce mois, l'ordre serait parvenu, à en croire certaines indications, au commandement général de la milice de cesser toute opération de recrutement pour l'Espagne. De son côté, le Conseil des ministres promulguait les dispositions législatives relatives à l'interdiction du transport de volontaires ou de munitions destinés aux belligérants espagnols (ma dépêche nº 179 du 20 avril) [1] alors que les fonctionnaires compétents du palais Chigi laissaient entendre, il y a encore peu de temps, que l'adoption des mesures nécessaires au fonctionnement du contrôle ne pourrait sans doute pas être immédiate. A Londres, M. Grandi adoptait pour sa part une attitude plus conciliante. Il est de fait que ces jours derniers, une détente très sensible s'est manifestée du côté italien au sujet des affaires d'Espagne. D'après l'attaché de l'Air anglais, M. Mussolini aurait récemment déclaré au général Ezio Garibaldi, qu'il recevait au palais de Venise à son retour d'Espagne, qu'il n'enverrait au général Franco « plus un homme, plus un canon ». Quant au comte Ciano qui parlait si volontiers ces derniers temps de la guerre d'Espagne, il n'en souffle plus mot maintenant à ses interlocuteurs étrangers. On dit même que son beau-père est très irrité de la façon maladroite dont le jeune ministre des Affaires étrangères l'a engagé à fond dans le conflit espagnol. Sir Eric Drummond m'a confirmé lui aussi cette impression d'amélioration certaine, ajoutant que, d'après ce que lui avait dit M. Attolico, l'actuel ambassadeur d'Italie à Berlin avec qui il est fort lié, M. Grandi à Londres avait, lors de l'incident sur la question du rappel des volontaires [2], dépassé très nettement ses instructions qui ne prescrivaient nullement au représentant de l'Italie à Londres de prendre une position aussi agressive. D'autre part, la nouvelle tentative d'amélioration de ses relations avec l'Angleterre, faite en ce moment par le gouvernement fasciste, de même que les bonnes dispositions manifestées à l'occasion de la visite des anciens combattants britanniques à M. Mussolini, paraissent à l'ambassadeur de Grande-Bretagne autant d'indices rassurants sur la véritable tendance du gouvernement de Rome. Celui-ci, après avoir vu se définir avec netteté l'attitude des cabinets de Londres et de Paris, semble s'être rendu compte des dangers que comporterait, surtout après l'échec des nationalistes sur le front de Madrid, une sérieuse aggravation, par envoi de nouveaux renforts, de la situation actuelle. Les déclarations fort nettes de M. Eden [3], l'absence peut-être de toute indication précise sur les réelles disposi-

[1] Dépêche dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire, son sens étant indiqué ici.
[2] Voir ci-dessus le nº 157.
[3] Lors d'un discours à Liverpool (12 avril) et du débat du 14 avril aux Communes (voir ci-dessus, le nº 281, et note), interventions consacrées à défendre énergiquement le principe de la non-intervention.

tions du Reich, la conviction qui se répand de plus en plus que la victoire totalitaire des rebelles devient improbable, enfin le mécontentement à peu près général suscité dans le pays par l'intervention gouvernementale en Espagne expliquent, dans une large mesure, le récent changement d'attitude.

Il semble donc qu'après avoir songé il y a peu de temps encore à intensifier son action en Espagne, le gouvernement italien se préoccupe plutôt à l'heure actuelle de rechercher un terrain d'entente avec l'Angleterre afin de trouver un compromis possible dans la question espagnole. On en reviendrait ainsi à une formule neutre : ni communisme, ni fascisme, qui faciliterait, espère-t-on à Rome, la solution du problème. On dit que le Conseil des ministres s'est occupé dans sa dernière session d'organiser une sorte de parti fasciste dans les régions actuellement soumises à l'autorité du général Franco, mais ce serait plutôt pour avoir en mains un élément appréciable de négociation, le moment venu, que pour instaurer dans l'Espagne nationaliste un essai de régime totalitaire. De même, les résistances de l'Italie au Comité de non-intervention seraient destinées à servir de point d'appui aux négociations diplomatiques préliminaires italo-anglaises, lorsqu'on cherchera à concilier le point de vue des deux pays et non à retarder indéfiniment la solution finale de l'affaire espagnole. Tout ceci n'exclut évidemment pas des infractions partielles aux accords de non-intervention ni la possibilité pour l'Italie de changer une fois de plus d'attitude dans les semaines qui vont venir si les faits ne répondent pas à son attente.

310

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 180. *Rome, 20 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.

J'ai communiqué à Votre Excellence par mon télégramme n°s 583 à 588[1] les réflexions que m'avaient inspirées, notamment en ce qui concerne la question de la reconnaissance de l'empire italien en Éthiopie, les déclarations faites par M. Mussolini à M. Lagardelle. Au cours des nombreuses conversations que j'ai eues avec les nombreuses personnalités françaises qui ont séjourné à Rome depuis un mois et notamment avec les membres de l'Union interparlementaire, j'avais recueilli l'impression que, dans l'esprit assez libéral qui anime d'une manière générale l'opinion française à l'égard de l'Italie (esprit en tout cas plus libéral que celui dont témoigne l'attitude présente des milieux officiels italiens à notre égard), nos compatriotes nourrissaient le plus souvent

(1) Du 15 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 278.

des illusions sur les conséquences, surtout immédiates, que pouvait avoir, en ce qui concerne l'orientation de la politique italienne à notre égard, la reconnaissance par nous de l'empire d'Éthiopie. La réserve opposée par M. Mussolini aux questions de M. Lagardelle sur les conditions d'une reprise éventuelle de la collaboration franco-italienne m'ont une fois de plus confirmé dans l'opinion que si les développements internationaux de l'affaire éthiopienne ont grandement contribué au rapprochement italo-allemand, le règlement final de la question de l'empire dans le sens souhaité par l'Italie ne déterminerait nullement un brusque renversement de vapeur par un retour en arrière vers les directives anciennement suivies. Bien que sachant Votre Excellence déjà pleinement renseignée à ce sujet, j'ai cru devoir noter dans mon télégramme l'affirmation d'un état d'esprit qui par ailleurs montre de nouveau l'impossibilité où nous nous trouverions, à l'heure actuelle, de « négocier » notre reconnaissance pour obtenir en contrepartie et simultanément des avantages positifs, soit pour nos intérêts en Éthiopie, soit dans d'autres domaines.

S'ensuit-il que devant ces probabilités, la reconnaissance qui est souhaitée de nous doive, si elle intervient dans un délai relativement rapproché, se révéler inutile à notre point de vue? Je ne le crois nullement. Tout d'abord certains éléments, et beaucoup les impondérables jouent leur rôle dans la politique de ce pays plus que dans toute autre. Le caractère italien, la versatilité, certaines impulsions de M. Mussolini et certaines inclinations profondes qui subsistent malgré tout chez lui concourrent à cet égard avec d'autres facteurs plus positifs, tels que la situation financière des puissances occidentales et l'éventualité toujours probable d'une erreur ou d'une exagération de la politique allemande, et ces divers éléments contribuent à laisser ouvertes certaines possibilités pour l'éclosion ou le développement desquelles la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie établirait assurément un « climat » favorable. D'autre part, ce n'est évidemment pas découvrir une vérité nouvelle que d'affirmer que la « présence » à Rome est préférable à l'absence, alors surtout que pour une raison fortuite nous nous trouvons en fait avoir parmi les grandes puissances, et au regard notamment de l'Angleterre, l'exclusivité de cette « absence ».

L'évaluation respective de ces considérations opposées, en vue d'un règlement où bien d'autres éléments rentrent d'ailleurs en jeu, échappe bien entendu à ma compétence. Mais j'ai cru devoir seulement rapprocher les prévisions sans doute trop optimistes formulées ici par plusieurs de nos compatriotes et les réserves si peu encourageantes, pour le présent au moins, que M. Mussolini exprimait à la même époque devant M. Lagardelle.

311

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1632 à 1637, 1641 à 1647. *Berlin, 21 avril 1937, 18 h. 53, 18 h. 51, 18 h. 50, 18 h. 19, 19 h. 48, 18 h. 47, 20 h. 49, 20 h. 48, 20 h. 47, 20 h. 46, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 35, 19 h. 50, 19 h. 45, 23 h., 22 h. 35, 21 h. 45, 21 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1595 et 1598 (1). J'ai eu, ce matin, avec M. von Neurath, un long entretien.

Je lui ai exprimé le regret qu'au moment où la presse allemande apportait plus de modération dans ses campagnes habituelles contre l'Angleterre, la Russie, la Tchécoslovaquie, elle eût repris le cours de ses attaques contre la France. J'ai prié le ministre de me dire si cette attitude s'expliquait par des griefs précis, et surtout si l'on devait en conclure que les dispositions du gouvernement du Reich, jusqu'ici favorables à une détente des relations entre les deux pays, s'étaient modifiées. J'ai protesté, à ce propos, au nom du gouvernement de la République, contre le récent discours de M. Rudolf Hess et le passage de ce discours qui contenait une allusion malveillante aux difficultés intérieures de la France.

J'ai informé qu'à la suite d'un tel discours, un membre du gouvernement français serait en droit de faire, à son tour, allusion à la situation intérieure de l'Allemagne et de revendiquer pour la France l'avantage de ne connaître ni les camps de concentration, ni le règne de la censure et de la Gestapo, ni les luttes religieuses, ni les restrictions alimentaires.

Qu'en penserait-on en Allemagne? Et que deviendrait, dans ces conditions, l'apaisement souhaité entre les deux pays?

M. von Neurath m'a donné l'assurance formelle que les dispositions de son gouvernement n'avaient pas changé et que celui-ci continuait à désirer vivement et sincèrement l'amélioration de l'atmosphère franco-allemande.

Le ministre des Affaires étrangères convient que le ton de la presse du Reich est, depuis quelque temps, plutôt aigre à notre égard. Il n'en aperçoit pas

(1) Le premier télégramme, non reproduit, signalait les allusions déplaisantes pour la France exprimées par Rudolf Hess au cours d'un discours à Carlsruhe, le 18 avril. Hess s'était félicité « que le Reich ne connût ni grèves, ni collisions entre la police et les ouvriers, ni dévaluation de la monnaie, ni course poursuite entre les prix, ni inflation, ni atteinte au drapeau national, orné de la faucille, du marteau et de l'étoile soviétique ».

Le télégramme no 1598, non reproduit, indiquait la tiédeur avec laquelle la presse allemande avait accueilli un discours de M. Delbos à Carcassonne (sur ce discours, voir ci-dessous le no 318, note).

immédiatement les raisons. Peut-être est-on mécontent de ce qu'écrivent, sur l'Allemagne, les journalistes français? Peut-être aussi, se croit-on obligé de combattre auprès du public allemand l'impression qu'ont pu produire sur lui l'élévation des salaires et l'institution de la semaine de quarante heures auxquelles la France a procédé?

Quant au discours de M. Rudolf Hess, M. von Neurath admet que le passage incriminé ait eu un caractère fâcheux. Il l'explique en alléguant que M. Rudolf Hess, homme du parti, et chef du parti, oublie volontiers qu'il est membre du gouvernement et ne se rend pas très bien compte de ce qu'un membre du Cabinet peut dire ou ne pas dire en public.

En tout cas, le ministre m'a promis qu'il attirerait l'attention de M. Rudolf Hess sur les inconvénients des paroles prononcées par lui et sur la démarche qu'elles avaient provoquée. Il a ajouté, pour répondre à l'une de mes observations, que, malgré la tiédeur de l'accueil réservé par la presse allemande au discours de Carcassonne et qui avait son origine dans l'emploi de certaines expressions dont s'était choquée la susceptibilité des journalistes, le gouvernement du Reich savait apprécier pleinement l'action de Votre Excellence.

M. von Neurath m'a déclaré, enfin, qu'il veillerait à ce que la presse corrigeât son attitude de ces derniers jours, évitât les campagnes systématiques et s'abstînt d'envenimer les choses. Comme pour y joindre un gage de sa bonne volonté, le ministre s'est montré très intéressé par les préparatifs de l'exposition de peinture française qui doit s'ouvrir ici le 1er juin. Pressenti par moi sur l'opportunité de reprendre la question des manuels scolaires d'histoire et de publier les principes établis en commun à ce sujet par une délégation de professeurs des deux pays, il s'y est affirmé nettement favorable et m'a assuré de tout son appui.

Pareillement, il s'efforce de hâter l'acceptation de la proposition faite par M. James Hyde et qui tend à rendre possible, grâce à la fondation d'une bourse spéciale, entre l'Université de Paris et celle de Berlin, un échange de professeurs, analogue au système en usage entre Harvard et la Sorbonne.

Au cours de mon entretien avec M. von Neurath, j'ai parlé au ministre de la visite de M. Lansbury chez M. Hitler [1] et des interprétations fort diverses auxquelles cette visite a donné lieu à Londres et à Berlin.

M. von Neurath n'attache qu'une importance très relative à la démarche de l'ancien leader travailliste, et aux propos que celui-ci a tenus, à l'issue de son audience chez le Führer. Évidemment, le voyage de M. Lansbury à Berlin n'a pas été organisé par la Wilhelmstrasse, mais par M. von Ribbentrop.

Le ministre m'a raconté que si l'entrevue avait duré aussi longtemps, c'était parce que M. Lansbury avait entrepris la lecture du mémorandum qu'il avait apporté avec lui, lecture fastidieuse qui avait mis à une rude épreuve la patience du Führer. M. von Neurath lui-même n'assistait pas à l'audience, ni aucun représentant de la Wilhelmstrasse. Seuls étaient présents le secrétaire d'État à la Chancellerie, M. Lammers, et l'interprète Schmidt. Mais le ministre des Affaires étrangères avait à l'avance eu communication du mémo-

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 302; ci-après les nºs 317, 319, 325, 364.

randum. Il avait prédit à M. Hitler qu'il devrait en essuyer la lecture et qu'après l'entrevue, quel qu'en ait été le cours, M. Lansbury ferait à la presse de son pays une communication sensationnelle.

M. Hitler s'est, du reste, empressé de reconnaître que les prédictions de son ministre s'étaient réalisées de point en point.

M. von Neurath ajoute qu'en se déclarant disposé à participer à une conférence internationale éventuelle, le Chancelier n'a rien dit de nouveau. L'accent de cette déclaration porte, d'ailleurs, sur les conditions que devrait remplir la conférence en question. Le Chancelier a spécifié qu'il devrait s'agir d'une conférence *présentant un minimum de chances de succès*. C'est ce que M. Lansbury ne semble pas avoir nettement saisi.

Au fond, précise M. von Neurath, l'Allemagne reste hostile aux conférences improvisées, ou insuffisamment préparées et qui avortent. Car elles ne résolvent rien et elles aggravent tout. Il en est autrement des conférences dont un travail préliminaire sérieux et minutieux permet de prévoir qu'elles aboutiront à un résultat positif.

A cet égard, le ministre considère le voyage de M. Schacht à Bruxelles [1] comme beaucoup plus intéressant que les propos de M. Lansbury, non pas que M. Schacht ait exposé des idées neuves. Ses idées et ses suggestions sont les mêmes que celles qu'il avait fait connaître à Paris, en août dernier [2]. Mais il va tenter un nouvel effort pour les faire aboutir. Les circonstances sont peut-être plus propices. Les résistances anglaises seront peut-être moins tenaces. M. von Neurath m'a appris, au passage, que sir Frederick Leith-Ross était venu récemment à Berlin et y avait rencontré le président de la Reichsbank, ce dont les Anglais avaient négligé de m'avertir. Ainsi, sans parler ouvertement d'une évolution de la politique allemande, le ministre en admet, non sans hésitation, la possibilité. Il croit que l'enquête confiée à M. Van Zeeland [3] pourra jouer un rôle utile et mettre les choses en branle. Il attend l'arrivée prochaine à Berlin du collaborateur de M. Van Zeeland, M. Frère. Il pense que la confrontation des renseignements recueillis permettra peut-être de dégager les voies à suivre.

Tout cela, de son propre aveu, reste dans son esprit assez vague et flottant.

M. von Neurath estime, au surplus, qu'il faut attendre le changement du cabinet britannique, au lendemain du couronnement.

Il paraît compter aussi que le voyage de M. Schacht à Paris, où il se rendra pour inaugurer le pavillon allemand, fournira des éléments d'appréciation intéressants.

Des propos du ministre des Affaires étrangères, j'ai retiré l'impression que, si la politique du Reich (dans la mesure où la Wilhelmstrasse la détermine) n'est pas encore résolue à s'orienter franchement vers une collaboration avec les puissances occidentales, elle est du moins désireuse de tâter le terrain et ne veut pas, en tout cas, s'exposer au reproche d'être l'obstacle auquel se heurterait tout projet de conférence ou de coopération.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le no 213.
(3) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 222 (note) et 308; ci-après, les nos 432, 446.

312

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1079. Très urgent. *Londres, 21 avril 1937* (1).

(*Reçu :* 19 h. 30).

J'ai donné connaissance, ce matin, au gouvernement britannique des observations contenues dans vos communications d'hier sur le projet de note franco-britannique (2).

Après examen de la situation par M. Eden et par sir William Malkin, le Foreign Office va envoyer ce soir au chargé d'affaires d'Angleterre à Bruxelles des instructions portant sur les points suivants :

1º. Début du paragraphe 4.

Les Anglais adoptent notre rédaction qu'ils traduisent de la manière suivante : « In consequence, taking into account the determination and assurances mentioned above, the government of United Kingdom, etc... »

Le représentant anglais devra insister pour que ce nouveau texte soit accepté par le gouvernement belge. Le point de vue développé à ce sujet dans votre communication est entièrement approuvé par le gouvernement britannique et sir Noël Charles déclarera en cas de besoin que la nouvelle rédaction constitue un compromis tout à fait raisonnable.

2º Pour l'expression « obligations spéciales » (paragraphe 4), les Anglais se bornent à exprimer le vœu que nous parvenions à la faire accepter par M. Spaak. Ils considèrent pour leur part que l'ensemble du projet franco-anglais présente des garanties suffisantes pour ne pas insister sur le maintien du mot « spéciales ».

J'ai exposé en faveur de notre opinion les considérations dont vous m'aviez fait part. Malgré mon insistance, je n'ai pu modifier la façon de voir du jurisconsulte du Foreign Office.

3º Par contre, le secrétaire d'État britannique préférerait voir subsister le cinquième paragraphe du projet de note. Le chargé d'affaires d'Angleterre s'exprimera nettement en ce sens au cours du prochain entretien avec M. Spaak. Si toutefois, il ne parvenait pas à faire prévaloir cette opinion, il se rallierait à la rédaction prévue par vous.

4º Le Foreign Office est d'accord avec nous en ce qui concerne le maintien du texte anglais et de la rédaction française relatifs au paragraphe 3.

(1) Par téléphone.
(2) Voir ci-dessus le nº 306.

5° La communication officielle au gouvernement belge se ferait par l'addition au début de la note de la formule suggérée par M. Eden (mes communications du 19 de ce mois). (1).

6° Le projet de texte de la réponse belge à la déclaration franco-britannique n'est pas encore parvenu à Londres.

Avant d'exécuter ces instructions, le chargé d'affaires d'Angleterre à Bruxelles devra se concerter avec M. Laroche et se mettre immédiatement en communication avec le Foreign Office au cas où, au dernier moment, des difficultés ou des doutes s'élèveraient entre eux à propos de leur prochaine entrevue avec M. Spaak.

Lorsque celle-ci aura lieu, sir Noël Charles devra attendre les instructions qui lui seront envoyées sans délai au sujet de la remise officielle de la note.

313

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 330 à 333. Strictement secret.

Bruxelles, 21 avril 1937, 21 h. 8, 21 h. 10, 21 h. 9.

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 25.)

J'apprends de très bonne source qu'un débat animé a eu lieu hier soir, au Conseil des ministres, au sujet du projet de déclaration franco-britannique (2).

M. Spaak, soutenu par M. Van Zeeland et par M. de Man, a exposé les résultats obtenus par la nouvelle orientation de la politique belge à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne, résultats qu'allait concrétiser notre déclaration en déliant la Belgique de toutes obligations militaires envers ses voisins. Il a ajouté que lors de l'exposé qu'il ferait devant le Parlement, à la suite de la déclaration, il pourrait affirmer que « l'ère des accords d'états-majors est close pour la Belgique ».

M. Pierlot, député catholique du Luxembourg, ministre de l'Agriculture, est alors intervenu, avec une énergie d'autant plus remarquée qu'il passe pour un silencieux, et a marqué son hostilité très nette aux intentions de M. Spaak. Soutenu par M. Wauters et M. Merlot, tous deux socialistes et de la province de Liège, il a affirmé que les Wallons, se souvenant de la douloureuse expérience de 1914, exigeraient le maintien des accords, des conversations ou des contacts d'états-majors, qu'on les nomme comme on voudra. Interrogé par

(1) Voir ci-dessus le n° 306 (note).
(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 293 (annexe).

lui, le général Denis a dû reconnaître la nécessité de ces contacts si l'on voulait assurer efficacement l'intégrité du territoire.

M. Spaak s'en est alors référé à la position exposée par M. de Graeff en ce qui concerne la Hollande [1] et l'a citée en exemple pour la Belgique.

Plusieurs ministres ayant à se rendre à la réception que je donnais en l'honneur du Roi, la séance s'est terminée à sept heures et demie sans qu'on ait pu conclure.

Les membres wallons du Cabinet, se sentant en minorité, sont assez pessimistes sur l'issue de cette très importante discussion gouvernementale.

Tout ceci explique que, malgré plusieurs rappels adressés hier et aujourd'hui au ministère des Affaires étrangères, tant par moi-même que par le chargé d'affaires britannique, il nous ait été impossible d'obtenir communication du projet de réponse belge, ni même l'assurance que nous le recevrions au moins demain.

Je n'ai pas besoin de signaler qu'afin de ne pas tarir nos sources d'information, il est nécessaire d'éviter que les renseignements qui précèdent soient ébruités.

314

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 993, 994. *Paris, 21 avril 1937, 23 h. 45.*

Je réponds à vos télégrammes nos 1071 et suivants [2].

Le passage de mon discours de Carcassonne qui a provoqué les remarques de lord Cranborne ne constitue pas une prise de position définitive, mais simplement l'indication très générale de l'orientation que le gouvernement français souhaite de voir donner aux travaux auxquels doit préluder la réunion du Bureau.

Par ailleurs, je prends note à nouveau du vœu qui m'avait été exprimé à plusieurs reprises par les représentants britanniques de voir régler avant tout autre le problème de la publicité budgétaire. Mais, tout en admettant la nécessité de sérier les questions en tenant pleinement compte de la situation particulière dans laquelle l'Angleterre se trouve en matière d'armements, et dont nous avons, comme elle-même, intérêt à la voir sortir, il me paraît que le Bureau pourrait utilement indiquer les autres questions qui devraient être successivement remises en discussion; en tout cas, il ne faudrait pas

(1) Voir ci-dessus le n° 170 (note).

(2) D'après le télégramme 1071-1074, du 20 avril, le sous-secrétaire d'État au Foreign Office, retenant du discours de Carcassonne (voir ci-après le n° 318, note) l'intention française de demander à la réunion du Bureau, le 6 mai, la discussion du contrôle et de la publicité des armements, considérait qu'il fallait avant tout aborder le problème de la publicité.

renoncer à le faire avant d'avoir mûrement pesé les arguments dans un sens ou dans l'autre. En particulier, en ce qui concerne la question du contrôle, s'il est évident qu'elle ne peut être abordée avec fruit qu'une fois mis au point le système de publicité budgétaire, il n'en reste pas moins que, tant que le contrôle ne sera pas organisé, la convention de publicité dont il fait partie intégrante ne serait qu'une manifestation assez vaine.

Il va de soi, d'autre part, que, comme l'a indiqué lord Cranborne, le Bureau aura à se préoccuper de la participation éventuelle du gouvernement allemand et du gouvernement italien.

Vous pourrez, par ailleurs, indiquer que, pressenti par le secrétariat au sujet d'un ajournement jusqu'à la fin du mois de la réunion prévue pour le 6 mai, j'ai eu l'occasion de faire savoir que, tout en regrettant ce nouvel ajournement, le gouvernement français n'y ferait pas obstacle si la majorité s'y déclarait favorable.

315

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 359. *Prague, 21 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 24, 10 h. 30.)

Je me réfère à la dépêche du 13 février (2) nº 50, et au télégramme du 30 mars nº 169 (3) de M. Coulondre qui m'ont été communiqués par la valise du 7 courant.

J'ai eu l'honneur de participer avant-hier au dîner que le ministre de Yougoslavie a offert au président de la République.

M. Benès m'a dit que, suivant ses renseignements, c'était l'armée qui avait exigé la liquidation de Yagoda (4) et des acolytes de l'ancien chef du Guépéou, « dont les agissements étaient effroyables »; mais il ne conclut pas de cette initiative que les chefs militaires aient pris la haute main dans le gouvernement de l'U.R.S.S.

Quant aux rapports de Moscou avec Berlin, le Président a noté comme M. Coulondre une certaine détente, mais *il ne pense pas que des négociations* soient engagées entre ces deux états. J'ai su d'autre part qu'il avait dit aux chefs militaires tchécoslovaques ne pas croire à un rapprochement russo-

(1) Par courrier, en clair.
(2) Lire la dépêche de Moscou nº 50, du 23 février, ci-dessus reproduite sous le nº 16.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 192.
(4) L'ancien commissaire dupeuple à l'Intérieur et ancien commissaire général à la sûreté de l'État Yagoda venait d'être mis en état d'arrestation (D. de Moscou du 6 avril nº 92, et du 17, nº 115).

allemand « parce que l'Angleterre en le permettrait pas ». Quant à M. Krofta que j'ai vu ce matin, il suppose que le gouvernement du Reich a fait à celui de Moscou des ouvertures en vue d'obtenir des matières premières.

M. Benès a remarqué comme moi chez le ministre des Soviets à Prague un pessimisme inquiet et mécontent concernant l'évolution de la situation internationale. Mais il n'y attribue pas trop d'importance, l'état d'esprit de M. Alexandrovsky étant à son avis explicable en partie par des raisons personnelles. Mon collègue est en effet en butte aux avanies de plusieurs chefs de missions diplomatiques locales.

D'une manière générale, le Président garde le sentiment qu'il m'a exprimé plusieurs fois : « La Russie est une bonne carte, il n'est peut-être pas nécessaire de la jouer; mais il ne faut pas l'abandonner de peur que l'Allemagne ne la ramasse ». Il m'a affirmé que ni son voyage à Belgrade, ni l'examen de la situation actuelle n'avaient chez lui modifié ce point de vue. La pratique des rapports russo-tchécoslovaques, a-t-il conclu, ne s'est donc pas modifiée et ne se modifiera pas.

Quant à M. Krofta, il pense qu'un rapprochement germano-russe, auquel il ne croit pas, aurait pour effet d'empirer les rapports de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne d'une part et la Pologne de l'autre, la peur de la Russie constituant un élément de l'attitude de ces deux états.

316

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 627 [1]. *Berlin, 21 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mai.)

La presse allemande a pris, pour démentir les bruits répandus depuis quelque temps à l'étranger sur un prétendu rapprochement germano-soviétique [2], le ton révolté de l'honnête homme qu'on soupçonnerait faussement de pactiser en secret avec des brigands. Elle a, non seulement repoussé, mais retourné formellement l'accusation; elle a affirmé à grand fracas que ces rumeurs avaient été systématiquement propagées par Moscou et « par des pays qui cherchaient ainsi à justifier leur propre collaboration avec le bolchevisme ».

Cependant, cette vive indignation, soudainement orchestrée le 18 avril, sur un évident mot d'ordre, alors que les nouvelles incriminées circulaient depuis plus de quinze jours, n'arrive pas à dissimuler certains côtés peu convain-

(1) Extraite des archives de l'ambassade. *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 544 du 7 avril 1937 [document qu'il n'a pas paru utile de reproduire].

(2) L'ambassadeur avait signalé ce démenti par télégramme 1575-1557 du 13 avril. Sur les bruits en question, voir ci-dessus les n°s 192, 229, 315.

cants de l'attitude du Reich. Ce qui frappe, en premier lieu, c'est précisément que les dirigeants de Berlin, après avoir — d'après ce qu'ils affirment aujourd'hui — traité par le mépris, pendant deux ou trois semaines, des informations publiées dans toute l'Europe, aient brusquement pris le parti contraire et les aient stigmatisées comme de dangereuses intrigues de la « politique franco-soviétique ».

Il semble que l'Allemagne, en se livrant finalement à cette bruyante riposte, ait voulu arrêter net une discussion embarrassante qu'elle avait auparavant cherché vainement à étouffer ou à éluder par le silence.

Les considérations développées unanimement par les journaux berlinois sont une répétition ou une adaptation de la campagne menée précédemment pour dénoncer la propagande communiste internationale, mettre l'U.R.S.S. au ban de la civilisation et la séparer des puissances occidentales. D'après cette thèse, c'est le gouvernement soviétique lui-même qui s'efforcerait de faire croire à la possibilité d'une entente entre lui et Berlin, afin de se donner, sur l'échiquier européen, une importance et une situation diplomatique qu'il n'a pas. Il en serait, en effet, réduit à de telles manigances pour éviter que ses alliés ne se détachent de lui. « Ses amis parisiens », en particulier, n'auraient plus guère d'autre moyen de remonter le courant de l'opinion française, laquelle serait de plus en plus hostile à l'accord de 1935. Or, le Reich se flatte d'avoir percé à jour cette manœuvre et de la retourner contre ses auteurs; d'après lui, il suffit de rappeler les déclarations catégoriques, les violentes diatribes dirigées, au dernier congrès de Nuremberg, contre le bolchevisme [1], pour réduire à néant les suspicions dont il est actuellement entouré et pour montrer, du même coup, à quel point la Russie de Staline est, d'ores et déjà, isolée.

Cette dernière préoccupation est toujours le mobile essentiel de la politique allemande vis-à-vis de Moscou. N'est-elle vraiment dictée que par le seul désir de se défendre contre une idéologie adverse, envahissante, insidieuse, ou ne s'y mêle-t-il pas quelques arrières-pensées inspirées du *Drang nach Osten*?

Les feuilles germaniques, en protestant contre les indications publiées par la presse étrangère, ont insisté, bien entendu, sur l'hostilité foncière, irréductible que le national-socialisme avait vouée à l'État soviétique. Mais justement, plusieurs d'entre elles ont ajouté que cette opposition absolue était la conséquence de « l'impérialisme révolutionnaire et destructeur » du Komintern; elles ont marqué une fois de plus que l'Allemagne n'avait aucune haine à l'égard du peuple russe « auquel elle était, au contraire, unie autrefois par des liens culturels et amicaux ». Là se sont arrêtés, toutefois, les commentaires. Le *Berliner Tageblatt* a, d'ailleurs, souligné que le Reich était aujourd'hui assez puissant pour n'être plus obligé « d'opter entre l'Est et l'Ouest » et de trouver coûte que coûte un appui. Cette satisfaction et cette confiance en soi ne peuvent cependant être considérées comme le dernier mot

[1] Sur ces diatribes, voir, au tome III de la présente série, les nos 244, 254, 258, 284.

de la politique allemande, et les véhémentes affirmations de la presse berlinoise contre toute idée de rapprochement avec l'U.R.S.S. masquent la réalité plus qu'elles ne la révèlent.

La seule allusion intéressante se trouve dans l'*Observateur raciste*. Celui-ci déclare que la conception bismarckienne d'une entente avec la Russie est aujourd'hui dépassée par les événements, en l'espèce par la reconstitution de la Pologne, « à laquelle l'Allemagne a travaillé pendant la guerre et que le gouvernement hitlérien, reprenant cette idée, a reconnue sans réserve ». Cette phrase est assez caractéristique, car elle avoue implicitement que, pour les dirigeants de Berlin, l'accord avec Varsovie, loin d'être un élément statique, une simple consolidation du *statu quo*, est un facteur dynamique, un instrument impérialiste. Or les idées qui, du côté polonais, au moins dans les cercles responsables, ont présidé à l'accord de 1935 (1), paraissent être exactement inverses et opposées aux aventures. Il n'est pas impossible que le IIIe Reich, en recherchant la collaboration du clan pilsudskiste, ait eu comme projet plus ou moins lointain la réalisation, sous une forme nouvelle, des ambitions de Brest-Litovsk. Sans doute espérait-il, du même coup, régler à sa façon, grâce à des marchandages et des compensations, la question des populations germaniques de Posnanie et de Silésie et celle de Dantzig. En tout cas, l'évolution récente ne répond pas à son attente. De part et d'autre de la frontière, des polémiques se développent ouvertement depuis plusieurs semaines. Aussi est-il probable qu'en laissant circuler pendant deux semaines dans de nombreux journaux, polonais en particulier, les bruits relatifs à des essais de rapprochement germano-russe, les chefs nazis ont volontiers saisi l'occasion de donner à réfléchir à la Pologne (2). L'agitation entretenue par des agents allemands parmi les minorités ukrainiennes de ce pays (Cf. la dépêche de M. Léon Noël nº 121 du 16 mars) (3) est peut-être à rapprocher de cette tactique.

Celle-ci, toutefois, ne suffit pas à expliquer le retard considérable avec lequel Berlin a démenti des bruits dont il feint de s'indigner aujourd'hui si vivement. Une telle attitude et, d'une façon générale, la réserve actuelle qui succède, envers Moscou, aux diatribes violentes et répétées des derniers mois de 1936, ont, à n'en pas douter, une signification politique. On a l'impression que l'Allemagne est aux aguets, qu'elle escompte, par exemple, un changement dans la situation intérieure de la Russie. La presse elle-même, dont les comptes rendus étaient autrefois très prolixes et très accentués dans leurs jugements, s'enveloppe de brume tout en épiant les moindres indices. Le correspondant de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, observateur sagace, et vraisemblablement en rapports étroits avec l'ambassade du Reich, relate minutieusement, mais sans conclure, les faits qui ont suivi la récente arrestation de Yagoda (4).

(1) Lire en fait 1934 (allusion à l'accord germano-polonais du 26 janvier 1934).

(2) *Note du document :* L'avertissement s'adresse également aux états baltes et à la Finlande, dont l'orientation, depuis l'arrivée de M. Holsti à la direction des Affaires étrangères et surtout depuis le voyage de ce dernier en U.R.S.S., apporte à la diplomatie allemande de sérieuses déceptions.

(3) Document dont le sens est suffisamment précisé ici.

(4) Voir ci-dessus le nº 301 (et note).

Pourtant, on devine, à travers l'abondance des détails, la ligne directrice de sa pensée : « Grand nettoyage du Komintern », qui peut-être serait bientôt débarrassé « des aventuriers et des forcenés ». Quant à l'armée, elle n'aurait, pour ainsi dire, pas été touchée par les récentes secousses. Le cas Poutna serait isolé; d'autres individus, dont les noms ont été récemment jetés en pâture à l'opinion, comme Eideman ou Kork, sont des étrangers. L'élément national russe, représenté surtout par le Haut-Commandement, resterait, dans le pays, la seule armature ou, au moins, la plus solide. Staline ferait bien de s'en rendre compte et d'en tirer des conséquences pratiques.

Cette opinion est d'autant plus intéressante à noter que c'est par les militaires que des contacts se sont établis précédemment entre Berlin et Moscou; c'est par là encore qu'ils pourraient être le plus facilement repris, si tant est qu'ils aient jamais été complètement rompus.

Le Reich porte en ce moment vers l'est de l'Europe une attention particulière et, très probablement, sa diplomatie est, dans cette région, beaucoup plus active qu'elle ne veut le paraître. Il surveille de près l'évolution du régime soviétique. Le spectre d'une nouvelle entente avec la Russie lui permet, au besoin, de faire du chantage à l'égard de la Pologne. Quelle est, dans cette politique, la part de la pure tactique et celle de la réalité? Ce sont sans doute les événements ultérieurs eux-mêmes qui le détermineront. Peut-être aussi l'Allemagne espère-t-elle pousser à fond la manœuvre et amener un jour, entre Varsovie et Moscou, un compromis dont l'instabilité même exigerait son constant arbitrage et assurerait sa domination. C'est déjà la politique qu'elle poursuit en Europe centrale sous le vocable de la paix et dont elle se flatte de pouvoir constater bientôt le succès.

317

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1655. *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* le 23, 12 h. 30.)

Dans le compte rendu de ma conversation du 21 avril avec M. von Neurath [1], j'ai signalé les hésitations, les flottements dont s'accompagnaient les propos du ministre.

En réalité, il ne fait pas de doute pour moi que le baron von Neurath, ainsi, du reste, que M. Schacht, ne comprenne qu'un réarmement trop précipité, l'autarcie et le plan de quatre ans entraînent l'Allemagne vers des difficul-

(1) Voir ci-dessus le nº 311.

tés considérables. Il est donc enclin à souhaiter un changement de politique, un rapprochement avec les états occidentaux et le retour de l'Allemagne dans le cercle des grandes puissances et dans les usages de la vie normale.

Mais il n'est pas sûr de l'adhésion et de l'appui du Führer. Ou plutôt, il craint qu'après avoir donné son adhésion, M. Hitler, retombé sous l'influence des extrémistes, les Goebbels, Himmler, Darré, etc., ne la retire. C'est déjà ce qui s'est passé à l'occasion du voyage de M. Schacht à Paris, l'été dernier (1). Quand il s'agit d'obtenir des allégements économiques, des facilités d'exportation, des contingents de matières premières, des colonies, un alignement monétaire international, le Chancelier est d'accord et approuve. Mais quand il s'agit de fournir, en échange, des contreparties, d'accepter une limitation des armements, avec publicité et contrôle éventuel du budget de la Guerre, de conclure un nouveau pacte de Locarno, de s'engager à respecter les frontières actuelles des pays de l'est de l'Europe, de revenir à la Société des Nations, le Chancelier est moins affirmatif, et, surtout, moins constant dans ses affirmations. Les objections, les reproches de certains de ces collaborateurs et de ses fondés de pouvoir à la tête du parti le troublent, l'amènent à se reprendre et à se dégager. Il n'ose pas franchir nettement le pas. Il préfère se réfugier dans l'expectative.

C'est pourquoi M. von Neurath se croit obligé, lui-même, à une grande prudence et ne s'avance qu'à tâtons. C'est pourquoi, aussi, M. Schacht, à Bruxelles (2), a répété avec insistance qu'il parlait en son nom personnel. bien qu'il ait vu le Führer avant son départ et qu'il lui ait, à son retour, adressé un rapport minutieux.

D'autre part, si M. Hitler se décidait à modifier l'orientation de sa politique et à envisager des concessions qu'il n'avait pas voulu faire jusqu'ici, il est clair qu'il tiendrait, pour ménager son prestige, à proclamer qu'il n'a nullement varié et que ce sont les autres puissances qui sont devenues plus raisonnables. Un changement avoué de politique équivaudrait, en effet, à reconnaître que la politique antérieurement suivie était erronée ou n'a pas produit les résultats attendus. Le IIIe Reich et son Führer ne sauraient supporter le poids d'un pareil aveu. Ils diront plutôt, comme M. Hitler à M. Lansbury (3), que l'Allemagne a toujours été prête à seconder les efforts d'une conférence internationale présentant quelque chance de succès.

Enfin, M. von Neurath et M. Schacht sont assez diplomates, l'un et l'autre, pour sentir que plus l'Allemagne sera, en réalité, dans la position du demandeur, plus elle aura intérêt à le masquer et à soutenir qu'elle n'a besoin de rien et qu'elle peut attendre.

Telles sont les préoccupations que j'ai cru deviner à travers les propos du ministre des Affaires étrangères du Reich, et qui peuvent expliquer pourquoi celui-ci n'a pas voulu laisser trop franchement apparaître une évolution qu'il souhaite, sans doute, et qu'il essaiera de favoriser.

(1) Sur ce voyage, voir au tome III de la présente série le n° 213.
(2) Voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.
(3) Sur le voyage du député travailliste à Berlin, voir ci-dessus les nos 302, 311; ci-après les nos 319, 325, 364.

318

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANFÈRES.

T. nº 362. *Prague, 22 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 24, 10 h. 30.)

Des déclarations de M. Schacht (2), M. Krofta rapproche la récente modération de M. Goering. Celui-ci qui, récemment encore, déclarait, paraît-il, à qui voulait l'entendre que si la Tchécoslovaquie ne se pliait pas à la volonté du Reich, elle serait écrasée, vient de dire à M. Mastny que la guerre était une horrible chose et que jamais l'Allemagne n'attaquerait un de ses voisins.

M. Krofta croit l'Allemagne très gênée par la question des matières premières et se sentant assez faible. Il a beaucoup admiré la modération et la hauteur de vues du discours de Votre Excellence à Carcassonne (3) ; il ne doute pas que la France et l'Angleterre faciliteront par leur bienveillance le retour du Reich à une certaine collaboration européenne. Je lui ai répondu que telles étaient en effet les idées de M. le Président du Conseil et de Votre Excellence et que le gouvernement français était certainement résolu à éviter, comme par le passé, toute intransigeance et toute provocation.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Déclarations faites par M. Schacht le 14 avril lors de sa visite à Bruxelles. Voir ci-dessus, les nos 265 (et note), 279.

(3) Discours prononcé le 18 avril devant le congrès des jeunesses radicales du Midi. M. Delbos avait conseillé la prudence, la modération et la fermeté et préconisé des pactes régionaux d'assistance mutuelle dans le cadre de Genève. Il affirmait la volonté pacifique des trois grandes démocraties, France, Grande-Bretagne et États-Unis.

319

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 343. *Londres, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 26 avril.)

Les déclarations qui ont été faites par M. George Lansbury à l'issue de son entretien avec M. Hitler ont occupé une place considérable dans la presse britannique du 20 avril dernier. Suivant de près les commentaires consacrés aux propos tenus à Bruxelles par M. Schacht [1], ceux qui ont été tenus par le Führer à son visiteur anglais ont retenu l'attention de l'opinion jusqu'au moment où le discours du chancelier de l'Échiquier [2] et l'annonce des nouvelles mesures fiscales sont venus absorber entièrement les préoccupations du public.

Dans le mémorandum qu'il avait fait parvenir à M. Hitler avant de se rendre à Berlin, M. Lansbury avait souligné le très vif désir de la Grande-Bretagne d'arriver à un accord avec tous les peuples — notamment avec l'Allemagne — en vue d'assurer une paix durable dans le monde. Après avoir reconnu les erreurs qui avaient été commises au moment de la conclusion des traités de paix, l'ancien leader parlementaire du *Labour Party* fit observer « que partout, et dans toutes les classes sociales, il rencontrait une adhésion quasi unamime à l'idée d'une nouvelle conférence internationale où tous les pays seraient représentés sur un pied d'égalité ». « J'ai demandé au président Roosevelt de réunir une telle conférence. Je pense qu'il serait en mesure de le faire s'il pouvait espérer une réponse favorable de la part des autres grandes puissances. Je puis affirmer... que tous les chefs d'État que j'ai approchés sont d'accord sur l'opportunité d'une telle conférence... L'objet principal serait évidemment d'examiner toutes les causes possibles de guerre, ce qui suppose un contrôle international des territoires incomplètement exploités, des matières premières, ainsi qu'une réorganisation générale des marchés mondiaux. Il n'est pas question d'épiloguer quant à la possession des colonies. Je suis certain que les nations qui possèdent des colonies ou des territoires sous mandat sont prêtes à acheter la paix à un prix élevé, même si — compte tenu des garanties nécessaires à la sauvegarde des intérêts indigènes — ceci aboutit à placer certains de ces territoires sous un contrôle international. La question essentielle est d'ailleurs beaucoup plus simple : « il s'agit d'organiser les ressources économiques mondiales de manière à donner à toutes les nations les mêmes occasions de développer leur commerce... »

[1] Voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.
[2] Qui, le 20 avril, avait exposé aux Communes le lourd budget de 1937-1938.

A la suite de ce mémorandum, M. Hitler a donné sa réponse dans un entretien qu'il a eu avec M. Lansbury, et ce dernier, d'accord avec le chancelier du Reich, a fait à la presse la déclaration suivante :

« L'Allemagne sera toute disposée à assister à une conférence internationale, et à participer à un effort commun pour promouvoir la coopération économique et l'accord réciproque entre toutes les nations du monde, si le président Roosevelt, ou le chef d'une autre grande puissance, veut prendre l'initiative de réunir une telle conférence. »

Dans l'ensemble, l'accueil fait par la presse aux déclarations de M. Lansbury a montré à la fois une grande réserve et, dans beaucoup de cas, une certaine hostilité. Deux journaux ont fait exception, aux deux extrémités de l'arène politique: le *Daily Mail*, fidèle aux sentiments de sympathie qu'il porte au régime national-socialiste, a saisi cette occasion de refaire l'éloge du Führer, considéré comme l'un des principaux éléments de paix dans le monde; le journal de lord Rothermere a été jusqu'à se féliciter que l'on vienne de publier en même temps et le texte des déclarations faites à M. Lansbury et celui des citations à l'ordre du jour qui ont valu à M. Hitler, pendant la grande guerre, la croix de fer de première et de seconde classe. « Toutes les fois, conclut le journal d'extrême-droite, que l'Allemagne fera des ouvertures en ce qui touche l'amélioration des rapports internationaux, et même la question coloniale, la Grande-Bretagne doit en tenir le plus large compte, car c'est dans cette voie qu'il sera possible d'assurer la paix du monde. »

Le *News Chronicle*, organe à grand tirage du parti libéral, ne se montre pas moins favorable. Le journal de sir Walter Layton estime que M. Lansbury a pleinement réussi dans sa tentative : « Il est une force qui se fait sentir dans tout mouvement en faveur de la paix mondiale, c'est le désir passionné qu'ont tous les peuples d'en finir avec la guerre. M. Lansbury est convaincu que la nation allemande ne désire pas la guerre, et il n'y a pas lieu de mettre en doute qu'il n'ait raison. » Ce ne sont pas, continue le *News Chronicle*, ceux qui font la guerre qui seront appelés, dans l'avenir, à en subir les pires conséquences, et l'opinion publique, dans le monde entier, qui se compose de toutes les victimes possibles d'un nouveau conflit international, « exigera de ces dirigeants qu'ils ne laissent point passer l'occasion qui se présente » à la suite de l'entrevue de M. Lansbury avec le Führer.

Si l'on excepte ces deux journaux, *Daily Mail* et *News Chronicle*, l'on doit constater, ainsi que je l'ai fait dans mes télégrammes, que dans leur très grande majorité, les quotidiens se montrent, avec des nuances, prudents, réservés, sceptiques, ou même défavorables à l'initiative de M. Lansbury. Les grands organes conservateurs se sont efforcés de réduire la place faite au compte rendu de l'entretien de Berlin.

Certains d'entre eux, comme le *Morning Post*, ont manifesté quelque mauvaise humeur à l'égard du procédé de M. Hitler, qui se sert d'un député travailliste pour faire connaître au monde ses intentions concernant la coopération politique et économique internationale. « Avant de croire à un réel changement dans la politique de l'Allemagne, conclut le journal des *Die Hard*, nous devons demander à cette dernière de répondre clairement à un

certain nombre de questions; mais il est permis de penser que l'Allemagne, ayant réarmé aussi largement qu'elle le pouvait, a aujourd'hui intérêt à arrêter une course qu'elle risque de perdre. »

Le *Times*, pour sa part, s'est abstenu de tout commentaire. Le *Daily Telegraph*, au contraire, s'est longuement étendu sur la question dans un éditorial dont j'ai signalé déjà les principaux passages dans mon télégramme nº 1069 (1) et sur lequel il paraît inutile de revenir.

Quant au socialiste *Daily Herald*, il s'est montré tout particulièrement prudent, avec une nuance d'hostilité. L'organe officiel du parti travailliste apporte une insistance frappante à souligner que l'Allemagne a, récemment encore, refusé sa coopération quand la Société des Nations a chargé une commission spéciale de faire une enquête sur les matières premières (2) : « Ce n'est sans doute pas là, poursuit le *Herald*, une raison pour renoncer à réunir une conférence internationale; mais c'est un motif suffisant pour préparer très soigneusement le terrain, et pour définir avec le maximum de netteté les aspirations de toutes les parties en présence. L'échec entraînerait des conséquences désastreuses. La leçon de la conférence du désarmement, celle de la conférence économique de Londres, ne doivent pas être oubliées... Au surplus, le vrai problème ne réside pas dans la convocation d'une conférence, mais plutôt dans une amélioration préalable des relations internationales : car tout échec amènerait une défaite sérieuse des forces de paix. »

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, l'attention du public anglais s'est promptement détournée des déclarations de M. Lansbury pour se porter dès le lendemain sur le discours prononcé par M. Neville Chamberlain, et le projet de budget déposé devant la Chambre des Communes. Selon toute vraisemblance, le bruit fait autour de l'entrevue Hitler-Lansbury restera sans grand lendemain. Le leader travailliste, depuis qu'il est entré en conflit avec la majorité de son parti à l'occasion de la guerre d'Abyssinie, jouit toujours du même respect, mais ne connaît plus qu'une autorité bien amoindrie auprès des socialistes anglais. Le Labour Party a pris soin de se désolidariser à l'avance du voyage que le leader pacifiste vient de faire à Berlin. Du côté conservateur, l'on n'accorde plus aucune créance aux assurances de paix prodiguées par M. Hitler à tant de reprises depuis 1933, et l'on déplore que M. Lansbury ait cru devoir faire inconsciemment le jeu de la propagande allemande en donnant au Führer l'occasion d'une manifestation qui ne lui coûte rien, mais qui ne manquera pas d'impressionner quelques naïfs. Peut-être le sentiment est-il moins net dans la province anglaise. Je me réserve de revenir sur ce point à la lumière d'une étude plus attentive des journaux locaux. Toujours est-il que l'entrevue Hitler-Lansbury, qui occupait avant-hier le premier plan de toutes les préoccupations et la première place dans presque toute la presse, ne fait plus, dès maintenant, l'objet que de mentions à la fois rapides et indifférentes.

(1) Revue de presse non reproduite.

(2) Selon le télégramme nos 805-806 de Berlin, du 23 février, le gouvernement du Reich annonçait par la presse son refus de participer à ladite conférence, qui devait se réunir au début du mois de mars. L'Italie devait d'ailleurs adopter une attitude identique.

320

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 633 [1]. *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril.)

Quoiqu'elle n'ait pas longuement commenté les récentes conversations turco-yougoslaves de Belgrade [2], la presse allemande a attribué à cette entrevue une importance considérable pour l'évolution prochaine des Balkans. Les milieux politiques du Reich estiment, en effet, que c'est là une nouvelle étape de ce regroupement de forces amorcé par l'accord serbo-bulgare du 24 janvier dernier [3] et auquel l'Allemagne cherche à imprimer sa marque et sa direction. Même si elle n'a pas donné immédiatement de résultats concrets, la visite de MM. Ismet Inonu et Rustu Aras à M. Stoyadinovitch serait, en quelque sorte, la préparation psychologique de cette « Entente panbalkanique » dont Berlin aspire à devenir le protecteur.

Si l'on en croit les comptes rendus publiés ici, la Yougoslavie serait toute disposée, à jouer pour la constitution de ce bloc, un rôle actif de médiateur. Elle offrirait ses bons offices pour régler entre Sofia et Ankara l'épineuse question de Thrace et serait assurée de la bonne volonté de la Bulgarie.

Toutefois, l'Allemagne, en allant aussi vite en besogne, paraît faire assez bon marché des revendications de ce pays après l'avoir encouragé et entretenu pendant des années dans l'espoir d'une occasion favorable. Il est, à cet égard, piquant de constater qu'un des émules de la propagande germanique, M. Janko Janeff, dans un récent article * directement inspiré par la philosophie hitlérienne, souligne la nécessité de « défendre maintenant et toujours cette doctrine essentiellement européenne contre les invasions sans cesse répétées

(1) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est transmise à la sous-direction d'Afrique-Levant sous le nº 634.

(2) Le président du Conseil turc et son ministre des Affaires étrangères s'étaient rendus à Belgrade du 11 au 19 avril. D'après le communiqué final, « les engagements contractés correspondaient entièrement au but poursuivi par la politique étrangère des deux pays dans le cadre de l'Entente balkanique et conformément au pacte de la Société des Nations».

(3) Sur cet accord, voir, au tome IV de la présente série, le nº 355.

* *Note du document :* Parue dans la revue *Geist der Zeit*, laquelle a succédé à *Hochschule und Ausland*.

de l'Asie antérieure et de son esprit anarchique ». En s'assimilant les idées du IIIe Reich, le nationalisme bulgare se trouve encore renforcé dans son hostilité envers la Turquie, son « ennemi héréditaire »; c'est là une sorte de ricochet que M. Rosenberg, grand prophète du nazisme et chef de l'Office de politique étrangère du parti, n'avait sans doute pas prévu.

Quoi qu'il en soit, la diplomatie allemande n'en poursuit pas moins ses efforts et n'hésitera pas, — on peut en être certain —, à user au besoin, à Sofia, d'une « amicale » pression.

Une autre conséquence de l'entrevue de Belgrade serait, d'après l'opinion répandue ici, un nouveau progrès dans la voie d'une détente italo-turque et, en quelque sorte, l'extension aux rapports entre Rome et Ankara des méthodes de conciliation qui ont si bien réussi entre les deux riverains de l'Adriatique. Des accords entre le gouvernement fasciste et les pays de la Méditerranée orientale seraient considérés ici comme autant de succès de la collaboration germano-italienne. En réalité, les dirigeants de Berlin inscriraient ces succès à leur actif propre, car ils savent que de tels arrangements, comme celui que le comte Ciano a signé dans la capitale yougoslave, auraient surtout, pour la Péninsule, une valeur négative, c'est-à-dire qu'ils lui donneraient une plus grande liberté d'action en Afrique moyennant l'abandon, au moins provisoire, de ses ambitions balkaniques. L'Allemagne se promet de tirer parti de cet état de choses tout en maintenant l'entente des deux dictatures.

Mais elle ne voudrait pas que cette liberté de mouvement acquise par l'Italie conduisît à un conflit déclaré entre cette puissance et la Grande-Bretagne. La gravité et la portée d'un tel conflit risqueraient, en effet, de poser, pour le Reich lui-même, des problèmes qui troubleraient la subtilité de sa tactique et réduiraient à néant ses calculs. Berlin tient, d'ailleurs, sur les questions de politique générale, à gagner la bienveillance de l'Angleterre et il y attacherait plus de prix encore précisément dans l'hypothèse où se jouerait une partie aussi sérieuse et aussi lourde de conséquences que la domination de la Méditerranée.

C'est pourquoi ses vœux tendent actuellement vers un règlement du différend anglo-italien. Sa propagande s'acharne à montrer qu'à tout avantage diplomatique marqué par l'un des deux adversaires, l'autre peut opposer aussitôt une situation non moins forte, de sorte que les données matérielles, autant que l'intérêt bien compris, devraient recommander une solution de conciliation et de compromis. Si Rome, par exemple, réussit à conclure des conventions qui assurent des relations correctes avec Ankara et Athènes, Londres, de son côté, prend, en Asie mineure, avec le concours du même gouvernement turc, une position solide. Les publicistes allemands voient, en effet, dans le bloc scellé entre la Turquie, l'Iran et l'Irak[1], l'influence directe de la politique anglaise. Bien plus, le rapprochement qui s'opère entre Bagdad et le royaume saoudite viserait à élargir cette alliance sous les auspices de la Grande-Bretagne.

[1] **Le rapprochement de la Turquie, de l'Iran, de l'Irak et de l'Afghanistan devait aboutir le 8 juillet 1937 au pacte de Saadabad, pendant du pacte balkanique européen.**

C'est ainsi que sont interprétés à Berlin la visite du prince héritier du Hedjaz au roi Ghazi, l'accueil particulièrement chaleureux qui lui a été réservé et aussi le fait qu'il se rendra de là au Caire pour aller ensuite assister aux fêtes du couronnement de George VI.

Poussant plus loin ses exhortations à un rapprochement italo-britannique, le *Berliner Tageblatt* du 15 avril enseigne à chacune des deux parties ses torts et le moyen de les réparer. A Mussolini, il déclare que Londres est, au fond, disposé à reconnaître la conquête abyssine contre des engagements garantissant que l'Empire éthiopien sera la limite des ambitions romaines. A l'Angleterre, il représente l'erreur qu'elle commet «en suspectant systématiquement et en bravant la coopération germano-italienne ». Ses constatations sont, d'ailleurs, assez pessimistes, au moins pour le présent; il déplore que, même sur le Danube, l'action du Foreign Office soit contraire à celle du Reich et « pousse l'Autriche vers la Petite Entente ».

Cette réflexion peut servir de conclusion aux pages qui précèdent. L'Allemagne cherche à profiter des dissensions entre les puissances pour asseoir son hégémonie sur l'Europe centrale et balkanique; mais les complications de la politique générale troublent ses calculs. Ceux-ci sont, du reste, pleins d'équivoque. Berlin espère que l'Italie sera entièrement absorbée par les questions méditerranéennes mais, en même temps, il redoute d'avoir à opter entre Londres et Rome. Tactique dangereuse qui se proclame pacifique mais qui repose, en réalité, sur la persistance des difficultés internationales.

321

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 646 [1]. *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril.)

J'ai signalé, par télégramme en clair nº 1523, du 14 avril [2], que certains symptômes semblent révéler actuellement, en Allemagne, un sourd malaise de nature à la fois économique et politique. De divers côtés se manifeste le désir de revenir à des conditions d'existence plus normales et plus raisonnables. Dans le domaine économique surtout, les préoccupations paraissent sérieuses.

(1) Extraite des archives de l'ambassade, et transmise aux Relations commerciales sous le nº 647.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 272.

Elles sont liées au problème du fameux plan de quatre ans qui, après les études préliminaires, devrait entrer maintenant dans une période d'active réalisation.

Les études auxquelles se sont livrées jusqu'ici les experts ont-elles déçu les initiateurs de ce gigantesque projet? Les réserves que, dès l'abord, M. Schacht et ses amis ont formulées au risque de se brouiller avec les plus farouches partisans de l'autarcie nationale-socialiste, ont-elles été reconnues comme fondées par les techniciens du parti? M. Goering lui-même serait-il découragé?

On ne saurait répondre tout à fait affirmativement à ces questions. Mais il apparaît bien pourtant que les inquiétudes augmentent touchant la situation économique du Reich.

Votre Excellence en trouvera une intéressante confirmation dans un document qui vient de m'être communiqué à titre confidentiel, et dont je Lui adresse ci-joint une traduction. Cette volumineuse étude aurait été remise entre le 10 et le 15 avril au Dr. Schacht par une personnalité appartenant aux milieux de l'industrie. Elle contient une analyse fort pessimiste de l'état de l'économie et des finances de l'Allemagne. Son but est de démontrer que dans aucune hypothèse, le Reich n'est capable de se libérer des marchés étrangers et de se passer des matières premières importées.

Elle condamne la politique agraire poursuivie par le gouvernement depuis quatre ans, met au point les espoirs que l'on peut raisonnablement fonder sur le plan de quatre ans et, tout en se gardant de rejeter celui-ci, en principe, préconise le retour de l'Allemagne dans le sein des grandes économies du monde.

Chose curieuse, l'auteur se montre tout aussi pessimiste en ce qui concerne les possibilités de briser le cercle fatal qui enserre l'économie du Reich que sévère au sujet de la politique pratiquée jusqu'ici par les dirigeants responsables. Il déclare que le plan de quatre ans ne saurait, en aucun cas, libérer l'Allemagne de l'importation étrangère (et à cet égard, les chiffres qu'il cite sont éloquents). Mais il ajoute qu'on ne voit pas comment l'Allemagne pourrait modifier sa politique économique, financière, monétaire et sortir de l'impasse où les événements l'ont acculée. Il esquisse, à la vérité, un projet d'entente avec les Etats-Unis, projet tendant à rendre plus de souplesse aux finances allemandes, à lui assurer un ravitaillement normal en matières premières, mais il ne paraît pas croire à la réussite d'un tel programme ni à la possibilité de le mettre en exécution.

Ne connaissant pas le rédacteur du document, et n'ayant qu'une médiocre confiance dans l'informateur qui me l'a remis, je ne puis considérer, à coup sûr, cette étude comme le reflet des vues de milieux responsables. Cependant, bien des arguments qu'elle expose sont dans la ligne des idées du président de la Reichsbank et de celles des milieux d'affaires. A cet égard, il est caractéristique que l'auteur ne heurte pas de front la politique du plan de quatre ans, mais s'efforce surtout de détruire les illusions qu'elle peut faire naître.

Il s'appuie, d'autre part, sur des données qui me paraissent sérieuses et exactes. Pour ces raisons, le document mérite de retenir l'attention et contribue à expliquer l'état de malaise plus ou moins dissimulé qui régnerait dans les couches profondes de l'organisme allemand, et dont j'ai déjà indiqué quelques éléments dans mon télégramme nº 1523 (1).

322

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 653 (2). *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 26 avril.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, en le recommandant à toute son attention, un rapport qui vient d'être rédigé par les soins de M. Biclet, secrétaire général des services de notre attaché commercial à Berlin.

Ce rapport étudie la situation économique actuelle du IIIe Reich et en fait ressortir d'une manière précise les difficultés. Il a été composé avec soin et prudence et s'appuie sur les observations les plus exactes.

(1) Le document annexé à la présente dépêche et dont fait état l'ambassadeur souligne que la politique économique de l'Allemagne se trouve sous l'influence défavorable de trois facteurs : insuffisance des matières premières, insuffisance des produits alimentaires, impossibilité d'occuper normalement la main-d'œuvre disponible sans recourir à une importante exportation.

En dépit de ces conditions défavorables, le Reich a pu jusqu'à présent intensifier sa production industrielle, en engageant les capitaux et réserves en matériel du pays ainsi qu'une main-d'œuvre à bon marché pour des dépenses et des occupations improductives (réarmement, etc.).

D'où un accroissement de charges incompatibles avec une économie saine et régulière. Tout budget régulier est impossible pour plusieurs raisons : le budget militaire est inconnu; le budget administratif de l'État n'est pas encore établi; l'incertitude règne en ce qui concerne la charge des intérêts résultant de l'assainissement de la dette publique.

Au surplus, un autre facteur d'instabilité de ces finances réside dans l'instabilité de l'économie elle-même, tant dans le domaine agricole que dans celui des matières premières. Il n'existe qu'un seul facteur favorable pour l'économie : l'exportation. Mais celle-ci est comparable à un monopole d'État, et ne saurait remplir un rôle d'allègement pour la situation économique que si le règlement de la balance des payements s'effectuait sur la base d'un mark libre. Le fait qu'il n'en est pas ainsi interdit à l'exportation de jouer un rôle libérateur et l'exportation repose uniquement sur le crédit de l'État. Finalement, la pyramide de financement est entièrement supportée par la monnaie; celle-ci, dépourvue de toute couverture, ne représente pour l'étranger qu'une devise bloquée.

En fait, on peut évaluer la dépréciation intérieure du pouvoir d'achat à 40 %, mais la « dévaluation » de la valeur interne de la monnaie est impraticable. D'ailleurs, une nouvelle monnaie ne saurait conserver une valeur durable, en raison de l'incessante intervention de l'État dans le domaine économique.

En définitive, il n'apparaît pour l'instant aucune possibilité de restauration économique et financière. Ainsi, « l'Allemagne n'a pas d'autre ressource que de continuer à suivre la ligne actuelle tant que les forces de l'économie nationale, les possibilités de l'exportation, le système de crédit — donc la valeur intérieure de la monnaie — permettront l'emploi de cette méthode ».

(2) Adressée sous ce numéro aux Relations commerciales, sous le nº 654 aux sous-directions SDN et Europe.

Il contribue ainsi à éclairer les préoccupations qui influent aujourd'hui sur l'esprit des dirigeants nazis et qui pourront, demain, leur inspirer des décisions de grande portée.

On le rapprochera utilement du document confidentiel que je transmets, d'autre part, par ma dépêche nº 646 R.C. — Europe nº 647 (1). Il est assez frappant, en effet, qu'établies indépendamment l'une de l'autre par des auteurs sans lien entre eux, ces deux études aboutissent à des conclusions concordantes.

ANNEXE

M. LEFEUVRE, ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE À BERLIN,
À M. BASTID, MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

D. nº Bi/Wg 2539. *Berlin, 21 avril 1937.*

Il y a quelques jours, M. Schwerin von Krosigk, ministre d'Empire des Finances, prenant la parole à Weimar, déclarait que le gouvernement allemand se trouvait placé aujourd'hui devant un problème dont les données étaient entièrement nouvelles, et que la situation générale s'était profondément modifiée depuis quelques mois. « Il ne s'agit plus maintenant, déclarait le ministre, d'inventer, de créer du travail, pour réduire le chômage, mais bien d'utiliser au mieux, avec le maximum de rendement, les forces de la nation, pour accomplir la grande tâche que le gouvernement hitlérien s'est fixée, c'est-à-dire pour réarmer l'Allemagne et pour lui donner un approvisionnement qui soit, en toutes circonstances, indépendant de l'étranger. »

Ces déclarations du ministre des Finances, bien que toutes récentes, semblent pourtant avoir été déjà dépassées par les événements. Certes, la volonté des dirigeants de l'Allemagne n'a pas changé; il s'agit aujourd'hui, comme il y a six mois, comme il y a un an, de parfaire le plus tôt possible le réarmement de l'Allemagne, de lui donner une armée bien équipée, bien entraînée, de préparer, en organisant la production, la mobilisation industrielle et de lui permettre, en réglementant dès maintenant la consommation, de soutenir un blocus éventuel. Mais certains symptômes ne semblent-ils pas indiquer que l'on va assister à une modification de la politique allemande? Des nouvelles de plus en plus pessimistes circulent au sujet de l'approvisionnement des usines en matières premières; les voyages des hommes d'État allemands à l'étranger deviennent plus fréquents; M. Schwerin von Krosigk vient de se rendre à Copenhague et le Dr Schacht à Bruxelles(2). Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt très vif montré par l'Allemagne pour les cartels ou pour les ententes internationales, et enfin sur l'accueil sympathique fait à l'initiative prise par M. Van Zeeland, sur la demande de la France et de l'Angleterre (3). Tout cela semble démontrer que le gouvernement allemand, aux prises avec des difficultés considérables, va peut-être se résoudre à revenir à une politique plus libérale et reconnaître la nécessité « de faire une pause ».

De quelle nature sont donc ces difficultés? Sont-elles d'ordre intérieur? On pourrait le croire. Le nombre des mécontents va sans cesse croissant, et le temps n'est plus où les orateurs du parti ne parlaient que des droits des paysans, des justes revendications des petits commerçants. Les paysans n'ont plus aujourd'hui que des devoirs, et les petits commerçants voient venir le jour où, accusés de mercantilisme, ils devront choisir entre un emploi de petit fonctionnaire distributeur et le droit de travailler sur les autoroutes. Les ouvriers ne gagnent pas plus qu'il y a quatre ans, et la vie a augmenté d'environ 20 %. Quant aux industriels, ils ont la possibilité de faire tourner leurs machines et de produire au maximum, à la condition que leur industrie fabrique des marchandises intéressant la défense du pays et que des matières premières puissent

(1) **Reproduite ci-dessus sous le nº 321 (et note, résumant le document confidentiel dont il est fait état ici).**

(2) Sur le voyage du ministre allemand de l'Économie, voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.

(3) Voir ci-dessus les nos 222 (note), 308.

être obtenues. Mais ils doivent, eux aussi, « se dégager peu à peu des conceptions périmées d'époques révolues », renoncer à travailler pour gagner de l'argent et accepter d'engager des capitaux dans des entreprises dont les risques apparaissent plus certains que les profits.

Certes, il y a des récriminations, des plaintes, peut-être même des velléités de grève dans quelques usines. Mais tout cela ne doit pas être pris au tragique. L'Allemagne s'est donné des maîtres dont elle devra supporter encore longtemps la domination.

L'inquiétude des dirigeants de ce pays est causée par d'autres motifs, qu'il peut être intéressant de dégager.

Depuis quatre ans, le gouvernement allemand — et plus particulièrement le Dr Schacht — s'efforce d'obtenir des pays étrangers les matières premières que l'économie allemande absorbe en quantités toujours croissantes et les denrées alimentaires dont l'Allemagne ne peut se passer. On peut critiquer les méthodes employées, mais il faut bien reconnaître qu'elles ont donné des résultats appréciables. En tirant parti à la fois de la réglementation allemande des devises et du désir des exportateurs étrangers de vendre leurs marchandises, le Dr Schacht a réussi jusqu'à présent à approvisionner sans trop de difficultés l'industrie allemande. Il a sans doute fallu renoncer à bien des prétentions, s'adapter à des conditions nouvelles. Cependant, ce qui était considéré comme impossible a été obtenu : tous les pays étrangers ont refusé des crédits à l'Allemagne, mais tous, sans exception, lui ont livré les produits qu'elle désirait, et ont été ensuite contraints d'attendre pendant des mois le payement de leurs livraisons. Bien mieux, alors qu'un crédit en livres sterling ou en dollars aurait porté intérêts et aurait dû être remboursé en espèces, l'Allemagne a pu disposer, sans intérêts, des sommes versées par les importateurs aux comptes de compensation ou aux comptes Aski tenus par les banques allemandes, et dont le remboursement se fait sous forme de livraisons de marchandises allemandes.

Et cependant, l'Allemagne a employé ses méthodes de politique commerciale à l'égard de tous les pays. Les uns en ont reconnu depuis longtemps les inconvénients, et s'efforcent actuellement de récupérer leurs créances bloquées, en limitant leurs exportations vers l'Allemagne afin d'éviter la formation d'un nouvel arriéré; les autres, comme la Yougoslavie par exemple, viennent seulement de reconnaître les dangers de livraisons illimitées, et ont pris tout récemment les mesures qui s'imposaient.

Grand magicien, excellent commis-voyageur, le Dr Schacht a parcouru l'Europe pour démontrer les avantages de son fameux plan. Si bien des pays se sont montrés crédules, il n'en reste pas moins vrai que ses tours de prestidigitation sont aujourd'hui connus. Personne ne veut livrer des matières premières ou du blé et accepter en contrepartie un payement en compte bloqué.

En outre les matières premières, tout comme les céréales panifiables, sont de plus en plus nécessaires à l'Allemagne. Car sa situation a encore été aggravée par une récolte déficitaire, et il va lui falloir importer, pour atteindre la « soudure », des quantités considérables de froment et de seigle, ainsi que des fourrages, pour remplacer le seigle qu'il est interdit de donner aux animaux.

Depuis quelques mois, des événements sont venus compliquer cette situation; ils s'avèrent de plus en plus graves lorsqu'on les étudie de près. La dévaluation des monnaies du bloc-or, par exemple, a porté un coup sensible à l'économie allemande. Les produits manufacturés allemands sont devenus trop chers dans tous ces pays, et il se trouve que cette perte ne peut être compensée par une diminution des prix des matières premières importées, puisque ces pays ne fournissent précisément que peu de matières premières à l'Allemagne, alors qu'ils sont parmi ses meilleurs clients.

A cela est venue s'ajouter la hausse de plus en plus forte des prix internationaux des matières premières, et la concurrence que l'Angleterre, en tant qu'acheteur de matières premières et de vivres, fait à l'Allemagne dans les pays producteurs. Sur la plupart des marchés, les acheteurs allemands sont gênés par les Anglais, qui peuvent employer, en payant en livres sterling, des arguments dont les Allemands sont depuis longtemps privés. C'est ainsi que le revirement récent de la politique yougoslave a été hâté par les offres faites par les acheteurs britanniques, qui ont payé en livres le blé que les Allemands voulaient payer en marks-clearing. C'est ainsi encore que les producteurs suédois de minerai de fer semblent n'avoir pas su résister aux offres des aciéries anglaises, obligées par le réarmement britannique de se procurer des matières premières. Déjà, la production allemande de fonte est en diminution, et les importations de minerai de fer en février dernier ont été les moins fortes enregistrées depuis plus d'un an,

atteignant 1.256.000 tonnes, contre 1.500.000 tonnes en février 1936. Les importations de minerai suédois sont tombées en février dernier à 550.000 tonnes, contre 720.000 tonnes en février 1936, et contre un maximum de 869.000 tonnes en juillet 1936. La France et ses colonies ont livré 510.000 tonnes, contre 590.000 tonnes en février l'année dernière. Enfin, la guerre civile en Espagne a fait cesser les importations de minerai espagnol.

L'Institut pour la prévision des fluctuations économiques, comparant il y a quelques jours les indices de la production industrielle à des indices qui représentent les importations annuelles de matières premières, rapportées à l'année de référence 1928, doit reconnaître que, malgré la production des succédanés, l'industrie allemande traverse actuellement une période très difficile.

En établissant à 100 l'indice de la production industrielle en 1928, et aussi l'indice des importations de matières premières en 1928, l'Institut montre que le premier indice est passé à 54 en 1932, à 81 en 1934, à 95 en 1935 et enfin à 108 en 1936. Quant à l'indice des importations, il est passé de 68 en 1932 à 96 en 1934, à 89 en 1935 et à 77 en 1936.

L'industrie allemande, déclare l'Institut, avait pu reconstituer quelques stocks en 1934 (période pendant laquelle l'Allemagne a accumulé les dettes commerciales envers l'étranger), mais il est certain que ces stocks ont été utilisés depuis.

La pénurie de matières premières ressort du reste clairement des mesures prises depuis la mise en œuvre du plan quadriennal, c'est-à-dire depuis que M. Goering a pris le titre de délégué au plan quadriennal. La consommation de presque toutes les marchandises que l'Allemagne ne produit pas en quantités suffisantes est réglementée. Des recensements des quantités utilisées et des stocks disponibles sont organisés périodiquement, et il est strictement interdit d'employer les matières premières importées, et en particulier les métaux, pour la fabrication de très nombreux articles considérés comme superflus, ou qui peuvent être fabriqués en utilisant des succédanés. Toute cette réglementation est en même temps très utile au ministère de la Guerre, dont les services d'approvisionnement peuvent dresser de précieuses statistiques et organiser à l'avance l'économie du temps de guerre.

Le fer et l'acier sont considérés comme spécialement nécessaires, et des précautions sont prises pour que les quantités disponibles soient réservées à des travaux d'intérêt national. La production est calculée d'après les quantités de matières premières mises à la disposition des usines, et les quantités produites sont réparties en plusieurs groupes. Le premier est réservé à l'exécution des commandes reçues de l'étranger; le deuxième est attribué aux usines de guerre, et le troisième sert à la construction des usines ou du matériel destinés à la production des matières premières allemandes. Ces trois groupes privilégiés doivent être approvisionnés avant tout sur les quantités disponibles. Les autres clients des aciéries qui remettront des commandes, dont l'importance au point de vue de l'intérêt national ne sera pas reconnue, devront attendre que l'industrie sidérurgique soit en mesure de les satisfaire.

L'industrie du bâtiment manque actuellement de main-d'œuvre spécialisée, mais elle travaille à peu près uniquement pour l'armée ou pour l'équipement des nouvelles industries allemandes. La construction de bâtiments privés est à peu près impossible. Depuis quelques jours, il est même interdit de démolir un immeuble existant sans une autorisation spéciale, très difficile à obtenir, car il n'est pas possible actuellement de construire de nouveaux immeubles pour remplacer ceux qui auraient été démolis. Il faut également une autorisation pour commencer une construction nouvelle. Si un refus est opposé au constructeur, celui-ci doit attendre six mois avant de présenter une nouvelle requête.

Ainsi donc, la hausse des matières premières, l'alignement des monnaies du bloc-or, la guerre d'Espagne, le réarmement intensif de certains pays, et surtout de l'Angleterre, ont aggravé considérablement, depuis quelques mois, la situation déjà difficile de l'Allemagne.

A ces éléments défavorables pour elle, on pourrait être tenté d'en opposer d'autres qui permettraient un peu plus d'optimisme, comme par exemple les besoins nouveaux qui se manifestent dans plusieurs grands pays. Pour pouvoir importer plus de matières premières, ou pour pouvoir en importer autant malgré la hausse des prix, l'Allemagne ne devrait-elle pas mettre à profit la situation actuelle et exporter davantage?

Mais le problème n'est pas aussi simple qu'il peut le paraître au premier abord.

Le professeur Wagemann, directeur de l'Institut allemand pour la prévision des fluctuations économiques, remarquait tout récemment que l'Allemagne exporte de plus en plus de marchandises « dites de production » (laminés, charbon, machines, etc.), et de moins en moins d'articles

de consommation. La part des premières dans le total des exportations allemandes, qui était de 68,7 % en 1913, est passée à 81,4 % en 1936.

L'examen des statistiques de 1936 montre que la part des exportations de matières premières et de produits particulièrement nécessaires à l'intérieur de l'Allemagne (ouvrages en métaux et machines seulement) représentait 56 % du total des exportations, en valeur.

Or, c'est précisément pour ces marchandises que des besoins nouveaux se sont révélés. Ce sont ces produits rares en Allemagne et nécessaires au réarmement qu'il serait aujourd'hui possible de vendre en plus grandes quantités à l'étranger.

L'Allemagne pourrait, par exemple, exporter des poutrelles, mais elle est déjà obligée de ralentir ses constructions; elle pourrait exporter des machines, mais ses constructeurs demandent des délais de deux ans pour la livraison de nouvelles commandes. Dans son dernier rapport annuel, la Chambre de commerce allemande de Tokyo se demande si l'on ne devra pas se résoudre à donner la préférence aux commandes destinées à l'exportation en les faisant passer avant celles de l'intérieur, même si elles sont urgentes. Cette remarque semble bien indiquer que le rang privilégié accordé aux commandes d'exportation n'est pas toujours strictement observé. Cette même Chambre de commerce conseille la création en Allemagne d'un nouvel office de contrôle qui devra décider de l'ordre d'urgence des commandes reçues de l'étranger.

Par contre, les articles de consommation manufacturés en Allemagne se vendent toujours très difficilement, et à des prix très souvent insuffisants pour couvrir les frais de production. Notre agent commercial à Hambourg a obtenu tout récemment la preuve que l'Allemagne n'était nullement en mesure de renoncer à son système de primes à l'exportation, et que la vente de nombreux produits à l'étranger n'était toujours possible que par l'octroi de primes très élevées (de l'ordre de 30 à 60 %) aux exportateurs.

Il semble certain que les difficultés du gouvernement allemand, à l'heure actuelle, sont plus grandes quelles ne l'ont jamais été depuis que le parti hitlérien a pris le pouvoir. Si l'Allemagne n'obtient pas rapidement l'aide de l'étranger, elle va sans doute être contrainte de ralentir son réarmement.

Ce serait évidemment une solution qui mettrait fin aux soucis qu'elle connaît actuellement. La reconstitution de l'armée allemande en hommes et en matériel oblige le pays à un effort considérable; il semble maintenant que cet effort soit encore insuffisant, et que les circonstances extérieures sont de nature à compromettre l'achèvement rapide des tâches que le gouvernement hitlérien s'est imposées.

Une amélioration se ferait sentir et cela rapidement, si les commandes de l'armée étaient réduites, ou si le ministère de la Guerre consentait à prolonger les délais de livraison. La pénurie de matières premières deviendrait moins inquiétante, et les industriels manifesteraient aussitôt beaucoup plus d'intérêt pour les affaires d'exportation. Une détente pourrait d'autre part être obtenue sans risquer de provoquer une recrudescence du chômage, puisque toutes les industries de guerre, faute de main-d'œuvre qualifiée, font faire des heures supplémentaires à leurs ouvriers.

Moralement et matériellement, l'Allemagne vit depuis des mois dans un véritable état de siège. Mais il paraît difficile d'admettre un relâchement de la discipline imposée à tous. Avant de s'y résoudre, le gouvernement hitlérien cherchera à utiliser toutes les possibilités qui peuvent encore lui rester d'obtenir à l'étranger les matières premières qui lui font défaut.

C'est dans ce sens qu'il faut sans doute interpréter le voyage du Dr Schacht à Bruxelles, l'accueil relativement favorable fait en Allemagne à la mission confiée à M. Van Zeeland et aux projets de conférence économique, ainsi que les déclarations faites à M. Lansbury par le chancelier Hitler [1].

L'Allemagne, qui prétend réaliser son indépendance économique, reste toujours tributaire de l'étranger, et elle est certainement plus disposée aujourd'hui qu'il y a six mois à prendre part à une conférence internationale, tout en regrettant cependant que les résultats d'une entente générale doivent se faire attendre longtemps encore, alors qu'elle a besoin d'être aidée promptement.

Donnera-t-elle pour cela des garanties de sa volonté de paix? Quelles seront les conditions qu'elle mettra à une coopération économique? Ne doit-on pas craindre que l'aide qui lui sera

[1] Sur la mission du leader travailliste à Berlin, voir ci-dessus les nos 302, 311, 317, 319; ci-après les nos 325, 364.

donnée, quelle qu'elle soit, ne serve directement ou indirectement qu'à parachever son réarmement ?

Le Dr Schacht a bien parlé d'un retour à l'économie libérale, mais il a souligné également ce qu'il attendait de ses partenaires : réduction des dettes, restitution des colonies, répartition des matières premières, octroi de crédits, c'est-à-dire en fin de compte que l'on donne à l'Allemagne la possibilité de sortir de ses difficultés. On peut alors se demander s'il y a vraiment une orientation nouvelle dans la politique allemande, ou s'il ne s'agit pas simplement de rechercher de nouveaux moyens qui permettront au général Goering de réaliser le plan quadriennal. Ce sont là des questions qui méritent d'être examinées avec soin avant que l'on puisse aborder en toute confiance le problème du désarmement économique.

323

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 659 [1]. *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril.)

Célébré l'an dernier dans l'ivresse de la résurrection de l'armée allemande et de la réoccupation militaire des provinces rhénanes, l'anniversaire du Führer a été fêté, cette année, dans une atmosphère d'idolâtrie et de mystique qui, par certains aspects, évoquait le culte dont s'entouraient les empereurs romains. Il a été marqué également par des grands déploiements militaires, qui ont fait revivre les plus brillantes journées de l'Allemagne impériale et qui sont venus rappeler aux spectateurs étrangers que, ce que la foule allemande acclame et révère en Adolf Hitler, c'est avant tout la restauration de la force du Reich et le prophète annonciateur d'un plus grand avenir.

A défaut des coups d'éclat qui, au printemps de 1936, avaient suscité dans tout le peuple une vague d'enthousiasme et d'allégresse, une habile régie dans laquelle on reconnaît aisément la main du Dr. Goebbels a su créer, cette année, à la veille de l'anniversaire du Führer, une ambiance de gratitude, d'attachement, de dévotion qui ne pouvait manquer de transformer en une véritable apothéose la fête du Chancelier.

Depuis plus de huit jours, des transparents tendus à travers les voies publiques rappelaient au peuple son devoir de reconnaissance à l'égard du Führer et l'exhortaient à témoigner de sa gratitude par le don d'une offrande. Dans presque toutes les rues, des listes d'inscription pour cette collecte étaient étalées sur les tables recouvertes d'un vaste drapeau à la croix gammée, et surmontées d'une grande image du Chancelier. Deux miliciens bruns se tenaient en faction autour de cette image, parfois encadrée de deux cierges telle une icône. Auprès de ces autels improvisés, la remise de l'offrande revêtait

(1) Cette dépêche, extraite des archives de l'ambassade, est transmise au service de la SDN sous le nº 660.

le caractère d'un rite sacré. Le Führer prenait lui-même figure d'un être supérieur, d'un génie tutélaire, tenant dans ses mains les destinées de tous et de chacun, d'une sorte d'incarnation de cette divinité germanique dont le culte doit, dans l'esprit d'un Ludendorff et d'un Rosenberg, supplanter le christianisme.

Soucieux du moindre détail, le grand-maître de la presse allemande avait pris soin que tous les journaux célébrassent, deux jours avant l'anniversaire du Führer, l'héroïque conduite, pendant la guerre, de l'ancien caporal Adolf Hitler. Le 18 avril, toutes les feuilles du Reich ont reproduit le fac-similé d'un document dont on n'avait jamais parlé jusqu'ici, mais que l'on venait précisément de découvrir dans les archives de l'ancien ministère bavarois de la Guerre. Il s'agissait d'une proposition pour la croix de fer de première classe, dans laquelle un commandant de compagnie rendait hommage au sang-froid, à l'ardeur, à la vaillance de l'agent de liaison Hitler, devenu, depuis lors, commandant suprême des forces armées du Reich.

Adolf Hitler avait donc bien le droit de prêcher le culte de l'héroïsme, puisque lui-même en avait donné un si magnifique exemple. Au bas du timbre émis ces jours-ci pour la première fois à l'effigie du Führer, figure, d'ailleurs, la devise significative : « Celui qui veut sauver son peuple ne peut penser qu'héroïquement ».

Doués d'un instinct très sûr des réactions de leur peuple, les chefs nationaux-socialistes n'ignorent pas le pouvoir de pareils artifices, ni la magie de semblables formules. Ils savent qu'en haussant le Führer à la taille d'un surhomme, ils ne risquent pas d'être ridicules, mais qu'ils flattent, au contraire, le besoin d'idoles qui est l'un des traits essentiels du caractère allemand. Ils se laissent donc aller sans scrupule à leur propre penchant à l'adulation.

Dans ce domaine de la flagornerie, l'allocution qu'a prononcée le Dr. Goebbels, le soir du 19 avril, constitue un monument jusqu'alors inégalé.

Avec des accents de profonde émotion, dans un langage exprimant un amour sans limites, une admiration sans bornes, un attachement indéfectible, le Dr. Goebbels a présenté le Führer comme l'une des plus grandes figures de l'histoire; comme un être doué d'une volonté surhumaine, d'une intelligence fulgurante, d'une mémoire phénoménale, capable de confondre n'importe quel technicien sur une question de sa propre spécialité, d'un savoir encyclopédique, connaissant par cœur les moindres détails de l'histoire grecque ou romaine, aussi bien que le tonnage de n'importe quel navire de guerre allemand ou étranger. « Son œuvre, a affirmé le Dr. Goebbels, bravera les siècles et, dès aujourd'hui, un immense hymne de reconnaissance et de louanges s'élève vers lui de la terre entière, du plus humble village d'Allemagne comme des rivages les plus reculés des océans ».

Nul en Allemagne ne paraît avoir été choqué d'un éloge aussi dithyrambique, où l'on retrouve des réminiscences de psaumes. Quant au Führer, auquel le texte de ce discours avait probablement été communiqué au préalable, il n'y a pas fait, apparemment, d'objection, bien qu'il tienne beaucoup, par ailleurs, à sa réputation de modestie.

Dans les flatteries de son minisire de la Propagande, il a vu, peut-être, une compensation aux jugements trop sévères qu'avaient portés sur lui, jadis, les professeurs de l'*Oberrealschule* de Linz et ceux de l'Académie de peinture de Vienne. En tout cas, l'allocution du Dr. Goebbels demeure bien révélatrice de la mentalité du peuple allemand et de ses chefs.

Un autre trait saillant des manifestations auxquelles a donné lieu le quarante-huitième anniversaire du Chancelier est le caractère presque exclusivement militaire qu'elles ont revêtu. Remise de drapeaux, retraite aux flambeaux, grande revue, promotions dans les trois armes, création d'un corps d'aviation national-socialiste, rien n'a manqué pour souligner la place de premier ordre occupée dans le IIIe Reich par l'armée.

Les fêtes du 20 avril ont débuté, le lundi soir, par une prise d'armes, au cours de laquelle le Führer, entouré des principaux chefs de l'armée, a remis quatre-vingt-dix drapeaux ou fanions à de nouvelles unités des forces de terre, de mer et de l'air. Dans les troupes rassemblées devant lui, le Chancelier n'a pas salué, cette fois, les garants de la sécurité du Reich et de la paix; il les a exhortés à inscrire sur leurs drapeaux l'histoire de demain et il a évoqué l'avenir plus grand dont l'armée allemande devait être l'artisan.

La grande revue qui s'est déroulée le jour même de l'anniversaire a permis de constater que cette armée avait réalisé par rapport à l'année dernière de sérieux progrès, que le *drill* avait repris tous ses droits, que malgré ses difficultés économiques, l'Allemagne ne négligeait rien pour faire bénéficier son armée des derniers progrès de la technique et des expériences faites en Espagne avec les engins nouveaux.

Pendant deux heures, une quinzaine de milliers d'hommes, comprenant des éléments des formations les plus diverses, ont défilé dans un ordre parfait au milieu de l'enthousiasme d'une foule nombreuse qui partageait ses ovations entre le Führer et les soldats.

Les assistants ont été frappés de l'excellente tenue des troupes, en particulier de l'infanterie, mais l'attention des techniciens a surtout été attirée par la présence de certains engins nouveaux.

On a remarqué, en particulier, des pièces d'artillerie lourde d'un calibre beaucoup plus fort que celui des canons aperçus l'année dernière. On a noté également que le matériel de D.C.A., pourtant presque neuf, avait été rénové en grande partie et qu'il s'était enrichi de pièces d'une portée apparemment plus grande et d'un calibre supérieur. On a constaté, en outre, que les chars de combat en service dans les divisions blindées avait été remplacés, en partie, par des engins perfectionnés, construits, sans doute, en tenant compte des déboires subis en Espagne. Parmi les unités blindées figuraient deux groupes du même régiment de chars, unité constituée dans le courant de l'année 1936 et qui fait probablement partie d'une quatrième division blindée.

La grande revue du 20 avril a donc permis de constater que, malgré la pénurie de certaines matières premières, l'Allemagne n'avait nullement arrêté son effort de réarmement et qu'elle maintenait, au premier plan de ses préoccupations, le souci de doter son armée d'un matériel de premier ordre et de se placer à la tête des puissances militaires du monde.

324

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 416. Très confidentiel. *Saint-Jean-de-Luz, 22 avril 1937.*
(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

Comme j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par ma communication d'hier [1], la visite brève et inattendue que M. de Sangroniz m'a faite nier, vers neuf heures du soir, avait simplement le caractère d'une démarche de courtoisie. Je n'ai pas questionné le chef du cabinet diplomatique de Salamanque sur l'emploi des heures qu'il avait passées en France dans la journée et il ne m'en a rien dit; mais j'ai eu l'impression qu'étant venu en territoire français pour traiter quelque affaire qui l'intéressait personnellement et peut-être pour conférer avec tel ou tel de mes collègues étrangers, il n'avait pas voulu repartir sans apporter discrètement ses remerciements à une personne qui fût en mesure d'en faire part au gouvernement français, tout en leur conservant un caractère officieux.

Ce genre de visite excluait naturellement toute discussion sur des points précis. Je me suis donc abstenu d'en aborder aucun. Je n'ai même pas parlé d'une question qui, maintenant que le cas de M. Pelletier [2] semble près de se régler, est peut-être celle où il est le plus urgent d'éviter l'irréparable : le sort de M. Mallet-Daubant [3]. Mais j'avais vu dans l'après-midi notre consul général à Saint-Sébastien qui m'avait annoncé la venue de M. de Sangroniz dans cette ville et qui s'attendait à le voir aujourd'hui. J'avais donc recommandé à M. Lasmartres de lui parler avant tout de M. Mallet-Daubant. Le résultat sera le même que si j'en avais fait mention moi-même et l'affaire sera ainsi traitée plus correctement, par l'entremise normale de notre consul général à Saint-Sébastien.

M. de Sangroniz est un homme intelligent et agréable qui, s'exprimant avec d'autant plus de liberté que notre conversation avait lieu dans sa langue, s'est bien gardé de me faire des déclarations dans un style de propagande. Il m'a dit franchement que ses amis et lui n'auraient jamais cru à la possibilité d'événements aussi tragiques en Espagne. Les luttes sanglantes du passé leur paraissaient apaisées à jamais. Après le spectacle à la fois imprévu et tragique auquel il avait la douleur d'assister depuis des mois, il en venait même à se demander si des choses pareilles ne risquaient pas d'arriver dans d'autres

(1) Télégramme nº 559 qu'il n'a pas paru utile de reproduire, car il fait double emploi avec le présent rapport.
(2) Aviateur français accusé d'être communiste et détenu par les nationalistes à Saint-Sébastien.
(3) Ce correspondant de l'agence France-Presse était détenu à Avila.

pays. Il espérait du moins que les événements d'Espagne seraient un enseignement pour le reste du monde et aideraient ainsi à éviter d'autres effusions de sang. Puisse-t-il être exaucé.

Mais l'esprit dans lequel M. de Sangroniz faisait ces constatations et ses vœux n'était nullement celui d'un homme découragé. Au contraire, les horreurs qui se sont produites en Espagne ont accentué davantage, on le sent, la répulsion qu'il éprouve pour les méthodes communistes ou anarchistes et la conscience qu'il a de n'apercevoir aucune solution transactionnelle. C'est sur ce dernier trait que je dois surtout insister, pour donner à Votre Excellence une idée exacte du souvenir que m'a laissé ma conversation d'hier soir. Un abîme infranchissable sépare actuellement les deux camps espagnols. La mémoire d'êtres chers, innocents et martyrisés interdit, dans des millions d'âmes, toute pensée de réconciliation. Quiconque s'entremettrait aujourd'hui courrait les plus grands risques, non seulement de travailler en vain, mais d'être également haï des deux côtés.

Je sais bien que dans le fait de répondre « non », il y a déjà la reconnaissance implicite qu'une question a été posée. Je sais bien qu'à partir du moment où une question est posée, les réponses qu'elle reçoit peuvent varier avec les circonstances. Je me dispenserai donc volontiers d'écrire, à propos de projets comme ceux d'une médiation ou d'une paix négociée, des mots tels que « jamais » qui n'ont aucun sens littéral en politique. Mais je ne puis pas me défendre d'observer que, pour le moment, une médiation ou une paix négociée paraissent impraticables. Je ne puis pas m'empêcher non plus d'y joindre une autre remarque : si, en politique, « jamais » veut généralement dire « pas encore », inversement il peut arriver que « pas pour le moment » veuille dire « jamais ».

Il est difficile en effet de ne pas s'apercevoir qu'avec le temps qui passe, avec l'été qui vient, avec les progrès que font en Europe les armements, avec les progrès que font aussi les préoccupations politiques et sociales de tous les gouvernements, même dictatoriaux à la manière bolcheviste ou à la manière opposée, la guerre civile d'Espagne apparaît de plus en plus, non pas comme une simple réédition aggravée des convulsions purement espagnoles du XIXe siècle, mais comme la première manifestation d'un antagonisme qui va grandissant dans l'ensemble du monde moderne et comme le début d'une lutte qui tend à se généraliser. Dès l'origine, d'ailleurs, la bataille se trouve engagée sur les deux terrains les plus propices, « pour le moment », à des combats sanglants et inexpiables : le terrain des relations entre classes sociales et en raison du Maroc, le terrain des relations entre Européens et indigènes. Je n'ai pas la prétention de montrer comment on pourrait encore parer à l'extension du fléau : d'abord parce que je tiens à respecter l'adage tutélaire selon lequel le cordonnier ne doit pas regarder plus haut que la chaussure, ensuite parce que, si par hasard je me trouvais avoir raison, je me rappellerais qu'on a généralement tort d'avoir raison trop tôt. Mais je me représente le sourire de dédain avec lequel on parcourerait les écrits d'un observateur qui, après avoir assisté au petit commencement d'un vaste conflit, — la défenestration de Prague au début de la guerre de Trente Ans, les pre-

miers pourparlers de Prim avec la branche catholique des Hohenzollern au printemps de 1870 —, n'y aurait vu qu'une crise locale et passagère, au lieu de se demander si des bouleversements étendus et prolongés ne menaçaient pas d'en sortir. Mieux vaut, même pour un modeste cordonnier, éviter ce ridicule.

Bien entendu, ces réflexions n'ont eu aucune place dans ma conversation d'hier avec M. de Sangroniz. Je n'aurais pas pu les lui exposer. Je n'en ai même pas eu la tentation, puisqu'elles me viennent après coup. En revanche, mon visiteur a tenu à me déclarer qu'il était un ami de la France et que, si deux nations au monde étaient faites pour se comprendre, c'étaient bien nos deux patries. Il m'a expliqué que telle était précisément la raison pour laquelle les Espagnols étaient si sensibles à toute animosité qu'ils croyaient trouver en France, soit contre leur pays, soit contre leurs convictions. Mais, a-t-il continué, il faut avoir de la patience. L'Espagne recouvrera tôt ou tard sa tranquillité et la maîtrise d'elle-même. Les facteurs permanents qui l'engagent à vivre en bon voisinage avec la France reprendront alors tout leur pouvoir.

Je ne pouvais que m'associer à ce souhait et je l'ai fait sincèrement. J'ai d'ailleurs tenu à marquer que la politique de la France envers l'Espagne était liée à la politique des autres grandes puissances occidentales : l'Angleterre, et aussi les États-Unis. Et comme mon interlocuteur m'en avait donné l'occasion en évoquant un avenir où l'Espagne redeviendrait unie et maîtresse de ses destinées, j'ai attiré son attention sur le danger incalculable que constituerait pour elle une guerre européenne, dans les circonstances actuelles. Quelques mots m'ont suffi pour réveiller, chez M. de Sangroniz, une idée qui s'était sans doute présentée à lui plus d'une fois déjà : l'idée de la situation dramatique où serait le général Franco, livré aux exigences des seules puissances qui le reconnaissent et qui le soutiennent, le jour où ces puissances seraient en guerre avec d'autres et traiteraient inévitablement l'Espagne comme un théâtre d'opérations. M. de Sangroniz s'est écrié que ce ne serait pas de sa faute ni de celle de ses amis. Je lui ai répliqué que ce ne serait certainement pas de la mienne non plus et nous nous sommes trouvés d'accord pour conclure que les Espagnols avaient un intérêt vital à empêcher que leur lutte intérieure fournît le prétexte d'un conflit international.

Voilà, je crois, tout ce qu'il y a eu d'intéressant dans ce court entretien. Encore ai-je probablement dépassé de beaucoup la limite de l'intérêt qu'il pouvait présenter, même pour l'attention bienveillante de Votre Excellence. Je m'excuse donc d'avoir consacré plusieurs pages à ce qui aurait presque pu être résumé en moins d'une ligne : *Im Südwesten nichts neues*, rien de nouveau au sud-ouest.

325

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 656. *Berlin, 22 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 7 mai.)

A la suite de l'entretien qu'a eu lundi dernier, 19 avril, l'ancien chef du Labour Party, M. Lansbury, avec le chancelier Hitler et des déclarations qu'aurait faites celui-ci [1], on s'est demandé un peu partout, à travers le monde, s'il était vrai que l'Allemagne, sortant tout à coup du cercle d'autarcie dans lequel son Führer avait prétendu l'enfermer, comme Wotan la Walkyrie, souhaitât la réunion d'une grande conférence internationale.

Une première remarque s'impose, dès l'abord. Ce n'est qu'indirectement, et, en quelque sorte, à travers les réactions des journaux de Londres et de Paris, que l'opinion et la presse du Reich ont connu l'entrevue de M. Hitler et de M. Lansbury et appris qu'elle était mémorable.

En effet, les feuilles berlinoises ont été les dernières informées de l'entretien et les dernières à lui attacher de l'importance. Elles n'en ont rendu compte que très brièvement et d'une manière réticente. D'après des renseignements recueillis à bonne source, le Führer aurait reçu M. Lansbury assez tôt dans la matinée. Seul, le chef des bureaux de la Chancellerie, le secrétaire d'État Lammers, aurait assisté à l'audience avec un interprète. Aucun fonctionnaire de la Wilhelmstrasse ne s'y serait trouvé. Au cours de la conversation, qui aurait duré plus de deux heures, M. Lansbury aurait soumis au Führer le fameux mémoire dans lequel il propose la convocation d'une « conférence mondiale » où toutes les nations siégeraient sur un pied d'égalité parfaite. Cette conférence, dans l'esprit de son instigateur, serait chargée de trouver une solution au problème des armements, à celui des territoires coloniaux non exploités, à la question de la répartition des matières premières et de la réorganisation des marchés. Ce n'est pas tout : la conférence aurait également pour but d'assister la malheureuse nation espagnole, afin qu'elle pût sortir de la terrible crise actuelle, tout en échappant aux interventions de l'étranger.

M. Lansbury aurait déclaré au Chancelier qu'il avait déjà demandé au président Roosevelt de prendre une initiative dans ce sens. Celui-ci, aurait-il ajouté, y semble disposé s'il se présente quelques chances d'obtenir des réponses favorables des autres puissances.

Quoi qu'il en soit, l'homme politique anglais est sorti satisfait de l'entretien et a immédiatement transmis aux services berlinois de l'agence Reuter le communiqué que l'on sait et qui aurait été rédigé d'accord avec le chan-

[1] Voir ci-dessus les nos 302, 311, 317, 319; ci-après le nº 364.

celier Hitler. Aux termes de ce communiqué, l'Allemagne se déclare « disposée à se faire représenter à une conférence et à participer à un effort commun en vue d'établir la coopération économique et l'entente mutuelle entre les nations du monde, si le président Roosevelt ou le chef d'un autre grand état prend l'initiative de réunir une conférence de ce genre ».

Un tel communiqué, survenant à l'improviste et sous une forme aussi absolue, ne pouvait manquer de faire du bruit à l'étranger. Tout en exprimant leur surprise de cette acceptation avant la lettre, les journaux anglais y ont vu le signe d'une adhésion prochaine de l'Allemagne à l'œuvre de collaboration et d'entente internationales. Le *Daily Telegraph*, le *News Chronicle*, le *Morning Post* se sont livrés à ce sujet à des commentaires optimistes et du ton le plus cordial [1]. Mêmes réactions et même intérêt aux États-Unis où l'on semble avoir relevé plus spécialement la mention faite du nom du président Roosevelt. A Paris également, l'accueil de l'ensemble de la presse a été favorable.

Les journaux du Reich ont enregistré cette explosion d'optimisme et d'intérêt avec un certain désarroi. Une note fort brève de la Chancellerie les avait informés en trois lignes de l'entrevue entre M. Hitler et M. Lansbury. A leurs demandes de renseignements complémentaires, le service de presse de la Wilhelmstrasse ne pouvait rien répondre. Il se tourna enfin vers M. Lammers et obtint quelques lignes supplémentaires qui furent publiées par les feuilles berlinoises du 20 avril. « M. Lansbury, indiquait cette seconde note, a remis au Führer un mémoire tendant à la réunion d'une nouvelle conférence mondiale pour éviter les causes de guerre, sur la base d'une compréhension réciproque et d'une collaboration générale. Comme il l'a déjà souvent fait, le Führer et Chancelier du Reich a déclaré, une fois de plus, au cours de cet entretien, que l'Allemagne ne resterait à l'écart d'aucune collaboration internationale qui présenterait des chances de succès ».

Ce communiqué rend un son beaucoup moins catégorique que celui de l'agence Reuter. Il contient même une réserve assez nette, celle qui consiste à faire dépendre la participation éventuelle du Reich à une conférence internationale des chances de succès qu'aurait cette conférence d'aboutir. De cette réserve, les informations transmises par M. Lansbury à la presse ne font pas mention. Enfin, en soulignant qu'il ne fallait voir, dans la réponse du Führer, qu'une nouvelle expression de la volonté déjà manifestée par lui de ne pas laisser l'Allemagne à l'écart d'une œuvre de collaboration générale, les autorités du Reich ont visiblement cherché à enlever tout caractère de sensation au compte rendu de l'entretien et se sont appliquées à affaiblir la portée des déclarations attribuées au Chancelier.

A les entendre, il conviendrait donc de n'attacher qu'une importance toute relative à cet épisode et de ne pas préjuger dès maintenant des dispositions du gouvernement allemand à l'égard d'un projet, quel qu'il soit, de conférence internationale. Il est possible que M. Hitler ait voulu être particulièrement

(1) Affirmations en contradiction avec les commentaires de l'ambassadeur de France à Londres, reproduits ci-dessus sous le n° 319.

chaleureux envers un vétéran du Labour Party, tel que M. George Lansbury, un représentant de ces milieux socialistes anglais dont M. von Ribbentrop semble assez habilement s'occuper depuis quelque temps. En effet, M. Lansbury a été reçu à Berlin avec la plus grande déférence et les plus grandes attentions. Il est possible aussi que l'interlocuteur du Führer n'ait pas compris le sens exact que M. Hitler entendait donner à ses paroles et qu'il ait interprété trop précisément la pensée du Chancelier.

Il n'est pas douteux, cependant, que, dès qu'elle a commencé à se faire jour dans les presses française et anglaise, l'idée d'une conférence économique internationale n'ait vivement frappé l'opinion allemande. Les journaux du Reich l'ont accueillie sans chaleur; mais ils en ont examiné avec soin les chances de réalisation, les répercussions possibles; ils se sont montrés prudents et préoccupés surtout de souligner les conditions auxquelles devait être, en tout état de cause, subordonnée une adhésion de l'Allemagne : égalité de droit absolue des puissances participantes et séparation des questions politiques et des questions économiques. Ils ont insisté sur les difficultés, fait ressortir les obstacles auxquels risquait de se heurter l'exécution d'un tel projet, cherché des arrière-pensées chez les puissances occidentales.

Mais, dans les milieux compétents, l'accueil a été tout autre. Ceux-ci ont suivi avec un intérêt manifeste les démarches faites par Londres et Paris auprès de M. Van Zeeland et enregistré avec satisfaction la nouvelle que le ministre belge acceptait la mission d'enquête qui lui était confiée [1]. Dans l'entourage de M. Schacht, dans les cercles de l'industrie et de l'exportation et, semble-t-il, parmi les personnalités dirigeantes de la Reichswehr et de la Wilhelmstrasse, paraît s'être éveillé subitement l'espoir qu'une conférence économique de grande envergure pourrait apporter un soulagement providentiel à une Allemagne dont la situation devient de jour en jour plus pesante. L'accomplissement du plan de quatre ans, les charges d'un armement poursuivi, jusqu'à ces derniers temps, sur un rythme accéléré et que l'augmentation du prix des matières premières nécessaires rend de plus en plus coûteux, ont manifestement tendu à l'extrême l'économie du Reich. On se rend compte que l'organisme allemand, muré à l'intérieur des frontières dont il s'est entouré, privé de fenêtres sur l'extérieur, est voué à une asphyxie lente, mais irrémédiable. Les éléments modérés du régime sont, aujourd'hui, secrètement convaincus qu'une solution rapide est nécessaire. Plus celle-ci tardera, plus l'Allemagne s'engagera dans la voie sans issue du plan de quatre ans, plus il lui sera difficile de normaliser ses rapports avec l'extérieur. Or, cette normalisation sera tôt ou tard indispensable, si l'on ne veut pas courir les risques d'une catastrophe, d'un écroulement sans exemple.

Dès maintenant, quelques signes semblent donner à croire que la politique allemande se dispose à tenter de nouvelles voies. Évidemment, les tendances vers une nouvelle orientation sont encore faibles; elles s'expriment par des voix isolées, par des efforts dispersés. Toutefois, elles ont déjà à leur actif

(1) Voir ci-dessus les nos 222 (note) et 308.

un geste aussi significatif que le voyage de M. Schacht à Bruxelles [1] et son entrevue avec M. Van Zeeland. M. Schacht a bien répété, dans ses déclarations, qu'il parlait en son nom personnel. Il a eu soin de préciser qu'il exposait ses propres opinions et que ses paroles n'engageaient que lui. Il est certain, cependant, que les indications qu'il a cru pouvoir donner répondent aux préoccupations de son gouvernement, car il n'est pas vraisemblable qu'il ait voulu à Bruxelles se livrer à une manifestation susceptible de contredire la politique du cabinet dont il fait partie. Avant son départ pour la Belgique, il a eu, d'ailleurs, une entrevue avec le Führer et il n'est pas douteux qu'à cette occasion, il ne se soit concerté avec lui.

D'après certaines informations, le ministre allemand aurait donné à ses interlocuteurs l'impression que, par ce voyage, il cherchait surtout à renforcer sa position à Berlin, à faire croire qu'il l'avait emporté sur les extrémistes du parti national-socialiste. Par ailleurs, les renseignements s'accordent pour indiquer que l'activité des industries travaillant pour les armements a subi, durant ces dernières semaines, un ralentissement, et que les entreprises consacrées à l'exportation se verraient maintenant favorisées. Mais, d'autre part, prenant la parole au sein d'un congrès régional à Munich, le Dr Schacht a souligné récemment qu'il se trouvait « en plein accord et en collaboration étroite » avec le chef responsable du plan de quatre ans, le général Goering. Tout cela montre combien il est encore malaisé de se faire une idée précise de ce que veulent exactement les dirigeants du IIIe Reich et de savoir si les conceptions de M. Schacht l'ont déjà emporté ou ont des chances de s'imposer prochainement.

Ces conceptions, quelles sont-elles ? Les déclarations faites par le ministre de l'Économie du Reich à Bruxelles, les discours qu'il a prononcés à Munich et à Berlin fournissent quelques éclaircissements à ce sujet.

A Bruxelles, M. Schacht a insisté sur deux points. Il a indiqué :

1° Que la coopération économique était subordonnée à un accord politique assurant la pacification de l'Europe;

2° Qu'il était indispensable de conclure un accord international liant les états dans le domaine de la parité monétaire afin de permettre une politique de crédit à long terme qui est, d'après lui, la seule capable d'assurer la pleine reprise des échanges internationaux.

M. Schacht s'est donc prononcé pour la coopération économique; il a affirmé qu'elle restait son idéal, que l'autarcie avait été imposée à l'Allemagne par les circonstances, parce que les échanges de marchandises étaient paralysés et que le Reich manquait de devises. Il a souhaité le succès complet de M. Van Zeeland dans l'accomplissement de sa mission et assuré que l'Allemagne n'entendait pas exclure la Russie soviétique de l'œuvre de collaboration internationale.

Devant les représentants du commerce de détail, réunis à Munich, le ministre allemand a pris également position — avec prudence, mais non sans netteté

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.

— contre la politique économique recommandée par les éléments extrêmes du parti national-socialiste. Il a déclaré que le réarmement avait rendu nécessaire une réduction provisoire des achats de matières premières à l'étranger, mais qu'il était en mesure d'indiquer que les restrictions avaient actuellement atteint leur maximum. Il a fait allusion à des « travaux » et à des « décisions » dont il était permis d'attendre une amélioration de l'approvisionnement en matières premières, tout en précisant qu'il restait sur ce point en liaison étroite avec le général Goering, chargé de l'exécution du plan de quatre ans,

« Les discussions du congrès de Munich ont montré, a reconnu le président de la Reichsbank, qu'il ne faut pas exagérer les restrictions de la consommation en raison de leurs répercussions psychologiques. La situation au point de vue alimentaire prouve qu'il n'est pas possible au Reich, dans un avenir prochain, de se rendre complètement indépendant de l'étranger ». Ces considérations ont amené l'orateur à soulever, une fois de plus, la question coloniale. « Des colonies administrées par le Reich et dotées de la monnaie nationale, a-t-il dit, contribueraient considérablement à faciliter l'approvisionnement du pays ».

Le discours que le Dr Schacht a prononcé avant-hier, 20 avril, à Berlin, à l'occasion de l'inauguration de la salle d'honneur de l'institut pour l'Économie et le Travail qui est rattaché au ministère de l'Économie du Reich, est peut-être plus orthodoxe, plus conforme aux idées nationales-socialistes, mais il présente également le plan de quatre ans comme la conséquence forcée d'une situation provisoire, née de l'endettement de l'Allemagne et des difficultés qu'elle éprouve à se ravitailler en matières premières.

De toutes ces déclarations, ce qu'on peut dégager, c'est qu'un appel adressé actuellement à l'Allemagne pour l'inviter à participer à une tâche de coopération internationale, à reprendre sa place normale dans l'économie mondiale, viendrait à un moment opportun et aurait chance d'être attentivement écouté à Berlin. Il semble, tout au moins, qu'au point de départ, l'Allemagne hitlérienne ne prendrait pas systématiquement position contre un tel effort de réconciliation, de rapprochement et de collaboration.

Pour le régime hitlérien, la difficulté principale — et elle explique, en grande partie, l'attitude d'expectative et d'indécision qui caractérise aujourd'hui la politique allemande — consiste justement à maintenir en apparence la continuité du système, à évoluer sans en avoir l'air, à s'orienter discrètement vers une nouvelle direction tout en proclamant que la voie suivie jusqu'ici est la seule raisonnable et la seule justifiée. Il ne faut pas qu'on puisse dire que l'Allemagne s'engage dans une autre politique, qu'elle met un terme à ses errements. Cet état d'esprit se trouve assez bien rendu dans un article consacré par la *Gazette de la Bourse* (14 avril) à la mission de M. Van Zeeland. Le journal berlinois considère qu'en se ralliant à un projet de conférence internationale, les chefs des grandes démocraties, inquiets des conséquences de la politique de réarmement — hausse des matières premières, tension des prix, conflits sociaux —, veulent rechercher une solution aux problèmes nés de la reprise industrielle. « L'Allemagne, ajoute la *Gazette de la Bourse*, s'est posé la même question et y a répondu par le plan de quatre ans. L'atti-

tude actuelle des grandes puissances montre qu'elle a eu raison. Le plan de quatre ans est non seulement une mesure de prévoyance, il signifie également que le Reich n'est pas plus décidé à sacrifier son indépendance économique que son indépendance politique. Ces réserves étant faites, l'Allemagne est prête à collaborer à un assainissement des relations internationales qu'elle n'a pas contribué à troubler ». On voit l'effort pour masquer l'aveu et sauver la face.

Si l'on veut connaître les conditions auxquelles l'Allemagne accepterait de donner sa collaboration à l'œuvre de reconstruction internationale, il n'est que d'examiner ce qui se passerait si le Reich renonçait au contrôle des changes et du commerce extérieur. L'existence d'une lourde dette internationale, l'absence de toute réserve de devises, l'impossibilité d'approvisionner normalement le pays en matières premières anéantiraient la monnaie allemande. Le problème des dettes, la question des matières premières, le problème monétaire, voilà ce qui, pour le Reich, constitue les bases de l'assainissement de l'économie mondiale. Encore faut-il comprendre qu'à la question des matières premières, on ne manquerait pas — le Dr Schacht l'a indiqué avec franchise — de lier la question des colonies.

Mais il est un aspect du problème qu'à Berlin on ne considère pas sans inquiétude, c'est celui qui concerne les contreparties qu'on pourrait demander à l'Allemagne. Lorsque le Dr Schacht déclare que la détente politique doit devancer l'entente économique, il préconise en réalité la séparation du politique et de l'économique. La *Nationalzeitung* d'Essen s'est faite récemment l'écho de ces préoccupations. « Il n'est pas prouvé, écrit-elle, que les promoteurs de la prochaine conférence économique ne nourrissent pas d'arrière-pensées politiques et que les entretiens prévus ne soient pas destinés à servir de paravent à des négociations relatives à un nouveau pacte occidental ».

Réduits à la position de demandeurs dans le domaine économique, les dirigeants du Reich redoutent de se heurter, dans le cadre d'une future conférence, à des exigences précises des trois grandes démocraties occidentales, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. De là, leur souci de voir convoquer également, le cas échéant, les petites puissances, ce qui assurerait plus de jeu et des possibilités plus variées à leur diplomatie.

Cette question des contreparties constitue, de toute façon, la pierre de touche des intentions réelles de l'Allemagne. C'est elle qui a fait échouer une première fois les efforts du Dr Schacht[1]. Reprendre pied sur les marchés mondiaux, disposer d'une monnaie qui aura un pouvoir d'achat au dehors, exploiter un domaine colonial, ne plus payer à ses créanciers qu'un intérêt dérisoire, le IIIe Reich et M. Hitler y sont tout prêts. Mais consentir à une limitation d'armement, signer un nouveau Locarno, s'engager à respecter le statut territorial de l'Europe, rentrer à Genève, ce sont des sacrifices auxquels le Führer n'a pas encore osé se résigner et contre lesquels s'insurgent ses lieutenants et son parti. C'est ainsi qu'en 1917, Ludendorff voulait bien la paix, mais à

(1) Allusion à la visite à Paris, en août 1936, du ministre allemand (voir, au tome III de la présente série, le nº 213).

condition de garder la Belgique, l'Alsace et la plupart des territoires occupés par les armées allemandes. La contrainte économique sera-t-elle plus forte que l'orgueil et l'ambition politique? Les modérés l'emporteront-ils sur les fanatiques?

Dans cette lutte, qui se livre au sein du national-socialisme depuis qu'il est au pouvoir, ce ne sont pas les modérés qui, jusqu'ici, ont eu le dessus. On les voit, aujourd'hui, tenter, ou sur le point de tenter, de nouveau, leur chance. Mais on fera bien de réserver son jugement et d'attendre des preuves plus positives de leur action, avant de croire à leur succès et d'annoncer la conversion du IIIe Reich*.

326

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 470 à 476. Réservé. *Vienne, 23 avril 1937, 21 h. 20, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 24 h.; le 24, 0 h. 50.)

Le communiqué final des entretiens de Venise [1] dont je viens de transmettre le texte au Département renferme, en dehors des formules usuelles attendues, deux passages qui méritent de retenir l'attention.

Le premier est celui qui proclame la nécessité d'une coopération de l'Allemagne à l'organisation de l'Europe danubienne, c'est-à-dire l'adaptation imminente, sinon déjà réalisée, du système des protocoles de Rome [2] à l'axe Rome-Berlin. M. Mussolini paraît bien avoir marqué ici un point sur son partenaire, car aucun des commentaires officieux de la presse autrichienne de ces derniers jours ne faisait prévoir une semblable déclaration, encore que le fait en lui-même apparût, dès le lendemain du 11 juillet dernier, comme une suite logique de l'accord austro-allemand.

Le second est celui qui pour la première fois précise que l'accès de nouveaux partenaires aux protocoles de Rome est soumis à des conditions et que celles-ci ne seront pas les mêmes pour tous. Ceci ne fait d'ailleurs que confirmer les prévisions que j'avais recueillies au Ballplatz (mon télégramme no 460) [3] quant au développement de la manœuvre italienne de dissociation de la Petite Entente.

* Annotation manuscrite initiale : *A reprendre lors de la venue du docteur Schacht à Paris.*

(1) Tenus le 22 avril entre M. Mussolini et le chancelier Schuschnigg. Sur cette entrevue, voir ci-après les nos 330, 341, 349, 354, 361, 362, 366, 380, 385, 428, 458 (et note); sur un article du *Giornale d'Italia* relatif à cette entrevue, voir ci-après le no 341 (et renvois).

(2) Sur ces protocoles, de mars 1936, se reporter au tome I de la présente série sous les nos 511 et 523 (et note).

(3) Du 20 avril, ci-dessus reproduit sous le no 307.

On remarquera enfin que l'indépendance et la souveraineté de l'Autriche ne sont nulle part expressément mentionnées. Sans doute sont-ce de ces choses qui vont sans dire; on ne peut cependant s'empêcher de penser qu'elles iraient encore mieux en les répétant et que cette omission ne contribuera pas à dissiper le malaise latent de l'opinion autrichienne, même si elle devait être partiellement rachetée par des assurances verbales de M. Mussolini.

327

M. GEORGES BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 422 à 427. *Washington, 23 avril 1937, 19 h.*

(*Reçu :* le 24, 11 h. 30, 11 h. 15.)

L'accord commercial va bientôt avoir une année d'application (1) et je me suis préoccupé de l'éventualité de certaines modifications.

A de très rares exceptions près, cet accord a été, d'après les indications qui sont parvenues ici, très apprécié dans tous les milieux commerciaux et industriels français. Non seulement de nombreuses productions françaises, comme les champagnes, les vins, les cognacs ont trouvé aux États-Unis, grâce à l'abaissement des droits, un débouché d'une importance considérable (93 millions de francs d'augmentation pendant les cinq mois et demi d'application de l'accord par rapport à la même période de 1935), mais d'autres industries, notamment celles de la dentelle mécanique et des papiers à cigarettes (représentant 7.800.000 dollars), ont été sauvées du désastre. De plus, le grave danger auquel notre traitement discriminatoire de certaines marchandises américaines exposerait l'ensemble de notre commerce a été définitivement écarté.

Si sérieux que soient les résultats matériels, cet accord a eu des conséquences encore plus importantes par la détente provoquée dans l'opinion publique américaine. Il a fortement contribué à relever l'impression laissée par la question des dettes, ainsi que me l'a fait observer, dans une récente conversation, le secrétaire d'État.

L'appui que nous avons donné à la politique libérale de M. Cordell Hull, si limité qu'ait été le cadre des concessions réciproques, nous a acquis son bon vouloir et a rapproché nos deux démocraties en concrétisant, malgré de sérieux obstacles, les tendances parallèles en matière de politique économique.

Les sympathies personnelles que nous rencontrons dans l'administration

(1) **Sur cet accord commercial franco-américain, voir, au tome II de la présente série, le no 167 (note).**

américaine ne doivent cependant pas nous faire négliger les difficultés auxquelles se heurte le maintien de ces bonnes relations.

En effet, sur demande du ministère des Finances, nous avons exigé dans l'accord du 6 mai la clause dite « de sauvegarde des changes » (art. 11), permettant la mise en question de tout l'accord en cas de dévaluation de l'une des deux monnaies. Les négociateurs américains, pour lesquels la baisse du franc était une probabilité, eussent préféré que cette éventualité ne fût pas mentionnée spécifiquement. Ils prévoyaient, ce qui s'est d'ailleurs produit, une forte pression parlementaire provoquée par leurs exportateurs pour que soient exigées de nous, conformément à l'accord, des compensations correspondant au dommage que la dépréciation du franc leur infligeait. Le département d'État ne cesse de subir des attaques et ce n'est pas trop du grand prestige personnel de M. Cordell Hull au Sénat pour éviter que la question ne soit désagréablement discutée au Congrès et dans la presse. C'est ainsi que les fabricants de dentelles de Rhode Island et de Pennsylvanie, qui avaient utilisé si violemment leur pouvoir politique pour empêcher une réduction de 10 % des dentelles mécaniques ordinaires, ne cessent de protester contre l'abaissement de 40 % des droits provoqué par notre dévaluation. Le relèvement de nos prix est le seul argument dont le département d'État puisse se servir pour calmer ces indignations, car la balance des échanges favorable aux Etats-Unis ne peut être invoquée. Personne n'ignore, en effet, que l'augmentation de nos achats porte presque exclusivement sur les matières premières dont nos industries et notre armement ne peuvent se passer : 500 millions de francs pour le coton, 15 millions pour le soufre, 11 millions pour les minerais (pyrites), 8 millions pour certains produits chimiques, 4 millions pour le bitume..., etc.

La tendance est même de nous approvisionner encore plus largement aux États-Unis, puisque, ainsi que vous le savez, certains ministères nous ont fait étudier la possibilité d'achats massifs de plusieurs produits importants. Cette tendance est d'autant plus justifiée que ce pays serait sans doute, en cas de conflit européen, le seul fournisseur possible des produits envisagés.

D'autre part, la reprise du tourisme vers l'Europe, et particulièrement vers la France, tendra à rétablir l'équilibre, dès cette année, si aucun événement politique ne vient détourner au profit des autres pays le courant qui se dessine d'une façon particulièrement encourageante.

Dans ces conditions, une tension de nos rapports commerciaux, même s'il n'en découlait pas fatalement une rupture de l'accord, risquerait d'avoir de graves conséquences. Je m'emploie donc à l'éviter, mais la tâche en est assez difficile.

Si les exportateurs de pommes et poires, qui comptaient parmi les plus véhéments protestataires, ont obtenu une suspension provisoire de la taxe de licence, dans des conditions dont j'ignore d'ailleurs le détail, la défense de nos intérêts n'en reste pas moins une tâche délicate et je me propose de vous soumettre sous peu les concessions qui pourraient servir de base à la discussion, dans le cas où celle-ci devrait s'engager le mois prochain.

328

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 573. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 23 avril 1937* (1)

(*Reçu :* le 24, 18 h. 10.)

Notre attaché naval adresse au ministère de la Marine le télégramme suivant :

« Les trois cargos britanniques *Mac Gregor*, *Stambrock* et *Hamsterley*, partis de Saint-Jean-de-Luz hier entre 20 h. et 22 h., sont entrés ce matin à Bilbao sous la protection du *Hood* et de deux torpilleurs anglais.

« Le croiseur *Cervera* alerté n'a pu arriver à temps. Le chalutier *Galerna* qui se trouvait sur les lieux, mais en dehors des eaux territoriales, a ordonné au *Mac Gregor* de stopper. Le *Hood* s'est alors approché et a fait signal au cargo de poursuivre sa route malgré l'injonction du chalutier nationaliste.

« L'arrivée à Bilbao de ces trois cargos chargés au total d'environ 5.000 tonnes de vivres a produit un gros effet moral sur la population qui est ainsi pourvue de vivres pour plus d'un mois.

« Les cargos anglais *Marvia* et *Sheaffield* également destinés à Bilbao ont mouillé ce matin à Saint-Jean-de-Luz.

(*Signé*) : MOULLEC ».

329

M. AURIOL, MINISTRE DES FINANCES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Paris, 23 avril 1937.*

En me remettant copie, par dépêche du 12 courant (2), d'une lettre que vous avez adressée le même jour à M. le Président du Conseil, vous avez bien voulu me signaler l'opportunité de procéder à une étude ayant pour objet de renforcer les mesures actuellement en vigueur et destinées à mettre obstacle au transit de matériel de guerre à destination de l'Espagne. Vous avez, à cet égard, appelé l'attention de M. Léon Blum sur les irrégularités qui peuvent être commises à la faveur de fausses déclarations de destination, puis fait observer que les garanties exigées par la douane dans le cadre de la réglementation actuelle sont insuffisantes et qu'elles doivent être complétées par des mesures nouvelles.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Cette pièce n'a pas été retrouvée.

Après examen de la question, j'ai l'honneur de vous informer que, pour ce qui concerne mon département, je n'aperçois pas comment il serait possible, pratiquement, d'accroître les garanties existantes. Celles-ci, ainsi que vous le savez, consistent essentiellement dans un engagement cautionné du déclarant de rapporter, dans un délai déterminé, un certificat de nos représentants à l'étranger, constatant l'arrivée à destination des marchandises déclarées et leur non-réexportation. Cette procédure ne paraît pas pouvoir être assortie de la production d'une licence, mesure qui, à première vue, semble de nature à procurer des garanties supplémentaires. Mais cette licence ne pourrait être délivrée que par votre département et on n'aperçoit pas comment, dans la pratique, les modalités de délivrance en pourraient être organisées. Elle devrait en effet donner lieu au préalable à une consultation, par vos soins, auprès des pays expéditeurs ou même destinataires, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des correspondances et des délais le plus généralement incompatibles avec les nécessités commerciales, sinon en opposition avec les stipulations inscrites dans les conventions internationales sur le transit.

Je considère donc que pour ce qui concerne les formalités administratives proprement dites, il n'est guère possible, pour le service des Douanes, d'aller au-delà des règles aujourd'hui en vigueur. Quant aux procédés propres à prévenir, par une intervention matérielle, les fraudes que vous signalez, ils ne sont évidemment pas du ressort de la douane. Celle-ci n'a point de crédits pour embarquer des observateurs à bord des navires explorateurs et, du reste, en recevrait-elle qu'elle ne disposerait pas des effectifs suffisants pour satisfaire à de telles exigences. Au surplus, j'estime que, de ce point de vue, seuls, les bâtiments de la marine militaire peuvent exercer un contrôle efficace et que c'est à leur collaboration qu'il convient de demander le renforcement souhaité des mesures de surveillance.

330

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1685 à 1688. *Berlin, 24 avril 1937, 12 h. 40, 12 h. 41, 12 h. 43.*

(*Reçu :* 15 h., 14 h. 15.)

On se montre, ici, extrêmement satisfait de la conférence de Venise (1).

Il est vrai que, pour en interpréter les résultats, la presse allemande s'en rapporte sans réserve aux affirmations des journaux italiens, et spécialement celles de M. Gayda.

(1 Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 326 (et note).

A la suite des feuilles de la Péninsule, elle présente donc les choses comme si M. Mussolini avait remis le chancelier Schuschnigg dans le droit chemin, l'avait décidé à se montrer plus conciliant envers l'Allemagne, conformément à l'esprit de l'accord du 11 juillet, et à préparer les voies à une prochaine entrée d'un représentant des nazis autrichiens dans le cabinet de Vienne, comme si, enfin, il avait engagé l'Autriche à développer ses relations avec la Yougoslavie et la Roumanie, tout en lui interdisant de se rapprocher de la Tchécoslovaquie, aussi longtemps du moins que ce pays n'aurait pas adopté une autre attitude à l'égard de l'Allemagne.

En d'autres termes, le principal souci de M. Mussolini, durant l'entrevue de Venise, aurait été de plaider la cause de l'Allemagne, de couper court aux velléités d'indépendance de l'Autriche, de souder vigoureusement les protocoles de Rome à l'axe Rome-Berlin et de faire comprendre à son interlocuteur que l'organisation du bassin du Danube ne pourrait aboutir que sous l'égide de l'Allemagne et de l'Italie.

A l'appui de la version qu'ils exposent ainsi à leurs lecteurs, les journaux du Reich soulignent le passage du communiqué où il est expressément fait mention du concours indispensable de l'Allemagne; ils insistent sur la visite que le Duce a rendue, en rade de Venise, au navire allemand *Milwaukee*, et le cri qu'il a poussé à bord de ce navire : « Vive la nouvelle marine allemande! »; ils mettent également en relief la nomination d'un nazi autrichien, qui aurait été chargé de représenter son parti au sein du Front patriotique.

La tendance antitchèque de leur exposé est d'autant plus frappante que, depuis quelque temps, on la constatait beaucoup moins chez eux qu'auparavant.

Il est à souhaiter qu'il y ait lieu de rectifier l'interprétation germano-italienne de l'entrevue de Venise. A supposer qu'elle le veuille et qu'elle le puisse, la presse officieuse de Vienne aura fort à faire.

331

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 215 à 217. *Moscou, 24 avril 1937, 15 h. 12.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Je me réfère à ma lettre no 115 (1).

A la suite de l'affaire Yagoda, considérée comme épicentre, un puissant mouvement de terreur dictatoriale secoue l'U.R.S.S. C'est par milliers que s'opèrent les arrestations. Le nombre des dirigeants et fonctionnaires de la police d'État actuellement inquiétés s'élèverait, pour l'ensemble du territoire

(1) Reproduite ci-dessus sous le no 301.

soviétique, d'après des renseignements sérieux, à 20.000. On signale notamment l'arrestation du commissaire du peuple à l'Intérieur de l'Ukraine. On n'a pas épargné M. Steiger, agent officieux du gouvernement de l'U.R.S.S. auprès des missions diplomatiques accréditées à Moscou. Les milieux politiques, littéraires, artistiques sont atteints. On épure aussi bien l'appareil gouvernemental que l'appareil du parti. La vague déferle également sur les étrangers, tenus *à priori* pour suspects de complicité avec les services d'espionnage des états capitalistes.

Sous réserve de l'éventualité toujours possible mais non probable d'un acte individuel de terrorisme, M. Staline reste maître de la situation. Il ne faut guère sous-estimer les difficultés de la tâche qui l'attend et qui... (1) eut des préoccupations contradictoires avec lesquelles il se trouve aux prises : concentrer dans l'ordre politique la dictature et cependant stimuler dans l'ordre économique l'initiative, la responsabilité et les intérêts individuels; rétablir des valeurs hiérarchiques et en même temps trouver un appui dans les masses au sein desquelles le prolétariat s'est formé; faire en Russie une politique de consolidation et de nationalisme, tout en essayant de ne pas perdre à l'étranger, au profit du trotskysme, le contrôle des masses révolutionnaires.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1693, 1694. *Berlin, 24 avril 1937, 17 h. 35, 17 h. 39.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 18 h. 15.)

On prétend à la légation d'Autriche que le voyage de M. Glaise-Horstenau à Berlin (2) n'a eu aucune espèce de portée politique. Contrairement aux renseignements donnés par le *Dantziger Vorposten* et reproduits par la presse française, le ministre de l'Intérieur autrichien ne se serait pas entretenu avec ses hôtes de l'organisation des pays danubiens. M. Schuschnigg, m'a-t-on dit, ne lui aurait sûrement pas donné l'autorisation d'aborder un problème qui est uniquement de son ressort ou de celui de M. Guido Schmidt.

J'ai demandé si M. Glaise-Horstenau n'aurait pas parlé de la question de la restauration qui rentre plus directement dans ses attributions. On a reconnu que ce point avait pu être en effet discuté. Mais j'ai compris que le ministre autrichien s'était plutôt occupé du rapatriement des nazis autrichiens émigrés en Allemagne. Cette question qui devait faire l'objet d'un règlement rapide

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 14 au 21 avril.

à la suite de l'accord du 11 juillet 1936 ne paraît avoir réalisé encore que des progrès insignifiants. Sur les 30 à 35.000 émigrés de cette catégorie, il n'en serait pas rentré 500 en Autriche. Le parti national-socialiste s'émeut de cette situation et l'on conçoit que M. Glaise-Horstenau en ait été saisi à l'occasion de son passage à Berlin.

333

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 368, 369. Réservé. *Bruxelles, 24 avril 1937, 17 h. 28, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 18 h. 45.)

Au cours d'une soirée hier, le conseiller de cette ambassade s'est entretenu un instant avec le directeur politique. Ce dernier s'est vivement félicité de la déclaration franco-anglaise (1) :

« Vous verrez, a-t-il ajouté, combien cela renforcera l'unité intérieure du pays. Ce sera tout avantage pour vous. On a toujours intérêt à avoir un ami fort et non désuni par des discussions intestines. Au surplus, rien ne sera changé entre nous. »

Interprétant cette dernière phrase comme je l'avais fait la veille des mêmes paroles prononcées par M. Spaak, mon collaborateur a alors demandé pourquoi certaines personnalités belges des plus autorisées (M. Van Zeeland, M. Spaak) paraissaient attacher peu d'importance aux résultats obtenus dans nos conversations d'états-majors (2).

« Il faudra que nous en reparlions plus à loisir, a répondu le baron Van Zuylen; cependant je puis vous indiquer d'ores et déjà que nos doutes portent sur l'efficacité de votre concours qui serait fort diminué si vous devez faire front, non seulement à l'Allemagne, mais à l'Italie. Mais rien de ce qui a été fait entre nos états-majors n'est perdu. »

Je note par ailleurs que le représentant de l'agence Havas a eu une conversation confidentielle avec le secrétaire général au cours de laquelle celui-ci lui a indiqué qu'à son avis, si des accords diplomatiques qui prévoyaient des contacts entre états-majors étaient maintenant devenus caducs, ces contacts pouvaient, sur le plan technique par exemple, continuer par l'entremise d'attachés militaires.

(1) **Reproduite ci-dessous sous le n° 337.**
(2) **Voir ci-dessus le n° 289.**

334

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 481 à 488. Réservé. *Vienne, 24 avril 1937* (1).

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 30, 20 h. 20.)

J'ai pu avoir un court entretien avec le Chancelier pendant le concert de Toscanini auquel, malgré sa fatigue et ses préoccupations visibles. il avait tenu à assister pour dissiper les rumeurs déjà en circulation le représentant comme profondément abattu et même prêt à se retirer.

Comme le ministre d'Italie, qui dissimulait mal son embarras sous un optimisme de commande, M. Schuschnigg a rejeté la responsabilité du « très regrettable incident » du *Giornale d'Italia* sur l'initiative personnelle et irresponsable de M. Gayda et sur une fausse interprétation par ce dernier des pourparlers en cours avec M. Seyss-Inquart (2).

Il m'a confirmé qu'une rectification avait été élaborée ce matin d'accord avec M. Mussolini et sera publiée simultanément à Vienne et à Rome, sous forme d'un « article inspiré » et non d'un communiqué proprement dit. (Il m'est revenu par ailleurs qu'on insiste ici pour une mise au point plus catégorique) (3).

Comme je prononçai à ce sujet le mot de « torpillage », le Chancelier a approuvé. « Il faut alors, ai-je poursuivi, étant donné la.... (4) du journal en question, que quelqu'un ait présidé au lancement de l'engin ». M. Schuschnigg ne m'a pas contredit. J'ai eu l'impression qu'il était extrêmement contrarié et que la portée de l'incident dont il a déjà recueilli les échos ne lui échappe pas.

Quant à l'entretien qu'il avait eu, le Chancelier, tout en me répétant qu'il n'avait apporté « ni nouveauté, ni surprise » et qu'il était dans l'ensemble

(1) Par téléphone.

(2) A l'issue de l'entrevue de Venise, un article du *Giornale d'Italia* semait le malaise, car il mettait en avant le rôle de l'Allemagne, le faisant apparaître comme dominant. L'Italie, par l'intermédiaire du Duce, aurait manifesté le désir de voir se développer les rapports austro-allemands en un système de collaboration active et confiante. Il était prouvé, d'après le journal italien, que les agitations nazies en Autriche ne correspondaient pas à un désir du gouvernement de Berlin et que les nazis seraient prochainement appelés, à Vienne, à partager la responsabilité du pouvoir et du Front patriotique. Évoquant les relations de l'Autriche et de la Petite Entente, spécialement la Tchécoslovaquie, l'article en question n'hésitait pas à mettre sur le compte de la politique antiallemande de Prague les frictions récemment constatées. Vienne ne pouvait se rapprocher de Prague tant que la Tchécoslovaquie n'abandonnerait pas cette politique.

A la suite de l'article, le chancelier autrichien parlait d'un « coup » contre l'Autriche et son indépendance et, finalement, le *Giornale d'Italia* exposait que le problème de la participation nazie au pourvoir était sans rapport avec les conversations de Venise.

(3) C'est un démenti catégorique qui a été publié le 24 au soir.

(4) Lacune de déchiffrement.

satisfaisant, m'a paru soucieux des dispositions d'esprit où il a trouvé le Duce et qu'il a résumées d'un mot : l'Espagne. M. Mussolini, m'a-t-il dit, est en proie à la psychose de la « coalition antifasciste » et il n'est pas à prévoir qu'il se retire d'ici longtemps du guêpier espagnol.

J'ai demandé à M. Schuschnigg si le passage du communiqué concernant les conditions individuelles à imposer aux futurs adhérents au protocole de Rome visait bien la Tchécoslovaquie.

Il m'a répondu affirmativement, se défendant d'ailleurs d'avoir subi une pression de M. Mussolini (ou plutôt d'y avoir cédé) quant aux relations tchécoslovaques, mais sans me cacher que le Duce lui avait paru plus hostile que jamais à tout contact direct ou indirect avec Prague et cela à son avis principalement sinon uniquement à cause de l'Allemagne. « Vous le croyez donc bien engagé de ce côté? », ai-je demandé. « Terriblement », m'a répondu le Chancelier. Il m'a néanmoins affirmé que l'indépendance autrichienne demeurait hors de question et que si sa [mention] ne figurait pas dans le communiqué, elle était sous-entendue dans la réaffirmation des protocoles de Rome (1). M. Schuschnigg m'a dit qu'il me recevrait mardi pour me faire part plus longuement de ses impressions.

335

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1105 à 1108. *Londres, 24 avril 1937, 20 h. 58, 21 h. 47, 22 h. 4.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 22 h. 30.)

M. Daladier (2), après avoir quitté ce matin Manchester où il se trouvait depuis avant-hier, a regagné Londres aujourd'hui et repartira ce soir en avion pour Paris.

Le voyage en Angleterre du ministre français semble avoir entièrement répondu à tout ce que nous pouvions en attendre. A Londres, M. Daladier a eu l'occasion de s'entretenir avec les différents ministres de la Défense nationale, avec le chancelier de l'Échiquier et avec le secrétaire d'État au Foreign Office qui a tenu à offrir un déjeuner en son honneur. M. Daladier rendra sans doute compte à Votre Excellence des entretiens qu'il a eus avec ces diverses personnalités et qui ont fait apparaître de leur part le vif désir

(1) De même qu'il n'avait été fait aucune allusion aux Habsbourg.

(2) Qui s'était rendu en visite en Grande-Bretagne du 21 au 24 avril à l'occasion de l'assemblée générale de la « Fédération britannique des comités de l'Alliance française ». Le 23, parlant à Manchester, le ministre français affirmait la nécessité de l'accord des démocraties pour leur défense commmune, accord qui permettrait seul l'abaissement profond des barrières douanières indispensable à l'établissement d'une paix durable.

de resserrer encore davantage la collaboration franco-anglaise dans tous les domaines.

La réception à Manchester de l'ancien président du Conseil a de beaucoup dépassé en ampleur et en cordialité les manifestations habituelles. Le lord Maire a donné en l'honneur de M. Daladier une grande réception à l'hôtel de ville. Le lendemain matin, un déjeuner offert par l'association France-Grande-Bretagne et lord Derby groupait près de 400 personnes. Un nombre égal de convives a pris part dans la soirée au dîner offert par la fédération du groupe de l'Alliance française. A ces diverses réunions, ont assisté un grand nombre des parlementaires de la province, les évêques, les grands industriels et d'une façon générale toutes les notabilités de cette partie du Lancashire.

Votre Excellence sait combien cette région des Midlands, sans nous être délibérement hostile, s'est longtemps montrée réfractaire à tous nos efforts pour y faire connaître le point de vue français et pour y défendre nos intérêts internationaux les plus légitimes. Les discours prononcés pendant le séjour de M. Daladier se sont distingués par une chaleur inattendue même pour ceux qui avaient pris l'initiative de cette rencontre. Tout en prenant soin de faire toujours ressortir l'attachement du peuple anglais à la paix, les différents orateurs, lord Derby en particulier, se sont attachés à démontrer que l'Angleterre avait besoin de coopérer avec la France et à mettre en lumière la communauté de traditions qui résulte de l'attachement des deux pays aux principes libéraux et aux institutions démocratiques.

Si l'on se rappelle les conditions du séjour que M. von Ribbentrop a fait récemment à Manchester et sur lesquelles j'ai attiré l'attention du Département, on ne peut qu'être frappé du contraste entre la réception accordée à l'ambassadeur d'Allemagne et l'accueil reçu par le ministre français de la Défense nationale. Il semble même qu'il y ait eu de la part de certaines autorités, et notamment du lord Maire, un désir très net d'accentuer et de souligner ce contraste.

336

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1023. Réservé. *Paris, 24 avril 1937* [1].

Je me réfère à votre télégramme 995-997. [2]

Vous avez été informé des instructions envoyées à notre ambassadeur à Bruxelles au sujet de la communication qu'il doit faire à M. Spaak afin de marquer au gouvernement belge les conséquences que comporterait éven-

(1) Par poste.
(2) Du 12 avril, reproduit ci-dessus sous le nº 252.

tuellement, pour l'efficacité de notre assistance, l'absence de toute préparation d'une coopération franco-belge.

M. Laroche s'acquittera de cette démarche mardi prochain 27 avril. Je vous adresse, par télégramme séparé, le texte définitif de la communication verbale dont il laissera copie.

En donnant connaissance de ce document à sir Robert Vansittart, vous apprécierez la possibilité d'amener le gouvernement britannique à faire, de son côté, une déclaration analogue. En même temps qu'elle réserverait toute liberté d'appréciation à l'Angleterre, pareille démarche aurait l'avantage de souligner à nouveau, aux yeux du gouvernement de Bruxelles, la solidarité franco-anglaise.

ANNEXE

Texte de la communication verbale de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères de Belgique (1)

« Le gouvernement de la République a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte d'affirmer publiquement le maintien des engagements d'assistance que la France a pris envers la Belgique. Le gouvernement belge sait que, en toutes circonstances, ces engagements seront fidèlement tenus; mais il ne doit pas ignorer que l'assistance qui lui est promise pourra être fournie avec d'autant plus de promptitude et d'efficacité que sa mise en œuvre éventuelle aura fait l'objet à l'avance des conversations techniques nécessaires.

« C'est donc des déterminations qui seront prises à cet égard par le gouvernement belge lui-même que dépendra essentiellement la mesure dans laquelle l'assistance française pourra être efficacement assurée. »

337

COMMUNICATION DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET ANGLAIS AU GOUVERNEMENT BELGE

Déclaration franco-britannique du 24 avril 1937

Bruxelles, 24 avril 1937.

Conformément aux instructions qu'ils ont reçues de leur gouvernement respectif, l'ambassadeur de la République française et le chargé d'affaires de Sa Majesté britannique ont l'honneur de faire au gouvernement belge la communication suivante :

(1) Retransmise sous le nº 1024.

I. Les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord n'ont pas manqué, au cours des derniers mois, de donner toute leur attention au désir manifesté par le gouvernement belge de voir apporter aux droits et obligations internationales de la Belgique certaines précisions nécessaires, en raison de sa position géographique aussi bien que des délais que peuvent comporter encore la négociation et la conclusion de l'acte général destiné à se substituer au traité de Locarno.

II. Soucieux de manifester toute la sympathie que leur inspire le désir du gouvernement belge, le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont d'accord pour faire la déclaration suivante :

III. Les deux gouvernements ont pris acte des vues qu'il appartenait au gouvernement belge d'exprimer lui-même touchant les intérêts de la Belgique et plus particulièrement :

1° De sa détermination, à plusieurs reprises et publiquement affirmée :

a. De défendre avec toutes ses forces les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et d'empêcher que le territoire belge ne soit utilisé en vue d'une agression contre un autre état par passage ou par base d'opérations par terre, par mer ou dans les airs;

b. D'organiser à cet effet de manière efficace la défense de la Belgique.

2° De l'assurance renouvelée par lui de la fidélité de la Belgique au pacte de la Société des Nations et aux obligations qu'il comporte pour ses membres.

IV. En conséquence, faisant état de la détermination et de l'assurance ci-dessus rappelées, les gouvernements de la République et du Royaume-Uni,

Déclarent qu'ils considèrent la Belgique comme dès maintenant déliée de toute obligation résultant pour elle à leur égard, soit du traité de Locarno, soit des arrangements intervenus à Londres le 19 mars 1936;

Déclarent qu'ils maintiennent à l'égard de la Belgique les engagements d'assistance qu'ils ont pris envers elle par ces mêmes actes.

V. Le gouvernement de la République et le gouvernement du Royaume-Uni sont convenus que la libération de la Belgique de ses obligations, ainsi qu'il est prévu au paragraphe IV ci-dessus, ne touche en rien les engagements existant entre la France et le Royaume-Uni [1].

[1] Une courte lettre du ministre belge des Affaires étrangères accusait réception de cette déclaration à l'ambassadeur de France, le même jour.

338

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 271 à 274. Réservé. *Bucarest, 25 avril 1937, 15 h. 15.*
(*Reçu :* 16 h. 40, 17 h. 20, 18 h. 45, 18 h. 30.)

Comme je n'avais pu encore, au cours des différentes cérémonies qui ont marqué son séjour à Bucarest [1], m'entretenir que très brièvement avec lui, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a bien voulu me recevoir hier après-midi.

Il m'a dit dès l'abord combien il avait été heureux de pouvoir rencontrer à Cannes Votre Excellence dont il loue la hauteur de vues et la compréhension des problèmes internationaux. « La Pologne, a ajouté le ministre, n'a que deux alliés : la France et la Roumanie; me trouvant sur le territoire de l'une d'entre elles, j'ai été heureux de pouvoir accueillir le représentant de l'autre ».

Paraphrasant le toast qu'il a prononcé hier au dîner des Affaires étrangères, M. Beck a développé devant moi les raisons pour lesquelles la collaboration pacifique de la Pologne et de la Roumanie était de plus en plus nécessaire. Je lui ai demandé à ce propos à quoi faisait allusion le passage de son allocution, dans lequel il avait déclaré que l'on « observe aujourd'hui en Europe une évolution vers des méthodes politiques nouvelles en vue d'assurer la paix et une révision des méthodes diplomatiques en cours, etc... ». Le ministre ne m'a pas caché qu'il avait voulu viser par là la Société des Nations. «L'organisme de Genève, m'a-t-il dit, doit, si l'on ne veut pas qu'il perde toute sa vigueur, subir une complète réforme ». Je lui ai fait observer que l'Angleterre, comme nous-mêmes et comme aussi les états de la Petite Entente, restait profondément attachée au principe de la sécurité collective. Je n'ai pas insisté, n'ayant pas qualité pour discuter avec mon interlocuteur, qui d'ailleurs me disait avoir fait un récent exposé à Votre Excellence de ses idées sur la réforme de la Société des Nations. Mais j'ai été frappé de la netteté du langage de M. Beck à ce sujet : « Comment, a-t-il dit, pourrions-nous baser notre politique sur l'institution de Genève, alors que les deux grands voisins de la Pologne en ont été tour à tour absents, la Russie d'abord, l'Allemagne ensuite ? »

J'ai abordé avec M. Beck la question de la Tchécoslovaquie et je l'ai trouvé, sur ce point, extrêmement réticent. « Pour tout ce qui se passe au-dessous des Carpathes, m'a-t-il dit, la seule puissance avec laquelle nous ayons des relations politiques actives est la Roumanie. Nous entretenons avec les deux

[1] M. Beck s'était rendu à Bucarest les 23 et 24 avril. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 339, 351, 359, 365, 369, 383, 389, 408, 430, 431.

autres états de la Petite Entente des relations diplomatiques qui sont amicales ..... [1] par leurs alliés ».

D'une manière générale, M. Beck m'a indiqué que sa visite en Roumanie était de pure courtoisie et qu'il n'avait pas de but précis; mais que, cependant. il en avait profité pour faire avec les hommes d'État roumains un tour d'horizon. Il s'est, à ce propos, loué vivement des deux conversations qu'il a eues avec [le Roi], comme de ses entretiens avec M. Tataresco et M. Antonesco. Il m'a dit avoir été d'accord avec eux sur tous les points, affirmation qui pour n'être pas absolument exacte, d'après ce que...[2] avec la Yougoslavie, et le sont moins avec la Tchécoslovaquie ».

La réserve que j'ai observée chez M. Beck m'a confirmé dans l'impression que j'avais eue hier en causant avec le ministre de Pologne en Roumanie. M. Arciszewski m'avait dit en effet qu'en s'entretenant avec ses interlocuteurs roumains de la question tchèque, son ministre s'était montré « très dur » ..... [3] et que ceux-ci n'avaient été défendus que « mollement » .... [4] je sais, ne m'en paraît pas moins de nature à susciter de notre part quelque appréhension.

339

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 275 à 278. Réservé. *Bucarest, 25 avril 1937, 22 h. 45, 22 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 45, 23 h. 15.)

Les premières impressions de M. Antonesco sur ses conversations avec M. Beck[5] corroborent, dans leur ensemble, ce que rapporte mon télégramme nos 271 à 274 en date de ce jour [6]; il apparaît cependant qu'au moins sur une question fondamentale, les points de vue polonais et roumain n'ont pas entièrement coïncidé.

Au sujet du passage du discours de M. Beck mentionné dans ma communication précitée, le ministre des Affaires étrangères m'a dit en effet que les intentions de son collègue avaient été de critiquer ouvertement la Société des Nations. Le texte dont M. Antonesco avait reçu communication préalable

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Au cours du voyage de ce dernier à Bucarest. Voir ci-dessus le no 338 (et note); ci-après les nos 351, 359, 365, 369, 383, 389, 408, 430, 431.
(6) Reproduit ci-dessus sous le no 338.

contenait un développement agressif à l'égard de l'institution de Genève, dénonçant ses échecs passés et la présentant comme trop inféodée à l'idéologie démocratique pour pouvoir retrouver jamais la collaboration des « états totalitaires ». (Je tiens d'une autre source que M. Beck a longuement insisté sur ce point de vue, au cours de sa conversation avec le Roi). Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a obtenu finalement que disparaissent les phrases qui étaient en contradiction trop apparente avec l'esprit de son propre discours. M. Antonesco a tenu, m'a-t-il dit, à donner à ses paroles un sens conforme à la politique traditionnelle de la Roumanie. Il a d'autre part appelé mon attention sur la manière dont il avait affirmé que l'alliance roumano-polonaise, purement défensive, n'était dirigée contre personne : il m'a assuré que M. Ostrovski l'en avait félicité; j'en ai profité pour lui demander s'il avait été question de la Russie lors de son entretien avec M. Beck. M. Antonesco, qui persiste dans l'illusion que l'U.R.S.S. serait un jour disposée à reconnaître la frontière de la Bessarabie en échange d'engagements purement platoniques, m'a dit avoir interrogé M. Beck, en présence du Roi, sur le point de savoir si la Pologne aurait dans de telles conditions des objections à présenter à la conclusion d'un traité d'amitié roumano-russe. « Je serais le premier à vous féliciter si vous parvenez à un tel arrangement », lui a répondu le ministre des Affaires étrangères de Pologne.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, j'avais espéré que M. Antonesco se serait montré, dans la défense de son alliée, plus ferme qu'on ne me l'avait dit du côté polonais. Mais les propos du ministre à ce sujet ont confirmé les impressions que j'ai rapportées par mon télégramme précité.

J'ai appris par ailleurs qu'au cours des conversations qui ont eu lieu en présence du Roi, il a été question d'..... [1] à la portée générale du traité roumano-polonais de 1926, les accords d'états-majors entre les deux pays jusqu'ici restreints à l'hypothèse d'une agression russe. Le Souverain aurait marqué certaines hésitations, des tractations d'ordre militaire dans ce sens présentant à ses yeux l'inconvénient d'inquiéter à la fois les Allemands et les Russes. La solution de cette affaire aurait donc été réservée pour le voyage que le chef d'État-major polonais doit faire prochainement en Roumanie.

[1] Lacune de déchiffrement.

340

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 368, 369. *Prague, 25 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 11 h. 15.)

Le ministre de Tchécoslovaquie à Rome, ayant recueilli l'écho de propos inquiétants du comte Ciano, a averti son gouvernement que l'Italie semblait se préparer à passer à la seconde phase de son action contre l'unité de la Petite Entente en manœuvrant à Bucarest comme ... (2) précédemment à Belgrade.

Le ministre des Affaires étrangères a estimé nécessaire de porter à la connaissance de M. Antonesco les bruits qui circulaient à Rome et de lui faire savoir que le gouvernement tchécoslovaque ne doutait pas que la Roumanie, au cas où elle serait saisie de propositions italiennes, reste fidèle à la ligne de conduite récemment arrêtée par les trois ministres des Affaires étrangères à Belgrade, le précédent yougoslave ne devant plus se renouveler.

M. Antonesco, sans nier catégoriquement que des sondages eussent été opérés du côté italien, a répondu au chargé d'affaires de Tchécoslovaquie qu'il n'avait pas été saisi d'aucune proposition concrète et qu'en tout état de cause le gouvernement de Prague pouvait lui faire pleine confiance, la Roumanie considérant la question exactement du même point de vue que son alliée.

341

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 634 à 640. *Rome, 25 avril 1937.*

Bien qu'il soit encore impossible de recueillir sur les entretiens de Venise (3) des indications tant auprès du palais Chigi, — le comte Ciano n'étant rentré qu'hier soir —, qu'auprès de la légation d'Autriche dont le titulaire ne rentrera que demain soir, on peut dès maintenant discerner quelques traits essentiels de la rencontre italo-autrichienne.

(1) Par poste.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le no 326 (et renvois).

Avant l'entrevue on donnait ici à entendre, du côté autrichien, que :

1° Le gouvernement autrichien n'avait pas été suffisamment informé au sujet de l'accord italo-yougoslave, ce qui était contraire aux protocoles de Rome;

2° L'Autriche craignait les répercussions de cet accord sur ses exportations sur le marché italien, notamment en ce qui concerne le bois;

3° Contrairement aux tendances indiquées dans la presse italienne officieuse, l'Autriche n'étant pas soudée à l'axe Rome-Berlin voulait demeurer indépendante vis-à-vis de ce bloc politique;

4° L'Autriche entendait rester libre pour se rapprocher de la Tchécoslovaquie et développer ses relations économiques avec ce pays, de telle manière qu'elles pussent servir de base à un rapprochement général des pays danubiens.

On sait, par ailleurs, qu'avant de quitter Vienne, M. Schusschnigg avait fait allusion, sans doute en visant les rapports austro-tchèques, à la souplesse des protocoles de Rome.

D'autre part, les mêmes réserves autrichiennes étaient commentées au ministère italien de la Presse de la façon suivante :

1° M. Schuschnigg cédera sur la question des Habsbourg et promettra de l'ajourner;

2° L'Italie n'entend pas contrarier les relations entre Prague et Vienne sur le terrain commercial, mais elle s'opposera d'une façon très nette à la participation de l'Autriche au système politique franco-tchéco-russe;

3° L'Italie est prête à affirmer qu'elle monte la garde sur le Brenner;

4° L'Italie accordera des avantages économiques à l'Autriche;

5° L'Italie va informer l'Autriche de ses conversations avec la Roumanie [1], en faisant ressortir qu'elle tend à réaliser le rapprochement entre la Hongrie et la Roumanie, mais qu'elle ne juge ni nécessaire ni désirable de favoriser un rapprochement entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Le représentant de l'agence Havas, revenu hier soir de Venise, m'a rapporté les observations suivantes :

La délégation autrichienne qui, le premier jour des entretiens, déclarait nettement qu'on se montrerait très ferme sur la défense des relations austro-tchèques, révélait le lendemain un fléchissement très net et masquait sa retraite en prétextant que ses déclarations antérieures avaient été mal comprises. A l'issue des entretiens, elle cherchait toutefois à faire entendre que sur la question tchèque, l'Autriche jouait au plus fin avec l'Italie.

Interrogée sur l'éventualité de conversations d'ordre militaire, la délégation autrichienne aurait admis qu'il ne pouvait y avoir de tour d'horizon excluant toute considération militaire. On a remarqué à Venise la présence de l'attaché militaire près la légation d'Autriche à Rome, qui n'a pas été mentionné dans les comptes rendus.

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 242, 340.

M. Allary, qui avait eu connaissance d'un texte élaboré par la délégation autrichienne, a observé que le communiqué officiel publié ensuite en reproduisait tous les termes mais avec une addition fort importante : « Ils (le Duce et le Chancelier fédéral) sont convaincus que pareille organisation (du bassin danubien) ne pourrait utilement se concevoir sans l'active participation de l'Allemagne ».

Je n'ai pas manqué de signaler au Département, en analysant l'article publié le 23 par M. Gayda (mon télégramme 619 à 622) [1], le passage relatif à la participation des nazis autrichiens au gouvernement et à la nomination d'une sorte de fondé de pouvoirs des nazis qui serait appelé à collaborer avec le Chancelier et avec le secrétaire d'État du Front patriotique. Cette information avait d'ailleurs été lancée dès le 20 par le correspondant italien de la *Stampa* à Vienne. On m'assure que le passage de l'article de M. Gayda a vivement déplu au Chancelier et que celui-ci aurait demandé qu'on rectifiât en précisant que cette question n'a pas été traitée à Venise, mais uniquement en Autriche dans des tractations antérieures. On me dit même que le *Giornale d'Italia* du 23 aurait été interdit en Autriche. M. Gayda a fourni là-dessus, dans son article d'hier, un laborieux essai d'explication qui est du moins conforme au désir que M. Schuschnigg aurait exprimé. Au surplus, les journaux romains de ce matin reproduisent les déclarations faites hier par M. Schuschnigg en vue de mettre au point cette question, et dans lesquelles le Chancelier a souligné le caractère illégal des organisations national-socialistes.

Pour l'instant et sous réserve d'un éclaircissement des premières impressions, il semblerait donc que dans les entretiens de Venise l'Autriche ait, au moins en apparence, cédé à la pression italienne en ce qui concerne son rapprochement politique avec la Tchécoslovaquie et qu'elle ait pour la première fois officiellement adhéré à la politique concertée italo-allemande. L'Allemagne apparaîtrait comme la principale bénéficiaire de cette rencontre. Et l'Italie, en marquant ainsi son hostilité pour la Tchécoslovaquie, se donne des chances d'obtenir moins malaisément de la Hongrie que ce dernier état facilite le prochain accord italo-roumain.

(1) Télégramme non reproduit (analyse de presse). Sur l'article de M. Gayda dans *le Giornale d'Italia* et la politique italienne vis-à-vis de l'Autriche, voir ci-dessus le n° 334 (note); ci-après les n°s 342, 343, 348, 352, 354, 361, 366, 376, 377, 385, 390, 395, 410, 412, 417, 458, 465.

342

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 142. Confidentiel. *Rome, 25 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

Peu de jours après avoir adressé à Votre Excellence mon rapport nº 126, en date du 10 de ce mois [1], j'ai reçu la visite de M. Gentizon, correspondant du *Temps* à Rome. Il venait m'interroger sur la protestation du Reich contre l'encyclique du Pape[2]. Quand j'eus répondu à sa question, je l'interrogeai à mon tour sur les affaires d'Autriche.

Il me confirma alors, avec beaucoup de détails en plus, ce qui m'était revenu indirectement de son entretien à ce sujet avec le comte Ciano. Il ne m'a pas nommé celui-ci, mais il m'a fait comprendre aussi clairement que possible que son interlocuteur avait été le ministre des Affaires étrangères.

Le comte Ciano lui a dit, en somme, que l'Anschluss était inévitable; qu'en Autriche, tout ce qui était jeune, tout ce qui avait de l'avenir, était nazi; que pour la cause des Habsbourg, ne militaient plus que de vieilles gens, dévots de la fidélité au souvenir, débris du passé; que les Italiens n'avaient d'ailleurs pas à regretter les obstacles rencontrés par la restauration monarchique, parce que la maison de Habsbourg avait toujours eu une politique hostile à l'Italie; qu'au surplus, les Autrichiens détestaient assez généralement les Italiens; que le gouvernement italien préférerait sans doute voir durer l'indépendance de l'Autriche, mais que, si la disparition en était inévitable, il devrait en prendre son parti.

Comme M. Gentizon opposait alors au ministre la traditionnelle objection sur les inconvénients du voisinage direct d'une aussi grande puissance que l'Allemagne, le comte Ciano a réfuté cette objection. Il a soutenu que le Brenner était une frontière beaucoup plus forte que le Rhin; que les montagnes étaient rendues impraticables pendant quatre mois par la neige et que, même après la fonte des neiges, elles restaient des escarpements tels que la défense et la fortification en étaient faciles.

La conclusion que M. Gentizon a tirée de ces propos et d'autres est que le ministre des Affaires étrangères avait pris son parti de la mainmise éventuelle du Reich sur l'Autriche par l'intermédiaire des nazis autrichiens, non par le

(1) Qui relatait les confidences du correspondant du *Temps* à Rome, très lié avec le comte Ciano, selon lesquelles Rome se préparait à jeter du lest en Autriche, la frontière du Brenner étant considérée comme assez sûre pour la protection de l'Italie. La politique du Duce, hypothéquée par le conflit espagnol, la méfiance anglaise, la tension des relations franco-italiennes, le détournait en effet du problème autrichien.

(2) Voir ci-dessus le nº 144.

moyen d'un putsch ou d'une invasion, qui paraissaient au contraire exclus de ses prévisions; que le gouvernement italien avait renoncé à s'opposer à cette absorption de l'Autriche dans les conditions où il la prévoyait; qu'il ne jugeait plus incompatible avec sa sécurité l'installation à Vienne des Allemands du Reich ou de leurs hommes de paille; que les préoccupations inspirées à l'Italie par la question de la Méditerranée et par ses communications avec l'Afrique orientale, la préférence accordée par le gouvernement fasciste aux intérêts de son empire, l'avaient amené à retirer beaucoup de sa sollicitude à l'indépendance réelle de l'Autriche; que dans le bassin même du Danube, c'était ailleurs qu'en Autriche, du côté de la Yougoslavie et de la Roumanie qu'il apercevait désormais le champ de son activité diplomatique et de son expansion économique, celui de l'Allemagne lui semblant être situé précisément en Autriche et en Tchécoslovaquie; enfin, que quelque chose de ce partage d'influence avait pu être examiné dans les conversations du comte Ciano à Berlin et à Berchtesgaden, l'automne dernier [1].

J'ai demandé à M. Gentizon s'il n'avait pas eu l'impression que son interlocuteur eût l'intention de le manœuvrer. Il m'a répondu que c'était une supposition que l'on pouvait toujours faire, mais que, dans le cas présent, il ne la croyait pas exacte, convaincu qu'il était que son interlocuteur lui avait parlé sincèrement.

Je n'ai pas eu moi-même l'impression que M. Gentizon eût été choisi par le comte Ciano pour nous manœuvrer, en se faisant auprès de nous l'écho de dispositions propres à nous alarmer sur les conséquences progressives de la coopération italo-allemande. Mon impression a été qu'une conversation libre et confiante entre le ministre et lui avait jeté pour lui une vive lumière sur un aspect essentiel de la politique italienne, et que cette lumière, au lieu de la garder sous le boisseau, il nous en faisait profiter confidentiellement.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précité du 10 avril, je crois qu'il ne faut ni s'exagérer l'amplitude de l'évolution accomplie par la politique italienne, ni se refuser à en admettre la réalité. Ce qui me semble la vérité, c'est qu'il y a, de la part du gouvernement italien, diminution de confiance dans la viabilité de l'Autriche indépendante, baisse d'intérêt pour elle, que des éventualités qui, il y a un ou deux ans encore, auraient été jugées inadmissibles par le Duce et ses ministres ne les révoltent plus, et que chez eux se fait sentir une tendance à laisser le Reich se payer en Autriche des services qu'ils reçoivent ou attendent de lui ailleurs.

Les causes de cette évolution me paraissent bien consister dans le déplacement d'intérêts qui s'est produit, pour l'Italie fasciste, sous l'effet de la campagne d'Abyssinie et des difficultés internationales que son entreprise africaine lui a suscitées, dans sa méfiance de l'Angleterre, la tension de ses rapports avec la France, son inquiétude pour ses communications avec l'Empire éthiopien et pour la liberté de la Méditerranée, et aussi dans les événements d'Espagne, l'importance de la mise que le fascisme italien a engagée dans cette

(1) Sur ces conversations, voir, au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 407 à 410, 412 à 414, 416, 426.

partie risquée, la solidarité italo-allemande contre le communisme. Ces causes sont d'ailleurs pour la plupart celles-là mêmes qui ont amené le rapprochement de Rome avec Berlin; et n'est-il pas naturel qu'après avoir dirigé l'Italie vers l'Allemagne, elles déterminent la nature des concessions que le Duce peut admettre de faire au Führer! En somme, ce sont à peu près tous les mobiles actuels de sa politique extérieure qui portent M. Mussolini à se relâcher de son ancienne vigilance en Autriche, à s'y montrer complaisant envers M. Hitler et, pour ainsi dire, à s'y replier devant celui-ci.

Depuis que la coopération italo-allemande s'est nouée, que l'axe Rome-Berlin a été forgé, l'on a vu le gouvernement italien déployer une grande activité en Europe orientale, hâter la conclusion avec la Yougoslavie d'accords qui modifient très sensiblement ses relations avec elle [1], faire des ouvertures à la Roumanie en vue de stipulations analogues [2], bref profiter des circonstances pour chercher à dissocier la Petite Entente et pour assurer à l'Italie entre l'Adriatique et la mer Noire des positions politiques et des avantages économiques dont pussent bénéficier sa sécurité, son prestige et sa prospérité. De ce fait procède pour elle une dernière raison de prendre moins d'intérêt à l'Autriche : la tâche d'aujourd'hui fait diversion à celle d'hier, la nouvelle orientation fait du tort à l'ancienne. Au surplus, peut-on prétendre à occuper partout le devant de la scène, à damer le pion aux autres sur toute la longueur de la vallée du Danube? Ne convient-il pas plutôt de mollir sur le point où la pression allemande a le plus de chances en sa faveur, — et ce point est l'Autriche —, afin d'être mieux en mesure de devancer l'Allemagne dans d'autres régions, où l'Italie est plus à portée de s'introduire? Car dans la hâte que mettent les Italiens à avancer leurs affaires en Europe orientale, il y a du désir d'y arriver ou d'y progresser avant l'Allemagne, de s'y nantir avant elle, d'y prendre le dessus et le pas sur elle; donc il y a là une arrière-pensée de précaution contre elle, précaution dont elle sera, pense-t-on, d'autant moins offusquée qu'elle trouvera elle-même à s'occuper et à se satisfaire en Autriche, voire en Tchécoslovaquie.

De ce que peut souhaiter pour l'Autriche le gouvernement italien lui-même, l'on me paraît assez peu se soucier à Rome. Nest-ce pas sans prendre son avis qu'on l'a mis naguère en présence du retentissant article de M. Gayda, qui faisait assumer au gouvernement italien une attitude hostile à la restauration des Habsbourg? [3] On sait M. Schuschnigg aux prises avec une situation intérieure difficile, conscient du dynamisme de ses adversaires, les nazis, réduit à ne pas pouvoir faire usage de sa meilleure arme, la restauration, et pourtant désireux de ne pas la briser, pour entretenir l'illusion qu'elle pourra lui servir un jour! Le fascisme, chacun le sait, ne pèche pas par excès de considération pour les faibles; la hiérarchie des états fait partie de ses principes de politique extérieure et ce principe, il en fait naturellement l'application à l'Italie la première, dans ses rapports avec les petits. Il ne faut donc pas s'exagérer l'importance qui sera attachée par le gouvernement fasciste à l'opinion de

(1) Voir ci-dessus le n° 171.
(2) Voir ci-dessus les n°s 242, 340.
(3) Sur cet article voir ci-dessus les n°s 34 (et note), 42, 45.

M. Schuschnigg sur la sauce à laquelle il préfère être mangé ou, si l'on trouve trop fort le mot mangé, disons accommodé.

Il fut un temps où, lorsqu'il s'agissait de l'Autriche, entraient en ligne de compte la Société des Nations, l'Angleterre et la France. Mais, en ce qui concerne la première, les Italiens la jugent actuellement de peu de poids, en mauvaise posture, aussi bien pour fournir au gouvernement de Vienne un appui moral ou matériel que pour contrarier l'exécution d'un plan de main-mise allemande sur l'Autriche par le jeu de forces intérieures autrichiennes. Quant à l'Angleterre, l'on estime à Rome qu'elle a évité, tous ces temps-ci, de mettre son doigt dans les affaires d'Europe centrale, et qu'il y a des chances pour qu'elle continue à s'en abstenir : cette conviction contribue beaucoup à donner de l'assurance à l'Italie. Quant à la France, le sentiment qui me semble celui des Italiens est que les affaires autrichiennes ne sauraient déterminer de sa part une réaction effective, dès l'instant que les affaires de Rhénanie n'en ont pas provoqué, et qu'au surplus son action extérieure est handicapée défavorablement par sa situation intérieure, dans la métropole aussi bien qu'en Afrique du Nord : cette opinion aussi est pour beaucoup dans la façon résolue, tranchante dont le gouvernement italien joue sa propre partie. Du reste, pour ce qui regarde l'avenir prochain de l'Autriche, c'est de l'intérieur, non de l'extérieur, qu'il paraît aux Italiens susceptible d'être influencé par l'Allemagne : dès lors, comment pourraient, pense-t-on, avoir voix au chapitre Genève, Londres ou Paris?

Voilà la manière dont s'explique, selon moi, l'évolution que me paraît avoir suivie la politique italienne en Autriche.

L'indication qu'en a recueillie M. Gentizon de la bouche du comte Ciano me semble confirmée par ce que M. Mussolini lui-même a dit récemment à M. Lagardelle sur le même sujet [1]. En analysant le langage tenu, à ce propos, par le Duce à notre compatriote, tel que celui-ci me l'a rapporté, j'y trouve ceci : que les affaires d'Autriche n'offrent pas de coopération à la France et à l'Italie; que la position du gouvernement italien y est définie par les protocoles de Rome et par l'accord austro-allemand de juillet 1936; que l'Anschluss, s'il se fait, se fera de l'intérieur; que cette modalité d'Anschluss exclura donc toute ingérence de tiers; que même l'accord franco-italien de janvier 1935 excluait l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Autriche, qu'après tout le peuple autrichien était un peuple allemand; et enfin qu'il y avait trop de curés dans les affaires d'Autriche. Avec le décousu en plus, les propos du Duce me paraissent coïncider, en substance, avec ceux de son ministre et gendre.

Rapprochés les uns des autres, ces propos du beau-père et du gendre, du Duce et du ministre, qui les ont tenus dans les trois premières semaines d'avril, avant l'entrevue de Venise, me semblent donc constituer une donnée sérieuse, à l'appui de l'impression que j'avais d'une altération de la politique italienne à Vienne, sous l'influence de Berlin.

Je me suis efforcé avec insistance, bien que sans trahir aucune confidence,

[1] Voir ci-dessus le n° 278.

de faire concevoir quelque appréhension au Vatican, et comme l'on dit vulgairement, de lui mettre la puce à l'oreille. Je n'y ai pas réussi. Tout au plus le 23 de ce mois, quand l'entrevue de Venise venait de commencer, le cardinal Pacelli a-t-il convenu que le principal objet en était, pour M. Schuschnigg, d'éclaircir la question des effets de l'accord italo-allemand sur la politique italienne à l'égard de l'Autriche. Mais, exception faite de ce tardif symptôme de clairvoyance, le Vatican a persévéré dans l'illusion où il était et où il est peut-être encore, sur l'obligation que l'intérêt italien faisait à l'Italie de barrer le chemin à l'influence allemande dans la République autrichienne. J'ai signalé, dans mon télégramme posté en date d'hier, l'erreur dans laquelle le Saint-Siège me semble être tombé en l'occurrence [1].

J'ai dit aussi que j'exceptais le Pape de cette erreur de jugement. En effet, je ne l'ai pas vu depuis qu'il est tombé malade, c'est-à-dire depuis décembre dernier. Or, l'une des dernières fois que j'avais été reçu par lui, il y a donc beaucoup de mois de cela, il m'avait confié, en hochant la tête avec tristesse, que, d'après des renseignements dont il était sûr, M. Mussolini n'était plus aussi ferme dans la défense de l'indépendance autrichienne. J'ai noté ce propos dans mon rapport d'audience, à l'époque [2]. Donc, il y avait quelque chose comme dix ou douze mois que le Pape avait senti que le chef du gouvernement italien inclinait à tourner casaque en Autriche.

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 492 à 498. *Vienne, 26 avril 1937, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 489 [3].

Les inquiétudes suscitées au premier abord par le communiqué de Venise quant à l'intangibilité de l'indépendance autrichienne ont été en grande partie dissipées par la rapidité et la netteté du démenti infligé simultanément à Rome et à Vienne aux allégations de la [presse italienne]. Plus l'alerte a été chaude, plus l'importance du redressement effectué grâce à l'inflexible opiniâtreté de M. Schuschnigg, dont l'énergie a fait grande impression tant sur l'opinion autrichienne que dans les milieux diplomatiques, apparaît supé-

(1) Télégramme auquel il est fait allusion ci-dessous sous le no 348 (et note).
(2) Il s'agit de l'audience du 10 juin 1936 : voir, au tome II de la présente série, le no 287.
(3) Télégramme non publié, qui annonçait la remise à la presse d'une déclaration du Chancelier constituant « un démenti catégorique aux prétendues affirmations du *Giornale d'Italia* ». Il a paru superflu de reproduire ce télégramme, ci-après résumé. Sur l'affaire du *Giornale d'Italia*, voir ci-dessus le no 341 (et renvois).

rieure à celle des entretiens en eux-mêmes, dont la portée réelle en ce qui concerne l'Autriche se trouve ainsi précisée.

L'incident prouve en effet que M. Mussolini, placé aujourd'hui comme hier entre les exigences contradictoires de sa politique autrichienne et de sa politique allemande, n'entend pas sacrifier en toute occasion à la seconde les nécessités fondamentales de la première, dont dépend sa sécurité permanente. Il prouve ainsi, et on n'a pas été sans le remarquer ici, que son autorité dictatoriale a à compter avec des intrigues compromettantes dont il n'est pas entièrement le maître, et qui se sont révélées avant-hier difficiles à surmonter. Il souligne enfin plus clairement que jamais la position de M. Schuschnigg à l'égard des nazis qui, n'ayant pu lui forcer la main sous le couvert de l'accord du 11 juillet, se flattaient évidemment de triompher de sa résistance par une pression indirecte à laquelle ils ne le croyaient pas de taille à tenir tête. Non seulement le Chancelier n'a pas cédé, mais il a souligné expressément que ses efforts d'union nationale s'exerçaient aussi bien vers la gauche que vers la droite, et cette courageuse manifestation d'indépendance fera certainement grand effet au dedans comme au dehors.

Il n'est pas douteux à mon avis que l'incident Gayda ait été prémédité et préparé de longue main. Le ministre de Pologne à Vienne, ami personnel de M. Beck, très lié avec M. von Papen, et dont, au surplus, la femme est d'origine italienne, m'avait annoncé il y a trois semaines « un nouveau coup de massue » du *Giornale d'Italia* à l'égard de l'Autriche. Tout s'est passé comme si le Reich, aussi inquiet que la Pologne d'un rapprochement austro-tchécoslovaque, avait voulu s'assurer, par un coup d'éclat, le concours de M. Mussolini et enfermer en même temps M. Schuschnigg dans un dilemme d'où il ne pourrait sortir que par une capitulation ou une rupture. Sans connaître naturellement les dessous de l'affaire, l'opinion autrichienne les devine et, si elle a accueilli la mise au point d'avant-hier avec une satisfaction que reflète la presse de ce [matin], elle n'en juge pas moins avec une sévérité dont témoignent les éditoriaux analysés dans ma communication d'hier la persistante équivoque d'une politique qui ne fait que confirmer sa défiance traditionnelle à l'égard de l'amitié italienne.

344

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1725, 1726. *Berlin, 26 avril 1937, 19 h. 7, 19 h. 4.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Les informations que j'ai reçues ces jours derniers de divers côtés semblent confirmer que si dans les milieux dirigeants du Reich, certains, frappés des difficultés de la solution économique et convaincus que ces difficultés ne

pourront que s'accroître, souhaitent, au prix d'un règlement général comportant de la part de l'Allemagne des concessions d'ordre politique, sortir de l'autarcie, rapprocher leur pays des puissances occidentales et le ramener dans le cercle d'une vie internationale normale, d'autres au contraire demeurent hostiles à toute concession d'ordre politique, à toute idée de règlement général, et considèrent qu'il sera possible d'atténuer et même de résoudre les difficultés de la solution économique.

Entre les deux camps, le Chancelier hésiterait et ses décisions ne seraient pas prises. La question serait donc de savoir, comme l'indiquait ma lettre nº 656 du 22 avril[1], laquelle de ces influences contradictoires, sous la poussée des événements des mois prochains, finira par l'emporter. Pour l'instant, il serait prématuré de croire, sur la foi des déclarations de M. Lansbury[2], que M. Hitler soit dès maintenant converti aux vues du Dr Schacht et résolu à modifier l'orientation de sa politique.

345

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1113, 1114. *Londres, 26 avril 1937, 19 h. 15, 19 h. 12.*

(*Reçu :* 20 h. 55, 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme nº 954 [3].

Le problème du retrait des volontaires a fait ce matin l'objet d'un premier échange de vues au Comité technique.

D'une discussion assez confuse est toutefois ressortie l'opportunité d'obtenir la collaboration des deux parties en conflit et d'envoyer sur place des commissions internationales appelées à organiser le rapatriement des étrangers et à contrôler l'exécution des dispositions qui auront été adoptées.

Par ailleurs, les experts ont invité le [secrétaire général] du Comité de non-intervention à établir une nomenclature des principales questions à étudier.

Parmi celles-ci devront figurer la composition de ces commissions, les termes de leurs missions, les conditions et le rythme des retraits ainsi que les moyens financiers à mettre à la disposition du Bureau de non-intervention en vue de la concentration et du transport des intéressés. Dans un autre ordre d'idées, devront être examinés les sanctions à prendre éventuellement par les gouvernements non-interventionnistes à l'égard de leurs nationaux ainsi que le cas des étrangers qui ne pourraient rentrer dans leur pays d'origine (par exemple réfugiés antinazis).

(1) Reproduite ci-dessus sous le nº 325.
(2) Sur la visite du leader travailliste à Berlin, se reporter ci-dessus aux nos 302, 311, 317, 319, 325; ci-après le nº 364.
(3) Du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 294.

346

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1116, 1117. Réservé. *Londres, 26 avril 1937, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 22 h. 30.)

J'ai fait cet après-midi la communication dont votre télégramme nos 1023-1024 (1) me chargeait auprès de sir Robert Vansittart.

La note verbale que doit remettre demain M. Laroche à M. Spaak est télégraphiée d'extrême urgence par le Foreign Office à M. Eden (2).

Ce dernier, qui doit déjeuner demain 27 avril avec M. Van Zeeland, quittera vraisemblablement Bruxelles pour Londres au début de l'après-midi. Dans la matinée, il pourra donc examiner peut-être avec notre ambassadeur sous quelle forme le gouvernement britannique jugerait possible de faire connaître ses vues au gouvernement belge.

L'attitude que prendra le secrétaire d'État anglais dépendra des impressions que lui ont laissées les conversations qu'il vient d'avoir à Bruxelles et sur lesquelles sir Robert Vansittart ne possède aucune information.

En remettant la note verbale adressée à M. Laroche, j'ai rappelé au Foreign Office à la suite de quelles circonstances nous nous étions trouvés amenés à parler à Bruxelles de la nature de l'assistance française (mon télégramme no 995-997 (3), délibérations du Conseil des ministres belge, prochaine déclaration de M. Spaak devant le Parlement, nécessité de notre défense nationale, etc.).

Le Foreign Office, sans discuter le bien-fondé de notre position, se borne à relever le fait qu'elle diffère par ses modalités techniques de la position anglaise et que, d'autre part, tout effort pour obtenir des Belges une réponse revêtant à leurs yeux le caractère d'un accord risque dans les circonstances présentes de ne pas aboutir.

J'ai insisté sur le fait qu'en dépit de positions géographiques très différentes, les positions de fond de Londres et de Paris par rapport à Bruxelles étaient comparables. J'ai ajouté que la communication dont M. Laroche avait été chargé ne plaçait pas le gouvernement belge dans l'obligation de nous adresser, tout au moins immédiatement, une réponse.

(1) Du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le no 336.

(2) Ce dernier s'était rendu en visite à Bruxelles du 25 au 27 avril. Sur les entretiens du secrétaire d'État britannique et des hommes d'État belges, voir ci-dessous les nos 347, 349, 357, 371, 372, 416.

(3) Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le no 252.

347

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 373 à 375. *Bruxelles, 26 avril 1937, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

M. Spaak et son entourage affectent de se déclarer très satisfaits des entretiens qui ont eu lieu avec M. Eden[1] tant hier en fin d'après-midi que ce matin, mais jusqu'ici rien ne transpire de leur objet.

Il est probable qu'ils ont porté sur l'avenir des négociations concernant le pacte occidental et l'on m'assure même qu'on a examiné, à cet effet, les diverses notes déjà échangées.

Mais, d'après certains indices, M. Eden aurait parlé aussi de l'éventualité d'une offre de la part de l'Allemagne, en vue de donner à la Belgique une garantie analogue à celle qu'elle vient d'obtenir de la France et de l'Angleterre. De deux sources, il me revient que le secrétaire d'État britannique aurait fait entendre qu'il ne serait pas admissible que la Belgique acceptât la condition de neutralité complète que l'Allemagne entendrait exiger d'elle : on me dit également que les ministres belges auraient repoussé cette hypothèse et auraient affirmé leur intention de rester fidèles au covenant.

Mais il serait intéressant de savoir s'ils adoptent à cet égard la thèse du gouvernement hollandais[2] qui tend à affaiblir singulièrement cette position.

Quoi qu'il en soit, on serait finalement tombé d'accord pour considérer que dans l'état actuel des choses, après la déclaration franco-anglaise, il serait préférable de marquer un temps d'arrêt et de ne pas rechercher de déclaration allemande à la Belgique.

M. Bech, ministre d'État du Luxembourg, assiste au dîner ce soir. Il aura certainement tenu à entretenir M. Eden de la situation du Grand-Duché.

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 346; ci-dessous les nos 349, 357, 371, 372, 416.
(2) Sur cette thèse, voir ci-dessus le n° 170 (note).

348

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 154, 155. *Rome, 26 avril 1937* (1).
(*Reçu :* le 28, 12 h. 30.)

Ce que j'entends de l'entrevue de Venise, depuis que nos journalistes en sont revenus, me confirme dans ma mauvaise impression de la besogne que M. Mussolini et le comte Ciano y ont accomplie. Les conclusions que, dans mes télégrammes postés du 24 de ce mois, nos 130 et 131 (2), je tirais du premier article de M. Virginio Gayda concordent avec les renseignements rapportés par les correspondants d'agences ou de journaux qui étaient sur place. Les tendances que la politique italienne paraît avoir manifestées dans cette circonstance consistent bien à faire la courte échelle à l'Allemagne en Autriche et à isoler la Tchécoslovaquie en face de Berlin et Budapest, ou plutôt entre Berlin et Budapest. Il me semble en résulter en somme la confirmation des prévisions indiquées dans mon rapport no 126 en date du 10 de ce mois (3).

Le Vatican, que j'avais essayé sans succès d'alerter pendant les dix jours qui ont précédé l'entrevue, aurait des motifs de s'alarmer pour les intérêts catholiques en constatant que le gouvernement italien se montre disposé à rendre service au nazisme en Autriche. Peut-être y aurait-il intérêt à ce que le nonce à Paris fût prié par Votre Excellence d'appeler l'attention du Saint-Siège sur cette orientation de la politique italienne, afin que le Vatican mît M. Schuschnigg en garde.

Mon impression est que lorsque M. Virginio Gayda a annoncé la participation des nazis autrichiens au Front patriotique, et plus tard au gouvernement même, comme un résultat dû aux bons offices de l'Italie, il n'a fait que répéter ce que lui avait confié le comte Ciano et qu'ensuite l'article où il a essayé de rattraper cette indiscrétion n'est qu'une concession à l'embarras où il avait mis M. Schuschnigg (4).

Il me semble aussi que cette promesse d'admission des nazis dans le parti dominant, et ultérieurement dans le gouvernement à Vienne, a été au nombre des vœux que M. Goering avait exprimés à M. Mussolini en janvier dernier (5) et que le Duce s'était alors refusé à exaucer en se bornant à donner satisfaction

(1) Par poste.
(2) Qui examinaient l'article de M. Gayda paru le 23 avril, M. Charles-Roux en tirant la probabilité que « l'Italie cherche à faire la courte échelle à l'Allemagne en Autriche ».
(3) Voir ci-dessus le no 342 (note).
(4) Sur l'affaire du *Giornale d'Italia*, ses prolongements et son interprétation, voir ci-dessus le no 341 (et renvois)
(5) Sur le voyage du ministre-président de Prusse à Rome, voir, au tome IV de la présente série, les nos 315, 319, 328, 335, 394.

à Berlin sur la question de la non-restauration des Habsbourg. Si ma conjecture est exacte, elle prouverait le chemin parcouru en quelques mois par les dispositions du gouvernement italien à céder aux Allemands.

Je me demande enfin si, contrairement à l'opinion du cardinal Pacelli sur ce point, ce n'est pas bel et bien M. Mussolini qui a préféré que Rome ne fût pas choisie pour lieu d'entrevue, de manière à ce que le Vatican ne pût pas contrarier, auprès de M. Schuschnigg, l'effort du Duce et du comte Ciano pour... [1] les nazis en Autriche.

349

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 385 à 398. *Bruxelles, 27 avril 1937, 18 h. 25, 20 h. 47, 20 h. 49, 20 h. 50, 20 h. 52.*

(*Reçu :* 10 h. 50, 19 h. 45, 20 h. 10, 19 h. 30, 22 h. 15.)

J'ai été reçu à trois heures par M. Eden. Il m'a confirmé l'excellente impression qu'il emporte de sa visite [2]. La déclaration commune a évidemment produit ici une grande détente, et il a le sentiment très net qu'elle sera profitable aux rapports franco-belges. Tant M. Van Zeeland que M. Spaak le lui ont affirmé et se sont plu à reconnaître la compréhension amicale dont le gouvernement français a fait preuve et le toast du ministre des Affaires étrangères, hier soir, contenait l'expression de cette satisfaction.

Le secrétaire d'État britannique s'est d'ailleurs appliqué, m'a-t-il dit, à mettre en relief le rôle de la France dans l'affaire de la déclaration conjointe, indiquant que c'était elle qui donnait en réalité, et beaucoup plus que l'Angleterre. Il croit que son voyage est venu à point pour donner son plein effet à la détente créée et en tirer parti, au profit aussi bien de la France que de l'Angleterre dont l'union étroite fait ici beaucoup d'impression.

M. Eden m'a signalé le passage du communiqué publié après les conversations de ce matin (deuxième alinéa), où il est dit que l'attention des trois ministres a été surtout retenue par les questions « relatives au renforcement de la paix en Europe et notamment par l'élaboration d'un nouveau pacte de sécurité pour l'Europe occidentale ». C'est lui qui a tenu à faire souligner aussi l'idée que l'on ne devait pas se contenter d'un arrangement purement local, mais que l'entreprise avait un objet européen.

Les conversations ont eu surtout un but d'exploration et lui ont permis de sonder ses interlocuteurs.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 346, 347.

Pour l'avenir des négociations, il se demande si, pour ne pas se heurter dès l'abord à des difficultés trop grandes, il ne conviendrait pas de procéder par étapes. La première pourrait être un pacte de non-agression dont la Belgique serait le centre, ses voisins prenant vis-à-vis d'elle un engagement de non-agression, sans s'engager entre eux pour ne pas soulever quantité de questions épineuses telles que les exceptions (la Pologne, la Tchécoslovaquie, le pacte franco-soviétique, etc.). Il y aurait cependant un seul acte.

Il n'y serait pas question de garantie pour ne pas soulever là encore d'autres difficultés telles que le fait que l'Allemagne n'est plus dans la Société des Nations. On laisserait subsister à part la déclaration conjointe de garantie franco-anglaise. Libre à l'Allemagne d'en négocier une si elle le veut; on sauvegarderait ainsi l'indépendance des décisions de la France et de l'Angleterre en exécution de leur promesse de garantie et on éviterait de les mettre sur un pied commun avec l'Allemagne. Cela donnerait à la France et à l'Angleterre la possibilité d'avoir avec la Belgique des conversations militaires sans soulever la question d'égalité avec l'Allemagne. Bien entendu, ce ne serait qu'un premier pas. Ayant réussi sur ce point, on pourrait aborder plus facilement ensuite une autre étape, celle d'un pacte de non-agression entre la France, l'Angleterre, l'Allemagne et éventuellement l'Italie.

M. Eden [m'a dit] qu'il avait déjà exposé ses vues à M. Corbin. Il en a parlé à ses interlocuteurs belges, non comme d'une proposition, mais sous la forme d'un échange d'idées. Ils ont paru goûter cette suggestion.

J'ai demandé au secrétaire d'État anglais s'il avait interrogé les ministres belges sur les dispositions de l'Allemagne à l'égard de la Belgique. Il a reçu d'eux l'assurance qu'il n'y avait eu jusqu'ici aucune offre et qu'il n'y avait pas eu de conversations. Mais le gouvernement belge croit savoir que le gouvernement allemand maintiendrait comme condition d'une déclaration d'assistance que la Belgique renoncerait à ses obligations vis-à-vis de la Société des Nations. « Ceci, aurait dit M. Van Zeeland, nous n'y consentirons jamais ». Le Premier ministre a confirmé la résolution de son pays de rester fidèle au pacte de Genève. En ce qui concerne l'article 16, il a déclaré que ce que la Belgique demandait, c'était de participer aux délibérations, et d'autre part qu'il y eût réellement action commune. Il a indiqué qu'il avait été très sensible à l'intention qui avait inspiré les gouvernements de Paris et de Londres quand ils avaient pris soin de ne pas faire figurer expressément cette question lors de la déclaration.

Réservé.

J'ouvre ici une [parenthèse] pour signaler qu'un de mes informateurs a eu ce matin l'occasion de parler avec M. Spaak qui lui a dit : « La situation de la Belgique est maintenant analogue à celle de la Hollande[1], avec cette différence que nous sommes beaucoup plus catégoriques qu'elle sur le respect des obligations du pacte de la Société des Nations. » Il a ajouté qu'en cas de conflit, l'attitude de l'Angleterre aurait certainement une immense influence sur celle

[1] Sur la position de celle-ci, voir ci-dessus le nº 170 (note).

de la Belgique. C'est bien le sentiment que j'ai toujours exprimé pour ma part et qu'explique l'histoire même de ce pays.

Je n'ai pas besoin... [1] le caractère strictement confidentiel de la confidence qui m'a été rapportée.

Pour en revenir à M. Eden, je lui ai dit que j'avais fait part à Votre Excellence de l'avis qu'il m'avait donné hier soir au sujet de la déclaration concernant la mise en œuvre de l'assistance [2], et que vous aviez bien voulu vous ranger à son point de vue. Il m'a prié de vous en remercier. Comme j'allais lui demander d'envisager néanmoins, lui aussi, au moment opportun, une démarche du même ordre, il m'a interrompu pour me dire qu'il avait de bonnes nouvelles à me donner. Il avait lui-même demandé à M. Spaak et à M. Van Zeeland comment ils envisagent ce problème. Ils lui ont répondu que le ministre des Affaires étrangères déclarerait au Parlement qu'il n'y a plus d'accord militaire, mais que le gouvernement se réservait de s'entourer de tous les renseignements techniques nécessaires pour assurer l'efficacité de la défense du territoire.

Ainsi ont-ils dit: à condition de prendre les précautions utiles pour ne pas heurter l'opinion, tout ce qui est nécessaire pourra continuer d'être fait à cet égard. M. Eden a fait allusion aux scrupules du gouvernement français qui ne voudrait pas être rendu responsable d'un défaut de préparation ne lui incombant point.

Il a trouvé ses interlocuteurs très ouverts à cet égard et a l'impression qu'au moment voulu, notre déclaration leur paraîtra naturelle et conforme à la situation.

J'ai donc l'intention de la remettre dès qu'elle apparaîtra comme la conclusion des échanges de notes préalables.

Votre Excellence remarquera que le propos rapporté par M. Eden concorde avec ceux que j'ai recueillis hier soir de la bouche du directeur politique. En somme, le gouvernement belge repousse publiquement les accords et peut-être les contacts d'états-majors. Mais il paraît vouloir admettre les conversations par l'entremise des attachés militaires. On peut supposer que les « contacts d'états-majors » représentent pour lui les déplacements des personnalités militaires qui peuvent donner lieu à toutes sortes de suspicions de la part des flamingants ou des Allemands. Ce qu'il paraît désirer surtout, c'est le secret. Et si telles sont ses dispositions, nous aurons à mon sens intérêt à nous y prêter, laissant au besoin au temps et aux circonstances à faire leur œuvre.

J'ai remercié vivement M. Eden.

Il paraît très convaincu de la sincérité des Belges. Ceux-ci sont « soulagés »; la déclaration leur paraît désarmer les Flamands, et en libérant ainsi

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Déclaration reproduite ci-dessus sous le n° 336 (annexe). D'après le télégramme 377-382 de Bruxelles du 27 avril, l'homme d'État britannique avait déclaré à l'ambassadeur de France qu'en raison de la bonne impression produite à Bruxelles par la déclaration conjointe franco-britannique, la démarche française à effectuer auprès de M. Spaak au sujet des conditions de la mise en œuvre de l'assistance française devrait être différée.

la politique belge du reproche d'être « attachée » à la France ou même à l'Angleterre et du danger qu'ils redoutent d'être entraînés dans des aventures, ils sont devenus plus sensibles au danger allemand et se sentent ainsi à leur aise pour tenter d'y parer.

Telle est l'impression du ministre anglais. Les conversations et les réflexions que j'entends depuis trois jours sont assurément propres à les confirmer, bien qu'il faille s'attendre néanmoins à des critiques et à des mécontentements dans certains milieux irréductibles.

M. Eden a aussi parlé avec M. Van Zeeland de son enquête économique (1) et du voyage que le Premier belge compte faire aux États-Unis. Je lui ai appris que M. Frère, rencontré hier soir, m'avait annoncé son départ pour Berlin et de là pour La Haye. M. Van Zeeland n'est pas sans espoir.

Le secrétaire d'État anglais, résumant ses impressions optimistes, m'a dit : « En somme, on peut espérer un progrès dans la détente générale, et la situation serait assez satisfaisante s'il n'y avait pas cette affreuse affaire (*sic*) d'Espagne. »

Il est toutefois un peu inquiet des conversations entre M. Mussolini et M. Schuschnigg (2). Ayant eu connaissance par le courrier des télégrammes de M. de Montbas, je lui ai dit que le chancelier autrichien avait trouvé M. Mussolini hanté par l'Espagne, et M. Eden s'en est montré soucieux, au moins autant que d'apprendre que, d'après M. Schuschnigg, M. Mussolini s'était « terriblement » attaché à l'Allemagne.

Comme je prenais congé, il m'a répété combien il était heureux de ce qui s'était passé ici, pour la France comme pour l'Angleterre.

350

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 399 à 410. Urgent. Réservé. *Bruxelles, 27 avril 1937, 23 h., 23 h. 57.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 30, 0 h. 10, 1 h. 35).

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu après le Conseil des ministres en fin d'après-midi. Notre conversation avait pour objet les déclarations qu'il doit faire jeudi à propos de la note franco-anglaise (3), et dont il désirait me faire connaître, pour vous être communiqués, les passages essentiels.

Comme il me l'avait déjà annoncé, il compte faire ressortir que la note commune libère la Belgique des obligations de garantie réciproque à l'égard de

(1) **Voir ci-dessus les nos 222 (note) et 308.**
(2) **Voir ci-dessus le no 326 (et note).**
(3) Du 24 avril, ci-dessus reproduite sous le no 337.

l'Angleterre et de la France et lui rend donc sa pleine liberté, tout en lui assurant l'assistance de ces deux états si elle est attaquée.

Il indiquera que l'Angleterre et la France ont accordé leur garantie en faisant état de certaines déterminations et assurances par lesquelles le gouvernement belge a caractérisé son attitude, et seraient donc en droit de la reprendre si elles estimaient que ces conditions n'existaient plus: si par exemple, le gouvernement belge laissait s'affaiblir son armée au point de n'être plus en mesure de défendre sérieusement son territoire.

Par contre, M. Spaak spécifiera qu'en matière d'organisation de la défense nationale, l'indépendance de la Belgique est entière. Il rappellera qu'il en était du reste ainsi auparavant, sous le régime de l'accord de 1920 et de celui du 6 mars 1936.

Il abordera alors le point « le plus délicat ». Il indiquera que le système des accords militaires est clos, celui de 1920 ayant été supprimé par l'échange de lettres du 6 mars et les stipulations mêmes de cet échange de lettres ayant cessé d'être en vigueur puisqu'elles étaient fondées sur le traité de Locarno [1]. Il marquera l'intention du gouvernement belge de ne plus recourir à ce système qui n'a plus de raison d'être.

Il compte ainsi écarter définitivement les défiances des critiques de bonne foi qui redoutaient l'influence que de tels accords pourraient exercer sur la politique même du Royaume. Mais il affirmera, dans une forme qu'il va mettre au point, que la Belgique revendiquant sa pleine liberté d'assurer en toute indépendance sa défense nationale, le ministre de la Guerre a le droit et le devoir de s'entourer de tous les renseignements et moyens techniques nécessaires à cet effet.

Ceci, a-t-il dit, tout en écartant les « accords », permettra les « contacts » ou conversations techniques que le gouvernement belge entend bien conserver avec nous. Seulement, il faudra agir avec beaucoup de prudence, surtout dans les premiers temps.

Nous avons eu à ce moment une longue explication. J'ai rappelé au ministre les conditions dans lesquelles avaient eu lieu les derniers contacts [2] et leur objet, d'une importance capitale pour la Belgique puisque s'y trouvaient arrêtées les dispositions du transport des secours français. J'ai souligné que l'état-major belge, à deux reprises, et la dernière fois le 24 mars dernier, avait confirmé son accord. J'ai indiqué que de telles dispositions étaient la condition même de l'efficacité de notre assistance, laquelle dépendait donc en somme des décisions que le gouvernement belge entendait prendre en rendant ou non possible de se concerter de la sorte.

M. Spaak s'en est montré convaincu. Il m'a dit que je connaissais trop bien les motifs qui obligeaient le gouvernement à prendre publiquement la position envisagée : d'une part, nécessité d'apaiser les alarmes des Flamands, de l'autre, crainte de se trouver en présence d'exigences et d'intrusions alle-

[1] Voir, au tome I de la présente série, le n° 284 (note).

[2] Les dernières conversations d'états-majors datent de mai 1936; le compte rendu en est reproduit au tome II de la présente série sous le n° 217.

mandes en cas d'accord ou de pacte avec l'Allemagne. Dans la formule qu'il envisage, ce dernier danger est écarté à son avis, puisqu'il réclame toute liberté pour le ministre de la Guerre agissant dans un domaine purement technique. Les contacts auront lieu, mais il le répète, avec prudence surtout au début.

D'ailleurs, l'essentiel n'est-il pas déjà fait? Ce qui a été arrêté subsiste. Il n'y aura qu'à mettre au point de temps en temps, suivant les nécessités et avec discrétion.

Je lui ai exposé alors notre désir de ne pas porter la responsabilité d'une préparation insuffisante faute de contacts techniques. Il a très bien compris ce point de vue et il m'a semblé préparé à recevoir la déclaration que je lui ai fait du reste entrevoir, et sur la signification de laquelle il ne semble pas devoir se produire de malentendus. Il m'a assuré qu'il se rendait bien compte de l'intérêt que cette question présente pour la Belgique, et a affirmé sa bonne foi...[1] somme, c'est ce que M. Van Zeeland avait laissé entendre à Paris[2].

Revenant à la formule de sa déclaration au Parlement à ce sujet...[3] que, d'après ce que je comprends, il reconnaît la nécessité des contacts et s'applique en somme à leur conférer un caractère qui ne puisse laisser en quoi que ce soit supposer qu'ils puissent constituer autre chose qu'une mise en application technique de l'assistance.

Il faut donc que la formule employée soit telle qu'elle ne permette pas de fonder sur elle pour interdire même ces contacts ainsi définis. « Il ne faut pas, ai-[je] spécifié, qu'un de vos successeurs puisse l'invoquer contre les vœux de son propre état-major, ni qu'un homme politique ne se base sur elle pour l'y obliger. Vous voulez en somme, pour les deux raisons que vous donnez, garder la liberté d'avoir les contacts, sans les nommer, avec qui bon vous semble et dans l'espèce avec nous. Veillez donc à ce que vous direz pour que vos déclarations réservent bien cette pleine liberté ». M. Spaak m'a promis de le faire. Il m'a répété que les intentions du gouvernement belge n'étaient pas douteuses et que la nouvelle atmosphère créée par la déclaration franco-anglaise en faciliterait la réalisation.

Mais à ce sujet, il me semble qu'il y aura lieu de bien surveiller notre presse. Partir en guerre contre M. Spaak en lui reprochant d'abandonner les accords d'états-majors, ce sera faire le jeu des flamingants et des Allemands, mais aussi indisposer le gouvernement et l'opinion belges en nous faisant perdre le bénéfice de la détente.

Par contre, laisser entendre qu'il n'y a là qu'un jeu politique et que les contacts seront en réalité conservés, ce serait découvrir le gouvernement belge, l'exposer à une explosion de reproches du côté flamand, l'indisposer contre nous et lui faire faire volte-face, en fermant pour longtemps toute possibilité de collaboration. Il y a donc là une mesure très délicate à observer.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) **Lors de son voyage du mois précédent (voir ci-dessus le n° 143, note).**
(3) Lacune de déchiffrement.

Le ministre des Affaires étrangères m'a aussi indiqué qu'il toucherait la question de l'article 16. Il a l'intention de dire qu'en ce qui concerne l'exécution de ses [engagements], le gouvernement belge y met pour condition :

1° Que son consentement sera nécessaire, et

2° Que l'action devra être commune.

C'est bien la thèse déjà soutenue par M. Van Zeeland, en l'absence, disait-il, d'une interprétation certifiée officielle sur laquelle la Belgique entend être consultée. Tels sont les points sur lesquels le ministre des Affaires étrangères m'a donné des éclaircissements quant à ses intentions. Comme il doit prononcer son discours jeudi, si Votre Excellence a des remarques à formuler, je Lui serais reconnaissant de me les télégraphier dans le plus bref délai pour que je puisse les recevoir au plus tard jeudi matin, de préférence mercredi soir, car je ne pourrai joindre utilement M. Spaak jeudi que dans la matinée.

Le ministre m'a dit en me quittant, comme il était assez tard, qu'il me verrait en tout cas après la séance du Parlement pour me parler de ses entretiens avec M. Eden [1].

351

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 282, 283. Réservé. *Bucarest, 27 avril 1937, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 50, 0 h. 45.)

J'ai appris que le communiqué donné à la presse à la suite de la visite du ministre des Affaires étrangères de Pologne à Bucarest [2] n'avait pas été établi sans difficulté. M. Beck, voulant en effet y voir insérer des critiques à l'adresse de la Société des Nations, se serait heurté sur ce point à l'opposition de M. Antonesco. Aussi le texte publié se borne-t-il à constater « l'identité de vue » des deux ministres des Affaires étrangères.

J'avais déjà signalé à Votre Excellence par mon télégramme 271-274 [3] que le parfait accord auquel M. Beck se targuait d'être arrivé au cours de ses conversations comportait quelques réserves. J'ai eu le sentiment qu'en voulant exposer à ses alliés sa manière de voir, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a provoqué chez eux une certaine réaction. Ceux-ci ont compris que l'attitude que M. Beck souhaitait leur voir adopter comporterait

(1) Le contenu du discours à la Chambre du ministre belge des Affaires étrangères, le 29 avril, est retransmis par le télégramme 424 de Bruxelles du même jour (analysé ci-dessous sous le ne 370, note).

(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339; ci-après les nos 359, 365, 369, 383, 389, 408, 430, 431.

(3) Du 25 avril, ci-dessus reproduit sous le no 338.

le risque de les entraîner peu à peu [loin de] la politique traditionnelle de la Roumanie.

J'ai revu ce matin M. Antonesco qui m'a dit que M. Moscicki viendrait à Bucarest le 6 juin, mais que, pour éviter de donner l'impression que la Roumanie relâchait ses liens avec ses autres alliés, il avait invité M. Hodza à venir à Bucarest le 20 mai.

Il est donc clair que les Polonais n'ont pas réussi à entraîner les Roumains aussi loin qu'ils le souhaitaient. Aussi est-on peu satisfait au palais Sturdza de l'attitude d'une partie de la presse de Paris, à laquelle on reproche de donner des commentaires tendancieux et pessimistes sur la récente visite du colonel Beck.

352

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 373 à 376. Réservé. *Prague, 27 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 29, 12 h. 30.)

On n'avait encore reçu ce matin au palais Czernin aucune communication intéressante du ministre de Tchécoslovaquie à Vienne, qui doit être reçu incessamment par le chancelier Schuschnigg. M. Krofta, avec qui je me suis entretenu quelques instants à l'issue d'une cérémonie organisée au *Clementinum* à la mémoire du président Barthou, m'a paru toutefois assez abattu et découragé.

Le ministre des Affaires étrangères croit, il est vrai, que l'article de M. Gayda a été un coup monté par le comte Ciano à l'insu de M. Mussolini (2). Celui-ci en aurait manifesté un vif mécontentement. L'étroite coopération en Europe centrale de l'Italie et de l'Allemagne, à laquelle M. Krofta persiste d'ailleurs à attribuer un caractère temporaire, n'en rend pas moins à l'heure actuelle la situation de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie fort difficile.

M. Krofta m'a dit avec insistance que l'on avait fait beaucoup trop de bruit autour du rapprochement esquissé entre Vienne et Prague. Selon lui, on est allé trop vite et on a commis des imprudences. Ce « on » vise sans nul doute M. Hodza. Le ministre estime que la Tchécoslovaquie devra, pour le moment, limiter ses efforts à améliorer discrètement ses relations économiques avec l'Autriche.

Un accord touristique sera prochainement conclu. On négociera ensuite un traité de commerce.

(1) Par avion.
(2) Sur cet article et ses prolongements, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois).

Les sentiments d'amertume auxquels M. Krofta semble se complaire sont dus en partie, comme M. de Lacroix l'a déjà signalé, à des considérations d'ordre personnel. Sa carrière ministérielle semble approcher de sa fin, encore que l'extrême difficulté de reconstruire le Cabinet puisse faire durer la combinaison actuelle jusqu'à l'automne. En attendant, M. Krofta, attaqué à l'extérieur et critiqué dans les milieux politiques de son propre pays, conscient de certaines insuffisances de son caractère, mécontent des interventions de M. Hodza dans les affaires de son ressort, se sent sans doute vivement touché à la pensée de devoir quitter le ministère sur un échec. Il est de plus physiquement assez souffrant.

Ces observations sont nécessaires pour faire comprendre le caractère assez vacillant de la politique de M. Krofta. Ses vues sont malaisées à définir. La plupart de ses collaborateurs, tout en faisant des réserves sur les méthodes de M. Hodza, n'en considèrent pas moins que la politique suivie par le président du Conseil est la seule possible depuis que la Petite Entente s'est pratiquement dissociée. Telle est aussi vraisemblablement l'opinion secrète de M. Benès.

353

M. Gasnier-Duparc, Ministre de la Marine,

à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 20. E.M.G./S.E. Secret. *Paris, 27 avril 1937.*

I. Le traité naval signé le 6 février 1922 à Washington, à la suite d'une conférence provoquée par l'Angleterre et les États-Unis, a consacré pour une longue période l'hégémonie maritime de ces deux puissances.

Il imposait à la flotte japonaise une limitation aux soixante centièmes de chacune des deux flottes anglo-saxonnes, pour les catégories des cuirassés et porte-aéronefs.

On sait comment, malgré les protestations de nos délégués, le traité limita la flotte française pour les mêmes catégories à des chiffres correspondant sensiblement au tiers du tonnage anglais : 175.000 tonnes de navires de ligne et 60.000 tonnes de porte-avions. L'Italie obtenait dans ces deux catégories la parité avec nous.

II. Les unités légères de surface et les sous-marins restaient en dehors de l'accord; mais, dans l'esprit des Anglo-Saxons, cette lacune devait être comblée. L'Angleterre, en particulier, voulait maintenir en Europe le *two power standard*, en limitant les tonnages globaux des flottes française et italienne (la flotte allemande était limitée à 108.000 tonnes par le traité de Versailles).

Plusieurs tentatives furent faites dans ce sens notamment à Genève en 1927; et finalement, tel fut l'objet de la conférence qui se réunit à Londres en 1930, et où se rencontrèrent à nouveau les cinq interlocuteurs de Washington.

Si la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon purent se mettre d'accord sur la généralisation des proportions de 5 - 5 - 3, l'opération de 1922 ne put être renouvelée en ce qui concernait la France et l'Italie.

Ces deux puissances ne contractèrent aucune obligation nouvelle et restèrent libres de régler à leur choix le niveau de leurs flottes légère et sous-marine.

La France en effet se présentait à Londres dans une situation singulièrement plus forte que huit ans auparavant. Un statut naval avait été déposé au Parlement, statut dont la réalisation progressive nous avait dotés de près de 300.000 tonnes d'unités neuves, construites ou en construction; cette situation de fait nous permit de soutenir avec succès la thèse des besoins absolus de la France dans le domaine naval. D'ailleurs, le rétablissement de nos finances nous assurait alors une indépendance que nous ne connaissions pas en 1922.

D'autre part, l'Italie ne pouvait s'accommoder que de l'égalité avec nous : « La Marine, disait à cette époque M. Mussolini, est l'élément qui en temps de paix fait la hiérarchie entre les nations ».

III. Cet échec partiel avait causé en Angleterre une sérieuse déception. Aussi, de 1930 à 1935, le gouvernement britannique n'a-t-il cessé de déployer une grande activité dans le domaine de la politique navale pour faire adhérer la France et l'Italie au traité de 1930.

Toutes ces tentatives échouèrent, tandis qu'à Genève avortait également la conférence générale du désarmement sur laquelle on avait fondé de grands espoirs.

Les formules d'accord alors envisagées, au cours de négociations officielles ou officieuses, s'inspiraient toutes de l'esprit de Washington et posaient les unes et les autres, de façon plus ou moins claire, le principe d'une hiérarchie arbitraire des marines sans qu'il soit tenu compte des besoins nationaux.

IV. En décembre 1934, le Japon dénonçait le traité naval de Washington, qui devenait ainsi définitivement caduc deux années plus tard.

Notre gouvernement jugea opportun de rappeler à cette occasion aux quatre autres puissances signataires « qu'en tout état de cause, la France n'aurait pu souscrire au-delà du 31 décembre 1936 au système de limitation quantitative du traité de Washington ».

Peu de temps après, le 16 mars 1935, le chancelier Hitler décréta sur terre le retour de l'Allemagne au service militaire obligatoire et la création d'une armée aérienne. Le 21 mai suivant, il annonçait au Reichstag sa décision de porter la flotte de guerre allemande aux trente-cinq centièmes de la flotte britannique. Le 18 juin, un accord bilatéral était officiellement conclu sur ces bases avec la Grande-Bretagne; l'Allemagne obtenait ainsi l'agrément britannique à l'accroissement de sa flotte.

Or à Washington, l'acquiescement final de la France n'avait été obtenu qu'en considération de la limitation de la flotte allemande au tonnage maximum de 108.000 tonnes. La réapparition de l'Allemagne comme puissance mondiale sur mer modifiait du tout au tout notre situation navale, et nous amenait naturellement à réviser la position que nous avions jusqu'alors adoptée dans les conférences internationales.

V. C'est dans ces conditions que se réunit à Londres, en décembre 1935, la conférence navale dont devait sortir le traité du 25 mars 1936. Le vent n'était plus alors au désarmement; la tension italo-anglaise en Méditerranée orientale battait son plein et déjà la Grande-Bretagne avait préludé à la politique de réarmement dont on peut suivre aujourd'hui le complet développement.

Aussi, les négociateurs de Londres ne tardèrent-ils pas à reconnaître qu'il était impossible de mettre en discussion une limitation globale du tonnage des flottes, comportant obligatoirement une hiérarchie entre celles-ci. Il fallait se borner à définir des limites d'armement et de déplacement maxima applicables aux différentes catégories de bâtiments de combat.

A ces limitations *qualitatives* (ainsi appelées par opposition avec les limitations *quantitatives* prévues par les traités navals précédents), la délégation française proposa d'adjoindre un système de publicité que nos représentants avaient déjà préconisé à Genève en 1935.

C'est ainsi que dans le traité naval du 25 mars 1936, l'Angleterre et les États-Unis ont reconnu avec la France qu'il était désirable à l'avenir de faire précéder toute mise sur cale de bâtiment de guerre d'une période de plusieurs mois au cours de laquelle chaque signataire, ayant fait connaître ses intentions et les caractéristiques générales des unités projetées, s'abstiendrait de passer à l'exécution.

VI. Le traité tripartite conclu sur ces bases entrera prochainement en vigueur. L'échange des ratifications a été jusqu'ici retardé à la demande de la Grande-Bretagne, qui tient à signer avec des clauses semblables un accord qualitatif avec l'Allemagne. Celle-ci à son tour ne veut pas s'engager sans que l'accord anglo-russe en cours de discussion ait abouti, et ce sont finalement les objections présentées par l'U.R.S.S. au système des préavis et des échanges d'informations entre puissances navales qui retardent la signature générale des accords(1).

On peut espérer cependant que les dernières objections pourront être surmontées sans trop tarder et tout porte à croire que, lorsque ce résultat sera acquis, l'Italie viendra à son tour apposer sa signature au traité de mars 1936.

VII. Mais le réarmement naval est, en fait, amorcé par toutes les puissances qui nous entourent.

La Grande-Bretagne met en chantier cette année 231.000 tonnes de bâtiments de guerre.

A la suite de l'affaire éthiopienne, le gouvernement fasciste s'est lancé dans la construction d'un vaste programme de bâtiments légers de surface, de sous-marins et d'hydravions, grâce auxquels il espère obtenir la maîtrise de la Méditerranée centrale et orientale. Pour le seul exercice 1936-1937, la tranche italienne comprend 28 contre-torpilleurs ou torpilleurs et 30 sous-marins qui seront vraisemblablement tous en service au début de l'année 1939. En même temps, l'Italie poursuit la reconstruction complète de 4 cuirassés

(1) **Sur les projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique, et sur les réactions** du département de la Marine, voir ci-dessus les nos 15, 29, 69, 73, 81.

datant de 1914 et l'achèvement de deux bâtiments de ligne de 35.000 tonnes analogues à ceux que nous avons nous-mêmes en chantier.

Quant à l'Allemagne, elle fait sur mer un effort encore supérieur qui met en jeu toutes les ressources de son remarquable équipement industriel. Déjà en 1934, les unités neuves mises en chantier par le Reich avaient dépassé 50.000 tonnes; en 1936, elles atteignaient 72.000 tonnes et, depuis ce moment, se maintiennent aux environs de 100.000 tonnes par an.

VIII. Ces chiffres sont, est-il besoin de le dire, très notablement supérieurs à ceux que nous pouvons nous-mêmes opposer à nos voisins. De 1922 à 1936, la moyenne annuelle des mises en chantier a été en France de 35.000 tonnes environ. La tranche votée pour 1937 ne comporte que 31.400 tonnes de bâtiments de combat. Dans ces conditions, nous sommes en droit de craindre la disparition rapide d'une supériorité de fait que, au prix d'efforts soutenus pendant quatorze ans, la marine française a pu acquérir au lendemain de la guerre et maintenir ensuite.

IX. Quelques chiffres suffisent à faire ressortir le renversement fâcheux de la balance des forces qui tend à se produire à notre détriment depuis 1930. Il suffit pour cela de considérer :

1° L'évolution des flottes continentales de 1930 au 1er janvier 1937, qui peut se résumer comme suit :

	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE
Situation au 1er mars 1930 (bâtiments construits et bâtiments en construction)..	629.675	381.717	146.828
Déclassements et pertes de 1930 à 1937....	— 201.798	— 25.205	— 65.314
Constructions neuves autorisées de 1930 à 1937.....	— 206.808	+ 182.060	+ 249.990
Situation au 1er janvier 1937 (bâtiments construits et bâtiments en construction)..	633.888	538.572	331.504
Accroissement.....	+ 4.213	+ 156.855	+ 184.676

2° La situation *de fait* actuelle en distinguant dans les chiffres ci-dessus la part des bâtiments modernes, réellement disponibles au 1er janvier 1937 :

	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE
Situation au 1 janvier 1937.			
Tonnage total.....	633.888	538.572	331.504
Bâtiments en construction.....	154.542	124.303	196.316
Bâtiments hors d'âge.....	4.137	81.531	44.438
Bâtiments sous l'âge en service.....	475.209	332.738	90.750

3° *L'évolution probable des flottes italienne et allemande de 1937 à 1943.*

Cette évolution est caractérisée par le petit nombre de déclassements de bâtiments à prévoir et surtout par l'importance du tonnage neuf qui doit entrer en service dans ces deux marines au cours des années prochaines.

C'est ce que fait ressortir le tableau suivant :

	ITALIE	ALLEMAGNE
Situation au 1er janvier 1937 :		
Bâtiments en service et sous l'âge	332.738	90.750
Déclassements à prévoir de 1937 à 1943	— 26.069	— 800
Entrées en service probables	+ 300.000	+ 540.000
Situation probable au 1er janvier 1943 :		
Bâtiments en service et sous l'âge	607.000	630.000
Accroissement probable	+ 275.000	+ 540.000

En ce qui nous concerne, le tableau 2 ci-dessus montre que nous ne possédons au 1er janvier 1937 que 475.200 tonnes de bâtiments de combat en service et sous l'âge. Si nous ne prenons pas dès maintenant des mesures énergiques, cette situation ne s'améliorera guère de 1937 à 1943. En effet, il faut prévoir chez nous au cours des six années prochaines le déclassement de 139.067 tonnes d'unités anciennes dont les tranches déjà votées n'assurent pas le remplacement, car elles compensent la disparition d'unités déclassées récemment.

Si nous ne procédions pas à des constructions nouvelles, notre tonnage total en service en 1943 ne dépasserait pas 511.800 tonnes, à opposer aux 607.000 tonnes italiennes et aux 630.000 tonnes allemandes.

X. C'est pourquoi j'ai préparé un projet de loi comportant un programme de constructions de remplacement. Tous les bâtiments de ce programme devront être mis sur cale avant le 31 décembre 1939 et entrer en service au plus tard à la fin de 1942.

Le tableau de détail joint en annexe fait ressortir les répercussions que nous sommes en droit d'attendre de la réalisation de ce projet.

Elle nous assurerait pratiquement en 1943 une flotte en service de 662.000 tonnes d'unités modernes nécessaire et suffisante pour équilibrer à cette époque les forces navales du Reich ou de l'Italie.

XI. Le programme proposé, programme de remplacement et non d'accroissement, est véritablement le minimum que nous impose notre sécurité.

Aucune puissance n'est en droit de le considérer comme un programme de réarmement. Bien au contraire, il marque l'abandon de notre position tradi-

tionnelle, qui était d'entretenir une flotte au moins égale à l'ensemble des flottes italienne et allemande, position nettement définie par le conseil supérieur de la Défense nationale, réuni le 28 octobre 1932 en vue de la préparation de la conférence du désarmement [1].

Nous bornons seulement nos prétentions au maintien de notre tonnage global aux environs du chiffre estimé nécessaire (668.071 tonnes) pour assurer notre sécurité, en face de flottes alors bien inférieures à celles que préparent aujourd'hui nos voisins continentaux.

XII. Le maintien de ce tonnage global nous impose un effort initial sérieux.

Le traité de Washington a empêché la France d'entreprendre en temps utile le renouvellement de notre flotte de ligne. Cinq cuirassés (110.945 tonnes) atteignent la limite d'âge avant le 1er janvier 1943 et doivent être dès maintenant considérés comme inadaptés aux conditions de la guerre moderne.

Les membres du conseil supérieur de la Marine, que j'ai réuni le 4 décembre 1936, ont été unanimes à considérer qu'il fallait faire un effort immédiat de rajeunissement de la flotte; ils ont approuvé le programme de trois ans qui leur était présenté.

L'exécution de ce programme dans les délais prévus (1er janvier 1943) nous donnerait une flotte équilibrée de façon satisfaisante en face des armements étrangers. Les membres du Conseil supérieur ont toutefois affirmé que ce programme était suffisant dans les circonstances actuelles. Mais ils ont estimé que, si les armements allemands et italiens continuaient leur progression, la France serait probablement conduite à envisager le développement de sa flotte, pour la porter au besoin à un tonnage global d'environ 770.000 tonnes de bâtiments de combat et 80.000 tonnes de bâtiments divers, soit au total 850.000 tonnes.

XIII. Il est possible qu'à la suite de l'effort considérable de réarmement qui tend à se généraliser dans le monde entier, l'idée se fasse jour d'une nouvelle conférence de limitation des armements navals.

Si nous nous présentions à cette conférence sans un programme déjà voté — uniquement destiné, on ne saurait trop le répéter, à entretenir une flotte inférieure à ce qu'elle devrait être —, nous risquerions d'être conduits à limiter nos armements à un niveau très bas, alors que les autres puissances, ayant poursuivi leurs programmes de constructions, pourraient se trouver limitées à des niveaux élevés.

XIV. L'exécution du programme d'urgence envisagé exigera un effort de construction important : 58.000 tonnes par an, supérieur à celui de 35.000 tonnes qui correspondrait à l'entretien d'une flotte de 668.000 tonnes stabilisée (c'est-à-dire ne comportant qu'une faible proportion de bâtiments âgés).

Cet effort est indispensable. Afin de le réaliser dans les meilleures conditions techniques et économiques, il est nécessaire de ne plus suivre les errements anciens. Aux tranches annuelles, dont le vote était demandé chaque année

(1) Le compte rendu de cette séance est reproduit au tome I de la première série sous le nº 286.

au Parlement, il faut préférer le système d'un projet de loi couvrant les trois années de mises en chantier.

L'organisation du travail, la répartition des commandes entre les chantiers pourront être mieux établies et accordées avec les programmes de constructions de la marine marchande.

Une économie importante sera réalisée en ce qui concerne le prix de revient total. Enfin, les chantiers pourront prendre les mesures nécessaires pour moderniser leur outillage, et accroître leur rendement; ils utiliseront au mieux leur main-d'œuvre spécialisée et leurs effectifs, et pourront éviter les à-coups néfastes dans l'emploi d'ouvriers spécialisés, que produisent des variations brutales ou imprévues du volume des commandes.

XV. Il convient de remarquer d'ailleurs que les payements correspondant aux constructions projetées ne seront pas répartis sur trois exercices budgétaires seulement. En fait, le financement d'unités de combat s'échelonne sur six ans au moins, et souvent sur sept ou huit exercices.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, sur un total de près de 8 milliards de francs, 250 millions seulement seront à payer la première année, et les bâtiments seront financés en pratique au cours des exercices 1938 à 1946.

La question du financement du projet ne se pose donc pas d'une façon immédiate; et si d'ici un ou deux ans la situation de notre Trésorerie ne s'améliore pas, il sera toujours possible d'envisager alors l'émission d'un nouvel emprunt de Défense nationale pour combler la différence entre les ressources budgétaires normales et les besoins exceptionnels créés par l'accélération temporaire de nos constructions neuves.

En même temps que la construction de bâtiments de guerre, le projet prévoit des travaux importants, destinés à l'accroissement de nos réserves de combustibles, et à l'adaptation de nos bases aux besoins d'une flotte moderne comportant des cuirassés de 35.000 tonnes.

Ces travaux peuvent être en grande partie financés par les crédits ouverts au titre des grands travaux.

D'ailleurs, il est prévu dans le projet de loi que les crédits de payement sont chaque année soumis par le gouvernement à l'approbation du Parlement; par suite, suivant l'état de la Trésorerie, le ministre des Finances peut intervenir pour obtenir un aménagement des payements au mieux de la situation d'ensemble du pays.

XVI. Sur le plan intérieur et social enfin, le projet en question représente un volume de travaux non négligeable et qui ne manquera pas de contribuer à la reprise de l'activité économique.

Le programme comporte en effet — pour ne parler que des bâtiments les plus importants — deux navires de ligne dont chacun fournira du travail, au moins pendant trois années, à 8.000 ouvriers français appartenant aux corps de métiers les plus divers. Chaque porte-avions doit, dans les mêmes conditions, faire vivre 4.000 ouvriers et chaque croiseur environ 2.000.

Sur les 7.900 millions de francs prévus pour le financement de ces constructions, plus de 75 %, soit 6 milliards au moins, seront payés en salaires

aux ouvriers. La plus grosse part des 1.900 millions restant sera d'ailleurs appliquée soit au traitement du personnel de direction, soit surtout à des impôts qui rentreront dans les caisses de l'État.

L'exécution d'un tel programme est donc propre à combattre efficacement la crise industrielle, qui serait au contraire singulièrement aggravée si la Marine devait au cours des années prochaines réduire ses commandes à l'industrie.

L'accroissement du nombre des faillites, et l'aggravation du chômage qui en résulterait, auraient pour conséquence finale la dispersion d'un grand nombre d'ouvriers spécialisés déjà trop peu nombreux dans notre pays.

Ce n'est donc pas seulement l'intérêt de la Défense nationale, mais bien encore le souci de la prospérité économique et de la tranquillité sociale du pays tout entier qui commandent le vote des projets qui vont être soumis très prochainement au Parlement.

354

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome-Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 149. *Rome, 27 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

La récente entrevue de Venise[1], si elle doit surtout intéresser par son incidence sur la question d'Autriche, n'en doit pas moins retenir aussi l'attention par les indices qu'elle fournit des dispositions de l'Italie envers la Tchécoslovaquie.

Ces dispositions, pendant les quinze années de régime fasciste, n'ont jamais été bonnes. Je ne veux ici en faire, ni l'analyse, ni l'historique, car cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai à noter que je les ai toujours constatées froides et peu bienveillantes, avec des différences de degré qui n'ont jamais été jusqu'à faire disparaître la défiance et l'antipathie.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la politique de l'Italie en Europe centrale prend à tâche de contrecarrer celle de la Tchécoslovaquie. Mais plusieurs circonstances sont venues, en ces derniers temps, donner une impulsion nouvelle à cette opposition permanente de la politique italienne aux intérêts tchécoslovaques.

L'accord italo-allemand a associé à l'Italie un pays qui ne peut avoir envers la Tchécoslovaquie que des intentions peu rassurantes. Les dispositions suspectes des Italiens se sont doublées de celles des Allemands. Cette association de Rome et de Berlin, pour coopérer dans les affaires générales et spécialement

[1] Sur cette entrevue, et l'incident du *Giornale d'Italia*, voir ci-dessus le nº 326 (et note).

dans celles d'Europe centrale, est particulièrement inquiétante pour Prague, en ce qu'elle unit deux pays qui ne veulent pas de bien à la Tchécoslovaquie.

Les événements d'Espagne ont déclenché la croisade anticommuniste de l'Italie et de l'Allemagne et, à son tour, cette croisade anticommuniste a permis à l'Italie de dénoncer dans la Tchécoslovaquie un état philo-communiste, en raison de son pacte d'assistance mutuelle avec la Russie.

Il entre d'ailleurs une bonne part d'affectation dans cette dénonciation : car c'est à cause de son orientation politique, beaucoup plus que de son orientation idéologique ou sociale, que la Tchécoslovaquie est en butte au mauvais vouloir du gouvernement italien. C'est, en réalité, comme faisant partie du « système français », à titre de pièce de « l'axe Paris-Prague-Moscou », qu'elle est mal vue des Italiens et visée par eux : d'autant plus qu'ils la considèrent comme la pièce la plus faible de cet axe, et par conséquent comme celle au détriment de laquelle il peut être sinon rompu, au moins endommagé.

En se prolongeant, la non-reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie par la France et l'Angleterre a resserré l'accord italo-allemand. La ferveur pour « l'axe Berlin-Rome » s'est accrue, en ces derniers temps, chez les dirigeants de la politique italienne. Ils donnent l'impression de vouloir intensifier la coopération italo-allemande, d'y mettre le prix, et de la juger digne de concessions qu'ils n'avaient peut-être pas songé de prime abord à lui faire. L'on ne saurait attribuer au seul désir d'en faire parade, d'impressionner la galerie, la multiplication des visites de personnalités allemandes à Rome. Cette sorte de recrudescence de germanophilie dans les cercles officiels italiens, de germanophilie raisonnée et utilitaire, tourne elle aussi au préjudice de la Tchécoslovaquie, aux dépens de laquelle l'Italie fasciste peut s'offrir le double plaisir de satisfaire les Allemands sans frais et de contrarier les Français, les Russes, voire les Anglais.

La défaillance de la Yougoslavie, car il y a tout de même de cela dans la manière critiquable dont elle s'est conduite, a permis aux Italiens de porter à la cohésion de la Petite Entente un coup qui les a mis en goût de continuer, en appétit de succès sur ce tableau. Ils ont entrepris d'allécher la Roumanie, avec bon espoir d'y réussir. Ce travail italien a certainement d'autres buts que de détendre les liens de Belgrade et de Bucarest avec Prague : mais il a aussi ce but-là et, en tout cas, il fait craindre cet effet, c'est-à-dire qu'il le fait espérer à Rome. L'éventualité dans laquelle la Tchécoslovaquie deviendrait le laissé pour compte de la Petite Entente dissociée n'a rien pour déplaire ici : car alors le laissé pour compte sera à la merci de l'Allemagne et de la Hongrie.

Je ne pense pas que l'impatience de satisfaire les revendications hongroises torture beaucoup M. Mussolini. Mais je ne crois pas non plus que tout désir de leur procurer une satisfaction doive lui être dénié. Son discours de Milan [1] n'est pas si vieux, avec son retentissant rappel des réparations attendues par la « Hongrie-martyre ». Or, son accord avec la Yougoslavie et l'espoir qu'il a d'en conclure un semblable avec la Roumanie concentrent sur la Tchéco-

[1] Du 1er novembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le n° 432 (note).

slovaquie les seules possibilités qu'il ait de procurer quelques reprises à ses amis et clients de Budapest.

Les avances que la Tchécoslovaquie a faites à l'Autriche pour se rapprocher d'elle ont mis le gouvernement italien sur ses gardes, à peine se sont-elles fait remarquer. La défiance qu'elles ont immédiatement éveillée en lui s'est accrue lorsqu'il s'est aperçu que M. Schuschnigg était disposé à y répondre. Ces tendances réciproques de Prague et de Vienne au rapprochement entre elles ont ranimé à Rome l'appréhension que j'ai pu y constater chaque fois que s'est manifestée, où que ce fût, une velléité d'organiser le bassin danubien sur une autre initiative que celle de l'Italie et sous d'autres auspices que les siens. Écarter cette éventualité, toujours crainte, d'une organisation autonome du bassin danubien est devenu pour le Duce et ses collaborateurs une raison de plus d'isoler la Tchécoslovaquie, soupçonnée de toujours tendre à cette organisation.

J'ignore si M. Schuschnigg est reparti de Venise libre ou non de rapprocher l'Autriche de la Tchécoslovaquie, ou encore si la liberté lui en a été refusée dans le domaine politique et accordée sur le terrain économique Mais, en tout cas, rien ne peut être plus significatif, pour se rendre compte des vœux et des desseins de l'Italie, que l'ensemble et le ton impérieux avec lesquels la presse italienne lui a signifié l'interdiction de compromettre son pays avec sa voisine.

Sans doute, cette opposition italienne au rapprochement austro-tchécoslovaque dénote-t-elle avant tout le désir d'éviter la moindre immixtion d'un tiers dans la tutelle italo-allemande sur l'Autriche, surtout quand ce tiers est réputé antiallemand et donc exposé à la suspicion de Berlin Mais elle révèle également un autre désir : celui de priver la Tchécoslovaquie d'un appui, si modeste fût-il, de ne lui permettre aucun renforcement de sa position, de la maintenir en conditions aussi défavorables que possible devant l'Allemagne, ou plutôt, pour parler plus exactement, entre l'Allemagne et la Hongrie. Car plus la Tchécoslovaquie sera isolée, moins elle aura de poids comme facteur politique en Europe centrale, moins il sera difficile de lui faire supporter, le cas échéant, les frais d'une nouvelle assiette économique et territoriale de la région danubienne.

La mise en échec de la Société des Nations et, jusqu'à un certain point, de l'Angleterre elle-même dans le conflit italo-abyssin, la griserie impériale, les embarras intérieurs de la France, la répugnance persistante du gouvernement britannique de s'engager au-delà du Rhin, ont beaucoup stimulé l'entrain et, pour me servir du mot à la mode, le dynamisme de la politique extérieure italienne. Ce concours de circonstances a paru aux Italiens faire naître l'occasion d'aller de l'avant et de modifier l'échiquier diplomatique en Europe centrale, de manière à avantager leur pays sur certains casiers et de favoriser l'avance de l'Allemagne vers d'autres. Ce n'est plus à eux seuls qu'ils semblent réserver le casier viennois et ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils semblent destiner le casier pragois.

Ces considérations, inspirées des tendances italiennes, se sont fait sentir pendant l'entrevue de Venise, se rattachent aussi pour moi à des impressions

que j'avais notées dans mes rapports nº 344 du 20 novembre 1936 et nº 96 du 4 mars 1937 (1).

Ceci dit, je me hâterai d'ajouter qu'il n'y a rien de définitif ni d'immuable dans la politique d'aucun état, de l'Italie peut-être moins que de tout autre, que les dispositions défavorables d'une grande puissance envers un pays secondaire peuvent, même sans danger, demeurer platoniques ou ne pas trouver l'occasion de se traduire en actes, et enfin qu'un changement dans la situation diplomatique générale peut, heureusement, en entraîner un dans les dispositions du gouvernement italien par rapport à la Tchécoslovaquie. Mais, pour le moment, il y a lieu, à mon avis, d'être attentif de ce côté et de chercher les moyens d'améliorer le jeu.

Deux conditions l'amélioreraient immédiatement : en premier lieu, si la France donnait moins l'impression de se complaire dans des divisions intérieures, peu conformes aux exigences d'une situation extérieure qui porte en elle beaucoup plus de germes de conflit que celle de 1914 (ce qui, naturellement, ne veut pas dire que ces germes doivent nécessairement lever); en second lieu, si l'Angleterre donnait moins l'impression de devoir, quoi qu'il arrivât en Europe centrale, s'en désintéresser pratiquement.

355

Le lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 443/A. Secret (2). *Valence, 27 avril 1937.*

(*Reçu :* Cab. E.M.A., 20 mai 1937.)

La présente lettre contient la troisième étude que j'ai l'honneur de vous envoyer pour définir les états successifs des forces du gouvernement républicain. La première date du 22 août (nº 323/A); la seconde du 7 décembre (nº 358/A) (3). Quatre mois séparent donc ces trois notes successives qui jalonnent un effort de neuf mois : neuf mois, terme bien court pour enfanter une armée.

I *Origine de l'organisation militaire républicaine.*

Fin d'août, nous n'avions à faire qu'à des milices, représentations militaires des partis. C'est encore le désordre absolu, la levée en masse qui a jeté les organisations syndicales armées contre les casernes et vers les cols de la sierra. J'hésitais alors, tout en soulignant le caractère émouvant de cet

(1) Le second de ces deux rapports est reproduit ci-dessus sous le nº 67.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) La seconde note figure au tome IV de la présente série sous le nº 111.

élan populaire, à croire au sérieux de ses résultats, et je concluais mon étude sur une incertitude : « Telle est cette tendance confuse à une organisation qu'une bataille perdue peut rendre mort-née. Ordonner un pareil chaos sous la menace de l'ennemi pour des gens qui n'ont ni le goût ni le sens de l'ordre semble une tâche impossible... Pourtant, dans le duel de l'ordre et du désordre, il ne faut pas se hâter de donner l'ordre gagnant, car l'ordre adverse est faible et la défensive en soi est forte ».

Toutes ces velléités d'organisation faillirent sombrer dans les débâcles de septembre et d'octobre. Aussi, quand vers le milieu de ce dernier mois, on vit naître, au milieu des milices vaincues, les premiers éléments d'une armée régulière républicaine, pouvait-on douter que le gouvernement, en dépit de son énergie, eût le temps de mener à bien son œuvre.

L'arrêt des nationalistes devant Madrid, arrêt illogique, imprévisible, lui donna un répit dont il profita. Au début de décembre, j'avais l'honneur de conclure en ces termes mon examen de la situation militaire : « Dans l'examen des possibilités, se présentent donc côte à côte la victoire des rebelles et leur échec » (4 décembre) [1]. Et je croyais pouvoir vous envoyer le 7 décembre une « note sur l'organisation d'une armée républicaine », sans craindre le risque qu'un effondrement des républicains anéantît un effort qui commençait à porter ses fruits.

Effort encore maladroit et partiel, mais déjà infiniment supérieur dans ses réalisations aux premières velléités du mois d'août. Aussi concluais-je ma seconde étude d'une façon bien moins dubitative que la première : « Cette armée, ces armées sont encore en devenir. On aperçoit ici et là des points de cristallisation. Le répit que donne au gouvernement la résistance de Madrid, le secours russe en matériel et en conseillers politiques et militaires pourront-ils permettre l'organisation d'une armée régulière républicaine? Un commencement de réponse pourra être donné dans trois mois, au début d'une campagne de printemps, si, d'ici là, une fin brusquée, impossible à prévoir, n'est pas intervenue. »

Si je me suis cité moi-même, c'est d'une part pour vous éviter que vous ayiez à rechercher les conclusions successives de rapports anciens, d'autre part pour marquer les impressions produites dans l'esprit d'un observateur impartial par la naissance et l'évolution d'une armée populaire. Oeuvre accomplie dans des conditions bien plus difficiles que l'œuvre militaire de notre révolution, qui bénéficia de l'expérience de cadres de troupes et d'états-majors légués par la brillante armée de la fin de la monarchie, qui eut pour elle le temps et une tranquillité intérieure relative.

Maintenant (fin avril), on ne peut plus douter de la réalité des forces organisées dont dispose le gouvernement de Valence : une armée, des forces de police existent dont la valeur combattante est encore incertaine, mais qui représentent un effort d'organisation méritoire. Je ne veux pas dire par là que le gouvernement républicain a, comme il le croit, partie gagnée et que ses troupes sont à la hauteur de ses ambitions tactiques et stratégiques. Mais

(1) Le rapport du 4 décembre n'a pas été reproduit.

il faut reconnaître le chemin parcouru d'août 1936 à avril 1937, en nous plaçant plus du point de vue de l'évolution de l'organisation militaire que de celui du résultat des opérations.

Bien des choses dans l'organisation présente restent obscures. L'état-major espagnol est avare de renseignements et ceux qu'il donne indiquent plutôt le but qu'on se propose d'atteindre que le résultat réalisé. Il est particulièrement discret sur l'origine du matériel. Dans son désir de réduire au minimum la valeur de l'aide étrangère, il affecte de sous-estimer l'aide des brigades internationales, de vanter la production de matériel de guerre indigène. Il n'est pas jusqu'à son aviation qu'il ne déclare nationale, alors qu'elle est, sauf quelques rares éléments, russe comme personnel et comme matériel. Aussi bien est-il trop tôt pour définir dans ses détails l'organisation militaire républicaine. Peut-être pourrai-je le tenter pour l'anniversaire de la révolution. Il suffit pour le moment de donner l'impression de l'ampleur de l'effort et de ses tendances générales.

II. *État actuel de l'organisation militaire républicaine.*

a. *Disparition des milices.*

Le fait capital, c'est la suppression au moins théorique des milices en tant que forces combattantes. Les organisations combattantes des partis ont été invitées à rentrer dans le cadre général de l'armée régulière.

Si les unités des partis du Front populaire (I.R., U.R., parti-socialiste, parti communiste) se sont prêtées de bon gré à la fusion, les formations des partis antimarxistes (C.N.T., F.A.I.) ont longtemps résisté à cet embrigadement, qui affaiblissait la force de leur parti. Elles ont finalement cédé, au moins en principe. La célèbre « Colonne de fer » des anarchistes valenciens est devenue 83e brigade, la 13e colonne de la C N T , 81e brigade, etc. Mais beaucoup de temps passera avant que ces individualistes forcenés acceptent sincèrement leur militarisation.

En tout cas, la disparition des milices tend à se réaliser. La milice doit, dans l'esprit du gouvernement, survivre sous la forme d'une organisation pré et post-militaire des citoyens des classes non appelées. Des inspectorats de milice viennent d'être créés dans les provinces, pour faire naître cette milice d'État toute différente des formations miliciennes des partis.

b. *Les brigades.*

L'unité de base continue à être la brigade mixte, détachement de toutes armes. La seule différence de la brigade actuelle avec la brigade de décembre est que cette unité tend à s'alléger : 3 bataillons, 1 batterie d'artillerie, des détachements de Génie, de transmissions, etc... Les bataillons sont de 500 hommes environ. Ils doivent comprendre 3 compagnies et 1 compagnie de mitrailleuses. Mais dans la plupart des cas, il n'y a qu'une compagnie de mitrailleuses par brigade; les effectifs et le matériel de l'artillerie sont insuffisants pour fournir à la brigade une batterie à 4 pièces. L'organisation régulière n'est guère réalisée que pour les brigades du front de Madrid. L'effectif combattant de la brigade est de 2.000 hommes environ.

Le nombre des brigades est théoriquement fixé à 115. Mais de l'aveu même de l'État-major, c'est pour le moment un chiffre purement idéal.

Il existe en réalité :

1° Les brigades de 1 à 20 dont la création était envisagée en décembre;

2° Les brigades de 101 à 115, formées avec les nouvelles classes incorporées et actuellement à l'instruction;

3° La presque totalité des brigades de 20 à 40;

4° Les séries des dizaines suivantes sont incomplètes. On peut estimer à une quinzaine celles qui sont déjà employées sur les fronts des combats.

L'armée républicaine espagnole compterait donc approximativement une cinquantaine de brigades et toute une série de formations déjà appelées brigades, mais qui ne sont pas encore en réalité des unités régulières de ce type.

L'État-major espère que les formations de parti une fois régularisées, les « forces de choc » des corps de police une fois embrigadées (carabiniers, gardes de sécurité), la numérotation pourra être établie de 1 à 115. L'armée républicaine compterait ainsi 250.000 hommes environ. On peut estimer qu'elle atteint actuellement un peu moins de la moitié de cet effectif comme combattants.

5° Les troupes internationales sont toujours réunies en 4 brigades mixtes et 1 brigade de chars (11e, 12e, 13e, 14e). Mais étant donné les pertes énormes subies par les internationaux et l'arrêt du recrutement, des bataillons espagnols de plus en plus nombreux entrent dans leur formation. La brigade de chars a 4 bataillons de 50 chars environ, 1 bataillon français, 2 bataillons russes, 1 bataillon espagnol. Le bataillon français a des chars Renault; les trois autres bataillons des chars russes.

Les troupes internationales semblent en voie de résorption : la dernière bataille de Madrid les a encore affaiblies. Il semble que leur effectif combattant ne doit pas actuellement atteindre 10.000 hommes parmi lesquels les Allemands ont la majorité, les Français survivants s'étant en partie réfugiés dans les services de l'arrière.

c. *Grandes unités. Divisions.*

La pénurie d'états-majors et de moyens supplémentaires a rendu jusqu'à présent impossible la formation de grandes unités. On a l'intention de grouper les brigades par 3 en divisions. Mais seulement 4 divisions numérotées de 11 à 14 semblent exister sur le front de Madrid. Ces divisions ne sont pour le moment d'ailleurs qu'un groupement de 2 à 3 brigades sous un même commandement, avec un état-major embryonnaire et sans moyens organiques.

On espère, dans un délai impossible à prévoir, former une trentaine de divisions combattantes.

Les anciennes divisions organiques correspondant aux territoires soumis au gouvernement de Valence continuent à exister. Elles ne sont que des organes de recrutement, d'administration et d'instruction.

Il va sans dire que les corps d'armée qui doivent grouper 3 divisions

n'existent encore qu'en intention. L'armée est, avec la brigade, la seule forme réelle de groupement.

Armées. — Ces armées d'ailleurs continuent à correspondre à des théâtres d'opérations : elles n'ont pas de composition organique fixe.

Armée du centre (général Miaja). Cette armée groupe les deux tiers des effectifs et les trois quarts des moyens correspondant au front de défense de Madrid. Elle s'étend de Tolède au sud à Cifuentes au nord-est. C'est l'armée riche où affluent toutes les ressources disponibles rendues nécessaires par la bataille principale.

Armée du sud (colonel X.) : correspond au front d'Andalousie, du nord du bassin de Penarroya à l'est de Cordoue (Montoro).

Armée du nord (général Martinez Cabrera) : réunit théoriquement du moins les forces de Biscaye, de Santander et des Asturies.

Armée de réserve (général La Cerda, assisté, pour la défense du front de mer, du général autrichien Deutch) : correspond d'une part à la défense du littoral méditerranéen d'Almeria à Tarragone et comprend, d'autre part, les unités en formation dans le Levant.

Entre ces armées, des détachements d'armée correspondent à des groupements de forces de théâtres secondaires.

Détachement de Cuenca. Détachement de Teruel de part et d'autre de la poche de Teruel.

Détachement sud du Tage, entre l'armée du centre et l'armée d'Andalousie, sur le front d'Estramadure.

Détachement d'Almeria, face à Malaga et à Grenade.

L'importance de ces armées est en continuelle variation : l'armée de Madrid a atteint un chiffre voisin de 90.000; l'armée d'Andalousie une vingtaine de mille hommes.

L'armée du nord est naturellement géographiquement indépendante. Quant à l'armée d'Aragon (au sujet de laquelle une note a été précédemment envoyée), elle garde, en dépit d'une subordination théorique récemment reconnue, une indépendance de fait absolue.

d. *Cadres.* — Le problème des cadres est toujours, comme en décembre, le problème essentiel.

1° Un certain nombre d'officiers d'active en disponibilité ou en retraite ont été récupérés. Pour tous les officiers de l'ancienne armée, l'avancement a été limité à un seul grade. Aussi les brigades sont-elles commandées par des lieutenants-colonels, commandants de l'ancienne armée, et les bataillons par des commandants anciens capitaines. Le général Miaja s'intitule toujours général de brigade. En principe d'ailleurs, il n'existe qu'une catégorie de généraux pourvus de fonctions diverses.

2° Un grand nombre d'officiers des anciennes milices ont été intégrés dans l'armée; mais tous les grades d'officiers de milices sont donnés à titre temporaire. Après la fin de la guerre, une révision des grades doit avoir lieu et le maintien dans l'armée régulière sera subordonné à un stage dans une école.

Certains officiers de milices ont atteint le grade de lieutenant-colonel et même colonel. Notamment le colonel Lister, commandant la 11e division,

ancien ouvrier galicien, d'intelligence moyenne, mais de belle prestance et très sûr au point de vue politique, dont le parti communiste essaye de faire la grande vedette militaire.

3° Enfin, les écoles organisées en décembre ont fonctionné régulièrement : quatre promotions de 150 élèves sont déjà sorties de l'école populaire de Guerre de Valence. Elles fournissent des officiers subalternes dont la tenue paraît bonne, mais dont l'instruction limitée à un mois de conférences doit laisser à désirer. Il en est de même de l'école supérieure de Guerre qui instruit des officiers pour les états-majors de brigade.

Quelle que soit la hâte avec laquelle on instruit ces officiers, quelque sincère que soit l'effort fourni, les résultats sont insuffisants. Pourtant l'effort d'organisation est vraiment remarquable. En quatre mois, la petite bourgeoisie a fourni des cadres dans une proportion que l'on ne pouvait guère attendre de la classe moyenne espagnole.

e. *Forces paramilitaires.*

Un très gros effort a été fait également dans ce domaine. Il a abouti d'une part à augmenter dans des proportions considérables l'autorité du gouvernement de Valence par une organisation des forces de police et la suppression quasi absolue des organes de contrôle des partis. D'autre part, il a permis de former, avec des forces de police sélectionnées, des unités combattantes d'élite.

L'ancienne garde civile qui était devenue garde nationale républicaine, mais qui avait gardé son puissant esprit de corps, a pratiquement disparu. Ses membres ont été renvoyés ou emprisonnés ou ont passé dans la garde de sécurité. Seul subsiste à Barcelone un noyau de 5.000 gardes civiles environ, dont la Généralité a fait sa garde prétorienne.

La garde d'assaut a formé les cadres de la garde de sécurité à laquelle elle a donné son uniforme. Au milieu du désordre ambiant, cette garde assure un minimum d'ordre. Le contrôle des routes et la police urbaine lui sont confiés. Elle représente un immense progrès par rapport à l'anarchie des polices de parti.

Enfin le corps des carabiniers a connu un grand essor. En dehors des carabiniers affectés au service normal de surveillance douanière, des unités de combat ont été formées, que le ministère des Finances a mises à la disposition du ministère de la Guerre. Il existe actuellement de nombreux bataillons répartis entre les brigades mixtes. On envisage actuellement leur groupement en 3 ou 4 brigades formant une division homogène qui prendra sa place parmi les unités de l'armée dénombrées plus haut : c'est la troupe qui a la meilleure apparence et donne le plus l'impression d'unités régulières. Son encadrement subalterne formé par les anciens carabiniers est nombreux et solide.

f. *Matériel.*

L'état-major espagnol est extrêmement discret en ce qui concerne son matériel. Il répugne à avouer les apports étrangers et ment naïvement sur les points où l'aide du dehors est la plus évidente.

1° *Infanterie.* — L'infanterie est armée de fusils d'origines diverses qui rendent difficile le problème de la munition. On peut dire en gros qu'un tiers des fusils est d'origine espagnole (conservés, remis en état), un tiers d'origine mexicaine, un tiers d'origine russe.

Il y a un certain nombre de fusils mitrailleurs d'origines très diverses, mais en nombre insuffisant et sans aucune homogénéité de dotation.

Même remarque en ce qui concerne les mitrailleuses. Une mitrailleuse russe sur support bas à petites roues prévaut dans les nouvelles formations.

Il existe un fusil antichar russe dont la munition n'est pas au point et qui n'a pas percé la cuirasse du petit char italien à 200 mètres. On cherche à fabriquer en Espagne une munition meilleure. Il existe d'autre part des canons Oerlikon ou similaires venant en particulier de Tchécoslovaquie. Dans le domaine des armes d'infanterie, la fabrication espagnole n'est donc pas suffisante. Elle se borne à fabriquer la munition de fusil d'infanterie, les trépieds des mitrailleuses russes, une quantité assez faible de fusils. Pour tout le reste, l'Espagne républicaine est tributaire de l'étranger.

2° *Artillerie.* — L'armée républicaine a un nombre très réduit de batteries lourdes. Elle ne fabrique pas de munitions de gros calibre et n'en possède qu'un petit nombre.

L'apport étranger semble très faible dans ce domaine. Pour l'artillerie de campagne, il existerait quelques batteries russes de moyen calibre : tout le reste de l'artillerie serait formé par les pièces de l'ancienne armée. Les arsenaux nouvellement créés remettent en état mais ne fabriquent pas. Il semble qu'actuellement, la fabrication en Espagne d'obus de moyen calibre (75 à 105) est la source presque unique du ravitaillement.

La dépense en munitions occasionnée par les récents combats dépasse largement les disponibilités normales. Là, comme on le dira pour le personnel, les offensives ont été entamées sans stocks suffisants avec des fabrications qui démarraient à peine. Pour prendre un exemple précis, Madrid, en décembre, se contentait de l'envoi de 50.000 cartouches de fusils par jour : certains jours au cours des derniers combats, près d'un million de cartouches ont été tirées. On produit plus, mais on dépense plus qu'on ne produit.

3° *Chars.* — Aucune fabrication espagnole de chars, mais prochainement on espère sortir un char espagnol dont les blindages seraient merveilleux (?). Il semble exister 200 chars environ dont les trois quarts d'origine russe et un quart de chars espagnols de l'ancienne armée (Renault). Les apports russes semblent permettre actuellement de parer aux pertes.

En résumé, effort certain dans le domaine du matériel, mais effort insuffisant pour une défense exagérée et prématurée. Une armée inexpérimentée gaspille son matériel et ses munitions. Il semble donc, surtout si le blocus joue et que les offensives actuelles continuent, qu'on doive assister à une usure rapide des ressources gouvernementales.

g. *Habillement. Équipement.* — Dans ce domaine, des progrès considérables ont été faits depuis trois mois. On peut dire que jusqu'en décembre, on n'a même pas eu la notion d'un uniforme. La fantaisie vestimentaire

dépassait les limites du croyable. Les miliciens réalisaient le tour de force d'être habillés chacun différemment. Actuellement, les officiers ont tous des uniformes corrects, presque sans fantaisie individuelle. Les soldats de l'armée régulière ont un uniforme et un équipement communs. Le drap et les cuirs paraissent bons. On voit défiler des troupes qui ont bonne allure : l'habillement a sans doute fait beaucoup pour donner à cette armée nouveau-née l'impression qu'elle existait.

h. *Instruction.* — Des efforts louables sont faits pour l'instruction. Rang serré souple à la française, instruction pour le combat puisée également dans les règlements français. Mais cette instruction trop hâtive, menée par des cadres inexpérimentés, ne peut donner actuellement des effets profonds et solides. Elle semble valoir plus par la bonne volonté qui l'anime que pour ses résultats absolus. Il faut noter en tout cas qu'on fait quelque chose et que les troupes rencontrées ont une allure de troupes latines vives et gaies, bien plus vivantes que l'ancienne armée engourdie d'Espagne. Les musiques militaires jouent des airs français. D'un peu loin, un bataillon kaki qui défile à l'air de *Sambre-et-Meuse* donne une impression très familière.

Au combat, c'est une autre affaire : en quatre mois, on peut construire la façade d'une infanterie; on ne fait pas une infanterie.

Lors des dernières attaques sur le Manzanares, les troupes espagnoles se sont pour la première fois portées à l'assaut avec enthousiasme : leurs pertes en témoignent. La victoire de Brihuega, ou plus exactement ce qu'elles croyaient avoir été cette victoire, leur donnait confiance. Les résultats obtenus ont été nuls ou presque nuls. La nouvelle armée républicaine est donc encore au point de vue de l'efficacité tactique une promesse qui se réalisera avec le temps si on ne l'affronte pas prématurément à des tâches trop lourdes.

Conclusion

On ne peut que déclarer étonnante cette œuvre, fût-elle incomplète et imparfaite, d'un pays si mal doué pour l'organisation. Il fallait non seulement rassembler la troupe, former les cadres mais encore et surtout créer un esprit militaire dans une nation qui n'avait connu de la vie dans l'armée que des séjours désœuvrés à la caserne, sans but et sans intérêt.

Cet hommage rendu à des organisateurs tenaces et à une bonne volonté signalée dès le premier jour, il ne faut dissimuler que la valeur militaire de cette armée est des plus médiocres, que la première épreuve sérieuse peut la réduire à l'état de cohue : tout est trop neuf, trop hâtivement construit. Rien n'est aguerri, ni les cadres ni la troupe. Le matériel est insuffisant. Au-delà d'une immense façade, il n'y a, comme dans les maisons d'ici, que les bombes traversent comme des décors de papier, qu'un échafaudage de poutrelles minces et de briques.

Et le plus grave est que les hommes politiques, au lieu de laisser s'affermir, s'ossifier cette armée nouveau-née, tout fiers de leur œuvre, sont impatients de la lancer dans les aventures. Au lieu d'aguerrir ces éléments mal soudés dans la défensive, de les entraîner par de petites opérations bien montées dans des secteurs peu actifs et mal gardés, ils entament de vastes offensives avec des

objectifs ambitieux. Et les stratèges et les techniciens défont ce qu'ont fait les organisateurs. La saignée que représentent les récentes attaques terriblement sanglantes, étant donné les effectifs engagés, à Madrid, à Teruel, en Andalousie, sont des désastres invisibles. L'œuvre de trois mois est compromise, la fleur de l'armée nouvelle sacrifiée. Le chiffre minimum sûr des pertes gouvernementales, lors de la dernière offensive du Manzanares, est de 5.000 tués et 15.000 blessés. L'attaque sur Teruel a été très coûteuse. Il ne faut pas se dissimuler que la continuation de ces opérations mal préparées, insuffisamment appuyées, risque plutôt d'annuler les résultats de l'effort dont nous avons tracé les grandes lignes que de rompre le front défensif nationaliste.

Il est donc bon d'ajourner tout pronostic : à l'heure actuelle, dans le domaine militaire comme dans tous les domaines, on gaspille plus qu'on ne produit.

On veut sauver Bilbao par des diversions : on risque de tout perdre. L'impatience des politiciens, l'optimisme de commande des chefs militaires, une mystique d'offensive considérée comme un dogme peuvent démoraliser, par des échecs coûteux, une force dont l'emploi dans l'attaque est certainement prématuré.

356

M. de Monicault, Chargé d'affaires de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 372. *Prague, s. d.* [1].

(*Reçu :* le 28 avril 1937, 12 h. 30.)

J'ai su au ministère des Affaires étrangères que le ministre des Soviets avait, sur l'instruction de M. Litvinov, déclaré à M. Krofta que les bruits qui ont récemment circulé d'un rapprochement entre son pays et l'Allemagne n'avaient aucun fondement et que l'U.R.S.S. n'entendait apporter aucun changement à sa politique extérieure. A l'appui de cette affirmation, M. Alexandrovsky a ajouté que son gouvernement avait l'intention de ne pas désigner immédiatement son nouvel ambassadeur à Berlin et que le chef de sa délégation commerciale dans cette capitale ne serait pas remplacé.

Votre Excellence a été informée, par le télégramme nº 359 de M. de Lacroix[2], de l'opinion qui prévaut à Prague sur les rapports actuels entre Moscou et Berlin. Je ne puis que m'y référer.

(1) Par avion.
(2) Du 21 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 315.

357

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 411 à 415. *Bruxelles, 28 avril 1937, 18 h. 12, 18 h. 13, 20 h. 50, 21 h. 51.*

(*Reçu :* 19 h. 55, 22 h. 20.)

Le secrétaire général des Affaires étrangères m'a dit que les ministres belges ont demandé à M. Eden[1] si l'Angleterre serait prête à donner aussi sa garantie à la Hollande, ce qui aurait par voie de conséquence une grosse importance pour la Belgique en assurant davantage la protection de sa frontière de ce côté.

Le secrétaire d'État britannique a répondu négativement, en alléguant que l'opinion anglaise n'était pas prête à entrer dans cette voie. M. Van Langenhove paraît croire que M. Eden serait plus disposé à admettre la participation des Pays-Bas au pacte occidental, notamment au pacte de non-agression dont il m'a parlé hier et qui ne contiendrait pas d'engagements de garantie, ceux-ci étant réalisés en dehors de cet instrument.

J'ai demandé au secrétaire général des Affaires étrangères si la position restrictive prise récemment par M. de Graeff, concernant les obligations imposées par le pacte de la Société des Nations [2], ne serait pas de nature à rendre cette accession des Pays-Bas difficile. Il pense qu'en pareil cas ceux-ci ne refuseraient pas de modifier leur position, d'autant qu'ils paraissent de plus en plus sensibles au danger allemand.

Je ne crois pas que M. Van Langenhove ait des raisons spéciales d'espérer un tel revirement, en dehors du désir très vif qu'a le gouvernement belge de voir la sécurité de la Hollande plus étroitement liée à la sienne propre. La question du transit des navires de guerre par l'Escaut se trouverait facilitée de cette façon.

En ce qui concerne le Luxembourg, le secrétaire général paraît croire que M. Bech s'est heurté cette fois encore à une attitude négative du côté anglais.

Quant au pacte restreint, sur lequel, m'a-t-il confirmé, il n'y a eu que des échanges de vues théoriques, rien ne pouvant être étudié sérieusement avant que le gouvernement anglais n'ait approché le gouvernement français, c'est le gouvernement belge qui a exclu l'idée de réciprocité dans l'engagement de non-aggression que chacun des quatre états prendrait vis-à-vis de la Belgique. Il estime en effet qu'il serait inconcevable que celle-ci prenne un engagement de cette sorte qui serait un peu ridicule de la part d'un petit pays envers trois puissants états, mais qui surtout présenterait le grave incon-

(1) Lors de son récent voyage à Bruxelles (voir ci-dessus les nos 346, 347, 349; ci-après les nos 371, 372, 416).
(2) Voir ci-dessus le no 170 (note).

vénient de paraître replacer la Belgique dans la position de neutralité qui était la sienne sous le régime de 1839.

En ce qui concerne l'Allemagne, le secrétaire général des Affaires étrangères m'a déclaré qu'elle continue à ne donner aucun signe de vie. Il a répété avec force que si, comme cela paraît être encore son intention, elle entendait subordonner l'octroi d'une garantie à un engagement de neutralité de la part de la Belgique et à la renonciation de celle-ci aux obligations de la Société des Nations, le gouvernement belge s'y refuserait énergiquement.

Enfin, parlant des contacts d'états-majors, M. Van Langehove m'a dit qu'il considérait que la formule qu'emploierait M. Spaak dans son discours répondait à nos préoccupations en ce sens qu'elle réserve entièrement la liberté du gouvernement à cet égard. Il a ajouté que moins on parlerait de cette question, mieux cela vaudrait, qu'il faut laisser l'apaisement se faire et les critiques s'épuiser faute d'aliments.

En pratique, il reconnaît qu'il est indispensable que l'état-major belge puisse avoir avec le nôtre les contacts nécessaires.

358

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 441 à 448. *Washington, 28 avril 1937, 12 h. 28, 13 h. 43, 13 h. 47, 13 h. 48, 14 h. 53, 16 h. 19.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 22 h. 20, 22 h. 45; le 29, 2 h. 20.)

Le comité mixte de la Chambre et du Sénat qui avait été constitué en vue de rédiger un texte transactionnel [1] entre le projet de M. McReynolds, adopté par la Chambre des représentants, et le projet Pittman, adopté par le Sénat, a terminé hier ses travaux. Il a abouti à un accord complet.

Ainsi que je vous l'avais indiqué dans mes télégrammes précédents [2], les partisans de l'isolement absolu aux États-Unis, en cas de guerre, avaient déposé un texte tendant à interdire d'une manière formelle l'envoi de matériel de guerre et de matières premières à toute nation belligérante quelles que soient les origines du conflit. Cette thèse excessive a été combattue très vivement par l'administration qui a cherché à conserver au Président des pouvoirs aussi étendus que possible.

Elle a été définitivement écartée par le Congrès, puisque les projets Pittman et McReynolds, adoptés respectivement par le Sénat et par la Chambre des représentants, comportaient de très larges pouvoirs pour le Président.

(1) A propos de la « loi de neutralité ».
(2) Voir ci-dessus les nos 21, 116, 132.

Je vous rappelle cependant les divergences principales qui existaient entre les projets Pittman et McReynolds. Le premier mettait notamment le Président dans l'obligation d'interdire, en cas de conflit extérieur, la sortie des marchandises américaines, si le payement n'en avait pas été effectué au préalable par l'acheteur belligérant. Le projet McReynolds maintenait le même principe, mais laissait dans l'application plus de latitude au Président. C'est le point de vue de la Chambre qui l'emporte dans le compromis final. De plus, une exception est prévue à la loi afin de sauvegarder le trafic normal avec le Canada.

Par ailleurs, le Sénat obtient satisfaction en ce qui concerne l'illégalité des voyages de ressortissants américains à bord de navires belligérants et l'interdiction de l'armement des navires de commerce américains qui se livreraient à des opérations commerciales avec les pays en guerre.

Il est évident que les concessions les plus importantes ont été faites par le Sénat et que la thèse de la Chambre qui reflète les préférences du département d'État l'emporte dans l'ensemble.

En résumé :

1° La thèse de l'embargo total sur les matières premières est définitivement écartée;

2° Le Président ne peut même pas, en vertu de ses pouvoirs étendus, interdire la vente de matières premières aux belligérants;

3° Il peut seulement, en vertu de ses pouvoirs étendus, obliger les acheteurs à payer comptant et interdire le transport sur les navires de commerce américains. Mais il n'y est pas obligé.

Ces deux dernières dispositions marquent l'évolution importante subie par le texte depuis le début de la discussion. Tandis qu'au début, certains proposaient que le Président fût obligé d'interdire la vente de matières premières, le texte définitif rend cette interdiction impossible, même si le Président la souhaitait, et tandis que le texte du Sénat obligeait le Président à décider que les acheteurs de matières premières devraient les payer comptant, le texte définitif prévoit que le Président aura la faculté de le décider mais qu'il n'y sera nullement tenu.

Je vous rappelle à titre confidentiel que ce texte sur la neutralité reflète dans une très large mesure les opinions que j'avais formulées auprès du département d'État dans ma conversation personnelle (mon télégramme nos 213 et suivants du 3 mars)[1]. Il sera très vraisemblablement adopté dans la journée de demain et deviendra ainsi définitif.

Je vous avais demandé dans mes télégrammes précédents de ne faire jusqu'à nouvel ordre à ce sujet aucune communication à la presse. Je pense au contraire qu'à l'heure où le texte devient définitif, il serait tout à fait nécessaire de faire connaître à la presse française, par l'intermédiaire de notre service de presse par exemple, la portée de la loi nouvelle votée par le Congrès américain. Mon télégramme d'aujourd'hui et mes lettres et télégrammes expliquent

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 54.

très exactement l'évolution des délibérations du Congrès. Il n'y a aucun inconvénient à ce que la presse française le note clairement.

En effet, il est arrivé déjà à plusieurs reprises, et mon prédécesseur avait eu l'occasion de vous le signaler, que divers journaux, notamment le *Temps*, le *Journal des Débats*, à l'occasion des discussions parlementaires sur la neutralité, les aient présentées comme marquant la politique du gouvernement américain de s'enfermer dans un isolement de plus en plus absolu.

Cette interprétation ne répond nullement à la réalité ainsi que vous le constatez. En outre, elle serait de nature à décourager les nombreux Américains qui n'ont cessé de défendre la thèse libérale favorable aux intérêts des pays démocratiques [1].

359

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 294. *Varsovie, 28 avril 1937* [2].

(*Reçu :* le 30, 16 h. 15.)

Le voyage en Roumanie de M. Beck [3] et les commentaires auxquels il donne lieu me paraissent justifier un certain nombre de remarques de nature à mettre les choses au point.

1º En accomplissant ce voyage, M. Beck s'est borné à réaliser un projet remontant à l'automne et à la visite officielle faite en Pologne par M. Antonesco [4]. Le ministre polonais devait se rendre à Bucarest en janvier, après la réunion de Genève. Sa maladie l'en avait empêché;

2º C'est sur son initiative que le projet a été repris et que brusquement, en revenant de France, il a manifesté le désir de se rendre sans plus tarder en Roumanie. Il a compris le parti qu'il pouvait tirer de ce voyage et, effectivement, sa situation personnelle s'en trouve renforcée : l'alliance avec la Roumanie est très populaire en Pologne et auprès de tous les Polonais. Ceux-ci savent gré à M. Beck de multiplier les contacts avec les hommes d'État roumains et d'avoir mis fin à la brouille qui s'était produite entre Varsovie et Bucarest dans les derniers temps du ministère de M. Titulesco;

(1) Le lendemain, par télégramme nº 460, l'ambassadeur de France déclarait : « La Chambre des représentants a adopté cet après-midi, à main levée, le projet de loi sur la neutralité. Le Sénat l'a adopté à son tour par 41 voix contre 15 ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351; ci-après les nos 365, 369, 383, 389, 408, 430, 431.

(4) Sur cette visite, effectuée à la fin du mois de novembre 1936, se reporter au tome IV de la présente série sous les nos 25 (et note) et 83.

3° L'opinion polonaise est unanime à l'égard de la Roumanie, avant tout par crainte de l'Union soviétique, et l'impression que l'on a en ce moment, en Pologne, d'une nouvelle offensive communiste contre ce pays, incite plus spécialement les Polonais à se réjouir de leurs bons rapports avec les Roumains;

4° Dans les milieux attachés à M. Beck, sa visite à Bucarest a provoqué une grande satisfaction; l'accueil qui lui a été fait à été interprété comme une éclatante revanche contre M. Titulesco qui s'était flatté d'amener sa chute; on se félicite que le ministre des Affaires étrangères ait, une fois de plus, fait naître l'occasion d'affirmer la suprématie des pactes bilatéraux sur des combinaisons plus vastes, en même temps que « l'indépendance » et le « réalisme » de la politique polonaise;

5° Il me paraît peu probable qu'il ait été question à Bucarest, si ce n'est tout à fait accessoirement, des rapports polono-tchécoslovaques. M. Antonesco est sans doute trop prudent pour s'être risqué à tenter, par l'entremise de son interlocuteur polonais, dont il n'ignore pas les partis pris, une réconciliation entre Varsovie et Prague;

6° Un échange de visites entre le roi Carol et le président Moscicki était décidé, en principe, depuis de longs mois. Les dates de ces voyages restaient seules à fixer et les Roumains avaient le désir que M. Beck rendît au préalable sa visite à M. Antonesco;

7° Les voyages à Bucarest du ministre de l'Instruction publique, du chef du grand État-major et du président de la Banque nationale étaient également déjà décidés : ces trois personnalités avaient accepté de rendre respectivement à leurs collègues roumains les visites faites par ceux-ci à Varsovie, au cours de l'hiver dernier.

Au total, et jusqu'à plus ample informé, j'ai l'impression que le bruit fait autour de ce voyage dépasse sa portée et ses résultats réels : à Varsovie, les officieux eux-mêmes jugent d'ailleurs plus prudent de déclarer qu'il « n'apporte aucune sensation ».

360

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Tokyo, 28 avril 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 9 juin.)

Il y a quelques mois, on envisageait couramment en Europe la possibilité de l'absorption de la Chine entière par le Japon; les hommes mieux renseignés croyaient que le Fleuve Jaune pourrait devenir la frontière entre la Chine libre et la Chine soumise au Japon. Quant aux provinces du nord, on pensait

bien qu'elles ne pourraient en aucun cas éviter le sort de la Corée et de la Mandchourie. Il semble bien que ces craintes étaient excessives et que, loin d'être à la veille de pousser ses avantages sur le continent, le Japon soit au contraire sur le point de battre en retraite ou tout au moins d'opérer une importante rectification de sa ligne de bataille.

Les raisons profondes d'un pareil changement ne sont évidemment pas nouvelles. Beaucoup de Japonais avaient depuis longtemps les yeux ouverts sur elles, les observateurs étrangers pouvaient les discerner par le raisonnement, mais le navire courait sur son erre et rien de bien apparent ne montrait qu'il allait mettre en panne.

A elle seule, aucune des diverses influences que je vais examiner maintenant ne serait probablement suffisante pour expliquer un changement notable de la politique du Japon : c'est leur faisceau entier qu'il faut considérer pour en mesurer la puissance.

Il est malaisé dans ce pays de bien relever les courants de l'opinion publique et plus difficile encore de déterminer l'influence qu'ils peuvent avoir sur la marche des affaires. Cependant, dans le cas présent, ils paraissent bien être contraires à la politique d'expansion des militaires. Je crois qu'il n'est pas douteux que, dans son ensemble, le peuple japonais n'a pas le désir de conquérir de nouveaux territoires; d'autre part, les impôts qu'il paie sont déjà si lourds qu'il ne pourrait guère, selon l'opinion courante, en supporter de plus élevés. Pour pouvoir le taxer davantage, il faudrait lui faire admettre que son pays court un risque réel d'être attaqué par quelque ennemi et qu'il lui faut donc consentir les plus grands sacrifices pour assurer la défense nationale. Or, malgré la propagande effrénée faite depuis plusieurs années par les militaires, on m'assure qu'ils n'ont convaincu de l'existence d'un danger extérieur que ceux de leurs compatriotes qui font de l'ultra-nationalisme une carrière politique; ce sont les plus bruyants mais leur nombre effectif serait très faible. Peu à peu les militaires et la nation prendraient conscience de leur importance relative; cela rendrait les premiers de plus en plus circonspects et la seconde de moins en moins maniable. Naturellement ce schéma général se teinte de nuances nombreuses : je crois par exemple que les militaires en garnison à Tokyo sont bien persuadés aujourd'hui que les élections leur seront désastreuses, et je note dans une dépêche de notre consul à Moukden que l'état-major de l'armée du Kwantoung est certain qu'il aura la victoire au scrutin du 30 avril.

En tout état de cause, il ne semble pas que les militaires eussent poussé à une action violente à l'étranger avant quelque délai. Ils se rendent très bien compte maintenant, me dit-on, de l'insuffisance de leur préparation à la guerre. Leur insuccès marqué devant Shanghai leur aurait ouvert les yeux sur le peu d'efficacité de leur armée, que leur vanité aurait mise sur le compte de leur armement matériel bien plus que sur celui de leurs méthodes de combat. Leur aviation passe pour très déficiente, en qualité et surtout en nombre. Enfin, certaines des séries de leurs derniers navires de guerre leur ont donné de gros déboires. Ayant voulu innover dans la construction, ils ont mis à l'eau des bateaux qui ne peuvent pas naviguer : toute une série de contre-torpilleurs et

toute la série des croiseurs de 8.000 tonnes sont inutilisables dans leur état actuel. Le remède, simple à imaginer, est une très forte augmentation du matériel militaire, naval et aérien et le dernier budget a accordé pour la défense nationale des crédits énormes. Mais tout ce matériel demandera très longtemps pour être fabriqué et mis au point, et les militaires les plus optimistes reconnaissent qu'il faut au moins deux ans pour que les forces japonaises aient atteint le degré minimum d'efficacité suffisante pour que le pays se sente maître de ses destinées.

Or, c'est précisément pendant cette période de faiblesse consciente que, sur des théâtres différents, des situations assez analogues se sont affirmées qui ont donné à réfléchir à ceux qui ont ou qui usurpent la charge de diriger la politique japonaise.

En premier lieu, les Russes ont augmenté dans des proportions considérables la valeur de leur armée de Sibérie orientale et ils l'ont fait savoir à très haute voix. Ils exagèrent peut-être le nombre de leurs canons, de leurs avions, des sous-marins stationnés à Vladivostok ; ils sont peut-être trop optimistes lorsqu'ils disent que leurs forces de l'est peuvent soutenir une longue guerre par leurs propres moyens, sans avoir à demander aux pays situés à l'ouest de l'Oural de les ravitailler en vivres, armes ni munitions. En tout cas, ces assertions ont réussi à persuader les Japonais que leur capitale et leurs deux grands centres industriels ne pourraient se défendre contre une attaque brusquée. Sortant de l'inertie relative qu'ils montraient autrefois, les Russes ont commencé par déclarer que la question de la Mongolie extérieure était, à leurs yeux, vitale. Je note en passant que l'ambassadeur de Russie m'a dit, il y a peu de jours, que son gouvernement considérait cette question de Mongolie comme la seule qui pût amener une guerre entre la Russie et le Japon. Après cette première réaction sérieuse, la Russie a, tout le long de la frontière de Mandchourie, résisté avec bien plus de vigueur aux coups de main des Japonais et en a elle-même organisé de plus sérieux. C'est elle maintenant qui, dans ces petites opérations de brigandage, a la plupart du temps l'initiative et le succès. Il ne semble pas du tout que le gouvernement de Moscou pense à entreprendre une vraie guerre; il agit exactement comme si, sûr de sa supériorité militaire, il voulait simplement bien faire apparaître qu'il fera respecter son territoire de gré ou de force.

Par ailleurs, les Japonais considéraient que leurs rapports avec l'Angleterre ne devenaient pas meilleurs; je ne dis pas du tout que leurs raisonnements soient justes, mais dans le cas présent, ce qu'ils croient est la seule chose importante. Ils voient donc l'Angleterre, étroitement unie aux États-Unis, fortifier ses possessions d'Asie pour leur barrer la route vers le Pacifique sud, l'océan Indien et même la Chine du sud. La base navale de Singapour est terminée et on la proclame imprenable. On y fait, à grand fracas, des manœuvres dont le thème, publié dans tous les journaux, est la résistance à une attaque brusquée de la flotte japonaise. On annonce que maintenant c'est Hongkong qui va être mis en état de résister à toute agression — et il n'y a qu'un seul agresseur possible. Le bruit se répand ici que les Anglais ont pris une très grande influence sur le gouvernement de Nankin, qu'ils le manœuvrent à leur gré au point de

vue politique et qu'ils se sont assuré au point de vue économique une situation prépondérante dans toutes les provinces qui sont dans l'obédience de la Chine officielle.

Et ceci nous amène à examiner un phénomène qui, s'il était bien établi, serait l'événement le plus important — peut-être même le seul événement ayant vraiment de l'importance — dans tout l'Extrême-Orient. Je veux dire l'éveil de la Chine à la conscience de son unité et la naissance d'un patriotisme chinois. Il va sans dire que je ne me crois pas en état d'avoir à ce sujet une opinion personnelle et que je m'en rapporte entièrement à celle que peut s'être formée M. Naggiar. Aussi bien n'est-ce pas par son côté chinois que ce phénomène m'intéresse ici : je n'en cherche que les répercussions sur la politique du Japon. Vrai ou faux, il est admis dans ce pays comme vrai et par conséquent il amène les mêmes réactions psychologiques que s'il l'est en réalité.

Lorsque, jusqu'à ces derniers temps, les Japonais faisaient un tour d'horizon, il est bien évident que ce n'est que vers la Chine qu'ils pouvaient diriger un regard de convoitise. La côte d'Amérique est trop éloignée et trop bien défendue pour que le Japon ait jamais pu songer sérieusement à s'y installer en maître. Les polémiques passionnées auxquelles j'ai assisté lors de mon premier séjour ici, voici plus de quinze ans, m'avaient toujours paru simples jeux oratoires et elles sont bien oubliées aujourd'hui. Les querelles avec les Russes ne paraissent guère pouvoir être plus graves qu'incidents de frontières, car il ne semble pas que les Russes veuillent jamais sortir de leurs frontières actuelles. Quant à conquérir les territoires sibériens, les Japonais n'y songent sûrement pas : ce sont des terres trop froides pour pouvoir héberger le surplus de la population des îles et trop peu habitées pour pouvoir offrir à leurs manufactures un débouché valant un gros effort militaire et financier. Le Mandchoukouo est une école que les dirigeants japonais ne sont probablement pas désireux de recommencer. Depuis quelque temps, un groupe de Japonais s'efforce de développer l'intérêt de ses compatriotes pour les mers du sud. J'ai lu des articles de journaux et revues s'efforçant de prouver que l'avenir de l'Empire est au-delà de l'équateur. Il ne semble pas pour le moment que ces idées aient grand succès : les régions tropicales ne conviennent pas au travailleur japonais; il lui faudrait aller jusqu'en Australie pour trouver un climat propice et essayer de se rendre maître de la grande île serait une aventure dont les dangers et le coût feraient reculer tout homme sage. La poussée vers le sud semble bien devoir se restreindre à la poursuite de quelques débouchés commerciaux du genre de ceux que s'est assurés le Japon par son récent arrangement avec les Indes néerlandaises. Ce n'est donc que vers la Chine que les Japonais pouvaient se tourner. Sans doute ce pays est-il peuplé de façon si dense qu'ils ne sauraient songer à y faire une politique d'immigration. Mais ils étaient attirés vers lui par deux raisons principales, l'une de caractère strictement mercantile, l'autre de sentiment. Il n'y a pas lieu d'insister sur la volonté des Japonais de ne pas laisser se fermer à leurs marchandises l'immense marché chinois : c'est surtout vers ce marché qu'il leur est possible d'écouler les produits qu'ils fabriquent en surnombre. Quant à leur désir de jouer un rôle en Chine, il est assez complexe. Des rapports millénaires lient les deux pays et jusqu'à présent les apports

de civilisation ne se sont jamais propagés que dans un sens. Il en est résulté une intimité d'esprit très certaine qui inspire aux Japonais une sympathie sincère pour les Chinois. Mais il se mêle tout de même à cette sympathie une certaine hostilité, rappelant celle que l'on constate assez souvent chez les élèves pour les professeurs mêmes dont ils apprécient le plus l'enseignement. Depuis que le Japon s'est mis à l'école des nations européennes et qu'il a fait les progrès étonnants que l'on sait, il a conçu pour son vieux maître un mépris qui pourtant n'abolit pas toute amitié. Le désir de se faire admirer par lui, au besoin de l'humilier par une science nouvelle qu'il ignore, de le tyranniser quelque peu maintenant que vieux et cassé il ne peut résister à son écolier devenu grand, sont une petite vengeance sur l'antique férule. Enfin, il ne faut pas négliger les idées glorieuses que le renouveau du shintoïsme a inspirées à beaucoup de Japonais. Cette religion primitive avait été entièrement supplantée par le bouddhisme. Il y a quelque cinquante ans, on l'a fait revivre afin d'inspirer au peuple un sentiment plus grand encore de dévotion à la famille impériale et au pays lui-même. Les doctrines en sont peu élevées, mais elles enseignent la mission divine du Japon. Beaucoup de Japonais finissent par y croire tant on leur en parle et j'ai lu des articles de revues ou de journaux affirmant avec une simplicité déconcertante que la mission du Japon est double : grouper d'abord autour de lui la famille des peuples asiatiques; puis, grâce à la puissance qu'il aura alors organisée, faire connaître au reste du monde les bienfaits de la civilisation d'Extrême-Orient, si supérieure par sa spiritualité élevée à la civilisation toute matérielle des peuples d'Occident. C'est la première partie de ce programme que les nationalistes japonais ont conscience de remplir lorsqu'ils envahissent la Chine et prétendent la reconstituer à leur mode.

Mais depuis quelque temps ce pays, autrefois si apathique, amorphe et divisé, qui se laissait traiter si brutalement, a des réactions de plus en plus nerveuses, de plus en plus générales. Les militaires japonais, n'ayant pas l'idée d'un changement foncier, réduisaient par la violence les oppositions auxquelles ils attribuaient un caractère tout local. Ils furent peut-être les derniers à penser ici que le gouvernement nationaliste devenait un gouvernement national et que le sentiment patriotique chinois faisait chaque jour plus d'adeptes. Mon collègue de Russie, qui est très bien informé des choses d'Extrême-Orient, m'assure que la Chine entière a aujourd'hui conscience de son unité et de la solidarité étroite de toutes ses parties. Il attribue ce changement considérable de la mentalité des Chinois à la haine contre l'agresseur japonais et aux progrès de l'idéal démocratique. Voire. J'avoue toutefois avoir lu avec quelque étonnement le même raisonnement dans un article que vient de publier M. Ariyoshi, ancien ambassadeur du Japon en Chine. Selon lui, la plus grave erreur que commettent certains de ses compatriotes est de croire que le gouvernement de Nankin n'est qu'une administration locale et que le maréchal Tchang-Kaï-Chek n'a que l'autorité personnelle d'un chef prestigieux. M. Ariyoshi est persuadé que la Chine tend vers l'unification, d'un élan qui ne pourra pas être arrêté et qui a trois mobiles principaux : l'ouverture des provinces par des voies de communications chaque jour meilleures, la

volonté de résister à l'agresseur japonais et le progrès de l'idéal démocratique. Il en prend texte pour conjurer ses compatriotes de ne plus s'imaginer que l'on pourrait séparer telle ou telle province du corps de la Chine sans que les autres s'en soucient et il leur demande d'admettre l'existence et l'autorité du gouvernement de Nankin.

M. Sato n'avait pas suggéré autre chose un mois plus tôt dans le fameux discours à la Chambre des pairs [1] qui lui valut de si violentes attaques de la part des ultranationalistes. C'est une preuve, s'il en était besoin, qu'il était moins ignorant des affaires de Chine que ses adversaires ne le disaient. Quoi qu'il en soit, l'opinion qu'il exprimait alors semble bien être partagée aujourd'hui par tous les Japonais avertis. Les dernières conversions à ces vues si sages ont été obtenues par M. Kodama, ancien président de la *Yokohama Specie Bank*, homme qui jouit d'une grande autorité dans tous les milieux.

A la suite de l'échec des négociations entamées l'automne dernier avec la Chine par le précédent gouvernement, on avait pensé ici qu'il serait peut-être possible de réserver les questions politiques et de conclure avec Nankin un accord économique avant que les Anglais n'eussent accaparé toutes les affaires. Une mission commerciale fut donc envoyée en Chine, présidée par M. Kodama. Ce dernier est revenu depuis quelques semaines, sans avoir rien pu conclure, car les Chinois ne veulent parler affaires que lorsque les questions politiques seront réglées, mais riche d'une expérience précieuse pour ses compatriotes. On m'assure que les milieux politiques et financiers ont été convaincus par lui que la note donnée par M. Sato était la seule bonne. On m'a même dit que les militaires avaient été très émus par les renseignements que M. Kodama avait rapportés et qu'ils comprenaient maintenant que vraiment il y avait quelque chose de changé en Chine, ce qui devait forcément amener une modification profonde de la politique du Japon.

Il est bien probable que tous les faits et opinions que je rapporte ci-dessus n'ont pas échappé aux observateurs des divers gouvernements chinois. Ceux-ci semblent en effet s'attendre à une nouvelle orientation de la politique japonaise. Dans une interview donnée au *Nichi Nichi*, M. Wang a paru indiquer les bases d'une entente possible lorsqu'il a dit qu'à ses yeux le problème le plus important pour les rapports sino-japonais est celui des provinces du nord. Tout le reste recevrait facilement une solution satisfaisante. « Certains Japonais prétendent, a-t-il ajouté, que si nous obtenions une solution de la question du Hopei oriental et des six préfectures du Tchahar du nord, nous en profiterions pour remettre en question le sort du Mandchoukouo. Je ne vois point les choses sous cet angle. La question des provinces du nord tient tant au cœur des Chinois que si nous arrivions à nous entendre, la situation en serait singulièrement améliorée. »

Le gouvernement de Tokyo n'a pas fait savoir qu'il pensait abandonner à leur sort les provinces du nord. M. Sato a cependant déclaré que même en ce qui les concerne, il croyait pouvoir arriver à un accord avec Nankin. Ses paroles ont en tout cas été interprétées par les gouvernements du Hopei oriental et

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 90 (et note) et 305.

du Tchahar comme signifiant que le Japon se désintéressait d'eux et ils ont provoqué, par une interview de M. Yin-Yu-Keng et par l'envoi de missions spéciales à Tokyo, une violente campagne de protestation dans la presse ultranationaliste japonaise. Ils affirment que même si l'appui du Japon leur était retiré, ils pourraient conserver leur indépendance. Je ne connais pas assez les affaires de Chine pour savoir si ces affirmations sont sincères ou si ce ne sont que des arguments destinés à aider le jeu des ultranationalistes japonais.

Il résulte donc de tout cela que les temps semblent propices à une reprise des négociations de paix entre le Japon et la Chine. Je crois d'ailleurs qu'il ne faut pas se dissimuler qu'elles seront difficultueuses. Certainement, pour toutes les raisons que j'ai exposées ci-dessus, les dirigeants japonais sont disposés à beaucoup rabattre des prétentions de leurs prédécesseurs. Mais ce ne sera pas sans lutte qu'ils feront accepter par leurs adversaires politiques une modération que l'on taxera facilement de perte de prestige. Il faut espérer pour l'avenir de la paix dans cette partie du monde que le gouvernement de Nankin sera modéré lui-même dans ses revendications et ne forcera pas M. Sato à rompre des conversations qu'il aborde certainement avec le plus grand désir d'arriver à un arrangement acceptable pour les deux parties. *

361

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 35 à 38. *Budapest, 29 avril 1937, 1 h. 10, 1 h. 15, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 7 h. 30.)

M. de Kanya que j'ai pu voir ce matin m'a dit être « pleinement satisfait » des résultats de l'entrevue de Venise (1). Il a affecté de déplorer la publication de l'article de M. Gayda (2), mais s'est réjoui quelques instants plus tard du démenti que cet article avait donné aux informations « françaises ».

D'après lui, l'Autriche aurait été en voie de se détacher du pacte de Rome pour évoluer vers la Tchécoslovaquie. Chaque fois qu'un rapprochement se dessine entre Vienne et Prague, M. de Kanya en éprouve un vrai malaise et il n'y a pas de doute qu'il a vu avec soulagement l'Italie couper la route entre les deux villes.

M. de Kanya m'a dit ne pas s'expliquer l'inquiétude que manifestaient les journaux français au sujet de l'indépendance autrichienne. Il tenait pour certain quant à lui que les Allemands étaient bien loin, à l'heure actuelle, de chercher des aventures et que Vienne n'avait rien à redouter de leur part.

(*) Mention initiale du ministère : *Que de contradictions ! De là au roman, il n'y a qu'un pas.*
(1) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 326 (et note).
(2) Sur cet article et ses suites, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois).

Comme je lui demandais si la phrase finale du communiqué de Venise n'invitait pas à imaginer quelque intégration prochaine de la Yougoslavie dans le système politique dont la Hongrie fait partie, il m'a répondu que malheureusement le gouvernement de Belgrade se montrait jusqu'à présent résolu à ne négocier séparément aucun accord avec Budapest. M. Stoyadinovitch avait pourtant traité avec Sofia à l'écart de l'Entente balkanique et avec Rome à l'écart de la Petite Entente. Mais pourquoi cette « discrimination » contre la Hongrie? Pourquoi invoquer contre la Hongrie une fidélité à des textes dont on avait fait si bon marché en d'autres cas? Dans son dépit, M. de Kanya a été jusqu'à me dire que s'il continuait de se heurter du côté de la Petite Entente à tant de mauvais vouloir, un jour viendrait où sans plus attendre qu'on lui rende sa *Gleichberechtigung*, il la reprendrait lui-même. Il avait formulé la même menace hier devant mon collègue yougoslave. Il m'a assuré d'ailleurs que ce jour n'était pas proche et je pense que son propos traduit plutôt un dessein de « chantage » qu'une véritable détermination. « La France se désintéresse trop de nous, m'a-t-il dit en terminant, elle nous reproche d'être germanophile, mais que fait-elle pour nous rendre possible une vie indépendante et désarmer l'hostilité de nos voisins? ». Je vois que certains journaux français prêtent à l'Italie l'intention de réconcilier la Hongrie, non seulement avec la [Yougoslavie], mais aussi avec la Roumanie. M. de Kanya, quand j'osais mentionner devant lui cette seconde éventualité, l'avait sommairement écartée, non pas naturellement comme indésirable, mais comme pratiquement irréalisable. Tout l'effort des conjurés de l'axe Rome-Berlin va sans doute, ces temps-ci, porter sur Belgrade. Ce n'est que si cette position cédait qu'une attaque sur Bucarest pourrait suivre.

362

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 386 à 391. *Prague, 29 avril 1937, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h., 22 h. 30, 21 h. 30.)

Le ministre de Tchécoslovaquie à Vienne a rendu compte à son gouvernement de l'entretien qu'il a eu avec le chancelier Schuschnigg. Celui-ci s'est attaché à lui persuader :

1° Que le principe de l'indépendance était resté au-dessus de toute discussion pendant l'entrevue de Venise [1]. Il reste l'axiome de la politique italienne;

[1] Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 326 (et note).

2° Que M. Mussolini était toujours fidèle à sa conception de l'équilibre dans le bassin danubien et qu'il était animé de sentiments bien moins germanophiles que le comte Ciano et M. Alfieri. Il éprouverait moins d'hostilité contre la Tchécoslovaquie que contre l'organisation même de la Petite Entente;

3° M. Mussolini aurait déclaré que l'Italie ne pouvait se rapprocher de la Tchécoslovaquie, mais qu'il comprenait que l'Autriche eût ce désir, notamment dans le domaine économique, et qu'il ne lui demandait pas d'y renoncer, la politique de la Tchécoslovaquie ne portant pas ombrage à l'Italie;

4° Que l'Allemagne comme l'Italie redoutaient vivement d'être isolées. De là en partie leur volonté de rester unies.

Je ne suis pas certain que ces assurances aient été prises au ministère des Affaires étrangères à cent pour cent de leur valeur. Les récents événements ont convaincu de nombreux observateurs que la manière de voir de M. Krofta concernant le caractère temporaire qu'il attribue à la coopération germano-italienne [1] était beaucoup trop optimiste. Mes télégrammes de presse ont montré que l'opinion publique ne se fait à cet égard aucune illusion. C'est d'ailleurs dans les événements d'Espagne que les journaux croient trouver les dessous de la surprenante subordination de Rome à Berlin.

Dans l'entourage de M. Krofta, on se montre assez affecté par les récents événements. On se rend compte que tout rapprochement politique avec l'Autriche, et *a fortiori* avec la Hongrie, est pour le moment exclu. Avec ce dernier pays, le vieux grief de l'inégalité des droits n'a même pas été liquidé. Les perspectives apparaissent toutefois meilleures sous l'angle économique et financier. Dans ce double domaine, on se déclare décidé à tenter un sérieux effort, tant du côté de l'Autriche que du côté de la Hongrie. De véritables traités de commerce sont en préparation avec ces deux pays. Ils seraient le prélude naturel à des relations plus intimes. L'expérience montre toutefois qu'il faut agir avec la plus grande discrétion pour éviter les manœuvres des tierces puissances. Aussi manifeste-t-on à cet effet un peu d'humeur contre le chancelier Schuschnigg, auquel on reproche d'avoir quelque peu compromis la Tchécoslovaquie. Il aurait à Venise mécontenté le Duce, en produisant des chiffres dont il résultait que le marché tchécoslovaque était bien plus important pour l'Autriche que le marché italien.

Je ne veux pas, en terminant, omettre de signaler que l'on cède volontiers ici à la tendance de reprocher à la France et à l'Angleterre la réserve dont elles font preuve en Europe centrale, réserve qui, prétend-on, encourage les intrigues italiennes et germaniques.

(1) Voir ci-dessus le n° 352.

363

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MARCASSIN, CONSUL DE FRANCE À VALENCE.

T. nos 202 à 207. *Paris, 29 avril 1937, 24 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 245, 248, 249 et 250 (1).

Veuillez faire tenir sans délai au ministère d'État la note suivante dont copie est remise, d'autre part, ici, à l'ambassadeur d'Espagne.

« Le gouvernement de la République a été informé par son chargé d'affaires à Valence d'une agression dont des miliciens espagnols se sont rendus coupables à l'égard de volontaires français installés, en attendant leur rapatriement, dans un bâtiment qui doit être considéré à l'heure actuelle comme constituant une annexe de l'ambassade et du consulat.

« Le gouvernement de la République a, d'autre part, été informé qu'à la protestation immédiatement élevée contre cet attentat par son représentant, aucune réponse satisfaisante n'avait été donnée et que, au contraire, le gouvernement espagnol paraissait envisager, conformément à une suggestion déjà faite par le ministre d'État et à laquelle le gouvernement français n'a pas donné son assentiment, le transfert à bref délai dans un camp de concentration des volontaires français dont il s'agit.

« D'autre part, un employé du consulat de France qui, comme il en avait le devoir, s'était entremis pour protéger un volontaire lors de l'agression ci-dessus visée, a été molesté, arrêté et détenu pendant plusieurs heures.

« Le gouvernement de la République a déjà eu l'honneur de faire connaître à plusieurs reprises au gouvernement espagnol sa manière de voir en ce qui concerne les ressortissants français qui se sont mis au service de l'Espagne depuis le début de la guerre civile; il maintient intégralement le point de vue qu'il a déjà exposé à ce sujet, à savoir que ceux de ses ressortissants qui ont librement offert leurs services au gouvernement espagnol doivent, de même, pouvoir librement rentrer en France.

« Dans un souci de conciliation et pour témoigner de ses sentiments amicaux à l'égard du gouvernement espagnol, le gouvernement de la République serait prêt à rechercher, d'accord avec lui, quelles dispositions devraient être prises pour que ceux de ses ressortissants se trouvant dans cette situation qui, *à l'avenir*, désireraient regagner la France, pussent le faire sans que, d'autre part, le gouvernement espagnol eût à redouter que, par cette voie, des informations sur les opérations militaires en cours soient divulguées dans des conditions susceptibles de nuire à la sécurité des armées espagnoles. Mais,

(1) Ces télégrammes rendaient compte de la situation de volontaires français qui, ayant cessé de l'être, avaient quitté le service espagnol et cherché un refuge auprès des autorités diplomatiques françaises en attendant leur rapatriement. Leur reproduction n'a pas semblé nécessaire.

si le gouvernement de la République est prêt à envisager une méthode de ce genre pour les cas qui se présenteront à l'avenir, il ne saurait en revanche accepter que l'embarquement des volontaires qui, à l'heure actuelle, bénéficient de la protection des consuls de France, fût plus longtemps entravé. Encore moins pourrait-il admettre que ces volontaires fussent internés dans un camp de concentration.

« Le gouvernement espagnol ne doit pas ignorer que le renouvellement des faits ci-dessus visés et contre lesquels le chargé d'affaires de la République a déjà élevé une protestation que le gouvernement français renouvelle par la présente note, et, à plus forte raison, toute tentative qui serait faite pour obliger les volontaires français à abandonner à Valence le local où ils sont actuellement hébergés, devraient être considérés par lui comme ayant un caractère inamical et auraient pour les relations entre la France et l'Espagne de sérieuses conséquences.

« Convaincu que le gouvernement espagnol n'est pas moins que lui soucieux de maintenir les bons rapports qui existent actuellement entre les deux pays, le gouvernement de la République a confiance que les incidents dont il s'est justement ému ne se reproduiront pas et que tous ordres nécessaires seront donnés d'urgence pour que l'embarquement de tous les volontaires actuellement placés sous la protection du consul de France à Valence puisse avoir lieu sans délai. »

364

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1140. *Londres, 29 avril 1937* (1).

(*Reçu :* le 30, 9 h. 20.)

J'ai pris connaissance avec intérêt des télégrammes nos 1641 à 1647 (2), dans lesquels notre ambassadeur à Berlin rend compte de sa conversation avec le baron von Neurath au sujet de la récente visite de M. Lansbury à M. Hitler.

Depuis ma dépêche nº 343, du 22 avril dernier (3), un silence à peu près complet s'est fait dans la presse anglaise sur l'initiative du chef travailliste. M. Lansbury a été reçu par M. Eden qui, à en croire certaines indications, se serait employé à tempérer l'enthousiasme de son interlocuteur. L'attitude du gouvernement, toute de prudence et de réserve, se reflète dans la déclaration

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 21 avril, ci-dessus reproduits sous le nº 311.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 319.

faite par M. Baldwin à une question posée par M. Henderson, député travailliste, fils de l'ancien président de la conférence du désarmement : « Le gouvernement de Sa Majesté, a dit le Premier ministre, a pris connaissance des propos tenus par M. Hitler. Notre position à cet égard a été indiquée clairement, à diverses reprises déjà, et je vais la préciser une fois de plus. Le gouvernement britannique serait naturellement prêt à prendre part à une conférence mondiale, à la condition préalable qu'une enquête large et approfondie montrât qu'une telle conférence pourrait réussir, et sous réserve d'une préparation adéquate ». M. Henderson ayant alors voulu connaître si l'Angleterre allait prendre contact avec le gouvernement du Reich à ce sujet, M. Baldwin s'est catégoriquement refusé à ajouter quoi que ce soit à ses déclarations précédentes.

Depuis cette intervention du Premier ministre, la presse de Londres, peu enthousiaste dès le début, n'est plus guère revenue sur l'entrevue Hitler-Lansbury. Quant aux journaux de province, qui s'étaient d'abord montrés plus chaleureux, ils ont complètement cessé de s'intéresser à la question dès que leurs rédactions ont eu connaissance des projets de M. Baldwin.

365

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 680 [1]. *Berlin, 29 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 mai.)

La visite de M. Beck à Bucarest [2] a été quelque peu éclipsée dans les comptes rendus de la presse allemande par l'entrevue que M. Mussolini a eue, vers la même date, à Venise, avec le chancelier Schuschnigg [3]. Le Reich attache évidemment un intérêt primordial à l'attitude de l'Italie vis-à-vis du problème autrichien. Mais les questions de l'Europe orientale tiennent aussi, dans ses préoccupations et dans ses ambitions, une place importante.

Les milieux berlinois attendent du voyage du ministre des Affaires étrangères de Pologne des résultats qui, pour ne pas apparaître immédiatement dans toute leur portée, n'en seraient pas moins considérables ni moins satisfaisants pour l'Allemagne.

Cet espoir s'appuie, en particulier, sur le souvenir d'un autre voyage que le même homme d'État a fait, en 1936, à Belgrade et à la suite duquel la Yougoslavie a pris une orientation de plus en plus « neutraliste ». C'est aujour-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351, 359; ci-après les nos 369, 383 389, 408, 430, 431.
(3) Sur l'entrevue de Venise, voir ci-dessus le n° 326 (et note).

d'hui presque un lieu commun, sous la plume des publicistes germaniques, que M. Beck, le premier gagné à cette politique, « le premier qui ait prévu la reconstitution de la puissance allemande » et les conséquences que la prudence recommande d'en tirer, s'est fait, de Bruxelles [1] jusqu'au Danube, le champion de cette « méthode nouvelle » adoptée par des états qui prétendent esquiver le danger en proclamant bien haut leur volonté de se tenir en dehors des complications.

En effet, le IIIe Reich a vu, assez vite après son accord avec Varsovie, comment il pourrait essayer d'étendre ce succès à l'Europe centrale en faisant de M. Beck une sorte de « commis-voyageur ». Il a compris que la Pologne, certes, n'entendait pas rester en tête à tête avec Berlin et qu'elle avait trop le sentiment de sa vulnérabilité pour ne pas rechercher des appuis auprès d'autres pays également exposés et également désireux de se tenir à l'écart. Mais, au lieu de s'alarmer de la constitution d'un tel « bloc », il a deviné que sa voisine pourrait être ainsi le meilleur protagoniste de cette « neutralité » qu'elle a adoptée comme principe directeur de sa conduite. L'entente du ministre polonais et des dirigeants nazis n'est peut-être qu'un mariage de raison; mais le mariage dure, précisément à cause des ruses intéressées des deux partenaires.

La nouvelle étape de cette astucieuse collaboration porte sur la Roumanie. Elle a certainement été préparée de longue date, depuis le débarquement de M. Titulesco, par le représentant de la Pologne à Bucarest, dont un membre de la légation roumaine à Berlin me signalait récemment « l'intense activité et la forte situation personnelle ».

Les observateurs allemands croient pouvoir affirmer déjà que « M. Beck a remporté un nouveau succès ». Il se serait fait, auprès du roi Carol et de son gouvernement, le défenseur des conceptions « neutralistes », c'est-à-dire que, prenant le contrepied des méthodes collectives considérées comme généralisatrices des conflits, il aurait prôné une politique de réserve et de strict égoïsme. Ses efforts auraient été dirigés en premier lieu contre toute coopération avec la Tchécoslovaquie, que depuis longtemps, d'ailleurs, il poursuit de sa rancune et qu'il aurait représentée comme un centre névralgique, une source de graves difficultés internationales, dont on aurait intérêt à se détourner. Aussi un des principaux résultats de l'entrevue serait-il que la Roumanie, déjà vacillante lors de la récente conférence de Belgrade, s'écarterait de plus en plus de Prague. Deux des participants de la Petite Entente se trouvant ainsi acquis à cette politique de réserve, le groupement tout entier serait bien près de la dislocation, même si les finesses orientales estimaient prudent de conserver une façade.

La ruine définitive de cette « grande puissance à trois pattes » serait, d'après les commentateurs allemands, à peu près inévitable, car le seul lien qui la maintienne encore, la nécessité d'une défense commune contre l'irrédentisme magyar, disparaîtrait également le jour où la Hongrie, d'une part, la Yougosla-

(1) Sur le voyage du ministre polonais à Bruxelles effectué en mars 1936, voir, au tome I de la présente série, les nos 263 et 386.

vie et la Roumanie, d'autre part, arriveraient à un compromis; l'état tchèque serait alors la seule cible des revendications de Budapest, revendications qui s'en trouveraient, dès lors, accrues en force et en audace. M. Beck aurait travaillé dans ce sens; il se serait employé à aplanir les voies entre le gouvernement roumain et le gouvernement hongrois, profitant des bonnes relations de son pays avec l'un et avec l'autre.

Ainsi la politique germanique se flatterait de contrecarrer, en les gagnant de vitesse, les efforts faits pour pousser le cabinet Daranyi vers la Petite Entente; les journaux berlinois cherchent, en effet, à se convaincre qu'un accord entre la Hongrie et la Roumanie décevrait les espoirs caressés par les milieux politiques parisiens, car ce dernier pays, aujourd'hui hésitant et arrêté à la croisée des chemins, finirait par subir l'attraction de l'axe Berlin-Rome.

D'ailleurs, d'après ces mêmes feuilles, le voyage du ministre polonais contribuerait également à préparer un rapprochement entre Bucarest et le gouvernement fasciste. Les articles publiés ici ont, à cet égard, souligné que M. Beck envisageait une prochaine visite sur les bords du Tibre « dès avant la saison chaude », et ils ont insinué que toute cette évolution s'accordait avec la politique de coopération germano-italienne.

L'opinion allemande prétend trouver une confirmation de ces interprétations dans la presse soviétique elle-même, notamment dans les *Izvestia*. La *Pravda* irait jusqu'à accuser la France d'être, par la mollesse ou l'imprévoyance de sa diplomatie, le principal responsable des succès envahissants du Reich.

Le pessimisme qui régnerait à Moscou cause ici d'autant plus de satisfaction que l'objectif essentiel de l'Allemagne vers l'est est de dresser un rempart ininterrompu en face de l'U.R.S.S., afin de barrer la route à l'influence de ce pays dans le bassin danubien, de le rejeter isolé sur les confins de l'Europe et peut-être de préparer ainsi, pour plus tard, dans l'hypothèse de circonstances intérieures et extérieures favorables, la reprise de l'expansion germanique dans ces vastes régions aux ressources immenses.

Dans cette entreprise, au moins dans sa période actuelle, la Pologne et la Roumanie, sans parler des états baltes et de la Turquie, doivent jouer un rôle essentiel. Elles doivent, suivant les calculs de Berlin, constituer de la Baltique à la mer Noire un rempart, non seulement idéologique, mais aussi politique, dirigé contre la Russie. C'est bien là, en effet, si l'on en croit les comptes rendus allemands, une des questions traitées par M. Beck avec les ministres roumains. L'officieuse *Correspondance* de la Wilhelmstrasse l'a déclaré catégoriquement *; elle s'est félicitée de voir le gouvernement de Bucarest, « revenant de son aveuglement et comprenant enfin que l'idée de la sécurité collective est un mirage, plus dangereux que jamais, depuis qu'on prétend y associer le bolchevisme, reprendre avec Varsovie l'œuvre de défense anti-soviétique définie par le traité de 1921 » [1].

Cependant, cet accord ne suffit pas aux ambitions du Reich d'aujourd'hui.

* *Note du document :* Cf. message téléphoné de l'ambassade n° 1762 du 28 avril [Ce document, qui consiste en une analyse de presse, n'a pas été reproduit].

[1] Allusion au traité d'alliance défensive polono-roumain du 3 mars 1921.

Celui-ci aspire manifestement à s'ériger en protecteur d'une alliance contre l'U.R.S.S. Le *Berliner Tageblatt* l'indique clairement dans un article publié le 27 avril. Il est toutefois obligé de reconnaître que ni la Roumanie, ni la Pologne n'acceptent ce patronage. Il prétend que leur attitude est inspirée par des malentendus entretenus par des fauteurs de trouble et par « certaines considérations de politique intérieure ». Cet euphémisme fait sans doute allusion aux différends que soulève la question des minorités allemandes de Silésie et de Posnanie et aussi aux incidents qu'a provoqués, d'autre part, l'interdiction des noms de villes allemands en Transylvanie et en Boukovine et les accointances de la Garde de fer avec la propagande hitlérienne.

Mais ce que n'indique pas l'organe berlinois et ce que les milieux dirigeants, eux, ne peuvent ignorer, c'est que l'esprit de l'entente entre Varsovie et Bucarest a toujours été, jusqu'à présent, opposé à la croisade idéologique et à la politique d'aventures pour laquelle le national-socialisme voudrait l'utiliser. Tout au contraire, le souci de ne pas se prêter à des desseins périlleux semble bien être et rester une des idées qui président à la formation de ce « bloc neutraliste » esquissé au centre et à l'orient de l'Europe.

Il est vrai que l'Allemagne se flatte probablement de pouvoir manœuvrer sans grande difficulté un pareil bloc dont les liens sont, en somme, purement négatifs. Elle estime, d'ailleurs, que, si habiles que soient M. Beck et les hommes d'État balkaniques, elle serait, quant à elle, en mesure, dans une situation délicate et oscillante, d'entraîner les hésitants par la pression de sa propre puissance. En définitive, la partie qu'elle engage n'est pas encore, quoi qu'elle en dise, virtuellement terminée; son issue dépendra, pour une grande part, de la vigilance, de l'activité et de la force cohérente des puissances occidentales.

366

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 679 [1]. *Berlin, 29 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mai.)

Tout en affectant de considérer le voyage du chancelier Schuschnigg à Venise [2] comme un événement diplomatique normal, entrant dans le cadre des entrevues périodiques prévues par les protocoles de Rome, les milieux politiques du Reich ont cependant trahi, par l'attention avec laquelle ils ont suivi les conversations austro-italiennes, l'intérêt qu'ils y attachaient et l'importance décisive qu'ils leur attribuaient.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur l'entrevue de Venise, voir ci-dessus le nº 326 (et note).

Les inquiétudes qu'on éprouve ici à l'égard de l'évolution qui semble se manifester au Ballplatz dans le domaine de la politique extérieure ne sont un mystère pour personne. La presse allemande s'en est faite l'écho, non sans ménager les avertissements à l'Autriche. On a feint, il est vrai, de croire que les nouvelles tendances viennoises étaient le fait de quelques éléments isolés, à la solde de Prague et de Paris, et que les intrigues nouées pour détacher Vienne de l'axe Rome-Berlin, l'attirer dans un bloc de petits états danubiens, représentaient l'ultime manœuvre du Quai d'Orsay, encore mal résigné à sa défaite définitive et à la disparition de l'influence française en Europe centrale. Dès l'abord, on a prétendu que cette manœuvre, comme les précédentes, était vouée à un échec retentissant.

Mais cet optimisme de commande masque des craintes réelles. On s'est demandé à la Wilhelmstrasse si, au moment même où l'on cherchait à prolonger l'action de l'axe Rome-Berlin vers les Balkans, cet axe ne risquait pas de perdre son point d'appui central, ou, tout au moins, si l'articulation viennoise n'allait pas se trouver en partie paralysée par la volonté du gouvernement fédéral d'éviter une orientation trop absolue de la politique autrichienne sous le signe de l'accord germano-italien et de se tourner vers une organisation autonome du bassin danubien en dehors des grandes puissances. Or, l'axe Rome-Berlin, limité à l'Allemagne et à l'Italie, ce serait la fin des espoirs qu'on nourrit ici, de même qu'au palais Chigi, c'est-à-dire le renoncement à tout plan d'expansion en Europe centrale et dans les Balkans. L'accord entre le Reich et l'Italie perdrait son dynamisme pour n'être plus qu'une sorte de traité de garantie destiné à jouer éventuellement contre les puissances occidentales.

Par là, il est aisé de comprendre ce qu'on attendait, à Berlin, de l'entrevue de Venise. D'accord avec l'Allemagne, M. Mussolini devait reprendre en main la politique autrichienne, ramener le chancelier Schuschnigg dans le droit chemin, le décider à se montrer plus conciliant envers le IIIe Reich, conformément à l'esprit de l'accord du 11 juillet, peut-être même le persuader de donner des gages immédiats de meilleures dispositions en ouvrant l'accès du Front patriotique aux éléments de l'opposition nationaliste, première étape sur la voie qui assurerait la participation des clients de l'Allemagne au gouvernement fédéral.

L'Autriche ainsi remise au pas, le Duce pourrait reprendre, avec son concours docile, l'exécution des plans politiques concertés entre Rome et Berlin et notamment poursuivre ses efforts pour dissocier irrémédiablement la Petite Entente. Il ne s'agirait plus, pour la politique italienne, que d'élargir les protocoles de Rome, en y associant la Yougoslavie, peut-être aussi la Roumanie et en resserrant les rapports de ces pays avec l'Autriche.

Ainsi conçu, ce plan révèle une hostilité très nette contre la Tchécoslovaquie. Un journal berlinois, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* *, dans un article curieux, a, d'ailleurs, donné les raisons de cette hostilité : « Mussolini, écrit-il, voit, avant tout, dans la Tchécoslovaquie le satellite de la France et l'un des principaux agents du système français dans le sud-est de l'Europe, tandis

* *Note du document :* Édition du 23 avril (édition du soir).

que la Yougoslavie a su introduire plus d'élasticité dans ses rapports avec Paris. Or, l'un des buts principaux du Duce est d'affaiblir la position de la France dans le centre et le sud-est de l'Europe, d'une part, en faveur des intérêts immédiats de l'Italie et, d'autre part, en fonction de la tension qui subsiste entre Rome et Paris ».

Une autre raison de l'attitude peu favorable du Duce à l'égard de la Tchécoslovaquie serait, d'après le même journal, son désir de ne pas froisser l'Allemagne. Celle-ci considère au premier chef la Tchécoslovaquie comme le partenaire de la Russie soviétique et comme l'oppresseur des minorités allemandes de Bohême. « Il est permis de penser, ajoutait le journaliste allemand, que le vent frais de Venise apaisera l'ardeur de certains milieux politiques viennois trop acquis aux vues de la politique tchèque ».

L'opinion allemande ne s'est nullement demandée si, de son côté, en allant à Venise, le chancelier Schuschnigg n'aurait pas quelques observations à formuler, des explications à réclamer, notamment au sujet de l'attitude nouvelle prise par le gouvernement italien à l'égard d'une restauration éventuelle en Autriche [1]. Le chef du gouvernement fédéral ne chercherait-il pas à se renseigner sur le sens véritable de l'accord italo-yougoslave, sur les relations qu'il pourrait y avoir entre le veto de M. Mussolini contre les Habsbourg et ce récent accord, ainsi que sur la portée de l'entente avec Berlin? Voilà des questions que l'on a soigneusement évité d'évoquer. On a préféré représenter le chancelier autrichien sous les traits de l'enfant prodigue qui va recevoir la semonce qu'il mérite et qui n'a pas à discuter les sages avis qu'on veut bien lui donner.

Le texte du communiqué et, plus encore, les commentaires dont la presse italienne a accompagné sa publication et que les journaux allemands ont complaisamment reproduits, ont paru confirmer ces premières impressions et justifier les espoirs que l'on avait conçus ici avant l'entrevue.

« Le communiqué officiel sur lequel se sont terminées les conversations de Venise, a constaté avec satisfaction la *Börsenzeitung* *, insiste sur le fait que rien n'est changé dans le cours suivi par les deux pays, que, par conséquent, la politique menée jusqu'ici par les chancelleries de Vienne et de Rome sera continuée, sans modification, et que les intérêts vitaux de l'Autriche, considérés d'un point de vue positif, s'opposent à toute orientation de la politique autrichienne vers une nouvelle direction. Les trois piliers de cette politique sont et demeurent les protocoles de Rome, l'accord austro-allemand de juillet 1936, l'accord germano-italien de la fin de 1936 ».

Quant à l'organisation du bassin danubien, le communiqué la déclare inconcevable et irréalisable « sans la participation active de l'Allemagne ». Il ajoute bien que les protocoles de Rome restent ouverts à d'autres états danubiens, mais « sous certaines conditions, à déterminer suivant les cas ». Pas un mot ne concerne l'indépendance de l'Autriche ni la volonté du gouvernement de Rome de la garantir et de la sauvegarder.

Mais ce sont surtout les commentaires de M. Gayda dans le *Giornale d'Ita-*

(1) Sur cette attitude, voir ci-dessus les nos 34 (et note), 42 et 45.

* *Note du document :* Numéro du 23 avril.

lia *, présentés comme officieux par la presse allemande, qui ont retenu l'attention de l'opinion du Reich et lui ont donné à croire que le succès était complet sur toute la ligne. Que le porte-parole de M. Mussolini et du comte Ciano affirmât qu'il convenait désormais de construire, sur les principes reconnus, un système pratique de rapports actifs entre les trois pays et que les relations austro-allemandes deviendraient prochainement plus étroites du fait de l'accès de nazis autrichiens au Front patriotique, « premier pas vers leur participation directe au gouvernement de l'Autriche », cette affirmation ne pouvait qu'être accueillie avec enthousiasme dans les journaux berlinois [1].

A les en croire, les conseils très pressants, sinon les reproches que M. Mussolini aurait adressés au chancelier Schuschnigg afin de l'amener à une entente sans réserve avec le Reich, avaient porté leurs fruits. Le Duce s'était engagé à fond dans le sens d'une collaboration germano-italienne de plus en plus accentuée. D'après eux, sa visite au bateau allemand *Milwaukee*, faite intentionnellement pendant le séjour à Venise de l'homme d'État autrichien, était un geste politique significatif et dont l'Allemagne appréciait l'importance. L'axe Rome-Berlin se trouvait considérablement renforcé et pouvait désormais faire sentir sa puissance et son attraction dans toute l'Europe centrale. L'échec des tentatives tchèques était patent et une cruelle déception se manifestait déjà à Prague et à Paris, ainsi qu'en témoignaient les réactions des presses locales. Dans une certaine mesure, cet échec affectait également les diplomaties de Moscou et de Londres.

Il est à remarquer, toutefois, que, dans le même temps, la *Correspondance politique et diplomatique* s'exprimait sur un ton plus prudent et plus modéré. L'organe de la Wilhelsmtrasse s'est abstenu de faire état des commentaires de M. Gayda. Il a déclaré au contraire que l'Allemagne et l'Italie ne nourrissaient aucune idée d'hégémonie, n'envisageaient nullement la formation de blocs politiques et que, si les entretiens de Venise avaient coupé court aux manœuvres faites pour jeter le trouble entre Rome, Vienne et Berlin, les deux grandes puissances de l'Europe centrale ne voulaient exclure personne d'une collaboration effective à l'œuvre d'organisation du bassin danubien.

Le lendemain, 25 avril, la presse allemande se voyait brusquement contrainte d'enregistrer la reculade du rédacteur en chef du *Giornale d'Italia*. Elle s'est, d'ailleurs, ingéniée à présenter l'article de M. Gayda non comme un démenti de l'éditorial de l'avant-veille, mais comme une mise au point rendue nécessaire par les interprétations fausses ou tendancieuses qu'en auraient tirées les journaux étrangers.

Les feuilles allemandes n'ont pu cependant passer sous silence que le Chancelier fédéral, dès son retour à Venise, n'avait pas hésité à prendre nettement position contre l'opinion émise par le journaliste italien. La plupart d'entre elles ont reproduit les déclarations faites par M. Schuschnigg au représentant de la *Correspondance politique et diplomatique* et dans lesquelles le Chancelier, en dépit des allégations de M. Gayda, a affirmé la volonté inébranlable

* *Note du document* : Numéro du 23 avril.

(1) Sur les commentaires du journaliste italien et leurs suites, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois

du gouvernement autrichien de déterminer seul sa politique intérieure. Elles ont cherché à se tirer de ce mauvais pas. Oubliant de rappeler qu'elles avaient repris à leur compte les observations de M. Gayda en leur assurant la plus large publicité et en les présentant comme émanant d'une personnalité officieuse, elles ont fait valoir hautement que la presse du Reich, quant à elle, s'était gardée de tout jugement injustifié. Soucieux d'avoir le dernier mot, certains organes berlinois * ont même reproché au Chancelier fédéral d'avoir insisté sur les efforts du Front patriotique pour gagner les sociaux-démocrates à une collaboration intérieure, insistance qu'ils ont jugée déplacée dans une pareille circonstance.

L'incident Gayda, pour rapide qu'ait été son règlement, est significatif, à bien des égards. L'interprétation tendancieuse et, en quelque sorte, tonitruante que le rédacteur italien a cru pouvoir donner d'un communiqué qui reste par lui-même vague et ambigu, doit répondre à un objet défini. Il est possible qu'au cours de la discussion, le Chancelier ait voulu se laver du reproche de ne pas se montrer assez conciliant envers le Reich, de manifester trop d'intransigeance vis-à-vis de l'opposition pangermaniste et qu'il ait annoncé son intention de négocier avec celle-ci en vue d'ouvrir à l'un de ses représentants l'accès du Front patriotique. Il est possible également que ses paroles à ce sujet aient été mal comprises et que, dans l'entourage du Duce, on les ait interprétées d'une manière trop précise.

Il n'en reste pas moins qu'à Berlin, aussi bien qu'à Rome, on a saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait de crier victoire, d'affirmer d'une façon éclatante la solidité inébranlable de l'axe Rome-Berlin, d'insister sur l'appui qu'il trouvait à Vienne et de réduire ainsi au silence ceux qui avaient osé parler d'un recul de l'Italie et de l'Allemagne en Europe centrale, d'un glissement de l'Autriche vers la Tchécoslovaquie. Peut-être aussi a-t-on voulu, de cette manière, faire pression sur le Ballplatz, intimider le gouvernement fédéral en se flattant de l'espoir que le Chancelier n'oserait pas démentir la version du *Giornale d'Italia* et paraîtrait, aux yeux de tous, l'accepter. L'outrecuidance qui caractérise l'actuelle politique italienne y aurait trouvé son compte. Le monde aurait été frappé de voir qu'il suffisait que le Duce parlât pour qu'il fût obéi, et que tous les échafaudages laborieusement opposés à l'axe italo-allemand s'écroulassent à l'instant.

Même après le démenti et malgré la tempête d'indignation qui s'est élevée à Vienne, on n'est pas loin d'estimer à Berlin que le « coup » Gayda, dont on attribue presque ouvertement l'idée au comte Ciano, a eu cependant l'effet souhaité. C'est le privilège de la première interprétation qu'en dépit de toutes les rectifications, elle laisse sa trace dans les esprits. L'article de Gayda a eu pour effet immédiat de jeter un certain trouble entre Vienne, d'une part, Prague, Paris et Londres, d'autre part. Il a suscité des soupçons non fondés à l'égard de l'Autriche. On semble considérer, ici, qu'un tel résultat, même provisoire, a son prix, qu'il compense avantageusement le mécontentement provoqué en Autriche par une manœuvre pour le moins douteuse. Il est d'ailleurs curieux

* *Note du document :* cf. ***Börsenzeitung*** du 25 avril.

de constater que les auteurs de ce mauvais coup sont ceux-là mêmes qui proclament actuellement que les intrigues de la Tchécoslovaquie et de la France ont perdu la partie et que, désormais, seule la vérité politique a cours dans le bassin danubien.

Quoi qu'il en soit, dans les milieux de la Wilhelmstrasse, on se montrerait très satisfait des entretiens de Venise. Il semble, en effet, que, dans cette affaire, le Reich ait été le bénéficiaire du jeu. Tout s'est passé comme si le Duce avait accepté de jouer le rôle de fourrier du Führer en Autriche. Venant en aide à M. von Neurath, M. Mussolini a confirmé l'évolution de la politique italienne, amorcée en juillet dernier. Après s'être prononcé contre la restauration des Habsbourg, il paraît maintenant abandonner le protectorat moral qu'il prétendait exercer sur l'Autriche et sacrifie Vienne à l'amitié du IIIe Reich.

Dans ses efforts pour desserrer l'étreinte allemande en refoulant à l'intérieur les éléments nationaux-socialistes et en s'appuyant à l'extérieur sur la Tchécoslovaquie, elle aussi en proie à la menace hitlérienne, le Chancelier fédéral semble s'être heurté à un double veto de la part de l'Italie. Dans quelle mesure la politique autrichienne de demain tiendra-t-elle compte des volontés germano-italiennes? C'est une question qu'on se pose également en Allemagne, où on a appris avec amertume que la police viennoise venait de procéder à de nouvelles arrestations de nazis autrichiens et que les témoignages de sympathie se multipliaient entre Vienne et Prague.

Il est aisé de discerner l'intérêt que l'Italie peut avoir à isoler la Tchécoslovaquie. Elle estime sans doute que ses efforts pour désagréger la Petite Entente en seront plus fructueux et qu'il lui sera ainsi plus facile d'amener la Roumanie, après la Yougoslavie, dans les mailles d'un pacte bilatéral. De plus, en faisant pression sur Prague, elle sert la politique allemande et les ressentiments de Berlin contre les Tchèques.

Il est, en revanche, moins aisé de comprendre pourquoi elle entend livrer l'Autriche à l'influence directe du IIIe Reich. S'est-elle résignée à abandonner définitivement toute position à Vienne où son accord chaque jour plus étroit avec Berlin, le conflit qui l'oppose à une Angleterre de nouveau forte et armée ont considérablement affaibli le prestige fasciste? Si oui, quelles promesses de compensation a-t-elle obtenues de Berlin? Sur quel partage d'influence l'entente s'est-elle faite entre Hitler et Mussolini? Jusqu'à quel point le Führer et le Duce en sont-ils revenus aux conceptions qui ont inspiré naguère les traités de Triple alliance de 1887 et de 1891? Tous ces problèmes sont inquiétants. Pour hypothétiques qu'elles soient, les solutions qu'on peut leur donner ne le sont pas moins.

367

M. François-Poncet, Ambassadeur de France a Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 676 (1) *Berlin, 29 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Le règlement du problème belge, tel qu'il a été établi par la déclaration franco-britannique du 24 avril (2), a causé à Berlin une vive satisfaction. En célébrant « le succès belge », la « libération » de la Belgique, son retour à l'indépendance, le IIIe Reich n'a pas ménagé ses éloges au roi Léopold et à M. Van Zeeland; il les a félicités d'avoir résisté à toutes les intimidations, à toutes les pressions, à toutes les intrigues et d'avoir, finalement, abouti au résultat qu'ils recherchaient, pour le bien de leur pays et pour celui de l'Europe. Le vicomte Davignon, ministre de Belgique, est devenu *persona grata* dans la capitale du Reich. On l'entoure de soins. On l'assaille de compliments. On le traite en ami.

Cette satisfaction, largement exprimée, n'est, pourtant, ni sans mélange, ni sans réserve; elle s'accompagne de soucis et de préoccupations, du reste, avoués et qui montrent que le « succès » de la Belgique n'est pas considéré comme un succès pour l'Allemagne dans une égale mesure.

Les milieux politiques allemands ne pouvaient manquer de se réjouir, et ils se sont effectivement réjouis, d'un événement dans lequel ils ont vu la rupture d'une des plus anciennes et, apparemment, des plus solides alliances de la guerre et de l'après-guerre. Le bloc de la France, de la Belgique et de l'Angleterre constituait, en quelque sorte, à leurs yeux, la « Grande Entente ». Il s'était affirmé en toute circonstance. Il avait traversé l'épreuve des années. Il avait encore manifesté sa force et sa cohésion, au lendemain de la réoccupation de la Rhénanie. Il était l'une des bases de l'organisation de l'Europe, telle qu'elle était issue du traité de Versailles. Que la Belgique, après la Pologne, après l'Italie, après la Yougoslavie, se dérobât, à son tour, à ce système, et en secouât la tutelle, que le mot d'ordre flamand *Los von Frankrijk* triomphât, correspondait au désir profond de l'Allemagne, à son effort constant, repris avec un acharnement redoublé par le national-socialisme. Le IIIe Reich y a trouvé à la fois une récompense et un encouragement, une raison de persévérer dans ses méthodes, un motif d'escompter, pour un proche avenir, après l'ébranlement de la Grande Entente, la dislocation de la Petite.

Dûment stylés, ses journaux ont, d'ailleurs, fait ressortir que le geste d'affranchissement du cabinet de Bruxelles était, au moins indirectement, l'œuvre

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 337.

d'Adolf Hitler. Ils ont indiqué que c'était le Führer qui en avait suggéré la première idée et qui l'avait rendu possible. Ils auraient pu évoquer, à ce propos, le voyage effectué par M. von Ribbentrop à Bruxelles, en 1935. Ils se sont bornés à reppeler les offres de garantie contenues dans les discours de mars 1936 et de janvier 1937(1). La Belgique, selon eux, avait marché dans les voies que lui traçait l'Allemagne. Celle-ci était donc en droit de constater, une fois de plus, avec plaisir et orgueil, la sûreté de coup d'œil et l'habileté de son chef.

Mais un aspect de l'attitude belge a plus encore servi la cause du IIIe Reich et les intérêts de sa propagande. Dans ses explications et commentaires, la presse allemande a pu dire que c'était le trouble apporté par le pacte franco-soviétique dans les relations mutuelles des puissances locarniennes, la crainte d'être entraînée, par l'automatisme des engagements existants, dans une guerre éventuellement fomentée par Moscou, qui avaient inspiré à la Belgique sa volonté d'émancipation. De façon éclatante, la Belgique ratifiait ainsi l'une des thèses fondamentales du national-socialisme. Elle reconnaissait que la France, en liant partie avec les Soviets, l'Angleterre, en tolérant cet accord, avaient profondément modifié les positions réciproques et introduit dans la situation un élément permanent d'incertitude et d'insécurité. Elle admettait le bien-fondé des arguments par lesquels l'Allemagne avait prétendu justifier la rupture unilatérale du traité de Locarno et la réoccupation de la Rhénanie; elle les reprenait à son compte; elle cautionnait, à son tour, la réalité du péril bolcheviste, obstinément dénoncé par Hitler. Précieux renfort, dont les bureaux de M. Goebbels ont su, et sauront davantage encore profiter!

Cependant, une nuance d'amertume et d'inquiétude assombrit les sentiments des milieux politiques du Reich. Ils n'en cachent pas, au surplus, les raisons.

Tout d'abord, la Belgique a donné à entendre qu'elle demeurerait fidèle à l'institution genevoise et aux obligations inscrites dans le pacte de la Société des Nations, y compris les articles 15 et 16. Elle est restée à mi-chemin sur la route de la libération. Elle a rejeté les liens qui l'unissaient à la France et à l'Angleterre; mais elle a gardé ceux qui l'attachent à Genève; elle n'a recouvré qu'une indépendance relative; elle n'a pas osé aller jusqu'à l'indépendance absolue, qu'elle aurait trouvée dans la neutralité.

Or, par le détour de Genève, il est possible que la France et l'Angleterre rattrapent les Belges, qui voulaient s'échapper. Il est possible qu'en leur faisant valoir la nécessité de prévoir la mise en pratique de l'obligation d'assistance et du droit de passage, elles les attirent de nouveau dans ces conversations d'état-major que l'Allemagne réprouve et déteste, et dont elle ne saurait réclamer pour elle-même le bénéfice, puisqu'elle a tourné le dos à la Société des Nations.

Le sens de l'article 16, il est vrai, n'est pas fixé et comporte des interprétations très diverses. La France ne le comprend pas comme la Hollande(2). L'une considère l'obligation d'assistance comme absolue et automatique. L'autre est

(1) Sur les discours du Führer, de mars 1936 et du 30 janvier 1937, voir, au tome I de la présente série, le nº 350; au tome IV, les nos 373, 378, 382, 398, 465.

(2) Sur l'interprétation hollandaise, voir ci-dessus le nº 170 (note).

d'un avis contraire et revendique, en tout état de cause, un droit souverain d'apprécier. En entrant dans la Société des Nations, la Suisse, d'autre part, a réservé expressément sa tradition de neutralité. Quelle est l'interprétation belge? Suivra-t-elle la France? imitera-t-elle la Suisse, ou la Hollande? Le Reich l'ignore, et cette ignorance est, précisément, ce qui l'alarme. Il espère que la Belgique revendiquera, au moins, le droit souverain d'appréciation et se rapprochera de la thèse des Pays-Bas. Il croit en découvrir l'indice dans certaines paroles du roi Léopold. Mais il n'en est pas sûr, et souhaite des éclaircissements. Il les souhaite d'autant plus qu'il lui semble que la Belgique, malgré les apparences, reste inclinée du côté de Londres et de Paris. Il a parfaitement saisi que la note franco-britannique était conditionnelle. En échange de la garantie qu'elle reçoit. la Belgique s'engage à organiser la défense de son territoire et à demeurer fidèle à la Société des Nations. Par là, l'Angleterre et la France continueront d'avoir barre sur elle. Qui sait, même, si cet engagement d'organiser la défense du territoire ne leur procurera pas un droit de regard militaire sur la conduite de leur ancienne alliée? Et n'y aurait-il pas, dans toute cette affaire, plus de simulacre que de réalité?

Qu'elle croie avoir lieu de se poser la question, explique, pour une part, le malaise de l'Allemagne.

Mais le resserrement de l'intimité entre la France et l'Angleterre lui est encore plus sensible. Elle ne se le dissimule pas et elle ne le dissimule pas. La négociation qui vient d'aboutir à la note du 24 avril lui a en donné le spectacle. Elle aurait voulu participer à cette négociation. Elle a été vexée de n'y pas être conviée. Elle n'a pas été moins froissée d'avoir à noter que la France et l'Angleterre persistaient à tenir pour plausible l'hypothèse d'une agression allemande contre la Belgique, ou contre elles-mêmes, et prenaient des dispositions en conséquence. Car elle a bien aperçu la portée du passage de la note du 24 avril, qui spécifie que les engagements franco-anglais conserveraient toute leur valeur. Elle a même vu, dans le récent voyage de M. Daladier à Londres [1], le signe que les deux pays allaient étendre et préciser leurs accords militaires. Le spectre de l'Entente cordiale surgit ainsi aux yeux d'Hitler et de ses lieutenants. Or, l'un des objectifs essentiels de leur diplomatie a toujours été d'empêcher cette résurrection. L'une de leurs préoccupations dominantes est de travailler à séparer les deux peuples. On peut même dire que, dans leur esprit, la politique de l'axe Rome-Berlin, si elle vise à effrayer ou à séduire, selon les cas, les états du Danube et des Balkans et à démolir, dans la mesure où il subsiste, le statut établi à Versailles et à Saint-Germain, tend bien plus encore à impressionner l'Angleterre, à lui inspirer le désir de se détourner de la France et de composer avec le Reich.

A cet égard, le renforcement du front commun franco-anglais qui a résulté de l'affaire belge est, pour eux, un échec.

Mais aussi l'Allemagne n'a pas coutume de s'arrêter à un échec. Elle ne le considère pas comme définitif, tant qu'il reste un espoir de le réparer. Elle sait que la Grande-Bretagne ne s'immobilise pas non plus sur des positions

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 335 (et note).

immuables et qu'elle lâche facilement une position qu'elle a prise s'il s'en présente une autre qui lui semble plus avantageuse. Le Reich ne relâchera donc pas ses efforts. Aux yeux des Allemands, le problème belge n'est pas résolu; l'affaire n'est pas terminée; elle n'en est qu'à une première étape; elle renferme des obscurités qui devront être dissipées; elle soulève des questions nouvelles qui devront être abordées; elle est, de toute manière, grosse de développements futurs qui permettront, peut-être, de modifier l'allure et les chances de la partie.

On croit volontiers, à Berlin, que le cabinet de Bruxelles, après avoir réglé ses relations avec la France et l'Angleterre, ressent impérieusement la nécessité d'arriver à un règlement analogue avec l'Allemagne. On présume qu'il voudra, s'étant assuré du côté de l'ouest, s'assurer également du côté de l'est. Sinon, son œuvre serait incomplète et son entreprise, faussée, perdrait, en partie, son sens. Aux approches belges, l'Allemagne répondrait, alors, en exigeant, sur les points de la note du 24 avril qui la choquent ou l'inquiètent, — l'attachement à la Société des Nations, l'interprétation des articles 15 et 16, la portée des « conditions » formulées et acceptées, les contacts d'états-majors —, des explications et des garanties. Elle poserait, à son tour, des conditions. Elle essaierait de peser sur la Belgique, de la convaincre de s'orienter vers cette neutralité totale et définitive que le Reich regarde comme la solution la plus conforme à ses intérêts. Car, sous un tel régime, et dans l'hypothèse d'un conflit en Europe orientale ou centrale, l'intervention franco-britannique serait paralysée; la France et l'Angleterre, si elles avaient à remplir contre l'Allemagne les obligations d'assistance qui dérivent du pacte de la Société des Nations, perdraient une base d'opération importante; le Reich aurait les mains plus libres pour exécuter ses plans. Il ne tient pas non plus, sans doute, à ce que la ligne Maginot se double des fortifications d'une Belgique indépendante et fortement armée. Il préférerait être séparé de la France par une zone intermédiaire dont la vigilance s'endormirait peu à peu dans la quiétude d'engagements lénitifs. Mais, surtout, il s'imagine que cette neutralité enlèverait à la Grande-Bretagne le motif le plus sérieux qu'elle peut avoir de s'intéresser aux affaires du continent et de se lier étroitement à la France.

Si le cabinet de Bruxelles s'abstenait de toute démarche, laissait les choses en l'état et ne demandait rien au gouvernement du Reich, celui-ci serait évidemment désappointé et embarrassé. Il est peu probable, cependant, que l'inaction belge le déterminerait à prendre l'initiative. Il estime, en effet, — c'est, du moins, le langage que tiennent ses agents — qu'une offre a été adressée à la Belgique par le Chancelier et répétée, dernièrement encore, dans la note allemande du 12 mars 1937 [1]. C'est donc à la Belgique qu'il incombe de dire quelle suite elle entend donner à l'offre en question. En adoptant à son égard une attitude de fermeté et de dignité, le Reich compte bien l'amener à abattre son jeu, et à se prêter à l'étude d'un de ces arrangements bilatéraux qui caractérisent les méthodes politiques hitlériennes.

Le Reich ne manque pas, d'ailleurs, d'occasions de rencontres et d'échanges

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° 98.

de vues avec Bruxelles. La mission économique, confiée à M. Van Zeeland [1], n'ira pas sans des conversations prolongées, qui toucheront à tous les sujets. L'Allemagne, certes, n'a pas un excès de confiance dans la réunion de cette vaste conférence dont rêve M. Lansbury et qui résoudrait tous les problèmes. Elle l'envisage plutôt d'un esprit sceptique et critique. Mais il lui suffirait que l'enquête préalable, pour laquelle M. Frère, collaborateur de M. Van Zeeland, vient d'arriver à Berlin, permît de tâter le terrain et de sonder les intentions des uns et des autres.

A défaut de la conférence économique, le projet de pacte occidental et l'examen des conditions dans lesquelles il pourrait se réaliser fourniront une matière à conversation et pousseront, peut-être, vers sa phase finale le développement du problème belge. A la conclusion d'un nouvel accord de Locarno, la Belgique reste favorable. C'est même dans le cadre d'un pareil traité qu'elle aimerait le mieux que fût insérée la garantie offerte par le chancelier Hitler. Les milieux politiques allemands en sont informés et il est possible qu'ils cherchent à en tirer parti. En tout cas, depuis la note franco-britannique du 24 avril, leurs idées touchant l'éventualité d'un pacte occidental semblent s'être passablement modifiées. On dirait qu'une sollicitude soudaine succède, chez eux, à l'indifférence et à l'aversion qu'ils manifestaient autrefois. Leurs journaux se défendent avec véhémence contre le reproche de tiédeur. Ils prétendent que ce n'est pas l'Allemagne mais, au contraire, la France qui, satisfaite de la renaissance de l'Entente cordiale, laisse aujourd'hui « tomber » le projet locarnien. On conçoit, en effet, l'intérêt que présenterait, à l'heure actuelle, pour le Reich un pacte de l'ouest. Il aligerait l'axe Berlin-Rome en face de l'axe Paris-Londres. Il introduirait de nouveau dans les relations des quatre puissances le principe de la réciprocité. Il rétablirait ainsi un équilibre détruit au profit de la France. Et le gage de cet équilibre serait, peut-être, la neutralité complète de la Belgique. De toute façon, il soustrairait cette dernière à l'influence exclusive des puissances occidentales et il atténuerait, il diluerait la valeur de l'entente franco-anglaise.

Il serait donc naturel que la politique allemande s'appliquât désormais de toutes ses forces à faciliter l'élaboration d'un *Westpakt*. On ne constate pas, cependant, que les nazis aient trouvé le moyen de s'affranchir de leurs préjugés et de sortir de leurs contradictions. Rien n'indique qu'ils aient renoncé à l'objection majeure qu'ils ont toujours opposée à la signature d'un pacte occidental, à savoir l'incompatibilité prétendue qui existerait entre un tel pacte et le pacte franco-soviétique. Bien plus, leur attitude envers la Belgique, les reproches et les sollicitations qu'ils lui adressent à propos de son attachement à la Société des Nations, leur argumentation relative à l'article 16 du covenant révèlent une hostilité profonde et persistante contre l'institution genevoise et le secret espoir de parvenir, soit à la renverser, soit à en changer totalement le caractère.

Et pourtant, l'Allemagne aurait bien des motifs de faire fléchir son intransigeance. Ni sa situation économique, ni sa situation morale ne sont solidement

(1) Voir ci-dessus les nos 222 (note) et 308.

assises et son avenir inspire de vives inquiétudes aux éléments les plus raisonnables de sa population.

Elle est malheureusement aux mains d'hommes fanatiques qui, en matière de concessions, n'admettent que celles des autres, et croient qu'ils réussiront en fin de compte, par l'audace et la ténacité, sinon par le bluff, à dicter leur volonté aux événements.

368

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 288. Réservé. *Bucarest, 30 avril 1937, 3 h. 30.*

(*Reçu :* 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 284 (1).

Comme je développais devant M. Antonesco, au cours de la conversation dont j'ai rendu compte hier à Votre Excellence, l'argument fondamental tiré de nos pourparlers actuels avec la Petite Entente, le ministre m'a dit qu'il ne fallait pas, à son avis, conserver beaucoup d'espoir de voir aboutir ces accords, puisque la Yougoslavie y était résolument hostile.

M. Antonesco ne m'a pas caché d'ailleurs que le gouvernement de Belgrade semblait, dans la pratique, tendre vers des relations moins intimes avec ses deux alliés. Il m'en a cité comme preuve le fait que le projet de manœuvres communes des armées roumaines et yougoslaves (mon télégramme nº 716 du 29 décembre dernier) (2) avait dû être abandonné. Notre attaché militaire a d'autre part recueilli à l'état-major roumain l'impression, rapportée par un officier envoyé auprès de l'état-major yougoslave, que celui-ci manifestait peu d'empressement pour la réunion annuelle des chefs d'états-majors de la Petite Entente, qui doit se tenir cette année à Prague.

(1) Ce télégramme, du 28 avril, rendait compte d'un entretien entre MM. Antonesco et Thierry. Sur l'invitation de ce dernier, M. Antonesco avait affirmé « qu'aucune négociation entre la Roumanie et l'Italie ne serait engagée sans que les gouvernements français et anglais en fussent avertis». Pour terminer, M. Thierry écrivait : « J'ai pris acte de ces déclarations dont nous pouvons conclure, à mon sens, que si une négociation a été engagée avec l'Italie le projet en est, pour le moment du moins, abandonné ». Sur les négociations italo-roumaines, voir ci-dessus les nos 242, 307 (et note); ci-dessous le nº 459.

(2) Télégramme dont le contenu est suffisamment indiqué ici.

369

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 231 à 236. Réservé. *Paris, 30 avril 1937, 12 h. 40.*

J'ai convoqué le 28 avril l'ambassadeur de Pologne et je lui ai posé des questions très nettes sur le voyage de M. Beck à Bucarest [1]. J'ai souligné que, d'après les informations de presse, M. Beck se serait employé à la fois à contrecarrer le rapprochement des membres de la Petite Entente entre eux et avec la France et à conseiller à la Roumanie de relâcher ses liens avec la Société des Nations et de conclure aussi rapidement que possible un accord avec l'Italie, accord auquel le gouvernement français n'était pas en principe hostile, mais qui, à l'heure actuelle, du fait même du jeu politique italien, apparaîtrait dirigé contre nous et contre la Petite Entente; enfin, j'ai fait état des informations d'après lesquelles le ministre des Affaires étrangères polonais aurait pris position contre la Tchécoslovaquie.

M. Lukasiewicz ayant dans son embarras allégué que l'opinion française était victime d'une manœuvre de presse, j'ai répondu que malheureusement la conversation que notre ministre à Bucarest avait eue avec M. Beck, avant son départ, n'était pas de nature à démentir l'attitude que les télégrammes d'agences prêtaient au ministre des Affaires étrangères de Pologne. Celui-ci avait, en particulier, tenu à notre représentant un langage défavorable à la Société des Nations, laissant même entendre qu'il m'avait déjà entretenu récemment de ce sujet sans que j'eusse réagi, alors que, dans notre conversation de Cannes, il n'avait été nullement question de l'institution de Genève.

J'ai ajouté que ni les toasts de Bucarest, ni le communiqué publié à l'issue des entretiens, ne me permettaient de rassurer l'opinion française; quoique la France fût l'alliée des deux pays, son nom n'avait pas été prononcé, et le procédé contrastait d'une manière regrettable avec l'attitude qu'avaient au même moment M. Eden et M. Spaak à Bruxelles [2]. Enfin l'interview donnée à l'agence Stefani ne laissait pas une meilleure impression, et aucune explication satisfaisante n'en avait jusqu'à présent été donnée.

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351, 359, 365; ci-après les nos 383, 389, 408, 430, 431.

[2] Lors de la récente visite du secrétaire d'État britannique à Bruxelles. Voir ci-dessus les nos 346, 347, 349, 357; ci-après les nos 371, 372, 416.

J'ai conclu que tous ces faits ne facilitaient pas ma tâche. J'avais fait pleine confiance à M. Beck; lors de la ratification des accords de Rambouillet [1], j'avais vaincu toutes les oppositions en me portant garant de l'attitude de la Pologne et de son ministre des Affaires étrangères. Que devrais-je dire aux commissions parlementaires si j'étais interrogé sur les nouvelles de Bucarest et si l'on m'opposait l'impression qui s'en dégage à mes affirmations antérieures devant le Parlement? Je désirais donc très vivement que M. Beck me permît, par tel moyen qu'il jugerait opportun, de dissiper toute équivoque et de rassurer l'opinion, particulièrement sur les points suivants : fidélité de la Pologne à la Société des Nations; rapports polono-tchécoslovaques ; négociation italo-roumaine.

L'ambassadeur, assez ému par ce langage, a protesté que mes inquiétudes étaient sans fondement, qu'il allait se renseigner et qu'il espérait être bientôt en mesure de me fournir les apaisements souhaités.

Vous serez aussitôt informé des explications qui me seront apportées. En attendant, et sans prendre l'initiative d'un entretien avec M. Beck, vous ne négligerez aucune occasion pour marquer qu'une féconde collaboration franco-polonaise ne peut s'accommoder ni d'une action dirigée contre la Société des Nations ou contre les alliés de la France, ni d'un effort pour seconder les entreprises de gouvernements qui, en ce moment, se posent en adversaires de la politique française à l'égard de tous les problèmes internationaux actuellement en discussion.

Vous saisirez la première occasion d'informer à ce sujet le maréchal Rydz-Smigly.

L'ambassadeur de Pologne, qui a communiqué téléphoniquement avec M. Beck, m'a téléphoné que M. Beck démentait les propos qui lui sont attribués, notamment en ce qui concerne la Société des Nations. Il a adressé à M. Lukasiewicz un télégramme circonstancié dont celui-ci me fera part [2].

[1] De septembre 1936. Le texte en est reproduit, au tome III de la présente série, sous le n° 259 (annexe).

[2] Voir ci-après le n° 383.

370

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 435 à 437. Réservé. *Bruxelles, 30 avril 1937, 16 h. 45, 17 h. 14.*

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 15; le 1er mai, 0 h. 10.)

Voici le texte de la communication que j'ai faite au ministre des Affaires étrangères [1] et dont il a gardé copie :

« Le gouvernement de la République a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte d'affirmer publiquement le maintien des engagements d'assistance que la France a pris envers la Belgique. Le gouvernement belge sait qu'en toutes circonstances ces engagements seront fidèlement tenus; mais il sait aussi que l'assistance qui lui est promise pourra être fournie avec d'autant plus de promptitude et d'efficacité que sa mise en œuvre éventuelle aura fait l'objet à l'avance des conversations techniques nécessaires.

« La mesure dans laquelle l'assistance française pourra être effectivement assurée dépendra donc essentiellement des déterminations qu'il appartient au gouvernement belge de prendre lui-même à cet égard. »

Comme le voit Votre Excellence, j'ai simplement remplacé au second alinéa les mots « mais il ne peut ignorer par contre » par « il sait aussi ».

Quant au dernier alinéa, j'ai opéré une transposition qui en accentue le caractère courtois, notamment par l'adjonction des mots « qu'il appartient au, etc. ».

(1) Le 29 avril, devant la Chambre, le ministre belge des Affaires étrangères, donnant lecture de la récente déclaration conjointe franco-britannique, se félicitait de l'évolution de Paris et de Londres. Le régime instauré par les accords de mars 1936, « régime difficile à supporter pour un petit pays comme la Belgique», ne pouvait en effet revêtir qu'un caractère provisoire. Le seul devoir de la Belgique était de « boucher le passage à quiconque voudrait utiliser son territoire». La déclaration du 24 avril « trouvant sa justification dans la définition de notre politique extérieure», il en découlait que « si, un jour, usant de notre liberté, nous entendions modifier notre politique, c'est tout à fait légitimement que la France et l'Angleterre pourraient être amenées à nous retirer leur garantie». Néanmoins, « en supprimant certains de nos devoirs, nous avons conservé tous nos droits». Le ministre affirmait sa fidélité aux principes de la sécurité collective, qui comportaient pour chaque pays « un effort maximum, mais compatible avec ses moyens».

M. Spaak abordait aussi la question de l'article 16 du pacte et celle des accords d'états-majors.

Sur la première, visant l'avant-dernier paragraphe, relatif au droit de passage, il n'admettait l'exercice de ce droit qu'à deux conditions : que la Belgique y donne son consentement et qu'il s'inscrive dans une action commune.

Sur le second point, il se félicitait que la déclaration franco-anglaise en vint à clore « l'ère des accords militaires», sujets de confusion et de division. Son mérite était « d'avoir corrigé les choses. Il n'y a plus pour nous aujourd'hui qu'une seule hypothèse de guerre possible, la défe nse nationale». Le problème militaire devenait dès lors un problème purement technique, qui pourrait être résolu en toute indépendance. (T. no 424 de Bruxelles, du 29 avril). Voir également ci-après les nos 400 et 439.

Très confidentiel. M. Spaak a mis alors la conversation sur ses entretiens avec M. Eden[1]. Mais avant d'en venir là, je signale qu'en prenant congé, je lui ai dit à dessein que j'espérais bien ne plus avoir à l'entretenir de l'affaire des contacts d'état-major et que la parole appartenait désormais aux techniciens.

« C'est bien mon avis », m'a répondu le ministre. Puis il a ajouté : « Cependant, à la réflexion, il y a un cas où je vous demanderai de m'en parler, c'est si vous trouviez que notre état-major est réticent ou se dérobe aux contacts nécessaires. Cela ne s'est-il pas produit déjà? M. Devèze le prétend. »

J'ai répondu qu'en effet, notre attaché militaire avait eu le sentiment qu'à un certain moment l'état-major général belge paraissait redouter de causer avec lui, et donnait l'impression de craindre qu'une différence pût être constatée dans le traitement fait au représentant militaire français par rapport à ceux d'autres pays [2].

M. Spaak m'a dit qu'il en parlerait au ministre de la Défense nationale, qu'il avait trouvé tout à fait d'accord avec lui, et qu'il veillerait à ce que cela ne se reproduise plus.

Je ne pouvais naturellement pas ajouter que c'est peut-être dans l'entourage du Roi que se trouvait l'origine de cette réserve déplaisante, mais les dispositions spontanément manifestées par M. Spaak permettent d'espérer que les choses changeront à cet égard. J'ai du reste saisi l'occasion pour lui signaler amicalement les petites manifestations mesquines de pusillanimité que nous avions observées dans l'attitude de certaines autorités militaires, tout en me déclarant d'accord pour éviter les démonstrations ostentatoires et purement extérieures qui ne font que fournir un aliment aux flamingants et n'ont pas peu contribué à monter les esprits contre les accords d'état-major.

Je tiens à souligner que ces échanges de propos ont eu lieu sur le ton le plus amical et le plus confiant [3].

371

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1156 à 1160. *Londres, 30 avril 1937, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 30, 21 h. 25.)

Dans notre conversation d'hier, M. Eden m'a fourni certaines précisions sur les entretiens de Bruxelles [4] qu'il n'avait pas été en mesure, m'a-t-il dit, de donner à M. Laroche, mais qui seront certainement communiquées à notre ambassadeur par MM. Spaak et Van Zeeland.

(1) Tenus lors de la venue de ce dernier à Bruxelles : voir ci-dessus les nos 346, 347, 349, 357; ci-après les nos 371, 372, 416.

(2) L'état-major belge paraissait en fait moins réticent que son gouvernement. Voir ci-dessus le no 289.

(3) Le télégramme no 437 a été adressé par courrier, en clair.

(4) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 346, 347, 349, 357; ci-après les nos 372, 416.

Le secrétaire d'État s'est tout d'abord félicité de l'atmosphère qu'il a rencontrée et du résultat de son voyage. Il a trouvé M. Van Zeeland rasséréné par son succès électoral [1], le cabinet belge moins hanté que précédemment par les préoccupations de politique intérieure et sincèrement désireux, selon toute apparence, de poursuivre sa collaboration avec la France et l'Angleterre. En outre, les ministres belges reconnaissent que la décision a été obtenue surtout grâce à l'attitude généreuse et clairvoyante de la France; ils assurent que cette politique portera ses fruits et que le peuple belge reviendra aux sentiments d'amitié et de gratitude qu'il a toujours professés pour la nation voisine. Ils continuent à se plaindre des attaques persistantes de certains journaux français, mais rendent pleine justice à l'action de notre gouvernement.

M. Eden a posé la question des conversations d'états-majors et a demandé si elles doivent être reprises sous une forme ou sous une autre. M. Spaak a répondu affirmativement. « L'ère des conversations d'états-majors, a-t-il dit, est officiellement close. Mais la Belgique a promis de se défendre : elle doit donc pouvoir disposer de toutes les informations techniques nécessaires. Elle est libre de procéder à ces échanges de vues techniques qui devront être opérés non par des voyages spectaculaires d'officiers généraux, mais par des contacts discrets et fructueux. »

En ce qui concerne l'article 16, M. Spaak a déclaré que la Belgique se considérait comme liée par le pacte tout entier, c'est-à-dire y compris l'article dont il s'agit, mais sous deux réserves. La première, c'est que la Belgique aura participation à toute décision grave du Conseil où ses intérêts seront engagés; la seconde, c'est que l'action envisagée par le Conseil soit réellement une action commune. En d'autres termes, la Belgique serait prête à agir proportionnellement à ses forces si plusieurs puissances adoptent la même attitude. Elle montrerait quelque réticence s'il s'agissait d'une initiative de deux ou trois puissances seulement au sein de la Société des Nations.

M. Van Zeeland paraissait craindre que l'Allemagne, pour faire pièce à la déclaration franco-anglaise, n'approche maintenant la Belgique pour lui offrir quelque chose d'analogue. M. Spaak ne partageait pas cette appréhension, l'Allemagne connaissant maintenant la position prise par le gouvernement belge à l'égard de la Société des Nations. Si toutefois cette éventualité venait à se produire, il a été entendu que le cabinet belge consulterait aussitôt Paris et Londres.

Le secrétaire d'État a cherché ensuite à connaître les vues de ses interlocuteurs sur la reprise des négociations entre les puissances pour le renouvellement du traité de Locarno. Il les a trouvées favorables au principe de la conclusion de simples pactes de non-agression complétés par la déclaration franco-anglaise. Les Belges lui ont paru peu disposés à contracter avec l'Allemagne un pacte de garantie qui donnerait à celle-ci un certain droit de regard dans les tractations belges.

(1) Voir ci-dessus les nos 133 (note), 249 (et note).

D'autre part, le gouvernement belge ne tiendrait pas beaucoup à prendre lui-même un engagement de non-agression qui serait absurde à ses yeux. Il ne s'y refuserait cependant pas d'une manière absolue.

On pourrait concevoir également un pacte de non-agression plurilatéral entre les cinq puissances, mais cette forme d'accord susciterait probablement plus de difficultés que la précédente en raison des exceptions à prévoir, qui ont été jusqu'ici le principal obstacle à une entente.

M. Van Zeeland serait préparé à envisager l'une ou l'autre de ces alternatives, mais M. Eden estime qu'il vaudrait mieux commencer par un arrangement de non-agression ne visant que la Belgique; en cas de succès, on pourrait examiner s'il convient de passer au second stade.

372

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 439. Réservé. *Bruxelles, 30 avril 1937* (1)

(*Reçu :* le 1er mai, 0 h. 10.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a donc mis au courant des vues échangées avec M. Eden au sujet de la possibilité d'arriver à la conclusion d'un pacte occidental. Votre Excellence en connaît la substance par mes télégrammes 387 à 389 (2) ainsi que par les télégrammes nos 411 et suivants (3), où j'ai relaté ce que m'a dit à ce sujet M. Van Langenhove.

D'après M. Spaak, après examen des différentes réponses des puissances intéressées à l'Angleterre, les trois ministres sont arrivés à la conviction qu'étant donné la position de l'Allemagne vis-à-vis de la Société des Nations, il serait difficile d'envisager sa participation à un pacte contenant une clause de garantie, la Belgique, pas plus que la France ou l'Angleterre, n'entendant souscrire à un affaiblissement de sa fidélité au pacte de Genève. C'est pourquoi on avait, à la suggestion de M. Eden, examiné l'hypothèse d'un pacte de non-agression comprenant, avec l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Angleterre et, si elle y consentait, l'Italie. (M. Spaak n'a pas parlé de la Hollande, mais ce que m'a dit à ce sujet M. Van Langenhove doit évidemment être retenu).

A ce pacte, on pourrait ajouter, sans les y inclure, des engagements de garantie vis-à-vis de la Belgique qui, pour la France et l'Angleterre, se substitueraient à la déclaration commune; l'Allemagne pourrait donner aussi séparément la sienne. Les termes devraient en être rédigés en tenant compte des engagements souscrits par les états membres de la Société des Nations, et

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 27 avril, ci-dessus reproduits sous le nº 349.
(3) Du 28 avril, ci-dessus reproduits sous le nº 357.

aussi de la position belge telle que la rappelle la note commune du 24 avril [1]. Cette procédure éviterait aussi les difficultés provenant de la répugnance de l'Allemagne à prendre des engagements réciproques comme ceux qui lient la France et la Grande-Bretagne et qui sont rappelés dans le dernier alinéa de la note conjointe.

S'il apparaissait difficile de faire accepter, par l'Allemagne même, ce projet comportant simplement des engagements multilatéraux de non-agression, on pourrait — comme me l'a dit M. Eden — lui proposer un texte ne comportant que des engagements de non-agression de la part des voisins de la Belgique vis-à-vis de celle-ci. M. Spaak m'a confirmé qu'il ne lui paraissait pas opportun que ces engagements fussent réciproques de la part de la Belgique, « car ce serait un peu ridicule ».

Ne s'agissant que d'un simple échange de vues, il a été décidé que M. Eden exposerait ces idées à l'ambassadeur de France à Londres et que M. Spaak en ferait autant vis-à-vis de moi, pour que le gouvernement français soit ainsi mis à même de les étudier. Le ministre des Affaires étrangères serait donc reconnaissant à Votre Excellence de lui faire connaître son sentiment à ce sujet.

Il a indiqué que le gouvernement anglais, qui a jusqu'ici centralisé les échanges de vues avec l'Allemagne, serait peut-être qualifié, une fois l'accord réalisé entre Bruxelles, Londres et Paris, pour les reprendre sur cette base avec Berlin. Toutefois, le gouvernement belge était prêt, puisque la Belgique semblerait devoir être en quelque sorte le pivot de la combinaison, à accepter de sonder lui-même à cet effet le gouvernement du Reich.

En attendant, le gouvernement belge ne prendra aucune initiative vis-à-vis de l'Allemagne. Si celle-ci désire faire des ouvertures pour une déclaration faisant pendant à celle de la France et de l'Angleterre, il est bien entendu que le gouvernement belge ne saurait admettre que la garantie allemande soit subordonnée à des conditions analogues à celles que contenait la dernière note allemande relative au pacte occidental [2]. La position politique de la Belgique telle que la définit la note commune du 24 avril devrait être expressément reconnue.

Incidemment, M. Spaak a fait allusion aux informations publiées dans la presse de ce matin concernant le discours de M. Sandler, d'où il résulterait que la Suède et les pays nordiques veulent accentuer leur politique de neutralité [3]. « Que restera-t-il bientôt du pacte de la Société des Nations, a-t-il dit, si l'on continue ainsi ? »

[1] Ci-dessus publiée sous le n° 337.

[2] Du 10 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 98.

[3] Dans un discours radiodiffusé du 28 avril, le ministre suédois des Affaires étrangères caractérisait la politique de son pays comme la combinaison d'une participation active aux travaux de Genève et d'une attitude neutre vis-à-vis des intérêts litigieux des grandes puissances. La Suède se réservait de défendre sa neutralité dans des conflits futurs en raison des effets incertains des mécanismes de la Société des Nations.

373

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 463 à 465. Confidentiel. *Washington, 30 avril 1937, 16 h. 25, 16 h. 20, 16 h. 10.*

(*Reçu :* le 1er mai, 0 h. 50, 2 h. 20.)

M. McReynolds, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, qui assistait [hier soir] avec le ministre du Commerce à un dîner donné à l'ambassade, m'a marqué toute la satisfaction que lui avait causée le succès de la thèse qu'il défendait depuis [trois] semaines dans les discussions de la commission mixte du Congrès sur le projet de neutralité. Il estime que le vote du texte adopté hier par le Congrès (1) représente une victoire très nette pour la thèse du gouvernement américain, qui tient à réserver dans la plus large mesure possible la liberté d'action du Président en cas de tension internationale. Il pense au demeurant que les concessions faites par la Chambre au Sénat sont peu importantes et qu'en définitive, la thèse des sénateurs qui entendaient dicter à l'avance la ligne de conduite du Président, en cas de crise, a été écartée.

M. MacReynolds ne m'a pas caché qu'il avait été en la circonstance le porte-parole du Président et que le projet adopté par le Congrès était celui qui avait toutes les préférences de M. Roosevelt.

Il est d'ailleurs à remarquer — et ceci corrobore entièrement les observations de M. McReynolds —, que le projet de neutralité a été combattu hier au Sénat par des partisans farouches de l'isolement, comme MM. Johnson, Nye et Clark.

Toutefois un autre membre du Sénat, M. King, qui assistait également au dîner de l'ambassade, m'a confié que s'il s'était abstenu lors du vote final, c'était en raison de son opposition à un projet qui abandonnait le principe de la liberté des mers, qui donnait aux puissances ayant la suprématie maritime, le Japon dans le Pacifique et l'Angleterre dans l'Atlantique, le droit d'agir à leur guise, et qui était en contradiction avec les principes du pacte Briand-Kellogg, dont le gouvernement américain avait été l'instigateur.

L'ensemble de ces conversations aussi bien que les discussions d'hier devant le Sénat confirment entièrement l'interprétation favorable aux intérêts de la France qu'il convient de donner à la loi nouvelle de neutralité.

(1) **Il s'agissait d'un texte transactionnel élaboré par une commission composée de représentants des deux assemblées, et adopté à l'unanimité par la Chambre des représentants, à la majorité de 41 voix contre 15 au Sénat. L'analyse de ce texte est donnée ci-dessous sous le n° 399.**

374

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 394. *Prague, 30 avril 1937* (1)

(*Reçu :* le 3 mai, 12 h. 15.)

Le journal agrarien *Venkov* a critiqué assez vivement dans son éditorial d'hier la politique extérieure du gouvernement, qu'il taxait « d'incompréhensible ».

L'article, énumérant les « insuccès » de M. Krofta et exploitant assez habilement le sentiment d'insécurité latente que les attaques réitérées de l'Allemagne ont provoqué depuis quelque temps dans l'opinion publique, n'a pas laissé de provoquer ici une certaine émotion. Un article des *Lidove Noviny* contrebattait aujourd'hui ses assertions, que le *Venkov* lui-même a du reste imputées ce matin, en quelques phrases embarrassées, à l'initiative malencontreuse de rédacteurs irresponsables.

Le ministre des Affaires étrangères, que j'ai interrogé tout à l'heure à ce propos, m'a déclaré que M. Benès, qui n'avait pu que se sentir visé par les attaques du *Venkov*, avait aussitôt effectué auprès de M. Hodza et de M. Cerny une intervention à la suite de laquelle l'incident avait été déclaré clos.

M. Krofta ne croit pas que dans l'esprit des dirigeants agrariens, l'article en question ait dû être le prélude d'une reprise de la campagne de l'année dernière(2). Il a du reste convoqué pour mardi prochain les présidents des clubs politiques et les principaux parlementaires. Il m'a déclaré être sûr que les informations qu'il fournirait alors à titre confidentiel à ses interlocuteurs rallieraient l'unanimité de ceux-ci à la politique du gouvernement.

(1) Expédiée par avion le 1er mai.
(2) Sur cette campagne, voir, au tome IV de la présente série, le nº 72 (note).

375

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 190. *Rome, 30 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Le comte Ciano, qui évitait de parler ces temps derniers des événements d'Espagne, recommence, depuis peu et vraisemblablement en raison des succès remportés sur le front basque par les troupes du général Mola [1], à commenter le développement des opérations dans la péninsule ibérique. Le jeune ministre des Affaires étrangères a récemment exposé à sir Eric Drummond, qui me l'a rapporté, comment évoluait, d'après lui, la situation en Espagne, employant à diverses reprises le mot « nous » pour évoquer les succès obtenus dernièrement par les rebelles ou ceux qu'ils comptent remporter bientôt. Le gendre de M. Mussolini n'en a pas moins déclaré à l'ambassadeur qu'il était en principe favorable à une tentative de conciliation entre les deux partis en lutte; mais il a ajouté que le gouvernement de Valence étant désormais entre les mains des éléments extrémistes, communistes et anarchistes, il ne voyait absolument pas comment, dans ces conditions, on pourrait arriver à un compromis; au surplus, on devait prévoir que le général Franco se montrerait moins enclin à traiter au fur et à mesure que ses succès se multiplieraient. De son côté, sir Eric Drummond aurait reconnu qu'il ne voyait pas non plus de solution possible en ce moment pour l'affaire d'Espagne, mais il aurait déclaré qu'à son avis, les choses ne sauraient cependant pas continuer ainsi.

Je tiens, d'autre part, de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. que sir Eric Drummond aurait esquissé devant lui l'idée d'une déclaration par laquelle les grandes puissances témoigneraient de leur désintéressement dans un sens négatif vis-à-vis de l'installation éventuelle d'un régime communiste en Espagne. M. Stein aurait reconnu qu'une telle déclaration pourrait ouvrir à l'Italie une possibilité de revenir quelque peu sur l'attitude qu'elle a prise dans l'affaire d'Espagne, mais tout en prenant soin de me dire que son gouvernement ne nourrissait aucunement l'intention d'imposer un régime communiste aux Espagnols, il s'est montré assez sceptique quant à l'accueil que l'idée de sir Eric Drummond, si elle prenait corps, rencontrerait à Moscou.

Quoi qu'il en soit, en dehors des indications données ci-dessus et sous réserve des entretiens Goering-Mussolini-Ciano [2] sur la teneur desquels on ne

(1) Au début d'avril, l'offensive nationaliste déclenchée en Biscaye en direction de Bilbao marquait des succès et la ville était bientôt soumise au blocus. Sur l'affaire des cargos britanniques bloqués devant Bilbao, voir ci-dessus le nº 291 (et renvois).

(2) Le ministre allemand s'était rendu du 22 au 30 avril en Italie. Le 26, il avait à Rome un long entretien avec le Duce. Voir également ci-après le nº 395.

possède encore aucune information sûre, la guerre civile espagnole n'a pas semblé cette semaine occuper le premier plan des préoccupations du gouvernement fasciste, comme précédemment. Les négociations et les entrevues concernant l'Europe centrale et balkanique ont pris la place la plus importante dans les conversations.

D'après les renseignements recueillis par notre consul général à Turin et transmis par lui au Département, mais que je n'ai pu recouper de mon côté, 2.000 hommes de troupe auraient été embarqués à Livourne à destination de l'Espagne. Or, M. Pasqualini ne m'a rien signalé en l'espèce. Je n'ai de même rien appris sur les convocations d'officiers qui auraient lieu au district militaire de Turin et sur des engagements plus ou moins volontaires auxquels on aurait procédé à Milan. D'après un bruit qui court, un régiment de grenadiers de Sardaigne aurait été embarqué il y a quelques jours et une mutinerie, d'ailleurs réprimée, aurait éclaté à bord. Un poste émetteur clandestin, de tendances communistes, qui s'intitule « Radio Milano », a fait allusion hier encore à cet embarquement au sujet duquel on n'a toutefois pour le moment aucune indication certaine.

D'autre part, à en croire certaines rumeurs, le maréchal Badoglio qui s'était embarqué le 22 avril pour la Libye, accompagné de quelques officiers d'état-major, devait, une fois arrivé en Tripolitaine, gagner l'Espagne. J'ai aussitôt prié nos consuls à Tripoli et à Benghazi de me renseigner de façon très précise sur le voyage du chef d'État-major de l'armée royale. Il résulte de la réponse télégraphique de M. L'Homme que le Maréchal est arrivé à Tripoli le 23 avril à bord d'un paquebot italien avec un général de brigade et un autre officier. Il n'a pas quitté la capitale de la Tripolitaine du 23 au 25 et a pris part à diverses manifestations organisées en son honneur. Il est parti le 26 à destination de Benghazi ou de la frontière égyptienne. Il ne semble donc pas qu'il se rende dans la péninsule ibérique pour le moment.

J'ai signalé à Votre Excellence que, d'après l'enquête effectuée par notre consul à Naples, aucun navire italien ne paraissait avoir quitté ce port dans la nuit du 9 au 10, en dépit des constatations faites sur place par M. Brutinel [1]. M. de Sandfort m'a fait savoir par contre, le 27, qu'il lui revenait de bonne source que le transport d'aviation *Miraglia* était parti le 24 avec 8 trimoteurs de bombardement et un chargement de munitions; il m'a également télégraphié le 28 qu'un vapeur de la compagnie *Italia* avait, d'après ses renseignements, quitté Naples le 27 à destination de l'Espagne, transportant un contingent de volontaires ou miliciens et ayant été armé en croiseur auxiliaire. M. de Sandfort supposait qu'il pouvait s'agir du *Liguria* ou du navire-hôpital *Gradisca*. Or, notre attaché naval a été avisé par le ministère royal de la Marine de la transformation en bâtiment de guerre du paquebot *Liguria*. Il a été indiqué verbalement au commandant de Lafond, ainsi qu'à l'attaché naval britannique, que cette notification n'était faite que pour que les bâtiments étrangers affectés au contrôle sur les côtes d'Espagne puissent éventuellement reconnaître le *Liguria*. Comme d'après le ministère italien de la Marine,

(1) Voir ci-dessus le n° 309.

ce gros bâtiment de 15.000 tonnes ne doit pas être affecté au contrôle par les autorités italiennes, on peut être étonné d'apprendre ainsi que ce navire, qui est un de ceux qu'on a utilisés le plus fréquemment pour le transport des troupes en Espagne en janvier et février derniers, doit se diriger à nouveau vers les côtes espagnoles. Il y a lieu de se demander si l'inscription du *Liguria* sur la liste des navires de guerre ne révèle pas l'intention de le soustraire au contrôle pour des fins qui ne seraient que trop évidentes; aussi l'indication donnée ci-dessus par M. de Sandfort, relative à un transport de miliciens, mérite-t-elle de retenir notre sérieuse attention et je n'ai pas manqué de la communiquer à l'ambassade d'Angleterre.

376

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 194. *Rome, 30 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

Les diverses impressions et informations que j'ai recueillies depuis quelques jours sur les entretiens de Venise confirment les premières indications que j'avais transmises par mon télégramme 634-640 du 25 avril [1].

Elles peuvent se résumer ainsi : M. Mussolini a, au cours de ces conversations tenues et orientées par lui en fonction d'une politique italo-allemande toujours plus accentuée, travaillé contre un rapprochement politique éventuel entre Vienne et Prague, en faisant par ailleurs la courte échelle aux nationaux-socialistes autrichiens en vue, sinon de les associer au gouvernement, du moins de les en rapprocher. Et il n'est pas douteux que dans une telle action, il n'ait été constamment suivi, et peut-être même parfois précédé par le comte Ciano qui, se croyant appelé à diriger pendant de longues années la politique étrangère italienne, juge peut-être habile de « miser nazi » dès maintenant en Autriche, en vue d'un Anschluss considéré par lui comme inéluctable.

Assurément, le comte Ciano a déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre que M. Gayda avait publié de son propre chef et sans instructions dans le *Giornale d'Italia* son premier article qui avait suscité à Vienne une si vive émotion, et il a ajouté qu'il avait lui-même dicté au directeur du *Giornale d'Italia* sa rectification (d'ailleurs assez peu concluante) par laquelle on a tenté d'apaiser cette émotion [2]. Mais on est trop coutumier ici de ces semi-désaveux au porte-parole officieux du palais Chigi pour qu'ils puissent encore convaincre qui que ce soit. Il suffit de rappeler à cet égard le cas récent où, d'une manière iden-

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 341.
(2) Sur l'affaire de l'article du *Giornale d'Italia*, voir ci-dessus le nº 341 (et renvois).

tique, M. Gayda était censé n'avoir exprimé que sa propre pensée lorsqu'il faisait connaître pour la première fois le revirement italien au sujet de la restauration éventuelle des Habsbourg en Autriche [1]. L'orientation et les intentions du gouvernement italien dans toute cette affaire trouvent d'ailleurs une confirmation implicite dans la déclaration quelque peu étonnante due à la plume du même M. Gayda, et aux termes de laquelle le gouvernement du Reich ne serait pour rien dans le développement de l'activité des nazis autrichiens. Le fait qu'une telle affirmation ait été formulée à Rome par un journaliste italien ainsi autorisé en dit long à lui seul.

Il semble bien en réalité que le gouvernement italien, toujours plus engagé dans la politique de l'axe Rome-Berlin et se rendant compte des incompatibilités que présente une telle politique avec le maintien des positions anciennes en ce qui concerne l'Autriche, s'oriente de plus en plus sur un partage d'influences dans lequel son lot comprendrait la Yougoslavie, la Roumanie et probablement la Bulgarie. L'effort italien, après s'être exercé avec succès à Belgrade, se porte indubitablement maintenant à Bucarest avec l'idée de sceller un rapprochement aussi étroit et complet que possible. Et si de ce côté on n'en est peut-être pas encore à des négociations proprement dites, c'est sans doute parce que le gouvernement italien désire avant tout prendre des sûretés du côté de la Hongrie. Devant l'intransigeance certaine de la Roumanie au regard de la moindre concession au revisionnisme hongrois, on tentera sans doute ici de déterminer le gouvernement hongrois à « mettre en veilleuse » pendant quelque temps ses revendications de ce côté, et à porter tout son effort vers la réalisation de ses aspirations au détriment d'une Tchécoslovaquie abandonnée par ailleurs à l'Allemagne et qui ferait ainsi tous les frais de ce règlement en Europe centrale qui, dit-on ici, ne peut s'effectuer « ni sans ni contre l'Italie ou l'Allemagne ».

Il faut sans doute ajouter — pour la chronique — qu'au palais Chigi, l'on s'efforce bien entendu (comme ont fait notamment M. Vitetti avec mon collègue de l'U.R.S.S. et le sous-secrétaire d'État avec moi-même) de formuler auprès de tous ceux dont une telle politique ne peut rencontrer l'agrément des déclarations tendant sinon à prouver, du moins à affirmer que l'Italie n'a « lâché » ni la Tchécoslovaquie ni l'Autriche. Mais les impressions et indices qui contredisent ces affirmations s'accordent trop bien avec les propos réticents tenus il y a trois semaines par M. Mussolini à M. Lagardelle [2], pour qu'il soit possible de concevoir des doutes sérieux sur l'esprit et les intentions véritables avec lesquels le chef du gouvernement italien et son ministre des Affaires étrangères ont abordé et conduit les entretiens de Venise.

Cette opinion d'ensemble concorde d'ailleurs exactement avec celles que j'ai recueillies depuis le début de cette semaine auprès de nombreux représentants à Rome, et notamment des ambassadeurs d'Angleterre et de Pologne.

(1) Sur le « revirement » italien à ce sujet, voir ci-dessus les nos 34 (et note), 42, 45.
(2) Voir ci-dessus le no 278.

377

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 72. *Budapest, 30 avril 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

D'étranges rumeurs avaient circulé, ces dernières semaines, dans les milieux diplomatiques de Budapest. La Hongrie, éclairée par l'expérience de son putsch sur la réalité du péril allemand [1], était décidée à oublier ses griefs contre la Petite Entente et à renoncer aux chimères du revisionnisme, pour constituer avec Vienne et Prague un syndicat de défense contre le nazisme.

L'échec que, par complaisance pour l'Allemagne, l'Italie avait fait à la politique légitimiste du gouvernement autrichien, les dissentiments entre la Hongrie et l'Allemagne provoqués par l'affaire du putsch, le vœu formulé par la conférence austro-hongroise de Budapest [2] en faveur de « rapports corrects » entre états danubiens, enfin, en tout dernier lieu, le 18 avril, un discours où M. Daranyi faisait, en passant, état de son bon vouloir à l'égard des pays voisins, tels étaient les faits auxquels on se référait pour prédire la prochaine substitution de la politique du triangle Budapest-Vienne-Prague à celle de l'axe Rome-Berlin.

Il paraît à Prague une revue appelée *Europe centrale*, dont il semble que la principale raison d'être soit de maintenir ses lecteurs en état de défiance à l'égard de la politique hongroise. Pour la première fois, depuis deux ans et demi que je lis cette revue, j'ai trouvé, dans son numéro du 24 avril, un article où la Hongrie n'est pas maltraitée. C'est un article consacré au couplet « bon Européen » du discours prononcé par M. Daranyi à Szeged, le 18 avril: « Ce discours est un nouveau signe de la volonté d'entente en Europe centrale, écrivait la revue. M. Daranyi a su trouver un ton convaincant pour exprimer la volonté du gouvernement de Budapest d'établir l'ordre et la paix dans les domaines mêmes où il subsiste encore des différends... Son discours montre que la Hongrie comprend quelles sont les conditions politiques et psychologiques de cette entente, à savoir l'arrêt de toute propagande hostile et la renonciation à des revendications irréalisables ».

Ainsi parlait, le 24 avril, un journal qui s'est spécialisé dans la dénonciation du rôle de trouble-fête que joue la Hongrie dans le bassin danubien. Comment s'étonner après cela de la confiance avec laquelle, dans les [milieux] moins prévenus, on guettait l'apparition de la....[3]

(1) **Sur ce putsch, voir ci-dessus le nº 75 (note).**
(2) **Allusion à la visite du Chancelier fédéral à Budapest, les 18 et 19 mars. Voir ci-dessus le nº 180 (note).**
(3) Lacune du texte.

J'ai maintes fois exposé au Département combien la politique hongroise me paraissait éloignée de toute idée d'entente avec la Tchécoslovaquie. Mais, que la Hongrie poursuive quelque mauvais dessein contre la Tchécoslovaquie ou souhaite vraiment trouver un terrain d'entente avec elle, dans les deux cas son intérêt est le même. Son intérêt est que Prague reste isolé et quasiment investi. Aussi rien n'inspire-t-il plus de mauvaise humeur à M. de Kanya que les périodiques velléités d'amitié entre Vienne et Prague. On l'avait bien vu déjà, en février de l'année dernière, quand M. Schuschnigg avait entrepris le voyage de Prague et que le journal officieux hongrois de l'époque lui avait reproché « d'ouvrir une brèche dans le cercle de fer où la Tchécoslovaquie était enfermée ». Décidément, l'État autrichien n'est « qu'un bureau de tourisme », concluait alors avec mépris l'*Uj Magyarsag*. Peut-être M. de Kanya n'a-t-il pas travaillé de ses propres mains à miner ces jours-ci le sol sous les pas de M. Schuschnigg, mais je me demande si, quand il me disait récemment d'un air entendu et en détachant chaque syllabe qu'il avait une confiance « absolue » en Mussolini, il ne savait pas déjà que la charge de poudre était en place.

La satisfaction de voir traiter la Tchécoslovaquie en état *outcast*, et pour ainsi dire intouchable, a été si vive ici que c'est à peine si quelques feuilles monarchistes et socialistes ont timidement déploré que les publicistes officieux du fascisme fissent si bon marché de l'indépendance autrichienne. Le *Budapesti Hirlap* et le *Pester Lloyd*, dans des articles visiblement inspirés, ont célébré « le renforcement de l'amitié et de la coopération entre l'Italie et l'Autriche » comme le grand résultat de la conférence de Venise. Et le *Pester Lloyd*, dans une lettre de son correspondant à Rome publiée sous forme de leader, écrivait : « C'en est fini des échanges d'œillades entre certains cercles viennois et le front populaire français ou la filiale praguoise des Soviets. L'Autriche a trouvé sa destination — à moins que, se détachant des protocoles romains et de l'accord allemand, elle ne songe à se jeter aveuglément dans on ne sait quelle aventure. Mais, dans ce cas, l'axe Rome-Berlin empêcherait un tel acte de sabotage et on obligerait les Autrichiens mal intentionnés à faire ce qu'une vue juste des choses devrait les inciter à faire librement aujourd'hui pour le bien de leur pays ». Cette fois donc, il ne s'agit plus seulement de ligoter l'Autriche à l'axe Rome-Berlin, mais vraiment de l'y empaler. Et la Hongrie applaudit. L'*Uj Nemzedek* écrit : « La mise en demeure adressée à l'Autriche d'avoir à cesser tout flirt avec la Tchécoslovaquie a une importance égale à celle qu'a eue en son temps la signature même du pacte de Rome. C'est un événement sensationnel pour nous qui ne pouvions nous désintéresser des relations existant entre Vienne et Prague ». Le *Pesti Hirlap* écrit de son côté : « Le chemin qui va de Vienne à Prague passe désormais par Berlin; les velléités de rapprochement indépendantes sont paralysées ».

Il y a dans le communiqué de Venise une phrase qui concerne les conditions d'adhésion des tierces puissances aux accords de Rome. Ces accords, y lit-on, « sont ouverts aux autres états danubiens sous des conditions déterminées à fixer pour chaque cas ». Certains commentateurs ont présenté cette formule comme introduisant dans les accords de Rome une réserve qui ne s'y trouvait

pas encore et qui permettrait à l'avenir de juger les candidats non plus seulement sur leurs titres, mais aussi sur les sentiments qu'ils inspiraient. Cette vue, si j'en crois l'interprétation que j'ai toujours entendu M. de Kanya donner aux accords de Rome, ne serait pas exacte. D'après lui, on ne pouvait adhérer aux accords que comme on entre dans un cercle où chaque membre a le droit d'écarter d'une boule noire une candidature. Il m'avait dit que tels étaient les statuts dont les trois associés étaient convenus entre eux. Ce qui serait nouveau dans le communiqué de Venise, ce ne serait donc pas la procédure d'admission elle-même, mais la publicité qu'on lui aurait donnée pour bien marquer que certaines conditions de bienséance, auxquelles la Tchécoslovaquie ne saurait évidemment satisfaire, avaient le pas sur toutes les considérations techniques.

Dans le communiqué de Venise, il est encore un point qui flatte ici certains espoirs. L'article de M. Gayda[1], en ouvrant à l'Autriche des perspectives d'entente avec la Yougoslavie et la Roumanie, les a ouvertes du même coup à la Hongrie. Je l'ai dit souvent : faire la paix avec ces deux états pour isoler la Tchécoslovaquie est la tactique actuelle du revisionnisme. Si l'Allemagne et l'Italie réussissaient cette réconciliation et mettaient Belgrade et Bucarest hors de cause, les Hongrois auraient l'impression d'être enfin en bonne position pour guetter l'occasion des revanches du droit.

378

Le Lieutenant-colonel Salland, Attaché militaire de France a Vienne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 54/S[2]. Secret. *Vienne, 30 avril 1937.*

Comme suite aux articles pour ou contre la thèse d'une alliance militaire de l'Autriche avec la Tchécoslovaquie, parus dernièrement dans différentes publications, j'ai demandé au chef d'État-major général de me donner l'opinion des militaires sur la question.

Le général Jansa m'a répondu, à peu près textuellement, ce qui suit :

« Les Tchèques n'ont jamais été les amis de l'Autriche. Depuis 1918, ils n'ont cessé, en toutes circonstances, de manifester leur animosité à son égard et, chaque fois que le gouvernement de Vienne a osé exprimer le désir de reconquérir son indépendance militaire, le gouvernement, la presse, les milieux militaires tchécoslovaques ont été des premiers à crier au scandale.

« Il y a un an environ, le président Benès a répondu par la négative à la demande d'achat de matériel de guerre que nous avions adressée à la société

(1) Sur cet article, et ses prolongements, voir ci-dessus le nº 341 (et renvois).
(2) Extraite des archives de la Guerre.

Skoda, en donnant comme raisons que le traité de Saint-Germain existait toujours et devait être intégralement appliqué.

« Cette attitude d'un voisin avec lequel nous aurions pu, sans doute, vivre en bonne intelligence, a fini par créer dans l'armée et dans la population autrichiennes une ambiance très peu favorable au rapprochement.

« Aujourd'hui, surtout après la conclusion du pacte italo-yougoslave, les Tchèques sentent craquer la Petite Entente; ils se trouvent de plus en plus isolés; la menace d'une suppression totale les oblige à rechercher de nouveaux soutiens et de nouvelles alliances. Pour nous, il est trop tard! Même si les relations économiques et politiques s'amélioraient, *je ne crois pas possible d'aller jusqu'à la conclusion d'une alliance militaire, ou, sans viser si haut, jusqu'à une entente entre états-majors.* Tout au plus, peut-on admettre que, sous la pression des événements, l'armée autrichienne soit dans l'obligation de collaborer avec l'armée tchécoslovaque sur le même théâtre d'opérations; mais cela ne pourra pas constituer autre chose qu'*une liaison temporaire et improvisée.*

« Le gouvernement fédéral, a précisé le chef d'État-major général, *est de plus en plus décidé à défendre ses frontières contre quiconque* (*Allemagne comprise*) *chercherait à les violer.* L'armée autrichienne protégera donc indirectement par ce fait même la Tchécoslovaquie contre tout ennemi (armée allemande ou hongroise, par exemple) qui voudrait utiliser contre elle notre territoire. Nous l'avons dit en propres termes au général Roeder, ministre de la *Honved*, lors de son récent séjour à Vienne.

« L'Autriche, d'autre part, *évitera*, autant qu'elle le pourra, *de se laisser incorporer dans un groupement offensif.* Elle cherchera à *demeurer neutre le plus longtemps possible*, ayant comme principal but de manifester son existence, soit territorialement, soit tout au moins militairement (comme ce fut le cas pour la Serbie et la Belgique en 1918) au moment de la conclusion de la paix, afin de ne pas être rayée automatiquement de la carte de l'Europe. »

Le général Jansa a terminé en m'affirmant que tous les renseignements en sa possession le confirmaient dans l'impression que ni le chancelier Hitler, ni la Reichswehr ne voulaient actuellement la guerre.

379

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1111, 1112. *Paris, 1er mai 1937, 15 h.*

En raison du caractère pris par la lutte dans les provinces basques, où l'aviation insurgée s'efforce de détruire complètement les villes ouvertes et les populations civiles, le gouvernement français croit de son devoir de tenter toute démarche susceptible de mettre fin à de tels excès.

L'action que, dans l'intérêt de la paix, il n'a cessé d'exercer pour faire reconnaître et respecter le principe de non-intervention s'est constamment accompagnée de mesures prises par lui-même dans un sentiment d'humanité, ainsi que d'initiatives sur le plan international tendant à hâter la fin des troubles en Espagne et à atténuer, en attendant, les souffrances qui en résultent pour les populations. Au mois de décembre dernier, conjointement avec le gouvernement britannique, il a saisi les autres gouvernements de propositions dans ce sens(1). Dans les circonstances présentes, une action immédiate s'impose pour mettre fin à des procédés qui, contraires déjà aux conventions internationales relatives à la guerre, peuvent encore moins se concevoir s'agissant de luttes entre fractions d'une même nation.

Je vous serais obligé de demander d'urgence au secrétaire d'État de vouloir bien associer le gouvernement britannique à une intervention immédiate du gouvernement français pour saisir de la question le Comité de non-intervention.

380

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1173, 1174. *Londres, 1er mai 1937, 17 h. 46, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h. 40.)

D'après certaines nouvelles de presse reçues par le Foreign Office et non publiées, l'entrevue de Venise(2) aurait débuté par une longue discussion au cours de laquelle le Chancelier se serait vainement efforcé de faire insérer dans le communiqué un rappel de la garantie de l'indépendance autrichienne.

En dehors de ces informations, le Foreign Office ne possède sur la rencontre que des renseignements succincts envoyés par sir W. Selby.

Ce dernier a vu le ministre des Affaires étrangères et le Chancelier. Tous deux lui ont exprimé leur confiance dans le présent et l'avenir de leur pays dont la situation reste aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Ils ont affirmé au ministre d'Angleterre que le gouvernement autrichien conservait à l'égard de la Tchécoslovaquie, dont l'existence était si importante pour l'Autriche, sa pleine liberté de négociation et d'action.

Le Chancelier a retiré de ses entretiens avec M. Mussolini l'impression que celui-ci était actuellement trop engagé dans les affaires d'Espagne pour s'occuper librement de l'Europe centrale. Le Duce a laissé paraître en outre un souci

(1) Allusion à la communication franco-britannique du 4 décembre, reproduite au tome IV de la présente série sous le no 94 (annexe).
(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le no 326 (et note).

de prévenances envers l'Allemagne contre lequel les milieux officiels autrichiens jugent inutile de réagir pour le moment.

Sir Robert Vansittart en conclut que le développement des événements ne peut actuellement que resserrer les liens entre l'Allemagne et l'Italie. Les articles de la presse anglaise et française, les discours prononcés à la Chambre des Communes par les orateurs travaillistes ont ajouté à l'irritation du Duce qui incline à se désister de toute influence. Il est fort heureux, ajoute-t-il, que le Chancelier soit un homme énergique et refuse jusqu'ici de se laisser entamer.

381

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1808. *Berlin, 1er mai 1937, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1786 à 1789 (1).

L'état d'esprit du haut fonctionnaire dont j'ai rapporté les propos est, sans doute, celui de M. Hitler lui-même. Il semble que le Chancelier ait été personnellement froissé de voir que le gouvernement de Bruxelles, avant de répondre à l'offre qu'il lui avait adressée (2), avait réglé ses affaires en tête à tête avec l'Angleterre et la France. Les apaisements contenus dans le discours de M. Spaak n'auraient pas suffi à dissiper sa mauvaise humeur.

C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la politique allemande ne voudrait pas, pour l'instant, se presser de prendre, à l'égard de la Belgique, une initiative. Et c'est aussi ce qui expliquerait le ton de la *Correspondance politique et diplomatique*, analysée dans mon message téléphoné nº 1798 du 1er mai (3), et qui se montre sensiblement plus réservé que ne l'ont été les grands journaux berlinois.

(1) Du 30 avril, non reproduit. Il rendait compte d'une conversation avec un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse sur le récent discours du ministre belge des Affaires étrangères. (Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 370 (note); ci-après le nº 400).

(2) Par son discours au Reichstag du 30 janvier, le Führer offrait de reconnaître et de garantir l'intégrité et la neutralité de la Belgique et de la Hollande. Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 465.

(3) Non reproduit (analyse de presse).

382

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 628. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 1er mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 3, 18 h. 30.)

Je me réfère au télégramme nº 95 (27 avril) de notre consul à Valence ainsi qu'aux télégrammes nos 248, 249 (28 avril) et 252 (29 avril) de notre chargé d'affaires intérimaire dans cette ville (2).

Ainsi que je me suis déjà permis de le signaler, l'attitude que le gouvernement espagnol de Valence persiste à observer envers les volontaires français qui demandent leur rapatriement ne paraît pas compatible avec la sollicitude que le gouvernement français met en ce moment même à faciliter l'évacuation des personnes que veut faire sortir de Bilbao le gouvernement régional basque (3).

Il serait assurément désirable que l'on comprît, à Valence, la nécessité de mieux connaître les services rendus à Bilbao.

Mais quelles que puissent être les obligations qui incombent au gouvernement de Valence ou les pressions qui s'exercent sur lui pour l'empêcher de les remplir, le gouvernement français a évidemment pour premier devoir de protéger ses propres nationaux. Nous sommes contraints de subordonner à la sécurité de nos ressortissants tout ce que nous sommes sollicités de faire en faveur de ressortissants étrangers. Aussi voit-on difficilement comment nous pourrions nous dispenser d'exiger que les Français retenus à Valence, s'ils y sont toujours, soient embarqués en même temps que les réfugiés désireux de quitter Bilbao pour se rendre dans un port français.

En insistant sur cette question, je ne suis pas guidé seulement par l'intérêt que doivent nous inspirer en tant que Français les volontaires de Valence, dont aucun ne m'est d'ailleurs connu personnellement, mais aussi par la considération suivante : vu les conséquences proches ou lointaines que peut entraîner l'intervention anglo-française à Bilbao, il convient de songer aux raisons par lesquelles cette politique devrait être justifiée dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui, si l'on prétendait alors mettre en opposition les soucis éprouvés par nous à Valence et les efforts faits par nous à Bilbao.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire ces documents, concernant le refus du gouvernement de Valence de rapatrier les volontaires français.

(3) A la suite d'une communication du gouvernement basque, le gouvernement britannique décidait, le 30 avril, de coopérer à l'évacuation de la population civile de Bilbao. La France s'associait à cette décision. Voir également ci-dessous le nº 403 (et note).

383

Note du Ministre

Entretien avec l'ambassadeur de Pologne

Confidentiel. *Paris, 1er mai 1937.*

M. Lukasiewicz vient me voir pour me rendre compte, comme il me l'avait annoncé, du télégramme que lui a adressé M. Beck à la suite de mes observations relatives au voyage à Bucarest du ministre des Affaires étrangères de Pologne (1).

M. Beck déclare que son voyage a uniquement pour objet de renforcer l'amitié roumano-polonaise qui, dit-il, avait été un peu compromise par certaines actions personnelles (allusion à M. Titulesco).

Il ajoute que, dans son esprit, un tel désir doit être agréable à la France, car il y a un intérêt évident à ce que de bonnes relations existent entre deux pays liés à elle par des accords.

M. Beck ajoute, en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, que son nom n'a même pas été prononcé. Il ne s'est pas davantage occupé de l'Italie, et en ce qui concerne la Société des Nations, M. Lukasiewicz me confirme ce qu'il m'avait dit téléphoniquement, à savoir que M. Beck n'a fait aucune proposition relative à la Société des Nations et s'est borné à signaler son affaiblissement sans en tirer d'autres conclusions positives que des souhaits d'une action meilleure.

M. Lukasiewicz ajoute que, en ce qui concerne notamment la Tchécoslovaquie, l'accord de Rambouillet (2) ne comporte pas d'engagement de la Pologne à son sujet; qu'il y a intérêt à maintenir cet accord dans son cadre qui est notre solidarité contre l'Allemagne et que, sur ce point, il ne peut y avoir aucun doute sur la loyauté et la fidélité de la Pologne. Il déclare enfin que la meilleure manière de couper court aux malentendus serait de donner le plus tôt possible leur effet à ces accords de Rambouillet.

Je réponds à M. Lukasiewicz en prenant acte des assurances qu'il m'a données. Mais en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, je lui fais observer que si, en effet, les accords de Rambouillet ne comportent pas de clause relative à la Tchécoslovaquie, nous n'en avons pas moins manifesté le désir très vif de meilleures relations entre la Pologne et ce pays (3). Ce désir est pleinement légitime. D'abord, il est naturel que la France, liée avec ces deux nations, souhaite qu'elles aient de bonnes relations; ensuite, dans l'intérêt de la politique de paix que nous poursuivons en commun, cette détente est plus nécessaire

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351, 359, 365, 369; ci-après les nos 389, 408, 430, 431.

(2) Accord dont le texte est reproduit au tome III de la présente série sous le no 259 (annexe).

(3) Voir, audit tome, les nos 215, 301, 308, 326; au tome IV le no 392.

encore. Il est évident que, s'il y a des risques de guerre, c'est essentiellement du côté de la Tchécoslovaquie qu'ils se manifestent. Le seul moyen de les empêcher de se développer, c'est que l'Allemagne n'ait pas l'impression qu'elle aurait, soit des encouragements, soit même les mains libres pour une agression contre la Tchécoslovaquie. Si, au contraire, elle s'imagine qu'elle trouverait de l'indifférence ou des complaisances, elle sera encouragée à une agression. C'est pourquoi, sans prétendre exiger de la Pologne des accords avec la Tchécoslovaquie, il est naturel que nous attendions d'elle, dans l'intérêt de nos bonnes relations et dans l'intérêt de la paix, que ses relations soient meilleures avec sa voisine et qu'en tout cas nos actions sur ce point ne se contrecarrent pas, car deux alliés doivent autant que possible harmoniser leur action même sur des points où leur alliance ne porte pas directement.

Comme nous parlons ensuite de l'action exercée par la presse pour attiser les malentendus, soit en raison des méfiances de la Russie et de la Tchécoslovaquie, soit en raison des excitations et de la propagande de l'Allemagne et de l'Italie, celui-ci déclare qu'on ne saurait en rendre la Pologne responsable et qu'il souhaiterait qu'une fraction de la presse française fût moins encline à accueillir tous les bruits qui peuvent refroidir notre amitié.

Je déclare alors que, malheureusement, il ne s'agit pas seulement de bruits, que M. Arcizewski, ministre de Pologne à Bucarest, a une attitude constante d'hostilité contre la Tchécoslovaquie et que, au cours même du voyage de M. Beck à Bucarest, il a tenu sur elle des propos qui sont dignes de ceux qu'aurait pu tenir M. Goering, par exemple. Il est fâcheux que le ministre polonais ait pu tenir de tels propos au moment même où son ministre se trouvait à Bucarest.

M. Lukasiewicz me répond que les sentiments de M. Arcizewski ne sont peut-être que trop justifiés par certaines attitudes de la Tchécoslovaquie à l'égard de la Pologne, mais il convient de ce qu'ils ont eu d'excessif.

Pour conclure sur ce point, je déclare à l'ambassadeur que le meilleur moyen de rassurer l'opinion française serait que des apaisements désirables lui vinssent de Varsovie plutôt que du Quai d'Orsay. Ce serait d'ailleurs plus conforme à l'indépendance et à la dignité dont la Pologne est légitimement jalouse.

L'ambassadeur me répond que les déclarations faites par M. Beck à son retour à Varsovie et l'attitude de la presse polonaise peuvent fournir matière à des mises au point et qu'en tout cas, elles ne justifient aucunement les inquiétudes dont je lui ai fait part.

Il conclut en insistant pour le règlement rapide de la mise en œuvre des accords de Rambouillet, en ajoutant que M. Daladier s'y montre très favorable.

En ce qui concerne les accords commerciaux, l'ambassadeur déclare que les deux questions pour lesquelles je l'avais prié d'intervenir : établissement et compagnies de navigation, sont sur le point d'être réglées. Il espère que dans quelques jours, les signatures pourront être échangées. A ce sujet, il me parle de la compagnie d' électricité de Varsovie, en me signalant que M. Alphand poserait maintenant comme condition préalable au règlement général le règlement de cette affaire conformément à la thèse française. Il déclare que son gouvernement veut bien envisager ce règlement et le préparer par un échange

de lettres, mais qu'il ne peut accepter la condition posée dans les termes où elle est présentée, étant donné surtout qu'il n'en a pas été question au début des négociations et en outre que c'est tout de même d'un ordre différent.

Je fais observer à M. Lukasiewicz que cette question d'électricité de Varsovie a une certaine importance pour les intérêts français légitimes, que le gouvernement et le Parlement s'en préoccupent, qu'au moment de la ratification des accords de Rambouillet j'ai dû fournir des explications et prendre un engagement, notamment devant la commission des Finances du Sénat.

Nous pensons en effet que le gouvernement polonais doit se montrer plus bienveillant sur ce point à la suite des accords de Rambouillet. Si, en effet, ces accords sont favorables aux deux pays pour la défense commune, il n'en demeure pas moins que des sacrifices financiers, qui se chiffrent par des centaines de millions, sont faits par le gouvernement français qui, ensuite, est en droit d'attendre plus de compréhension de la part du gouvernement polonais sur des chiffres infiniment moindres (1).

384

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 75. Confidentiel. *Budapest, 1er mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

Un de mes collaborateurs, qui entretient depuis plusieurs années de cordiales relations avec le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, a eu récemment l'occasion de l'interroger sur ses impressions de Libye, où il a accompagné il y a quelques semaines M. Mussolini.

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint au Département, à titre confidentiel, une note que mon collaborateur a rédigée à la suite de cette conversation.

Annexe

Budapest, 1er mai 1937.

Le comte Csaky connaît M. Mussolini de longue date. Secrétaire de la légation de Hongrie auprès du Quirinal après la guerre, il a été en rapport avec lui avant même la marche sur Rome; chef du service de presse au ministère des Affaires étrangères, il a plusieurs fois accompagné le comte Bethlen en Italie; il y est retourné avec M. de Kanya, qui l'a choisi comme chef du Cabinet.

S'il admire l'Italie fasciste, c'est sans fanatisme; comme beaucoup de Hongrois, il se pique d'une certaine anglomanie.

(1) Le 5 mai, par T. 244-248, l'ambassadeur de France à Varsovie a reçu un résumé de cette note du Ministre.

C'est sur l'invitation personnelle du Duce qu'il vient d'effectuer, dans la suite de celui-ci, le voyage de Libye. Au cours d'une conversation à bâtons rompus, il m'a confié quelques-unes de ces impressions.

Mon interlocuteur a été frappé de l'inquiétude profonde qu'inspire à Mussolini et à son entourage le réarmement britannique. Le Duce semble persuadé que ce réarmement est dirigé contre son pays et que l'Angleterre déclenchera son attaque, aussitôt ses préparatifs terminés. Il reproche d'ailleurs au gouvernement de Londres ses procédés actuels: articles de journaux, excitations dans les territoires italiens d'Afrique; le gouvernement italien posséderait des preuves irréfutables de la participation d'agents britanniques à la préparation de l'attentat dirigé à Addis-Abeba contre le maréchal Graziani [1] ainsi qu'à différents incidents qui seraient survenus en Libye. La propagande entreprise par M. Mussolini parmi les musulmans ne serait dans son esprit qu'une riposte en vue d'amener l'Angleterre à composition. Cette propagande serait d'ailleurs habile et efficace. Le comte Csaky a été frappé de l'enthousiasme des populations indigènes pour le nouveau « descendant de Mahomet ». Le comte Csaky ne croit pas à de nouvelles visées territoriales (pas plus du reste qu'en Espagne) de la part de l'Italie; celle-ci est satisfaite de la conquête abyssine, dont l'organisation l'occupera pendant vingt ans au moins.

Le chef du cabinet de M. de Kanya a été favorablement impressionné par les progrès de l'armée italienne. Comme j'objectais la déroute de Guadalajara, il m'a répondu que les troupes fascistes, grisées par leur succès de Malaga, avaient avec témérité foncé dans la cuvette occupée par les forces gouvernementales, et cela malgré les conseils de prudence des nationalistes espagnols, restés prudemment à l'écart de la bataille. Les petits tanks italiens avaient été littéralement écrasés par les gros tanks russes, et une manœuvre habile de l'ennemi avait abouti à l'encerclement de deux bataillons italiens acculés à la reddition. Mon interlocuteur se trouvait à portée de voix du Duce quand ses intimes sont venus, avec de prudents commentaires, lui annoncer la nouvelle. « Pourquoi ces chiens ne se sont-ils pas fait tuer? » aurait-il hurlé dans sa fureur.

Depuis Guadalajara, les rapports seraient devenus difficiles entre les troupes italiennes et leurs alliés espagnols.

Le comte Csaky qui, au cours de son voyage, a eu l'occassion de s'entretenir avec les grands chefs de l'armée, de la marine et de l'aviation, a été frappé de l'intimité des rapports italo-allemands. L'axe Rome-Berlin ne lui semble pourtant pas encore d'une solidité à toute épreuve, et il a entendu exprimer par certains l'opinion « qu'une fois terminée l'affaire espagnole, l'Italie reprendrait sa liberté ». Il estime qu'en réalité tout dépend des relations italo-britanniques et que, si un changement ne se produit pas dans ce domaine, la conjonction de la Péninsule et du Reich, c'est-à-dire en fait la prédominance de l'Allemagne en Europe centrale et orientale sera définitive dans un délai d'un an à un an et demi. D'ici là, le gouvernement de Londres pourrait encore agir, aussi bien du reste à Berlin qu'à Rome.

Mon interlocuteur affecte d'avoir été surpris de l'inimitié manifestée par l'entourage du Duce à l'égard de la Tchécoslovaquie; il a l'impression que ce sentiment, dû dans une certaine mesure au pacte tchéco-russe, a récemment redoublé d'intensité pour des raisons qu'il ignore.

En ce qui concerne les relations franco-italiennes, le comte Csaky ne m'a pas caché qu'on n'oubliait pas les sanctions et qu'on parlait sans ménagement du gouvernement français et de sa politique. Il a, par contre, recueilli dans les milieux militaires l'écho de sympathies persistantes et de regrets de l'état de choses actuel; on s'y attriste de voir l'armée française tombée au rang de « troupe mercenaire choisie par l'Angleterre pour défendre ses propres intérêts sur le continent ».

En conclusion, le comte Csaky m'a fait part des inquiétudes qu'avaient éveillées chez lui, en tant que Hongrois, l'état d'esprit des Italiens prêts à se faire tuer jusqu'au dernier (*sic*) sur un ordre du Duce et l'état d'esprit hanté par sa phobie d'une attaque anglaise [2]. En cas de conflit en effet, la Hongrie risquerait fort de devenir un champ de bataille. C'est bien la raison pour laquelle elle demeure actuellement résolument pacifique. Avant de pouvoir constituer une armée forte, il faut organiser le pays; du point de vue social et économique, le gouvernement hongrois doit entreprendre une œuvre de très longue haleine, qui occupera son activité pendant les dix années à venir.

[1] Le 19 février précédent.
[2] *Sic* (Le texte dont nous disposons se retrouve seulement à l'état de copie).

385

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 169 (1). *Prague, 2 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 mai.)

S'il fallait définir l'impression que les résultats apparents de l'entrevue de Venise(2) ont provoquée à Prague, on pourrait dire que les regrets y ont eu plus de part que la surprise, encore que celle-ci n'en ait pas été tout à fait absente. On s'était depuis longtemps accoutumé au parallélisme de la politique de l'Allemagne et de celle de l'Italie. Mais on ne s'attendait peut-être pas à voir ce parallélisme aboutir à un dessaisissement aussi complet de celle-ci au profit de celle-là, dans une zone où le maintien d'un certain équilibre semble vital pour la sécurité italienne.

De Vienne, de Rome même sont, il est vrai, parvenues des mises aux point calculées pour rassurer le gouvernement tchécoslovaque. Celui-ci n'ignore pas que le comte Ciano a tenu à affirmer, contrairement peut-être à la vraisemblance, qu'il n'avait été pour rien dans l'incident Gayda (3). Au moment, d'autre part, où se déroulaient les entretiens de Venise, le directeur général de la presse étrangère au ministère italien de la Presse, M. Rocco (ancien ministre à Prague), tenait devant des journalistes étrangers des propos concernant un rapprochement éventuel austro-tchécoslovaque peu différents de ceux que, peu de jours plus tard, le chancelier Schuschnigg devait adresser au ministre de Tchécoslovaquie à Vienne (4). Il n'est pas, enfin, jusqu'à M. Mussolini lui-même qui n'aurait déclaré que les troupes italiennes reprendraient leur faction au Brenner si l'indépendance de l'Autriche était menacée.

La politique italienne a trop souvent varié au cours des dernières années pour que ces diverses déclarations soient considérées ici comme ayant une valeur positive. Elles ne prévalent pas contre les faits. Aussi est-on enclin à considérer que la politique italienne est à l'heure actuelle totalement inféodée dans le bassin danubien à la politique allemande, jusqu'à un conflit exclusivement, l'Italie s'efforçant entre-temps de s'assurer une position de repli suffisamment solide dans les Balkans. Ceci revient à dire que l'hypothèse d'un partage d'influences en Europe centrale et orientale entre Berlin et Rome n'est pas considérée *a priori* comme absolument invraisemblable.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le nº 326 (et note).
(3) Sur cette affaire et ses suites, voir ci-dessus le nº 341 (et renvois)
(4) Voir ci-dessus le nº 362.

Quant au gouvernement autrichien, la sincérité de son désir de rapprochement avec Prague n'est mis en doute par personne. On veut bien croire que le Chancelier s'est vu reconnaître à Venise le droit au moins théorique de persévérer dans une politique qu'il estime nécessaire. Mais, et ceci est important, il paraît avoir dû accepter le principe suivant lequel l'élargissement des protocoles de Rome ne pourrait être envisagé qu'en tenant compte des liens d'amitié qui unissent l'Allemagne et l'Italie et d'après les cas d'espèce qui se présenteraient. Ceci signifie clairement que le cas de la Tchécoslovaquie devrait être traité à part, en tenant compte des rapports du moment de ce pays avec l'Allemagne. A prendre cette interprétation au pied de la lettre, la Tchécoslovaquie ne pourrait se rapprocher des états du bloc de Rome qu'isolée de ses alliés de la Petite Entente et après avoir fait sa paix avec Berlin.

Certaines observations paraissent toutefois pouvoir être faites.

En ce qui concerne d'abord les rapports de l'Italie et de l'Autriche, on peut penser que si le chancelier Schuschnigg a accepté sur un point aussi important les directives de M. Mussolini, c'est que l'appui de celui-ci lui paraît encore, malgré tout, avoir conservé une valeur appréciable et qu'il a dû, comme il l'affirme d'ailleurs, s'en voir renouveler la promesse.

En ce qui concerne, d'autre part, le rapprochement esquissé entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie, il n'y aurait lieu de le considérer comme définitivement compromis que si on attribuait à un pacte écrit une valeur absolue que des arrangements de ce genre n'ont peut-être pas. Dans l'état actuel des choses, un pacte entre les deux états est irréalisable. Mais, ainsi que le chancelier Schuschnigg l'avait fait remarquer à des journalistes à Venise et qu'en tout cas le ministre d'Autriche l'a dit récemment à M. Benès[1], les rapports entre Vienne et Prague sont excellents et tels que, n'importe quelle question peut être réglée à tout moment entre les deux capitales dans le minimum de temps. Il n'est donc peut-être pas chimérique de voir s'établir entre leurs politiques un certain parallélisme que l'analogie de leurs intérêts et de leurs risques ne pourrait que développer. A la condition bien entendu que les mêmes hommes continuent à gouverner l'Autriche.

Dans le domaine économique, une égale bonne volonté existe de part et d'autre. Le récent accord touristique a été préparé et signé en quelques jours. Il a été évidemment facilité par l'abondance des capitaux tchécoslovaques gelés en Autriche. Il n'en constitue pas moins une étape intéressante dans la voie du rapprochement. Le commerce entre les deux pays s'est aussi sensiblement développé depuis quelques mois, plus d'ailleurs, semble-t-il, au profit de l'Autriche qu'à celui de la Tchécoslovaquie.

Tels sont, me semble-t-il, les divers aspects sous lesquels on peut envisager les conséquences que l'entrevue de Venise peut avoir pour la Tchécoslovaquie. Ce ne sont d'ailleurs que des aspects limités d'une question plus générale, dont la solution ne peut laisser indifférentes les puissances occidentales.

(1) Voir ci-dessus le n° 362.

386

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1181 à 1183. *Londres, 3 mai 1937, 13 h 37.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h.)

A la séance de mardi [1], une des premières questions à l'ordre du jour du sous-Comité est celle d'un rappel à adresser aux deux partis en conflit pour qu'ils renoncent au bombardement des villes ouvertes. Ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence, le sous-secrétaire d'État estimait que le corollaire indispensable de cet appel serait l'établissement d'une liste des villes ouvertes. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a fait remarquer non sans raison que cette liste sera extrêmement difficile à mettre sur pied. On pourrait poser en principe que les villes ouvertes sont celles qui n'ont pas de défense organisée ou qui n'ont pas d'intérêt militaire. Mais y a-t-il beaucoup d'agglomérations qui ne comprennent soit un nœud de chemins de fer, soit un dépôt d'essence, soit une fabrique de munitions?

Valence par exemple, de même que Cadix sont protégées par des batteries de côte; aussi M. Maisky a -t-il l'intention de suggérer qu'au cas de nouvelles opérations aériennes contre une ville sans défense, le Comité envoie des enquêteurs sur place pour faire un rapport sur les motifs et les conditions de l'attaque.

Bien entendu, cette enquête demanderait l'assentiment des deux partis, mais l'ambassadeur de l'U.R.S.S. croit pouvoir l'obtenir en invitant l'Allemagne et l'Italie à faire la pression nécessaire sur Salamanque.

Il est d'ailleurs reconnu que la décision demandée au Comité par le gouvernement britannique était avant tout une manière de donner satisfaction au public indigné par le bombardement de Guernica [2].

Il a admis ensuite avec moi que le problème essentiel pour le Comité était celui du rapatriement des volontaires dont l'examen n'avance guère et risque de rester longtemps sur le terrain technique, si les représentants des gouvernements ne prennent eux-mêmes sérieusement la question en mains.

1) C'est-à-dire du lendemain 4 mai.
(2) Bombardement dénoncé les 27 et 28 avril par la délégation du gouvernement basque.

387

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1816 à 1818. *Berlin, 3 mai 1937, 14 h 16, 14 h 15, 14 h 14.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 30.)

Avant de partir pour Rome, en compagnie de M. von Neurath (1), l'ambassadeur d'Italie a, dans une conversation avec un de mes collègues, exprimé le ressentiment que lui causait l'attitude de la France et de l'Angleterre dans l'affaire belge. « Le cas de la Belgique, a-t-il dit, fournissait à ces deux pays l'occasion de renouer des contacts et de conférer avec l'Allemagne et avec nous. La France et l'Angleterre ont préféré nous laisser à l'écart et régler le cas de la Belgique entre elles et à leur gré. Tant pis pour elles! Elles veulent former un bloc! Elles n'auront donc pas lieu de s'étonner si, de notre côté, nous fortifions toujours davantage l'axe Rome-Berlin; c'est la réponse à l'axe Londres-Paris! ».

Comme mon collègue lui faisait remarquer que la France et l'Angleterre, liées à la Belgique par les accords conclus au lendemain du 7 mars 1936, devaient d'abord régler la situation qui en résultait et ne pouvaient qu'ensuite passer à l'étude des conditions d'un pacte occidental à cinq, remplaçant l'ancien Locarno, M. Attolico a ajouté : « Elles ne le feront pas! Je vous parie qu'elles ne le feront pas! Elles n'auraient, si elles le voulaient, qu'à répondre aux mémoires que nous leur avons remis, le 12 mars (2). Mais elles n'y répondront pas. »

Les paroles ainsi prononcées par l'ambassadeur d'Italie confirment d'une manière frappante les impressions recueillies par moi-même et consignées dans mes télégrammes 1786 à 1789 et 1808 (3).

(1) Le ministre allemand se rendait à Rome du 3 au 5 mai : sur ce voyage, voir ci-dessous les nos 401, 404 (et note), 406, 411, 415, 417 (et note), 443, 451 ann. II.

(2) Ci-dessus reproduits sous les nos 98 et 140 (annexe).

(3) Le second de ces documents, du 1er mai, est reproduit ci-dessus sous le no 381. Le premier, faisant double emploi avec lui, n'a pas été retenu.

388

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1188, 1189. *Londres, 3 mai 1937, 22 h.*
(*Reçu :* 23 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1113-1114 (1).

Les techniciens se sont mis d'accord sur les principaux points de leur rapport concernant le retrait des volontaires. Ce document suit de près les instructions transmises par votre télégramme nos 954 à 962 (2). Il prévoit notamment deux commissions auprès des deux partis et vise les combattants de tous grades et de toutes armes, ainsi que les civils de toutes qualités qui participent à la guerre civile.

Une seule exception est prévue en faveur des formations sanitaires.

Lorsque le représentant de l'U.R.S.S. a soulevé le cas des Marocains, le reste du Comité a été unanime pour estimer que le problème n'était pas de sa compétence et que son examen ne saurait arrêter ses travaux.

On espère que la rédaction de ce rapport, qui ne couvre d'ailleurs que les questions générales, sera terminée dans un ou deux jours et pourra faire l'objet d'une première discussion au sous-Comité dans le courant de la semaine.

389

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 309 à 313. Secret. Réservé. *Varsovie, 3 mai 1937, 21 h 55, 21 h 56, 21 h 53, 21 h 52, 21 h 54.*
(*Reçu :* 23 h. 50; le 4, 2 h. 30, 1 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme d'hier nos 302 à 305 (3). Si l'on fait abstraction des violentes accusations qu'ils contenaient à l'adresse de la presse soviétique et de certains organes français, les articles officieux de la *Gazeta Polska*

(1) Du 26 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 345.
(2) Du 17 avril, publié ci-dessus sous le n° 294.
(3) Non reproduit (analyse de presse).

et du *Kuryer Poranny* relatifs au dernier voyage de M. Beck, les seconds surtout, méritent de retenir l'attention.

Ils montrent clairement comment le ministre des Affaires étrangères de Pologne et ses collaborateurs conçoivent l'alliance franco-polonaise et la collaboration de leur pays avec la France.

Pour eux, cette alliance impose exclusivement à la Pologne une seule obligation, celle d'être aux côtés de la France, dans le cas (qu'ils jugent d'ailleurs invraisemblable) où celle-ci serait attaquée. En dehors de cela, la Pologne jouit selon eux de la plus entière liberté vis-à-vis de son alliée : elle n'a en aucune façon à se préoccuper du système général de la politique internationale française; elle n'a aucun ménagement à garder vis-à-vis d'autres alliés et amis de la France; l'alliance n'implique pour elle, à aucun degré, une solidarité générale avec notre pays, pas plus qu'elle ne lui impose à son égard sur le plan politique le moindre devoir allant au-delà de ses engagements purement juridiques, ceux-ci étant du reste interprétés eux-mêmes aussi restrictivement qu'il est possible.

C'est cette doctrine qu'expriment, dans le vocabulaire de M. Beck, les termes « politique indépendante » et « politique des accords bilatéraux ». C'est elle également que M. Lukasiewicz a exposée avec habileté, mais très nettement, dans le discours prononcé par lui le 4 février au dîner du groupe parlementaire franco-polonais [1].

Confidentiel. Par ailleurs, la façon dont la réplique du palais Brühl a été présentée est également digne de remarque.

Très habilement, les organes officieux ont pris en la circonstance la défense de « la Pologne », qu'ils présentent comme la victime d'une machination diabolique, et de « la politique polonaise »; ils n'ont prononcé le nom de M. Beck qu'autant qu'il était impossible de ne pas le faire en mentionnant le point de départ de toute l'affaire, son voyage à Bucarest, voyage qui, du reste, lui a valu l'approbation de tous ses compatriotes. Aucun des lecteurs de ces feuilles n'a pu soupçonner un instant qu'en réalité, c'était les méthodes politiques de M. Beck qui étaient en cause, que celui-ci s'était mis dans un mauvais cas et que, comme l'a révélé M. Thierry, il avait mis à profit sa visite à Bucarest [2] pour tenter d'amener la Roumanie à abandonner un des principes essentiels de la politique française.

(1) Au cours de ce dîner, l'ambassadeur de Pologne justifiait la politique étrangère de son pays par le désir de compléter les accords franco-polonais grâce à des ententes conformes à la raison d'État (pactes de non-agression à signer avec l'U.R.S.S. et l'Allemagne). Les relations commerciales entre Paris et Varsovie n'en laissaient pas moins à désirer.

(2) Sur la visite de l'homme d'État polonais, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351, 359, 365, 369, 383; ci-après les nos 408, 430, 431.

390

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 138. *Vienne, 3 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 mai.)

Les « révélations » sensationnelles publiées dans la soirée du 23 avril par le *Giornale d'Italia* au sujet des entretiens de Venise [1], au moment même où MM. Mussolini et Schuschnigg regagnaient leurs capitales respectives, ont, à défaut d'autre mérite et notamment de celui du respect de la vérité, jeté un jour cru sur l'état véritable des relations austro-italiennes et sur les buts de l'actuelle politique fasciste. Si le chancelier autrichien et ses collaborateurs pouvaient avoir encore quelques doutes à cet égard après deux journées de dialogues à la cantonade, ces doutes n'auront pas été de longue durée. On peut en effet admettre à la rigueur qu'en dépit des apparences, le chef du gouvernement italien puisse fermer les yeux sur les incartades d'un journal, encore que nul n'ignore les liens qui unissent M. Gayda à la Consulta. On admettra par contre malaisément que non seulement le *Giornale d'Italia* mais nombre d'autres journaux de la Péninsule puissent impunément, pendant plusieurs jours et sans souci des démentis officiels, soutenir que l'Autriche a été fortement engagée à réviser sa politique intérieure dans le sens souhaité par Berlin et qu'elle y ait consenti, — que ces informations aient été, dès l'abord, diffusées par l'agence Stefani —, qu'enfin la radio de Milan ait pu, le 26 avril, à son émission en langue allemande, soutenir le bien-fondé de semblables allégations et opposer ainsi en quelque sorte un contre-démenti au communiqué italien du 24 avril, sans que toute cette campagne ait été couverte en très haut lieu. De deux choses l'une : ou M. Mussolini est désormais hors d'état de faire prévaloir ses conceptions et d'imposer à sa presse, vis-à-vis d'un état ami et allié, la plus élémentaire objectivité, ou, ce que s'efforcent naturellement de faire croire ici les nazis, il a entièrement révisé ses conceptions et renversé sa politique à l'égard de l'Autriche. Dans les deux cas, l'amitié italienne apparaît aujourd'hui à l'opinion autrichienne, qui ne l'a jamais subie qu'à contre-cœur, non seulement sans objet mais odieuse. On ne se gêne plus pour rappeler à haute voix les souvenirs du passé, et ce nouveau « coup de poignard dans le dos » infligé à un petit pays parfaitement innocent des difficultés où se débat actuellement le régime fasciste est commenté ici avec une indignation comparable à celle des jours sombres du printemps de 1915. Chose remarquable, la presse viennoise fait chorus, ce qui indique l'état d'esprit véritable des milieux dirigeants (j'ai su que les éditoriaux du 25 avril avaient été *tous* inspirés par le bureau de presse fédéral), et ce matin encore,

(1) Sur ces « révélations » et leurs suites, voir ci-dessus le nº 341 (et renvois).

l'article de l'officielle *Wiener Zeitung* rapporté par ma communication du 30 réédite sous la forme la plus énergique, et on peut même dire la plus brutale, le démenti infligé dès la première heure par M. Schuschnigg aux assertions de la presse italienne. Pour peu que celle-ci s'obstine, on verra fleurir à son adresse dans les colonnes des quotidiens autrichiens les mêmes polémiques dont la presse allemande avait jusqu'ici le monopole. L'Autriche aura à défendre sur deux fronts, contre les deux dictatures liées par le fameux « axe », l'indépendance de sa politique. Et on voit dès maintenant que les entretiens « confiants » de Venise ont aussi peu clarifié les relations austro-italiennes que l'accord de « réconciliation » du 11 juillet 1936 les relations austro-allemandes. Leur seul résultat aura été de mettre en relief la ferme volonté de M. Schuschnigg de rester en dehors de tout « bloc » et d'accroître, s'il en était besoin, ses défiances à l'égard de son partenaire.

C'est dans la nuit du 23 au 24, alors que le train qui la ramenait à Vienne s'arrêtait à la frontière, que la délégation autrichienne eut connaissance de l'article du *Giornale d'Italia* par un coup de téléphone affolé du bureau de presse du Ballplatz à son chef, le colonel Adam. Celui-ci respecta le sommeil du Chancelier et ne l'informa de l'incident qu'aux premières heures du jour. La réaction de M. Schuschnigg fut immédiate; il ne pouvait rester vingt-quatre heures sous le coup et il fallait sur-le-champ couper court à l'effet de la bombe italienne. A peine débarqué, sans se laisser à lui-même ni à M. Guido Schmidt une heure de repos, le Chancelier courut s'enfermer au Ballplatz avec ses compagnons de voyage ahuris de fatigue et d'émotion, y compris le ministre d'Italie qui se sentait personnellement visé, et s'employa avec la plus active et la plus entière loyauté à faire comprendre à Rome la nécessité de donner satisfaction au gouvernement autrichien. On sait quel fut le résultat de ces efforts, résultat d'ailleurs inférieur aux espérances de M. Schuschnigg. Pour qui l'a vu dans cette dramatique journée du 24 avril, pour qui a pu se rendre compte de l'abattement inquiet de M. Guido Schmidt et de l'irritation de M. Hornbostel, il n'est pas douteux que le sort de l'Autriche se soit joué au cours des heures où la résistance de Rome à une rectification totale montrait bien quelles fortes influences s'y exerçaient en sens contraire. Le directeur politique, soutenu par le Chancelier, aurait voulu que la réparation fût aussi éclatante que l'injure et prît la forme d'un télégramme personnel de M. Schuschnigg à M. Mussolini[1], sans s'inquiéter des réactions romaines et de l'embarras où ce geste aurait placé le Duce vis-à-vis de Berlin. M. Salata usa de toute son influence pour écarter de son chef cette « perte de la face ». Et c'est ainsi que fut mise sur pied, après douze heures de pourparlers laborieux, cette double et singulière rectification opérée à Vienne sous la forme d'une déclaration un peu longue et diffuse peut-être mais suffisamment claire et catégorique, à Rome sous celle d'un laconique message désavouant toute inspiration officielle de l'article incriminé. Compromis bâtard, analogue à celui d'où était sorti le communiqué final de Venise, et qui, s'il donnait aux chancelleries d'Europe les apaisements nécessaires, ne devait dissiper ni les méfiances, ni les rancunes de l'opinion autrichienne.

(1) **Sans doute faut-il intervertir les noms.**

Tout le monde à Vienne avait deviné, avant de le savoir d'une manière plus précise, d'où le coup était parti, et si la consigne était de ménager officiellement le comte Ciano, on mettait moins de discrétion à colporter le nom de M. Alfieri. Le ministre de Pologne, dont j'ai indiqué dans un de mes derniers télégrammes[1] les attaches italiennes, ne m'a pas caché que ces deux personnages consulaires étaient les porte-parole d'un groupe non négligeable de militants fascistes pour qui l'Autriche, avec sa constitution démocratique, sa tolérance à l'égard des Juifs, des socialistes, des genevois, constitue une « paille » dangereuse dans l'axe Rome-Berlin; pour ce groupe, l'intérêt italien consiste à installer un régime dictatorial à Vienne le plus tôt possible, nazi naturellement, car ils savent qu'un régime fasciste serait impossible, de manière qu'il n'y ait plus de fissure dans l'amitié italo-allemande. De là l'article Gayda qui non seulement donnait pour chose faite, au lendemain de Venise, la réintégration des hitlériens dans les cadres du régime autrichien et leur accession imminente aux leviers de commande, mais, comme on sait, s'en prenait aussi bien aux efforts de conciliation sociale de M. Schuschnigg qu'au « cléricalisme » outrancier, encore plus gênant pour l'« axe », qui infestait à son avis la politique autrichienne et demeurait, avec la question de l'indépendance, le plus grand obstacle à une réconciliation entre Vienne et Berlin. De là la campagne persistante, et, il faut le répéter, tolérée sinon encouragée en haut lieu, de la presse italienne. Tout s'est passé en somme comme si le Duce, ne parvenant pas ou peut-être n'osant pas, connaissant le caractère et les dispositions de son interlocuteur, exercer sur ce dernier une pression efficace dans le sens désiré, avait en définitive laissé à son entourage les mains libres pour une manœuvre à laquelle l'Autriche refuserait de se laisser prendre, mais qui permettrait à l'Italie de pouvoir dire à Berlin qu'elle avait fait de son mieux et qu'elle n'était pas responsable de l'échec de la tentative. Tel est du moins le raisonnement que l'on a fait ici dans tous les milieux politiques et diplomatiques, et qui a inspiré partout les commentaires les moins flatteurs pour la politique mussolinienne.

Officiellement, l'incident est réglé à l'apparente satisfaction de l'Autriche. Le comte Ciano a été lui-même ces jours derniers exprimer au ministre d'Autriche près le Quirinal les regrets du gouvernement italien pour la persistance de la campagne de presse. Et l'on a fini, au bout de huit jours, par obtenir du *Giornale d'Italia* une rectification à peu près satisfaisante. Mais il s'en faut que, pour l'opinion autrichienne, l'affaire soit pour autant close. Le vieil esprit antiitalien, comprimé à grand-peine durant l'ère de l'« amitié sans nuages », s'est réveillé avec une véhémence que son contraste avec la placidité coutumière du tempérament autrichien rend significative, et il ne se réendormira pas de sitôt. Le démenti de M. Schuschnigg est loin d'avoir convaincu tous ses compatriotes, dont beaucoup demeurent persuadés qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que M. Mussolini a pour le moins exercé sur le Chancelier une très forte pression en faveur des nazis autrichiens (c'est d'ailleurs naturellement la version colportée par ceux-ci et leurs amis). Or,

(1) Voir ci-dessus le nº 343.

ceux-mêmes des Autrichiens qui inclineraient à une réconciliation y deviennent hostiles du moment où l'influence italienne s'en mêle. Tout au plus voient-ils dans cette conjonction de pressions un fait dont le gouvernement, bon gré, mal gré, ne peut pas ne pas tenir compte. Quoi qu'il en soit, toute la société viennoise, avec un ensemble remarquable, a frappé d'interdit la grande réception donnée le 27 avril par M. Salata, et je sais que celui-ci a été sensible à ce boycottage. « Nous voyons clairement aujourd'hui, m'a dit un de ses membres, que l'« axe » nous soutient comme la corde soutient le pendu ». Pour s'exprimer sous d'autres formes, le ressentiment n'est pas moins grand, il s'en faut, dans les autres classes de la population, et le gouvernement fédéral, qui n'est pas dictatorial, — M. Schuschnigg m'a répété mardi dernier que si haut qu'il estimait la valeur de l'ordre et la discipline, il répugnerait toujours à les faire régner au prix de l'oppression des libertés individuelles — ,sera désormais obligé non seulement d'en tenir compte mais même de lui laisser un exutoire. Cela n'ira certainement pas sans de graves embarras qu'il ne se dissimule d'ailleurs pas. Mais on peut être sûr que lui non plus n'oubliera pas la leçon. Il avait encore sur le cœur l'article de M. Gayda sur la restauration [1], et il en avait même exprimé son ressentiment à M. Mussolini dans une phrase peu bienveillante pour le régime fasciste. Il ne pardonnera pas plus ce second « coup de poignard » que le premier. Du moins y gagnera-t-il moralement une plus grande liberté vis-à-vis de Rome. Et il a déjà gagné, par la manière dont il a réagi, une sympathie dont j'ai partout recueilli l'expression, non seulement chez ses compatriotes parfois les plus prévenus à son égard, mais aussi et surtout dans les milieux diplomatiques. Du ministre de Hongrie à celui de l'U.R.S.S., il n'est aujourd'hui personne, à l'exception peut-être de M. von Papen, qui ne rende publiquement hommage à son courage et à son esprit de décision.

C'est là, et il ne faut pas en sous-estimer l'importance, la seule « surprise » inattendue des entretiens de Venise. En voulant transformer, aux dépens de l'Autriche, l'« axe » en un étau, les instigateurs de l'article du *Giornale d'Italia* ont, bien involontairement sans doute, popularisé dans ce pays la cause de l'indépendance nationale et donné à celle-ci une impulsion qui pourrait bien ne pas être sans effets sur l'orientation future de la politique autrichienne.

(1) Sur cet article, voir ci-dessus les n°s 34 (et note), 42, 45.

391

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1128. *Paris, 4 mai 1937, 2 h. 10.*

D'après des renseignements parvenus à l'ambassade d'Espagne et dont celle-ci m'a fait part, des soldats et officiers italiens seraient encore envoyés en Espagne. Une fausse identité serait attribuée aux engagés qui seraient notamment représentés comme médecins ou infirmiers. Leur concentration aurait lieu à Gaète et Civita-Vecchia d'où ils seraient dirigés sur l'Espagne. Le nombre de volontaires dont l'envoi serait ainsi projeté s'élèverait à 20.000 hommes.

Je vous serais obligé de porter ces indications à la connaissance du Foreign Office auprès duquel a dû d'ailleurs être effectuée une démarche semblable.

J'invite notre chargé d'affaires à Rome à me communiquer toutes indications qui permettraient d'établir si ces informations sont fondées et j'attacherais du prix à connaître les renseignements que de son côté le gouvernement britannique recevrait à ce sujet.

392

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 227, 228. *Paris, 4 mai 1937, 17 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 441 et suivants [1].

Faisant suite à l'exposé d'ensemble de votre dépêche nº 56 [2], vos télégrammes précisent opportunément le sens des décisions intervenues et mettent clairement en relief leur portée en ce qui nous concerne.

Je ne manquerai pas d'en faire état dans les conseils de gouvernement.

Je craindrais toutefois que des indications officieuses du Département à la presse et qui tendraient, si objectives soient-elles, à souligner le caractère de l'évolution de la doctrine américaine, ne provoquent des commentaires ou des interprétations trop favorables aux préoccupations françaises et de nature ainsi à gêner le Président comme son administration.

Le Département se bornera donc encore, pour le moment, à fournir à la presse les divers textes en cause et, particulièrement, celui de la rédaction transactionnelle.

(1) Du 28 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 358.
(2) Du 17 mars, ci-dessus reproduite sous le nº 116.

393

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1199 à 1204. *Londres, 4 mai 1937, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 1193 (1).

En ouvrant la séance du sous-Comité, lord Plymouth a expliqué brièvement dans quelles conditions son gouvernement avait cru devoir proposer au Comité de rédiger un appel aux deux partis en Espagne en vue de la renonciation au bombardement des villes ouvertes. Il a ajouté que sa proposition était faite dans un esprit d'impartialité et que le Comité s'honorerait en prenant cette initiative humanitaire.

J'ai pris aussitôt la parole pour apporter l'appui du gouvernement de la République au gouvernement anglais et j'ai donné connaissance de la lettre que j'avais adressée à ce sujet au président du Comité et dont je fais parvenir copie à Votre Excellence par le courrier.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. s'est associé ensuite à l'initiative des gouvernements de Londres et de Paris.

L'ambassadeur d'Allemagne et le conseiller de l'ambassade d'Italie ont déclaré savoir que leurs gouvernements, déjà saisis de la question par la voie diplomatique par le gouvernement britannique, étaient également anxieux de faire tout en leur pouvoir pour atténuer les souffrances des populations civiles.

J'ai donc suggéré que lord Plymouth rédige le texte d'une communication à faire parvenir à Valence et à Burgos.

A ce moment, M. von Ribbentrop a repris la parole pour demander s'il était bien conforme au mandat du Comité de non-intervention d'intervenir auprès des autorités espagnoles. La question avait été placée sur le plan diplomatique. Ne serait-il pas préférable que les gouvernements approchent directement les partis en Espagne? Le Comité avait été très prudent jusqu'ici dans ses démarches auprès des deux partis.

Par celle qui était envisagée, ne visait-il pas à s'attribuer une extension de pouvoirs? Une question de principe paraissait se poser. L'ambassadeur d'Allemagne a ajouté qu'il désirait obtenir des instructions de son gouver-

(1) Télégramme annonçant la tenue prochaine de la séance du sous-Comité, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire.

nement et qu'il serait heureux de connaître à ce sujet les vues des autres représentants.

M. Maisky a répondu qu'il ne voyait aucune objection à user des deux méthodes à la fois. Le ministre suédois a ajouté que lorsqu'il s'agissait d'humanité, il ne convenait pas de forme à donner à une démarche. Lord Plymouth a noté d'autre part qu'un appel adressé par un comité parlant pour tous les gouvernements d'Europe aurait plus de poids qu'une démarche effectuée par un pays particulier quel qu'il soit.

J'ai fait remarquer de mon côté que tout ce que le Comité pourrait faire à cet égard ajouterait à son crédit aux yeux de l'opinion mondiale. Au surplus, il ne s'agissait pas d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne, mais d'un appel qui n'était pas une nouveauté dans l'histoire de l'Europe.

Le conseiller de l'ambassade d'Italie a répliqué que tout le monde était d'accord sur le fond, mais qu'il pensait avec l'ambassadeur d'Allemagne qu'une question de forme se posait.

Lord Plymouth a alors offert de soumettre des propositions plus précises à une prochaine réunion. Mais lorsqu'il s'est agi de rédiger un communiqué, la discussion a rebondi avec une aigreur inattendue.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait remarquer que tous les représentants au sous-Comité s'associaient d'ores et déjà à l'initiative anglaise sauf deux d'entre eux.

M. von Ribbentrop a refusé avec véhémence tout ce qui paraîtrait favoriser le développement d'une propagande contre son pays ou contre le général Franco. Le ton du débat s'est rapidement élevé au point que l'anéantissement de Guernica par des avions allemands[1] ayant été évoqué par le délégué suédois, l'ambassadeur d'Allemagne a répliqué « que là encore les faits avaient été dénaturés; qu'il ne saurait accepter que l'on prenne la seule question du bombardement des villes ouvertes pour base d'une démarche du Comité; et qu'il n'admettrait qu'une action d'ordre général tendant à humaniser la guerre civile en Espagne sous ses diverses formes ». Il a évoqué alors les atrocités du gouvernement de Valence coupable, a-t-il dit, d'avoir supprimé les familles tout entières de ses adversaires politiques.

La conscience du Comité, a-t-il conclu, aurait dû également s'émouvoir à cette occasion.

Après un échange de vues d'une extrême vivacité où l'on a remarqué le ton particulièrement tranchant de l'ambassadeur d'Allemagne, uniformément soutenu par les représentants du Portugal et de l'Italie, lord Plymouth a déclaré qu'il ne se refusait nullement à envisager le problème dans son ensemble, mais qu'il demandait aux représentants du sous-Comité de solliciter, s'ils le jugeaient à propos, les instructions de leurs gouvernements

(1) Le 5, le Foreign Office recevait une note du gouvernement de Valence demandant une enquête internationale sur la destruction de la ville.

respectifs sur les points précis qu'il avait présentés de façon à pouvoir discuter le texte de l'appel aux deux partis en Espagne au cours d'une nouvelle séance[1].

La réunion du comité plénier de demain sera consacrée à la requête des puissances scandinaves (mon télégramme nº 1163)[2].

394

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 659 à 661. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 4 mai 1937, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 23 h. 55, 22 h. 40.)

Suite à mon télégramme précédent [3].

Les entretiens que je viens d'avoir avec des interlocuteurs britanniques bien informés confirment l'impression que donnaient hier soir les renseignements rapportés de Castro-Urdiales par notre aviso la *Somme :* tout en se gardant de prévoir systématiquement le pire, on ne peut pas négliger complètement l'éventualité où entrant dans la rade de Bilbao ou sortant de celle-ci, des navires de commerce chargés d'aller chercher des réfugiés ou occupés à les emmener se trouveraient visés ou même atteints soit par un bombardement aérien, soit par les projectiles ou les torpilles de navires exerçant le blocus, soit encore par le tir d'une artillerie placée à terre.

Il importe donc d'envisager dès maintenant l'hypothèse où un navire de commerce français se trouverait dans l'un de ces cas à l'intérieur des eaux territoriales espagnoles. Deux questions principales se posent à ce propos :

1º Quel devrait être alors le rôle des navires de guerre français qui se trouveraient dans le voisinage, mais qui se tiendraient hors des eaux territoriales où, comme les navires de guerre britanniques, ils s'abstiendront évidemment de pénétrer?

(1) Le 7, les délégués au sous-Comité acceptaient de soumettre la proposition britannique à leurs gouvernements respectifs.

(2) Télégramme non publié. Les ministres de Suède, de Norvège, de Danemark et de Finlande faisaient valoir que plusieurs de leurs navires avaient été arraisonnés et leurs cargaisons confisquées dans les eaux espagnoles. Cette situation était à leur avis « pour le moins étrange »—, « intolérable », disait le représentant de la Norvège, Aussi avait-il été convenu, sur l'insistance des quatre ministres scandinaves, « qu'un formulaire serait rédigé par le secrétaire du Comité invitant les gouvernements à faire connaître leur avis sur la question qui sera réexaminée en Comité plénier mardi matin » (c'est-à-dire le 4 mai).

(3) Ce télégramme, qu'il a paru superflu de publier, expliquait à quelles difficultés et à quels dangers seraient exposés les navires français qui devaient venir à Bilbao pour assurer l'évacuation de civils espagnols.

2° Vu les contradictions qui se sont produites à propos de l'incident du 23 avril [1] sur la manière de déterminer la limite des eaux territoriales dans ces parages, où se trouve, d'après la marine française, la ligne tracée à 3 milles de la côte, entre la rade de Plencia et celle de Castro-Urdiales?

Ces deux questions paraissent exiger que des instructions précises soient radiotélégraphiées d'avance aux officiers commandant nos unités navales, compte tenu des conséquences graves, voire irréparables, que pourrait engendrer un incident peut-être provoqué à dessein contre nous.

En outre, la seconde question pourrait faire l'objet d'une communication officieuse et préalable aux autorités navales dépendant du général Franco.

Je dois rappeler en terminant que notre navire de guerre actuellement présent dans ces parages, le contre-torpilleur *Terrible*, n'est pas en état de se mesurer à égalité de force avec le croiseur espagnol *Almirante Cervera*. Dans l'éventualité de complications, les opérations envisagées ne pourraient donc être poursuivies avec succès que sous la protection des cuirassés britanniques *Royal-Oak* et *Resolution*, auxquels il conviendrait peut-être de signaler également d'avance le besoin que les bâtiments français peuvent avoir de leur concours.

395

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 533. *Vienne, 4 mai 1937* [2].

(*Reçu :* le 5, 12 h. 35)

La fermeté dont M. Schuschnigg a fait preuve tant à Venise que lors du règlement de l'incident Gayda [3], et qui s'est exprimée à nouveau avant-hier, sur le terrain de la politique intérieure, dans le discours prononcé à la manifestation du front patriotique viennois (mon télégramme n° 529) [4], paraît avoir porté ses fruits à Rome même.

Le directeur politique m'a dit en effet hier que non content d'avoir sévèrement admonesté le comte Ciano et M. Alfieri en les invitant à surveiller de plus près leurs journaux et à en modérer les accès de zèle intempestifs, M. Mussolini avait tenu à M. Goering [5] le langage le plus catégorique sur sa volonté de voir respecter la pleine indépendance de l'Autriche. Il s'expri-

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 328.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur l'incident et ses prolongements, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois).
(4) Ce télégramme relatait la fête nationale autrichienne du 1er mai, au cours de laquelle le Chancelier avait affirmé son intention de maintenir l'indépendance de l'Autriche.
(5) Sur le séjour de ce dernier à Rome, voir ci-dessus le n° 375 (note).

mera dans le même sens, d'après les informations reçues au Ballplatz, vis-à-vis de M. von Neurath à qui il compte faire entendre que l'intérêt qu'il porte à la cause autrichienne demeure à la base de sa politique européenne.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que ces heureuses dispositions du Duce eussent gagné à s'exprimer plus tôt. « M. Mussolini, m'a répondu mon interlocuteur, a abandonné le soin de l'axe Rome-Berlin à un groupe de ses collaborateurs dont c'est le domaine propre, et il est bien obligé de leur laisser quelque latitude. Mais il garde en définitive la haute main sur l'attelage et saura toujours le faire sentir ». Et comme j'exprimais quelques doutes sur la valeur d'une amitié dont l'affirmation est aussi intermittente : « Que voulez-vous? a réparti M. von Hornbostel : c'est tout de même actuellement la seule sur laquelle nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, pouvoir nous appuyer pratiquement. »

396

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 234. Confidentiel. Réservé. *Moscou, 4 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 7, 16 h. 45.)

Je me réfère au télégramme que Votre Excellence a adressé à Bucarest sous les nos 193-194 (2) et que le Département a bien voulu me communiquer.

Au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec lui, M. Litvinov m'a parlé avec une visible défiance des ouvertures faites auprès de l'U.R.S.S. par le gouvernement roumain pour la conclusion d'un traité d'amitié.

« Ce sont là, m'a-t-il dit, de belles paroles. Déjà M. Tataresco avait déclaré à notre ministre à Bucarest qu'il était prêt à signer avec moi un pacte d'assistance et quand M. Antonesco a été interrogé, il a prétendu tout ignorer de ces intentions. La Roumanie entend lier à l'accord la reconnaissance *de jure* de la frontière de Bessarabie. J'ai déjà dit à M. Titulesco que nous reconnaissions la nouvelle frontière en fait et il s'est contenté de cette assurance(3). Nous n'irons pas plus loin avec M. Antonesco. Au demeurant, je sais qu'il négocie avec l'Italie un accord analogue au pacte italo-yougoslave » (4).

J'ai dit à M. Litvinov que si la Roumanie marquait, comme il l'indiquait, un certain flottement dans sa politique, c'était précisément le moment de lui tendre une main amie, et de resserrer les liens qui unissent les deux pays, en augmentant ainsi les garanties de paix.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 20 mars, non retrouvé.
(3) Sur cette négociation, voir ci-dessus le nº 292 (et note).
(4) Sur le rapprochement italo-roumain, voir ci-dessus les nº 242, 307.

Tout en reconnaissant l'intérêt qui s'attache à la conclusion d'un accord entre l'U.R.S.S. et la Roumanie, M. Litvinov m'a laissé entendre qu'il ne considérait pas que M. Antonesco pût en être le bon ouvrier. Il le tient pour partisan du bloc antisoviétique qu'il accuse M. Beck de vouloir constituer, et il m'a parlé d'un rapport du ministre d'Allemagne à Bucarest où celui-ci présenterait M. Antonesco à son gouvernement comme étant susceptible de faire entrer la Roumanie dans une combinaison balkanique favorable à l'Allemagne.

397

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 394. Confidentiel. *Londres, 4 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'indiquer à Votre Excellence l'appréciation que porte le Foreign Office, et en particulier sir Robert Vansittart, sur l'entrevue de Venise [1]. Elle est apparue ici comme une démonstration des liens de plus en plus étroits qui unissent l'Italie à l'Allemagne. Elle montre que l'Italie est disposée à de larges concessions vis-à-vis du Reich pour avoir toute liberté d'action dans la Méditerranée. De son côté, l'Allemagne ne peut qu'être satisfaite des difficultés suscitées à la France et à l'Angleterre dans le bassin méditerranéen et grâce auxquelles elle aura plus de latitude pour augmenter son emprise sur l'Europe centrale.

Cette situation préoccupe visiblement le gouvernement britannique. Elle a inspiré à sir Robert Vansittart, au cours de la conversation à laquelle j'ai fait allusion plus haut, un certain nombre de réflexions qu'ils me paraît intéressant de rapporter au Département.

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office n'a pas changé sa manière de voir en ce qui concerne la dernière réponse allemande relative aux négociations de Locarno [2]. Il considère les exigences du Reich comme inacceptables. Visiblement, le chancelier Hitler ne veut pas contracter d'engagements qui gênent son action dans l'avenir. Néanmoins, sir Robert Vansittart croit que nous commettrions une faute en ne répondant pas au dernier mémorandum allemand. Il ne faut pas donner l'impression que c'est nous qui laissons définitivement tomber la négociation que nous avons engagée. Sans doute, il n'est pas mauvais que l'on sente à Berlin que la France et l'Angleterre commencent à être sceptiques en ce qui concerne la possibilité d'obte-

(1) Par un T. nº 1173 du 1er mai, reproduit ci-dessus sous le nº 380.
(2) Voir ci-dessus le nº 299.

nir l'assentiment de l'Allemagne au pacte envisagé. Mais, après avoir pris le temps d'approfondir la question — car nous avons attendu nous-mêmes la réponse allemande durant près de quatre mois —, nous ne serons sans doute pas embarrassés pour y répondre.

Sir Robert Vansittart a mentionné en particulier la question belge que l'Allemagne s'obstine à résoudre à sa manière en réclamant la neutralisation de la Belgique. Après les déclarations du cabinet Van Zeeland [1], ce serait là une véritable atteinte à la souveraineté belge qui placerait le gouvernement du Reich dans une position indéfendable. D'autre part, nous ne pouvons invoquer la question de la détermination de l'agresseur à propos de laquelle l'Allemagne repousse l'arbitrage de la Société des Nations sans proposer aucune solution acceptable en échange.

J'ai profité de la circonstance pour rappeler à sir Robert Vansittart les concessions que nous avions déjà faites de façon à nous rapprocher autant que possible du point de vue allemand. J'ai ajouté que nous étions arrivés à la limite de nos possibilités. Nous ne pouvons pas faire de nouveaux sacrifices, ni vis-à-vis de la Société des Nations, ni en ce qui concerne les exceptions que nous tenons à faire reconnaître sous peine de ruiner les traités existants. Mon interlocuteur n'a élevé à ce sujet aucune objection et s'est contenté de me dire qu'il n'exprimait sur tout ceci que ses vues personnelles, car il n'avait pas eu l'occasion d'en conférer à loisir avec le secrétaire d'État.

Il a repris ensuite l'examen de la position de l'Angleterre vis-à-vis de l'Italie. Il a exprimé l'avis que si le *gentleman's agreement* du 2 janvier [2] était resté sans résultat, la faute en était sans doute aux événements qui se sont succédé depuis cette date et qui ont rendu inutiles les efforts tentés par le gouvernement britannique en vue d'améliorer ses relations avec Rome. Néanmoins, il estime qu'il n'est de l'intérêt ni de la France, ni de l'Angleterre de laisser la situation s'envenimer davantage, au risque de jeter définitivement l'Italie dans les bras de l'Allemagne.

D'après lui, il n'y aurait qu'un moyen de préparer pour l'avenir une amélioration des rapports entre l'Italie et les deux grandes démocraties occidentales : ce serait de trouver une procédure pour reconnaître la position du gouvernement italien en Abyssinie. Il fait observer que le maintien de l'incertitude actuelle ne peut finalement que profiter à l'Italie elle-même qui s'efforce, à Addis-Abeba, d'évincer tous les intérêts étrangers. « Allons-nous, a-t-il ajouté, instituer là-bas un pendant à l'affaire du Mandchoukouo, dont le Japon a tiré de tels avantages qu'aujourd'hui il ne peut que souhaiter la continuation de l'état de choses actuel? Si déplaisante que soit la décision à prendre, nous devrons en venir là un jour, et le plus tôt sera le mieux. La prochaine réunion de la Société des Nations nous offrira à cet égard une occasion qu'il ne faudra pas laisser échapper, et nous constaterons que les petits pays qui se sont montrés si réticents ou si hostiles, lors des discussions antérieures, seront tout prêts à modifier leurs points de vue quand l'Angle-

(1) Voir ci-dessus les nos 370 (note), 400.
(2) Sur cet accord, voir, au tome IV de la présente série, le no 234.

terre et la France manifesteront elles-mêmes clairement leur opinion à ce sujet. »

Malgré le soin avec lequel sir Robert Vansittart a affirmé qu'il n'exprimait là que des vues personnelles, j'ai pu constater, en frappant à d'autres portes, que ses opinions sur ces différents points étaient celles de tout le Foreign Office.

Des dernières communications adressées à Londres par l'ambassade britannique à Berlin, on a retiré l'impression que deux tendances se faisaient jour parmi les dirigeants de Berlin, celle des modérés d'une part, celle des militants nazis de l'autre. Ces derniers, obsédés par des préoccupations de prestige, voudraient que l'Allemagne se livrât à des démonstrations spectaculaires dans le domaine de la politique extérieure, pour établir sans contestation possible la prépondérance politique et militaire du Reich. Les signes de sagesse que donnent de temps à autre des personnalités, comme le baron von Neurath, ne suffisent pas pour rassurer le Foreign Office, car la décision finale reste toujours entre les mains du chancelier Hitler que sa nature impulsive et son tempérament personnel peuvent toujours incliner à la violence.

Pour le moment, il reste une tâche urgente à accomplir pour la diplomatie britannique. Elle doit, d'accord avec la France, tirer des conclusions pratiques des entretiens de Bruxelles [1] et préparer les pactes de non-intervention qu'il y aura lieu, au moment opportun, de présenter à l'agrément de Berlin. D'après sir Orme Sargent, sous-secrétaire d'État adjoint, c'est plus tard seulement qu'il conviendra de greffer sur ces entretiens la reprise des négociations relatives au renouvellement du pacte de Locarno. Sir Orme Sargent croit qu'il conviendrait dans ces pourparlers de s'écarter le moins possible des traités de 1925. Il déclare en particulier qu'il ne saurait être question de l'arbitrage anglo-italien indiqué dans les derniers mémoranda de Rome et de Berlin [2], et que le gouvernement britannique, pour ce qui le concerne, est résolu à ne pas dessaisir le conseil de Genève de ses attributions.

Restent les objections que le Reich fait valoir au traité franco-soviétique. Comment ces objections peuvent-elles être surmontées? Par une preuve de bonne volonté indéniable qui rejetterait sur l'Allemagne toute la responsabilité d'une rupture.

Sir Orme Sargent estime qu'il ne doit pas être impossible, en restant dans le cadre de Genève, de trouver à cet égard une formule dont l'élaboration entre Paris et Moscou sera évidemment difficile, mais que Londres souhaiterait vivement voir établir. Mon interlocuteur ne s'est pas expliqué davantage sur la manière dont il conçoit la rédaction de cette formule qui ressemble, pour le moment, à un vœu platonique. C'est ici peut-être que les vues du Foreign Office rejoignent celles qui ont été récemment exprimées à Votre Excellence par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris [3]. Elles se manifestent

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 346, 347, 349, 357, 371, 372.
(2) Reproduits ci-dessus sous les nos 98 et 140 (annexe).
(3) Sur les réticences britanniques devant le resserrement des relations franco-soviétiques, voir ci-dessus les nos 229 (note) et 299.

toutefois ici avec prudence et avec une conscience réelle des difficultés que nous éprouvons dans cette voie.

Sur la question des rapports avec l'Italie, j'ai recueilli des appréciations correspondant de près à celles dont m'avait fait part sir Robert Vansittart. On estime au Foreign Office que les états de l'Europe centrale ont une conception plus réaliste de l'attitude à prendre pour le règlement de l'affaire d'Éthiopie et qu'ils sentent que le maintien de la situation actuelle ne renforcerait pas leur sécurité.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement anglais soit décidé à prendre lui-même l'initiative d'un changement de politique à ce sujet. J'ai évité jusqu'ici d'aborder ce problème dans mes entretiens avec M. Eden, préférant lui laisser le soin de nous interroger en premier. Mais je ne doute pas que sa situation ne soit, pour des raisons de politique intérieure, aussi embarrassante que par le passé et qu'il retarde autant que possible, conformément aux traditions de la politique britannique, l'instant où une décision sera inévitable.

398

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 121 [1]. *Moscou, 4 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir., pol., 14 mai.)

J'ai trouvé, à mon retour à Moscou, une situation assez trouble, au moins en apparence. Pour si difficile qu'il soit de se renseigner sur l'évolution politique d'un pays, plus hermétique aujourd'hui que jamais, il apparaît, d'un ensemble d'indices, que, contrairement à ce qu'avait annoncé et sans doute cru Staline lors de la proclamation de la Constitution, l'U.R.S.S. n'a pas terminé sa crise de transformation. Le rythme des arrestations s'accélère, le malaise général s'accentue, le reclassement des valeurs et des hommes se précipite : phénomène biologique, que sa complexité rend difficile à saisir, mais qu'il serait vain de vouloir ignorer, de même qu'il serait risqué de prétendre en tirer des conclusions pessimistes pour l'avenir du régime.

Ce qui frappe avant tout, c'est l'intensification de l'action répressive. S'il faut en croire les on-dit, celle-ci s'exerce plus durement que jamais au sein même du parti où l'on compterait pas centaines de mille, à l'heure actuelle, les exclusions et les exécutions.

Mais comme l'a déjà signalé l'ambassade [2], le fait nouveau est que cette action policière atteint maintenant avec une violence particulière le G.P.U. et les étrangers.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus les nos 301, 316, 331.

Une personne bien informée me disait que les membres du Guépéou avaient connu dernièrement une véritable nuit de la Saint-Barthélemy. La plupart de leurs chefs, à Moscou et à Kiev, notamment, ont été arrêtés. L'opération serait d'une telle envergure qu'à son achèvement, il ne resterait plus qu'environ 20 % de l'ancien personnel de la police.

En ce qui concerne les étrangers, c'est par centaines, sans doute même par milliers, qu'ils sont expulsés d'U.R.S.S. Les Orientaux : Japonais, Chinois, Persans sont plus spécialement atteints; mais les Occidentaux ne sont pas épargnés: vingt-cinq Allemands ont dû quitter le pays ces derniers jours; d'assez nombreux Polonais et Italiens, quelques Anglais ont connu le même sort, et Votre Excellence sait que j'ai dû intervenir à plusieurs reprises pour obtenir le retrait de mesures analogues prises contre trois de nos compatriotes. Il faut noter enfin l'arrestation de M. Steiger et du général Goekker, agents de liaison officieux entre les missions diplomatiques et le Politburo par le canal du commissariat de l'Intérieur. Il ne paraît pas douteux que les paroles prononcées le 3 mars par Staline au sujet, d'une part, de l'encerclement de l'U.R.S.S. par les puissances capitalistes [1], et d'autre part, de la vigilance politique nécessaire pour déceler les factieux, aient stimulé un zèle policier qui n'est que trop porté à prendre un caractère xénophobe. Toutefois, les mesures prises sont trop générales et systématiques pour être dues uniquement à l'initiative de sous-ordres.

Pour le G.P.U. comme pour les étrangers, il s'agit d'ordres supérieurs. Cela fait partie d'un plan d'ensemble, de ce que les officiels appellent l'épuration du pays. A tout prix, on veut, suivant la consigne donnée par Staline, « extirper l'opposition » quelle qu'elle soit, l'opposition que pour plus de facilité on appelle trotskyste, mais qui groupe, en fait, toutes les réactions contre le régime actuel, contre son conservatisme national, comme contre les excès de sa politique de collectivisation agraire, surtout contre son despotisme et sa bureaucratie. On transforme ainsi en un mal, que la chirurgie n'a jamais su guérir, des réactions vitales nécessaires au fonctionnement de l'organisme social. C'est le drame de toutes les dictatures : il est particulièrement sanglant quand on avance en Extrême-Orient.

L'action répressive est exercée, ici, avec une sorte de frénésie asiatique que la peur exaspère encore. Car, en haut lieu, on a peur; non pas de l'émeute, mais du couteau. Comment d'ailleurs en serait-il autrement? Le sacrifice de millions d'existences doit éveiller bien des désirs de vengeance, l'étreinte administrative bien des volontés de libération. Il est d'ailleurs très probable que l'action du Guépéou a elle-même contribué à créer cette psychose de la peur. Pour mieux asseoir son autorité, pour se rendre indispensable, il a exagéré l'importance de l'action terroriste de l'opposition, et sans doute faut-il voir là une des raisons du caractère spectaculaire donné aux derniers procès trotskystes. Mais tout n'est pas inventé; il semble bien notamment qu'un attentat ait été préparé dernièrement au « Maly Théâtre », où la loge

[1] Allusion à un rapport fait par le secrétaire général au plénum du Comité central.

gouvernementale, qui devait être occupée le jour de la représentation de *Boris Godounov*, aurait été minée.

Si beaucoup d'hommes ont assez de courage pour regarder la mort en face, il en est peu qui aient les nerfs assez solides pour vivre impunément sous sa menace constante. On m'a cité certains gestes de dirigeants soviétiques qui sont caractéristiques. D'ailleurs, il est des précautions qui en disent long : on a, par exemple, supprimé les plaques avant des automobiles, de manière que les voitures gouvernementales ne soient reconnues qu'après être passées. Dans la seule ville de Moscou, les forces policières atteindraient actuellement 100.000 hommes. Les mesures prises contre le Guépéou et les étrangers trouvent en partie leur explication dans cette réaction d'autodéfense : la police est là pour assurer l'ordre et protéger la vie des dirigeants; il faut qu'elle soit sûre et par conséquent en écarter tous ceux qui, de près ou de loin, ont pu subir l'influence de leur ancien chef, le traître Yagoda. (Voir les rapports de cette ambassade nº 92 et nº 115) [1]. Quant aux étrangers, c'est parmi eux que des gouvernements fascistes aux sombres desseins pourraient le plus facilement recruter des hommes de main.

On doit cependant constater que l'action répressive paraît hors de proportion avec l'importance ou à tout le moins avec les manifestations de l'opposition. Depuis le meurtre de Kirov, dont les motifs demeurent d'ailleurs assez mystérieux, un certain nombre d'attentats ont été annoncés et même réprimés, mais aucun n'a été mis à exécution.

En fait, ce n'est pas l'opposition, mais bien le gouvernement qui exerce actuellement une action terroriste et l'on ne peut s'empêcher de penser que, dans l'esprit du chef, celle-ci ne répond pas seulement à la volonté d'extirper définitivement le trotskysme, mais aussi à des desseins plus subtils et plus secrets.

Il ne faut pas oublier que l'on se trouve en U.R.S.S. à la veille d'élections importantes; pour la première fois, celles-ci auront lieu suivant le régime plus libéral institué par la Constitution, au vote égal, direct et secret, et de leur résultat dépendra le sort lui-même de la nouvelle charte politique de l'U.R.S.S. Si, en effet, les masses paysannes ou les communistes impénitents venaient à envoyer au Parlement une opposition sérieuse de droite ou de gauche, c'en serait fait de la Constitution. On est bien disposé à admettre la critique et un certain contrôle du Parlement, mais étant entendu que celui-ci ne mettra en discussion ni le parti, ni le régime. Or Staline tient évidemment à ce que la Constitution joue : elle est son œuvre, il l'a annoncée, prônée, il a proclamé l'avènement avec elle d'un esprit nouveau. Il faut donc enlever à l'électeur toute velléité de voter contre le gouvernement, il faut lui en imposer. Or, en Orient plus qu'ailleurs, en imposer c'est se faire craindre.

Il faut aussi que le Guépéou surveille attentivement la production des candidatures et aide le gouvernement dans le noyautage des groupements dont celles-ci doivent recevoir l'investiture. L'épuration de la police répond

[1] La D. 115, du 17 avril, est ci-dessus publiée sous le nº 301 la D. 92, du 6 avril, est analysée sous le même numéro (note).

à cette nécessité, de même qu'elle traduit sans doute, comme l'a indiqué l'ambassade dans sa dépêche nº 115 du 17 avril, la volonté de briser un arbitraire devenu menaçant pour le régime lui-même et de donner des apaisements à l'armée à laquelle le commissariat de l'Intérieur avait eu la témérité de s'attaquer. Toutefois ce serait, à mon avis, mal connaître Staline que de penser qu'il diminuera la puissance du Guépéou au point de se mettre lui-même entre les mains de l'armée. Il épurera le premier, l'assouplira, mais maintiendra la balance entre les deux forces.

Pour ce qui est du mouvement xénophobe, il est bien possible qu'on ait en haut lieu entendu marquer par là une tendance des Soviets à l'isolement, en présence des mécomptes rencontrés dans l'organisation de la sécurité collective. Certains discours de M. Litvinov, l'article publié par l'organe anglais bolchevisant *Week* et reproduit le 16 janvier dernier par toute la presse soviétique, ont déjà donné cette note et annoncé un détachement des affaires occidentales, d'un repli sur soi-même de l'U.R.S.S. Ce n'est encore qu'une tactique; cela pourrait devenir une politique. Par ailleurs, il ne déplaît sans doute pas au gouvernement soviétique de donner au peuple le sentiment que le danger vient effectivement de l'étranger, qu'il y a réellement encerclement capitaliste, menace de croisade contre la Russie communiste et qu'il faut tout sacrifier à l'organisation de la défense nationale.

Enfin, il n'est pas indifférent de noter que l'action entreprise contre le Guépéou et les étrangers est vue d'un œil favorable par le peuple qui déteste le premier et n'aime guère les seconds. en sorte qu'elle est de nature à augmenter la popularité de Staline. Il me paraît de plus en plus vraisemblable que celui-ci entend appuyer son gouvernement sur ce que l'on pourrait appeler ici le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui, sans appartenir au parti, sont ralliés au régime stalinien. Celui-ci leur assure l'ordre et le travail, ils lui doivent ou en attendent une amélioration de leur situation. Ce « prolétariat supérieur » représente peut-être 7 à 8 % de la population, le reste, exception faite des membres du parti, constituant une masse encore servile et amorphe; il est l'élément stable, celui sur lequel peut être établie une société telle que paraît la vouloir Staline, fondée sur l'égalité sociale, mais régie par des rapports de droit et respectueuse de la famille et de la patrie.

Bien entendu, Staline est toujours le chef et le serviteur du parti. Mais le parti n'est plus très sûr; il a été contaminé par l'action trotskyste; il comprend, encore, de fortes têtes et déjà beaucoup de nantis qui ne songent qu'à jouir de leur prébende.

Je tiens de bonne source que la police s'emploie actuellement à désarmer ses membres et que, par ailleurs, on en réduit sensiblement le nombre.

Il est donc possible qu'un jour le rôle du parti soit diminué au bénéfice de celui du nouveau prolétariat. Par quelles voies? C'est là le secret du dictateur. Il ne pourra pas donner une forme définitive au régime soviétique avant que l'U.R.S.S. ait terminé sa mue. Mais on peut penser que, le moment venu, il saura choisir celle que les circonstances lui feront apparaître comme répondant le mieux à la psychologie et à l'âge du peuple russe.

399

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 103. *Washington, 4 mai 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir., pol., 27 mai.)

Le 1er mai 1937, au lendemain du vote émis par le Congrès américain, le président Roosevelt a promulgué la nouvelle loi sur la neutralité américaine. Comme suite à mes communications précédentes, je crois utile de vous adresser ci-après une analyse détaillée de la loi.

Article I. — Embargo des armes, munitions et matériel de guerre.

Aux termes de cet article, qui reproduit le texte de la résolution collective votée en 1936, le Président doit, lorsqu'il existe un état de guerre entre deux ou plusieurs états étrangers, l'annoncer par proclamation. L'exportation des armes, munitions et matériel de guerre d'un lieu quelconque des États-Unis vers les états belligérants désignés dans la proclamation ou vers un état neutre pour réexportation (*transhipment*) vers l'un des états belligérants précédemment désignés, devient illégale dès publication de la proclamation présidentielle.

Par la suite, le Président doit étendre l'embargo aux autres états qui pourraient être impliqués ultérieurement dans la guerre.

Lorsque le président des États-Unis constatera qu'il existe dans un pays étranger une guerre civile et que celle-ci a revêtu des proportions telles que l'exportation des armes vers ce pays menacerait ou mettrait en danger la paix des États-Unis, il devra l'annoncer par proclamation. L'embargo des armes s'appliquera alors dans les mêmes conditions que pour une guerre étrangère.

Le Président énumérera, par une proclamation spéciale, les armes, munitions et matériels de guerre dont l'exportation est interdite. Ces armes, munitions et matériels de guerre comprendront les articles énumérés dans la proclamation présidentielle nº 2163 du 10 avril 1936, mais ne figureront pas dans la liste les matières premières ou tous autres articles et matériels qui ne seraient pas du même caractère général que ceux visés par la proclamation présidentielle précitée ou la convention de Genève du 17 juin 1925 sur le commerce des armes.

Toute infraction à l'embargo des armes exposera son auteur à une amende qui ne devra pas dépasser $ 10.000, ou à une peine de cinq ans de prison au maximum. Les armes et munitions qui seront confisquées pour infraction à la présente loi ne seront pas mises en vente, mais remises au secrétaire de la Guerre, qui décidera de leur destination.

Article II. — Restrictions apportées à l'exportation des autres articles et matériels

1° L'article II de la loi prévoit que le président des États-Unis, lorsqu'il aura rendu la proclamation déclarant qu'un état de guerre existe entre deux pays étrangers, et qu'il aura jugé que l'établissement de restrictions à l'expédition de certains articles et matériels autres que les armes et munitions de guerre, vers ces pays étrangers, est nécessaire à la sécurité, au maintien de la paix ou à la protection des vies des citoyens des États-Unis, pourra déclarer que le transport sur des vaisseaux américains d'articles ou matériels dont il donnera la liste dans une proclamation spéciale est illégal. Toutefois, une exception pourra être établie par le Président en ce qui concerne les lacs, rivières et voies navigables intérieures dans la zone de la frontière des États-Unis.

2° Le Président pourra également, dans les mêmes conditions et sous réserve des mêmes exceptions, déclarer illégal l'envoi direct ou la réexportation de tout article ou matériel dont la propriété n'aura pas été acquise intégralement par un gouvernement, une institution ou un particulier étranger. L'expéditeur devra fournir au bureau des douanes du port de sortie une déclaration sous serment, attestant qu'aucun droit de propriété sur les articles exportés n'appartient à un citoyen des États-Unis. Les assurances contractées sur les produits dont l'exportation est interdite ou dont le transport sur un bateau américain est défendu, pas plus que la perte de ces cargaisons, ne pourront donner lieu à une réclamation formulée par le gouvernement des États-Unis. Toutefois, le Président conserve le pouvoir de changer, de modifier ou de révoquer en tout ou en partie les proclamations qu'il aura rendues en vertu de l'article II.

L'article II et les proclamations rendues en vertu de ses dispositions cesseront d'avoir effet après le 1er mai 1939. En d'autres termes, cette partie de la loi n'est valable que pour une période de deux années.

Article III. — Embargo sur les transactions financières

L'article III stipule que lorsque le Président a rendu la proclamation prévue à l'article 1er, par lequel il reconnaît l'existence d'un état de guerre entre deux ou plusieurs états étrangers, la vente, l'achat ou l'échange des obligations, actions et autres valeurs émises par un gouvernement belligérant, l'un de ses organismes ou agents ou l'une des factions en lutte dans le cas d'une guerre civile, sont interdits. Tout octroi d'emprunts ou ouverture de crédit aux belligérants est déclaré également illégal. Il est enfin interdit de recevoir ou de solliciter des contributions financières en faveur des mêmes autorités ou factions étrangères.

Ainsi que le prévoyait déjà la loi de 1936, le Président peut excepter, de l'application de l'article III, les crédits commerciaux ordinaires et les obligations à court terme destinés à faciliter les transactions légales ou d'un caractère normal dans les transactions commerciales du temps de paix.

D'autre part, restent permises les souscriptions ouvertes pour des fins charitables et humanitaires, en vue d'assurer une assistance médicale ou de fournir des vivres ou des vêtements aux populations civiles victimes du conflit. Toutefois, ces souscriptions ne doivent pas être organisées par des personnes agissant au compte d'un gouvernement ou d'une faction étrangère. Elles seront soumises aux règlements qu'établira le Président. Toute infraction à l'article III sur l'embargo des opérations financières avec les belligérants expose son auteur à une amende pouvant atteindre au maximum $ 50.000 ou à une peine de prison de cinq années au plus, ou à l'une et l'autre de ces peines.

Article IV. — Exception en faveur des républiques américaines

D'après l'article IV, la loi ne s'applique pas « à une république ou à des républiques américaines engagées dans une guerre contre un ou plusieurs états non américains, pourvu que la république américaine ne coopère pas avec un ou plusieurs états non américains dans cette guerre ».

Article V. — Fonctionnement de la commission de contrôle de l'exportation des munitions

L'article V, qui reproduit les dispositions de la loi de 1936, règle dans le détail le fonctionnement de l'organisme présidé par le secrétaire d'État, à qui il appartient de réglementer le commerce d'importation et d'exportation des armes et munitions (*National munitions control Board*).

Article VI. — Interdiction pour les navires américains de transporter des armes vers les pays belligérants

Aux termes de l'article VI, dès que le Président a rendu la proclamation constatant qu'un état de guerre existe entre des pays étrangers, il devient illégal pour les navires américains de transporter des armes et munitions vers les états belligérants désignés dans la proclamation ou vers tout état neutre, pour réexportation vers un pays belligérant ou bien vers un pays où règne la guerre civile. Cet article confirme et renforce, en ce qui concerne les transports maritimes, l'embargo des armes prévu à l'article 1er de la loi.

Article VII. — Interdiction de l'emploi des ports américains comme bases de ravitaillement

Lorsque le Président aura lieu de croire qu'un navire américain ou étranger, au cours d'une guerre où les États-Unis sont neutres, est sur le point de quitter un port américain avec des combustibles, des hommes, des armes ou munitions destinés à un navire belligérant, et s'il n'existe pas par ailleurs de preuves suffisantes pour justifier l'interdiction de la sortie du navire, conformément à la loi du 15 juin 1917, le Président peut requérir du propriétaire ou du capitaine, avant le départ du bateau, une caution destinée à garantir que ce vaisseau ne livrera ni son équipage, ni sa cargaison à un navire d'un pays belligérant.

Article VIII. — Entrée dans les eaux américaines des sous-marins et des navires marchands armés

L'article VIII autorise le Président, dans les guerres où les États-Unis sont neutres, à établir des restrictions spéciales à l'emploi des ports et des eaux territoriales des États-Unis par les sous-marins et les navires marchands armés d'un état étranger, s'il estime que ces restrictions sont utiles au maintien de la paix entre les États-Unis et les pays étrangers ou à la protection des intérêts commerciaux des États-Unis et de leurs ressortissants.

Article IX. — Interdiction du voyage des Américains sur les navires des états belligérants

D'après l'article X, dès que le Président a rendu une proclamation reconnaissant l'existence d'un état de guerre entre des pays étrangers, il devient aussitôt illégal pour tout navire américain qui se livre au commerce avec un état belligérant ou un état où sévit la guerre civile, désignés dans la proclamation, d'être armé ou de transporter des armes et munitions, sauf les armes de petit calibre et munitions nécessaires pour le maintien de la discipline à bord du navire.

Usant des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le président Roosevelt a, dès le 1er mai 1937, signé une proclamation renouvelant l'embargo des armes et munitions à destination de l'Espagne. Cette liste est plus étendue que les précédentes en ce qui concerne les gaz toxiques et explosifs.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint le texte de la loi de neutralité, ainsi que de la proclamation présidentielle du 1er mai.

400

LE GÉNÉRAL RIEDINGER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 78/S (1). *Bruxelles, 4 mai 1937.*

Dans le discours qu'il a prononcé le 29 avril dernier devant la Chambre des députés, pour préciser la situation politique de la Belgique (2) et à la suite de la remise de la note franco-britannique du 24 avril (3), M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, s'est exprimé comme suit au sujet des accords d'états-majors :

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Dont un compte rendu est ci-dessus donné sous le nº 370 (note). Voir également ci-après le nº 439.
(3) Reproduite ci-dessus sous le nº 337.

« En ce qui concerne les accords des états-majors, ma réponse sera claire. La déclaration franco-anglaise du 24 avril clôt pour nous cette période que l'on pourrait appeler l'heure des accords militaires, et je m'en réjouis.

« Ici, une explication est indispensable.

« Je m'en réjouis, non parce que ces accords étaient mauvais, mais parce que, malgré la réalité, malgré les affirmations dix fois, vingt fois répétées, par tous mes prédécesseurs, ils étaient, chez nous et en Europe, sujet de confusion et sujet de méfiance.

« Les uns, chez nous, y voyaient la preuve de notre inféodation à un de nos grands voisins. Les autres y voyaient l'élément essentiel de notre défense nationale. Les deux idées étaient aussi fausses l'une que l'autre.

« Au moment où ces accords militaires ne sont plus, je répète encore une fois solennellement qu'ils n'avaient aucun caractère politique, qu'ils laissaient entière l'indépendance de notre pays et que l'esprit dans lequel ils avaient été conçus est resté l'esprit dans lequel ils ont été appliqués.

« Ceci dit, où en sommes-nous?

« Le mérite de la déclaration franco-anglaise, je l'ai déjà dit et je le répète, est d'avoir corrigé les choses. Il n'y a plus pour nous aujourd'hui qu'une seule hypothèse de guerre possible : « la défense nationale ».

« Ceci me permet d'affirmer que les problèmes militaires qui se posent aux autorités responsables sont maintenant débarrassés de toutes les complications superflues dont pouvaient les encombrer les garanties dont nous étions comptables.

« *Ce problème simplifié est purement et simplement un problème technique.*

« Notre politique extérieure coïncide maintenant exactement avec nos possibilités militaires.

« Ce problème technique, *nous restons libres de le résoudre en toute indépendance, en toute liberté*; nous n'avons consenti et nous ne consentirons jamais à cet égard la moindre entrave ou la moindre restriction.

« Nous en prenons une nouvelle fois l'engagement formel, tout ce qui doit être fait pour la défense nationale, dans le cadre ainsi tracé, sera fait. »

Ainsi, après avoir souligné que les accords d'états-majors n'avaient jamais eu pour conséquence d'inféoder — ainsi que certains se sont plu à le croire et à le dire — la Belgique à ses grands voisins, le ministre a déclaré que la période de ces accords était close, mais en ajoutant que, pour la Belgique, le problème de la défense territoriale était un problème purement technique *qu'elle était libre de résoudre en toute indépendance et en toute liberté.*

Au cours des divers entretiens que notre ambassadeur a eus, avant et après la remise de la note du 24 avril, avec le Premier ministre et avec le ministre des Affaires étrangères, ceux-ci ont expliqué et précisé le sens de la déclaration ci-dessus faite devant la Chambre, d'une façon qui peut se résumer comme suit :

La période des accords d'états-majors prévus par le pacte militaire franco-belge de 1920, puis par l'échange de lettres du 6 mars 1936[1], est close.

[1] Sur cet échange de lettres, voir, au tome I de la présente série, le n° 284 (note).

Toutefois, le ministre de la Défense nationale chargé d'assurer la défense du territoire a le droit et le devoir de rechercher en toute liberté tous renseignements techniques utiles à l'accomplissement de sa mission; les contacts d'états-majors peuvent donc être maintenus; *ils doivent l'être.*

Ces contacts ont d'ailleurs donné des résultats positifs qui restent acquis.

Mais il faut faire le silence autour de ces contacts, n'en plus parler [1] et les maintenir aussi discrètement que possible, par l'intermédiaire des attachés militaires si possible, plutôt que par des voyages d'officiers d'état-major à Paris et à Bruxelles.

Au cours d'une récente entrevue avec M. Spaak [2], notre ambassadeur lui remit de la part du gouvernement français une note disant en substance que l'assistance promise par la France à la Belgique ne jouerait qu'autant qu'elle aurait été étudiée et préparée d'avance et, qu'à défaut d'études préalables de cet ordre, la France déclinerait toute responsabilité sur la rapidité et l'efficacité avec lesquelles elle pourrait prêter assistance à la Belgique.

M. Spaak affirma à notre ambassadeur qu'il était parfaitement d'accord avec les termes de cette note et ajouta que, dans le cas où nous constaterions une certaine réticence de la part de l'état-major belge dans l'échange ou la communication de renseignements, il y aurait lieu de l'en aviser. Plus tard, le Premier ministre, à son tour, confirma à notre ambassadeur l'avis émis sur la note susvisée par le ministre des Affaires étrangères.

Ainsi donc, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères déclarent tous deux d'une façon catégorique que les contacts d'états-majors seront maintenus : j'espère pouvoir constater sous peu comment et jusqu'à quel point l'état-major belge entend maintenir effectivement ces contacts.

401

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 677, 678. *Rome, 5 mai 1937, 23 h.*

(*Reçu :* le 6, 2 h. 10, 0 h. 35.)

M. René Besnard m'a rapporté un entretien qu'il a eu ce matin avec le comte Ciano. Celui-ci a insisté sur la solidité de l'axe Rome-Berlin que la France et l'Angleterre resserrent, a-t-il dit, « en lui apportant chaque jour un boulon ». Il a qualifié « d'accord de raison » l'entente de son pays avec l'Allemagne.

(1) *Note du document :* Il convient de rappeler à ce sujet que c'est surtout la presse belge qui a fait du bruit autour de ces accords ou contacts.
(2) Voir ci-dessus le n° 370.

En ce qui concerne l'Espagne, le ministre des Affaires étrangères a répété que l'Italie n'avait aucune visée territoriale et qu'il tenait seulement à empêcher l'installation du communisme dans la péninsule ibérique. C'est aussi ce qu'a déclaré de son côté M. von Neurath (1) à M. Besnard; toutefois, le ministre allemand a ajouté que son gouvernement « sortirait de ce guêpier aussitôt que possible ».

Le comte Ciano a également parlé de la reconnaissance éventuelle de l'empire d'Éthiopie par la France et l'Angleterre. Il a indiqué à notre compatriote que dans sa pensée, l'opposition à cette reconnaissance était plus forte à Paris qu'à Londres.

Mentionnant à ce sujet la prochaine assemblée de mai, il a précisé que son gouvernement n'attendait pas de la Société des Nations qu'elle fît un acte de contrition d'un caractère en quelque sorte humiliant pour elle, mais qu'elle pourrait laisser à ses membres la faculté de reconnaître un fait accompli. Cela permettrait à l'Italie, a-t-il déclaré en propres termes, « d'envisager une modification de sa position actuelle à l'égard de la Société des Nations ».

402

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 320. *Varsovie, 5 mai 1937* (2).

(*Reçu :* le 7, 16 h. 45.)

Le général Stachiewicz, chef du grand État-major, m'a reparlé aujourd'hui de la question de l'assurance-crédit (3), en insistant vivement pour qu'une solution lui soit donnée aussitôt que possible. « Tant qu'elle ne sera pas réglée, nous ne pouvons, m'a-t-il dit, passer aucune commande à votre industrie. Les mois s'écoulent, l'exécution des marchés de ce genre exige de plus en plus de temps et les longs délais qui seront nécessaires avant les premières livraisons nous inquiètent. »

Je serais reconnaissant au Département de m'indiquer où en est cette affaire, s'il paraît possible d'arriver à donner satisfaction à l'armée polonaise et, en d'autres termes, quel langage je dois tenir, à cet égard, à ses chefs qui ne tarderont pas, sans doute, à m'en entretenir, à nouveau.

(1) Lors de sa visite à Rome du 3 au 5 mai. Voir ci-dessus le nº 387 (note); ci-après les nos 404 (et note), 406, 411, 415, 417 (et note), 443, 451 ann. II.

(2) Par courrier en clair.

(3) Prévue pour le financement de l'industrie de guerre polonaise par l'accord de Rambouillet (septembre 1936), dont le texte est reproduit au tome III de la présente série sous le nº 259 (annexe).

403

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 668. Très confidentiel. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 5 mai 1937* [1].

(*Reçu :* le 8, 10 h. 30.)

Au cours des entretiens qu'il a eus à Salamanque tant pour intercéder en faveur des volontaires français capturés sur le vapeur *Nuria* que pour effectuer la démarche relative à l'évacuation de la population non combattante de Bilbao [2], notre consul général à Saint-Sébastien a eu l'occasion de recueillir, notamment dans ses conversations avec M. Nicolas Franco et M. de Sangroniz, l'expression de certaines assurances et de certaines idées que je résume ci-dessous d'après son récit.

Relations avec l'Allemagne et avec l'Italie. — Le gouvernement du général Franco veut être absolument libre, après la guerre qu'il a la certitude de terminer victorieusement, de fixer sa politique internationale comme il l'entendra. Il n'existe entre lui et l'Allemagne, non plus qu'entre lui et l'Italie, même pas d'engagements commerciaux à longue durée, mais seulement des accords qui peuvent être dénoncés chaque mois. D'ailleurs, dans le domaine politique, ni les Allemands, ni les Italiens n'ont rien demandé (*textuel*). Il ne faut pas oublier au surplus que le mouvement dirigé par le général Franco est essentiellement national et que, par conséquent, l'Espagne entraînée par ce mouvement ne pourrait jamais vivre dans la dépendance de personne (déclarations de M. Nicolas Franco).

Il n'y a aucun engagement pris par le gouvernement de Salamanque, ni envers l'Allemagne, ni envers l'Italie, concernant le séjour ou le passage de troupes étrangères sur le territoire espagnol, ni l'emploi de bases navales ou aériennes en Espagne dans l'avenir. « En résumé, il n'existe rien en Espagne qui représente, pour l'avenir, une hostilité envers la France. » (*En resumen, no existe nada en España que represente, por el futuro, hostilidad hacia Francia.*) [Déclarations de M. de Sangroniz.]

Relations avec la France et l'Angleterre. — Notre consul général a pu se rendre compte que l'Angleterre était considérée à Salamanque comme ayant, envers le général Franco, des dispositions plus conciliantes que la France.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Cette évacuation sur cargos anglais et français débutait le même jour, Londres répondant ainsi à une communication du gouvernement basque, et ce, malgré une note défavorable du gouvernement de Salamanque.

L'Angleterre se donne tout au moins les apparences d'observer une neutralité bienveillante. Quelquefois même son attitude a été franchement amicale : c'est ainsi que M. Eden a plusieurs fois fait télégraphier d'avance à Salamanque le sens des déclarations qu'il allait faire devant la Chambre des Communes sur les affaires d'Espagne. A Gibraltar, les autorités de Salamanque ont un représentant qui est traité d'une manière officielle, comme s'il était le délégué d'un gouvernement reconnu. Malgré ce qui s'est passé le 23 avril devant Bilbao, lorsque le croiseur de bataille britannique *Hood* a fait entrer dans ce port des cargos auxquels les forces navales du général Franco voulaient barrer le chemin[1], on reste persuadé à Salamanque que l'amirauté britannique est très favorablement disposée à l'égard du gouvernement national et celui-ci n'éprouve pas, envers l'Angleterre, le ressentiment auquel pourraient faire croire les commentaires des journaux espagnols de la zone occidentale.

Par contre, l'opinion règne à Salamanque que le gouvernement français n'est pas favorablement disposé envers le général Franco. L'impression qui se traduit dans les propos familiers est même celle-ci : « On dirait que, chaque fois qu'il y a une chose désagréable à faire contre nous, c'est toujours la France qui s'en charge ». Lorsqu'on cherche à savoir pourquoi les autorités de Salamanque ne facilitent pas davantage le commerce avec la France, on s'entend répondre qu'elles pourraient placer en France d'importantes commandes et qu'elles le feraient avec empressement si le moment leur paraissait venu, mais qu'elles jugent préférable de laisser d'abord le public français se rendre compte de leurs véritables sentiments à l'égard de la France, afin que la politique française soit alors amenée à faire preuve de sentiments réciproques. Sous cette réserve, les milieux dirigeants de Salamanque se déclarent constamment prêts à manifester leur sympathie envers notre pays et à causer officieusement de ce qui peut l'intéresser. Loin de les déterminer à se montrer moins conciliants, entend-on dire encore, les succès militaires qu'ils prévoient les disposeraient bien plutôt à hâter ces conversations : car de bonnes relations avec la France leur paraissent utiles à la politique internationale d'indépendance qu'ils sont résolus à pratiquer pour le bien même de l'Espagne. Mais ils ne peuvent travailler efficacement en ce sens, ajoutent-ils, qu'à partir du jour où leurs efforts seront bien accueillis du côté français et y rencontreront des intentions correspondantes.

(1) Voir ci-dessus le n° 328.

404

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 680 à 682. *Rome, 5 mai 1937.*

Le communiqué publié à l'issue des entretiens Neurath [1], ainsi que les toasts qui ont été échangés hier par les deux ministres des Affaires étrangères sont considérés, d'après les premières interprétations qui en sont données ici notamment du côté allemand, comme traduisant le désir de calmer dans toute l'Europe et plus particulièrement en Angleterre et en France les appréhensions qu'avaient pu faire naître les manifestations répétées de la solidarité italo-allemande et les effets probables des entretiens de Venise [2] en ce qui concerne l'Autriche.

D'autre part, le ton de la presse italienne et jusqu'à certaines expressions qu'on retrouve identiques dans plusieurs éditoriaux permettent de penser, malgré le silence observé jusqu'ici par le ministère de la Presse vis-à-vis des journalistes étrangers, que les directives officielles tendent à rassurer l'opinion.

Le fait qu'aucun problème international en particulier n'est mentionné dans le communiqué est évidemment susceptible d'interprétations diverses. C'est ainsi que le silence officiel concernant l'affaire d'Espagne peut être considéré comme signifiant aussi bien une divergence de vues entre les deux gouvernements que leur décision commune d'ajourner toute prise de position définitive, en attendant le développement des opérations militaires actuelles.

On croit généralement que l'harmonisation des intérêts italiens et allemands dans l'Europe centrale, notamment au point de vue économique, a été longuement étudiée au cours de ces conversations.

(1) A l'issue de la visite du ministre allemand, le communiqué final affirmait « la volonté des deux gouvernements de continuer à suivre une politique concordante sur la base et dans l'esprit des procès-verbaux italo-allemands signés à Berlin en octobre 1936--- et de continuer à faire à l'avenir tous efforts qui puissent conduire à une collaboration plus vaste, non seulement entre l'Italie et l'Allemagne, mais aussi avec les autres puissances ». Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 387 (note), 401; ci-après les nos 406, 411, 415, 417 (et note).

(2) Sur les entretiens de Venise, se reporter ci-dessus au no 326 (et note).

405

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,
à M. Auriol, Ministre des Finances.

D. nº 879 2 S.A.T./E.M.A. Secret. *Paris, 5 mai 1937.*

J'ai l'honneur d'attirer de la manière la plus instante votre haute attention sur la nécessité de mettre au point, dans les délais les plus brefs, les modalités d'application des accords conclus en septembre 1936 à *Rambouillet* en vue du réarmement rapide de l'armée polonaise [1].

Cette question vient de faire l'objet d'une nouvelle démarche de l'attaché militaire de Pologne à Paris, muni d'instructions précises de son gouvernement.

L'accord prévoit que des ressources, d'un montant total de 1.250 millions de francs, seront mises à la disposition de la *Pologne* par la mobilisation de commandes et de travaux à exécuter par l'industrie française avec la garantie de l'assurance-crédit.

S'appuyant sur cet accord, le grand état-major polonais a établi un programme d'achats en France de matériel de guerre qui m'a été remis le 25 septembre 1936. Depuis cette date, la mise au point des modalités d'application n'ayant pas été réalisée, le grand état-major polonais n'a pu procéder à la réalisation de la première tranche de ses commandes.

Ce retard dans l'exécution du programme est de nature à porter un grave préjudice au développement de l'armée polonaise et peut entraîner, sur le plan international, des répercussions fâcheuses pour la collaboration militaire des deux pays.

Dans ces conditions, puisque la loi du 10 juillet 1928 ne permet de donner la garantie de l'État que jusqu'à concurrence de 80 % du montant des créances, vous estimerez sans doute avec moi que l'intérêt supérieur de la *France*, dont la signature est engagée dans l'accord de *Rambouillet*, commande de trouver une formule qui permette de mettre le plus rapidement possible, à la disposition du gouvernement polonais, le crédit qui lui a été consenti.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fixer la date à laquelle ce crédit pourrait être effectivement transféré à la *Pologne*, afin que je puisse donner à l'attaché militaire de ce pays la réponse à la question précise qu'il m'a posée d'ordre de son gouvernement.

[1] Accords reproduits au tome III de la présente série, sous le nº 259 (annexe). Une démarche analogue était effectuée auprès de l'ambassadeur de France à Varsovie par le chef du grand état-major polonais (voir ci-dessus le nº 402).

406

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1860 à 1862. *Berlin, 6 mai 1937, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 40, 14 h. 50.)

Par son caractère assez vague, le communiqué publié à la suite de la visite de M. von Neurath à Rome [1] a étonné les milieux diplomatiques. On s'attendait généralement à la signature de quelque arrangement, peut-être d'un accord culturel que la présence prolongée en Italie de M. Stieve, directeur du service des Œuvres de la Wilhelmstrasse, paraissait faire prévoir. On avait aussi remarqué l'ampleur de la délégation qui entourait M. von Neurath et l'on en avait tiré la conclusion que les conversations devaient avoir un objet très précis.

Le chargé d'affaires d'Italie m'a assuré que ces hypothèses ne reposaient sur aucun fondement. Il explique l'importance de la délégation allemande par le souci qu'aurait eu le gouvernement du Reich de donner à son ministre des Affaires étrangères une escorte aussi nombreuse que celle qui avait accompagné le comte Ciano lors de sa visite en Allemagne[2]. D'après lui, M. Stieve ne faisait d'ailleurs pas officiellement partie de la suite de M. von Neurath; il s'était en réalité rendu à Rome pour y faire une conférence. Quant aux autres membres de la délégation, sauf M. Aschmann, chef du service de Presse, et le prince von Bismarck, ce sont des fonctionnaires d'un rang relativement modeste. Leur présence n'avait donc aucune signification spéciale.

J'avoue que les explications de M. Magistrati ne m'ont pas paru absolument convaincantes. Le prince von Bismarck occupe à la Wilhelmstrasse des fonctions de directeur adjoint des Affaires politiques et quant aux fonctionnaires « modestes », ce sont précisément des spécialistes des questions danubiennes et italiennes.

Il serait surprenant que M. von Neurath n'ait emmené avec lui tout cet état-major que pour rédiger le communiqué qui a paru hier soir [3].

(1) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 404 (et note).

(2) En octobre 1936 : voir au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 407 à 410, 412 à 414, 416, 426.

(3) Dans une dépêche n° 707 du même jour, non reproduite parce qu'elle présente surtout le caractère d'une revue de presse, le chargé d'affaires relevait « les manifestations de plus en plus fréquentes » « de l'intimité entre l'Allemagne et l'Italie ».

407

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 1141 à 1145; 208 à 212 (1). *Paris, 6 mai 1937, 23 h.*

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme nos 1156 à 1160 (2).
Pour Bruxelles : Je me réfère à votre télégramme nos 385 à 391 (3).

J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour les deux postes: Le projet dont se sont entretenus M. Eden et le ministre belge d'un pacte de non-agression auquel participeraient la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, peut-être l'Italie, et dont la Belgique serait le centre, mérite considération, et vous serez informé à bref délai des conclusions de l'étude en cours au Département. Mais il est une question fondamentale qui doit être éclaircie pour que puissent être appréciés à leur juste valeur les avantages et les inconvénients du système proposé.

Si je comprends bien le langage que vous a tenu le secrétaire d'État britannique ainsi que les explications fournies à M. Laroche, soit par M. Eden lui-même, soit par les ministres belges, la conclusion de ce pacte pourrait marquer la fin de la négociation ouverte au lendemain de la dénonciation par l'Allemagne du traité de Locarno. Mesurant la gravité des obstacles qui s'opposent au succès de l'entreprise diplomatique primitivement conçue, les gouvernements intéressés s'attacheraient à enregistrer les résultats limités qu'il paraît possible d'obtenir.

Un tel système peut donner en quelque mesure satisfaction à la Grande-Bretagne, pour autant qu'elle se trouverait garantie contre une agression aérienne allemande par les engagements qui seraient pris relativement à la Belgique. En ce qui concerne la France, le même résultat ne serait pas atteint : notre flanc belge serait couvert, mais l'attaque directe allemande, soit terrestre, soit aérienne, demeurerait possible et aucun engagement de non-agression ne lierait plus la France et l'Allemagne.

Il n'en est que plus important pour nous de savoir avec précision comment, dans cette hypothèse, on concevrait à Londres le maintien des garanties que la France et l'Angleterre se sont réciproquement données (4). Juridiquement, celles-ci ont un caractère provisoire, car elles résultent essentiellement de l'arrangement du 19 mars, et ont, à ce titre, un caractère précaire, leur durée étant subordonnée à la conclusion des négociations qui allaient être engagées.

(1) Par poste pour Bruxelles.
(2) Du 30 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 371.
(3) Du 27 avril, ci-dessus publié sous le n° 349.
(4) Le 1er avril 1936. Voir, au tome II de la présente série, le n° 5.

Un moment pourrait donc venir où, ces négociations ayant été déclarées closes, la valeur des engagements britanniques à notre égard se trouverait contestable.

Je ne doute pas que, dans l'esprit de M. Eden, les garanties échangées ne doivent demeurer valables. Mais j'aurais intérêt à être formellement assuré que tel est bien le point de vue officiel du gouvernement britannique, et à savoir sous quelle forme on concevrait à Londres la confirmation durable des assurances, précaires dans la forme sinon dans l'esprit, qui ont été échangées entre nous l'an dernier.

Je n'ai pas besoin de vous souligner l'importance fondamentale de cette question, qui devra être nécessairement éclaircie avant que le gouvernement français puisse donner une suite favorable à la suggestion britannique.

408

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 322, 323. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 6 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 7, 16 h. 45.)

J'ai eu hier l'occasion de voir M. Beck et, tout naturellement, nous avons parlé du récent incident (2).

Le ministre, qui m'a paru fort ennuyé de cette affaire, s'est attaché, avant tout, à me démontrer que l'agence Stefani lui avait prêté des propos qu'il n'avait jamais tenus. Il se défend, en particulier, d'avoir fait la moindre allusion à la nécessité de réunir une conférence internationale.

Il pense, m'a-t-il dit, que Votre Excellence a jugé satisfaisantes les explications qui lui ont été données par M. Lukasiewicz (3).

J'aurais grand intérêt à recevoir, à ce sujet, le plus tôt possible, les indications que Votre Excellence a bien voulu m'annoncer par son télégramme nº 235.

J'ai profité de la circonstance pour parler à M. Beck dans le sens prescrit par votre télégramme nº 235.

Le ministre m'a objecté, tout d'abord, qu'il avait été calomnié par la presse soviétique et par ses « alliés » de la presse française. Je lui ai fait observer que, même si le silence avait été gardé, à Paris et ailleurs, la presse allemande — celle du Reich et celle de Pologne — aurait suffisamment alerté l'opinion, en donnant à son voyage l'interprétation même contre laquelle il s'élève. Il a paru quelque peu embarrassé par cette remarque et n'y a pas répliqué.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cet « incident », voir le T. 235 adressé à Varsovie le 30 avril, et reproduit ci-dessus sous le nº 369.
(3) Voir ci-dessus le nº 383.

En ce qui concerne la Société des Nations, il s'est défendu de lui être hostile et n'a contesté aucune des raisons que je lui ai données pour lui rappeler que — ainsi qu'il avait paru le reconnaître dans un communiqué officiel, lors de son voyage à Londres en novembre dernier[1] —, la Pologne avait un grand intérêt à ce que l'institution de Genève conservât le maximum de force et d'efficacité. Il a reconnu, en particulier, que c'était là le seul terrain sur lequel on pouvait songer à obtenir de l'Angleterre qu'elle s'intéresse à l'Europe centrale et orientale.

Je lui ai fait observer, d'autre part, qu'il avait mal choisi son moment pour tenir, à Bucarest, des propos peu favorables à la Société des Nations et pour préconiser de « nouvelles méthodes politiques ». « Il y a eu là, lui ai-je dit, une coïncidence fâcheuse avec l'action que mènent les protagonistes de l'axe Rome-Berlin et vous ne devez pas être trop surpris qu'elle ait été relevée ».

J'ai cru devoir enfin saisir l'occasion pour parler à M. Beck de la façon dont il interprétait l'alliance avec la France et je lui ait dit, en substance : nous n'avons pas l'illusion de supposer que, sur tous les problèmes, la France et la Pologne doivent et puissent se trouver toujours d'accord, mais nous estimons que notre alliance implique, dans la politique générale, un certain degré de solidarité sous peine de perdre une grande partie de sa valeur, comme de son efficacité éventuelle; nous considérons, en particulier, que chacun des deux contractants est tenu à un minimum de réserve vis-à-vis des alliés de l'autre et que, dans son intérêt même, il ne doit rien faire qui soit susceptible de les affaiblir.

M. Beck m'a affirmé qu'à Bucarest, il n'avait rien dit, ni rien tenté qui pût nous paraître incorrect ou qui fût de nature à nous porter ombrage et que notamment, il évitait avec soin, dans ses rapports avec la Roumanie, de traiter les questions danubiennes sur lesquelles « la France a des vues qui ne correspondent peut-être pas tout à fait à celles de la Pologne ».

Il ne s'est risqué, par ailleurs, à contester aucun des points de mon argumentation touchant l'interprétation à donner aux accords franco-polonais; mais il n'y a acquiescé que sur un point et pour reconnaître que, bien évidemment, chacun des deux alliés était tenu de ne contrarier en rien la politique de son partenaire.

D'une façon générale, et ceci n'a pas été sans m'étonner quelque peu, M. Beck a peu réagi au cours de cette conversation, qui s'est déroulée du reste sur un ton très cordial, et il s'est, en somme, fort mal défendu.

(1) Sur ce voyage du ministre en Grande-Bretagne, voir, au tome III de la présente série, les nos 465 (et note), 494, 498.

409

Note de l'état-major de l'Armée

sur l'opportunité de conversations d'état-major avec les Turcs concernant le sandjak d'Alexandrette.

D. nº 1727. 9/EMA. Très secret. *Paris, 7 mai 1937.*

Saisi par une demande du gouvernement turc, le département des Affaires étrangères a sollicité l'avis du département de la Guerre sur l'opportunité d'engager des conversations d'état-major avec la Turquie concernant la garantie de la frontière syrienne et des frontières du sandjak d'Alexandrette (1). Les conversations s'amorceraient sur la question de la protection du Sandjak.

La conclusion d'une entente militaire pouvant survenir entre la France et la Turquie est subordonnée à un accord préalable concernant le statut même du Sandjak.

D'après les débats engagés actuellement à Genève, il apparaît que le gouvernement d'Ankara a tendance à vouloir faire du Sandjak une zone d'influence turque en proposant l'adoption de mesures politiques et administratives qui serviront les éléments turcs au détriment des éléments arabes.

Le département de la Guerre estime qu'il convient de se montrer intransigeant à l'égard de toute solution susceptible de supprimer la communauté de vie entre la Syrie et le Sandjak. On ne pourrait accepter en effet que ce territoire dût tôt ou tard devenir province turque, en raison de l'impossibilité matérielle dans laquelle nous nous trouverions alors d'assurer dans des conditions satisfaisantes la défense de la frontière nord-Syrie.

Si un accord peut intervenir, le département de la Guerre envisagerait favorablement le principe de conversations d'état-major avec la Turquie.

D'une façon générale, en effet, les conversations d'état-major ne présentent que des avantages en permettant des rapports personnels et la connaissance des points de vue réciproques.

D'ailleurs, une entente avec la Turquie dans le domaine militaire est très désirable en raison de l'intérêt pour la France de pouvoir, en cas de conflit, utiliser les Détroits en vue d'assurer ses liaisons avec l'U.R.S.S., la Roumanie et la Pologne. Ces liaisons ne peuvent être envisagées par la Baltique; elles seraient, par ailleurs, très précaires par la côte dalmate qui est de débouché difficile et ne dispose que de ports médiocres; elles deviendraient même impossibles par l'Adriatique en cas d'hostilité de l'Italie.

(1) Le lendemain, le ministre turc des Affaires étrangères, de passage à Paris, discutait de ces questions avec le gouvernement français. Voir ci-dessous le nº 423 (note).

En outre, une entente avec la Turquie serait une garantie de la neutralité de la Bulgarie.

Enfin, un accord turc présenterait l'avantage de nous libérer de tout souci relativement à la tranquillité du Levant et serait susceptible de donner à l'Angleterre un sérieux apaisement quant à la sécurité du canal de Suez.

Pour ce qui concerne plus spécialement la garantie du Sandjak, il apparaît de nécessité absolue de spécifier qu'en cas d'incident, toutes les troupes appelées à participer à sa défense, qu'elles soient françaises, syriennes ou turques, seront placées sous un commandement français. Si cette précaution n'était pas prise, il serait à craindre en effet que le gouvernement turc ne profitât d'une situation de fait pour se maintenir dans le Sandjak une fois les opérations terminées.

En outre, la nécessité d'être en mesure de pouvoir intervenir dans le Sandjak immédiatement et *en même temps que les troupes turques* nous impose l'obligation d'obtenir du gouvernement syrien le maintien de l'occupation militaire française du territoire des Alaouites, qui constitue la voie d'accès naturelle vers le Sandjak.

L'absence de troupes à portée d'intervention immédiate aurait le gros inconvénient de laisser aux troupes turques l'initiative des opérations.

En outre, l'occupation par nous du territoire alaouite garantit Alexandrette contre tout débarquement au sud.

Le règlement de la question du Sandjak et l'accord militaire qui en résulterait concernant la garantie des frontières de ce territoire devront avoir pour corollaire l'établissement d'une convention franco-turque s'appliquant à l'ensemble de la frontière turco-syrienne.

Cette convention devrait comporter la reconnaissance de la frontière actuelle par le gouvernement d'Ankara, ainsi que la mise au point d'un règlement de police-frontière.

En définitive, le département de la Guerre est très favorable au principe de conversations d'état-major avec le gouvernement d'Ankara si celui-ci renonce à vouloir faire du Sandjak une zone d'influence turque.

Mais il est à remarquer que ce problème intéresse non seulement le département de la Guerre, mais également celui de l'Air et surtout celui de la Marine, puisque c'est avant tout par mer que la région d'Alexandrette peut être attaquée.

Il apparaît donc que cette question relève des attributions du comité permanent de la Défense nationale [1].

[1] Le 29 mai, lors de la clôture de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil étaient signés plusieurs accords franco-turcs qui réglaient la question du Sandjak. Un premier accord prévoyait des contacts d'états-majors destinés à définir les modalités d'une action commune en cas d'atteinte portée au statut du Sandjak; un second accord établissait la frontière turco-syrienne. Une déclaration commune, constatant la communauté des politiques des deux pays en Méditerranée orientale sur la base du *statu quo*, recommandait l'émancipation progressive de la Syrie et du Liban. Enfin, un protocole précisait les intentions des parties sur le transfert des obligations à la Syrie lors de son admission à Genève.

410

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 544 à 549. Urgent. Confidentiel. *Vienne, 8 mai 1937, 15 h. 20, 15 h. 35, 16 h. 35, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 55, 17 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme no 132 (1).

Quinze jours ont passé depuis les entretiens de Venise sans que les déclarations réitérées du Chancelier et de la presse officieuse, touchant le maintien inconditionnel d'une politique d'indépendance, aient dissipé les incertitudes qui pèsent sur l'opinion autrichienne depuis l'article du *Giornale d'Italia*(2). La joie bruyante des nazis qui affectent des allures de vainqueurs ne fait au contraire qu'aviver les appréhensions des milieux catholiques, socialistes, monarchistes et israélites et dont je recueille chaque jour les échos. On rend généralement hommage à la loyauté et au courage de M. Schuschnigg, mais on y redoute de plus en plus que les événements, en se précipitant et en aggravant les pressions extérieures, ne finissent par le mettre dans une situation critique, et l'on y est par suite unanime à souhaiter qu'il trouve sans tarder, du côté de l'Occident, l'appui qui sera un encouragement pour lui et un avertissement pour les perturbateurs éventuels de la paix. Mes derniers entretiens avec le Chancelier et le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'avaient d'ailleurs permis de constater qu'ils se rendaient parfaitement compte de cet état de fait et qu'ils ne pouvaient dissimuler entièrement leurs soucis à cet égard. C'est pourquoi je me permets d'insister auprès de Votre Excellence sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la suggestion qui m'a été faite par M. Schuschnigg d'une manifestation commune (ou tout au moins concertée) de la France et de l'Angleterre touchant l'intangibilité du *statu quo* danubien fût, avant la visite de M. Schmidt à Paris, examinée au cours des entretiens que Votre Excellence va avoir à Londres(3), où M. Leeper a déjà dû en saisir M. Eden. Le ministre d'Angleterre, qui est venu [hier soir] m'entretenir à nouveau des craintes que lui inspire la situation indiquée plus haut, m'a répété qu'il ne cessait de son côté d'insister dans le même sens auprès de son gouvernement. Les réactions du Foreign Office à ses dernières communications le confirment dans la conviction que Londres n'a jamais été mieux disposé à l'égard de l'Autriche et plus désireux de soutenir efficacement les efforts méritoires de M. Schuschnigg, et il considère comme moi que cette conjoncture favorable devrait être mise à profit avant qu'il soit trop tard.

(1) Ce télégramme, du 7 mai, annonçait que le ministre français des Affaires étrangères examinerait volontiers avec M. Schmidt la forme sous laquelle les puissances occidentales pourraient s'intéresser au rapprochement des états danubiens.

(2) Sur cette affaire et ses suites, voir ci-dessus le no 341 (et renvois).

(3) Sur ces entretiens, qui eurent lieu à l'occasion du couronnement royal, voir ci-dessous le no 429.

411

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1896 à 1898. *Berlin, 8 mai 1937, 18 h. 50, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h. 45, 20 h. 10.)

Au cours de ma visite à M. von Mackensen, hier 7 mai, j'ai aiguillé la conversation sur le séjour de M. von Neurath à Rome (1). M. von Mackensen m'a confirmé qu'un accord culturel étendu était envisagé par les deux gouvernements et que sa conclusion était assez prochaine. Ainsi, sur ce point, il est vrai accessoire, mais qui illustre par là même l'intimité croissante des diplomaties allemande et italienne, nos hypothèses seraient fondées.

Pour le reste, le secrétaire d'État s'est tenu dans les généralités. Je lui ai demandé ce qu'il fallait entendre par « programme de travaux précis reposant sur des réalités concrètes », formule dont s'est servie la *Correspondance politique et diplomatique* du 5 mai (voir mon télégramme nos 1853 à 1855) (2) pour concrétiser la portée des entretiens. M. von Mackensen m'a répondu que l'organe officieux avait voulu marquer que la collaboration germano-italienne, déjà étroite et confiante, allait se développer à l'avenir, dans tous les domaines, en prenant pour point de départ les matières énumérées dans le « protocole de Berchtesgaden ». Cette explication n'est guère plus qu'une paraphrase des toasts et du communiqué de Rome.

A ce propos, M. von Mackensen a insisté sur ce que le terme de « protocole de Berchtesgaden », dont ce communiqué s'était servi pour désigner les résultats des pourparlers qu'a eus le comte Ciano, en octobre dernier, avec le gouvernement du Reich (3), avait d'inexact. D'après le secrétaire d'État, il n'y a pas eu de « protocole » ou d'accord proprement dit, mais seulement des comptes rendus de séances établis par chaque délégation et approuvés par l'autre.

En ce qui concerne le passage du communiqué où il est fait appel à la collaboration des autres puissances, mon interlocuteur m'a dit qu'on avait à Berlin l'espoir que les déclarations franco-anglaises relatives à la Belgique ne constitueraient pas pour la France et l'Angleterre une fin, mais un commencement et qu'elles seraient bientôt suivies d'autres initiatives (allusion aux réponses que l'Allemagne attend de Londres et de Paris à la suite de son mémorandum du 12 mars) (4).

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 387 (note), 401, 404 (et note), 406; ci-après les nos 415, 417 (et note), 443, 451 ann. II.

(2) Qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

(3) Sur ces pourparlers, voir, au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 407 à 410, 412 à 414, 416, 426.

(4) Ce mémorandum est ci-dessus reproduit sous le no 98.

412

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 409 à 413. Réservé. *Prague, 8 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 10, 17 h. 10.)

Ainsi que l'indiquent les télégrammes nos 386 à 391 et 400 de la légation (2), le ministère des Affaires étrangères a reçu des entretiens de Venise un compte rendu moins désagréable pour la Tchécoslovaquie que celui donné par notre chargé d'affaires à Vienne dans sa communication du 24 avril (3).

Un journaliste anglais arrivant de Vienne m'a dit avoir recueilli dans l'entourage de M. Schuschnigg l'impression que l'article de M. Gayda avait été inspiré par MM. Ciano, Starace et Alfieri, tous trois gagnés à l'Allemagne. M. Mussolini se serait montré à l'égard du Chancelier beaucoup moins arrogant que son gendre. Mais il a paru vieilli et affaissé, sans beaucoup de défense contre la brutalité de ses collaborateurs.

Quoi qu'il en soit, M. Krofta constate à Vienne, comme en Hongrie, un changement d'atmosphère que motiverait le trouble causé dans les esprits autrichiens par l'intimité italo-allemande réalisée dans la subordination en Europe centrale de Rome à Berlin. L'état d'esprit favorable à un rapprochement de la Tchécoslovaquie serait à Vienne un peu plus marqué qu'à Budapest; le ministre n'en considère pas moins toujours qu'à Vienne, comme à Budapest, il convient à la diplomatie tchécoslovaque d'être très prudente et de laisser venir, étant donné le peu de consistance de l'Autriche (voir mon télégramme no 360) (4). J'ai rappelé à mon interlocuteur que Votre Excellence attendait la visite de M. Guido Schmidt avec bienveillance et j'ai ajouté qu'Elle serait heureuse de recevoir les suggestions du gouvernement tchécoslovaque en ce qui concernerait les points à toucher dans la conversation. Je le répéterai à M. Benès la semaine prochaine, quand il sera de retour à Prague.

J'ai dit aussi que c'était en pensant à la Tchécoslovaquie que Votre Excellence avait insisté pour obtenir du Conseil des ministres la prolongation de l'accord austro-français sur les bois.

M. Krofta m'a prié de remercier vivement Votre Excellence de l'intérêt qu'Elle portait à l'heureuse évolution des rapports austro-tchécoslovaques et s'est réservé de me donner ultérieurement sa réponse.

(1) Par poste.
(2) Le premier de ces télégrammes, du 29 avril, est ci-dessus reproduit sous le no 362. Le second le confirmant et le complétant, sa reproduction a paru superflue.
(3) Voir ci-dessus le no 334.
(4) Télégramme non reproduit, du 21 avril, signalant que M. Krofta regardait comme « très faibles» l'Autriche et le gouvernement autrichien.

Il m'était revenu d'une source assez sûre que les partis socialistes tchécoslovaques poussaient le gouvernement à s'entremettre à Vienne en faveur d'une réconciliation de M. Schuschnigg et des socialistes. M. Fierlinger m'avait d'ailleurs précédemment parlé dans ce sens (voir mon télégramme nos 343 à 346) (1). J'ai mis la conversation sur ce sujet. M. Krofta m'a dit qu'effectivement, une pareille réconciliation aurait l'avantage d'augmenter le nombre des partisans du Chancelier, que celui-ci n'aurait pas à le payer très cher, les socialistes désirant seulement être moins maltraités. Le ministre n'en aperçoit pas moins le caractère extrêmement délicat des démarches tchécoslovaques en vue de cette réconciliation. Celle-ci serait par ailleurs, dit-il, très mal prise à Berlin et à Rome.

413

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE.

Paris, 8 mai 1937, 15 h. 45.

Le colonel Lunn, administrateur général du contrôle terrestre en France, a fait signaler par téléphone au Département qu'il était informé par l'administrateur de Toulouse de l'atterrissage dans cette ville, le 8 mai (2), de quinze avions (3) venant d'Espagne. L'administrateur croit savoir que les autorités de Toulouse auraient l'intention de laisser repartir ces avions soit aujourd'hui samedi, 8 mai, soit demain dimanche, 9 mai (4).

(1) Du 14 avril, ci-dessus reproduit sous le no 268.

(2) A 9 h. 30 du matin, selon le rapport du colonel Wallden (sur ce rapport, voir ci-après le no 424).

(3) En fait, 15 avions de chasse et 1 Douglas (rapport Wallden).

(4) Le 8 mai, tandis que l'ambassade d'Espagne à Paris déclarait que cet atterrissage était fortuit, dû au brouillard, et qu'elle s'engageait à faire renvoyer les avions en Catalogne, le Département avertissait le colonel Lunn de sa décision de refouler les appareils sur leurs bases de départ et de contrôler leur retour jusqu'à la frontière. Le 10 mai, les rapports du major Romdenne et du colonel Wallden, agents du contrôle, affirmaient que les avions étaient repartis, dans la matinée du 9, dotés de mitrailleuses chargées, les appareils français qui les escortaient étant au contraire désarmés. Le colonel Wallden faisait état de bruits selon lesquels leur arrivée en France avait été prévue et leur ravitaillement préparé aux usines Latécoère *sur la plaine* depuis plusieurs jours; il en aurait été de même à Pau.

414

M. Frankowski, Conseiller à l'Ambassade de Pologne à Paris,
à M. Bargeton, Directeur politique au Ministère des Affaires étrangères.

L. *Paris, 8 mai 1937.*

Comme cela a été entendu entre M. l'Ambassadeur Lukasiewicz et M. le Ministre Delbos, au cours de leur entretien d'hier, je m'empresse de vous faire parvenir ci-joint une notice au sujet de la réalisation de l'accord de Rambouillet, résumant en particulier l'exposé fait hier par M. l'Ambassadeur Lukasiewicz à M. le Ministre Delbos.

Annexe

Aide-mémoire

Paris, 7 mai 1937.

I. *Dernières conversations au sujet de la réalisation de l'accord de Rambouillet.*

Les déclarations faites le 4 mai par M. le Ministre des Affaires étrangères et M. le Ministre des Finances à M. l'Ambassadeur de Pologne se résument comme suit :

a. Les ministres présents ne sont pas décidés à faire voter par les Chambres une loi qui aurait permis la mobilisation à 100 % du prix des commandes et travaux d'équipement militaire, prévus par l'accord de Rambouillet;

b. M. le Ministre des Finances ne voit pas la possibilité d'adopter une solution d'ensemble de cette question qui, sans recours au Parlement, aurait donné le même résultat pratique;

c. M. le Ministre des Finances a offert ses bons offices pour faciliter au gouvernement polonais la passation des contrats dans des conditions les plus avantageuses possibles, mais sur la base des dispositions normales de la loi sur l'assurance-crédit 80 % de garantie et de mobilisation.

M. le Ministre des Finances a affirmé en plus qu'en ce qui concerne les contrats à passer avec les industries nationalisées, le gouvernement français aurait probablement la possibilité d'obtenir que, pratiquement, les conditions obtenues par le gouvernement polonais seraient les mêmes que dans le cas où la mobilisation à 100 % eût été assurée et les prix unitaires pourraient être les mêmes que dans les contrats passés par les ministères français de Défense nationale.

Des explications supplémentaires ont été demandées par le conseiller financier de l'ambassade de Pologne au service compétent en la personne de M. Couve de Murville et, en particulier, il a été demandé à ce dernier un résumé par écrit de la contreproposition française, dans le cas où les déclarations susmentionnées des ministres français devaient être considérées comme une contreproposition.

Des explications qui ont été données par M. Couve de Murville, il résulte que :

a. Le ministère des Finances ne croit pas pouvoir actuellement formuler par écrit une contreproposition précisant les déclarations du ministre des Finances;

b. Pour les contrats qui seraient passés avec les entreprises nationalisées, cela serait peut-être possible, mais seulement après une étude de la question avec les départements intéressés et, vu la phase de transition dans laquelle se trouvent ces entreprises, cela exigerait un certain temps, au moins 8 à 10 jours;

c. Le ministère des Finances estime que la procédure à suivre serait de négocier tout de suite des contrats concrets. Dans le cas où ceux-ci seraient à passer avec des entreprises nationalisées, il croit que le ministre des Finances aurait la possibilité d'obtenir que les conditions de ces contrats donnent entière satisfaction au gouvernement polonais, sans toutefois pouvoir donner, au préalable, des assurances fermes à cet égard;

d. En ce qui concerne les commandes à passer aux entreprises non nationalisées, de même que pour les travaux à effectuer en Pologne par des entreprises françaises (évidemment aussi non nationalisées), ces deux catégories de contrats devraient être traitées sur la base de la mobilisation à 80 % pure et simple, sans que le ministre des Finances, faute de moyens d'actions, puisse offrir au gouvernement polonais un concours réellement efficace.

II. *Conclusions :*

Il ressort de ce qui précède :

1. Aucune contreproposition concrète qui pourrait être présentée à Varsovie n'a été formulée du côté français;

2. Les suggestions faites par M. le Ministre des Finances, quant à la solution pratique du problème, ont un caractère imprécis et incomplet. Dans le cas « optimum », elles ne laissent entrevoir une solution pratique que pour une partie des commandes, notamment celles qui seraient faites aux industries nationalisées;

3. Les commandes qui pourraient être exécutées par l'industrie nationalisée ne constituent qu'environ la moitié du plan de 1.250 millions de commandes et travaux prévus par l'accord de Rambouillet. Le reste est constitué par des commandes à exécuter en France par l'industrie privée (non nationalisée) et par des travaux à exécuter en Pologne. Pour cette partie du plan, la position prise par M. le Ministre des Finances ne donne aucune garantie quant à la possibilité de la réaliser sur la base des conditions financières prévues par l'accord de Rambouillet;

4. Il est à souligner que c'est justement cette partie du plan qui est le plus intimement liée à l'ensemble du programme d'équipement militaire exécuté en Pologne (puisqu'il s'agit ici de machines-outils destinées aux fabriques construites en Pologne, de demi-produits de matières premières de travaux de construction et d'installation, etc.). La certitude absolue de la possibilité de réaliser cette partie des commandes et travaux est indispensable à l'état-major polonais, dans la même mesure et, peut-être même dans une mesure plus grande, qu'elle ne l'est pour la partie qui concerne la fabrication en France d'engins de guerre proprement dits;

5. En tout cas, les suggestions faites par M. le Ministre des Finances ne font entrevoir que la possibilité de solutions partielles, celles-ci même ne pouvant pas être pour le moment définitivement précisées. De toute façon, elles ne tiennent pas compte de l'élément de sécurité et de certitude indispensable dans la réalisation de tout plan concernant la défense nationale;

6. D'autre part, abstraction faite de l'accord de Rambouillet, du point de vue des relations politiques, l'exemple, invoqué au cours des discussions, des contrats passés par la Roumanie ne peut être retenu, étant donné que la Roumanie n'est pas liée à la France par un accord comportant l'obligation d'agir militairement dans le cas où la France serait attaquée, comme cela a lieu pour la Pologne;

7. Si les suggestions du ministère des Finances étaient adoptées, l'opération en question, au lieu d'être un acte de collaboration entre deux pays alliés pouvant être amenés à agir en commun en cas de conflit, prendrait le caractère d'une opération commerciale analogue à celles dont peuvent bénéficier des pays n'étant pas des alliés de la France;

8. Il ne semble pas qu'il y ait impossibilité absolue d'obtenir du Parlement le vote de la loi désirée par le gouvernement polonais. Cette opinion a été exprimée tout dernièrement par M. le Président du Conseil et M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre dans des entretiens avec M. l'Ambassadeur de Pologne. M. le Président Blum et M. le Président Daladier ont déclaré qu'une fois la décision prise par le gouvernement français, il n'y aurait pas lieu de s'attendre à des difficultés de la part des Chambres.

III. Dans ces conditions, l'ambassadeur de Pologne n'a pas cru pouvoir soumettre à son gouvernement un rapport ne comportant aucun élément positif pouvant amener à une solution satisfaisante.

L'attitude adoptée dans la phase actuelle des pourparlers par M. le Ministre des Finances ne pourrait être comprise par le gouvernement polonais que comme représentant une prise de position négative par le gouvernement français en ce qui concerne la réalisation de cette importante partie de l'accord de Rambouillet.

En effet, le gouvernement polonais se serait trouvé en présence d'un refus d'adopter la solution parlementaire, d'un refus réitéré de confirmer la solution, adoptée à un moment donné par M. le Ministre des Finances, au mois d'avril, et retirée par la suite, aucune autre solution d'ordre général de l'ensemble de la question ne pouvant en même temps être dégagée des suggestions de M. le Ministre des Finances.

Par conséquent, l'ambassadeur de Pologne est d'avis qu'il est indispensable de reconsidérer les différentes solutions possibles et à ce sujet, il tient à préciser encore une fois le point de vue du gouvernement polonais en ce qui concerne la réalisation de la partie en question de l'accord de Rambouillet, conformément à la teneur et à l'esprit de cet accord et compte tenu des conditions économiques actuelles.

Le gouvernement polonais considère comme indispensable :

a. Une solution générale qui donnerait, dès maintenant, la certitude absolue à l'état-major polonais de pouvoir réaliser l'ensemble du plan dans les conditions prévues par l'accord de Rambouillet;

b. Cette solution pourrait consister dans le vote d'une loi permettant au gouvernement français d'assurer la mobilisation à 100 % du prix des commandes et travaux;

c. Elle pourrait aussi consister dans la fixation, dans un accord entre les deux gouvernements, de modalités pratiques garantissant le même résultat, notamment, comme cela a déjà été envisagé, par la centralisation de l'ensemble des opérations par un organisme financier public, tel que le Crédit national.

415

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 167. Confidentiel. *Rome, 9 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mai.)

L'ambassadeur d'Angleterre auprès du Quirinal m'a dit avoir eu avec Mgr Pizzardo, la veille du départ de ce prélat pour Londres, une conversation qui l'avait intéressé. Comme tous deux s'entretenaient des manifestations répétées de l'intimité italo-allemande, et notamment du récent séjour à Rome de M. von Neurath [1] : « Croyez-vous, a demandé Mgr Pizzardo à sir Eric Drummond, que les Italiens soient si contents d'être si liés avec les Allemands? » Et le prélat a développé à l'ambassadeur le thème qui lui est coutumier : les Italiens en général, M. Mussolini en particulier, ne se sont portés du côté de Berlin et ne pratiquent l'entente avec l'Allemagne que faute d'avoir pu s'entendre avec Londres et Paris, qui auraient eu leur préférence.

Sir Eric Drummond, en me mentionnant l'opinion de Mgr Pizzardo, était visiblement enclin à la retenir pour fondée, visiblement désireux qu'elle fût

[1] Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 387 (note), 401, 404 (et note), 406, 411; ci-après les nos 417 (et note), 443, 451 ann. II.

exacte, parce qu'elle correspondait à l'espoir qu'il conserve de voir la situation actuelle se modifier dans une certaine mesure.

Le cardinal Pacelli, avec qui je parlais du même sujet avant-hier, est moins affirmatif que son collaborateur. Sans doute constate-t-il, lui aussi, que les Italiens continuent à rejeter sur Londres et Paris la responsabilité de l'entente italo-allemande. Sans doute persiste-t-il à penser que M. Mussolini aurait préféré s'accorder avec les puissances occidentales. Mais il ne dit plus que cette préférence soit actuellement autre chose qu'un regret, et il se montre frappé par l'étroitesse du lien qui semble unir l'Allemagne et l'Italie. « Elles sont certainement très liées », a-t-il répété. Sans avoir encore recueilli de renseignements sur les résultats de la visite que M. von Neurath vient de faire à Rome, il a cependant l'impression que la coopération du gouvernement allemand et du gouvernement italien en sort renforcée. L'on sent, à causer avec lui de ce sujet, que s'il apprenait que cette coopération déborde le terrain diplomatique pour prévoir des éventualités de réciproque appui matériel, il n'en serait plus étonné. A son jugement, l'on est en présence d'une « association », forme de solidarité qui lui paraît tendre à remplacer les alliances. « Associés, a-t-il observé, voilà ce que sont les Allemands et les Italiens. Alliés, cela ne se fait plus ou ne se dit plus ».

Le Saint-Siège s'aperçoit que la tension de ses propres rapports avec l'Allemagne ne fait pas l'affaire du gouvernement italien. « Même dans nos questions ecclésiastiques, m'a dit le cardinal Pacelli, nous sentons l'intimité italo-allemande »; et il m'en a cité comme exemple l'embarras, la contrariété visible que l'encyclique contre le nazisme [1] a causés à la presse italienne, et qui reflétait l'impression du gouvernement lui-même.

Il sait aussi que l'Italie a essayé de ramener le Reich à de meilleures dispositions envers l'Église catholique, ce qui n'a d'ailleurs, croit-il, servi à rien. Donc, même sans sortir du domaine religieux qui est le sien propre, il a l'occasion de constater combien ont pris de valeur, aux yeux du gouvernement italien, les liens d'amitié politique avec Berlin.

Le Cardinal pense que cet attachement croissant de l'Italie à la collaboration avec l'Allemagne est dû, pour une part importante, à la non-reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie, mais pour une grande part aussi à d'autres raisons, que M. Mussolini et le comte Ciano ont énoncées à MM. von Schuschnigg et Schmidt [2], et que le nonce à Vienne a mentionnées dans son rapport au Vatican sur l'entrevue de Venise : la crainte de l'entente anglo-française et l'affinité d'idéologie politique entre régime hitlérien et régime mussolinien.

Le fait est que, depuis le jour où la déception infligée au gouvernement italien par la session de septembre de la Société des Nations [3] a décidé de son orientation vers Berlin, l'appréhension d'un bloc anglo-français et le sentiment d'une solidarité de régime avec l'Allemagne nazie ont contribué à accentuer l'orientation allemande de l'Italie fasciste.

(1) Allusion à l'encyclique *Mit brennender Sorge*. Voir ci-dessus le n° 144.
(2) Au cours de l'entrevue de Venise. Voir ci-dessus le n° 326 (et renvois).
(3) Voir, au tome III de la présente série, les n°s 277 (note) et 305.

Au fond, la persistance des préventions que sa politique rencontre en Angleterre produit beaucoup d'effet sur le gouvernement italien. Sans doute cet effet se manifeste-t-il quelquefois par des réactions tout autres que craintives ou émollientes; ainsi le veut l'attitude d'intrépidité à toute épreuve que le Duce a adoptée une fois pour toutes devant les événements extérieurs, qu'il juge utile à soutenir l'élan de son peuple et qui correspond d'ailleurs, dans une large mesure, à sa propre audace. Mais ce n'en est pas moins pour lui une forte déconvenue de n'avoir pas réussi à se concilier l'Angleterre. Cette déconvenue lui a rendu plus sensible le danger qu'à tort ou à raison il discernait du côté de Londres, danger d'autant plus sérieux à ses yeux que la France est plus unie à l'Angleterre. Ainsi se trouve-t-il amené à voir une garantie nécessaire dans une politique d'union resserrée avec l'Allemagne, à laquelle il lui arrive parfois — du moins est-ce maintenant l'apparence — de paraître plus attaché que l'Allemagne ne l'est à lui-même.

Quant à la solidarité de régime avec l'Allemagne hitlérienne, elle a été fortifiée chez M. Mussolini par la prolongation de la guerre civile en Espagne. Cette prolongation, qui a été pour lui une autre et considérable déception, a avivé en lui le sentiment du danger communiste et semble bien lui faire redouter, pour sa politique et pour son gouvernement, un demi-échec et une perte de prestige, dont il souhaite éviter les conséquences à son régime. Toujours est-il que son gouvernement donne actuellement l'impression de tenir plus que le Reich à avoir le dernier mot en Espagne. « D'après ce que j'entends, me disait avant-hier le cardinal Pacelli, M. Mussolini est toujours décidé à ne pas se retirer de l'affaire espagnole sans avoir quelque assurance qu'un gouvernement bolchevique ne s'installera pas là-bas ». De là, suit que la coopération avec l'Allemagne est jugée utile par le Duce et ses ministres, non seulement pour leur fournir un contrepoids au groupe anglo-français, mais encore pour leur procurer un appui dans ce que j'appellerai l'autodéfense du régime fasciste, dans sa résistance au communisme, toujours craint, alors même qu'on se proclame immunisé contre lui.

Berlin est-il à l'unisson de Rome dans la politique d'union italo-allemande qui vient, semble-t-il, d'être resserrée ces jours derniers? C'est une autre question, dont on ne peut pas juger d'ici.

D'ailleurs, même en jugeant de la situation d'après ce qu'on peut observer d'ici, il n'y a pas lieu de la considérer comme sans remède et, pour ainsi dire, de jeter le manche après la cognée. A une époque où les circonstances sont aussi mouvantes qu'aujourd'hui, elles peuvent déterminer, dans la politique italienne, des évolutions ou des demi-évolutions dont l'espoir n'est pas à exclure.

Mais pour le moment, il semble bien que l'entente italo-allemande nous mette en présence d'une sorte de réincarnation des empires centraux, le second empire central étant, dans ce système à deux, l'Italie, promue par son Duce au rang impérial.

416

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1915. Secret. Réservé. *Berlin, 10 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 11, 18 h. 15.)

Une personnalité qui a été en contact avec M. Frère, mais qui désire ne pas être mise en cause m'a fourni, à titre confidentiel, quelques précisions sur les points de vue exposés respectivement par M. Schacht et M. Goering au collaborateur de M. Van Zeeland.

M. Schacht a tout de suite posé le problème sur le plan des matières premières et renouvelé les revendications coloniales qu'il a formulées à Paris (2), à Bruxelles (3) et dans plusieurs entretiens avec M. François-Poncet (4). Sceptique en ce qui concerne les réalisations du plan de quatre ans, il a cependant déclaré que, pour que l'Allemagne fût en mesure d'abandonner le régime d'autarcie que les circonstances lui ont imposé, il fallait qu'elle pût trouver accès aux grands marchés internationaux en dépit de sa pénurie en devises (allusion à des ouvertures éventuelles de crédit) ou refaire son stock de devises pour acheter les marchandises qui lui manquent (allusion à l'accroissement de ses exportations par l'abaissement des droits de douane et la réduction des contingents).

La conversation avec M. Goering, ainsi que je l'ai déjà noté, prit un tout autre tour. Bien que M. Frère ait eu la précaution de marquer que son enquête était de caractère strictement économique, le général Goering aborda le terrain politique en déclarant qu'avant de penser à des négociations économiques, il fallait créer un climat « psychologique ». Or, d'après lui, ce que l'Allemagne redoutait par-dessus tout, c'était, en cas de conflit, d'être prise à la gorge, comme l'avait été l'Italie lors des sanctions décidées à Genève.

C'est autant un souci de sécurité que l'impossibilité de se procurer des devises qui ont imposé à l'Allemagne le plan de quatre ans. Libérer le Reich de la tutelle étrangère pour échapper à des sanctions éventuelles, telles étaient, d'après M. Goering, les raisons profondes de la politique économique nationale-socialiste.

Demander à l'Allemagne de renoncer au plan de quatre ans serait donc vouloir l'obliger à se passer d'une garantie précieuse de sécurité et même l'exposer à une menace grave. M. Goering ne voit qu'une compensation à offrir à l'Allemagne en échange de l'abandon de son régime autarcique, c'est la suppression

(1) Par courrier, en clair.
(2) En août 1936. Voir, au tome III de la présente série, le nº 213.
(3) Sur le voyage du ministre allemand à Bruxelles, voir ci-dessus les nºs 265 (et note) et 279.
(4) Voir au tome III de la présente série, les nºs 255 et 354; au tome IV, le nº 230.

de l'article 16 du pacte de la Société des Nations ou, du moins, l'engagement de ses signataires qu'il ne sera pas appliqué au Reich.

Tel est le viatique que M. Goering aurait donné à M. Frère avant son départ pour d'autres capitales européennes. Il ne lui aurait parlé ni des affaires d'Espagne, ni des Sudètes, ni d'un pacte occidental. En soulevant la question de l'article 16 et des sanctions, il restait d'ailleurs, en apparence, dans le cadre économique de la mission de M. Van Zeeland. Il touchait, en réalité, à l'un des problèmes les plus vastes et les plus délicats. Il n'est pas douteux qu'il n'ait voulu y faire allusion dans le passage de son discours de Düsseldorf que j'ai signalé par mon télégramme nos 1907-1909 (1).

A la lumière des renseignements qui précèdent, l'opinion de M. Frère sur ses entretiens de Berlin me paraît s'éclairer. Déçu de la sécheresse technique des déclarations de M. Schacht, il a été séduit par la franchise et la crudité de celles de M. Goering. Des deux hommes, c'est évidemment ce dernier qui lui a révélé la vraie pensée et les mobiles les plus profonds du régime.

417

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. no 200. *Rome, 10 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mai.)

Notre ambassadeur près le Saint-Siège m'a communiqué le télégramme posté qu'il avait adressé au Département à la suite d'une conversation avec le cardinal secrétaire d'État (2), conversation au cours de laquelle le cardinal Pacelli et M. Charles-Roux avaient examiné, à l'occasion de renseignements transmis au Vatican par le nonce à Vienne, l'évolution possible des relations italo-allemandes, notamment au regard de l'Autriche.

Le séjour que vient de faire à Rome M. von Neurath. et dont je rends compte par ma dépêche no 198 en date d'aujourd'hui (3), pose plus nettement encore

(1) Dans ce discours, prononcé le 8 mai, le ministre-président de Prusse laissait entendre que les problèmes européens n'étaient pas seulement d'ordre économique, mais supposaient résolues un certain nombre de questions politiques. Il fallait régler non seulement la question de l'accession de l'Allemagne aux matières premières, mais aussi « diverses autres choses ». L'ambassadeur de France se demandait ce que signifiaient ces derniers termes : conflit espagnol, projet de pacte occidental, minorités allemandes?

(2) Le sujet du télégramme de l'ambassadeur près le Saint-Siège a été repris et traité dans le même sens par la D. 167 du 9 mai, ci-dessus publiée sous le no 415.

(3) Non reproduite, cette dépêche, étudiant la portée et la substance des entretiens romains du ministre allemand, faisait état de certaines rumeurs d'après lesquelles M. von Neurath aurait proposé à ses interlocuteurs de se rapprocher quelque peu de l'U.R.S.S., afin de faciliter la politique danubienne de l'Axe, et recommandé plus de modération vis-à-vis du conflit espagnol et de la Grande-Bretagne. En fait, Rome restait intransigeante vis-à-vis de Moscou et de Londres (ainsi qu'en témoignaient l'interdiction dans la Péninsule des journaux britanniques et le rappel des correspondants italiens dans la capitale anglaise). Sur le voyage de l'homme d'État allemand, voir ci-dessus le no 415 (et renvois).

la question (qu'évoquait M. Charles-Roux à la fin de son télégramme) de savoir si l'affermissement et l'extension de la solidarité italo-allemande qui se sont constamment manifestés depuis quelque temps peuvent aboutir dans un délai plus ou moins rapproché à la conclusion d'une alliance proprement dite.

Quelle est de part et d'autre la balance des avantages et inconvénients que comporterait l'établissement d'un lien aussi étroit et aussi formel? Je ne suis naturellement pas qualifié pour tenter d'établir ce bilan du côté allemand, mais je ne crois pas en tout cas que les derniers développements des relations entre les deux pays aient pu faire disparaître complètement à Berlin les sentiments de méfiance assez anciens vis-à-vis de l'Italie, non plus que la tendance elle aussi ancienne à considérer ce pays un peu « du haut en bas ». Du côté italien, l'alliance allemande offrirait assurément beaucoup d'avantages. Elle fournirait d'abord avec des possibilités d'exploitation en quelque sorte « publicitaire » l'occasion d'un de ces succès de prestige dont le renouvellement périodique constitue pour le régime fasciste, surtout dans des circonstances économiques difficiles, une nécessité vitale. D'autre part, elle permettrait au gouvernement italien de couvrir rétrospectivement, et dans des conditions honorables, la retraite stratégique à laquelle le jeu de l'axe Rome-Berlin l'a récemment contraint en ce qui concerne l'Autriche et de se tirer ainsi aux yeux de l'opinion européenne d'une situation dont diverses explications embarrassées (et notamment celles de M. Gayda) n'ont fait que souligner le caractère délicat [1]. On dirait alors en effet : la question d'Autriche n'existe plus pour nous et nous n'avons plus besoin de monter la garde sur le Brenner, puisque nous n'avons plus rien à craindre d'une Allemagne qui est désormais notre alliée. On pourrait estimer en troisième lieu qu'une telle consolidation de l'attelage Rome-Berlin permettrait de « fixer », dans l'affaire espagnole, une solidarité allemande qui a manifesté depuis quelque temps un certain flottement. Et enfin une alliance formelle apparaîtrait sans doute comme singulièrement utile pour « fixer » l'Allemagne également vis-à-vis de l'Angleterre et empêcher que dans le dialogue de plus en plus aigre qui se poursuit actuellement avec Londres, l'Italie ne finisse par se trouver, quelque jour, assez dangereusement en porte-à-faux.

Mais on ne peut imaginer qu'à côté de ces avantages, M. Mussolini n'aperçoive pas aussi le grave danger qu'il courrait à se lier trop étroitement les mains et à diminuer les possibilités de se dégager, lorsque l'intérêt italien bien entendu lui commandera de le faire, d'une solidarité à l'établissement de laquelle des raisons négatives, à savoir surtout le mécontentement né de l'affaire des sanctions, ont contribué originairement bien plus qu'un courant d'intérêts naturellement orienté vers l'Allemagne. Le prestige de l'axe Rome-Berlin, les partages d'influence et les diverses combinaisons nouvelles envisagées en Europe centrale sont assurément à considérer, mais l'Italie est pauvre, l'effort financier qu'elle s'impose présentement ne saurait être indéfiniment prolongé et la victoire africaine qui a coûté déjà si cher demeurerait inutile sans une

[1] Sur cette « retraite stratégique » et l'affaire du rédacteur en chef du *Giornale d'Italia*, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois).

mise en valeur méthodique de l'Empire qui coûtera plus cher encore. Or, ce n'est pas l'Allemagne qui pourra fournir les capitaux nécessaires. On sera donc porté tôt ou tard à s'adresser aux puissances occidentales et l'on ne conçoit sans doute par ailleurs aucune illusion ici sur les possibilités d'une « collaboration » financière américaine, au cas où la « brouille » italo-anglaise se consoliderait. Il n'est pas enfin dans le caractère italien de s'engager trop fortement et d'une manière définitive alors surtout que, dans le cas présent, les avantages d'une alliance seraient plutôt de prestige et n'ajouteraient peut-être pas beaucoup à la substance même des accords qui ont été ou pourront être passés dans les divers domaines entre les deux pays. Un membre de l'ambassade d'Allemagne à Rome ne résumait-il du reste pas cette situation en disant récemment à un journaliste : « L'alliance existe, mais elle ne forme pas l'objet d'un traité : voilà tout » ?

Il ne faut cependant pas perdre de vue dans l'évaluation, évidemment assez théorique, de ces diverses éventualités le côté impulsif du caractère italien. Diverses circonstances, et hier encore les représailles exercées contre la presse britannique (voir mon télégramme nos 685-686)(1), ont suffisamment montré qu'à cet égard M. Mussolini était bien « de son pays ». On ne peut donc exclure que sous le coup de nouvelles déceptions que pourraient lui causer les développements de l'affaire d'Espagne ou de celle d'Éthiopie, il ne se décide à faire passer au premier plan les considérations de prestige et à tenter d'affirmer d'une manière plus éclatante et solennelle la solidarité italo-allemande. Dans tous les cas, l'idée d'une telle alliance tend à occuper ici les esprits et d'aucuns établissent même un lien entre cette éventualité et « l'avertissement » que M. Mussolini a formulé dans les brèves paroles qu'il a prononcées hier en réponse aux acclamations de la foule massée sur la place de Venise (2).

418

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 267 à 273. Réservé.

Belgrade, 11 mai 1937, 20 h. 55, 20 h. 50, 20 h. 10, 20 h.

(*Reçu :* le 12, 0 h. 45; le 11, 21 h., 24 h., 23 h. 40, 23 h. 10, 23 h. 15.)

Au cours de la longue conversation que j'ai eue ce matin avec lui, j'ai fait au président du Conseil les observations que Votre Excellence m'avait chargé de lui présenter sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la récente visite de M. Goering à Bled.

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document.
(2) A l'occasion du premier anniversaire de l'Empire, le Duce déclarait notamment : « ...Paix à nous-mêmes et paix pour tous : pour tous, s'ils le veulent et s'ils écoutent l'avertissement qui s'élève de la conscience profonde et de l'âme du peuple».

M. Stoyadinovitch m'a assuré que cette visite n'avait nullement été préméditée. Le gouvernement yougoslave savait simplement que l'homme d'État allemand, après avoir conduit sa femme en Italie pour raisons de santé, regagnerait l'Allemagne en [traversant] la Slovénie en automobile. Le 1er mai, à la fin de la matinée, le prince Paul, chez qui M. et Mme Stoyadinovitch se trouvaient en villégiature pour la Pâque orthodoxe, apprenait que M. Goering, à la suite d'une panne de son automobile, était arrivé à Bled par le train; il demandait à être reçu par le Régent : une heure d'audience lui fut fixée dans le courant de l'après-midi. La conversation avec le Prince, comme celle avec le président du Conseil, resta sur le terrain des généralités.

Comme je demandais à M. Stoyadinovitch pourquoi, dans ces conditions, on avait enveloppé d'un tel mystère une rencontre se présentant d'une manière aussi simple, le Président me répondit que la visite de M. Goering n'avait pu être annoncée à l'avance, puisqu'on ignorait qu'elle aurait lieu; elle n'avait fait ensuite l'objet d'aucun communiqué, ni d'aucun commentaire, parce qu'elle était sans importance et de nature essentiellement privée. Mon collègue d'Allemagne m'a dit, de son côté, qu'il n'avait pas eu à se rendre au-devant du ministre du Reich, n'ayant pas été tenu au courant de ses projets.

Il est probable que M. Goering repassera dans quelque temps par la Yougoslavie pour aller rechercher sa femme en Italie.

J'ai d'autre part exprimé au président du Conseil la surprise que m'avait exprimée Votre Excellence de ce que le gouvernement yougoslave se laissât compromettre sans réagir par les organes de la presse et de la propagande fascistes, qui utilisent contre la politique française le récent accord italo-yougoslave [1].

M. Stoyadinovitch m'a répondu qu'il ne laissait passer aucune occasion d'indiquer ou de faire indiquer, avec toute la netteté désirable, la fidélité de son pays à son système d'alliances traditionnel. Il m'a cité deux exemples récents : avant-hier, dans une importante réunion à Belgrade du parti de l'Union radicale yougoslave, le ministre des Forêts et des Mines, délégué par lui, a solennellement affirmé que « la Yougoslavie avait la volonté de maintenir les anciennes amitiés, tout en se ménageant de bonnes relations cordiales avec ses voisins ». Prenant la parole devant M. Mussolini, qui recevait au palais de Venise les journalistes yougoslaves actuellement en visite en Italie, M. Sokitch a dit de l'entente yougo-italienne « qu'elle représentait la collaboration pacifique de deux nations voisines, d'autant plus qu'elle ne touchait à aucun des engagements internationaux des deux pays ».

Pour le Président, notre presse est en partie responsable des attaques des journaux italiens, qui ne manquent pas d'exploiter nos manifestations de mauvaise humeur.

« Je demande au gouvernement français, a conclu M. Stoyadinovitch, de me faire confiance. Je suis convaincu que ni l'Allemagne, ni l'Italie ne veulent la guerre; leur union n'est d'ailleurs pas solide et à Rome on éprouve des craintes sérieuses à l'égard de la politique de Berlin : le souci qu'on y a eu de

(1) Intervenu le 25 mars, et dont le contenu est ci-dessus reproduit sous le nº 171.

se rapprocher de nous en est un symptôme. Mais en tout état de cause, nous restons fidèles à nos alliés, que nous ne laisserons pas attaquer sans les défendre; voudrions-nous d'ailleurs agir autrement, que le pays ne nous le permettrait pas. Ne prenez pas ombrage de quelques visites qui flattent notre amour-propre et facilitent ma tâche intérieure. Le voyage prochain du Prince régent à Paris et celui que je ferai au début d'octobre permettront, j'en suis convaincu, de dissiper ce qui ne peut être entre nous que des malentendus passagers. »

419

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 176 à 178. *Rome, 11 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 10 h. 40.)

J'ai rencontré hier le ministre de Roumanie près le Quirinal à un dîner offert par son collègue du Saint-Siège en l'honneur du métropolite et de l'évêque catholique roumain en visite à Rome; M. Lugosiano m'a dit qu'il avait eu le même jour un long entretien avec le comte Ciano.

On ne saurait, a-t-il poursuivi, appeler négociations les conversations qui ont lieu actuellement entre Rome et Bucarest (2) et qui consistent plutôt selon lui en une prise de contact et une comparaison des idées sur divers points. M. Lugosiano m'a donné ensuite, sans que je le lui aie demandé, les indications suivantes sur les objections qu'il a élevées contre les points de vue du comte Ciano.

La Roumanie ne saurait, dit-il, entrer dans un accord avec l'Italie, non seulement sans être garantie contre les revendications de la Hongrie, mais encore sans éviter que son rapprochement avec Rome et Budapest n'ait pour effet de concentrer sur la Tchécoslovaquie les revendications du revisionnisme hongrois et allemand. M. Lugosiano assure avoir été très net en déclarant au comte Ciano sa façon de penser à cet égard, c'est-à-dire, m'a-t-il affirmé, celle de son gouvernement.

Comme il est convaincu que les Tchécoslovaques se sont fait et se font encore des illusions sur les intentions de l'Allemagne envers leur pays et que le Reich vise au moins à procurer aux Allemands de Tchécoslovaquie des droits particuliers en tant que nationalité reconnue dans l'État tchécoslovaque, M. Lugo-

(1) Par poste.
(2) Sur les négociations italo-roumaines, voir ci-dessus les nos 242, 307 (et note), 368 (note).

siano a appuyé dans sa conversation avec le comte Ciano sur le devoir qu'avait le gouvernement roumain de prendre en considération les intérêts de son alliée de Prague et cela dans son propre intérêt. Il m'a rapporté avoir demandé au comte Ciano si l'Italie croyait pouvoir obtenir de l'Allemagne l'engagement de respecter la Tchécoslovaquie et de la préserver contre la Hongrie : « Le comte Ciano, m'a-t-il dit, a souri ». M. Lugosiano a enfin (toujours d'après ce que lui-même m'a raconté) embarrassé le comte Ciano en lui posant la question suivante : « Supposons que la Tchécoslovaquie renonce pour vous faire plaisir à son pacte avec Moscou, pacte qui est une garantie pour elle et qui en est une indirecte pour la Roumanie; l'Italie serait-elle disposée dans ce cas à promettre son assistance à la Roumanie contre une attaque russe sur le territoire roumain? ». Il ne m'a pas dit ce que le comte Ciano lui a répondu; mais la réponse ne dut pas être affirmative car M. Lugosiano a conclu : « ... évidemment pas ».

Ces confidences me semblent permettre de croire que l'échange de vues italo-roumain est conduit par M. Lugosiano avec assez de fermeté et dans un esprit de fidélité à la Petite Entente.

420

Note de la Direction politique

Visite du Dr Schacht à Paris.

Paris, 11 mai 1937.

Au cours de la conversation qui a eu lieu le 9 mai entre le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, d'une part, et l'ambassadeur d'Angleterre de l'autre, conversation à laquelle assistait M. François-Poncet [1], il a été décidé de confier à celui-ci le soin, dès son retour à Berlin, de soumettre au Dr Schacht les suggestions résumées ci-après.

On offrirait au Dr Schacht de se rencontrer à Paris, lors de son prochain voyage, avec M. Rist et sir Frederick Leith-Ross afin d'élucider le programme économique auquel l'Allemagne pourrait se rallier. Si cette conversation donnait des résultats intéressants et s'il paraissait opportun de la développer sur le plan politique, les ministres français et sir Eric Phipps interviendraient alors et le ministre des Finances du Reich serait mis en face du problème politique tel qu'il est défini dans le mémorandum remis par l'ambassadeur d'Angleterre au président du Conseil.

(1) Dont il n'a pas été retrouvé de traces dans les archives, ainsi que du mémorandum remis par l'ambassadeur d'Angleterre au président du Conseil.

M. François-Poncet a fait observer qu'il y aurait lieu, en temps utile, de mettre M. Rist pleinement au courant de la conversation qui a eu lieu au mois de septembre dernier avec le Dr Schacht [1] et de l'attitude prise à cette occasion par le gouvernement britannique.

421

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [2]

Projet au sujet des relations commerciales et financières avec l'U.R.S.S.

Paris, 11 mai 1937.

Le volume de nos exportations à destination de l'U.R.S.S. ne semble pas répondre actuellement à l'importance des débouchés que l'industrie française pourrait trouver dans ce pays et aux espoirs fondés, après la conclusion du pacte de non-agression [3], sur la collaboration économique que laissait espérer le développement de la politique de rapprochement des deux états.

L'importance de cette collaboration économique, nécessaire pour maintenir au pacte sa vitalité, n'a cependant jamais échappé à l'attention du gouvernement français.

Dès 1930, le protocole Berthelot-Dovgalevski en traçait les bases et en précisait les étapes. Après la signature du pacte de non-agression, un arrangement commercial provisoire devait être conclu et ouvrir la voie à des négociations au sujet d'un traité de commerce et au sujet de la question des dettes. En 1934, après la conclusion de l'accord commercial provisoire, le gouvernement français, à la suite du refus de l'U.R.S.S. de lier la question de l'assurance-crédit, clé de voûte du traité de commerce, à celle des dettes, entrait dans la voie des concessions : il autorisait nos négociateurs à disposer de cette monnaie d'échange pour obtenir en contrepartie un programme d'un milliard de francs de commandes à passer à notre industrie. Sur ces bases, un accord de principe intervenait en décembre 1934 avec l'U.R.S.S.

(1) Les archives du ministère des Affaires étrangères possèdent deux lettres personnelles du président du Conseil français à M. Schacht (9 et 26 septembre). Par la première, M. Blum prenait acte avec satisfaction de l'approbation rencontrée par son interlocuteur auprès du chancelier du Reich dans son dessein de poursuivre les conversations engagées; puis il soulignait l'impossibilité de tenir M. Eden en dehors d'un contact même préparatoire; aussi se proposait-il d'inviter ce dernier à Paris lorsqu'il se rendrait à Genève. Par le second document, le président du Conseil relatait son entrevue du 20 avec M. Eden, au cours de laquelle l'homme d'État anglais rappelait, en matière coloniale, sa déclaration de la fin juillet aux Communes. (Voir, au t. III de la présente série, le n° 276, note). M. Eden ne pouvait poursuivre la négociation qu'après en avoir référé à ses collègues. A vrai dire, le gouvernement britannique se montrait fort réservé à l'égard des revendications allemandes (même tome, *ibid*, note).

(2) Pour le Ministre.

(3) Du 29 novembre 1932, et dont le texte est reproduit au tome II de la première série sous le n° 48.

Le mécanisme de financement envisagé portait ouverture à l'U.R.S.S., par des banques françaises, d'un crédit de 800 millions de francs à 6 % remboursable en cinq ans et la passation, en contrepartie, à des industriels français, de commandes soviétiques garanties à concurrence de 80 % par l'assurance-crédit, pour un chiffre d'un milliard de francs. Nos exportateurs étaient payés comptant par les banques françaises à concurrence de 80 % de leurs ventes et le gouvernement de l'U.R.S.S. remettait aux banques des bons du Trésor soviétique à concurrence d'un milliard portant intérêt à 6 % et remboursables en cinq ans.

La combinaison financière envisagée, qui eût assuré à notre commerce une des premières places sur le marché soviétique, n'a pu être réalisée jusqu'à ce jour par suite de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvées les banques françaises de mobiliser les bons soviétiques. La Caisse des dépôts et consignations et le Crédit national, successivement saisis de propositions, ont fait valoir que leurs disponibilités, par suite des besoins du Trésor, ne leur permettaient pas d'assurer la contribution demandée.

Ainsi, bien qu'ayant affaibli notre position au regard du problème des dettes par notre décision de décembre 1934, nous n'avons pas été, jusqu'à présent, en mesure de tirer de nos accords politiques avec l'U.R.S.S. les mêmes avantages économiques que nos concurrents anglais, allemands et tchèques.

Cette situation mérite d'autant plus notre attention que nous perdons ainsi le bénéfice de commandes susceptibles de favoriser une reprise de notre économie et, par suite, de diminuer le chômage, et que nous risquons également de créer le sentiment que nous ne sommes pas en mesure de donner à nos accords politiques et économiques avec les Soviets les suites concrètes que ceux-ci en attendaient.

Une telle prévention de la part de Moscou risquerait non seulement d'entraver les pourparlers plus importants que nous pourrions avoir à engager à l'avenir à l'est; elle pourrait encourager l'Allemagne à multiplier ses avances à l'U.R.S.S. et à reprendre, tout d'abord dans le plan économique, la collaboration que les milieux industriels et militaires du Reich n'ont cessé d'appeler de leurs vœux.

Aussi ne saurait-on se dissimuler que le temps ne travaille point pour nous. Si, depuis 1935, le crédit des Soviets s'est nettement consolidé, les exigences de l'U.R.S.S., tant en ce qui concerne le taux d'intérêt que la durée des crédits, se sont également affirmées. Moscou n'est plus demandeur comme autrefois; il estime désormais qu'il appartient aux industriels étrangers de se procurer eux-mêmes les crédits qui leur sont nécessaires pour obtenir des commandes supplémentaires. Or, cette politique a parfaitement réussi : tour à tour, la Tchécoslovaquie et l'Angleterre, après l'Allemagne et l'Italie, sont entrées dans son jeu et le Reich, récemment encore, aurait offert — d'ailleurs sans succès — un crédit d'un milliard de marks, à dix ans. L'ampleur même des résultats obtenus par cette politique peut laisser croire que l'U.R.S.S., dans un effort réfléchi pour asseoir complètement les bases de son crédit, étendra prochainement ses prétentions jusqu'à l'obtention de crédits d'états. Si nous laissions ainsi évoluer le problème, nous risquerions de laisser prendre défini-

tivement par d'autres la place que nous pourrions occuper sur le marché soviétique et de rendre, en tout cas, plus difficile le problème financier qui se pose pour nous.

Le service croit devoir, dans ces conditions, appuyer d'un avis favorable toutes suggestions qui pourraient être faites par le Ministre à M. Vincent Auriol pour trouver sur notre marché, et en particulier, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit auprès du Crédit national, les moyens de trésorerie indispensables au financement de l'opération telle qu'elle avait été envisagée dès 1935. La direction politique rappelle à ce sujet que la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, dans sa séance du 31 décembre 1935, avait reconnu l'intérêt que présentait pour l'industrie nationale la réalisation de l'opération projetée, et qu'elle avait promis d'envisager un effort sous la forme d'un crédit direct à l'État, dans des conditions analogues à celles qui régissent le financement des programmes d'intérêt social.

Si les besoins actuels du Trésor ne permettaient pas la réalisation de l'opération sur notre marché, on pourrait également étudier, avec toute la discrétion désirable, la possibilité de trouver sur le marché de Londres les moyens de trésorerie nécessaires. Dans ce cas, l'avance effectuée par des banques anglaises, en livres sterling, au gouvernement de l'U.R.S.S. serait garantie, dans cette monnaie, par l'assurance-crédit et le budget aurait sans doute également, dans cette même hypothèse, à prendre à sa charge une partie du taux de l'intérêt.

Cette dernière condition ne saurait, semble-t-il, constituer un obstacle décisif pour le gouvernement français, pas plus d'ailleurs que la garantie donnée en sterling par l'assurance-crédit.

La difficulté essentielle, dans l'hypothèse considérée, porterait beaucoup plus sur le principe même de l'opération. On peut se demander, en effet, si le gouvernement anglais serait disposé à donner son assentiment à une opération financière qui, en dernière analyse, se présenterait comme un crédit bancaire accordé à la France pour permettre à nos industriels de concurrencer les industriels britanniques sur le marché soviétique.

422

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. AURIOL, MINISTRE DES FINANCES.

D. nº 1138. *Paris, 12 mai 1937.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie d'un aide-mémoire qui m'a été remis par l'ambassadeur de Pologne et qui a trait à l'exécution de l'accord de Rambouillet [1].

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 414 (annexe).

Ce document fait ressortir les difficultés de la mobilisation des commandes bénéficiant de l'assurance-crédit, difficultés qui ont leur origine dans le fait qu'une partie du prix des commandes ne peut être couverte par l'assurance-crédit et qu'ainsi le taux d'intérêt de 5 % prévu comme un maximum par l'accord serait certainement dépassé. Se fondant sur l'article 5 de l'accord de Rambouillet, le gouvernement polonais demande que le Parlement français permette que soit portée à 100 % du prix des commandes la garantie de l'assurance-crédit.

Le ministre de la Défense nationale vous a signalé [1] de son côté l'intérêt qu'il y avait à ne pas laisser retarder davantage l'exécution du programme d'achats qui lui a été remis, dès le mois de septembre dernier, par le grand état-major polonais.

Je m'associe pleinement aux conclusions présentées par M. Daladier, tout retard dans la mise en application de l'accord de Rambouillet étant de nature à diminuer l'effet qu'en attendent le gouvernement et le Parlement français pour le resserrement des liens entre les deux pays.

J'attacherais du prix à être renseigné d'urgence sur la solution qui aura été donnée à cette question par votre département afin de pouvoir en informer aussitôt l'ambassadeur de Pologne à Paris, ainsi que notre représentant à Varsovie auprès de qui des démarches pressantes ont été également effectuées par les plus hautes autorités polonaises.

423

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 728 [2]. *Berlin, 12 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mai.)

Les milieux politiques berlinois suivent avec attention l'activité diplomatique déployée par le gouvernement français à la faveur des voyages qu'effectuent plusieurs hommes d'État étrangers pour se rendre aux fêtes du couronnement de George VI. Les journaux du Reich indiquent que la France va profiter de cette occasion pour amorcer un vigoureux redressement et, en particulier, pour essayer de lutter contre l'attraction qu'exerce, en Europe centrale et orientale, l'axe Berlin-Rome.

[1] Voir ci-dessus le nº 405.
[2] Dépêche extraite des archives de l'ambassade, reçue sous ce numéro à la sous-direction d'Afrique et transmise à la sous-direction d'Europe sous le nº 729.

Les conversations que le président du Conseil turc a eues à son passage à Paris [1] sont considérées ici comme une des plus importantes manifestations de cet effort. D'après les comptes rendus publiés par les feuilles allemandes, ces conversations n'auraient pas porté seulement sur le sandjak d'Alexandrette, car le Quai d'Orsay aurait cherché, par une sorte de marchandage, à y rattacher des problèmes de politique générale; son but serait de ramener les dirigeants d'Ankara aux méthodes collectives et de reprendre une idée analogue à ce projet de pacte méditerranéen que, déjà, on avait préconisé, l'année dernière, au moment où a été réglé le nouveau statut des Dardanelles [2].

Tout de suite, les organes inspirés par la Wilhelmstrasse ont proclamé que la Turquie ne voudrait certainement pas « se laisser entraîner dans un système d'alliances militaires qui l'engagerait de façon unilatérale ». La *Gazette de la Bourse* du 10 mai, interprétant des déclarations de M. Ismet Inonu, a même cru pouvoir affirmer que les points de vue français et turc restaient très différents et que, d'ailleurs, « un certain rafraîchissement survenu dans les relations turco-soviétiques entravait l'action de la diplomatie parisienne ».

Pour le moment, la tactique allemande vis-à-vis du gouvernement kémaliste paraît être de prêcher la réserve, la « neutralité ». N'est-ce pas précisément cette habileté à ne se lier d'aucun côté qui a permis à ce gouvernement d'obtenir satisfaction dans la question des Détroits et, plus récemment, de soulever non sans succès la question d'Alexandrette? D'ailleurs, dans tous les Balkans, le Reich commence par prôner les avantages d'une attitude de prudence, d'abstention, de l'« indépendance à l'égard des grandes puissances », avant de se présenter lui-même comme le protecteur de la paix et de l'équilibre dans cette région.

En outre, en ce qui concerne la Turquie, les observateurs allemands croient apercevoir un autre facteur qui détournerait davantage encore ce pays des combinaisons touchant à l'Europe occidentale. Les dirigeants d'Ankara, en effet, porteraient, de plus en plus, leurs regards vers l'Asie. Ce serait, dit-on, la raison fondamentale pour laquelle ils ont adhéré à l'Entente balkanique, afin d'assurer leur tranquillité sur le Bosphore. Depuis lors, cette politique se développerait lentement mais régulièrement. Les revendications élevées sur la frontière syrienne en marqueraient une étape, en attendant la reprise des ambitions transcaucasiennes ou autres.

D'ores et déjà, les relations avec Moscou seraient moins étroites qu'à l'époque où chacun des deux états, vaincu et fortement éprouvé, se repliait sur lui-même et n'avait pas le choix de ses amitiés. Tout en se défendant de vouloir devancer les événements, les feuilles allemandes ont relevé comme un premier indice le changement de titulaire de l'ambassade des Soviets en Turquie. « Les reproches que l'opinion russe elle-même adresse à M. Karakhan, écrivait, le 30 avril, la *Gazette de Francfort*, ne sont peut-être pas injustifiés; ce Caucasien

(1) Le président du Conseil turc était passé à Paris le 8 mai lors de son voyage pour Londres en vue des fêtes du couronnement. Il eut des conversations avec MM. Blum et Delbos au sujet du statut du sandjak d'Alexandrette et de la garantie des frontières de la Syrie et du Sandjak. Voir également ci-dessus le n° 409 (et note).

(2) Voir, au tome II de la présente série, le n° 461; au tome III, les numéros relevés dans la *Table méthodique*. V. *Le projet de pacte méditerranéen*.

adroit, mais emballé, a montré précédemment, dans sa carrière extrême-orientale, qu'il gâchait et détruisait souvent de ses propres mains les résultats qu'il avait su obtenir ». Néanmoins, le journal reconnaissait que le représentant de l'U.R.S.S. avait quitté son poste avec tous les honneurs et que, par ailleurs, M. Rustu Aras avait annoncé sa prochaine visite à Moscou.

Le Reich, au fond, ne se méprend pas sur les tendances actuelles de la politique turque qui louvoie entre les puissances pour arracher à l'une et à l'autre le maximum d'avantages, mais il encourage les réclamations qui peuvent le mieux servir ses intérêts, c'est-à-dire celles qui risquent de brouiller Ankara avec l'Union soviétique et avec la France.

La rivalité anglo-italienne retient tout particulièrement l'attention de Berlin. On enregistre ici, parallèlement, l'influence qu'exercerait la diplomatie britannique sur le gouvernement kémaliste et les tentatives faites par Rome pour se réconcilier avec ce dernier (1). On souligne que cette concurrence s'étend à toute l'Asie antérieure, que l'Angleterre n'est pas étrangère à l'entente qui s'est récemment resserrée entre l'Irak, l'Iran et la Turquie(2) et que, d'autre part, elle voit sans déplaisir les efforts entrepris de fraîche date par ce dernier pays — qui, pourtant, se vantait jusqu'à présent de sa « laïcité » — afin de reprendre contact avec le monde arabe et l'ensemble de l'Islam. En même temps, les journaux allemands montrent l'Italie prenant, autour de ce bloc, d'importantes positions stratégiques, fortifiant le port d'Assab et occupant, « en face du Yémen qui vient de lui refuser des concessions, un archipel dont elle fera une base navale à la sortie de la mer Rouge ».

Tout en dressant ce tableau, la presse germanique affecte, du reste, de demeurer absolument impartiale et, là comme ailleurs, de souhaiter ardemment une réconciliation entre Londres et Rome. Mais, en attendant, l'Allemagne ne manque pas de tirer parti de la situation pour insister, dans tout le Proche-Orient, sur son parfait désintéressement et pour opposer la loyauté de son attitude aux ambitions des autres états européens. Ainsi que l'a relevé notre chargé d'affaires à Ankara dans la dépêche nº 49 du 5 mars (3), c'est là la principale force du Reich; cette force ne s'exerce pas seulement dans le domaine culturel ou économique, car la diplomatie berlinoise s'en sert pour combattre notamment l'influence politique française.

Il est évident que la même tactique se développe, à des degrés divers, dans tous les pays du Levant. La *Deutsche Allgemeine Zeitung* déclare en substance, dans son numéro du 2 mai, que la plupart des puissances européennes, sauf la Russie, n'ont pas su établir avec l'Islam des rapports vraiment compréhensifs et confiants. La Grande-Bretagne y aurait réussi passagèrement au temps du colonel Lawrence, mais en général, elle gouvernerait de trop haut. Quant à la France, elle ne chercherait à nouer avec les peuples mahométans que des relations de camaraderie extérieure en leur apportant les bienfaits d'une civilisation purement matérielle. Plusieurs Allemands, au contraire, auraient su pénétrer

(1) **Allusion aux pourparlers italo-turcs de Milan, au début de février. Voir, au tome IV de la présente série, le nº 403 (note).**

(2) **Voir ci-dessus le nº 320 (note).**

(3) **Dépêche suffisamment résumée dans le présent paragraphe.**

la mentalité musulmane et l'auteur de l'article lui-même, le professeur Adolf Keller, aurait été « un des rares chrétiens qui ait eu avec les chefs religieux du Caire des relations spirituelles sincères et profondes ».

La conférence qui vient de se tenir à Montreux a fourni à la propagande allemande une nouvelle occasion de flatter l'amour-propre des Egyptiens et d'attaquer notre pays, accusé d'avoir été, en raison des sommes importantes qu'il a investies, le principal profiteur du régime des capitulations et le principal obstacle à sa suppression. L'officieuse *Correspondance* de la Wilhelmstrasse écrit le 11 mai que le Reich se sent, « plus que tout autre état, en sympathie avec les revendications de l'Égypte [1], car il a eu, lui aussi, à subir des restrictions de souveraineté qui lui ont été imposées à Versailles ». Le même jour, la *Nationalzeitung* d'Essen, organe fondé par M. Goering, oppose, « à l'habileté de l'Italie », l'attitude de la France qui, au cours de la négociation, n'aurait pas su « prendre à temps une position de repli » et se serait trouvée « une fois de plus isolée ».

D'ailleurs, si l'on pouvait douter de l'importance et de la persistance de l'effort déployé par l'Allemagne dans l'Orient musulman, il suffirait de se reporter à l'article que la *Gazette de Francfort* a publié le 7 avril pour célébrer le passage à Alexandrie du croiseur *Emden*, dont le périple mondial et le nom même, qui rappelle les combats de la dernière guerre, évoquent toute la puissance germanique reconstituée. Le journal soulignait le succès de cette propagande par une phrase qu'il attribuait à une personnalité égyptienne : « Les canons de ce navire n'auront pas besoin de parler si les choses continuent à se développer ainsi ! ».

Cette formule indique assez bien que le IIIe Reich reprend peu à peu les méthodes de l'Allemagne impériale, mais avec plus de ténacité et surtout plus de ruse. Dans ces ambitions, le *Drang nach Osten* tient, comme autrefois, une place essentielle et, s'il est vrai que le gouvernement de Berlin se donne encore le masque du désintéressement, car il ne dévoile que progressivement ses ambitions, il est clair, d'ores et déjà, qu'il cherche à trouver, dans le Proche-Orient, un point d'appui solide de sa *Weltpolitik*.

424

LE COLONEL LUNN, ADMINISTRATEUR PRINCIPAL EN FRANCE DE L'OBSERVATION DE LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Tarbes, 13 mai 1937.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'un rapport que je viens d'envoyer à Londres concernant les 16 avions de Toulouse [2].

(1) Sur ces revendications, voir ci-dessus le n° 267 (note).
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 413 (et notes).

ANNEXE

Rapport sur l'atterrissage de 16 avions espagnols à Toulouse et du retour de 15 d'entre eux en Espagne le 9 mai (1)

En complément de mon rapport préliminaire concernant les avions espagnols de Toulouse, j'adresse ci-joint trois rapports de :

1° L'administrateur à Toulouse;

2° Le major Romdenne;

et 3° Le commandant Didier.

J'ai reçu du gouvernement français les explications suivantes du renvoi des avions :

« Si un quelconque soldat était arrivé armé à la frontière, il aurait simplement été refoulé par les gardes-mobiles français. Comme il est impossible d'arrêter les avions à la frontière, les autorités des gardes-mobiles et de la police ont dû les intercepter au point d'atterrissage le plus proche de la frontière et de là, les refouler par le même chemin qu'ils ont suivi à l'entrée. C'est ce qui a été exécuté par les autorités françaises selon les ordres du gouvernement français ».

J'ai été requis par le gouvernement français de faire contrôler leur départ et leur retour en Espagne par l'un de mes officiers. Comme je ne voyais aucun inconvénient à aider les autorités françaises dans l'exécution de leurs ordres, j'ai ordonné à l'administrateur de Toulouse d'envoyer l'un de ses officiers. Son rapport est ci-joint.

J'ajouterai ce qui suit aux trois rapports ci-joints :

— *Colonel Wallden.* Il est exact que l'arrivée des avions était attendue à Toulouse, car un adjudant des gardes-mobiles en patrouille aux environs de Vicdessos les a vus, a couru au poste téléphonique le plus proche pour donner l'alarme aux gardes-mobiles non seulement à Toulouse, mais aussi à d'autres points, où l'on aurait pu s'attendre à voir les avions atterrir. Donc, Pau même a été averti.

— *Major Romdenne.* Les griefs du major Romdenne ont été réglés entre les autorités françaises et moi-même.

— *Commandant Didier.* Selon les investigations que j'ai effectuées aux environs d'Ax-les-Thermes, les avions ont suivi tout droit la direction indiquée par le commandant Didier. Ils ont été aperçus par des personnes qui pêchaient la truite à Ax-les-Thermes.

425

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 733 (2). *Berlin, 13 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mai.)

Un des secrétaires de cette ambassade a eu l'occasion de s'entretenir assez longuement avec un membre de la légation de Tchécoslovaquie à Berlin. Au cours de cet entretien, l'interlocuteur de mon collaborateur a fait une sorte de tour d'horizon politique dont certains points me paraissent propres à retenir l'attention.

Il a tout d'abord déclaré que, du point de vue tchécoslovaque, la situation générale en Europe centrale semblait plus favorable qu'il y a quelques mois

(1) Traduction effectuée par les membres de la Commission.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.

et paraissait permettre plus d'optimisme. Le redressement de la politique des deux grandes puissances occidentales était appréciée à Prague dans toute sa portée. Les milieux officiels tchèques voyaient une nouvelle preuve de ce redressement dans la démarche courtoise, mais nette, par laquelle la France venait d'arrêter les pourparlers polono-roumains tendant à la conclusion d'un pacte dans lequel les deux pays se seraient garanti réciproquement leur frontière, y compris les frontières occidentales (1). Les Polonais semblaient vouloir s'assurer ainsi l'appui roumain dans l'hypothèse d'un conflit entre Prague et Varsovie. Un tel pacte, suivant l'expression du diplomate tchécoslovaque, aurait fait exploser la Petite Entente. L'intervention de Paris avait été accueillie avec la plus grande reconnaissance par les sphères responsables tchécoslovaques qui en attribuent l'idée et le mérite à Votre Excellence.

En ce qui concerne l'axe Rome-Berlin, ce diplomate est d'avis que, par la force des choses, le Reich ne tardera pas à en prendre la direction. Les dirigeants tchécoslovaques considéreraient que l'Italie, épuisée par les sanctions et par les efforts qu'elle a dû et doit encore déployer en Abyssinie, sera contrainte de faire appel, dans une mesure toujours plus grande, à l'aide allemande, quand ce ne serait que pour mettre en valeur sa nouvelle conquête. Dans de telles conditions, une collaboration économique germano-italienne, fondée sur un soi-disant partage d'influence dans les Balkans, ne pourrait être que théorique. En fait, et pour l'instant, l'Italie n'est pas en mesure de contrebalancer l'influence économique allemande dans cette région. En Yougoslavie, par exemple, elle a, depuis deux ans, laissé la première place à l'Allemagne et devra se résigner à cette situation, même après le pacte italo-yougoslave (2).

Le secrétaire tchécoslovaque explique la conclusion de ce pacte du côté yougoslovave par l'ambition de M. Stoyadinovitch, qui serait désireux de faire jouer à la Yougoslavie un grand rôle politique et, en même temps, d'assurer les frontières occidentales du pays. Par une sorte de survivance historique, a-t-il dit, les Serbes, qui dirigent encore aujourd'hui la politique yougoslave, attachent une importance qu'on peut qualifier d'excessive à la question de la frontière albanaise. Dès maintenant, d'ailleurs, l'attitude trop catégorique du comte Ciano déplairait à Belgrade. On y juge le ministre des Affaires étrangères italien trop sûr de lui, trop disposé à croire que le rattachement de la Yougoslavie à l'axe Rome-Berlin est un fait accompli et qu'on est prêt à Belgrade à suivre les instructions, voire les ordres, de Rome. « Bien qu'à Belgrade, on ait quelquefois prétendu le contraire, a déclaré l'interlocuteur de mon collaborateur, les Yougoslaves ont été gâtés par le tact dont a toujours su user envers eux la diplomatie française. Ils ne trouveront pas, auprès des Italiens, les mêmes soucis de ménagement et s'en sont déjà aperçus ». Quant aux promesses de Rome sur le règlement de la question des minorités slovènes en territoire italien, le diplomate tchécoslovaque se demande si et dans quelle mesure elles seront tenues.

(1) Allusion aux pourparlers entrepris lors de la récente visite du ministre polonais des Affaires étrangères à Bucarest (voir ci-dessus les nos 338 et note, 339, 351, 359, 365, 369, 383, 389, 408; ci-après les nos 430, 431).

(2) Du 25 mars précédent, et dont le texte est reproduit ci-dessus sous le no 171.

« Tous nos efforts tendent actuellement, a-t-il ajouté, à résoudre chez nous le problème des Sudètes. Nous voulons y travailler loyalement et tranquillement. Chaque jour que nous gagnons accentuera l'apaisement. Nous n'ignorons pas que M. Henlein prend directement ses instructions à Berlin, mais lorsque les chefs hitlériens s'apercevront que leur campagne de propagande antitchécoslovaque fait long feu en Europe, ils cesseront leurs attaques contre nous. M. Henlein ne sera pas, si l'on peut dire, « liquidé » à Prague ou à Berlin, mais à Londres et à Paris. Quant aux propositions faites par le parti allemand des Sudètes en vue de constituer une sorte de cadastre purement allemand dans la Bohême du nord, elles sont pour nous inadmissibles. Les Tchécoslovaques veulent pouvoir être chez eux, aussi bien dans cette région qu'à Prague. Si le IIIe Reich trouve une telle procédure si désirable, pourquoi ne l'appliquerait-il pas lui-même à sa minorité polonaise? »

Le secrétaire tchécoslovaque a déclaré en terminant qu'à sa connaissance, les Allemands n'avaient pas fait, ces derniers temps, de nouvelles avances, directes ou indirectes, au gouvernement de Prague. La presse allemande se montrait, cependant, moins violente dans ses attaques contre la Tchécoslovaquie. Toutefois, des coups de boutoir se produiraient encore à l'occasion. C'est ainsi qu'il y a quinze jours, l'un des collaborateurs immédiats du général Goering était venu exprimer à la légation de Tchécoslovaquie les plaintes véhémentes de son chef au sujet d'un pamphlet qui aurait été édité à Prague contre le Führer, Renseignements pris, il s'agissait d'une petite brochure anonyme datant de 1933 et qui avait sans doute été tirée à fort peu d'exemplaires, car elle serait aujourd'hui introuvable en Tchécoslovaquie.

426

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 738 [1]. *Berlin, 13 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mai.)

Ainsi que l'ambassade l'a relevé dans sa récente correspondance [2], les milieux politiques du Reich n'ont pas été entièrement satisfaits du récent accord anglo-franco-belge*. Commentant les explications données par M. Spaak [3],

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] La satisfaction manifestée par Berlin de voir la Belgique échapper à l'emprise de ses alliées « s'accompagn[ait] de soucis et de préoccupations »; le renforcement du front franco-anglais constituait un « échec », qui n'était cependant pas définitif (voir ci-dessus le n° 367). Le Führer était « froissé » des procédés bruxellois (n° 381). Berlin conservait cependant l'espoir que les déclarations de Londres et de Paris ne fussent qu'« un commencement » (n° 411).

* *Note du document :* Cf. dépêche n° 676 du 29 avril, messages téléphonés n°s 1753, 1779, 1840 et 1845 des 28 avril, 30 avril, 4 et 5 mai 1937.

[La dépêche est reproduite ci-dessus sous le n° 366. Les « messages », qui constituent des revues de presse, n'ont pas été publiés].

[3] Dans son discours du 29 avril : voir ci-dessus les n°s 370 (note) et 400; ci-après le n° 439.

la presse allemande s'est tout d'abord félicitée de voir la Belgique reprendre son « autonomie » et se dégager des différends qui peuvent séparer ses voisins. Mais, par la suite, elle a cru découvrir certains points obscurs qui « feraient encore peser, sur l'indépendance reconquise, l'hypothèque de la Société des Nations et de la méthode des alliances ». Le fait que Bruxelles, tout en réservant sa pleine liberté de décision, n'exclue cependant pas l'éventualité de son intervention en exécution de l'article 16 du pacte de Genève, apparaît ici comme une demi-mesure, comme une concession faite sous l'influence de Paris et de Londres, par un pays qui n'a pas osé rompre définitivement avec les errements du passé.

Aussi l'Allemagne, bien qu'elle se défende de vouloir tenter aucun chantage, a-t-elle déjà esquissé des manœuvres d'intimidation afin d'amener le gouvernement du roi Léopold à franchir « une seconde étape » et à se séparer complètement de la France et de l'Angleterre. Ceux qui dirigent la propagande germanique ne paraissent pas comprendre qu'en insistant aussi obstinément et aussi vivement, ils risquent de donner corps à des soupçons sur leur volonté de paix et de susciter ainsi la méfiance de la Belgique elle-même, qui sait trop la menace qui pourrait résulter pour elle d'un conflit occidental.

Si les dirigeants de Berlin se soucient aussi peu de la possibilité d'une telle réaction, c'est, semble-t-il, parce qu'ils estiment qu'ils ont des alliés dans la place. Depuis longtemps, déjà, ils fondent des espoirs sur le parti Rex et, au moment où celui-ci s'est allié aux nationalistes flamands, les journaux allemands ont écrit que cette double pression imposerait à M. Van Zeeland un changement d'orientation de plus en plus net en politique étrangère *. Tout dernièrement, en rapportant les débats qui se sont déroulés au Sénat de Bruxelles, les mêmes feuilles ont annoncé que les libéraux et les marxistes cherchaient à freiner M. Spaak et qu'au contraire, les flamingants et les rexistes approuvaient le Cabinet et le poussaient dans la voie de « l'indépendance ». Toutefois, dans l'accord passé entre M. Degrelle et le *Vlaamsch nationaal Verbond*, le Reich compte spécialement sur l'action de ce dernier.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de relever l'opinion exprimée par M. Pierre Daye dans le numéro d'avril de l'*Europäische Revue*. Cette étude contient, certes, de nombreuses affirmations qui plairont aux lecteurs allemands. M. Pierre Daye déclare, en particulier, que le peuple belge unanime veut une politique autonome et rejette l'idée d'engagements unilatéraux; il remarque également que le jeune Roi, « auquel on a attribué des tendances plus nordiques que latines, a pu entreprendre ce qui, pour son père, lié par les souvenirs de guerre, était évidemment impossible ». Mais l'article fait, d'autre part, à « l'invasion de 1914 », des allusions qui ont dû être d'autant moins appréciées ici qu'il en tire la conclusion suivante : « Le régime de neutralité absolue et imposée en vigueur à cette époque a donc abouti à un échec. Aujourd'hui, la Belgique ne s'interdit pas de conclure jamais aucun traité; elle veut, en raison de la situation, garder sa décision entre ses mains. Il ne

* *Note du document :* Dépêche de l'ambassade n° 1513 du 13 octobre 1936 [reproduite au III de la présente série sous le n° 344].

s'agit pas de neutralité, mais plus exactement d'indépendance. Il y a une petite nuance... »

L'agitation flamande demeure, au fond, le facteur essentiel de la propagande allemande en Belgique. La *Gazette de Cologne* du 9 mai souligne qu'au point de vue démographique, l'élément wallon perdrait de plus en plus de son importance et, par conséquent, de son influence sur la direction générale de l'État. S'appuyant sur le recensement de la population qui a eu lieu le 31 décembre 1936, l'organe rhénan rapporte que la province du Hainaut n'accuserait que 11 naissances sur 1 000 habitants, tandis que le Limbourg, par exemple, dépasserait le chiffre de 25. Il insinue que cette évolution, en s'accentuant, écartera davantage encore la Belgique de la France et en fera un pays de tendance germanique.

Il convient de rapprocher de ces réflexions l'attention avec laquelle le IIIe Reich suit le mouvement national-socialiste hollandais. Après avoir formulé, il y a dix-huit mois *, des espoirs qui se sont révélés très exagérés, la presse hitlérienne observe à nouveau avec intérêt l'activité de M. Mussert à la veille des élections législatives. La *Nationalzeitung* **, d'Essen, voit dans ce parti « la grande inconnue » du scrutin du 26 mai et, dans le vote lui-même, une épreuve qui peut être décisive. Elle affecte de ne pas s'immiscer dans les questions intérieures des Pays-Bas, de ne pas vouloir « rechercher dans quelle mesure M. Colijn a tenu ses promesses de 1933 »; mais elle manifeste une sympathie évidente à ses adversaires et dénigre « un front démocratique dans lequel le catholicisme se compromet, comme en Allemagne, avec des révolutionnaires plus ou moins camouflés ».

Ainsi, les dispositions d'esprit avec lesquelles on épie, à Berlin, l'évolution intérieure de la Belgique et de la Hollande montrent qu'on ne renonce pas à faire de ces pays, ethniquement et politiquement, des postes avancés du germanisme vers l'ouest.

Par ailleurs, ces commentaires révèlent la portée de la propagande allemande. La diplomatie de la Wilhelmstrasse cherche à persuader au gouvernement de Bruxelles que son intérêt est de rester, comme celui de La Haye, absolument neutre et de prendre, à l'égard de la Société des Nations et des stipulations de l'article 16, la même attitude négative. Cette politique, comme je l'ai signalé, s'est traduite encore tout récemment, et d'une façon plus directe que par des campagnes de presse, dans les propos que le général Goering a tenus à l'envoyé de M. Van Zeeland (1). Les dirigeants nationaux-socialistes attachent le plus grand prix au secours qui pourrait leur venir de Bruxelles dans leur lutte contre le traité de Versailles, contre le pacte de Genève et, en particulier, contre l'article 16 générateur des sanctions économiques. Ils ont découvert dans le gouvernement belge un allié possible et nul doute qu'à travers ce dernier, ils ne visent à gagner les sympathies du gouvernement britannique qu'ils sentent moins inébranlable que la France dans sa fidélité aux principes de la sécurité collective.

* *Note du document :* Cf. dépêche de l'ambassade n° 1492 du 15 octobre 1935.
** *Note du document :* Édition du 9 mai.
(1) Voir ci-dessus le n° 416.

427

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 711 à 719. *Rome, 14 mai 1937, 21 h 20, 21 h 40.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 55, 23 h. 45; le 15, 0 h. 50, 0 h. 10, 0 h. 20, 1 h. 15.)

Le discours du comte Ciano [1], rédigé en termes relativement modérés, qui font contraste avec la présentation habituelle des questions internationales dans la presse fasciste et même avec la manière dont elles ont été jusqu'ici traitées publiquement par le chef du gouvernement, place en première ligne la Société des Nations et trahit dès l'abord la préoccupation de la reconnaissance de l'Empire.

Le sujet de l'institution de Genève est présenté avec prudence. On débute par un avertissement : l'attitude italienne est et sera analogue à celle que la Ligue a adoptée et adoptera; on définit ensuite vis-à-vis de la réforme appliquée une position d'attente passive; on indique enfin une disposition à reprendre la collaboration dans le cas où il s'agirait de rendre un véritable service à la paix européenne.

Quant à la reconnaissance de l'Empire qui, d'après le comte Ciano, n'aurait jamais été sollicitée par l'Italie, l'histoire enseigne que toute reconnaissance est lente à venir. Examinant plus loin les rapports de son pays avec l'Angleterre et avec la France, le ministre des Affaires étrangères indique encore que son gouvernement attend cette reconnaissance comme un dû, sans impatience et sans récrimination.

Relativement à l'affaire d'Espagne, on se contente d'affirmer le respect des engagements pris en matière de non-intervention et on qualifie de « grave danger » les offenses faites par certaine presse étrangère à l'honneur militaire italien. On déclare d'ailleurs ouvertement que le contrôle n'est pas suffisamment efficace et on annonce implicitement que le rôle des volontaires italiens doit être décisif en faveur du gouvernement Franco, qu'on se justifie d'avoir reconnu.

L'affaire d'Espagne fournit la transition; il ne faut pas que l'Europe, creusant irréparablement le fossé marqué par le traité de Versailles, se divise en blocs opposés. Le comte Ciano explique que telle est la raison du rapprochement puis de l'entente entre l'Italie et l'Allemagne: « Ce n'est pas un bloc qu'elles ont constitué », et il définit une fois de plus l'axe Rome-Berlin comme « une base vers laquelle peuvent s'orienter toutes les forces qui entendent sauvegarder la civilisation de la menace bolchevique ».

(1) Discours prononcé à la Chambre le 13 mai à l'occasion du premier anniversaire de l'Empire.

Affirmant ensuite l'affection (*sic*) profonde des deux peuples à l'accord des deux gouvernements, il écarte comme superflu la signature de protocoles nouveaux entre Rome et Berlin.

Les passages sur l'Autriche et sur la Hongrie ne disent mot ni de l'indépendance de celle-là, ni des revendications de celle-ci.

Quant à l'Angleterre, le comte Ciano est très bref et s'exprime sur le ton du regret plutôt que du reproche; il prend soin de décliner toutes responsabilités italiennes dans « le retard du rapprochement dont le *gentlemen's agreement* (1) avait [jeté] les bases ».

Il affirme en ce qui concerne la France l'absence de causes ... (2) de dissentiments et tente de justifier l'exigence italienne « de caractère général » dans l'affaire des lettres de créance du nouvel ambassadeur (3). « Une rectification » de la part de la France signifierait « son intention de ramener sur un nouveau plan les rapports entre les deux pays ».

Dans tout ce discours, pondéré dans la forme, ce qui paraît le plus frappant, c'est l'extrême réserve et la grande précaution dont il témoigne vis-à-vis de chacun des problèmes envisagés. On ne saurait, par exemple, en tirer aucune explication certaine de l'attitude qu'adoptera l'Italie vis-à-vis de la Société des Nations et il semble que rien dans les paroles du comte Ciano n'infirme ni ne confirme l'hypothèse de la sortie de l'Italie à une date plus ou moins proche; on ne saurait davantage attendre quelque modification profonde ou rapide [de] sa position vis-à-vis des puissances qui demain reconnaîtraient l'Empire par une « rectification » dont le gouvernement fasciste considère qu'elle lui est due, qu'elle n'a pas été sollicitée et qu'en tout cas, elle aura été tardive.

Même impossibilité d'augurer une solution de l'affaire espagnole, au sujet de laquelle l'Italie laisse voir son scepticisme et s'abstient de la moindre allusion à un règlement éventuel.

C'est au sujet de l'entente italo-allemande seule qu'on relève dans ce discours une intéressante précision : pas de nouvelle signature en perspective. Encore pourrait-on mettre en doute la valeur de cette précision en observant qu'il existe pratiquement une sorte d'état d'alliance dont le développement naîtra non d'une homologation formelle mais des circonstances et aussi, comme l'indique le comte Ciano, de l'adhésion plus ou moins réelle et profonde des deux nations présentement associées.

Il est à noter, d'autre part, que le ministre des Affaires étrangères italien a omis, dans son tour d'horizon, la Russie et la Tchécoslovaquie; il est très discret en ce qui concerne la Yougoslavie, l'Albanie, les pays balkaniques et la Turquie.

Enfin le développement que le comte Ciano a consacré au pacte occidental laisse apparaître une situation négative inchangée : les positions respectives des puissances intéressées ayant été tirées au clair, il en résulte de profondes

(1) Du 2 janvier 1937. Voir au tome IV de la présente série le n° 234.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessous le n° 446.

divergences de vues touchant les rapports du pacte projeté, tant avec les engagements d'assistance particuliers qu'avec les stipulations du covenant de Genève; d'ailleurs, « l'esprit de Locarno » a quasiment disparu et c'est justement dans cet esprit que l'Italie entend conclure le second Locarno et reprendre l'ancien traité simplement modernisé; elle demeure opposée à la réunion d'une conférence aussi longtemps que ces divergences n'auront pas disparu; au surplus, elle pose en termes d'ailleurs quelque peu contradictoires la question de la Pologne [1].

428

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 427. Réservé. *Prague, 14 mai 1937* [2].

(*Reçu :* le 16, 11 h. 45.)

Le président de la République m'a donné audience ce matin. Les renseignements qu'il a reçus représentent M. Schuschnigg comme ayant résisté courageusement à Venise [3] aux efforts de ses interlocuteurs d'inféoder l'Autriche à la politique germano-italienne. Le Chancelier serait rentré à Vienne très désabusé par la subordination de l'Italie à l'Allemagne dans l'Europe danubienne et très sceptique quant au maintien à l'avenir de la garde sur le Brenner. Dès lors, tout en évitant d'exciter Rome et Berlin, M. Schuschnigg serait désireux de trouver auprès des grandes puissances occidentales et de la Tchécoslovaquie le contrepoids à la pression italo-allemande nécessaire à ses yeux au maintien de l'indépendance de l'Autriche.

Au cours du voyage à Budapest du président Miklas [4], il aurait tenté de faire partager ses vues aux hommes d'État hongrois. Il n'y aurait pas complètement réussi, notamment en ce qui concerne l'opportunité d'un rapprochement de la Tchécoslovaquie. Néanmoins, le gouvernement magyar serait inquiet lui aussi de l'effacement de l'Italie devant l'Allemagne en Europe centrale. M. Benès a résumé cet exposé en disant : « A Vienne et à Budapest, on a peur de Berlin ».

Suivant les instructions de Votre Excellence, j'avais fait prévenir le Président (voir mon télégramme nos 409 à 413) [5] que je lui demanderais s'il avait

(1) Dans son discours, le ministre italien des Affaires étrangères déclarait souhaiter que la structure primitive du traité de Locarno ne fût pas substantiellement modifiée, sans que pour autant l'Italie négligeât les intérêts vitaux d'autres nations comme la Pologne.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur l'entrevue de Venise, voir ci-dessus le nº 326 (et note).

(4) Le président de la République autrichienne et le Chancelier fédéral s'étaient rendus du 3 au 5 mai à Budapest; le communiqué final constatait l'unanimité des vues en ce qui concernait problèmes économiques et politiques.

(5) Du 8 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 412.

quelque suggestion à présenter quant à la conférence que vous devez avoir avec M. Guido Schmidt.

M. Benès m'a répondu que la Tchécoslovaquie entretenait avec l'Autriche les relations les meilleures et les plus confiantes, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, et qu'elle serait heureuse de rendre ces rapports plus étroits encore. Il m'a rappelé avoir conclu en 1924 un traité d'arbitrage et d'amitié avec le cabinet de Vienne. Ce traité étant venu à expiration, il avait pensé à le renouveler en y accentuant la bienveillance réciproque. Mais il avait eu le sentiment que l'Autriche se dérobait par souci de l'Allemagne, et n'avait pas insisté. Le traité n'avait donc pas été renouvelé, mais un échange de lettres avait stipulé son maintien en vigueur, jusqu'au moment où il serait remplacé par un autre instrument plus étendu. Il y a quinze mois environ, au moment d'un voyage de M. Hodza à Vienne, M. Benès avait chargé le président du Conseil de reprendre prudemment la question. Celui-ci, m'a confié le Président confidentiellement, avait été trop vite par manque d'expérience. Il avait sorti un projet de traité préparé à Prague à l'occasion des études faites à ce sujet. Les hommes d'État autrichiens s'étaient alors effrayés et dérobés.

« Aujourd'hui, a conclu M. Benès, et c'est sa réponse à Votre Excellence, je serais toujours disposé à signer avec l'Autriche un traité d'amitié en donnant à celle-ci un caractère plus étroit et plus profond. Ce traité pourrait être sinon perpétuel, du moins conclu pour une durée plus longue que le précédent. » Toutefois, le Président insiste sur ce point qu'il faudrait que ce fût le gouvernement autrichien qui prît l'initiative de la proposition. Il se sent en effet très surveillé par Berlin et Rome; il redoute donc que saisi d'une proposition tchécoslovaque dont l'Allemagne viendrait à avoir connaissance, le cabinet de Vienne, rappelé à l'ordre par l'une ou l'autre des puissances autoritaires, ne rompe brusquement les pourparlers. Ce serait un échec pour la Tchécoslovaquie, et un nouveau prétexte à proclamer l'isolement de ce pays.

M. Benès estime au contraire que si Votre Excellence voulait bien approuver son idée ainsi que la procédure de réalisation qu'il suggère et le dire à M. Guido Schmidt, l'Autriche serait encouragée à faire la proposition envisagée qui serait ainsi patronnée par la France, et que les négociations aboutiraient sans doute à un résultat heureux.

429

Compte rendu

Conclusions des échanges de vues entre MM. Yvon Delbos et Anthony Eden (chez le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères), le samedi 15 mai.

I. *Reconnaissance de l'Éthiopie à Genève.*

Aucune indication utile n'a pu encore être recueillie sur les intentions du Négus en ce qui concerne la représentation éthiopienne à la prochaine réunion de Genève. Seule, la présentation d'une délégation éthiopienne, entraînant

l'examen de validité de ses titres, pourrait fournir l'occasion d'initiatives engageant une orientation nouvelle des gouvernements au regard de la souveraineté italienne en Éthiopie.

On reconnaît, du côté anglais, les diverses considérations de fait qui pourraient justifier ce changement d'orientation, qui le rendraient même souhaitable s'il était possible. On ne peut néanmoins faire abstraction, en pareille matière, des réactions d'une opinion publique encore très sensible. Le ministre britannique, pour sa part, entend s'effacer en toute hypothèse et laisser à d'autres représentants les premières initiatives possibles. Il concevrait, pour la commodité de tous, l'intervention éventuelle d'un représentant de petite puissance, mais reconnaît qu'on ne peut plus malheureusement compter, pour ce rôle, sur M. Sandler.

Sur l'observation qui lui est faite qu'une telle initiative ne sera jamais prise si elle n'est pas assurée tout au moins de ne pas contredire au vœu tacite des deux grandes puissances principalement intéressées, le secrétaire d'État britannique avoue que, même pour favoriser une opération souhaitable, il ne serait pas disposé, pour sa part, à se découvrir.

Aucun mode positif d'action concertée n'est donc envisagé pour la prochaine session de Genève.

II. *Projet de pacte de non-agression contre la Belgique.*

M. Eden ne conteste pas les objections que peut soulever, à l'heure actuelle, ce projet[1] dans la mesure où il apparaîtrait comme impliquant ce qu'il implique en réalité : sinon l'abandon formel de la négociation du pacte occidental, du moins l'abandon secret de tout espoir de l'amener vraiment à conclusion.

En fait, observe-t-on du côté français, la solution résiduelle d'un pacte de non-agression contre la Belgique ne pourrait constituer un correctif à l'abandon ou à l'échec du pacte occidental, puisqu'elle ne ferait intervenir entre l'Allemagne et la France aucun engagement mutuel de non-agression. Elle n'apporterait qu'une simple confirmation d'engagements déjà pris envers la Belgique par la France, la Grande-Bretagne et l'Italie en tant que membres de la Société des Nations, signataires du pacte de Paris, et par l'Allemagne en tant que signataire de ce dernier pacte. Et tenter d'améliorer le projet anglais en l'assortissant d'un engagement à l'égard de la Belgique, ce serait transposer dans un cadre plus étroit et moins approprié la même difficulté qui paralyse en ce moment la négociation du pacte occidental. Autant poursuivre sur son vrai plan cette réalisation essentielle, en dehors de laquelle rien ne vaut depuis la répudiation du traité de Locarno par l'Allemagne. Quant à l'engagement de garantie que pourrait comporter le pacte au profit de la Belgique, l'obligation d'admettre l'Allemagne à contracter aussi cet engagement nous enlèverait finalement tout l'avantage de la situation particulière que tendait à sauvegarder la dernière déclaration franco-britannique [2].

Il apparaît donc plus opportun de concentrer en ce moment tous ses efforts sur une dernière tentative en vue d'utiliser, au profit de la négociation du

(1) Sur ce projet anglais, voir ci-dessus les nos 349, 371, 372, 407, 429.
(2) Ci-dessus reproduite sous le no 337.

pacte occidental, toutes ressources nouvelles qu'aurait pu dégager l'évolution de la situation politique en Europe depuis la dernière réponse allemande du 10 mars [1].

III. *Poursuite de la négociation du pacte occidental.*

Cette poursuite immédiate doit nous assurer du moins de n'avoir rien négligé pour permettre à l'Allemagne, si elle le veut, d'améliorer la position négative qu'elle semble avoir prise trop systématiquement, à un moment où ses dispositions générales au regard de la situation européenne ne l'inclinaient à rien ménager pour la réussite d'un pacte occidental.

D'après des indications fournies par l'ambassade d'Allemagne à Paris, et que confirmerait en général l'impression personnelle recueillie par notre ambassadeur à Berlin [2], le gouvernement du Reich apparaîtrait aujourd'hui plus intéressé à sauvegarder la négociation en question. Peut-être n'y a-t-il là qu'un intérêt passager et tactique, répondant aux circonstances qui déterminent l'ajournement de son choix entre deux politiques. Ce calcul même n'en serait pas moins à utiliser, à titre immédiat, pour mettre sous les pas de la diplomatie allemande tout le champ d'évolution possible. Dans toute la mesure où elle peut y être momentanément intéressée, et quelque réserve que l'on puisse faire sur sa pensée lointaine, il faut donner à l'Allemagne la possibilité d'améliorer, pour nous rencontrer, les positions essentielles qu'elle a prises il y a sept mois et maintenues il y a deux mois dans ses réponses au gouvernement britannique.

Pour examiner avec nous la meilleure façon de « tendre la perche » au gouvernement allemand, il est convenu que le Foreign Office invitera l'ambassade d'Angleterre à Paris à étudier avec le Quai d'Orsay la meilleure conception dont s'inspirer (*sic*) pour la rédaction du prochain mémorandum britannique en réponse au mémorandum allemand du 10 mars.

IV. *Politique franco-soviétique.*

Sans contester les justifications d'ordre politique et militaire qui obligent le gouvernement français à envisager, dans une juste mesure, l'institution normale, entre états-majors français et russe, des études techniques que comporte l'application éventuelle du pacte franco-soviétique, le ministre britannique maintient avec insistance ses réserves de fait sur l'inopportunité, en ce moment, de toute apparente progression dans la solidarité franco-soviétique [3]. M. Eden fait droit, personnellement, à l'analyse qui lui est faite de la situation et aux conclusions qui en résultent pour le gouvernement français, soucieux de ses responsabilités en ce qui concerne la sécurité extérieure de la France aussi bien que l'intérêt général de l'Europe; mais il croit devoir loyalement marquer toute son appréhension des réactions du sentiment public en Angleterre dont son gouvernement pourrait être amené, malgré lui, à tenir compte.

(1) Publiée ci-dessus sous le n° 98.
(2) Voir ci-dessus le n° 311.
(3) Voir ci-dessus les n°s 229 (note), 299.

V. *Europe centrale.*

Le ministre britannique confirme sa solidarité dans l'intérêt porté par la France au maintien de la paix en Europe centrale. Il accepte de témoigner publiquement de la sollicitude britannique en faveur de cet objet d'intérêt international. Il ne se contentera donc pas d'assurances données par voie diplomatique aux gouvernements intéressés : il saisira l'occasion d'un prochain discours pour s'exprimer clairement à ce sujet.

VI. *Espagne.*

a. Retrait des volontaires.

Décision de pousser activement l'action diplomatique entreprise à cet effet, tant au Comité de non-intervention qu'entre chancelleries intéressées. Il est convenu de faire hâter dans toute la mesure du possible l'examen, par le Comité, des propositions du Comité technique déjà saisi. En attendant, et par anticipation, le gouvernement britannique, assuré dès maintenant de l'accord du gouvernement français, s'assurera sans délai de l'accord des gouvernements allemand, italien, soviétique et portugais, pour l'exercice d'une action collective auprès des deux parties en lutte, en vue d'une suspension d'hostilités sur tous les fronts et pendant tout le temps nécessaire à l'exécution du programme de retrait des volontaires [1].

b. Enquêtes internationales.

Décision d'utiliser l'occasion fournie par la dernière note du gouvernement de Valence sur le bombardement de la Guernica [2] pour rechercher, de façon plus générale, l'accord des gouvernements étrangers sur le principe et la procédure des enquêtes internationales en Espagne.

c. Danger de mines dans le champ d'exercice du contrôle naval.

Toutes mesures pratiques doivent être effectivement prises, d'un commun accord, pour écarter ce danger sans limiter l'efficacité du contrôle. A cet effet, il est décidé de rechercher une entente entre tous gouvernements représentés à ce contrôle, et par là même également intéressés, de part ou d'autre, à la sécurité de leurs forces navales.

VII. *Conversations Schacht* [3].

Après un nouvel examen des dispositions envisagées à Paris avec sir Eric Phipps, le ministre britannique accepte, sur l'insistance de M. Yvon Delbos, le principe d'une représentation anglaise à ces conversations, mais qui sera assurée seulement par la présence d'un observateur (en l'espèce, l'attaché financier à l'ambassade de Grande-Bretagne).

Il est convenu que sur le plan où pourront évoluer ces conversations, conformément aux dispositions déjà arrêtées à ce sujet, on éludera toute évocation de la question coloniale.

(1) Voir ci-dessous les nos 433, 437.
(2) Voir ci-dessus le no 393 (et note).
(3) Conversations dont les comptes rendus sont ci-dessous reproduites sous les nos 462, 470.

430

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 361 à 365. Secret. Réservé. *Varsovie, 18 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 20, 12 h. 15.)

Dans une conversation qui a duré une heure un quart, j'ai parlé ce matin au maréchal Rydz-Smigly dans le sens prescrit par votre télégramme no 236 (2).

Je lui ai indiqué en quoi et pourquoi l'attitude de M. Beck à Bucarest avait surpris et inquiété le gouvernement français, comme d'ailleurs le gouvernement britannique; je lui ai rappelé toutes les raisons pour lesquelles la Pologne avait intérêt à ne rien faire qui pût affaiblir la Société des Nations; je lui ai exposé comment nous paraissait devoir être pratiquée, de part et d'autre, une alliance qui impliquait nécessairement, entre nos deux pays, dans la politique générale, un minimum de solidarité et de collaboration, sous peine d'enlever à cette alliance une bonne partie de son sens et de son efficacité éventuelle; j'ai montré au Maréchal, avec exemples à l'appui, que les faits nous conduisaient à faire une distinction entre la politique extérieure, dont les principes ont été posés par le maréchal Pilsudski et à laquelle lui-même demeure fidèle, d'une part, et d'autre part, certaines méthodes et certaines modalités d'application de cette politique; j'ai souligné qu'après l'accord de Rambouillet (3) et les conversations de M. Beck avec le président du Conseil et avec Votre Excellence (4), nous étions en droit de penser que la diplomatie polonaise se comporterait correctement à l'avenir, à l'égard de la France, tandis qu'en fait, le voyage à Bucarest et d'autres symptômes nous obligeaient à constater qu'elle ne paraissait pas tenir grand compte du rapprochement effectué entre les deux gouvernements; j'ai enfin saisi l'occasion pour éclairer le Maréchal sur l'attitude et les propos de quelques fonctionnaires polonais à l'égard de la France et de sa politique.

Le Maréchal s'est montré stupéfait de ce que je lui révélais. M. Beck, à son retour de Bucarest, lui avait, dans un rapport écrit, affirmé que tout s'était très bien passé et qu'il avait été question exclusivement dans ses entretiens des rapports polono-roumains. « J'avais donc été surpris, m'a dit mon interlocuteur, de ce que vos journaux avaient écrit sur ce voyage. »

Il ignorait naturellement que Paris et Londres avaient demandé à M. Beck des éclaircissements sur les propos tenus par lui en Roumanie, et il en a paru impressionné.

(1) Par poste.
(2) Du 30 avril, ci-dessus reproduit sous le no 369.
(3) Dont le texte est reproduit au tome III de la présente série sous le no 259 (annexe).
(4) Voir ci-dessus les nos 195, 338.

Ce que je lui ai appris sur certaines pratiques de la diplomatie polonaise a provoqué en lui une réprobation qu'il n'a pas tenté de dissimuler.

Quant aux thèses d'ordre général que j'ai cru devoir lui exposer, le Maréchal m'a marqué nettement qu'elles avaient son plein assentiment. Il a approuvé en particulier tout ce que je lui disais de la Société des Nations, « sans laquelle il n'y aurait rien », a-t-il observé.

Non seulement il n'a rien fait ni pour abréger notre entretien, ni pour en détourner le cours vers des sujets moins délicats, mais il m'a posé diverses questions qui ont facilité ma tâche.

Quand j'ai pris congé de lui, il m'a remercié très chaleureusement de lui avoir parlé comme je l'avais fait, en m'indiquant que ma démarche lui apparaissait comme une preuve, à laquelle il était fort sensible, de la confiance mise en lui par le gouvernement français.

Après avoir exprimé le regret que son état de santé ne lui ait pas permis de causer avec moi depuis plusieurs mois, il a exprimé le désir de me voir désormais beaucoup plus souvent.

431

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 366, 367. Secret. Réservé. *Varsovie, 18 mai 1937* (1)

(*Reçu :* le 20, 12 h. 15.)

M. Hans Markus, ministre d'Esthonie à Varsovie, qui vient de passer quelques jours à Bucarest où il est également accrédité, m'a avoué avoir été fort étonné par les propos qui lui ont été tenus en Roumanie. M. Antonesco et les autres hommes politiques roumains lui ont confirmé leur fidélité à la Société des Nations et à la politique de la France, alors que M. Beck, avec lequel il est en termes particulièrement bons, lui avait quelques jours auparavant affirmé « tout le contraire » en lui parlant des « résultats » de son voyage à Bucarest (2).

D'autre part, j'ai appris que M. Beck avait, avant de partir pour Londres, tenu à mon collègue yougoslave des propos en contradiction avec les déclarations qu'il m'a faites le 6 mai (3), et conseillé aux états danubiens une « politique indépendante » à l'égard des « grandes puissances ».

Avec la discrétion qui s'imposait, j'ai fait état de ces informations dans ma conversation avec le Maréchal (4).

(1) Par avion.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 338 (et note), 339, 351, 359, 365, 369, 383, 389, 408, 430.
(3) Voir ci-dessus le no 408.
(4) Rydz-Smigly. Voir ci-dessus le no 430.

432

NOTE D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT [1]

La mission de M. Van Zeeland et le voyage de M. Frère à Berlin

Strictement confidentiel. *Genève, 18 mai 1937.*

Un de mes amis a eu l'occasion de s'entretenir récemment avec M. Frère qui lui a donné sur son voyage à Berlin des renseignements qui concordent, je crois, pour une large part, avec ceux qui sont déjà parvenus au Département [2]. Je crois néanmoins devoir reproduire les grandes lignes de cet entretien, d'autant plus que le sujet le plus important peut-être touché par M. Schacht et le général Goering, au cours de leurs conversations avec M. Frère, ne paraît pas être parvenu à Paris.

Lors de son passage à Bruxelles [3], M. Schacht avait cordialement invité M. Frère à venir le voir à Berlin, lui annonçant qu'il lui montrerait tous ses dossiers et qu'il le mettrait en rapport avec les personnalités dirigeantes du monde de l'industrie et de la banque. Or, dès son arrivée à Berlin, M. Frère s'est rendu compte que le ministre de l'Économie du Reich avait pris toutes dispositions pour l'empêcher d'avoir aucun contact avec qui que ce soit avant qu'ait eu lieu la conversation entre M. Schacht et M. Frère.

Au cours de cette conversation, M. Schacht a déclaré tout d'abord que le gouvernement allemand et lui-même personnellement désiraient le rétablissement de relations internationales normales. Il a ajouté que les difficultés techniques qui se présenteraient inévitablement pourraient se régler facilement si les interlocuteurs de l'Allemagne acceptaient au préalable certaines conditions politiques et psychologiques indispensables, selon lui, pour la rentrée de l'Allemagne dans le circuit international. M. Schacht a alors énuméré comme conditions politiques le retour à l'Allemagne des districts d'Eupen et Malmédy, du Schleswig et de Dantzig. « Sur le premier point, aurait dit M. Schacht, il ne saurait y avoir de difficultés sérieuses entre nous. Vous reprendrez vos Belges, nous reprendrons nos Allemands. En ce qui concerne le Schleswig, nous avons de bons arguments à faire valoir auprès des Danois. Pour Dantzig, nous sommes tout près de nous entendre avec les Polonais. »

M. Schacht a ensuite démenti énergiquement que l'Allemagne ait des visées, soit sur l'Autriche, soit sur la Tchécoslovaquie. « L'annexion de l'Autriche, aurait dit M. Schacht, nous vaudrait beaucoup d'ennuis. Quant à la Tchécoslovaquie, c'est un pays surpeuplé qui ne présente aucun intérêt pour nous du point de vue économique. »

(1) Rédigée par M. Nac.
(2) Par l'entremise de l'ambassade de France. Voir ci-dessus le n° 416.
(3) Sur le voyage bruxellois du ministre allemand, voir ci-dessus les nos 265 (et note), 279.

M. Schacht a alors insisté sur deux autres conditions, l'une étant le règlement de la question coloniale, l'autre la suppression de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

Pour le règlement de la question coloniale, M. Schacht, ayant réfuté les arguments d'ordre économique ou démographique par lesquels les milieux britanniques ou français repoussent la revendication allemande, a déclaré que le gouvernement allemand avait un plan de mise en exploitation rapide du Cameroun (ou de toute autre ancienne colonie allemande) et qu'il était d'ailleurs disposé à accepter une tutelle internationale comme le mandat.

Mais c'est surtout sur la suppression de l'article 16 du pacte que M. Schacht a fait porter le principal de son effort. Il a rappelé à ce propos que, pendant la guerre, les biens et avoirs allemands à l'étranger avaient été séquestrés et que l'Allemagne ne voulait pas être exposée à un étranglement de son économie et de ses finances par l'application de l'article 16 du pacte à l'occasion d'une guerre où l'Allemagne serait reconnue comme agresseur.

M. Schacht ayant demandé à voir le rapport que M. Frère ferait au premier ministre belge sur cette conversation, M. Frère a répondu qu'il était venu à Berlin pour discuter de questions économiques, que les déclarations que venait de lui faire M. Schacht dépassaient singulièrement le cadre de sa mission et qu'il se bornerait à rendre compte à M. Van Zeeland.

M. Schacht a alors insisté pour que M. Frère vît le général Goering.

L'entretien avec le général Goering eut lieu le lendemain. Le général, qui avait sous les yeux le compte rendu de la conversation de M. Schacht avec M. Frère, dit à l'envoyé belge, en souriant, que M. Schacht avait beaucoup exagéré, qu'il avait soulevé des points (Eupen, Malmédy, le Schleswig et Dantzig) qui ne présentaient que peu d'importance. Il ajouta que, sur la question coloniale, l'entente ne serait pas difficile, que déjà Londres et Paris se montraient moins intransigeants. Mais, à son tour, il insista fortement sur la suppression de l'article 16 du pacte. « Nous ne voulons pas — aurait dit le général — revivre l'époque de violences et de rapines qui a suivi la guerre mondiale. Nous ne pouvons pas être à la merci d'un système très contestable de la désignation de l'agresseur, à la faveur duquel l'économie allemande serait écrasée. »

433

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

Aide-mémoire

Paris, 18 mai 1937.

Par son aide-mémoire du 16 mai [1], l'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire connaître au ministère des Affaires étrangères que le gouvernement britannique considère que, une fois établi un plan pour l'évacuation d'Espagne

[1] Non reproduit.

des volontaires étrangers, l'exécution de ce plan serait, en tout état de cause, très difficile si les opérations de guerre se poursuivaient et que, en conséquence, il y aurait lieu, avant d'entreprendre cette exécution, de s'être assuré l'accord des deux parties pour la cessation des hostilités sur tous les fronts espagnols. L'ambassade d'Angleterre demandait si, dans cette situation, et sans attendre l'établissement du plan ci-dessus visé, le gouvernement de la République serait prêt à se joindre au gouvernement britannique pour approcher les deux partis et leur faire accepter la cessation d'hostilités ci-dessus envisagée pendant une période suffisante pour assurer le retrait des combattants étrangers [1].

En réponse à cette communication, le ministère des Affaires étrangères a l'honneur et s'empresse de faire savoir à l'ambassade d'Angleterre que le gouvernement de la République, en pleine sympathie avec la proposition dont il se trouve saisi et qui est faite, par ailleurs, aux gouvernements allemand, italien, portugais et soviétique, est prêt à s'employer dans le sens suggéré par le gouvernement britannique.

Le ministère des Affaires étrangères doit ajouter que, dans l'opinion de son gouvernement, si l'accord ne peut être réalisé pour une cessation des hostilités sur l'ensemble des fronts espagnols, il y aurait néanmoins avantage à la faire accepter, aux mêmes fins, pour tel ou tel secteur du front.

434

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 134 [2]. *Moscou, 18 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mai.)

Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par mon télégramme nº 243 [3], le gouvernement soviétique vient de procéder à un certain nombre de mutations dans le haut personnel militaire, dont la principale a été l'affectation du maréchal Toukhatchevsky au commandement secondaire de la Volga.

(1) Selon Hugh THOMAS, *La guerre d'Espagne*, trad. Brousse-Hess, Paris, 1961, p. 443, le représentant du gouvernement de Valence aux cérémonies du couronnement avait été chargé de demander la médiation du secrétaire d'État au Foreign Office. Aussi le cabinet britannique pressentait-il les puissances représentées au Comité de non-intervention pour obtenir d'elles un effort en vue d'obtenir un armistice provisoire. Dans le *Times* du 18 mai, le professeur espagnol Castillejo considérait que le Portugal et les républiques sud-américaines, en raison de leurs liens ethniques et culturels ou de leur proximité géographique, étaient les mieux placés pour cette œuvre de médiation. Le 21, le Reich estimait que les événements n'avaient pas atteint la phase où les deux parties consentiraient à un armistice (*Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse.* III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole* (*1936-1939*), trad. Tournier, nº 177), tandis que le gouvernement de Salamanque et le palais Chigi ne cachaient pas leur hostilité (THOMAS, *op. cit.*, p. 443-444). Le projet britannique avait échoué.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Télégramme non reproduit dont le sens est indiqué ici.

C'est le commencement d'une chute qui, en général ici, ne finit que dans la tombe.

La disgrâce du Maréchal a produit plus d'effet à l'étranger, en France notamment, où il était venu [1], qu'en U.R.S.S. Il n'a jamais occupé ici le devant de la scène, et était loin d'avoir la popularité du maréchal Vorochilov, ou même du maréchal Blücher, commandant l'armée autonome d'Extrême-Orient. On le considérait comme un technicien militaire et il est curieux, à cet égard, qu'il ait été entraîné dans la tourmente politique.

J'avais déjà signalé en décembre dernier que sa situation se trouvait ébranlée, depuis que son nom avait été jeté par Radek dans les débats du procès des trotskystes [2]. L'officier d'ordonnance du Maréchal avait eu des rapports suspects avec un personnage trotskyste notoire, le général Poutna, ancien attaché militaire à Londres.

Il semblait que depuis lors, le Maréchal eût réussi à se remettre en selle. Il avait figuré dans différentes manifestations officielles et avait été en dernier lieu désigné pour faire partie de la délégation officielle soviétique au couronnement de George VI. Il y a quelques jours à peine, il m'avait fait viser son passeport pour aller à Londres.

Que s'est-il produit depuis? Rien d'autre, sans doute, que le jeu de la loi commune à tous les régimes de terreur où le seul soupçon emporte condamnation. Les camarades d'arme de Toukhatchevsky ont sans doute essayé de le sauver, et c'est ce qui peut expliquer ce retour apparent de fortune. Mais le parti aura exigé son éloignement.

Je ne sais si nous y perdons beaucoup. Je n'ai pas assez connu le maréchal Toukhatchevsky pour avoir à ce sujet une opinion personnelle.

Sa visite à Paris l'avait fait considérer par l'opinion française comme un des artisans du rapprochement franco-soviétique. Cependant j'ai recueilli, de personnalités en général bien informées, l'avis qu'il était secrètement favorable à l'Allemagne.

(1) Le maréchal Toukhatchevsky, au retour des obsèques du roi George V au début de 1936, était passé par Paris et avait été reçu par les plus hautes personnalités militaires (voir, au tome I de la présente série, le n° 180, note).

(2) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 420.

435

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 413. *Londres, 19 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

En me référant à ma communication du 18 mai [1], j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte des trois déclarations sur l'humanisation de la guerre civile en Espagne qui ont été lues hier au sous-Comité par les représentants de l'Allemagne, de l'Italie et du Portugal.

Le gouvernement de Berlin admet, dans un intérêt d'humanité, que le Comité se saisisse de cette question, encore qu'il lui paraisse douteux qu'elle relève de sa compétence; mais il ne saurait à ses yeux s'agir de créer par là un précédent et le Comité de non-intervention doit en principe, selon lui, borner son activité à l'examen de problèmes qui sont proprement de son ressort. Ce document examine ensuite les deux propositions successivement formulées par lord Plymouth les 4 et 7 mai et visant respectivement l'interdiction du bombardement des villes ouvertes et la prohibition pure et simple des bombardements aériens [2]. Rappelant les déclarations du chancelier Hitler au Reichstag le 21 mai 1935 pour préconiser une limitation progressive des violences du temps de guerre [3], il marque sa préférence pour la première de ces propositions, à savoir l'interdiction du bombardement des villes ouvertes, qui pourrait, dit-il, être étendue aux objectifs non militaires. Enfin, il énumère un certain nombre de points de la tragédie espagnole à inclure dans la démarche envisagée auprès des deux parties en conflit. Parmi ceux-ci, il cite le pillage, le meurtre des otages, l'exécution des civils et des prisonniers, la destruction des églises et des monastères ainsi que l'expulsion ou l'assassinat de membres des ordres religieux. La déclaration allemande conclut que si l'appel n'est pas rédigé en termes généraux, il serait sans doute opportun de réunir un sous-comité pour en étudier la teneur.

La déclaration italienne, qui suit de près la déclaration allemande, constate tout d'abord qu'en l'absence d'un accord international à ce sujet, le bombardement par la voie des airs reste un mode légitime de combat et que demander aux parties en Espagne d'y renoncer constituerait une ingérence injustifiable dans la marche des opérations militaires, ingérence qui amènerait sans doute

(1) Communication qui annonçait la présente dépêche.
(2) Voir ci-dessus le nº 393 (et note).
(3) Discours au cours duquel le Chancelier, affirmant son désir de respecter les obligations internationales découlant du traité de Locarno, en dépit de l' « alliance militaire » franco-russe, s'affirmait prêt à limiter les forces armées de l'Allemagne dans une proportion adoptée par les autres puissances.

de leur part une réponse peu satisfaisante pour le Comité. Au surplus, a-t-il ajouté, le gouvernement italien ne voit pas de raisons pour faire une distinction entre le bombardement par air et le bombardement par terre ou par mer. Le document italien rappelle ensuite le communiqué de Salamanque (ma communication du 8 mai) (1) qui, dit-il, constitue un facteur encourageant pour l'humanisation de la guerre en Espagne et peut être considéré comme une réponse spontanée aux préoccupations du gouvernement anglais. Dans sa conclusion, il souligne que des démarches individuelles auprès des deux parties constitueraient la meilleure méthode d'approche, ainsi que l'a prouvé le succès de la récente démarche britannique relative à l'usage des gaz asphyxiants. Toutefois, il ne s'oppose pas à un appel du Comité de non-intervention.

La déclaration portugaise reproduit les arguments présentés par les deux premières, en ajoutant cependant que l'acceptation par les deux parties des demandes qui seraient formulées dans l'appel du Comité de non-intervention ne serait pas suffisante si l'observation de ces demandes ne devait pas être assurée par des garanties.

436

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 761 (2). *Berlin, 19 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

L'arrivée de sir Nevile Henderson à Berlin, où il a remplacé sir Eric Phipps, les fêtes du couronnement britannique, l'accueil empressé qui a été réservé à Londres au maréchal von Blomberg (3) ont fourni à la politique allemande, au lendemain même des polémiques violentes dans lesquelles les presses des deux pays s'étaient affrontées, l'occasion de marquer son désir de se rapprocher de la Grande-Bretagne et d'améliorer les relations du IIIe Reich avec celle-ci.

On ne doit point s'en étonner. Au nombre des quatre ou cinq idées fixes auxquelles M. Hitler demeure obstinément attaché figure toujours la conviction que l'Allemagne doit s'efforcer de gagner l'amitié, ou, du moins, la neutralité anglaise et qu'une des fautes capitales de Guillaume II a été de se lancer dans une guerre où il avait l'Angleterre contre lui.

(1) Allusion au télégramme 1226-1229 du 8 mai. Le représentant de l'Italie au Comité de non-intervention avait donné connaissance d'un communiqué de Salamanque selon lequel l'aviation nationaliste n'avait jamais bombardé de villes ouvertes, étant toutefois entendu que lorsque des villes ouvertes contenaient d'importantes usines de guerre, ou lorsque l'adversaire s'y retranchait, elles constituaient des objectifs militaires.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Venu précisément à l'occasion du couronnement, qui eut lieu le 12 mai, comme représentant du Reich.

La constitution de l'axe Rome-Berlin, les témoignages d'intimité chaleureuse que le Reich prodigue au fascisme ne sont pas en contradiction avec ce souci majeur des dirigeants nazis.

Ils ont conscience de la solidarité qui unit leur régime au régime italien, en face de l'idéologie démocratique, et ils sont résolus à ne rien négliger pour développer et enraciner cette conscience dans l'esprit de leur peuple. Il ne leur échappe pas non plus qu'appuyés sur l'Italie, leur pouvoir d'intimidation et leur force d'attraction dans le bassin du Danube et dans les Balkans s'accroissent singulièrement. Ils comprennent également les services que les initiatives de M. Mussolini, plus emporté, plus audacieux, et moins prudent qu'eux, peuvent leur rendre et ils l'ont bien montré dans l'affaire espagnole. Mais leurs sentiments profonds n'ont pas changé; ils gardent le souvenir de la « trahison » de 1915; ils font peu de cas de la valeur militaire des armées de la Péninsule et ils n'ont qu'une demi-confiance dans la fidélité et la continuité romaines.

L'axe Rome-Berlin ne les a jamais empêchés, en tout cas, de regarder vers Londres; M. von Neurath n'a pas dû, lors de sa récente visite [1], leur laisser de doute à ce sujet. On peut même dire qu'ils ont eu, en le construisant, les yeux tournés du côté de la Tamise, et qu'ils s'y sont ralliés, non seulement pour profiter des avantages tactiques immédiats qu'il leur semblait possible d'en retirer, mais aussi par dépit de voir l'Angleterre mal répondre à leurs avances et avec l'intention d'exercer sur elle une pression, sinon un chantage.

Quand il cherche à se rapprocher de la Grande-Bretagne, le IIIe Reich est-il guidé par la préoccupation d'assurer la paix, d'organiser l'Europe, de rentrer dans le cercle des principales puissances, de se ménager les voies d'un retour éventuel à la Société des Nations?

C'est, peut-être, l'espoir qui anime certains de ses éléments modérés, à la Wilhelmstrasse, à la Reichsbank, et dans les cercles industriels. Mais ce n'est certainement pas la pensée dominante des chefs du parti national-socialiste, d'un Himmler, d'un Goebbels, d'un Goering, d'un Hess, ni même d'un Hitler.

Pour eux, le rapprochement avec l'Angleterre est, surtout, un moyen d'acquérir la liberté d'action, d'amener la politique anglaise à s'écarter de la France et à se désintéresser du continent, et notamment de l'Europe centrale, où l'opération de force contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche demeure un des objectifs qui les tentent. Depuis que la Grande-Bretagne réarme, ils souhaitent plus vivement encore qu'auparavant de la capter ou de la neutraliser. Il est même probable que, pour arriver à leur fin, ils ne reculeront pas devant l'éventualité de s'engager à ne jamais attaquer la frontière du Rhin et à ne jamais envoyer d'avions de bombardement sur les Iles britanniques.

Comment, dans ces conditions, s'expliquer l'insistance avec laquelle ils réclament des colonies, alors qu'ils ne peuvent ignorer combien l'Angleterre est hostile à cette revendication?

M. Schacht se vante ouvertement d'avoir converti le Führer à la cause coloniale. Lui-même prétend qu'en dehors d'une source d'approvisionnement en

(1) Sur cette visite à Rome, voir ci-dessus les n°s 404 (note), 406, 411, 417 (note); ci-après les n°s 443, 451 ann. II.

matières premières, l'Allemagne trouverait dans la reconstitution d'un empire colonial une satisfaction de prestige, seule capable d'assouvir l'orgueil et l'ambition des nazis, de remédier à leurs difficultés intérieures et de les détourner de leurs projets belliqueux. Sans doute, croit-il que l'Angleterre finira par céder, si elle a vraiment la conviction qu'il est possible d'acheter en Europe une paix durable au prix de concessions dans les colonies. Mais peut-être, veut-il seulement demander le plus pour avoir le moins et se procurer un outil de négociation, qu'il abandonnerait, par la suite, en échange d'autres avantages?

Quoi qu'il en soit, l'union de la France avec l'Angleterre, son accord avec la Russie, les sympathies qu'elle rencontre aux États-Unis sont, pour la politique allemande, un sujet d'inquiétude. Comme elle travaille à disloquer la Petite Entente, elle s'applique à distendre et à rompre les liens qui se sont noués entre les puissances restées fidèles à Genève.

La conclusion du pacte italo-yougoslave[1], l'attitude adoptée par la Belgique ont été des succès dont elle s'est réjouie. Mais elle compte bien ne pas s'en tenir là. Elle considère, au surplus, que les circonstances favorisent ses desseins. Car elle estime que la France est très malade et tombera prochainement dans la révolution et l'anarchie; et elle s'attend, d'autre part, à l'établissement, à Moscou, d'une dictature militaire et socialiste, qui changera, peut-être, à ses yeux, l'aspect du probième russe.

Aussi, tout en désirant se rapprocher de Londres, ne se montre-t-elle pas extrêmement pressée d'entrer en négociation et de restreindre dès maintenant par des obligations contractuelles sa liberté de mouvement.

Après l'avoir si longtemps laissé à la traîne, elle paraît, cependant, éprouver un regain d'intérêt pour le plan de pacte occidental, qui doit remplacer l'accord caduc de Locarno [2]. Elle déclare qu'elle n'a pas renoncé à ce projet et qu'elle a hâte de recevoir la réponse qu'appelait son mémorandum du 12 mars dernier [3].

Il est clair, en effet, qu'un pacte occidental présenterait pour elle, aujourd'hui, l'avantage d'interrompre le tête-à-tête franco-anglais, d'y intervenir en tiers, d'abolir les engagements souscrits par l'Angleterre au lendemain du 7 mars, et de réintroduire dans les rapports mutuels des états en cause un principe de réciprocité, qui rendrait difficiles ces « contacts d'états-majors » dont le Reich semble avoir si peur.

Est-ce à dire que, pour l'amour d'un nouveau Locarno, l'Allemagne soit prête à renoncer à l'opposition qu'elle faisait jusqu'ici à l'accord de la France avec l'U.R.S.S.?

Elle ne l'a pas expressément déclaré. Elle a indiqué, pourtant, que son mémoire du 12 mars ne demandait pas la rupture de cet accord, et que, par conséquent, elle était résignée à le tolérer. La seule question consisterait désormais à déterminer l'instance arbitrale — autre que le conseil de la Société des Nations, dont elle ne veut pas, autre que l'Angleterre et l'Italie, dont la

(1) Le 25 mars précédent : voir ci-dessus le n° 171.
(2) Voir ci-dessus les n°s 311 et 429.
(3) Mémorandum ci-dessus reproduit sous le n° 98.

France ne veut pas —, qui serait chargée d'apprécier les cas dans lesquels pourrait jouer l'accord franco-soviétique.

Toute perspective d'une entente, au moins dans cette direction, ne semble donc pas exclue, bien qu'à propos du récent entretien qu'a eu à Paris M. Litvinov avec Votre Excellence (1), la presse nationale-socialiste ait renouvelé avec une violence extraordinaire ses attaques contre le pacte franco-soviétique.

Quand on connaît la situation économique de l'Allemagne, les difficultés que suscite l'exécution du plan de quatre ans et qui n'iront sans doute qu'en s'aggravant, on s'étonne de ne pas rencontrer chez les dirigeants du Reich des dispositions plus largement et plus ouvertement conciliantes.

On doit en conclure, ou bien que les chefs nazis n'ont pas une exacte notion de ces difficultés, ou bien qu'ils croient encore qu'ils réussiront, par la discipline, les privations et la volonté à s'en rendre maîtres, ou bien qu'ils estiment nécessaire de bluffer, ou bien qu'ils regardent la partie adverse comme en proie, elle-même, à des difficultés plus grandes que les leurs et auxquelles elle résistera moins longtemps.

En tout cas, dans le langage que tiennent ceux qui parlent en leur nom, on ne relève, au cours des dernières semaines, aucun changement notable, aucun élément nouveau.

En août 1936, à Paris (2), M. Schacht avait affirmé qu'en échange d'une aide économique et financière et de l'attribution, sous une forme ou sous une autre, d'un domaine colonial, le IIIe Reich se prêterait à un règlement général européen, comportant essentiellement une limitation des armements, un pacte occidental et même le retour de l'Allemagne à la Société des Nations.

Après quatre mois d'un silence sur les raisons duquel il est superflu de revenir, M. Eden et M. Léon Blum ont repris, en des discours publics, les suggestions du Dr Schacht et laissé entendre qu'ils en poursuivraient volontiers l'étude(3). Mais, le 30 janvier, devant le Reichstag(4), M. Hitler a écarté, ou ajourné, ces avances.

Depuis lors, rien d'essentiel n'a modifié l'état des choses. Dans ses conversations avec M. Leith-Ross et avec M. Frère (5), M. Schacht a témoigné que le programme tracé par lui en août était toujours valable et pouvait toujours être évoqué. Mais on a pu remarquer aussi qu'autant le chapitre de ce pro-

(1) Le commissaire du peuple d'U.R.S.S. aux Affaires étrangères s'était rendu à Paris le 18 mai. Au terme d'entretiens avec MM. Blum et Delbos, un communiqué constatait « l'état amical des relations entre la France et l'U.R.S.S. et la communauté d'objet de la politique des deux pays tendant au maintien et à l'organisation de la paix indivisible dans la sécurité collective ». Selon la presse soviétique, ce communiqué constituait « une réponse sans équivoque à toutes les questions autour desquelles la délégation allemande aux fêtes du couronnement a déployé une activité qu'a soulignée la presse mondiale » (T. 268 de Moscou, du 20 mai).

(2) Sur le voyage du ministre allemand en France, voir, au tome III de la présente série, le n° 213.

(3) Allusion aux discours prononcés par le secrétaire d'État au Foreign Office le 14 décembre 1936 à Bradford (voir, au tome IV de la présente série, le n° 152 et note) et le 19 janvier suivant aux Communes (*ibid*, n° 325, note), ainsi qu'à l'allocution du président du Conseil français à Lyon, le 24 janvier (*ibid*, n° 346 et notes).

(4) Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 466.

(5) Sur ces conversations, voir au tome IV de la présente série le n° 311 (note); ci-dessus les nos 414, 432.

gramme relatif aux concessions éventuelles de l'Allemagne demeurait vague et enveloppé d'ombre, autant celui qui traite des revendications allemandes avait revêtu un caractère impérieux et catégorique. Car non seulement M. Schacht réclame, maintenant, la restitution des colonies allemandes en toute propriété, mais il stipule, en plein accord avec M. Goering, qu'un retour du Reich à Genève n'est pas concevable, sans que la Société des Nations renonce au principe de la sécurité collective et de la paix indivisible et annule l'article 16 du covenant. Le même M. Schacht se montre, en outre, peu enclin à faciliter les compromis qui permettraient de conduire rapidement à un heureux résultat la négociation commerciale franco-allemande, en cours depuis trois mois [1].

De nouveau, d'ailleurs, un courant d'hostilité envers notre pays se manifeste, en Allemagne, avec l'approbation évidente des autorités.

Il semble donc improbable que la prochaine visite que le président de la Banque d'Empire doit faire à Paris donne une vive impulsion aux problèmes d'où dépend l'avenir de l'Europe.

Cette visite servira, du moins, même si elle est négative, à éclairer les pensées et arrière-pensées du gouvernement du Reich.

Elle fournira l'occasion d'observer jusqu'où celui-ci, dans son désir de ménager l'Angleterre, est capable d'aller.

De toute façon, la France et la Grande-Bretagne agiront en conformité de leurs intérêts propres et des intérêts de la paix, en restant unies et solidaires, en s'opposant aux tentatives de dissociation et de division, en laissant entendre que qui veut s'accorder avec l'une doit s'accorder avec l'autre, et que le but d'un tel accord ne saurait être d'autoriser dans certaines parties de l'Europe des entreprises de violence, mais, au contraire, d'organiser, dans la bonne volonté générale et par des concessions mutuelles, la paix du continent.

437

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Moscou.

T. nos 1186-1187; 252. *Paris, 20 mai 1937, 21 h. 30.*

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme no 1269 et au télégramme de Moscou qui vous est communiqué sous le no 1185 [2].

Pour les deux postes : Je me réfère à votre télégramme no 267.

(1) Sur cette négociation, voir ci-dessous le no 470 (note).

(2) Le télégramme 1269 de Londres, du 19 mai, et le télégramme 267 de Moscou, du même jour (communiqué à Londres sous le no 1185) annonçaient l'intervention britannique citée ci-dessus, décidée par le gouvernement britannique en dehors du Comité de non-intervention, auprès des gouvernements allemand, italien, portugais et soviétique.

Le gouvernement britannique, après s'être assuré officieusement de notre assentiment, a demandé au gouvernement français, ainsi qu'aux gouvernements allemand, italien, portugais et soviétique, s'ils seraient disposés, en vue de l'élaboration d'un plan pratique de retrait des volontaires étrangers en Espagne, à se joindre à lui pour approcher les deux partis, afin de les amener à une cessation d'hostilités.

Le gouvernement français vient de répondre officiellement qu'en pleine sympathie avec cette proposition, il était prêt, pour sa part, à s'employer dans le sens suggéré, alors même que la suspension des hostilités ne pourrait être réalisée que dans certains secteurs du front.

Veuillez marquer au gouvernement soviétique que le gouvernement français souhaiterait vivement qu'il pût donner également une réponse favorable à la communication du gouvernement britannique, dont l'initiative a été concertée avec nous.

438

COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT À L'AMBASSADE D'ESPAGNE À PARIS.

N. *Paris, 20 mai 1937.*

Le 17 mai, un groupe d'avions espagnols, après avoir survolé Luchon, est venu atterrir à l'aérodrome de Pont-Long, près de Pau.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade d'Espagne que, tenant compte du fait qu'en raison de l'état de l'atmosphère, l'entrée en France de ces avions peut être le résultat d'une erreur, le gouvernement français a décidé de ne pas les retenir, sous la réserve toutefois qu'ils seront préalablement démunis de toutes armes et munitions et que les aviateurs s'engageront à regagner l'Espagne, sous escorte, par le point de la frontière qu'ils ont franchi. Dans un sentiment d'humanité, trois appareils seront toutefois autorisés à conserver leur armement.

Le gouvernement espagnol n'ignore pas que dans un cas analogue et récent, le gouvernement français avait cru pouvoir admettre le retour en Espagne d'un groupe d'avions ayant atterri par erreur à Toulouse[1]. En acceptant une fois encore de laisser rentrer en Espagne un groupe d'avions militaires ayant pénétré sur son territoire, le gouvernement français doit attirer la plus sérieuse attention du gouvernement espagnol sur l'impossibilité où les autorités françaises se trouveraient désormais d'accorder ce traitement aux avions qui se mettraient en pareil cas, et sur l'obligation où elles seraient alors de retenir ces avions.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 413 (et notes) et 424.

439

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 1490. Secret. *Paris, 20 mai 1937.*

La déclaration conjointe franco-anglaise qui a été remise au gouvernement belge le 24 avril et dont je vous avais communiqué le texte par ma lettre nº 246, en date du 23 avril (1), a eu essentiellement pour objet de délier la Belgique des obligations qu'elle avait contractées à Locarno en 1925, et à Londres, le 19 mars 1936, vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Sur les conditions dans lesquelles cette déclaration est intervenue et sur la situation nouvelle qu'elle établit dans les rapports entre Bruxelles, d'une part, Paris et Londres, d'autre part, il me paraît utile de vous fournir aujourd'hui les précisions qui vous permettront d'apprécier en toute connaissance de cause la portée des engagements que la France a assumés envers la Belgique.

Depuis le discours prononcé par le roi Léopold, le 14 octobre dernier, il était évident que la Belgique n'accepterait plus longtemps d'être liée à l'égard des deux puissances occidentales par les engagements réciproques de Locarno et de l'accord du 19 mars. Dans l'exposé qu'il a fait à la Chambre le 29 avril (2), le ministre des Affaires étrangères, M. Spaak, a exposé quelques-unes des raisons pour lesquelles ces engagements étaient devenus trop lourds pour son pays. Le réarmement intensif du Reich, la réoccupation, par l'armée allemande, de la zone démilitarisée « bouleversant les conditions antérieures et nous plaçant devant un état de fait tout nouveau », l'hostilité manifestée par les dirigeants national-socialistes envers la Société des Nations, en 1937, alors qu'en 1925 l'Allemagne préparait son entrée dans l'organisme genevois: tels sont les motifs qu'a donnés M. Spaak au revirement de la politique de la Belgique. Le ministre, s'il avait voulu être complet, aurait pu ajouter que des considérations de politique intérieure, et notamment les inquiétudes que causait aux éléments flamingants du Royaume l'existence de liens avec la France, que l'on représentait comme trop étroits, étaient également, dans une large mesure, à l'origine de ce revirement.

Si l'on pouvait supposer que le cabinet Van Zeeland observerait une position d'attente aussi longtemps que l'Allemagne n'aurait pas répondu au mémorandum anglais l'invitant à préciser ses vues au sujet d'un nouveau pacte occidental, au contraire, au lendemain de cette réponse, datée du 10 mars (3), qui ne contenait aucun élément positif et ne permettait pas

(1) La déclaration franco-anglaise que transmettait cette lettre a été publiée ci-dessus sous le nº 337.
(2) Sur le discours du ministre belge, voir ci-dessus les nos 370 (note) et 400.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 98.

d'escompter la conclusion à bref délai de ce pacte, nous acquérions la certitude que le gouvernement belge ne tarderait pas à sortir de sa réserve. L'intérêt franco-britannique était dès lors de manœuvrer de telle manière que nous ne fussions pas placés devant une nouvelle manifestation belge qui prendrait l'apparence d'un « fait accompli ». C'est de cette préoccupation que s'inspirèrent les négociations qui se sont, alors, engagées, sur mon initiative, entre mon département et le Foreign Office.

Par la déclaration conjointe du 24 avril, qui en a marqué l'aboutissement, la Belgique passe de la position d'un état garant et garanti à celle d'un état uniquement garanti. L'obligation qui lui incombait, aux termes de l'accord de Locarno et des arrangements de Londres, de venir au secours de la France, dans le cas où celle-ci serait l'objet d'une agression de la part de l'Allemagne, tombe; elle conserve, au contraire, la promesse de l'assistance française dans tous les cas pour lesquels celle-ci était jusqu'ici prévue. Ainsi que M. Spaak l'a déclaré dans son discours du 29 avril : « ...Dorénavant, il n'y a plus qu'une seule hypothèse dans laquelle nous pouvons être contraints de faire la guerre, une seule hypothèse qui nous trouverait tous unis et tous résolus à la défense de notre territoire devant une attaque ennemie ».

La déclaration du 24 avril ne comporte, d'ailleurs, en aucune manière, le caractère d'un traité. Elle n'engage pas le gouvernement belge. Celui-ci, pour qu'aucun doute ne puisse exister à cet égard, a marqué le désir de voir supprimer le paragraphe 5 du projet qui vous avait été communiqué et qui concernait l'adhésion qu'il devait donner à la déclaration [1]. Mais cela ne signifie pas que la Belgique puisse compter sur la garantie de la France et de l'Angleterre en tout état de cause. Les obligations dont les deux puissances occidentales ont affirmé le maintien sont assumées par elles, compte tenu des assurances qui leur ont spontanément été fournies sur les tendances de la politique belge. Sur ce point également, M. Spaak s'est exprimé à la Chambre en toute clarté : « Si un jour, a-t-il dit, usant de notre liberté, nous entendions modifier notre politique, la France et l'Angleterre pourraient, d'une manière tout à fait légitime, être amenées à nous retirer leur garantie ».

C'est dans ces conditions qu'il a été tout d'abord pris acte de la détermination du gouvernement belge :

a. De défendre avec toutes ses forces les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et d'empêcher que le territoire belge ne soit utilisé en vue d'une agression contre un autre état, comme passage ou comme base d'opérations, par terre, par mer ou dans les airs;

b. D'organiser, à cet effet, de manière efficace, la défense de la Belgique. A ceux qui s'empressent de proclamer que le statut international de la Belgique n'était autre que la neutralité, M. Van Zeeland a répondu par avance dans une conversation qu'il avait, dès le 16 mars, avec M. Laroche : « Le gouvernement belge, disait-il à celui-ci, ne veut pas entendre parler de neutralité.

(1) *Note du document :* **Le texte de la déclaration tel qu'il a été remis le 24 avril au gouvernement belge et le texte de la réponse de ce dernier figurent ci-joint en copie.**

Il entend pratiquer une politique d'indépendance et d'équilibre. Il estime qu'il remplira tout son devoir en faisant respecter l'intégrité de son territoire et il entend l'accomplir en s'opposant à toute violation »[1]. De cette volonté d'écarter la formule de l'ancienne neutralité, les assurances les plus précises nous ont été réitérées ainsi qu'au gouvernement britannique.

D'autre part — et c'est là un second principe dont, en même temps que l'Angleterre, nous avions lié l'observation à la mise en jeu éventuelle de notre promesse d'assistance —, la déclaration du 24 avril enregistre l'assurance que la Belgique entend demeurer fidèle au pacte de la Société des Nations. Aucune précision n'accompagne, il est vrai, cette affirmation générale, et la question de l'article 16, notamment celle du droit de passage, n'est pas élucidée; elle n'aurait pu l'être, d'ailleurs, entre deux ou trois puissances, la décision n'appartenant qu'à la Société des Nations elle-même. Pour le moment, nous devons retenir la position prise à ce sujet par M. Spaak dans son discours de la Chambre des députés : l'octroi du droit de passage à travers le territoire belge devrait être subordonné à deux conditions essentielles : le consentement du gouvernement belge; l'existence d'une « action commune » à laquelle participeraient au moins les voisins de la Belgique. (Le ministre n'a pas précisé quels états il désignait.)

En libérant la Belgique des obligations qu'elle avait contractées à Locarno et à Londres à l'égard de la France et de l'Angleterre, la déclaration franco-britannique a, en même temps, rendu caduc l'engagement souscrit, le 19 mars 1936, par le cabinet Van Zeeland et relatif aux échanges de vues entre les états-majors français, anglais et belge. « La déclaration du 24 avril, déclarait encore M. Spaak dans son récent exposé, clôt pour nous cette période que l'on pourrait appeler l'ère des accords militaires... »

Sur cette question, à laquelle l'opinion publique belge, influencée par la propagande flamingante, attachait, comme vous le savez, une valeur symbolique, il importe de ne laisser se créer aucune équivoque.

Ce qui disparaît, c'est la disposition de l'arrangement du 19 mars 1936, prévoyant des accords entre états-majors, « aux fins de préparer les conditions techniques dans lesquelles s'exécuteraient les engagements » qui incomberaient réciproquement aux puissances signataires en cas d'agression non provoquée. Il n'y aura plus de convention militaire. Mais, dans l'esprit des gouvernants belges, cela ne signifie pas que les contacts devront cesser entre états-majors; ils tiennent seulement à ce que ces contacts n'aient lieu qu'avec la plus grande prudence et dans un secret absolu.

Par la communication verbale que notre ambassadeur a faite le 30 avril à M. Spaak et dont il lui a laissé copie (vous en trouverez ci-joint le texte définitif)[2], le gouvernement belge sait qu'il dépend de lui, par les initiatives qu'il prendra ou qu'il ne prendra pas, que les engagements d'assistance assumés par la France envers lui puissent jouer avec efficacité. Il sait aussi que les grands partis politiques belges, ainsi qu'en témoignent les déclarations faites par leurs

(1) Voir ci-dessus le n° 105.
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous les n°s 336 (annexe) et 370.

représentants tant à la Chambre qu'au Sénat, attendent de lui qu'il fasse étudier les moyens de recourir à la coopération étrangère pour la défense de la Belgique. En ce qui le concerne, enfin, ses propres sentiments sont favorables à une semblable étude. M. Spaak s'est exprimé, à cet égard, avec une grande clarté. « Le problème technique, a-t-il affirmé, nous restons libres de le résoudre en toute indépendance et en toute liberté... Nous en prenons à nouveau l'engagement formel : tout ce qui doit être fait pour assurer la défense nationale dans le cadre ainsi tracé sera fait ». Au cours d'un entretien avec notre ambassadeur, le ministre des Affaires étrangères a même demandé à M. Laroche de l'avertir dans le cas où nous constaterions que l'état-major belge se dérobe aux contacts [1].

Telle étant la situation, et en mettant à notre action toute la discrétion indispensable, c'est à nous de faire en sorte que la coordination nécessaire soit établie entre les plans de l'état-major belge et les nôtres. Nous devons, assurément, éviter tout ce qui pourrait apparaître comme une tentative de pression et, pour le moment, toute initiative de notre part en vue de continuer les conversations antérieurement engagées ou d'en entamer de nouvelles serait sans doute inopportune : il faut laisser aux Belges le soin d'en marquer le désir. Mais si, dans les prochains mois, vous étiez amené à constater que l'état-major belge se dérobe à tout contact, je vous serais obligé de m'en aviser afin que, suivant la demande que M. Spaak lui-même a faite à M. Laroche, nous puissions prévenir le gouvernement de Bruxelles d'un état de choses qui, d'après ses déclarations les plus formelles, irait à l'encontre de ses propres vues.

440

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 765 [2]. *Berlin, 20 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

Une série de faits et de manifestations qui ont eu lieu au cours des dernières semaines en Allemagne attestent que, si la propagande déployée à l'appui des revendications coloniales a abandonné le genre ostentatoire et claironnant qu'elle a un instant essayé en septembre dernier, par la voix du Führer lui-même [3], elle n'en continue pas moins de poursuivre inlassa-

(1) Voir ci-dessus le nº 370.
(2) Extraite des archives de l'ambassade. Des copies en ont été adressées aux services de la S.D.N. et d'Afrique-Levant sous les nos 766 et 767.
(3) Au congrès de Nuremberg. Voir, au tome III de la présente série, les nos 244, 254, 258, 267, 284.

blement son œuvre. Son premier objectif est de convaincre l'opinion allemande de la nécessité d'un empire d'outre-mer, producteur des matières premières dont le Reich dit avoir un si pressant besoin, et de la préparer ainsi à l'idée que la question devra, un jour ou l'autre, être posée catégoriquement et énergiquement devant « les nations possédantes ».

L'argument de la pauvreté, de la détresse économique, de la « nécessité vitale » est, en effet, le leitmotiv essentiel, celui par lequel on compte galvaniser peu à peu la masse et créer en elle un potentiel d'impérieuse énergie dont on se servira éventuellement pour faire pression sur l'étranger. C'est pourquoi une « section coloniale » a été ouverte dans cette exposition de Düsseldorf qui souligne, sous le vocable du plan de quatre ans, l'énorme effort entrepris par l'Allemagne, soi-disant contrainte par l'insuffisance de ses ressources et par l'égoïsme des autres états. « Tous ont des matières premières en grande quantité, a déclaré M. Goering dans son discours inaugural; nous seuls n'avons rien! »

C'est par de telles formules que les dirigeants prétendent entraîner le peuple allemand, lui montrer que la politique extérieure nationale-socialiste a pour but fondamental d'assurer sa vie et son bien-être, qu'il doit, par conséquent, leur faire entière confiance et se serrer derrière eux en une volonté unanime et résolue.

Une décision récente confirme que le gouvernement de Berlin, en développant sa propagande coloniale, entend mettre l'accent sur l'aspect économique. Le bureau spécial qui s'occupait de cette question, à l'office des Affaires étrangères sous la direction du conseiller de légation Gunzert, vient d'être réorganisé et de changer de titulaire; le service qui en prendra la succession, au lieu d'être rattaché, comme précédemment, à la direction politique, dépendra de la direction commerciale.

Cette transformation est conforme aux idées professées par le Dr Schacht, qui affecte toujours de répéter que les revendications coloniales de l'Allemagne sont dictées par des nécessités matérielles et non pas par des aspirations impérialistes. Néanmoins, il ne semble pas que ce soit l'avis de tous les organismes compétents du IIIe Reich. L'« Office de politique coloniale » du parti nazi, qui joue au sein de ce dernier le rôle qu'un département ministériel remplit dans l'administration de l'État, est, par son idéologie même, beaucoup plus inspiré de conceptions politiques que de notions économiques. M. von Ribbentrop, avec son état-major, s'occupe également de la question; c'est en cette qualité qu'il l'a traitée le 1er mars dernier dans son discours de Leipzig [1] sans paraître, d'ailleurs, se soucier qu'il est, en même temps, ambassadeur à Londres et qu'il risquait d'attirer ainsi sur sa personne le mécontentement britannique. Sans doute a-t-il estimé suffisamment modéré et habile de présenter les réclamations de son pays par le côté économique. Son influence se serait, en effet, exercée dans le même sens que celles de M. Schacht et de la Wilhelmstrasse. Quant à M. Goebbels, qui dirige l'ensemble de la propagande et qui, à ce titre, a, lui aussi, une part active dans l'exposé

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 62.

des « thèses coloniales », il aurait soutenu le même point de vue, vraisemblablement parce qu'il juge cette tactique plus adroite et plus rusée et peut-être aussi par rivalité vis-à-vis des chefs de l'office du parti.

Le résultat est un compromis qui s'est traduit par des directives que ce dernier, en tant qu'institution centrale, a adressées récemment aux publicistes. Ces instructions, dont j'ai pu avoir connaissance et que je communique, d'autre part, au Département, rassemblent tous les arguments émis ici sur le problème colonial, mais elles sont nettement dominées par l'idée que les revendications élevées dans ce domaine ne doivent pas être poursuivies de façon indépendante, qu'elles doivent, au contraire, s'intégrer dans la politique générale et se plier à ses nécessités tactiques. Il faut donc les faire pénétrer dans la masse, inculquer au peuple les données et l'ardeur nécessaires et, pour le reste, s'en remettre complètement au Führer du moment et des conditions de réalisation.

Ce qui précède éclaire exactement la tactique du Reich. Tandis qu'à l'intérieur, afin de « former une mentalité coloniale » prête à l'action, on insiste sur les considérations « éthiques et juridiques » autant qu'économiques, sur « le passé héroïque des explorateurs et des soldats allemands », les démonstrations tournées vers l'étranger mettent surtout en relief, pour le moment, la détresse de l'Allemagne et ses besoins de matières premières. La consigne est de répéter que le Reich veut régler la question par des voies pacifiques et que, précisément, la restitution de ses anciens territoires fortifierait la paix, « car elle assurerait l'existence de soixante-cinq millions d'individus actuellement déshérités et, d'autre part, barrerait la route aux projets subversifs du bolchevisme en pays de couleur ».

A cet égard, il est frappant de constater qu'aucune des manifestations récentes de la propagande coloniale n'a eu d'écho dans la grande presse. Celle-ci n'a presque pas parlé de l'exposition consacrée, à Düsseldorf, à l'importance économique des anciennes possessions allemandes. En revanche, le *Schwarzes Korps*, journal peu lu à l'étranger mais qui s'adresse à l'élite du parti, s'appesantit, dans son numéro du 20 mai, sur « le vol, commis au préjudice de l'Allemagne, de territoires dont les produits seraient pour elle extrêmement précieux ». De même, un film intitulé : *Notre Cameroun*, est projeté à Berlin dans plusieurs cinémas de quartier et semble éviter les grandes salles du centre de la ville. Ce film, de caractère documentaire, est, d'ailleurs, réalisé de façon intéressante et pittoresque. Ce qui mérite d'être relevé, c'est que, jusque dans son titre, il considère le Cameroun comme l'œuvre de pionniers allemands et comme la propriété légitime du Reich. Les cinéastes n'ont fait, du reste, que transposer les instructions de l'office nazi, qui prescrit aux journalistes de ne jamais employer l'expression « nos anciennes colonies », mais de dire « les colonies allemandes » ou « les colonies allemandes actuellement sous mandat ».

Le IIIe Reich s'applique donc à inculquer à tous ses ressortissants la conviction qu'une grande nation a le droit absolu de participer à la mission civilisatrice de la race blanche dans les continents africain ou asiatique, et que le germanisme, grâce à son énergie, obtiendra certainement, sur ce point comme sur les autres, la *Gleichberechtigung* et la réparation du tort causé à son

honneur. Ce sont les termes presque textuels dont se servent les directives du parti. Il n'est pas sans intérêt de relever que la propagande allemande compte, à ce sujet, faire coup double. Tout en poursuivant des objectifs spécifiquement coloniaux, elle s'attaque en même temps au traité de Versailles; elle prétend en dénoncer l'injustice foncière et dévoiler la violation par les Alliés du cinquième point posé par le président Wilson comme base de la paix (équitable règlement de la question coloniale).

Mais, jusqu'à nouvel ordre, cette polémique ne se déroule à l'adresse de l'étranger que par échos atténués. Elle est destinée surtout à exalter la volonté d'expansion du peuple allemand, à lui donner le sentiment que la colonisation est, pour lui, non seulement un droit, mais un devoir inhérent à sa dignité, à sa mission. Ainsi s'organisent méthodiquement la préparation psychologique, la force morale à laquelle le national-socialisme attache tant d'importance pour toutes ses entreprises. En même temps, les gouvernements et les pays étrangers doivent être martelés de réclamations constantes mais prudentes et progressives, afin d'éviter des réactions analogues à celles qui se sont produites il y a quelques mois en Angleterre après une première offensive trop brutale.

Pourtant, il se trouve parfois des publicistes qui, emportés par leur zèle, abandonnent cette tactique circonspecte et se livrent à de vives attaques. Ainsi, le baron von Freytagh-Loringhoven, conseiller d'État, président de la section coloniale de l'Académie de droit allemand, a fait, le 10 mai, devant cette assemblée, une conférence dans laquelle il a dénoncé le système des mandats comme une hypocrisie par laquelle on aurait cherché à dissimuler « les traités secrets qui, d'avance, avaient partagé entre les Alliés les colonies allemandes et turques. Les promesses de Wilson, a-t-il ajouté, n'ont pas été tenues et c'est pour masquer cette violation des engagements pris qu'on a imaginé l'imposture de l'article 22 du pacte genevois [1] qui, sous le couvert de buts élevés, a livré les territoires d'outre-mer aux puissances victorieuses. Cette malhonnêteté a vicié à la base tout le système; elle a été une des sources des difficultés de la France en Syrie et aussi des injustices commises dans nos propres possessions. Le gouvernement de Pretoria prépare l'annexion du Sud-Ouest africain. Depuis que l'Allemagne a fait valoir ses prétentions coloniales, le conseil de la Société des Nations lui-même cherche une solution du problème. En créant une Commission des matières premières[2], il cherche à donner l'impression qu'il ne s'agit pas d'une question de droit et d'honneur, mais seulement d'une affaire économique. Le système des mandats est une des plus grandes tromperies de Versailles. Il s'effondre; il doit disparaître et il disparaîtra. C'est alors seulement qu'un véritable apaisement pourra se faire dans le monde. »

Ces paroles acerbes et impérieuses tranchent vivement avec le ton beaucoup plus modéré qu'ont pris, depuis quelque temps, les réclamations officielles ou officieuses de l'Allemagne. Il m'a été rapporté, d'ailleurs, qu'elles avaient valu

(1) Cet article confiait la tutelle des peuples dépendant de la souveraineté des états vaincus à des nations mandataires.

(2) Dans laquelle l'Allemagne s'était refusée à siéger. (Se reporter ci-dessus au n° 64, note).

à leur auteur des remontrances de la part des autorités supérieures. M. von Freytagh-Loringhoven, dont les convictions nationales-socialistes sont relativement récentes, a sans doute voulu gagner par son ardeur la bienveillance des chefs du régime. Il ne semble pas qu'il y ait réussi. L'ambassadeur de Pologne, qui a entendu son discours, a déclaré à l'un de mes collaborateurs qu'il le trouvait assez maladroit. Le Reich aurait, en effet, plus d'intérêt, de son propre point de vue, à ne pas se mettre en opposition brutale avec le système des mandats et avec la Société des Nations, et à ne pas poser ses revendications sous la forme absolue d'une réparation morale.

Du reste, une étude parue dans la revue *Völkerbund* *, dont le directeur est le baron Freytagh-Loringhoven lui-même, se place sans hésitation sur le terrain juridique du mandat pour répondre aux initiatives récentes de l'Union sud-africaine [1]. Cet article prétend, tout d'abord, que, par analogie, il devrait être reconnu, aux habitants des mandats B et C, comme à ceux des mandats A, une nationalité propre, comportant, par conséquent, le libre exercice des droits politiques. Le conseil de la Société des Nations se serait, en principe, rallié à cette thèse par son vote du 23 avril 1923 et, continue la revue allemande, « si l'on n'a pas tiré clairement les conséquences pratiques de cette décision, ce ne sont pas les intéressés qui doivent en faire les frais. De plus, la prétention émise par le général Hertzog de s'opposer à toute tendance séparatiste n'est nullement fondée en droit. La puissance mandataire n'est pas souveraine; l'article 22, § 4 du covenant prévoit que, pour le choix du mandataire, le désir des administrés sera pris en considération toute particulière. On peut donc concevoir que la population demande le transfert du mandat à une autre nation ». Cette argumentation mérite d'être notée; elle peut être l'esquisse d'une thèse officielle.

Ainsi, les prétentions coloniales entrent peu à peu dans l'actualité des continuelles revendications du IIIe Reich. Celui-ci, suivant sa méthode, s'attache, tout d'abord, à préparer, à « chauffer » l'opinion allemande afin d'être soutenu et, au besoin, poussé par elle s'il était amené à tenir un jour un langage impérieux. En même temps, il poursuit sa propagande à l'étranger. Mais, de ce côté, il agit progressivement, désireux de ne rien compromettre et aussi de réserver son entière liberté d'action. Les instructions du parti national-socialiste sont, à cet égard, formelles: les réclamations coloniales s'intègrent dans la politique générale de l'Allemagne. Elles en sont une partie importante, au point de vue moral autant que matériel; mais, précisément pour cette raison, elles doivent s'articuler avec les autres éléments de cette politique et se plier éventuellement à ses nécessités tactiques. Berlin, qui poursuit en même temps des ambitions en Europe centrale, veut éviter de dérouler trop vite son programme d'expansion aux faces multiples. Il veut surtout, au moment où

* *Note du document* : numéro de mai 1937.

(1) Au début d'avril, une proclamation du gouvernement de Pretoria concernant le Sud-Ouest africain interdisait à toutes personnes qui n'étaient pas sujets britanniques d'appartenir à des organisations politiques ou à des corps constitués quelconques, ce qui avait suscité une protestation du ministre d'Allemagne.

il développe un nouveau et puissant effort pour gagner la bienveillance de la Grande-Bretagne, ménager les susceptibilités et les craintes de ce pays, peut-être même se réserver vis-à-vis de lui certaines possibilités de manœuvre et de marchandage.

441

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 221. *Rome, 20 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 juin.)

On se souvient que dans l'entretien amical qu'il a accordé à M. Lagardelle, il y a un mois (mes télégrammes nos 576 et suivants)(1), M. Mussolini, tout en se montrant très réservé sur les conditions d'une reprise éventuelle de la collaboration franco-italienne, avait déclaré qu'à la suite de la reconnaissance de l'empire d'Éthiopie, « l'Italie reprendrait sa place à Genève et l'ambassadeur de France au palais Farnèse ». J'ai rapporté ensuite au Département (mon télégramme nos 677-678) (2) les termes moins précis dont le comte Ciano s'était servi en parlant il y a quinze jours avec M. René Besnard de la reconnaissance : « Elle permettrait à l'Italie d'envisager une modification de sa position actuelle à l'égard de la Société des Nations. »

En présentant au Département l'analyse du discours prononcé la semaine dernière par le ministre des Affaires étrangères italien devant la Chambre des députés (mon télégramme nos 711 à 719) (3), j'ai fait observer combien réservée apparaissait d'après ce discours l'attitude italienne vis-à-vis de la Société des Nations et combien la thèse du comte Ciano vis-à-vis du pacte occidental reflétait l'hostilité allemande contre les engagements particuliers d'assistance et contre les stipulations du covenant.

A l'approche de l'assemblée de Genève, j'ai cherché, en admettant par hypothèse que la présence de l'Italie à la Société des Nations soit en tout cas jugée préférable à son absence, à savoir dans quelle mesure la reconnaissance éventuelle de l'empire d'Éthiopie pourrait ramener le gouvernement fasciste à une collaboration effective aux travaux de la Société des Nations. L'ambassadeur des Soviets à Rome, qui a tout récemment passé quelques jours à Genève, en a rapporté les impressions suivantes : la reconnaissance, instamment réclamée par la Belgique, était considérée en principe avec une certaine faveur dans les milieux sociétaires; on s'y croyait assuré d'une attitude impar-

(1) Reproduits ci-dessus sous le nº 278.
(2) Du 5 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 401.
(3) Du 14 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 427.

tiale passive, pour ainsi dire indifférente de la part de l'Angleterre, enfin on y avait tendance à envisager principalement la solution pratique du problème en relation avec la reprise éventuelle de la collaboration effective de l'Italie. Interrogé au cours des entretiens privés qu'il avait eus avec diverses personnalités genevoises, sur la question de savoir si le gouvernement italien, au lendemain de la reconnaissance, rentrerait à Genève et participerait à la tâche commune de la réforme de la Ligue ou bien exigerait, avant d'y rentrer, que cette réforme ait été déjà accomplie en dehors de lui et selon ses vues, M. Boris Stein n'a pu donner qu'une réponse évasive.

Il résulte d'ailleurs des échanges de vues auxquels, sous prétexte de commenter le discours du comte Ciano, j'ai procédé ces jours derniers, avec plusieurs chefs de missions diplomatiques à Rome, qu'il est tout à fait impossible, à l'heure actuelle, de déterminer l'attitude qui serait adoptée par le gouvernement italien par rapport à la question ainsi posée. Peut-être celui-ci n'est-il pas libre de sa décision ou, s'il l'est, peut-être cherchera-t-il à l'ajourner par exemple jusqu'à l'assemblée générale de septembre prochain.

L'ambassadeur du Japon m'a rappelé qu'au cours de son récent séjour à Berlin, il avait trouvé dans les milieux nazis un état d'esprit nettement antisociétaire. Pour lui, le Reich désire empêcher le retour de l'Italie à Genève. Il ne doute pas que cette question ait été examinée entre les deux gouvernements et il ne serait pas surpris qu'elle eût trouvé place dans les procès-verbaux de Berchtesgaden[1]; il présume que l'Italie a dû prendre à tout le moins un engagement de consultation préalable avec l'Allemagne. En conclusion, d'après M. Sugimura, l'Italie, même après la reconnaissance, serait retenue par l'Allemagne et mettrait sans doute à la reprise de sa collaboration avec la Société des Nations des conditions d'attente.

Tel est aussi le sentiment personnel du ministre de Roumanie qui, d'ailleurs, avait inutilement interrogé le comte Ciano et les fonctionnaires du palais Chigi. M. Lugosiano n'en souhaite pas moins vivement la reconnaissance *de jure* immédiate de l'Empire éthiopien. Il m'a confié qu'au lendemain des accords italo-yougoslaves [2], les représentants de la Petite Entente réunis à Belgrade avaient décidé de s'employer aussi efficacement que possible à réaliser au plus vite cette reconnaissance. Il a toutefois ajouté qu'une initiative de la part d'un des états de la Petite Entente en vue de la provoquer au cours de l'Assemblée du 26 lui paraissait impossible.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit que, récemment, M. Mussolini avait montré à un interlocuteur américain une grande perplexité sur la conjoncture politique de l'Europe. Sir Eric Drummond, qui a vainement plaidé auprès de son gouvernement en faveur de l'abrogation éventuelle de l'article 16, croit qu'il ne serait pas impossible de trouver ultérieurement à Genève des formules de conciliation. Aussi, espère-t-il que l'Italie pourra être amenée malgré tout à reprendre au lendemain de la reconnaissance sa collaboration

(1) Allusion à la visite, en octobre 1936, du ministre italien des Affaires étrangères à Berlin. Voir, au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 407 à 410, 412 à 414, 416, 426.
(2) Conclus le 25 mars : voir ci-dessus le no 171.

avec la Société des Nations. Il le souhaite d'autant plus que certains événements fort graves lui paraissent à redouter si la reconnaissance de l'empire d'Éthiopie est ajournée : par exemple, la conclusion d'une alliance militaire formelle entre l'Allemagne et l'Italie ou, au minimum, une association encore plus étroite de ces deux puissances; ou bien encore (s'il fallait ajouter foi à certaines informations sensationnelles qu'il a reçues récemment, l'une de source anglaise, l'autre provenant de jésuites espagnols et qui l'ont, m'a-t-il dit, quelque peu troublé), le déclenchement simultané et très prochain d'une double action allemande, indirecte en Autriche et directe en Tchécoslovaquie, et d'une reprise en grand style de l'intervention militaire italienne en Espagne.

Enfin, le ministre d'Autriche ne croit pas qu'il y ait d'engagement précis entre Rome et Berlin concernant la Société des Nations. Il doute que l'Allemagne ait intérêt à empêcher l'Italie d'y retourner pour le cas où elle-même se résoudrait à la suivre ultérieurement et il pense que l'Italie a de bonnes raisons de reprendre sa place à Genève, notamment pour se dégager quelque peu d'une emprise allemande qui deviendrait gênante. D'une longue conversation qu'il a eue avec M. von Neurath, M. Berger-Waldenegg a retiré l'impression qu'aucun accord politique nouveau n'a été conclu récemment entre les deux gouvernements, et que le séjour à Rome du ministre des Affaires étrangères du Reich [1] n'aurait comporté qu'une sorte de mise au point d'une quantité de questions, parmi lesquelles beaucoup seraient de nature économique.

Si l'on peut tirer une conclusion de cette enquête en quelque sorte négative, c'est qu'il ne faut pas trop parler par avance sur les possibilités que la reconnaissance de l'Empire pourra ouvrir quant à la reprise de la collaboration italienne à Genève. S'il est vrai que les avantages de la reconnaissance ne peuvent guère, en ce qui concerne l'orientation politique de l'Italie, être déterminés sur le plan positif, ne serait-il pas plus sûr, en écartant (comme l'a déjà fait cette ambassade) toute illusion excessive à cet égard, de considérer l'autre aspect, c'est-à-dire les conséquences que pourrait entraîner la prolongation de l'état de choses actuellement existant? Si l'assemblée qui va s'ouvrir doit se séparer sans avoir posé ou surtout, l'ayant posée, sans avoir résolu la question de la reconnaissance, l'histoire, selon l'expression employée dans son récent discours par le comte Ciano, n'en suivra pas moins son cours. Et le cours des événements pourra subir l'influence de la déception ou surtout de la blessure d'amour-propre italienne.

[1] Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 404 (note), 406, 411, 417 (note); c - près les nos 443, 451 ann. II.

442

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangéres.

T. nos 2022 à 2030. Secret. Réservé. *Berlin, 21 mai 1937, 20 h. 16, 20 h. 19, 20 h. 20, 20 h. 23, 20 h. 25, 20 h. 29, 20 h. 31, 20 h. 32, 20 h. 34.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 10, 21 h. 35, 22 h.)

Je me suis entretenu ce matin avec le Dr Schacht.

Le président de la Reichsbank avait sur sa table un dossier de coupures et d'extraits traduits en allemand de la presse française. Il s'est plaint des commentaires dont cette presse entourait son prochain voyage à Paris, et qui dépeignaient le IIIe Reich comme en proie à des difficultés si graves, comme ayant un si urgent besoin d'améliorer ses relations avec les puissances occidentales, que M. Schacht arriverait porteur d'offres nouvelles, d'où résulterait, sans doute, une évolution sensationnelle de la politique européenne. C'est principalement sur les citations du *Petit Journal* et de la *Dépêche de Toulouse* que le président de la Reichsbank a fondé ses doléances. « On ne saurait, a-t-il ajouté, rien imprimer de plus maladroit, de plus inexact, de plus propre à indisposer le Führer. Je n'apporterai aucune proposition; je n'aurai rien à dire; je me bornerai à écouter ce qu'on me dira et mon voyage n'aura aucun caractère sensationnel. »

M. Schacht a manifesté l'intention de recevoir, dès le début de son séjour dans notre capitale, les journalistes et de couper court tout de suite à leurs interprétations erronées.

Je lui ai répondu qu'il exagérait la portée de ces interprétations, qu'il ne fallait pas lire, en France, les journaux comme s'ils étaient écrits en Allemagne, et qu'en tout cas, le gouvernement de la République savait à quoi s'en tenir et ne s'attendait nullement à une démarche décisive.

J'ai en même temps attiré l'attention de mon interlocuteur sur un inconvénient non moins fâcheux que celui qui consisterait à éveiller dans le public des espoirs excessifs. Il ne serait pas moins regrettable, en effet, que d'une attitude trop réservée, d'un silence trop rigoureux du représentant officiel du Reich, d'un refus opposé par lui à toute tentative de conversation, on pût tirer confirmation de l'impression, déjà répandue en France, que l'Allemagne demeure obstinément négative et ne veut pas s'approcher d'un gouvernement appuyé sur une formation politique qui lui déplaît et dont elle se croit sûre qu'il disparaîtra bientôt dans la révolution et l'anarchie.

A quoi M. Schacht a répliqué qu'il n'avait pas voulu signifier qu'il resterait bouche close. Il se prêterait volontiers, au contraire, à tous les échanges de vues. Là-dessus, le président de la Reichsbank m'a assuré que la thèse soutenue par lui au mois d'août dernier [1] devait être considérée comme toujours valable. Ce qu'il avait eu l'occasion de déclarer, depuis lors, soit à M. [Leith-Ross] [2], soit pendant son séjour à Bruxelles, le prouve. Moyennant l'octroi de facilités économiques et d'un domaine colonial, l'Allemagne était toujours prête à aborder l'examen d'un accord de limitation des armements et d'un projet de pacte, non seulement occidental, mais même plus général, et à rentrer à Genève dans une Société des Nations dont le covenant aurait été séparé du traité, et corrigé de telle manière que la Ligue cessât d'être un tribunal investi de la faculté de juger ses propres membres.

Il ne fallait pas penser, d'autre part, que l'axe Rome-Berlin eût rien enlevé au désir qu'éprouve l'Allemagne de s'entendre avec Londres et de mettre fin à la tension des rapports anglo-italiens.

J'ai demandé alors à M. Schacht comment il concevait qu'il fût possible de faire progresser les choses au-delà du point mort auquel elles paraissaient s'être arrêtées.

Le président de la Reichsbank s'est montré très vivement hostile à la méthode des documents écrits et officiels, adressés par les chancelleries de gouvernement à gouvernement. Selon lui, ces mémoires appellent, en réponse, d'autres mémoires, dont la rédaction exige beaucoup de temps et de soins et tendent toujours à présenter des revendications maxima.

Questionné sur l'opportunité de revenir à la suggestion émise naguère par lui d'une libre conversation entre des hommes comme sir Frederick Leith-Ross et M. Rist, M. Schacht a déclaré qu'à ses yeux, la lettre que lui avait adressée M. Blum, en date du 18 décembre dernier [3], avait enterré ce projet. Il serait tout de même disposé à le reprendre, si les gouvernements intéressés l'approuvaient, et mandataient expressément sir Frederick Leith-Ross et M. Rist, pour exposer leurs idées et recueillir celles des autres parties. Pareille procédure aurait l'avantage de pouvoir rester discrète. Les réunions de la B.R.I., la nécessité d'examiner entre experts les problèmes d'ordre monétaire et financier la couvriraient en tout temps d'un prétexte plausible. On pourrait ainsi débrouiller et préciser très nettement les questions en suspens avant l'intervention officielle des gouvernements.

M. Schacht n'a pas semblé admettre l'éventualité qu'une rencontre de ce genre pût avoir lieu pendant son prochain séjour à Paris, et quant à l'hypothèse que sir Frederick Leith-Ross pût y être remplacé par l'attaché financier de l'ambassade d'Angleterre, il l'a écartée ironiquement et dédaigneusement.

Au cours de mon entretien avec lui, j'ai eu l'impression que le président de la Reichsbank attachait une grande importance aux déclarations que le

(1) Lors de son voyage parisien. Voir, au tome III de la présente série, le nº 213.
(2) Rétabli d'après le texte retrouvé dans les archives de l'ambassade. La série du chiffre porte : Berger-Waldenegg.
(3) Lettre qui n'a pas été retrouvée.

maréchal von Blomberg aurait faites à Londres aux personnalités britanniques qu'il a vues pendant les fêtes du couronnement [1].

Il ne paraissait pas d'ailleurs les connaître exactement, ni savoir exactement quelle réponse y avait été donnée. Mais il en attend certainement des effets et des développements heureux pour l'avenir.

Bien qu'il ait tenu à me répéter avec force que son voyage à Paris n'avait qu'un objet particulier et strictement défini, d'où il ne s'éloignerait pas, M. Schacht ne négligera évidemment pas l'occasion de contribuer à l'évolution des choses et d'y jouer, s'il en aperçoit la possibilité, un rôle personnel.

Il compte rendre visite au président du Conseil, à M. Chautemps, à MM. Auriol, Spinasse et Bastid. Les conversations qu'il aura ne revêtiront pas la forme à laquelle nous avions un instant songé; il se bornera peut-être, dans son entrevue avec le président du Conseil, à tâter le terrain et à discuter de la meilleure procédure à suivre pour mettre sur pied une négociation ultérieure; de toute manière, les propos qu'il tiendra ne manqueront pas d'intérêt.

Je serais reconnaissant au Département de garder au présent télégramme un caractère absolument confidentiel et d'éviter les indiscrétions de la presse.

Au moment où il me parlait, M. Schacht n'avait pas encore conféré avec M. von Neurath et il est possible que les dispositions dans lesquelles je l'ai trouvé soient modifiées avant son départ.

443

M. Coche, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 289. Confidentiel. Réservé. *Belgrade, 21 mai 1937, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Le directeur politique m'a indiqué que, d'après les renseignements reçus au ministère des Affaires étrangères, les entretiens de M. von Neurath à Rome [2] auraient abouti à une entente portant principalement sur les points suivants :

1º Respect de l'intégrité de l'Autriche (on se demande, a ajouté M. Andritch, ce qu'ils entendent par intégrité);

2º Opposition absolue au retour des Habsbourg;

(1) Selon des rumeurs, les conversations des dirigeants britanniques et du chef des armées du IIIe Reich auraient débouché sur l'assurance que l'Allemagne ne songeait à attaquer ni la France, ni la Belgique, ni l'Angleterre, et qu'elle n'insisterait pas pour qu'on lui rendît ses colonies. Certains en ayant conclu à l'imminence d'une entente anglo-germanique, s'étaient vu infliger un démenti.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 404 (note), 406, 411, 417 (note); ci-après le nº 451 ann. II.

3° Action concertée sur le gouvernement autrichien pour le tenir écarté de l'influence des gouvernements français et tchécoslovaque.

Sur la demande de M. Andritch, je serais reconnaissant à Votre Excellence de conserver un caractère confidentiel à ces indications.

444

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1283 à 1287. *Londres, 21 mai 1937, 22 h. 24.*

(*Reçu :* le 22, 0 h. 10, 0 h. 20, 1 h.)

Lord Plymouth m'a demandé de venir le voir cet après-midi pour me parler de la marche des différentes questions qui vont être débattues la semaine prochaine devant le Comité.

Il s'est montré particulièrement préoccupé du nouvel atterrissage d'avions espagnols en France (1) et inquiet de savoir si le gouvernement français avait déjà pris une décision à cet égard. Il ne m'a pas caché que les représentants de l'Allemagne et de l'Italie avaient déjà fait des démarches auprès du secrétariat pour s'enquérir de la nature des rapports transmis à Londres par les organes d'observation, pour savoir comment le bureau du Comité avait réagi en présence de ces faits. Il lui paraît probable que le sous-Comité sera saisi de la question à l'une de nos prochaines séances.

Ne connaissant pas encore la position prise par le gouvernement de la République, je me suis borné à lui indiquer que, si une controverse devait s'ouvrir à ce sujet, je serais sans doute obligé d'élever le débat et d'inviter le Comité à reprendre le problème du contrôle de l'aviation, car il paraît inadmissible que l'on fasse le procès de ce cas particulier sans s'occuper de la présence dans le camp gouvernemental de forces d'aviation très supérieures en importance et qui, après l'action incessante qu'elles mènent sur le front de combat, n'ont pu se maintenir à ce niveau que par des envois récents et constamment renouvelés.

Lord Plymouth se demande aussi quelle conclusion donner à la demande des états scandinaves tendant à obtenir la protection de leur commerce avec l'Espagne (2). Il m'a confié que le secrétaire d'État n'était pas éloigné de partager les vues que j'ai exposées moi-même devant le Comité, mais qu'il ne voyait pas comment il pourrait leur être donné une forme pratique, ni surtout comment elles seraient conciliables avec la doctrine de l'Amirauté.

Il m'a déclaré ensuite que le secrétaire du Comité, qui avait organisé

(1) Voir ci-dessus le n° 438; ci-dessous le n° 452.
(2) Sur cette requête, voir ci-dessus le n° 393 (note).

aujourd'hui une nouvelle réunion technique pour achever son rapport sur le rappel des volontaires, était décidé à en finir ce soir et qu'on pourrait par conséquent compter sur la distribution de ce rapport pour la prochaine réunion du Comité. Il paraît un peu effrayé par l'ampleur de l'organisation à prévoir à cet effet.

Si l'on compte 150.000 volontaires étrangers en Espagne, les frais de leur retour jusqu'aux ports espagnols les plus proches se monteraient à plus de 150 millions, chaque pays devant ensuite assumer les dépenses de rapatriement de ses nationaux.

J'ai indiqué à lord Plymouth que de toute manière, il fallait aboutir. J'ai ajouté qu'il était d'autant plus urgent d'arriver à un résultat sur ce point essentiel que pour une grande partie du public, l'activité du Comité même depuis la mise en œuvre du contrôle demeurait problématique. Nous n'avons en effet reçu encore aucun rapport sur les opérations de la flotte de surveillance, alors que celle-ci a certainement relevé des cas méritant d'être signalés à l'attention du Comité. Lord Plymouth m'a promis d'en parler au secrétariat. Mais jusqu'ici, à part certains cas douteux, comme ceux que nous avons nous-mêmes portés à sa connaissance, les navires en observation n'ont pas fourni au Comité des informations réellement dignes d'intérêt. Ils ont constaté toutefois l'arrivée en nombre croissant dans les ports espagnols de navires battant le pavillon de puissances étrangères à l'accord, notamment de la république de Panama.

Lord Plymouth part dans huit jours pour une tournée dans les capitales de la Baltique. Pendant son absence, la présidence du Comité sera assurée par le capitaine Euan Wallace qui dirigeait la délégation britannique à la conférence de Montreux.

445

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 436 à 445. Réservé. *Prague, 21 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 24, 11 h. 40.)

J'ai eu hier après-midi une audience de M. Hodza. J'avais vu le matin M. Krofta. Les deux conversations ont porté sur la situation de l'Europe centrale et balkanique telle qu'elle apparaît après les entretiens de Londres (2).

Le président du Conseil m'a dit avoir craint par suite de l'entrevue de Venise la modification des dispositions que lui avait témoignées M. Schuschnigg lors

(1) Par avion.
(2) A l'occasion du couronnement royal.

de son voyage à Vienne (voir mon télégramme nº 321) [1]. Il a été heureux de constater la vanité de cette crainte et la préoccupation persistante du gouvernement autrichien d'éviter de tomber sous l'influence exclusive de Berlin et de Rome. Dans ses conversations de Londres, M. Hodza s'est efforcé de propager l'idée de la solidarité économique devant exister entre les états de l'Europe danubienne et balkanique et susceptible d'engendrer entre ces états une solidarité politique. Il a rencontré à cet égard le concours de l'Autriche. La Hongrie se montre plus réservée. Le président du Conseil se rend compte de la difficulté de gagner à sa cause M. de Kanya, diplomate de la vieille école, qui ne voit, dit-il, que par lui. M. Daranyi comprendrait mieux les circonstances actuelles. Il serait disposé à collaborer à l'organisation économique de l'Europe danubienne et balkanique, à la condition d'obtenir la suppression des clauses militaires du traité de Trianon et un traitement satisfaisant des minorités hongroises. Il ne parlerait plus de la révision des frontières. En raison de ce dernier fait, M. Hodza aurait dit aux hommes d'État anglais être disposé à engager la conversation sur les bases indiquées par le président du Conseil hongrois. A propos des minorités, il devrait cependant être entendu qu'en dehors de Genève, cette question est dans chacun des états de la Petite Entente un problème de politique intérieure. Il m'est cependant apparu que, sans se lier formellement, M. Hodza serait disposé à accepter en fait des conversations officieuses avec le gouvernement de Budapest au sujet des minorités hongroises. Comme je l'ai indiqué d'ailleurs (voir ma lettre nº 149 Europe du 21 avril 1937) [2], les rapports de ces éléments de la population avec l'administration tchécoslovaque se sont améliorés par suite notamment du renchérissement du prix du blé dû aux monopoles.

Le gouvernement se serait montré disposé à faciliter, en renonçant à se prévaloir de la clause de la nation la plus favorisée, l'établissement de rapports économiques spéciaux entre les états de l'Europe centrale et balkanique.

Le président du Conseil m'a donné l'impression d'avoir ainsi en vue la constitution d'une région économique qui ne comprendrait pas l'Allemagne et l'Italie. Si tel était son but actuel, il aurait modifié ses conceptions antérieures suivant lesquelles l'Allemagne et l'Italie, mais non pas l'une de ces puissances sans l'autre, devaient faire partie de l'Europe centrale économique. Quoi qu'il en soit, M. Hodza m'a confié que le gouvernement anglais aurait subordonné sa renonciation à la clause de la nation la plus favorisée à la condition que l'Allemagne n'en profitât pas. Il m'a dit d'autre part que, n'étant pas exportatrices de produits agricoles, l'Allemagne et l'Italie ne pourraient entrer dans une combinaison qui comporterait seulement des préférences agricoles. J'ai observé qu'entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie existaient cependant des préférences industrielles réciproques. Le Président l'a reconnu, mais a ajouté que ces préférences étaient masquées.

Au sujet de cette organisation économique de l'Europe danubienne et

(1) Le télégramme 315-330 de Prague, des 8-9 avril, est reproduit ci-dessus sous le nº 231.
(2) Lettre non reproduite dont le sens est indiqué ici.

balkanique, le sentiment du ministre des Affaires étrangères diffère un peu de celui du président du Conseil. D'après M. Krofta, les hommes d'État anglais auraient parlé d'une entente entre la Tchécoslovaquie, la Hongrie et l'Autriche. Le gouvernement tchécoslovaque aurait répondu ne vouloir exclure ni ses alliés de la Petite Entente, ni sans doute ultérieurement la Bulgarie.

Ce point de vue aurait rencontré un accueil bienveillant. En ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie, le ministre ne pouvait pas envisager une initiative en vue de les exclure de la combinaison. Il a en effet exprimé l'avis que l'Allemagne pourrait accepter celle-ci qui lui offrirait de nouveaux avantages, alors que l'Italie, y perdant la situation privilégiée résultant du protocole de Rome[1], devrait s'y montrer hostile.

Au point de vue politique, le président du Conseil paraît avoir été assez prudent. Lors de l'audience qu'il m'a accordée il y a huit jours, le président de la République m'avait d'ailleurs confié lui avoir fait des recommandations en ce sens.

Quoi qu'il en soit, M. Hodza dit s'être borné à tenter d'obtenir des hommes d'État anglais un témoignage de l'intérêt porté par le gouvernement britannique au maintien du *statu quo* politique de l'Europe danubienne et avoir obtenu ce témoignage. M. Guido Schmidt se serait montré moins circonspect et aurait sollicité une déclaration formelle, mais n'aurait obtenu que l'assurance donnée à M. Hodza.

En résumé, le président du Conseil tchécoslovaque paraît assez optimiste quant à la constitution d'une région économique danubienne et balkanique et aux conséquences qui pourraient en résulter pour l'établissement d'une certaine solidarité politique entre les états y participant. Le groupe ainsi constitué regarderait à son [tour] du côté de Paris et de Londres plutôt que de Berlin et de Rome.

D'après M. Hodza, M. Beck aurait tenté de recommander à Londres la constitution d'un bloc formé de la Pologne, de la Roumanie, de la [Bulgarie] et de la Yougoslavie, mais l'accueil réservé à ses suggestions n'aurait pas été favorable.

Le président du Conseil m'a témoigné, tout au long de sa conversation, sa reconnaissance de la compréhension bienveillante et du puissant appui qu'il aurait rencontrés auprès de Votre Excellence.

Au point de vue politique comme au point de vue économique, le sentiment du ministre des Affaires étrangères est un peu différent de celui de M. Hodza. M. Krofta attribue en effet peu d'importance aux difficultés que rencontrera la constitution des communautés d'intérêt envisagées. La complaisance à l'égard d'un rapprochement de l'Allemagne lui fait, à la vérité, apercevoir les obstacles italiens plutôt que les obstacles allemands. Il estime que Rome se montrera nettement hostile à la réalisation des... [2] envisagés au cours des conversations de Londres.

[1] Sur ce protocole, du 24 mars 1936, se reporter au tome I de la présente série sous les nos 511 et 523 (et note).

[2] Lacune de déchiffrement.

446

Compte rendu

Conclusion des échanges de vues entre MM. Yvon Delbos, Van Zeeland et Spaak (Bruxelles, 20-21 mai 1937) [1]

Secret.

1. *Pacte occidental.*

Le gouvernement belge aurait souhaité la prompte réalisation du projet britannique tendant à la conclusion d'un pacte de non-agression liant les puissances de Locarno à l'égard de la Belgique [2]. Il y voyait le moyen d'éluder les ouvertures allemandes en vue de négociations bilatérales germano-belges, ouvertures auxquelles il paraît difficile de ne pas donner suite. En outre, M. Van Zeeland redoutait que, au cas où serait poursuivie la négociation sur le pacte occidental, l'échec qu'il faut prévoir rendît ensuite impossible la réalisation du projet plus modeste qui intéresse spécialement la Belgique.

Les ministres belges se sont cependant rendus aux observations qui leur ont été faites dans l'esprit des décisions intervenues à Londres entre M. Yvon Delbos et M. Eden [3]. Ils admettent donc que, pour le moment, ce soit la négociation du pacte occidental qui soit au premier plan. Lorsque les impossibilités d'aboutir sur tel ou tel point auront été constatées, on procédera par voie de réduction progressive de l'objet de la négociation et l'on en arrivera sans doute à la formule du pacte de non-agression. Les ministres belges ont reconnu, à ce propos, qu'il conviendrait que l'engagement de non-agression ne valût pas seulement à l'égard de la Belgique et si possible qu'il couvrît également la France.

Dans l'esprit des ministres belges qui font état d'intentions britanniques qui ne nous ont pas été clairement exposées, le pacte de non-agression pourrait être complété par des déclarations unilatérales de garanties que feraient les signataires autres que la Belgique. Mais, contrairement aux vues développées par le directeur général belge des Affaires politiques, les ministres précisent que ces déclarations unilatérales ne seraient pas nécessairement uniformes. En ce qui concerne la France et l'Angleterre en particulier, ils ne conçoivent pas d'autre déclaration que celle du 24 avril dernier [4] à laquelle il suffirait de

(1) Document extrait des papiers Massigli. Le ministre français des Affaires étrangères s'était rendu à Bruxelles du 20 au 22 mai, pour une visite dont l'ambassadeur déclarait, dans un télégramme n° 467, du 22 : « Il m'est revenu de divers côtés et de sources sérieuses que M. Van Zeeland et M. Spaak ont été réellement très satisfaits de leurs entretiens avec Votre Excellence ».

(2) Sur le projet britannique, voir ci-dessus les n°s 349, 371, 372, 407, 429.

(3) Lors de leurs entretiens du 15 mai, à l'occasion du couronnement royal, entretiens dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 429.

(4) Reproduite ci-dessus sous le n° 337.

se référer. M. Van Zeeland a marqué nettement qu'il tenait à ce que cette déclaration subsistât intacte.

2. *Société des Nations. Article 16.*

Au cours des conversations, M. Van Zeeland a affirmé très catégoriquement la fidélité de la Belgique au pacte de la Société des Nations. En ce qui concerne l'article 16 en particulier, la Belgique n'entend pas prendre la même attitude que la Hollande[1] : elle demeure décidée à appliquer éventuellement les sanctions économiques.

3. *Contacts d'états-majors.*

La situation résultant des conversations qui ont eu lieu antérieurement entre les ministres belges et l'ambassadeur de France a été confirmée.

Les contacts d'états-majors antérieurs ont abouti à certains résultats; ces résultats subsistent; si, du côté français ou du côté belge, on estime que les circonstances appellent une mise au point, on prendra l'initiative de provoquer de nouvelles conversations. Celles-ci devront être menées avec une grande discrétion. Il est donc, en principe, indiqué que les attachés militaires en soient chargés. Toutefois, si pour une raison quelconque, il apparaît nécessaire de confier telle ou telle question à un officier spécialisé autre que l'attaché militaire, l'intervention de cet officier spécialisé pourra être admise, à condition qu'elle ait fait l'objet d'une entente préalable.

Au cas où l'un des deux états-majors estimerait ne pas rencontrer de l'autre côté la bonne volonté désirable en vue des conversations qu'il souhaite, la question serait évoquée sur le plan diplomatique.

4. *Inviolabilité du territoire belge. Question du « guet aérien ».*

M. Yvon Delbos ayant demandé au premier ministre belge si, conformément à la déclaration qu'il a faite de vouloir s'opposer à toute invasion de la Belgique — aussi bien par la voie des airs que par la voie de terre —, le gouvernement belge était prêt à ne pas tolérer que le ciel belge fût utilisé par des avions allant attaquer la France ou l'Angleterre et si, par conséquent, tout survol non autorisé de la Belgique serait considéré comme un acte d'agression, M. Van *Zeeland* a répondu qu'il ne voulait pas prendre d'engagement positif pour se réserver la possibilité d'apprécier les faits : il est tel cas où le survol est le fait d'une erreur et ne saurait, ainsi, être assimilé à une agression; mais dans tous les cas où le gouvernement belge aura la conviction que les avions survolant son territoire le font dans une intention d'agression contre la France ou l'Angleterre, les gouvernements intéressés seront immédiatement avertis.

5. *Question du Luxembourg.*

Le gouvernement belge n'a pas pris de position définitive dans la question du statut du Luxembourg, mais il n'est pas très enclin à assumer, à l'égard du Grand-Duché, des obligations de garant. Il étudie la question. Il est informé d'engagements que le gouvernement grand-ducal serait prêt à prendre en

(1) Sur l'attitude des Pays-Bas, se reporter ci-dessus au n° 170 (note).

matière de destructions d'ouvrages d'art, à condition que ces destructions ne soient pas considérées comme une violation, par le Grand-Duché lui-même, du statut de neutralité qu'il voudrait se voir reconnaître.

M. Van Zeeland demande quelle est la position du gouvernement britannique. Il paraît évident que les décisions anglaises peuvent affecter la décision belge.

La question sera examinée à nouveau à Genève avec la délégation britannique.

6. *Enquête économique.*

Le Premier ministre ne donne pas de détails sur les premiers résultats de l'enquête préliminaire dont il a chargé M. Frère [1]. Tout ce qu'il peut dire, c'est que nulle part M. Frère ne s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

M. Van Zeeland ne pourra établir de rapport qu'à son retour d'Amérique, c'est-à-dire dans la seconde quinzaine de juillet. Son intention est de faire un exposé strictement objectif et scrupuleusement exact.

7. *L'Éthiopie et la Société des Nations.*

Les ministres belges sont extrêmement préoccupés du règlement de l'affaire éthiopienne. Plusieurs raisons leur font souhaiter une solution : raisons d'ordre strictement belge (depuis plusieurs mois, il n'y a pas d'ambassadeur à Rome et un traité de commerce est en cours de négociation, qui ne pourra être conclu que lorsque la difficulté relative aux titres du roi d'Italie sera résolue); raisons d'ordre général, et spécialement d'intérêt pour la Société des Nations : tout retard risque d'entraîner une aggravation de la débandade; les états inclineront de plus en plus à ne tenir compte, dans la question, que de leurs intérêts immédiats et le prestige de la Société des Nations subira une nouvelle atteinte.

Au surplus, s'associant à une remarque faite au cours de la conversation, M. Van Zeeland fait remarquer que si la négociation du pacte occidental aboutit, un traité interviendra. La question du titre du roi Victor-Emmanuel devra bien, à ce moment, être réglée et, vu l'importance du résultat à obtenir, aucune des puissances intéressées n'hésitera. Ainsi, on s'expose à paraître sacrifier les principes de la Société des Nations — d'intérêt universel — sinon à des intérêts égoïstes, au moins à des intérêts strictement européens.

Les ministres belges préconisent deux solutions, d'ailleurs sensiblement différentes :

M. Van Zeeland inclinerait à faire poser à la Société des Nations — comme M. Sandler en a eu un moment l'intention — la question de savoir si l'Éthiopie peut encore être considérée comme membre de la Société des Nations.

M. Spaak ne voudrait pas aller jusque-là, et il comprend que ni la France, ni l'Angleterre, ne soient disposées à prendre une initiative dans ce sens. Il souhaiterait que tous les gouvernements qui se trouvent actuellement empêchés d'accréditer à Rome leurs représentants — et il y en a au moins cinq (France, Belgique, Finlande, Suède, Pays-Bas) — s'entendent pour poser en

[1] Sur cette enquête, voir ci-dessus les nos 222 (note), 308, 432.

commun à la Société des Nations une question qui devrait être libellée avec soin et qui tendrait à demander si le fait de reconnaître au roi Victor-Emmanuel le titre qu'il revendique serait en contradiction avec les décisions prises et les recommandations faites par la Société. M. Spaak fait valoir que personne n'oserait s'opposer à une réponse satisfaisante et il souligne en même temps que cette solution a l'avantage de ne pas laisser la responsabilité aux cinq puissances, puisque c'est la Société des Nations elle-même qui donnerait la réponse et qu'ainsi la responsabilité britannique, par exemple, serait engagée au même titre que la responsabilité française.

M. Yvon Delbos reconnaît toute la valeur des raisons qui militent en faveur de la thèse belge; mais il ne dissimule pas les difficultés d'ordre psychologique qui rendent plus difficile une solution immédiate de la question, et qu'il expose très nettement à ses interlocuteurs.

Devant l'insistance des ministres belges, il est convenu que la situation sera examinée dès l'arrivée des délégués à Genève, avec le souci d'aboutir à un règlement.

8. *Affaire d'Espagne.*

Les ministres belges sont désireux de voir hâter la liquidation de l'affaire espagnole qui tient en suspens le règlement occidental. Ils sont heureux d'apprendre, par M. Yvon Delbos, la dernière initiative britannique en vue de la cessation immédiate des hostilités[1]. Ils paraissent cependant la considérer comme prématurée. Si elle échouait, il faudrait, à leur avis, s'engager dans un effort de médiation dont pourraient être chargés, du côté de Salamanque, le Saint-Siège et, du côte de Valence, le Mexique. Éventuellement, le gouvernement belge serait prêt à jouer un rôle dans cet effort.

M. Van Zeeland reconnaît, d'ailleurs, qu'il peut être difficile d'aménager une collaboration entre le Saint-Siège et le Mexique, vu l'état de leurs rapports.

Quant à l'appel que le gouvernement espagnol vient d'adresser à Genève[2], M. Spaak ne cache pas qu'il le regrette. Il craint qu'il n'en résulte des difficultés nouvelles avec l'Allemagne et l'Italie et que l'activité du comité de Londres ne s'en trouve entravée [3].

(1) Voir ci-dessus le n° 429 (note).

(2) Par un télégramme du 19 mai, le ministre des Affaires étrangères de Valence demandait l'inscription, à la prochaine session ordinaire du Conseil, de laquestion de l'intervention étrangère dans les opérations militaires espagnoles.

(3) Le communiqué final de ces entretiens insistait sur la cordialité des rapports franco-belges et la nécessité d'élaborer un nouveau pacte occidental.

447

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2045 à 2051. Réservé.

Berlin, 22 mai 1937, 15 h 27, 15 h 26, 15 h 25, 15 h 24.

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Je viens de m'entretenir avec M. von Neurath. Nous avons parlé du prochain voyage de M. Schacht à Paris (1). Le ministre des Affaires étrangères ne craint pas que son collègue ne parle pas assez, — risque, dit-il, auquel on est rarement exposé de sa part —, mais plutôt qu'il ne parle trop.

A ce propos, M. von Neurath m'a indiqué très clairement qu'il ne fallait pas prendre à la lettre les revendications coloniales, telles que M. Schacht a coutume de les formuler. Il est bien exact que l'Allemagne réclame l'attribution de colonies et qu'elle estime qu'à la longue, on ne saurait la lui refuser, mais elle ne donne pas à sa prétention le caractère d'une condition urgente, absolue, *sine qua non*, que M. Schacht lui [donne] parfois, condition à laquelle il voudrait qu'il fût immédiatement satisfait. M. Hitler n'a jamais entendu que les revendications coloniales du Reich dussent être abordées et exaucées préalablement à tout le reste. Ses vues, à cet égard, sont plus modérées et plus pondérées que le langage du président de la Reichsbank n'en laisse parfois l'impression.

M. von Neurath verra, d'ailleurs, M. Schacht avant le départ de celui-ci.

D'après le ministre des Affaires étrangères, la question qui paraît à l'heure actuelle la plus mûre et la plus propre à réunir pour une discussion commune les puissances intéressées est celle du statut de la Belgique et, conséquemment, celle du pacte occidental. Mais il va de soi que le président de la Reichsbank n'est pas assez au courant de ce problème pour pouvoir le traiter dans les détails. Ce qu'il fera connaître à Paris, ce sont les grandes lignes et les dispositions générales de la politique du Reich, conformément, au surplus, aux indications fournies naguère par le même M. Schacht.

M. von Neurath considère la situation européenne comme détendue et de nature à autoriser un certain optimisme.

Il se félicite de l'accueil reçu à Londres par le maréchal von Blomberg (2), dont les déclarations raisonnables auraient calmé des craintes d'ailleurs sans objet. Il se défend pourtant de vouloir exagérer la portée de cet apaisement et de ces échanges de politesse.

(1) Sur ce voyage, voir ci-après les nos 462 (et note) et 470.

(2) Qui représentait son pays aux fêtes du couronnement. Sur ces entretiens avec des personnalités britanniques, voir ci-dessus le no 442 (note).

En ce qui concerne la France, il déplore l'attitude des journaux qui, de ce côté du Rhin, comme de l'autre, n'aideraient pas beaucoup à purifier l'atmosphère.

Je lui ai répondu qu'à l'heure actuelle, la mauvaise volonté et les résistances étaient infiniment plus marquées à Berlin qu'à Paris. M. von Neurath m'a assuré que, malgré l'attitude de la presse, les dispositions du gouvernement du Reich envers la France n'étaient pas mauvaises.

J'ai attiré l'attention du ministre sur l'état critique des négociations commerciales franco-allemandes en cours (1). Il n'en était pas informé. Il revient tout juste des vacances de la Pentecôte. Il s'en entretiendra avec M. Schacht et lui recommandera, m'a-t-il dit, de se montrer conciliant.

Il est sans doute superflu d'insister sur l'intérêt des déclarations que m'a faites ainsi le ministre des Affaires étrangères. Elles témoignent d'un souci visible de ménager l'Angleterre et de reléguer au second plan les questions qui seraient de nature à compromettre l'établissement de meilleures relations entre Londres et Berlin.

Bien que M. von Neurath se soit exprimé avec amitié sur le Dr Schacht, il a tout de même laissé comprendre que les méthodes suivies par celui-ci ne lui paraissaient pas toujours très heureuses et qu'à cet égard, la Wilhelmstrasse n'était pas loin de partager les réserves et les critiques émises par M. Goering.

Il semble, enfin, ressortir des propos de M. von Neurath qu'il n'attend rien de spécial de la visite à Paris de M. Schacht, sinon des échanges de vues courtois.

448

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 255. Réservé. *Paris, 22 mai 1937, 21 h 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nº 427, dernier paragraphe (2), et nº 432 (3).

J'ai parlé à M. Guido Schmidt (4) dans le sens suggéré par M. Benès. Le ministre autrichien s'est montré favorable au principe de la négociation projetée, mais il estime, par contre, nécessaire que l'initiative en soit prise par le gouvernement tchécoslovaque.

(1) Sur ces négociations, voir ci-dessous 470 (note).
(2) Du 14 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 428.
(3) Ce télégramme, du 20 mai, non reproduit, demandait à Paris le résultat d'une suggestion de M. Benès, désireux de voir une négociation s'engager entre Prague et Vienne.
(4) Venu à Paris avec son directeur politique, M. Guido Schmidt avait eu un entretien avec M. Delbos le 18 mai. Contre la menace allemande et devant la dérobade italienne, le gouvernement autrichien cherchait l'appui de la France pour parvenir à une entente avec la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

449

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1290, 1291. *Londres, 22 mai 1937, 19 h. 56.*

(*Reçu :* 21 h. 45, 21 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1188-1189 (1).

Le rapport sur le retrait des volontaires a été définitivement mis au point au cours des deux réunions hier et ce matin et sera communiqué aux délégués des gouvernements pour être examiné au sous-comité de lundi.

Le représentant de l'U.R.S.S. a maintenu que les ressortissants de nationalité chérifienne devaient être rapatriés dans les mêmes conditions que les nationaux de tout autre pays européen.

Les autres experts se sont ralliés à une formule qui écarte la question de principe et d'après laquelle les accords de non-intervention s'appliquant à la zone espagnole du Maroc de la même façon et dans les mêmes termes qu'au territoire espagnol, il serait illogique pour ce qui est du projet de retrait des volontaires d'appliquer aux habitants de cette zone des règles différentes de celles qui s'appliquent aux ressortissants espagnols.

Par ailleurs, le conseiller de l'ambassade de l'U.R.S.S. s'est associé à un vœu général demandant qu'un examen éventuel du statut des troupes marocaines ne retarde en aucun cas l'application du présent projet.

Le même rapport conclut comme les précédents que les experts ont exprimé leurs vues en qualité de techniciens et sans instructions de leurs gouvernements.

(1) **Du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 388.**

450

Compte rendu

Comité permanent de la Défense nationale

Séance du 19 mai 1937 tenue sous la présidence de M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre

Procès-verbal (1)

Secret. *Paris, 22 mai 1937.*

Le comité permanent de la Défense nationale a tenu sa septième séance le mercredi 19 mai 1937 au ministère de la Guerre sous la présidence de M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères assistaient à cette réunion.

Cette séance avait pour but la mise au point de la position française à l'égard des questions susceptibles d'être évoquées prochainement devant le Bureau de la conférence du désarmement.

Étaient présents :

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, président;
M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères;
M. Gasnier-Duparc, ministre de la Marine;
M. Pierre Cot, ministre de l'Air;
M. le Maréchal Pétain.

Pour le ministère des Affaires étrangères :

M. Massigli, directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales;
M. Lagarde, directeur de la sous-direction de la Société des Nations.

Pour le ministère de la Défense nationale et de la Guerre :

M. le Général Gamelin, chef d'état-major général de l'Armée,
M. le Général Colson, chef de l'état-major de l'Armée;
M. le Contrôleur général Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre.

Pour le ministère de la Marine :

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'état-major général de la Marine;
M. le contre-Amiral Tavera, directeur du cabinet du ministre de la Marine.

(1) Extrait des archives de la Guerre, ce document a été rédigé par le secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

Pour le ministère de l'Air :

M. le Général FÉQUANT, chef d'état-major général de l'armée de l'Air;
M. le Général JAUNEAUD, chef du cabinet militaire du ministère de l'Air.

M. le Général JAMET, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, ouvre la séance à 15 h. 50.

Il rappelle que M. le Ministre des Affaires étrangères, d'accord avec M. le Président du Conseil, a estimé nécessaire que le Comité permanent fasse connaître son avis sur les trois questions susceptibles d'être évoquées devant le Bureau de la conférence du désarmement, lors de sa prochaine réunion :

1° Publicité des dépenses de défense nationale;

2° Contrôle de la fabrication et du commerce des armes;

3° Limitation des armements aériens.

Il indique que la position de la France sur ces questions du désarmement peut se résumer ainsi :

Tout le monde est d'accord pour reconnaître les inconvénients de la course aux armements, mais tout le monde est aussi d'accord pour que ne soient pas réduits les armements français, tant que les programmes approuvés n'auront pas reçu leur complète exécution.

L'accord est aussi réalisé sur la question de la publicité. D'ailleurs, en France, l'exemple en est donné : les dépenses ne s'effectuent que sous le contrôle du Parlement.

En ce qui concerne le contrôle de la fabrication et du commerce, nous ne voyons que des avantages à ce que tous les états suivent l'exemple donné par la France par sa loi de nationalisation du 11 août 1936.

Sur la question des armements aériens, la Guerre et la Marine, qui restent attachées au principe de l'interdépendance des armements, ne sont pas tout à fait d'accord avec l'Air qui envisagerait une limitation indépendante basée sur le nombre des appareils et le tonnage.

Il souligne enfin que l'entente est absolue sur ce point : nécessité de conduire la négociation en parfait accord avec la Grande Bretagne.

Question 1

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, déclare qu'il ne s'occupera que du côté diplomatique.

Il indique que si la Grande-Bretagne ne tient pas actuellement à pousser activement la question du désarmement, c'est non seulement pour des questions extérieures, mais aussi pour des raisons de politique intérieure. Le gouvernement britannique craint, en effet, que l'opposition, actuellement ralliée au réarmement, ne vienne contrarier ce réarmement si on lui laissait croire que le désarmement est proche.

Il estime, en conséquence, que nous avons à décider en premier lieu si, en vue de maintenir notre accord avec la Grande-Bretagne, il n'y a pas lieu de sérier les trois questions ci-dessus énoncées, en second lieu s'il ne convient pas de convoquer aux travaux dont il s'agit l'Allemagne et l'Italie.

M. Léon Blum, président du Conseil, déclare qu'aussi bien en ce qui regarde l'Angleterre qu'en ce qui regarde la France, sa conviction est tout à fait contraire à celle qui vient d'être énoncée : à son avis, il est d'autant plus facile de rallier une large partie de l'opinion au réarmement qu'on peut lui montrer le désarmement plus proche.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, précise que ce que craint le gouvernement britannique, c'est que d'une part l'inscription au programme du Bureau de la conférence de nombreuses questions n'entraîne aucun désarmement effectif et que d'autre part, l'illusion ainsi créée ne vienne décourager l'opinion de persister dans la voie du réarmement.

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, rappelle les cinq questions que le ministre des Affaires étrangères avait estimé devoir constituer le maximum des questions à évoquer.

1° Publicité budgétaire;

2° Constitution de la Commission permanente du désarmement (au moins dans la mesure où sa création sera nécessaire pour gagner le contrôle de la publicité budgétaire);

3° Réglementation du commerce et de la fabrication des armes;

4° Problème du contrôle (organisation complète de la Commission permanente du désarmement);

5° Limitation des armements aériens.

Il donne lecture de la question 1 posée au Comité.

Le Comité permanent est-il d'avis qu'il y a lieu :

1° D'aborder, au cours des prochains travaux du Bureau de la conférence, les cinq questions évoquées par le ministre des Affaires étrangères, ou seulement certaines d'entre elles, et dans ce cas, lesquelles?

2° Et dans le cas extrême où seule la première de ces questions serait abordée, d'accepter de souscrire à une convention n'ayant comme objet que la publicité budgétaire?

A son avis, ces questions sont à réduire à trois et il n'est pas nécessaire de mentionner spécialement la Commission permanente du désarmement.

M. le Contrôleur général Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, fait remarquer en effet que le projet de convention sur la publicité budgétaire comporte l'existence de la Commission permanente du désarmement.

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, déclare qu'on peut aller à la conférence avec un programme complet, quitte à éliminer certains points au cours de la discussion.

A son avis, l'idée qui choquerait le moins est précisément celle de la Commission permanente.

Par ailleurs, celle-ci est « la cellule mère », ce n'est donc pas ce qu'il faut supprimer de notre programme.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, indique qu'il est inutile de faire de cette commission une question spéciale. Les Anglais l'accepteront, si elle est suggérée dans la discussion sur la publicité.

Sur une remarque de *M. le Maréchal Pétain, M. Léon Blum* pose la question suivante : qu'adviendra-t-il si l'Allemagne et l'Italie n'acceptent pas de participer aux travaux?

Il y répond en indiquant que, dans ce cas, notre intérêt est de pousser ces travaux le plus possible, sans toutefois passer à aucune exécution, tant que l'adhésion de ces puissances ne sera pas obtenue.

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, déclare qu'en ce qui concerne le contrôle, il faudra maintenir les principes fondamentaux à ses yeux des préavis et du contrôle sur place.

M. le Maréchal Pétain montre, en s'appuyant sur l'expérience de la commission Nollet, la difficulté du contrôle, même sur place.

Il indique ensuite que si l'on proposait aujourd'hui à l'Allemagne une limitation, elle accepterait tout de suite, en raison de l'avantage immense qu'elle y trouverait.

M. Pierre Cot expose que le temps ne joue pas pour nous et que le potentiel de l'Allemagne lui permettra de nous distancer de plus en plus.

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, déclare que, du moins en ce qui concerne les armements terrestres, il ne partage pas cet avis.

Il considère que pour certains matériels, l'Allemagne a atteint un degré de force qu'il lui sera difficile de dépasser, que nous pouvons la rejoindre, et même, comme nous l'avons déjà fait, sur certains points, la dépasser.

Il évoque les résultats de la guerre d'Espagne qui a montré notre supériorité en aviation et en chars.

Il ajoute que d'ailleurs, le potentiel industriel trouve sa limite sur le plan financier.

M. le Maréchal Pétain pense que l'on ne devrait aborder une limitation que lorsque l'Angleterre et nous aurions atteint notre maximum.

M. Léon Blum déclare que c'est une condition *sine qua non.* A la base de toute limitation, il faut placer l'achèvement des programmes en cours.

Mais il croit qu'en ce qui concerne les armements aériens, la question n'est plus tout à fait entière.

M. Massigli indique qu'en effet, sous les précédents gouvernements, les conversations de Londres [1] ont conduit la France et la Grande-Bretagne à faire des propositions à l'Allemagne sous la forme d'un communiqué, propositions auxquelles l'Allemagne n'a jamais répondu.

[1] Allusion aux conversations franco-britanniques qui se déroulèrent à Londres au début de février 1935. Le communiqué publié à l'issue des entretiens proposait un « Locarno de l'air », aux termes duquel les puissances occidentales s'engageraient réciproquement à fournir l'aide immédiate de leur aviation à celle d'entre elles qui serait victime d'une agression aérienne non provoquée de la part d'une autre des parties contractantes.

Pour conclure cette discussion, *M. Edouard Daladier* fait *adopter à l'unanimité, par le Comité, les conclusions suivantes :*

1° L'Allemagne et l'Italie devront être convoquées aux travaux de la conférence du désarmement;

2° Cette conférence devra se réunir, même si ces puissances n'acceptent pas d'y participer;

3° La délégation française abordera devant le Bureau de la conférence les trois points suivants :

a. publicité des dépenses budgétaires,

b. contrôle de la fabrication et du commerce des armes,

c. limitation des armements aériens.

M. le Maréchal Pétain demande ce qui arrivera si la Grande-Bretagne ne veut aborder qu'une seule question.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, répond que l'Angleterre ne se refusera sans doute pas à ce que l'on envisage plusieurs questions, mais demandera qu'on n'en traite qu'une.

Question 2

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, abordant la question de la publicité budgétaire, lit la question 2 posée au Comité :

Le Comité permanent est-il d'avis qu'il y a lieu :

— soit de maintenir intégralement le projet de convention de publicité des dépenses de défense nationale;

— soit d'y apporter certaines simplifications?

Il indique que ce projet établi par M. le Contrôleur général Jacomet a été unanimement approuvé.

La Guerre en accepte le texte, mais ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il soit simplifié, si la discussion le montre possible.

M. Gasnier-Duparc, ministre de la Marine, indique le point de vue de son département :

La délégation française devra s'efforcer d'obtenir le maintien intégral du projet de convention relatif à la publicité des dépenses de défense nationale.

Toutefois, cette convention ne devra entrer en vigueur que si elle peut être acceptée par toutes les grandes puissances européennes.

S'il en était besoin pour obtenir ce résultat, la délégation française pourrait consentir à des simplifications dans la procédure envisagée.

Pour un premier temps, il pourrait être admis par exemple que les puissances intéressées n'aient pas à fournir le détail de leurs dépenses réparties entre tous les chapitres prévus aux « relevés-types ». Ces dépenses pourraient être indiquées globalement pour chacune des forces terrestres, navales et aériennes à l'intérieur des quatre rubriques générales indiquées par ces relevés (personnel - mouvements - immeubles et matériels de guerre).

M. le Contrôleur général Jacomet indique qu'il ne faut pas espérer des simplifications au relevé-type des dépenses de défense nationale. Seules, sans doute, des modifications pourront être apportées aux tableaux annexés à ce relevé.

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, conclut en faisant à l'unanimité adopter par le Comité la décision suivante :

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de conserver le projet de convention de publicité des dépenses de défense nationale, en consentant, s'il est besoin, des simplifications à la procédure qu'il préconise.

Question 3

M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, aborde la question de la réglementation du commerce et de la fabrication des armes. Il indique combien la question est délicate. Nous avons été, dans les discussions antérieures, presque constamment opposés à la Grande-Bretagne dont nous voudrions nous rapprocher aujourd'hui, sans toutefois nous contredire.

M. Léon Blum, président du Conseil, fait remarquer que si l'on n'aborde pas tout de suite la discussion au fond, l'inconvénient est limité : les Anglais comprendront aisément que nous ne pouvons pas abandonner notre position.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, indique que l'on ne pourra pas justement aller au fond en l'absence de l'Allemagne et de l'Italie.

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, estime que nous devons maintenir le point de vue français.

Il pense qu'il n'y a pas lieu de préconiser sur le plan international la nationalisation, telle que l'a établie, pour la France, la loi du 11 août 1936; cette conception ne correspond pas en effet aux conditions particulières de la Grande-Bretagne. Il convient, par contre, de préconiser le contrôle, tel que l'a prévu dans son article 2 la loi du 11 août 1936.

Le Comité approuve cette manière de voir.

M. le Contrôleur général Jacomet indique que d'ailleurs, la Grande-Bretagne a accepté la création des contrôles nationaux et que de tels contrôles sont institués déjà aux États-Unis, en Suède...

M. Massigli précise que la Grande-Bretagne a déjà institué un régime de licences.

Question 4

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, aborde la quatrième question figurant à l'ordre du jour du Comité, concernant la limitation des armements aériens. Il en donne lecture.

En ce qui concerne la limitation des armements aériens, le Comité permanent est-il d'avis qu'il y a lieu d'aborder cette question au cours des prochains travaux de Genève? Dans l'affirmative :

Quelles directives le Comité est-il d'avis de donner à la délégation française en ce qui concerne cette limitation?

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, déclare qu'il ressort des conversations qu'il a eues avec M. Eden et divers hommes d'État britanniques, qu'ils attachent peu de prix à l'argument tiré de ce que la limitation ne serait entreprise qu'« après l'achèvement des programmes en cours ».

M. Léon Blum, président du Conseil, fait remarquer qu'il en est ainsi parce qu'ils ne voient pas la possibilité d'une adhésion de l'Allemagne et de l'Italie.

On peut songer, ajoute-t-il, à des modalités analogues à celles des accords navals.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, fait remarquer que les situations aériennes et navales se présentent, pour les Anglais, de façon opposée.

Pour la Marine, ils sont très en avance, très en retard pour l'Air.

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'état-major de la Marine, expose que lorsque les Anglais ont atteint une situation déterminée qui leur paraît avantageuse, ils demandent à conclure un accord, et basent celui-ci sur la situation de fait.

C'est pourquoi la Marine avait demandé que soit voté un programme de trois ans, c'est ce programme qui serait devenu le fait à partir duquel on aurait pu discuter.

M. le Maréchal Pétain demande quel est le sens qu'il faut donner à « limitation ».

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, indique que jusqu'ici toutes les propositions faites l'ont été sur la base de l'égalité pour la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Il estime que, bien qu'on ait peu de chances d'aboutir, il y aurait inconvénient à ne pas proposer cette limitation.

Cette position nous est dictée par la fidélité à notre position antérieure, et par la comparaison des potentiels déjà indiqués au début de la séance.

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, estime qu'il n'y a pas d'inconvénients à aborder cette question, à condition qu'elle ne soit traitée qu'ultérieurement et d'accord avec la Grande-Bretagne.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, croit qu'on peut présenter la question, mais qu'on ne la discutera pas.

M. Léon Blum, président du Conseil, déclare encore une fois qu'à son sens, nous aurons d'autant plus de facilités à maintenir chez nous le précieux accord unanime réalisé pour la première fois autour du renforcement de la Défense nationale que nous ferons en même temps plus d'efforts visibles pour faire progresser la question du désarmement.

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, résume la discussion en disant qu'il y a lieu d'aborder, sans aller au fond, la question de la limitation des armements aériens, à condition que ce ne soit qu'en troisième lieu et sous réserve de l'accord de la Grande-Bretagne.

Le Comité marque son approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 heures.

451

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. nº 584 [1]. Confidentiel. *Paris, 22 mai 1937.*

Le chef de cabinet de M. Avenol a recueilli récemment les confidences de M. Stein, ambassadeur de Russie près le Quirinal, et de M. Goldmann, délégué à Genève de l'Agence sioniste, quant aux tendances actuelles de la politique italienne. Vous trouverez, sous ce pli, la copie des comptes rendus que m'a communiqués M. Hoden.

Il m'a paru que vous auriez intérêt à avoir connaissance de ces deux documents, dont vous êtes mieux à même que personne de peser l'intérêt et dont l'un, en tout cas, vous permettra d'apprécier le langage que le représentant du gouvernement soviétique tient hors de Rome.

Annexes

I

La situation en Italie et la politique italienne

Confidentiel. *Genève, 11 mai 1937.*

L'ambassadeur des Soviets à Rome, M. Boris Stein, vient de passer quelques jours à Genève. Il m'a parlé à plusieurs reprises de la situation en Italie et de la politique italienne. On trouvera ci-dessous un résumé de ses impressions et opinions.

Tout d'abord *la situation intérieure.* Le nombre des mécontents augmente et ils s'expriment assez ouvertement sur le régime dans les cafés, même dans la rue. La misère est grande; la prolétarisation s'accentue. Dans les cinémas, aucun applaudissement quand passe le Duce. Mais il n'y a pas d'opposition organisée. Le Roi ne compte plus; l'armée ne compte pas. L'aristocratie ne joue aucun rôle; l'industrie et la banque sont étroitement contrôlées. L'affaire éthiopienne comme l'affaire espagnole coûtent cher; mais l'Italie vit sur sa substance et la capacité de restriction est quasi infinie. Le clergé obéissant au Vatican suit Mussolini parce que l'Église, qui a soutenu à fond et même de son argent l'aventure éthiopienne, craint, en cas de renversement du régime fasciste, de subir le sort de l'Église espagnole.

L'affaire d'Espagne. — Deux raisons poussent Mussolini à intervenir en Espagne. La première est d'ordre extérieur. Il s'agit de faire pression sur l'Angleterre et sur la France par la menace de couper les communications de ces deux pays. Mussolini installé aux Baléares et au Maroc, c'est la France réduit au rang d'un pays de second ordre, M. Mussolini espérant partager l'hégémonie en Méditerranée avec la Grande-Bretagne. Il y a aussi une raison d'ordre intérieur. Il s'agit de défendre le régime fasciste qui, pour la première fois, se croit obligé de faire face à une attaque venant de l'extérieur. M. Mussolini croit, en effet, que le régime fasciste ne peut se maintenir en Italie si l'Espagne est gouvernée selon les formules démocratiques. Il sait mieux que personne que le communisme ne s'installera pas en Espagne. S'il dit le

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

contraire, c'est pour abuser l'Europe et pour être agréable à Berlin. M. Boris Stein m'a raconté à ce sujet une anecdote à laquelle il n'avait, sur le moment, attaché aucune importance, mais qui est assez révélatrice. Au mois de juillet dernier, quinze jours avant l'insurrection espagnole, M. Boris Stein dînait en tête à tête avec le comte Ciano qui lui demanda à brûle-pourpoint ce qu'il pensait de l'Espagne. M. Stein répondit qu'il n'en pensait rien et que l'Espagne ne jouait aucun rôle. Le comte Ciano reprit : « Croyez-vous que l'Espagne évolue vers le communisme ? ». M. Stein expliqua toutes les raisons pour lesquelles, selon lui, le communisme n'avait aucune chance de s'établir en Espagne. Le comte Ciano lui dit qu'il était de son avis : « Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'Espagne va vers le communisme, dit-il, je crois au contraire qu'elle va vers le fascisme ». Et comme M. Stein marquait un certain étonnement, le comte Ciano lui dit, avec un sourire entendu : « Vous verrez cela bientôt ».

Les milieux officiels italiens sont d'ailleurs, en ce qui concerne les affaires d'Espagne, d'une extrême mobilité dans leurs sentiments et dans leurs manifestations. Quelques semaines avant la défaite de Guadalajara, le comte Ciano, dans ses conversations avec les diplomates à Rome, ne parlait que de l'Espagne et reconnaissait cyniquement l'intervention italienne. Il annonçait la victoire prochaine : « Notre victoire », disait-il. Après l'échec de l'attaque sur Madrid, pendant un mois, le comte Ciano ne fit aucune allusion aux affaires d'Espagne. Il se remit à en parler quelques jours avant l'attaque sur Bilbao. Cette fois encore, il annonçait la victoire, puis à nouveau il s'est tu.

Les rapports italo-soviétiques sont inexistants. M. Stein est resté près de quatre mois sans voir M. Ciano. Il lui a seulement fait une visite de courtoisie, il y a un mois, avant de partir pour Moscou. A son retour, il a vu le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Bastianini. M. Boris Stein ne faisait que traverser Rome pour se rendre à Genève où il devait assister à une réunion de la Commission de contrôle dont il est membre. Faisant allusion à la collaboration de l'U.R.S.S. à la Société des Nations, M. Bastianini lui déclara : « Je déteste Genève et la Société des Nations. Il faut que nous en sortions ». M. Boris Stein lui exprima qu'à son avis l'Italie avait eu, au moment des sanctions, une plus belle occasion de quitter la Société des Nations avec éclat. Il ajouta qu'il ne croyait pas que l'Italie quitterait jamais la Société des Nations.

L'ambassadeur d'Angleterre à Rome, avec qui M. Stein entretient de bons rapports, ne cesse de travailler au rapprochement anglo-italien. Il est toujours à la recherche d'un compromis, qu'il s'agisse de l'affaire éthiopienne (l'article du *Daily Telegraph*, paru autour des fêtes de Pâques et faisant pressentir une initiative britannique dans ce sens, aurait été inspiré par lui à travers le Foreign Office), soit de l'affaire espagnole.

La France est à la fois détestée et méprisée dans les milieux officiels romains. Détestée à cause de son gouvernement, méprisée parce qu'on est convaincu dans ces milieux que la France n'est qu'un satellite de l'Angleterre. Nous arrangerons nos affaires avec la Grande-Bretagne, dit-on dans ces milieux, la France suivra. Nous n'avons pas à nous occuper d'elle.

M. Boris Stein fait un éloge très vif et, semble-t-il, très sincère de notre chargé d'affaires qui, dans ces circonstances difficiles, représente son pays avec beaucoup de dignité et avec qui il entretient d'excellentes relations.

II

L'Italie et la Société des Nations

Confidentiel. *Genève, 11 mai 1937.*

Le délégué permanent à Genève de l'Agence sioniste, M. Goldmann, a eu, la semaine dernière, à Rome, quelques entretiens dont il a fait part à son retour à Genève et qui paraissent dignes d'être rapportés. Il s'agit surtout de conversations avec le marquis Theodoli et le comte Ciano. Elles ont, comme on le verra, porté sur la participation éventuelle de l'Italie aux prochains travaux de la Commission des mandats et d'une manière plus générale sur la collaboration de l'Italie à la Société des Nations.

Le marquis Theodoli, qui avait demandé à voir M. Goldmann dès son arrivée à Rome, aurait voulu que le délégué de l'Agence juive insistât dans l'entretien qu'il devait avoir avec le comte Ciano sur la nécessité, pour l'Italie, d'être représentée à la Commission des mandats dès sa

prochaine session, en mai, de manière à permettre la réélection du marquis Theodoli à la présidence de cette commission et, par la suite, à la session extraordinaire de la même commission qui se réunira en juillet pour discuter la situation en Palestine. M. Theodoli aurait expliqué à M. Goldmann qu'il était de l'intérêt des Juifs que l'Italie conservât la présidence de la Commission : « Vous pourrez vous appuyer sur moi contre les Anglais. Je vous ai toujours soutenu dans le passé. Je continuerai à le faire à l'avenir. »

De son côté, le comte Ciano aurait assuré le représentant de l'Agence juive de la sympathie du gouvernement italien pour la cause sioniste. Il aurait indiqué clairement que son gouvernement était opposé à la solution du partage de la Palestine et qu'il se déclarait en faveur du maintien du mandat. Mais comme M. Goldmann lui demandait si le marquis Theodoli assisterait à la prochaine session de la Commission des mandats, le comte Ciano aurait paru en douter. A son tour, il aurait demandé à M. Goldmann ce qu'on pense de l'Italie à Genève. Le délégué de l'Agence juive aurait répondu que bon nombre de délégations seraient prêtes à régler l'affaire éthiopienne pourvu que l'Italie reprît sa pleine collaboration à la Société des Nations.

Le comte Ciano aurait dit alors : « Je sais qu'une suggestion suédoise à cet effet est présentement à l'étude dans diverses chancelleries, mais je ne puis assurer que l'Italie, même après une décision favorable de l'Assemblée excluant la délégation éthiopienne et constatant que l'Éthiopie n'est plus un état indépendant, puisse reprendre sa place à la Société des Nations. Il y a des difficultés. J'en parlais hier avec le baron von Neurath. »

Le comte Ciano n'aurait pas précisé ces difficultés, mais le marquis Theodoli, dans une deuxième conversation avec M. Goldmann, aurait été plus explicite. Il aurait déclaré que l'un des buts principaux du voyage de M. von Neurath [1] avait été d'amener la gouvernement italien à ne pas reprendre sa place à la Société des Nations et à ne rien faire dans ce sens sans s'être au préalable concerté avec Berlin.

Le marquis Theodoli aurait ajouté qu'il avait eu l'occasion quinze jours plus tôt (c'est-à-dire avant le voyage de M. von Neurath à Rome) de parler de la Société des Nations à M. Mussolini lui-même. Comme le marquis Theodoli lui développait tous les arguments en faveur du retour de l'Italie à Genève, le Duce aurait répondu : « Je ne sortirai pas de la Société des Nations. Je continuerai à payer la contribution de l'Italie. Je ne veux pas quitter Genève, car si je m'en allais, l'Allemagne serait capable d'y retourner. »

452

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1198. *Paris, 24 mai 1937, 12 h. 15* [2].

Je vous adresse ci-après le texte de la déclaration que vous voudrez bien faire au début de la séance que tiendra cet après-midi le sous-Comité de non-intervention.

Déclaration

Le gouvernement français a l'honneur de porter à la connaissance du Comité de non-intervention les faits suivants :

(1) Sur le voyage romain du ministre allemand des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 404 (note), 406, 411, 417 (note), 443.
(2) Par téléphone, en clair.

I

Le 8 mai, 16 avions militaires, appartenant à l'armée gouvernementale espagnole, et signalés dans la région du col de Puymorens, atterrissaient à l'aérodrome de Toulouse-Francazal[1].

Le gouvernement français se trouvait en présence d'une situation délicate que ne prévoyait pas l'accord de non-intervention. Au surplus, cette situation échappait au cadre d'un accord dont l'objet est d'interdire l'introduction en Espagne de matériel de guerre provenant de l'étranger.

Le gouvernement français a procédé à l'examen de cette situation avec le souci constant des principes qui ont inspiré l'initiative par laquelle, au mois d'août dernier, il a proposé à toutes les puissances européennes d'adopter une politique commune de non-intervention à l'égard des événements d'Espagne.

Il lui est apparu en conséquence qu'il devait avant tout éviter que pût se trouver modifiée de son fait la situation respective des deux partis en conflit. Le gouvernement français a donc décidé de refouler les avions ayant atterri à Toulouse sur le point de sa frontière par lequel ils avaient pénétré en France. La situation se trouverait rétablie telle qu'elle était antérieurement à l'entrée des avions sur le territoire français et sans que ceux-ci aient pu retirer aucun avantage du fait d'y avoir atterri.

A l'exception d'un des appareils, détérioré par accident, les avions furent refoulés le 9 mai, après engagement pris par le gouvernement espagnol de les ramener à leur base. Le gouvernement français a, d'autre part, contrôlé lui-même le retour des avions jusqu'à la frontière en les faisant accompagner d'appareils militaires français. Il avait prié enfin l'administrateur principal chargé de l'observation internationale sur la frontière franco-espagnole de bien vouloir placer à bord d'un des avions français d'accompagnement un observateur international, qui pût constater que les appareils espagnols quittaient le territoire français par le point exact par où ils y avaient pénétré.

II

Le 17 mai, 17 avions militaires espagnols atterrissaient à l'aérodrome de Pont-Long près de Pau après avoir, à leur entrée en France, survolé la ville de Luchon[2].

Le gouvernement français ne pouvait que s'inspirer des mêmes considérations qui avaient dicté sa conduite lors de l'incident du 8 mai. Il a donc décidé de refouler les 17 avions sur le point d'entrée signalé par le contrôle international et dans les mêmes conditions de surveillance qui avaient été appliquées le 9 mai.

Toutefois, pour marquer sa volonté de voir éviter strictement à l'avenir le renouvellement de faits semblables, le gouvernement français a décidé que les avions refoulés seraient préalablement démunis de toutes leurs armes et munitions. Toutefois, pour ne pas livrer l'escadrille sans défense à une attaqu

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 413 (et note) et 424.
(2) Sur ce nouvel incident, voir ci-dessus les nos 438, 444.

de l'aviation adverse, trois des avions ont été autorisés à conserver leur armement.

Les 17 avions espagnols ont quitté l'aérodrome de Pont-Long le 22 mai, escortés d'appareils militaires français à bord desquels les observateurs du contrôle international avaient été invités à prendre place et ont été reconduits jusqu'à la frontière par la vallée de Luchon.

III

Ces conditions et les motifs qui les avaient dictés ont été officiellement portés par le gouvernement français à la connaissance du gouvernement espagnol, dont la plus sérieuse attention a été attirée sur l'impossibilité où les autorités françaises se trouveraient désormais d'accorder le même traitement aux avions qui se mettraient en pareil cas et sur l'obligation où elles seraient alors de retenir ces avions.

IV

Bien qu'il se soit agi, lors des deux incidents relatés ci-dessus, d'une situation non prévue par l'accord de non-intervention, le gouvernement français n'en a pas moins tenu, dans un souci de loyauté et pour éviter tout malentendu sur son attitude, à informer le Comité des faits survenus et des décisions qu'il a prises.

453

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1299, 1300. *Londres, 24 mai 1937, 22 h 30.*

(*Reçu :* 23 h. 50; le 25, 0 h. 10.)

Le sous-Comité a examiné enfin le rapport des experts sur le retrait des volontaires d'Espagne. Ce document sera également transmis aux membres du Comité plénier qui se réunira mercredi. Ceux-ci sont invités à le soumettre sans tarder à leurs gouvernements respectifs, en leur demandant de faire valoir éventuellement leurs observations tout en donnant le plus tôt possible un agrément de principe. L'attention des gouvernements est tout particulièrement appelée sur le paragraphe 13 du résumé du rapport (page 46) qui comporte de leur part des décisions immédiates [1].

[1] **Le mercredi 26, les délégués au Comité de coordination décidaient de soumettre à leurs gouvernement respectifs le plan élaboré par le sous-Comité pour le retrait des volontaires.**

Lord Plymouth a pris connaissance de la déclaration du gouvernement français sur les atterrissages d'avions espagnols [1] avec un soulagement manifeste. Il n'aurait pu en effet se refuser à faire donner aujourd'hui même, par le secrétariat du Comité, les précisions qui lui avaient été demandées sur le rôle d'observateurs mis en cause par des communications de presse. Notre initiative lui a permis de couper court à une discussion particulièrement inopportune à ses yeux, au moment où se précise le problème du retrait des volontaires.

J'ai recueilli en séance l'impression que les représentants allemand et italien estimaient difficile désormais de donner à la discussion de cette question un tour aigu.

Communiqué à Genève sous les nos 116 à 119.

454

M. Jean Lescuyer, Chargé d'affaires de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 454, 455. *Istanbul, 24 mai 1937, 20 h. 45, 20 h. 55.*

(*Reçu :* le 25, 3 h. 20.)

D'après des renseignements de source sérieuse, le gouvernement de Moscou chercherait actuellement à engager avec celui d'Ankara des conversations en vue de la constitution d'un pacte de sécurité de la mer Noire, garantissant le *statu quo* territorial à ses différents membres. La Turquie s'engagerait de son côté à interdire, en cas de guerre, le passage des Détroits à tout adversaire d'un des membres du nouveau pacte.

Les Roumains, qui se montreraient favorables à ce projet qui paraît de nature à permettre un règlement définitif de la question de la Bessarabie, n'ont pas été d'ailleurs jusqu'à présent saisis directement de la question par Moscou, mais simplement tenus au courant par le gouvernement d'Ankara.

Les Turcs, au contraire, attachés au pacte balkanique et tenant à conserver vis-à-vis de la question de politique générale européenne la plus grande indépendance, manifesteraient une certaine répugnance à s'engager dans des conversations plus précises avec la Russie.

(1) Déclaration reproduite ci-dessus sous le n° 452.

455

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nº 256. Réservé. *Paris, 25 mai 1937, 14 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme nº 255 (1).

Il résulte déjà de votre télégramme nº 427 (2) que le président Benès se rend personnellement compte de la prudence qu'il conviendrait d'apporter à une négociation aussi délicate. Je tiens néanmoins à ce que vous vous assuriez, auprès du gouvernement, de toutes précautions nécessaires pour un heureux aménagement de la négociation éventuelle.

456

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 802 (3). *Berlin, 25 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

Parmi les conversations diplomatiques qui ont suivi les fêtes du couronnement du roi George VI, celles qui ont eu pour objet l'Europe centrale (4) ont retenu tout spécialement l'attention des milieux politiques allemands. Ceux-ci qui, deux semaines auparavant, avaient attaché tant d'espoirs au voyage de M. Beck en Roumanie(5), se sont demandé si les résultats qu'ils attendaient de cette visite * ne seraient pas contrecarrés par les entrevues des ministres des états danubiens avec les dirigeants de Paris et de Londres. Leur mauvaise humeur s'était déjà manifestée de façon assez vive au moment où s'était répandue la nouvelle de démarches françaises à Varsovie et à Bucarest(6). Le rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort*, qui prend ses directives à la Wilhelmstrasse, écrivait en substance, le 4 mai, que « le Quai d'Orsay, mécontent de l'activité déployée par la politique polonaise, s'agitait, inspiré, comme

(1) Du 22 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 448.
(2) Du 14 mai, ci-dessus publié sous le nº 428.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.
(4) Voir ci-dessus le nº 445.
(5) Sur le voyage du ministre polonais à Bucarest, voir ci-dessus le nº 431 (et renvois).
* *Note du document :* cf. dépêche de l'ambassade nº 680 du 29 avril [reproduite ci-dessus sous le nº 364].
(6) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 383, 425.

toujours, par le souci de tout régler et de tout régenter dans le monde ». Cependant, cette réaction pleine d'acrimonie s'est assez vite apaisée, comme si l'Allemagne voulait éviter de compromettre davantage l'homme sur lequel elle compte pour l'aider à détruire les groupements de forces et les alliances qu'elle juge contraires à ses intérêts sur le Danube. Effectivement, l'*Observateur raciste* a souligné, le 15 mai, sous la signature de son correspondant en Pologne, que ce pays savait être « habile et tenace », qu'il ne se laisserait pas détourner de ses objectifs, qu'en particulier, il restait résolument hostile à la Tchécoslovaquie, mais que trop de précipitation serait dangereuse car elle provoquerait de nouvelles « tentatives d'intimidation de la part de Moscou ou de Paris ».

On estime, d'autre part, à Berlin, que la Roumanie n'est pas encore suffisamment préparée pour prendre l'orientation que souhaite le Reich, que son évolution intérieure peut être, en l'espèce, déterminante, qu'elle est, justement, encore trop incertaine et que, de plus, le gouvernement de Bucarest « croira impossible d'affirmer son indépendance tant que sa puissance militaire ne sera pas plus développée ».

Le rédacteur de politique étrangère du *Berliner Tageblatt*, M. Rudolf Fischer, qui fait une tournée d'études dans les Balkans, décrivait récemment * la situation des différents partis roumains comme « très fluctuante » et les perspectives comme incertaines. D'après lui, la « Garde de fer » n'a, pour le moment, qu'une influence restreinte et surtout idéologique. Les nationalistes de M. Goga participeraient beaucoup plus à la politique active. Mais la lutte pour le pouvoir est encore circonscrite entre les tsaranistes et les libéraux. Les premiers sont en grande défaveur auprès de l'opinion du Reich parce qu'attachés aux idées de M. Titulesco et travaillant, aujourd'hui encore, de concert avec lui. Quant aux seconds, le journaliste allemand les représente comme d'une « moralité spéciale » et comme les auxiliaires des capitalistes occidentaux « qui exploitent le pays ». Il observe toutefois que le cabinet Tataresco, s'il ne s'écarte pas résolument de la France, « subit néanmoins les influences nouvelles ». Après avoir remarqué en passant que l'équipement de l'armée est défectueux, il conclut que tout jugement sur l'avenir doit être réservé. Il souligne qu'en tout cas, le roi Carol reste l'arbitre de toutes les controverses et de toutes les rivalités.

Ainsi, manifestement, si l'on en juge d'après de nombreux indices concordants, l'Allemagne considère que sa propagande en Roumanie a besoin d'être poursuivie et que, d'une façon générale, l'évolution de l'Europe centrale, pour se précipiter de façon décisive dans un sens conforme à ses vues, exigera encore de sa part de sérieux efforts de persuasion et de pression. C'est bien la raison pour laquelle elle s'inquiète de l'action entreprise à Paris et à Londres auprès des pays danubiens.

Sa colère se concentre en premier lieu sur la Tchécoslovaquie, qui est accusée de fomenter ouvertement ou secrètement des plans dirigés contre Berlin. L'action déployée auprès des milieux britanniques par M. Hodza [1] a été dé-

* *Note du document :* édition du 21 mai.

[1] Lors des fêtes du couronnement. Voir ci-dessus le n° 445; ci-après le n° 469.

noncée ici comme une répétition obstinée des mêmes projets qui visent à exclure le Reich d'une région, « où ses intérêts ethniques et économiques sont dominants et représentent un élément essentiel d'une organisation rationnelle de la paix ». Il y a lieu de remarquer, du reste, que les attaques de la presse allemande sur ce point ont coïncidé avec une reprise de l'agitation menée dans les Sudètes et à Prague par le parti de M. Henlein. Le malaise général qui résulte de ces polémiques violentes et répétées est, à son tour, utilisé par la propagande germanique pour représenter à Belgrade et à Bucarest « le danger qu'il y aurait à lier son sort à celui d'un état aussi menacé » intérieurement et extérieurement.

La France est, elle aussi, en butte aux mêmes reproches dans la mesure où on la soupçonne d'appuyer ou d'inspirer le gouvernement tchécoslovaque afin d'empêcher l'hégémonie de l'Allemagne sur l'Europe centrale.

Envers l'Angleterre, l'attitude est beaucoup plus nuancée. Aux appréhensions très réelles que suscite l'attention accrue que ce pays semble porter aujourd'hui aux questions danubiennes depuis la constitution de l'axe Rome-Berlin, se mêle le désir de trouver une formule d'accord avec lui et de le convaincre que les ambitions allemandes dans cette région sont parfaitement conciliables avec la politique générale d'une « puissance mondiale dont le domaine est sur l'ensemble du globe et non pas dans un coin limité de l'Europe ». C'est à ce titre que l'on suit ici le développement de la conférence impériale [1] et que l'on a cru déjà discerner une certaine opposition des Dominions envers le chef du Foreign Office. En tout cas, on a enregistré comme un succès le fait que « la Grande-Bretagne ait jugé prudent de ne pas renouveler la déclaration relative à l'indépendance autrichienne qui avait été autrefois une des principales manifestations du front de Stresa ».

Néanmoins, on n'ignore pas ici que le gouvernement anglais ne peut se désintéresser de l'Europe centrale. La *Gazette de la Bourse* du 26 mai relève avec amertume que l'activité de la diplomatie britannique est de plus en plus grande à Vienne et à Budapest; elle se plaint, en particulier, que M. Knox, « dont on n'a pas oublié le rôle dans la Sarre » [2], ait pris une attitude « nettement antiallemande ». L'organe berlinois déplore également les paroles d'un député aux Communes, M. Llewellyn Jones qui, en passant récemment dans la capitale magyare, aurait évoqué « le danger germanique » et préconisé, pour y faire face, un rapprochement hungaro-tchèque sur la base d'une révision de la frontière slovaque. Le journaliste allemand tourne en ridicule ce projet qu'il affecte de considérer comme chimérique et fantaisiste. Il s'attache également à montrer que M. Jones n'exprime guère qu'une opinion personnelle et qu'il n'est pas autorisé à parler au nom de son pays.

De cette correspondance et de plusieurs autres analogues, il faut retenir que l'Allemagne se préoccupe du développement que prend l'influence anglaise

(1) Ouverte à Londres le 14 mai, et au cours de laquelle le Premier ministre australien se prononçait, en ce qui concernait son pays, pour une entente régionale entre les pays du Pacifique, manifestant ainsi une certaine indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne.

(2) Celui-ci, après avoir présidé la commission de gouvernement de la Sarre, représentait en 1937 la Grande-Bretagne à Budapest.

sur le Danube. Aussi la Wilhelmstrasse cherche-t-elle à « dissiper les craintes qu'ont pu susciter à Londres et ailleurs les calomnies de M. Hodza ». Tel était notamment le thème d'un article visiblement inspiré que la même *Gazette de la Bourse* a fait paraître le 23 mai. Le Reich, à l'en croire, serait uniquement soucieux du bien-être, de l'équilibre et de la paix en Europe centrale. Il est le meilleur client de tous ces pays et n'aspire qu'à resserrer encore ses relations commerciales avec eux. D'autre part, son accord du 11 juillet 1936 avec Vienne vise à établir une bonne harmonie entre les deux états allemands. Au temps de M. Gömbös, « qualifié de germanophile, la Hongrie a connu une période de calme intérieur qu'elle doit actuellement regretter. Enfin, la Yougoslavie n'a-t-elle pas à se féliciter de la collaboration germano-italienne qui lui a apporté, par le traité du 25 mars 1937 [1], la tranquillité en Adriatique? »

Il manque, pour rendre cette argumentation convaincante, des précisions sur les intentions de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. Le gouvernement hitlérien, en proclamant sa sollicitude envers les petits états du centre et du sud-est de l'Europe, pousse chacun d'eux à se cantonner dans une attitude de neutralité. Mais il est beaucoup moins satisfait lorsqu'on répand l'idée d'un « bloc des neutres » qui aurait pour but de dresser une barrière contre toute entreprise aventureuse. Un récent éditorial de la revue *Ostland* laisse clairement apparaître que l'organisation d'un tel groupement déplaisait vivement à Berlin, qui se trouverait ainsi battu avec ses propres armes. L'article en question déclare que c'est là le but de la Pologne [2]; il en exprime d'autant plus de mécontentement que, d'après lui, cette politique serait appuyée par l'Angleterre. Les contacts de plus en plus fréquents et étroits entre Londres et Varsovie auraient servi à en jeter les bases au cours des derniers mois *. Même si l'on fait la part de l'esprit soupçonneux, rancunier qui anime toujours l'organe de la « Ligue de l'Est allemand » envers « le voisin oriental », cette note n'en est pas moins très intéressante à rapprocher des indications que l'on relève par ailleurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'activité développée par la diplomatie anglaise sur un terrain que le Reich considère pour ainsi dire comme « sa chasse gardée » est observée ici avec méfiance. Même l'article de lord Lothian, que j'ai signalé par mon télégramme en clair nº 1863 du 6 mai [3], n'a pas été commenté avec toute la faveur qu'on aurait pu attendre. Sans doute sait-on gré à l'homme politique anglais d'avoir implicitement reconnu la position spéciale de l'Allemagne en Europe centrale et de lui avoir accordé un tel crédit moral qu'il envisage de lui concéder, dans cette région, une situation de protecteur de « nations libres » associées, par exemple, suivant le modèle de l'Empire britannique. Mais c'est là justement le point sensible; les dirigeants nazis

(1) Allusion au pacte italo-yougoslave. Voir ci-dessus le nº 171.

(2) Allusion aux propositions présentées à Londres par le ministre polonais des Affaires étrangères : voir ci-dessus le nº 445.

* *Note du document* : cf. ma dépêche nº 816 du 27 mai 1937. [Note manuscrite portée postérieurement à la rédaction de la dépêche. La D. 816 n'a pas été reproduite : il s'agit d'une revue de presse analysée dans le présent rapport].

(3) Non reproduit, le sens en étant indiqué ci-après.

ne veulent pas admettre tous les états danubiens tels qu'ils existent actuellement comme des partenaires égaux. L'Autriche n'est, pour eux, qu'une partie de la nation germanique et la Tchécoslovaquie est l'oppresseur d'un des rameaux les plus vigoureux du *Deutschtum*. Le rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort*, commentant les suggestions de l'ancien secrétaire de M. Lloyd George, n'a pas osé dévoiler clairement ce qui, dans ces offres, lui paraissait insuffisant, mais il a, en termes vagues, fait allusion « notamment à des questions de frontière ». Il a surtout, pour se tirer d'affaire, essayé d'incriminer la France en déclarant qu'elle ne voulait jamais reconnaître « la mission constructive » du Reich.

C'est là, d'ailleurs, un des principaux éléments de la tactique allemande. Berlin n'est, au fond, guère moins mécontent de l'influence de Londres que de celle de Paris; à certains égards, il l'est peut-être davantage, car il affectait de croire, au moins jusqu'à ces derniers temps, que notre pays ne pourrait plus exercer une action importante sur le Danube surtout depuis l'entente germano-italienne. En revanche, la Grande-Bretagne lui paraît en mesure de se faire écouter.

Dans ces conditions, le premier souci de l'Allemagne est de chercher à séparer la diplomatie de la France et celle de l'Angleterre, de les opposer même l'une à l'autre et de proclamer que cette dernière, dont l'esprit est plus large et les intérêts répandus partout dans le monde, est mieux disposée à comprendre les revendications germaniques. Les dessous de cette manœuvre s'éclairent complètement à la lecture d'un article publié le 23 mai par le *Berliner Tageblatt*. Ce journal indique que, de toute façon, la politique britannique procède lentement car elle a du temps devant soi; la France, au contraire, n'en a pas et aurait besoin d'un effet rapide. Nul doute que la Wilhelmstrasse, faute d'autre moyen, compte mettre à profit cette différence de rythme pour précipiter, au besoin, l'évolution qu'elle souhaite avant qu'une collaboration effective ait pu s'établir sur le Danube entre les états occidentaux. Il suffit de remarquer comment la propagande du Reich flatte les ambitions de la Pologne et la vanité de son ministre des Affaires étrangères pour voir qu'elle cherche à les utiliser, non pas seulement pour prêcher une « politique neutraliste » en Europe centrale, mais pour préparer ensuite une révision, un «reclassement des puissances» dont la Tchécoslovaquie, entre autres, ferait les frais.

457

MM. DELBOS ET EDEN, MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE ET DE GRANDE-BRETAGNE,

à M. AVENOL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

L. *Genève, 26 mai 1937.*

Nous avons l'honneur de vous faire la communication suivante :

L'échange de vues préparatoire qui a eu lieu récemment entre les signataires du traité de Locarno en ce qui concerne la négociation d'un nouveau pacte occidental européen de sécurité qui se substituerait à ce traité a montré, d'une part, que dans tout nouveau traité la Belgique souhaiterait ne pas donner de garanties à d'autres états et, d'autre part, que les quatre autres gouvernements impliqués dans les négociations seraient prêts à accepter que la Belgique, dans le nouveau traité, ne s'engageât pas à garantir d'autres états. En considération du retard qui est intervenu dans la négociation de ce nouveau traité, il a été décidé de donner effet aux vœux du gouvernement belge d'être déchargé dès maintenant des obligations qui continuaient à lui incomber aux termes du traité de Locarno et des arrangements du 19 mars 1936.

La note conjointe adressée à ce sujet par le gouvernement de la République française et par le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni au gouvernement belge[1] a été enregistrée conformément aux termes du pacte. Dans cette note, le gouvernement français et le gouvernement de Sa Majesté déclarent qu'ils considèrent la Belgique comme déchargée à leur égard de toutes les obligations résultant du traité de Locarno et des arrangements du 19 mars 1936 et qu'ils ont pris note de certaines intentions exprimées par le gouvernement belge, relativement à sa fidélité au pacte de la Société des Nations et à sa détermination d'organiser efficacement la défense de la Belgique contre toute agression ou invasion.

Cet échange de notes n'affecte en rien les obligations de tout pays autre que la Belgique. Il y est d'ailleurs expressément déclaré qu'aucun des engagements de la France et du Royaume-Uni à l'égard de la Belgique non plus qu'aucun des engagements existant entre le Royaume-Uni et la France n'en sont affectés.

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni voient dans l'arrangement ainsi intervenu un moyen propre à faciliter, avec la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement des problèmes dont la solution apparaît essentielle pour la paix de l'Europe [2].

(1) Du 24 avril, ci-dessus reproduite sous le n° 337.

(2) Ce texte constitue la mise au point des déclarations faites à Genève par les délégués français et anglais au Conseil.

458

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 157. Confidentiel. *Vienne, 26 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

Certaines conversations que j'ai eues ces temps derniers avec différentes personnalités autrichiennes et étrangères concernant la situation de l'Autriche depuis les entretiens de Venise [1] m'ont suggéré des réflexions dont je crois devoir faire part au Département.

J'avais signalé en son temps (lettre nº 110 du 15 avril) [2] l'article dans lequel le *Christliche Ständestaat*, par la plume d'un collaborateur anonyme, préconisait un rapprochement austro-tchécoslovaque allant jusqu'à la conclusion d'accords militaires défensifs entre les deux pays. J'indiquais à cette occasion qu'à mon avis, la sanction d'ailleurs tardive infligée pour cet article à l'hebdomadaire catholique viennois se référait beaucoup plus à l'inopportunité de ses suggestions qu'au fond même de l'argumentation sur laquelle elles étaient basées.

J'ai appris depuis de bonne source que l'article en question avait non seulement eu l'acquiescement au moins tacite des services officiels de presse qui l'avaient « laissé passer », mais encore que sa publication avait eu lieu d'accord avec la légation de Tchécoslovaquie et que M. Krofta lui-même avait été tenu au courant. Le désaveu à retardement infligé par le Ballplatz au *Christliche Ständestaat*, outre qu'il avait laissé à l'article le temps de produire son effet — qui a été considérable —, n'avait donc bien d'autre but que de « sauver la face » et non de condamner le principe même de la thèse soutenue, dont certains développements apparaissaient au surplus quelque peu prématurés. Ce petit incident, si bien dans la manière autrichienne, est révélateur des dispositions des dirigeants fédéraux à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il confirme en effet de façon indirecte d'une part ce que le Chancelier m'avait dit à son retour de Venise touchant l'indépendance de sa politique sur ce point, d'autre part les propos que m'a tenus plus récemment le président Miklas et que je rapporte par ailleurs dans ma lettre nº 156 [3]. Il ne paraît pas douteux que l'on désire sincèrement à Vienne un rapprochement graduel avec Prague, que l'on sou-

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le nº 326 (et note).
(2) Document dont le sens est résumé ici.
(3) Document du 25 mai, non reproduit. Lors de cette entrevue, le Président s'était prononcé pour une « communauté danubienne», une « constellation Vienne-Prague-Budapest ». Il approuvait les efforts du Chancelier fédéral en vue d'affermir la solidarité austro-tchèque; toutefois, les Tchèques devaient faire quelques concessions en vue de mettre un terme au revisionnisme hongrois.

haite voir celle-ci faciliter la tâche en donnant quelques apaisements à l'allié hongrois, et que la discrétion même dont on s'entoure ici à cet égard soit une preuve de la sincérité de ce désir.

Mais il n'est pas davantage douteux que le Chancelier ne persévérerait pas dans cette politique s'il avait des raisons de craindre qu'elle lui suscitât des difficultés du côté italien. Autant il s'est attaché à Venise à sauvegarder sa liberté d'action, autant pour ce motif même, il ne saurait se permettre de contrecarrer ouvertement la politique mussolinienne. Si donc M. Schuschnigg a cru pouvoir, dans notre entretien du 27 avril [1], émettre la suggestion d'une manifestation concertée franco-britannique touchant l'intangibilité du *statu quo* danubien, s'il a insisté sur la détente que provoquerait dans les rapports franco-italiens une plus judicieuse discrimination de la part de la presse française entre fascisme et hitlérisme, s'il a, deux jours plus tard, catégoriquement confirmé au ministre d'Angleterre sa volonté de garder les contacts dans toutes les directions —, il est fort peu probable qu'il se fût exprimé de la sorte, au lendemain de ses entretiens avec le Duce, sans être certain de ne pas heurter de front les conceptions de son interlocuteur de la veille. J'en dirai autant de la publicité donnée dans les journaux autrichiens au voyage occidental de M. Guido Schmidt, publicité qui n'a pas été sans causer dans les milieux diplomatiques viennois un effet de surprise prononcé [2]. On a ainsi le sentiment que la réaffirmation, en diverses circonstances récentes, de l'indépendance de la politique autrichienne non seulement n'est pas pour déplaire au fond à l'Italie, mais que celle-ci n'est peut-être pas autrement fâchée de voir maintenir cette indépendance, qui demeure pour elle d'une importance capitale, sur des bases dégageant son intervention directe et par suite sa responsabilité vis-à-vis de Berlin. En d'autres termes, l'axe Rome-Berlin étant ce qu'il est actuellement, mais M. Mussolini ne se dissimulant pas ce qu'une telle conjonction d'idéologies a de provisoire, l'Italie chercherait à concilier les nécessités de sa position actuelle avec la sauvegarde de ses intérêts permanents en autorisant tacitement l'Autriche à chercher ailleurs un soutien dont elle-même préfère momentanément s'abstenir, quitte à reprendre ultérieurement sur cette question sa coopération antérieure avec les puissances occidentales.

Ce n'est là évidemment qu'une conjoncture, mais elle n'apparaît pas, sous l'angle de l'observatoire viennois, dénuée de vraisemblance. Le représentant à Vienne d'une puissance balkanique m'a confié avant-hier qu'il avait eu avec le ministre d'Italie une conversation qui la lui faisait tenir pour extrêmement plausible. M. Salata n'a caché à son interlocuteur ni sa méfiance à l'égard de l'axe, ni son scepticisme quant à sa solidité. Il lui a laissé entendre que l'orientation présente de la politique autrichienne était vue sans malveillance à Rome, comme étant de nature à soulager momentanément l'Italie de la garde

(1) Relaté par le télégramme 500-513 de ce jour. Le Chancelier fédéral donnait au ministre de France des renseignements sur son entrevue de Venise avec le Duce. Le maintien de l'indépendance autrichienne n'avait pas été mis en cause, et M. Schuschnigg avait affirmé sa « solidarité de fait, au moins géographique » avec la Tchécoslovaquie. La solidarité des idéologies hitlérienne et fasciste etait transitoire, le Duce devant se rapprocher, selon lui, des puissances occidentales.

(2) Sur le voyage du ministre autrichien en Angleterre et en France, voir ci-dessus le n° 448 (et note).

sur le Danube tout en ménageant la possibilité d'un accommodement ultérieur avec l'Occident. C'est une impression sensiblement analogue qui se dégage des propos tenus avant-hier au lieutenant-colonel Salland par M. Castelli, copropriétaire du *Giornale d'Italia*, et que je rapporte par ailleurs (1). Les conclusions tirées par mes deux informateurs de leurs entretiens respectifs tendent ainsi à confirmer une opinion de plus en plus accréditée aussi bien dans les milieux politiques autrichiens que dans les milieux diplomatiques viennois, à savoir que l'Italie cherche à se détacher de l'amitié allemande et que M. Mussolini n'attend plus qu'un double succès de prestige — reconnaissance de la conquête éthiopienne et, en Espagne, fait d'armes effaçant, à Bilbao ou ailleurs, le souvenir cuisant de Guadalajara — pour se dégager de l'« axe » et reprendre dans le bassin danubien la seule politique répondant à ses intérêts permanents.

Cette opinion, je le rappelle, m'avait déjà été exposée par des Autrichiens apparemment bien informés dès le lendemain de la conférence de Venise. Si elle répond à la réalité — un avenir prochain sans doute le démontrera —, elle tendrait à jeter un jour nouveau sur ce qui s'est réellement passé il y a un mois entre MM. Schuschnigg et Mussolini. Ce dernier aurait ostensiblement commencé par essayer, pour la forme, et probablement sans se faire d'illusion quant au succès de sa tentative, d'intimider son interlocuteur pour obtenir de l'Autriche une docilité temporaire masquant la faiblesse intrinsèque de l'axe Rome-Berlin. Devant la résistance du Chancelier, résistance qu'il ne désirait sans doute pas briser, le Duce lui aurait fait entendre qu'il ne voyait pas d'objections à ce que le gouvernement fédéral poursuivît sa politique d'indépendance à appuis multilatéraux, pourvu qu'il le fît avec prudence et discrétion et ne se réclamât pas d'encouragements de la part de l'Italie : « Faites pour le mieux, mais que je n'en sache rien; arrangez-vous pour suppléer à ma carence forcée actuelle en ménageant le présent sans sacrifier l'avenir ». Je le répète, il n'y a là qu'une hypothèse, mais c'est celle que les gens bien informés, après les hésitations du début, tiennent pour la plus vraisemblable. Elle n'enlève d'ailleurs rien au mérite de M. Schuschnigg, ni aux inquiétudes de l'opinion autrichienne à laquelle échappent les dessous d'un jeu aussi subtil. Mais elle explique le calme avec lequel le Chancelier m'a fait part de ses impressions vénitiennes, la franchise de ses déclarations sur la stabilité de sa politique, les suggestions qu'il m'a faites sans en éprouver le moindre embarras apparent. Elle explique surtout l'incident du *Giornale d'Italia* (2), destiné dans la pensée de M. Mussolini à couvrir l'Italie vis-à-vis de l'Allemagne et à sauvegarder les apparences avec d'autant plus d'éclat qu'elles répondaient désormais moins à la réalité. Le Département se souviendra que j'en avais déjà donné cette interprétation (3).

Il apparaît ainsi que l'Italie n'a probablement pas abandonné ses positions en Europe centrale aussi complètement, ni surtout aussi définitivement qu'on l'a prétendu, et que si elle a trouvé au moment opportun, dans l'intérêt accru

(1) Sur ces propos, voir ci-après le n° 465.
(2) Sur cet incident et ses suites, voir ci-dessus le n° 341 (et renvois).
(3) Voir ci-dessus le n° 342.

des puissances occidentales à l'égard de l'Autriche, le moyen de « repasser la consigne » à celles-ci et de prolonger ainsi artificiellement la survie d'une amitié politique éphémère, elle compte bien — peut-être même dans le cadre de la future organisation danubienne — reprendre sa place sur le Danube le jour où l'amélioration de ses rapports avec Paris et Londres lui permettra de secouer le joug berlinois. La question est de savoir si les dirigeants du IIIe Reich lui laisseront, comme elle l'espère, le temps d'arriver la première « au poteau » occidental.

459

Le Général Riedinger, Attaché militaire de France à Bruxelles,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 99/S [1]. Secret. *Bruxelles, 26 mai 1937.*

Au cours des conversation qui se sont tenues à Bruxelles les 20 et 21 mai entre M. Delbos, ministre des Affaires étrangères et MM. Van Zeeland, Premier ministre et Spaak, ministre des Affaires étrangères [2], les deux représentants du gouvernement belge ont confirmé les déclarations faites le 29 avril dernier par M. Spaak devant la Chambre belge au sujet des contacts d'états-majors et dont je vous ai rendu compte dans mon rapport nº 78/S du 4 mai 1937 [3].

Ces déclarations se résument comme suit :

Les résultats obtenus au cours des contacts d'états-majors en 1936 restent acquis; en cas de besoin, leur mise au point pourra être assurée soit par l'intermédiaire des attachés militaires soit même, pour les questions techniques, par contact discret entre officiers spécialistes des états-majors.

Il reste entendu que la Belgique considérera comme une violation de sa neutralité tout survol d'avion allemand au-dessus de son territoire.

En ce qui concerne le service de guet, M. Van Zeeland, sans vouloir prendre d'engagement écrit sur ce point, a déclaré qu'en cas de survol du territoire belge par un avion allemand, le guet belge fonctionnerait aussitôt au profit de la France et de l'Angleterre, sous réserve bien entendu qu'il serait établi qu'il ne s'agit pas d'un appareil égaré survolant par erreur le sol belge.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Conversations dont le compte rendu est reproduit ci-dessus sous le nº 446.
(3) Ci-dessus publié sous le nº 400.

460

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 758 à 762. *Rome, 27 mai 1937, 22 h.*

(*Reçu :* le 28, 1 h. 40, 4 h., 3 h. 20.)

Au cours de l'entretien relatif à Pederobba [1] dont je rends compte d'autre part à Votre Excellence, je me suis efforcé d'obtenir du comte Ciano quelques indications sur les efforts qu'il a vraisemblablement exercés pendant son séjour à Budapest [2] en faveur d'un rapprochement de la Hongrie avec certains de ses voisins, particulièrement la Roumanie.

Le ministre s'est contenté de me dire que les rapports de la Hongrie étaient bons avec les Yougoslaves, « ni bons, ni mauvais » avec les Tchèques et qu'il était bien difficile de rapprocher les Hongrois des Roumains. Ceux-ci, m'a-t-il dit, sont très durs vis-à-vis des minorités magyares et, chez ceux-là, les souvenirs du passé demeurent très vivaces surtout au regard des séparations matérielles et morales qu'a créées le détachement de la Transylvanie. La question du rapprochement roumano-hongrois, a-t-il conclu, est encore trop délicate, et il a terminé en faisant par surcroît allusion aux obstacles résultant des engagements qui lient entre eux les états de la Petite Entente.

Malgré les réserves d'ordre général dont il convient d'entourer *a priori* la réponse du comte Ciano à ma question, je n'en ai pas moins retiré, à travers les considérations auxquelles s'est limité le ministre, l'impression très nette que le rapprochement magyaro-roumain se heurtait à de réels obstacles et que la politique italienne ne s'était guère rapprochée après les entretiens de Budapest du but qu'elle s'était assigné vis-à-vis de la Roumanie.

La conversation que j'ai eue hier soir à ce sujet avec le ministre de Roumanie m'a d'ailleurs laissé une impression identique. M. Lugosiano m'a dit que le long entretien qu'il avait eu avec le comte Ciano, et au cours duquel la possibilité du rapprochement roumano-hongrois avait été discutée, n'avait abouti qu'à la constatation de divergences profondes entre le point de vue roumain et les solutions sur lesquelles l'Italie paraît vouloir orienter l'étude de ce problème. D'après M. Lugosiano, en effet, le comte Ciano a examiné successivement l'éventualité de concessions roumaines sur la question territoriale, puis sur celle des minorités. Son interlocuteur lui a répondu que, sur le premier point, non seulement aucune concession ne pouvait être imaginée de la part

(1) Localité italienne située sur la Piave, près du mont Tomba, qui fut le théâtre de combats pendant la première guerre mondiale. Un ossuaire, contenant les restes d'un millier de soldats français tombés lors de la conquête du mont Tomba le 30 décembre 1917 et à l'automne de 1918, allait y être inauguré en 1937.

(2) Sur ce séjour, effectué du 19 au 22 mai en compagnie des souverains italiens, voir ci-dessous le n° 464. Un communiqué publié le 22 se contentait de constater l'accord complet sur toutes les questions qui avaient formé l'objet des conversations.

de la Roumanie, mais que cette dernière ne pourrait même envisager un rapprochement avec la Hongrie s'il ne s'accompagnait pas de garanties de sécurité contre des renvendications territoriales hongroises. Quant aux minorités, M. Lugosiano m'a dit avoir répondu qu'elles étaient singulièrement mieux traitées par le gouvernement roumain que les Roumains de Transylvanie n'avaient jamais été traités par le gouvernement hongrois. On ne voyait pas quelles concessions nouvelles pourraient être demandées à Bucarest. En ce qui concerne enfin le réarmement, le comte Ciano ayant observé que celui de l'Autriche avait été accepté par la Petite Entente [1], M. Lugosiano a répliqué que le réarmement autrichien avait un but évidemment défensif alors que le réarmement hongrois était « pour attaquer ».

En me rapportant les termes de cet entretien avec le comte Ciano, le ministre de Roumanie m'a indiqué que, dans son opinion, il se pouvait que la prédominance de certaines tendances pro-allemandes à Budapest eût amené le gouvernement hongrois à menacer l'Italie de l'abandonner pour se tourner délibérément vers l'Allemagne. Une telle hypothèse pourrait, a ajouté M. Lugosiano, expliquer la ténacité, l'effort déployés ces temps derniers par le ministre des Affaires étrangères en faveur du rapprochement roumano-hongrois et la déception que l'on éprouve à Rome en présence des sérieux obstacles qui s'opposent à la réalisation de ce rapprochement.

461

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1320. *Londres, 27 mai 1937* [2].

(*Reçu :* le 28, 9 h. 20.)

Au cours d'un banquet donné le 25 mai par l'association du *New Commonwealth*, M. Winston Churchill a prononcé, devant une assistance qui comprenait un grand nombre de personnalités anglaises et de chefs de mission accrédités à Londres, un important discours où il a affirmé une fois de plus son attachement à la doctrine de la loi internationale et de la Société des Nations.

J'en détache le passage suivant qui a été accueilli par des applaudissements prolongés :

« ... Pour diverses raisons, et notamment à cause du retard que nous avons mis à réarmer, nous avons été contraints de donner notre adhésion à un système de pactes régionaux d'ailleurs purement défensifs. Le premier de ces pactes est constitué par l'alliance défensive et par les arrangements d'états-majors qui obligent la Grande-Bretagne et la République française à se porter

(1) Voir, au tome II de la présente série, les nos 184, 206.
(2) Par courrier, en clair.

au secours l'une de l'autre avec la totalité de leurs forces, si l'une ou l'autre est victime d'une agression non provoquée[1]. J'y vois le fondement principal de notre sécurité et de notre existence au cours des prochaines années. Je crois que l'association de la marine royale, qui est beaucoup plus forte relativement qu'en 1914 par rapport aux marines européennes, avec l'armée française, qui n'est actuellement surpassée par aucune dans l'univers en qualité et en force vitale, et que l'entente de nos deux aviations, bien qu'elles soient singulièrement en retard, agiront probablement de la manière la plus efficace pour décourager quiconque serait tenté de nous faire la guerre. De plus, je crois que cette union des démocraties française et britannique en vue d'une défense mutuelle, en tant qu'elle peut décourager un agresseur éventuel, sera puissamment aidée par la force croissante de la Russie, qui constitue un contrepoids indispensable dans le système européen. Enfin, nous voyons ces affinités défensives recueillir, dans une mesure croissante, la compréhension, la sympathie et la bonne volonté des citoyens des États-Unis. J'éprouve donc le ferme espoir que nous puissions traverser les années dangereuses où nous nous trouvons dans tomber dans l'abîme, et atteindre à nouveau la terre ferme dans l'avenir ».

462

Compte rendu

Résumé d'une conversation entre M. Vincent Auriol et le Dr Schacht [2]

Paris, 27 mai 1937.

Le 27 mai à 17 h. 45, le Dr *Schacht* a rendu visite à M. *Vincent Auriol* au ministère des Finances.

Assistaient à la conversation, du côté allemand : M. *Hemmen*, président de la délégation allemande; du côté français : M. *Jacques Rueff*.

(1) Allusion à l'échange de notes du 1er avril 1936 entre Paris et Londres, ainsi qu'aux conversations d'états-majors tenues dans la capitale britannique à la mi-avril (voir, au tome II de la présente série, les nos 5 et 97).

(2) Le ministre allemand, venu officiellement à Paris, du 25 au 29 mai, pour inaugurer le pavillon de son pays à l'Exposition internationale, se défendait de chercher à contracter un emprunt. Il constatait que des négociations économiques franco-allemandes, entreprises depuis trois mois, rencontraient de nombreuses difficultés, en raison notamment de la demande allemande de révision du taux des intérêts des emprunts Dawes et Young. Il offrait, en compensation, une meilleure répartition des achats du Reich en France, jusqu'alors seulement consacrés à l'acquisition de matières premières. A l'Exposition, le 26, il déclarait fermement que son pays désirait « prendre une part active dans la reconstruction d'un commerce mondial sain et solide ». Il espérait voir disparaître la psychose des réparations, le fardeau des dettes insupportables, l'instabilité monétaire et les inégalités d'approvisionnement en matières premières; il déplorait que l'Allemagne n'eût pas de base coloniale pour alimenter sa population. A la Chambre de commerce allemande de Paris, le 27, il affirmait son désir d'une réglementation permettant de faire participer l'industrie d'outre-Rhin aux réserves de matières premières de l'Empire français. Enfin, le lendemain, à une réception du comité France-Allemagne, il faisait savoir que le Reich avait offert de « rentrer dans une Ligue des nations qui ne serait pas une cour pénale, mais un conseil facultatif ».

Le Dr *Schacht* a indiqué en premier lieu qu'il cherchait à réaliser une œuvre constructive d'assainissement général.

M. *Vincent Auriol* lui ayant demandé quelles propositions précises il envisageait, M. *Schacht* a fait état des propositions financières formulées par la délégation allemande.

M. *Vincent Auriol* a précisé que ces propositions soulevaient deux questions essentielles : celle de la clause or [1] et celle des taux d'intérêt.

M. *Schacht* a interrompu sur un ton très sec pour dire que la question de la clause or ne se posait pas et que si on la posait, il repartait immédiatement pour Berlin.

M. *Rueff* ayant marqué que cette déclaration, si elle était connue, soulèverait une vive émotion, notamment au Parlement, après les débats récents sur l'article 6 de la loi monétaire, M. *Schacht* s'est violemment emporté, en déclarant qu'il n'avait en vue que la paix, que c'était « la clause or ou la paix ».

M. *Vincent Auriol* répond immédiatement que s'il s'agit de sacrifier la clause or à la paix, c'est-à-dire de consentir des sacrifices d'argent à une paix organisée appuyée sur la collaboration économique et sur le désarmement ou la limitation des armements, il les consentira aussitôt. Mais dans ce cas, continue-t-il, allons voir le président du Conseil et dites-lui comment vous concevez cette organisation de la paix. Vous ne trouverez chez moi aucune résistance pour des questions financières si la paix est en jeu.

M. *Schacht* continue en disant qu'il n'a jamais négligé ses efforts tendant à faire la paix, mais qu'il n'avait pas rencontré en France l'appui qu'il attendait. Il a ajouté que M. Léon *Blum* avait profondément déçu ses espoirs en adressant en décembre à ses offres du mois d'août une réponse [2] qui écarte toute possibilité de progrès. Il a été autorisé par « son Führer » à voir en France ce qui restait possible. Il va déclarer qu'il n'y a rien à faire.

Puis M. *Schacht* fait savoir que ce qui le navre surtout, c'est cet esprit de méfiance continue, alors qu'il se sacrifie et fait tous ses efforts pour faire comprendre au Führer qu'il faut mettre un terme à sa méfiance.

M. *Vincent Auriol* répond à cela que la méfiance provient de ce que les engagements pris n'ont jamais été tenus jusqu'alors et qu'au contraire ces ruptures parfois sensationnelles des engagements pris s'accompagnaient d'une fièvre d'armement qui laissait apercevoir qu'on tournait le dos à la paix. Cette dernière question n'est toutefois pas du ressort de M. *Vincent Auriol*. Mais il tient à dire à M. *Schacht* qu'en ce qui concerne, par exemple, la réduction des intérêts, il lui est impossible de faire accepter cela dans cet état de fièvre et de défiance armée par l'opinion publique, alors que déjà la clause or n'est pas

[1] Par une dépêche n° 2707, du 22 février 1937, le ministre des Finances donnait au Département son interprétation de la loi monétaire du 1er octobre précédent relative aux payements internationaux. Étaient exceptés des effets de cette loi, donc revalorisés sur la base du franc de 1928, les payements internationaux qui, antérieurement à la promulgation de ladite loi, avaient pu être valablement stipulés en francs-or (art. 6). Les Finances ajoutaient : « Pour qu'un payement puisse être revalorisé, il faut donc :

« 1° Qu'il soit international, c'est-à-dire suivant la jurisprudence, qu'il soit effectué en exécution d'un contrat impliquant un double mouvement réciproque de valeurs au-delà des frontières;

« 2° Qu'il ait pu être valablement stipulé en francs-or, c'est-à-dire que la commune intention des parties de se référer à l'or ait été manifestée sous une forme quelconque ».

[2] Dont il n'a pas été retrouvé de trace.

respectée et qu'on a déjà suspendu l'annuité de l'amortissement. Le débat auquel faisait allusion M. *Rueff* tout à l'heure édifiera M. *Schacht* s'il veut bien le lire.

M. *Schacht* voudrait savoir pourquoi le taux d'intérêt est aussi élevé en France. M. *Vincent Auriol* répond qu'il ne dépend pas du gouvernement actuel, mais plutôt de la dette très lourde que la France supporte en ce moment, dette due à la guerre, à la reconstruction des régions dévastées (M. *Schacht* doit savoir pourquoi) et aussi pour les raisons dépendant de la défense nationale qu'il faut continuellement renforcer, M. *Schacht* doit savoir encore pourquoi.

Je ne demanderais pas mieux, poursuit M. *Vincent Auriol*, que d'arrêter les emprunts nés de la course aux armements et par là même tendre à la diminution du loyer de l'argent.

Vous en bénéficierez vous-même. Et alors la diminution d'intérêts sera facile. Je souhaite donc très vivement un règlement d'ensemble englobant tous les problèmes financiers, de collaboration économique et politique qui sont solidaires. C'est, vous le voyez, tout un problème d'ensemble qui se pose. Il est politique et financier. On ne peut dissocier l'un et l'autre. Je ne demande pas mieux que de l'examiner, en ce qui concerne mon département, mais je vous demande de m'apporter des données précises qui répondent à l'idée générale que vous m'indiquiez tout à l'heure.

M. *Schacht* déclare alors qu'il fera apporter demain matin à M. *Vincent Auriol* par M. *Hemmel* des propositions précises à ce sujet. M. *Vincent Auriol* se met à la disposition du Dr *Schacht* pour les étudier.

L'entrevue a duré près d'une heure.

M. *Schacht* n'a fait parvenir au ministère des Finances aucune proposition nouvelle.

Il a accepté les propositions que le ministère des Finances avait suggérées au ministère du Commerce.

463

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 817 (1). *Berlin, 27 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

De tous les événements diplomatiques de la semaine passée, c'est la visite du ministre français des Affaires étrangères à Bruxelles (2) qui a suscité, en Allemagne, le plus vif intérêt. C'est en Belgique, en effet, que se joue, aux yeux des dirigeants nationaux-socialistes, la partie essentielle pour l'avenir de la politique allemande en Europe.

(1) **Extraite des archives de l'ambassade.**
(2) **Sur la visite du ministre français, voir ci-dessus les nos 446, 459.**

On sait que le Reich avait accueilli avec la plus vive satisfaction la déclaration franco-britannique du 24 avril [1] qui « déliait » la Belgique des obligations de Locarno. Il avait célébré le « succès belge » et, tout en couvrant d'éloges le roi Léopold et son premier ministre, il avait laissé entendre que la « libération de la Belgique » était, en partie du moins, l'œuvre de la politique allemande. Il n'avait, toutefois, pas omis d'indiquer que l'indépendance belge était encore grevée d'une double hypothèque : l'article 16 du pacte de la Société des Nations et l'engagement d'organiser la défense du territoire belge, formule qui réservait, sans doute, aux yeux de la France et de l'Angleterre, la possibilité d'une certaine collaboration militaire entre les trois pays.

Paris et Londres n'allaient-ils pas, se prévalant de la garantie qu'ils continuaient d'accorder à la Belgique et alléguant la nécessité de rendre cette garantie véritablement efficace, réintroduire les accords d'états-majors et réduire l'indépendance belge à n'être plus qu'une fiction?

Ce que désire l'Allemagne, c'est que la Belgique secoue la tutelle de Genève comme elle s'est affranchie des obligations de Locarno et qu'elle revienne à une neutralité complète ne comportant d'autre engagement que celui de se défendre en cas d'agression, C'est le statut de la Belgique ainsi défini qui devrait, aux yeux des dirigeants du Reich, former l'élément essentiel d'un futur pacte occidental.

Le ralliement de la Belgique à cette thèse marquerait, pour le Reich, le couronnement de la vaste action poursuivie depuis des années en vue d'ébranler le système des amitiés et des alliances françaises et dont la première étape a été marquée par la conclusion du pacte germano-polonais [2]. Il porterait à la politique collective et à la conception genevoise de la sécurité un coup décisif. Tout le système échafaudé depuis 1919 pour tenir en échec les ambitions allemandes en subirait une secousse profonde. Au point de vue stratégique, la neutralité absolue de la Belgique permettrait, en outre, l'établissement, en face de la frontière relativement courte commune au Reich et à la France, d'une ligne d'arrêt, qui laisserait au Reich toute liberté d'action à l'est et au centre de l'Europe. Dans ces conditions, on comprend aisément l'intérêt capital que le Reich attachait aux conversations de Bruxelles.

A la veille du voyage de M. Delbos, la presse allemande était, d'ailleurs, toute disposée à soutenir que le représentant de la France — à la différence de M. Eden — serait reçu fraîchement et que le gouvernement de Bruxelles saurait déjouer toutes les manœuvres et toutes les pressions destinées à ramener la Belgique à une conception de la sécurité conforme à celle de Londres et de Paris et comportant des arrangements militaires entre les trois pays.

En présence des nouvelles venues de Belgique, les journaux du Reich n'ont pu accréditer une version aussi tendancieuse. Ils ont dû reconnaître que les rapports franco-belges avaient recouvré leur caractère de cordialité et de confiance mutuelle. Ils ont été frappés du sentiment de solidarité démocratique que M. Spaak, plus encore que M. Delbos, avait tenu à affirmer. Ils se

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 337.
(2) Du 26 janvier 1934.

sont même demandé comment cette « solidarité » pouvait s'allier au rejet de toute division de l'Europe en blocs idéologiques rivaux.

Ils ont cru découvrir, cependant, dans les termes du communiqué final l'indice que des divergences subsistaient entre les hommes d'État français et belges. Le communiqué, ont-ils fait remarquer, parle d'une « grande correspondance », mais non « d'une identité complète » des points de vue. Ils en ont conclu que l'accord n'avait été réalisé ni sur l'interprétation à donner à l'article 16, ni sur les moyens à envisager pour conférer une valeur militaire à la garantie franco-britannique de l'intégrité belge. Certaines feuilles, notamment la *Gazette de la Bourse*, dont on connaît les affinités avec le ministère de la Guerre, ont cru devoir signaler la hâte avec laquelle l'état-major belge faisait construire, de Bouillon à Moresnet, des ouvrages fortifiés, qui n'étaient que la continuation de la ligne Maginot. Le même journal a laissé également entendre qu'à défaut d'accords d'état-major proprement dits, les attachés militaires de France et d'Angleterre à Bruxelles pourraient être chargés de mettre au point cette collaboration entre les trois armées que Londres et Paris paraissent tenir pour indispensable.

Il s'en faut donc de beaucoup que l'Allemagne ne considère le problème belge comme réglé d'une façon conforme à ses désirs. Il ne semble pas non plus que, dans les autres domaines où l'on a constaté, la semaine dernière, une grande activité diplomatique, l'Allemagne ait marqué des points à son avantage. Elle n'en a pas conçu, cependant, de sujet d'alarme. Elle considère, sans doute, que les jeux ne sont pas encore faits et que ses chances égalent encore celles de la partie adverse.

En attendant, les journaux du Reich ont tenu à s'associer à la presse internationale pour constater une réelle détente de l'atmosphère européenne. Mus par le souci qu'ils affichent depuis une quinzaine de jours de ménager les Anglais, ils n'ont pas manqué d'attribuer cette détente à l'ambiance dans laquelle se sont déroulées les fêtes du couronnement, ainsi qu'à l'influence du gouvernement britannique qui aurait su faire partager aux représentants de l'univers entier réunis à Londres sa volonté d'apaisement. La presse allemande n'a pas voulu demeurer à l'écart. Elle a tenu à faire preuve, elle aussi, de sentiments conciliants. Un des journaux qui représentent le national-socialisme dans ses tendances les plus agressives, l'*Angriff*, est même allé jusqu'à exprimer le vœu que la présente accalmie exerçât une heureuse influence sur les négociations qui allaient s'ouvrir à Genève, alors que d'ordinaire, les feuilles hitlériennes n'ont pour les travaux de la Société des Nations que railleries et sarcasmes.

Les bonnes dispositions qu'affiche la presse allemande, le désir d'entente qu'elle affirme ne constituent, d'ailleurs, jusqu'ici, que des manifestations platoniques. Les journaux du Reich n'ont encore renoncé à leurs attaques ni contre la France ni contre la Tchécoslovaquie. D'autre part, en ce qui concerne les grands problèmes en suspens, rien n'indique que le gouvernement allemand soit prêt aux concessions qui permettraient de dépasser le point mort, ni, surtout, qu'il renonce à dresser, entre l'est et l'ouest de l'Europe, cette ligne de démarcation, principal obstacle auquel se heurte l'organisation de la paix.

464

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires etrangères.

D. nº 818. *Berlin, 27 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

Les conversations diplomatiques auxquelles a donné lieu la visite des souverains italiens à Budapest [1] ont suscité en Allemagne un vif intérêt.

Depuis la signature de l'accord italo-yougoslave [2], les efforts conjugués de l'Allemagne et de l'Italie en Europe centrale tendent manifestement à un triple objectif :

— disloquer la Petite Entente en rapprochant la Yougoslavie et la Roumanie de la Hongrie, et en creusant, au contraire, le fossé qui sépare ce pays de la Tchécoslovaquie;

— entraver, en même temps, les efforts de Vienne en vue de resserrer ses rapports avec Prague et de servir de médiateur entre les Tchèques et les Hongrois; écarter ainsi définitivement toute chance de réalisation du triangle « Vienne-Prague-Budapest », auquel M. Krofta a fait pour la première fois officiellement allusion dans son discours du 21 mai;

— isoler ainsi complètement la Tchécoslovaquie; tourner exclusivement contre elle le revisionnisme hongrois et l'enserrer entre la double hostilité du Reich et de la Hongrie.

Mais il ne semble pas que ce plan se développe au gré de l'Allemagne et de l'Italie. Les obstacles viennent à la fois de l'Autriche, de la Yougoslavie et de la Hongrie.

L'Autriche refuse de se faire l'instrument d'une politique antitchèque [3]; elle proclame son désir d'entretenir des rapports amicaux avec tous ses voisins. Elle soutient même qu'il existe entre elle et la Tchécoslovaquie une solidarité de fait, dont elle est obligée de tenir compte.

La Yougoslavie, de son côté, après avoir obtenu de l'Italie la reconnaissance solennelle de ses frontières, se montre moins empressée à seconder les vues de la politique romaine. Elle maintient que, dans leur attitude à l'égard de la Hongrie, les trois états de la Petite Entente doivent demeurer étroitement solidaires et elle met comme condition à tout rapprochement avec la Hongrie l'adhésion à une telle politique de Prague et de Bucarest.

(1) Du 19 au 22 mai. Voir ci-dessus le 460 (et note).
(2) Du 15 mars 1937 (voir ci-dessus le nº 171).
(3) Notamment à l'occasion des entretiens de Venise (voir ci-dessus le nº 326, et renvois).

La Hongrie elle-même ferait dépendre tout rapprochement avec Belgrade et Bucarest de la reconnaissance de son égalité des droits dans le domaine militaire; par ailleurs, si elle paraît avoir évolué sensiblement en ce qui concerne ses revendications revisionnistes, elle n'en maintient pas moins ses exigences relatives aux minorités [1].

La presse allemande n'a pu cacher les difficultés qui seraient apparues au cours des entretiens que le comte Ciano a eus à Budapest avec les membres du gouvernement hongrois ainsi qu'avec les représentants diplomatiques de la Yougoslavie et de l'Autriche. Le correspondant du *Berliner Tageblatt* les a exposées très clairement dans une dépêche adressée le 21 mai à son journal. Il a reconnu que le problème du rapprochement entre la Hongrie d'une part, la Yougoslavie et la Roumanie de l'autre, n'était pas encore mûr, et que, jusqu'ici, la solidarité de la Petite Entente en face de la Hongrie n'était pas sérieusement entamée. Les autres journaux n'ont pas insisté sur ce point. Ils se sont contentés d'affirmer que les entretiens du comte Ciano dans la capitale hongroise avaient renforcé le système politique édifié sur les protocoles de Rome et sur l'axe Rome-Berlin et qu'ils avaient consacré l'échec des intrigues ourdies par la France en vue de torpiller cet édifice, œuvre commune du Reich et de l'Italie.

Mais ces affirmations, d'ailleurs gratuites, ne sauraient faire illusion. En réalité, les entretiens de Budapest ne semblent pas avoir donné ce que les gouvernements fasciste et hitlérien en attendaient. Ils n'ont pas atténué les déceptions que la nouvelle politique italienne a ménagées à la Hongrie. Ils n'ont pas remédié non plus au refroidissement que l'on constate, depuis quelque temps, entre Berlin et Budapest *.

Le discours prononcé le 26 mai au Parlement par M. de Kanya, l'appel à la conciliation qu'il a, pour la première fois, adressé à la Petite Entente, ne peuvent manquer de confirmer les dirigeants allemands et italiens dans le sentiment de la résistance croissante que leur politique rencontre à Budapest. Nul doute qu'ils ne les interprètent comme un hommage rendu par le gouvernement hongrois à la solidité de la Petite Entente. Nul doute, non plus, qu'ils ne soient portés à voir, dans le geste du ministre hongrois des Affaires étrangères à l'adresse de Prague, de Belgrade et de Bucarest et dans sa proposition relative à un pacte de non-immixtion un premier résultat des efforts — discrètement secondés par Vienne — que poursuivraient en commun la France et la Tchécoslovaquie, ainsi qu'une première conséquence de l'intérêt toujours plus grand dont témoigne l'Angleterre pour les affaires de l'Europe centrale.

Cependant, la presse allemande s'est gardée de blâmer l'initiative de M. de Kanya. Elle s'est contentée d'en souligner la valeur pacificatrice et de faire

(1) Sur le problème des minorités hongroises, voir ci-dessus le n° 460.

*** *Note du document :* cf. dépêche n° 776 du 20 mai 1937. [Cette dépêche, non reproduite, expliquait le refroidissement des relations germano-hongroises par les excès de la propagande nazie en Hongrie et les répercussions de l'encyclique pontificale contre l'hitlérisme. En riposte, l'Allemagne soulevait le problème de la minorité hongroise. Elle voyait avec dépit grandir l'influence italienne à Budapest].**

ressortir qu'elle ne pouvait porter ses fruits que si la Petite Entente reconnaissait à la Hongrie la pleine égalité des droits. Elle n'a pas pu résister au désir de mettre ainsi en relief les obstacles qui s'opposent encore à une évolution dont on peut, sans doute, affirmer qu'elle contrecarrerait sérieusement les desseins de Rome et de Berlin.

465

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 159[1]. *Vienne, 27 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

L'attaché militaire à cette légation a eu avant-hier, à déjeuner chez le ministre d'Italie, l'occasion de s'entretenir avec M. Castelli, député du Parlement italien et copropriétaire du *Giornale d'Italia,* de passage à Vienne avant de se rendre à Genève où il fait partie de la délégation officieuse italienne. Il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de rapporter, pour l'information du Département, les propos tenus au lieutenant-colonel Salland par M. Castelli [2] qui n'ignorait pas la qualité de son interlocuteur et, au cours d'une conversation dont il avait pris l'initiative, a donné à celui-ci l'impression de s'être exprimé sans arrière-pensées.

« Rien de grave ne nous sépare de la France, a dit en substance M. Castelli à notre compatriote. Les difficultés passagères que nous avons en ce moment avec elle sont l'une des plus fâcheuses traditions des rapports entre les deux pays, mais elles s'aplaniront un jour sans doute prochain. Nous sommes une puissance méditerranéenne. Nos intérêts comme nos sympathies profondes sont donc de votre côté et non du côté de l'Allemagne. L'axe Rome-Berlin n'a jamais été et n'est pour nous qu'un pis-aller que nous abandonnerons sans regrets. Je puis vous assurer que ces sentiments sont ceux de M. Mussolini et que celui-ci voit clairement tous les dangers de sa situation présente. Sans doute un rapprochement est-il en ce moment rendu malaisé par la différence des idéologies politiques, mais ce n'est pas là un obstacle insurmontable et je puis vous assurer que nous entretenons, au *Giornale d'Italia* en particulier, les meilleurs relations avec l'entourage de votre gouvernement.

« Il en va autrement, a poursuivi M. Castelli, avec l'Angleterre. Notre réconciliation avec Londres sera plus difficile parce que, depuis l'affaire

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Voir ci-dessus le nº 458.

d'Éthiopie, nous avons développé dans les masses italiennes et notamment dans la jeunesse une effervescence ultra-nationaliste dirigée principalement contre la Grande-Bretagne, et que nous nous trouvons aujourd'hui de ce fait en présence d'un état d'esprit dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte. M. Mussolini tout le premier comprend que le but a été dépassé, qu'il sera nécessaire de freiner — car enfin nul, pas plus nous que d'autres, ne peut envisager sans appréhension l'éventualité d'un conflit avec une puissance qui aura toujours le dernier mot —, mais il est obligé d'agir avec une extrême prudence et il y aurait un danger intérieur indéniable à refroidir d'un coup ce zèle que nous avons nous-mêmes suscité. Nous ferons de notre mieux, mais je crois que nous retrouverons le chemin de Paris plus tôt que celui de Londres.»

L'entretien ayant tourné ensuite sur les événements d'Espagne, M. Castelli n'a pas caché au lieutenant-colonel Salland que le gouvernement italien était extrêmement embarrassé pour trouver une issue compatible tant avec sa dignité qu'avec les nécessités de sa politique intérieure : « Si les propositions anglaises touchant le retrait de tous les volontaires[1] nous paraissent difficilement acceptables, a-t-il dit, c'est précisément parce qu'elles sont d'origine anglaise. Peut-être aurions-nous été plus accessibles à une initiative française dans le même sens. Je dois dire pourtant qu'à mon avis, il n'y aurait qu'une solution : faire cadeau aux deux partis des étrangers qui combattent sous leurs drapeaux respectifs. Vous pensez bien que nous n'avons pas envoyé là-bas l'élite de notre population. C'est sans regrets que nous verrions nos « volontaires » devenir espagnols et continuer à se faire exterminer pour le compte de ceux qui les paient. Les rapatrier chez nous, dans les conditions actuelles, serait d'un effet fâcheux sur l'esprit public et au surplus nous ne saurions qu'en faire. A tout le moins faudrait-il tout d'abord un succès militaire analogue à celui obtenu, par surprise, devant Malaga, surprise que nous ne pouvons plus rééditer en présence d'un adversaire qui est maintenant sur ses gardes. Mais même Bilbao pris, ce ne serait pas la fin de la guerre civile, car il resterait d'autres centres de résistance à réduire, et la stabilisation actuelle des fronts ne permet pas de parler à cet égard d'opérations à brève échéance. Je ne sais réellement pas quand ni comment nous pourrons nous en dépêtrer et recouvrer ainsi notre liberté d'action au dehors. »

Le lieutenant-colonel Salland ayant, avant de prendre congé de son interlocuteur, fait allusion à l'article publié par le *Giornale d'Italia* à l'issue des entretiens de Venise[2], M. Castelli n'a répondu que par un sourire de biais accompagné d'un léger haussement d'épaules.

(1) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 433 et 437.
(2) Sur cet article, ses suites et son interprétation, voir ci-dessus le no 341 (et renvois).

466

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2127. *Berlin, 28 mai 1937*[1].
(*Reçu :* 11 h. 15).

Les journaux allemands de ce matin relatent l'interview que M. Mussolini a accordée récemment au correspondant à Rome du *New York World Telegramme* [2], et dans lequel il aurait déclaré que si le président Roosevelt prenait l'initiative d'une conférence en vue d'une limitation des armements, l'Italie était toute disposée à soutenir son action. En relatant cette interview, le *Berliner Tageblatt* relève les commentaires qu'il suscite dans la presse anglaise et notamment dans le *Giornale d'Italia*, sous la plume de M. Gayda. Il remarque que les allusions de M. Mussolini à un pacte européen qui comprendrait non plus quatre puissances mais cinq puissances, c'est-à-dire qui s'étendrait également à la Pologne, est d'un intérêt particulier. D'après lui, toute l'opinion italienne se montrerait sympathique à cette idée et célébrerait à l'envi les mérites de la Pologne et les progrès des rapports italo-polonais.

A cet égard, il note les attentions particulières dont M. Beck vient de faire preuve vis-à-vis de l'Italie à l'assemblée de la Société des Nations, en déclarant que son pays se désintéresserait complètement de l'affaire d'Abyssinie[3].

467

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VARSOVIE, BRUXELLES, LA HAYE, BERLIN.

T. nos 1228 à 1232; 272 à 275; 229 à 232; 97 à 100; 454 à 458.
Paris, 28 mai 1937, 22 h.

Pour tous les postes : Ainsi que vous le savez, le comité économique de la Société des Nations doit se réunir le 9 juin prochain pour examiner les conditions dans lesquelles pourrait être réalisée une entente charbonnière internationale. L'objet de cette entente serait :

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Il s'agit de l'interwiew relatée ci-dessous sous le nº 468.
(3) Voir ci-après le nº 475 (note).

1° D'organiser chaque marché national tant en ce qui concerne les quantités produites ou à produire que l'équilibre des prix entre la production et l'importation ou l'exportation;

2° De répartir entre les principaux pays exportateurs, et dans le cadre de ces organisations nationales, les quantités à livrer sur le marché européen. La question du prix du charbon livré sur le marché européen serait fonction de l'équilibre organisé sur chaque marché entre la production et les importations ou exportations de ce marché.

Je vous adresse par la prochaine valise une note relative à cette question.

L'éventualité d'une pareille entente pose, pour la France, des problèmes fort graves. En effet, le ravitaillement en charbon du marché français dépend, pour une large part, des expéditions étrangères. Si une entente charbonnière était réalisée sans que le gouvernement français eût été appelé à en connaître, nous risquerions d'avoir à subir, en ce qui concerne les quantités et les prix des charbons importés, une pression beaucoup plus vive de la part de nos fournisseurs étrangers. D'autre part, en raison de la nouvelle répartition des marchés d'exportation résultant de l'entente internationale, le fonctionnement du contingentement risquerait de se trouver vicié, certains pays n'ayant pas intérêt à épuiser leur pourcentage, alors que d'autres bénéficieraient de la demande accrue des importateurs français. Il en résulterait des conséquences sérieuses, notamment en ce qui concerne l'application de nos accords commerciaux et les contreparties accordées aux exportations de produits français par nos fournisseurs actuels de charbon.

Il est donc impossible que le gouvernement français se désintéresse des négociations qui pourraient s'engager, même à titre privé, entre producteurs et importateurs de charbon.

Aussi a-t-il décidé de se faire représenter le 9 juin prochain à Genève, non seulement par son délégué permanent au Comité économique, mais encore par un ou plusieurs experts.

Pour tous les postes, sauf Berlin. — Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité adoptera la même attitude.

Pour Berlin seul. — Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si le gouvernement allemand a l'intention de déléguer des observateurs pour assister à la réunion précitée du Comité économique.

Pour tous les postes. — Par ailleurs, j'attacherais du prix à savoir si, au cas où les pourparlers viendraient à se développer, le gouvernement :

pour Londres : britannique;
pour Berlin : allemand;
pour Varsovie : polonais;
pour Bruxelles : belge;
pour La Haye : néerlandais,

estimerait qu'une conférence internationale, comportant des délégués des gouvernements, pourrait être convoquée et, dans ce cas, quel pourrait être, à son avis, le lieu de la réunion.

Pour Berlin et Londres seuls. — Il conviendrait également, à l'occasion de votre démarche, de vous efforcer de savoir si le gouvernement :

pour Berlin : allemand;

pour Londres : britannique,

estime qu'une entente charbonnière limitée à l'Allemagne et au Royaume-Uni aurait des chances d'être conclue. Je vous signale, pour votre information, qu'un tel accord comporterait pour le marché français des conséquences aussi redoutables qu'une entente internationale à laquelle la France ne participerait pas (1).

468

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 543 à 548. *Washington, 28 mai 1937, 15 h 15, 14 h 10, 16 h 15, 16 h 10.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 40; le 29, 0 h. 45, 1 h., 1 h. 30, 0 h. 30.)

Vous avez eu sans doute connaissance des déclarations faites par M. Mussolini à M. Simms, représentant du groupe de journaux Scripps-Howard (2).

Après avoir souligné les dangers de la course aux armements, le chef du gouvernement italien a dit à ce correspondant que la seule alternative était de mettre un terme à cette course et que l'homme d'État qualifié pour assurer l'initiative de la limitation des armements était le président des États-Unis. M. Mussolini indiqua qu'il ne saurait s'agir d'une réduction des armements, mais seulement d'une limitation. Il exprima en même temps sa sympathie pour la politique économique des États-Unis.

Sur instructions de M. Mussolini, l'ambassadeur d'Italie à Washington a remis avant hier à M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'État, copie de l'interview de son chef, soulignant que ce document représentait l'opinion officielle du gouvernement italien.

La presse ayant donné de la conversation Welles-Suvich des comptes rendus contradictoires, le conseiller de l'ambassade a demandé ce matin à titre personnel au chef de la division d'Europe du département d'État de vouloir bien lui fournir quelques précisions.

Il a été donné à M. Jules Henry lecture du mémorandum rédigé par M. Welles à l'issue de sa conversation avec l'ambassadeur d'Italie. Le sous-secrétaire d'État y a consigné qu'il avait remercié M. Suvich de sa communication, que les opinions de M. Mussolini en matière de désarmement étaient encourageantes

(1) Communiqué à la sous-direction de la Société des Nations.
(2) Déclarations dont il est fait état ci-dessus sous le no 466.

et favorablement accueillies par le gouvernement américain. Sans s'étendre particulièrement sur cette première partie de l'interview, M. Welles exprima assez longuement sa satisfaction de constater que le nombre des hommes d'État européens se rangeant à la politique de libéralisme économique des États-Unis devenait de plus en plus grand. Ainsi que M. Cordell Hull, il voyait dans l'adhésion à cette politique un facteur important pour le maintien de la paix.

La [mission] de l'ambassadeur d'Italie n'avait pas pour but de suggérer au gouvernement américain que le Président prenne l'initiative de réunir une conférence de désarmement.

A cet égard, la situation demeure celle que je vous ai exposée à la suite de ma conversation avec M. Roosevelt [1].

Au cours de la conversation que M. Jules Henry a eue avec le chef de la division d'Europe au département d'État, celui-ci lui a lu confidentiellement le texte de l'allocution que prononcera M. Hugh Wilson lundi prochain à Genève à la réunion du Bureau de la conférence du désarmement.

Le représentant des États-Unis soulignera que le besoin de désarmement est rendu de plus en plus grand par les dépenses de plus en plus lourdes auxquelles se livrent toutes les puissances. Celles-ci devront un jour reprendre les négociations en vue du désarmement. Il faudra au préalable briser le cercle vicieux dans lequel on se trouve. La difficulté des travaux de Genève s'est aggravée du fait de l'absence de l'Italie et de l'Allemagne, du fait également que le règlement des problèmes politiques européens, condition même du désarmement, n'est pas intervenu.

Les États-Unis ne sont pas primordialement intéressés dans le règlement de ces difficultés, mais ils le sont au premier chef dans les conditions économiques qui sont l'une des causes principales de la situation internationale actuelle. Ils estiment que pour remédier à cette situation, il y a lieu de persévérer dans une politique économique libérale, d'ouvrir les marchés mondiaux, de supprimer les ... [2], etc. Aussi longtemps que la situation économique ne sera pas améliorée, il persistera chez les peuples un sentiment d'insécurité les encourageant à poursuivre la préparation militaire. Déjà l'on peut constater certains signes d'amélioration dans le monde. C'est pourquoi le bureau de Genève doit être maintenu pour reprendre sa tâche lorsque les circonstances le permettront.

Le département d'État m'a informé que M. Eden avait eu hier soir connaissance du discours que prononcera M. Hugh Wilson et qu'à la suite de sa conversation avec celui-ci, le projet de déclaration britannique avait été modifié de manière à le rapprocher des déclarations américaines.

1) Voir ci-dessus le nº 270.
(2) Lacune de déchiffrement.

469

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1335 à 1337. *Londres, 28 mai 1937, 23 h.*

(*Reçu :* le 29, 0 h. 30, 0 h. 40.)

Je me réfère aux télégrammes de Prague nos 436 à 445 (1).

Au cours d'un entretien que j'ai eu dernièrement avec sir Robert Vansittart, je lui ai demandé si les conversations tenues avec M. Hodza lors de son séjour à Londres avaient porté sur la question de l'entente danubienne et si le gouvernement anglais avait eu l'occasion d'exprimer ses vues à ce sujet.

Il semble que le Foreign Office ait affirmé une fois de plus son ancienne thèse, à savoir que cette entente n'avait de chances d'être réalisée que si l'Allemagne et l'Italie y étaient comprises, faute de quoi celles-ci s'opposeraient obstinément à ce que les petits états placés sous leur influence se joignent à ce groupe. En même temps, sir Robert Vansittart m'a déclaré que le *Board of Trade* n'avait pas émis d'avis définitif quant à la possibilité d'accepter qu'un tarif préférentiel soit institué entre les états danubiens, mais qu'il ne pourrait vraisemblablement y donner son adhésion que si les grandes puissances ne devaient pas en bénéficier.

Il a d'ailleurs reconnu que ces deux points sont contradictoires, mais le premier est l'expression d'une crainte et non celle d'un vœu.

J'ai demandé à sir Robert Vansittart quelle suite avait été donnée par le Foreign Office aux propositions émises par Votre Excellence dans son entretien du 15 mai avec M. Eden (2) au sujet de la réponse à faire au mémorandum allemand.

Sir Robert Vansittart m'a assuré que le point de vue anglais n'avait pas changé et que conformément aux dispositions convenues, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris avait dû être chargé de conférer avec le Quai d'Orsay sous la forme qui devrait être donnée à la réponse britannique. J'ai répondu qu'à ma connaissance cette consultation n'avait pas été effectuée. Le sous-secrétaire d'État permanent s'en est montré surpris et m'a promis de renouveler s'il y a lieu les instructions déjà envoyées à sir Eric Phipps.

Il avait été informé des instances du gouvernement belge en vue de reprendre les négociations avec Berlin pour la conclusion de pactes de non-agression couvrant la Belgique, mais ces instances ne semblent pas avoir modifié le point de vue britannique arrêté d'accord avec Votre Excellence (3).

(1) Du 21 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 445.
(2) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 429.
(3) Voir ci-dessus le n° 429.

470

Compte rendu [1]

Conversation du Dr Schacht avec M. Léon Blum le 28 mai 1937

Le Dr Schacht est arrivé tout souriant, la bouche en cœur; il a commencé par se féliciter de la conclusion du traité de commerce [2] en disant : « Eh bien voilà! Voilà quelque chose d'acquis. C'est une affaire qui traînait depuis plusieurs années. Je suis heureux que ce soit réglé et réglé pendant que je suis à Paris et arrivant de Londres ».

Je m'en suis félicité, moi aussi, et ai fait allusion au discours qu'il venait de prononcer au déjeuner du comité France-Allemagne.

Il m'a dit : « Croyez-vous que nous puissions maintenant faire quelques pas en avant? ».

Je lui ai demandé de me permettre de lui parler aussi librement, aussi loyalement, aussi sincèrement que je l'avait fait lors de nos conversations du mois d'août [3].

Non seulement il m'y a autorisé, mais il m'a répondu que seules des conversations libres, loyales et sincères pouvaient avancer les affaires entre nos deux pays...

La suite a été un assez long monologue.

Je lui ai dit qu'il y avait un point personnel que je tenais à régler avec lui. A maintes reprises, spécialement dans ses conversations avec Poncet, il est revenu sur l'échec ou l'avortement des entretiens de Paris, l'hiver dernier. Il a répété qu'il avait apporté ici de grandes offres qui avaient été rejetées, que le 18 décembre [4], j'avais coupé court à tout, mis une barre au bas du compte. Or, je tenais à lui faire remarquer que j'avais rempli d'une façon parfaitement loyale la mission dont je m'étais chargé, et qui était pourtant difficile et épineuse, que lui-même s'était un peu mépris quand il m'avait assuré que du côté anglais je trouverais le gouvernement beaucoup mieux disposé, du moins intimement, que je ne pouvais le supposer en ce qui concerne la question coloniale. Il n'est pas exact au surplus que mon entretien

[1] Cette note a été rédigée par le président du Conseil. Elle est également reproduite (en dehors de quelques suppressions) dans *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse* I. *De Neurath à Ribbentrop*. trad. Tournier, I, p. 99 et suiv. Dans cette publication, elle est accompagnée de commentaires de diplomates allemands.

[2] Un communiqué du ministère français du Commerce (reproduit par *le Temps* du 30 mai, p. 3) laissait entendre qu'à la suite des discussions du ministre allemand de l'Économie avec les responsables français, « les principales difficultés qui s'opposaient encore à la réalisation d'un accord économique entre la France et l'Allemagne (avaient) pu être heureusement résolues ». Des pourparlers se poursuivaient pour la mise au point de questions de détail et la rédaction des textes, et aboutiraient dans un bref délai à la conclusion d'un traité. En fait, le traité sur les échanges commerciaux entre les deux pays ne devait être signé que le 1er juillet.

[3] Voir, au tome III de la présente série, le nº 213.

[4] Il n'a été retrouvé aucune trace de ce fait dans les archives du Quai d'Orsay.

du 18 décembre avec le comte Welzeck ait coupé court à tout. Et j'ai fait remarquer que cet entretien avait été suivi, au contraire, du discours de M. Eden à Leamington [1] et de mon discours à Lyon [2]. Or, M. Eden n'a obtenu pour réponse que des critiques d'un ton un peu sardonique. Et à moi, dis-je, aucune réponse quelle qu'elle fût ne m'a été faite.

— Oui, interrompt Schacht, le silence...

— Un silence total.

— Mais est-il vrai, ai-je riposté, que la conversation d'août n'ait donné aucun résultat? Vous avez rencontré Leith-Ross avec qui vous avez eu une longue conférence sur le même sujet [3]. Là, vous avez envisagé une conversation à trois à laquelle nous nous sommes prêtés tout de suite. Et ces jours derniers, vous avez encore assuré que vous étiez prêts à accepter un contact de cette nature.

Maintenant, sur le fond de cette affaire, vous savez quelle est la position anglaise et la nôtre. Je l'ai exposée clairement à Poncet et au comte Welzeck. Il nous est impossible, aux uns et aux autres, de commencer la conversation par les revendications coloniales posées comme une sorte de question préalable. Selon nous, au contraire, l'opération préalable doit être de rechercher si un règlement sur le plan politique est possible. C'est le principe posé par mon discours de Lyon et que personne ne peut trouver étrange. Comment peut-on attendre d'un pays qu'il envisage des conventions économiques susceptibles d'accroître la force d'un autre pays en qui il peut redouter un agresseur?

Je me réjouis d'ailleurs de penser que cette difficulté fondamentale paraît avoir disparu, car, si je me reporte aux déclarations qu'ont faites à Berlin M. von Neurath [4] et le maréchal von Blomberg à Londres [5] et à ce que vous-même avez dit cet après-midi dans votre discours, il n'est plus question de poser la revendication coloniale comme question préalable. C'est le règlement politique qui doit être examiné tout d'abord. On passera aux facilités économiques, aux fournitures de matières premières, à tous les problèmes de cette nature lorsqu'on aura acquis le sentiment que le règlement politique est possible.

Schacht répond : Ce sont des questions de méthodes, elles ne sont pas essentielles.

Je reprends : Le règlement politique, nous n'avons jamais hésité à en parler, et nous n'hésitons pas davantage aujourd'hui. Vous avez, dans votre discours

(1) Le discours de Leamington, du 20 novembre 1936 (voir, au tome IV de la présente série, le n° 4) est en fait antérieur à l'audience accordée le 18 décembre par le président du Conseil français à l'ambassadeur du Reich à Paris. Il faut lire plutôt : à la Chambre des Communes discours prononcé le 19 janvier : même tome, nos 320, 321, 325 note).

(2) Du 24 janvier. Sur ce discours, et les incidences dans l'opinion allemande, voir, au tome IV de la présente série, les nos 346 (et note), 347, 351.

(3) Sur cet entretien, qui eut lieu le 2 février, voir, au tome IV de la présente série, le n° 311 (note).

(4) Voir ci-dessus le n° 447.

(5) Voir ci-dessus le n° 442 (note).

de cette après-midi, comme dans la conversation du mois d'août, abordé trois thèmes :

Plan d'ensemble européen;
Limitation des armements;
Retour de l'Allemagne à la Société des Nations.

Schacht : Pour la question de la limitation des armements, le Führer a toujours fait des déclarations formelles.

— Eh bien, engageons la conversation, cherchons à quelles conclusions précises nous pouvons aboutir et comment elles peuvent s'intégrer dans un ensemble.

Quant au règlement général, il ne faut pas d'équivoque.

Nous sommes depuis juillet en conversation diplomatique avec vous. Il est possible qu'on arrive à une entente sur l'affaire belge. Et je pense que la négociation peut se poursuivre en ce qui concerne le « nouveau Locarno ». Mais voulez-vous que nous nous demandions ce qu'un « nouveau Locarno » signifie pour la France, ce qu'il lui apporte? La garantie anglaise? Pas besoin d'un nouveau Locarno pour cela...

Et ici, j'ai fait une digression assez vive. Puisqu'il est question de nos relations avec l'Angleterre, il y a là deux illusions qu'on devrait perdre à Berlin : la première, c'est qu'on parviendra à dissocier la Grande-Bretagne et la France, la seconde, c'est que la France est en train de s'annihiler en tant que facteur européen, par une crise révolutionnaire latente. Il ne faut pas s'imaginer que la France est en train de se décomposer... Elle ne cessera pas d'être un facteur politique en Europe. Bien des fois, on s'est figuré cela dans le passé; on avait cette illusion à la veille de la guerre de 1914. Eh bien non! Je ne sais pas ce que sera l'avenir de notre gouvernement, je ne sais pas comment évoluera la situation politique, mais la France ne se décomposera pas; quoi qu'il arrive, elle restera en Europe ce qu'elle est.

— Schacht me répond qu'il n'a jamais eu cette pensée.

— Votre presse la développe pourtant tous les jours.

— La presse, nous en reparlerons tout à l'heure...

— Moi, j'ai le sentiment très fort que la France reste un des éléments moteurs de la politique européenne. Il faut se débarrasser de l'idée contraire. Et il faut aussi se débarrasser de l'idée qu'il y ait une division possible entre l'Angleterre et nous. Il ne faut pas spéculer là-dessus. Votre presse répète tous les jours que nous sommes asservis à l'Angleterre; non, nous ne sommes pas un gouvernement asservi; mais il est vrai que dans toute la mesure du possible, nous nous efforçons, Angleterre et France, de coordonner notre action. Cette conjonction est dans la nature des choses, dans la nécessité des choses, j'en suis tout à fait convaincu, et je suis convaincu que la situation sera grandement éclaircie le jour où l'Allemagne considérera cela comme un fait acquis. Par conséquent, en ce qui concerne le secours anglais en cas d'agression contre nous, un nouveau Locarno ne nous apporterait rien. Pensez-vous d'autre part que nous en attendions la garantie ou le secours de l'Italie?

— Oh! nous savons que l'Italie n'est pas toujours une alliée très sûre!

— Alors, je vous le répète! Qu'est-ce qu'un Locarno pour nous? Qu'est-

ce qu'il nous apporte? Qu'est ce que nous pouvons en espérer sinon un règlement général, ou du moins la préparation de ce règlement? Je vous l'ai dit au moins d'août, nous ne sommes plus au temps où la paix de l'Europe dépendait uniquement du rapprochement entre l'Allemagne et la France. Il y a eu une époque où c'était une condition suffisante; ce temps-là est passé. A l'époque où c'était la condition unique, j'ai travaillé à ce rapprochement de toutes mes forces. Mais si ce n'est plus la condition suffisante, c'est toujours une condition nécessaire. S'il s'agit donc de créer entre la France et l'Allemagne des rapports qui permettent de fonder la paix européenne, nous sommes toujours prêts.

Vous connaissez la France. Vous y avez un ambassadeur qui l'observe avec impartialité, intelligence et sympathie. Vous savez que la France n'a jamais voulu la paix avec autant d'unanimité qu'aujourd'hui et elle sait que le rapprochement entre la France et l'Allemagne est une condition de la paix. Mais il nous est impossible de concevoir des engagements entre l'Allemagne et nous qui laissent de côté le reste de l'Europe, qui nous paralyse vis-à-vis des conflits européens où se trouveraient engagés nos intérêts vitaux ou notre signature. Au fond, tout est là.

La France ne peut pas contracter avec l'Allemagne des engagements qui lui interdisent toute intervention commandée soit par le respect du pacte de la Société des Nations, soit par ses obligations particulières.

Il m'a interrompu pour me dire que cela peut s'arranger. Nous avons toujours pensé, m'a-t-il dit, qu'un Locarno était le prélude d'un règlement général. Et alors, il m'a demandé comment je concevais moi-même la compatibilité entre les engagements qui nous lient à certaines puissances et les engagements franco-allemands.

— Peut-être, ai-je répondu, au moyen d'autres pactes de non-agression.

Parlons maintenant, ai-je repris, de la Société des Nations. Vous m'en aviez dit un mot au mois d'août et vous ne marquiez pas de répugnance alors pour rentrer dans une Société des Nations qui serait « détachée du traité de Versailles ». Maintenant, bien au contraire, votre position me paraît tout à fait négative. Vous parlez d'une Société des Nations qui ne soit pas une cour de justice, qui ne rende pas d'arrêts, qui n'édicte pas de peines, en un mot, qui se trouve amputée de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un système de sécurité collective. Nous voilà loin du compte. Alors, comment la concevez-vous?

— Nous concevons une Société des Nations qui serait un endroit de réunion, de contact, de négociation. Je crois que si une Société des Nations comme celle-là avait existé en 1914, la guerre n'aurait pas eu lieu, parce que, justement, la règle d'une Société comme nous la concevons serait que toutes les nations s'interdiraient de recourir à la guerre avant contact et consultation.

— En somme, ce que vous voulez, c'est réduire le capital de la Société des Nations pour la sauver. Je puis employer cette expression avec un homme d'affaires aussi consommé que vous. Mais il y a une chose sur laquelle il ne faut pas se méprendre : ni la France, ni la Grande-Bretagne n'accepteront, je crois, une Société des Nations, non seulement réduite à sa plus simple

expression dans le présent, mais privée de toute capacité de développement futur. Pour nous, nous tenons à préserver non seulement l'existence présente, mais l'existence future d'une communauté internationale. C'est un sentiment puissant en Angleterre comme en France, peut-être assez diffus dans le reste de l'Europe, mais qu'on a vu soudain prendre consistance au début de l'affaire éthiopienne. Vous me trouverez peut-être ici un peu « sentimental »; pour nous, cet espoir sentimental est une importante réalité.

Schacht me demande : Pratiquement, comment pensez-vous que la conversation puisse s'engager sur ces points?

Je réponds : Sur ces trois données :

Règlement général des problèmes européens;
Limitation générale des armements;
Conditions de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Nous sommes prêts à nous entendre. Je vous ai indiqué les points sur lesquels il nous est impossible d'abandonner notre attitude actuelle. Sur tous les autres, vous trouverez de notre part une entière bonne volonté.

— Précisons, me dit Schacht. Je rentre en Allemagne. Je peux rendre compte de cette conversation à mon Führer?

— Assurément.

— Si le Führer estime que sur ces bases un contact peut être établi, la conversation peut s'engager sur le plan diplomatique. Elle pourra s'engager dès que nous aurons reconnu notre accord sur les directions essentielles. A partir de ce moment, les conversations pourraient être menées simultanément sur le terrain politique et sur le terrain économique?

— Sans doute.

— Et si nous commençons cette conversation, cela ne voudra pas dire que nous, Allemands, renonçons à nos revendications économiques et coloniales?

— Sur ce plan, vous êtes libres comme nous le sommes; vous ne vous engagez à rien et nous ne nous engageons à rien; ce n'est pas une renonciation implicite de votre part.

— Je crois, a-t-il conclu, que notre conversation est importante.

— Je pense que vous reconnaîtrez que j'ai fait tout ce qui dépend de moi pour que nous arrivions à un accord.

A la fin de la conversation, il a été question de la presse. Il a parlé sur un ton sardonique de la sienne et de la nôtre. Je l'ai interrompu en lui disant que ce n'était pas la même chose : la nôtre est libre, la sienne obéit notoirement, publiquement, à des mots d'ordre politiques.

Il a dit alors : chez nous elle est un moyen de gouvernement, chez vous elle est un obstacle au gouvernement.

En effet, il y a de cela. Et depuis, quelle comparaison peut-on faire entre un article qui, chez nous, de temps en temps, sort de tel ou tel journal, et cette campagne, de chez vous, méthodique, systématique dans l'attaque et parfois dans la diffamation. Ne me poussez pas trop à dire ce que j'en pense et ce que, dans votre for intérieur, vous en pensez vous-même...

« Si nous entrons dans une conversation de ce genre, il faudra mettre fin à l'entretien... », a-t-il répliqué en souriant.

La conversation a été engagée de telle façon que c'est moi qui ai, presque tout le temps, parlé.

Je ne sais plus trop quand, j'ai fait une allusion au discours de Delbos hier [1]. Il m'a dit ne l'avoir pas encore lu.

471

Compte rendu

Conclusion d'une conversation entre M. Yvon Delbos, M. Eden et M. Spaak

Confidentiel. *Genève, 28 mai 1937.*

1. M. Spaak a fait, en termes modérés, une nouvelle tentative pour obtenir que la négociation du pacte de non-agression intéressant la Belgique eût le pas sur la négociation du pacte général occidental.

M. Eden, de son côté, tout en se déclarant favorable à un pacte des cinq puissances, s'est montré très sceptique sur les possibilités de succès de pareilles négociations.

M. Delbos a souligné les inconvénients qu'aurait, au point de vue français, la procédure proposée, et maintient la thèse déjà défendue par lui dans les conversations de Londres et de Bruxelles [2]. M. Eden s'y est rallié définitivement.

2. La délégation britannique a pris connaissance du projet de note contenant les observations françaises en réponse aux derniers mémoranda allemand et italien [3]. Elle n'a aucune objection à présenter à ce sujet. Elle doute toutefois que, sur les principes qui y sont dégagés, une entente soit possible. En réponse, l'effort fait pour donner aux observations françaises un tour positif est évident et heureux.

M. Eden ayant demandé comment devait être conçue la note britannique, il lui a été répondu que cette note devrait tendre à dégager les principes positifs communs contenus dans les notes échangées, demander si l'accord existe bien sur ces principes et marquer que, dans l'affirmative, des représentants

(1) A la session de la Société des Nations. Lecture ayant été donnée de la déclaration franco-britannique relative à la Belgique, le ministre français déclarait ne pas oublier le lien unissant la sécurité occidentale et la sécurité de l'Europe en général, la première ne devant pas être acquise au détriment de la seconde.

(2) Sur les conversations du Ministre à Londres, voir ci-dessus le n° 429; à Bruxelles, les n°s 446, 459, 463.

(3) Les mémoranda précités sont reproduits ci-dessus sous les n°s 98 et 140 (annexe). Le projet français donnera lieu à une note, le 9 juin, qui sera reproduite au tome suivant de la présente série.

des différents gouvernements devraient être chargés de procéder, au cours d'échanges de vues oraux, à la mise au point nécessaire.

Ces principes pourraient être notamment les suivants :

a. Engagement de non-agression;

b. Reconnaissance du fait que l'engagement de non-agression ne doit pas être compris comme donnant à un signataire le droit de procéder à une agression contre un état tiers.

La note britannique indiquerait ensuite que des échanges de vues oraux entre techniciens devraient déterminer les conditions d'application de ces principes.

3. Sir William Malkin signale l'intérêt qu'il y aurait à ce que pût être inséré dans la note française un passage posant en principe que le jeu des exceptions ne dépend pas de la décision arbitraire du contractant qui désire invoquer la clause d'exception. Le principe ne peut certainement pas être écarté; la difficulté commence aux modalités d'application, les unes tenant au problème en général, les autres au cas particulier du pacte franco-soviétique.

Sir William Malkin croit — et M. Eden appuie l'observation — que la délégation française pourrait sans inconvénient reconnaître ce point de vue en soulignant que la question des modalités d'application doit être réservée pour des échanges de vues oraux. M. Delbos a déclaré vouloir examiner la suggestion.

4. En ce qui concerne les garanties, M. Eden a indiqué que le gouvernement anglais pourrait renoncer à la réciprocité de garantie qu'il a jusqu'ici demandée. Mais, en même temps, il a déclaré de la manière la plus formelle qu'il tenait au maintien des garanties réciproques échangées entre la France et l'Angleterre. Il y a, de ce fait, une difficulté qu'il ne se dissimule pas. Il a été signalé à l'attention de M. Eden que le gouvernement allemand n'admettrait sans doute pas qu'un garant puisse, en dehors du traité, obtenir à son tour une garantie de l'un des contractants; il lui a été indiqué, en outre, que la distinction établie par la note italienne entre garants et garantis et qui tendait à reconnaître aux garants une sorte de contrôle sur la politique étrangère des puissances garanties était inadmissible et que, de ce fait, des précautions particulières devraient être prises.

5. Il a été finalement convenu que le Foreign Office préparerait un projet de réponse à l'Allemagne en s'inspirant des observations échangées.

6. En ce qui concerne le Luxembourg, M. Spaak a dit que M. Bech ne demandait à la Belgique aucune garantie. M. Yvon Delbos a rétorqué que la garantie belge serait peut-être un moyen d'obtenir la garantie anglaise. M. Eden s'est montré toujours aussi peu disposé à s'engager dans ce sens. Son attention a été attirée sur le fait que, dans sa dernière note, le gouvernement allemand se montrait prêt à s'engager et qu'il serait grave de rester en deçà.

7. *Question du désarmement.* M. Eden n'a pas insisté pour ajourner tout examen de la question à six mois, comme le suggère le délégué américain.

D'autre part, revenant sur le point de vue précédemment exposé, au nom de la délégation britannique, il s'est déclaré prêt à admettre que la convention de publicité budgétaire pût être élaborée, même si l'Allemagne et l'Italie se dérobent. Il serait naturellement entendu qu'en l'absence de l'adhésion de ces deux pays, la convention n'entrerait pas en vigueur.

Quant au programme proposé par la délégation française, le gouvernement britannique admet qu'il soit dès maintenant adopté, à condition qu'il soit bien entendu que l'on ne passera pas à la deuxième partie (contrôle de la fabrication et du commerce des armes) aussi longtemps qu'un accord ne sera pas réalisé sur la question de la publicité.

472

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 236. *Rome, 29 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

Il ne m'a guère été possible de recueillir ces temps derniers beaucoup de renseignements intéressants sur l'attitude effective du gouvernement fasciste en ce qui concerne la guerre civile espagnole, et notamment sur l'aide qu'il continuerait à apporter aux rebelles. Les journaux italiens se sont obstinés, ainsi que je l'ai signalé par mon télégramme nº 746 et ma dépêche nº 225 (1), à reprocher à la France de continuer à violer les engagements internationaux de non-intervention, tout en combattant l'initiative « d'inspiration bolchevique » prise à Genève par le gouvernement espagnol (2).

Une telle attitude donnerait plutôt à penser que l'Italie fasciste cherche surtout à pouvoir alléguer de mauvaises raisons au cas où elle se trouverait en fâcheuse posture par suite de la découverte d'expéditions clandestines. D'autre part, et avec un bel illogisme, le journal *Regime Fascista* n'avait pas hésité, dans son numéro du 28 avril dernier, à reconnaître sans ambage l'intervention italienne dans la péninsule ibérique. « Le général Franco, écrivait à cette date l'organe de M. Farinacci, a adressé un nouvel éloge aux légionnaires de la brigade *Flèches noires* pour leur attitude au cours des assauts de Bilbao. Pour le cas où la presse antifasciste n'en serait pas encore bien informée, nous nous empressons de lui faire savoir que les Flèches noires, ce sont nos Chemises noires; ce sont nos jeunes gens qui, depuis des mois, se battent héroïquement contre le communisme et inscrivent des pages de gloire ».

(1) Documents non reproduits (revues de presse).
(2) La délégation espagnole avait déposé, le 27 mai, devant le Conseil, un Livre blanc sur les interventions étrangères en Espagne.

Le même jour, le *Messaggero* annonçait le bombardement par l'aviation nationaliste, sur le front de Bilbao, des localités d'Arbadegui, de Guerricaiz, « et surtout de Guernica[1], l'antique capitale basque dont l'importance stratégique est évidente... » alors que, quelques jours plus tard, des démentis furibonds allaient être opposés aux calomnies et aux mensonges intéressés soi-disant répandus à ce propos « par une certaine presse étrangère »!

Il n'a pas été possible de contrôler les indications que le Département a bien voulu me fournir au sujet des bateaux qui auraient transporté des soldats italiens en Espagne, en partant de Trapani, Licata et Porto Empedocle. Il résulte en effet des renseignements fournis par notre consul à Palerme que Trapani n'est pas un port d'embarquement pour le soufre; or, d'après votre communication précitée, les cargaisons d'armes, de munitions et de vivres étaient « camouflées en soufre ». Quant aux deux autres ports, il paraît difficile, d'après M. d'Angélis, de procéder à des cargaisons de ce genre et sous cette forme, sans attirer l'attention. Le soufre est en effet embarqué soit en petits sacs contenant les pierres, soit en pains et en vrac, soit en poudre et en sacs, et ceux-ci, dont les dimensions et les poids sont connus, ne se prêteraient guère à la dissimulation d'un matériel de quelque importance, sauf peut-être un petit nombre de pièces légères [2]. En ce qui concerne le port de La Spezia qui est zone militaire, il est rigoureusement impossible de savoir ce qui s'y passe.

Il résulte des informations fournies par notre consul à Naples que le *Liguria*, croiseur auxiliaire parti le 12 mai, est revenu à Naples, le 21 mai au matin. Il en est reparti le 26 à 18 heures. D'après les renseignements publiés dans le *Mattino*, il se rendrait directement à Tripoli en transportant un bataillon du génie et trois bataillons de troupes libyques. J'ai prié bien entendu notre agent à Tripoli de me faire savoir si le *Liguria* était bien arrivé dans le port de sa résidence et, le cas échéant, s'il avait effectivement débarqué les effectifs dont il s'agit.

D'après une indication de très bonne source recueillie par M. de Sandfort, 800 des réfractaires italiens récemment ramenés d'Espagne sur le *Cesarea* se trouveraient à l'heure actuelle internés à Monte Sarchio près de Bénévent. D'autre part, selon un renseignement de notre agent à Gênes, le *Calabria* se trouvait à Tarente aux environs du 24 mai et devait partir pour Tobrouk afin d'y embarquer des militaires de l'armée royale à destination de Palma. Je n'ai pu jusqu'à présent obtenir à ce sujet, de nos consuls à Tripoli et Benghazi, aucune indication confirmant ou infirmant cette information.

Notre attaché militaire a constaté en étudiant le budget des colonies, tel qu'il a été présenté au Sénat le 19 mai par le ministre Lessona, qu'au cours des mois d'avril et mai on aurait rapatrié la première division de Chemises noires « 23 mars », la 5e division « 1er février » et la 4e division « 3 janvier ». Or, il y a

(1) Voir ci-dessus le nº 386 (note).

(2) *Note du document :* J'ajoute que, dans l'opinion de notre attaché naval, l'aménagement de ces trois ports siciliens ne permettrait guère matériellement des embarquements de troupes ou de cargaisons de quelque importance.

lieu de remarquer que, contrairement à ce qui s'était toujours passé jusqu'ici, aucun des rapatriements indiqués ci-dessus concernant les trois divisions de Chemises noires dont il s'agit n'a été signalé par la presse italienne au cours de ces derniers mois. On en pourrait, semble-t-il, conclure que ces éléments ont été « déroutés » et débarqués en Espagne au moyen de bateaux comme le *Sardegna*, dont nous avons perdu la trace depuis Suez, d'autant plus que, d'après les journaux français et étrangers, les volontaires italiens faits prisonniers au cours des hostilités se seraient plaints d'avoir pendant leur rapatriement de l'A.O.I. été expédiés d'office en Espagne alors qu'ils croyaient arriver dans la mère patrie. Toutefois, cette interprétation, à première vue logique, ne saurait être adoptée sans réserves, car le rapport de M. Lessona mentionne également une autre information que le général Parisot tient avec certitude pour inexacte relativement au rapatriement d'une division de l'armée royale, la *Pusteria*. Aussi est-on obligé de mettre en doute l'ensemble du document, bien qu'il soit officiel.

Quoi qu'il en soit, l'interprétation énoncée ci-dessus permettrait d'expliquer à la fois qu'il y ait eu des débarquements en Espagne de troupes italiennes en avril et en mai, comme l'a dit la presse étrangère, et qu'il n'ait pas été possible de déceler en même temps, dans la Péninsule, des embarquement correspondants. De même, le fait que certains navires aient mis vingt jours et d'autres des délais également anormaux entre Suez et Naples trouverait là une explication satisfaisante.

Je crois enfin devoir ajouter en terminant que, d'après une lettre anonyme reçue par notre consulat général de Milan, on travaillerait activement aux établissements Caproni à la fabrication de pièces de rechange pour les appareils de chasse et de bombardement de l'armée du général Franco, et que des camps d'aviation de Cinisello (Bresso) et Malpensa (Gallarate), vingt aéroplanes seraient partis le 12 mai à destination des troupes nationalistes engagées actuellement sur le front de Bilbao. Je transmets bien entendu cette information sous les plus expresses réserves, étant donné son origine.

N. B. — Je crois devoir signaler en outre à toutes fins utiles que l'amiral Magaz, qui a le grade d'ambassadeur et était jusqu'à présent le chef de la représentation diplomatique des nationalistes auprès du Quirinal, est parti récemment pour Berlin en mission secrète. M. Pedro Garcia Conde a été, à la suite de ce départ, nommé ambassadeur du gouvernement de Salamanque à Rome.

473

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1242 à 1244. *Paris, 30 mai 1937, 20 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme no 1297 (1).

Sous réserve d'un examen plus approfondi des modalités d'application, vous pouvez d'ores et déjà informer le Comité de l'adhésion du gouvernement français à l'ensemble du système envisagé par le rapport des experts pour le retrait des volontaires. Vous ajouterez que le gouvernement français serait notamment disposé, si le plan est accepté par les deux partis en Espagne, et adopté par le Comité, à prendre, en même temps que les autres gouvernements parties à l'accord de non-intervention, les mesures indiquées au paragraphe 13 du résumé du rapport des experts (c'est-à-dire à assurer la plus large publicité aux décisions prises, à inviter ses agents diplomatiques et consulaires à collaborer avec les commissaires internationaux chargés d'assurer le retrait des volontaires, à octroyer une amnistie pendant une période déterminée aux volontaires passibles de sanctions pour s'être engagés dans les forces combattant en Espagne, à prévoir, enfin, des pénalités sévères pour ceux d'entre eux qui refuseraient de se conformer aux décisions prises pour leur rapatriement).

En ce qui concerne les modalités d'application du plan des experts, j'observe dès à présent qu'il est essentiel, tant pour l'acceptation par tous du plan envisagé que pour sa réalisation ultérieure, de prévoir un parallélisme aussi étroit que possible dans l'exécution de part et d'autre des retraits de volontaires.

On peut se demander, d'autre part, s'il n'y aurait pas intérêt à envisager en premier lieu le rapatriement des prisonniers et des blessés. Le fait de prévoir cette première étape, dont la réalisation ne paraît pas susceptible de soulever de sérieuses difficultés pratiques, se justifierait par une préoccupation d'humanité rejoignant l'effort tenté pour l'humanisation de la lutte en Espagne; il serait également de nature, semble-t-il, à faciliter l'établissement des premiers contacts entre les commissaires internationaux et les autorités espagnoles à la collaboration active desquelles l'exécution du plan des experts est subordonnée.

(1) Télégramme du 24 mai, non reproduit. Il indiquait que le Comité avait examiné l'appel devant être adressé aux deux parties en Espagne en vue du retrait des volontaires.

474

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 468 à 472. *Prague, 30 mai 1937* (1).

(*Reçu :* le 2 juin, 12 h.)

J'ai vu hier le directeur politique. La délégation tchécoslovaque à Genève avait téléphoné que les discussions entre les représentants des trois états de la Petite Entente avaient amené un progrès en ce qui concerne la question des minorités hongroises. M. Fierlinger concluait de ce message laconique que les cabinets de Belgrade et de Bucarest avaient renoncé, conformément au désir de celui de Prague, à dénoncer les clauses minoritaires si la Hongrie dénonçait unilatéralement les clauses militaires du traité de Trianon. Comme ma correspondance antérieure l'a fait voir à Votre Excellence, le gouvernement tchécoslovaque s'est toujours montré opposé à cette dénonciation des stipulations minoritaires.

De ma conversation, j'ai retiré l'impression que le gouvernement britannique l'encourageait fortement dans cette disposition et que la question des minorités faisait l'objet d'entretiens suivis entre Prague et Londres. Il paraîtrait que le Foreign Office reconnaîtrait le caractère équitable des lois tchécoslovaques. Il ne ferait de réserves que sur leur application. M. Fierlinger admet que l'administration locale peut commettre quelques erreurs, mais ajoute que celles-ci seraient assez facilement redressées. C'est possible, bien qu'il soit toujours malaisé de corriger les errements administratifs locaux. Par ailleurs, il est certain, je l'ai déjà dit, que, par suite notamment du régime des céréales, la condition des paysans hongrois de Tchécoslovaquie est meilleure que celle de leurs congénères, en Hongrie. Quoi qu'il en soit, M. Fierlinger ne verrait, quant à lui, pas d'inconvénient à l'ouverture d'une négociation entre Prague et Budapest au sujet des minorités, étant entendu que les pourparlers devraient se poursuivre dans le cadre des lois nationales tchécoslovaques et exclure toute revendication autonomiste.

Le directeur politique ajoute qu'au surplus, l'objet de la négociation devrait être la réalisation de la réciprocité dans le traitement de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie et de la minorité slovaque en Hongrie qui, dit-il, est présentement « abominablement maltraitée ». M. Fierlinger m'avait parlé un moment avant de la redoutable organisation du service du Reich concernant les Allemands à l'étranger. Je lui ai demandé s'il ne pensait pas qu'une négociation bilatérale avec la Hongrie au sujet des minorités pourrait mettre le cabinet de Prague dans une situation difficile, si celui de Berlin en prenait

(1) Par avion.

occasion pour réclamer l'ouverture de conversations analogues. Mon interlocuteur a répondu qu'il serait toujours facile d'accorder aux minoritaires allemands le traitement qui aurait été concédé aux minoritaires hongrois. C'était d'ailleurs l'esprit même de la constitution tchécoslovaque.

Cela est fort bien; mais il faut se demander si le gouvernement du Reich ne tenterait pas de prendre la question des Allemands des Sudètes comme moyen de s'immiscer dans la direction de la politique tchécoslovaque, non seulement intérieure, mais extérieure. Je n'ai pas poussé la conversation.

Aussi bien, ai-je lieu de croire le point de vue du gouvernement de Prague plus réservé et plus nuancé que celui de M. Fierlinger. Et M. Benès lui-même a dit à M. Eisenlohr (voir ma communication du 4 avril 1936) [1] qu'il ne consentirait jamais à parler officiellement de la minorité allemande ailleurs qu'à Genève.

475

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 240. *Rome, 30 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

La « nef » italienne, comme on se plaît à l'appeler parfois ici, a certainement eu depuis dix-huit mois le vent en poupe. Les écueils successifs auxquels M. Mussolini n'a pas craint de l'exposer au cours des développements de l'affaire éthiopienne ont été heureusement doublés et depuis lors, la nouvelle orientation politique de l'Italie a paru ne se jalonner que de succès, qui d'ailleurs ont fini par gonfler, non seulement les voiles du navire, mais quelque peu aussi les esprits de ceux qui s'y trouvent embarqués.

L'établissement du célèbre axe Rome-Berlin et le rapprochement avec la Yougoslavie ont été les dernières étapes de cette route heureuse, mais il semble que, depuis quelque temps, les vents ne sont plus tout à fait aussi favorables et que certaines difficultés, mesurées peut-être à l'avance avec un peu trop d'optimisme, se révèlent en pratique assez délicates à surmonter. Tout d'abord, les incertitudes, quant à l'issue de l'affaire d'Espagne où l'Italie est si profondément engagée, s'accroissent régulièrement avec la stagnation prolongée des opérations militaires. Puis l'extension du « système » italien en Europe centrale vient, semble-t-il, de se heurter à un obstacle, la force de

(1) Allusion au télégramme 304-311 de Prague (en fait du 5 avril), qui relatait une conversation entre le président de la République tchécoslovaque et le ministre de France relative à des avances faites au premier par M. Eisenlohr. Ce télégramme a été publié au tome II de la présente série sous le nº 26.

persuasion du comte Ciano n'ayant sans doute pas suffi à aplanir les différends anciens entre la Hongrie et la Roumanie[1]. Et l'on n'est pas sans remarquer ici que l'Autriche et la Hongrie répugnent à se trouver trop étroitement liées à l'attelage Rome-Berlin et qu'elles pourraient commencer « à ruer un peu dans les brancards ». Enfin, les regards que de temps à autre on tourne de Berlin vers Londres suscitent en Italie une inquiétude d'ailleurs assez compréhensible. Les développements inattendus de la visite, toute protocolaire à l'origine, du maréchal von Blomberg en Angleterre[2] et les amabilités auxquelles a donné lieu l'arrivée du nouvel ambassadeur d'Angleterre à Berlin n'ont à cet égard été goûtés qu'assez médiocrement dans les milieux officiels italiens.

C'est sans doute à cette situation et aux réflexions qu'elle inspire qu'il faut attribuer une sorte de détente qui s'esquisse (encore qu'assez faiblement) dans l'attitude italienne vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. La modération du discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères à la Chambre [3], la réserve avec laquelle la presse a suivi la session de Genève et le ton assez calme de ses commentaires devant l'ajournement du règlement éthiopien, traduisent certainement l'intention de ne pas compromettre l'avenir. Sans doute les journaux continuent-ils à critiquer constamment la politique de la France et de l'Angleterre. A les en croire, Votre Excellence et M. Eden reviennent toujours « les mains vides » de leurs voyages ou de leurs entretiens diplomatiques et l'on persiste par ailleurs à railler le retard de l'Exposition, comme à exalter les bons tours que joue aux Anglais le « fakir d'Ipi »[4]. Mais ceux qui suivent cette campagne de presse ont néanmoins l'impression qu'elle continue, si je puis dire, à courir sur son erre en vertu de la vitesse acquise, mais que le cœur n'y est plus, comme il y a quelques semaines.

J'ai été moi-même frappé du ton sur lequel le comte Ciano m'a parlé il y a quelques jours du résultat négatif de la session de Genève en ce qui concerne la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie [5]. Son attitude m'a paru dériver d'une intention conciliante bien plutôt que d'une affectation de sérénité destinée à masquer le ressentiment. Par ailleurs, quelques faits semblent témoigner de dispositions assez bonnes à notre égard de la part des autorités italiennes. Je mentionne notamment la reprise du projet d'inauguration de l'ossuaire de Pederobba [6]. Par ailleurs, notre attaché militaire me signale la désignation, comme attaché militaire à Paris, du général Visconti-Prasca, ancien chef d'État-major du maréchal Badoglio, écrivain militaire connu et personnalité marquante de l'armée. Le général Parisot estime que

(1) Voir ci-dessus les nos 460, 464.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le no 442 (note).
(3) Discours prononcé le 13 mai (voir ci-dessus le no 427). Le comte Ciano avait déclaré, tout en regrettant l'absence d'un ambassadeur français à Rome, qu'aucune question essentielle ne divisait l'Italie et la France de manière profonde.
(4) Ce personnage avait, à partir de novembre 1936, suscité des troubles dans les milieux musulmans de la frontière nord-ouest de l'Inde.
(5) Lors de la session de l'Assemblée extraordinaire ouverte le 24 mai, le représentant de la Pologne constatant, le 26, que la question des pouvoirs de l'Éthiopie n'avait pas été posée, déclarait que son gouvernement, préoccupé seulement de l'avenir de la collaboration internationale dans le cadre genevois qui doit baser son existence sur des réalités, considérait la question comme réglée. Après une protestation mexicaine, l'Assemblée en était restée là, rien n'étant décidé dans un sens ou dans l'autre.
(6) Voir ci-dessus le no 460 (note).

le choix du général Visconti-Prasca, qui est par ailleurs né d'une mère française et grand ami de notre pays, a été en grande partie déterminé par le désir d'accomplir un geste qui nous fût agréable. De son côté, notre attaché naval a obtenu (ce qui n'avait été fait depuis la guerre pour aucun attaché naval) d'être invité à prendre part à une sortie à la mer en escadre. Le commandant de Lafond a été frappé de l'accueil particulièrement cordial que lui avait réservé à cette occasion l'amiral commandant en chef. Il m'a indiqué d'autre part qu'au ministère italien de la Marine, on s'était montré particulièrement touché des termes de la réponse favorable du ministre français à une demande tendant à obtenir une invitation correspondante pour l'attaché naval italien à Paris. Des indices analogues de cordialité me sont signalés par nos attachés commercial et financier, à la suite de leurs récentes conversations notamment avec le sous-secrétaire d'État aux échanges et devises, qui était venu récemment dîner au palais Farnèse.

Il faut assurément éviter d'exagérer la portée de semblables manifestations, somme toute purement formelles, mais leur concordance me paraît néanmoins devoir être notée, surtout dans ce pays où plus que dans tout autre, l'état d'esprit général, particulièrement mouvant, peut être jugé à des indices de cette sorte et où, d'autre part, l'« appareil » de l'État se règle exactement, dans toutes ses activités, d'après des consignes « d'en haut », fréquemment données et toujours scrupuleusement observées. Tout en nous gardant de juger que l'Italie est mûre pour un revirement politique prochain, nous pouvons néanmoins estimer, semble-t-il, que les derniers développements de la situation internationale et ses difficultés lui ont inspiré le souci de ralentir un peu sa course dans la direction où elle s'est précipitée depuis quelques mois.

476

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2176 à 2180. *Berlin, 31 mai 1937, 15 h. 40, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h., 16 h. 50.)

J'ai vu M. von Neurath aujourd'hui à midi trente. Je lui ai exprimé mes condoléances au sujet des victimes de l'équipage du *Deutschland* (1).

Le ministre considère la situation créée par l'incident comme sérieuse; mais il assure que le gouvernement du Reich a gardé, et gardera tout son sang-froid.

(1) Le 29 mai, dans la soirée, le *Deutschland* avait été attaqué par deux avions espagnols. 23 marins allemands avaient été tués.

M. von Neurath m'a fait connaître les mesures décidées par l'Allemagne et déjà partiellement exécutées (voir mon télégramme 2174-2175) [1]. Il m'a laissé entendre que ces mesures n'étaient que la forme la plus atténuée de celles auxquelles on avait d'abord songé. Au reçu de la nouvelle concernant l'incident, la première impulsion du chancelier Hitler, transporté d'indignation et de colère, avait été, en effet, de déclarer la guerre au gouvernement de Valence. Il n'aurait pas fallu moins de six heures de débat et d'argumentation pour l'amener à se contenter de sanctions moins graves. Le récit de l'événement, tel que le ministre des Affaires étrangères me l'a présenté, confirme la version publiée par la presse allemande et les renseignements recueillis par notre attaché naval (voir mon télégramme nos 2172-2173) [2].

Le caractère d'agression et de provocation du bombardement subi par le *Deutschland* ne fait évidemment aucun doute dans l'esprit du gouvernement et de la population.

M. von Neurath espère que le comité de Londres déclarera qu'à l'avenir des agressions semblables seront réprimées, d'où qu'elles viennent, par l'ensemble des nations participant au contrôle. Il estime, d'ailleurs, que ce contrôle, si l'on ne veut pas qu'il reste quelque chose de dérisoire, devra évoluer vers la formule d'un blocus réel.

Si le comité de Londres affirmait sa volonté de protéger efficacement la sécurité des navires chargés du contrôle, l'Allemagne y reviendrait siéger.

Il est curieux d'observer qu'ainsi, elle se réclame du principe de l'action collective, qu'en théorie elle combat. Il est vrai qu'elle a commencé par se faire justice elle-même.

Mais son opinion publique et le parti nazi n'auraient probablement pas compris qu'elle agisse autrement.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai donné au ministre des Affaires étrangères les conseils de modération les plus pressants. Je suis tombé sur un terrain très favorable. M. von Neurath m'a promis de se tenir en contact avec moi, afin d'éviter, autant que possible, les malentendus et les surprises.

Je suis à peu près certain que le gouvernement du Reich a arrêté ses décisions sans consultation préalable avec l'Italie, et comme s'il voulait éviter d'avoir à repousser les suggestions plus violentes qu'on n'aurait pas manqué de lui adresser de ce côté.

(1) A savoir le bombardement d'Almeria, le même jour, de 7 h. 30 à 8 heures. La délégation espagnole à Genève, qui avait ouvert, le 27, un débat en déposant devant le Conseil un livre blanc sur les interventions étrangères, demandait, le 31, la convocation immédiate en session extraordinaire dudit Conseil pour examiner la situation créée par le bombardement d'Almeria.

(2) Dont la reproduction n'a pas paru indispensable.

477

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2186, 2187. *Berlin, 31 mai 1937, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Dans une conversation qu'il a eue avec un de mes collègues, à la fin de la journée, M. von Neurath a laissé entendre plus nettement qu'à moi-même que si le comité de Londres n'adoptait pas une attitude jugée satisfaisante par l'Allemagne, celle-ci se retirerait définitivement et reprendrait sa liberté d'action. L'Italie suivrait évidemment son exemple.

L'attitude jugée par l'Allemagne satisfaisante serait celle qui consisterait à [déclarer] qu'à l'avenir, toute agression injustifiée, commise par l'un ou l'autre des belligérants à l'égard d'un navire d'une des puissances chargées du contrôle, serait réprimée par l'ensemble des états participant à l'accord de non-intervention.

Si le Comité se bornait à dire qu'il procéderait à une enquête, avant de prendre position, cette réponse serait probablement tenue pour insuffisante et pourrait entraîner le retrait définitif de l'Allemagne. Il en serait autrement si le principe en question était proclamé sans préjudice des résultats de l'enquête ultérieure.

478

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1358 à 1361. *Londres, 31 mai 1937, 21 h. 56, 21 h. 58.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 30, 24 h.)

Le sous-Comité a tenu ce soir une courte séance, au début de laquelle le Président a donné lecture d'une lettre de l'ambassadeur d'Allemagne rendant compte de l'attaque qui aurait été dirigée hier contre le *Deutschland* par deux avions gouvernementaux, ainsi que du bombardement d'Almeria exécuté à titre de représailles [1]. M. von Ribbentrop ajoutait que le gouvernement

[1] Voir ci-dessus le n° 476 (et notes).

allemand [cesserait] de prendre part aux opérations de contrôle et aux délibérations du Comité tant qu'il n'aurait pas obtenu des garanties contre le retour de pareils incidents[1]. Le capitaine Wallace a informé ensuite le Comité que l'ambassadeur d'Italie avait décidé également de s'abstenir de toute participation active aux travaux du Comité.

Dans ces conditions, le délégué britannique d'accord, a-t-il dit, avec le secrétaire d'État, a exprimé l'avis qu'il appartenait aux délégués de se mettre en rapport avec leurs gouvernements pour l'attitude à prendre en présence de ces événements. Il a indiqué en même temps que les puissances navales chargées du contrôle pourraient essayer de se mettre d'accord sur les garanties qu'elles jugent nécessaires et que, d'ici là, il conviendrait d'éviter toute discussion de nature à envenimer la situation.

Évitant de prendre position sur les faits, je me suis borné à exposer mon opinion sur les dangers du système de représailles dont l'Allemagne vient de faire application. J'ai saisi cette occasion pour soumettre au Comité le cas du bombardement de Cerbère [2] et de celui dirigé contre l'avion français d'*Air-Pyrénées* abattu à Bilbao, rappelant que le gouvernement français s'était gardé de toute action précipitée pour obtenir réparation et demandant que le Comité veuille bien nous communiquer ses informations et des suggestions à cet égard.

Le conseiller soviétique a entrepris ensuite une diatribe assez vive contre les procédés allemands, remarquant qu'il était fort probable que le navire allemand ait commencé par ouvrir le feu sur les avions espagnols et proposant une motion en faveur des victimes du bombardement d'Almeria. Le représentant du Portugal a souligné la gravité de la situation et invité le Comité à observer la plus grande prudence.

Finalement, les délégués se sont rangés à l'avis du Président, qui a suggéré d'ajourner les débats jusqu'à ce que les négociations des puissances permettent au Comité de reprendre ses travaux dans des conditions normales.

D'après les indications contenues dans la lettre de M. von Ribbentrop, dont lecture a été donnée tout à l'heure, les navires de guerre allemands cessent de prendre part aux opérations de contrôle et tiendront à distance les avions ou navires espagnols qui approcheraient d'eux. Le secrétariat croit savoir cependant que l'Allemagne continuera à observer les prescriptions du Comité en ce qui concerne tant le transport du matériel de guerre que le régime imposé aux navires de commerce.

D'autre part, il résulte des renseignements recueillis à l'Amirauté que rien ne sera changé pour le moment aux dispositions de surveillance par la flotte britannique dans les zones de la péninsule espagnole placées sous son contrôle.

(1) Le même jour, l'Italie notifiait une décision analogue au Comité de non-coordination.
(2) Le 22 mai, à 5 h 15, trois avions de bombardement nationalistes avaient survolé Cerbère et effectué des tirs de mitraillage contre la localité.

479

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 85. *Budapest, 31 mai 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juin.)

L'année dernière, le débat sur le budget de la Guerre au Parlement avait donné l'occasion aux députés qui y étaient intervenus de protester contre le désarmement unilatéral imposé à la Hongrie. Mais le ministre de la Guerre de l'époque n'avait fait à ces plaintes aucun écho. Il est vrai que ce n'était qu'un intérimaire provisoirement substitué à M. Gömbös, que la maladie tenait déjà alors à l'écart des affaires.

Cette année, les mêmes récriminations se sont fait entendre ; mais, cette fois, le général Roeder ne les a pas éludées. Il y a répondu dans les termes suivants : « Pour remplir notre devoir à l'égard de la Défense nationale, nous avons indiscutablement, et en première ligne, besoin de notre *Gleichberechtigung*. Ce n'est pas sans raison que tous les orateurs sans distinction de partis l'ont réclamée, et je suis convaincu que toute l'opinion publique est derrière eux. Il appartiendra au ministre des Affaires étrangères de prendre position sur ce problème ; mais, quant à moi, je dois faire remarquer que, dans le présent état de l'Europe, notre *Gleichberechtigung* ne peut, ni du point de vue du droit ni du point de vue des faits, nous être contestée, pas plus qu'elle ne peut faire l'objet de marchandages. Notre patience ne doit pas être interprétée comme un signe que nous ayons renoncé à la solution de ce problème et soyons passés à l'ordre du jour. La *Gleichberechtigung* est une condition *sine qua non* de l'indépendance et de la souveraineté de la nation, et le gouvernement ne manquera pas de faire, en temps opportun et sous la forme qu'il jugera la plus appropriée, les démarches nécessaires pour récupérer sa pleine égalité de droits ».

Ces paroles semblent confirmer la réalité des desseins dont avait fait état devant moi M. de Kanya et que j'avais rapportées au Département par mon télégramme nos 35-38 [1]. L'exposé de politique étrangère que doit faire dans quelques jours M. de Kanya précisera peut-être à cet égard les intentions du gouvernement hongrois [2].

[1] Du 29 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 361.

[2] Le 29 mai, le chargé d'affaires de France à Berlin (T. 2140-2141) avait recueilli les propos d'un attaché militaire qui estimait qu'avant trois mois, la Hongrie dénoncerait les clauses militaires du traité de Trianon.

480

Note de l'état-major de l'Armée[1]

Réflexions sur les conséquences possibles d'un contact militaire franco-soviétique

Secret. *Mai 1937.*

I. — Le pacte franco-soviétique vise expressément *l'Allemagne.*

Conclu dans le cadre de la Société des Nations, il ne peut jouer qu'en cas d'agression du Reich contre l'un des contractants et à condition que :

— *l'unanimité* du conseil de la Société des Nations ou, à défaut, les *deux signataires* estiment qu'il y a eu agression;

— les signataires de *Locarno* reconnaissent également que le Reich est *agresseur.*

Étant donné :

1° Que l'unanimité au conseil de la Société des Nations ne peut pratiquement être réalisée;

2° Que les accords de Locarno doivent être considérés comme *caducs,*

Il en résulte *qu'en fait,* la mise en œuvre du pacte *relève de la seule décision de Paris et de Moscou.*

II. — La conclusion du pacte franco-soviétique a provoqué des réactions défavorables bien que d'inégale violence en *Allemagne, Pologne* et *Roumanie.*

1° *L'Allemagne* a pris violemment parti contre le traité. Elle y a vu une menace d'encerclement et en a pris prétexte :

— pour dénoncer ses engagements de Locarno;

— pour réoccuper la Rhénanie.

2° La méfiance que la Pologne a montrée vis-à-vis du pacte tient surtout au fait qu'elle y a vu un point de départ possible pour *une extension des engagements qu'il contient.*

Aussi des personnalités autorisées ont déclaré :

— que la Pologne en aucun cas n'accepterait un passage de forces rouges sur son territoire;

— que tout rapprochement militaire franco-soviétique entraînerait un relâchement parallèle des relations militaires franco-polonaises.

(1) La pièce, extraite des archives de la Guerre, ne porte aucune indication de quantième.

3° *La Roumanie* avec M. Titulesco a esquissé, après la France et la Tchécoslovaquie, un rapprochement vers l'U.R.S.S. Cette tentative a rencontré une forte opposition dans le pays et a provoqué l'éloignement de M. Titulesco.

La méfiance vis-à-vis de l'U.R.S.S. est donc grande en Roumanie.

Si Bucarest n'a pas pris une position aussi nette que Varsovie sur la question du passage des troupes soviétiques, c'est parce que la Roumanie est géographiquement moins menacée. Mais les récents contacts polono-roumains (1) ont rapproché les thèses roumaine et polonaise. Toute extension du pacte franco-soviétique est donc de nature :

— à éloigner la Roumanie de la France et à lier davantage ce pays à la Pologne face à l'U.R.S.S ;

— à disloquer la Petite Entente en reportant les préoccupations roumaines vers l'est au détriment d'une action commune en Europe centrale.

III. — *L'Angleterre* a admis, non sans quelques critiques, le pacte franco-soviétique, *parce qu'il était ouvert à tous*. Des accords d'état-major lui feraient perdre ce caractère général en lui donnant plus expressément la marque d'un instrument d'action militaire concertée entre la France et l'U.R.S.S. contre le Reich.

Il est douteux que l'opinion anglaise approuve (2).

IV. — Quelle que soit l'hypothèse qui puisse entraîner une collaboration militaire franco-soviétique : agression de l'Allemagne contre l'U.R.S.S., la France ou la Tchécoslovaquie, une action de quelque importance de l'armée rouge contre le Reich ne peut intervenir que par le territoire de la *Pologne* ou de la *Roumanie* livrant passage *de gré ou de force*.

Des conversations franco-soviétiques d'état-major *seront par la force des choses amenées à envisager ces éventualités* dont aucun des pays intéressés ne veut entendre parler.

Or, *Pologne* et *Roumanie* sont liées à la France. Leurs hauts commandements et états-majors entretiennent avec le commandement et l'état-major français des relations cordiales et confiantes.

Il paraît bien difficile, dans ces conditions, d'ouvrir des négociations militaires avec l'U.R.S.S. *sans en indiquer la portée aux états-majors de Varsovie et de Bucarest faute de quoi, à tort ou à raison, ceux-ci garderont le doute que l'invasion de leurs pays a été étudiée et préparée contre leur gré.*

De même *l'état-major yovgoslave,* lié à la Roumanie et à la Tchécoslovaquie par des accords militaires, ne peut être tenu à l'écart.

Enfin *l'état-major tchèque,* lié à l'U.R.S.S. par un pacte, devrait être avisé également, bien que dans un esprit différent.

Cette note est cependant à rapprocher d'un article de *la République* du 26 mai, selon lequel l'état-major français considérait que, dans le cas d'un conflit franco-allemand, la Russie ne serait d'aucun secours immédiat pour la France.

(1) Qui eurent lieu lors de la visite à Bucarest du ministre des Affaires étrangères de Pologne, mais se heurtèrent au veto français (voir ci-dessus le n° 425).

(2) Sur la position britannique, voir ci-dessus les n°s 229 (note), 299, 429.

C'est donc en définitive à l'est de l'Europe les états-majors polonais et de la Petite Entente qu'il conviendrait d'aviser de l'ouverture éventuelle de négociations militaires avec Moscou.

V. — Tout rapprochement militaire franco-soviétique risquant d'entraîner des réactions diverses des pays directement ou indirectement intéressés : Allemagne, Pologne, Roumanie, Yougoslavie, Angleterre, il s'agit de faire le bilan des avantages et inconvénients qu'il peut nous apporter du point de vue militaire :

1° Un accord militaire franco-soviétique est incontestablement de nature :

a. A mettre plus étroitement dans notre camp la puissance russe.

b. A donner une possibilité de ravitaillement facile à la *Pologne* et à la *Petite Entente* mais à condition :

— qu'elles se joignent à la coalition franco-soviétique;

— qu'elles acceptent une assistance soviétique, hypothèse fort improbable pour la Pologne, douteuse pour la Roumanie et la Yougoslavie.

2° A côté de ces avantages, incontestables ou problématiques, des inconvénients sérieux sont à mettre en parallèle :

a. *Réactions de l'Allemagne*, d'autant plus violentes que le traité peut jouer du seul fait d'un accord entre Paris et Moscou; risque d'un éclat pouvant conduire à un conflit;

b. *Risque de dislocation de l'alliance franco-polonaise* et de rapprochement germano-polonais;

c. *Risque de dislocation de la Petite Entente* et de consolidation face à l'est d'un bloc polono-roumain capable de neutraliser l'U.R.S.S. et de libérer les forces allemandes pour une action contre la France;

d. *Réprobation de l'opinion anglaise.*

Ces risques sont graves. Les plus graves pour la sécurité française sont à n'en pas douter :

— l'accroissement du danger de guerre du fait de la réaction du Reich;

— le relâchement possible de nos liens avec Londres.

VI. — *Conclusion.*

1° La sécurité française repose avant tout sur une *étroite entente avec l'Angleterre.*

En cas de conflit, l'appui anglais l'emporte en *puissance*, en *certitude* et en *constance* sur celui que l'U.R.S.S. peut nous donner. L'histoire de la dernière guerre le prouve.

Or, un *accord militaire franco-soviétique risque de mettre en péril la cordialité et la franchise des relations franco-anglaises.*

Avant de s'y engager, il convient donc *avant toute chose* de sonder sur ce point le gouvernement britannique.

2° En présence du renforcement constant de la puissance militaire allemande, il peut apparaître légitime, *à côté d'un accord étroit avec l'Angleterre,*

de rechercher à se lier plus solidement à la puissance russe qui s'accroît à un rythme que ne peut suivre ni la Petite Entente, ni la Pologne et qui peut être tentée de revenir à la politique de Rapallo.

Toutefois, ce resserrement de nos liens avec l'U.R.S.S. :

1° *Ne saurait en aucun cas être payé d'un relâchement dans la collaboration franco-anglaise*;

2° Devrait lui-même être précédé *d'accords d'assistance entre l'U.R.S.S. et la Pologne et la Roumanie*, faute de quoi la France court le risque de voir ces deux pays, et surtout le premier, se rejeter vers l'Allemagne, disloquer la Petite Entente et perdre ainsi d'un côté ce qu'elle gagnerait de l'autre.

Certes, dans l'état actuel des relations polono- et roumano-soviétiques, il peut apparaître vain de compter sur une superposition possible de l'appui militaire soviétique à l'appui militaire polono-Petite Entente.

Quoi qu'il en soit, et en admettant que Londres en accepte le principe, les conversations d'états-majors entre Paris et Moscou ne sauraient être ouvertes sans aviser les états-majors polonais et de la Petite Entente intéressés au premier chef.

Il sera alors possible, en toute connaissance de cause, d'en mesurer les répercussions et d'examiner *si à l'est de l'Europe*, il vaut mieux baser la sécurité française :

— soit sur la force tchéco-soviétique au risque de voir la Pologne rejoindre l'Allemagne et la Roumanie et la Yougoslavie se détourner de nous;

— soit sur la Pologne et la Petite Entente au risque de voir l'U.R.S.S. se lier de nouveau avec l'Allemagne.

En résumé :

Accord préalable avec Londres;

Mise au courant des états-majors polonais et Petite Entente, telles paraissent devoir être les conditions à rechercher avant toute ouverture de négociations militaires avec Moscou.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ADAM (colonel), chef du service de presse à la Chancellerie fédérale autrichienne, nos 219, 390.

AGRANOV (I.S.), commissaire-adjoint du peuple à l'Intérieur d'U.R.S.S., no 301.

AKHAMLICH (capitaine Abdessalam), officier interprête marocain, no 37.

ALBYTRE (Émilien de), consul de France à Venise, no 6.

ALEXANDRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie de 1921 à 1934. nos 43, 100, 163, 190.

ALEXANDROVSKY (Serge), ministre d'U.R.S.S. à Prague, nos 104, 315, 356.

ALFIERI (Dino), ministre de la Presse et de la Propagande d'Italie, nos 362, 390, 395, 412.

ALPHAND (Hervé), directeur du cabinet du ministre du Commerce français, no 383.

ALLARY, correspondant de l'agence Havas, no 341.

ALPHONSE XIII, roi d'Espagne jusqu'en 1931, no 120.

Alvarez del Vayo (Julio), ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Valence, no 191.
Cité : nos 119, 129 annexe, 174 (note), 182, 194 (et note), 225.

ANDRITCH (Ivo), directeur politique au ministère yougoslave des Affaires étrangères, nos 164, 443.

ANGÉLIS (François d'), consul de France à Palerme, no 472.

ANNUNZIO (Gabriele d'), poète et romancier italien, mort en 1938, no 201.

ANTONESCO (Victor), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 10, 23, 43, 100, 131, 134, 138, 161, 196 annexe, 197, 204, 209, 212, 217, 221, 235, 240, 292 (et note), 307, 338, 339, 340, 351, 359, 368 (et note), 396, 431.

Araquistain y Quevedo (Luis), ambassadeur d'Espagne à Paris, no 225.

ARCISZEWSKI (Miroslav), ministre de Pologne à Bucarest, nos 138, 338, 383.

ARIYOSHI (Akita), ancien ambassadeur du Japon en Chine, no 360.

Arnal (Pierre), consul général, exerçant les fonctions de conseiller à l'ambassade de France à Berlin, nos 406, 411, 416, 423, 425, 426, 456, 463, 464, 466, 467.

ARNOLD (Lord S.), ancien député travailliste, ancien ministre, membre de la Chambre des lords, no 24.

[1] **Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.**

ASCHMANN (G.), chef du service de presse à la Wilhelmstrasse, nº 406.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 108, 309, 387.

AURELIAN (Georges), ministre de Roumanie à Prague, nº 8.

Auriol (Vincent) ministre des Finances du cabinet Blum, nos 329, 405, 422.
Cité : nos 55, 70, 85, 421, 442, 462.

Avenol (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nº 457.
Cité : nº 451.

AZAÑA Y DIAZ (Manuel), président de la République espagnole, nº 48.

AZCARATE Y FLORES (Pablo de), ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 48, 61, 174.

B

BADOGLIO (maréchal Pietro), chef d'État-major général de l'armée italienne, nos 375, 475.

BAELEN (Jean), secrétaire à la légation de France à Sofia, anciennement attaché à la sous-direction d'Amérique, nº 116 (note).

BAISTROCCHI (général), ancien sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, nos 88, 142.

BALDWIN (Stanley), Premier ministre de Grande-Bretagne jusqu'au 28 mai 1937, nos 39 (et note), 55, 97, 115, 274, 281 (note), 364.

Barbier (Jean-Baptiste), conseiller à l'ambassade de France à Madrid, nos 129, 145, 173, 182, 185, 194.

BAREIBAR, sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre du gouvernement de Valence, nº 129 annexe.

Bargeton (Paul), ministre plénipotentiaire, directeur politique au ministère français des Affaires étrangères, nº 414.

BARTHOU (Louis), ancien ministre des Affaires étrangères français, assassiné en 1934, nos 163, 352.

BASDEVANT (Jules), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, membre de la commission de jurisconsultes près le Comité de non-intervention, nº 263.

Bassaget, agent commercial de France à Hambourg, nº 139 annexe.

BASTIANINI (Giuseppe), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, nº 451, annexe I.

BASTICO (Ettore), général italien, successeur du général Roatta à la tête des armées italiennes d'Espagne (avril 1937), nº 309.

Bastid (Paul), ministre français du Commerce et de l'Industrie, nº 322 annexe.
Cité : nos 52, 442.

BECH (Joseph), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, nº 347, 357, 471.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 9, 62, 195, 245, 275, 338 (et note) 339, 343, 351, 359, 365, 369, 383, 389, 396, 408, 430, 431, 445, 456, 466,

BECK (général Ludwig), chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 151, 272, 286.

BEIGBEDER ATIENZA (colonel Juan), haut-commissaire au Maroc espagnol, nº 37.

BELJANSKI (P.), conseiller à la légation de Yougoslavie à Rome, nº 201.

Benès (Edouard), président de la République tchécoslovaque, nos 8, 14, 17, 22, 43, 52, 57, 104, 114, 149, 161, 166, 180, 190, 196 et annexe, 197, 200, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 216, 217, 228, 231, 233, 240, 241, 258, 298, 315, 352, 374, 378, 385, 412, 428, 448 (et note), 455, 475,

Berger-Waldenegg (Egon von), ancien ministre des Affaires étrangères, ministre d'Autriche à Rome, nos 67, 441, 442 (note).

Bergonzoli (Annibale), général italien, commandant la division nationaliste *Littorio*, nos 142, 189 annexe I.

Berthelot (Philippe), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères jusqu'au 28 février 1933, no 421.

Berti, général italien assurant l'intérim du commandement des forces italiennes en Espagne, no 309.

Besnard (René), sénateur d'Indre-et-Loire, ambassadeur de France à Rome de 1924 à 1927, nos 401, 441.

Bethlen (comte Étienne), ancien ministre-président de Hongrie, no 384 annexe.

Betz (Dr.), membre allemand de la Commission de jurisconsultes près le Comité de non-intervention, no 263.

Biclet, secrétaire général des services de l'attaché commercial de France à Berlin, no 322.

Bismarck (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1900, no 66.

Bismarck (Otto Christian von), conseiller d'ambassade, chef du service Europe à la direction politique de la Wilhelmstrasse, no 406.

Blomberg (maréchal Werner von), ministre de la Guerre du Reich, nos 111, 231, 286, 436, 442, 447, 470, 475.

Blondel (Jules), conseiller, puis (18 mars 1937), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome. nos 5, 6, 13, 42, 88, 89, 126, 140, 141, 142, 155, 201, 242, 247, 278, 309, 310, 341, 375, 376, 401, 404, 417, 427, 441, 451, 460, 472, 475.

Cité : nos 66, 77, 84, 117.

Blücher (maréchal V. K.), chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, no 434.

Blum (Léon), chef du gouvernement français, no 470.

Cité : nos 55, 74, 77, 149, 240, 329, 414 annexe, 420 (note) 423 (note), 436 (et note), 442, 450, 462.

Bonnet (Georges), ambassadeur de France à Washington, nos 21, 28, 47, 54, 55, 70, 85, 116, 132, 270, 282, 327, 358, 373, 392, 399, 468.

Cité : nos 270, 308.

Borah (William E.), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 54, 85 (et note).

Boris III, roi de Bulgarie, no 240.

Borodine, ancien conseiller militaire soviétique de Tchang-Kaï-Chek, no 11.

Branting (Karl-Hjalmar), leader social-démocrate, ancien chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères suédois (1860-1925), no 178.

Briand (Aristide), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, décédé en 1932, nos 164, 190, 274, 373.

Brosch (H. von), consul d'Allemagne à Tétouan, no 37.

Bruère (André), ministre de France à Athènes, no 10.

Brutinel, attaché au service du Cabinet du ministère des Affaires étrangères, nos 309, 375.

Bülow (Bernhard, prince von), chancelier allemand de 1900 à 1909, nos 37, 180.

Bülow (Bernhard Wilhelm von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse de 1930 à 1936, no 115.

Bullitt (William Christian), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 74, 222, 246.

Bywater (H.), correspondant du *Daily Telegraph* pour les questions navales, no 208.

C

Calonder (Félix), ancien ministre et président de la Confédération suisse, président de la Commission mixte de Haute-Silésie depuis 1922, no 135.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Londres, no 319.

Cité : no 198.

Cantalupo (Randolfo), ambassadeur d'Italie auprès du gouvernement nationaliste espagnol, nos 86, 309.

Cappone (A.), militaire italien fait prisonnier à Guadalajara, no 189 annexe I.

Carol II, roi de Roumanie, nos 240, 292, 359, 365, 456.

Cartier de Marchienne (E. baron de), ambassadeur de Belgique à Londres, nos 36, 72.

Castelli, député italien, copropriétaire du *Giornale d'Italia*, nos 458, 465.

Castillejo, universitaire espagnol, no 433 (note).

Cavallero (général), ancien sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, no 309.

Cerny (J.), ministre tchécoslovaque de l'Intérieur, no 374.

Ceron (colonel), adjoint au sous-secrétaire d'État à la Guerre du gouvernement de Valence, no 129 annexe.

Cerruti (Vittorio), ambassadeur d'Italie à Paris. nos 77, 126, 188 (et note), 218.

Cesiano (Constantin), ministre de Roumanie à Paris, no 217.

Chamberlain (sir Austen), membre unioniste de la Chambre des Communes, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 64, 274.

Chamberlain (Neville), chancelier de l'Echiquier du ministère Baldwin, devenu Premier ministre le 28 mai, nos 39, 97, 115, 308, 319.

Chambrun (L. C. Pineton de), ancien ambassadeur de France à Rome, nos 126, 155.

Charles (sir Noel), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles, nos 295, 312.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège), nos 67, 77, 232, 297, 342, 348, 354, 415, 149,

Cité : no 417.

Chastand (Paul), consul de France à Bari, no 142.

Chautemps (Camille), ministre d'État du gouvernement Blum, no 442.

Chilston (Aretas Akers-Douglas, vicomte), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, no 60.

Chilton (sir Henry), ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, no 244.

Christian X. roi de Danemark, no 178.

Churchill (Winston), ancien ministre, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 281, 461.

CIANO DI CORTELLAZZO (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 5, 15, 34, 67, 75, 77, 84, 88, 89, 91, 108, 117, 126, 152, 153, 154, 155, 160 (et note), 163, 164, 166, 171, 188, 190, 201, 212, 242, 243, 254, 290, 292, 297, 309, 320, 340, 341, 342 (et note), 348, (et note), 352, 362, 366, 375, 376, 385, 390, 395, 401, 406, 411, 412, 415, 419, 425, 427, 441, 451 annexes I et II, 460, 464, 475 (et note).

CLARK (Bennett Champ), sénateur démocrate du Missouri, nos 21, 373.

CLERK (sir George), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, no 156.

Coche (Pierre), secrétaire à la légation de France à Belgrade, no 443.

COLIJN (H.), président du Conseil des Pays-Bas, no 426.

COLSON (général), chef de l'état-major de l'armée française, no 450.

COPPI (Amerigo), général italien, affecté au ministère de la Guerre, no 142.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 1, 4, 7, 12, 15, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 35, 36, 46, 61, 64, 68, 69, 72, 73, 76, 78, 79, 80, 83, 84, 91, 94, 97, 102, 113, 117, 123, 124, 126, 128, 136, 137, 146, 157, 158, 159, 163, 165, 169, 172, 174, 186, 189, 198, 213, 218, 220, 238, 244, 246, 247, 250, 252, 263, 280, 281, 283, 284, 294, 299, 306, 312, 314, 335, 336, 345, 346, 364, 371, 379, 380, 386, 388, 391, 393, 397, 435, 437, 444, 449, 452, 453, 461, 467, 469, 473, 478.
Cité : nos 29, 133, 143, 196 annexe, 200, 349.

COSELSCHI, président des volontaires de guerre italiens et directeur de la *Volonta d'Italia,* no 201.

COT (Pierre), ministre français de l'Air, nos 233, 450.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Moscou, nos 11, 16, 60, 156, 192, 396, 398, 434, 437.
Cité : no 315.

COUVE DE MURVILLE (Maurice), inspecteur des Finances, nommé sous-directeur du Mouvement général des fonds en 1937, no 414 annexe.

CRAIGIE (sir Robert L.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 15, 73.

CRANBORNE (Cecil, vicomte), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 42, 172 (et note), 174, 198, 314.

CSAKY (comte E.), chef de cabinet du ministre hongrois des Affaires étrangères, no 384 annexe.

D

Daladier (Edouard), ministre de la Défense nationale et de la Guerre du cabinet Blum, nos 58, 111, 151, 243, 260, 353, 355, 378, 400, 405, 439, 459.
Cité : nos 335, 367, 383, 414 annexe, 422, 450.

Dampierre (comte Robert de), ministre de France à Belgrade, nos 59, 100, 110, 152, 153, 154, 164, 171, 190, 204, 209, 210, 212, 235, 247, 418.
Cité : nos 23, 57, 196 et annexe, 240.

DARANYI (Kalman de), ministre-président de Hongrie, nos 149, 205, 365, 377, 445.

DARLAN (vice-amiral François), chef d'état-major général de la Marine française, no 450.

DARRÉ (Walther), ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du Reich, no 317

DAVIES (Joseph E.), ambassadeur des États-Unis à Moscou, nos 16, 156.

DAVIGNON (vicomte Jacques), ministre de Belgique à Berlin, nos 214, 367.

Davis (Norman H.), ambassadeur itinérant du président Roosevelt, président de la délégation américaine à la Conférence du sucre (1937). nos 28, 132, 246.

Dawes (Charles G.), général et banquier américain, vice-président sous Coolidge, auteur d'un plan de réparations du même nom, no 462 (note).

Daye (Pierre), personnalité rexiste, no 426.

Degrelle (Léon), chef du mouvement rexiste, nos 4, 115, 133, 249 (note), 426.

Delbos (Yvon), ministre français des Affaires étrangères, nos 149, 172 (note), 186, 188 (et note), 209, 238, 246, 311 (note), 318 (note), 414, 423 (note), 429, 436 (note), 446, 448 (note), 450, 459, 463, 470, 471.

Delmas (colonel), attaché militaire de France à Bucarest, no 292.

Del Vayo : voir Alvarez del Vayo.

Denis (général H.), ministre belge de la Défense nationale, no 313.

Derby (E. G. V. Stanley, comte de), ancien secrétaire d'État à la Guerre, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris de 1918 à 1920, no 335.

Deutch (général), officier autrichien, adjoint du général républicain espagnol La Cerda, no 355.

Devèze (A.J. Ch.), ancien ministre belge de la Défense nationale, nos 289, 370.

Didier (commandant), observateur du contrôle de la frontière franco-hispanique, no 424 annexe.

Dieckhoff (H. H.), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 115, 125.

Dietrich (Otto), chef du service de presse du parti national-socialiste, nos 30, 180.

Dimitrov (Georges), secrétaire général du Komintern, nos 16, 229.

Dinichert (Paul), ministre de Suisse à Berlin, no 18.

Dodd (William-Edward), ambassadeur des États-Unis à Berlin, no 224.

Dollfuss (Engelbert), ancien chancelier fédéral autrichien, assassiné en 1934, no 187.

Dormoy (Marx), ministre de l'Intérieur du cabinet Blum, no 71.

Dorpmüller (Julius), ministre allemand des Communications, no 178.

Douriagli (Addou), officier interprête marocain, no 37.

Doutchich (Yovan), ministre de Yousgolavie à Rome, nos 89, 201.

Dovgalevski (Valérien), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris (1885-1934), no 421.

Drummond (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 15, 113, 115, 155, 242, 278, 309, 375, 415, 441.

Du Tour (capitaine de frégate), attaché naval de France à Londres, no 208.

Dzerjinsky (Félix), fondateur de la Tchéka, no 301.

E

Ebbutt (Norman), correspondant du *Times* à Berlin, no 108.

Eden (Anthony), secrétaire d'État au Foreign Office, no 457.

Cité : nos 5, 24, 43, 36, 39, 64, 72 (et note), 73, 91, 94, 97, 113, 115, 117, 123, 128, 133, 137, 143, 169 (note), 172, 181, 186 (et note) 196 annexe, 198, 200, 208, 218, 238, 268, 293 (note) 306, (et note), 309, 312, 346, 347, 349, 350, 357, 364, 369, 370, 371, 372, 397, 403, 407, 410, 420 (note), 429, 436, 446, 450, 463, 468, 469, 470, 471, 475.

EDOUARD VIII, roi de Grande-Bretagne en 1936 jusqu'à son abdication (10-11 décembre), nos 39 (note), 240.

EIDEMAN (général R. P.), président de l'*Osoaviakhim* (Association pour la défense contre la guerre aérienne et chimique d'U.R.S.S.), no 316.

EISENLOHR (Ernst), ministre d'Allemagne à Prague, nos 22, 23, 217, 231, 475 (et note).

ENGELS (Friedrich), philosophe allemand disciple de Marx (1820-1895), no 301.

EUGÈNE DE HABSBOURG (archiduc), cousin (issu de germain) de l'empereur François-Joseph, no 187.

EYSEN (Dr.), économiste allemand, no 122.

F

FABIUS, général hollandais, no 46.

FACENDIS (Domenico de), ministre d'Italie à Prague, nos 41, 241.

FARINACCI (R.), membre du grand Conseil fasciste, ancien secrétaire du parti, nos 88, 309, 472.

Faucher (général Louis-Eugène), chef de la mission militaire de France à Prague, no 177.

FAULHABER (Michael von), cardinal-archevêque de Munich, no 286.

FAULLER, officier de marine allemand, commandant du *Wolf*, no 37.

FENG-YU-HSIANG, vice-président du Conseil militaire national chinois, no 11.

FÉQUANT (général), chef d'état-major général de l'armée de l'Air française, no 450.

FERETTI, chimiste italien, no 30.

FEUCHTWANGER (Léon), écrivain allemand, nos 16, 156.

FIERLINGER (Zdenek), directeur politique au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 8, 14, 23, 258, 268, 412, 474.

FISCHER (Rudolf), rédacteur de politique étrangère du *Berliner Tageblatt*, no 456.

FLANDIN (Pierre-Étienne), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères français, nos 86, 115.

FLOURET, chef de cabinet du ministre des Finances, no 70.

FOERSTER (amiral Richard), commandant en chef de la flotte allemande, no 286.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), « chef de l'État » nationaliste espagnol, nos 5, 6, 7, 13, 16, 19, 37, 46, 56, 61, 67, 86, 87, 88, 91, 95, 96, 115, 120, 141, 142, 147, 167, 172, 174, 208, 215, 224, 230, 233, 236, 239, 244, 256, 257, 271, 278, 281, 286, 291, 294, 309, 324, 375, 393, 394, 403, 427, 472.

FRANCO Y BAHAMONDE (Nicolas), frère du précédent, chef du département politique du gouvernement nationaliste, no 403.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 18, 25, 30, 34, 38, 39, 51, 62, 65, 74, 82, 86, 98, 101, 103, 108, 110, 115, 117, 118, 119, 121, 122, 125, 126, 127, 130, 135, 139, 144, 148, 162, 166, 178, 179, 180, 193, 195, 199, 203, 211, 223, 224, 226, 227, 229, 233, 234, 237, 248, 249, 261, 262, 266, 267, 272, 273, 276, 286, 287, 288, 302, 311, 316, 317, 320, 321, 322, 323, 325, 330, 332, 344, 365, 366, 367, 381, 387, 436, 440, 442, 447, 476, 477.

Cité : nos 58 (note) ,181, 214, 217, 231, 279, 300, 416, 420, 470.

Frankowski (F.), conseiller à l'ambassade de Pologne à Paris, no 414.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse de 1740 à 1786, no 288.

Frère (Maurice), collaborateur de M. Van Zeeland, nos 308, 311, 349, 367, 416, 432, 436, 446.

Freytagh-Loringhoven (Axel, baron von), juriste allemand, directeur de la revue *Volkerbund*, no 440.

Frick (Wilhelm), ministre de l'Intérieur du Reich, nos 111, 121.

Friedrichson (S.), chef-adjoint de la représentation commerciale soviétique en Allemagne, devenu commissaire adjoint au Commerce extérieur d'U.R.S.S., no 301.

Fritsch (baron Werner von), général, commandant en chef de l'armée allemande, no 272, 286.

G

Gamelin (général Maurice), chef d'état-major général de l'Armée, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, no 177.
Cité : nos 77 (note), 154 (note), 278 (note), 450.

Garcia Conde (Pedro), successeur de l'amiral Magaz à Rome-Quirinal, no 472.

Garibaldi (Ezio), général italien, no 309.

Gasnier-Duparc (A.), ministre de la Marine, nos 81, 208, 353.
Cité : nos 86, 450.

Gayda (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, nos 34, 42, 45, 114, 180, 237, 309, 330, 334, 341 (et note) 342, 343, 348 (et note), 352, 361, 366, 376, 377, 385, 390, 395, 412, 417, 466.

Gazel (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles, no 214.

Gentizon, correspondant du *Temps* à Rome, no 342.

George V, roi de Grande-Bretagne de 1910 à janvier 1936, no 434 (note).

George VI, roi de Grande-Bretagne à partir du 12 décembre 1936, nos 39 (note), 42, 67, 133, 320, 423, 434, 456.

George, duc de Kent, frère cadet d'Edouard VIII et de George VI, no 240.

Géraud (André), pseud. Pertinax, spécialiste de politique étrangère de l'*Écho de Paris*, nos 217, 241.

Ghazi Ier, roi d'Irak, no 320.

Girsa (Vaclav), ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade, no 23.

Glaise-Horstenau (Edmund von), ministre autrichien de l'Intérieur, no 332.

Glatz (général), sous-secrétaire d'État roumain à l'Armement, no 177.

Godounov (Boris), tsar de Russie (1551-1605), héros d'un opéra de Moussorgsky, no 398.

Goebbels (Joseph) ministre de la Propagande du Reich, nos 65, 111, 229, 272, 284, 286, 287, 317, 323, 367, 436, 440.

Goekker (général), agent de liaison officieux du commissariat soviétique à l'Intérieur entre les missions diplomatiques étrangères et le Politburo, no 398.

Gömbös (Julius), ancien ministre-président de Hongrie, décédé en 1936, nos 456, 479.

Goering (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 9, 30, 44, 51, 86, 103, 178, 226, 231, 266, 272, 273, 286, 288, 318, 321, 322 annexe, 325, 348, 375, 383, 395, 416, 418, 423, 425, 426, 432, 436, 440, 447.

Goga, leader national-chrétien roumain, nº 456.

Goldmann, délégué permanent de l'Agence sioniste à Genève, nº 451 et annexe II.

Gorki (Maxime), écrivain russe (1868-1936), nº 301.

Gotzwiller (Dr.), technicien militaire allemand, nº 37.

Graaf (de), amiral hollandais, nos 46, 76.

Grady (Henry F.), membre américain du comité économique et du comité des matières premières de la S.D.N., nº 49 annexe.

Graeff (Jongkeer A.C.D. de), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, nos 181, 215, 313, 357.

Grandi (Dino), membre du grand Conseil fasciste, ambassadeur d'Italie à Londres, nos 157, 167, 172, 193, 198, 208, 218, 220, 224, 250, 283, 309.

Granovsky, commissaire-adjoint au commissariat de la Justice d'U.R.S.S., nº 301.

Graziani (maréchal Rodolfo), gouverneur général et vice-roi d'Éthiopie, nos 86, 384 annexe.

Grazynski (M.), voïévode de la Silésie polonaise, nº 135.

Greiser (A.), président du Sénat de Dantzig, nº 44.

Grenfell (D. R.), membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 64.

Guillaume II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nos 233, 436.

Gunzert, conseiller de légation, chef du service des Affaires coloniales à la Wilhelmstrasse, nº 440.

H

Halifax (vicomte Edouard Wood), lord garde du Sceau privé, nos 33, 97.

Hammerstein (baron von), président de la délégation autrichienne au Comité culturel austro-allemand, nº 19.

Hassell (Ulrich von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 42, 67, 242.

Haushofer, intermédiaire officieux entre les gouvernements de Berlin et de Prague, nos 148, 231.

Hayashi (général R.), président du Conseil japonais jusqu'au 30 mai, nº 305.

Hemmen (Dr.), conseiller d'ambassade à la section commerciale de la Wilhelmstrasse, chef de délégation pour la négociation des traités de commerce, nº 462.

Henderson (Arthur), membre travailliste de la Chambre des Communes, nos 64, 172, 364.

Henderson (sir Nevile Meyrick), ambassadeur d'Allemagne à Berlin (à partir de février 1937), nº 436.

Henlein (Konrad), chef du parti allemand des Sudètes, nos 22, 63 (et note), 65, 93, 175, 196, 202, 216, 254, 425, 456.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 305, 360.

Henry (Jules), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Washington, nº 468.

Herbette (Jean), ambassadeur de France à Madrid, nos 56, 66, 87, 95, 96, 120, 145, 147, 167, 176, 230, 236, 239, 255, 256, 257, 259, 264, 271, 291, 324, 328, 382, 394, 403.

Hertzog (général J. B. M.), premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Union sud-africaine, nº 440.

HESS (Rudolf), ministre sans portefeuille du Reich, représentant du Führer au sein du parti nazi, nos 121, 311 (et note), 436.

HIMMLER (Heinrich) Führer des S.S. et de la police du Reich, nos 272, 317, 436.

HINDENBURG (Paul von BENECKENDORFF u.), commandant en chef des forces allemandes de 1916 à 1918, président de la République allemande de 1925 à 1934, no 272.

HINKEL, haut fonctionnaire de la « Chambre culturelle du Reich », no 111.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 15, 16, 18, 19 (et note), 22, 24, 34, 37, 50, 51, 52, 56, 62, 67, 104, 107, 111, 121, 144, 148, 149, 151, 156, 172, 192, 199, 203, 229, 231, 232, 233, 261, 272, 274, (et note), 278, 286, 300, 302, 303, 311, 317, 319, 322 annexe, 323, 325, 342, 344, 353, 364, 366, 367, 378, 381, 397, 435, 436, 447, 476.

Hoden (Marcel), directeur du cabinet du secrétaire général de la S.D.N., no 451, annexes I et II.

HODZA (Milan), Premier ministre de Tchécoslovaquie, nos 22, 65, 75, 93, 104, 166, 177, 180, 183, 187, 196 annexe, 205, 216, 228, 231, 254, 268, 351, 352, 374, 428, 445, 456, 469.

HOLSTI (Rudolf), ministre finlandais des Affaires étrangères, nos 16, 178, 316 (note).

HORNBOSTEL (Theodor von), directeur politique du ministère autrichien des Affaires étrangères, nos 114, 168, 303, 307, 390, 395.

HORNUT (von), technicien militaire allemand, no 37.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 41, 183.

HOYOS (R.), président de la diète fédérale autrichienne, nos 254, 290.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 21, 28, 47, 54, 132, 222, 270, 287, 308, 327, 468.

HYDE (James), fondateur de la fédération de l'Alliance française aux États-Unis et au Canada, vice-président pour l'Europe des *Harvard clubs*, no 311.

I

IEGOROV (maréchal A. I.), chef de l'état-major général de l'armée soviétique, no 16.

INONU (général Ismet), président du Conseil de Turquie, nos 134, 320, 423.

ISMET PACHA : voir INONU (général Ismet).

J

JACOMET (contrôleur général), secrétaire général du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, no 450.

JAMET (général), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 450.

JANEFF (Janko), théoricien bulgare prohitlérien, no 320.

JANSA (général A.), chef de l'état-major général autrichien, no 378.

JASPAR (Marcel Henri), ministre belge des Transports, no 222.

JAUNEAUD (général Henri), chef du cabinet militaire du ministre français de l'Air, no 450.

JDANOV, secrétaire du parti communiste pour la région de Leningrad, nº 16.

JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, nº 21, 85 (et note), 373.

JUAN DE BOURBON (Don), prince des Asturies, fils de l'ex-roi Alphonse XIII, nº 120.

K

KAMINSKY (G. N.), commissaire du peuple à la Santé publique d'U.R.S.S., nº 301.

KANTOROVITCH, commissaire du peuple adjoint à la Santé publique d'U.R.S.S., nº 301.

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 183, 205, 298, 361, 377, 384 annexe, 445, 464, 479.

KARAKHAN (Léon), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. à Ankara, nº 423.

KARMADARIAN, commissaire-adjoint du peuple aux Voies et communications d'U.R.S.S., nº 301.

KARMANOVA (Mme), commissaire du peuple adjoint à la Santé publique d'U.R.S.S., nº 301.

KASPER, personnalité du parti Henlein, nº 216.

KASSIDOLATZ (Dragomir), ministre de Yougoslavie à Bucarest, nos 43, 197.

KASTENHOLZ, journaliste allemand, nº 139 annexe (note).

KELLER (Adolf), professeur allemand, nº 423.

KELLOGG (Frank), ancien secrétaire d'État américain, nos 64, 164, 190, 373.

KEMAL PACHA (Mustapha), dit ATATURK, président de la République turque, nos 131, 134.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte de), ambassadeur de Belgique à Paris, nos 143, 150 et annexe.

KEYNES (John Maynald, lord), économiste et financier britannique (1883-1946), nº 139 annexe.

KHALEPSKY, successeur de Yagoda au commissariat des Postes et télégraphes, nº 301.

KING (W. H.), sénateur démocrate américain, nº 373.

KIROV (Sergei), membre du Politburo, gouverneur de Leningrad, assassiné en 1934, nos 301, 398.

KNOX (sir Geoffrey George), ancien président de la commission de gouvernement de la Sarre, ministre de Grande-Bretagne à Budapest, nº 456.

KODAMA, banquier nippon, président de l'Association sino-japonaise, nº 360.

KORK (général), commandant de l'Académie militaire de Moscou, directeur de la motorisation de l'armée soviétique, nº 316.

KOROCHETZ (Mgr. Ante), ministre yougoslave de l'Intérieur, nº 240.

KRAMARZ (Karel), leader de l'opposition nationaliste de droite tchécoslovaque, nº 22.

KRESTINSKY, commissaire du peuple-adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., puis à la Justice, nº 301.

KROFTA (Kamil), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 14, 17, 23, 40, 41, 65, 104, 106, 107, 109, 149, 161, 168, 175, 177, 196 et annexe, 209, 212, 217, 228, 235, 240, 241, 247, 277, 315, 318, 352, 356, 362, 374, 412 (et note), 445, 458, 464.

L

LABONNE (Eirik) directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales, nº 222.

LABOULAYE (André Lefebvre de), ancien ambassadeur de France à Washington (mis en disponibilité le 16 janvier 1937), nº 49.

Labouret (Jacques), ministre de France à Sofia, nº 50.

LA CERDA (général), chef de l'armée de réserve républicaine espagnole, nº 355.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 8, 14, 17, 22, 23, 40, 41, 52, 57, 63, 93, 99, 104, 106, 107, 109, 149, 196, 200, 202, 205, 206, 207, 216, 217, 228, 231, 240, 241, 247, 258, 268, 269, 277, 315, 318, 412, 428, 445, 448, 455, 474.
Cité : nos 161, 352, 356.

LAFOND (commandant Gervais de), attaché naval de France à Rome, nos 345, 475.

LAGARDE (Ernest), directeur de la sous-direction de la S.D.N. au ministère des Affaires étrangères, nº 450.

LAGARDELLE (Hubert), publiciste français socialiste, nos 13, 42, 278, 310, 342, 376, 441.

LAMMERS (H. H.), secrétaire d'État, chef de la chancellerie du Reich, nos 311, 325.

LANGENHEIM (Adolf), chef du parti nazi à Tétouan, nº 37.

LANSBURY (George), ancien chef du parti travailliste anglais, nos 302, 311, 317, 319, 325, 344, 364, 367.

LARGO CABALLERO (Luigi), chef du gouvernement et ministre de la Guerre de Valence jusqu'au 15 mai 1937, nos 66, 127, 260.

Laroche (Jules), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 53, 92, 105, 112, 126, 133, 143, 170, 181, 214, 265, 279, 289, 293, 295, 296, 304, 306, 313, 333, 347, 349, 350, 357, 370, 372, 467.
Cité : nos 123, 312, 336, 346, 371, 407, 439.

Lasmastres (Émile), consul général de France à Saint-Sébastien, nº 145.
Cité : nº 324.

LAWRENCE (colonel Th. E.), agent britannique dans les pays arabes pendant et après la Grande Guerre (1888-1935), nº 423.

LAYTON (sir Walter), président-administrateur du *News Chronicle*, nº 319.

LEEPER (Reginald), conseiller au Foreign Office, nos 163, 410.

Lefeuvre (O.), attaché commercial de France à Berlin, nos 139 annexe, 322 annexe.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 246, 275.
Cité : nos 150 annexe, 188, 189 (note).

LEITH-ROSS (sir Frederick), conseiller économique du gouvernement britannique, nos 101, 139 annexe, 246, 311, 420, 436, 442, 470.

LÉOPOLD III, roi de Belgique, nos 94, 133, 367, 426, 439, 463.

Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, nos 2, 3.

Lescuyer (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Ankara, nos 131, 134, 454.

LESSONA (A.), ministre italien des Colonies, nº 472.

L'HOMME (Alfred), consul de France à Tripoli (d'Afrique), nº 375.

LINDSAY (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, nº 54.

LIPPERT, premier bourgmestre de Berlin, nº 266.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nº 195.

LIST (Frédéric), économiste allemand, théoricien du *Zollverein,* nº 288.

LISTER (colonel Enrique), militant communiste espagnol, commandant la XIe division républicaine, nº 355.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 16, 60, 156, 192, 229, 356, 396, 398, 436.

LLEWELLYN-JONES (Frederick), député libéral de la Chambre des Communes, nº 456.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 77, 172, 456.

LODO (Francesco), militaire italien fait prisonnier à Guadalajara, nº 189 annexe I.

LOTHIAN (Ph. H. K., marquis de), membre germanophile de la Chambre des Pairs, ancien collaborateur de Lloyd George, nº 456.

LOURIÉ, directeur de département au G.P.U., nº 301.

LOZORAITIS (Stasys), ministre lithuanien des Affaires étrangères, nº 166.

LUCIANO (Antonio), officier italien fait prisonnier à Guadalajara, nº 189 annexe I.

LUDENDORFF (général Erich von), sous-chef d'état-major général de l'armée allemande de 1916 à 1918, nos 199, 272, 323, 325.

LUGOSIANO (Giovanni), ministre de Roumanie à Rome, nos 242, 419, 441, 460.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, nº 414.
Cité : nos 369, 383, 389, 408.

Lunn (colonel), officier danois, administrateur en chef du contrôle de la frontière franco-hispanique, nº 424.
Cité : nos 46, 76, 413 (et note).

LUTZE (V.), chef d'état-major des S.A., nº 111.

M

MACKENSEN (maréchal August von), commandant en chef du groupe d'armées germano-bulgares en Roumanie en 1916, nos 199, 411.

MCREYNOLDS (Samuel Davis), président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants américaine, nos 54, 85, 116, 132, 358, 373.

MAGAZ Y PERS (amiral Antonio), ambassadeur du gouvernement de Salamanque à Rome-Quirinal (puis à Berlin), nº 472.

MAGINOT (André), ministre français de la Guerre de 1922 à 1924 et de 1926 à 1931, nos 67, 178, 243, 367, 463.

MAGISTRATI (Massimo, comte), conseiller à l'ambassade d'Italie à Berlin, nº 406.

MAISKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, représentant son pays au Comité de non-intervention, nos 7, 12, 15, 16, 29 annexe (note), 60, 76, 83, 117, 146, 158, 174, 218, 220, 283, 386, 393.

MALKIN (William), conseiller juridique au Foreign Office, représentant son pays à la Commission de jurisconsultes près le Comité de non-intervention. nos 263, 312, 471.

MALLET-DAUBANT, correspondant de l'agence France-Presse, nº 324.

MAN (H. de), ministre des Finances belge, nº 313.

MANCINI, général italien, assurant le commandement des troupes de « volontaires » italiens battus à Guadalajara (prénommé Ugo? à identifier avec le consul Marini Mancini?) nos 142, 189 annexes I et II.

MANDER (Geoffrey le Mesurier), député libéral britannique, nos 64, 172.

MANNESMANN (Reinhard), gros industriel allemand, mort en 1922, no 37.

Marcassin (Maurice), consul de France à Valence, nos 145, 363.
Cité : nos 66, 185.

MARIN, membre de la « Garde de fer » roumaine, no 292.

MARKUS (Hans), ministre d'Esthonie à Varsovie, no 431.

MARTINEZ CABRERA (général), chef de l'armée du nord de la République espagnole, no 355.

Massigli (René), directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, nos 48, 222, 275, 292.
Cité : nos 29 (note), 150, 196 annexe (note), 446 (note), 450.

MASTNY (Adalbert), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 19, 148, 149, 206, 273, 318.

MATCHEK (Vl.), leader de l'opposition paysanne croate en Yougoslavie, nos 110, 240.

Maugras (Gaston), ministre de France à Budapest, nos 247, 298, 361, 377, 384, 479.
Cité : no 205.

MAXSE (général Ivor), codirecteur de la *National Review,* no 97.

MAXSE (Léo), publiciste britannique antihitlérien, frère du précédent, no 97.

MENJINSKY, ancien chef du G.P.U., no 301.

MERLOT (J.), ministre belge des Travaux publics et de la résorption du chômage, no 313.

METALLIKOV, commissaire-adjoint aux Voies de communication d'U.R.S.S., no 301.

METAXAS (Pierre), ministre de Grèce à Rome, no 242.

MIAJA MENANT (José), président de la Junte de défense de Madrid, commandant l'armée républicaine du centre, nos 233 (note), 355.

MIHAILOFF, leader séparatiste macédonien, no 110.

MIKLAS (Wilhelm), président de la République fédérale autrichienne, nor 187, 290, 428, 458.

MILNER (V. G., lady), codirectrice de la *National Review,* no 97.

MITTELHAUSER (général), membre du conseil supérieur de la Défense nationale, no 275.

MOLA Y VIDAL (général Emilio), commandant des armées nationalistes espagnoles du Nord, no 375.

Monicault (Louis de), secrétaire à la légation de France à Prague, nos 160, 168, 175, 340, 352, 356, 362, 374, 385.
Cité : no 205.

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller à la légation de France à Vienne (nommé à Berlin le 22 octobre 1936), nos 290, 303, 326, 334, 343, 349, 390, 395, 410, 458, 465.

Morel (lieutenant-colonel Henri), attaché militaire de France à Madrid, nos 129 annexe, 260, 355,
Cité : no 185.

MORETTI (Giuseppe), militaire italien fait prisonnier à Guadalajara, nº 189 annexe I.

MORGENTHAU (Henry Jr), secrétaire américain au Trésor, nos 47, 54, 55, 70, 85.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, nos 9, 351, 359.

MOTA, membre de la « Garde de fer » roumaine, nº 292.

MOTTA (Giuseppe), président du Conseil fédéral et chef du département politique suisses, nº 107.

Moullec (lieutenant de vaisseau), attaché naval de France à Madrid. nº 328.

MOUNSEY (sir George), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 186, 244.

MOUNT TEMPLE (W. W. A., lord), membre conservateur de la Chambre des lords, président de la Société anglo-allemande, nº 24.

MUN (Thomas), économiste anglais du XVIIe siècle, nº 288.

MUSSERT, leader des nationaux-socialistes hollandais, nº 426.

MUSSOLINI (Benito) chef du gouvernement italien, nos 5, 13, 34, 42, 45, 51, 57, 66, 67, 75, 77, 86, 89, 95, 103, 119, 141, 147, 162, 164, 167, 172, 184, 189 annexe II, 190, 224, 231, 232, 270, 278, 290, 297, 298, 307, 309, 310, 320, 326, 330, 334 342, 343, 348, 349, 352, 353, 354, 362, 365, 366, 375, 376, 377, 380, 384 et annexe, 385, 390, 395, 412, 415, 417, 418, 436, 441, 451 annexe I et II, 458, 465, 466 468, 475.

N

Nac, informateur officieux du Quai d'Orsay, nº 432.

NADOLNY (Rudolf), ancien chef de la délégation allemande à la conférence du désarmement, nº 229.

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, nº 90.
Cité : nº 360.

NAPOLÉON III, empereur des Français de 1852 à 1870, nº 66.

NARVAEZ (Ramon Maria), président du Conseil espagnol à plusieurs reprises entre 1844 et 1868, nº 95.

NEHRU '(pandit Jawaharlal), un des leaders du mouvement nationaliste hindou, nº 276.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ministre allemand des Affaires étrangères, nos 19 (et note), 20 (et note), 25 (et note), 42 (et note), 75, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 125, 127, 130, 148, 166, 180, 206, 231, 254, 272, 300, 311, 317, 364, 366, 387, 395, 397, 401, 404, 406, 411, 415, 417 (et note), 436, 441, 442, 443, 447, 451 annexe II, 470 (et note), 476, 477,

NEUSTADTER-STÜRMER, ministre autrichien de la Sûreté publique jusqu'au 20 mars 1937, nos 75, 180 (et note), 300.

NEWTON (Basil Cochrane), ministre à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, devenu ministre de son pays à Prague, nº 217 (et note).

NEWTON (Th. Wodehouse Legh), membre conservateur de la Chambre des lords, nº 24.

NICOLAS DE HOHENZOLLERN (prince), frère de Carol II de Roumanie, nº 292.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 9, 44, 245, 247, 251, 359, 369, 389, 402, 408, 430, 431, 467.
Cité : nº 316.

Noguès (Albert), résident général de France à Rabat, nº 37.

NOLLET (Charles), président de la commission de contrôle interalliée en Allemagne (1919), ministre français de la Guerre (1924-1925), nº 450.

NUVOLONI, général italien, commandant les divisions de « Chemises noires » à Guadalajara (prénommé Luigi?), nos 142, 189 annexe I.

NUYTEN (général), ancien chef d'État-major belge, aide de camp du Roi, nº 289.

NYE (Gérald P.), sénateur républicain du North Dakota, nos 21, 54, 373.

O

O'DONNELL (Léopold), général et homme d'État espagnol (1809-1867), nº 95.

OLIVIER (contre-amiral), officier de marine néerlandais, chef du contrôle maritime des passages à destination de l'Espagne, nos 46, 76.

ORMSBY-GORE (W. G. A.), secrétaire d'État britannique aux Colonies, nº 102.

OSTROVSKI (M. S.), ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, nos 292 (et note), 301, 339.

OSUSKY (Stefan), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris, nº 149.

OVEY (sir Esmond), ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles, nos 53, 133.

P

PACELLI (cardinal Eugenio, secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 77, 232, 297, 342, 348, 415, 417.

PACK, attaché commercial de Grande-Bretagne à Madrid, nos 255, 264.

PAPEN (Franz von), ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 19, 20, 180, 219, 300, 343, 390.

PARIANI (général Alberto), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, nº 309.

Parisot (général H.), attaché militaire de France à Rome, nº 243.
Cité : nos 472, 475.

PARKER, conseiller commercial de l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid, nº 208.

PASQUALINI (Mathieu), consul de France à Livourne, nº 375.

Paul-Boncour (Jean), secrétaire à la légation de France à Bucarest, nos 43, 292.

PAUL-BONCOUR (Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre français des Affaires étrangères, nº 274.

PAUL KARAGEORGEVITCH, prince régent de Yougoslavie, nos 8, 43, 196 annexe, 197, 240, 418.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 301, 331.

PELLETIER, aviateur français, nº 324.

PERTINAX : voir GÉRAUD.

PÉTAIN (Philippe), maréchal de France, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 450.

PHILLIPS (William), ambassadeur des États-Unis à Rome, nº 67.

PHIPPS (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 113, 117, 130, 214, 420, 429, 436, 469.

Piatakov (J. L.), commissaire-adjoint à l'Industrie lourde d'U.R.S.S., condamné pour « trotskysme », nº 301.

Pièche, colonel de carabiniers italien, nº 309.

Pierard, député de Mons, nº 289.

Pierlot (H.), député catholique du Luxembourg belge, ministre de l'Agriculture de Belgique, nº 313.

Pilsudski (maréchal Joseph), ancien chef de l'État, ancien président du gouvernement et ministre de la Guerre polonais, décédé en 1935, nº 430.

Pittman (Key), président de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, nos 21, 38 (et note), 49 annexe, 54 (et note), 74, 116, 132, 358.

Pizzardo (Mgr. G.), secrétaire à la secrétairerie d'État du Vatican, nos 297, 415.

Plymouth (I. M. Windsor-Clive, comte de), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, président du Comité de non-intervention, nos 1, 4, 12, 24, 32, 46, 79, 113, 158, 218, 250, 283, 393, 435, 444, 453.

Policastro (comte), haut fonctionnaire du ministère italien des Affaires étrangères, nº 89.

Pollastrini, consul italien, nº 88.

Polonsky, second commissaire adjoint aux Postes et télégraphes d'U.R.S.S., nº 301.

Popesco (Stelian), journaliste roumain, directeur de l'*Universul,* nº 138.

Postychev, membre du Politburo, nº 301.

Potemkine (Vladimir), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nommé au poste de M. Krestinsky, nº 301.

Pouritch (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, nº 154.

Poutna (général V.), ancien attaché militaire d'U.R.S.S. à Londres, condamné pour « trotskysme » en 1936, nos 316, 434.

Price (G. Ward), correspondant du *Daily Mail.,* nº 141.

Prieto y Tuero (Indalecio), ministre de l'Air et de la Marine du gouvernement Largo Caballero, puis ministre de la Guerre dans le gouvernement Negrin (17 mai 1937), nº 260.

Prim y Prats (don Juan), homme d'État espagnol, ministre de la Guerre en 1868 (1814-1870), nº 324.

Prokofiev (G. E.), premier commissaire adjoint aux Postes et télégraphes d'U.R.S.S., nº 301.

Protitch (Vasilye), ministre de Yougoslavie à Prague, nos 57, 106.

Puaux (Gabriel), ministre de France à Vienne, nos 19, 20, 45, 75, 104, 114, 183, 184, 187, 219, 247, 253, 254, 286, 290, 300, 307.
Cité : nos 141, 268.

R

Radek (K. B. Zobelsohn, dit), ancien spécialiste de politique étrangère aux *Izvestia*, condamné pour « trotskysme », nº 434.

Raeder (amiral Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, nº 286.

Rathbone (Eleanor), membre indépendant de la Chambre des Communes, nº 64.

Reichenau (général Walter von), commandant du corps d'armée de Munich, nº 286.

Reischle (Hermann), chef des services centraux de la corporation du Ravitaillement, nº 288.

Renondeau (général Gaston), attaché militaire de France à Berlin, nos 58, 111, 151.

Ribbentrop (Joachim von), ambassadeur de Grande-Bretagne à Londres, nos 12, 19, 33, 51, 56 (note), 62, 72, 94, 101, 113, 115, 117, 148, 158, 165, 283, 311, 325, 335, 367, 393, 440, 470 (note), 478.

Richert (A. G.), ministre de Suède à Berlin, nº 178.

Riedinger (général), attaché militaire de France à Bruxelles, nos 400, 459.
Cité : nº 289.

Rist (Charles), sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, nos 420, 442.

Roatta (général Mario), chef du deuxième bureau italien, chef du service « opérations et informations » à l'armée italienne d'Espagne, nos 6, 142, 309.

Rocco (Guido), directeur général de la presse étrangère au ministère italien de la Presse, nº 385.

Rochat (Charles), sous-directeur d'Amérique au Quai d'Orsay, devenu en 1940-1941 directeur politique et secrétaire général du Ministère, nº 285 (note).

Roeder (général G.), ministre hongrois de la Guerre, nos 378, 479.

Romanovsky, premier commissaire adjoint aux Postes et télégraphes d'U.R.S.S., nº 301.

Romdenne (major), agent du contrôle terrestre de la frontière franco-hispanique, nos 413 (note), 424.

Roosevelt (Franklin Delano-), président de la République des États-Unis, nos 21, 28, 47, 49 et annexe, 54, 55, 67, 116, 132, 222, 270, 282, 302, 308, 319, 325, 373, 399, 466, 468.

Roper (Daniel Calhoun), secrétaire d'État américain au Commerce, nº 54.

Rosenberg (Alfred), délégué du Führer pour les questions d'éducation nationale-socialiste, chef de l'office de politique étrangère du parti, nos 65, 111, 178, 256, 320, 323.

Rosenberg (Marcel), ambassadeur d'Allemagne auprès du gouvernement Franco, nos 16, 60.

Rosengoltz (A. P.), commissaire du peuple au Commerce extérieur d'U.R.S.S., nº 301.

Rossi (général Silvio), commandant des « Chemises noires » à la bataille de Guadalajara, nº 6.

Rossoni (E.), membre du grand Conseil fasciste, ministre italien de l'Agriculture, nº 42.

Rossoto (Giuseppe), militaire italien fait prisonnier à Guadalajara, nº 189 annexe I.

Rothermere (H. S. H, lord), propriétaire des journaux *Daily Mail* et *Daily Mirror*, nº 319.

Roux (Henri), consul de France à Gênes, nº 88.

Rueff (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nos 70, 85, 462.

Runciman (Walter), ministre britannique du Commerce, nos 54, 222, 246.

Russell (Bertrand, lord), membre pacifiste de la Chambre des lords, nº 24.

Rustu Aras (Tevfik), ministre turc des Affaires étrangères, nos 161, 320, 423.

Rydz-Smigly (maréchal Édouard), inspecteur général de l'armée polonaise, nos 9, 44, 369, 430, 431 (note).

S

SACCHI (lieutenant Achille) officier italien, fait prisonnier à Guadalajara, nº 189 annexe I.

SAINT-HARDOUIN (Jacques Tarbé de), sous-chef de division à la sous-direction des Relations commerciales, nº 288 (note).

SALATA (Francesco), ministre d'Italie à Vienne, nos 45, 141, 390, 458.

SALLAND (lieutenant-colonel C.R.), attaché militaire de France à Vienne, nos 378, 458, 465.

SANDFORT (Henri Barthe de), consul de France à Naples, nos 6, 88, 309, 375, 472.

SANDLER (Richard), ministre suédois des Affaires étrangères, représentant son pays à l'assemblée et au conseil de la S.D.N., nos 178, 372, 429, 446.

SANGRONIZ Y CASTRO (José Antonio), chef du cabinet diplomatique du gouvernement de Salamanque, nos 324, 403.

SANZA, correspondant de la *Tribuna* à Londres, nº 5.

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 36, 136, 143, 397.

SATO (Naotake), ambassadeur du Japon à Paris, puis (2 mars) ministre des Affaires étrangères de son pays, nos 90, 156, 276, 305, 360.

SCHACHT (Hjalmar), président de la Reichsbank, ministre allemand de l'Économie nationale, nos 30, 67, 101, 231, 232, 265, 272, 279, 288, 299, 311, 317, 318 (et note), 319, 321, 322 annexe, 325 (et note), 344, 416, 420 (et note), 429, 432, 436, 440, 442, 447, 462, 470.

SCHIRACH (Baldur von), chef des « Jeunesses hitlériennes », nº 111.

SCHLEICHER (général Kurt von), chancelier du Reich en décembre 1932-janvier 1933, assassiné en 1934, nº 9.

SCHMIDT (Guido), secrétaire d'État autrichien aux Affaires étrangères, nos 19, 75, 205, 231, 254, 268, 290, 307, 332, 390, 410 (et note), 412, 415, 428, 445, 448 (et note), 458.

SCHMIDT (Paul), interprète d'Hitler, nº 311.

SCHMIT (général M.), attaché militaire de Belgique à Berlin, nº 151.

SCHMORANZ, directeur de la presse à la présidence du Conseil tchécoslovaque, nº 93.

SCHULENBURG (F. W., comte von der), ambassadeur d'Allemagne à Moscou. nos 192, 229.

SCHULTHESS (E.), ancien conseiller fédéral suisse, ancien président de la Confédération, nos 18, 107 (et note), 178, 286.

SCHUSCHNIGG (Kurt), chancelier fédéral de la République autrichienne, nos 5, 19, 20 (et note), 25, 42, 45, 75, 114, 168, 180, 183, 184, 187, 205, 219, 231, 233, 254, 268, 290, 300, 326 (note), 330, 332, 334, 341 (et note), 342, 343, 348, 349, 352, 354, 362, 365, 366, 377, 385, 390, 395, 410, 412, 415, 428, 445, 458 (et note).

SCHWERIN VON KROSIGK (Johannes Ludwig, comte), ministre des Finances du Reich. nº 322 annexe.

SEBA (Jan), ancien ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest, nos 8 (et note), 65, 138.

SELBY (sir W. H. M.), ministre de Grande-Bretagne à Vienne, nº 380.

SEYSS-INQUART, avocat viennois, leader des nationaux autrichiens, nos 219, 253, 334.

Simms (W. Ph.), représentant du groupe de journaux Scripps-Howard, nº 468.

Simon (sir John), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 274 (note), 281 (et note).

Simpson (miss), épouse du duc de Windsor (ex-Édouard VIII), nº 39 (note).

Skubl, secrétaire d'État autrichien à la Sûreté publique après la démission de M. Neustädter-Stürmer, nº 180.

Sogno (général), officier supérieur des troupes italiennes d'Espagne, nº 309.

Sokitch, directeur du journal yougoslave la *Pravda,* nº 418.

Soubovitch (Ivan), délégué permanent de la Yougoslavie à la S.D.N., nº 152.

Spaak (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, nos 36, 53, 66, 92, 112, 143 (note), 170, 181, 214, 289, 293, 295, 296, 304, 306, 312, 313, 333, 336, 346, 347, 349 (et note), 350, 357, 369, 370 (et note), 371, 372, 381, 400, 426, 439, 446 (et note), 459, 463, 471.

Spina (Fr.), ministre tchécoslovaque de l'Hygiène, chef des agrariens allemands de Tchécoslovaquie, nos 63, 93.

Spinasse (Charles), ministre de l'Économie nationale du cabinet Blum, nos 246, 442.

Stachiewicz (général W.), chef de l'état-major général polonais, nº 402.

Staline (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du partie communiste d'U.R.S.S., nos 16, 103, 156, 167, 192, 229, 273, 301 (et note), 316, 331, 398.

Starace (A.), membre du grand Conseil fasciste, secrétaire du directoire du parti fasciste, nº 412.

Stauning (Théodor), Premier ministre danois, nos 178, 234, 287.

Steiger, agent officieux du gouvernement soviétique auprès des missions diplomatiques de Moscou, nos 331, 398.

Stein (Boris), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, nos 375, 441, 451 et annexe I.

Stieve, directeur du service des oeuvres à la Wilhelmstrasse, nº 406.

Stonehaven (lord), membre de la chambre britannique des Pairs, nº 24.

Stoyadinovitch (Milan), président du Conseil yougoslave, nos 8, 10, 23, 43, 57, 89, 100, 106, 110, 114, 134, 152, 154, 160, 164, 171, 190, 196 annexe, 197, 201, 209, 211, 212, 217, 221, 235, 240, 254, 269, 277, 292, 298, 307, 320, 361, 418, 425.

Strabolgi (J. M. Kenworthy, lord), membre travailliste de la Chambre des lords, nº 24.

Stroemberg, correspondant à Paris du *Stockholms Tidningen,* nº 96.

Stürtz (E.), Gauleiter de Marche-électorale (Berlin), nº 233.

Sugimura (Yotaro), ambassadeur du Japon à Rome, nos 67, 441.

Sugiyama (général G.), ministre de la Guerre du cabinet Hayashi, nº 305.

Suvich (Fulvio), ambassadeur d'Italie à Washington, nº 468.

Szembek (comte Jan), secrétaire d'État au ministère polonais des Affaires étrangères, nos 9, 44.

T

Tabouis (Geneviève), spécialiste de politique étrangère de *L'Œuvre,* nos 149, 241.

Tataresco (Georges), président du Conseil roumain, nos 8, 149, 166, 177, 187, 217, 221, 231, 292 (et note) 338, 396, 456.

Tavera (contre-amiral), directeur du cabinet du ministre français de la Marine, nº 450.

TCHANG-HSUEH-LIANG (maréchal), ancien vice-roi de Mandchourie, commandant des troupes chinoises en Chine du nord, nº 16.

TCHANG-KAÏ-CHEK (généralissime), président du Conseil exécutif chinois, nos 16, 360.

THEODOLI (marquis Alberto), président de la commission des mandats de la S.D.N., nº 451 annexe II.

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nos 138, 161, 197, 221, 247, 338, 339, 351, 368 (et note).
Cité : nos 217, 292, 307, 389.

THOMPSON (Dorothy), journaliste américaine, nº 54.

TIPPELSKIRCH (colonel Werner von), chef du bureau des armées étrangères au ministère allemand de la Guerre, nº 151.

TITULESCO (Nicolas), ancien ministre roumain des Affaires étrangères, nos 217, 292, 359, 365, 383, 396, 456, 480.

TOSCANINI (Arturo), chef d'orchestre italien (1867-1957), nº 334.

TOUKHATCHEVSKY (maréchal M. N.), commissaire adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., exécuté pour « trotskysme », nº 434 (et note).

TRAUTMANNSDORF (comte), intermédiaire officieux entre les gouvernements de Berlin et de Prague, nos 19, 104, 148, 231.

TROTSKY (Lev BRONSTEIN, dit L. D.), ancien commissaire du peuple aux Affaires étrangères et à la Guerre d'U.R.S.S., exilé par Staline, nos 156, 192.

TUMEDEI (C.), sous-secrétaire d'État italien à la Justice, représentant son pays à la Commission de jurisconsultes près le Comité de non-intervention, nº 263.

U

UDRZAL, ancien président du Conseil tchécoslovaque, nº 93.

URENA, secrétaire général du ministère espagnol des Affaires étrangères de Valence, nos 129 annexe, 185.

V

VAN DEN BERGEN (général E. M.), chef de l'état-major général belge, nº 289.

VANDERVELDE (Émile G.), chef de la IIe Internationale, ancien ministre belge des Affaires étrangères, ancien vice-président du Conseil, nº 66.

VAN LANGENHOVE (F.), secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, nos 143, 357, 372.

VAN OVERSTRAETEN (colonel), chef de la maison militaire du roi des Belges, nº 289.

VANSITTART (sir Robert), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 72, 252, 296, 299, 336, 346, 380, 397, 469.

VAN ZEELAND (Paul), Premier ministre belge, député de Bruxelles, nos 36, 72, 94, 105, 112, 123, 128 annexe, 133 (et note), 143, 150 (note), 181, 214, 222, 246, 249 (note), 252, 268, 279, (et note), 280, 287, 289, 308, 311, 313, 322 annexe, 325, 333, 346, 349, 350, 367, 371, 397, 416, 426, 432, 439, 446 (et note), 459.

VAN ZUYLEN (baron), directeur politique au ministère belge des Affaires étrangères, nos 143, 181, 214, 333.

VAUTRIN, officier de l'armée de l'Air, assurant la liaison avec le ministère des Affaires étrangères, nº 292.

VEVERKA (Ferdinand), ministre de Tchécoslovaquie à Vienne, nº 168.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie de 1900 à 1946, nos 190. 446.

VISCONTI-PRASCA (général), ancien chef d'état-major du maréchal Badoglio, agréé comme attaché militaire d'Italie à Paris en juin 1937, nº 475.

VITETTI (L.), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires générales au ministère italien des Affaires étrangères, nos 242, 376.

Vitrolles (Régis d'Arnaud de), ministre de France à La Haye, nos 215, 467.

VOROCHILOV (maréchal K. J.), commissaire du peuple à la Défense d'U.R.S.S., nos 115, 229, 273, 434.

VYCHINSKY (Andrei), procureur général de l'U.R.S.S., nº 301.

W

WAGEMANN (Ernst), directeur de l'Institut allemand d'étude de la conjoncture, nº 322 annexe.

WAGNER (J.), président de la province allemande de Silésie, nº 135.

WALLACE (capitaine Evan), secrétaire parlementaire au *Board of Trade* (direction du commerce d'outre-mer), président intérimaire du Comité de non-intervention, nos 444, 478.

WALLDEN (colonel), agent du contrôle de la frontière franco-hispanique, nos 413 (notes), 424 annexe.

WANG-TCHONG-WEÏ, ambassadeur de Chine à Tokyo, nº 90.

WANG-TSING-WEI, président du comité central exécutif du Kouomingtang, nos 11, 360?

WARREN (Charles), jurisconsulte américain, nº 116.

WAUTERS (Arthur), député socialiste, successeur de M. Vandervelde (28 janvier 1937) à la vice-présidence du Conseil belge, nº 313.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nº 470.

WELLES (Summer), secrétaire d'État adjoint des États-Unis, nº 468.

WILSON (Edwin), conseiller à l'ambassade des États-Unis à Paris, nº 222.

WILSON (Hugh), délégué des États-Unis aux sessions de la conférence du désarmement, nº 468.

WILSON (Thomas, Woodrow), ancien président de la République des États-Unis, nos 116, 440.

Y

YAGODA (G. G.), commissaire du peuple à l'Intérieur et aux P.T.T. d'U.R.S.S., exécuté sur ordre de Staline, nos 301, 315 (et note), 316, 331, 398.

YIN-YU-KENG, gouverneur du Hopeï oriental, nº 360.

YOUNG (Owen G.), expert financier américain, auteur d'un plan relatif aux réparations allemandes, nº 462 (note).

Z

ZADINA, ministre allemand activiste de Tchécoslovaquie, nº 216.

ZOPPI (lieutenant-général), officier de la milice antiaérienne italienne, nº 142.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Acte officiel 146, 188
Agent international 71
Andorre 35
Asile consulaire 185, 194
Consul 363
Consulat 185, 194
Contrôle international 71
Déclaration 128, 280, 337, 439, 457
Échange de notes 457
Enregistrement des traités 457
Garantie ..... 126, 213, 293 annexe, 306, 336, 337, 439, 457
Guerre aérienne 379, 393
Guerre civile :
  Atterrissage d'avions militaires à l'étranger 413, 424, 438, 452
  Droit applicable 379, 393
  Navires étrangers 394
  Non-intervention 35, 71, 76, 294, 393, 452
  Volontaires étrangers 176, 185, 194, 363
Intervention 311, 393
Naturalisation 294
Pacte de Paris 128
Pacte de la Société des Nations 367, 439
Prendre acte ..... 81, 213, 280, 293 annexe
Protection diplomatique 176, 185, 194, 363
Société des Nations 367, 439

Traité :
  Changement de circonstances 69, 73, 81
  Extinction ..... 213, 293, annexe, 337, 439, 457, 480
  Interprétation 126
  Non adimpleti contractus 1, 76
  Rebus sic stantibus 69, 73, 81
  Travaux préparatoires 126
Traité de Locarno ..... 126, 128, 213, 293 annexe, 337, 439, 457, 480
Volontaires étrangers 176, 185, 194, 363

IMPRIMERIE NATIONALE. — 7 011117 6